

BIOGRAPHIE LUXEMBOURGEOISE

HISTOIRE

DES HOMMES DISTINGUÉS ORIGINAIRES DE CE PAYS

CONSIDÉRÉ

A L'ÉPOQUE DE SA PLUS GRANDE ÉTENDUE

OU

qui se sont rendus remarquables pendant le séjour qu'ils y ont fait ;

par le Docteur AGG. NEÏEN.

TOME I.

1^{re} Livraison.

LUXEMBOURG,
Imprimerie de PIERRE BRUCK, éditeur.
1861.

BIOGRAPHIE LUXEMBOURGEOISE

BIOGRAPHIE LUXEMBOURGEOISE

HISTOIRE

DES HOMMES DISTINGUÉS ORIGINAIRES DE CE PAYS

CONSIDÉRÉ

A L'ÉPOQUE DE SA PLUS GRANDE ÉTENDUE

ou qui se sont rendus remarquables pendant le séjour qu'ils y ont fait

par le Docteur Aug. NÉVEN

CHEVALIER DE L'ORDRE DE LA COURONNE DE CHÈNE
L'UN DES FONDATEURS ET MEMBRE EFFECTIF DE LA SOCIÉTÉ ROYALE GRAND-DUCALE
POUR LA RECHERCHE ET LA CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES DANS LE PAYS DE LUXEMBOURG
DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE METZ
DE L'ACADÉMIE D'ARCHÉOLOGIE D'ANVERS; DE L'INSTITUT HISTORIQUE DE FRANCE, (1^{re} CLASSE)
DE L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE DE LIÈGE ET DE CELUI DE HESSE-DARMSTADT; DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE D'ARLON
DE CELLE POUR LES RECHERCHES UTILES DE TRÈVES
DE CELLE POUR LA CONSERVATION ET LA DESCRIPTION DES MONUMENTS HISTORIQUES DE FRANCE
DE CELLES DE MÉDECINE DE LIÈGE ET DE BRUGES; DE CELLE DES SCIENCES NATURELLES DE LIÈGE; DE CELLE DES SCIENCES
PHYSIQUES, CHIMIQUES ET DES ARTS INDUSTRIELS ET AGRICOLES DE PARIS; etc.

La vertu la plus humble comme la grandeur dans tout son
éclat doit trouver place dans une Biographie nationale.



LUXEMBOURG,
Pierre BRUCK, libraire-éditeur, rue du curé.

1860.

**Tous les exemplaires de l'édition sont signés par l'auteur
pour garantir la propriété littéraire.**

10^m Luy

À Son Altesse Royale
LE PRINCE HENRI DES PAYS-BAS,
Lieutenant-Représentant de Sa Majesté dans le
Grand-Duché de Luxembourg, etc. etc. etc.

Monsieur,

*La Biographie nationale d'un peuple fut toujours considérée
comme une école pratique pour étudier le caractère des habitants
du Pays.*

À ce titre l'œuvre que je prends la liberté d'offrir à Votre
Altesse Royale et dont Vous avez daigné accepter l'hommage,
présentera un double intérêt : elle est destinée à retracer les faits
et gestes des luxembourgeois recommandables, dans tous les âges historiques,
tout en montrant que le nombre de nos illustrations n'est à beaucoup
près pas aussi restreint que les limites de la patrie sembleraient le faire
présumer.

Elle indiquera en même temps à Votre Altesse Royale que,
si notre sol n'a produit que peu de personnages hors ligne, il
offre en revanche une série très-longue de modèles de vertus civiques
à suivre.

Puisse Votre Altesse Royale reconnaître dans mon travail
les incessants efforts que j'ai faits pour aider à combler une re-
grettable lacune qui était jusqu'à ce jour restée dans notre littérature

historique nationale, et les peines que je me suis données pour relever de l'oubli les titres de mes concitoyens à la reconnaissance publique seront dignement récompensés.

J'ose me dire, avec le plus profond respect,

Monseigneur,

de Votre Altesse Royale

le très-humble, très-dévoué et
très-obéissant serviteur :

Dr NEYEN.

Wiltz, en août 1860.

PRÉFACE.

L'ouvrage que nous publions a été souvent demandé et désiré plus souvent encore. Nous croyons dès lors fournir un nouveau gage de patriotisme en mettant au jour les documents que nous sommes parvenu à réunir pendant plus de trente-cinq ans d'étude sur LE PAYS DE LUXEMBOURG *considéré dans toute son étendue historique*, aidant ainsi à combler une regrettable lacune qui a existé jusqu'ici dans notre littérature nationale : Nous disons regrettable, parce que le petit pays auquel nous appartenons peut être fier du grand nombre de personnages distingués dans toutes les carrières auxquels il a donné le jour, ou qui y ont vécu.

Nous sommes persuadé que beaucoup de lacunes seront rencontrées dans cet essai, mais nous aimons à croire aussi que, lorsqu'une fois quelqu'un aura commencé à travailler sur ce terrain les autres suivront en bon nombre, soit pour corriger les erreurs involontaires mais toujours possibles de leur devancier, soit pour compléter le canevas qu'il a élaboré.

Lorsque nous avons projeté la tâche ingrate dont nous livrons les résultats au public nous pensions avoir mesuré de l'œil et apprécié toute l'étendue de notre entreprise; mais, aujourd'hui qu'elle est terminée, nous pouvons avouer franchement que plus d'une fois pendant le travail, il nous a fallu toute notre patience et toute notre résolution pour la continuer et la mener à bonne fin; car l'immensité même des sources que nous avons eues à discuter et qui étaient à notre disposition semblait nous arrêter à chaque pas dans notre marche; aussi n'avons-nous pas déjà dès les premiers articles tardé à nous assurer que si la Biographie luxembourgeoise n'avait pas encore été faite, comme celles des peuples voisins, personne ne devait en accuser ni le manque de bonne volonté de ceux qui à une époque antérieure auraient pu s'occuper de la rédaction d'un pareil ouvrage, si indispensable à une solide éducation nationale, ni le défaut des matériaux nécessaires. Car, avant la conquête française de 1794—96, ces matériaux existaient, et ils se trouvaient plus méthodiquement peut-être qu'aujourd'hui, réunis dans les archives seigneuriales et surtout dans les monastères où les religieux, par exemple, eussent pu, par devoir autant que par vocation, s'occuper à leur dépouillement dans le but indiqué. Plusieurs essais dont il reste des traces avaient même été tentés dans ce but; mais tous ont échoué, sans doute par l'effet des causes que nous venons de citer; au point que, en fin de compte, il ne resta au savant, au laborieux Père Guillaume de Wiltheim qui aussi a vécu dans un siècle de recherches historiques et de solides études, qu'à déplorer cette pénible circonstance et à élever des vœux pour qu'un jour au moins il se présentât quelqu'un qui fût assez résolu et assez dévoué à la patrie pour remédier à cette fâcheuse absence: *Erit forte aliquis*, dit-il en effet dans ses

Disquisitiones antiquariæ historiæ luxemburgensis, lib. II c. VI, in fine, — qui singulari opere singulorum — Luciliburgensium benè meritorum — aliquando concinnabit laudes, patriæ et civium vel in exemplum.

Nous ne nous sommes jamais dissimulé non plus ce qu'une entreprise de ce genre a de difficile en même temps que de délicat pour la parachever avec la dignité que l'Histoire exige. Nous disons difficile, pour asseoir un jugement sûr et vrai sur les faits et gestes de nos illustrations qui n'ont souvent laissé que des traces éphémères, incohérentes ou mutilées, soit par le temps soit par l'envie et la calomnie. Délicate, ajoutons-nous, pour ne pas froisser par une vérité trop vraie certaines susceptibilités dans les familles encore existantes et qui ne voient, ne jugent les actes de leurs agnats que sous le point de vue le plus favorable.

Cependant nous avons cherché à éviter à la fois ces deux écueils : nos investigations aux sources ont été des plus minutieuses et elles ont été faites avec le calme d'âme le plus absolu, sans prévention aucune comme sans prédilection : Plus de six mille volumes ont été lus et étudiés avec soin ; bien des actes manuscrits originaux ou en copie authentique compulsés, tant pour nos célébrités anciennes, celles dont personne ne revendique plus la parenté, que pour celles plus modernes qui ont encore vécu pendant le dix-huitième et le dix-neuvième siècles ; et au bas de chaque article ces sources sont indiquées pour garantir ce que nous avons dit.

Nous avons omis les personnages vivants, parce que nous avons voulu attendre que la série de leurs actions publiques fût achevée avant de les admettre dans la Galerie des illustrations.

Nous n'avons consigné non plus que ceux sur lesquels nous n'avons eu que du bien à dire, parce que nous avons jugé indigne de la postérité la mémoire de celui qui fait le mal : Cette Biographie n'est donc pas un de ces pamphlets biographiques comme on en a vu plusieurs, qui ont été oubliés aussitôt qu'ils avaient vu le jour.

Notre ouvrage comprend les saints et les saintes qui appartiennent au Pays par leur origine, par leur séjour ou par leurs actes, parce qu'ils ont été à nos yeux comme à ceux de tout homme non prévenu des personnages distingués au moins par leurs vertus religieuses ; et ces vertus sont certes aussi recommandables que le talent de savoir bien gouverner une petite seigneurie, ou celui d'écrire un livre même utile, ou bien celui de vaincre l'ennemi dans une bataille rangée.

Les souverains qui ont régné sur le Luxembourg ont généralement été omis parce que leurs actes publics sont déjà consignés dans l'histoire générale du Pays. Cependant, à la demande de quelques personnes dont le jugement est à respecter, nous avons donné la généalogie politique complète de la maison régnante de ce nom, depuis son plus ancien berceau connu.

Il nous reste à dire le plan de notre ouvrage et nous le ferons en peu de mots. Nous avons pris pour base un manuscrit qui se trouve en copie à la bibliothèque publique de Luxembourg, sub n° 3963, et à celle de Trèves sous celui de 1291. Il est suscrit :

VIRI ILLUSTRIS AUT SANGUINE AUT PATRIA
LUXEMBURGENSES ;
*qui patriam foris gloriâ illustrârunt,
domi publicis affecere beneficiis :*
I. ECCLESIASTICI ; II. CLARI BELLO ; III. CLARI PACE.

Ce manuscrit, qui a été écrit vers le milieu du dix-septième siècle, donne sous la forme d'un simple catalogue une liste de nos hommes distingués jusqu'à la paix des Pyrénées, 1659, époque du premier morcellement du Pays, et renferme bien des renseignements précieux. Cependant il est très-loin d'être complet comme il est très-loin de suffire pour constituer une véritable Biographie : C'était cependant la seule œuvre nationale de ce genre que le Luxembourg ou plutôt quelques personnes privilégiées possédaient jusqu'ici. L'auteur de ce livre est absolument inconnu, puisque son nom n'y est pas indiqué et que

l'original autographe, sur lequel on aurait pu vérifier l'écriture, est resté introuvable. Il semble toutefois établi qu'il est dû à la plume d'un Jésuite de Luxembourg par plusieurs passages où il est dit de tel ou tel Jésuite: *Societatis nostra*, et parce que en parlant de fondations de bourses d'études faites en faveur du collège de la capitale, il ajoute: *Collegii Societatis Jesu in patria luxemburgensi*. Plus d'une fois on a cru pouvoir l'attribuer à un des frères de Wiltheim, et nous avons même un moment partagé cette croyance à cause de l'inscription suivante que nous avons lue sur un ancien exemplaire de ce cahier que nous avons eu entre les mains: *Ex m^{ris} Cl. Viri Eustachii a Wiltheim*. Mais Eustache de Wiltheim n'a jamais été Jésuite, de façon qu'il faut reconnaître que cette phrase ne signifie autre chose que: appartenait à la collection de manuscrits de la Bibliothèque du sieur Eustache de Wiltheim. Dans ces derniers temps on a été jusqu'à en attribuer la composition soit au comte Lambert de Marchant d'Ansembourg, soit à l'abbé Michel Simon, de Bofferdange; mais il suffit de le parcourir superficiellement pour acquérir la conviction la plus intime qu'il ne peut être l'œuvre ni de l'un ni de l'autre, bien que l'exemplaire de la bibliothèque de Luxembourg soit écrit de la main de l'abbé Simon.

Nous avons à chaque article concernant reproduit le texte correspondant de cet opuscule, de façon que notre Biographie en forme réellement une édition absolument complète.

Nous avons aussi pris les noms donnés par Guillaume de Wiltheim dans son précieux manuscrit qui a pour titre: *DISQUISITIONES ANTIQVAE HISTORIAE LUXEMBURGENSIS*; et finalement toutes les biographies connues ainsi que les ouvrages sur l'HISTOIRE DU PAYS, manuscrits et imprimés, ont été mis à contribution, de même que, nous le répétons, nos notes de trente-cinq années d'études historiques, avec celles en très-grand nombre aussi, que Monsieur Würth-Paquet, Président de la Cour supérieure de Justice à Luxembourg, a eu la gracieuse complaisance de mettre à notre disposition.

Avec ce matériel considérable nous avons composé un tout dont nous ne revendiquons pour nous que le simple mérite de la mise en ordre: car il n'y a rien de nous que le travail des recherches et les souvenirs absolument contemporains qui sont de notoriété publique encore actuelle.

Nous ajouterons cependant que nous n'avons pris les noms trouvés dans les ouvrages et les manuscrits cités que comme des indications, et ces indications nous les avons complétées au moyen du fruit de recherches ultérieures, toutes les fois que nous avons pu le faire à l'aide d'autres documents que nous avons trouvés dans les dépôts d'archives publiques et privées: c'est ainsi que nous avons des articles de cinq, dix, quinze, même vingt et trente pages, tandis que d'autres sont bien plus modestes en étendue.

Nous venons de dire que nous avons ajouté un grand nombre de noms à ceux que le manuscrit des *Viri illustres*, et d'autres ouvrages nous avaient fournis, et la preuve en est facile à administrer: les *Viri illustres* par exemple, qui finissent à l'année 1656, portent deux cent quarante deux numéros tandis que notre ouvrage, qui est continué jusqu'à l'époque actuelle, en a au delà de huit cent cinquante.

Afin de donner une *Biographie locale complète pour tous les endroits qui ont à une date historique quelconque ressorti au Pays de Luxembourg, ou qui ont eu avec lui des relations de connexité féodale*, nous avons compris dans un APPENDICE que nous avons cru nécessaire, tous les personnages distingués nés dans chacune de ces localités depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, mais qui ont vécu à des époques où ces endroits ne dépendaient ni directement ni indirectement de nos souverains comme princes luxembourgeois. C'est ainsi que nous avons été amené à parler de plusieurs *Luxembourg-Ligny*, de noms *Bouillonnois*; de grands hommes du *Luxembourg* dit *français* depuis la paix des Pyrénées; d'autres qui sont originaires des portions du Pays non compris dans le Département des forêts; d'autres du *Luxembourg prussien* depuis 1815, etc., etc.

Pour nous le *Luxembourg Grand-Duché actuel* ou germanique ne forme encore qu'un *pays unique avec le Luxembourg belge*. La politique a pu le partager entre deux couronnes, mais elle restera impuissante à en former deux peuples distincts qui oublieraient leur berceau commun ou au moins leur union plusieurs fois séculaire: C'est assez dire que les illustrations du Luxembourg dit belge ont été absolument confondues avec celles du Luxembourg grand-ducal.

Nous nous croyons en devoir de présenter ici un hommage public et bien mérité de notre sincère gratitude à nos honorables correspondants, mais surtout à Monsieur **WUYEN-PAQUET**, Président de la Cour supérieure de Justice à Luxembourg, pour la généreuse bonté qu'il a eue de nous communiquer les nombreuses notes sur les illustrations luxembourgeoises qu'il avait lui-même colligées; à Monsieur l'abbé **ENGLENG**, professeur de philosophie à l'athénée et au séminaire de Luxembourg, pour les renseignements précieux qu'il nous a transmis sur un assez grand nombre de personnages des 18^e et 19^e siècles et pour les judicieuses observations dont il nous a honoré après avoir lu le manuscrit de cet ouvrage; à Monsieur le professeur **NANUS**, conservateur-secrétaire de la société archéologique du Grand Duché pour sa complaisance à nous transmettre les sources de la Bibliothèque publique et à nous en indiquer de nouvelles; à Monsieur **WYCKA**, secrétaire communal de la ville de Luxembourg et membre de la Société archéologique du Grand-Duché, pour les nombreux extraits des registres de l'état-civil et les autres données intéressantes qu'il nous a fournis; etc., etc.

Nous terminerons enfin en prévenant que nous sommes loin de regarder notre tâche comme accomplie: nous la continuerons tant que Dieu nous donnera force et santé, et nous prenons l'engagement de publier ultérieurement, à des époques indéterminées d'abord puis de cinq en cinq ans, des suppléments dans lesquels nous ferons entrer le fruit de nos découvertes successives de même que les communications qui pourront nous arriver tant de la part de nos correspondants que de toutes autres personnes qui voudront nous en faire, pourvu qu'elles soient vraies: LA BIOGRAPHIE HISTORIQUE D'UN PEUPLE N'EST JAMAIS TERMINÉE TANT QUE LE PEUPLE EXISTE; car tous les jours de nouveaux noms se présentent pour y être enregistrés.

BIOGRAPHIE LUXEMBOURGEOISE.

A.

AA, *Pierre van der*, nom latinisé en VANDERANUS, était fils de Jean Van der Aa et d'Elisabeth Blockx. Il naquit à Louvain vers l'année 1530, prit en 1559 le bonnet de Docteur en droit civil et canon à l'Université de sa ville natale et occupa ensuite pendant plusieurs années, et dès 1559, avec une rare distinction une chaire de jurisprudence à la même Université où il publia plusieurs ouvrages à l'usage de ses élèves, ouvrages qui eurent de la vogue dans le temps. Nous citerons les suivants dont nous sommes parvenu à découvrir les titres: *a.* Commentarii de creditorum privilegiis jure et origine; *b.* de Judiciis Veterum; *c.* Prochiron, sive Enchiridion judicarium libri IV, cum præfatione de ordine judiciario, apud veteres usitato: ce dernier ouvrage a été imprimé en 1558, in 8°.

La grande réputation de science que Van der Aa avait su s'acquérir le fit nommer en 1565 assesseur au Conseil souverain de Brabant; puis, en 1574 président du Conseil provincial des Pays-Duché de Luxembourg et Comté de Chiny, fonctions qu'il exerça jusqu'à son décès arrivé en 1594, à l'âge de 64 ans.

Par Lettres-Patentes du 31 octobre 1583, Pierre Van der Aa avait été créé Chevalier, *Eques auratus*, en récompense de son intégrité, de ses vastes connaissances et de son expérience dans le manie-

ment des affaires. Valère André et Foppens le nomment Petrus van der Aa sive Vanderanus, lovaniensis.

Nous possédons un fragment de la généalogie d'une famille Randenradt dite Van der Aa, originaire du Brabant; mais les données nous manquent pour y rattacher le personnage auquel cet article est consacré.

BRATZLS, *Historia luxemburgensis*, 118.—SWERTIUS, *Atheæ belgicæ*, 638. — AN HOUTMANS, *Historia Trevirensis diplomatica*, II, 353. — WILHELMUS A WILTHEIM, *Historiæ luxemburgensis antiquariæ Disquisitiones*, lib. II. c. VI. § 3. ms. — Nobiliaire des Pays-Bas et du Comté de Bourgogne, 1^{re} Part. T. I. 72. — Mélanges de Généalogie et de Chronologie pour servir de corrections et d'additions à l'ouvrage précédent, 71. — Le nouveau vrai supplément aux deux vol. du Nobiliaire des Pays-Bas et de Bourgogne, 72. — Les Délices des Pays-Bas, III, 157. — FORRENS, *Bibliotheca belgica*, 1016. — VALÈRE ANDRÉ, *Fasti academici lovanienses*, p. 195. — COURTIN, *Encyclopédie moderne*, I, 4 — Biographie universelle, I, 1.—NEUMANN, les auteurs luxembourgeois; dans le Programme de l'Athénée, 1856, 25, note.—CLASSEN, Catalogue de la Bibliothèque de Luxembourg, 242.

ABRAHAM, le frère; v. GILSON, Abraham, le frère.

ADALBÉRON de Luxembourg, évêque de Metz; v. LUXEMBOURG, Adalbéron de, évêque de Metz.

ADALBÉRON de Luxembourg, princier de Metz; v. LUXEMBOURG, Adalbéron de, princier de Metz.

ADALBÉRON de Luxembourg, Prévôt de

Saint-Paulin; v. LUXEMBOURG, *Adalbéron de, Prévôt de S' Paulin.*

ADALRIC, *Don*; v. DESONKEUX, *Jean.*

ADELARD, *Don*, avait été écolâtre et trésorier de l'abbaye de S' Trond lorsqu'il fut sacré abbé de S' Hubert par Réginard évêque de Liège, après l'abbé Renaud, mort en 1034.

Cet abbé gouverna avec tant de sagesse et de prudence la maison qui était confiée à ses soins, que non seulement il parvint à la sauver d'une ruine complète pendant ce siècle de troubles, mais il en augmenta encore les possessions ainsi que les bâtiments et lui procura des ornements sacrés, malgré une longue et dure famine, la guerre acharnée que se faisaient l'empereur Henri III et le duc Godefroid l'ancien, ainsi que le voisinage si dangereux pour le monastère, du château de Mirwart qui était alors assiégé par presque tous les princes d'en-deçà du Rhin, à ce expressément convoqués par édit impérial. Il construisit le réfectoire des religieux, le quartier abbatial et un logement pour les étrangers de distinction, conserva l'église d'Avent donnée autrefois par l'évêque Walcand et la défendit avec énergie contre les entreprises d'injustes usurpateurs. Il acheta d'un seigneur nommé Robert le quart du fief de Chauvency dont la moitié avait été donnée autrefois à l'église de S' Hubert par le comte Etienne pour l'indemniser de ce qu'il avait violemment et illégalement construit le château de Mirwart sur ses possessions. Il profita d'une entrevue de l'empereur Henri et de Robert, roi de France, à Ivois, pour solliciter du pouvoir souverain de l'empereur la confirmation du privilège d'avoir une foire sous son église et du droit de tenir par lui-même les plaids, de lever des impôts, d'exiger des corvées, de rendre la justice haute et basse, de percevoir les péages sur les foires et sur la tenue des plaids, enfin de connaître des actions et plaintes de toute nature.

L'abbé Adelard mourut en 1055, après

avoir gouverné l'abbaye de S' Hubert pendant 22 ans.

Cantatorium, §. 9. édit. DE ROBAUX, 34, sq. et 227 sq.

ADELBERT, disciple et un des compagnons de S' Willibrorde, était comme celui-ci, anglais d'origine et issu du sang royal, puisque les annales le disent parent de S' Oswald, roi des Anglais. Il paraît qu'il suivit son maître dans toutes ses pérégrinations. Ce qu'il y a de certain dans tous les cas, c'est qu'il se retira avec lui à l'abbaye d'Echternach où il séjournait encore du tems de l'abbé Béonrad, troisième prélat de ce monastère. Adelbert n'était que diacre, puisque les auteurs lui donnent le titre de lévite. Sur la fin de ses jours il demanda et obtint la permission de se rendre en Hollande où il jeta les premiers fondements de l'abbaye d'Egmond qui retint son nom et l'invoqua toujours comme son patron. Il mourut dans cette maison le 25 juin, nous ne savons en quelle année, et il y fut inhumé. Il a mérité par ses vertus, ses austérités et sa science d'être inscrit au catalogue des béatifiés.

BRUNEL, *Hist. luxemb.* 161. — TRITHEM, de *Viris illustribus Ordinis S^{ti} Benedicti.* — GUESQUIER, *Acta Sanctorum Belgii*, VI, 661 ad 688.

ADELHAIRE ou ADELARD, personnage sur lequel les annales ne nous fournissent que des données peu étendues et peu certaines. Le manuscrit des *Viri illustres* ne fait pas mention de lui. D. Calmet dit qu'Adelhaire était religieux de l'Abbaye d'Echternach et recteur des écoles attachées à ce monastère. Ces écoles comme tout le monde sait, avaient acquis une grande réputation et elles la méritaient en effet parce que pour ces contrées elles furent pendant les siècles de barbarie intellectuelle et morale qui suivirent la décadence de l'empire romain, l'unique foyer conservateur du dépôt sacré de la science. La qualité de recteur de ces écoles doit donc être pour nous un titre très-suffisant pour donner à Adelhaire une place dans notre ouvrage. D. Calmet et de Hont-

heim ajoutent que Trittheim lui attribue une chronique d'Echternach ainsi que quelques autres ouvrages ; et finalement, qu'il devint même abbé de son monastère. Cependant en compulsant les catalogues des prélats de cette maison nous devons concevoir des doutes sur l'exactitude de cette dernière assertion. En effet Adelhair le recteur des écoles florissait vers les années 990 à 995. Or, depuis la réforme de son albaye en 974, nous avons la liste exacte de tous les abbés avec l'année de leur intronisation, depuis Raven-gère le premier après cette réforme, jusqu'au dernier ; et nous ne trouvons nulle part une lacune qui permette d'intercaler notre Adelhair. Ces auteurs sont, du reste, les seuls que nous sachions qui donnent à ce personnage une place dans la série abbatiale à la suite du comte Sigefroy de Luxembourg, dernier recteur laïc. Il ne peut être question non plus des abbés Adelard I et Adelard II qui ont vécu à une autre époque, le premier de 849 à 856, le second de 877 à 889. Quoiqu'il en soit, nous le repétons, qu'Adelhair ait été *abbé spirituel* sous Sigefroy ou qu'il ne l'ait pas été, il n'en conserve pas moins pour nous des titres réels qui le rendent digne de figurer au nombre des illustrations du Pays.

D. CALMET, *Hist. de Lorr.* III. Col. e.; et *Bibl. Lorr.* — BERTHELET, *Hist. luxemb.*, 164. — BERTHELET, *Hist. ecclési. et civ. du Duché de Luxbrg et C^{ie} de Chiny*, II, f. VIII. sq. — MICHEL, *Programme du Progymnase d'Echternach*, 1848. — TRITTHEIM, *Chron. Hirsaug. ad ann. 990*; et *Viri illustres Ord. S^{ti} Bened.* — MULLER, *Kenntniß des Sauer-Thales*, 49. — NEUMANN, *les auteurs luxembourgeois*; dans *Programme de l'Athénée de Luxbrg.*, 1836, 6. — *Liber aureus*, ms du XV^e siècle, sur parchem., provenant de l'abbaye d'Echternach, fol. 83, r^o et notre propriété.

ADLERTHURM, *Jean d'*; v. PUTZ, *Jean, dit d'Igel ou d'Adlerthurm.*

AGRÈCE, *dit de Reckingen*, était originaire du village de ce nom et florissait pendant le dix-septième siècle. L'auteur du manuscrit des *Viri illustres* mentionne ce personnage comme suit : «1654. Agritius a «Reckingen ex eodem pago Domini Unsel-

«dingani abbas Imperialis Monasterii S^{ti} «Maximini ad Treviros post 27 annos «Electionis quibus a Philippo-Christo- «phoro Archiepiscopo impeditus, confir- «matus tandem et ab ipso Nuncio Apos- «tolico benedictus Coloniae donavit Socie- «tati Jesu 1000 florenos Brabanticos in «coemendam domum pro residentia The- «onisvillae cujus ipse est pastor.»

L'abbé Agrèce mourut en 1655.

Pierre de Montjoie ou de Freudembourg, soixante-treizième abbé de S^t Maximin étant décédé en 1623, l'archevêque de Trèves, Philippe-Christophe de Zoetern tenta de soumettre cette abbaye à sa manse épiscopale comme déjà celle de Prum y avait été annexée en 1579 sous l'archevêque Jacques d'Eltz. Mais les religieux s'opposèrent à cette union au moyen de titres et de preuves si péremptoires qu'à la fin le Pape fut obligé de la révoquer. C'est à cette occasion que Zyllesius, au nom de ses coreligieux écrivit et publia un ouvrage remarquable, intitulé : *Defensio Abbatiae imperialis S. Maximini*, petit in folio, 1638. Le procès dura cependant jusqu'en 1652, et Agrèce qui avait été élu abbé par les religieux dès après le décès de son prédécesseur, c'est-à-dire le 26 octobre 1623, ne put obtenir sa confirmation apostolique que vingt-neuf ans après. Cependant il avait entre-temps régi son monastère sous le titre d'Abbé commandataire, et dans cet intervalle il avait montré beaucoup de force d'âme ainsi qu'une grande supériorité d'esprit au milieu des persécutions dans lesquelles le ballottait l'ambitieuse convoitise de l'archevêque.

Viri illustres I, N^o 92. — BERTHELET, I. P. J. XIX. — ZYLLESIIUS, *Defensio Abbatiae Imperialis S. Maximini*. — AB HORTREIN, *Prodromus Historiae Trevirensis*. II, 1208 ad 1216.

ALBÉRON, *comte de Chiny*; v. CHINY, *Albéron, comte de.*

ALBERT, *comte Mosellan, dit de Remich*, est mentionné comme suit dans le manuscrit des *Viri illustres* : «Adelber- «tus, filius Comitis Mosellani de Remiche

«e Monacho Sancti Maximini ad Treviros
«primus Archiepiscopus Magdeburgensis,
«S. R. J. Princeps, Germaniæ primas.»

Ce grand homme qui, dès sa tendre jeunesse avait été élevé dans le monastère de Saint-Maximin près de Trèves, fut tiré de la solitude du cloître vers l'année 961 par Guillaume, archevêque de Mayence et fils de l'empereur Otton, pour être envoyé prêcher l'Évangile en Russie: Avant de le laisser partir pour ce voyage, l'archevêque l'avait sacré évêque. Mais Albert retira peu de fruit de ses prédications chez ces peuples, parce qu'ils étaient trop éloignés de consentir à embrasser la foi catholique qu'il leur annonçait, bien que leur Reine fût chrétienne. Lassé de leur obstination, notre missionnaire revint à Mayence où l'Empereur lui donna l'abbaye de Weissembourg. Le même prince ayant, en 968 fondé l'archevêché de Magdebourg, nomma Albert à ce Siège afin de lui donner les moyens les plus puissants pour travailler à la conversion des Sclavons établis le long de l'Elbe et de l'Oder. Cet archevêque mourut le 20 juin 981, conséquemment la onzième année de son épiscopat. Le Pape Benoit VI (972—974) lui avait accordé le titre de Patriarche de Germanie dans une épître qu'il adressait aux évêques d'Allemagne; ce titre équivalait sans doute à celui de Primat que lui attribue l'auteur des *Viri illustres*.

Viri illustres I, N° 8. — MABILLON, *Siècles bénédictins*: Vita Adalberti. — BAILLET, *Vies des Saints*. — DOPIN, *Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques du X^e Siècle*. — ALBERT CRANTS, de *Episcopis Magdeburgensibus*. — ANDRÉ WENZER, *Chronicon Magdeburgense*. — MOREL, *Dictionnaire historique*, art. Magdebourg et Adalbert.

ALDRINGEN, *Jean d'*, non Aldringer et moins encore Altringen, *Baron de Koschitz et Comte de Grosz-Ligma*, naquit à Luxembourg sous la paroisse de St. Uldaric dans la ville basse, en l'année 1588. « Joannes Comes ab Aldringen, dit le manuscrit des *Viri illustres*, civis Luxemburgensis in imo urbis Grundt dicto filius « ex scriba graphariæ luxemburgicæ per

« summas virtutes militares tandem supremus Militiæ Præfectus Cæsareæ post Fridentum cujus dextera erat factiones, interemptum dux, occubuit ad Landshut, sepultus Passaviæ, legavit Munsteriensi Abbatæ Luxemburgicæ 1000 imperialium Daleriorum.»

Jean d'Aldringen était fils de Léonard Aldringen et de Marguerite Klaut.

Les auteurs ne sont pas d'accord sur son extraction. Les uns, et c'est le plus grand nombre, le disent d'une naissance fort obscure; d'autres au contraire le font sortir d'une famille un peu moyennée où il aurait pu faire quelques études: « Luxemburgi, dit Cluvier, tenui sed honesto loco editus primam ætatem literis dedit. Ingenio prompto atque acri, et naturâ vini abstinens.» Quoi qu'il en soit, Aldringen se mit dès sa jeunesse au service de quelques gentilshommes de Franconie qui allaient en France et leur servit de laquais. Sa facilité d'imagination et sa propension pour les lettres le portèrent à étudier avec eux et le rendirent en peu de temps fort habile dans la calligraphie mais surtout dans la connaissance des langues. Après avoir quitté ses premiers maîtres il alla en Italie où il devint secrétaire du comte J. G. Madrucci qui commandait un régiment dans le Milanais. De là il se rendit à Trente chez le frère de Madrucci qui était évêque de cette ville, et il obtint de ce dernier un emploi fort honorable dans sa chancellerie. Mais dégoûté de cette charge à cause de la jalousie de ses collègues qui ne cessaient de lui susciter des contrariétés parce qu'il était étranger, il abandonna encore ce poste, par dépit contre la fortune, et résolut de s'attacher à la profession du premier homme qu'il rencontrerait sur son chemin. Il prit la route d'Innsbruck, et comme il allait passer le pont il rencontra un soldat qui retournait en Italie. Fidèle à sa résolution arrêtée il prit le parti de s'enrôler et devint simple soldat. Quelque temps après il passa sergent; et comme il avait une belle écriture

ture il fut bientôt connu de ses capitaines qui le chargèrent de faire leurs comptes et de rédiger leur correspondance. Ces services furent récompensés par le grade de lieutenant.

Aldringen avait à peine obtenu ce grade qu'il eut l'occasion de montrer ce que l'on pouvait attendre de son courage et de son sang-froid : engagé avec un détachement de cinquante hommes dans un poste dangereux qu'il avait ordre de garder il s'y défendit avec tant de valeur que l'ennemi ne put l'en déloger malgré sa supériorité en nombre et de vives attaques. Après ce fait d'armes la réputation de sa bravoure se répandit autant que celle de son habileté, au point que plusieurs colonels lui offrirent à la fois une compagnie dans leurs régiments ; le neveu de l'archevêque de Salzbourg fut de ce nombre. Il avait besoin, à cause de sa jeunesse, d'avoir dans son corps un homme tel qu'Aldringen : il le rechercha et l'obtint. Par les bons conseils qu'il donna à son chef le nouveau capitaine sut s'acquérir tant de titres à sa reconnaissance qu'il le nomma bientôt après son sergent-major. Aldringen passa ensuite lieutenant-colonel (1622), puis colonel titulaire au siège de Heidelberg, et fit en toutes circonstances paraître qu'il entendait à fond le métier de la guerre. En 1626 il combattit à la bataille près du pont de Dessau, contre Ernest de Mansfelt (v. son article), qu'il contint du 1^{er} au 24 avril, et jusqu'à l'arrivée de Wallenstein. En 1628 il était un des commissaires que ce dernier chargea de prendre possession en son nom du duché de Mecklembourg qui venait de lui être donné. Après que la paix eut été faite avec le Danemark, le 6 juillet 1629 il commanda devant Magdebourg et en 1630 il fut envoyé avec quelques régiments dans la Lombardie où on le jugea digne de commander en chef l'expédition contre la ville de Mantoue à l'assaut de laquelle (18 juin) il assista avec Galas et obtint, dit-on, pour sa part dans le butin la belle bibliothèque et le trésor du

duc. Cette bibliothèque, si riche en manuscrits anciens et précieux, il doit l'avoir léguée à Marc Aldringen, son parent, dont nous parlerons plus bas. Après la paix de Chierasco en 1631, il joignit fort à propos les troupes qu'il ramenait d'Italie aux débris de l'armée impériale qui venait d'être défaite près de Leipsic ; et si peut-être avant d'engager la bataille le comte de Tilly avait attendu l'arrivée de ce renfort comme on le lui avait conseillé, on croit que les impériaux n'auraient pas subi cette catastrophe.

Peu de tems après Aldringen quitta Tilly pour se retirer en Bohême, à cause des défiances que le mauvais état des affaires semait entre les soldats de l'empereur et les Bavaois ; mais la désunion de ces deux généraux ne dura pas. Dès le mois de mars 1632 ils se trouvèrent réunis de nouveau sur les bords du Leck pour en disputer le passage à Gustave-Adolphe, roi de Suède : Aldringen était alors Grand-Maitre de l'artillerie (Feld-Zeugmeister). Pendant l'action (5 avril) il reçut à la tête une blessure qui ne contribua pas peu à faire tourner l'avantage du côté des Suédois qui parvinrent en effet à franchir le fleuve. Elle ne l'empêcha pas cependant de servir encore pendant la même campagne, puisque nous le voyons peu de tems après aller rejoindre Wallenstein en Bohême, et ce malgré tous les efforts des Suédois pour empêcher cette jonction. Il fut néanmoins obligé de revenir bientôt en Bavière pour marcher contre le général Horn (1633).

Pendant le reste de cette année et les commencements de la suivante chacun des deux partis remporta des avantages variés : Le plus glorieux exploit d'Aldringen pendant cette période de sa carrière, fut de contribuer à faire lever le siège de Constance. Il alla ensuite se joindre au duc de Feria qui arrivait d'Italie avec quelques renforts espagnols. Quelques auteurs ont prétendu que Wallenstein avait donné secrètement ordre à Aldringen de chercher par tous les moyens à faire

échouer tous les plans et tous les projets de ce duc, et que ce fut pour ce motif que le général luxembourgeois refusa constamment de livrer bataille. Mais il semble que si même il avait eu pour Wallenstein quelques complaisances, elles ne seraient jamais allées jusqu'à compromettre les succès de l'armée impériale.

Aldringen fut tué le 12 juillet 1634 sur le pont de Landshut, en Bavière, lorsqu'il volait au secours de cette place. On n'a jamais su s'il est tombé sous les balles des Suédois ou bien s'il est mort victime d'un attentat dirigé contre lui par ses propres soldats qui ne l'aimaient pas à cause de sa cruauté, disent beaucoup d'auteurs; il aurait, ce semble, été plus juste de dire de sa sévérité pour la discipline, de son peu de soins pour les troupes qu'il commandait et aux nécessités desquelles il a généralement la réputation de n'avoir jamais eu d'égard.

Il a été enterré dans le monastère de Brull, près de Ratisbonne.

Le général Aldringen avait l'esprit vif et pénétrant, et joignait un grand courage à de vastes connaissances. Ses mérites militaires le firent en 1625 créer baron de Ligma, disent les historiens allemands; ensuite comte de Koschitz, par l'empereur Ferdinand II, par Lettres-patentes datées de Vienne, le 10 mars 1632, qui concédèrent à lui et à sa famille pour port d'armes: De sinople, à l'aigle impériale portant un écusson d'argent à deux barres transversales de sable et la lettre F. d'or, brochant sur le tout. Cimier: une couronne princière à perles, sommée de l'aigle de l'écu. Nous regardons ces armes comme le véritable écusson de la maison d'Aldringen. Cependant un dessin que possède la société archéologique de Luxembourg les présente d'une manière différente, que nous pensons pouvoir admettre comme étant l'écusson des comtes de *Clary-Aldringen*. Ce dessin, qui n'indique pas les émaux, donne: un écu écartelé; aux 1 et 3 à la couronne princière accompagnée de deux bâtons

posés en sautoir; aux 3 et 4, à trois étoiles à 6 raies, 2 . 1 . . Puis l'écusson donné plus haut, sur le tout. Trois heaumes surmontent cet écu: celui du centre est décrit ci-dessus; celui de droite porte une couronne princière sommée d'une main dextre tenant 2 drapeaux ayant à l'angle supérieur une croix latine; celui de semestre, au bras et main dextre, armée des meubles des 1^{er} et 4^e quartier.

Jean, comte d'Aldringen avait épousé une comtesse d'Arco dont il ne laissa pas d'enfant. Comme d'un autre côté ses deux frères, *Marc* et *Paul* (v. leurs articles), ainsi qu'un troisième qui s'était fait Jésuite, avaient embrassé l'état ecclésiastique, et qu'ainsi son nom avec son titre auraient été éteints dans sa personne, l'empereur Ferdinand II, par diplôme de l'année 1635, reporta l'un et l'autre sur la famille du comte Jérôme de Clary ou Claris, général major au service de l'Empire, époux de la sœur du comte Jean d'Aldringen, nommée *Anne*. La maison des comtes de Clary-Aldringen est encore aujourd'hui florissante en Bohême où elle possède Tœplitz et porte le titre de prince. Il résulte d'un autre côté des actes et titres reposant aux archives de l'administration des Bourses d'études, à Luxembourg, qu'outre *Anne* dont il vient d'être parlé, Jean d'Aldringen avait une autre sœur, nommée *Barbe*, qui avait été mariée à *Evrard Gilles* ou *Gillesz*, lequel était veuf de *Barbe Dommeldingent*. Trois enfants de ce dernier mariage avaient même pris le surnom d'Aldringen, avec la qualification de baron.

D. CALNET, Biblioth. LOFF. — DE FELLEK, Dictionn. histor. — Conversations-Lexikon, édit. de 1824, de 1846 et de 1881. — GAUBEN, Adels-Lexikon, I. 343 et II. 1547. — J. CLUVIER, Epistolæ historicæ; I. II. app, et XI. — Theatrum europæum, I et II. — PAQUET, Die Hauptthaten der Luxemburger Geschichte, 65. — ULVELING, Tableau analytique et chronologique de l'histoire de Luxembourg, 36. — BAYLE, Dictionnaire historique et critique, I. 149. — PRIGNATO, Histoire des guerres d'Allemagne, I. IX, ad ann. 1631, p. 291. — LE BLANC, Histoire de Bavière, I. VI, p. 424. — DE LA BASSE MOUTURIE, Itinéraire du Luxembourg germanique, 275. — Viri

illustres luxemburgenses, II, N° 181. — WILHELMUS A WILHELM, *Disquisitiones antiquariæ Historiæ luxemburgensis*, I, II, c. VI. §. 2. — PIERRET, *Essay de l'Histoire de Luxembourg*, I, manuscrit. — MOANAR, *Dictionnaire historique*, I. — BRATHOLST, *Hist. de Luxbg.*, VIII, 187. — DU BOISSON, *Histoire du vicomte de Turenne*. — Publications de la société archéologique de Luxembourg, cahiers de 1849, p. 26, N° 5; et de 1854, 209. — Manuscrits du curé WALTER, d'Esche. — COCOTIN, *Encyclopédie moderne*, I, 293. — *Biographie universelle*, I, 474. — *Encyclopédie d'ERACH et GAUBER*, III, 272. — Généalogie de la maison d'Aldringen, aux archives de la Société archéol. de Luxbrg.

ALDRINGEN, Jean Gilles ou Gillesz, se disant Baron d', ne nous est connu que par la mention que le manuscrit des *Viri illustres* fait de lui sous l'année 1654, qui fut vraisemblablement celle de sa mort : « Joannes Gilles, Baro ab Aldringen Luxemburgensis, dit en effet l'auteur de cet ouvrage, Dominus in Hettona etc. Sacræ Cæsareæ Majestatis Commissarius et Decanus pataviensis et Serenissimi Archiducis Ferdinandi Caroli Tyroliensis Consiliarius. » A ces titres nous ajouterons celui de Doyen de Neuweiler, dans l'évêché de Strasbourg, que lui attribue une attestation généalogique authentique, de l'année 1656.

Nous avons d'abord été bien en peine pour trouver à quelle famille ce personnage a pu appartenir, avec la qualification de baron qu'on lui donne. Mais notre indécision a été fixée lorsque nous avons eu communication d'un acte certificateur de la descendance de Barbe Aldringen, sœur du général comte de ce nom. Cette pièce, de l'année 1656, ainsi de vingt-quatre ans seulement après la mort du général, note comme fils aîné de Barbe Aldringen, seconde épouse d'Evrard Gillesz, marchand et contrôleur des fortifications à Luxembourg, *Joannes Gillesz modo baro ab Aldringen, canonicus*. Cette circonstance lève tout d'abord toute la difficulté, en ce qu'elle nous apprend bonnement qu'il s'agit d'un descendant de la famille Gilles ou Gillesz, qui dès lors est un nom patronymique non un nom de baptême ; partant le personnage dont il est question se nommait simplement Jean,

comme son oncle maternel le général comte d'Aldringen ; il était fils d'Evrard Gilles ou Gillesz et, nous ne savons d'après quel octroi il s'était ajouté le surnom d'Aldringen ainsi que la qualification de Baron.

Quant à son titre de seigneur d'un endroit nommé Hettonia par l'auteur des *Viri illustres*, nous ne savons pas où placer cette ville ou ce village, qui nous est absolument inconnu. Passau, Patavia en Bavière et son évêché avec chapitre sont connus.

Viri illustres luxemburgenses I, N° 110. — Archives des Bourses ; fondation Aldringen.

ALDRINGEN, Marc, ou Jean-Marc, comte d', le plus jeune des frères du général Jean d'Aldringen dont nous avons parlé dans un article précédent, naquit comme celui-ci au Grund, ville-basse de Luxembourg. L'ouvrage des *Viri illustres Luxemburgenses* lui consacre la notice suivante : « Marcus comes ab Aldringen Luxemburgensis, frater Pauli, S. Theol. Doctor, ex canonico secundario Salisburgensi Episcopus Seccoviensis in Styria, S. R. Imp. princeps, frater item et hæres Joannis comitis ab Aldringen Cæsareæ Militiæ Supremi Ducis, omnes filii civis Luxemburgensis, quorum major natu mortuus in Societate Jesu. »

Nous n'avons rien à ajouter à cet article qui retrace en peu de mots la carrière de ce prélat qui dut sa fortune et sa position à ses deux frères aînés, Jean et Paul (v. leurs articles), si ce n'est de mentionner la fondation qu'il fit le 17 janvier 1660, peu de tems avant sa mort et peut-être par son testament, d'une bourse de trois mille florins du Rhin en capital, en faveur d'un nombre indéterminé de jeunes gens pris particulièrement entre les descendans de ses parents et de ses amis, qui feraient leurs études au collège des Jésuites de sa ville natale. Cette fondation subsiste encore de nos jours à l'athénée de Luxembourg où elle possède un revenu annuel de 749 francs environ, défructué par deux boursiers. — Il donna en outre trois cents florins au

même établissement : ce dernier fait est attesté par une quittance du Père Théodore Feller.

Marc, comte d'Aldringen et Prince-Évêque de Seggau en Styrie, non Segovie qui est une ville d'Espagne, mourut vingt ans après le général son frère aîné, c'est-à-dire en 1654, non 1644 comme D. Calmet le marque dans la Bibliothèque Lorraine, ni 1659, ainsi que Pierret l'avance. Dans la mention que Guillaume de Wiltheim fait de ce personnage il lui attribue les titres de Decanus Rubeguensis, chanoine d'Olmütz et suffragant de Passau. Nous ne savons jusqu'où ces qualifications peuvent avoir été vraies en 1630, c'est-à-dire à l'époque où Guillaume de Wiltheim terminait ses *Disquisitiones antiquariæ*.

Viri illustres I, N° 87.—*ULVELING*, 36.—*NAMUR*, Programme de l'Athénée, 1847: Dissertation sur les bourses d'études fondées au collège des Jésuites à Luxembourg, X et XIV. — D. CALMET, Bibliothèque lorraine.—*BERTHOLET*, VIII, 187.—*PIERRET*, I. — W. a WILTHEIM, *Disquisitiones antiquariæ Historiæ Luxemburgensis*, l. II, c. VI. §. 3. — *Manuscripts du curé WALTER*, d'Ethé.

ALDRINGEN, Paul, comte d', était frère puîné du général comte Jean d'Aldringen dont nous avons parlé dans un article précédent, et plus âgé que Marc son autre frère, dont il vient d'être question. Il naquit comme ceux-ci dans l'ancienne paroisse de S^t Uldaric, à la ville-basse de Luxembourg. L'ouvrage des *Viri illustres* le mentionne dans les termes suivants : «1636 Paulus ab Aldringen, «Luxemburgensis, S. Theologiæ Doctor, «Episcopus Tripolitannus, suffraganus Episcopi Argentinensis, morte comitis Aldringeri fratris factus Comes et hæres «omnes Ecclesias Luxemburgenses moriens pretiosâ suppellectile dotavit.»

Il nous reste peu de chose à ajouter à cette notice qui relate sommairement les titres et les faits qui se rattachent au personnage dont nous nous occupons. Nous devons seulement relever quelques erreurs dans lesquelles ont versé certains auteurs lorsqu'ils ont parlé de lui : D. Calmet

et Bertholet, qui ont écrit environ un siècle après la mort de Paul d'Aldringen, avancent qu'il a été suffragant de Trèves, tandis qu'il est positivement avéré par les catalogues des suffragants de Strasbourg qu'il l'était de cette dernière ville. Du reste l'auteur des *Viri illustres* ainsi que Guillaume de Wiltheim qui étaient ses contemporains, affirment de même cette dernière version : Guillaume de Wiltheim écrit bien *Argentoratum* et les *Viris illustres Argentinum* ; mais tout le monde sait que ces deux noms sont également et indifféremment donnés à la ville de Strasbourg.

Ce prélat qui, comme nous savons, était évêque du titre de Tripolis et suffragant de Strasbourg, avait succédé dans ces deux qualités au célèbre Jean Petz, son compatriote (v. s. art.), mort entre 1625 et 1630.

Paul, comte d'Aldringen, est mort en 1644, dix ans après son frère, le général.

Viri illustres I, N° 74. — D. CALMET, *Biblioth. Lorraine*. — *PIERRET*, I, p. LVI. — *WILHELM a WILTHEIM*, *Disquis. antiq. Hist. Luxemb.*, l. II, c. VI, §. 3. — *BERTHOLET*, VIII, 187. — *ULVELING*, 36. — *NAMUR*, *Dissertation sur les Bourses*, XIV, dans : *Programme de l'Athénée*, 1847.

ALER, Paul, naquit à S^t Vith, le 9 novembre 1656. Après avoir terminé ses études au collège des trois couronnés à Cologne il prit le bonnet de Docteur en philosophie et entra à l'âge de vingt ans dans la compagnie de Jésus à Trèves où il se distingua par son zèle et ses lumières à tel point que pendant longtemps sa mémoire y resta en vénération, de même qu'à Cologne.

Le 2 février 1691 il prononça ses quatre vœux.

Nommé en 1701 professeur de Théologie à l'Université de Trèves il fut ensuite successivement recteur du collège de cette ville et de ceux d'Aix-la-chapelle, de Munster et de Juliers.

Le Père Paul Aler mourut à Duren, le 2 mai 1727 à l'âge de septante-un ans.

Ce savant a publié un grand nombre

d'ouvrages de Théologie, de morale, de piété, de philosophie et de littérature; plusieurs discours et quelques pièces de vers. Hartzheim en a donné la liste dans sa Bibliotheca coloniensis, page 264 et la suivante; nous la copierons ici:

a. *Oeuvres théologiques*: 1. Tractatus de actibus humanis; Trev. 1717.—2. Justificatio impii per attritionem et sacramentum poenitentiae; Trev. 1716.

b. *Oeuvres philosophiques*: 3. Conclusiones ex universa philosophia circa quaestiones maximè controversas auctoritate et rationibus confirmatae; Coloniae, 1692.—4. Philosophiae tripartitae Pars I, sive Logica; Col. 1710.—5. Philosophiae tripartitae Pars II, sive Physica tum universalis, tum particularis; ibid. 1715.—6. Philosophiae tripartitae pars III, sive Anima et Metaphysica; Colon. 1724.—7. Dialectica nova omnibus scholis accommodata; Trev. 1716.

c. *Oeuvres littéraires*: 8. Imago divina Bonitatis, sive Maria sine labe originali concepta. *Discours*; Col. 1700.—9. Colonia Agrippina ob invictam in fide orthodoxa constantiam, a Deo inter varia bellorum pericula incolumis conservata. *Discours*; Col. 1701.—10. Appendix ad praecipua litterarum humaniorum; Col. 1701.—11. Orthographia, sive ars emendate scribendi; 1700.—12. Theoparonsia sive Dei ubique locorum praesentia, continens prosam variam, tum solutam, tum ligatam; Colon. 1722.—13. Corona tergemina, complectens triplicem laudem juventutis trium Coronarum; Col. 1700.—14. Dictionarium Germanico latinum; Col. 1724. *La mort surprit Aler avant d'avoir terminé la partie inverse de cet ouvrage que son neveu, le Père Pierre ALER, Licencié en Théologie, Professeur à Cologne et examinateur synodal paracheva et mit au jour.*

d. *Oeuvres poétiques*: 15. Gradus ad Parnassum; Col. 1702. *Cet ouvrage était parvenu à sa septième édition, encore du vivant de l'auteur.*—16. Praxis poëtica, sive modus quodcumque genus carminis

facile et eleganter componendi; Col. 1722.—17. Joseph venditus. *Tragédie.*—18. Joseph agnitus. *Tragédie.*—19. Joseph patrem excipiens. *Tragédie*; Cologne, 1703, 1704, 1705.—20. Tobias probatus. *Tragédie*; 1708.—21. Genovefa. *Tragédie*; Col. 1709.—22. Machabæus und seine Söhne. *Tragédie*; Col. 1710.—23. Tobias recreatus. *Tragédie*; 1707.—24. Bertulfus et Ansberta. *Tragédie*; 1708.—25. Regina gratiae Maria. *Drame*; Col. 1696.—26. Regina pacis Maria. *Drame*; Col. 1697.—27. Julius Maximinus. *Drame*; Col. 1697.—28. Urania. *Drame*; Col. 1700.

e. *Poésies diverses*: 29. Annus saecularis; dédié à Maximilien-Henri, Archevêque-Electeur de Cologne; 1684.—30. Fœtus Leonis et Aquilæ, sive Epithalamium Serenissimi Principis et Electoris Emmanuelis et Archi-Ducissæ Austriæ; Col. 1685.—31. Sol in occasu, sive Maximilianus-Henricus, Archiepiscopus Coloniensis mortuus; Cologne, 1688.—32. Leo in Stellam mutatus, quando Reverendissimus et Illustrissimus Dominus Joannes-Henricus de Anethan, Episcopus Hieropolitanus, etc., vivere desiit; 1693.—33. Faces nuptiales.—34. Virtutes infulatae.—35. Pulli aquilini.—etc.

Quant à Pierre ALER, neveu de Paul, dont il vient d'être parlé, il paraît qu'il se distingua également dans les lettres. La bibliothèque de Luxembourg possède de lui les trois ouvrages suivants: a. Praxis poëtica, 1735, vol. in 12.—b. Conclusiones universæ philosophiæ, 1692, in 12.—c. Poesis varia, 1701, in 12.

Dr FELLER, Dictionnaire historique.—As HONTMUN, Historia Trevirensis diplomatica, III, 230.—PAQUET, 80—Conversations-Lexikon, édit. 1846; I, 41; et édit. de 1851.—BÄRSCH, Eifflia illustra, III, 1. I. 41.—NANUS, Catalogue de la bibliothèque de Luxembourg, 147 et 348.—COUVAIN, Encyclopédie moderne, I, 296.—CLASEN, Catalogue de la bibliothèque de Luxembourg, 8, 382, 426.—NEUMANN, les auteurs luxembourgeois; dans Programme de l'Athénée, 1886. 38, sq.

ALLAMONT, d', maison de nom et d'armes, originaire de Lorraine et qui est

venue vers la fin du quinzième siècle habiter la partie de l'ancien pays de Luxembourg qui a été depuis cédée à la France. Elle y a possédé les terres de Malandry, de Brandeville, etc., arrière-fiefs luxembourgeois.

D'Allamont portait: de gueules, au croissant montant d'argent, au chef d'argent; d'autres disent d'or, chargé d'un lambel de trois pièces d'azur. Cimier: deux têtes de chien braque d'argent adossées, aux côtés de gueules, bordés d'or, aux annelets de même, liés ensemble. Cette famille qui a donné des titulaires aux plus hautes charges du Pays, telles que celles de député à l'Etat noble, de Justicier des nobles, etc., etc., a produit plusieurs illustrations que nous allons successivement passer en revue.

ALLAMONT, *Antoine d'*, seigneur de Malandry, Chauffour, Quincy, etc., fils de Jean II et de Marie de Pavant sa première femme, naquit en 1515 au château de Malandry. Il n'était âgé que de dix-huit à dix-neuf ans lorsque l'empereur Charles-Quint le pourvut d'une compagnie de cinq cents hommes avec lesquels il ne tarda pas à donner des preuves d'une grande valeur à la défense de la petite ville de Virton (1542) dont une armée française était venue faire le siège: comme il n'avait consenti à rendre cette ville que lorsqu'il se vit réduit à la dernière extrémité il fut fait prisonnier de guerre. Sa captivité durait depuis dix-sept mois lorsque Marie de Hongrie, alors gouvernante des Pays-Bas lui fit par un ordre exprès recouvrer sa liberté. Antoine d'Allamont se distingua ensuite à tous les sièges et à toutes les batailles auxquelles il assista, jusqu'à la paix de 1559, après la conclusion de laquelle le Roi d'Espagne voulant récompenser ses services le nomma gouverneur civil et militaire de Montmédy. Peu de temps après il y ajouta le grade de colonel d'un régiment d'infanterie wallonne qui depuis porta le nom de son chef, et celui de maréchal de camp à l'armée qui allait entrer en France sous

le commandement de Mansfelt: d'Allamont continua à donner dans toutes les rencontres les preuves les moins équivoques de son imperturbable sangfroid et d'une bravoure peu commune.

Dans son gouvernement de Montmédy il sut constamment se faire aimer et respecter par les habitants comme par les soldats, au point que de nos jours encore son nom n'y est prononcé qu'avec une espèce de vénération et avec la qualification de grand que chacun y ajoute. Après avoir occupé ce poste pendant dix-huit années il songea à se retirer de la vie active pour aller passer le reste de ses jours dans sa terre de Malandry: le roi en lui accordant le congé qu'il sollicitait, voulut lui donner une preuve éclatante de sa satisfaction particulière pour la fidélité qu'il avait montrée pendant sa longue carrière, et nomma son fils, Jean III (v. ce mot.), pour lui succéder.

Antoine d'Allamont avait épousé le 30 décembre 1547 Ide de Custine, morte le 10 mars 1560. Elle était fille de Jean-Jacques de Custine, seigneur d'Aufflance et de Jeanne ou Jaqueline de Fiquelmont. Il mourut le 23 février 1598, non 1592 comme quelques historiens l'ont écrit, à l'âge de 83 ans, à Montmédy où il s'était réfugié à cause de la guerre qui venait d'éclater et qui menaçait le lieu de sa retraite. Il avait désiré être inhumé dans le caveau de ses pères à Malandry; mais les troubles dont le Pays était travaillé à cette époque n'ayant pas permis d'accomplir sa dernière volonté il a été déposé dans le chœur de la paroisse de Montmédy, sous un beau monument avec ses seize quartiers et une inscription en lettres d'or qui retraçait ses exploits et les principales circonstances de sa vie.

Ce seigneur laissa trois fils et deux filles: *Jean* (III) qui aura son article; *François*, seigneur de Chauffour, Preutin, Champy, gouverneur-capitaine de Damvillers, époux de Claudine de Housse; *Jacques*, Protonotaire apostolique; *Louise*, femme d'Arnoul de Faily (1565); et *Mar-*

guerite, épouse d'Albert d'Orey, seigneur de la Neuville.

DE LA HAUT, *Annales civiles et religieuses d'Yvois-Carignan et de Mouzon*, éditées par L'Ecu, 180, sqq. — UNGERSCHUCK, *Dictionnaire héraldique manuscrit*. — DES HAYONS, *Vie de Jean d'Allamont*, II, 29 et 142.

ALLAMONT, *Eugène-Albert*, évêque de Ruremonde, puis de Gand, se titrait de Baron de Buzy, seigneur d'Allamont, de Malandry, d'Ansart et de Blagny. Il naquit à Bruxelles en 1609, fils de Jean d'Allamont, quatrième du nom, seigneur d'Allamont, Malandry, Villé-Cloye, Baron de Buzy, Gouverneur-Capitaine et Prévôt de Montmédy (v. son article), et d'Agnès de Mérode-Waroux. Il avait pour aïeul Jean d'Allamont qui avait épousé Philiberte-Marguerite de Lenoncourt, et pour bis-aïeul Antoine d'Allamont dont il a été parlé à l'article qui précède.

Eugène-Albert d'Allamont fut baptisé par le cardinal Alphonse de la Cueva, et tenu sur les saints-fonts par les archiducs Albert et Isabelle-Claire-Eugénie qui lui donnèrent leurs noms. Après avoir fait de brillantes études à Luxembourg, à Trèves, à Mayence et à Louvain, il prit d'abord le parti des armes auquel sa famille presque entière s'était successivement vouée depuis des siècles, et fit une campagne sous l'archiduc Léopold : Il se trouva entr'autres à la bataille de Lens (1648), où il fut fait prisonnier. Lorsqu'il fut rendu à la liberté il se sentit dégoûté du service militaire, et s'engageant dans une autre carrière il choisit l'état ecclésiastique pour lequel il avait depuis longtemps éprouvé une grande propension. Il fut en effet pourvu le 28 janvier 1653 d'un canonicat à l'Eglise de St. Lambert de Liège après avoir fait preuve de seize quartiers de noblesse et ancienne chevalerie, et ordonné prêtre l'année suivante. En 1657 il était venu à Malmédy pour assister aux noces de son frère et y fut enfermé à cause du siège que l'armée française vint à la même époque faire de cette ville dont ce même frère était Gouverneur (v. l'art. Jean V,

d'Allamont). Il y montra beaucoup d'intrépidité en affrontant tous les périls pour assister les blessés, leur procurer les secours de la religion et les consoler par l'onction de ses paroles. Nommé en 1659 à l'évêché de Ruremonde dont il prit possession le 11 juin, il fut sacré à Malines le 24 août suivant. Dans cette éminente position il sut soutenir avec toute la fermeté désirable les droits de son église et remplir exactement tous les devoirs du saint ministère, même les plus pénibles et les plus minutieux. Dans le cours de ses visites pastorales il ne se bornait pas à donner la Confirmation, mais il voulait toujours s'acquitter suivant l'occurrence de toutes les fonctions sacerdotales. Son zèle le porta même jusqu'à entrer, revêtu de ses habits pontificaux, dans les villes de Nimègue et de Grave, peuplées alors presque exclusivement de dissidents : cette démarche pouvait rencontrer de l'opposition chez les magistrats de ces villes ; mais le mérite personnel du prélat ayant trouvé grâce on le reçut avec honneur et on alla jusqu'à le défrayer pendant son séjour. Cette circonstance ayant enhardi les catholiques qui résidaient dans ces villes et les environs ils accoururent auprès de leur pasteur recevoir la Confirmation et écouter ses exhortations pastorales.

Le Pape Alexandre VII ayant appris cette circonstance se hâta de complimenter le vénérable prélat sur sa réussite ; et pour l'encourager dans son zèle il lui fit expédier le 27 août 1665, un bref qui lui conférait le titre d'Administrateur spirituel de l'évêché de Bois-le-duc, et celui de Vicaire apostolique pour les Provinces-Unies. Cette honorable distinction porta d'Allamont à continuer ces sortes de missions et à les étendre dans presque toute la Néerlande ; et partout il fut reçu avec déférence, au point que à son arrivée à LaHaye la princesse douairière de Nassau-Orange et le jeune prince son fils le firent complimenter.

Enfin, par Lettres du 1^{er} février 1666 Anne-Marie d'Autriche, Gouvernante d'Es-

pagne pendant la minorité de son fils Charles II, le transféra de l'évêché de Ruremonde à celui de Gand, et le pape agréa cette nouvelle promotion. Eugène-Albert d'Allamont prit possession du siège de Gand le 4 juillet de la même année et fit son entrée incognito dans cette ville le 28 octobre suivant. On avait voulu lui faire une dispendieuse réception, mais le vénérable évêque refusa cet honneur en manifestant le désir que l'argent que l'on destinait à cette fin fût employé à soulager les pauvres et à habiller la garnison. Il fit en outre et hors de ses propres deniers distribuer de larges aumones aux uns et habiller les autres.

Pendant son épiscopat à Gand il sut, comme à Ruremonde, soutenir constamment le caractère d'un grand évêque : ses soins de tous les moments étaient consacrés à donner aux pasteurs qui relevaient de lui l'exemple du zèle pour le troupeau qui leur était confié : Il ne négligeait aucun de tous les devoirs qui incombent à un prêtre avec charge d'âmes ; et il n'était rien d'utile à faire qui lui échappât. Un procès fâcheux s'était élevé entre son prédécesseur et le chapitre de sa cathédrale ; dès son avènement il le termina à son propre détriment. D'autre part, il donnait toute sa sollicitude à soulager la misère du peuple qui se voyait accablé par les courses des armées pendant les guerres de l'Espagne contre la France : il fit entourer à ses frais la citadelle de Gand de murs, de contre-escarpes et de pallissades, et fournit en outre cinq mille florins pour lever et entretenir une compagnie chargée de garder cette forteresse. Sa mémoire est restée chère surtout à cause de la généreuse hospitalité qu'il sut exercer à l'égard de l'évêque de Fernès, en Irlande, que les dissidents avaient chassé de son diocèse.

La ville de Ruremonde lui doit en outre la reconstruction de son palais épiscopal qui avait été détruit par un incendie pendant qu'il était évêque de ce dio-

cèse. Finalement par son testament il ordonna que la moitié des arérages du revenu de son évêché fût distribuée aux pauvres de la ville et que l'autre moitié fût employée à la fondation d'autant de charges de grands-vicaires dans la cathédrale de Saint-Bavon que ces fonds pourraient suffire à entretenir.

L'évêque Eugène-Albert d'Allamont mourut d'une colique à Madrid, le 28 août 1673, à l'âge de 64 ans et il y fut enterré. Son cœur, rapporté à Gand, fut déposé sous une belle-tombe avec ses armes et cette épitaphe :

D. O. M.

QUO PRIMUM VIXIT

ULTIMUMQUE DEO ET ECCLESIE SUE
MORTUUS EST:

ILLUSTRISSIMI

AC REVERENDISSIMI DOMINI
EUGENII-ALBERTI D'ALLAMONT

RUREMUNDENSIVM V.,
GANDENSIVM IX EPISCOPI

COR HIC SITUM EST,

RELIQVVM CADAVER MADRITVM SIBI

[VINDICAVIT,

QUO CVM PONTIFICIS REGISQUE CONSENSU
FESTINAVIT, DEO DUCE, COMITE VIRTUTE

UT COMMISSVM SIBI OVILE,

RE ET FACTIS, NON VERBIS, AUT SPECIE

[TUERETUR,

IV. KALEND. SEPT. CIC. IC. C. LXXIII.

ANTE ABLATVS EST, QVAM PROVIDENTIA

[DIVINA

OPTATIS EJUS RESPONDERET.

UT PACE PERFECTA PERFRUATUR

QUISQVVS TRANSIS, DEVM PRECARE.

Quartiers :

Allamont. — *Pavan.* — *Custines.* — *Ficquelmont.* — *Lenoncourt.* — *Haraucourt.* — *Choiseuil.* — *Ray.* — *Mérode.* — *Waroux.* — *Thiant.* — *Ghistelles.* — *Marchies.* — *Wisocq.* — *Liedekercke.* — *Van der Gracht.*

DE LA HAUT, Ann. civ. et relig. d'Yvois-Canignan, 190, sqq. — BRATHOLET, VIII. — Histoire chronologique des évêques et du chapitre exempt de S^t Bavon, I. 48 à 82. — PIERRET, I. — Délices des Pays-Bas, I, 339; et II. 34. — Gallia christiana, V, 166. — Histoire ecclésiastique, civile et littéraire du département des Ardennes.

ALLAMONT, *Jean d'*, troisième du nom dans la généalogie de cette illustre maison, et né en 1548, était fils aîné d'Antoine qui a son article, et d'Idé de Custine. Comme son père il prit le parti des armes et commença à servir à l'âge de 18 ans. Il se trouva au siège de Valenciennes en 1567 et l'année suivante à la bataille de Frise, si célèbre par la mort du duc d'Artemberg et du comte de Nassau, chefs des deux armées. Il prit de même part à celle de Montcontour (1569), au siège et à la prise de Mons (1572), et finalement à la prise de Zutphen. Ces exploits lui méritèrent en 1577 le gouvernement de la place de Montmédy bien qu'il ne fût âgé que de vingt-neuf ans : il succédait en cette dernière qualité à son père, comme nous l'avons vu.

Jean d'Allamont n'avait pas moins de réputation dans les négociations diplomatiques : ce fut en effet lui qui traita avec le comte de Schœmberg, maréchal de camp de cavalerie, dite *des Reitres* qui venaient d'être licenciés en France, et en obtint un renfort de sept mille hommes pour le service du roi d'Espagne ; ce fut encore lui qui ménagea une suspension d'armes entre Don Juan d'Autriche et les Provinces-Unies, qui leva à Anvers une somme considérable pour le payement des troupes espagnoles, démarche qui pensa lui coûter la vie, qui envoya au service du même Don Juan les deux compagnies d'hommes d'armes qui avec quatre autres compagnies d'infanterie fournies par lui et la noblesse du Pays de Luxembourg et du Comté de Chiny furent les premières troupes que le Gouverneur espagnol employa contre les Pays-Bas. Jean d'Allamont trouva de plus moyen de donner une paie à la garnison de Montmédy sans être à la charge de l'Etat : Tous ces actes finirent par inspirer à Philippe II une si haute estime et une si grande confiance envers le Gouverneur de Montmédy qu'il l'adjoignit en qualité de conseiller au jeune prince de Parme lorsqu'il l'envoya en Flandre.

Jean d'Allamont avait épousé Philiberte,

filie de Bernard marquis de Lenoncourt et de Blainville etc., et de Claudine de Chamiset. Il mourut à l'âge de 69 ans, le 8 juin 1617, comme le portait son épitaphe armoriée de seize quartiers qui se trouvait dans une chapelle qu'il avait fait construire à Montmédy et dans laquelle il a été inhumé. Les services que ce grand capitaine avait rendus à la couronne d'Espagne le firent sincèrement regretter par le roi ; et ces regrets, ajoutent les annales du temps, furent partagés par les habitants de Montmédy et ceux des endroits en dépendants à cause de la sagesse et de la douceur qu'il avait su montrer dans son gouvernement.

Les généalogies authentiques de sa maison le titrent de Baron de Buzy, seigneur d'Allamont, Malandry, Brandeville, Dom pierre.

Son épouse, qui avait été chanoinesse à Remiremont, lui donna *Jean IV* qui suit ; *Théodore* qui a aussi son article ; *Louis*, Grand-Prévôt d'Ardenne ; *Bernard*, capitaine pour S. M. C. ; *Antoine* abbé de Beaupré, vicaire-général, administrateur de la Dignité de Primat de Lorraine, seigneur de Ville-Cloye, Dompierre etc., mort en 1661 ; *Marguerite*, épouse de Louis de Custine d'Auffiance, bailli de Vianden.

UNESCHUCK, Dictionn. hérald. — DE LA HAUT, Annales d'Yvois-Carignan ; 182, sq. et 396. — DES HAYONS, Le fidèle et vaillant Gouverneur, ou vie de Jean V d'Allamont, II. 13. 30. 144. 149. 282. — Histoire ecclésiastique, civile et littéraire du département des Ardennes ; manuscrit.

ALLAMONT, *Jean d'*, dit Jean IV, baron de Buzy, seigneur d'Allamont, Malandry, page de l'Archiduc Albert, était fils aîné de Jean III qui précède, et de Philiberte, marquise de Lenoncourt. Né en 1596, il n'avait que vingt-six ans lorsque en récompense de ses exploits militaires il fut pourvu du gouvernement de Montmédy devenu vacant par la mort de son père. Dans ce poste, tout de confiance, il se fit une si grande réputation de valeur que l'ennemi n'a pas même osé attaquer Montmédy de son temps, bien

que toutes les places des environs fussent emportées. Aussi sous ce vigilant et généreux gouverneur la garnison fut-elle toujours nombreuse dans cette ville, les vivres et les munitions en abondance et les fortifications dans le meilleur état.

Fidèle et zélé serviteur de son roi, il fit de ses propres deniers couler six canons de bronze que pour cette raison on nomma *Malandris*. Il voulut aussi contribuer aux frais d'une nouvelle enceinte de murs, de parapets, bastions, grands boulevards, demi-lunes et redoutes que l'on fit construire à cette époque autour de cette place et sur lesquels il avait fait incruster ses armes.

Jean IV d'Allamont qui était aussi membre du Conseil de guerre du Roi, avait épousé Agnès de Mérode-Waroux, chanoinesse du Mans, fille de Jean, Baron de Mérode, Comte de Waroux, de Thiest, Grand-maître d'hôtel de l'Electeur de Cologne Evêque et Prince de Liège, et de Marguerite de Harchin. Cette dame, qui mourut en 1666, avait donné à son mari : *Jean V*, dont l'article suit ; *Eugène-Albert*, qui aussi a son article ; et *Anne*, chanoinesse de Remiremont, héritière de sa branche, comtesse de Brandeville, dame d'Allamont et de Malandry, morte le 6 mai 1710, épouse d'Alexandre Comte de Mérode, vicomte de Villers-sur-Lesse, seigneur d'Ossogne.

Jean IV d'Allamont mourut en 1644 et fut inhumé à Montmédy, dans la chapelle de son nom, dédiée à la vierge Marie et annexée à l'église paroissiale. Sa tombe porte l'inscription que nous transcrivons et qui est gravée sur une table de marbre :

*Cy gist havt et pvissant Seigneur
Messire Jean d'Alamont Seigneur dudit
Liev Malandri, Villé-Cloie dv ban de
Busi etc. Gouverneur de Montmédy,
Successivement avec son père et son ayeul
Dv Conseil de gverre de Sa Majesté
Catholique, en paix sob
Son Al^{te} l'Archedvq Albert, en gverre sob
Son Al^{te} le Cardinal-infant Ferdinand
D'Avstriche.*

*Il étoit vn homme d'vn Cœur généreux
D'une vertu rare d'un esprit non Vulgaire
D'une fidélité héréditaire, franc de
Conversation, exempt de corruption
Hayssant la médisance, ennemi de la
Vengeance, prompt à la surmonter, prest
A pardonner et toujours égal aux
Adversités comme aux prosperités
Enfn après avoir ainsi genereusement
Et vertueusement vesco il rendit son
Ame a Dieu et sa place à son Roy
Regretté de tous gens de bien le 17 Jvin 1644
Le 53 de son âge et de son gouvernement
Le 29°.*

*Chrestiens reverez ses cendres
Et priez pour son âme.*

DE LA HAUT, Ann. civ. et relig. d'Yvois-Carignan, loc. cit. — Généalogie authentique de la maison d'Allamont. — Communications de Monsieur le maire de Montmédy.

ALLAMONT, *Jean V d'*, était fils de Jean IV, Gouverneur de Montmédy, dont l'article précède, et d'Agnès, comtesse de Mérode-Waroux. Il naquit à Montmédy, le 19 octobre 1626 et se titrait de seigneur de Malandry, Baron de Buzy, Chevalier-Profès de Saint-Jacques, Gouverneur-Capitaine-et-Prévôt de Montmédy. Il était né avec beaucoup d'aptitude aux études et un grand fonds de bonté et de courage. Aussi ses parents ne négligèrent-ils rien pour développer ces heureuses qualités en lui faisant faire des études soignées dans les lettres et en philosophie, dans lesquelles il fit des progrès rapides. Dès l'âge de huit ans il compta à l'armée dans la compagnie de son père, et quelques années plus tard on le vit commander une compagnie d'infanterie dans le régiment du comte d'Isembourg : il se signala dans ce grade à Courtrai, à Menin et à Lens où il fut fait prisonnier. Devenu ensuite capitaine de cavalerie dans le régiment de son cousin de Custine d'Aufflance, il fut commandé un jour sous les ordres de de Brouck pour aller au secours de Cambrai où il entra heureusement avec ses soldats. De là il passa en France et donna dans toutes les rencontres des marques éclatantes de son

courage, ce qui détermina le roi d'Espagne à l'appeler auprès de sa personne et à l'admettre dans ses gardes du corps dites *gardes allemandes*, avec le rang de lieutenant. Il fut de plus honoré par ce prince de la chevalerie de Saint-Jacques, distinction éminente à cette époque; et presque en même temps il fut fait gentilhomme de la Bouche. Enfin le roi lui accorda la survivance du Gouvernement de Montmédy dont plusieurs de ses ancêtres avaient été titulaires et dont un sieur de Béer était alors pourvu. Jean d'Allamont resta encore deux ans en Espagne. Le gouverneur de Béer étant mort sur ces entrefaites au mois de mai, il sollicita et obtint en 1657 la permission d'aller prendre possession de son gouvernement de Montmédy. Mais comme l'Espagne était pour lors en guerre avec la France le passage en Belgique était devenu d'une difficulté extrême. D'Allamont ne s'effraya pas de ce danger : il prit la livrée du Président de la Chambre des Comptes de Bruxelles et suivit ce magistrat jusqu'en Flandre en se faisant passer pour son valet. De là il partit en toute hâte pour Montmédy en compagnie de son frère, le chanoine de St. Lambert (v. l'art. Eug.-Alb. d'Allamont). Ils y arrivèrent le 9 juin 1657 ; le surlendemain il prit possession de son office et le même jour au soir le maréchal de la Ferté vint investir la place au nom du roi de France et commença à en faire ce siège mémorable où d'Allamont se couvrit d'une si belle gloire. Cette attaque imprévue ne déconcerta pas le jeune gouverneur qui arrêta sur le champ son plan de défense et y déploya tout ce que l'expérience peut joindre à la valeur. Il était partout, pourvoyait à tout, soutenant les attaques, repoussant les assauts, faisant des sorties utiles, réparant instantanément les brèches que faisait le feu ennemi, en un mot se multipliant pour ainsi dire et remplissant tous les offices que le besoin de la défense savait créer, au point que, disputant le terrain pied à pied et le plus souvent avec des avan-

tages marqués, il est à croire que l'armée française aurait été obligée de lever le siège malgré la présence de Louis XIV au camp, si un boulet de canon n'était venu inopinément blesser à mort le vaillant commandant en lui emportant la cuisse gauche et lui faisant entrer dans le bas-ventre un éclat de palissade, long d'un pied environ, avec le pommeau de son épée que l'éclat avait rencontré dans son vol.

Il fut transporté au château dans la chambre où son père était mort treize ans auparavant, et il y rendit l'âme le même jour 4 août 1657, à quatre heures du soir, après avoir fait son testament, reçu les consolations de la religion des mains de l'abbé d'Orval et prononcé ces paroles mémorables : *Je meurs content et satisfait puisque c'est pour Dieu, pour mon roi et pour ma patrie.* Il n'était âgé que de trente-un ans, deux mois et quinze jours.

Son héroïque valeur dans la défense de la place qui lui était confiée fut admirée par tous, même par l'ennemi auquel la mort du Gouverneur ouvrit les portes de la ville. Louis XIV lui-même, après la reddition de la place qui eut lieu dès le 6 août, c'est-à-dire deux jours après la perte de l'intrépide Jean d'Allamont, se contenta d'aller visiter les brèches, mais refusa d'entrer dans la ville, *parce que, dit-il, celui que j'aurais voulu y voir et dont je rachèterais volontiers aujourd'hui la vie par la perte de deux mille de mes propres soldats, n'y est plus.*

La nouvelle de la mort du brave d'Allamont répandit la tristesse à la Cour de Madrid; Don Juan en écrivit une lettre de condoléances à la douairière de Malandry, sa mère, et les États du Pays lui firent célébrer des obsèques solennelles auxquelles furent prononcés son oraison funèbre et son éloge. Un de ses admirateurs lui a composé l'épithaphe suivante :

*Passant, ne verse de larmes
Sur ce corps couvert de lauriers
Que tu vois arrose du beau sang des guerriers
Qui sont tombés dessous ses armes.*

*Admire d'Allamont, et bénis son bonheur,
Puisqu'il est mort au lit d'honneur
Dans le sein charmant de la gloire;
Et que par sa valeur ce Mars a remporté
Dessus la Parque la victoire
Pour vivre en l'éternité.*

Jean V d'Allamont n'a pas été marié. Un ouvrage contemporain intitulé: *Mémoires de Mademoiselle* . . . et publié à Maastricht, prétend au T. IV, p. 52, qu'il avait été sur le point de contracter mariage; que déjà sa famille était réunie pour signer le contrat, le jour même où commença le siège de Montmédy; et que cette circonstance força ses parents de rester dans cette ville pendant le siège. Le même ouvrage ajoute que sa fiancée ne le quitta pas un instant affrontant avec lui tous les dangers, et qu'elle avait été à ses côtés lorsqu'il fut blessé: ce trait de bravoure chez une femme est trop honorable pour que nous eussions pu le passer sous silence. Malheureusement le nom de celle qui en fut capable n'est pas parvenu à la postérité.

D'Allamont avait suivant la mode du temps, désiré reposer à l'abbaye d'Orval, avec l'habit religieux. Ses biographes ne nous ont pas appris si ce vœu a été mis à exécution.

Le manuscrit des *Viri illustres*, si bien écrit d'ailleurs, passe un peu légèrement sur ce grand capitaine, se contentant de n'en dire que ce qui suit: « 1655 . . . de « Dallamont ex capitaneo Equestri vices « seu locum tenens cohortis prætorix seu « custodiæ corporis Philippi IV Hispani- « arum regis germaniæ Titulo ad hoc de- « lectus et evocatus. » Puis en marge, la date de 1655. Il semble que cette notice a été rédigée avant la mémorable défense de Montmédy qui a coûté la vie à ce célèbre Gouverneur; et que l'auteur de l'ouvrage dont nous parlons n'a plus retouché son manuscrit après la mort de Jean d'Allamont, car il y est à peine reconnaissable.

BEAUMOLET, VIII, 71 à 75; *ibidem*: Journal du siège de Montmédy, 108 à 126.— DE LA HAUT, 187

à 190. 397 à 398 — Le R. P. DE WANA, Jésuite Vic de Jean d'Allamont.—DES HAYONS, Le fidèle et vaillant Gouverneur, etc.—Histoire ecclési., civile et littéraire du Département des Ardennes — WILLENFACHS, Mélanges historiques et littéraires, 181.—УОНАСЧУКА, Dictionn. hérald — Gesta Trevirorum; ed. MULLER et WYTTENBACH III, 101.—PILLET, I.—ULVING, 57.—PAQUET, 86.—Viri illustres, II, N° 168.

ALLAMONT, *Théodore d'*, Chevalier-Comte de Brandeville, Justicier des nobles du Duché de Luxembourg, Grand-Prévôt de Bastogne et de Marche. Ce personnage, frère de Jean IV qui fut gouverneur de Montmédy, était fils de Jean III et de Philiberte, Marquise de Lenoncourt.

Théodore d'Allamont n'avait que quatorze ans lorsqu'il obtint une compagnie au régiment du Boucquoy dans lequel il servit cinq ans en Bohême où il assista à plusieurs rencontres, sièges, batailles et prises de villes: A la retraite du pont de Vienne il sut conserver une demi-lune placée audevant de ce pont. Il prit ensuite part aux sièges de Gratz, de Rosenberg, de Frise et de Pragaditz: devant ces deux dernières places il monta même un des premiers à l'assaut. Quelque tems après il commandait à Melque une garnison de quatre cents hommes lorsque cette ville vint à être assiégé. Il s'y défendit pendant six semaines contre les assauts et les efforts des assiégeants qu'il força à la fin à déguerpir. A la célèbre bataille de Prague, le 8 novembre 1620, il se trouvait à la tête de l'avant-garde et de l'escadron-volant dit: *des enfants perdus*. Il commença avec eux l'escarmouche et la soutint avec avantage, emporta une demi-lune avec trois canons et arriva un des premiers aux portes de la ville. Il entra ensuite avec un secours dans celle de Presbourg qui était assiégée et y combattit avec tant de bravoure que l'ennemi fut contraint de décamper avec de grandes pertes. Revenu en Allemagne il alla au siège de Bréda où il commanda cinq compagnies du régiment du prince de Chimay et trois de celui du marquis de Brandenbourg: il y occupait un poste parti-

culier au quartier d'Estersaide et il le défendit avec intrépidité contre différentes attaques de l'ennemi. Après la reddition de cette place il reçut l'ordre de se joindre avec ses huit compagnies au gouverneur de Wesel pour l'exécution d'un grand coup. Mais cette entreprise manqua par suite de la mort du gouverneur qui fut tué par un boulet. Alors Théodore d'Allamont prit le commandement de tout ce corps d'armée qui se composait du régiment du duc de Neubourg, des huit compagnies qu'il avait amenées, de quatre compagnies de cavalerie avec quatre pièces de canon, trein, attirail et munitions, et les mena en bon ordre en garnison, bien que pendant toute la marche il fût constamment harcelé par l'ennemi qui disposait de forces supérieures aux siennes. Après cet événement Théodore d'Allamont reçut le grade de capitaine de cavalerie et le titre de prévôt d'Ardenne (de Marche et de Bastogne).

Il suivit depuis le comte de Neden envoyé avec une armée dans le Palatinat au secours de Franckenthal, et pour récupérer d'autres places occupées par les Suédois : Théodore d'Allamont se signala surtout à la bataille de Spire.

Ces actes de bravoure ne restèrent pas sans récompense : par Lettres-Patentes expresses, en date du 11 décembre 1652, le roi d'Espagne, « en vue de ses exploits, surtout à ladite bataille de Spire, « de même que de ceux qui les avaient « précédés, des services de ses ancêtres « et de l'ancienne extraction de sa maison ; « pour l'élever, l'accroître et décorer de « plus grands honneurs, droits, prérogatives et prééminences, le fit, créa et « déclara COMTE ; et la terre et seigneurie « DE BRANDEVILLE, consistant en haute, « moyenne et basse justice, située au Pays « Duché de Luxembourg, à la dignité, « titre et prééminence de Comté, avec « les appartenances et dépendances, hauteur, juridiction et revenus y appartenants, en faveur de MESSIRE THÉODORE « D'ALLAMONT, et ce que lui et ses suc-

« cesseurs pourront ajouter, unir et incorporer, pour lui, ses hoirs mâles et « femelles nés et à naître en loyal et légitime mariage ; à la charge d'en faire « les reliefs, hommages et serment de « fidélité aux ducs et duchesses de Luxembourg. »

Théodore d'Allamont ne jouit pas longtemps de cette belle distinction qu'il devait uniquement à son mérite personnel ; il mourut encore la même année, ou au moins la suivante si nous devons en croire le manuscrit des Viri illustres qui a été écrit vers cette époque par un savant très-recommandable. Voici du reste la notice qui y est consacrée à Théodore d'Allamont : « 1653. Theodorus de Dalamont « Dominus de Brandeville Judex Nobilium « ducatus Luxemburgensis et magnus præpositus Arduennæ sub comite de Bucquoy « in pugna pragensi in prælio ad pontes « viennenses contra Gaborem Meligium ad « Danubium per 6. septimanas obsessum « defendit usque dum a Bucquoyo libera- « retur. Ao 1653 creatus a Philippo IV. « Hispaniarum Rege Comes de Brandeville. »

Théodore d'Allamont avait épousé Marie de Mérode. Nous ignorons s'il a laissé postérité. Il fut le fondateur du monastère des Clarisses de Bastogne.

DE LA HAUT, 185 à 187 ; et 397. — UNGERSCHUCK. — Viri illustres, II, N. 60. — BARNOLET, VIII, 187. — ELVELING, 36. — PITSART, I. — Archives du comte d'Inécourt, à Paris.

ALSCHEID, *Hartard d'*. Le manuscrit des Viri illustres consacre à ce personnage une notice assez circonstanciée que nous allons transcrire : « Hartardus Dalscheidt « Luxemburgensis ex capitaneo cohortis « peditum Ordinis sancti Francisci de Ob- « servantia ab Episcopo Agrensi missus « in Transilvaniam Catholicorum in ea et « in Muldavia Apostolus, a Nicolao Schandt « Sacræ Cæsareæ Regiæque Majest. partium Regni Hungariæ Superioris Lustrationum Bellicarum commissario et a Synodo Apostolico aliisque Magistratibus « publico testimonio Cassoviæ 1^o septembris 1657. dato, vocatus spiritualis pater

« et Germaniæ nationis animarum parens,
« et qui brevi tempore Apostatas ab Or-
« thodoxâ Fide, Sanctæ Matri Ecclesiæ
« reconciliavit; A catholicos ad veram Fi-
« dem adduxerit non paucos; Hæretico-
« rum etiam ore laudatus et celebratus;
« quem etiam idcirco Paulus Comes Palffii,
« Palatinus Hungariæ, Litteris 21. sep-
« temb. 1651. et patrem suum repetiit
« a guardianso viennensi. »

Nous devons ajouter ici quelques explications que nous croyons indispensables, tant touchant la famille de ce personnage et du lieu de sa naissance que concernant l'année de son décès. Tous les auteurs qui ont parlé du Père Hartard d'Alscheid s'accordent à dire qu'il était né dans le Pays de Luxembourg; cependant aucun d'eux ne dénomme le lieu de sa naissance; et nous aussi nous ne pouvons donner à cet égard que des conjectures. En effet, si on voulait admettre qu'il a pris son nom de son endroit natal nous rapporterions l'honneur de lui avoir donné le jour au petit village d'Alscheid, chef-lieu de la commune moderne de ce nom dans le canton de Wiltz et qui a ressorti anciennement à la seigneurie de Schutbourg, fief de Wiltz et de Clervaux; car il ne peut venir dans l'idée à personne de choisir pour cela la localité homonyme qui est située dans l'Eiffel et qui ne fut jamais luxembourgeoise. Mais alors, comment concilier son extraction infime avec le rang de capitaine qu'il avait obtenu avant d'entrer en religion? Ce grade, comme on sait, ne se donnait alors qu'à des nobles. Il semble donc qu'il n'en est pas ainsi et qu'il sort d'une famille de son nom, habituée à Houffalize, et qui, par Lettres-Patentes de Philippe II roi d'Espagne, datées de Madrid, le 28 mars 1591, fut annoblie dans la personne de Jean d'Alscheid, ou Dalscheidt comme le porte le brevet royal que nous avons devant nous, et dans celle de ses trois fils restants, l'aîné ayant été tué au siège de Harlem, en 1572: Jean, le jeune, Conseiller et receveur général des domaines

et biens annotés à Luxembourg; Richard, secrétaire aux honneurs et Trésorier général des biens annotés aux Pays-Bas et en Bourgogne, Commis à l'Administration de l'Office de Trésorier-général d'Espagne; et finalement Mathieu, Receveur des Domaines et Pêcheries à Gertruidenberg.

Si donc nous comparons les dates et les domiciles de ces trois frères d'Alscheid avec les notions que nous avons sur la naissance et les antécédants de Hartard auquel cet article est consacré, nous serons très-porté à admettre qu'il était fils de Jean, le jeune ou Jean II, que nous venons de rappeler, et qu'il est venu au monde à Luxembourg, résidence de son père qui y fut en bonne réputation et où il procura de belles alliances à ses enfants et à ses petits-enfants.

Pour ce qui regarde l'époque de son décès, il ne nous est pas possible de la préciser. Tous les auteurs qu'il nous a été possible de consulter s'accordent à la fixer à l'année 1654; mais si cela était exact, d'où proviendrait la date du 1^{er} Septembre 1657 posée sur l'attestation dont parle l'auteur des Viri illustres qui cependant était contemporain et qui est si minutieusement vrai dans son ouvrage?

La famille d'Alscheid portait: écartelé d'or et d'azur, au griffon contrécartelé de l'un dans l'autre, tenant de la dextre une hache de gueules, armé et lampassé de même; le timbre traillé de trois traillies, avec bourrelet et hachements aux couleurs de l'écu, surmonté du griffon naissant du champ. — Nos renseignements sur cette famille, que nous croyons éteinte, ne vont pas plus loin, à moins que nous ajoutions qu'en 1650 un Jean-Nicolas d'Alscheid était uni à Jeanne de Wiltz, fille de Melchior (v. ce mot.), et qu'en 1661 mourut Odile, leur fille, laquelle était épouse de Jean de Wiltheim, frère d'Eustache et licencié en droit.

Viri illustres, I, N^o 119. — ULVELING, 37. — BERTHOLET, VIII, 187. — PIENNET, I. — D. CALMET, Biblioth. lorr. — Lettres-Patentes d'annoblissement de la famille d'Alscheid. — Généalogie authentique de la famille Brenner de Nalbach.

AMAND, le frère; v. ROBIN, *Amand*.

AMBLAIVE, *Jaques d'*, naquit au village de son nom dans l'ancien comté de Salm. Les Viri illustres parlent de lui dans les termes suivants: « 1636. Jacobus « Amblaviensis, dictus a pago in Comitatu « Salmensi hujus ducatus, Pastor in Bergh « ad Mosellam, scripsit seminarium hæ- « redem ex asse, suasu DD^{mm} Eustachii « et Joannis Wiltheim fratrum, quos aliàs « suos instituerat hæredes. »

Si notre ouvrage n'était destiné qu'à conserver le souvenir des personnages qui ont marqué leur carrière par des actions d'éclat, certes le modeste Jaques d'Amblaive y serait déplacé, parceque vouant toute son existence à son troupeau il a peut-être vécu de la vie paisible des bons pasteurs. Mais tout en s'acquittant de ses devoirs apostoliques, il a su donner un emploi utile à ses épargnes; et en cela il s'est particulièrement rendu digne de la reconnaissance des hommes qui n'envisagent la vertu que pour elle-même, et qui savent en apprécier le mérite chez l'habitant de l'humble chaumière autant que dans le faste de l'opulence.

Comme le passage que nous venons de transcrire de l'ouvrage des Viri illustres est extrêmement concis, nous avons jugé à propos d'y suppléer: La donation que Jacques d'Amblaive a faite en faveur du séminaire naissant des Jésuites à Luxembourg a été motivée, dit-il lui-même, par la conviction qu'il avait de l'utilité d'un établissement de ce genre destiné à former de bons prêtres. Elle fut faite par testament en date du 19 mai 1634, reçu par le notaire Aldring, de Luxembourg, en vertu d'une autorisation du roi Philippe II de l'année 1632. Dans cet acte le curé de Berg donna 100 florins au collège des Jésuites à Luxembourg, 50 florins aux Capucins de Thionville, 20 florins aux Récollets de Diekirch et finalement 1000 écus à Eustache de Wiltheim pour lors garde des chartres au Conseil provincial de Luxembourg et à son frère Jean de Wiltheim avocat au même Conseil, à charge par ces derniers de constituer

ces mille écus au séminaire des Jésuites dès que les difficultés que l'établissement de cette institution avait rencontrées auraient été levées et qu'elle aurait été définitivement installée; ce qui fut ponctuellement exécuté comme nous l'avons marqué dans la notice historique que nous avons publié sur la famille de Wiltheim.

Nous n'avons pas découvert l'année du décès de ce respectable ecclésiastique. Cependant on pourrait peut-être la fixer à 1636, d'après la mention qui se trouve en marge de son nom dans l'ouvrage des Viri illustres. Il est à croire encore qu'il n'a pas quitté sa paroisse de Berg et qu'il y a été enterré.

Viri illustres, I, N° 71.—Testament de Jean d'Amblaive, dans le Protocole du notaire Aldring, aujourd'hui en l'étude du notaire Funck, de Luxembourg.—NANN, Notice historique sur la famille de Wiltheim, 13 et 14.—Catalogus bursarum collégii Luxembgais, 164, 199.—NANVA, Dissertation sur les Bourses d'études; dans: Programme de l'Athénée, 1847, XII et XXII.

AMORIS, le Père Belmique ou Helmie d'Amour; v. BELMIQUE d'Amour, le Père.

ANDREÆ, *Nicot*, est né à Reckingen sur la Messe, le 14 septembre 1661. A vingt-trois ans il entra à l'abbaye de St. Maximin et fut ordonné prêtre trois ans plus tard, le 20 décembre 1687. La dignité d'Abbé de ce monastère étant venue à vaquer par la mort d'Alexandre Henn (v. ce mot), les voix du chapitre se réunirent sur lui le 30 mai 1698, alors qu'il remplissait les fonctions de curé de Schwabenheim, paroisse qui dépendait de sa maison.

L'abbé Andreaë, bien qu'il vécût dans des temps de guerre et de troubles, fit reconstruire l'aile droite de son monastère et récupéra plusieurs censes qui lui avaient été enlevées. Pas plus que son prédécesseur il ne négligea l'école qui y était attachée, et voulut avant tout avoir des religieux instruits. Il mourut d'apoplexie, le 19 octobre 1719, généralement regretté pour sa piété, sa science et sa régularité.

v. STRANBERG, Metropolis Ecclesie Treverensis, I, 367.

ANLY, *Jean d'*, naquit vers 1540, à Montmédy, non à Malmédy comme D. Calmet l'avance. Il appartenait à une famille patricienne, aujourd'hui éteinte, qui portait: d'argent, à la bande de gueules, chargée de trois fleurs de lys d'or; cimier: un bourrelet d'argent et de gueules, au chien courant issant, accollé d'or.

Bien que pendant le seizième siècle cette maison fût habitée à Avioth et dans ses environs, il est à croire qu'elle a tiré son origine du village d'Anliers (écrit quelquefois Anly, en latin Anslar dans les anciens titres), près de Neufchâteau, ancien marquisat d'Arlon, puisque nous voyons en 1252, au rapport de Bertholet, un Colet d'Anliers prévôt d'Arlon, porter les mêmes armes.

Jean d'Anly dont il est ici question se titrait d'écuyer, seigneur de Mobimont, demeurant à Breu, et avait épousé Marie de Tellin. Ce personnage ne nous est connu que par deux ouvrages qui sont restés manuscrits. Le premier, qui était conservé au monastère d'Orval et qui se trouve aujourd'hui déposé à la Bibliothèque dite de Bourgogne, à Bruxelles, a pour titre: *Recueil ou abrégé concernant les faits et gestes des princes d'Ardenne, spécialement des ducs et comtes de Chiny, ensemble une table généalogique de la postérité de Clodion le chevelu*, etc. Bertholet le cite au nombre des auteurs dont il s'est servi pour la composition de son Histoire de Luxembourg et Paquot dit avoir vu ce manuscrit. L'auteur remonte jusqu'à la ruine de Troie et débite sur l'origine des Francs les fables que l'on voit consignées dans quelques anciennes chroniques. Au reste Paquot assure cependant qu'il se trouve dans cet ouvrage des choses assez exactes et des faits bien appréciés sur l'histoire du moyen-âge et sur l'époque où il a été écrit. Le second avait pour suscription: *Sommaires et briefs discours des troubles et guerres des Pays-Bas, extraits de plusieurs Histories et Mémoires*. C'était une simple compilation qui portait la date de 1585 et qui est vraisemblablement perdue aujourd'hui.

On ignore la date de la mort de Jean d'Anly qui du reste ne fut pas Bénédictin d'Orval, comme M. le comte de Bec-de-Lièvre l'admet dans sa Biographie liégeoise; son nom n'était pas non plus *Only*, comme le même auteur l'écrit.

DE LA HAUT, 401.—LE C^{te} DE BEC-DE LIÈVRE, Biographie liégeoise, I, 267.—D. CALMET, Biblioth. lorraine; et Notice de la Lorraine.—BERTHOLET, I, p. XXXIII; et VI, 40.—Notes extraites des archives de la famille de Martiny.—COUATIN, Encyclopédie moderne, I, 565.

ANSBALDE, *le Bienheureux ou le Saint*, né d'une famille comtale dans le Pays de Luxembourg, florissait en l'année 860 où il fut désigné pour succéder à Egile (v. ce nom) en qualité de cinquième abbé de Prum.

Ansbalde se distinguait entre tous ses co-religieux par sa sainteté et sa bonté. Il eut la douleur de voir son monastère pillé et incendié par les Normands en 882 et ce fut de son temps que Hugo, fils naturel de Lothaire II et de Walrade y reçut la tonsure par les mains de l'abbé Réginon. Nous ne connaissons pas exactement l'année de son décès; cependant il ne vivait plus en 892 lorsque les Normands vinrent pour la seconde fois faire irruption dans l'abbaye de Prum. M. le Chanoine de Ram fixe sa mort au 12 juillet 886; mais cela n'est pas prouvé d'une manière absolue.

Sous son régime son monastère reçut plusieurs donations remarquables; mais tous ces faits ne constitueraient pas des titres suffisants pour comprendre Ansbalde dans cette Biographie si ce personnage n'avait obtenu une place au catalogue des saints: cette circonstance doit nous faire déplorer le manque presque absolu de renseignements sur ses gestes.

v. STRANDBERG, Metropolis Ecclesie Trevericæ, I, 468, sq.—DE RAM, Vies des Pères, des Martyrs et des Saints, IV, 111.—MABILLON, Sæcul. IV Benedict., p. II, 476.

ANSELME, *le Père*, capucin-prédicateur à Luxembourg, qui fut trois fois gardien, est né à Esch-sur-la-Sûre. Il ne nous est connu que par ses ouvrages

dont nous avons découvert les suivants :
a. *Dies sacerdotalis sanctificatus, seu brevis dignè celebrandi diemque sanctificandi methodus, studiosè elaborata cunctoque clero ad salutarem usum reverenter proposita.* Volume in 12, Luxembourg, 1759.—**b.** *Le chemin étroit du ciel rendu facile par des pratiques familières qui conduisent à la perfection. Ouvrage partagé en plusieurs instructions et paragraphes, très-utile à tout chrétien désireux de faire son salut, et en particulier aux personnes, religieux ou autres, qui font profession de vertu; comme aussi aux directeurs des consciences pour diriger et instruire leurs pénitents.* Volume in 8°, 1747; Luxembourg.—**c.** *Die heilige Kreuz-Schul, Jesum als einen Meister der Vollkommenheit vorstellend in seinem Leiden, Kreuz- und Sittenlehr. Oder auserlesene und lehrvolle Reden, zum Nutzen als ein Hausbuch ausgegeben von dem Ehrwürdigen Pater Anselmus von Esch, Capuciner-Prediger, und der Wallonischen Provinz Professoren.* Volume in 8°; Luxembourg, 1770.—**d.** *Oraison funèbre de Madame Marie Scholastique Bourquin, abbesse de Bonnevoie.* Luxembourg, 1752; 8 pages in 4°.

La bibliothèque de Luxembourg possède enfin un ouvrage intitulé : *Panegyriques des Saints*, par le R. P. Antoine Anselme; Paris, 1718; 3 volumes in 8°. Nous ne savons si cette œuvre doit être attribuée au même auteur.

Le Père Anselme mourut en 1751 ou 1752. Ce religieux s'est rendu très recommandable à sa maison par les accroissements considérables qu'il a procurés à la Bibliothèque et les services qu'il a rendus à l'église.

NAMUR, Catalogue de la Bibliothèque de Luxembourg, 22, sq., 97, sq. et 710.

APPERT, *Mathias* ou *Mathieu*, natif de Bittbourg, petite ville de l'ancien pays de Luxembourg et qui appartient aujourd'hui à la Prusse, a obtenu de l'auteur des *Viri illustres* la notice qui suit : « 1606. « *Mathias Appert Biedtburgus pastor in*

« *Diekirch, Decanus in Mersch, fundavit duas bursas in seminario Luxemburgensi.* » L'historique de la fondation dont il est ici question mérite d'être rapporté : Le curé Appert avait prêté, entre les années 1573 et 1575 et en trois versements, une somme totale de deux mille et cent écus à trente sols de Brabant (5183 frs., 58 centimes de notre monnaie moderne) à Bernard d'Orley, seigneur de Linster et d'une huitième part de celle d'Esch-sur-la-Sûre, et à Juliane de Bolich, Bulich ou Boulich, sa femme, lesquels avaient pour garantir leur dette, hypothéqué au créancier leur part dans la seigneurie d'Esch et celle qu'ils avaient dans les dîmes de Diekirch. Bernard d'Orley et son épouse étant décédés en 1604, Jean Martin de Wachenheim qui avait épousé Elisabeth d'Orley héritière des biens engagés, fit comme tous les mauvais débiteurs, il accusa Appert d'usure. D'où un procès qui fut cependant terminé le 17 décembre de la même année 1604 par un accord autorisé par le Conseil provincial de Luxembourg et dans lequel il fut convenu que le curé Appert consentait à ce que après sa mort la somme en litige serait consacrée à la fondation de deux bourses d'études à créer soit à Louvain soit à Luxembourg. Sur ces entrefaites Mathias Appert mourut le 17 décembre 1606, comme le rapportent les *Viri illustres* et M. Paquet, non en 1616 comme le marque, par erreur sans doute, M. le Professeur Namur; et personne ne songea à exécuter la convention en question, jusqu'au 14 février 1633 où le Procureur des Jésuites obtint du Conseil provincial l'autorisation d'entrer en possession des fonds destinés à ces bourses. Mais rien n'était encore réglé ni sur l'administration de ces fonds, ni sur la présentation et les droits des titulaires, lorsque le premier août 1645, les parents du fondateur, de concert avec le Recteur du collège de Luxembourg demandèrent que ces bourses fussent définitivement appliquées au séminaire de cette dernière ville; et cette demande fut accordée par

le Conseil malgré l'opposition de l'Université de Louvain qui prétendait attirer cette fondation à soi. Quant aux arrérages des revenus, depuis 1606 jusqu'en 1645, il fut disposé qu'ils seraient employés à rétablir le capital à son taux primitif parce qu'il avait beaucoup souffert depuis l'année 1636, de néfaste mémoire dans les annales luxembourgeoises.

Ces bourses sont du nombre de celles qui ont le moins souffert depuis leur fondation; elles ont été conférées sans interruption depuis 1826, et leurs revenus réunis, qui sont aujourd'hui de 895 frs., permettraient d'y admettre un troisième titulaire. Quant aux conditions attachées à la jouissance et qui ont été stipulées par le Conseil provincial en 1646, elles sont les suivantes: Les prétendants doivent être pauvres, aptes aux études et originaires de l'ancien Pays-Duché de Luxembourg et Comté de Chiny. La préférence est accordée aux parents du fondateur s'il y en a de capables et aux étudiants en Théologie, s'ils ne sont pas parents. Autrefois le Recteur du Collège était collateur, aujourd'hui ce droit est dévolu aux Bourgmestre et Echevins de la ville de Luxembourg.

Viri illustres I, N° 55.—*PAQUET, 62.*—*NANUS, Dissertation sur les bourses d'études, X et XIV, sq.*—*Catalogus bursarum, fol. 56. 62. 67-70.*—*Archives VANNAUS, de Diekirch: Dossier Appert.*—*Décision du Conseil provincial du 1^{er} août 1645.*

ARDENNE, *Raoul dit d'*; v. *RAOUL, dit d'Ardenne.*

ARDENNE, *Remacle d'*; v. *REMACLE, dit d'Ardenne.*

ARLON, *Nicolas d'*; v. *NICOLAS, dit d'Arlon.*

ARMIGER, *Nicolas*, était originaire du Pays de Luxembourg, sans qu'il nous ait été donné de dénommer le lieu de sa naissance. Il se fit recevoir Docteur en Théologie, entra dans l'Ordre de Saint-François et devint Provincial à Cologne. On connaît de ce savant religieux un ouvrage qu'il a publié à Trèves, en 1630, sous le titre de: *Currus Mystico-Historicus Sancti Francisci*, et qui a mérité d'être

cité par l'évêque de Hontheim. La date de cette publication renverse l'allégation des biographes qui ont indiqué l'année 1560 pour celle de sa mort.

BERTHOLET, VIII.—*AN HONTHEIM, Historia Treverensis diplomatica, III, 252.*—*D. CALMET, Biblioth. Lorraine.*—*PIERRET, I.*—*NEUMANN, Les auteurs luxembourgeois, dans Programme de l'Athénée, 1886, 16. note 6.*

ARNOUL, *dit de Luxembourg*, lieu de sa naissance, et pour lequel le manuscrit des *Viri illustres* n'a que ces quelques mots: « R^{dm} P. F. Arnoldus de Luxemburgo provincialis Minoritarum », a été célèbre pour sa science et son éloquence. Il avait pris le bonnet de Docteur en Théologie et était devenu un des plus habiles professeurs de Cologne lorsque ses supérieurs le dénommèrent provincial de son Ordre. Il est allé mourir à Bruxelles, en 1552, et fut infiniment regretté par le monde savant de son époque. Arnoul n'a laissé aucun ouvrage imprimé.

WILHELMUS A WILTHEIM, II, c. VI. §. 3.—*Viri illustres.*—*BERTHOLET, VIII.*—*PIERRET, I.*—*ULVELING, 37.*

ARNOUL, *dit de Grevenmacher*, vint au monde en l'année 1608. Le manuscrit des *Viri illustres* donne une biographie assez détaillée de ce Dominicain célèbre; nous nous contentons de la transcrire: « 1653. Arnoldus filius comitis Macherentini Ordinis Sancti Dominici, et per totam R. Imperii provinciam Prior provincialis, ad id munus suscipiendum vi obedientiæ coactus. Ad 1653. mortuus, « 45 ætatis, die Nativitatis Domini, in Monasterio Vallis-Mariæ in Luxemburgicis; « ibidem etiam sepultus. »

Nous n'ajouterons qu'une légère observation à l'encontre de ce texte que nous croyons vicié ou plutôt incomplet: si on prend les mots tels qu'ils se suivent, l'auteur semblerait avoir voulu dire qu'Arnoul aurait été fils d'un comte de Macher: le Luxembourg possédait à cette époque un Greven, Graven-, et un Kœnigs-Macher. Mais il n'en est pas ainsi, car il n'y a pas eu alors de comte de ce nom. Nous croyons au contraire que dans l'original de

cet ouvrage que nous n'avons jamais vu, il y a une lacune entre les mots filius et comitis Macherentini, et que ces deux derniers sont réunis par un trait d'union pour n'en faire qu'un, Grevenmacher, Comitibus Marca, Marcha, Machera. La lacune que nous supposons devait être remplie par le nom du père d'Arnoul, nom qui n'a pas été ajouté parceque vraisemblablement l'auteur ne le connaissait pas au moment où il a écrit le passage et que plus tard cette circonstance aura été perdue de vue.

Viri illustres, I, N° 121.

ARNOUL de Chiny; v. CHINY, Arnoul, C^o de.

ARNOUL de Chiny, évêque de Verdun; v. CHINY, Arnoul de, évêque de Verdun.

ARNOULT, d', famille originaire de Montmédy, qui vient s'établir à Luxembourg pendant les premières années du dix-septième siècle et acquit dans le Duché plusieurs biens nobles tels que Soleuvre, Differdange, Schengen, Berbourg, Meysembourg, etc. Nous ne savons si elle est de noblesse ancienne ou bien si elle n'est entrée dans l'ordre équestre que depuis son séjour dans le Luxembourg allemand. Toujours est-il qu'elle portait des armes franches: d'argent, à la croix de Bourgogne de gueules accompagnée ou cantonnée de quatre lionceaux du même, lorsque le 26 décembre 1716 l'empereur Charles VI, en concédant à *Charles-Guillaume* et à *Christophe d'Arnoult*, frères, fils de Jean et de Marguerite-Isabelle ou Sybille de Busbach le titre de Baron pour services rendus tant par eux que par leurs ancêtres (notamment Jean et Jean-Mathieu) les autorisa à appliquer ce titre, le premier sur sa terre de Soleuvre, d'où les Barons de Soleuvre actuels, en écartelant son écu de famille avec les anciennes armes de cette seigneurie: d'or, au lion rampant de sable, armé et lampassé de gueules, la queue fourchue, nouée et passée en sautoir, le tout supporté par deux lions d'or, armés et lampassés de gueules et surmonté d'une couronne comtale; le second, sur celle de Meysem-

bourg, d'où les barons de Meysembourg qui s'éteignirent déjà à la seconde génération et qui écartelaient l'écu franc d'Arnoult avec celui de cette terre: d'or, au chef de gueules chargé de trois merlettes d'argent; supports et couronne comme les barons de Soleuvre.

Cette famille, qui est près de s'éteindre dans son nom, a produit plusieurs personnages dignes de figurer au nombre des illustrations luxembourgeoises: nous allons consacrer à chacun d'eux une notice particulière.

ARNOULT, *Charles-Guillaume d'*, chevalier, fils aîné de Jean-Prosper d'Arnoult et de Marguerite-Isabelle ou Sybille de Busbach fut baptisé le 21 février 1653. Dans le partage de l'hérédité de ses parents il obtint les seigneuries de Schengen, Berbourg, Soleuvre et Differdange; il fut de même admis à l'Etat noble des Pays-Duché de Luxembourg et Comté de Chiny.

Charles-Guillaume d'Arnoult prit le parti des armes et servit Charles II avec le grade de capitaine de cavalerie, d'abord dans le régiment de son oncle, le baron de Mirecourt, ensuite dans celui du prince Herman de Baden. Il avait épousé Anne-Marie de Linden qui lui donna une nombreuse postérité dont descendent les d'Arnoult de Soleuvre de nos jours. Il est mort le 6 novembre 1720. Pour services rendus tant à son roi qu'à son pays, ainsi qu'en souvenir de ceux de ses ancêtres, son père et son ayeul, Charles-Guillaume d'Arnoult fut, par Lettres-Patentes de l'empereur Charles VI datées de Vienne le 26 décembre 1716, honoré du titre de Baron d'Arnoult et de Soleuvre, pour lui et ses enfants et postérité *en ligne directe*, avec pouvoir d'écarteler ses armes de famille avec celles de l'ancienne seigneurie hautaine de Soleuvre, comme nous l'avons mentionné à l'article d'Arnoult qui précède.

Madame d'Arnoult, née de Linden, mourut veuve à Luxembourg, le 31 octobre 1713, et a été inhumée dans le caveau qui avait été construit pour elle et pour sa famille dans l'église des religieuses de la Congrégation, devant le chœur.

Notes de famille. — Neveu, Notice sur la famille de Wiltheim. — GAUSSEN, 2^e partie. — BUTZENS, Trophées de Brabant, IV, 188. — УНГЕРСКОУСЬК.— Généalogie authentique des Barons d'Arnoult et de Soleuvre. — МЕРЖАЙ, ses manuscrits à la Bibliothèque de Luxembourg, XXIV.

ARNOULT, *Christophe d'*, Chevalier, seigneur de Meysembourg, Kayll et Rumelange, non Bubange comme le portent par erreur les Lettres-Patentes du 26 décembre 1716 dont il sera parlé plus bas, était fils puîné de Jean-Prosper d'Arnoult (v. son article) et de Marguerite-Isabelle ou Sybille de Busbach. Il est né le 2 août 1658.

Comme son père il étudia le droit à l'Université de Louvain où il subit avec la plus grande distinction ses examens de Docteur en droits civil et canon. Il fut admis ensuite au Conseil provincial de Luxembourg en qualité d'avocat postulant, puis nommé Conseiller-lettré. A la retraite de son père en 1694, il remplaça celui-ci dans la vice-présidence et cinq ans plus tard, c'est-à-dire en 1692, son beau-père, lorsque ce dernier, le Président de Baillet de La Tour fut promu à la présidence du Grand-Conseil de Malines. Cette dernière dignité il la remplit pendant quarante sept ans, c'est-à-dire depuis 1699 jusqu'au 30 janvier 1746, jour de son décès à l'âge de 89 ans. Pendant cette magistrature de plus d'un demi siècle le Président d'Arnoult fit constamment preuve de capacités peu communes et d'un zèle infatigable pour remplir ses devoirs avec exactitude et avec la plus inflexible équité. Aussi la postérité a-t-elle eu raison de le proposer pour modèle: il est mort en effet presque assis encore sur son fauteuil de Président, puisque la veille du jour où il s'éteignit doucement entre les bras de sa fille éplorée, la comtesse de Wiltz, il avait encore, quoique déjà malade, siégé au Conseil et expédié les affaires comme à l'ordinaire. Il avait aussi pendant un grand nombre d'années rempli les fonctions de garde des chartres près le même Conseil provincial.

La réputation des mérites de ce grand homme étant parvenue aux oreilles de

l'Empereur Charles VI, sa Majesté par Lettres-Patentes datées de Vienne le 26 décembre 1716, voulant récompenser dignement les services éminents de Christophe d'Arnoult en qualité de Président du Conseil provincial de Luxembourg, le créa Baron de son nom avec pouvoir d'ajouter le même titre à sa terre de Meysembourg et d'écarteler ses armes avec celles de cette seigneurie, comme nous l'avons rapporté à l'article d'Arnoult.

Comme tout ce qui rappelle le souvenir des grands hommes doit être cher à la postérité, nous nous sommes cru en devoir de transcrire ici l'épithaphe de Christophe d'Arnoult, laquelle se trouvait placée dans le chœur de l'église des Pères Récollets à Luxembourg, à droite au-dessus des stalles des religieux et attachée au mur. Le vandalisme sans but qui a fait démolir cette église, la plus grande et la plus belle de la ville, n'a pas épargné cette épithaphe, comme nous croyons; de façon que nous pensons avoir rendu service en la conservant pure, parce que la copie de Merjai est fautive:

D. O. M.

HIC JACET

NOBILISSIMUS ET ILLUSTRIS DOMINUS CHRIS-
TOPHORUS

LIBER BARO AB ARNOULT ET MEYSEMBOURG,
TOPARCHA IN KAYLL, RUMELANGE, etc.

CAROLO SEXTO IMPERATORI

DEINDE

MARIÆ-THERESIÆ IMPERATRICI

A STATUS CONSILII.

REGII SENATUS LUCILIBURGI, IN ANNUM SE-
CUNDUM SUPRA

QUINQUAGESIMUM PRÆSES.

VIVENS

CURIAM, PATRIAM, CIVITATEM,

SAPIENTIA, FACTIS, VIRTUTE ILLUSTRAVIT.

MORTALIBUS EREPTUM COELO INTULERUNT.

DIVINI CULTUS, SOLIDÆ PIETATIS AVITÆ RE-
LIGIONIS

AMOR, STUDIUM, ZELUS

MORTUUM LUXBRUNT

PROVINCIAE COLUMEN, CURIAE DECUS,

PAUPERES PATREM, SINGULI PATRONUM.

AMANTISSIMO PARENTI PROPE NONAGENARIO
[30 JANUARI ANNO 1746
DEFUNCTO, MOCRENS POSUIT FILIA UNICA
NOBILISSIMA ET ILLUSTRISSIMA DOMINA
MARIA-XAVERIA,
BARONISSA AB ARNOULT ET A MEYSEMBOURG,
COMITISSA DE WILTZ.
CARISSIMIS MANIBUS
BENE PRECARE.

CULTORES TERNIBUS LEGUMQUE VENITE FRACTI
QUE VIA SIT JURIS, VOS DOCEBISSE VOLO.

Quant au corps de cet éminent person-
nage il fut déposé au milieu du chœur de
la même église, dans la tombe de son
épouse, morte avant lui, sous une dalle en
marbre bleu qui portait l'inscription qui suit:

Jcy gissent

*Messire Christophe Baron d'Arnoult
Et de Meysembourg chevalier Seigneur
De Rumelange, Kail etc., Conseiller d'Etat
De Sa M. l'Impératrice Reine de Hongrie et
De Bohême, Président en son Conseil
De Luxembourg etc. et garde des Chartres
De la Province et Comté de Chiny, etc.
Décédé le 30 janvier 1740.*

*Et Dame Anne-Barbe de Baillet son Epouse
Décédée le 8 juillet 1724.*

Requiescant in pace.

Le Président d'Arnoult avait épousé le
19 décembre 1694 Dame Anne-Barbe de
Baillet de La Tour, fille de Christophe-
Ernest, qui fut plus tard Président du
Conseil d'Etat à Bruxelles, seigneur de
La Tour et de Bétange, et d'Anne Cœnen.
Cette dame avait donné à son époux une fille
unique, BARBE-MARIE-FRANÇOISE-XAVIERE
D'ARNOULT, née le 1^{er} octobre 1695, et
mariée deux fois: a. par contrat du 15
juillet 1713, à Messire *Charles-Ferdinand-
Eugène de Custine*, Chevalier-Comte de
Wiltz, Baron d'Auffance et du Fay-Billot,
seigneur d'Arros, Poncey, Arateroy, Che-
milly, Malandry, etc., Enseigne des
chevaux-légers-Dauphin au service de
S. M. T. C., mort en 1748; d'où: 1°
Théodore-François-de-Paule de Custine;
qui hérita des titres et seigneuries de son
père et fut marié en 1741, à Augustine-
Robertine-Ghislainne de Sainte-Aldegonde-

Artésienne. Théodore-François-de-Paule
de Custine, dernier comte régnant de Wiltz
mourut en émigration à Bamberg, le 26
octobre 1798; sa femme, dont il avait
été divorcée dès les premiers jours après
son mariage et dont il n'a pas laissé de
descendance, était décédée le 8 août
1783. 2° *Marie-Anne de Custine*, comtesse
de Custine et de Wiltz, qui fut mariée
le premier Juillet 1736 à François-Charles,
comte de Lambertye de Cons-la-Grand-
Ville, d'où la fameuse marquise dite du
Pont-d'Oye, Louise-Thérèse de Lambertye,
épouse de Christophe-Charles du Bost,
seigneur de cinq huitièmes d'Esch-sur-la-
Sûre, marquis du Pont-d'Oye, et qui a
fourni la matière du charmant roman histo-
rique que M. Léon Wocquier, qui fut plus
tard professeur à l'Université de Gand a
publié en 1850. Dame Marie-Anne de Cus-
tine est décédée au château de Wiltz, le 9
octobre 1739. 3° *Anne-Barbe, Comtesse de
Custine et de Wiltz*, née le 13 juillet
1716, religieuse; 4° *Christophe-Charles-
Ignace, Comte de Custine et de Wiltz*,
né le 29 juillet 1717, mort en bas âge;
5° *Antoine-François, Comte de Custine
et de Wiltz*, né le 23 mai 1719; mort
enfant; 6° *Anne-Marie-Barbe-Françoise-
Xavière, Comtesse de Custine et de Wiltz*;
religieuse; 7° *Marie-Thérèse-Victoire-Er-
nestine-Gabrielle-Charlotte, comtesse de
Custine et de Wiltz*, née à Luxembourg
le 3 juin 1723, mariée le 23 mars 1738
à Messire Innocent-Marie de Vastinhac,
chevalier-marquis d'Imécourt, seigneur
d'Inor, des Hautes et Basses-Loges, Luzy,
Sivry-lès-Buzancy, Amblimont, lieutenant-
colonel du Régiment de Périgord, etc.

b. En secondes noces la Dame Barbe-
Marie-Françoise-Xavière, Baronne d'Ar-
noult et de Meysembourg épousa le 9 juin
1752, c'est-à-dire après quatre ans de
veuvage et alors que déjà elle était par-
venue à l'âge de cinquante-sept ans Messire
Lothaire-Frédéric, Baron Mohr de Wald,
colonel au régiment Lamarck.

Dans la personne de cette dame qui
mourut le 20 décembre 1754, âgée de

59 ans, s'éteignit la branche de la famille d'Arnoult titrée de Barons de Meysembourg.

B.-M.-F.-X. Baronne d'Arnoult et de Meysembourg s'est particulièrement rendue recommandable par une donation de quarante écus à 56 sols, monnaie de Luxembourg (179 frs. 20 centimes) de rente annuelle, qu'elle a faite par acte autographe, daté du six septembre 1749, en faveur de l'hôpital de Wiltz, savoir : dix écus pour l'entretien d'un pensionnaire de plus au dit hôpital qui avait été fondé et en grande partie doté par les ancêtres de son mari défunt ; vingt-cinq écus à distribuer par quarts, aux quatre-temps, entre les plus nécessiteux de la terre et comté de Wiltz ; et finalement les cinq écus restants pour salaire de l'administrateur de sa fondation, laquelle est perdue aujourd'hui parce qu'elle était assise sur des dimes.

Notas, Notices sur la famille de Wiltheim et sur la Seigneurie-Baronie de Meysembourg. — Archives de la Maison de Wiltz. — Archives municipales de la même ville. — Notes particulières. — Notes sur la famille d'Arnoult. — Généalogies des Maisons d'Imécourt, de Custine, d'Arnoult et de Lambertye. — Titres Van der Straten, de Chérisey. — PERRAT, III, 739. — BOUTENS, IV, 183. — Protocole du notaire de la Haye, de Wiltz. — LEON WOCQUIER, La dernière marquise du Pont-d'Oye. — UNGERSCHUCK. — Manuscrits du curé WELTER, d'Ethé. — Le chev. DE COURCELLES, Généalogie de la famille d'Imécourt. — Chronique manuscrite du curé HUBERTI, de Wiltz. — GAUBEN. — MERJAI, manuscrits, XXIV.

ARNOULT, *Jean-Mathias, ou Mathieu* d', est le premier personnage connu de cette famille, tant d'après les archives de celle-ci que d'après les renseignements historiques qui sont parvenus jusqu'à nous. Il naquit à Montmédy pendant la seconde moitié du seizième siècle et étudia le droit à l'université de Dôle où il reçut le bonnet de Docteur utriusque Juris après avoir subi ses examens avec la plus rare distinction. Nous allons transcrire la notice que le manuscrit des Viri illustres lui consacre : « 1649. Joannes-Mathias d'Arnouldt e « Montismadio J. U. Doctor Consiliarius « Regis et Dominus in Schengen — adde « Besch et Beuren — ac Mathias — lege po-

« tius : Joannes — filius Luxemburgensis
« patris viventis sed præsenis loco consi-
« liarius ambo viventes seminario Luxem-
« burgensi etiam de consensu Felicitatis
« de Laittre privignæ ac conjugis Domini
« de Limouzin Tribuni et Commendantis
« Arlunensis donaverunt quatuor jugera
« vinearum et prædiolum Vormeringæ qui-
« bus hic Mathias — *id est : Joannes, uti*
« *superius* — filius una cum Margaretha a
« Busbach assessoris filia addidit 200 da-
« leros. » Il semble que l'auteur que nous venons de citer n'a eu principalement en vue de relever pour Jean-Mathias d'Arnoult et Jean son fils, qu'il dénomme erronément Mathias, la donation que ces personnages firent au séminaire de Luxembourg. Cette donation dont il est fait tant de bruit ici, fut faite par acte du 20 juin 1646 et consistait : « dans toutes « les propriétés que le donateur possédait « au village de Wurmerange, lisez Burme-
« range, non Wormeldange comme nous « l'avons écrit par erreur dans notre Notice « sur les de Wiltheim, tant en bâtiments, « jardins, vignobles, prairies, terres « arables, buissons, etc. » — ensemble quatre journaux ; valeur d'alors : environ cent écus!!! — plus l'ajoute un peu plus conséquente de 200 écus dont parle le texte des Viri illustres —, avec charge pour le séminaire donataire de faire célébrer un anniversaire pour lui, sa femme défunte, ses enfants et en général tous ses parents vivants et décédés.

Les archives du Conseil provincial ne nous fournissent que très-peu de données sur la carrière de cet honorable magistrat ; nous aimons à reproduire ici ceux que nous sommes parvenu à découvrir : Par Lettres-Patentes du 4 février 1617, Jean Mathias Arnoult (*sic*), licencié ès-droits et avocat au Conseil provincial de Luxembourg fut nommé Conseiller-lettré au même Conseil à la vice-présidence duquel il parvint dans la suite, comme nous l'apprennent plusieurs actes authentiques, sans que nous ayons découvert sa nomination à ces fonctions. Comme en

cette dernière qualité il a eu occasion de présider plusieurs fois le Conseil, quelques biographes lui ont même attribué le rang de Président titulaire. Il vivait encore en l'année 1649 qui paraît avoir été celle de sa mort, d'après l'indication marginale des Viri illustres. Il avait épousé Elisabeth de Schellart qui avait été depuis 1603 veuve de Hartard de Laittres dont cette dame avait eu un ou plusieurs enfants, mais au moins Félicité dont mention plus haut. Elle mourut en 1646. Nous connaissons deux fils nommés, le premier *Jean-Prosper* (v. son article) et *Jean-Guillaume*, issus du mariage de Jean-Mathias d'Arnoult et d'Elisabeth de Schellart. Jean-Guillaume d'Arnoult épousa Marie d'Huart, fille de Jean-Gaspard d'Huart (v. son art.), chevalier héréditaire du Saint-Empire et président du Conseil provincial de Luxembourg.

NEVEN, Notices sur les familles de Wiltheim et d'Huart.—UNSCSCHÜCK.—Archives du Conseil provincial de Luxembourg.—Titres de la famille d'Arnoult.—Communications de M. le Comte van der Straten-Ponthoz, de Chérisey et de M le Baron Emmanuel d'Huart, de Bétange.—BURKENS, IV, 185 et 188.—VIRI illustres III, N° 224.—NAMUS, Dissertation sur les bourses d'études, 1847. XII et XXII.—Généalogie de la famille d'Arnoult de Soleuvre et de Meysembourg.—Catalogus burzarum, 164. 189.—GAUEN, II^e partie.

ARNOULT, *Jean-Prosper d'*, était fils de Jean-Mathias ou Mathieu (v. son article), et d'Elisabeth de Schellart. Il naquit à Luxembourg en 1614 et se titrait de seigneur de Solœuvre, Differdange, Schengen, Bittbourg, Besch, Beuren, etc. Comme son père il s'adonna à l'étude du droit, prit sa licence et fut admis le 17 avril 1635 en qualité d'avocat-postulant au Conseil provincial de Luxembourg. Nommé ensuite substitut du Procureur-général près du même Conseil, par Lettres-Patentes du 28 avril 1646, il fut plus tard promu au rang de Conseiller-lettré, puis enfin à celui de Président, le 27 octobre 1669, par suite de la résignation de son père qui se trouvait cassé de vieillesse. Jean-Prosper, plus connu sous le nom de Jean d'Arnoult, mourut le 2 avril

1704, à l'âge de 83 ans et après en avoir siégé pendant plus de cinquante ans au Conseil provincial. Il mérita par ses vastes connaissances, son zèle et son intégrité, d'être créé chevalier, pour lui et ses descendants.

Il avait épousé Marguerite-Isabelle ou Sybille de Busbach qui lui donna deux fils: *Charles-Guillaume* et *Christophe*, qui tous deux se sont rendus célèbres, l'un dans la robe, comme son père et son ayeul, l'autre dans les armes (voir leurs articles respectifs).

NEVEN, Notice historique sur la famille de Wiltheim, 17.—Titres de famille.—Archives du Conseil provincial.—BURKENS, IV, 185 et 188.—UNSCSCHÜCK.—Nobiliaire des Pays-Bas et de Bourgogne, 653, suiv.—GAUEN, Adels-Lexikon, II^e partie.

ARNOULT, *Barbe-Marie-Françoise-Xavière, d'*; v. ARNOULT, *Christophe d'*, à la fin.

ASPELT, *Pierre, dit d'*; v. PIERRE, *dit d'Aspelt*.

ATIS, *Antoine de Bonne-Espérance*; v. LAVAUX, *Anne*.

AUDACULUS, *Jean*; v. KECK, *Jean*.

AUDO, *S^t*; v. AUOVON, *S^t*.

AUDORNUS, *S^t*; v. AUOVON, *S^t*.

AUOVON, *S^t*, est cité dans le manuscrit des Viri illustres comme suit: « Sanctus Audovonus, Filius Comitis seu « Domini Martisvillani, Archiepiscopus « Rotamagensis, Gallia Cancellarius, inter « cætera fundator prioratus Vallis-Monachorum, cui dedit Ecclesiam in Wampach ad Montem in quo vestigia arcis « quæ domicilium et locus natalis illius « traditione habetur. »

Ce grand homme dont le nom est singulièrement maltraité par les auteurs comme par les légendaires et transformé par eux en plusieurs personnages distincts, n'est autre que SAINT-OUEN. Nous trouvons en effet ce nom écrit Ado, Dado, Dodo, Audœnus, Audovonus, Owen et finalement Ouen. Les historiens n'indiquent pas son lieu de naissance; mais une tradition constante s'est conservée qui indique la ville ou les environs de Marville. Quoiqu'il en soit ce saint personnage était fils,

dit-on, d'Authaire ou Audoaire, référendaire du roi Dagobert. Il naquit pendant les premières années du septième siècle et par son savoir et ses vertus il se fit juger digne de devenir Chancelier de France. Mais une autre vocation l'appela au service des autels : En effet le siège archiepiscopal de Rouen étant venu à vaquer vers 635 à 640 il y fut promu avant même d'avoir été ordonné prêtre. Il se hâta de recevoir la prêtrise, le dimanche des rogations, avec Saint-Eloy son ami qui venait d'être comme lui désigné évêque de Noyon. Pendant sa prélature Ouen ne cessa de donner l'exemple de toutes les vertus chrétiennes. Il mourut à Clichy dans la nonantième année de son âge, le 24 août 683 ou 689, ou plus vraisemblablement 696. Trois ans après son décès son corps a été levé de terre par son successeur et sa mémoire inscrite au catalogue des saints honorés par l'Eglise.

Comme Chancelier de France Saint-Ouen, disent ses biographes, s'est rendu aussi recommandable que comme archevêque par sa ponctuelle exactitude, sa justice, les bons conseils qu'il donnait au roi Dagobert et à son fils Clovis II et finalement en employant l'autorité que lui donnait son caractère, sa haute position à la Cour et ses lumières, pour établir et conserver la paix entre les princes français. La grande réputation de savoir qu'il s'était acquise le fit quoique encore laïc, appeler à un Concile général que le Pape avait convoqué ; mais il s'en excusa prétextant que ses fonctions à la Cour de France ne lui permettaient pas de s'absenter. Lorsque plus tard il fut archevêque de Rouen il assembla à Orléans un autre Concile contre les simoniaques. Saint-Ouen a écrit en 672 la vie de son ami, Saint-Eloy que d'Achery a publiée dans sa collection des vies des Saints de l'Ordre de Saint-Benoît.

Du PIN, Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques.— MABILLON, Annales Ordinis S^{ci} Benedicti, I, 570.— DE FELLER, Dictionnaire historique.— Viri illustres, I, N° 3.— ULVELING, 37.— ANT. GIRARD, Les fleurs

de la vie des Saints de REMANENNA, II, 188, suiv.— ANONIMUS, De gestis regum Francorum, l. IV. c. 41.— DE RAN, Vies des Pères, des Martyrs et des Saints, IV, 809, suiv.— COURTIN, Encyclopédie moderne, XVII, 308.— Biographie universelle, XXXII, 268, suiv.]

AUTEL, *d', de Altari*, est une des familles les plus célèbres dans l'histoire de l'ancien Luxembourg où elle apparaît avec gloire presque à chaque page. Elle portait : de gueules à la croix pleine d'or, cantonnée de chaque côté, en chef de cinq, 2. 1. 2, et en pointe de quatre, 2. 2. billettes, également d'or. Cimier : un buste au blason de l'écu, couvert d'un chapeau de cardinal, à flots pendans, de gueules ainsi que le chapeau. La maison d'Autel, qui était originaire du château de même nom situé dans l'ancien marquisat d'Arлон aujourd'hui Luxembourg belge, s'est éteinte pendant le siècle dernier. Elle a produit plusieurs illustrations que nous allons passer en revue.

AUTEL, *Godefroid d'*, est rappelé comme suit dans le manuscrit des Viri illustres : « 1656. Godefridus ab Elter seu « de Altari Dominus in Bertringen supra « Theonisvillam et Lhar ab Equestri « Ordine Ducatûs Luxemburgensis ad Pro- « vincia negotia constitutus sæpe ad Archi- « ducem Leopoldum legatus, et nuper ab « hoc Hispaniarum regis nomine ad novum « archiepiscopum Trevirensis multa sui « commendatione perfunctus hac legatio- « ne. » Nous ajouterons à cette courte notice les quelques renseignements suivants, les seuls que nous ayons pu réunir sur ce diplomate qui paraît avoir joué un rôle assez important pour son époque : Il était fils d'Adam-Englebert d'Autel, seigneur de Bertrange près de Thionville, du chef de son épouse Marie Faust de Stromberg, et il avait à son tour épousé Apolline, dame de partie des seigneuries de Larochette, Hefingen et Mersch, qui passèrent de cette dame à leur fils Jean-Frédéric (v. son article).

Godefroid d'Autel qui avait été nommé Conseiller-noble ou de courte-robe au Conseil provincial de Luxembourg, par

Lettres-Patentes du 17 février 1662, mourut en 1673.

Viri illustres, III, N° 252. — УРОССНУС. — Archives de la famille de REINACH de HIRZBACH. — Notes généalogiques. — BRUNOLET, VIII. — PIRAST, I et III. — Manuscrits du curé WALTER, d'Ethé.

AUTEL, *Huard, Huward ou Hugue d'*, naquit au château d'Autel pendant la seconde moitié du quatorzième siècle. Il était fils de Huard d'Autel que Jean l'aveugle, comte de Luxembourg et roi de Bohême créa maréchal de sa cour à Prague, le jour de S' Pierre et S' Paul de l'année 1341 et auquel le même prince donna le 22 février 1346 les seigneuries de Champ et Neuville. En 1358 le même Huard d'Autel, père du personnage auquel cet article est consacré, est dénommé sénéchal du duché de Luxembourg dans l'acte de vente de la ville de Brandeville, faite à son profit par Joffroy, seigneur d'Apremont et de Dun.

Notre Huard d'Autel qui se titrait de Seigneur d'Autel, Kœrich, La Neuville, Sterpenich et partie de Hollenfeltz par sa seconde femme, a obtenu de l'auteur du manuscrit des Viri illustres la mention suivante : « 1408. Huartus seu Hugo de Al-
« tari vel Elter Dominus ibidem, in Kœ-
« rich et Hollenfeltz, Gubernator seu Dros-
« sarius pro Valentina vidua Ludovici
« Aurelianensis in partibus gallicis hujus
« ducatus Lucelburgensis, sepultus in Ec-
« clesia Vallis-Mariæ. »

Tout le monde sait les faits historiques qui signalèrent le règne de Wenceslas II, duc de Luxembourg ; nous ne les touchons donc pas ici. Nous dirons simplement pour l'intelligence du passage que nous venons de transcrire, que : après l'assassinat de Louis duc d'Orléans, Wenceslas et son frère Josse marquis de Moravie ne s'inquiétant pas de l'hypothèque qu'ils avaient donnée à celui-ci pour garantie de la somme d'argent qu'il leur avait avancée, se remirent d'abord en possession des portions du Pays sur lesquelles cette hypothèque reposait et nommèrent Simon comte de Spanheim et de Vianden gouverneur du Duché de Luxembourg. La veuve du duc d'Orléans protesta contre cette violence et

l'affaire fut transigée moyennant l'envoi de Huard d'Autel à Ivoix, Montmédy, Damwillers et Orchimont pour y commander au nom de l'Empereur-duc de Luxembourg et pour cette dame, jusqu'à ce que le prix de l'engagère qui grevait ces terres eut été remboursé. Ceci se passa vers 1408.

Il paraît que dans cette charge difficile et délicate, Huard d'Autel sut s'acquérir des droits à la reconnaissance de son souverain, puisque en 1411, le mardi avant la fête de Saint-Jean, Wencelas, par Lettres datées de Prague, le créa Grand-Gruyer du comté de Chiny.

Nous n'avons pas découvert l'année précise du décès de ce personnage que toutefois nous ne voyons plus figurer depuis 1421. Il a été marié deux fois. D'abord en 1394 à Marguerite d'Apremont ; ensuite en 1397 à Ermengarde de Hollenfeltz. De sa première union naquirent deux fils, *Huard* et *Jean* ; de la seconde plusieurs enfants, entre autres une fille, *Catherine* d'Autel qui fut alliée en 1419 à Guillaume d'Orley, seigneur de Linster.

УРОССНУС. — PIRAST, I et III. — Manuscrits du curé WALTER, d'Ethé. — BRUNOLET, 63. — Généalogie de la maison d'Autel. — Titres de la famille Mohr de Wald. — BRUNOLET, IV. anti textum, XXV. — Viri illustres, III, N° 189.

AUTEL, *Jean-Frédéric, Comte d'*, naquit le 7 septembre 1645, à Luxembourg, non au château d'Autel comme M. Marcellin La Garde l'avance sans preuves dans sa brochure intitulée : *Notice sur les luxembourgeois célèbres*. Il était fils de Godefroid d'Autel (v. son article) et d'Apolline de Larochette, et se titrait de seigneur de Mersch, Tiercelet, Hefingen, Mandern, Remich, Baron de Vogelsang.

Jean-Frédéric d'Autel débuta, paraît-il, dans la vie publique à l'âge de trente-trois ans (1676) où il fut nommé Conseiller de courte-robe au Conseil provincial de Luxembourg, fonctions qu'il n'occupa pas longtemps puisque très-peu après nous le voyons sur la scène militaire, dans ces temps féconds en événements stratégiques suscités par l'insatiable ambition de Louis XIV. Depuis son entrée à l'armée il figura

successivement dans la plupart des grandes batailles de la seconde moitié du dix-septième siècle, à Seneffe, à Fleurus, à Steenkerke, à Nerwinde, et eut souvent l'occasion de s'employer à déjouer les plans des généraux français de son époque, des Turenne, des Luxembourg, des Catinat, des Vauban.

Nous sommes heureux de pouvoir donner ici une espèce d'État des services successifs de cet habile général : il entra à l'armée avec le grade de colonel d'un régiment d'infanterie haut-allemand au service de Sa Majesté Catholique, puis il fut nommé lieutenant-général des troupes de Son Altesse l'Electeur Palatin et général de l'artillerie de l'empereur Léopold I^{er}, et plus tard feld-maréchal-général. Le 20 décembre 1685 Charles II le créa comte de son nom en récompense de ses services, et finalement après la paix Ryswick, conclue le 22 septembre 1697, il fut fait gouverneur et capitaine-général des ville et duché de Luxembourg et comté de Chiny. En 1701 il obtint la charge de Justicier des nobles de la même province et enfin par brevet du 19 décembre 1706, Philippe V roi d'Espagne lui conféra l'Ordre de la Toison d'or. Cependant cette promotion ne fut pas reconnue par l'empereur Joseph I^{er}.

Jean-Frédéric comte d'Autel mourut à l'âge de soixante-onze ans, le premier août 1716, et fut inhumé dans le chœur de l'église des Récollets à Luxembourg, où l'on a pu voir son épitaphe encadrée dans le mur, du côté de l'évangile, jusqu'à la démolition de cette église en 1829—1830.

Nous rapportons ici cette inscription qui n'a peut-être pas été conservée :

ICI GIT

JEAN-FRÉDÉRIC, COMTE D'AUTEL, BARON
[DE VOGELSANG,
SEIGNEUR DE MERSCH, HEFFINGEN, LAROC-
[CHETTE, TIERCELET
MANDERN ET REMICH, ETC. ;
CI-DEVANT GÉNÉRAL DES ARMÉES DE S. A. E.
[PALATINE,

ET GÉNÉRAL D'ARTILLERIE DE SA MAJESTÉ
[IMPÉRIALE.
APRÈS CINQ DE SES ANCÊTRES, SIXIÈME
[GOUVERNEUR
ET CAPITAINE-GÉNÉRAL DE LA VILLE ET
[DUCHÉ DE LUXEMBOURG
ET COMTÉ DE CHINY,
CHEF DU SIÈGE DES NOBLES DE LA MÊME
[PROVINCE.
SES BELLES QUALITÉS, SES RARES TALENS,
[SON GRAND GÉNIE,
SES FAITS MILITAIRES,
SON AFFECTION SINGULIÈRE POUR SA PATRIE
[ET SES VERTUS CHRÉTIENNES
QUI LE FIRENT AIMER ET RESPECTER,
RENDRONT SA MÉMOIRE IMMORTELE.
IL MOURUT LE PREMIER AOÛT 1716.
R. Q. I. P.

Comme il n'avait pas été marié il institua pour son héritière sa sœur *Charlotte d'Autel*, chanoinesse du chapitre de Sainte-Marie, à Metz : Le collier de la Toison d'or qu'il n'avait jamais porté, fut légué à la statue de la Sainte-Vierge, dite Consolatrice des affligés à Luxembourg.

De son côté, Dame *Charlotte d'Autel* dont il vient d'être parlé, mourut à son tour le 10 janvier 1724, et avec elle s'éteignit dans les femmes l'illustre maison d'Autel qui l'était déjà du côté masculin dans la personne du comte Jean-Frédéric. Par son testament elle avait institué pour héritiers de tous ses biens les enfants mineurs de *Lothaire-Ferdinand Mohr de Wald*, seigneur de *Peterswald*, *Betzdorf*, etc. et de *Marie-Louise-Françoise*, Baronne de *Warsberg*. En conséquence *Messire Lothaire-Ferdinand Mohr de Wald* sollicita et obtint de l'empereur *Charles VI*, par *Lettres-Patentes* du 2 octobre 1725, le droit de relever les armes d'Autel en se nommant *Mohr de Wald* dit d'Autel, conformément au testament de feu *Charlotte d'Autel*, Baronne de *Vogelsang*, Dame de *Mersch*, *Heffingen*, *Larochette*, *Remich* et *Mandern*. Cette faveur, disent les *Lettres-Patentes*, est accordée au remontrant pour lui et pour son fils *Philippe-Evrard*, et à défaut de celui-ci pour le second fils *Lothaire-Frédéric*. En conséquence cette fa-

mille fit brocher depuis lors l'écusson d'Autel sur le sien. Aujourd'hui que la famille Mohr de Wald est également éteinte celle des Barons de Reinach, de Hirtzbach a succédé à ses biens.

PIERRAT, I et III. — Généalogies d'Autel et Mohr

de Wald. — Archives de la famille de REINACH. — Nobiliaire des Pays-Bas. Suite du supplément, VII, 262. — MARCELLIN LA GARDE, Notice sur les luxembourgeois célèbres, 32. — Notes particulières. — JEANTIN, Chroniques de l'Ardenne, I, 884, note 3. — ULVELING, 37. — BERTHOLET, IV, antè textum, XXVII.

B.

BADEN, très-ancienne et très-illustre maison allemande avec titre de marquis. Elle a produit plusieurs personnages très-distingués qui appartiennent nécessairement à la Biographie luxembourgeoise tant à cause des terres qu'ils y ont possédées jusqu'à la conquête française de 1794—96 que des services qu'ils ont rendus à ce Pays.

Le premier marquis de Baden cité dans l'histoire du Luxembourg avait accompagné l'empereur Maximilien I pendant la dernière moitié du quinzième siècle.

Baden porte: Ecartelé. Aux 1 et 4 d'or, à la bande de gueules; aux 2 et 3 échiqueté d'argent et de gueules.

Sans entrer sur cette maison dans d'ultérieurs détails généalogiques ou historiques qui ne regardent pas notre sujet, nous nous contenterons de consacrer des articles séparés à chacune des illustrations qui touchent le Luxembourg.

BADEN, *Bernard*, marquis de, était fils puiné de Christophe, Gouverneur des Pays-Duché de Luxembourg et Comté de Chiny (v. son article), et d'Odile ou Otilie, comtesse de Katzenellenbogen. Il naquit en 1474 et constitua la branche de sa maison dite de Baden-Baden. Ce personnage, disent quelques auteurs, introduisit le culte réformé dans ses états allemands et racheta la ville de Creutznach de la duchesse de Bavière, sa nièce.

En 1527 il fut nommé Gouverneur de Luxembourg en remplacement de son père, et depuis lors il a été acquis au Pays. Il fut remplacé dans cette dignité

en 1531 par Philippe de Croy, marquis d'Arschot.

Le manuscrit des Viri illustres consacre à Bernard de Baden la notice que nous allons transcrire et qui résume bien les titres à la célébrité que ce grand homme s'est acquis à l'époque orageuse pendant laquelle il se trouvait placé à la tête des affaires dans le Luxembourg: « 1490. Bernardus Marchio Badensis Dominus in Rodenmacher et Unseldingen filius Christophori Marchionis gubernatoris ac D. Hypothecarii Ducatus Luxemburgensis et ipse post patrem gubernator sub quo galli Luxemburgensem Ducatum uti scriptores asserunt ne tentare quidem ausi. »

Nous ferons remarquer en passant, à l'encontre de ce passage, que bien assurément la date de 1490 n'a pas été mise en marge sans un but fondé; mais malgré toutes nos recherches il ne nous a pas été donné de découvrir ce but.

Le marquis Bernard de Baden mourut en 1537. En 1534 et malgré ses soixante ans d'âge il avait épousé Françoise de Luxembourg, fille de Charles, comte de Brienne et de Roucy, laquelle se remaria ensuite à Adolphe comte de Nassau: De cette union naquirent *Philibert* et *Christophe*, marquis de Baden (v. l'art. consacré à Philibert).

Viri illustres, II, N° 438 — MORAS, II, 48. — BERTHOLET, IV, antè textum, XXVI. — Catalogus Gubernatorum Luciliburgensium; manuscrit à la Bibliothèque de Luxembourg, N° 3079. — PIERRAT, III. — BERTZLS, 191.

BADEN, *Christophe*, marquis de, naquit le 13 novembre 1453, et se titrait

de marquis de Baden, comte de Spanheim. Il était fils aîné de Charles I, marquis de Baden et de Catherine, archiduchesse d'Autriche, sœur de l'empereur Frédéric III. Entré au service de l'empereur Maximilien I il prit une part très-brillante aux guerres que ce prince eut à soutenir contre la France et contre les Flamands rebelles, et notamment en 1479 où il récupéra la ville de Luxembourg dont un sieur Jean de Domarien, disent les annales du temps, s'était emparé peu de temps auparavant au nom du roi Louis XI. Maximilien, pour récompenser cet acte de bravoure fit graver sur une pierre qui fut placée à l'arsenal et qu'on y voyait encore vers le milieu du dix-huitième siècle, l'inscription suivante :

L'AN MCCCCLXXIX
 MESSIRE CHRISTOPHE MARQUIS DE BADEN
 PRÉSENTEMENT CAPITAIN ET GOUVERNEUR
 DU DUCHÉ DE LUXEMBOURG
 PRIST PAR LES ARMES CE CHASTEAU DE
 [LUXEMBOURG
 AU NOM DE TRÈS-HAULT ET TRÈS-PUISSANT
 [PRINCE ET SEIGNEUR
 MAXIMILIEN ROY DES ROMAINS,
 SUR JEAN DE S' DOMARIEN, CHEVALIER QUI
 [POUR LORS
 TENANT LE PARTY DU ROY DE FRANCE ET
 [DES FLAMANDS,
 L'OCCUPOIT CONTRE LE SUSDICT ROY DES
 [ROMAINS.

Cette inscription a disparu comme tant d'autres monuments historiques qu'un aveugle et ignare vandalisme a sacrifiés sans but comme sans motif.

L'empereur Maximilien non content d'avoir cherché à éterniser par une inscription lapidaire ce fait d'armes de Christophe de Baden, le gratifia quelque temps après du Gouvernement civil et militaire du Duché de Luxembourg et lui procura ainsi les moyens de réprimer les attaques incessantes des ennemis de la maison de Bourgogne dans ce Pays. Aussi pendant le grand nombre d'années qu'il occupa les fonctions de Gouverneur, sut-il tenir en respect les seigneurs turbulents après avoir

châtié les plus rebelles d'une manière exemplaire : c'est ainsi entr'autres qu'il fit déclarer félon le puissant dynaste de Rodemacher ainsi que ceux de Wiltz, de Pitange près Mersch et d'autres. Leurs biens furent confisqués et n'ont été restitués que plus tard et en partie seulement à leurs héritiers. Pour l'incorrigible seigneur de Rodemacher ses terres lui furent enlevées à toujours et cédées en 1492 à notre Gouverneur de Luxembourg par les efforts duquel le remuant Gérard de Rodemacher et ses tenants avaient été mis à la raison. De cette époque date la possession par la maison de Baden des seigneuries de Rodemacher, Richemont, Boulay, Hespérange, Neuerbourg, Useldange, etc., dans l'ancien Luxembourg.

Philippe-le-bel, fils de l'empereur Maximilien ajouta encore aux faveurs dont son père avait comblé Christophe marquis de Baden en lui conférant l'Ordre de la Toison d'or qui était la distinction la plus élevée qu'un souverain d'Espagne pût accorder.

Il paraît que ce grand capitaine s'est retiré des affaires plusieurs années avant sa mort, puisque nous voyons en 1521 son fils Bernard (v. son article) lui succéder au gouvernement du Luxembourg, tandis qu'il ne mourut que le 19 avril 1527. Il y a apparence qu'il fut inhumé dans le caveau de l'église de Rodemacher, puisque lorsqu'on a reconstruit cette église en 1782, on y a trouvé un cercueil de plomb qui renfermait un corps intact, avec ses vêtements et ses bottes à l'écuyère et à manchettes : Il portait un pantalon en peau jaune, un gilet de velours sur soie, une espèce d'habit de chasse et un ruban de décoration.

Christophe marquis de Baden avait épousé Odile ou Otilie, fille de Philippe comte de Catzenellenbogen, qui lui donna une nombreuse postérité : *Jacques*, archevêque de Trèves (v. son art.) ; *Bernard*, Gouverneur du Luxembourg (v. son art.) ; *Charles*, chanoine de Trèves et de Strasbourg ; *Philippe*, qui fut comte de Spanheim (v. son art.) ; *Rodolphe*, chanoine de Cologne et

de Strasbourg; *Ernest*, tige des marquis de Baden-Dourlac; *Wolfgangue*; *Marie*, abbesse de Lichtenhalt; *Odile*, religieuse; *Sybille*, épouse de Philippe III, comte de Hanau; *Rosine*, mariée à François-Wolfgangue comte de Zollern; et finalement *Béatrix*, unie à Jean, comte palatin de Simmeren.

MOHR, II, 15; et IV, 731. — ENGELHART, Geschichte der Stadt u. Festung Luxemburg. 87, sq. — Catalogus Gubernatorum Lucilburgensium, à la fin du manuscrit des Viri illustres; et le manuscrit N° 3079 de la Bibliothèque de Luxembourg — BERTHOLET, VIII, 6 et 11, sq.; et IV, antè textum, XXVI. — JUVIN, receveur des contributions à Rodemacher: Mémoire statistique et historique manuscrit. — Biographie universelle, III, 198, sq. — PIZANET, III. — BEATZIS, 191.

BADEN, *Guillaume*, marquis de, fils d'Edouard marquis de Baden et de Marie baronne d'Aicke-de-la-Rivière. Il naquit en 1593 et entra au service d'Espagne comme ses ancêtres. Nous laisserons parler le manuscrit des Viri illustres: « Wilhelmus Marchio Badensis ob majores et educationem Unseldingæ se gerens pro Luxemburgense duxit quingentos equites sub Marchione Spinola in Palatinatum, et recuperato a se Marchionatu Badensi fundavit colligium societ. Jesu Badense et alterum inchoavit Crucinaci in suo ex duabus quintis Comitatu Sponheimensi. Judex imperialis Cameræ Spirensis. »

Il ne sera pas inutile, pensons-nous, d'ajouter ici quelques mots de commentaire touchant la phrase: *recuperato marchionatu Badensi*. La mésalliance du père de Guillaume avec une simple baronne, fille du gouverneur de Bréda, fit contester à ce dernier la succession paternelle en Allemagne par ses puissants agnats; et cette contestation ne fut terminée par sentence impériale à l'avantage de Guillaume et de ses cohéritiers que vingt-deux ans après la mort d'Edouard, marquis de Baden (et père de Guillaume), décédé en 1600.

Philippe IV, roi d'Espagne, créa Guillaume marquis de Baden chevalier de la Toison d'or.

Il mourut à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, le 22 mai 1677 et fut ramené à Rodemacher pour être inhumé dans le caveau

de sa famille. Il a été marié deux fois: a. en 1624, à Catherine-Ursule, fille de Jean-Georges, prince de Hohenzollern et de la Rhingræfin Française. Cette dame étant morte en 1648, le marquis de Baden épousa: b. Marie-Madelaine, fille d'Ernest, comte d'Oettingen-Wallerstein, qui mourut le 31 août 1688. Du premier mariage sont issus: *Ferdinand-Maximilien*, qui succéda à son père; *Léopold-Christophe*, chanoine de Cologne et de Strasbourg; *Herman*, chanoine de Cologne et de Paderborn, puis maréchal de camp, général des armées de l'Empire, Président du Conseil de guerre, Gouverneur de Javarin et principal commissaire de l'empereur à la Diète de Ratisbonne; *Bernard*; et finalement deux filles. La seconde alliance produisit: *Charles-Bernard* mort en brave à la défense du pont de Rhinfeltz, et *Marie-Anne-Guillielmine*, épouse de Ferdinand-Auguste, prince de Lobkowitz.

MOHR, II, 18, IV, 580. Et VI, 733. — Viri illustres, II, N° 158. — JUVIN, Mémoire manuscrit. — PIZANET, III.

BADEN, *Herman-Fortuné*, marquis de, était troisième fils d'Edouard marquis de Baden et de Marie Baronne d'Aicke-de-la-Rivière, conséquemment frère de Guillaume qui précède. Il naquit en 1596 et fut seigneur de Rodemacher: « Hermanus-Fortunatus Marchio Badensis, dit le manuscrit des Viri illustres, istius Wilhelmi (v. son article) frater, Dominus in Rodemacher et Unseldingen, scripsit suo aere Legionem Cataphractorum Equitum pro Cæsare, interfuitque gravi conflictu ad Brisacum in Alsatia cum duce de Feria et duce Lotharingæ pro quo etiam alteram scripsit legionem, istiusque ducis militiæ præfuit aliquamdiu summa cum potestate. »

Ce prince mourut à Rodemacher en l'année 1665 et y a été enterré dans une tombe distincte, auprès du caveau de ses ancêtres. Son mausolée, en marbre brut assez grossièrement travaillé, représente le Christ ayant à ses côtés le défunt avec sa seconde épouse, agenouillés. On y lit l'inscription suivante:

D. O. M.
 SERENISSIMO PRINCIPI HERMANNO-FORTU-
 [NATO
 MARCHIONI BADENSI ETC.,
 IN PROSPERIS MITI, IN ADVERSIS FORTI;
 IN SUPEROS PIO, IN SUBDITOS BENIGNO,
 IN QUOLIBET SINCERO ET CANDIDO;
 CONJUGI INCOMPARABILI,
 PRIIDIÈ NONAS JANUARIÏ ANNO CHRISTI
 [MDCLXV.,
 ÆTATIS SUE LX.,
 PIE DEFUNCTO ET REGIONE HUIUS TITULI
 [SEPULTO;
 SIBIQUE VIDUA SUPERSTES
 D. MARIA-SIDONIA, COMITISSA FALKEN-
 [STEINIANA
 NATA,
 MARCHIONISSA BADENSIS,
 FELIX TRIUM FILIORUM ET UNIUS FILIÆ
 EX EODEM PRINCIPE MATER,
 PONI ET INSCRIBI MOESTA CURAVIT;
 QUÆ ANNO CHRISTI MDCLXXV,
 ÆTATIS SUE LXXV,
 PARITER PIE DEFUNCTA EIDEM TUMULO IL-
 [LATA.
 PIIS MANIBUS CHRISTIANE LECTOR FAVE.

Herman-Fortuné marquis de Baden a été marié deux fois : En premières noces à Antoinette de Créhange, d'où naquirent : *Marie-Sidonie* qui fut l'épouse de Philippe-Frédéric-Christophe, prince de Hohenzollern-Heckingen ; et *Charles-Guillaume-Eugène*, chanoine à Cologne. En secondes noces à Marie-Sidonie, comtesse de Falkenstein qui repose à côté de lui et qui lui donna : *Philippe-Balthasar* et *Marie-Éléonore-Sophie*, unie en 1665 à Jean-François-Désiré, prince de Nassau-Siegen, morte en couches trois ans après. Les noms des deux autres fils dont parle l'épigraphie transcrite ci-haut ne sont pas parvenus jusqu'à nous.

MONERI, II, 48.—Viri illustres luxemburgenses, II, N° 180.—JUVING, Mémoire manuscrit.—PIERRET, III.

BADEN, Jacques, marquis de, était fils de Christophe, Gouverneur de Luxembourg (v. son art.) et d'Otilie comtesse de Katzenellenbogen. Bien qu'il semble que ce personnage ne soit pas né dans le Pays de

Luxembourg, nous nous croyons autorisé à le comprendre dans cet ouvrage parce qu'il a nécessairement passé une partie de sa vie soit à Luxembourg même, soit dans une des terres que l'empereur Maximilien avait données à son père. Un autre motif a fini par nous convaincre : l'auteur des *Viri illustres* l'a rangé parmi les illustrations luxembourgeoises. Voici le passage qu'il lui consacre : « 1490. Jacobus Marchio Badensis filius Christophori Gubernatoris et domini Hypothecarii Ducatus Luxemburgensis, Archiepiscopus Trevinensis S. R. I. Elector ob eximiam Doctrinam vitæque probitatem a Summo Pontifice ad hanc Cathedram promotus. » On raconte en effet de lui que un jour, c'était en 1505, dans une assemblée tenue à Cologne et composée de très-hauts personnages il répondit en latin aux légats du Pape, en français aux ambassadeurs de France, en italien à ceux de Venise, en hollandais à ceux des Etats-Généraux et en allemand à ceux de l'Empire. Il était, ajoute-t-on, aussi habile à la guerre que prélat versé dans le Saint-Ministère et instruit dans les connaissances humaines.

Jacques de Baden avait à peine vingt-deux à vingt-trois ans d'âge lorsque Jean II, né comme lui des marquis de Baden, Archevêque de Trèves et son oncle, qui se trouvait cassé de vieillesse, le nomma son coadjuteur, le 21 janvier 1493, avec expectative de lui succéder. Jean II étant mort en 1503, le chapitre métropolitain s'assembla suivant l'usage ; mais il y eut scission pour l'élection du nouvel archevêque, la majorité ayant désigné Jacques de Baden tandis que quelques voix s'étaient prononcées pour Georges, comte palatin, prévôt de la cathédrale de Mayence. Mais le Pape trancha la difficulté en confirmant Jacques marquis de Baden ; Georges eut la générosité bien rare pour cette époque, de céder sans protestation.

Sans entrer ici dans des détails sur la sagesse de l'administration de notre prélat, sagesse dont tous ses biographes s'accordent à faire l'éloge, nous mentionnerons simplement que ce fut lui qui concéda en

1505 à la ville de Cochem le marché hebdomadaire qui s'y tient encore de nos jours, et qui depuis a acquis tant d'importance.

L'archevêque Jacques de Baden était en voyage pour, par commission de l'empereur, se rendre à Cologne à l'effet de régler quelques différends qui s'étaient élevés dans cette ville lorsqu'il tomba malade, les uns disent déjà à Coblenze, les autres à Cologne même, et mourut quelques jours après dans cette dernière ville, le 27 avril 1511, à l'âge de quarante ans. Sa dépouille mortelle a été ramenée dans son diocèse et inhumée dans l'église de St. Florin à Coblenze.

La médisance qui s'attache de préférence à ternir les réputations les plus intactes, a répandu le bruit que ce grand homme aurait succombé aux coups d'un homme de la lie du peuple, dans des circonstances peu dignes de sa position: il se serait, dit la chronique de Hesse, introduit nuitamment dans la maison d'un cocher de Coblenze dont la fille lui avait inspiré un violent amour, et que le père l'ayant surpris avec elle sans le reconnaître, l'aurait si rudement frappé qu'il en serait tombé dangereusement malade. Que ne voulant pas rester dans cette ville il se serait fait embarquer de suite pour arriver à Cologne à l'effet de se faire soigner; mais qu'il serait mort en route. Quoiqu'il en soit de ce conte que nous nous croyons autorisé à traiter de calomnie, il n'y a, que nous sachions, que le seul ouvrage que nous venons de citer et Moreri, qui en porte la relation, tandis que les auteurs les plus graves ne tarissent pas dans les éloges qu'ils donnent à son caractère, à ses mœurs et à sa science.

Viri illustres, I, N° 29.—MULLER et WITTENBACH, édit. Gestorum Trevirensium, II, 351, sqq. et Annotationes, 34.—MORERI, II, 15.—AD HONTHEIM, Historia Trevirensis diplomatica, II, 491 ad 584; idem, Prodromus Historiæ Trevirensis, II, 857.—MASEN, Epitome Annalium Trevirensium, 621, sqq.—BROWNA, Annales et Antiquitates Trevirenses, II 311, sqq.—PISARRI, I, fol. LVIII, et III.—CLONNE,

Notes manuscrites.—SPUNKENBERG, Select. jur. et histor. (Chronicon Hassiacum, c. 81.) V, 508, sq.—BRUTELS, 191.

BADEN, *Philibert, marquis de*, était fils de Bernard marquis de Baden, Gouverneur de Luxembourg (v. son article), et de Françoise de Luxembourg-Ligny, comtesse de Brienne et de Roucy. Ce personnage choisit la carrière des armes et s'attacha au roi de France contre les Huguenots, comme nous l'apprend l'auteur des Viri illustres: «1569. Philibertus «marchio Badensis Bernardi et Franciscæ «Luxemburgicæ Comitissæ ex Ruttich filius adduxit 5,000 Equitum Germanicorum Regi Galliæ auxilio contra Huguenotas, occubuit ad Monconturum in «prælio.»

La célèbre bataille de Moncontour a été livrée comme tout le monde sait, le 3 octobre 1569. Philibert de Baden n'était âgé que de 33 ans. Il avait épousé Mathilde, duchesse de Bavière, fille de Guillaume IV de ce nom, laquelle lui avait donné *Philippe* qui fut dans la suite duc de Bavière; *Jaqueline*, mariée à Jean-Guillaume duc de Clèves et morte en 1597; *Anne-Marie*, épouse d'Albert baron de Rosenberg; et *Marie-Salomé*, femme de Georges-Louis, Landgraf de Leuchtenberg, et morte en 1600. Mathilde de Bavière était morte le 2 novembre 1569, quatre ans avant son mari.

Viri illustres, II, N° 19.—MORERI, II, 15.—PISARRI, III.—BRUTELS, 191.

BADEN, *Philippe, marquis de*, était quatrième fils de Christophe, marquis de Baden (v. son art.) et d'Otilie ou Odile de Katzenellenbogen. Dans le partage de l'hérédité de sa famille il obtint une partie du comté de Spanheim dont il prit le titre qu'il ajouta à son nom patronymique.

L'auteur des Viri illustres verse dans une erreur manifeste quand il avance qu'il fut Gouverneur de Luxembourg après son père. Voici l'article consacré à ce personnage: «1480. Philippus Marchio «Badensis Comes Sponheimensis Dominus

« in Rodenmacher et Unseldingen filius
« Christophori Marchionis Gubernatoris
« Luxemburgensis post patrem ejusdem
« ducatus gubernator quintacius Philip-
« pi IV. Hispaniarum regis. » Il faut lire
Charles-Quint au lieu de Philippe IV, car
Charles-Quint a régné entre 1516 et 1556
tandisque Philippe IV ne fut assis sur le
trône que de 1621 à 1665.

Nous sommes à nous demander les motifs qui ont fait ranger ce personnage au nombre des hommes célèbres du Pays de Luxembourg, par le grave auteur que nous venons de citer, et que nous avons pris à tâche de suivre dans notre ouvrage, cet auteur qui omet dans sa liste tant d'autres illustrations qui réunissent plus de titres que Philippe de Baden pour revendiquer la qualité de Luxembourgeois ? Du reste, pour compléter cet article, nous nous contenterons de transcrire la notice que la Biographie universelle a donnée sur lui : « Philippe I, marquis de Baden prit part « aux conférences et aux querelles qu'oc-
« casionna en Allemagne la réformation de
« Luther. Il assista en 1521 à la diète de
« Worms, convoquée par Charles-Quint,
« et, en 1526, à celle de Spire en qualité
« de commissaire principal. Ce titre lui
« donnait, en l'absence de l'Empereur,
« l'administration des affaires de religion ;
« et c'est sans doute ce qui a fait dire à
« quelques auteurs qu'il gouvernait en l'ab-
« sence de Charles-Quint. Philippe avait
« conclu avec ses frères un pacte de suc-
« cession mutuelle qui établissait entre eux
« un ordre d'hérédité mâle, à l'exclusion
« des filles : le 14 mai 1533, se voyant
« sans héritier masculin, il fit à Muhlberg un
« testament par lequel il partageait ses
« états entre ses frères. »

Nous ajouterons finalement qu'il mourut le 17 septembre de la même année, et qu'il avait été marié à Elisabeth, fille de Philippe électeur Palatin et veuve de Guillaume le jeune, Landgraf de Hesse. De ce mariage naquit une fille qui fut nommée *Jaqueline*, devint l'épouse de Guillaume le jeune, duc de Bavière et mourut le 15 novembre 1580.

Viri illustres, III, N° 191. — *Mozzi*, II, 18. — *Barnouart*, IV : Liste des Gouverneurs de Luxembourg, anté textum, XXVI, sq. — Liste des Gouverneurs de Luxembourg; manuscrit d'ALEX. DE WILTMUN, Bibl. Luxbg., N° 3079. — L'art. de vérifier les dates : Charles-Quint Empereur et Roi de Castille, Arragon, etc., 482 et 821, sq. — Biographie universelle, III, 196. — *Pignart*, III. — *Bastals*, 191.

BAILLET, famille originaire de la Lorraine et qui a succédé à la très-ancienne maison de Boncourt dont elle a pris les armes : d'azur, à la voile de navire d'or, placée en pal et attachée à une antenne posée en fasce, aussi d'or ; au timbre treillé de trois treilles ; bourrelet et hachements d'or et d'azur ; le tout sommé d'une biche au naturel. Et, depuis 1719, l'écu sommé d'une couronne de comte, moderne. Supports : deux aigles simples, au naturel. Par Lettres-Patentes du 1^{er} septembre 1674, la noblesse des de Baillet fut confirmée dans la personne de Maximilien-Antoine, Conseiller et Receveur-Général des domaines aux Pays-Duché de Luxembourg et Comté de Chiny. Cette famille a produit plusieurs illustrations que nous allons successivement passer en revue.

BAILLET, *Christophe-Ernest de*, n'est pas mentionnée dans le manuscrit des *Viri illustres*, vraisemblablement parcequ'il florissait après la rédaction de cet ouvrage, ou qu'au moins il lui a été contemporain.

Ce grand homme naquit à Luxembourg, le 1^{er} septembre 1668, fils de Maximilien-Antoine, dont il a été fait mention à l'article précédent, et qui, par Lettres-Patentes datées de Madrid avait vu confirmer sa noblesse.

Christophe-Ernest de Baillet choisit la carrière de la magistrature et fut nommé Conseiller-lettré au Conseil provincial de Luxembourg par Lettres de Charles II roi d'Espagne, en date du 23 mars 1699. Quelques années après, le 26 janvier 1704, ses mérites éminents le firent entrer au Grand-Conseil de Malines où il remplit successivement les fonctions de conseiller-maître-aux-requêtes, puis en 1706 celles de Procureur-général, enfin, celles de Président, par Lettres de l'Empereur Charles

VI en date du 5 août 1716. Lorsque en 1718 ce monarque rétablit le Conseil d'Etat, de Baillet fut un de ceux qu'il appela à en faire partie (10 avril 1718) et le 21 septembre 1725 il le nomma Chef et Président du Conseil privé.

Déjà en 1719, le 10 mars, Christophe-Ernest avait été élevé au rang de Comte de son nom, en récompense de ses services et spécialement de la belle conduite qu'il avait tenue pendant les troubles arrivés à Malines le 13 juin 1718. Les Lettres-Patentes dépêchées à cet effet sont trop flatteuses pour que nous ayons pu omettre d'en transcrire ici un extrait : « dans tous lesquels Employs le « dit Messire Christophe-Ernest de Baillet « a donné toutes les marques de zèle et « d'attachement à notre service notamment « dans la dernière émotion suscitée à Ma- « lines le 13 de Juin 1718 où il montra « et fit paroître une constance et fermeté « toute extraordinaire, et poussé d'un zèle « pour notre service et pour le maintien du « repos publicq et de l'autorité de la Jus- « tice, il y exposa plusieurs fois sa vie à « la fureur de la populace, et en effet sa « conduite en cette occasion nous ayant « été si agréable et si conforme à notre « attente, et à ce que nous nous promet- « tions d'un bon serviteur et fidel sujet, « nous crumes convenable et juste de luy « en marquer, ainsi que nous fismes par « une lettre signée de notre main Royale « en date du cinquième Octobre 1618 « notre gratitude et le contentement et la « satisfaction que nous avõns du nouveau « temoignage qu'il venoit nous donner de « son zèle pour notre service. Pour ce « est il que les choses susdittes considerées, « et ayant particulier égard aux bons et « agreables services susmentionnés et à la « noble et ancienne extraction, leauté, « experience, prudence, et autres bonnes « parties qui concurrent en la personne « dudit Messire Christophe-Ernest de Bail- « let, desirant d'en faire quelque demons- « tration, tant en sa personne qu'en ses « Enfans et postérité, et de l'élever, ac-

« croitre et decorer de plus grand honneur, « droits, prerogatives, et prééminences ; « avons de nôtre propre mouvement par « grace speciale et de notre certaine sci- « ence, libéralité, pleine puissance et au- « thorité souveraine fait et créé, comme « nous faisons et creons le dit Messire « Christophe-Ernest de Baillet, Comte par « ces presentes, ensemble ses hoirs et suc- « cesseurs males et femelles nés et à naitre « en léal mariage Comtes et Comtesses se- « lon le droit de la primogeniture et pour « plus ample grâce et afin de laisser un « plus durable et perpetuel souvenir de « nôtre bienveillance et gratitude vers la « personne dudit Messire Christophe-Er- « nest de Baillet, accordons et consentons « de plus par ces mêmes presentes, qu'au « défaut de sesdits hoirs et successeurs « males et femelles nez et à naitre en léal « mariage, ledit Titre de Comte tombe et « succede sur l'ainné et unique Jean-Bap- « tiste de Baillet, seigneur de la Terre et « Seigneurie de la Tour, scituée en nôtre « pays et Duché de Luxembourg, permet- « tons en même temps de pouvoir appli- « quer ledit Titre de Comte sur telles de « leurs terres, Biens, Revenus, ou Seigneu- « ries que le dit Messire Christophe-Ernest « de Baillet ou sa postérité possèdent ou « pourront posséder, et cy-après acquerir « sous notre obeissance ; que nous erigeons « des maintenant pour lors en dignité, « Titre, nom, cry, et prééminence de Comté « avec leurs appartenances et dependances « pour de la ditte Erection en Comté avec « le nom et Titre de Comte ensemble des « droits, honneurs, prerogatives y appar- « tenants, jouir et user à jamais par ledit « Messire Christophe-Ernest de Baillet ses « hoirs et successeurs males et femelles nez « et à naitre en léal mariage et à ce défaut « d'iceux, par l'ainné et descendans en ligne « Masculine de feu Jean-Baptiste de Bail- « let, frère aisé et unique dudit Messire « Christophe-Ernest de Baillet, selon que « dit est »

Christophe-Ernest de Baillet était sei- gneur de Reckange, Strassen et Munsbach,

et mourut à Bruxelles le 2 juin 1732. Nous n'avons pas pu nous procurer le nom de son épouse ni la liste de ses enfants. Nous savons seulement que sa fille *Anne-Barbe* a été alliée au Président Christophe d'Arnoult, Baron de Meysembourg (v. son article), et que sa branche était déjà éteinte dans les mâles en 1744, puisque ses descendants collatéraux ont à cette époque impétré de l'Empereur Charles VI des Lettres de dévolution du titre de Comte en leur faveur, conformément à une des clauses des Patentes du 10 mars 1719.

Nous ajouterons finalement que l'auteur de la Biographie générale des Belges, de même que M. Marcellin La Garde sont dans l'erreur quand ils avancent que Christophe-Ernest, Comte de Baillet serait né au château de La Tour près de Virton, tandis qu'il est prouvé par des actes authentiques, que la ville de Luxembourg est en droit de revendiquer l'honneur de l'avoir vu naître dans ses murs.

BERTHOLET, VIII, 188, et IV, antè textum, XLVIII. — Biographie générale des Belges, 16. — MARCELLIN LA GARDE, Notice sur les luxembourgeois célèbres, 39. — ULVELING, 32. — PAQUET, 80. — GACHARD, Documents inédits concernant les troubles de 1717, etc.; 45. — BURKENS, Trophées de Brabant, III, 431, sq.; et IV, 314 et 316 ***. — Recueil aux Commissions, etc., N^o 1103, p. 201 ... 1108, p. 214 v^o ... et 1109, p. 10; aux archives du Palais, à Luxembourg. — FERRANT, I, fol. LVIII. — CLONNA, Notes biographiques manuscrites.

BAILLET, *Charles-Antoine-Maximilien, Comte de Baillet-LaTour*, conseiller intime et chambellan de l'Empereur d'Allemagne, Grand-Croix de l'Ordre militaire de Marie-Thérèse, Feldmaréchal des armées impériales, propriétaire d'un régiment de dragons, Président du Conseil aulique et du Département de la guerre, Maréchal de la Diète des Etats du Pays de Luxembourg, etc., est né en 1737, au château de LaTour, près de Virton. Il était fils de Jean-Baptiste-Alexandre-Antoine de Baillet, seigneur de La Tour, en faveur duquel l'Impératrice Marie-Thérèse érigea le 6 mai 1744 la Terre et Seigneurie de LaTour en Comté en lui conférant

cette dignité par déversion, conformément aux Lettres-Patentes du 10 mars 1719, comme il a été dit à l'article précédent.

Charles-Antoine-Maximilien de Baillet-LaTour fit ses études au collège des Jésuites à Louvain et entra ensuite à l'âge de dix-huit ans dans la carrière militaire avec le grade d'enseigne au régiment de Salm-Salm. Il fut nommé capitaine de grenadiers à la suite de la bataille de Kolin en Bohême, épisode de la mémorable guerre de sept ans. Son mérite lui valut un avancement rapide: il était depuis cinq ans général major lorsqu'il fut envoyé en 1787 dans les Pays-Bas où venaient de se manifester les premiers symptômes de la révolution brabançonne; mais ses efforts n'empêchèrent pas cette révolution de triompher. Lorsqu'il vit qu'il ne parviendrait pas à la comprimer il alla rallier dans le Luxembourg les troupes impériales que les patriotes belges repoussaient du centre du Pays.

En 1790 LaTour, c'est sous ce nom qu'il est généralement connu dans l'histoire, LaTour disons-nous, fut nommé Feld-maréchal-lieutenant par l'Empereur Joseph II et obtint ce régiment de dragons qui devait rendre son nom si populaire et auquel les archiduchesses remirent un drapeau brodé de leurs mains, portant cette devise: « QUI S'Y FROTTE S'Y PIQUE! » Il remporta dans la province de Namur une victoire signalée sur Schœnfeld et Vandermersch, généraux des troupes brabançonnnes, victoire qui contribua puissamment à la soumission des provinces insurgées.

Sur ces entrefaites l'Autriche déclara la guerre à la France; ce fut là une nouvelle occasion pour le comte de LaTour de se distinguer: A la bataille de Jemmapes, en 1792, il soutint pendant plusieurs jours les efforts de l'armée française. Mais à la fin, forcé de céder il se retira sur le Rhin. L'année suivante il rentra en Belgique avec l'armée du prince de Saxe-Cobourg et contribua au succès de la bataille de Neerwinden. Devant Maubenge il avait

le commandement de l'aile gauche de l'armée autrichienne et se signala le 16 octobre 1793 à la bataille de Wattignies. L'année suivante il se distingua à Landrecies ainsique dans plusieurs rencontres sur la Sambre et reçut l'importante mission de couvrir la retraite de l'armée coalisée : il passa la Meuse sans que les Français eussent pu l'entamer. Ils ne l'atteignirent que sur l'Ourthe, le 18 septembre 1794, et à Düren le 2 octobre suivant ; mais il parvint à ramener assez heureusement son corps d'armée sur la rive droite du Rhin. C'est dans le cours de cette campagne que, menacé par le général Jourdan de voir son château de LaTour détruit s'il bombardait Landrecies, il répondit : *Le général autrichien fera son devoir, adviendra ce qui voudra des propriétés du comte de LaTour.* L'ennemi exécuta sa menace et se vengea de la prise de Landrecies sur le castel du vainqueur : le manoir de LaTour fut incendié, et ses ruines calcinées sont encore là aujourd'hui qui montrent au voyageur les effets d'une basse rancune que même les lois de la guerre sont incapables de justifier !

En 1795 on retrouve le Comte de Baillet-LaTour avec ses grenadiers, d'abord à la tête du corps d'armée autrichien porté sur le Mein et le Neckar, et peu de temps après il vit réunir entre ses mains le commandement qu'il avait eu d'abord à celui des forces chargées de défendre le Haut-Rhin. Le 11 novembre il s'empara audacieusement de Franckenthal qu'il sut défendre contre l'armée de Pichegru auquel il tua sept cents hommes et fit trois cents prisonniers. Cinq jours après il occupa Spire et après avoir par d'habiles manœuvres, forcé les français à la retraite il facilita la prise de l'importante ville de Mannheim qui fut obligée de capituler le 22 du même mois de septembre.

Pendant la trêve qui fut conclue en janvier 1796 et qui donna à de Baillet-LaTour quelques moments de repos, l'empereur l'éleva à la dignité de Feldzeugmeister. Au mois de mai le maréchal

Wurmser ayant reçu l'ordre de se rendre en Italie avec une partie de l'armée, le comte de LaTour fut chargé de défendre avec de faibles forces toute la ligne qui s'étendait depuis le Danube jusqu'au Tyrol. La défection des Saxons et des Bavaois rendait sa position encore plus critique : aussi ne put-il pas empêcher les Français de passer le Rhin sous le commandement du général Moreau ; et après avoir reçu quelques légers échecs il se retira audelà du Lech. Mais à la nouvelle des succès remportés à Bamberg et à Wurtzburg par l'archiduc Charles qui avait été nommé général en chef de l'armée autrichienne, le Feldzeugmeister de LaTour attaqua l'ennemi à Geisensfeld pour l'éloigner de l'Iser et le refouler jusqu'à Ulm. Le général Moreau se voyant exposé à perdre son artillerie et ses bagages dans le défilé de la Forêt-noire prit alors le parti de se replier vers le Rhin ; puis il vint attaquer de LaTour à Biberach (2 octobre) et lui fit essuyer de grandes pertes. Malgré cet échec le général autrichien ne cessa de harceler l'ennemi qu'il poursuivit par la vallée de Kintzig jusqu'à Dillingen.

S'étant réuni le 17 octobre à la grande armée près d'Ettenheim, il commanda le troisième corps autrichien aux combats du 19 et du 20 où l'archiduc rejeta Moreau à l'autre rive de l'Eltz. Il enleva Malterdings et Kildringen que l'ennemi avait vaillamment défendus et s'empara du pont sur l'Eltz ainsique du village de Demingen. Moreau continuant toujours sa retraite par la tête du pont d'Hunningen l'archiduc établit son quartier-général à Offenbourg et ordonna à de LaTour d'entreprendre le siège de Kehl. La tranchée fut ouverte le 24 novembre, et le 9 janvier suivant Kehl se vit réduit à capituler.

Ce siège terminé, l'archiduc partit pour Vienne et de LaTour resta chargé du commandement en chef de l'armée autrichienne du Rhin. Il établit son quartier-général à Mannheim et s'occupa activement à réorganiser ses forces affaiblies par le départ des troupes que le prince Charles avait

emmenées pour renforcer l'armée d'Italie. Tandis qu'il y travaillait il reçut la nouvelle des préliminaires de Campo-Formio et fut chargé de diriger à Rastadt, au nom de l'Empereur, les négociations avec le général en chef français Buonaparte. Il signa la convention militaire en vertu de laquelle les provinces vénitiennes furent cédées à l'Autriche et prit les dispositions nécessaires pour l'évacuation de celles du Rhin.

L'empereur François lui confia en 1798 le commandement en chef de la Moravie et de la Silésie autrichienne, et le nomma son conseiller intime actuel. Six ans plus tard il fut élevé au poste éminent de président du conseil aulique et du département de la guerre.

La guerre de 1805 donna à de LaTour une nouvelle occasion de montrer son dévouement et son activité. Mais de grandes fatigues auxquelles se joignit le chagrin que lui causèrent les désastres de cette campagne et la perte de son épouse, achevèrent de ruiner sa santé : Il mourut le 22 juillet 1806, à l'âge de 69 ans et fut suivant ses désirs, inhumé à Vienne.

Un de ses fils, le comte *Théodore de Baillet-LaTour*, né le 15 juin 1780, et qui avait été élevé à la dignité de chambellan de l'empereur d'Autriche, Feldmaréchal et ministre de la guerre, a été lâchement assassiné à Vienne pendant les troubles du 6 octobre 1848.

Biographie générale des Belges, 16, sq. — MARCELLIN LA GARDE, Notice sur les luxembourgeois célèbres, 39, sqq. — CHARLES SOUDAIN DE NIDERSWERTH, Biographie du Comte de Baillet-LaTour. — DEWEZ, Histoire générale de la Belgique; et Histoire particulière des provinces belgiques — Les Belges illustres, I, 370, sqq. — Conversations-Lexikon, édit de 1831.

BAILLET, *Louis-Willibrorde-Antone*, dit de *Baillet-LaTour*, neveu du précédent, naquit au château de LaTour le 12 février 1753 et entra au service d'Autriche où il parvint jusqu'au grade de Lieutenant-général (1796). En 1810 il donna sa démission à l'Autriche pour entrer dans l'armée française où nous le voyons en 1811 inscrit sur le tableau des généraux de division. Il se retira définitivement en

1814 et s'établit en Belgique. Il est mort à Bruxelles en 1836. Il ne nous a pas été possible d'obtenir des renseignements plus circonstanciés sur la carrière de ce personnage.

Biographie générale des Belges, 17.

BALONFEAUX ou BALLONFEAUX, *Jean-Georges de*, était seigneur de Rollingen, près de Bous, et conseiller au Conseil provincial de Luxembourg. Sa famille était d'origine française et sera venue habiter Luxembourg à la suite de la conquête de Louis XIV.

Jean-Georges de Balonfeaux naquit à Luxembourg. Il était un des antiquaires les plus distingués de son époque et bien digne de vivre dans la familiarité de Christophe Binsfeld qui devint son beau-père, ainsi que des frères de Wiltheim qui furent ses oncles par son épouse Gertrude Binsfeld, laquelle était fille de Marie de Wiltheim, sœur de ces savants, et du dit Christophe Binsfeld.

Nos publications précédentes, de même que les ouvrages de l'évêque de Honthem ont déjà dénoncé l'acte de vandalisme des Jésuites de Luxembourg après la mort d'Alexandre de Wiltheim (v. son art.), lorsqu'ils ont jetté dans les fondations de leur nouvelle maison les nombreuses pierres antiques que ce savant avait colligées : de Balonfeaux acquit d'eux le cabinet numismatique que les de Wiltheim avaient réuni, et il en enrichit ses collections qui déjà avaient été précieuses. *Il avait en outre*, dit D. Calmet, (écrit lui-même?) *trois volumes in folio de Mémoires et pièces concernant l'histoire de Luxembourg, de la maison de ce nom, ainsi que des Pays voisins, dont Bertholet s'est beaucoup servi pour son ouvrage.*

Ce savant a été longtemps en relation de lettres avec le Jésuite Hardouin. Ce dernier a publié leur correspondance dans ses Oeuvres choisies, p. 647, suiv. de l'édition d'Amsterdam de 1709. Cet échange de lettres a même donné lieu entr'autres à la rédaction d'un ouvrage spécial, devenu très-rare aujourd'hui et qui se trouve

à la Bibliothèque de Luxembourg. Il a pour titre : *Réponse aux observations de M. Galland sur les explications de quelques médailles de Tétricus, le père, et d'autres, tirées du cabinet de M. de Balonfeaux.* Luxembourg, André Chevalier; 1702.

Jean-Georges de Balonfeaux mourut en 1726 et a été enterré dans l'église d'Oetrange où l'on voit encore sa tombe en forme de dalle, avec cette inscription :

D. O. M.

Hic JACET

PRÆNOBILIS ET CLARISSIMUS VIR JOES-GEOR-
GIUS DE BALONFEAUX
TOPARCHA IN ROLLINGEN, SACRÆ CÆSARÆ
[MAJESTATIS
IN CONSILIO DUCATÛS LUXEMBURGENSIS SE-
[NATOR,

QUI OBIT 21 JUNII 1726.

R. I. P.

La famille de Balonfeaux, qui ne s'est continuée dans le Luxembourg quant à la lignée masculine que dans la personne des deux fils de Jean-Georges, lesquels devinrent, l'aîné *Jean-François*, Conseiller au Conseil provincial, le puîné, seigneur de Schrassig, portait : coupé d'argent et de sable, à deux hures de sanglier du second en chef et un pélican à deux têtes du premier en pointe. Supports : deux sangliers. Ces armes se voient encore audessus d'une porte de jardin au château de Schrassig, qu'on dit avoir été construit par Jean-Georges de Balonfeaux, seigneur de cette terre.

Après la mort de sa première femme, née Binsfeld, Jean-Georges de Balonfeaux avait épousé Jeanne-Philippe de Scouville, elle aussi veuve de Jean de Wiltheim, substitut du Procureur-Général au Conseil provincial, puis Conseiller ordinaire au même Conseil. De chacune de ces deux unions naquit un des 2 fils que nous venons de mentionner.

Par son testament Jean-Georges de Balonfeaux légua aux pauvres son cabinet tout entier, avec ordre de vendre le tout

pour le prix en être mis en constitution de rente et les intérêts distribués aux indigents.

L'avocat Pierre Herny, nommé exécuteur testamentaire fit procéder publiquement en la chambre d'audience du Conseil et en présence du Conseiller Lejeune et du Conseiller Procureur-Général de Lanser, à la vente du cabinet, « tant livres « qu'urnes, médailles, pierres et autres « retés ». Le tout fut adjugé le 24 octobre 1727 à Messire Christophe Baron d'Arnoult et de Meysembourg, Conseiller d'Etat de S. M. I. et C. et Président du Conseil provincial, pour le prix de six cents écus ou 2760 francs monnaie d'aujourd'hui.

D. CALMET, Bibliothèque Lorraine; et Histoire de Lorraine, I. col. LIII; Catalogue alphabétique des écrivains de Lorraine. — NEYEN, Notice sur la famille de Wiltheim; passim. — Publications de la Société archéologique de Luxembourg, VI, 63. — BRATROLLET, I; Préface, XXXIV. — NEUMANN; Les auteurs luxembourgeois; dans : Programme de l'Athénée, 1856, 35; note 1, III^e.

BANDE, *Georges de*, est né à Luxembourg. Sa mère, Catherine Ferier, fille d'Englebert Ferier, échevin et secrétaire de la ville et du Comté de Laroche, étant devenue veuve se remaria le 15 juin 1572 avec Gilles de Neuforge-des-Pouxhous, seigneur de ce lieu; d'où Englebert de Neuforge, autre illustration luxembourgeoise qui a son article dans cet ouvrage. Il paraît que la famille de Bande qui porte: d'azur, à une force de tondeur renversée d'argent accompagnée de trois quintefeuilles de même, deux en chef et une en pointe, était de noblesse assez ancienne, puisque par Lettres-Patentes du 10 décembre 1699, un petit-fils de Georges de Bande, nommé François-Eustache, fut créé chevalier : cependant elle est peu connue dans les annales du Pays et semble n'être pas originaire du Luxembourg.

Quant au personnage qui nous occupe ici, nous laisserons parler l'auteur des Viri illustres, qui donne sur lui des notions assez précises pour que nous n'ayons pas besoin d'y ajouter d'autres détails. « 1638. « Georgius de Bande, Engelberti istius —

« *id est Engelberti de la Neuforge* — utri-
« *nus frater, et scriba Luxemburgensis gra-*
« *phariæ secretarius Hispaniarum regis,*
« *multis ac variis legationibus Viennæ apud*
« *Cæsarem et in Polonia apud Regem,*
« *grapharius ordinis aurei velleris, invexit*
« *in Hispaniam artem fundendi bellica tor-*
« *menta ex ferrica, in Torganis loco et*
« *municipio suarum officinarum ædificavit*
« *Templum sat nobile cujus frontispicii co-*
« *lumnæ Trabeato provectiore, omnia fer-*
« *rea. Moriens legavit 40,000 pataconum*
« *in fundationem hospitalis pauperum opi-*
« *ficum sub Directorio PP. Societatis Jesu.»*

G. de Bande mourut en 1618. Nous devons croire dès lors que la date de 1638, placée en marge du manuscrit des *Viri illustres* est une faute du copiste.

Viri illustres, III, 226. — *Beaurolet*, VIII, 190. — *Ulveling*, 38. — *Унгершукк*, Dictionn. hérald. — *Nobiliaire des Pays-Bas et de Bourgogne*; seconde partie, T. II, 612. — *Pisaart*, I, fol. LXIII.

BARTHÉLÉMY, originaire de *Weyler*, commune moderne de Hachiville au canton de Clervaux, a été dénommé *Villarius* de son endroit natal. Il naquit vers la seconde moitié du seizième siècle et entra dans la compagnie de Jésus où il se fit remarquer par ses grands mérites. Ses profondes connaissances le firent donner pour gouverneur et pour confesseur à Ferdinand d'Autriche qui devint empereur d'Allemagne sous le nom de Ferdinand II.

Barthélémy de Weyler mourut en 1619, l'année même où Ferdinand fut élevé à l'empire. Voici la notice que lui a consacrée l'auteur des *Viri illustres*; elle ne nous apprend rien de nouveau sur ce personnage, mais nous avons cru utile de la transcrire parce que nous voulons donner l'ouvrage entier dans notre présente publication : « 1619. Bartholomæus Villarius Ar-
« *duennas, ex præpositurâ Bastoniensi So-*
« *cietat. Jesu, Ferdinandi II Imperatoris*
« *Confessarius et instructor a prima ætate*
« *usque ad electionem in Imperatorem.»*

Viri illustres, I. N° 32. — *Beaurolet*, VIII, 197.

BARTHÉLÉMY, *Michel*, fils unique

de Pierre, assez riche cultivateur, et de Marguerite Agnes ou Agnessen, est né le 17 mai 1763, au village de Kaundorf, commune de Mecher au canton de Wiltz.

Nous ne savons absolument rien de la jeunesse de ce respectable ecclésiastique. Après avoir achevé ses études il entra au séminaire de Liège où il fut ordonné prêtre et devint d'abord curé à Kaundorf, son endroit natal; il fut ensuite transféré à Berlé, commune de Winseler, où il mourut le 12 avril 1843 à l'âge de 80 ans moins un mois.

Fils d'une bonne maison, il vendit à son départ de Kaundorf son bien patrimonial qui lui rapporta une somme assez ronde, mais qui ne lui fit pas quitter ses idées d'économie et de simplicité vraiment évangélique. Tout aux soins de sa paroisse il ne s'occupa jamais que de ses ouailles qu'il chercha constamment à instruire dans les voies du salut avec cette onction qui sied si bien à un vrai ministre du Christ. Aussi à son décès, on peut le dire, fut-il sincèrement pleuré de tous.

Nous venons de dire que la fortune métallique qu'il acquit par la vente de ses biens de famille ne l'éblouit pas comme elle ne lui fit pas augmenter les dépenses de son ménage qui était fait avec toute la frugalité possible; il se contentait en effet d'un seul mets, épargnant, épargnant toujours, dans un but que personne n'a jamais su deviner jusqu'à ce que lui-même le mit au jour, et ce fut en 1836, alors qu'il comptait soixante-treize années d'âge. En cette année il commença à faire des donations en faveur de l'instruction des indigents dans les écoles publiques; et en trois ans de temps, c'est-à-dire de 1836 à 1839 il a distribué dans ce but des capitaux très-considérables entre les villages des Ardennes qu'il savait avoir le plus de pauvres.

C'est ainsi que successivement il a versé des sommes très-grades à Brachtenbach, à Bavigne, à Dahl, à Duncroth, à Eschweiler, à Gæsdorf, à Harlange, à Heider-

scheid, à Kaundorf, à Kautenbach, à Knap-hoscheid, à Merckoltz, à Wiltz, etc., etc., etc., pour servir à l'instruction des pauvres et à leur fournir le matériel nécessaire, ainsi que pour soulager les ménages indigents : sa grande fortune, que l'on peut estimer à environ quarante ou cinquante mille francs, fut entièrement absorbée par ces libéralités.

Il avait aussi fait un testament dans lequel il demandait à ce que hors de sa succession on fondât plusieurs grands anniversaires ; lorsque en 1843, trois mois avant sa mort, voyant les calamités que la cherté des vivres occasionnait pendant cette année peu prospère, il révoqua ce testament, réduisit à des proportions plus que modestes ses fondations pieuses pour le salut de son âme et ordonna que la différence dans les prix fût encore distribuée aux pauvres de sa paroisse, « parce qu'il était convaincu, disait-il, que les charités faites aux indigents sont tout aussi méritoires aux yeux du Dieu de miséricorde que d'autres bonnes œuvres, et que ces charités produisent même un double bien. »

Notes communiquées. — Fondations Barthélémy. — Archives de diverses communes.

BAUDOIN de Luxembourg; v. LUXEMBOURG, Baudouin de.

BAUR, Jean-Michel, né à Auel, le 7 février 1707, s'adonna aux études dans le but de parvenir à la prêtrise pour laquelle il se sentait une vocation particulière. Son père étant venu à mourir sur ces entre-faites, laissant ses affaires dans un mauvais état, le jeune Baur, forcé d'interrompre ses études faute de moyens pour les continuer, se rendit à Luxembourg et y prit service en qualité de volontaire dans l'armée autrichienne. Peu de temps après il fut nommé officier et accompagna comme adjudant le général comte de Spuri dans la guerre contre les Turcs où il se distingua autant par son courage que par sa prudence. Spuri ayant été tué dans une escarmouche, Baur se chargea du commande-

ment de son régiment et contribua beaucoup au succès de l'action. La veuve du comte ayant eu l'occasion d'apprécier la valeur et les qualités distinguées du jeune adjudant qui venait de passer colonel, lui offrit sa main qu'il accepta. Ils se retirèrent à Temeswar et il refusa le grade de général avec l'annoblissement. Son épouse étant venue à mourir après six mois de mariage, laissant Baur héritier de ses grands biens, ce dernier vendit le tout et en plaça le capital à intérêts entre les mains du duc d'Areberg qui se trouvait en ce moment à Peterswardein, puis se rendit au séminaire de Cologne où peu de temps après il obtint les ordres.

Il retourna ensuite dans son endroit natal dont il fit reconstruire et agrandir l'église, en partie hors de ses deniers, et y éleva de nouveaux autels. Il y fonda de même un bénéfice pour un ecclésiastique et y annexa une maison pour la demeure du titulaire. Sa maison paternelle fut rétablie à neuf, et le 8 novembre 1778 il constitua une bourse d'études au revenu annuel de soixante-dix écus, 262 fr. 50 centimes, en faveur de ses parents, les plus proches en descendance, issus en première ligne de la maison paternelle ; à leur défaut elle peut être donnée à un jeune homme d'Auel, et finalement à défaut de celui-ci, à un étranger : Le boursier est tenu de réciter tous les jours le petit-office de la conception de Notre-Dame. Il a établi pour collateurs le bénéficiaire d'Auel et le propriétaire de sa maison paternelle. En cas de contestation entre ces deux, le gouvernement est appelé à décider. Ce respectable ecclésiastique mourut dans son village et fut inhumé dans le chœur de l'église sous une tombe sur laquelle on voit deux mains surmontant une rose. L'une de ces mains porte un drapeau sur lequel la rose est reproduite ; l'autre une épée croisant le drapeau. Aude-sus se trouve un calice auquel sont attachées deux ailes, et de chaque côté un crâne funéraire. Tout en haut un cœur transpercé de trois clous. Autour

de ces figures emblématiques on lit l'inscription suivante :

1779. 9. MAY OBIT A. R. D. MICHAEL
[BAUR

MILES.	MARITUS.
SACERDOS.	FUNDATOR
IN AUCL.	R. I. P.

BRASCH, Edition de l'Effia illustrata de Schenat, III, II, 119, sq.

BAUR, *Sébastien de*, issu d'une famille noble habituée à Kitzingen, ville de Bavière et dont elle avait adopté le surnom, était fils d'un officier au service des empereurs Ferdinand I et Maximilien II, et fut seigneur d'Everlange, de Brandebourg, par achat de l'année 1628 des mains de François de Lorraine, duc de Vaudémont, et d'Esch sur-la-Sûre. Né dans la religion luthérienne, ce personnage embrassa le culte catholique, apparemment pour entrer au service de l'archiduc Albert qui lui confirma sa noblesse par diplôme expédié en 1609 et le nomma colonel d'un régiment de quatre mille hommes. Il fut aussi gouverneur de la ville d'Oppenheim dans le Palatinat et commanda plusieurs fois à Luxembourg en l'absence du Gouverneur. Sébastien de Baur dit de Kitzingen, était très-brave militaire; il se trouva à un grand nombre d'expéditions et nommément à la guerre de Bohême où il se distingua infiniment et sut s'acquérir une très-brillante réputation. L'archiduc Albert qui l'aimait beaucoup le nomma membre de son Conseil de guerre. Les historiens contemporains s'accordent à dire que Jean Beck lui dut sa grande fortune d'honneurs et de titres; et ce fut peut-être par reconnaissance que ce héros luxembourgeois épousa la nièce de son bienfaiteur, non sa fille comme le manuscrit Blanchard le porte par erreur, parce que cette dame était fille d'un frère de la femme de Sébastien de Baur (v. l'art. Beck, Jean).

Il avait épousé Madelaine van der Capelle, nom francisé en: de Capelle, morte

au mois de septembre 1636; d'où un fils nommé *Sébastien* comme son père et qui continua la lignée des seigneurs d'Everlange, ainsi qu'une fille qui fut dame de Brandebourg. Sébastien de Baur mourut au château d'Everlange le 22 avril 1622, d'autres disent 1632, et a été inhumé dans le chœur de l'église des Récollets à Luxembourg.

La famille de Baur, qui est éteinte aujourd'hui, portait: à la fasce de, avec 3 étoiles à 6 raies de de face en chef, et 3 des mêmes, 2. 1. en pointe: Les couleurs ne sont pas indiquées sur la pièce que nous consultons.

Avant de terminer cet article nous devons relever une erreur de Pierret qui avance que Sébastien de Baur serait né au village de Gœtzingen près de Kœrich, dans le Luxembourg. Cette erreur a été naguère partagée par M^r de la Fontaine père. En effet, il n'a jamais existé, que nous sachions, un de Baur dans le village de Gœtzingen, tandis que nous possédons une généalogie authentique presque complète des de Baur de Kitzingen, lieu de leur origine. La consonnance relative de ces deux noms aura amené Pierret à cette faute d'orthographe que nous ne relevons ici que pour empêcher d'autres personnes d'admettre cette erreur pour une vérité. Les de Baur de Kitzingen sont du reste de proches agnats de la maison de Villers de Burgesch.

BEATMOLLET, VIII, 188. — PIERRET, I, fol. I.VIII; et III, 103. — Publications de la Société archéologique de Luxembourg, IV, 44. N^o 28 et 26; VI, 129; VII, 43, 211, note, et 212, sq. — Manuscrit BLANCHARD. — Archives de la Société archéologique de Luxembourg.

BAUSCHLEYDEN, *François; Gilles; Jérôme et N. de*; v. BUSLEYDEN, *F... G... J... et N... de*.

BEAUFORT, *Charles de, ou de Beffort*, fils d'un seigneur de cette ancienne maison, située au canton d'Echternach dans le Grand-Duché de Luxembourg, a

vécu pendant la seconde moitié du treizième siècle et la première du siècle suivant. Les historiens ont beaucoup disputé sur le lieu de la naissance ou plutôt sur la famille de ce personnage ; les uns lui donnent la ville de Trèves pour patrie, les autres les environs de Luxembourg, les autres enfin, et avec raison, le manoir de Beaufort, Belfurt en latin du moyen-âge : Nous arrêtons-nous sur la parfaite identité qui existe entre les mots Beaufort, Boffort, Beffort et Horreum, de Horreo, noms sous lesquels Charles de Beaufort est désigné par quelques chroniqueurs allemands ? Il suffira sans doute d'avoir indiqué la chose pour n'être pas obligé d'entrer dans d'ultérieurs détails. Ainsi, c'est une chose absolument arrêtée, que le *Carolus de Horreo, Trevir*, des auteurs, est bien positivement notre Charles de Beaufort, alors du diocèse de Trèves, comme Petrus Aichspalter, Trevir, est Pierre, né à Aspelt (v. l'article Pierre, dit d'Aspelt), dans le Luxembourg, de la portion ressortissant dans ce temps au même diocèse de Trèves, non à Trèves même, ni dans une ferme problématiquement homonyme avec Aspelt ou Aichspalt située près de Welschbillig.

Ceci posé et admis, nous allons rapporter la notice que le manuscrit des *Viri illustres* consacre à Charles de Beaufort : « 1343. Carolus de Boffort prope Trevi-
« ros ait Munsterus, in Ducatu Luxembur-
« gensi hodierno XIII Magnus Magister
« ordinis Teutonici in Proniâ ædificavit
« Christ-Memmel. »

La date placée ici en marge, sans doute pour indiquer celle du décès de ce Grand-Maitre de l'Ordre Teutonique, est erronée. En effet, il périt en 1323, pendant une irruption qu'il venait de faire dans le pays de Medenike où l'ennemi lui avait coupé le retour et le saccagea avec la plupart des siens. Bærsch nous apprend qu'il doit avoir été inhumé à Trèves dans l'église de son ordre, où sa tombe aurait encore existé sous l'administration française. Il avait été élevé à la grande-maîtrise en

1312, et eut en entrant en fonctions de grandes contestations avec les archevêques de Gnesnes et de Riga, contestations qui furent néanmoins décidées par le pape en faveur de son ordre.

La construction de Christ-Memel, sur la rivière de ce nom en Lithuanie, date de 1323, l'année de sa mort.

La maison de Beaufort, qui porte : d'or, au chef de gueules, comme Wiltz dont elle est issue, a ajouté à ses armes primitives un lambel d'argent à cinq pendants, pour indiquer qu'elle est en ligne cadette. Son nom et son lustre subsistent encore aujourd'hui en Belgique.

MORZAI, VI, 663. — PAQUET, 24. — BERTHOLZ, VI, 42. — PUNNET, I, fol. LIX; III, 41, sq. — MANUSCRITS CLONN. — *Viri illustres* I, N° 18. — L'Art de vérifier les dates; édit. de 1770, p. 908. — BÆRSCH, son édition de l'*Eiflia illustrata*, II, II, 392°.

BEAUSSANT, N. de, natif du Luxembourg aujourd'hui belge, ne nous est connu que par la mention d'une fondation qu'il a faite en faveur de l'instruction publique.

THONS, *Exposé de la situation du Luxembourg belge*, 1834, p. 87.

BECANUS, *Théodore-Otton*; v. BECK, *Théodore-Otton*.

BECK, *Jean, Baron de*, une des plus belles illustrations dont la ville et le Pays de Luxembourg puissent s'honorer, naquit comme Jean, comte d'Aldringen (v. son article) en l'année 1588, dans une des villes basses de Luxembourg, nommée Grund. Ces deux éminents personnages eurent de commun entre eux que, venus au monde pendant la même semaine et dans la même localité ils ont eu le même parain; sortis tous les deux de la classe bourgeoise la moins aisée, ils se sont, l'un et l'autre élevés au plus haut rang d'honneurs et de position sociales auxquels il puisse être donné d'aspirer : ils sont l'un et l'autre morts en braves.

Nous transcrivons d'abord l'article que le manuscrit des *Viri illustres* a consacré au personnage qui nous occupe : « 1647. Joannes Beck a Ferdinando II
« Cæsare creatus Baro a Beck civis Luxem-

« burgensis in Grundt filius eadem sep-
 « timana eodem in fonte Baptismatis eodem
 « a patrino susceptus quibus Joannes co-
 « mes ab Aldringen uti ille aliquando Cæ-
 « sari: primum ex Tabellario Equestri et
 « deinde e Tribuno militari generalis
 « vicarius Militiæ Cæsareæ cis-Rhenanæ
 « unde dux supremus Hispaniæ in Belgio
 « et ob Aream recuperatam suæmet pa-
 « triæ gubernator. Læsus in pugna ad
 « Lindium lethaliter et a Gallis quia pedi-
 « tatim deserere noluit captus, mortuus
 « est ex vulnere Atrebatii et relatum corpus
 « Luxemburgum in sepulcrum ei curatum
 « a conjuge Catharina de Capella apud
 « Franciscanos in sacello eidem ab eadem
 « ædificato. Ipse vivus ædificaverat aliud
 « in Dominii sui Beffort. Mor-
 « tuum luxit totum Romanorum Imperium
 « et Hispaniæ Regnum. »

Les commencements du Général Baron de Beck sont diversement rapportés. Son père, dit-on, avait nom de Paul Beck et était messenger à cheval ou courrier du Conseil de Luxembourg au Grand-Conseil de Malines. Il habitait une des basse-villes de Luxembourg. Quelques biographies avancent que Jean Beck fut d'abord pâtre, ce qui ne nous semble guère vraisemblable puisque déjà à l'âge de 13 ans il embrassa le parti des armes et qu'il se trouva entre 1601 à 1604 au siège d'Ostende.

S'étant dégoûté de cette profession, il prit en 1610 celle de son père que la mort de celui-ci avait laissée vacante. Dans cette position, ajoutent quelques personnes, il se maria à une marchande de pommes dont l'humeur acariâtre l'aurait forcé à la quitter pour aller s'enrôler dans un régiment d'infanterie allemande, abandonnant femme et enfants. Mais ces derniers récits sont absolument dénués de vraisemblance lorsqu'on les compare aux faits positifs que nous possédons. En effet, personne que nous sachions ne lui a jamais attribué deux mariages; or la seule femme qu'on lui connaisse se nommait Catherine van der Capelle, dont l'origine noble est

suffisamment prouvée par les alliances contemporaines de ses agnats—parmi lesquels nous citerons entr'autres Sébastien de Baur (v. son art.), seigneur d'Everlange, Esch et Brandenbourg—pour que l'idée ne puisse venir à personne de vouloir faire de cette dame une marchande de pommes. On pourrait cependant objecter que Catherine van der Capelle a pu être une seconde épouse, prise après le décès de la première, dont le nom ne serait pas parvenu à la postérité. Nous répondrions alors que les cinq enfants que nous connaissons à Jean Beck ont eu cette dame pour mère et que aucune mention n'a jamais été faite d'autres enfants dont ce personnage aurait été le père. Ainsi disparaissent ces contes creux qu'on se plaît tant à débiter sur les premières années de la vie de ce grand homme dans l'intention sans doute de rehausser sa gloire en brochant sur l'exiguité de ses prémices.

Quoiqu'il en soit il quitta bientôt l'emploi de messenger pour reprendre du service militaire avec le grade de quartier-maître dans le régiment de Sébastien de Baur de Kitzingen où ses heureuses dispositions se développèrent rapidement et où sa bravoure ainsique son excellente conduite lui valurent le grade d'officier qu'il obtint en 1617, alors qu'encore il n'était âgé que de vingt-neuf ans. Cette circonstance est une nouvelle preuve du peu de fondement que peut avoir le conte qui se débite d'un mariage qu'il aurait eu contracté avant de redevenir soldat. En effet, nous savons tous combien il devait être difficile à cette époque, pour un roturier sorti des rangs les plus infimes de la société, conséquemment sans grande instruction peut-être, de parvenir au grade d'officier; il fallait pour cela un service d'un assez grand nombre d'années; et alors, à quel âge aurait-eu lieu ce premier mariage de Beck avant sa rentrée à l'armée?

Beck assista avec le grade de capitaine au siège d'Anvers où il se distingua dans le régiment de Berlaymont. De là il fut envoyé en Bohême où en 1618 son in-

telligence et sa perspicacité lui firent saisir les fils de la conspiration qui se tramait à Prague contre l'Empereur et contre la Maison d'Autriche. Son dévouement lui fit dénoncer ce complot, et de ce moment date véritablement le commencement de sa fortune militaire comme des honneurs dont le combla la Cour d'Allemagne. Ces faveurs furent encore redoublées lorsqu'on sut avec quelle magnanimité il avait à cette occasion refusé les brillantes propositions de Wallenstein : Ce trait de fidélité fut du reste récompensé par des lettres de noblesse et le don de la belle seigneurie de Wydimb en Bohême.

En 1620 il passa dans le Palatinat avec le grade de lieutenant-colonel toujours dans le régiment commandé par Sébastien de Baur qui fut plus tard son oncle par les femmes : il est même à croire que le mariage de Jean Beck date de cette époque où il aura fait la connaissance particulière de son chef.

Entré plus tard au régiment du comte de Sultz il fut, après la mort de celui-ci nommé colonel-proprétaire de ce corps à la tête duquel il se distingua à la bataille de Nuremberg contre Gustave roi de Suède ; ensuite il ne contribua pas peu à faire lever le siège d'Ingolstadt et défit une partie des troupes de l'armée suédoise au passage du Lech.

Monté rapidement de grade en grade, Beck fut en 1636 nommé maréchal de camp et en 1642 major-général de bataille ainsi que gouverneur civil et militaire des Pays-Duché de Luxembourg et Comté de Chiny en remplacement de Philippe-Thierry, comte de Manderscheid-Blanckenheim et Keyll.

On raconte que pendant qu'il faisait son entrée solennelle à Luxembourg, sa femme qui était assise à ses côtés lui rappelant la bassesse de son extraction, aurait demandé ce que pouvait bien penser la populace en le voyant au milieu de ce brillant cortège, lui qu'on avait vu précédemment avec le chétif accoutrement de messager ? Beck aurait donné cette réponse

qui est devenue proverbiale dans le Luxembourg : *quand la boue devient fumier elle veut être charriée.*

L'administration de Beck à Luxembourg n'a laissé aucun souvenir odieux.

En 1640 Feuquières, général français était venu investir la ville de Thionville qui dans ce moment n'avait pas de gouverneur, ou plutôt dont le gouverneur Jean Baron de Wiltz était momentanément absent, presque point de garnison et se trouvait entièrement au dépourvu. Dans cet état elle eût pu être promptement enlevée ; mais Feuquières avec une lenteur que tous condamnent, laissa à Piccolomini général espagnol le temps d'accourir de Bastogne au secours de la place menacée : Beck commandait l'avant-garde espagnole et sut si bien combattre qu'il mit l'armée française en déroute complète, le 7 juin, dès six heures du matin, après lui avoir tué six mille hommes et fait trois mille prisonniers. L'année suivante (1641) nous voyons Beck tenter, inutilement cependant, de secourir Arras ; mais en revanche il reprit le 7 décembre la ville d'Aire que le maréchal de Meilleraye venait d'emporter le 19 mai précédent. Le 26 mai 1642 il combattit à Honnecourt et sut par ses habiles manœuvres mériter les honneurs de cette grande journée, bien que l'adulation eût tenté pendant quelque temps de l'attribuer au Gouverneur-Général des Provinces belges, Don Francisco de Melo. Après cette bataille Beck resta dans l'Artois et dans le Hainaut pour veiller à la conservation de ces provinces qui étaient continuellement menacées. Depuis lors, disent les historiens militaires, ce général fut presque constamment malheureux dans ses entreprises, bien que pour les mener à bonne fin il s'exposât toujours généreusement lui-même aux dangers.

Enfin la conduite que le Baron de Beck tint à la célèbre bataille de Lens le 20 août 1648 ainsi que les circonstances de sa mort surtout, ont rendu le nom de ce héros célèbre et justifient pleinement l'auteur des Viri illustres quand il dit que sa

perte fut pleurée par l'Empire d'Allemagne et par l'Espagne entière : l'archiduc Léopold Gouverneur des Pays-Bas commandait l'armée d'Espagne et le Grand Condé l'armée française. La ville de Lens était tombée aux mains du général de Beck auquel l'archiduc avait confié le commandement général de ses troupes pendant qu'il était allé à Bruxelles pour quelques jours. Léopold venait de rentrer au camp et était à peine descendu de cheval lorsqu'il apprit que Condé s'avavançait à grands pas vers Lens pour lui livrer bataille. Comme l'archiduc avait dix-sept mille hommes et que son adversaire n'en comptait guère autant, il l'attendit de pied ferme. De Beck voyant l'arrière-garde française éloignée du corps de bataille se mit en devoir de la charger brusquement et la mit en fuite : il faillit même faire Condé prisonnier. En présence de ce premier succès il conseilla à Léopold de quitter la position qu'il occupait pour engager une bataille générale. Condé de son côté, ordonna aux siens de recevoir le feu Espagnol avant de tirer ; un grand nombre tomba ; mais les autres ne donnèrent pas aux ennemis le temps de recharger leurs pièces : ils s'élançèrent sur eux avec tant d'impétuosité qu'ils détruisirent leurs lignes et leur firent essuyer la plus désastreuse défaite qu'ils eussent subie depuis Rocroy. Le général Beck fut blessé ; et comme il ne voulut point fuir avec les autres il fut fait prisonnier. Lorsqu'il se vit au pouvoir de l'ennemi il manifesta le regret de ne s'être pas fait tuer dans la mêlée et déclara qu'il ne voulait pas survivre à la seule bataille rangée où il eût été vaincu. En effet il refusa obstinément de se laisser panser ; et ses plaies, peu dangereuses d'abord, finirent par se gangréner faute de soins : il expira en vrai héros, dix jours après le désastre, le 30 août 1648, à Arras où le vainqueur l'avait fait transporter.

Son corps fut ramené à Luxembourg où sa veuve le fit inhumer avec tous les honneurs dus à son rang et à sa bravoure. Il fut placé dans le caveau qui se trouvait au-

devant de l'autel dédié à la S^{te} Vierge, dite de la conception, dans la nef de gauche de l'église des Cordeliers de cette ville. Le général baron de Beck avait fait ériger cet autel à ses frais : La statue de la S^{te} Vierge est en bois et d'un bon travail. Il a en outre un très-médiocre tableau représentant la Sainte-Famille, avec les armes du pieux fondateur. L'autel dont nous parlons ici, sert aujourd'hui de maître-autel à l'église d'Itzig, commune de Hespérange.

Le vandalisme des sans-culotte a détruit la tombe du général avec son épitaphe, avant même que d'autres vandales ne soient venus troubler et disperser sa cendre.

Le général baron de Beck qui, outre ses emplois militaires et son gouvernement de Luxembourg avait obtenu le titre de Chambellan de l'Empereur, avait poussé le patriotisme et l'amour pour son souverain si loin qu'il fit en 1647, une année avant sa mort, convertir en caserne le château-neuf qu'il avait fait construire à Beaufort et mettre en état de défense pour en faire une forteresse contre l'invasion étrangère le vieux manoir à tourelles gothiques et à enceintes gigantesques, placé à côté. Cette seigneurie de Beaufort, le baron de Beck l'avait acquise le 17 novembre 1639 de Gaspard du Bost-Moulin, pour la somme de cent dix-mille, huit cent soixante-quinze florins Carolus.

Nous avons dit plus haut que le général Beck avait été créé Baron de son nom. On raconte à ce sujet une anecdote que nous nous voyons engagés à consigner ici, bien qu'elle n'ait aucun fondement historique. Un jour, dit-on, c'était en 1637 ou suivant d'autres en 1640, un jour on parlait à la cour de Vienne des exploits de notre compatriote, mais surtout de sa courtoisie et de son imperturbable sangfroid pendant les combats, lorsqu'une dame de haute lignée, qui se targuait sans doute de ses nombreux quartiers, vint à dire devant l'empereur : « Quel dommage que ce général ne soit pas au moins chevalier ! » Ferdinand II ne répondit rien pour le moment ; mais le lendemain il fit expédier

dans la meilleure forme des Lettres de Baron héréditaire du Saint-Empire Romain, pour Jean Beck et ses descendants légitimes, avec rétroaction des prérogatives attachées à cette dignité sur quatre degrés d'ascendance, afin de le faire comprendre d'emblée au rang de l'ancienne noblesse d'estoc et participer à tous ses privilèges; le tout avec octroi des armes suivantes : Ecartelé. Aux 1 et 4 d'or, à l'aigle simple, éployé de sable; aux 2 et 3 échiqueté d'argent et de gueules, simulant une muraille de ville forte; au chef de gueules, chargé de trois étoiles d'or, rangées en face. Sur le tout : un écu d'or, à l'aigle de sable, éployé et à deux têtes, couronné d'une couronne impériale d'or. Cimier : à dextre l'aigle des 1 et 4, à sénestre une muraille surmontée d'une étoile d'or. L'écu posé sur un faisceau de drapeaux noir et jaune, rouge et blanc.

Nous avons dit que l'anecdote que nous venons de rapporter n'a aucun fond historique. En effet, il est constant que les Lettres-Patentes de Baron, en date du 18 avril 1637, ne furent délivrées à Jean de Beck qu'en récompense des avantages nombreux qu'il avait remportés sur les ennemis de l'empire et nommément pour la valeur qu'il avait déployée au siège de Ratibonne.

Beck laissa cinq enfants; deux fils : *Jean-Georges I, dit Gérard*, et *Jean-Georges II*; ainsi que trois filles : *Marie-Sidonie*, *Appoline* et *Marie-Reine*, qui était l'aînée.

Cette famille s'est éteinte dans les mâles après la quatrième génération.

Avant de terminer cette notice nous éprouvons le besoin de reproduire sommairement les preuves que Monsieur Würth-Paquet, Président de la Cour supérieure de Justice et ancien Président de la Société archéologique du Grand-Duché de Luxembourg a données dans le septième cahier des Publications annuelles de cette société savante, p. 207 à 211, pour rectifier une bonne fois l'erreur de certains biographes trop superficiels qui ont fait naître ce grand

homme à Bastogne, voir même quelques-uns en Lorraine.

A défaut de registres baptistaires, de cette époque même et qui renfermeraient l'acte de naissance de Jean Beck, dit à peu près ce savant infatigable — puisque les actes de cette nature pour la paroisse de Munster (Luxembourg) ne commencent qu'à l'année 1630, — nous citerons deux passages d'ouvrages très-sérieux et pour ainsi dire contemporains, c'est-à-dire écrits l'un en ou vers 1670, l'autre vers la même époque, peut-être encore avant cette année puisque la dernière date qu'il donne est de 1656. Ces deux manuscrits ont donc été rédigés du vivant même des enfants du général luxembourgeois, ils ne pouvaient renfermer une fausseté qui n'aurait certes pas manqué d'être relevée. Or, tous les deux s'accordent à affirmer positivement que Jean Beck est né au Grund, basseville de Luxembourg. L'un de ces ouvrages est le manuscrit des *Viri illustres* qui sert de base à notre présent travail et dont nous avons copié le passage concernant en tête de cet article. L'autre a pour titre : *RES MUNSTERIENSES*; c'est-à-dire Histoire de l'Abbaye de Notre-Dame de Luxembourg, dite Munster. Il s'exprime en ces termes : « Henricus Suynen, abbas munsteriensis « consecratus est Adstiterunt Agri- « tius Reckingen, D. Maximini, Laurentius « de la Roche, Aureæ-Vallis abbatibus, et « Joannes a Beck, Luxemburgensium Pro- « pugnator, vir billi ac pacis artibus claris- « simus, patriæ pater et incomparable or- « namentum. » Puis la note 113 : « JOAN- « NES A BECK QUO PAROECIANO SUO MUNS- « TERIENSES, NON MINUS QUAM PAROECIA « D. UDALRICI SUI ALDRINGERIS GLORIA- « TUR ET GLORIABITUR, eoque amplius, « quod horum virtus procul a patriâ eam « duntaxat ornaverit; illius non modo in « patriâ illustrandâ sed etiam adjuvandâ, « domi felicis una desudet industria. »

Une autre preuve plus directe encore si cela était possible, vient d'être découverte par M. Weyer, secrétaire communal de la ville de Luxembourg. Elle a été

consignée par le savant M. de la Fontaine, père, dans le XII^e volume des publications de la Société archéologique de Luxembourg. Elle consiste dans la rencontre d'un acte couché en un registre de mariages de la paroisse de St. Nicolas, à Luxembourg. Nous allons le transcrire textuellement : « 1684. — November 26. « Contraxerunt Matrimonium in templo Religios. Congregation. hic in urbe Ill^{mus} « ac gen^r D^{ns} D. Eugenius Albertus Baro « de Beck ætatis.... annorum, D^{ns} in « Beaufort et filius legitimus Ill^{mi} ac Gen^r « ner^{mi} Dⁿⁱ Joh. Georgii Baronis de Beck « Equitis ordinis militaris S^{ti} Jacobi, co- « lonelli in servitio hispanico qui fuit filius « magni illius generalis de Beck civis NA- « TI HIC LUXEMBURGI, etc. et D^{na} Annæ « Anthoniæ de Daun conjugum et Nobilis « ac Ill^{ta} D^{na} Anna de Bœtzeler Consilarii « regii curtæ togæ et D^{na} Evæ d'Argen- « taux. Testes, etc. »

Or, comme l'acte même le dit, cette pièce a été rédigée du vivant d'un petit fils du grand gouverneur, et en sa présence. Elle a même dû être lue par lui ; comment voudrait-on dès lors soutenir qu'il eût consenti à ce qu'elle portât une allégation fautive dans les qualifications. Il devait cependant savoir parfaitement le lieu de naissance de son grand-père dont la biographie entière lui était naturellement connue ? Le curé lui-même qui a rédigé le document, pouvait encore avoir été un contemporain ou à peu près, de Jean de Beck qui n'était mort que depuis 36 ans. Si donc on veut encore récuser ces témoignages, rien n'empêchera de nier tous les faits historiques sans exception aucune.

Ajoutons enfin à ces actes qui sont probants pour nous, et outre ce que rapportent la plupart des chroniqueurs luxembourgeois, nous dirons même tous les contemporains, ajoutons qu'une tradition constante du fait s'est conservée dans le quartier de la ville-basse du Grund, nommé le Rham, où l'on tient que fut sa maison paternelle.

Viri illustres II, N^o 157. — Lucas NIDERCORN, Res munsterienses ; à la Biblioth. de Luxembourg, N^o 124. — PIGNART, I, fol LIX. — MORNAI, Supplément, I, 711. — BERTHOLY, IV, autè textum, XXVII ; et VIII, 168. — MARCELLIN LA GARDE, Notice sur les luxembourgeois célèbres, 26, sqq ; et Histoire du Duché de Luxembourg, II, 153, note. — DE LA BASSE-MOUTONIS, Itinéraire du Luxembourg germanique, 273, sqq. — Biographie générale des Belges, 23. — Publications de la Société archéologique de Luxembourg, VI, 129, sqq ; VII, 207, sqq. et XII, 146 sqq. — WILHELMUS A WILTHERIM, Disquisitiones antiquariæ Historiæ Luxemburgensis, lib. II, c. VI, § 2. — ULVELING, 37. — PAQUOT, 88. — NAWY, Mémoires historiques et politiques sur les Pays-Bas autrichiens, I, 92. — TRUSSINA, Histoire de Thionville, 116, sqq. — Gesta trevirorum, III, 83. — AB HONTHEIM, Prodomus Historiæ Trevirensis, II, 380. — DEWES, Histoire générale de la Belgique, VII, 16. — Chronique luxembourgeoise manuscrite, à la Bibliothèque de la Société archéologique de Luxembourg, p. 498. — Les Délices des Pays-Bas, III, 179 et 103. — Hommes illustres des Pays-Bas, I, 38. — COUVIN, Encyclopédie moderne, III, 238. — MANUSCRITS CLOZES — DE LA FONTAINE, Notes sur J. Beck ; dans Publications de la Société archéologique de Luxembourg, T. XII et XIII.

BECK, Jean-Georges I, dit Gérard, Baron de, fut sans doute un de ces personnages auxquels le lustre du père donne une auréole éphémère de gloire que l'histoire oublie bientôt. Et ce fut vraisemblablement sous l'influence de ce sentiment momentané de considération de famille que l'auteur du manuscrit des Viri illustres, qui a écrit pendant les premières années de la seconde moitié du dix-septième siècle, lui a consacré la notice « qui suit : 1640. Joannes-Gerardus Baro « a Beck Joannis Gubernatoris filius Lux- « emburgensis Dominus in Beffort Tribu- « nus legionis Germanetum et aliquando « urbis Luxemburgensis patriæ suæ pro « patre militiæ absente commendans, uxor « illi Odilia Huart, filia Caspari Huart, « præsidis Luxemburgensis, occubuit in « oppugnatione arcis. »

Gérard de Beck était fils aîné du célèbre Baron Jean de Beck dont nous avons parlé à l'article précédent. Comme son père, il embrassa la carrière militaire et parvint jusqu'au grade de major ou de colonel d'un régiment Haut-allemand dans lequel il trouva la mort devant la ville d'Aire.

Jean-Georges I de Beck, dit Gérard, avait été admis au Conseil provincial de Luxembourg en qualité de Conseiller noble ou de courtre-robe. Il ne laissa aucune postérité de son épouse, Odile d'Huart, fille du Président Jean-Gaspard d'Huart (v. son art.) et de Hélène de Cymont. Son corps fut embaumé et ramené à Luxembourg pour être déposé dans le caveau de sa famille. Il était enfermé dans un cercueil de plomb, comme celui de son père; une inscription qui y était attachée, portait ces mots :

ICI REPOSE MESSIRE JEAN-GEORGES
BARON DE BECK ET DE BEAUFORT
SEIGNEUR DE WIEDIMB, HERINGEN
ET FOSGAS CHEVALIER DE L'ORDRE MILI-
TAIRE DE S' JACQUES DU CONSEIL DE
GUERRE DE SA MAJESTÉ ET COLONEL
D'UN REGIMENT D'INFANTRIE HAUT-
ALLEMAND QUI MOURUT LE VIII NOVEM-
BRE 1662. R. I. P.

Nous nous voyons engagé à entrer ici dans une digression généalogique qui nous paraît intéressante au sujet d'une alliance d'un des membres de la famille de Beck, parceque jusqu'ici les descendances de cette famille ne sont pas encore positivement établies. Dans la notice généalogique que Monsieur Würth-Paquet a fait imprimer dans le T. VII, p. 211 des Publications de la Société archéologique de Luxembourg, il établit que Jean, Baron de Beck avait épousé Catherine van der Capelle; que son fils aîné, Jean-Georges, dit Jean-Gérard, auquel cet article est consacré, avait été marié à Odile d'Huart qui lui a survécu, et que son second fils, aussi nommé Jean-Georges l'avait été à Anne-Antoinette, comtesse de Daun, que également il a laissé veuve. Cependant Pierret, III, 196 de notre copie, et d'après celui-ci Bertholet, VII, 130, disent : « L'an 1608 « mourut Gérard d'Enschringen, fils de Lu-
« dolphe d'Enschringen et de Marguerite
« comtesse de Manderscheid, qui d'Ursule
« de Braunsberg son épouse procréa Anne-
« Madelaine d'Enschringen, son héritière,

« laquelle fut mariée l'an 1621 à Jean
« Baron de Beck et mourut l'an 1641.
« Cette Anne-Madelaine avait eu une grande
« tante nommée Jeanne d'Enschringen, ma-
« riée à Jacob de Loutzen, dit Roben. »

Cette mention est absolument trop positive pour qu'elle puisse n'être pas vraie. Le fait du mariage d'un Jean, Baron de Beck avec Anne-Madelaine d'Enschringen semble donc établi. Mais quel fut ce Jean? Evidemment ce ne fut pas le général-gouverneur, puisque Catherine van der Capelle vivait encore au décès de celui-ci, le 30 août 1648. Les deux fils connus de ce Jean avaient bien chacun le nom de Jean au nombre de leurs prénoms; mais ils n'étaient pas appelés par ce nom, l'un étant connu sous celui de Gérard (Jean-Georges I), l'autre sous celui de Georges (Jean-Georges II). On pourrait dès-lors être porté à croire que le général aurait eu un troisième fils, nommé simplement Jean et que celui-là aurait été l'époux de Anne-Madelaine d'Enschringen: Cependant la chose, pour être vraisemblable n'est pas historiquement démontrée, puisqu'il ne nous reste aucune donnée sur ce Jean supposé, ou soupçonné par induction.

Si d'un autre côté on voulait admettre que cette Anne-Madelaine d'Enschringen aurait été la première femme d'un des deux fils de Jean Baron de Beck, nous nous verrions forcé de refuser absolument la possibilité de la chose quant à Jean-Georges I, dit Gérard, puisque déjà avant 1641 il était marié à Odile d'Huart, tandis que Anne-Madelaine d'Enschringen n'est morte qu'en cette année, au rapport de Pierret. Ce que nous venons de dire ici est principalement destiné à rectifier une erreur commise par nous dans la généalogie de la famille d'Huart; v. Publications de la Société archéologique de Luxembourg, T. X, p. 118, et note de la même page.

Viri illustres II, N° 170. — Publications de la Société archéologique de Luxembourg, VII, 211; et X: NIVEN, Généalogie de la famille d'Huart; N° 3 du 8° Degré, et notes; p. 118 et notes. — MENJAI, manuscrite, XXIV.

BECK, *peut-être* BECKX, nom latinisé en *Becanus, Théodore, ou Théodore Otton*, jésuite, né dans la province de Gueldre et profès de la maison de Groningue, fut chassé avec ses co-religieux par l'édit de proscription lancé par les Etats-Généraux des Provinces-Unies contre les catholiques. Il vint à Luxembourg le 14 août 1594 avec son provincial et trois autres Pères de sa compagnie pour reprendre la mission commencée en 1586 par les Jésuites de Trèves, et fut assez heureux de réussir par ses prédications à persuader au Conseil provincial de donner les mains à plusieurs réformes dans la discipline ecclésiastique et à obtenir enfin la permission d'établir dans cette ville un collège tenu par les Jésuites. Ce personnage n'aurait-il pas été de la famille de Jean-Pierre Beckx, général actuel des Jésuites? Nous n'oserions le nier comme nous ne voudrions pas l'affirmer.

L'éloquence du P. Théodore Beck était si entraînant, disent les historiens contemporains, que l'église paroissiale de St. Nicolas n'était pas assez grande pour contenir tous les auditeurs qui accouraient pour l'entendre; aussi finit-il bientôt par se créer un ascendant immense tant sur les populations en général que sur le Conseil provincial ainsique le magistrat de la ville qui voulut que la mission y devint permanente. Deux ans après (1596), les PP. Jésuites obtinrent la cession provisoire, pour les services de leur Ordre, de la chapelle dite de St. Clément ou de St. André, contigue à la paroisse et ils achetèrent en même temps une maison dans la rue de l'eau pour s'y retirer en attendant qu'ils eussent acquis les moyens de construire un édifice spécial pour leur collège et pour leur habitation.

Le manuscrit des *Viri illustres* nous fournit des données précieuses sur l'amour que tous portaient à ce personnage, par le narré du grand deuil que son décès excita à Luxembourg. Nous transcrivons l'article : « 1607. Theodorus-Otto a Patria Becanus « Gelder, S. Jesu primus Missionis ejus-

« dem Luxemburgi et ejusdem post Col-
« legii rector per annos XII. usque ad
« mortem quam S. P. R. Luxemburgensis
« tanquam patris patriæ publico funere et
« luctu sunt prosecuti, triduana scilicet com-
« pulsatione omnium campanarum totius
« urbis, veste prilla : Conclavi senatus atris
« tapetiis vestito, exequiis publicis et sump-
« tu Reipublicæ et adhuc aliis privatis.
« Præses Joannes Penninck — *lege Ben-*
« *ninck* — , sepultus in æde Sancti Nicolai
« anno 1607. »

Viri illustres I, N° 116. — *Historia Academiæ Luciliburgensis*, manuscrit de la Bibliothèque de Luxembourg. — *MULLER*, Programme de l'Athénée de Luxembourg, 1838, 7, sqq.

BECKER, *Jean-Bernard*, de Michelbuch; voir GREYN, *Jean-Baptiste*.

BECKERICH, *Mathias*, est un de ces noms ignorés aujourd'hui, qui ont sans doute à leur époque procuré de grands biens à leurs ouailles sous le modeste habit de la religion, sans cela le savant auteur du manuscrit des *Viri illustres*, qui semble avoir été son contemporain ne l'aurait pas compris dans le catalogue des célébrités ecclésiastiques du Luxembourg : « 1652. Mathias Boekerich, *dit-il en effet*, « vicarius perpetuus Unseldingensis, pas-
« tor in Seul hujus devotionis singularis
« Promotor et hinc Casparo adjutor. »

Ce passage serait inintelligible si on ne passait à la notice sur Gaspard Blanchard (v. ce mot) qui précède immédiatement dans le manuscrit, et où l'on voit que la dévotion particulière dont il s'agit, était bien la grande procession que Gaspard Blanchard avait fondée dans le prieuré d'Useldange et qui se faisait en l'honneur de la Vierge Marie, le 2 juillet, jour de la Visitation. Cette solennité, qui ne subsiste plus depuis la suppression de cet établissement qui périt avec la compagnie de Jésus elle-même, attirait jadis un grand concours de fidèles dans l'église d'Useldange. Il ne faut pas confondre du reste cette fête avec la procession qui a encore lieu aujourd'hui dans l'église paroissiale d'Useldange, le 2^e dimanche de juillet,

car cette dernière se fait en l'honneur de St. Donat. La paroisse actuelle occupe l'ancienne chapelle castrale, tandis que l'église des Jésuites avec le noviciat même sont devenus propriété particulière et changés en bâtiments d'exploitation rurale.

La date placée en marge des Viri illustres indique vraisemblablement l'année du décès de ce respectable ecclésiastique qui était sans doute originaire du petit village de son nom dans le canton moderne de Rédange.

Viri illustres, I, N° 85.—Renseignements fournis par M^r HANNAN, curé actuel d'Useldange.

BECKX, *Théodore-Otton*; v. BECK, *Théodore-Otton*.

BEFFORT, *Charles de*; v. BEAUFORT, *Charles de*.

BELLACOSTE, *la maison de, et les personnages connus*; v. SCHOENECK.

BELMIQUE, *le Père Amoris ou d'Amour*, ou encore *Helmie d'Amour*, naquit pendant la seconde moitié du quatorzième siècle à Zutphen, dans la Gueldre hollandaise et prit l'habit de chanoine régulier de l'ordre de Sainte-Croix à Venloo. En 1415 il fut élu supérieur-général de son Ordre où la réforme avait commencé à s'introduire. Par une bulle du 19 avril le pape Martin V le chargea de continuer cette œuvre et de procurer la réforme à tous ceux des monastères de l'ordre qui ne l'avaient pas encore acceptée. L'empereur Sigismond voulant joindre son autorité à celle du Souverain-Pontife donna au Père Amoris des Lettres-Patentes par lesquelles il le prenait, lui et tout son Ordre, sous sa protection spéciale. Muni de ces pouvoirs et plein de zèle pour son entreprise le supérieur-général se fit accompagner par plusieurs religieux de l'abbaye de Clair-lieu de Huy qui était la maison Chef-d'Ordre, et se mit à parcourir l'Allemagne, la France, l'Angleterre, l'Irlande, etc., et rétablit partout la discipline primitive, laissant même de ses religieux, qu'il chargeait de maintenir ponctuellement la régularité, dans les monastères où il en voyait ou soupçonnait

le besoin. Enfin après dix-huit ans d'un gouvernement pénible, constamment semé de contradictions, cet homme apostolique résigna son généralat en 1433 et vint s'enfermer dans le prieuré de Sainte-Gertrude d'Ivoix que son successeur, Henri de Nimègue lui avait donné pour retraite. Il y finit ses jours dans les exercices de la piété, le 28 juillet 1441, et fut enterré dans la chapelle de ce monastère. Amoris a laissé un ouvrage manuscrit : *Anatome seu medullata explicatio parabolarum seu proverbiorum sapientissimi Salomonis, juxta quadruplicem Sacrae Scripturae sensum*. Ce livre, qui est sans doute perdu aujourd'hui, avait été conservé chez les Croisiers de Cologne.

PAQUOT, *Mémoires littéraires*, V, 60 à 62.—L'ECUR, *Ann. civ et relig. d'Yvoix-Carignan*, 400 et 470.—*Chronique des Croisiers d'Ivoix*, manuscrit.

BENNINCK, *Jean de*, Chevalier, naquit pendant la seconde moitié du seizième siècle. Nous n'avons découvert ni les noms de ses parents ni celui du lieu dont sa famille était originaire. Il est à croire cependant qu'il vit le jour à Luxembourg, puisque après avoir terminé avec distinction ses études et reçu le bonnet de Docteur en droits civil et canon à l'Université de Louvain il se fit admettre avocat postulant au Conseil-provincial de cette ville : Cependant Swertius le dit natif d'Amersfort. Le 24 juillet 1593 il fut nommé Procureur-général en remplacement de Gérard van der Aa : ces fonctions il les desservit en même temps que celles de Conseiller-lettré. En 1596 il fut attaché au Grand Conseil de Malines en qualité de Conseiller et Maître-aux-Requêtes, et cinq ans plus tard, le 20 janvier 1601 il revint à Luxembourg occuper le fauteuil de Président du Conseil de cette province, laissé vacant par la mort de Jean de Hattstein (v. ce mot). Enfin, le 5 mars 1614 il fut encore chargé de la garde des chartres et archives du même Conseil. Jean de Benninck mourut le 20 janvier 1632. Nous ne savons pas le nom de son épouse; mais il est constant qu'il a été marié, puisque sa fille fut unie à

Eustache de Wiltheim qui aussi fut une des célébrités du Pays (v. son art.).

Ce digne magistrat s'est rendu particulièrement remarquable par son active coopération à la rédaction des *Coutumes générales des Pays-Duché de Luxembourg et Comté de Chiny*, travail immense puisqu'il a fallu pour le composer, compiler et comparer entre eux les anciens usages de toutes les seigneuries, grandes et petites dont le Pays était parsemé, afin de les réduire en un tout concordant et homogène. Cet ouvrage, dû en très-grande partie à la plume du Président de Beninck, a été publié dans les deux langues en 1623 et imprimé chez Pierre Reulandt, format in quarto, édition devenue très-rare aujourd'hui. Nous avons eu en main un savant commentaire manuscrit sur ces Coutumes, écrit par Jean de Beninck : c'est un volumineux in folio, autographe.

De Beninck avait aussi composé a. *Traité sur les Comtes et les Ducs de Luxembourg*; b. *Histoire du Pays de Luxembourg*; c. *Chronique de l'Abbaye de S' Maximin*; d. *Dissertation sur les droits et les juridictions diverses de l'Abbaye de S' Maximin*; en deux livres. Guillaume de Wiltheim qui a vu ces ouvrages, avait manifesté le désir de les voir imprimés un jour; mais ce vœu n'a pas été réalisé et aujourd'hui ces compositions sont perdues, à moins qu'elles ne se trouvent, ignorées peut-être, à la Bibliothèque de Bourgogne à Bruxelles: Cependant le *Traité sur les Comtes et les Ducs de Luxembourg* a été récemment mentionné dans les *Bulletins de la Commission royale d'Histoire, de Belgique*.

SWERTIUS, *Athenæ Belgicæ*, 395. — BRUTZS, 118. — WILHELMUS A WILTHEIM, *Disquisit. antiquar. Hist. Luxemb.*, l. II, c. VI, § 3. — BOUTRINS, *Troph. Brab.*, IV, * 517. — AN HONTHIUS, *Hist. Trevir. diplom.* III, 189, a. : *Libri officialis et titularis Cancellariæ Trevirensis sub Lothario Archiep.* — NIKES, *Notice histor. sur la famille de Wiltheim*, 14 et note 1. — FAQUET, 65. — *Archives du Cons. Provincial: Enreg. et Rec. aux Commissions.* — COUATIN, *Encyclopédie moderne*, III, 268. — *Biographie universelle*, IV, 172.

BENTZ, *Nicolas*, fils de Nicolas Bentz

et de Catherine Feschen, cultivateurs à Gœsdorf, est né le 28 octobre 1758. Il embrassa l'ordre des capucins à Luxembourg où la révolution française exigea de lui le serment de haine à la royauté: « Nous ne jurons pas » s'écria-t-il à sa manière; et il alla se cacher pour se dérober à la poursuite des gendarmes qui ne cessaient de le rechercher pour l'arrêter et le déporter; et il fut assez heureux pour leur échapper. Après la restauration du culte, le Père Bentz, qui avait en religion pris le nom de F. François, fut nommé vicaire, successivement dans plusieurs localités, et remplit même pendant quelque temps les fonctions de curé à Udange. Ce digne prêtre s'est surtout rendu recommandable par la construction à ses frais, d'une salle d'école dans le misérable hameau dit Grevels-Brésil, qui doit son origine à de malheureuses familles égarées qui, déçues dans leur espoir de trouver monde et merveille de fortune en émigrant pour le Brésil (1824 — 1828), ont été obligées de se bâtir des huttes sur le plateau stérile et exposé à tous les vents entre Eschdorf, Wahl et Rambrouch, après s'être vues arrêtées au port d'Anvers où on les empêcha de s'embarquer.

Nicolas Bentz est mort chapelain à Levelange, à l'âge de 82 ans, le 12 mai 1841. Par son testament il mit le complément à sa première fondation en laissant le capital nécessaire pour l'entretien d'un maître d'école pour les enfants pauvres de Grevels-Brésil. Il fonda en outre 21 messes annuelles, à célébrer dans plusieurs des endroits où il avait résidé.

ENGELS, *Die luxemburger Glaubensbekenner*, 180.

BENZERATH, *Charles de*, naquit en 1635 ou 1636, à Echternach, d'une famille noble et ancienne que nous croyons éteinte et qui portait: d'argent, à la croix engrelée de sable. Cimier: un vol adossé par les penes, au blason de l'écu. Charles de Benzerath était fils de Guillaume et de Madelaine de Ville-sur-Iron.

A vingt ans il fit profession de religion à l'abbaye d'Orval. Dix ans plus tard il fut

nommé coadjuteur et deux ans après élu quarante-cinquième abbé de ce monastère, en remplacement de Henri de Meugen (v. son art.) Dès son avènement à cette dignité il entreprit d'introduire la réforme dans sa maison et d'y rétablir l'observance primitive de l'ordre de Cîteaux. Ce dessein rencontra d'abord une formidable opposition de la part des moines ; mais de Bentzerath sut par sa patience et sa constance finir par parvenir à vaincre cette opposition et à réaliser son vœu le plus ardent.

Cet abbé envoya en 1694 quelques-uns de ses religieux à Conques, à l'effet d'y établir et fonder un prieuré relevant de la maison-mère. En 1701 une autre colonie fut dirigée dans le même but vers Lurige, petite île sur le Rhin, à huit lieues de Cologne. Cette dernière fut plus tard transférée à Dussenthal, près de Dusseldorf.

Charles de Bentzerath mourut chargé d'années et de mérites, le 12 juin 1707 et l'abbé Etienne Henrion, son successeur fit graver sur sa tombe l'inscription suivante :

D. O. M.

CAROLO DE BENZERADT EPTERNACENSI
HUIUS ECCLESIAE ABBAS XLV.

QUI SANCTORUM ORDINIS CISTERSIENSIS FUN-
[DATORUM

SECTATOR PERPETUUS,

PRIMIGENIAM EJUSDEM INSTITUTI DISCIPLI-
[NAM

CONSTANTI XXXIII. ANNORUM LABORE ET
[VIGILANTIA

IN HAC DOMO INSTAURAVIT.

F. STEPHANUS SUCCESSOR, CONVENTUSQUE
[AUREÆ VALLIS

PATRI PISSIMO CUM LUCTU POSUERUNT,

OBIIIT ANNO ÆTATIS LXXIII.

PROFESSIONIS MONASTICÆ LII.

ABBATIALIS DIGNITATIS XL.

ABRÆ CHRISTIANÆ MDCCVII. XII. JUNII.

Disciplinam in pace conservate Filii.

Eccl. 41.

BERTHOLET, III, P. J. IV; et VIII, 79 sq. — UN-
GERSCHUCK, Dictionn. hérald. — JEANTIN, Les chroniques
de l'Abbaye d'Orval, 271, 410 sqq. — Archives du
Conseil provincial. — AS HONTHRIK, Hist. Trevir,

diplom. II, 379, not. a.; III, 191. — D. CALMET,
Hist. de Lorr., III, col. CLXX. — Manuscrits du
curé WALTER. — BRASCH, édit. Eiflia illustrata, II,
pars altera, 41. — Hommes illustres des Pays-Bas, I, 40.

BEONRAD, *Bernerad*, *Beonradus* ou
Beraldus, troisième abbé de S^t Willibrorde
à Echternach, vivait pendant la seconde
moitié du huitième siècle. Les Annales ne
nous ont pas appris le lieu de sa naissance.

Beonrad jouissait de beaucoup de con-
sidération à la cour de Charlemagne et
était intimement lié avec Alcuin qui écrivit
même la vie de S^t-Willibrorde (v. ce mot)
à la prière de cet abbé auquel il la dédia.
L'abbé Beonrad donna pendant deux ans
une généreuse hospitalité à Willehad (v.
ce mot), premier évêque de Brême qui
avait été forcé de fuir son diocèse pour
échapper aux persécutions de Wittikind :
Willehad profita de ce temps pour com-
poser quelques commentaires sur l'Evan-
gile et laissa par reconnaissance son ma-
nuscrit à l'abbaye qui l'avait soigneusement
conservé jusqu'à sa suppression.

Plusieurs auteurs ont avancé que Beonrad
aurait, sur la fin de sa vie été évêque de
Sens, auquel évêché il aurait été appelé
après avoir été abbé d'Echternach pen-
dant vingt-deux ans ; et que, ajoutent-ils,
il aurait conservé cette abbaye avec son
évêché. Mais nous croyons pouvoir révo-
quer ce fait en doute, ou au moins l'ante-
poser en admettant qu'il aurait résigné son
titre d'évêque pour aller passer ses jours
en paix à l'abbaye d'Echternach dont il
aurait été créé abbé. Nous fondons notre
opinion sur une chartre du Liber aureus
d'Echternach, où il est dit : dono a præ-
sente die ad Ecclesiam sancti Petri quæ est
constructa in pago Bedensi super fluvio
Sura ubi ipse preciosus dominus Willibror-
dus pontifex corpore requiescit vel venera-
bilis vir Beonradus archiepiscopus et rec-
tor Ecclesiarum præesse videtur.

Il mourut en 796.

BEATLES, 161. — BERTHOLET, II, P. J. VIII. —
D. CALMET, Hist. de Lorr. III, col. XCIX — MI-
CURET, Programme du Progymnase d'Echternach,
1848, 8. — v. STAMBERG, Metropolis Ecclesie Tre-
vericæ, I, 323. — Liber aureus, manuscrit, fol. 83, r^o.

BERALDUS ; v. BEONRAD.

BÉRÉGISE, *Saint*, abbé du monastère des Ardennes, était né dans le Condroz et n'appartiendrait dès lors pas à la biographie luxembourgeoise s'il n'avait passé une partie de sa vie dans notre pays, occupé à défricher les vastes bruyères de cette contrée et à y prêcher l'évangile.

Le lieu de la naissance de Bérégise n'est pas dénommé par les auteurs ; il vit le jour vers le milieu du septième siècle, c'est-à-dire en 647. Ses parents l'offrirent dès son enfance au monastère de Sarchina qui devint plus tard St. Trond où il fut élevé sous l'habit religieux. Son goût pour l'étude lui fit bientôt acquérir des connaissances très-étendues pour le siècle de ténèbres où il a vécu. Aussi la réputation de sa science, jointe à celle de sa conduite exemplaire et de ses mœurs austères se répandit-elle bientôt au loin et parvint jusqu'aux oreilles de Pépin de Herstal, le puissant majordome des rois d'Austrasie qui l'attira à sa cour pour profiter de ses conseils et lui confier l'éducation religieuse de ses enfants avec la direction spirituelle de sa famille.

Bérégise, qui était habitué aux austérités et à la tranquillité de la vie monastique ne pouvait se faire au bruit et aux distractions continuelles du palais. Il méditait sans cesse sur les moyens de retourner dans la solitude afin de se livrer sans partage au culte de Dieu et à l'étude, lorsqu'une occasion s'offrit pour remplir ce désir si cher à son esprit : un prodige, disent les légendaires, une pieuse supercherie suivant d'autres auteurs, se présenta qui fit réaliser ses vœux. Pendant un voyage qu'elle faisait dans son domaine d'Ambra-près-du-lac, Ambra-ad-lacum en Ardenne, un billet miraculeux était tombé du ciel aux pieds de Plectrude, la vertueuse épouse de Pépin, lui ordonnant de consacrer ce lieu à la religion en y élevant un monastère. Pépin et Plectrude consultèrent sur ce leur confesseur qui sut leur insinuer d'exécuter sans retard cette invitation venue d'en-haut et de lui

confier la conduite de la maison à fonder ; ce qui lui fut octroyé en 687, avec concession en toute propriété pour lui, sa communauté et leurs successeurs, d'un vaste territoire à défricher.

Le saint homme se hâta de mettre la main à l'œuvre en élevant à côté des ruines de l'antique castel d'Ambra quelques modestes cellules avec un oratoire qu'il dédia, ou plutôt qu'il fit dédier par l'évêque St.-Lambert en l'honneur du prince des apôtres. Ces premiers travaux achevés il partagea le temps de la communauté de clercs ou de moines qui était confiée à sa conduite, entre la prière et les travaux des champs. Nous disons communauté de clercs ou de moines, car rien n'est décidé touchant l'institut qu'ils avaient adopté.

Trente-sept ans de sa vie furent passés dans ces occupations salutaires, après lesquelles Bérégise rendit pieusement l'âme à son créateur, le six des noms d'octobre 724, chargé de bonnes œuvres, au point que son nom a mérité d'être inscrit au catalogue des saints.

Saint Bérégise avait été inhumé dans l'oratoire de son monastère ; mais lorsque Walcand, évêque de Liège transféra en 817 cette institution religieuse au lieu actuel de Saint-Hubert, les religieux emportèrent son corps pour le déposer dans leur nouvelle église où, croyons-nous, il est resté ignoré jusqu'à nos jours.

FRISZ, *Historia Ecclesie Leodiensis*, L. IV, N° XXXVI, p. 158, sq. — DE ROUAUX, *Traduction du Cantatorium*, 8, 26, 28, 31. — BRAYROLLE, II, 147, sq. — NEYEN, *Dissertation intitulée : Amberlonx, Ambra-ad-lacum* ; dans : *Annales de la Société pour la conservation des monuments historiques et des œuvres d'art*, d'Arlon, T. III, 1854, p. 159 à 290. — ADOLPHE HAPPAERT, *Vita sancti Beregisi* ; dans : *Historia Abbatie Sancti Huberti in Arduennâ* ; manuscrit de la Bibliothèque de l'Université de Liège, N° 18. — *Antiquitas Ecclesie andaginensis sancti Petri* ; manuscrit du XVII^e siècle, publié par M. le Baron de Reiffenberg, dans : *Monuments pour servir à l'Histoire des Provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg*. — *Fundatio Monasterii Andaini, sive S^{ti} Huberti in Arduennâ* ; manuscrit appartenant à la fabrique de l'Eglise de Saint-Hubert. — RONUALDE HANCAR, *Histoire du monastère de S^t Hubert en Ardenne* ; manuscrit, propriété de M. Lambin, juge de paix à S^t.Hubert ; et extraits de ce

manuscrit dans : *Annales de la soc. histor. d'Arlon*, III, 1854, p. 279 à 291. — *Acta Sanctorum Ordinis S^{ti} Benedicti*, sec. IV, pars I, fol. 294 — *Vita S^{ti} Berregisi*; d'après un manuscrit de l'an 937, écrit par un religieux de S^t Hubert. — *MARTENS et DURAND*, *Amplissima collectio*, IV, 917. — *FISCH*, *Flores Ecclesie Leodiensis*, 437. — *BLUM*, *Dissertation dans : Programme de l'école industrielle d'Echternach*, 1832, 6 sq.

BERG, *Claude*, était né dans l'un des deux villages nommés Colpach qui sont distingués par les prépositions *Ober* et *Nieder*. Ce personnage florissait vers le milieu du dix-septième siècle, si nous en croyons l'auteur de *Viri illustres* qui lui a consacré la phrase suivante : « 1654. Claudius Bergh a Colpach D^m ibidem Decanus Ecclesie Collegiatae Badensis et Marchionum istorum Consiliarius. Pastor Bastoniensis. » Ces particularités sont les seules qu'il nous a été donné de découvrir sur Claude Berg, peut-être de Berg, en ajoutant à son nom la particule nobiliaire puisque notre source, qui est contemporaine, le dit seigneur de Colpach.

Nous n'avons trouvé ce nom inscrit sur aucun document ni dans aucun ouvrage, partant nous aurions pu nous croire autorisés à l'omettre dans cette Biographie, faute de renseignements le concernant, si nous n'avions pas tenu à donner le manuscrit des *Viri illustres* absolument dans son entier. Il en est peut-être de Claude Berg comme de tant d'autres hommes bien méritants dont les noms sont oubliés aujourd'hui et qui n'ont eu de tort envers la postérité que de n'avoir pas assez fait mousser leurs faits et gestes, comme le public s'exprime de nos jours.

Viri illustres, I, N° 102.

BERNARD, dit de *Strassen*, erronément dénommé par quelques auteurs et même dans plusieurs de ses propres ouvrages, *Bernard de Luxembourg*, naquit pendant la seconde moitié du quinzième siècle dans le village de *Strassen* près de *Luxembourg*, non dans la capitale même.

Voici ce que le manuscrit des *Viri illustres* dit de cet homme aussi religieux que savant : « 1535. Bernardus de Luxembur-

« go, strassensis, sic agnominatus ab urbe
« patriâ, ordinis prædicatorum S. Theo-
« logiæ Doctor et hæreticæ pravitate in-
« quisitor, Lutheri antagonista, non minus
« vitæ sanctitate quam doctrina conspicuus,
« Ducibus juliacensibus a confessionibus,
« mortuus et sepultus Coloniae anno 1535.
« Scripsit plurima Theologica, Moralia,
« Historica. »

Bernard de *Strassen* entra dans l'ordre des Dominicains, dit aussi des frères prêcheurs. Ses heureuses dispositions pour l'étude se développèrent rapidement dans le monastère de *Luxembourg* qu'il avait choisi pour prononcer ses vœux; aussi passa-t-il Bachelier en 1500. En 1507, d'autres disent 1516, il prit le bonnet de Docteur en Théologie à la faculté de *Paris*. Il alla ensuite à *Louvain* et enseigna pendant quelque temps dans la célèbre université de cette ville. De là il se rendit auprès de *Guillaume duc de Juliers* dont il devint le confesseur et le prédicateur ordinaire. Il fut en même temps nommé inquisiteur général dans le diocèse de *Cologne*, charge qu'il remplit avec le dévotement le plus ardent, puisqu'il passa une bonne partie de sa vie à combattre contre les novateurs et à défendre l'église catholique romaine contre leurs attaques et leur doctrine, à tel point qu'on lui donna le surnom de *fléau des hérétiques*. Plus tard il quitta la cour de *Juliers* pour s'enfermer dans la maison professe de son ordre à *Cologne* dont il fut deux fois de suite désigné prieur et dans laquelle il mourut en odeur de sainteté, le 6 octobre 1535.

Le père *Bernard* a laissé un grand nombre d'ouvrages. Nous allons donner la liste de ceux que nous sommes parvenus à découvrir. Ces œuvres respirent en général une science profonde et un grand amour pour Dieu et la religion; mais parfois la passion y domine ce sentiment d'onction et de persuasion qu'on aime tant à trouver toujours chez celui qui veut convaincre son lecteur ou son auditeur par la raison et la vérité; ce sont : 1^o Quod-

libetum de Jubilæo anno sæculari sacro MD. in Universitate Lovaniensi determinatum, occasione jubilæi ab Alexandro VI. concessi, et Antverpiæ summâ pietate celebrati. Anvers, 1501, in 4°. — 2°. Une édition des Postiles d'Albert-le-grand sur l'Apocalypse. Basle, 1506, in 4°. — 3°. Compilatio in commendationem B. Josephi, sponsi Christiferae Virginis et Nutricii D.-N. Jesu-Christi. Subjicitur Missa in honorem dicti sancti, et Coronæ duodecim in honorem ejusdem. Cologne, 1510. — 4°. Sermones de diabolicâ colluctatione septem vitiorum capitalium et virtutum spiritualium, proclamati in Quadragesimâ anni 1516. Cologne. — 5°. Catalogus omnium hæreticorum, qui ad hæc usque tempora passim litterarum monumentis proditi sunt. Paris, 1522 : Cet ouvrage, qui a otenu plusieurs éditions, a été réimprimé à Cologne et ailleurs. — 6°. Opusculum de Jubilæo, sive peregrinatorium ad urbem Romam, in XXX dietas redactum. Cologne, 1525, in 4°. — 7°. De Ordinibus militaribus et armorum militarium mysteriis. Cologne, 1527. — 8°. Tractatus de Purgatorio. Cologne, 1527. — 9°. Liber de superstitionibus. 10°. Compendium de laudibus aquæ benedictæ, ejusque primariâ institutione, contra Lutheranos. — 11°. Sermones de Rosario. — 12°. Tractatus de suâ legatione et peregrinatione et laboribus pro quorundam Cœnobiorum reformatione. — 13°. Chronica de Viris illustribus Sacri Ordinis Prædicatorum ; inter viginti priores annos sæculi decimi-sexti exarata : *Cet ouvrage est resté manuscrit.* — 14°. Expositio in symbolum Athanasii, in 4°. Incunable à la Bibliothèque de Luxembourg. — 15°. Planctus super afflictione Ecclesiæ, ad factionem rusticanam, editus a Fratre Bernardo de Lutzenburgo, Ordinis Prædicatorum : Brochure in 8°. 1525. — 16°. Quelques auteurs lui attribuent enfin un Catalogue général des écrivains de l'Ordre de S^t.-Dominique. *Serait-ce peut-être l'ouvrage que nous avons annoté sous le n° 13?*

Viri illustres, I, N° 37.—AN HONTZEM, *Historia Trevir. diplom. II. 552.*—D. CALMET, *Bibl. Lorr.*; et

Catalogue des auteurs lorrains.—Manuscripts CLONES.—BERTELS, 75 et 120. — ULVELING, 37. — WILHELMUS A WILTREIN, *Disquisit. antiquar. Hist. Luxemb.*, lib. II, c. IV. § 4. et c. VI, § 3.—MOARL, II, 211.—FR. SWERTIUS, *Athenæ Belgicæ*, 189.—PIZZART, I fol. LIX.—BEYHOLZ, VIII, 188.—NANVA, *Supplément du Catalogue de la Biblioth. de Luxbg.* 706 et 711.—HARTZHEIM, *Bibliotheca coloniensis*, 52, sq.—*Acta Sanctorum*, III, 181. NEUMANN, *Les auteurs luxembourgeois*; dans : *Programme de l'Athénée*, 1886, 10, 24.

BERNERAD ; v. BEONRAD.

BERTELS, *Jean*, successivement abbé de Munster à Luxembourg, et de St.-Willibrorde à Echternach, est né en 1544, à Louvain, fils de Pierre et de Marie Bollærts. Après qu'il eut, à l'âge de dix-sept ans, achevé ses études en philosophie au collège du Lys attaché à l'Université de sa ville natale et passé bachelier dans cette faculté, Pierre Cœlen (v. son article) l'amena à Luxembourg lorsqu'il vint prendre possession de l'abbaye de Notre-Dame, dite de Munster, en qualité de vingt-septième abbé. Il y fit son cours de théologie, fut ordonné prêtre, prit l'habit religieux et fit sa profession.

Bertels remplissait à l'abbaye de Munster l'office de cellerier lorsque son protecteur vint à mourir, le 30 décembre 1573.

Les religieux s'étant assemblés en chapitre pour dénommer un successeur à l'abbé défunt, toutes les voix se réunirent pour appeler le Père Bertels à cette dignité. Après qu'on eut en 1574, reçu la confirmation de ce choix tant de Philippe II que des Sérénissimes Gouverneurs des Provinces Belges et de l'Ordinaire, ce Prélat fut solennellement consacré le 6 août 1576, par Georges de Virnenbourg, abbé de S^t.-Mathias, qui était en même temps évêque d'Azot et suffragant de l'archevêché de Trèves.

Les historiens de l'abbaye s'accordent à faire l'éloge de cet abbé pour les soins qu'il mit à pourvoir au temporel de sa maison en relevant de ses ruines la cense du Fetschenhof (1585) que les guerres avaient détruites, en étendant les murs de clôture du jardin de l'abbaye et en rendant les dortoirs plus spacieux et plus sains.

Non content d'avoir procuré à ses religieux ces biens matériels il voulut aussi pourvoir à l'avancement de leur instruction dans l'Ordre qu'ils avaient embrassé et il composa spécialement pour leur usage *vingt-sept dialogues sur la règle de S^t-Benoît*, auxquels il ajouta le *Catalogue des abbés de Munster*. Ces deux ouvrages ont été imprimés à Cologne, en 1581.

Un autre acte de l'abbé Bertels doit être rapporté ici parcequ'il l'honore et montre que, tout étranger qu'il était au pays par sa naissance, il n'en savait pas moins bien vénérer ses souverains dont la glorieuse mémoire fait encore aujourd'hui palpiter le cœur des vrais Luxembourgeois : Depuis la destruction du premier monastère de Munster, — qui comme on sait était placé sur le plateau rocailleux en avant de la porte du château, vers l'Orient, lequel a retenu le nom de Vieux-Munster, Alt-Munster, et qui porte de nos jours ce fort de construction récente, destiné à une défense sans doute inutile de la forteresse, — la Momie du Prince-héros Jean de Luxembourg, roi de Bohême, gisait négligée chez les Cordeliers dans une vieille caisse de bois pourri, presque sans couvercle, placée derrière le maître-autel et sur laquelle on n'avait pas eu honte d'attacher cette inscription :

Dum Luxemburgi mea mœnia Rex capit
[armis

Franciscus Gallus, pellor ego tumulo
Qui sceptris cessi Casimiro sponte Polonis,
Regno ut Rex præsens esset uterque suo.
Qui tres Augustos genui, qui lumine quam-
[vis

Orbatus, pugna Cressida cecidi,
Fortiter affini pro Gallo rege Britannis
Incurrrens; tribus his non merui tumulum?

Un curieux sacrilège avait même été assez osé, un jour, pour couper la tête au vaillant roi et se l'approprier, tandis que les cordeliers demandaient l'aumône pour montrer aux passants son cadavre détronqué.

L'abbé Bertels, indigné de ce scandale, se crut en devoir de réclamer ces cendres

vénérables, parcequ'elles appartenait à son abbaye et qu'il ne pouvait souffrir une plus longue profanation : On savait encore apparemment le nom du possesseur du chef. On en réclama la restitution ; et cette réclamation, quelque fondée qu'elle fût, amena d'abord un assez long procès qui fut néanmoins terminé suivant les principes de la justice. Les cordeliers furent condamnés à laisser suivre la bière et le voleur du crâne du bon roi à restituer son larcin. Pourquoi la rigueur des lois sur les crimes de lèse-Majesté ne lui fut-elle pas appliquée ?

Le vénérable prélat muni de cette sentence se mit aussitôt en devoir de procéder à la translation solennelle qui eut lieu avec une pompe digne de la dépouille mortelle qui en était l'objet. Ceci se passa en 1592.

Trois années plus tard l'abbaye d'Echternach étant venue à vaquer par la mort de Jean Glad, natif de Luxembourg, décédé en 1594, et les religieux ne pouvant pas tomber d'accord sur le choix de son successeur, Philippe II roi d'Espagne dont le Luxembourg relevait alors, adressa en 1595 à Jean Bertels des Lettres de provision d'Abbé de ce monastère. Celui-ci résigna en conséquence celle de Munster et vint entreprendre la direction de celle de S^t-Willibrode, au Catalogue de laquelle il figura depuis en qualité de soixante-neuvième abbé. L'archevêque Lothaire de Trèves lui en donna l'investiture au nom de l'Empereur.

Il n'y avait pas un an révolu qu'il était installé dans cette nouvelle dignité lorsqu'une troupe de cavaliers hollandais avec quelques fantassins sous la conduite d'un chef nommé Corneille von der Hardt, vint tout-à-coup le 28 mai 1596, par une nuit obscure faire irruption dans la ville d'Echternach qui fut prise avant que les bourgeois eussent eu le temps de se reconnaître. Après ce coup de main ils forcèrent les portes de l'abbaye des Bénédictins et la pillèrent entièrement, ne faisant aucune distinction entre le sacré et

le profane. L'abbé Bertels pour échapper à la fureur de ces forcenés s'était réfugié dans la tour de l'église où il fut enfin découvert et pris avec ses religieux. Avant de l'emmener les vainqueurs se firent compter quatre mille écus du pays pour racheter la ville de l'incendie auquel ils menaçaient de la livrer en cas de refus. Ils traînèrent ensuite l'abbé et les siens ainsique quelques bourgeois notables jusqu'à Nimègue avec le riche butin qu'ils venaient de faire, et les tinrent enfermés dans une infecte prison pendant quatre mois entiers, au bout desquels ils ne furent rendus à la liberté qu'après avoir encore payé douze mille Dalers pour leur rançon, plus deux mille ducats pour frais de leur entretien.

Rendu à la tranquillité après cette rude épreuve, Jean Bertels ne s'occupa plus apparemment qu'à des travaux littéraires. Il mourut le 19 juin 1607 et a été inhumé dans une chapelle contigue à l'église de son abbaye. Son épitaphe, qu'il avait composée lui-même et qui a échappé au vandalisme des temps modernes avec la pierre tumulaire qui la porte, est conçue comme suit :

D. O. M.

SISTE VIATOR, ISTA LEGAS :

JOANNES BERTELS, HUIJUS MONASTERII OLIM
[ABBAS,
ABIIT NON OBIIT, DISCESSIT NON DECESSIT,
ABIIT UT VIVAT IN ÆTERNUM.
EJUS CORPUS IN HAC SPELUNCA ABSCONDITUR,
EXSPECTATQUE DIEM NOVISSIMUM.

AVE VIATOR.

VALE VIATOR.

JOANNES BERTELS MORTEM HABENS PRÆ
[OCULIS,

VIVENS POSUIT ANNO 1606.

Après sa mort les religieux ajoutèrent la date de son décès :

OBIIT 19 JUNII 1607.

Sur ce piédestal se trouvait placée la statue de Bertels, grandeur naturelle, taillée en pierre, les mains jointes et sculptée, dit-on, en vrai portrait.

Le piédestal du monument avec son inscription se trouve encore à sa place pri-

mitive ; mais la statue en a été enlevée pour être posée sur le pont de la Sûre à Echternach : M. Dondelinger devenu propriétaire de l'abbaye, cédant à la prière des bateliers, la fit mettre en cet endroit pour remplacer trois images de saints qui s'y trouvaient anciennement et que les Français avaient jetées à la rivière.

Outre les Dialogues sur la Règle de St.-Benoît et le Catalogue des abbés de Munster, dont nous avons parlé plus haut, on a de l'abbé Bertels : 3°. Catalogus et series Abbatum Epternacensium, *rédigé vers l'année 1595* et imprimé à Cologne. — 4°. Deorum Sacrificiorumque gentilium, cum ad vitandos ethnicae superstitionis ritus et ceremonias; tum ad sacros profanosque scriptores probe intelligendos delucida et succincta descriptio. Cologne, 1606, in 4° : *Cet ouvrage, quoique superficiel en apparence, peut être lu avec quelque fruit, surtout pour ses applications au culte de nos aborigènes.* — 5°, enfin, Histoia Luxemburgensis, seu Commentarius quo ducum luxemburgensium ortus, progressus, ac res gestæ continuata serie ab ipso primario initiatore, usque ad præsentem illustriss. Archiducem Albertum accurate describuntur. Simul et totius Provinciæ Luxemburgensis Ducatus, Marchionatus, Baronatus, cæteraque Dominia succinete perstringuntur. Cologne, 1605, in 4° ; et Amsterdam, apud Guiljelmum Blæu, 1635, in 32. Cette dernière édition, publiée sous le titre de : Respublica Lutzelburgensis, est incomplète. *Ce livre, pour avoir été tourné en ridicule par Bertholet (v. son article) qui ne le comprenait sans doute pas, et trop peu estimé par l'évêque de Hontheim, est le fruit de longues et de laborieuses recherches dont la profondeur commence seulement de nos jours à être appréciée à sa valeur. Bertels a, en outre, le mérite d'avoir été le premier qui ait entrepris d'écrire et de publier l'Histoire du Pays de Luxembourg. Si donc on fait abstraction de quelques taches de crédulité, inévitables dans le siècle où l'auteur a vécu, on sera forcé d'admettre, après de mûres réflexions, que cette œuvre est a*

moins aussi estimable que la confuse et indigeste compilation du Jésuite qui la critique tant. Nous ajouterons cependant que le style de Bertels est en général très-dûr; ce qui joint aux innombrables fautes typographiques de l'édition de Cologne, en rend la lecture absolument fatigante. MM. Brimmeyr et Michel en ont publié une nouvelle édition-luxe, revue et corrigée, en un vol. in 8°; Luxembourg, Bück, 1856.

BERTELS, lui-même, dans son *Historia Luxemburgensis*, édit. de Cologne, 126; 144, sq.; 178; 184, sq.—D. CALLET, Bibliothèque Lorraine, et Catal. des auteurs Lorrains.—WILM. a WILTMANN, *Disquis. ant. Hist. Luxemb.* I. II, c. VI, § 5.—PAQUET, 62.—BERTHOLET, I, antè textum, XXXV.; II, P. J. XI; VIII, 52.—MASEN *Epitome Histor. Trevir.*, 695.—MORNI, II, 220.—*Res monasterienses*, mscr.—*Histoire de l'Abbaye de N.-D. de Munster*; mscr. Bibl. de Luxbg.—AN MONTMANN, *Hist. Trevir. diplom.*, II, 362; et III, 1017.—*Gesta Trevirorum*, III, 58.—BAOVER, *Antiq. et Annal. Trevir.*, II, 428.—DE FELLEA, *Dictionnaire historique*, litt. B; et supplément à cet ouvrage, édit 1819, I, 188.—*Délices des Pays-Bas*, III, 201.—MULLER, *Geschichte der S. Willibrord's-Abtey*, 86.—v. STRAUBERG, *Metropolis Eccles. Trevericæ*, I, 538; et 553, sq.—BRASCH, *Elia illustrata*, III. II. II., 290, sqq.—COUVIN, *Encyclopédie moderne*, III, 302.—CLASAM, *Catal. de la Bibl. de Luxembourg*, 474.—*Biographie universelle*, IV, 347.—NEUMANN, *Les auteurs luxembourgeois*; dans; *Programme de l'Athénée*, 1856, 20.—SWERTSUS, *Athenæ Belgicæ*, 396.

BERTHOLET, Jean, né à Vieil-Salm, le 30 décembre 1688, étudia les humanités et la philosophie au collège des Jésuites à Luxembourg; et, décidé à entrer dans leur Ordre il se rendit à Tournay en 1708 pour y faire son noviciat. Il ne reçut la prêtrise qu'à l'âge de trente-cinq ans et se lia alors à la société de Jésus par la profession solennelle des quatre vœux. Cette cérémonie se fit à Armentières en 1723.

L'élocution facile de Jean Bertholet le fit désigner pour la prédication. Pendant quinze ans il remplit avec zèle, dans la plupart des villes de la Belgique les pénibles fonctions de missionnaire, qui ruinèrent sa santé et l'obligèrent à mener désormais une vie sédentaire. Une telle vie se conciliait d'ailleurs parfaitement avec son penchant pour l'étude des faits historiques,

comme il le dit lui-même dans la préface d'un de ses ouvrages dont nous aurons occasion de nous occuper.

Il paraît par les actes que nous avons sous les yeux que Bertholet a résidé pendant nombre d'années au collège de Luxembourg; que de là il s'est rendu à Namur, pour enfin aller s'enfermer définitivement dans la maison des Jésuites de Liège où il est mort le 25 février 1755, à l'âge de près de soixante-sept ans.

Si Bertholet a eu des talents comme prédicateur, on peut dire sans hésiter que comme auteur, surtout comme historien, il est resté bien audessous du degré de critique nécessaire pour juger les faits et les présenter sous leur véritable point de vue. L'ordre dans les idées, la logique dans le classement de ses matériaux semblent lui avoir complètement fait défaut. Dominé le plus souvent par une idée fixe il n'est pas de torture d'esprit qu'il ne se soit donnée pour plier à sa pensée les événements qu'il retraçait. Si nous portons sur ce personnage un jugement dicté par la justice la plus sévère comme la plus impartiale, c'est bien parceque lui-même il nous a donné l'exemple de l'acerbe dans les appréciations presque toujours outrées qu'il s'est permises sur le compte des auteurs qu'il consultait, souvent sans les comprendre suffisamment, lorsque ces auteurs ne professaient pas la tournure qu'il voulait donner aux faits qu'il avait à rapporter.

Le P. Bertholet a beaucoup écrit; mais nous ne connaissons d'imprimé que trois ouvrages dont voici les titres: 1°. *Histoire ecclésiastique et civile du Duché de Luxembourg et Comté de Chiny*; 8 forts volumes in 4°; Luxembourg, André Chevalier, 1741—43: *Cette œuvre prolixe et dénuée d'ordre, pour la rédaction et la publication de laquelle les Etats du Pays avaient fait des sacrifices très-considérables en argent et communiqué de nombreux documents hors des archives publiques, et qui n'y sont jamais rentrés, n'a ni plan ni unité et est tellement entremêlée de faits étrangers au pays, y intercalés inutilement, qu'en maint en-*

droit le lecteur est fondé à se demander s'il lit bien un livre sur l'Histoire particulière du Luxembourg? Du reste, pour le dire d'un trait : l'Histoire de Bertholet n'est réellement qu'une copie du manuscrit intitulé : *ESSAY DE L'HISTOIRE DE LUXEMBOURG, en cinq volumes in folio, attribué au notaire Pierret auquel les Etats l'avaient acheté pour six cents florins et qu'ils avaient communiqué à notre auteur pour le consulter : même style, mêmes mots, mêmes tours de phrase, le même manuscrit en un mot ; mais ce manuscrit jeté pêle-mêle, décousu feuillet par feuillet et recopié au hasard, avec addition d'innombrables digressions tant sur l'histoire générale que sur des objets entièrement étrangers. Tout le texte de Pierret s'y trouve, moins plusieurs titres très-importants que Bertholet n'a pas appréciés ou qui ne se pliaient pas à sa manière de voir ; mais hors l'ordre parfait que l'auteur de ce manuscrit avait mis dans son ouvrage. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce manuscrit qui est très-précieux à nos yeux (v. l'art. Pierret). D'un autre côté, par suite de différentes circonstances peut-être indépendantes de la volonté de Bertholet, cet auteur s'est trouvé comme balotté entre des difficultés et des procès-d'argent à l'occasion de la publication de sa soi-disante Histoire de Luxembourg. Tantôt c'étaient les Etats qui lui demandaient le remboursement de leurs avances montant à audelà de cinq mille florins ; tantôt c'étaient les imprimeurs ou les relieurs qui saisissaient ses livres et ses documents, qui ces derniers cependant ne lui appartenaient pas, et les vendaient publiquement à l'encan ; à tel point qu'il faut vraiment admirer sa persévérance, en ce que dans des circonstances si fâcheuses il soit parvenu en fin de compte à mener à terme un travail d'aussi longue haleine et si couteux autant qu'il était parsemé d'obstacles aussi nombreux qu'humiliants.*

Dans son Histoire de Luxembourg cet historien critiquait avec plus ou moins de fondement, ce que nous ne discuterons pas

ici, une soi-disante tradition que les PP. Capucins d'Arlon avaient eu soin de répandre et qui consistait à faire admettre que le lieu occupé par leur monastère aurait porté dans les temps reculés un temple consacré à la lune ; et qu'une pierre antique trouvée dans les environs et qu'ils avaient exposée devant l'image de la Sainte-Vierge aurait été l'autel consacré à l'idole payenne, pour symboliser la victoire du culte chrétien sur l'idolâtrie. Les PP. Capucins craignant vraisemblablement de voir diminuer le nombre des fidèles qui venaient journellement invoquer la Ste.-Vierge dans leur église et y déposer leurs offrandes, du moment où par leur silence ils seraient censés avoir passé condamnation sur la critique de Bertholet, se mirent à rédiger et à repandre à profusion une brochure d'invectives contre cet auteur. Leur opuscule, in 18, de 54 pages est devenu rare de nos jours, a pour titre : *L'ancienne tradition d'Arlon, injustement attaquée par le R. P. Bertholet, Jésuite ; mais justement défendue par la Ville et Magistrat d'Arlon ; Luxembourg ; héritiers de J.-B. Ferry, 1744.*

Le P. Bertholet se crut en devoir de répondre aux accusations des Arlonais par une *lettre imprimée* même format, de 30 pages et datée de Liège, le 5 février 1745. Cette lettre il l'adressait à un capucin du monastère d'Arlon, nommé P. Bonaventure (v. l'art. Mirchout, Henri-Remy), natif de Luxembourg, qu'il supposait peut-être à bon droit être l'auteur du libelle lancé contre lui.

Sa lettre fut suivie la même année, de la part des Arlonais, d'un nouveau libelle intitulé : *Remarques de la part de la ville d'Arlon sur la lettre etc.* ; 61 pages ; et peu de temps après, d'une : *Suite des remarques etc.* ; 48 pages.

Dans ce procès dont les sarcasmes plutôt que les bonnes raisons ont fait tous les frais de part et d'autre, le pauvre Père Bertholet qui en était la cause innocente, semble n'avoir péché que pour avoir d'abord donné pour sienne la dissertation

d'Alexandre de Wiltheim (v. son art.) sur le même objet, sans avoir eu les connaissances de son devancier pour refuter convenablement le sentiment contraire qui lui était opposé.

En 1746, alors qu'il était déjà retiré à Liège, le même auteur publia une: *Histoire de l'institution de la Fête-Dieu, avec la vie des bienheureuses Julienne et Eve*; in 4°. Son confrère, le Jésuite de Feller pense que dans ce livre il y aurait à désirer plus de critique: C'est encore le reproche que nous avons donné à son histoire de Luxembourg.

Bertholet s'occupa en outre à plusieurs autres ouvrages qui sont restés manuscrits, parceque, dit-on, les réviseurs les ont rejetés. Ce sont entr'autres: 4°. Abrégé de l'histoire de Luxembourg; volume in folio, de 635 pages, possédé par M. Lavalleye.—5°. Histoire de l'Eglise et de la principauté de Liège; in folio, 1749; à la Bibliothèque de l'Université de Liège.—6°. Vie des Saints et des Saintes des Pays-Bas; 2 vol. in folio, dont le sort nous est resté inconnu.—Et peut-être encore d'autres compositions.

MARCELLIN LA GARDE, Notice sur les Luxembourgeois célèbres, 33 à 35.—AN HONTREUM, *Historia Trevirensis diplomatica*, III, 1017.—BERTHOLET, *Histoire de Luxembourg*, I, Préface.—D. CALMET, *Biblioth. lorraine*; et *Catalogue des auteurs lorrains*.—DE FELLER, *Dictionn. histor.*; litt. B.—DE REUFFENBAC, édition de: *Histoire des ducs de Bourgogne*, par de Barante, 1836; IX, 261, note.—L'ancienne tradition d'Arlon, etc.—JANSENS, *Histoire des Pays-Bas depuis les temps anciens jusqu'à la création du Royaume des Pays-Bas en 1813*; I. Introduction, XIII.—WÜRTZ-PAQUET, *Esch sur l'Alzette et sections qui en dépendent*; 1848, 3, note 3.—Archives du Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg.—PAQUET, 80.—Hommes illustres des Pays-Bas; I, 41.—COURTIN, *Encyclopédie moderne*, III, 308.—CLASSEN, *Catalogue de la Biblioth. de Luxbg.*, 236, 274.—*Biographie universelle*, IV, 358.—NEUMANN, *Les auteurs luxembourgeois*; dans: *Programme de l'Athénée*, 1836, 42, sq.

BETTINGEN, *Wolfram* de, naquit à Bettingen-sur-la-Prum, devint en 1077 le vingt-unième abbé de Prum et mourut en 1103 après vingt-six ans de prélature. Les Chroniques de son abbaye le dé-

signent comme un homme prudent qui défendit avec énergie et force les droits de son monastère. Il sut obtenir pour ce dernier la protection de l'empereur Henri IV contre les entreprises des avoués.

BÄSCH, *Eiflia illustrata*; I, 1, 211, sq.—KNAUFF, *Defensio Abbatiz prumiensis*.—BERTHOLET.

BIDART, *Marie-Anne* de, originaire d'une famille équestre très-distinguée du pays de Liège, avait été mariée à François de Thomassin, chevalier, seigneur d'Ansembourg, Dieulewart, Septfontaines et Kahler, mort le 15 septembre 1684. En 1688 elle fit pour le Mont-Marie, près d'Ansembourg, la fondation de bénéfice qui a motivé son inscription dans cet ouvrage. Voici à quelle occasion:

Depuis un certain nombre d'années il y avait un grand concours de fidèles sur une colline placée à l'est du vieux château d'Ansembourg, où l'on venait honorer, principalement aux fêtes de Notre-Dame, une petite madone qui suivant la tradition populaire avait été découverte entre les branches d'un chêne séculaire: On l'invoquait sous le titre de refuge des pêcheurs.

La dame de Bidart, touchée de cette dévotion, avait fait bâtir en cet endroit vers 1678 une chapelle superbe qui fut d'abord consacrée le 12 septembre 1779 par l'évêque suffragant de Trèves. Elle la fit aggrandir en 1687 et elle fut consacrée de nouveau le 4 mai 1690, par Henri d'Anéthan, évêque de Hiéropolis.—En 1771 cette chapelle fut de nouveau aggrandie et ornée de son portail actuel ainsi que de ses deux clochers latéraux par Joseph-Lambert de Marchant, comte d'Ansembourg (v. son article). Audessus du portail il fit placer ses armes avec celles de la comtesse son épouse et il décora l'intérieur d'un orgue qui fut plus tard vendu et transporté dans l'église paroissiale de Neuerbourg.

Non contente de cette première œuvre, la fondatrice expédia, manu propria, sous la date du 27 octobre 1688, une constitu-

tion en règle pour un bénéfice de chapelain qui serait attaché à la dite chapelle pour la desservir et qui serait en même temps chargé de donner l'instruction primaire à un certain nombre d'enfants de la seigneurie.

Afin de présenter une idée exacte de cette institution nous allons extraire du titre même les passages qui énumèrent les charges et les émoluments attachés au bénéfice.

Elle ordonne à son héritier qui possédera le château d'Ansembourg, ainsi qu'à tous ses successeurs d'entretenir la chapelle en bon état de conservation, de réparation et d'ameublement. Pour le cas où les seigneurs d'Ansembourg seraient réduits à l'indigence au point de ne pouvoir suffire à cet entretien elle affecte à cet objet le tiers des revenus du moulin d'Ansembourg avec les rentes en dépendantes.

Elle y constitue ensuite un chapelain-prêtre, à sa nomination et à sa révocation, de même qu'à celles de ses successeurs. Ce chapelain sera chargé 1° d'y célébrer le service divin et d'administrer aux fidèles; les sacrements de pénitence et d'Eucharistie; 2° d'y dire toutes les semaines la messe, le dimanche pour tous les fidèles; le lundi pour les trépassés et nommément pour le mari de la fondatrice, ses père et mère, sa famille et finalement pour tous ceux qui pour leur soulagement n'ont aucun suffrage ni intercesseur en ce monde; le vendredi en l'honneur de la passion et enfin le samedi en celui de la Sainte Vierge.

3° Le samedi, le dimanche et les fêtes pendant toute l'année, à cinq heures du soir, le chapelain est tenu d'y chanter le *salve regina*.

4° Le chapelain instruira gratuitement douze enfants dans la foi catholique, la pratique des vertus et les lettres: Ces élèves sont au choix du seigneur et seront pris de préférence parmi les pauvres de la terre d'Ansembourg.

A défaut de sujets dans celle-ci ils le seront parmi les enfants des villages voisins: Chacun d'eux pourra suivre l'école pendant quatre ans.

Pour ses émoluments le chapelain recevra: 1° pour ses messes hebdomadaires, cinquante écus blancs par an; 2° pour l'instruction des douze enfants pauvres, neuf écus; et 3° pour le *salve regina* six écus; en tout, monnaie moderne, trois cent soixante dix-sept francs. Pour sa résidence le seigneur lui fournira une maison convenablement distribuée et entretenue, et pour son chauffage quinze cordes d'Espagne de bois à couper dans le bois vis-à-vis du château.

La fondatrice ordonne en outre qu'aux sept fêtes de la Sainte Vierge il soit célébré dans la chapelle du Mont-Marie une messe haute à trois prêtres; qu'à ces jours aussi il y ait prédiche et deux confesseurs pour entendre les fidèles qui voudront faire leurs dévotions; pour le jour de la nativité elle commande quatre confesseurs. Ces prêtres doivent recevoir du seigneur: l'officiant cinq escalins ou deux francs quatre-ving-dix centimes; chacun des deux lévites, y compris leur messe basse, trois escalins; le chantre deux escalins; le prédicateur trente-cinq sols. En cas que l'officiant de la messe haute ferait en même temps le sermon il recevra un écu en tout. Chacun des confesseurs enfin obtiendra vingt sols, plus dix sols pour sa messe. Ces prêtres auront en outre droit à une réfection honnête avec une pinte de vin, à leur offrir par le chapelain qui recevra de ce chef, pour chacun d'eux, un quart d'écu à lui payer par le seigneur.

Afin que le concours qui a lieu au Mont-Marie n'entraîne à aucun excès, le seigneur d'Ansembourg aura à veiller scrupuleusement à ce qu'il ne s'y débite pas de boissons et à ce qu'aucun marchand-mercier n'y étale ses marchandises pendant les dites fêtes.

Le lendemain de chacune de ces sept fêtes il sera célébré dans la chapelle une messe haute à trois prêtres, et deux messes basses, toutes de requiem pour le repos de l'âme de la fondatrice, de celle de son époux et de celles de sa parenté. La même rémunération que dessus sera payée aux prêtres et au chantre; mais sans repas.

Somme toute, les rétributions ici fixées montent en total, pour les sept fêtes, à trente-huit écus et dix sols, monnaie forte ou ancienne; pour les anniversaires à onze écus et dix-huit sols, même monnaie; pour les honoraires du chapelain a soixante-cinq écus; total cent quatorze écus et trente-cinq sols, argent du pays, l'écu compté à soixante sols de huit centimes.

Le seigneur d'Ansembourg est tenu d'acquiescer cette somme sans déduction aucune, sous l'hypothèque spéciale du château, des forges, fourneau et dépendances ainsique du tiers de toute la seigneurie d'Ansembourg, de même que de tous les biens meubles et immeubles, droits, raisons et actions de la fondatrice, dame dudit Ansembourg, là où ils pourront être situés et de quelle nature ils soient, sans que la spécialité déroge à la pluralité, ni la généralité à la spécialité, avec défenses et interdiction de les pouvoir aliéner, engager ou autrement en disposer qu'avec les charges et obligations ci-dessus énoncées.

La fondatrice ajoute: « Je déclare qu'en cas que le dit chapelain serait négligent à instruire la jeunesse ou qu'il n'eût le nombre de douze enfants réglé ci-dessus, que pour chaque an on lui désalquera trois quarts d'écu par enfant ou bien trois sols par mois et par enfant manquant. De même pour chaque fois qu'il omettra de chanter le salve regina il subira une réduction de deux sols; le tout hors le cas d'une maladie qui ne serait pas absolument trop longue. »

Tous les bénéfices opérés par ces réductions seront distribués aux pauvres d'Ansembourg et de la paroisse de Tuntingen.

Finalement, la fondatrice prie le Procureur-général de Luxembourg de veiller à la conservation de sa fondation; et elle l'engage à cet effet à se transporter deux fois par an aux fêtes de Notre-Dame au Mont-Marie pour voir si ses intentions s'exécutent ponctuellement. Les honoraires du magistrat sont fixés pour chaque visite qu'il fera, à trois écus qui sont à payer par le seigneur; le tout ajouté à l'hypothèque ci-haut consentie.

La dame de Thomassin, née Marie-Anne de Bidard est décédée sans enfants, le 10 mars 1711. Elle a été inhumée dans sa chapelle au Mont-Marie, du côté de l'évangile du maître-autel, sous une tombe en marbre, artistement travaillée. Ce monument porte l'inscription suivante, en lettres d'or:

Piæ memoriæ

Prænobilis Dominæ

D. Mariæ Annæ Bidart, hujus sacelli mariani fundatricis, Toparchæ in Ansembourg et Kahler, et ferrifundinarum dominæ, prænobilis ac generosi Domini D. Francisci de Thomassin, ordinis equestris, conjugis

Quæ obiit 10^{mo} Martii anno 1711.

Hoc monumentum posuit gratis nepos ac hæres, Prænobilis Dominus D. Thomas Marchant, toparcha in Septemfontibus et Ansembourg.

Lector piis manibus apprecare.

Requiescat in pace.

Nous ajouterons subsidiairement que depuis la promulgation de la loi sur l'instruction primaire, en date du 26 juillet 1843, le chapelain-bénéficiaire de Mont-Marie à Ansembourg ne fait plus l'école aux douze enfants pauvres fixés dans l'acte de fondation: le seigneur est dès lors tenu de verser la somme fixée à cette fin dans la caisse communale pour être employée à l'usage désigné.

Acte de fondation du bénéfice de Mont-Marie; aux archives du Siège des nobles; vol. 136, p. 125, N° 1104.—Renseignements recueillis.—Notes d'étude.—D' N^{ss} NIELLES, Maria, die mächtige Patronin zur Eiche, auf dem H. Berge Maria's bey Ansemburg; passim.

BINGEN, Antoine, né à Useldange, le 23 prairial an XI (12 juin 1803), était fils de Sébastien Bingen, riche cultivateur et de Anne-Catherine Clomes, sœur du professeur Pierre Clomes (v. son art.).

Après avoir achevé avec distinction ses études gymnasiales à l'Athénée de Luxembourg, il alla faire sa philosophie au collège philosophique de Louvain, cette con-

ception de Guillaume 1^{er}, roi des Pays-Bas, si belle en théorie mais qui fut absolument viciée dans son mode de mise en pratique.

En se rendant à cet établissement Bingen n'a fait qu'obéir aux lois de son pays; et cependant lorsqu'il se présenta ensuite pour être admis au séminaire clérical de Namur les portes lui en furent impitoyablement fermées comme à tant d'autres jeunes gens de la même époque qui comme lui se sentaient une véritable vocation pour le sacerdoce et qui désertèrent ensuite l'école pour retourner à moitié instruits dans leur famille et embrasser une autre carrière. Mais Bingen eut plus de constance et plus de fermeté dans sa résolution: il alla solliciter et obtint son admission au séminaire de Trèves où il fit ses cours de Théologie et fut ordonné prêtre en 1827.

On était alors si prévenu en Belgique contre les anciens élèves de Louvain qu'on ne voulut les admettre à aucune place de curé, pas même de vicaire. Et cependant Bingen était ordiné; il ne pouvait bonnement pas se condamner à passer sa vie dans l'inaction: ses connaissances demandaient à être mises à profit à la prédication de la loi de l'Évangile; son caractère l'appela à devenir le dispensateur des sacrements de l'Église et le pasteur d'une communauté catholique. Repudié par l'autorité ecclésiastique de sa patrie envers laquelle cependant il n'avait pu pêcher pour avoir obéi à la loi civile, il fut forcé de rester dans le diocèse de Trèves où il obtint bientôt la cure de Schœnberg, village qui autrefois avait aussi été luxembourgeois. C'est là qu'il passa ses jours et qu'il mourut le 14 décembre 1854, à l'âge de cinquante-un ans.

Sans nous étendre sur ses actes comme curé, puisqu'ils ont été accomplis en Pays étranger, l'abbé Bingen mérite par deux circonstances importantes de figurer parmi les luxembourgeois distingués: Son oncle le Professeur Clomes (v. son art.) l'avait nommé son exécuteur testamentaire, le

chargeant de fonder une bourse d'études en faveur de sa famille et de vendre au Pays sa bibliothèque pour, le prix à en provenir, servir à augmenter le revenu de cette bourse. Il lui avait cependant permis de retirer de cette bibliothèque les ouvrages de Théologie. Bingen, plus ami de son pays natal refusa cet avantage qui était considérable et voulut que la collection entière restât à la patrie luxembourgeoise. La fondation fut faite et il se trouva que par un effet de son abnégation personnelle elle put être portée à un revenu annuel de cinq cents francs.

De plus, son oncle avait ordonné en termes généraux que cette bourse fût attachée à sa famille. Bingen réfléchissant sur la possibilité où la famille pourrait venir à s'expatrier ou à s'éteindre, ajouta dans son testament et pour ce cas, la stipulation de l'aliénation à perpétuité du capital au profit des élèves de l'athénée.

Le second acte de civisme du curé Bingen est plus personnel, plus direct: il fonda aussi une bourse d'études dont le chiffre ne nous est pas connu, mais qui à ce qu'il est à présumer, s'éleva à la même somme de dix mille francs de capital et qui est accessible à tous les luxembourgeois sans préférence de famille. Quant à son patrimoine qui était considérable, s'élevant à près de vingt-mille francs, il l'a légué à ses parents; et finalement, ce que sa cure lui avait laissé d'épargnes il a statué que cela serait consacré à fonder de bonnes écoles dans sa paroisse. Ainsi, ce dont la générosité de son oncle l'avait gratifié il le légua à son pays natal; il a laissé aux siens ce qu'il avait reçu de ses auteurs et il a donné à ses paroissiens, qu'il aimait comme un père, les moyens de continuer à toujours l'instruction qu'il n'avait cessé de leur enseigner par lui-même pendant un quart de siècle qu'il a dirigé leur conscience.

NAMUR, Catalogue de la Biblioth. de Luxbg., 70, sq. — MULLER, Notice nécrologique, dans le Journal: Luxemburger Wort für Wahrheit und Recht, 1855, N° 18. — Renseignements fournis par M. le Bourg-mestre d'Ueldange.

BINSFELD, *famille recommandable de Luxembourg*, qui a produit vers la fin du seizième et la première moitié du dix-septième siècles plusieurs personnages très-distingués et dignes de figurer au nombre de nos illustrations. Cependant, à défaut de données généalogiques plus positives il nous est impossible de marquer d'une manière absolue leur degré de parenté à moins de les reconnaître pour frères, à l'exception toutefois de Pierre Binsfeld qui doit dans ce cas avoir été l'oncle des deux Jean, de Christophe et de Bernard dont nous aurons à parler successivement. Le nom de Binsfeld subsiste encore à Luxembourg et dans le Pays; mais nous nous croyons autorisé à douter si les familles qui le portent aujourd'hui descendent des Binsfeld dont il s'agit ici.

BINSFELD *Bernard*, vivait en 1645. L'auteur du manuscrit des *Viri illustres* nous fournit les seuls renseignements que nous ayons pu recueillir sur ce personnage : « 1645. Bernardus Binsfeldius, Luxemburgensis, S. Theologiæ Licentiatus, canonicus ad sanctum Cunibertum Coloniae et Pater spiritualis ibidem in Magno Nazareth mortuus in eodem cum opinione sanctitatis. »

Viri illustres, I, N° 79.— *Neveu*, Notice historique sur la famille de Wiltheim, 14.

BINSFELD *Christophe*, était vraisemblablement frère du précédent, puisqu'il a vécu à la même époque que lui et que comme lui il était originaire de la ville de Luxembourg. Christophe Binsfeld se voua à l'étude du droit : « Christophorus Binsfeld, dit le manuscrit des *Viri illustres*, J. U. Doctor Consiliarius Regis in hoc ducatu; hic Luxemburgensi seminario cessit quartam partem Decimæ in Sasenheim filiumque unigenitum Joannem Wilhelmum dedicavit Societati Jesu. »

Nous ajouterons encore que ce personnage s'est rendu recommandable par ses vastes connaissances dans les antiquités du Pays, à tel point qu'Alexandre de Wiltheim (v. son art.) le cite très-souvent avec éloge et comme autorité, à l'égal de Chif-

flet, dans son *Luxemburgum romanum*; et si comme il semble il n'a rien écrit lui-même sur cette branche des connaissances humaines on ne peut cependant pas lui ôter le mérite d'avoir aidé de ses avis, de ses recherches et de ses collections à mener à sa perfection un des plus profonds ouvrages qui ait été écrit sur la matière.

Christophe Binsfeld qui avait commencé sa carrière publique en se faisant admettre avocat-postulant au Conseil provincial de sa ville natale, fut nommé substitut du Procureur-Général près le même Conseil par Lettres-Patentes du 23 juin 1634; ensuite Procureur-Général le 29 avril 1636; enfin Conseiller-lettré le 28 avril 1638. Nous n'avons pas découvert la date de son décès.

Il avait épousé Marie de Witheim, fille de Jean, Greffier au Conseil provincial et de Marguerite Brenner de Nalbach, et sœur des savants frères de Wiltheim (v. leurs articles): sa science profonde avait sans doute puissamment contribué à la conclusion de cette union d'où naquirent deux enfants, une fille, Gertrude, qui fut à son tour mariée à Jean Georges de Balonfeaux (v. son art.), Conseiller à Luxembourg et qui vivait encore en 1723; et *Jean-Guillaume* qui entra dans l'Ordre des Jésuites comme nous l'avons vu plus haut.

Viri illustres, III, N° 218.— *D. CALMET*, Biblioth. lorr.; et *Catal. des auteurs lorr.* — *Neveu*, Notice hist. sur la famille de Wiltheim, 14. — *Neumann*, Les auteurs Luxembourgeois; dans: Programme de l'Athénée, 1836, 19.

BINSFELD, *Jean*. Ici nous devons hésiter sur la question de savoir si nous admettrons deux personnages de ce nom qui auraient simultanément existé; ou bien si les actes que nous connaissons pour avoir été accomplis par Jean Binsfeld doivent être tous attribués à une seule et même individualité. Ce doute fondé ne provient que du laconisme désespérant des sources où il nous a été donné de puiser et qui sont cependant les seules, que nous sachions qui existent. En définitive cependant nous croyons pouvoir nous résoudre à recon-

naître qu'il y a eu réellement deux Jean Binsfeld qui ont vécu la même époque et qui sont morts tous les deux vers le même temps. Voici nos motifs: Les deux Jean Binsfeld ont existé à ou vers le temps où le manuscrit des Viri illustres a été rédigé; l'un des deux était prêtre, cela est hors de doute, et l'autre a été classé parmi les laïcs, les *clari pace*, mis en opposition avec les *clari ecclesiastici*, par l'auteur du manuscrit invoqué. Mais ces deux personnages étaient-ils frères? Étaient-ils cousins ou seulement parents lointains? Ou bien ne l'étaient-ils pas? C'est ce que nous n'entreprendrons pas de fixer.

Nous dirons donc que Jean Binsfeld, que nous désignerons par JEAN I, est mentionné comme suit dans le manuscrit des Viri illustres: « 1656. Joannes Binsfeld, « Luxemburgensis, Consiliarius intimus « ducis neoburgensis Julix Clivix. » Il nous est impossible de fournir aucune donnée ultérieure sur cet homme distingué; nous disons distingué, car sans cela l'auteur de notre manuscrit, qui était un excellent critique, ne lui aurait pas donné place dans son œuvre.

JEAN II BINSFELD, de son côté, n'est pas cité parmi les Viri illustres. Ce dernier était frère de Pierre Binsfeld, dont l'article suivra. Il entra dans les Ordres sacrés et devint Chanoine-Doyen de la collégiale de St. Siméon, à Trèves. Tous les documents que nous avons consultés pour la rédaction de cette notice s'accordent à dire que Jean II Binsfeld a été un écrivain célèbre; mais aucun ne nous donne le titre de ses ouvrages; et même la Bibliothèque de Luxembourg n'en possède point. Ce personnage mourut vers l'année 1655 ou 56, non en 1636 comme quelques auteurs nous l'avaient fait accroire lorsque nous avons rédigé notre Notice historique sur la famille de Wiltheim; ni en 1615, suivant d'autres, puisque plus de vingt ans après cette date il a encore concouru à des actes concernant ses fonctions de Doyen du chapitre de St. Siméon.

Viri illustres, III, N° 233. — D. CALVERT, Biblioth.

lorr.; et Catal. des auteurs lorrains; — NEYER, Notice histor. sur la famille de Wiltheim, 14. — Gesta Trevirorum, III, 38, note g. — PIZANET, I, fol. LIX. — BRAYBOLET, VIII, 188. — ULVELING, 37. — AB HONNEN, Histor. Trevir. diplom., III, 444. — CLONES, Manuscrits. — v. STRANBERG, Metropol. Eccles. Trever. I, 210 et 218. — NEUMANN, Les auteurs luxembourgeois; dans: Programme de l'Athénée, 1836, 19.

BINSFELD, Pierre, qui n'est pas mentionné dans le manuscrit des Viri illustres, était frère de Jean II Binsfeld, doyen de St. Siméon. Comme ce dernier, il était né à Luxembourg, de parents peu moyennés à ce qu'on rapporte. Sur la puissante recommandation de Jean de Bridel, abbé de Himmerode, il fut admis à faire ses études au collège germanique de Rome où il reçut le bonnet de Docteur en Théologie et en Droits. Il était encore dans cette ville lorsque Jean de Schonenbourg, archevêque de Trèves, demanda au Pape quelques jeunes prêtres à mœurs régulières, éloquents et profondément instruits, pour s'opposer au schisme qu'un hérésiarque nommé Gaspard Olévianus avait essayé d'introduire dans le diocèse. Pierre Binsfeld fut un des trois orateurs qui furent députés à cet effet; et il n'était pas le moins instruit d'entre eux. Aussi les annales de Trèves font-elles l'éloge le plus brillant de sa science et de la force de son entraîante éloquence. Quelque temps après l'archevêque le désigna pour se rendre à l'abbaye de Prum afin d'y faire revivre l'esprit de la règle religieuse et de corriger les mœurs dépravées des moines. Dans cette mission Binsfeld eut d'abord à subir des contrariétés voire même des avanies sans nombre de la part des religieux récalcitrants habitués à mener une vie dissolue. Il ne se rebuta pas cependant. Plus la communauté se montrait revêche à ses exhortations et plus il affichait la patience la plus évangélique qu'il unissait constamment à la science la plus approfondie. Sa mission dura trois ans entiers au bout desquels, après avoir constamment prêché par son exemple autant que par ses paroles, il parvint enfin à ramener ces brebis égarrées dans le bercail et à les faire rentrer

sous la loi dont dans leurs vœux religieux ils avaient juré de ne jamais s'écarter. Jean de Schonenbourg qui était vieux et infirme, apprit avec une vive satisfaction la réussite de l'objet de ses désirs, et voulut en récompenser dignement Binsfeld : Il le manda en conséquence à Trèves, le sacra évêque du titre d'Azot (1589), le nomma son suffragant et ajouta à ces dignités celle de Prévôt de St. Siméon, afin, disent les annales que nous consultons, de lui donner les moyens de remplir ses fonctions nouvelles avec l'éclat nécessaire. Binsfeld avait accepté toutes ces dignités avec reconnaissance, pensant apparemment que le caractère nouveau d'évêque allait lui fournir l'occasion de prêcher l'Évangile avec plus d'autorité. Mais pour les biens terrestres très-considérables qui y étaient attachés, leur acquisition ne lui fit pas abandonner la vie austèrement régulière qu'il avait menée jusqu'alors : Ce qu'il épargnait sur les revenus de ses prébendes il le distribuait aux nécessiteux. Son humilité qui avait été admirée par tous jusqu'alors, resta la même si elle n'augmenta pas. En un mot Pierre Binsfeld peut au rapport de tous les historiens, être cité comme un vrai modèle de science et de vie chrétienne.

Ce grand homme fut une victime de la peste qui sévissait en 1598 dans le diocèse de Trèves et qui l'enleva le 24 novembre. Suivant ses désirs exprimés à son lit de mort, il fut inhumé en avant du vestibule de l'église inférieure de St. Siméon, à côté de trois enfants jumeaux qui venaient de mourir immédiatement après avoir reçu le baptême; afin, ajouta-t-il, qu'à la résurrection générale il soit compris au nombre de ces enfants pour paraître devant le juge-suprême.

L'évêque Pierre-Binsfeld dont nous avons admiré la science, a publié plusieurs ouvrages dont quelques-uns ont été souvent réimprimés et qui sont encore aujourd'hui fort estimés. Nous allons en donner les titres en ajoutant que presque tous se trouvent à la Bibliothèque de

Luxembourg. Ce sont : 1^o *Commentarius in titulum juris canonici : De Injuriis et Damno dato. Treviris. 1597 ; in 12.* — 2^o *Commentarius in titulum juris canonici : De Simoniâ, per quæstiones et conclusiones. Trev. 1604 ; in 12.* — 3^o *Commentarius in titulum juris canonici : De Usuris. Trev. 1609 ; in 12.* — 4^o *Liber receptarum in Theologiâ sententiarum et conclusionum, cum brevibus necessariisque fundamentis. Trev. 1595 ; in 12.* — 5^o *Tractatus de Confessionibus maleficorum et sagarum, an et quando fides iis habenda sit. Trev. 1591 ; in 8^o.* — 6^o *Enchiridion Theologiæ pastoralis, pro animarum curationibus non contemnendo labore consuluit. Trev. 1599 ; in 8^o.* — 7^o *Exactum examen ordinandorum. Rothomagi, 1620 ; in 12.* — 8^o *Tractatus de tentationibus et earum remediis.* — 9^o *Commentarius ad titulum Codicis Lib. IX. de Maleficis et Mathematicis. In fine adjunctæ bullæ et extravagantes Rom. Pontif. adversus astrologos, etc.* — 10^o *Enchiridion theologiæ pastoralis cum additionibus Sylvii ; cum Fr. Borgiae rhetoricâ concionandi. Antverpiæ, 1647 ; in 12.*

Gesta Trevirorum, III, 38, et Annot. 14, sq. — *Catalogus Bibliothecæ Collegii Soc. Jesu Lovan., 125.* — *AN HOUTMAN, Hist. Trevir. diplom. II, 348.* — *NEVEN, Notice histor. sur la famille de Wiltheim, 14.* — *D. CALMET, Biblioth. lorr. ; Catal. des auteurs lorrains ; et Hist. de Lorraine, III, 35 sq.* — *CLASEN, Catal. Bibl. Luxbg., 28, 294, 301, 308, 370* — *MASSU, Epitome Annal. Trevir., 696.* — *BRONNER, Annal. Trevir., II, 421, sq. et 429.* — *MORERI, II, 288.* — *PIZARRE, I. fol. LX.* — *ULVELING, 37.* — *BERTHOLET, VIII, 188.* — *v. STRAMBEAC, Metropol. Eccles. Trever. I, 79, 210, 215, et 478.* — *COURTIN, Encyclopédie moderne, III, 364, sq.* — *NEUMANN, Les auteurs luxembourgeois ; dans : Programme de l'Athénée, 1836, 19.*

BIRTHON, Mathias, naquit vraisemblablement à Luxembourg. En 1598 et 1599 il était échevin de cette ville. Si nous nous laissons aller à une induction qui a pour elle quelque vraisemblance nous admettrons qu'il était fils de Hubert (Huprich) Birthon (Birtoin) qui est cité comme échevin sous l'année 1572. Quoiqu'il en soit, c'est à ce personnage qu'est dû l'honneur d'avoir importé dans la capitale

du Pays la première imprimerie permanente. Avant lui, en 1578, Martin Marchand avait bien édité quelques ouvrages portant le nom de Luxembourg comme lieu de leur impression; mais, ainsi que M. Würth-Paquet l'a fort bien démontré dans sa savante dissertation sur l'introduction de l'art typographique en cette ville, il n'est guère à croire qu'il y eût eu alors déjà une presse permanente. Et en effet, par Lettres-Patentes du 10 avril 1598, le roi Philippe III lui octroya le permis d'imprimer. Le 5 septembre suivant Birthon prêta le serment à l'office d'imprimeur devant le Conseil provincial et commença de suite à faire travailler, puisque nous avons un placard imprimé par lui encore la même année.

Birthon était un homme instruit puisque dans sa requête au roi il dit qu'il a achevé sa philosophie et ses cours de littérature; et dans une lettre du 18 avril 1601 à LL. AA., le comte de Mansfelt, Gouverneur du Pays, le déclare « bien expert en « sciences mathématiques, mesme la géographie et geometrie. » — Dans un ouvrage publié en 1603, il prend le titre d'imprimeur du Roi.

Birthon mourut en 1603 ou 1604. Sa veuve continua l'état d'imprimeur.

WÜRTH-PAQUET, Dissertation sur l'introduction de l'imprimerie à Luxembourg; dans: Publications de la Société archéologique de Luxembourg. 1846, II, 45. — BEATSOLEK, IV, antè textum, XLI.

BISSEN, *Marc*, est encore une des illustrations nationales qui nous serait restée entièrement inconnue si le manuscrit des *Viri illustres* ne nous avait conservé son souvenir dans les quelques mots que nous allons transcrire: « 1596. Marcus Bissen « natus in suburbio *Pfaffenthal* dicto filius « tenuissimi civis et aliquando stabularius « per militiam Hungaricam evectus in gubernatorem minoris Ratisbonæ, *Im Hoff* « dictæ pro Baviaræ duce. » Comme Beck et Aldringen, ce personnage est donc né dans une des basses-villes de Luxembourg, le *Pfaffenthal*; comme eux il a vu le jour pendant le seizième siècle; et, extrait

comme eux de la plus basse classe de la bourgeoisie il a commencé par occuper un des emplois les plus modestes, celui de valet d'écurie à la suite de l'armée. Mais, par quelle suite d'actions d'éclat s'est-il rendu digne de devenir Gouverneur civil et militaire du quartier de Ratisbonne dit: la Cour, poste éminent s'il en fut, puisque cette ville était une des grandes et des importantes cités de l'Empire? c'est là une question que nous ne pouvons résoudre à cause du silence des auteurs. En effet, aucune Biographie, aucun mémoire de tous ceux que nous avons consultés n'a conservé son nom, tandis que bien des hommes beaucoup moins méritants sans doute que ne l'était Marc Bissen ont échappé à cet oubli:

Viri illustres, II, N° 147.

BITTBOURG, *Mathias de*; v. MATHIAS, dit de *Bittbourg*.

BLANCHART, *Blanckart* ou *Blanquard*, nom qui désigne un blanc par opposition à un maure. *Famille* de nom et d'armes, originaire d'Espagne, laquelle porte: d'azur, à un marteau guerrier, maillet ou masse d'argent, obliquement placé. Heaume: un buste de chien d'azur portant au col le maillet de l'écu.

La maison Blanchart vint s'établir en France pendant le treizième siècle, ensuite en Lorraine, enfin dans le Pays de Trèves, celui de Cologne et celui de Juliers, où ils sont jurés depuis plusieurs siècles dans l'ordre équestre et dans les chapitres nobles. Plusieurs de ses membres ont rempli un grand nombre de charges importantes à la Cour. Dans la suite elle s'est partagée en deux branches qui se dénommèrent, l'une d'Odenhausen, aujourd'hui d'*Alstorff*, l'autre d'Ars sur Moselle, ou d'*Ahrweiler*.

Cette famille a produit entre autres personnages distingués les illustrations luxembourgeoises que nous allons rappeler ici successivement.

BLANCHART, *Antoine de*, que le manuscrit des *Viri illustres* n'a pas mentionné et qui eut cependant mérité cette distinc-

tion plus peut-être que les autres personnages de sa maison qui y figurent. Il était fils de Claude de Blanchart, d'Ars, seigneur de Crespy, et de Barbe de Flavigny.

Antoine de Blanchart (Antoine I dans la généalogie de sa famille) se titrait de seigneur de Crespy, Sorbé et Linden. Il naquit à Metz, le 13 mai 1535. Lorsque cette ville et le Pays messin furent subjugués à la France en 1552, il quitta sa patrie pour rester attaché à la maison d'Autriche et vint s'établir dans le Luxembourg où l'Archiduchesse Marguerite, gouvernante des Pays-Bas le nomma successivement Conseiller de S. M. C., receveur des domaines à Bastogne, commissaire-général des montres et son envoyé plénipotentiaire dans diverses ambassades importantes entre autres près des princes-électeurs pour les détourner de prêter secours aux Provinces-Unies révoltées. Dans tous ces emplois Antoine de Blanchart se rendit très-recommandable par son intégrité, son zèle et ses vastes connaissances diplomatiques.

Il épousa le 28 mai 1564 dame Jeanne Brenner de Nalbach, de Luxembourg, fille de Jean Brenner, Greffier du Conseil provincial et de Marguerite Housmann d'Ebly; d'où neuf enfants : *Michel*, capitaine d'une compagnie de cent hommes d'armes; *Jean*, qui a son article dans cet ouvrage; *Gaspard*, qui aussi a son article; *Louis*; *Antoine II*; *Marguerite*; *Jeanne*; *Anne et Françoise*.

Antoine de Blanchart mourut à Luxembourg en mai 1586, à l'âge de 51 ans et fut enterré aux Cordeliers de cette ville. D'après un manuscrit de famille presque contemporain, sa femme lui survécut de vingt-sept ans, étant morte le 20 novembre 1613. Robens verse donc dans une erreur lorsqu'il avance qu'après Jeanne Brenner, Antoine Blanchart aurait épousé Marie-Salomée Housmann d'Ebly.

Manuscrit de famille de Sébastien-François de Blanchart, seigneur du Chatelet, Belvaux, Hachiville et partie de Brandebourg. — ROBENS, Adels-

Buch des Niedern und Mittel-Rheins. — BARON EMANUEL D'HUART, Généalogie de la Maison Blanchart; dans: Publications de la Société archéologique de Luxembourg; VI, 124, sqq. — Généalogie Brenner de Nalbach; manuscrit.

BLANCHART, *François de*, était fils de Michel de Blanchart, de la branche d'Ars, capitaine d'une compagnie de cent hommes d'armes, mort de la peste en 1636, et de Françoise Rœmer, de Thorn, sa seconde femme. Le manuscrit des Viri illustres le mentionne comme suit : « 1654. « Franciscus Blanchart Luxemburgensis « pastor in Feulen, magnus Seminarii Lux- « emburgensis fautor. » Monsieur le Baron Emmanuel d'Huart s'est donc trompé lorsqu'il a dit que François Blanchart était curé de Diekirch. Quoiqu'il en soit de l'assertion des Viri illustres qui le proclame grand partisan des progrès du séminaire attaché au collège des Jésuites de Luxembourg, il n'est rien resté de cette protection dans les archives de l'établissement; du moins l'auteur de la dissertation sur les fondations attachées à cette institution ne fait aucune mention de ce personnage : Mais tous les actes d'une véritable charité chrétienne ne sont pas parvenus jusqu'à nous.

Viri illustres, I, N° 97. — ROBENS, Adels-Buch — NANA, Catalogue historique des Bourses d'études fondées au collège des Jésuites à Luxembourg; dans: Programme de l'Athénée, 1847. — EM. D'HUART, Général Blanchart; dans: Publicat. de la Soc. archéol. de Luxbg. VI, 124, sqq.

BLANCHART, *Gaspard-Antoine de*, toujours de la même famille, était l'oncle de François qui précède, et fils d'Antoine II de Blanchart (v. son art.) qui avait quitté Metz à la conquête de cette ville par la France pour se retirer dans le Luxembourg. Catherine d'Everlange, dite de Vitry, était sa mère.

« 1651. Casparus Blanchardt Luxemburgensis, dit le manuscrit des Viri illustres, « ex vaticinio illi Majoriæ a B^o Fratre nostro « Rodrigues Collegii istius Janitore facto « Societatis Jesu Coadjutor Temporalis In- « stitutor et quasi fundator Famosissimæ « processionis annuæ in Unseldingani prio-

«ratûs Templo Festo Visitationis Beatissimæ Virginis Mariæ.»

Il résulte de ce passage que Gaspard de Blanchart n'entra pas dans les ordres sacrés, bien qu'il fût affilié à la Société de Jésus. Et en effet une généalogie authentique de sa famille lui donne pour femmes : a. Louise de la Court; et b. Catherine-Sidonie Deschamps, dite Van de Velde. Il a laissé postérité de l'un et de l'autre de ces mariages.

C'est lui qui avec le concours de Mathias Beckerich (v. son art.), le pieux vicair perpétuel du village de Sæul, institua la procession et la dévotion particulière qui subsistèrent pendant près de deux siècles dans l'église du prieuré ou noviciat d'Useldange. Les annales ne nous apprennent rien d'ultérieur sur ce pieux personnage.

Viri illustres, I, N° 84 ENN. D'HUART. — Généalogie Blanchart. — ROSEN, Adels-Lexikon.

BLANCHART, *Jean de*, était frère de Gaspard qui précède. Il mourut en 1617. Ce personnage devint bailly du Baron Jean de Wiltz, en l'absence de celui-ci qui résidait presque toujours hors de sa seigneurie, d'abord à l'armée, ensuite dans son gouvernement à Thionville, enfin dans celui du Limbourg. Il est difficile de croire combien d'actes divers ce personnage a rédigés lui-même et transcrits de sa main, tous sur parchemin, pendant les douze à quinze ans qu'il occupa ces fonctions avec celles de juge féodal, dans la plus grande seigneurie du Pays. Mais il semble que la mention que le manuscrit des Viri illustres fait de lui a été particulièrement motivée par une autre cause, celle d'une donation pieuse. En effet, voici ce que nous y lisons : « 1616. Joannes Blanchardt Luxemburgensis præfectus Domini et Comitatus Wiltz — erreur : la seigneurie de Wiltz n'a été érigée en comté qu'en l'année 1629 —, moriens donavit ædificandæ ecclesiæ Societatis Jesu Luxemburgi 900 florenos brabanticos, quantum vix ullus.»

Jean de Blanchart n'avait pas contracté mariage.

Viri illustres, III, N° 208. — ENNANUEL D'HUART, Généalogie Blanchart. — Archives de la maison de Wiltz, de 1602 à 1617.

BLANCKART; v. BLANCHART.

BLANQUARD; v. BLANCHART.

BOCH, *les frères*, famille très-respectable, originaire paraît-il de Hayange au canton de Thionville, ou d'Audun-le-Tiche, canton d'Audun-le-Roman, France, et établie dans le Luxembourg depuis la seconde moitié du dix-huitième siècle.

Le père des frères Boch, excellent ouvrier employé aux forges de Hayange, y était occupé, dit-on, avec ses fils à couler les bombes, boulets, canons, etc., tant en sable qu'en moule.

Ses fils, au nombre de trois, se nommaient : *Dominique* et *Jean-François*, jumeaux; ainsi que *Pierre-Joseph*, le plus jeune. Outre ces trois garçons le père Boch avait plusieurs filles dont l'aînée était devenue l'épouse d'un nommé Valette, chef d'atelier à la faïencerie de Saint-Clément en Lorraine. Ce dernier qui connaissait les grands bénéfices que les poteries ou les faïences donnaient, ne cessait de répéter à ses beaux-frères : « C'est de la faïence qu'il faut faire; il y a à Audun-le-Tiche tout ce qu'il faut pour cela. » « Et en effet, malgré que l'on gagnât sa vie en puisant la fonte incandescente pour remplir les moules de petites casseroles, comme Pierre-Joseph, l'un des frères Boch répéta souvent à ses enfants, les ré-sultats ont démontré que la fabrication des faïences donnait des richesses » lorsqu'on possède l'esprit inventif et le talent industriel.

Les frères Boch goûtèrent facilement les conseils de leur beau-frère. Ils s'associèrent et fabriquèrent sous leur toit de chaume de la faïence commune, recouverte d'émail blanc.

A leur porte se trouvaient les ruines d'un vieux château d'où sortait une source dont ils ne pouvaient se passer pour délayer leur argile. Ils voulurent l'utiliser; mais le sieur de Gerbeville, propriétaire de la mesure et qui était le seigneur du

village leur défendit de s'en servir. Les frères Boch se virent ainsi obligés de jeter les yeux d'un autre côté. Ceci se passait vers 1755.

Dans un voyage que *Pierre-Joseph*, l'un d'eux, fit à Luxembourg il eut occasion de se plaindre des procédés peu courtois du sieur de Gerbeville et il eut le bonheur de se faire comprendre par la portion la plus sensée du Magistrat de la ville ; à tel point qu'on l'engagea à venir s'établir à proximité de la forteresse où le bois, disait-on, l'argile et le terrain vague abondaient. On lui fit entendre que la concession de ce terrain nécessaire à l'usine en projet n'entraînerait qu'à peu de difficultés, peut-être même à aucune à cause de la protection des personnages qui voulaient bien prendre cet établissement naissant sous leur patronage. Le bois était à vil prix et l'eau y sortait de sept sources très-rapprochées, limpide comme le crystal, ne tarissant jamais.

Pierre-Joseph Boch se laissa facilement convaincre, et il engagea ses frères à le rejoindre : ils avaient à peu près six cents livres de fortune lorsqu'ils arrivèrent à l'endroit aujourd'hui si riant et si peuplé dit des *Sept-Fontaines*, mais qui alors était encore désert et couvert d'un gazon rabougri et vierge de culture. Ils demandèrent au Souverain la concession de ce qui leur était nécessaire en terrain pour établir leur four et leur habitation ; et cette concession ne tarda pas à leur être octroyée moyennant quelques escalins de cens à payer annuellement au domaine : cette rente même ils la rachetèrent quelque temps après en versant le capital multiplié au denier vingt.

Ils commencèrent alors à travailler.

Environ dix ans après, en 1767, la grande Impératrice Marie-Thérèse voyant leur industrielle activité et leurs premiers succès dans une branche de commerce entièrement neuve pour le Pays, leur accorda de beaux privilèges, entr'autres celui de pouvoir creuser la terre là où ils voudraient pour la recherche des argiles et sables,

moyennant indemnité à dire d'expert. Leur fabrique obtint le titre de *Manufacture impériale et royale*, le droit de placer les armes de l'empire à la partie la plus apparente de leurs bâtiments et de prendre pour cachet l'aigle à deux têtes, etc. « S'il arrivait, ajoutait la *Patente*, que la fabrique eût besoin de quelque autre faveur ou encouragement raisonnable pour son soutien ou accroissement, les frères Boch pourront s'adresser au Gouvernement qui y disposera favorablement suivant les circonstances et les progrès de la fabrique. »

Plus tard le Gouvernement offrit aux frères Boch la prohibition des faïences étrangères ; mais ils eurent la générosité de refuser cette nouvelle faveur.

A leur début ces industriels eurent à soutenir de bien rudes épreuves. Nous avons dit plus haut que dans le principe tout leur pécule ne se composait que de six cents livres tournois environ. Ils eurent d'abord des succès au point que bientôt leur premier four devint trop petit pour suffire aux besoins. Ils songèrent donc à le reconstruire sur une plus grande échelle ; malheureusement le nouveau four n'était pas encore assez séché lorsqu'ils voulurent l'employer : à leur première cuisson la voûte s'en écroula et détruisit dans sa chute la marchandise qu'il contenait. Les ressources de l'établissement se trouvèrent anéanties par cet accident.

Pour remédier au sinistre qui semblait devoir engloûtir la fortune naissante des frères Boch, la veuve Valette leur sœur qui avait perdu son mari et qui s'était retirée chez nos potiers, partit à pied pour Metz et alla trouver un de ses parents, l'abbé Guistelle chanoine de la cathédrale, auquel elle conta le malheur qui venait ruiner les espérances de ses frères. Le généreux abbé lui remit cinquante louis d'or pour aider à la reconstruction du four. Etabli cette fois avec des dispositions mieux calculées le nouveau four leur permit de reprendre leurs succès et de les continuer sans interruption ; les cinquante

louis prêtés purent être rendus peu de temps après.

À cette époque la chimie n'avait pas fait les immenses découvertes que cette science a enregistrées de nos jours ; mais les frères Boch qui joignaient l'amour du travail au génie de l'invention et à la probité la plus exquise qu'ils accompagnaient de l'esprit d'ordre le plus parfait, ne pouvaient manquer d'arriver à la fortune, et ce qui plus est, à la considération publique la mieux méritée. Ils n'avaient que l'instruction que l'on recevait à cette époque dans les écoles de village ; et cependant ils prirent rang parmi les plus haut placés du Pays, parce que tout le monde devait admirer en eux cette aménité de cœur et cette franche honnêteté qui caractérisent si particulièrement l'homme de bien et l'industriel qui est digne de ce nom.

On fabriquait à la manufacture de Sept-fontaines deux espèces de faïences communes : l'une entièrement recouverte d'émail stannifère blanc, l'autre ayant une couverture brune à l'extérieur ; on y fabriquait en outre deux espèces de faïence fine : l'une ayant une couverture transparente, l'autre un émail blanc. Ces deux faïences fines, l'une nommée terre de pipe, l'autre blanc fin, étaient décorées de peintures bleues : Pendant quelque temps on a même orné cette faïence fine émaillée au moyen de diverses couleurs qu'on cuisait à la moufle.

Une autre fabrication, moins importante cependant, était celle de statuettes en biscuit de porcelaine tendre, modelées avec beaucoup de goût par de véritables artistes : un suisse, nommé Spengler, a travaillé entr'autres pendant quelque temps à Sept-fontaines. Un allemand avait fabriqué en terre cuite les Paris, les Baigneuses, etc., qui décoraient les jardins à l'italienne des frères Boch. Ces statues, presque de grandeur naturelle, passaient l'hiver dans un caveau.

En 1781, lorsque l'Empereur Joseph II passa à Luxembourg, les bourgeois de cette ville se plaignirent déjà auprès du monarque de ce que les frères Boch faisaient

renchérir le bois ; tellement leur établissement avait pris d'extension.

En 1795, lorsque les armées françaises envahirent le Duché de Luxembourg, le général Lebrun ordonna aux habitants de Sept-Fontaines, car déjà alors il y existait un assez grand nombre de maisons d'ouvriers de la faïencerie qui devaient leur origine à cet établissement ; le général Lebrun, disons-nous, ordonna aux habitants de Sept-Fontaines d'abandonner leurs demeures dans l'espace de deux heures, les menaçant de les canonner après ce délai : cet ordre était motivé sur la proximité de la forteresse.

On avait laissé à la famille Boch deux chevaux sur dix qu'elle possédait pour ses travaux. *Pierre-Joseph Boch* mit ce qu'il put sur un grand chariot, plaçant sur un matelas sa femme avec un enfant au maillot et son frère Dominique qui était malade. Il traversa à pied l'armée française, conduisant à la main ses cinq autres enfants et une belle-sœur à laquelle la frayeur fit perdre la raison pendant quelque temps.

Cependant le lendemain il alla trouver le général Davoust et lui dit : « Citoyen général, je te prie de me laisser enlever de chez moi ce que je pourrai emporter. » L'autorisation fut accordée ; et à l'aide des paysans des environs il fit ce pénible déménagement en trois jours.

Quand après les sept mois que dura le blocus de Luxembourg les frères Boch purent revenir dans leur établissement, ils le trouvèrent entièrement saccagé et pour ainsi dire réduit à l'état de ruine : les portes et les fenêtres avaient été transportées au camp et la charpente ainsi que les planchers enlevés pour servir au chauffage de l'ennemi pendant un hiver rigoureux. Les propriétaires firent expertiser leur dommage et il fut reconnu qu'il s'élevait à six cent quarante-huit mille francs. Quelle prospérité pour un quart de siècle de travail et d'économie bien dirigée !

Les frères jumeaux *Dominique* et *Jean-François*, dont le premier n'était pas marié et dont l'autre avait épousé *Marie-Françoise*

Bourgeois, fille d'un négociant de Luxembourg mais qui ne lui avait pas donné d'enfants, prirent en partage les biens-fonds de la communauté et laissèrent à *Pierre-Joseph*, le plus jeune comme le plus industriel, les ruines de la faïencerie. « J'ai fait ma fortune par le travail, dit ce dernier en recevant son lot, je saurai la refaire de même : Je rebâtirai les maisons incendiées et je ne vendrai pas un champ. »

Son parent, le chanoine n'existait plus ; mais il lui restait dans les Ardennes un ami qui, dévinant sa position, lui prêta vingt à vingt-cinq mille francs sans intérêts : il avait alors près de soixante ans d'âge. Il reprit sa bannette, se remit sur le tour et fit de nouveau tous les moules nécessaires à sa fabrique.

La guerre terminée il eut des luttes d'un autre genre à soutenir. Ne pouvant plus aller chercher sa craie en Champagne il apprit à la remplacer par un tuf calcaire qui se trouve dans le Pays. Il en fut de même pour le sable des Vosges et la soude d'Alicante ; il croyait que le minium, qu'il nommait mine rouge de plomb, était un minerai qu'on ne trouvait qu'en Angleterre ; il apprit forcément à le fabriquer lui-même.

Il est curieux de comparer les efforts des particuliers à ceux que fit la nation française pour sa défense, par suite de son isolement : L'an X de la République le trop fameux Camus, membre de l'Institut, visitant le département des Forêts reconnut que *Pierre-Joseph Boch* était le premier ouvrier de son établissement dans lequel il se faisait aider par son fils aîné, qu'il avait eu soin d'envoyer à l'école de Paris entendre les leçons de Vauquelin.

Pierre-Joseph Boch ne tarda pas à rétablir l'importance de sa faïencerie. Par son travail infatigable il encourageait ses ouvriers ; par sa sage économie il les habitua à la régularité ; par les égards qu'il avait pour tout le monde il leur apprenait l'urbanité et la politesse ; en un mot sa fabrique était à la fois une école de travail, de sobriété et de douceur pour les mœurs. En effet lorsqu'encore on ignorait

généralement l'influence salutaire de la musique sur le caractère, *Pierre-Joseph Boch* fondait dans ses ateliers un corps de musique où chacun rivalisait de zèle pour faire des progrès dans cet art si éminemment civilisateur. Et tandis que les ouvriers des autres établissements s'adonnaient à l'intempérance pendant les jours de fête, ceux de Sept-Fontaines se réunissaient autour du chef d'orchestre qui était soldé par le patron, pour exécuter des morceaux d'harmonie ou de chant, amusement innocent à la fois et bien destiné à polir ce que le caractère de l'ouvrier a d'âpreté native.

Mais ce n'était pas encore assez pour lui, pour cet excellent maître, pour ce philanthrope par excellence : l'ouvrier devenu vieux ne pouvait plus gagner pour son entretien et celui de sa famille ; il pouvait aussi tomber malade et se trouver dans l'impossibilité de travailler. *Pierre-Joseph Boch* chercha et trouva un moyen pour parer à cette terrible perspective : à une époque où les caisses d'épargne n'existaient pas encore, il en créa une pour les artisans de Sept-Fontaines. Les malades y reçoivent, au moyen d'une retenue imperceptible sur leur salaire les secours de la médecine et les infirmes une pension.

L'une et l'autre de ces institutions, qui à elles seules dépeignent si bien l'esprit d'ordre et de prévoyance ainsi que la charité vraiment chrétienne du fondateur de la faïencerie de Sept-Fontaines, subsistent encore et subsisteront tant que l'établissement sera debout. La seconde, celle pour fonds de secours, possédait à la fin de 1854 un capital de francs 10,263 et 33 centimes, et les dépenses se sont élevées pendant la même année, à une somme de francs 404, pour subsides aux malades et pour inhumation de frères décédés ; finalement à celle de francs 1,033, 71 centimes pour pensions à des ouvriers infirmes et à des veuves.

D'un autre côté encore, le généreux patron non content d'avoir créé ces fon-

datations de prévoyance qui devaient se soutenir par des moyens de mutualité, voulut aussi inspirer à ses ouvriers l'esprit de propriété en leur fournissant de quoi acquérir quelque bien au moyen d'une caisse de prêts à remboursements presque insensibles à prélever sur le salaire : Ainsi, lorsqu'un ouvrier veut s'établir et avoir une maison, la caisse lui prête, sans intérêts, les sommes nécessaires pour acquérir le fonds et pour la construction. Ces avances sont ensuite remboursées denier par denier; de façon que, contrairement à ce qui se remarque presque partout ailleurs, les ouvriers de l'usine de Sept-Fontaines sont tous ou presque tous propriétaires sans avoir besoin de louer leur logement; et ils le sont devenus au moyen de sacrifices successifs moindres que n'aurait été un loyer, même modique. Par ce procédé civilisateur Pierre-Joseph Boch est parvenu à peupler en peu d'années la solitude dans laquelle il s'était établi de ces maisons d'artisans à l'extérieur riant qui y fourmillent de nos jours et dont le nombre s'élève en ce moment à deux cent quatre-vingt-quatre avec une population de 1410 âmes, ayant une belle église et une superbe maison d'école dues l'une et l'autre en très grande partie à la générosité du fils aîné du fondateur (v. l'art. Jean-François Boch).

Les trois frères Boch atteignirent chacun un âge respectable, ayant approché ou atteint les quatre-vingts ans. *Dominique*, le premier-né des jumeaux, mourut à Sept-Fontaines; *Jean-François*, le second, avait obtenu pour sa part le domaine de Kockelscheuer dans la commune de Hollerich, où il est décédé le 22 juin 1817, à l'âge de 83 ans. Sa veuve lui survécut jusqu'au 26 mars 1817: elle était âgée de 78 ans. Le troisième enfin, *Pierre-Joseph*, ou le vrai fondateur de la faïencerie de Sept-Fontaines, avait épousé Dame Marie-Antoinette-Louise Nothomb, d'une ancienne et belle famille. Cette dame, qui était née à Differdange, lui donna: *Marie-Catherine*, qui fut unie à son oncle maternel,

le sieur Jean de Nothomb, ancien colonel de cuirassiers au service d'Autriche; *Jean-François*, époux en Dame Rosalie Buschmann, de S' Vith; *Marie-Françoise-Ferdinande*, morte en 1856, veuve de Jean-Pierre-Bonaventure Dutreux, en son vivant receveur-général à Luxembourg: Cette généreuse dame a légué à la Société archéologique de Luxembourg, dont son fils, ancien receveur-général du Grand-Duché, est un des membres fondateurs, sa collection de tableaux anciens et d'objets rares. *Antoine-Jean*, mort célibataire; *Marie-Louise*, veuve en ce moment de Guillaume Buschmann, de S' Vith; finalement *Jean-Joseph*, mort pendant ces dernières années, époux de dame Charlotte Richard, de Clervaux.

Pierre-Joseph Boch et sa femme moururent à Sept-Fontaines; ils reposent l'un à côté de l'autre au cimetière de Weimerskirch, autrefois paroisse du lieu, sous une tombe en marbre noir, portant cette inscription qui est vraie si jamais il en fut :

ICI REPOSENT
PIERRE-JOSEPH BOCH,
 DÉCÉDÉE A SEPT-FONTAINES,
 LE 12 NOVEMBRE 1818,
 DANS SA 82^e ANNÉE;
 et son épouse
M.-A.-L. NOTHOMB,
 DÉCÉDÉE AU MÊME ENDROIT,
 LE 19 OCTOBRE 1805,
 AGÉE DE 52 ANS.
 LEURS ENFANTS INCONSOLABLES
 LEUR ONT ÉRIGÉ CE MONUMENT
 DE RESPECT, DE TENDRESSE ET DE RECON-
 [NAISSANCE.
 LE MARI FUT TOUJOURS LE MÊME
 DANS LA BONNE ET DANS LA MAUVAISE FOR-
 [TUNE :
 MODESTE, ÉCONOME, CHARITABLE, PIEUX ET
 [RÉSIGNÉ.
 IL MOURUT COMME IL AVAIT VÉCU.
 LES LIEUX OÙ IL S'ÉTABLIT, AUJOURD'HUI :
 [FLORISSANTS,
 ÉTAIENT ALORS INCULTES ET DÉSERTS.
 IL Y ATTIRA UN GRAND NOMBRE D'OUVRIERS
 DONT IL FUT LE PÈRE,

ET D'HOMMES INDUSTRIELUX QU'IL ENCOU-
[RAGEA
PAR SES CONSEILS ET SON EXEMPLE.

CETTE EXCELLENTE FEMME,
QUI NE VIVAIT QUE POUR LES AUTRES,
FIT LE BONHEUR DE SON ÉPOUX ET DE SES
[ENFANTS.
ELLE FUT LA MÈRE DES PAUVRES ET DES
[MALHEUREUX,
ET N'USA DE SA FORTUNE QUE POUR FAIRE
[LE BIEN.

Et sur la base du monument, qui figure
un cercueil :

« Vous savez que je n'ai jamais fait
« tort à personne. »

• C'est au lit de la mort
• qu'il prononça ces paroles. »

Nous terminerons cet article en ajoutant
que, si la gloire vient ordinairement par
les faits d'armes ou par les œuvres litté-
raires, etc., elle peut s'acquérir aussi par
les talents inventifs et par le travail sou-
tenu ; et cette dernière est même très-sou-
vent plus pure que celle-là, la première
surtout, parcequ'elle n'a pas vu de larmes
entourer son berceau.

Ca. Roux, Histoire de l'Exposition universelle de
1855.—Archives du Gouvernement du Grand-Duché.
—Notes communiquées.—Souvenirs contemporains.—
Etat civil des communes de Hespérange et d'Eich.—
MARJAI, manuscrits.

BOCH, *Dominique* ; v. BOCH, *les frères*.

BOCH, *Jean-François, l'oncle* ; v. BOCH,
les frères.

BOCH, *Jean-François-Nicolas* (le ne-
veu), plus particulièrement connu sous le
nom de BOCH-BUSCHMANN, fils aîné
de Pierre-Joseph Boch dont l'article pré-
cède et de Marie-Antoinette-Lucie No-
thomb, est né à la faïencerie des Sept-
Fontaines, le neuf mars 1782. Dans son
acte baptistaire, le père est qualifié de
Toparcha (seigneur) de Cessingen et Koc-
kelscheuer.

Le jeune Jean-François Boch était à
peine entré en adolescence lorsqu'il eut de
rudes épreuves à subir ainsi qu'à voir de
cruels désastres fondre sur sa famille. Nous

avons déjà rapporté en retraçant la vie de
son père, qu'à l'approche de l'armée fran-
çaise qui vint bloquer la ville de Luxem-
bourg en 1794, la famille Boch avait été
obligée d'abandonner son établissement
dans la crainte de se trouver placée entre
deux feux pendant le blocus qui se pré-
parait ; et qu'après la reddition de la for-
teresse elle l'avait trouvé tout dévasté, au
point qu'après expertise il a été constaté
que de ce chef elle avait éprouvé une perte
de 648,000 francs. Nous avons dit aussi
qu'à leur rentrée dans leurs propriétés les
trois frères Boch, le père et les deux
oncles de Jean-François, avaient fait le
partage de leurs biens et qu'au père de
ce dernier échurent *les ruines de la faïen-
cerie*. Ce grand industriel, avons-nous
ajouté, ne se déconcerta pas ; il reprit sa
bannette, se remit sur le tour et fit de
nouveau tous les moules nécessaires à sa
fabrique. Dans ce travail il se fit aider par
son fils aîné, Jean-François, qui fut dès-
l'âge de 13 à 14 ans initié aux manipula-
tions de l'argile pour produire la faïence,
de même qu'à la vie d'ouvrier au milieu
des ateliers-modèles dirigés par son père.

Cependant ce dernier, qui n'avait comme
nous savons, reçu d'instruction que celle
qu'avait pu lui donner le magister de son
village à cette époque où les écoles se
trouvaient encore dans le plus déplorable
état, ce dernier disons-nous, s'était con-
vaincu par l'expérience combien cette ins-
truction est nécessaire, indispensable dans
la vie commerciale et industrielle. Il eut
donc soin de faire donner à ses enfants
une éducation très-soignée et en rapport
avec les carrières auxquelles ils se desti-
naient. Son fils aîné entr'autres, Jean-Fran-
çois auquel cet article est consacré, et qui
dès l'enfance avait montré le goût le plus
décidé pour continuer l'industrie céra-
mique, Jean-François disons-nous, après
avoir terminé avec succès les études pré-
liminaires nécessaires, fut envoyé à Paris
suivre les cours technologiques qui étaient
donnés à l'école des sciences, mais sur-
tout les leçons de chimie du célèbre Vau-

quelin ; et les grands progrès qu'il fit dans ces branches furent déjà alors un heureux présage pour ceux qu'il devait tenter plus tard de réaliser dans la pratique de la fabrication de la faïence. Lorsqu'il fut de retour dans ses foyers, riche de connaissances théoriques et pratiques, Jean-François Boch voulut essayer d'étendre l'importance des usines exploitées par son père ; dans ce dessein il y introduisit toutes les améliorations dont les découvertes de la chimie lui avaient fait soupçonner la possibilité. Son entreprise lui ayant réussi il crut pouvoir aller créer de nouveaux ateliers au-delà des limites du Luxembourg : « Il faut marcher avec le temps, se disait-il, il faut quitter le département des fours pour aller dans celui des houilles ; comme en Angleterre, faute de canaux il faut se mettre sur les routes qui marchent. » Et il fit choix des bâtiments de l'abbaye de Metloch, sur la rive droite de la Sarre qui se jette dans la Moselle et le Rhin et charrie les houilles de Sarrebruck.

Le gouvernement français accorda l'autorisation d'ériger la fabrique de faïence à condition qu'on n'y emploierait que de la houille pour combustible et qu'on céderait les bâtiments à l'État s'il en avait besoin.

Pour former l'industriel il faut des luttes comme il faut des combats pour faire le soldat. Dans ses premiers essais Jean-François Boch vit sortir du four toute noire sa faïence à couverte plombifère ; ce résultat qui dut l'affliger d'abord excita davantage son désir de vaincre cet obstacle ; et après de nouveaux essais combinés d'après d'autres procédés il finit par obtenir par le concours de cette circonstance même des succès inattendus d'abord, au point que Alexandre Brongniart même, l'auteur du *Traité des arts céramiques* lui adressa le 31 janvier 1845 de Sèvres, une lettre très-flatteuse dans laquelle il donnait à la famille Boch les plus grands éloges.

Enfin, pour compléter l'exposé des progrès qui ont été obtenus à Metloch nous

ajouterons que c'est là que pour la première fois sur le continent on a cuit à la houille toutes les espèces de faïences, circonstance qui a engagé plus tard le prince de Hartenberg, chancelier de Prusse à accorder pour une certaine quantité de houille le prix de faveur dont jouissent les usines de Sarrebruck et des environs.

C'est aussi à Metloch qu'on a pour la première fois sur le continent, imprimé en grand la faïence sous couverte. C'est ce qui a déterminé le gouvernement prussien à modifier les droits d'entrée sur les faïences anglaises qui payaient au poids les mêmes droits pour les faïences imprimées que pour les blanches.

C'est à Metloch enfin qu'on a pour la première fois fait mouvoir les tours des faïenciers à l'aide d'une roue hydraulique, ainsi que Wegdwood le faisait à la vapeur, ainsi que le font actuellement les usines de Vaudrewange, Sarreguemines, Keramis, etc.

En 1836 les fabriques de Metloch et de Vaudrewange près de Sarrelouis étant en pleine prospérité, leurs propriétaires respectifs, J.-F. Boch et N. Villeroy (mort en 1844), pénétrés d'estime l'un pour l'autre, s'associèrent pour cinquante ans sous la raison sociale Villeroy et Boch.

Mettant dès-lors en commun l'expérience des anciens, les connaissances théoriques de M. Eugène Boch, fils de Jean-François et plus tard allié à la famille Villeroy, et finalement de M. Jaunez, ingénieur civil, de Metz, tous les perfectionnements modernes de la céramique furent introduits dans les deux fabriques, entr'autres les fours et les moulins anglais. Au lieu de la terre de pipe qu'on avait fabriquée jusqu'alors on fabriqua la faïence fine anglaise, *iron-stone*, improprement nommée porcelaine opaque, à pâte feldspathique et à couverte boracique. A l'instar des faïences anglaises, ces faïences sont ornées de gravures de diverses couleurs et même de dorures.

Guidés par le principe de la division du travail, les directeurs se sont partagé

les autres branches de la fabrication : Vaudrewange a ajouté à sa grande fabrication celle de la porcelaine phosphatée anglaise, tandis que Metloch a pris celle des grès fins, grès cérames qui ont acquis une telle perfection qu'on en expédie dans le monde entier, même en Angleterre. Ces grès de diverses couleurs sont ornés de reliefs en blanc ou de reliefs dorés ou de reliefs platinés : il est remarquable du reste, qu'à Metloch on ait tiré meilleur parti du platine qu'en Angleterre. On fabrique en outre dans cet établissement et ce depuis une dizaine d'années, des statuettes en parian ou paros qui s'approche du parian anglais. Depuis 25 ans on y fait pour conduites d'eau et au moyen de la presse des tuyaux en terre cuite qui sont tous les jours plus recherchés. Et pendant les dernières années on a commencé à y exécuter des pièces d'architecture, des vases et des statues de grande dimension, en terre cuite qu'on commence à nommer comme les anciens *terra cotta* : Ces pièces résistent parfaitement aux intempéries de l'air.

Une nouvelle fabrication due à la société J.-F. Boch et Villeroy, et qui a beaucoup d'avenir, est celle des dalles en grès cérame, pour pavement. Les incrustations de diverses couleurs de ces dalles en forment presque des mosaïques de Florence ; leurs dimensions sont si parfaitement régulières qu'on n'en aperçoit pas les déjoints.

Après le décès de M. Villeroy en 1844, J.-F. Boch s'est retiré dans le domaine paternel, à Sept-Fontaines, où il a continué jusqu'à sa mort à diriger la faïencerie dont il avait vu la seconde naissance après la conquête du pays en 1795—96.

A Sept-Fontaines, outre l'ancienne fabrication de la terre de pipe et de la faïence commune recouverte en émail blanc et en glasure brune, comme les frères Boch (v. l'art. qui précède) l'avaient introduite dans le Pays au siècle dernier, on confectionne de la porcelaine opaque, des tuyaux de fontaine, etc. Et il n'y a pas longtemps qu'on a perfectionné dans cette

fabrique un ancien article, les carreaux de revêtement en faïence ; mais cette fabrication, qui obtiendra peut-être dans la suite une grande vogue, n'a pas jusqu'à ce jour tout son développement possible ; elle n'a même pas encore, que nous sachions, été offerte au commerce, bien que des échantillons superbes en aient figuré à l'exposition universelle de 1855 et que des demandes considérables en aient déjà été faites sur les bords du Rhin et de la Moselle.

Une autre découverte due à J.-F. Boch doit-être mentionnée ici : ce sont ses étiquettes pour plantes, en faïence. L'impression des noms est faite sous couverte et à l'aide d'un cylindre d'un mécanisme facile, auquel sont adaptés plusieurs alphabets. Cette machine à imprimer est également de l'invention de J.-F. Boch.

Désirant étendre encore son industrie et en éparpiller pour ainsi dire les ateliers sur différents points afin sans doute de diminuer les prix de ses fabricats en raison directe du moindre trajet à parcourir pour leur transport, la famille Boch s'est décidée en 1841 à créer un établissement semblable dans la province du Hainaut en Belgique, à proximité des houillères du Centre, sur la rive du canal de Charleroy, là où depuis a été établie une station du chemin de fer. Cette usine, ses auteurs l'ont nommée *Keramis*, mot grec (*Κεραμς*) qui proprement signifie tuile, tegula, ou aussi vase fabriqué en terre, cuite au four : On voit par là que de nos jours certains potiers savent le grec !

Le plus jeune des fils de J.-F. Boch est le directeur co-propriétaire de *Keramis* qui emploie 300 ouvriers, possède trois machines à vapeur de la force totale de 70 chevaux et livre les mêmes produits que Metloch. Cette fabrique a obtenu une médaille d'or à l'exposition de Bruxelles.

D'un autre côté, la famille Boch a encore acquis pendant les dernières années, de M. de Bettignies, une des fabriques de faïence et de porcelaine de Tournay. Elle est exploitée sous la raison Boch frères et

emploie cent ouvriers ainsi qu'une machine à vapeur de la force de 25 chevaux. Ses produits consistent en faïences fines et en communes, comme à Sept-Fontaines, en même temps que l'ancienne porcelaine tendre dite de Tournay, recherchée depuis plus d'un siècle en Belgique pour sa solidité et le beau bleu de sa peinture.

Tels sont en traits généraux les titres que sous le rapport de la fabrication céramique J.-F. Boch s'est acquis à la reconnaissance publique. Mais ses études, ses efforts ne se sont pas bornés là : les leçons de Cuvier, de Duméril, de Latreille, de Jussieu, etc., qu'il avait entendues à Paris, avaient développé également en lui un grand goût pour la Zoologie et la Botanique ; et il se livrait à ces spécialités aussi souvent que ses occupations le lui permettaient. Aussi la Société Royale Grand-Ducale des Sciences naturelles qui s'est constituée à Luxembourg en 1850, le comptait-elle au nombre de ses premiers fondateurs et de ses membres les plus dévoués, ne reculant même devant aucun sacrifice matériel pour enrichir les collections scientifiques de cette intéressante association qu'il eut l'honneur de présider dès les premières élections et jusqu'à son décès. Elle lui doit entre autres *deux observations intéressantes sur l'accouplement des limaces*, insérées dans ses publications, cahiers de 1852 et 1853.

D'un autre côté il avait depuis son retour à Sept-Fontaines en 1844 créé dans les jardins de sa fabrique des dispositions délicieuses et établi des serres magnifiques où se trouvaient réunies les merveilles du règne végétal et qui se distinguaient de la plupart des coordinations de ce genre par le but qui présida à leur érection. L'esprit de recherche et d'investigation du propriétaire ne pouvait se plier à la seule passion du collecteur, il lui fallait comme dans toutes ses entreprises, un autre mobile, plus sérieux et surtout plus utile. Il le trouva dans l'application de la science à la construction de ses serres. Il y fit le pre-

mier l'essai d'un nouveau système de chauffage basé sur les règles de la physiologie végétale et de la physique. Le chauffage souterrain employé exclusivement jusqu'ici, fut complété par un appareil tendant à remplacer la chaleur développée par les rayons solaires. Le matériel employé à cette construction gigantesque devait aider à produire l'effet attendu ; et si l'expérience n'est pas venue confirmer tout-à-fait les espérances conçues, il doit être reconnu que les résultats obtenus ont prouvé que l'idée en elle-même pouvait un jour passer du domaine de la théorie dans celui de la pratique. Pendant les dernières années de sa vie il s'est également beaucoup occupé d'agriculture, mais surtout de l'établissement de prairies artificielles et de l'assainissement d'autres prairies fangeuses au moyen de drainage.

La société archéologique de Luxembourg comptait J. F. Boch au nombre de ses membres effectifs les plus zélés et les plus assidus aux séances trimestrielles. Là aussi, comme à celle des sciences naturelles il ne voulut jamais rester en arrière lorsqu'il s'agissait de sacrifices matériels à exposer afin d'acquérir au pays la conservation de monuments, même de débris de monuments des anciens âges. C'est ainsi entre autres que, sur une étendue de quatre kilomètres environ il a, encore pendant la dernière année de sa vie, fait réparer ou plutôt restaurer à la romaine et à ses frais la voie consulaire qui traverse sa propriété au Grünwald, à l'Est de la ville de Luxembourg, depuis l'entrée de la forêt jusqu'à la hauteur de la côte de Senningen, c'est-à-dire près de la maison dite Stomparm. Les héritiers du restaurateur sont dit-on d'intention de marquer cette œuvre grandiose par une pierre milliaire qui portera le chronogramme :

INSIGNIS. ANTIQVITATIS. ITER.
RESTAVRAVIT. VIATORIQUE. RESTITVIT.
DEFVNCTVS. BOCH-BVSGHMANN. (1857.)

Si nous arrivons maintenant à l'action humanitaire que J.-F. Boch a su exercer

sur le moral des nombreux ouvriers attachés à ses fabriques, nous dirons que, ayant reçu ceux de Sept-Fontaines des mains de son vénérable père, et placés déjà sur un excellent pied de subordination et de discipline sans contrainte, de civilisation en un mot, il a cherché à continuer ces errements heureux en développant les prémices par l'extension qu'il sut donner aux principes déjà établis et reconnus pour salutaires par ces artisans eux-mêmes.

A Metloch, à Keramis, etc., il commença les établissements qu'il y fonda comme nous l'avons déjà vu, par la mise en pratique des mêmes fondations d'institutions de prévoyance, de sociétés de musique ou de chant, de caisses de secours et de veuves, sans sacrifice presque aucun pour l'ouvrier qui doit y participer, etc., etc.

A Sept-Fontaines surtout il a voulu se montrer généreux. Ce beau village qui avait dû son origine au père de J.-F. Boch, manquait encore d'église, la paroisse se trouvant placée à Eich, à plus de deux kilomètres de distance; il n'y avait pas non plus de maison d'école; et, habité pour ainsi dire exclusivement par des ouvriers de ses ateliers, la plupart mariés et pères de famille, il ne possédait pas de salle d'asile pour ces petits enfants auxquels les parents ne pouvaient pas toujours donner les soins nécessaires pendant qu'ils étaient occupés à leurs travaux. J.-F. Boch a voulu remédier à tous ces désagréments pour ne pas dire à ces maux véritables; son cœur paternel voulut faire disparaître toutes ces difficultés. Il mit la main à l'œuvre et fit construire successivement, presque à ses frais personnels une majestueuse église ainsi qu'une maison d'école spacieuse, bien aérée et parfaitement distribuée, et constitua de ses deniers le capital nécessaire à l'entretien convenable d'une école gardienne.

En effet, par acte public reçu par le notaire Jacques Weber, d'Eich, le 8 mars 1855, J.-F. Boch et son épouse, Dame

Rosalie Buschmann ont fondé une rente annuelle de cinq cents francs, au capital de dix mille francs, dont deux cents francs d'intérêts destinés au paiement d'une institutrice pour l'école gardienne et trois cents à employer à l'entretien des bâtiments, etc., des écoles.

Le fondateur a de plus acquis les terrains nécessaires, construit la maison d'école, établi les jardins y attenants, acheté une maison destinée au logement des instituteurs et à servir de secrétariat communal; et de tout cela il a fait abandon gratuit à la commune par l'acte précité. En échange de ces libéralités il ne lui a été payé par la commune qu'une somme capitale de deux mille francs, tandis que ces immeubles lui en avaient coûté au-delà de vingt-deux mille.

Il a voulu de même être l'entrepreneur pour construire l'église de Sept-Fontaines, moyennant que la commune lui versât une somme de onze mille francs, plus le chiffre insignifiant de quelques cotisations volontaires qui n'ont même pas été intégralement soldées tandis que la dépense qui a été faite de ce chef monta à plus de dix-huit-mille francs.

En récompense de ces bienfaits qui peuvent être estimés, sans exagération, à la somme de quarante mille francs au moins, la commune s'était proposé de consacrer en l'honneur du généreux bienfaiteur une inscription lapidaire à placer sur le fronton de la maison d'école; mais jusqu'à ce jour ce projet n'a pas encore reçu son exécution.

Toutes ces libéralités furent enfin couronnées par la loi du 8 mai 1849, qui a érigé le village avec ses plus proches annexes, c'est-à-dire Rollingergrund, Rothenberg, Limpertsberg, Sept-Fontaines avec partie de Mällebach et de Reckenthal en une commune politique distincte, sous le nom de Rollingergrund.

Jusqu'ici nous n'avons eu que des éloges à donner à J.-F. Bock, et il les méritait à tous les égards. En effet, grand protecteur de l'instruction du peuple, aucun

sacrifice ne lui a jamais coûté pour en favoriser le développement; témoin entre autres la maison d'école qu'il a construite à Sept-Fontaines, de même que l'école gardienne qu'il a également instituée dans cet endroit et généreusement dotée.

Philanthrope sérieux et réfléchi, il recherchait avec plaisir les écrits et les conversations qui avaient rapport aux besoins des classes inférieures de la société; plus que personne peut-être il était convaincu que la plus belle prérogative de la fortune réside dans les jouissances que la satisfaction intérieure procure à ceux qui ont le bonheur de pouvoir venir en aide à leurs semblables; de cette prérogative J.-F. Boch a toujours usé largement.

Industriel distingué entre tous, il a porté la vie et le travail partout où il a habité, il a non seulement procuré pendant quarante ans de l'ouvrage aux habitants qui entouraient ses usines, mais c'est encore à son énergie et à son intelligence que l'on doit, nous l'avons déjà dit, que l'on doit la belle fabrique de Metloch qui défie l'industrie céramique du monde entier, celles de Keramis et de Dresde, ainsi que l'heureux développement de celle de Tournay.

J.-F. Boch n'était pas seulement le maître de ses ouvriers, il en était encore le père: tous ses efforts en effet n'étaient dirigés que vers le but de leur éviter la misère et leur inspirer les principes d'ordre et d'économie qui font de l'artisan un ami de la société.

Mais à côté de ces éloges bien mérités, la froide vérité historique nous fait un impérieux devoir de relater la contrepartie du tableau que nous venons de présenter.

Afin de mieux faire saisir le fil des faits, nous nous voyons engagé à remonter un peu plus haut, à l'année 1797 ou 1798:

La ville de Luxembourg venait d'être livrée à l'armée de la République française (5 juin 1795), et les églises ainsi que les monastères allaient être profanés et dépouillés de leurs ornements, etc., lorsque l'abbé du couvent des Bénédictins dits de Munster, dans la basse-ville du Grund,

et qui était en même temps curé de la paroisse de ce nom, assembla pendant la nuit le conseil des marguilliers pour aviser aux moyens de mettre en sûreté les vases sacrés, les reliques, etc., de son église; et au nombre des plus précieuses entre ces dernières on comptait *la momie du bon et vaillant roi Jean l'aveugle*, le bienfaiteur de son comté de Luxembourg. Un boulanger obtint le dépôt du cercueil, et il l'avait soigneusement caché sous un tas de bois dans son grenier, lorsque quelques années plus tard, vers 1798, deux ex-bénédictins de Munster vinrent le réclamer, prétextant qu'ils voulaient l'envoyer à Prague pour le mettre absolument en sûreté contre les profanations des sans-culottes. Le cadavre leur fut remis; mais loin de l'expédier pour la Bohême ils en firent cadeau à Pierre-Joseph Boch, père, ou bien à son fils Jean-François, auquel cet article est consacré. Quoiqu'il en soit, il resta à Sept-Fontaines jusqu'au départ pour Metloch de J.-F. Boch qui l'y emmena et le plaça dans son cabinet de curiosités dans lequel il fut conservé jusqu'à 1833 où S. A. R. le prince héréditaire, plus tard Frédéric-Guillaume IV, roi de Prusse, pendant une visite que ce prince fit à la manufacture de Metloch, l'ayant vu, manifesta le désir de l'obtenir en échange contre un autre cadeau. J.-F. Boch acquiesça au vœu du prince qui, ayant fait restaurer l'hermitage de Castel sur la Sarre, y fit déposer le héros de Crécy dans un monument en marbre, digne de la dépouille qu'il renferme: Ceci eut lieu le 26 août 1838, anniversaire de la journée où le comte-roi avait succombé.

D'une autre part, à la fermeture de l'église de Munster par la République française, son mobilier avait été donné à la paroisse de S' Pierre dans la ville haute, avec le monument du roi aveugle, représentant le Sauveur au tombeau, entouré des saintes-femmes. Ce monument ainsi que le maître-autel avaient été placés intacts dans cette église, et la généralité

des bourgeois de la ville était convaincue que la momie s'y trouvait encore enfermée : peu de gens en effet étaient entrées dans le secret de son enlèvement.

Lorsque la nouvelle de l'événement qui se préparait à Castel parvint à Luxembourg, en 1836, les habitants, généralement si paisibles, furent indignés de l'action de J.-F. Boch qu'ils nommèrent une félonie, un honteux trafic avec le cadavre de son roi. J.-F. Boch crut devoir répondre à ces justes accusations dans un pamphlet anonyme et sans indication d'imprimeur. Il s'y répand en invectives contre ses anciens compatriotes qu'il traite de Béotiens et d'autres titres analogues ; il cherche même à ravalier le prince qu'il avait troqué contre une fontaine en fer de Berlin ; en un mot il s'en prend à tout pour se défendre de l'accusation. Mais dans tous ses arguments il touche à faux, parceque la réalité de son méfait était trop patente pour pouvoir être contournée : car, pour le dire d'un mot, si seul entre tous les luxembourgeois lui, J.-F. Boch n'avait pas dégénéré comme il le prétend, de ce vif amour pour leurs princes que ses concitoyens ont toujours nourri et qui est passé dans le domaine de l'histoire, pourquoi n'avait-il pas, dès le retour de l'ordre, restitué le corps dans son ancien monument qui était et qui encore aujourd'hui est resté intact ? Pourquoi l'avait-il emporté à Metloch, sur terre étrangère ? Pourquoi le montrait-il parmi ses curiosités ? Pourquoi lorsque le Prince de Prusse lui en a demandé la cession, non plus pour le faire voir aux curieux mais pour le restituer à une sépulture en terre sainte, pourquoi n'a-t-il pas répondu que cette momie n'était, ne pouvait pas être sa propriété, puisqu'elle faisait comme elle fait encore aujourd'hui et incontestablement partie du domaine public luxembourgeois, que partant sa détention parmi les curiosités du cabinet de Metloch n'était que précaire, conséquemment sujette à répétition et à restitution du moment où le vol ainsi que le lieu de récel auraient été découverts ?

Mais J.-F. Boch, qui appréciait nécessairement ce que sa position offrait de glissant, a voulu rejeter la faute de son acte sur des tiers parfaitement innocents ; et voyant qu'aucun argument raisonnable ne se présentait pour le faire sortir moins coupable de sa lutte contre l'opinion publique, il finit, comme tous les mauvais avocats, il finit par sâlier son plaidoyer par l'injure, moyen le plus usé qui puisse se présenter même dans les plus méchantes causes. Somme toute, la cession de la momie de Jean l'aveugle au prince de Prusse, comme sa détention antérieure à Metloch, fut pour J.-F. Boch un péché de lèze-nation dont la peine aurait pu être en partie mitigée si sa brochure intitulée : *Jean l'aveugle, roi de Bohême, de 1798 à 1838* n'était venue agrandir encore si cela avait été possible, cet acte que nous ne qualifierons pas ultérieurement.

Un autre acte de J.-F. Boch, acte qui a également fait quelque bruit à l'époque où il a été posé, fut la réimpression avec des notes françaises du mandement allemand de l'évêque vicaire-apostolique du Grand-Duché, publié sous la date du 2 février 1845, à l'occasion de l'ouverture du grand séminaire clérical de Luxembourg. Dans cet écrit, le prélat a en effet soutenu plusieurs propositions qui ont paru à plusieurs non recevables pendant le dix-neuvième siècle ; J.-F. Boch entr'autres en a jugé ainsi ; et dans sa contrefaçon, en tête de laquelle il avait même fait imprimer ou contrefaire l'appareil armorial adopté par l'évêque vicaire-apostolique, il a jetté çà et là des notes marginales dans lesquelles il tournait les principales thèses en ridicule. Rien de plus facile que de retordre des phrases isolées d'un écrit de huit ou dix pages in quarto, et le plus sot pourrait le faire. Si J.-F. Boch avait voulu procéder logiquement, il aurait pu, ce semble, faire un commentaire intégral et raisonné de la pièce entière, suivre l'auteur mot à mot et dans la même langue pour éviter toute confusion ; mais surtout il aurait dû dans toute son œuvre de controverse conserver le sérieux du phi-

losophe et de l'homme qui raisonne froidement. Bref, cette réimpression était un véritable pamphlet qui se terminait par des extraits de l'ancien catéchisme diocésain, à la composition duquel l'évêque vicaire-apostolique n'avait certes pris aucune part et pour lequel il n'avait ni ridicule ni mépris à subir. Mais J.-F. Boch n'était pas homme à quitter la partie après un premier échec; il entreprit de travailler à l'éloignement du chef spirituel nouvellement arrivé et auquel il n'était pas le seul à attribuer la faute de ce qu'il appelait le trouble dans les consciences. Dans ce but il entreprit le voyage de Rome afin d'aller exposer de bouche au Souverain-Pontife les griefs qu'il avait à arguer contre l'administration de l'évêque vicaire-apostolique. Mais, dit-on, il ne put obtenir d'être admis auprès du Pape, et ses peines furent données en vain, puisqu'elles n'eurent pas la moindre influence sur le statu quo des affaires religieuses de cette époque.

Résumons: comme industriel, comme inventeur et même comme savant, J.-F. Boch s'est constamment rendu recommandable à ses concitoyens; son trafic avec la cendre de son souverain fut dans le principe un acte de légèreté qui ne devint criminel qu'après sa réponse inconvenante aux accusations dont la voix du peuple le chargea pour ce fait; comme auteur politique et critique enfin il ne nous a donné que des pamphlets.

J.-F. Boch était décoré de l'aigle rouge de Prusse. Il est mort le 9 février 1858, à l'âge de soixante-seize ans, jubilaire après 52 ans d'une heureuse union avec Dame Rosalie Buschmann, de St. Vith, dont il avait ajouté le nom au sien dans sa signature.

Ca. Rosin, Histoire de l'exposition universelle de 1855; cahier Faïenceries — Annalen des Acker- und Gartenbau-Vereins des Grossherzogthums Luxemburg; février 1858. — Annales de la Société des sciences naturelles du Grand-Duché de Luxembourg; 1853 et 1854. — Journal: le Courrier du Grand-Duché de Luxembourg, N° 20; du 14 février 1858. — P. A. Lenz, Jean l'aveugle, etc; passim. — BOCH-BUSCHMANN, les deux brochures rappelées dans le texte. — BANSCH, Johannes, Graf von Luxemburg und Kœ-

nig von Bohmen. 88, sq. et notes. — ENN. D'HUART, Promenade archéologique: Metloch, Castel, Tombeau du roi Jean de Bohême; publié sous les Pseudo initiales G. de B. et extrait de la Revue d'Austrasie; 1858. — Correspondances du même. — NAYAN, Histoire des voyages posthumes de Jean, dit l'aveugle, roi de Bohême, comte de Luxembourg et marquis d'Arton, depuis la bataille de Crécy, 26 août 1346 jusqu'au 26 août 1858; manuscrit de 48 pages in 4°. — Mémorial du Grand-Duché de Luxembourg; 1849, 841, sq. — Publications de la Société archéologique du Grand-Duché; 1857, p. III, et 12. — Etat civil des communes d'Eich et de Rollingergrund. — Protocole du notaire Jacques Weber, à Eich. — Archives communales d'Eich et de Rollingergrund. — Renseignements officiels et privés.

BOCH, *Pierre-Joseph*; v. BOCH, *les frères*.

BOCHOLZ, *Georges*, né dans la province de Luxembourg, sans spécification connue du lieu de sa naissance, était fils d'André Boholz, justicier et officier de la terre-seigneurie de Clervaux, et de Catherine Grulois. Les fonctions de son père, qui ont nécessité le séjour de celui-ci à Clervaux, peuvent à quelques égards faire soupçonner que Georges Boholz aura vu le jour dans cette localité. Quoiqu'il en soit, le personnage qui nous occupe, après avoir obtenu le degré de licencié en droit, fut nommé justicier de Clémency, puis lieutenant-prévôt. Plus tard il passa substitut du Procureur-Général au Conseil provincial et conseiller-juge de la Chambre-suprême à Luxembourg. Le 24 mai 1712, en l'absence du secrétaire d'Etat il fut assumé par le baron d'Ouren, prévôt de Luxembourg, et envoyé pour dresser le procès-verbal du serment de fidélité et de vasselage que le Comte d'Autel, gouverneur du Pays et le Président du Conseil provincial prêtèrent le jour de l'inauguration de Maximilien-Emmanuel, duc de Bavière en qualité de Duc de Luxembourg et Comte de Chiny. Il fit à la même occasion les fonctions de héraut et roi d'armes de la province. Ces fonctions consistaient, comme on sait, à faire en grande cérémonie dans toutes les rues de la capitale la proclamation de l'avènement du nouveau Souverain: Le héraut montait un cheval blanc et portait un caducée. Il était pré-

cédé d'une compagnie de bourgeois et d'un trompette, tous également à cheval. Après chaque proclamation il jetait dans la mêlée quelques poignées de médailles en argent, portant d'un côté l'effigie du prince nouvellement inauguré, et de l'autre une inscription commémorative de l'acte que l'on célébrait. Sur celles que Georges Boholz répandit en cette circonstance on lisait : *Ducis Luxemburgensis et Comitatus Chyniacensis inauguratio quart. calend. junii benevol.*

Par Lettres-patentes, qui rappellent les faits que nous venons de consigner, et qui ont été délivrées à Compiègne, le 1^{er} décembre 1712, au nom ainsi qu'avec la signature du duc de Bavière Maximilien-Emmanuel, Georges Boholz fut anobli, pour lui et sa descendance, au port d'armes : d'or, à un arbre de sinople, timbré d'un heaume d'argent, grillé et liseré d'or, avec hachements d'or et de sinople ; cimier l'arbre de sinople de l'écu.

Georges Boholz, qui n'a jamais contracté mariage, a laissé la réputation d'avoir été un antiquaire distingué, mais surtout un bon jurisconsulte. Nous n'avons découvert aucun ouvrage qu'il aurait publié.

Il avait trois frères, dont le puiné fut curé-doyen d'Arlon et les deux autres officiers-justiciers, le cadet à Arlon et le plus jeune à Stoltzembourg. Sa famille s'est éteinte dans la personne de son petit-neveu, Jean-Népomucène-Joseph-Damien Boholz, décédé le 23 décembre 1858, juge de paix du canton de Clervaux.

Lettres-patentes rappelées dans le texte. — Renseignements de famille fournis par M^r Escau, receveur à Rédinge.

BOIS, Nicolas du ; v. SILVIUS, *Nicolas.*

BONAVENTURE, le Père ; v. MIRCHOUT, *Henri-Remi, dit le Père Bonaventure.*

BONHEM, Nicolas, né à Malling, canton moderne de Sierck, florissait pendant la première moitié du dix-septième siècle. Le manuscrit des *Viri illustres* le mentionne en ces termes : « 1637. Nicolaus Bonhem « de Maldingen Theonisvillanus in pugna « pragensi vicarius Comitatus ab Anhalt Pri-

« mipili et accentoris prælii prætorizæ no-
« bilisve Custodiæ Ferdinandi II. Cujus fo-
« ras prodeuntis a latere non discedere
« liceret vice capitaneus, mortuus Viennæ. »
Nous n'avons rien appris d'ultérieur sur cet intrépide officier que les *Biographies messines* ont oublié de mentionner.

Viri illustres, II, N° 154.

BONINGEN, Guilielmi-Balthasard, ne nous est connu que par l'article qui suit du manuscrit des *Viri illustres* : « 1648. « Balthasar Guilielmi aliter Boningen « Theonisvillanus ex præposito in Rüttel « mitrato Austriæ superioris societ. Jesu « J. U. Doctor, fuit confessarius viduæ « Bethlehem Gaboris et cum ea in Transil- « vaniam revertente Vienna missus. »

Viri illustres, I, N° 86.

BOREUX, Natal ou Noël, né vers 1759, à Dinant, était fils d'une famille très-aisée. Déjà dès sa plus tendre jeunesse il se sentit une vocation toute particulière pour le sacerdoce que plus tard il honora par une grande piété, beaucoup de vertus, une charité sans bornes et de vastes connaissances.

Il n'y avait pas longtemps qu'il avait obtenu l'ordre de la prêtrise que déjà il eut de dures épreuves à subir. En effet, comme il avait refusé de prêter le serment de haine à la royauté que la république française qui venait d'envahir le pays exigeait des ecclésiastiques, il fut en vertu d'un décret du 14 brumaire an VII, condamné à la déportation. Mais la sentence qui le frappait ne put être mise à exécution parcequ'il sut échapper à toutes les perquisitions tentées pour le saisir, se tenant caché et se travestissant tour-à-tour, jusqu'au 3 pluviôse an VIII, où sa condamnation fut rapportée. Au retour de l'ordre il obtint la paroisse d'Amberloux qu'il conserva jusqu'à son décès arrivé en 1829, à l'âge de soixante-dix ans, et sur laquelle il sut constamment exercer une salutaire influence comme ecclésiastique éclairé autant que comme homme bienfaisant ; il aimait en effet ses paroissiens

comme un véritable père, et en revanche ceux-ci avaient en lui une telle confiance qu'ils le consultaient pour toutes leurs entreprises comme généralement dans toutes leurs affaires, et ses conseils étaient toujours dictés par la plus stricte équité comme par la plus exquise prudence.

Le curé Boreux était du reste très-instruit; à beaucoup de lecture il joignait une appréciation très-délicate des hommes et des choses: sa bibliothèque, qui était considérable, se composait de beaucoup d'œuvres rares et choisies, prises dans presque toutes les branches des connaissances humaines. Elle renfermait surtout de précieux ouvrages de théologie et tous les pères de l'Eglise. Il aimait à entretenir une correspondance suivie avec plusieurs savants de son époque et un assez grand nombre de lettres de sommités scientifiques et littéraires ont été trouvées à son décès, bien classées et enliassées par ordre de matières, avec ses propres compositions, réponses, etc.: Plusieurs professeurs de théologie de l'ancienne université de Louvain, de Trèves, de Paris et même de Rome y avaient des autographes. Il est à regretter que ces collections soient perdues aujourd'hui; du moins le personnage qui nous a fourni ce renseignement et qui était bien à même d'apprécier ces pièces croyait qu'elles ont été éparpillées, peut-être anéanties. Son échange de lettres avec des amis à Rome motiva sans doute sa nomination en qualité de protonotaire apostolique pour le district d'Ardenne. Ces fonctions lui fournirent l'occasion de faire deux voyages en Italie où il fut gracieusement accueilli par le Pape Pie VII qui lui remit comme souvenir plusieurs reliques et une grande gravure représentant la S^{te} Vierge, laquelle dernière, après avoir été acquise par feu M. Meurisse, licencié en théologie et curé à Tillet, se trouve aujourd'hui en la possession de sa nièce, à Lutremange, commune de Villers-la-bonne-eau: une note placée au bas indique qu'elle avait été donnée au curé Boreux par le Souverain-Pontife lui-même.

Nous avons dit que le curé Boreux a su exercer une salutaire influence dans sa paroisse. En effet, non content de prêcher la parole divine à ses ouailles, de les catéchiser et de leur enseigner la morale évangélique, il leur consacrait aussi tous ses instants, visitant assidûment les malades pour leur apporter les consolations spirituelles de la religion, aidant les autres de ses conseils puisés dans son expérience et ses études, et les indigents de ses larges aumônes. Non content de ces bonnes œuvres, disons-nous, il voulut aussi leur rendre à tous la religion attrayante en leur procurant une église majestueuse qui pût faire naître le recueillement en rehaussant la pompe des offices divins. Dans cette intention il fit toutes les démarches possibles pour colliger des dons volontaires pour reconstruire le temple du Seigneur; et il y ajouta personnellement une somme considérable afin que le nouvel édifice put répondre à ses vues. Ceci se passait en 1823. Lorsqu'on en fut arrivé à la démolition de l'ancien bâtiment on découvrit dans la masse du maître-autel une belle *ara romaine* que le bon curé envoya au Gouvernement du Grand-Duché et qui orne actuellement le musée de la Société archéologique de Luxembourg: il ne s'en réserva qu'une copie moulée en plâtre pour retenir le souvenir de la trouvaille sur les lieux mêmes.

Cette ara était placée debout dans la masse de l'autel, entourée d'une maçonnerie en pierre et recouverte d'une grande pierre qui couronnait tout le massif en forme de feuille de table. Elle a la figure d'un parallépipède rectangle, mesurant 0,45 à sa base, sur tous ses côtés; sa hauteur est de 0,75. Chacune des quatre faces latérales forme un panneau enfoncé dans un cadre uni, de 0,04 de largeur; le fond de ces panneaux rentre de 0,05. Sur chacun se trouve une divinité romaine, sculptée en bas-relief, de manière qu'aucune des figures ne dépasse le cadre. La première face représente *Mercure* portant une espèce de draperie qui lui couvre le

bras gauche et tout le corps jusqu'aux cuisses. Cette draperie est relevée sur l'épaule droite pour laisser le bras du même côté nu. Il tient son caducée de la main gauche et de la droite une bourse appuyée sur une espèce de socle ou de piédestal. A la tête il porte des ailes ; mais celles des pieds manquent. Le visage est détruit. — Sur la seconde face, à gauche de celle-ci, on voit *Hercule* portant à la main gauche sa massue sur laquelle il s'appuie et à la droite un vase de sacrifice, tel que celui de la Junon dont Alexandre de Witheim parle au 13^e chap. du VI^e livre de *Luxemburgum romanum*. Il est représenté fortement constitué, les cuisses, les jambes, les pieds et les bras nus. De l'épaule gauche descend la peau de lion qui lui couvre tout ce côté jusqu'à l'ombilic. La figure est entièrement détruite. A côté se trouve de même une espèce d'autel de sacrifice, de forme carrée. — La troisième face, à l'opposite de la première, montre *Minerve*, coiffée du casque et avec ses attributs ordinaires, telle à peu près qu'elle est représentée au chap. 13 du VI^e livre du *Luxemb. rom.* Elle a la robe longue avec une espèce de rosette sur l'épaule gauche. De la main droite elle tient une lance et elle appuie la gauche sur un bouclier dressé, posé à terre. Dans le coin supérieur gauche on voit une figurine fort dégradée, qui paraît avoir été un hibou. — Enfin à la quatrième face on aperçoit *Diane*, un flambeau, selon d'autres une flèche ou encore un carquois rempli de flèches à la main gauche, et son arc à la droite. La déesse porte une robe longue, avec une ceinture dont les bouts retombent sur le devant. Elle avance un peu la jambe droite comme si elle marchait, et sa robe sur cette jambe laisse entrevoir les contours des chairs. Ses cheveux sont courts et frisés. Bien que le visage soit assez détérioré, il ne laisse pas que de dénoter quelque chose de gracieux lorsqu'on l'examine à quelque distance. — Au plan supérieur de cette *ara* se trouve un en-

foucement carré, mesurant 0,18 à chaque face et 0,03 de profondeur. Cet enfoncement, semble-t-il, était destiné à recevoir le brasier des sacrifices.

L'autel de la S^{te} Vierge dans la même église renfermait aussi un tronçon de colonne avec une espèce de base, peut-être aussi de chapiteau, orné de sculptures. Ces ouvrages, évidemment romains, rapprochés de l'inscription CVRIA ARDV-ENNAE, également romaine, placée depuis un temps immémorial au-dessus d'une porte dans la tour de cette église, fit soupçonner au respectable et savant ecclésiastique que l'endroit pouvait bien avoir eu une certaine importance historique sous la domination du peuple-roi et même déjà sous nos aborigènes. Il fit des recherches archéologiques pour le constater, et parvint à acquérir la conviction qu'*Amberloux moderne est bien l'Ambracaput fisci amberlacenensis désigné par l'auteur du Cantatorium* ou chronique de l'abbaye de S^t Hubert, et que l'autel qu'il venait de démolir pouvait bien être celui de l'oratoire que S^t Materne avait consacré dans ce castel en l'honneur du prince des apôtres, et qui doit avoir été renversé par les Huns. Non content de ce premier résultat, il poussa plus loin les conséquences qui découlaient de ses découvertes combinées avec les données historiques et il soupçonna, confirmé sans doute par *les lieux-dits nommés le castel et le couvent situés à Amberloux même*, que le monastère fondé pour Bérégise par Pépín et Plectrude, lequel monastère prit d'abord le nom de *monasterium ardennense, ardainense*, qu'il échangea contre celui de *Sancti Huberti in Ardain* après qu'il eut été reconstruit en un autre endroit et que les reliques du Saint y eurent été transportées pendant le premier quart du neuvième siècle, que ce premier monastère, disons-nous, aurait également été placé à Amberloux même. Voici en effet comment il s'exprime dans un rapport qu'il adressa au Gouverneur Willmar lorsqu'il lui envoya l'*ara* dont nous venons de parler :

« On voit dans l'Histoire de Luxembourg
« qu'Amberloux est un des endroits les
« plus anciens de la province, et qu'il était
« assez considérable puisque 54 ans avant
« J.-C. il s'y est tenu un conseil général des
« différents peuples pour aviser aux moyens
« de s'opposer à Jules César, et qu'Am-
« berloux a été choisi préféablement pour
« la tenue de ce conseil comme étant le
« centre de la forêt d'Ardenne et que Diane
« y était spécialement honorée. On voit
« dans un manuscrit que dans le Pays d'Ar-
« denne il y avait un château que l'on ap-
« pelait *Ambra*, qui était le chef-lieu du
« fisc d'Amberloux (*Amberlacensis fiscus ca-*
« *put*); que Plectrude, épouse de Pépin le
« gros ou d'Herstal, vint à Amberloux, fisc
« de son domaine; *c'est donc par inad-*
« *vertence que des auteurs ont dit qu'AMBRA*
« *était un château où est aujourd'hui S'*
« *Hubert, qui dans ces temps là s'appelait*
« *ANDAGE jusqu'au temps qu'il prit le nom*
« *de S' Hubert après la translation de son*
« *corps; il y a une grande différence entre*
« *ANDAGE et AMBRA, et celui-ci a bien plus*
« *de rapprochement avec Amberloux que*
« *l'autre. Le même manuscrit dit que S'*
« *Materne, évêque de Tongres, construi-*
« *sit dans le château qu'on appelait Ambra,*
« *dans le Pays d'Ardenne, un autel qu'il*
« *consacra. S' Materne, à l'exemple des*
« *apôtres, S' Pierre à Antioche, à Rome,*
« *S' Paul à Ephèse, à Athènes, etc., se*
« *sera rendu dans les endroits où le paga-*
« *nisme éclatait le plus, où les payens se*
« *rassemblaient en plus grand nombre,*
« *pour y prêcher l'évangile et par là les*
« *convertir; qu'ayant fait des fruits à Am-*
« *berloux il y aura construit un autel au vrai*
« *Dieu sur l'autel de l'idolâtrie. Ce qui*
« *donne du poids à cette conjecture, c'est*
« *que cet autel du paganisme était dans le*
« *milieu de la masse d'autel, droit, tota-*
« *lement entouré d'une maçonnerie en*
« *Pierre, et recouvert d'une grande Pierre*
« *qui couvrirait toute la masse, sans qu'on*
« *y ait trouvé aucune inscription qui con-*
« *statât sa conservation.* »

D'un autre côté, en sa qualité d'administrateur de sa paroisse, le curé Boreux

avait mis un soin tout particulier à réunir et à conserver tous les titres quelconques des archives de la fabrique; et il les fit relire en un gros volume. Parmi ces actes il trouva une copie déjà assez ancienne de la fondation d'un monastère in castro *Ambra*, ordonnée par Pépin en 687, en faveur de Béréglise son confesseur et son affidé, tandis que le Cantatorium, manuscrit du XII^e siècle, qu'il avait trouvé l'occasion de lire, lui avait appris que cette fondation n'était autre que celle de l'abbaye qui fut plus tard nommée de S' Hubert; toutes ces circonstances réunies lui firent faire des rapprochements et tirer des conséquences qui, sans avoir été exprimées par lui d'une manière positivement affirmative, nous ont guidé vers la croyance que *Béréglise s'était établi avec ses compagnons à Amberloux*, d'où l'évêque Valetand a transféré leur monastère en son lieu actuel lorsqu'il l'enrichit du dépôt des reliques du Saint patron des chasseurs. Et le mémoire que nous avons publié en 1853 dans les Annales de la société historique d'Arlon, 88 pages gr. in 8^e, plus 3 planches, n'a été destiné qu'à établir historiquement ce fait qui n'avait été que soupçonné par le curé Boreux lorsque pour conserver le souvenir de sa découverte il fit pratiquer dans les murs latéraux de la tour de son église neuve deux niches pour y placer les statues de S' Hubert et de S' Materne: son intention n'a cependant pas été entièrement remplie, puisque à son décès les niches étaient encore vides et elles le sont jusqu'à ce jour.

Le bon curé acquit en outre pour son église trois belles cloches au paiement desquelles il contribua de sa bourse. Il avait enfin manifesté la volonté d'établir une fondation destinée à l'entretien de l'édifice, de même que de faire construire, également à ses propres frais une maison presbytérale neuve; mais ces beaux projets n'ont pas été réalisés parce que la mort l'enleva trop tôt à ses ouailles qui l'ont regretté comme le fils bien-né pleurerait un bon père

Rapport sur l'ara d'Amberloux, par Boreux lui-

même. — Correspondances avec M. Koon, curé à Amberloox. — Mémoires de la Société archéologique d'Arton; 1833: Amberloox, par LE D^r NAYAN, 132 à 290. — Renseignements de feu M^r MAUSSA, ancien curé de Tillet. — Notes de M. l'abbé ENGLINC. — Publications de la Société archéologique de Luxembourg, I, pl. I et page 96, litt K; IV, 104, note 2.

BORIGS ou *Borrigs, Otton*, originaire de Coblenze, fit ses études à Trèves, embrassa l'état ecclésiastique et fut nommé curé à Junglinster. Homme doué d'une force physique et morale remarquables, il entreprit de doter son village d'une église neuve à la construction de laquelle il employa sa fortune, ses revenus évalués année commune à au-delà de seize cents dalers, les dons des fidèles, mais surtout les importants subsides versés dans cette intention par les seigneurs de l'endroit. Ce beau temple, vrai musée de monuments funèbres que de nos jours on voit encore à Junglinster, fut achevé en 1772.

Non content d'avoir procuré cet auguste édifice, le curé Borigs voulut faire bénir sa mémoire par les améliorations qu'il sut apporter à l'agriculture de ses paroissiens: éminemment convaincu que ce n'est que par une culture soignée et des travaux assidus que l'on peut se procurer d'abondantes et de riches moissons, il mettait tous ses soins à ce que les pièces de terre appartenant au douaire de son église fussent convenablement retournées par la charrue et travaillées; et les heureux résultats qu'il ne manqua pas d'obtenir de ces labours infatigables vinrent chaque année attester aux yeux de tous que sa méthode était la meilleure. Ce que voyant les paroissiens ne manquèrent pas d'abord d'attribuer ses étonnants succès aux prières qu'il récitait en se rendant aux champs pour surveiller les ouvriers; et plusieurs d'entre eux, imbus de cette conviction, allèrent jusqu'à abandonner au pieux et bon curé une partie de leurs biens qu'il rendait également fertiles à force de sueur et de travail. Dès lors ils imitèrent son exemple et ne tardèrent pas à obtenir de très-notables avantages de ce perfectionnement dont tout le secret, comme ils s'en assurèrent bientôt,

ne consistait qu'à manier davantage le terrain et à mieux le préparer pour recevoir la semaille.

Le curé Borigs est mort en 1790, estimé de tous et sincèrement regretté de ses paroissiens auxquels il n'a, pendant un séjour de plus de trente ans au milieu d'eux, pas cessé de faire du bien.

D'après des notes de M. le Professeur ENGLINC.

BOSQUIER, Philippe, né à Mons dans le Hainaut, en 1561, étudia la Théologie à l'Université de Paris et vint se faire Cordelier dans le monastère de cet ordre à Luxembourg où il enseigna la Théologie aux religieux: Ses cours ont acquis beaucoup de célébrité. Il alla ensuite à Rome où il s'attacha au cardinal Baronius. De retour dans son monastère à Luxembourg il composa et publia des ouvrages dogmatiques et des sermons qui ont eu de la vogue dans le temps. La Bibliothèque de Luxembourg possède de cet auteur les œuvres suivantes: *a.* Bosquieri Philippi opera omnia concionatoria; Colon. Agrip. 1621; 3 vol. in fol.; *b.* Supplementum concionum promiscuarum; Colon. Agrip. 1623; vol. in 12.; *c.* R. P. Houdemii Angli, S. Th. Doctoris franciscani, Christiados Rhythmicæ libri sex. Ex V. P. F. Philippi Boschieri Hannoni-Montani apud Luxemburgenses Guardiani, ad vett. exemplaria recensione editio tertia; Luxemburgi apud Matt. Birthon, Typ. Regium. Anno 1603; vol. in 12, sans pagination.

François Swertius donne les titres suivants de ses œuvres complètes: 1. L'enfant prodigue, en IV Tomes, 1596.—2. Notæ in monomachiam Christi et Luciferi incruentam; Arras, 1598.—3. Conciones de finibus bonorum et malorum, lib. II, sive Orbis terror. Douai, 1603 et Cologne, 1610.—4. Orator Terræ sanctæ et Hungariæ, seu sacrarum Philippicarum in Turcarum barbariem et Christianorum discordias Notæ. Douai, 1606.—5. Vegetius christianus. Cologne, 1615.—6. Ara cæli, sive Conciones de Honorario a Magis Orientis Jesu infanti oblato.

Cologne et Anvers, 1607. — 7. *Codrus evangelicus*; 40 sermons sur la Passion de N.-S. — 8. *Legatus apostolicus*; notæ concionum de Joan. Baptistâ. Cologne, 1607. — 9. *Carcer laureatus*, de rebus a Joan. Bapt. in carcere gestis. Cologne, 1618. — 10. *Christiados lib. II.* — 11. *Cornelii Mussi, Episcopi Bitontini Conciones VI in canticum B. Virginis Magnificat*: Traduction latine. — 12. *Le rasoir du culte mondain*; Tragédie. — 13. *Academia peccatorum*. Mons. — 14. *Tabula naufragii*, de Dominicis ac Festis. Cologne. — 15. *Sobria gentacula Christi et Samaritanæ*; Cologne, 1619. — 16. *Oraisons funèbres de Philippe II*, du R. P. Jacques L'Escaillet et du duc d'Arshot. — 17. *Speculum Vitæ S. Francisci et Sociorum ejus*. — 18. *Paradoxa Evangelica et alia nonnulla*.

Le P. Bosquier mourut à Avennes, en 1636.

SWANTRUS, *Athènes Belgique*, 939, sq. — WILHELMUS A WALTREIN, *Hist. Luxemb. antiq. Disquis. lib. II, c. IV, § 3.* — CLAREN, *Catalogue de la Biblioth. de Luxbg.* 35 et 312. — COURVIN, *Encyclopédie moderne*, IV, 19. — *Biographie universelle*, V, 921. — NEUMANN, *Les auteurs luxembourgeois*; dans: *Progr. Athènes*, 1856, 19, note 2.

BOTTIN, *Jean*, naquit à Laroche pendant la seconde moitié du seizième siècle. Ce personnage est encore un de ceux sur lesquels nous n'avons pu obtenir que le peu de renseignements biographiques que le manuscrit des *Viri illustres* fournit d'ordinaire, même sur les noms les plus marquants. Voici ce que nous lisons dans cet ouvrage: « 1639. *Joannes Bottin rupensis, de la Roche, e scriba graphariæ «Luxemburgicæ diu legationis Hispanicæ «sub comite d'Ognate secretarius Romæ «et Viennæ ac tandem ipsiusmet regis, «regisque conclavis pro Germania et Belgio.* »

M. Paquet assigne sa mort à la date placée en marge de cet article.

Viri illustres, III, N° 935. — PAQUET, *Die Hauptthaten der Luxemburger Geschichte*, 63.

BOUCHY, *Henri*, ou BUCHY, né à Bastogne, florissait sur la fin du seizième

siècle. Il était entré en religion chez les cordeliers de sa ville natale et s'acquît dans son temps une grande réputation dans la prédication, tant ses sermons étaient bien raisonnés et éloquemment prononcés. Bouchy a écrit en français: 1°, un Dialogue sur l'économie du Verbe incarné: Cet ouvrage fut jugé digne d'être publié par les presses de Plantin, d'Anvers, 1587. — 2°, Prières à la Sainte-Trinité et à la Sainte-Vierge. Vers la fin de sa vie il changea de maison et alla mourir en l'année 1600, dans le monastère de son Ordre à Anvers.

D. CALMET, *Biblioth. litt.* — ANDRÉ VALÈRE, *Bibliotheca belgica*, 344. — SWANTRUS, *Athènes Belgium*, 324. — NEUMANN, *Les auteurs luxembourgeois*; dans: *Programme de l'Athénée*, 1856, 18.

BOURCIER, *Jean-Léonard, Baron de*, naquit le 17 août 1649, à Vézéville, capitale de l'ancien comté de Vaudémont, et était fils d'un lieutenant-général criminel au bailliage de cette ville. Il descendait d'une ancienne famille noble du Languedoc. Après avoir terminé ses humanités, Bourcier se vint à l'étude du droit et de la théologie à Pont-à-Mousson, à Aix et à Lyon, et obtint bientôt d'immenses succès. En 1670 il débuta comme avocat à Paris; mais un procès fâcheux l'ayant appelé à Metz en 1675 pour défendre son frère au sujet d'une galanterie, il s'acquitta de cette mission d'une manière tellement brillante qu'il ne fut plus question dans toutes les sociétés que de son éloquence et de sa science. Ces applaudissements unanimes des messins engagèrent Bourcier à se fixer dès la même année dans cette ville: il n'avait alors que vingt-six ans et il y éclipsa bientôt tous ses confrères, même les plus célèbres.

Il écrivait et il plaidait également bien. Son style était pur, ses phrases coulantes, ses expressions nobles et énergiques, ses raisonnements solides, suivis et convainquants. Sa déclamation était belle, sa voix sonore, son geste expressif, ses yeux pleins de feu et de vivacité, sa physionomie agréable et son port grand et majestueux; en

un mot il réunissait toutes les qualités d'un orateur parfait et son éloquence était si flatteuse, si persuasive, qu'on le surnomma *la Bouche d'or*.

Bourcier acheta en 1680 la charge d'Avocat-général à la Table de marbre du parlement de Metz, et se maria en 1684 avec une demoiselle de cette ville.

Après la conquête du Pays de Luxembourg par Louis XIV et la confirmation du Conseil provincial par ce monarque, le Baron de Bourcier y fut nommé Procureur-général. Il remplit cette charge pendant dix ans et de la manière la plus éclatante en même temps que la plus équitable. Lorsqu'après le traité de Ryswick (1697) la France restitua le Pays à l'Espagne, Bourcier retourna à Metz où il se fit gloire de reprendre les fonctions d'avocat. Cependant ce ne fut pas pour longtemps puisque déjà l'année suivante nous le voyons figurer d'abord comme avocat-général et bientôt après comme président de la Cour souveraine de Nancy où il devint le législateur de la Lorraine: Le code qu'il rédigea fut même adopté en partie en Russie. Le Duc Léopold le nomma ensuite successivement son ambassadeur plénipotentiaire à LaHaye, à Utrecht et près de la Cour de Rome.

On avait cru jusqu'ici que Jean-Léonard de Bourcier n'avait écrit que son code. Cependant il existe aux archives de l'Etat, à Paris, un manuscrit in folio qui est signé de sa main. Il est intitulé: *Inventaire des titres, papiers, actes et enseignements du Duché de Luxembourg et Comté de Chiny qui se sont trouvés es chartes et Archives de la dite province, gardées en la ville de Luxembourg, dans une chambre voûtée, destinée à cet effet, vulgairement appelée la voûte, située au lieu de la Chancellerie, à la garde desquels a toujours été commis un officier particulier, sous le titre de Garde des chartes, avec gage et appointement; fait et dressé, par moy, cy-devant conseiller du Roy, son procureur-général du Conseil provincial de Luxembourg, sousigné, en exécution des*

ordres de S. M. contenus en la lettre de cachet du 19 Décembre 1695. Signé: BOURCIER.

M. Würth-Paquet croit en outre qu'on peut attribuer à ce magistrat l'œuvre suivante: *Liste et règlement sur l'instruction des procédures du Conseil provincial de Luxembourg et des Prévôtés*; 1695, Paul Barbier à Luxembourg; vol. in 12.

Il procura enfin, en 1687 la réimpression des *Coutumes générales des Pays-Duché de Luxembourg et Comté de Chiny*.

Jean-Léonard, Baron de Bourcier laissa un fils: *Jean-Louis*, qui aura son article. Il mourut le 2 ou le 3 septembre 1726, à l'âge de soixante-dix-sept ans accomplis, et fut enterré à Nancy dans la chapelle des Minimes où l'on voyait son mausolée qui le représentait à genoux devant l'image du Rédempteur en croix.

LES DÉVOTEURS, *Histoire générale de Metz*, III, 326, sq. — BÉGIN, *Histoire des sciences, des lettres, etc., dans le pays messin*, 467, et note 2. — *Biographie générale des Belges*, 34. — D. CALMET, *Biblioth. lorr.* — WÜRTH-PAQUET, *Essai sur la Typographie à Luxembourg*; dans: *Publications de la Société archéol. de Luxbg.* VI, 61; VIII, 2. — SALMON, *Études sur le Président Bourcier*. Toul, 1846. — COURTY, *Encyclopédie moderne*, IV, 57. — *Biographie universelle*, V, 333. — NEUBANN, *les Auteurs luxembourgeois*; dans: *Programme de l'Athénée*, 1836, 33.

BOURCIER-MONTUREUX, *Jean-Louis*, Comte de, était fils de Jean-Léonard qui précède. Il naquit à Luxembourg, le 12 mai 1687, pendant que son père exerçait dans cette ville la charge de Procureur-général au Conseil provincial.

Le jeune Bourcier, qui n'a jamais été luxembourgeois que par sa naissance, retourna en France avec son père et s'appliqua avec succès à l'étude du droit. En 1720 ses connaissances et sa probité le firent nommer aux fonctions de Procureur-Général à la Cour souveraine de Nancy. Plus tard il remplaça son père en qualité d'Ambassadeur à Rome, pour Léopold duc de Lorraine; enfin, il reçut le titre de Conseiller d'Etat et fut appelé à Vienne lorsque le duc Léopold fut élu empereur: il rendit de grands services à ce prince.

Jean-Louis, né Baron de Bourcier, fut créé comte du Saint-Empire pour les services éminents qu'il avait rendus à la Maison de Lorraine, et mourut le 14 mars 1751, âgé de 64 ans.

Il s'est rendu recommandable dans les lettres par les deux ouvrages suivants : 1° Recueil des ordonnances du duc Léopold, 1733; 4 vol. in 4° — 2° Instruction pour mon fils qui prend le parti des armes; 1740, in 4°.

Jean-Louis de Bourcier était seigneur d'Arracourt et de Valhey.

D. CALMET, *Biblioth. Lorr.*; et *Catal. des auteurs lorr.* — DE FELLA, *Dictionn. histor.*; litt. D. — Biographie générale des Belges, 34 — COURTIN, *Encyclopédie moderne*, IV, 57, — *Biographie universelle*, V, 355.

BOURGGRAFF, *Jean-Nicolas*, comme ses actes de naissance et de décès écrivent, tandis que lui-même il signait *Jean-Baptiste*, est né à Luxembourg, le 19 septembre 1787, fils de Jean Bourggraff, cabaretier, et d'Anne Welter.

Après avoir quitté l'école primaire il entra au collège municipal, ou comme on disait alors l'école secondaire de sa ville natale; et dans cette institution il acheva ce qu'il put obtenir d'éducation littéraire; car on était alors à cette époque de guerres et de conquêtes du premier empire français, pendant laquelle les lettres étaient reléguées à l'arrière-plan des besoins sociaux.

Dès que le jeune Bourggraff eut achevé ses classes latines (1806), il fut désigné répétiteur ou maître-d'étude près le même collège; et déjà le 10 décembre 1810, il obtint une nomination de professeur provisoire de sixième ou de la classe élémentaire, dont quelques années plus tard il devint régent titulaire. En 1814 — 15 il passa à la Poésie et finalement, par résolution ministérielle du 27 août 1823 il fut désigné professeur de langue et de littérature grecques, fonctions qu'il conserva jusque fin de l'année scolaire de 1857 où, sur sa demande il obtint son éméritat avec le titre de professeur honoraire, après avoir enseigné pendant un demi-siècle.

Le 24 juin 1856, jour de sa fête patronale, il célébra à l'athénée, entouré des professeurs ses collègues et de tous les élèves, son jubilé de professorat.

A cette occasion solennelle les élèves lui remirent une médaille en vermeil de grand module, portant cette inscription votive :

BURGGGRAPHIO
GRATI DISCIPVLI.

sur l'autre face le Chronogramme :

LITTERAS GRÆCAS PRÆLEGENTEM
LUSTRA DENA CORONANT.

De son côté, M. le Professeur Muller, Directeur de l'établissement et qui fut un des plus anciens élèves du vénérable jubilaire, prononça à cette belle fête, la première de ce genre à laquelle l'établissement eût eu l'occasion de prendre part depuis sa naissance qui date de deux siècles et demi, un discours latin aussi élégant pour la diction que bien senti quant au sujet que l'orateur avait à traiter. Après des compliments bien mérités par le personnage qui était l'objet de l'ovation, il retraça sa carrière professorale avec une vérité d'expression et un tact tellement parfaits que l'on hésiterait presque sur la question de savoir auquel des deux, à l'orateur ou au jubilaire, doivent revenir les honneurs de cette journée si mémorable dans les fastes de l'instruction publique dans le Luxembourg.

Par arrêté du 8 juin 1849, S. M. le Roi Grand-Duc lui avait fait remettre les insignes de chevalier de Son Ordre luxembourgeois de la couronne de chêne: « comme un témoignage non équivoque de « gratitude pour de longs et loyaux services « rendus par Bourggraff pendant une car- « rière professorale de quarante ans. »

Bourggraff est mort le 24 mars 1859, à l'âge de soixante-douze ans.

Lorsqu'en 1839 son tour de rôle l'appela à rédiger le programme annuel de l'Athénée, dans lequel il est d'usage qu'un professeur fasse insérer une dissertation

sur un sujet scientifique ou littéraire, Bourgraff choisit pour thèse la proposition suivante : *Urbem Luciliburgum non esse Augustam Romanduorum Ptolomæi*; sept pages in quarto. Cet opusculé, d'une latinité aussi pure qu'élégante, est remarquable par la force des raisonnements pour relever une erreur qui avait été consacrée dans le diplôme d'anoblissement du général Beck, et dans lequel le rédacteur avait nommé la ville de Luxembourg Augusta Romanduorum, lui appliquant à tort une dénomination trouvée dans la Géographie de Ptolomée.

Nous ne connaissons aucune autre production littéraire imprimée du professeur Bourgraff.

Si l'on réfléchit sur ce qu'il devait y avoir de défectueux dans les études classiques faites par le personnage qui nous occupe, on doit s'étonner de la force de volonté qu'il a dû déployer pour parvenir par des exercices privés à pouvoir, comme d'un saut, passer de l'enseignement des premiers éléments de la langue latine à celui de la Poésie, en d'autres termes, de l'élégance de cette langue; ensuite du latin au grec. Tout cela ne fut cependant que l'œuvre des propres efforts de Bourgraff; et il réussit si bien dans ces efforts pour ainsi dire surnaturels, puisqu'il a tout fait par lui-même depuis l'alphabet jusqu'à la connaissance la plus approfondie de la véritable quintessence des deux langues savantes anciennes, qu'il aurait difficilement trouvé parmi les savants de l'Europe un rival égal en force. Aussi en le perdant, l'Athénée est-il resté veuf d'un de ses plus beaux fleurons littéraires: en effet, Bourgraff a été un des professeurs qui contribuèrent le plus à élever la réputation de cet institut au rang distingué que depuis 1817 surtout il a su se gagner.

Pendant la dernière année de sa carrière il avait été élu membre du Conseil communal de la capitale, et électeur pour les Etats du Grand-Duché, d'après les dispositions de la Constitution de 1856. — La société archéologique l'avait enfin ins-

crit, à l'unanimité des suffrages, au nombre de ses membres correspondants (séance du 8 janvier 1857).

Enfin, nous ajouterons que, si par ses services comme professeur, Bourgraff mérite une place distinguée dans la Biographie nationale, il la mérite également pour ses vertus privées, comme ami sincère et comme père de famille; car sous ce double rapport il fut de même un modèle à citer.

Souvenirs personnels. — Programmes de l'athénée de Luxembourg, pour les années 1839, 1836, 1837, 1838 et 1839 — Almanachs du Grand-Duché, de 1809 à 1837. — Notes fournies — Etat civil.

BOURLOTTE, *Claude de la*, seigneur de Sappogne, s'est éminemment distingué en 1596 à la reprise de Laferté sur les Français. Bertels, qui rapporte ce fait d'armes, le dit colonel. Le même auteur ajoute qu'en l'année 1600 ce personnage était prévôt de Chiny. Nous n'en savons pas davantage sur ce courageux capitaine qui mourut, paraît-il en ou vers 1604.

BEAVRELLS, 196, sq. — BEAVROLET, IV, anté textum, XXXVI.

BOUSMARD, *Nicolas*, 85^e évêque de Verdun, naquit en l'année 1512, à Xivry-le-Franc, canton d'Audun-le-Roman, arrondissement de Briey. Il était fils de Jean Bousmard, mayeur de Circourt, ensuite avocat au bailliage de Saint-Mihiel, et d'Alix Collinet de la Malmaison.

Après avoir fait de bonnes études, Nicolas Bousmard obtint les ordres sacrés et sut par ses rares talents et son grand mérite se faire aimer et estimer à la Cour de Lorraine. En 1550 il fut pourvu du doyenné de Sainte-Madelaine à Saint-Mihiel, fonctions qu'il remplit pendant vingt-deux ans avec zèle et une rare distinction. Dans cet intervalle le Cardinal de Lorraine le chargea de plusieurs légations religieuses très-importantes, et le duc Charles III le fit élire (1571) au nombre des neuf réviseurs de la Coutume de S' Mihiel.

En 1572 Nicolas Bousmard fut désigné grand-prévôt de Mont-faucon Archidiacre d'Argonne, place qu'il occupait avec hon-

neur et conscience lorsque Nicolas Pseaume, évêque de Verdun étant venu à mourir, la cour de Lorraine le fit comprendre au nombre des candidats destinés à succéder à ce digne prélat; mais le chapitre, qui s'assembla le 16 août 1575 sept jours après le décès du dernier évêque à l'effet d'arrêter son choix, lui préféra un de ses membres, nommé Simon Cumin qui obtint la majorité des suffrages. Toutefois le roi de France et le duc de Lorraine qui prirent fait et cause pour Bousmard, surent si bien agir auprès du Pape que celui-ci lui accorda ses bulles d'investiture dès le mois de janvier 1576. Le chapitre et son élu, qui virent dans cette conduite du Pontife romain un empiétement sur les droits de l'église de Verdun, intéressèrent l'Empereur à leur cause et déclarèrent ne vouloir jamais reconnaître Bousmard pour leur évêque ni lui accorder les honneurs dus à sa dignité.

Cependant muni de ses bulles et accompagné des autorités de la ville de Verdun, il se présenta le 12 mai 1576 pour prendre possession de l'évêché. Le chapitre irrité eut beau faire opposition, il n'empêcha pas Bousmard de se faire sacrer évêque, le 15 juillet, et de commencer à remplir ses fonctions épiscopales. A la fin, le chapitre voyant qu'il ne pouvait réussir contre l'autorité du Pape, finit par céder; et Cumin son concurrent souscrivit même, le 17 octobre, à un acte formel de renonciation à ses prétentions.

Dès que Bousmard se vit paisible possesseur de sa nouvelle dignité, il entreprit de suivre les traces de son pieux et vénérable prédécesseur et de continuer l'édifice épiscopal que ce dernier avait si dignement commencé : il confirma en 1580 les traités que les évêques ses devanciers avaient faits avec la Lorraine et en conclut de nouveaux. Nommé en 1578 administrateur de l'évêché de Metz à cause de la minorité de Charles de Lorraine, évêque titulaire — qui n'avait que douze ans! — il sut partager pendant quelque temps sa sollicitude pastorale entre cette église et celle de Verdun.

Ce prélat dont la science n'était point inférieure à la piété, suivit en tout, comme nous l'avons dit, les traces de son prédécesseur pour le gouvernement du diocèse : le missel de Verdun fut imprimé de son temps et le tirage des rituels, commencé par Nicolas Pseaume, achevé par ses ordres. Le mandement qu'il publia à cette occasion est un monument de piété bien entendue. Il donna aussi plusieurs constitutions synodales qui furent toutes confirmées par celle relative à la réforme des mœurs.

Malgré le peu de temps que devait lui laisser la conduite de son diocèse, Bousmard a écrit quelques ouvrages sur les antiquités, sur l'Histoire et sur les familles patriciennes. Nous connaissons de lui : 1°. Nicolai Bousmard Episcopi Viridunensis Collectanea; — 2°. Un gros volume manuscrit, très-remarquable, contenant les généalogies des principales maisons de Lorraine : Ce dernier ouvrage est souvent cité par D. Calmet qui a eu tort de le croire d'un neveu de Bousmard.

Après avoir pendant l'espace de huit ans gouverné son église avec fermeté et beaucoup de sagesse, il mourut le 10 avril 1584 à l'âge de soixante-douze ans, sincèrement regretté de tous, même de ceux de ses chanoines qui lui avaient été le plus opposés dans le principe de son administration.

Bousmard fit de belles donations aux monastères de son diocèse, surtout aux Minimes chez lesquels il voulut être inhumé. Son tombeau, en marbre noir, portait cette épitaphe :

« Reverendissimo D. Nicolao Bousmard
« Siverio le Franc oriundo, ex Canonico et
« Archidiacono de Argona in Ecclesia Vir-
« dunen. Præposito Montisfalconis, Deca-
« no et Canonico Collegiatæ divæ Mariæ
« Magdalænæ, ad Epatum (id est Episco-
« patum) Viridunen. assumpto, et cum si-
« gno fidei 10 Aprilis 1584 defuncto, hic
« sepulturæ per Venerabiliss. D. D. Cano-
« nicos et Capitulum Decanæ Ecclesiæ Vir-
« dunen. maximo comitante cleri et civium
« numero sequenti die dato, Fratres hujus
« Monasterii et pauperes civitatis necnon

« ipsius defuncti agnati et consanguinei
« heredes scripti mastissimi posuerunt. »

Lorsqu'en 1716 les Pères Minimes reconstruisirent leur église un de ses arrière-petits-neveux fit transporter ses ossements avec le monument qui les couvrait dans le chœur du nouveau temple de cette maison religieuse.

LES BÉNÉDICTINS, Histoire de Metz, III, 119. — BÉTON, Biographie de la Moselle, I, 184 sqq. — MORAUX, Supplément, I, 980. — D. CALMET, Histoire de la Lorraine, III, 115 sqq., et Bibliothèque lorraine. — Histoire ecclésiastique et civile de Verdun. — Renseignements administratifs.

BOUSSE, *Thielman de, dit Voize, Woize ou Woiffe*, naquit pendant le quatorzième siècle, à Thionville ou peut-être à Terville, annexe de Weymerange. Son père, Thielman comme lui, était chevalier seigneur de Terville et prévôt de Thionville en 1359 ; sa mère se nommait Ingrand ou Annegrand.

Thielman de Bousse qui avait reçu les ordres sacrés, fut nommé à l'évêché de Metz par l'empereur Wenceslas contre Pierre de Luxembourg-Ligny (v. son article) qui avait été désigné pour cette chaire par le pape Clément VII, malgré qu'il n'eût que seize ans : On sait que Wenceslas tenait le parti d'Urbain VI. Ce prince étant venu à Metz en 1384, y mena même son protégé pour le faire agréer par le peuple de cette ville ; mais ce fut en vain. Pierre de Luxembourg ayant été appelé en 1386 à Avignon avec le titre de cardinal, Bousse, toujours avide de se mettre en possession du siège épiscopal de Metz, et toujours rejeté, prit le parti de contraindre les messins par la voie des armes à le recevoir pour leur évêque. Il mit en conséquence dans ses intérêts le duc de Juliers, le comte de Nassau-Sarbrücken, le seigneur de Boulay et quelques autres dynastes puissants des environs qui réunirent leurs forces pour venir ravager le pays. Mais on résista à leur attaque imprévue : les messins resserrèrent le sire de Boulay dans son château qu'ils assaillirent jusqu'à trois fois, et portèrent en-

suite le ravage et la mort sur les domaines de leurs agresseurs, brûlèrent le château-neuf de Terville qui appartenait à la famille de Bousse et réduisirent en cendres les villages de Hettange-la-grande et de Lutange.

Ces insuccès n'empêchèrent pas l'évêque-prétendant de continuer à porter le titre d'évêque de Metz, que l'on retrouve dans des actes posés par lui entre les années 1391 et 1403. On possède en outre, sous la date du 16 novembre 1393, une trêve entre la ville de Metz et Thielman Voiffe (c'est notre Thielman de Bousse comme nous l'avons vu plus haut) ainsi que ses frères.

L'époque du décès de cet intrigant personnage ne nous est pas connue.

BÉTON, Biographie de la Moselle, I, 159, sq. ; et Histoire des Duchés de Lorraine et de Bar, I, 231. — MORAUX, Histoire des Evêques de l'Eglise de Metz, 536, sq. — TESSIER, Histoire de Thionville, 87, sqq. — LES BÉNÉDICTINS, Hist. gén. de Metz, II, 596, sqq. ; IV, 328.

BRANDENBOURG, *Godefroid de*, est encore un de ces personnages distingués sur la vie desquels l'Histoire ne nous a rien conservé. Issu de la puissante maison de Brandebourg qui elle-même tirait son origine des comtes de Vianden, Godefroid semble avoir été fils de Thierry qui joua pendant la seconde moitié du treizième et la première du quatorzième siècles un rôle très-important à la cour de Luxembourg. Il eut pour frères Ferry et Herman de Brandebourg, ce dernier seigneur de la terre de ce nom, et qui tous deux intervinrent à leur tour aux principaux actes de nos comtes.

Brandebourg avait pris ses armes de celles de Vianden : de gueules à l'écusson d'argent ; mais pour marque de cadet il avait posé cet écusson en abîme.

Godefroid dont il est question ici, obtint les ordres et fut d'abord nommé archidiaque de l'Eglise de Notre-Dame de Wesel. Plus tard il fut jugé digne par le grand Baudouin de Luxembourg (v. Luxembourg, Baudouin de), archevêque

de Trèves, de devenir son Chor-évêque et son suffragant (1343).

Là se bornent nos renseignements. Cependant si nous pouvons en croire le texte des Gestes de Trèves, peu explicite en cet endroit, nous ajouterons que Godefroid de Brandebourg avait été un des précepteurs de Baudouin qui en outre l'avait nommé grand-doyen de son chapitre métropolitain. Rien que les hautes dignités dont cet homme distingué fut revêtu sous l'administration d'un prélat comme Baudouin, doivent convaincre de son mérite personnel et nous faire regretter de n'avoir aucun de ses actes à rapporter.

Quant au titre d'*Evêque de Chor* que Pierret et son plagiaire Bertholet attribuent à Godefroid de Brandebourg, c'est une méprise du premier, pour avoir mal traduit le mot latin Chor-Episcopus, et de la part du second une véritable étourderie ou une impardonnable ignorance, pour avoir copié sans réflexion une faute évidente.

PIERRET, I, fol. LX; et III, 101. — Gesta Trevirorum, II, 200. — RENTHOLOT, VIII, 188 — AN HONTHUIN, Hist. Trevir. diplomat. II, 129, sqq. — Notes d'études. — UNGERSCHUCK.

BRANDEBOURG, Jean, Baron de, appartenait à cette branche de sa maison qui obtint pendant la première moitié du quatorzième siècle partie de la seigneurie de Meysembourg, par l'alliance d'Aleyde de Meysembourg, une des quatre filles de Wauthier, dernier mâle de ce nom, avec Jean de Brandebourg. Le baron Jean de Brandebourg qui se titrait de seigneur de Meysembourg, Scheuren (Lagrange) et Ventschen (Fontois), est rappelé comme suit dans le manuscrit des *Viri illustres*: « 1520. — *Suivant l'exemple de la Bibliothèque de Luxembourg; 1580, dans celui de Trèves.* — Joannes « Baro a Brandebourg Dominus in Meysembourg, Horreo, Ventsch, Tribunus « militum pro Cæsare in Hungaria sepultus Luxemburgi in Templo Sancti-Spiritus. »

Ce seigneur, dont les annales, si ce n'est

la notice qui précède, ne nous rapportent aucun acte particulier, était fils de Frédéric de Brandebourg et de Catherine d'Apremont. Cependant son grade de mestre-de-camp et le titre de Baron qu'il obtint en récompense de sa bravoure et de ses services sont là pour le recommander comme un personnage digne de la mention que le manuscrit cité a faite de lui.

L'une ou l'autre des deux dates marquées ci-haut, mais plus vraisemblablement la seconde (1580), semble être celle de son décès, si nous la comparons à celle où son fils — Jean comme lui, dont l'article suivra — a vécu. Il avait épousé Antoinette de Châtel-S-Nazare.

La branche de Brandebourg dite de Meysembourg avait écartelé les armes de ces deux maisons illustres : aux 1 et 4 elle avait retenu de Gueules à l'écusson d'argent en abème, qui est Brandebourg franc ; et aux 2 et 3 elle avait pris d'or au chef de gueules, chargé de trois merlettes de sable, qui est Meysembourg.

Viri illustres, II, N° 148. — PIERRET, III. — Archives de la Maison de Wiltz : section Meysembourg.

BRANDEBOURG, Jean II, Baron de, était fils de Jean I de Brandebourg, dont l'article précède. Les renseignements historiques que nous fournissent les documents que nous avons devant nous, nous apprennent que Jean II, Baron de Brandebourg avait un frère, *Bernard*, mort sans alliance ; un second, du nom de *Pierre-Ernest*, et un troisième nommé *Frédéric*, outre deux sœurs, *Catherine* et *Esther*. Il paraît avoir été l'aîné, puisque partout il est désigné avec la qualification de seigneur, tandis que les deux autres ne se disaient que co-seigneurs des terres de Meysembourg, Lagrange et Fontois, et que dans son testament de l'année 1620, il dispose de ses seigneuries, donnant les unes à l'un de ses frères, l'autre au second.

Comme issu d'une des plus anciennes maisons du Pays, ce personnage fit partie du Siège des nobles (1590) et fut convoqué en 1593 avec l'ancienne chevalerie

pour assister à la réception de l'archiduc ; mais il ne parut pas à cette cérémonie. Il était aussi conseiller de courte-robe ou d'épée au Conseil provincial.

Jean de Brandebourg était parvenu à un âge qui dépassait la quarantaine lorsque mû par une vocation particulière il voulut obtenir les ordres sacrés : Cependant il n'accepta jamais ni bénéfice ecclésiastique ni charge d'âmes, passant sa vie dans les études et les exercices d'une solide piété. Il possédait à Luxembourg un terrain assez étendu, délimité par les rues modernes de l'Eau, de la Congrégation et de la Trinité. Une chapelle, dédiée à la Sainte-Trinité y était contigue : il donna vers 1590 ce terrain aux Frères prêcheurs pour y construire un nouveau monastère, parceque le leur avait été incendié pendant les guerres précédentes. Et finalement, par un codicille ajouté en 1628 à son testament de l'année 1620, il légua aux Jésuites de la même ville une somme de quinze cents florins de Brabant, destinée à la fondation d'une bourse d'études pour l'entretien d'écoliers pauvres de Meysembourg ou de la commune de Leudelage. Le bénéficiaire devait se destiner à l'état ecclésiastique et le Père recteur du collège en était le collateur : cette fondation est perdue aujourd'hui, parceque, hypothéquée sur des redevances féodales elle n'a plus été servie depuis l'abolition de la féodalité.

Dans le même acte il disposa des ornements sacerdotaux, des vases sacrés qui lui appartenaient en propre, ainsi que de sa bibliothèque en faveur des collèges des Jésuites de Luxembourg et de Trèves.

Le manuscrit des Viri illustres consacre à ce religieux personnage l'article suivant : « 1620. Joannes Baro a Brandenburg, Dominus in Meysenburgh Luxemburgensis, sacerdos sine ullo Beneficio, consiliarius equestris Regis in Ducatu Luxemburgensi, mortuus ibidem et sepultus in templo Collegii Societatis Jesu, quam studiosus Musiponti—Pont-à-Mousson—petierat, fundavit unam bursam in semi-

« nario Luxemburgensi et Collegiis Trevi-
« rensi et Luxemburgensi legavit sacram
« suam suppellectilem et Bibliothecam. »

Il fut inhumé, comme le dit l'auteur du passage que nous venons de transcrire, dans l'église des Jésuites de Luxembourg. Sa tombe, grande dalle en marbre noir, placée encore aujourd'hui au milieu du chœur de cette église—qui depuis quelques années a changé son nom contre celui de Notre-Dame, après avoir déjà porté successivement ceux de S^t-Nicolas et S^{te}-Thérèse, ainsi que celui de S^t-Pierre—, porte l'épithaphe suivante :

RENTM ADMODU ET GENEROSUS
DOMINUS D. JOANNES BARO A
BRANDENBURG. DOMINUS IN
MEISENBERGH, SCHEUREN ET
VENTSCHEN. SACERDOS
SITUS HIC. OBIIT A^O DOMINI
MDCXXX DIE III MARTII.

Viri illustres, I, N^o 59. — BERTHES, 116, 146, 205. — NANN, Catalogue des Bourses, XIX, sq. — NEYEN, Notice sur la Baronie de Meysembourg. — Archives de la maison de Wilts : section Meysembourg. — BARTHOLET, VIII, 188. — Notes d'études. — Documents VAN DER STRATEN, de Chérisey. — УГОРСКОУ.

BRENNER, Jean, fils de Jean Brenner, dit de Nalbach, Greffier au Conseil provincial de Luxembourg, et de Marguerite Housman d'Ebly, est né en cette ville pendant la seconde moitié du seizième siècle. Il est mentionné comme suit dans le manuscrit des Viri illustres : « 1580. Joannes Brenner filius Joannis Brennerii secretarii status Regis et Grapharii Luxemburgensis, primus Luxemburgensis Societatis Jesu, primitias celebravit Luxemburgi coram Matre in sacello Sancti Clementis hodie Sancti Adriani Societate necdum Luxemburgi existente, quæ post admissa sacello isto usa est ad viginti annos, concionator egregius, laudatus a Bencio in litteris annuis Societatis Jesu, primus rector collegii Confluentini ejusdemque auctor per Joannem a Schonberg Archiepiscopum Trevirensis amantissimum sui,

« post vitam apostolicam per Sueviam, « mortuus est Monachii. »

D'après ce passage, il paraîtrait que Jean Brenner serait devenu prêtre en 1580 ; mais cette date est plutôt placée là pour indiquer l'année où il coopéra à la fondation de la maison des Jésuites à Coblenche, par les soins de Jacques de Schoenberg, archevêque de Trèves. Quoiqu'il en soit, il a conservé la réputation d'avoir été profond théologien, mais surtout bon prédicateur. Il fut un des premiers Pères de la Compagnie de Jésus qui vinrent s'établir à Luxembourg lorsque le roi Philippe II y établit leur maison en 1594. Il alla ensuite en mission en Suède et vint mourir à Munich où il fut enterré dans l'église de St.-Michel.

Le père Brenner a écrit la vie édifiante de son ayeul ; mais son ouvrage n'est pas parvenu jusqu'à nous.

Ce personnage, le dernier de son nom, avait quatre sœurs qui furent mariées : *Jeanne*, à Antoine de Blanchart ; *Barbe*, à Remacle d'Huart ; *Marguerite*, à Jean de Wiltheim ; et enfin *Gertrude*, à Melchior Wiltz, tous les quatre dignes de figurer dans notre galerie des illustrations luxembourgeoises (v. leurs art. respectifs).

Brenner portait : d'argent, à un cœur de gueules accosté à dextre et à senestre de trois flammes de même, soutenu et surmonté d'une croix de sable. Cette famille, originaire de Saxe, florissait déjà en 1336.

Viri illustres, I, N° 45. — WILHELM A WILTHEIM, Disquis. antiquar. Hist. Luxemb., lib. II, c. 6, § 3. — BRATHOLST, VIII, 168. — NEYEN, Notice histor. sur la famille de Wiltheim, 10. — NEYEN, Généalogie de la famille d'Huart, dans : Publications de la Société archéol. de Luxembourg, 1854, T. X, 109 à 139. — MANUSCRIT BLANCHART. — PIGNET, III, fol. LX. — AN HONTHRIEN, Hist. Trev. diplom. III, 143 et note.

BRETON, *Antoine Le*, ne nous est connu que par les quelques lignes que nous donne le manuscrit des Viri illustres qui s'en réfère à un passage des mémoires de Philippe de Commines : « 1470. An- « touins de von Britannien Nobilis adultus

« ex proximia Luxemburgica laudatur a « Comineo Lib. I, Cap. 4. quod Caro- « lum audacem in certum exitium prope- « rantem servari sit conatus. »

La date de 1470 ici placée se rapporte vraisemblablement au décès de ce personnage, car l'action pour laquelle l'auteur des Viri illustres le cite parmi les *clari bello et armis*, s'est passée en 1467, le 27 juillet, à la bataille de Mont-l'Héry. Voici du reste ce qu'en dit Commines : « Le comte de Charolois chassa de son « costé, demie-lieue outre le Mont-l'Héry, « et à bien peu de compagnie ; toutes fois « nul ne se défendoit ; et trouvoit gens à « grande quantité : et jà cuidoit avoir la « victoire. Un vieil gentilhomme de Luxem- « bourg, appelé Antoine le Breton, le « vint quérir : et luy dit que les François « s'estoient ralliés sur le champ, et que « s'il chassoit plus guères, il se perdrait. « Il ne s'arresta point pour luy, non ob- « stant qu'il luy dist par deux ou trois fois. « Incontinent arriva monseigneur de Con- « tay dont cydessus est parlé, qui luy dist « semblables paroles, comme avoit fait le « vieil gentilhomme de Luxembourg, et si « audacieusement qu'il estima sa parole et « son sens, et retourna tout court. Et croy, « s'il fust passé outre deux traicts d'arc, « qu'il eust esté prins, comme aucuns « autres qui chassoient devant luy. »

La famille le Breton n'est pas connue comme luxembourgeoise, à moins que son nom n'ait été changé plus tard en celui de Britto, comme nous le trouvons écrit deux siècles plus tard. (v. l'art. Britto ou Britto.)

Viri illustres, II, N° 137. — PHILIPPE DE COMMINES, Mémoires ; loc. citat.

BRIART, *Jean-François-Henri-Léopold*, né à Marche, en 1802, mourut subitement le 10 juin 1851, à Rosières dans la province de Namur où il était allé passer quelques jours.

Après avoir achevé ses études en droit à l'Université de Liège et défendu une thèse intitulée : *De adeundâ hæreditate*, il

obtint le bonnet de Docteur dans cette faculté, le 21 février 1828 et prêta le serment d'avocat le 5 mars suivant. Il s'établit à Liège.

De 1834 à 1836 Briart publia avec MM. L.-E. Ansiaux, G.-E. Brixhe et L.-A. Doreye, les 13^e et 14^e volumes des arrêts notables de la Cour d'appel de Liège, contenant les arrêts les plus remarquables des Cours de Bruxelles et de Gand, etc. — A partir de 1837 jusqu'en 1851 il rédigea aussi la Chronique Liège dans le Journal du Palais.

Briart avait été nommé Juge suppléant du canton de Liège; il était aussi bibliothécaire de la Société d'Emulation, membre du Bureau de Bienfaisance et trésorier de la Commission administrative des sourds et muets de la même ville.

U. CAPITAINE, *Nécrologe liégeois*, 1851, 18, sq.

BRIAS, *Louis-Antoine, Comte de*, était né à Luxembourg, en 1781, fils de Jean-Joseph-Frédéric, comte de Brias, député de l'Etat-noble du Duché de Luxembourg, seigneur de Hollenfeltz, lieutenant-colonel d'un régiment de carabiniers au service de l'Empereur, mort le 22 mars 1798. Jean-Joseph-Frédéric, Baron de Brias fut créé comte de son nom, par Lettres du 21 février 1787.

Louis-Antoine de Brias entra en 1806 au service de France, dans les chevau-légers belges commandés par le Duc d'Angoulême, qui formèrent plus tard le 27^e régiment de chasseurs à cheval. Sous-lieutenant en 1807, lieutenant l'année suivante, adjudant-major en 1810, capitaine commandant d'escadron en 1813, il fit les campagnes de Prusse et de Poméranie suédoise en 1807, celle de 1808 en Danemarck, celles de 1809 à 1812 en Espagne, celles de Saxe et de France; se trouva aux batailles de Talavera, d'Almonacid et de Gabora; se distingua à Guadalaxara où, avec soixante chevaux il tint tête à plus de trois cents hommes, les chargea, leur prit deux pièces de canon et leur tua plus de quatre-vingts hommes. Porté à l'ordre du

jour de l'armée pour cette action brillante, il fut décoré de la Légion-d'honneur.

Après la chute de Napoléon il entra au service des Pays-Bas, se trouva à Waterloo dans l'armée hollando-belge et y fut grièvement blessé à la jambe par un boulet de canon, pendant qu'il sauvait la vie au Prince d'Orange, devenu depuis roi des Pays-Bas sous le nom de Guillaume II, au moment où ce prince recevait lui-même une balle à l'épaule.

Il était colonel du 8^e hussards lorsque la révolution belge éclata; il en embrassa les principes et commanda en 1831 le 2^e chasseurs à cheval au service de Belgique; fut fait général de brigade bientôt après, et lieutenant-général en 1837. Il prit sa retraite en 1842 et mourut à Bruxelles, le 5 septembre 1855.

Le général comte de Brias était commandeur des Ordres de la Légion d'honneur et de Léopold, et chevalier de l'Ordre militaire de Guillaume. Il descendait d'une très-ancienne et très-illustre famille qui avait pris son nom d'un fief situé en Artois. La maison de Brias, connue depuis la fin du douzième siècle, porte: d'or à la fasce de sable, surmontée de trois cormorans de même, membrés et becqués de gueules. Elle s'était pendant le dix-huitième siècle établie dans le Pays de Luxembourg où elle posséda la seigneurie de Hollenfeltz que le comte Louis-Antoine a vendue en 1819 à l'avocat Thorn (v. son art.) qui fut plus tard gouverneur civil de la province belge de Luxembourg, puis de celle de Hainaut.

Le nom de Brias est éteint dans notre pays.

Biographie générale des Belges, 39, sq. — *Nobiliaire des Pays-Bas et du Comté de Bourgogne*, 1^{re} Partie, I, 298, sq. — *Suite du supplément au même ouvrage*, VI, 116, sqq. et 120 sqqq. — *Souvenirs contemporains*. — *Notes de famille*. — *Archives du Conseil Souverain*. — *Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique*, II, liv. I, 99 — *Renseignements administratifs*.

BRITT, ou **BRITTO**, *Jean-Oswald de*, naquit à Larochette dont il fut co-seigneur. L'auteur du manuscrit des *Viri illustres*

lui a consacré l'article suivant : « 1620. « Joannes-Oswaldus Britt ex Feltz Philip- « pi II et III Regum Hispaniarum Consi- « liarius et Secretarius intimus per annos « sex et triginta, condominus in Feltz cu- « jus filium Don Louis Rex creavit Equi- « tem de Alcantara. »

Britt mourut en ou vers 1640, à Bruxelles où il fut enterré.

Le roi d'Espagne Philippe IV, pour récompenser les longs services de ce personnage distingué, érigea en 1631 la Terre de Diekirch en dignité de Marck-Vogtey—non marquisat comme plusieurs l'ont avancé à tort—, et la lui donna en fief-engagére-héréditaire pour une somme de onze mille florins de Brabant.

Viri illustres, III, N° 213. — PIRANET, III, fol. LX — BERTHOLST, VIII, 169 et 188. — PAQUET, 62. — L'ÉVÊQUE DE LA BASSE-MOÛTUNIE, Itinéraire du Luxembourg germanique, 398.

BROCQUART, Jacques, naquit à Thionville, vers l'année 1588 et entra dans la compagnie de Jésus au monastère de Luxembourg.

Le P. Brocquart, dont le nom de famille se trouve écrit tantôt *Broquart*, *Bronquart*, *Bronquard*, etc, fut en 1624 le premier auteur de la dévotion en Notre-Dame dite Consolatrice des affligés à Luxembourg. Il est mort dans cette ville, en 1660.

L'auteur du manuscrit des Viri illustres lui a consacré les lignes suivantes qui ne nous apprennent rien de nouveau : « 1654. « Jacobus Brocquart Theonisvillanus Societ. « Jesu Sacelli B. Mariæ Virg. Consolatri- « cis afflictorum Miraculosi, Curator. »

Une famille de Brocquart a été pendant le siècle dernier seigneur de Villers-S^{te}-Gertrude. Nous ne savons si Jacques Brocquart y appartenait.

On a de ce pieux personnage les quatre ouvrages suivants qu'il a traduits, les deux premiers en latin, les deux autres en allemand : 1°. Le pédagogue Chrétien du Jésuite d'Oultreman, de Valenciennes ; vol. in 8°, Trèves, 1644. — 2°. Pensez-y bien, ou moyen assuré de se sauver. 1648,

in 8°. — 3°. Le Testament de l'homme chrétien, d'Antoine Sucquet. — 4°. La vraie philosophie du Chrétien, qui consiste dans la méditation de la mort ; par Charles Mus-sart.

La Bibliothèque de Luxembourg possède en outre un livre intitulé : *Descriptio Solertissima Terræ Sanctæ*. Cologne, 1623 ; vol. in 12, et rédigé par *Bonaventure Brocard*. Cet auteur aurait-il été parent du personnage auquel notre article est consacré ?

D. CALMET, *Biblioth. lorraine*; et *Catalogue des auteurs lorrains*. — BÉGIN, *Biogr. de la Moselle*, I, 178, sq. — TRUSSIER, *Histoire de Thionville*, 314. — BERTHOLST, VIII, 63. — PIRANET, I, fol. LX. — *Viri illustres*, I, N° 89. — *Manuscrits Clones*. — *Histoire de Notre-Dame de Luxembourg*, par un Père de la Compagnie de Jésus ; Luxbg., Jacques Ferry, 1724, in 12, passim. — NEUMANN, *Les auteurs luxembourgeois*, dans : *Programme de l'Athénée*, 1836, 28. — CLASEN, *Catalogue de la Bibliothèque de Luxembourg*, 36 et 301.

BROSIUS, Henri-Ignace, naquit à Vinton, vers le milieu du dix-huitième siècle. Ce personnage, qui était entré dans la compagnie des Jésuites, ne nous est connu que par les trois ouvrages suivants : 1°. *Catéchisme d'un bon citoyen, ou entretiens d'un Luxembourgeois avec un Parisien sur l'autorité souveraine et les devoirs des peuples*. Vol. in 8°, Liège, 1792. — 2°. *Journal philosophique et chrétien*. Brochures publiées en feuilles périodiques, de 1785 à 1790 ; 4 vol. in 8°. Nous en possédons 2 volumes in 8°, qui forment l'année 1790. — 3°. *La démolition raisonnée du séminaire profane érigé à Louvain en 1786*.

Ces productions ne sont que des pamphlets à l'adresse de l'Empereur Joseph II contre ses projets de réforme.

Pendant la révolution française l'abbé Brosius émigra aux Etats-Unis. Il revint mourir en Prusse après 1830 dans un âge très-avancé.

NANVA, *Supplément du Catalogue de la Bibliothèque de Luxembourg*, 151, 722 et 611. — *Notes particulières*. — BAITZ, *Mémoire sur l'ancien droit belge*, I, 379.

BRUER ou **BRUNNUS**, *Jean-Théodoric*, Docteur en droits civil et canonique, protonotaire apostolique, official de l'archevêque-électeur de Trèves, Doyen du chapitre de S'-Georges à Cologne, chanoine de S' Siméon et de Munster-Meinfeld, prévôt de la cathédrale de S' Séverin à Gemünd, était né à Hoscheid, canton de Diekirch et mourut en 1673. Le nom de Bruer ne répondrait-il pas à celui de Breyer dont il existe encore plusieurs familles dans le Pays ?

Par son testament de l'année 1653 et un codicille de 1667, Jean-Théodoric Bruer donna à l'hospice de St.-Nicolas à Trèves toute sa fortune à la condition que l'administration de cet établissement créerait une fondation de bourse, au revenu de cinquante écus à cinquante-six sols (224 frs. argent du jour), en faveur des descendants de sa famille, au dit Hoscheid et à Hoffelt. Une seconde bourse d'études, de vingt-cinq des mêmes écus fut érigée par le Codicille ci-haut rappelé; elle doit de même être donnée à sa famille. Lorsqu'il ne se présente pas de parent, un étranger peut en jouir. Ces stipendes sont destinés à l'étude de la théologie, de la médecine ou du droit, et la durée de la jouissance n'est pas limitée.

Pour pouvoir devenir boursier il suffit d'être parent du fondateur, apte aux études et avoir une bonne conduite : l'aptitude et la conduite sont les qualités essentielles exigées, et elles ont la préférence sur la proximité du degré de consanguinité.

Cette fondation, qui existe encore, est administrée de nos jours par la commission des hospices de la ville de Trèves. La bourse de vingt-cinq écus subsiste seule.

KOLTE, *Manuel des fondations de bourses d'études*; 454. sqq.

BRUNON, *Comte de Chiny*; v. **CHINY**, *Brunon, Comte de*.

BUCH, *Buche, Busch ou Busche, Henri-Michel, dit LE BON HENRI*, est né à Arlon, en 1608. Il était simple cordonnier de sa profession lorsqu'il alla s'établir à

Paris, à l'âge de vingt ans. Toujours occupé de son travail et imbu des sentiments de la plus généreuse charité, Buch conçut et exécuta en 1645 la belle pensée de réunir un certain nombre d'ouvriers de son état, laborieux et de bonne conduite comme lui, pour travailler ensemble en commun et employer le surplus de leur nécessaire au soulagement des pauvres. Les résultats heureux que produisit *la Société des frères cordonniers* déterminèrent son vertueux fondateur à constituer sur le même modèle une *association de frères tailleurs*. Ces deux communautés qui avaient un but si éminemment philanthropique et si véritablement chrétien eurent leurs règlements, que rédigeèrent le Baron de Renty, gentilhomme normand, et Coquerel, Docteur en Sorbonne : Elles fondèrent successivement et sur divers points de la France, en Italie, en Espagne, etc., un grand nombre d'établissements qui subsistèrent jusqu'à la révolution de 1789.

Buch mourut à Paris, le 9 juin 1666. Levachet lui consacra un ouvrage qu'il intitula : *L'artisan chrétien, ou la vie du bon Henri*; Paris, 1670.

HELLOT, *Histoire des Ordres religieux*, VIII, 175. — **DE FLELLER**, *Dictionnaire historique*, litt. B. — **LA GARDE**, *Notice sur les Luxembourgeois célèbres*, 23. — **BEAUMONT**, VIII, 189. — **LE C^{te} DE BAC-DE-LIÈVRE**, *Biographie liégeoise*, II, 189. — **LEVACHET**, *Vie du bon Henri*. — *Hommes illustres des Pays-Bas*, I, 71. — **GODESCARD**, *Vies des Pères, des Martyrs et des principaux Saints*, X, 311, sq. — **COUATIN**, *Encyclopédie moderne*, IV, 206. — *Biographie universelle*, VI, 200.

BUCHY ou **BUCHRY**, *Henri*; v. **BOUCHY**, *Henri*.

BUDIGER, religieux de l'abbaye d'Echternach, est cité par D. Calmet parmi les savants qui ont présidé aux écoles de ce monastère et qui ont concouru à donner à ces écoles le lustre qu'elles ont eu pendant le moyen-âge. Il était contemporain de Héribert et d'Adelhaire (v. leurs art.)

D. CALMET, *Biblioth. lorr.*; Préface.

BURINGER, *Bernard*, florissait pendant la seconde moitié du dix-septième et la première du dix-huitième siècles. Il se

fit prêtre et obtint la cure de Dahlem-Sprinckange, au canton moderne de Capellen. L'église de Dahlem ayant été dévorée par un incendie du temps même de Buringer, le siège de la paroisse fut transféré à Sprinckange, comme nous l'apprennent les archives de l'ancien Conseil provincial. Nous n'avons découvert sur ce personnage aucune donnée biographique ultérieure si ce n'est qu'il a publié un ouvrage latin, in 4°, en 3 et en 5 volumes, composé de sermons, sous le titre de : *Serta moralia a concionatoribus DIEBUS DOMINICIS populo e cathedrâ exhibenda*; Luxembourg, Jacques Ferry, 1710—1716; et un autre, intitulé : *Serta moralia a concionatoribus IN FESTIS SANCTORUM populo e cathedrâ exhibenda, ex floribus sacræ scripturæ, sentiis SS. Patrum, apophtegmatibus illustrium virorum, rationis dictamine, similitudinibus, comparationibus a proprietatibus rerum naturalium desumptis, exemplis imitandis, aut fugiendis contexta*; vol. in 8°; Luxembourg, 1712.

Finalement, il semble résulter d'une observation de M. l'abbé Schaack, curé actuel de Garnich, que le vrai nom du personnage dont ici question aurait été *Bernard REICHLING*, et que celui de *Buringer* aurait été pris par lui de Buringen son endroit natal, comme cela était du reste de mode à son époque.

D. CALMET, *Biblioth. lorr.*; et *Catalogue des auteurs lorrains*.—Publications de la Société archéol. de Luxembourg; 1852; VIII, 2^e partie, 8. et XI, 95.—BERTHOLET, VIII, 189.—CLASEN, *Catalogue de la Biblioth. de Luxembourg*, 39.—NANUN, *Catalogue de la Biblioth. de Luxembourg*, 103 et 711.—NEUMANN, *Les auteurs luxembourgeois*; dans : *Programme de l'Athénée*, 1856; 37.

BURTON, *Jean-Louis*, naquit vraisemblablement à Marche où il est mort au mois de juin 1833, à l'âge de soixante-quinze ans. Burton avait embrassé l'état ecclésiastique. Après avoir été le collaborateur de de Feller (v. son art.) pour son *Journal historique*, et celui de l'abbé B. de Saive pour l'édition du *Dictionnaire historique*, dit de de Feller, il fut nommé curé à Marche, fonctions qu'il occupa pen-

dant plus de trente ans. C'est à ce prêtre recommandable que cette ville doit la reconstruction de son église qui était devenue la proie d'un incendie. Pendant la tourmente républicaine Burton avait courageusement refusé le serment de haine à la royauté, et cette résolution le força comme ses confrères, à se tenir caché pour se dérober aux recherches des gendarmes chargés de l'arrêter.

U. CAPITAINE, *Recherches sur les journaux*; Liège, 1880, p. 107.—Notes de M. l'abbé ENGLING.

BUSBACH, *de*, famille distinguée qui a fleuri dans le Luxembourg pendant le seizième et le dix-septième siècles. Nous ne pouvons admettre qu'elle soit originaire du Pays, à moins qu'on ne veuille la faire sortir du village, aujourd'hui français de son nom (Bousbach), supposition qui ne s'appuyerait sur aucune preuve historique. Nous n'avons pas découvert les armes de cette famille qui cependant était noble et qui avait son caveau dans l'église des Dominicains à Luxembourg. Les Busbach comptent plusieurs personnages de marque dans la robe et dans le sacerdoce; une dame de ce nom est même morte en odeur de sainteté comme nous aurons l'occasion de le voir.

BUSBACH, *Jean de*, est rappelé comme suit dans le manuscrit des *Viri illustres*: « 1632. Joannes a Busbach Christophori « consiliarii filius Salamanticæ in Hispania « promotus J. U. Doctor Assessor imperialis cameræ spirensis, qui Luxemburgi « moriens una cum conjuge legavit Patri- « bus Dominicanis 500 Daleros apud eos « dem paterno sepulchro in Sancti Michaelis « æde conditus. »

Jean de Busbach était fils de Christophe de Busbach, licencié en droit et conseiller-lettré à Luxembourg par promotion du 27 juillet 1593. Sa mère se nommait Marguerite Drouxman, ou Dronckman, native de Trèves. Il avait un frère, Georges-Bernard qui entra dans la Compagnie de Jésus, ainsi que trois sœurs, Madelaine, Dorothee et Marguerite, laquelle dernière aura son article à part, à la suite de celui-ci.

A son retour de la célèbre université de Salamanque où il avait fait de très-brillantes études, Jean de Busbach se fit d'abord recevoir avocat au Conseil provincial de sa ville natale; puis quelque temps après il fut nommé Conseiller-lettré au même Conseil. Il occupait ces fonctions lorsque la confiance de la Cour l'appela à Spire, en qualité d'assesseur à la diète de l'Empire. Il servit encore utilement en Espagne l'archiduc Albert qui avait une foi entière en ses lumières, et revint mourir à Luxembourg, en 1632.

Jean de Busbach avait épousé Dorothée de Wiltheim, fille de Jean, Greffier du Conseil provincial et de Marguerite Brenner. De ce mariage naquit Marguerite-Isabelle de Busbach qui devint à son tour la femme de Jean-Prosper d'Arnoult (v. son art.), Conseiller, puis Président au même Conseil provincial; d'où descendirent les barons d'Arnoult de Meysembourg et ceux de Solenvre.

Viri illustres, III, N° 247. — NEYER, Notice historique sur la famille de Wiltheim, 16, 17, 19 et 34. — BEUTHOLDT, VIII, 189. — PAQUET, 63. — ULVALING, 58. — PIRAST, I, fol. LX.

BUSBACH, *Marguerite de*, est née à Luxembourg, le 20 janvier 1579. Elle était fille de Christophe de Busbach, Conseiller-lettré au Conseil provincial de Luxembourg et de Marguerite Drouxman ou Dronckman, de Trèves, conséquemment sœur de Jean de Busbach dont l'article précède.

Le 23 janvier 1600 elle fut mariée à Melchior de Wiltheim, avocat à Luxembourg et fils de Guillaume et de Marguerite Zanders. Le père de Melchior de Wiltheim qui était frère de Jean de Wiltheim, Greffier du Conseil, a été annobli avec celui-ci par Lettres-Patentes données à Prague, le 13 novembre 1627.

Du mariage de Melchior de Wiltheim avec Marguerite de Busbach naquirent huit enfants dont cinq moururent en bas-âge, de façon qu'au décès du père, arrivé le 6 janvier 1621 il ne lui restait plus qu'un fils, *Christophe*, qui se fit jésuite (v. son article), et deux filles, *Régine-Thérèse* et

Gertrude, qui entrèrent de même en religion, comme nous allons le voir.

L'éducation toute chrétienne que Marguerite de Busbach avait reçue de ses parents, jointe à son extrême piété lui firent supporter avec une résignation exemplaire la perte de son époux chéri et allèrent jusqu'à la décider à renoncer entièrement au monde dès qu'elle eut pourvu à l'éducation et au placement de ses enfants. Dans l'intérieur de sa famille elle avait même pendant son mariage vécu de la vie des justes, s'occupant sans relâche à inculquer aux personnes de sa maison une piété solide et sans ostentation. Lorsqu'elle fut devenue veuve l'affection sincère qu'elle avait vouée à son mari fut entièrement reportée à Dieu seul; et son intérieur ressemblait sous bien des rapports à une communauté religieuse.

L'ordre dit de la Congrégation du P. Fourrier fut sur ces entrefaites introduit à Luxembourg (15 juillet 1627); et ces religieuses obtinrent de l'infante Isabelle-Claire-Eugénie leurs Lettres d'Entérinement le 17 octobre suivant avec la confirmation de l'Ordinaire le 20 du même mois: Marguerite de Busbach avait contribué de tous ses moyens à cet établissement. Dès que les religieuses furent installées, sa fille aînée y prit le voile (31 juillet 1627) et son fils entra presque en même temps dans l'ordre des Jésuites (26 septembre 1628). Quatre années plus tard, le 15 août 1631, cette pieuse et vertueuse dame fit elle-même sa profession solennelle dans le nouveau monastère et accepta le nom de sœur *Monique*. Par humilité elle voulut n'être jamais comptée qu'au nombre des sœurs converses, se plaisant à remplir les devoirs les plus infimes et à n'être que la servante des servantes du Christ. Sa fille cadette profita de ces exemples et se voua à Dieu, comme sa mère et sa sœur sous la même règle.

Marguerite, au comble de ses désirs en voyant toute sa descendance engagée dans des ordres religieux, ne partagea plus dès lors son temps qu'entre la prière, la mé-

dition et les obligations qu'elle avait contractées par ses vœux. Elle passa ainsi les vingt dernières années de sa vie et mourut en odeur de sainteté, le 10 septembre 1651, à l'âge de soixante-douze ans et près de neuf mois. Elle fut inhumée dans la maison qu'elle avait choisie pour sa retraite. Le monastère dit de Notre-Dame, à Luxembourg, conserve son cœur et son portrait qui lui a été donné par la famille Wellenstein, d'Ehnen, alliée aux de Wiltheim, conséquemment aussi aux de Busbach.

Son fils a écrit la vie de sa religieuse mère, mais son ouvrage est resté manuscrit. En 1857 M. l'abbé Weber, administrateur de la paroisse de Notre-Dame, à Luxembourg, en a publié une édition allemande, pour la rédaction de laquelle il a mis à profit tous les documents qu'il a pu réunir.

CLONES, manuscrits.—CHRISTOPHE DE WILTHEIM, Vie de Sœur Monique de Busbach, veuve de M^r Melchior de Wiltheim, et religieuse de la Congrégation de N.-D. à Luxembourg; 1684, manuscrit.—NAYEN, Notice historique sur la famille de Wiltheim, 16, 17, 19 et 12.—Archives des Comtes de Wiltz et de la famille de Martini.—BARTHOLET, VIII, 64, sqqq.—MALCOURT, Charles, frère mineur, Vie de sœur Monique: Cet ouvrage, composé en 1684, trois ans après la mort de sœur Monique, ne fut imprimé qu'en 1708, par un anonyme qui y a fait des corrections, quant au style.—NEUMANN, Les auteurs luxembourgeois; dans: Programme de l'Athénée, 1856, 35. art. Christophe de Wiltheim.—H. WIZAKA, Leben der Schwester Monika, geborne Margaretha v. Busbach.

BUSCH ou BUSCHE, *Henri-Michel*, dit le bon Henri; v. BUCH, *Henri-Michel*.

BUSLEYDEN, *Buschleyden* ou *Bauschleyden*, famille luxembourgeoise qui a produit plusieurs illustrations du premier ordre. Elle a pris son nom du village de Boulaide, en allemand Bauschleiden, autrefois Buschleyden et Busleyden, enclavé dans l'ancienne prévôté de Bastogne où elle possédait un beau fief. Le plus ancien personnage connu de cette maison se nommait Thilman de Busleyden qui, en 1449, était échevin d'Arlon. Il avait pour femme Ide, avec laquelle il acquit la seigneurie de Diestroff et une sixième

part de Hondelange. Leur fils, Gilles de Busleyden résidait, paraît-il, à Arlon. Il était secrétaire et greffier de l'état noble du Duché de Luxembourg, et fut anobli par Lettres-Patentes du mois de février 1471, sous Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne. Il portait: d'azur, à la fasce d'or, accompagnée en pointe d'une rose de gueules boutonnée d'or et feuillée de sinople. L'écu timbrée d'un casque d'argent, grillé et liseré d'or, orné de lambrequins d'or et d'azur. Cimier: une tête et col de licorne d'argent, la corne, le crin et la barbe d'or, issant d'un mortier ou bonnet d'avocat de velours bleu, bordé de deux galons d'or et chargé de la rose de l'écu.

Ce Gilles de Busleyden avait épousé Jeanne de Musset. Leurs descendants ont quitté le Luxembourg pour aller occuper les charges honorables auxquelles la confiance des souverains les appela, ainsique nous aurons l'occasion de le voir dans les articles qui vont suivre.

La maison de Busleyden s'est éteinte dans les mâles, le 20 juillet 1623, dans la personne de Gilles de Busleyden qui fut six fois Bourgmaitre de Bruxelles, entre les années 1592 et 1619, et qui avait été armé chevalier par l'Archiduc Albert à sa joyeuse entrée en cette ville, le 30 novembre 1599.

Nobiliaire des Pays-Bas, I, 10; et supplément, par M. DE VESANIO, III, 30, sqqq.—УНЕНСКОУ — ВУМАНС, Трофеи де Брабант, IV, passim.—PIZZART, III.

BUSLEYDEN, *François de*, était fils puiné de Gilles de Busleyden, chevalier, chef de la secrétairerie de Philippe, duc de Bourgogne (v. son art.) et de Jeanne de Musset. Les auteurs ne sont pas d'accord sur le lieu de naissance de ce grand prélat, les uns, tels que les auteurs de la Gallia christiana fixant Marville, tandis que d'autres, avec beaucoup plus de vraisemblance désignent Boulaide dont du reste sa famille a tiré son nom.

Après avoir successivement étudié à Cologne, Dôle, Pérouse, Paris et Lyon, François de Busleyden fut appelé à la

cour pour être préposé à l'éducation de l'archiduc Philippe-le-bel, et gratifié de riches bénéfices ecclésiastiques : nous le rencontrons en effet en 1490 avec le titre de prévôt de St. Donatien (Donatinus) à Bruges et celui de doyen d'Anvers en 1498. Il était en outre chanoine de la collégiale de St. Siméon à Trèves. Dès que l'empereur Maximilien eut reçu avis du décès de l'archevêque Charles, de Besançon, il recommanda François de Busleyden aux chanoines pour le faire élire archevêque de ce diocèse : Cette élection eut en effet lieu le 12 octobre de la même année 1498. Ayant obtenu sa confirmation canonique en 1499 il prit possession de sa nouvelle dignité, d'abord par procureur le 19 mai, puis il fit en personne son entrée solennelle, le 21 novembre, tousjours de la même année 1499.

Il n'était qu'à peine installé lorsqu'il appaisa une contestation qui s'était élevée entre les chanoines de Besançon et ceux de Salins, ordonnant aux derniers de céder le pas aux premiers. Peu de temps après, le 27 juin 1501, Philippe-le-bel le dépêcha vers Louis XII, roi de France, pour demander la main de sa fille Claudine pour Charles de Luxembourg-Ligny : Leglay a publié ses lettres de commission dans l'ouvrage intitulé : Négociation entre la France et l'Autriche ; T. I, p. 29. François de Busleyden envoya ensuite vers l'empereur Maximilien Jean de Courteville pour demander l'investiture du temporel de son évêché, ce qui lui fut accordé le 9 septembre. Ce prélat conclut également avec le prince de Bourgogne une transaction touchant le droit de frapper monnaie, renonçant à ce droit qui avait donné lieu à bien des contestations.

Malgré son séjour à la cour de Bruxelles il ne négligea pas pour cela la direction de son diocèse. En effet, une forteresse (arx Gyacena) avait été détruite pendant la guerre avec la France ; il la fit reconstruire hors de ses fondements, dépensant pour ces travaux au-delà de quatorze mille livres, somme énorme pour cette époque.

Chargé d'initier Philippe-le-bel dans le gouvernement du royaume d'Espagne qui venait de lui être apporté en dot par l'héritière de cette couronne, il suivit ce prince au-delà des Pyrénées. Philippe-le-bel conserva même pendant toute sa vie pour notre prélat une profonde estime de reconnaissance comme un bien sincère attachement, à tel point qu'il le consultait sur toutes les affaires importantes.

Pendant son séjour dans la péninsule ibérique, le Pape Alexandre VI, disent plusieurs auteurs, lui envoya le chapeau de cardinal et lui donna l'administration de l'Eglise de Cambrai, sede vacante. Nous devons ajouter cependant que nous avons vainement cherché le nom de François de Busleyden sur la liste des membres du sacré-collège, publiée par Moreri.

Avant de quitter Besançon il avait délégué à Jean Favel, de l'ordre de St. Dominique et évêque de Nazareth, les pouvoirs nécessaires pour gouverner le diocèse pendant son absence.

François de Busleyden est mort à Tolède, d'une fièvre inflammatoire qui l'enleva en peu de jours, le 21 août 1502.

Le manuscrit des Viri illustres consacre à ce grand personnage les lignes suivantes : « 1500. Franciscus Bouschlijdius ex Bauschleiden pago ad Suram amnem ex Philippi I Hispaniarum Regis et Ducis Luxemburgensis institutione Archiepiscopus Bizontinus, S. R. I. Princeps. »

Viri illustres, I, 35. — AN HONTHORN, Hist. Trevir. diplom. II, 346 ; et Prodromus Hist. Trevir., II, 1032. — Nobiliaire des Pays-Bas et de Bourgogne ; supplém. par VERANIO, III, 30. — USCHSCHUCK. — BURKENS, Trophées de Brabant, IV, passim. — D. CALMET, Biblioth. lorraine ; et Catal. des auteurs lorrains. — BEATELS, 184. — BEATHOLET, VIII, 189. — LA GARDE, Notice sur les luxembourgeois célèbres, 14. — PAQUET, 42. — ULVELING, 38. — C^{te} DE BUC-DE-LIEVRE, Biogr. liégeoise, I, 181. — PIRANT, I, fol. LXII ; et T. III. — v. STRANBERG, Metropolis Eccles. Trever. I, 209 et 250. — Gallia Christiana, XV, 101. — NEUMANN, Les auteurs luxembourgeois ; dans : Programme de l'Athénée, 1856 ; 42. note I.

BUSLEYDEN, Gilles de, que nous avons déjà mentionné, paraît par tout ce que nous avons découvert sur son compte, avoir d'abord habité Boulaide où il était

né et où il possédait des propriétés. Il s'y sera marié, puisque ses deux fils aînés, Gilles comme lui et François dont l'article précède, naquirent dans cet endroit où l'on n'a conservé de nos jours qu'un vague souvenir du château qu'ils ont habité et dont il ne reste plus de traces. Il vint ensuite s'établir à Arlon où son troisième fils, Jérôme (v. son art.) vint, dit-on au monde. Il eut aussi une sinon plusieurs filles.

Gilles de Busleyden devait avoir fait de bonnes études puisque, d'abord secrétaire-greffier de l'Etat-noble du Duché de Luxembourg il fut en 1484, le 24 décembre, nommé Conseiller en la Chambre du Conseil à Luxembourg, par Lettres-Patentes de Maximilien et de son fils Philippe-le-bel. Gilles de Busleyden avait épousé Jeanne de Musset et avait été annobli en 1471 par Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne. Les archives de la maison de Wiltz renferment plusieurs actes auxquels il est intervenu comme arbitre, en compagnie de personnages importants de l'ancienne chevalerie luxembourgeoise : dans un de ces titres il est qualifié de Conseiller du Roi des Romains et titré de Maître Gislès de Busleyden ; ce qui, à nos yeux, doit équivaloir à Docteur ou au moins à licencié en droit.

D'un autre côté le manuscrit des Viri illustres et Bertholet nous donnent à certains égards le motif qui l'aura déterminé à venir résider à Arlon : entre les années 1467 et 1473 il était prévôt de cette ville et de son territoire, en même temps que propriétaire de la seigneurie de Guirsch dont le château touchait presque à la banlieue d'Arlon et lui offrait sans doute une habitation plus agréable que l'âpre climat des Ardennes : Il a fait construire entre autres l'église paroissiale de S^t-Martin, à Arlon, et mourut vraisemblablement en ou vers l'année 1490.

Voici du reste le passage du manuscrit des Viri illustres qui concerne ce personnage : « 1490. Aegidius de Bouschleiden « quæstor generalis Ducatus Luxemburgensis, et Particularis arlunensis fundavit « Ecclesiam parochialem sti Martini ibidem

« et alias plures, pater Francisci et Hye-
« ronimi. »

Nous pensons qu'il ne sera pas inutile de donner ici une explication destinée à éviter une erreur : L'église dite de S^t-Martin, paroisse d'Arlon, que Gilles de Busleyden avait fait construire, n'est pas celle que l'on voit encore aujourd'hui. L'édifice de de Busleyden est devenu la proie des flammes pendant un incendie et n'a pas été relevé de ses ruines, parcequ'on a utilisé à cet effet la chapelle dite du rosaire, bâtie en 1634 par Georges d'Eyschen (v. son art.).

Viri illustres, III, N° 193.—BEAUVOLET, IV, anté textum, XXV.—Nobiliaire des Pays-Bas, I, 10; et Supplément, III, 30, sq. — Publications de la Société archéol. de Luxembourg, V (1849); 21 et 22; VI (1850); 256.—PUSSET, I, fol. LXXII, et T. III. — Cartulaire manuscrit de la maison de Wiltz, fol. 455, r°, sq.

BUSLEYDEN, Jérôme de, était frère cadet de François de Busleyden dont nous avons parlé, et troisième fils de Gilles qui précède. Il naquit vers l'année 1470, à Arlon où son père résidait alors. D'autres auteurs croient que comme ses frères il vit le jour au village de Boulaide. Quoiqu'il en soit le jeune Jérôme après avoir acquis les notions scientifiques et littéraires préliminaires nécessaires, fut envoyé à l'Université de Louvain où il acheva ses études de la manière la plus brillante et reçut le bonnet de Docteur en droits civil et canon. Lorsqu'il eut acquis l'âge exigé il se voua au sacerdoce et obtint les ordres sacrés, carrière dans laquelle ses vastes connaissances, peut-être aussi la puissante protection de son frère, l'archevêque de Besançon (v. son art.) lui firent donner un assez grand nombre de bénéfices ecclésiastiques très-importants, tels que ceux de Prévôt de S^t Pierre à Aire et de Chanoine de S^{te} Gudule à Bruxelles, de S^t Lambert à Liège, de Notre-Dame à Cambrai et de S^t Rombaut à Malines. En 1503 Philippe II le nomma en outre Conseiller d'Etat ecclésiastique et maître-des-requêtes au Grand Conseil de Malines.

Dans ces différentes charges Jérôme de

Busleyden sut inspirer une confiance si entière à ses souverains qu'ils ne tardèrent pas à l'employer dans les affaires les plus importantes comme dans les missions les plus délicates ; et il se distingua constamment dans toutes celles dont il fut chargé, par son extrême prudence et sa perspicacité. C'est ainsi qu'il fut député vers le Pape Jules II, François I^{er}, roi de France et le roi d'Angleterre Henri VIII. Charles d'Antriche, devenu plus tard empereur d'Allemagne sous le nom de Charles-Quint, se servit de lui en plusieurs occasions et l'envoya entre'autres en Espagne, en 1517. Mais arrivé à Bordeaux il fut attaqué d'une pleurésie dont il mourut le 27 août de la même année. Son corps fut ramené à Malines où il fut enterré dans l'église de Saint-Rombaut dont il avait été chanoine comme nous l'avons dit. Le célèbre Erasme lui composa une épitaphe en grec et en latin, destinée à être gravée au bas de son portrait.

Nous nous croyons en devoir de donner ici une copie de ces vers, d'après le Professeur Nève, dans son Histoire du Collège des Trois-Langues à l'Université de Louvain, p. 45 :

Nominis BUSLEIDIANI proximum primo
[decus,
Istane nos orbas, virenti raptus ævo,
[HYERONIME?
Litteræ, genus, Senatus, aula, plebs,
[Ecclesia,
Aut suum sidus requirunt, aut patronum
[flagitant.
Nescit interire, quisquis vitam honeste
[fniit.
Fama virtutum perennis vivet usque pos-
[teris.
Eruditio Trilinguis triplici facundia
Te loquetur, cuius opibus restituta reslo-
[ruit.

Ὁ τὴν δε γραφας σώματος μορφην καλῶρ,
 Ὁφελος ἀγάλμα ζωγραφεῖν καὶ τοῦ νοος.
 Ἐσιδεῖν ἄν ἐν πίνακος ἐν μισθ πέδω,
 Ἀρετῶν ἀπασῶν ἐρατὸν ἐγγύθεν χορόν.
 Τὴν ἐνσέβειαν τὴν ἱεροπρετῆ πάνν,

Τὴν σεμνότητα τὴν τε σωφροσύνην ἄμα,
 Τὴν χρησιότητα, τὴν τε παιδείαν καλήν.
 Καὶ ταῦτα κἄλλα μάνος ὑπῆρχ Γερωννμος
 Ὁ Βουσλεδιακῆς οἰκίας σέλασ μέγα.

Jérôme de Busleyden avait été l'héritier de son frère François, archevêque de Besançon, mort en 1502. Cette fortune, jointe aux épargnes de ses riches bénéfices lui avait procuré une grande opulence. Aussi sa maison était-elle meublée avec un goût exquis et une extrême richesse. Il possédait une belle collection de médailles et une bibliothèque bien fournie, enrichie d'un grand nombre de manuscrits qu'il avait acquis en Italie. Cette maison qu'il avait à Malines, inspira à Thomas Morus, le savant chancelier d'Angleterre, une épigramme que l'on trouve dans la collection de ses œuvres. Le même auteur en composa deux autres sur la collection de médailles. Morus durant son ambassade aux Pays-Bas, fréquentait beaucoup Jérôme de Busleyden dont il avait été accueilli avec autant de munificence que de bonté.

Jérôme de Busleyden avait de vastes connaissances et aimait à entretenir un commerce littéraire avec les premiers savants de son époque ; aussi le fameux Erasme, l'immortel auteur de *l'Eloge de la folie*, comptait-il au nombre de ses amis intimes. Il n'a rien publié ; cependant Morus a fait imprimer une de ses lettres dans *l'Utopie* : c'est un monument qui atteste une très-profonde érudition. A sa mort on a trouvé parmi ses papiers plusieurs harangues, des épitres, des pièces de vers et des lettres qui toutes respiraient le goût le plus pur : ces manuscrits qui ne furent jamais publiés, ont été longtemps et précieusement conservés dans les archives de l'Université de Louvain où André Valère assure les avoir vus. Nous ignorons s'ils existent encore aujourd'hui.

Mais l'acte de la vie de ce personnage qui l'a le plus rendu recommandable à la postérité fut la *fondation du collège dit des trois langues* hébraïque, grecque

et latine, *annexé à l'Université de Louvain*. Cette fondation il la fit par son testament, rédigé à Malines le 22 juin 1517, avant son départ pour l'Espagne. Dans cet acte il lègue le tiers de ses immeubles pour l'entretien d'écoliers, savoir : deux de la paroisse de *Boulaide*, ayant dix ans d'âge au moins, avec des dispositions pour l'étude et qui ont déjà reçu les premières notions dans les lettres; deux de *Marville*, deux d'*Arlon*, un d'*Aire*, et un de *Steenberg*, lesquels tous doivent être assez avancés pour pouvoir suivre avec fruit la classe élémentaire d'un des collèges de Louvain; ils doivent en outre être de bonne vie et mœurs et avoir atteint leur treizième année; de plus, un de *Malines* et un de *Luxembourg*. Finalement, trois bourses sont réservées pour les trois professeurs, de latin, de grec et de hébreu, qui avaient la table et le logement dans l'établissement même.

Il établit en outre que, en cas qu'à la vacance de l'une ou de l'autre de ces bourses il ne se trouvât pas dans les diverses localités désignées de sujets suffisamment qualifiés d'après les dispositions qui précèdent, on peut la conférer à un jeune homme des environs qui possède les qualités requises. Par le mot environs il entend parler des endroits qui n'en sont pas éloignés de plus de trois à quatre lieues du Pays. Si plusieurs postulants des mêmes lieux y prétendent à la fois et au même titre, le plus pauvre doit être préféré, pour le cas où il ne serait pas absolument dépourvu d'intelligence et de capacités.

La jouissance de ces différentes bourses était limitée à huit ans; les boursiers une fois admis ne pouvaient être dépossédés avant ce temps à moins qu'ils n'acquissent entretemps des moyens d'existence qui les missent à même de s'en passer. Cependant et par contre, ils ne percevaient aucun revenu de leurs bourses lorsqu'ils s'absentaient de l'établissement pendant plus d'un mois sans la permission du Président; etc.

Dans la quinzaine de la vacance d'une de ces bourses le Président du collège était tenu d'en informer le curé de la paroisse respective que la bourse sans titulaire concernait. Alors celui-ci publiait la vacance au prône pendant trois dimanches consécutifs, invitant ceux qui désiraient l'obtenir à s'annoncer aux présentateurs, c'est-à-dire aux administrateurs civils respectifs, afin que ces derniers pussent présenter au collège des proviseurs le plus qualifié d'entre les prétendants.

Pour *Aire* le droit de présentation appartenait au Doyen et au chapitre de la collégiale de *S^t-Pierre*.

Pour *Malines* il revenait au Doyen et au chapitre de *S^t-Rombaut*.

Pour *Steenberg* à son frère Gilles de Busleyden ou ses successeurs, à son neveu François de Busleyden et à Nicolas de Naves, sa vie durant.

Pour *Boulaide*, *Marville*, *Arlon* et *Luxembourg*, ce droit appartenait aux administrations locales ou bien à la justice.

Si dix jours après la dernière publication aucun candidat ne se présentait, il était libre aux présentateurs d'en choisir un dans les environs, d'après les errements établis plus haut.

Quant aux proviseurs ou curateurs de cette belle institution, le fondateur les avait dénommés dans la personne du curé temporaire de *S^t-Pierre* de Louvain, du Recteur Magnifique de l'Université de Louvain et à son défaut du doyen de la faculté de Théologie; et finalement du Prieur des Chartreux de la même ville. Vers la fin du régime autrichien, des ordonnances souveraines déférèrent ce droit de provision aux Etats-provinciaux des Pays respectifs.

Les boursiers pouvaient ainsi profiter pendant huit ans des leçons qui se donnaient tant au dit collège que dans les autres institutions littéraires et scientifiques de Louvain; ils étaient logés et nourris à l'établissement et n'avaient en tout de dépense à faire que celle de payer une livre de gros des Flandres pour leur lit: cependant les jeunes gens de *Boulaide* et

de Steenberg étaient encore exemptés de cette dernière charge. Après leurs études terminées il leur était loisible de se faire graduer dans l'une ou l'autre faculté, mais à leurs frais.

Le rapport annuel de chacune de ces treize bourses, qui en 1517 avait été estimé à vingt-cinq florins du Rhin par le fondateur lui-même, lequel certes avait taxé les choses au plus bas possible, était très-considérable pour son époque, d'après ce que rapportent encore de nos jours les personnes qui ont vécu vers la fin du siècle dernier où le collège des trois langues florissait encore de son ancienne splendeur. Ces personnes racontent en effet le grand nombre de maisons de plaisance et les richesses intérieures de cet établissement où les étudiants étaient traités comme des seigneurs, disent-elles, et allaient promener les jours de congé dans les châteaux qui appartenaient à leur collège.

Tous ces biens ont été vendus sous le régime de la république française, et une partie du fonds a sans doute fait naufrage. Cependant il en est resté des débris, puisque les bourses Busleyden sont encore conférées à des belges étudiant à l'Université catholique ; mais cette part n'est plus administrée suivant le vœu du pieux et généreux fondateur. Le droit de présentation et de collation entr'autres, ainsi que celui d'usufruit de ses libéralités en faveur des localités dénommées par lui, ont subi des vicissitudes diverses et affligeantes. Ne serait-il donc pas possible de ramener les choses à leur point de départ originel en introduisant seulement dans l'objet de la fondation les changements devenus nécessaires par l'effet du cours des temps ? Des traités internationaux, en remettant par exemple au Grand-Duché les capitaux ou la part restante des capitaux attribués primitivement aux boursiers de Luxembourg et de Boulaide, afin de les répartir suivant l'intention du donateur, mais à la condition de visiter des écoles nationales pour les commençants et ensuite des universités au choix des boursiers, restitueraient fa-

cilement, ce semble, le bienfait à qui il revient. Nous espérons du reste que les négociations entamées pour cet objet depuis 1845, entre les gouvernements du Grand-Duché et de Belgique, aboutiront au résultat désiré, et que la Belgique ne continuera pas toujours à prétendre que les charges de la fondation en absorbent tous les revenus et au-delà, de façon qu'aucune de ces bourses ne puisse être conférée à des ayant-droit du Grand-Duché.

Jérôme de Busleyden établit pour exécuteur de son testament, auquel il avait ajouté un codicile explicatif pendant sa dernière maladie, son frère aîné, Gilles, premier maître de la Chambre des Comptes en Brabant, Vicomte de Grimberghe, seigneur de Guirsch, Horst, St.-Peeters-Roye, Cortryck et van der Tommen. M. La Garde a confondu ce Gilles avec son père, aussi nommé Gilles, comme nous savons.

Nous terminerons cet article en transcrivant la notice plus que succincte que l'auteur du manuscrit des Viri illustres donne sur ce diplomate célèbre : « Hyeronimus « Bouschlidius Francisci frater Præpositus « Ariensis ex Facultatibus a fratre accep- « tis fundavit Lovanii Collegium trilingue « seu Bauschliidi. »

Viri illustres, I, N° 36.—BERTHELS, 184.—PIERRET, I, fol. LXII, et T. III.—BERTHOLET, VIII, 189.—LA GARDE, Notice sur les Luxembourgeois célèbres, 13, sq.—BUTKENS, IV 399.—MORERI, II, 476.—BAYLE, Dictionnaire historique et critique, I, 716.—MIRÆUS, Opera diplomatica; supplément *Foppens*, IV, 642, sqq.—Le même: *De scriptoribus sæculi XVI*, p. 10.—VALÈRE ANDRÉ, *Fasti academici lovaniensis*.—FLÉCHIN, *Vie du cardinal Ximènes*, liv. I, p. 172.—*Délices des Pays-Bas*, I, 149, sq.—*Biographie générale des Belges*, 44.—*Nobiliaire des Pays-Bas*; Supplém. III, 30, sq.—UNERSCHUCK.—D. CALMET, *Bibliothèque lorraine*; et *Catalogue des auteurs lorrains*.—C^{te} DE BUC-DE-LIÈVRE, *Biographie liégeoise*, I, 180, sq.—DE FILLER, *Dictionnaire historique, litt. B.*—*Bulletins de la Commission royale d'Histoire de Belgique*, II, 267, sq.—*Protocole du notaire TRILHANT, de Boulaide, 1752 à 1781*; en l'étude du notaire Arendt, de Wiltz; année 1773, N° 71.—*Hommes illustres des Pays-Bas*, I, 77, sq.—V. STRANDBAC, *Metropolis Ecclesie Treverensis*, I, 580.—COURTIN, *Encyclopédie moderne*, IV, 247.—NEUMANN, *Les auteurs luxembourgeois*; dans: *Programme de l'Athénée*, 1856, 12.

BUSLEYDEN, *N. de*, n'est pas mentionné dans la Généalogie assez complète que le Nobiliaire des Pays-Bas par de Vivario, Supplément, T. III, p. 30 et suivantes, donne de cette célèbre famille. Aussi nous est-il impossible de fournir sur lui des renseignements plus précis que ceux que nous a laissés l'auteur du manuscrit des

Viri illustres; et ils sont très-laconiques, comme de coutume: « 1620. Bouschli-
« dius gentilis priorum Societatis Jesu,
« confessarius Maximiliani Ducis Bavariae
« post S. R. Imp. Electoris per pugnam
« pragensem cui hic cum isto interfuit. »

Viri illustres, I, N° 85

C.

CALEN, *Simon, le Père*; v. SIMON, *Michel, dit Calen, le Père*.

CARIGNAN; v. YVOIS, pour tous les personnages concernés.

CAUSSIN, *Jean*; v. RUSSIM, *Jean*.

CÉLESTIN, *l'abbé de Jong*; v. JONG, *l'abbé Célestin de*.

CHALLOP, *Jean*, était Prévôt de Luxembourg lorsque Philippe, duc de Bourgogne vint conquérir cette province qui s'était révoltée contre l'autorité despotique et les exactions de la Duchesse de Gœrlitz à laquelle l'empereur Wenceslas avait engagé le pays: Jean Challop était un ardent adversaire de la Duchesse et de Philippe. Au moment où les troupes de ce dernier prirent la ville d'assaut en 1443, il les combattit armé d'un pieu et jusqu'à ce que, accablé par le nombre il fut massacré par les Bourguignons sur la place de l'ancien marché. Il resta là étendu sans sépulture jusqu'à ce qu'un porc fut venu l'éventrer.

Quelles mœurs! Le peuple, ou plutôt le vainqueur débita que c'était là une vengeance céleste pour punir la bravoure de cet homme qui s'était sacrifié pour sauver la patrie d'une domination étrangère et abhorrée! Et le jésuite Bertholet n'a pas rougi de se faire l'écho d'un jugement si atrocement inique!

BESTROLET, VII, 418.—OLIVIER DE LA MARCHÉ, Mémoires, 228, sq. livre I, c. XII.—MARCELLIN LA

GARDE, Histoire du Duché de Luxembourg, II, 118.—CHRISTIANI, Précis historique et chronologique du pays de Luxembourg, 63.—MEYER, Chronologische Uebersicht der Geschichte der Stadt und des Grossherzogthums Luxemburg, 18.—DARZ, Histoire particulière des provinces belgiques, III, 14; et Histoire générale de la Belgique, IV, 258.

CHARLES de Bohême ou de Luxembourg; v. LUXEMBOURG, *Charles de, ou de Bohême*.

CHINY, *la maison de*, qui sortait de celle d'Ardenne au même degré que les comtes de Luxembourg, portait: d'azur, à deux truites adossées d'argent, cantonnées de croix au pied fiché d'or.

Cette maison souveraine tire sa lignée particulière de Mathilde, fille de Ricuin comte d'Ardenne, et sœur du comte Sigefroy qui constitua la branche dite plus tard de Luxembourg. Cette dame, qui fut mariée en 941 à Arnoul de Granson (v. l'art. Chiny, Arnoul de Granson, comte de), avait obtenu pour appanage le territoire qui forma le comté dit de Chiny. La race des Comtes de ce nom s'éteignit après quinze générations dans la personne du Comte Godefroy qui laissa son épouse Philipotte de Fauquemont veuve. Cette dernière se remaria à Jean comte de Salm et vendit en 1364 la terre de Chiny à Wenceslas I, duc de Luxembourg. Depuis cette époque ce comté fut gouverné par la maison régnante de Luxembourg qui pour augmenter le nombre de ses titres au-

tant que pour conserver le souvenir historique de l'indépendance politique originelle de cette nouvelle acquisition, prit la qualification de Ducs de Luxembourg et Comtes de Chiny. Cette dénomination s'est conservée jusqu'à la conquête française et a même été transportée au Pays de Luxembourg considéré en général.

CHINY, *Albéron de, évêque de Verdun*, était fils puiné d'Arnoul II comte de Chiny. Albéron avait obtenu les Ordres et était depuis longtemps archidiacre de l'Eglise de Verdun lorsqu'il fut d'une voix unanime, élevé au siège épiscopal de cette ville après la renonciation de l'évêque Ursion. Dès qu'il eut pris possession de son évêché ce prélat se crut en devoir de délivrer Verdun des vexations sous lesquelles cette ville gémissait par les excès que ne cessait de commettre une garnison que Renaud comte de Bar entretenait dans une tour qui dominait la ville et la tenait en bride : cet état des choses qui avait duré depuis que les comtes de Luxembourg et de Bar s'étaient reconciliés en l'année 1114, était devenu tellement intolérable que les marchands et les voyageurs étaient forcés de se détourner de leur route pour ne pas entrer à Verdun qui était presque désert. L'évêque Albéron employa d'abord divers moyens de douceur pour arrêter ces violences, mais ce fut inutilement. Voyant à la fin que ses démarches n'obtenaient aucun résultat il usa d'un stratagème qui lui réussit à merveille. C'était en 1131 : le donjon où logeait la garnison n'était que faiblement gardé et les soldats, la plupart étrangers, se reposant sur la crainte que le comte de Bar, leur maître avait su attacher à son nom et à leur présence, étaient sans défiance. L'évêque parvint à séduire un de ces mercenaires qui moyennant la promesse d'une belle récompense s'engagea à lui livrer le fort, cet objet de terreur pour la ville de Verdun. Le jour de la Pentecôte, fixé pour la mise à exécution du projet, ce soldat invita ses compagnons à sortir avec lui du donjon et à aller s'amuser sur la terrasse : c'était

le moyen convenu. Les jeux venaient à peine de commencer lorsque le traître, ayant suscité une querelle feignit d'être en colère et se retira brusquement dans la tour dont il verrouilla la porte ; puis il monta sur les créneaux et donna le signal de l'attaque. Aussitôt Albéron accompagné de son clergé se hâta de se mettre à la tête des bourgeois, alla attaquer les gardes atterrés et les fit tous prisonniers même avant qu'ils eussent pu se remettre de leur stupeur. Il entra ensuite en triomphe dans la tour et y arbora l'étendard de son Eglise en signe de sa victoire.

Le comte de Bar eut beau marcher contre Albéron et contre la cité de Verdun il ne put rien y gagner et fut obligé, après trois ans de peines inutiles et de grands frais de campagne de faire sa paix avec l'évêque qui lui remit pour tout dédommagement une grosse somme d'argent avec les fiefs de Clermont, de Hâns et de Vienne. Le fort fut rasé et les matériaux qui en provinrent servirent à entourrer la ville de murailles.

Cet exploit heureux ramena la tranquillité dans le diocèse et permit à Albéron de s'occuper à y faire fleurir la religion. En effet, plusieurs monastères, entr'autres les abbayes de la Chalade, de Belval, de l'Etanche et de Gynevaux, lui durent leur fondation, et celle de S^t Paul de Verdun son changement d'ordre. Il contribua de même beaucoup à la substitution de l'institut de S^t Bernard aux chanoines d'Orval qui étaient tombés dans le relâchement. La cathédrale de Verdun se ressentit aussi beaucoup de ses libéralités par les ouvrages qu'il y fit ajouter.

Après avoir comme on voit, donné tous ses soins à son troupeau, l'évêque Albéron crut, à la mode de son époque, ne pouvoir pas terminer sa carrière sans aller visiter les Lieux-Saints : il prit en conséquence la Croix et s'achemina vers Rome pour partir de là pour l'Asie. Mais le pape Célestin II le détourna de ce projet et l'engagea à retourner dans son Eglise où sa présence semblait plus nécessaire. Il

obéit et revint à Verdun où il régla encore plusieurs choses utiles au bien public. Puis, songeant à se bien préparer à la mort il résigna l'évêché entre les mains d'Albert de Marci, Prancier de sa cathédrale, et se retira à l'abbaye de S^t Paul où il prit l'habit religieux et mourut en 1138 dans les exercices d'une grande piété.

BERTHOLET, III, 222, sq.; et de 404 à 411. — BECANIUS, *Historia episcoporum Virdunensium*. — ALBERICUS, *Chronicon ad ann. 1131*. — D. CALMET, *Histoire de Lorraine*, I, col. XLV.

CHINY, *Arnoul de Granson, comte de*, issu d'une famille noble de Bourgogne, vivait pendant le dixième siècle. Obligé de fuir son pays, nous n'avons pas découvert pour quel motif, il erra pendant longtemps et entra enfin dans la maison de Ricuin comte d'Ardenne. Il y fut reçu au nombre des officiers et sut tellement se concilier l'amitié de son hôte par ses belles qualités et sa conduite sage que ce seigneur lui donna en mariage sa fille Mathilde avec la terre de Chiny pour dot : il fut ainsi le beau-frère du comte Sigefroy premier seigneur de Luxembourg. Après la mort de son beau-père, Arnoul obtint de Brunon archevêque de Cologne et Vicaire de l'Empire que cette terre fût érigée en comté. Il y bâtit en conséquence un château et une église, et devint ainsi la tige des comtes de Chiny dont les possessions entrèrent plus tard dans la maison de Luxembourg, comme nous l'avons marqué dans un article qui précède. Arnoul et Mathilde moururent vers l'année 992, laissant de leur mariage : Otton qui fut comte de Chiny après son père ; Godefroid souche des seigneurs d'Orchimont ; Clémence épouse d'un seigneur de Wiltz, et finalement Jeanne dont le sort est resté inconnu.

BERTHOLET, III, antè textum, IX, et 14, sqq. — DE LA HAUT, *Annales civiles et religieuses d'Yvois-Carignan*, 383, sqq. — BERTHELS, 22 et 196. — JEANTIN, *Chroniques des Ardennes; et Marches des Ardennes*, passim.

CHINY, *Arnoul, Comte de*, IV^e en

rang des dynastes homonymes de ce fief, était fils de Jean comte de Loz et de Duras. Son oncle, Louis V comte de Loz, de Duras et de Chiny étant mort sans laisser d'enfants en vie, Arnoul IV lui succéda en 1299. Ce seigneur avait épousé en 1280 Marguerite, comtesse de Vianden, fille du comte Philippe I et de Marie dame de Grimberg, et morte le 8 mars 1315. Arnoul à son tour mourut en 1328 et fut inhumé à l'abbaye d'Averborde.

Ce prince avait su par sa sagesse, sa prudence et sa bravoure s'acquérir une brillante réputation d'estime et un grand crédit, au point que son alliance et son amitié étaient recherchées avec avidité par les seigneurs des environs. Mais ce qui le rend surtout recommandable à la postérité ce fut sans doute la chartre d'affranchissement qu'il accorda « le lendemain de « la pentecoste en may 1301 » à ses Bourgeois de Chiny, en les mettant comme on disait alors, à la loi de Beaumont, code politique qui avait la réputation d'être le plus libéral d'entre toutes les législations analogues de l'époque.

Les annales rapportent qu'avant 1315 ce prince avait déjà cédé le comté de Chiny à son fils, Louis VI^e du nom, sans doute pour se retirer dans son comté de Loz. Il avait eu deux autres fils qui moururent jeunes et sans alliance, et quatre filles qui firent de très-belles alliances.

BERTHOLET, V, 208, 333, sqq.; et III, antè textum, XI, sq. — NEYER, *Histoire de la ville de Vianden et de ses comtes*, 120, sq.

CHINY, *Arnoul de, évêque de Verdun*, était fils d'Albert comte de Chiny et d'Agnès de Bar. Il était frère puiné du comte Louis III. A l'exemple de son grand-oncle l'évêque Albéron (v. son article), ce jeune seigneur obtint les Ordres sacrés et fut d'abord trésorier de l'Eglise de Verdun. Le siège épiscopal de cette ville étant venu à vaquer par la mort de l'évêque Richard, Arnoul y fut placé d'une voix unanime, en 1171. C'était, dit Bertholet, un homme habile dans le maniement des affaires, élo-

quent et zélé pour soutenir les droits de son église.

Dès son intronisation le nouvel évêque se suscita lui-même une querelle qui ne laissa pas que d'éloigner la paix de son évêché et qui dut lui occasionner bien des soucis que très-vraisemblablement un peu plus de réflexion lui aurait épargnés : Renaud II comte de Bar et son oncle maternel, qui avait eu l'administration temporelle du comté de Verdun était venu à mourir, et sa veuve demanda la continuation de cette administration pour son fils qui était mineur et dont elle avait la tutelle. Arnoul sans avoir égard aux liens du sang qui l'unissaient au jeune Henri Comte de Bar, refusa net la demande bien que son objet eût semblé de droit par suite d'une longue possession. Il alla plus loin encore ; afin d'ôter à son cousin tout espoir de pouvoir obtenir l'objet de ses désirs il investit un autre de cette administration. Cette conduite qu'aucun motif que nous sachions ne pouvait justifier, irrita vivement la mère et le fils qui jurèrent de sen venger d'une manière éclatante ; et en effet, à la mode de ces temps ils crurent laver cet affront en faisant ravager les terres de l'évêché. A la nouvelle de ces déprédations auxquelles il devait naturellement s'attendre, l'évêque usa du moyen usité alors dans toutes les occasions : il mit la comtesse de Bar et son jeune fils au ban de l'Eglise. Mais ces foudres n'intimidèrent d'abord ni l'un ni l'autre, et ils continuèrent les hostilités pendant près de huit ans, jusqu'à ce que à la fin, las de pillages et d'incendies ils rentrèrent en eux-mêmes et demandèrent l'absolution qui leur fut accordée à la condition que, sous forme de pénitence ils s'engageassent à payer tous les ans quarante sols à l'église de Verdun.

La paix était faite à peine lorsque l'évêque Arnoul eut un nouvel ennemi sur les bras : Albert Pichot, bâtard de Champagne et seigneur du château de Sainte-Ménéhoul entra sur ses terres, nous ne savons pour quel motif. Cette fois le prélat voulut malgré sa répugnance repousser

la force par la force. Il leva en conséquence des troupes, se joignit à l'évêque de Châlons ainsi qu'à Simon, duc de Lorraine et alla avec eux mettre le siège devant le château de son agresseur qui y fut serré de si près qu'il aurait été obligé de se rendre bientôt si une flèche tirée du haut du fort n'était venue atteindre l'évêque Arnoul à la tête et le blesser mortellement. Ces faits se passèrent en 1181. La perte que les assiégeants venaient de faire les déconcerta à un point tel qu'ils se débandèrent incontinent et retournèrent chez eux. On rapporta à Verdun le corps du prélat-soldat qui fut déposé au milieu du chœur de sa cathédrale.

BERTHOLET, IV, 194, suiv. ; et III, X et XXVII. DE CA HAUT, Annal. civ. et relig. d'Yvois-Carignan, 393. — Histoire abrégée des évêques de Verdun depuis S^t Sautin jusqu'à Charles de Lorraine qui se fit Jésuite en 1631. — LAVARENNE *leodiensis* Historia episcoporum verdunensium.

CHINY, *Brunon de, archevêque de Trèves*. Ce prélat, que les Gestes de Trèves de même que les Annales de Brower disent né des comtes de Bretten-et-de-Lauffen, était bien certainement fils d'Arnoul II comte de Chiny fondateur de l'abbaye d'Orval, du prieuré de Pries, de celui de S^{te}-Walburge à Chiny, etc., et d'Adelaïde dont l'extraction nous est restée inconnue. Les Gestes de Trèves ajoutent cependant qu'il était français d'origine, sans doute parcequ'il descendait à la cinquième génération d'Arnoul I, dit de Granson, noble bourguignon, qui fut la souche de la maison de Chiny (v. l'art. Chiny, Arnoul de Granson, C^o de).

Brunon de Chiny naquit pendant la seconde moitié du onzième siècle et mourut en 1124, le sept avant les calendes de mai (25 avril). Bertholet, trompé sans doute par l'ambiguïté du texte des Gesta Trevirorum et de Brower, l'a omis dans sa généalogie des comtes de Chiny.

L'archevêque Egilbert étant mort en l'année 1101, le peuple et le clergé désignèrent Brunon de Chiny pour lui succéder. Ce choix fut agréé par l'Empereur

Henri IV parceque ce personnage se distinguait entre tous les autres, disent les historiens, par sa belle stature, ses vastes connaissances en théologie, sa prudence, son éloquence et sa munificence : il était d'ailleurs déjà prévôt du chapitre de Trèves.

Trois ans après sa consécration qui avait été faite à Mayence, le nouvel archevêque partit pour Rome (1104) à l'effet de demander le pallium, et il l'obtint du Pape Pascal II dans un concile général. De retour dans son diocèse il s'adonna à bien conduire les peuples commis à ses soins pastoraux, se livrait avec ferveur à la prière, distribuait largement des aumônes, prenait la défense des veuves et des orphelins, veillait à la conservation des églises et à l'exacte célébration des offices divins, punissant d'une manière exemplaire toute nonchalance à ce dernier égard.

Sa prudence consommée dans la conduite des affaires d'Etat lui fit même déferer le titre d'administrateur du Saint-Empire avec celui de tuteur du jeune empereur Henri V pendant sa minorité : ces fonctions il les remplit dit-on, à la satisfaction générale.

A ces qualités, ajoutent ses biographes, il en unissait une autre non moins recommandable, celle qui lui faisait constamment oublier les injures même les plus graves, du moment où celui qui en avait commis une à son égard reconnaissait et avouait sa faute.

Ce fut sous sa prélature que se passa un événement dont Bertels et Bertholet font beaucoup de bruit et qui dépeint bien les mœurs de cette époque : il s'était répandu à Yvoix une hérésie, nommée de Bérenger, son auteur. Elle consistait à nier la présence réelle dans le sacrement de l'Eucharistie. Quatre de ces hérésiarques furent pris et menés au tribunal de Brunon, parceque Yvoix dépendait de son diocèse. Parmi eux se trouvaient deux prêtres apostats. L'un d'eux nia les blasphèmes qu'on lui reprochait et offrit d'appuyer ses dires par la communion. Son offre fut acceptée et il lui fut enjoint de dire lui-même la

messe et de prononcer à haute voix les passages que l'on nomme la secrète, avec les paroles de la consécration. Il s'y soumit ; et lorsqu'il fut arrivé à la communion, l'archevêque se levant et lui adressant la parole, lui dit : « si tu as osé blasphémer « contre la présence réelle du Dieu vivant « dans le sacrement que tu tiens dans tes « mains, ne présume pas de l'approcher « de tes lèvres impies et sacrilèges ; si au « contraire tu es innocent de l'accusation, « ne crains rien et communie à la manière « des catholiques. » L'accusé fit sa communion et fut déclaré absous.

Brunon souffrait du podagre et d'un flux de ventre qui par leurs fréquents accès le faisaient beaucoup souffrir et le forçaient d'avoir très-souvent recours aux médecins. Parmi ceux qu'il consultait de préférence on cite un Docteur Juif, nommé Josué, qui avait acquis beaucoup de célébrité à cause de ses vastes connaissances. L'archevêque croyant sans doute se rendre agréable à Dieu en cherchant à convertir cet homme à la foi catholique, profita des fréquentes visites de ce dernier pour lui persuader d'abjurer le mosaïsme pour entrer dans le girou de l'Eglise. Josué, lassé peut-être de ses obsessions et voulant conserver la confiance du prélat avec l'espoir d'un lucre certain et considérable ; peut-être aussi convaincu par les exhortations de l'archevêque, consentit enfin à ses desirs et fut baptisé par lui : cette conversion, disent les actes du prélat écrits par un contemporain, fut pour le juif converti une source féconde de biens et de bénéfices.

Après avoir rapporté à sa louange les faits que nous venons de transcrire, les mêmes Actes ajoutent en guise d'accusation grave, le reproche d'avarice qu'ils lui attribuent, parce que en 1112 il a déclaré nulles, comme extorquées à un moribond, les libéralités qu'au lit de la mort son prédécesseur avait faites à diverses communautés religieuses. Il ne nous est pas donné de juger du fondement de cette allégation.

L'archevêque Brunon était arrivé à un

Âge très-avancé lorsqu'il voulut, la dix-neuvième année de sa prélature, retourner à Rome pour solliciter du Saint-Père la confirmation des privilèges et immunités ainsi que de la primatie de son église. Il rencontra le pape Calixte II en route et célébra avec lui les fêtes de Noël ; puis ils se dirigèrent ensemble vers Cluny où Brunon obtint du Pontife romain l'objet de ses désirs dans un bref daté du 3 des nones de janvier 1120.

Il ne vécut après cela plus que trois à quatre ans et mourut après un épiscopat de vingt-deux années et presque quatre mois après avoir pourvu à la restauration et à la fondation de plusieurs monastères et églises. Il fut inhumé dans l'église de St.-Paulin à Trèves, non loin de l'archevêque Egilbert son prédécesseur. Son testament que de Hontheim et Don Calmet nous ont conservé, est rempli de donations *ad pias causas*. De Hontheim a en outre transcrit vingt-neuf chartres qui furent expédiées sous son gouvernement.

Finalement, l'auteur du manuscrit des *Viri illustres* a consacré à ce personnage les deux lignes suivantes : « 1124. Bruno « Comes Chiniacensis, Archiepiscopus Tre-
« virensis, S. R. I. princeps Hæresim ali-
« quot Sacramentari Ivodii oppressit. »

Gesta Trevirorum, I, 181 ad 199.—*AN HONTHEIM*, Prodomus Histor. Trevirens., I, 705, sq.; et *Histor. Trevir. diplomat.*, II, 479 ad 809.—*BEATZELS*, III, antè textum, X; et 316 ad 394, passim.—*Viri illustres*, I, N° 7.—*BEATZELS*, 193.—*CLONES*, manuscrits.

CHOLINUS, Jean, était natif d'Arlon et fils de Materne dont l'article suivra. Il a vécu pendant la seconde moitié du seizième siècle. Comme son père ce personnage a latinisé son nom de famille ainsi que cela était de mode alors et l'a ainsi rendu méconnaissable lorsqu'on tente de le rapporter à une famille qui existerait encore dans sa ville natale ou dans les environs. Son père, au témoignage de Bertels, n'a rien négligé pour lui donner une brillante éducation. Jean Cholinus profitant de ces bonnes dispositions pater-

nelles, se fit recevoir docteur en Théologie. Il fut de même ordonné prêtre et obtint des canonicats à Cologne et à Liège ainsi que le bénéfice de Prévôt de la collégiale de Bonn. C'était un homme qui unissait une extrême prudence à une grande expérience dans les affaires, aussi fut-il constamment employé par les princes de l'Empire dans leurs négociations les plus délicates. Bertels et Guillaume de Wilt-heim qui nous ont laissé ces renseignements, ne nous ont pas indiqué l'année du décès de ce diplomate.

WILHELM A WILTHEIM, *Disquis. antiquar. Hist. Luxemb.* II, c. 44. §. 9.—*BEATZELS*, 181.

CHOLINUS, Materne, père de Jean qui précède, était comme celui-ci originaire d'Arlon. Le manuscrit des *Viri illustres* lui a consacré ces deux lignes : « 1570. Martinus Cholinus Arlunensis Ty-
« pographiam Coloniae multo celebriorem
« reddidit. »

Materne Cholinus après avoir fait d'excellentes études voulut se vouer à l'exercice de l'art typographique. Dans ce dessein il se rendit à Cologne, ville alors très-renommée pour ses impressions, et parvint par son industrie à faire faire des progrès très-marqués à cet art qui n'était pour ainsi dire encore qu'à sa naissance. Aussi s'acquitt-il bientôt une immense fortune avec la réputation d'un homme à grands talents, à tel point qu'il fut jugé digne d'être admis au nombre des membres du Sénat de cette ville impériale, honneur qui n'était réservé qu'aux personnages les plus capables. On le citait du reste comme un modèle de probité et de prudence dans toutes les affaires qu'il avait à traiter.

Materne Cholinus parvint à une heureuse vieillesse et mourut en 1570 sincèrement regretté de tous ceux qui l'avaient connu. Ses éditions, qui ne comprennent que de bons auteurs, sont encore très-recherchées aujourd'hui pour leur correction et pour le soin avec lequel le tirage en a été soigné.

Viri illustres, III, N° 200.—*BEATZELS*, 181.—*WILHEIM*.

A WILTREIN, *Disquis. antiquar. Hist. Luxemb., II, c. 11, § 9.*—PAQUET, 61.

CHRISTIANI, *Marie-Frédéric-Henri*, né à Strasbourg, le 15 février 1760, fit ses études dans sa ville natale où il fut reçu licencié en droit, le 14 novembre 1782. Pendant l'année scolaire de 1783 à 1784, il professa l'Histoire et le droit public dans la même ville, et depuis 1786 il fut avocat et receveur principal de la commanderie de Malte, jusqu'à la suppression de cet ordre en France. En 1791 il a été membre du Directoire pour le district de Strasbourg, ensuite du Conseil des cinquante pour son département; puis, et jusqu'à l'an VIII (1799 à 1800), commissaire du Gouvernement près l'Administration du même département et secrétaire-général provisoire de la préfecture qui a succédé à cette administration.

Jusque-là ce personnage était resté absolument étranger au Pays de Luxembourg, lorsque par décret du premier consul en date du 27 ventôse an X (18 mars 1802), il a été nommé secrétaire-général du Département des Forêts: Il était alors âgé de quarante-deux ans et veuf avec trois enfants.

Trois ans après, c'est-à-dire en 1805, il publia chez Claude Lamort imprimeur à Luxembourg, un *Précis historique et chronologique du Pays de Luxembourg, suivi d'une notice des principales villes du Département des forêts*; volume in 12, de 190 pages. Cet ouvrage, très-superficiel, est oublié depuis longtemps parcequ'il était loin de répondre à son titre. Cependant on y trouve la relation de la visite de l'Empereur Napoléon I à Luxembourg, et cet épisode devient intéressant parcequ'il n'a nulle part, dans un livre imprimé, été rapporté d'une manière un peu circonstanciée.

A part cette œuvre qui n'a jamais fait beaucoup de bruit, Christiani est resté inaperçu dans le Luxembourg. Il quitta le Département des forêts avec les autres fonctionnaires français après les événements de 1814, et obtint croit-on, sa pension qu'il sera allé dépenser dans son départe-

ment natal. Nous ignorons la date de son décès.

CLASEN, Catalogue de la Bibliothèque de Luxembourg, 474.—Renseignements fournis d'après les Archives de l'Etat., par M^r DUNY, Conseiller de Gouvernement, à Luxembourg.

CLASEN, *Nicolas, le Docteur*, né à Luxembourg, le 10 décembre 1788, était fils de Guillaume Clasen, marchand, et de Susanne Chrisnach. Le jeune Clasen après avoir fait ses études préliminaires à l'école centrale de sa ville natale, fut à la suite d'un concours admis au lycée impérial de Metz, le 12 thermidor an XIII (31 juillet 1805), et il y demeura jusqu'au commencement de 1808 où il obtint une place à demie-pension à l'Université de Turin. Il y suivit les cours de médecine.

Le 22 juin 1813 il fut promu au grade de Docteur en médecine après avoir soutenu une thèse intitulée: *De frigoris in animalium œconomiam effectibus.*

Au sortir de l'école de Turin, Clasen, qui avait alors près de vingt-cinq ans, entra à l'armée de l'Empire où il fut nommé d'abord sous-aide-major du quatorzième régiment de hussards, ensuite et successivement aide-major au cent trente-septième de ligne et au cent-deuxième de l'armée d'Italie: en 1814 il se trouva au siège de Gênes.

En 1816 il quitta l'armée et vint se fixer dans sa ville natale où il s'acquit bientôt une belle clientèle. En 1832 il sut par son zèle mériter l'estime de tous, pendant la première invasion du Choléra-morbus dans cette cité. Ce dévouement honorable fut, quoique un peu tard, récompensé le 3 avril 1843, par le Roi Guillaume II qui le créa Chevalier de son Ordre luxembourgeois de la couronne de Chêne; le roi de Prusse n'avait pas été aussi longtemps à payer à Clasen la dette de sa reconnaissance pour les soins qu'à la même occasion il avait prodigués à la garnison fédérale-prussienne, puisque déjà le 18 janvier 1836 il l'avait décoré de son ordre de l'aigle rouge, de troisième classe.

En 1820 Clasen avait été nommé secré-

taire de la commission sanitaire ou médicale du Grand-Duché et en 1831 président du même corps. Il a conservé ce dernier titre jusqu'à son décès, avec celui de Conseiller médical supérieur qui lui avait été conféré vers 1839 ou 1840.

En 1844—1845 il s'associa aux membres fondateurs de la Société royale grand-ducale pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le Pays de Luxembourg.

Enfin depuis 1818 il fut bibliothécaire de la ville de Luxembourg, emploi dans lequel il a rendu d'assez notables services en organisant et en inventariant les richesses de cet établissement.

Clasen n'a publié que sa thèse inaugurale dont nous avons donné le titre, et en 1846 le *catalogue des livres et des manuscrits de la Bibliothèque de Luxembourg, par ordre alphabétique et par ordre de matières*; volume in 8^o, de 520 pages.

Il avait épousé une demoiselle Lamort, de Metz, morte longtemps avant lui et dont il n'existe plus aujourd'hui qu'une demoiselle, mariée à M. Professeur-Bibliothécaire Antoine Namur, conservateur-secrétaire de la Société archéologique du Grand-Duché de Luxembourg, et membre d'un grand nombre d'Académies, etc.

Nicolas Clasen est mort le 4 septembre 1848.

NAMUR, *Catalogue de la Bibliothèque de Luxembourg*; préface, 49 à 34; et 517. — *Souvenirs contemporains*. — Publications de la société archéologique, XI, xiv, sqq.

CLASEN, *Nicolas*, instituteur, né à Luxembourg, le 5 mars 1783, était fils de Henri Clasen, marchand-tanneur et de Marguerite Chrisnach.

Comme sa famille jouissait d'une certaine aisance il fut décidé que Nicolas Clasen suivrait le collège de sa ville natale et qu'il serait destiné à la cléricature, état pour lequel d'ailleurs le jeune homme se sentait de la vocation. Mais il ne lui fut donné d'achever que la classe de poésie parceque les tourmentes politiques engagèrent ses parents à aller habiter la petite

ville de Grevenmacher où il les suivit. Il s'y adonna à l'état de tanneur qu'il exerça jusqu'en 1812, dirigeant le négoce de son père.

Les fonctions d'instituteur devinrent vacantes à cette époque à Grevenmacher, et le Conseil municipal ayant jeté les yeux sur Nicolas Clasen pour remplacer le maître d'école que la ville venait de perdre, lui fit proposer de se charger de l'instruction de la jeunesse. Mais il refusa d'abord, parceque en homme consciencieux il appréciait le poids du fardeau dont on voulait le charger; et ce ne fut qu'après bien des instances qu'il y consentit, à la condition toutefois qu'il lui fût permis de suivre encore préalablement un cours de pédagogie; ce qui lui fut octroyé avec empressement. Il partit en conséquence pour Trèves et alla écouter les leçons du Professeur Devora où il obtint tous les premiers prix.

A son retour à Grevenmacher il commença ses leçons qu'il continua à donner jusqu'à son décès, arrivé le 19 janvier 1850, après trente-sept ans d'exercice.

Depuis qu'il eut embrassé cette nouvelle carrière il s'y voua exclusivement. Il était devenu, comme on pourrait dire, tout entier instituteur, ne vivant que pour ses élèves: Tout son temps leur était donné. En classe il enseignait et au sortir de l'école il étudiait constamment soit pour préparer ses cours, soit pour trouver les méthodes les plus faciles afin de pouvoir mieux et avec moins de temps inculquer à ses auditeurs ce qu'il était chargé de leur apprendre. Aussi Clasen devint-il bientôt un instituteur de premier ordre et son école un modèle d'institution pédagogique, à tel point que déjà en 1818 l'Inspecteur-général Van den Ende désigna dans son rapport au Gouvernement l'école de Grevenmacher comme parfaitement tenue, et que quelques années plus tard on offrit au maître une place de Professeur à l'école normale ou modèle qui venait d'être créée à Luxembourg; mais Clasen refusa cet honneur, préférant continuer à donner jus-

qu'à la fin de ses jours ses soins infatigables à la jeunesse de sa ville d'adoption. Et l'école de Grevenmacher sut se conserver à ce faite d'excellence, même lorsque après 1830 les événements politiques de Bruxelles eurent bouleversé tout le système protecteur de l'Instruction publique pour enfoncer cette intéressante branche d'économie politique dans un vrai cahos. Elle sut, grâce aux soins incessants du maître, se préserver de la contagion de ce bouleversement funeste et parvenir à se constituer en une espèce d'oasis au milieu du désordre qui régnait dans le champ de l'éducation : dans cet oasis vinrent se réfugier maints élèves qui se destinaient à leur tour à la carrière de l'enseignement ; ils s'y formèrent et devinrent plus tard des maîtres habiles.

Après la publication de la nouvelle loi sur l'Instruction primaire dans le Grand-Duché (26 juillet 1843) et la réorganisation de cet important service administratif sous la surveillance tutélaire du Gouvernement, la Commission d'Instruction s'empressa de décerner à Clasen un brevet du premier rang ; et sur un rapport des plus favorables comme des mieux mérités de l'inspecteur cantonal elle lui adressa une lettre on ne peut plus flatteuse de gratitude pour les services que jusqu'alors il avait rendus à la chose publique. Cette lettre fut ensuite insérée dans le *Courrier des écoles*, première année, 1844, p. 126 et suivante.

Mais de tous les encouragements que ce digne instituteur dut à ses mérites, aucun ne fut plus flatteur que celui que lui accorda en 1849 feu Sa Majesté Guillaume II, ce Roi si aimé et si regretté encore aujourd'hui, en le nommant chevalier de son Ordre luxembourgeois de la Couronne de chêne. Cependant cette distinction si honorable il ne fut donné au vénérable vieillard d'en orner sa poitrine que pendant peu de mois. La ville entière de Grevenmacher, qui fut en deuil pour sa perte, avait projeté spontanément de lui ériger un mausolée ; mais cette inspiration civique

n'a pas été réalisée, nous n'avons pas appris pour quel motif.

Clasen réunissait toutes les qualités civiques et humanitaires. Ses vastes connaissances il aimait à les communiquer à tous, de même que les nombreux et précieux ouvrages de sa bibliothèque. Dans ses relations publiques comme dans ses entretiens privés il savait se faire aimer de tous ; et personne ne le quittait jamais, disait-on à Grevenmacher, sans avoir appris de lui quelque chose d'utile ou d'agréable.

Pour ne rapporter qu'un seul fait qui montrera combien son école était estimée et méritait de l'être, nous dirons que tous les ans des personnages éminents par leur position et leurs connaissances s'empressaient à accourir de loin pour assister aux exercices publics qui y avaient lieu et dont les résultats prouvaient chaque fois des progrès nouveaux et immenses que le maître avait fait faire à ses élèves. En 1847 entre autres, M. le Professeur Muller, Directeur de l'Athénée de Luxembourg s'y était rendu ; et, la cérémonie finie, se sentant inspiré d'admiration à la vue de tant de mérite joint à une si grande modestie chez un aussi bon maître, il ne put s'empêcher d'adresser publiquement à ce dernier et à son école les éloges les plus flatteurs dans une improvisation aussi bien sentie qu'élégamment débitée. A cette occasion l'orateur sut parfaitement relever le bonheur que la ville de Grevenmacher avait de posséder un instituteur qui avait formé tant de sujets distingués dans toutes les carrières, même les plus élevées, et dont le nombre d'après une liste sans doute incomplète que nous avons sous les yeux, s'élève à près d'une centaine !

Clasen, avons-nous dit, était savant et ne vivait que pour son école qui remplissait toute sa pensée. Il a écrit plusieurs ouvrages très-estimés et que tous il destina à ses élèves ; c'est ainsi qu'il a donné des *livres de lecture* allemands et français, une petite grammaire allemande : *Theoretisch-Praktische Anleitung zur Kenntniss der*

deutschen Sprache. MORRO : Es bedarf nicht vieler Regeln, sonder vieler Beispiele. Elle était arrivée à sa troisième édition en 1843 ; volume in 12, de 108 pages. Finalement un *petit livre de calcul*.

Luxemburger Schulbote, années 1^{re} p. 126, sq. ; 4^e, 388, sqq. ; et 7^e, 80, sqq. — Trierischer Schulbote, mars 1880. — Renseignements communiqués.

CLAUDE, *Nicolas*, florissait pendant la première moitié du dix-septième siècle et était curé à Ruette près de Virton. Par son testament de l'année 1631 il fonda quatre bourses d'études en faveur de sa famille. Cette fondation qui avait été longtemps négligée, fut rétablie par décision du ministre de l'intérieur de Belgique en date du 30 janvier 1835.

Renseignements administratifs.

CLAUS, *Michel*, curé à Blanckenheim, a écrit 1^o Tentscher Cæremonien-Meister fuer die Unterdienner im Gottes-Dienst ; Cologne, 1724. — 2^o Land-Wehr wider alle in- und æusserliche Unglaubens An-fæll ; Cologne, 1725.

HARTZHEIM, Bibliotheca coloniensis, 249.

CLAVAREAU, *Auguste*, est né à Luxembourg, le 17 septembre 1787 et s'adonna à la poésie ainsi qu'à l'art dramatique. Il débuta dans le monde littéraire par des traductions en vers français des meilleures poésies hollandaises. On a de lui entr'autres : 1^o la traduction du grand poème de Helmers, intitulé : La nation hollandaise, 1825. — 2^o Celle du Tombeau, par Feith, 1827. — Parmi ses poésies originales, nous citerons : 3^o La mort du comte d'Egmont, 1821. — 4^o Les harmonies de la Nature, en cinq chants ; suivi de l'Amour de la Patrie, 1826. — 5^o Un jour de fortune, ou les projets de bonheur ; comédie en trois actes et en vers, 1822. — 6^o Traduction de la fiancée d'Abydos, 1823. — 7^o Poésies ; recueil publié à Gand, chez Houdin, 1821 ; vol. in 8^o. — 8^o Mauvaise tête et bon cœur ; comédie en un acte et en vers ; Gand, 1819. — 9^o Etudes poétiques, imitées de divers auteurs hollandais, 1824. — 10^o Des

Bataves à la Nouvelle Zemble ; poème traduit de Tollens, 1828. — Le recueil complet des œuvres de cet auteur a été publié en 1828, à Bruxelles, chez H. Tarlier ; 2 vol. in 18.

Auguste Clavareau est mort à Maastricht, entre les années 1853 et 1855.

Biographie générale des Belges, 52. — Dictionnaire des hommes de Lettres, des savants et des artistes de la Belgique, 21. — Renseignements particuliers. — CLAVAN, Catalogue de la Bibliothèque de Luxembourg, 82 et 437.

CLENSCH, *Mathias*, naquit à Krauthem ou Crautem dans la commune de Ræser, pendant la seconde moitié du seizième siècle. Le manuscrit des Viri illustres le mentionne comme suit : « 1654. Mathias « Clentsch ex Krauthem pago prope Lux- « emburgum Stæ Theol. Doctor, pastor in « Crœff ad Mosellam, misit Romæ e Col- « legio Germanico ac donavit Luxemhur- « gensi collegio Societatis Jesu corpus Stî « Tertullini Martyris. »

Là se bornent à peu près les renseignements biographiques que nous possédons sur ce personnage. Il semble en résulter que Mathias Clensch fit ses études à Rome au Collège germanique et qu'il y reçut le bonnet de Docteur en Théologie. D'autres auteurs ajoutent qu'outre les reliques du martyr Tertullien — le manuscrit des Viri illustres écrit Tertullin, Tertullinus — il envoya à Luxembourg celles de St-Chrysante qui avaient été, les unes et les autres, découvertes au cimetière dit de Calixte.

Après avoir été sacré prêtre, Clensch obtint la cure de Crœw, paroisse très-importante sur la Moselle, au cercle de Wittlich, où il mourut en 1623 suivant Pierret et Bertholet, peut-être en 1654 d'après l'indication des Viri illustres.

Mathias Clensch, dit-on, a publié plusieurs ouvrages bien écrits, mais dont aucun n'est venu à notre connaissance.

Viri illustres, I, N^o 96. — TELLOT, Mémoires pour servir à l'Histoire civile et ecclésiastique de la province de Luxembourg. — PIRNAET, I, fol. LXII. — BERTHOLET, VIII, 189. — NEUMANN, Les auteurs luxembourgeois, 34, note 4, II^e.

CLOMES, Pierre, était fils de Guillaume Clomes, riche cultivateur et de Marguerite Muller. Il naquit à Useldange au canton de Rédange, le 15 janvier 1790.

Dès son âge le plus tendre son père le destina aux travaux des champs; mais le jeune Clomes se sentait né pour une autre carrière: le goût de l'étude l'emportait chez lui sur toute autre occupation; aussi ne le vit-on jamais pendant ses moments libres qu'attaché à la lecture de toutes sortes de livres qui pouvaient lui tomber sous la main. Ce penchant irrésistible ne tarda pas à parvenir à la connaissance du vicaire de son village, l'abbé Mathias Wolff (v. son art.): Celui-ci appréciant une vocation si prononcée, si décidée, chercha à persuader au père du jeune homme de le retirer de la charrue pour lui laisser suivre son penchant; et il y parvint, non sans peine cependant. Dès qu'il eut obtenu ce consentement il prit Clomes chez lui et commença à lui enseigner les premiers principes de la langue latine, comme cela était d'usage alors.

Le jeune élève suivit quelque temps après son maître à Diekirch où ce dernier venait d'être appelé; et lorsqu'il eut achevé son cours de syntaxe il entra au collège de Luxembourg où il termina ses dernières classes humanitaires. Il avait fini sa rhétorique lorsque en 1808 il partit pour Marseille à la tête d'une petite colonie de jeunes aspirants à la prêtrise que l'archevêque d'Aix avait demandés au Préfet Jourdan pour peupler son séminaire qui était devenu désert par l'effet des circonstances politiques de cette époque de guerres. Mais lorsqu'il arriva avec ses compagnons, le digne prélat était mort (22 août 1810). Le chapitre ne tarda pas à présumer que ces élèves deviendraient bientôt une charge pour le diocèse plutôt qu'un avantage, et cela surtout parcequ'ils ne connaissaient pas assez la langue française pour pouvoir être utilement employés à la prédication dans une province éminemment et exclusivement française: On crut en consé-

quence utile de se débarrasser d'eux en offrant de payer leurs frais de retour; ce qui fut accepté.

Revenus dans leurs foyers ces jeunes émigrés entrèrent au séminaire de Metz (1811) où Clomes prit dès la fin de la première année le grade de Bachelier-ès-Lettres à l'académie de cette ville. Les deux années suivantes il fut maître de conférences et parvint ainsi à l'âge canonique. Promu à la prêtrise en 1814, il fut nommé immédiatement après vicaire à Esch-sur-la-Sûre.

Bien que Clomes ne fût, de son naturel, pas attaché aux distractions, cependant sa nouvelle résidence ne tarda pas à devenir pour lui un séjour pour ainsi dire insupportable; et il y avait réellement de quoi pour éprouver ce sentiment pénible quand après avoir habité les sites riants des rives du Rhône et de la Moselle on se trouve tout d'un coup confiné dans le lugubre village d'Esch qui est virtuellement enfoncé dans un entonnoir étroit, rocailleux et aride, dont le soleil ne visite presque jamais le fond. Cette résidence dut paraître plus triste encore à l'époque où Clomes y arriva parcequ'une épidémie de dysenterie y faisait de notables ravages et que le nouveau vicaire n'avait pour ainsi dire d'occupation, du matin au soir, que de visiter et de consoler les mourants et d'inhummer les défunts: aussi crut-il ne pouvoir se comparer qu'à Daniel dans la fosse aux lions. Cependant cet état des choses ne tarda pas à être changé pour lui, il ne resta en effet que six mois à Esch; car l'année 1814 n'était pas écoulée lorsqu'il reçut sa nomination en qualité de professeur au collège de Luxembourg, position qu'il conserva pendant trente-neuf ans et jusqu'à sa mort, arrivée le 28 avril 1853 à l'âge de soixante-trois ans.

Clomes était passionné pour l'étude, chaque instant de sa vie y était consacré. Grand amateur de livres, il avait réuni une bibliothèque nombreuse qui renfermait quantité de bons ouvrages. » Bibliophile « par patriotisme autant que par goût, dit

« en effet son panégyriste, M. le professeur
« Muller, il a recherché toutes les occa-
« sions pour recueillir dans ses rayons les
« débris des anciennes Bibliothèques du
« Pays; et pour y réussir il fut souvent
« obligé de s'imposer bien des privations;
« car les épargnes sur son traitement de
« professeur qui cependant formait son
« unique pécule ne devaient pas toujours
« suffire pour pouvoir profiter des heu-
« reuses rencontres, et cependant il était
« parvenu en quarante ans, à ramasser
« 10,436 volumes comprenant 4,408 ou-
« vrages. »

En mourant il a voulu rester fidèle à son principe patriotique de conserver à son pays les débris des trésors littéraires qu'il était à force de constance et de sacrifices parvenu à sauver du naufrage où les avaient entraînés la révolution française de 1789 et la conquête du Luxembourg qui en avait été la suite; et il chargea par son testament olographe en date du 28 octobre 1851, son neveu, M. Bingen, curé à Schœnberg (v. son art.) de faire l'abandon de sa bibliothèque au Grand-Duché contre une somme de quatre mille francs, somme bien minime en comparaison avec sa valeur réelle qui peut sans exagération être portée à celle de dix-huit à vingt-mille francs. L'Etat a accepté le legs avec empressement par la loi du 1^{er} décembre 1854, et les intérêts de la somme versée sont venus, suivant les désirs du généreux donateur, augmenter les revenus d'une bourse d'études de six mille francs, également fondée par Clomes en faveur d'un étudiant de sa famille, ou à son défaut d'un jeune homme natif du Pays de Luxembourg, peu moyenné et apte aux études.

Pour esquisser encore quelques traits du caractère du Professeur Clomes nous transcrivons les phrases suivantes que nous extrayons de sa notice nécrologique qui nous a en grande partie servi à la rédaction de cet article: » Un cœur compatissant et
« secourable, une loyauté à toute épreuve,
« une franchise dédaignant la circonspec-

« tion cauteleuse, mais surtout une cons-
« tance inébranlable, tels sont les traits
« du caractère de Clomes. Ennemi de
« toute intrigue, de toute exagération, il
« avait de l'aversion pour les tendances
« novatrices. Personne n'est resté plus que
« lui soudé aux mêmes principes. Il était
« la vivante antithèse de la versatilité.
« Constamment égal à lui même il a con-
« servé à toutes les époques de sa vie les
« mêmes habitudes, les mêmes formes ex-
« térieures, les mêmes sentiments d'ami-
« tié, les mêmes principes de conduite,
« la même activité, les mêmes prédilec-
« tions et les mêmes antipathies. »

Clomes a publié: 1^o. Elementarbuch der Erdbeschreibung zum Gebrauche der Primärschulen des Grossherzogthums Luxemburg, mit einer topographisch-statistischen Erdbeschreibung des Grossherzogthums und einem Abrisse der Geographie Palästina's; vol. in 8^o, Luxembourg. En 1845 cet ouvrage était parvenu à sa troisième édition. — 2^o. Elementarbuch der Erdbeschreibung, zum Gebrauche der Schullehrer des Grossherzogthums Luxemburg; vol. in 8^o; Luxembourg, 1828. — 3^o. Versuch einer statistisch-geographischen Beschreibung des Grossherzogthums Luxemburg; inséré dans le Programme de l'Athénée de Luxembourg; in 4^o; Luxembourg, 1839-40. — 4^o. En collaboration avec MM. les Professeurs Joachim et Wolff: Grammaire théorique et pratique de la langue latine, à l'usage de l'Athénée de Luxembourg; vol. in 8^o; Luxembourg, 1827. — 5^o. Il avait enfin eu l'intention de s'occuper d'une biographie des Luxembourgeois célèbres; mais la mort l'a surpris avant même que son œuvre eût été mise sur le métier. Cependant il avait déjà réuni un assez grand nombre de matériaux qui, nous osons l'espérer, ne seront point perdus pour la postérité. Nous avons même fait des démarches pour en obtenir la communication afin de les utiliser dans notre présent travail; mais cette communication n'a eu lieu qu'en très-minime partie.

Publications de la société historique de Luxembourg; VIII, 6; et IX, p. IV à IX. — NANA, Catalogue de la Bibliothèque de Luxembourg, 69 à 71. — CLASSEN, Catalogue de la Biblioth. de Luxembourg, 377 et 417. — Verzeichniss der Kirchen des Apostolischen Vikariats Luxemburg; année 1854, litt. C — Souvenirs contemporains.

CLOTTEN, ou KLOTTEN, *Michel*, était originaire de Trèves où il passa sa jeunesse. Vers les commencements du dix-neuvième siècle il vint s'établir à Echternach et y demeura jusqu'à son décès.

Clotten était grand amateur d'Histoire, surtout de celle de Trèves sa patrie, et se distingua par son goût pour l'étude des antiquités. Ce goût lui fit faire beaucoup de courses et de dépenses pour acquérir tout ce qu'on découvrait dans les environs d'Echternach. Il avait réuni toutes ses acquisitions pour en former un cabinet et faisait en même temps un grand trafic avec ces objets : on aurait grand tort cependant de lui imputer cette conduite à reproche, car à cette époque ou les études étaient négligées et la science pour ainsi dire reléguée dans l'arrière-fond de la vie sociale, si Clotten n'avait pas acheté ces débris précieux des souvenirs des siècles passés, ils auraient été anéantis par des mains ignares, et il ne serait plus donné à personne de les contempler aujourd'hui dans les musées de Trèves et de Bonn, comme en partie même dans celui de Luxembourg où les derniers restes de ses collections archéologiques sont venus se réfugier. Autrui surtout avec son plateau romain furent exploités par lui, et les découvertes qui y furent faites il les a en grande partie conservées jusqu'à sa mort. Le 9 octobre 1804 il fut admis à l'honneur d'expliquer le but et les emblèmes du monument d'Igel à l'empereur Napoléon I^{er}, à son passage par le village de ce nom. En 1810 il publia son opuscule intitulé : *Geschichte der heiligen trierischen Martyrer, welche unter Riccio Vario, Anno 286, hingerichtet wurden*; Trèves, in 18; ouvrage dans lequel il se contenta d'établir des probabilités. Enfin, en 1828, l'évêque de Trèves, Mgr von Hommer,

qui l'avait connu depuis longtemps et qui l'estimait infiniment, alla lui faire visite lorsqu'il passa à Echternach.

Michel Clotten est mort en 1829, presque septuagénaire, ayant cultivé l'étude des antiquités du pays de Luxembourg pendant plus d'un quart de siècle. Il a fourni un assez grand nombre d'articles historiques et archéologiques sur le Luxembourg aux journaux de Trèves, intitulés : *Triersches Wochenblatt*, *Treviris* et *Triersche Cronick*.

Renseignements fournis par M l'abbé ENGLINC. — Notes particulières. — CLASSEN, Catalogue de la Biblioth. de Luxbg. 197 et 464.

CLOTTEN, *Pierre*, Docteur en droits civil et canon, écuyer tranchant de S. M. I. à Kirchberg et avocat immatriculé près le Conseil provincial de Luxembourg, était resté célibataire. Nous ne connaissons aucune particularité sur ce personnage, qui peut-être même n'appartient que très indirectement au Luxembourg, si ce n'est que par donation entre-vifs pour cause de mort, faite le 20 novembre 1630, il a institué un capital de quatre mille trois cents écus anciens ou Reichsthalers en faveur de quatre jeunes gens de sa parenté du côté paternel; à défaut de ceux-ci de ceux de la lignée maternelle; et cette dernière manquant également, de ceux des lignes collatérales ou bien finalement d'étrangers. La jouissance est limitée à douze ans et les études, qui peuvent avoir lieu à Luxembourg ou à l'université de Trèves, peuvent embrasser la Théologie, le Droit ou la Médecine.

Cette fondation, qui était primitivement au capital de dix-neuf mille sept cent et quatre-vingts francs, a beaucoup souffert, puisqu'elle ne monte plus aujourd'hui qu'à 13,912 frs. et 50 centimes, qui donnent pour chacune des quatre bourses un revenu annuel de cent trente-cinq francs. Elle est administrée par le conseil d'administration du gymnase de Trèves.

KOLTZ, Manuel des fondations de bourses d'études, 449, sqqq.

CLUSIUS, Rodolphe, est né à Luxembourg, vers la seconde moitié du seizième siècle. Le nom de ce personnage a selon toute vraisemblance été latinisé comme celui de tant d'autres à la même époque, et se traduirait actuellement par Clusen, Clusener, Clausener, ce dernier connu encore aujourd'hui dans la ville de Luxembourg.

Clusius, après avoir terminé ses études au collège des Dominicains à Mayence, y prit le grade de Bachelier en théologie et obtint la prêtrise : il embrassa l'ordre de St. Dominique.

Clusius se rendit célèbre dans son temps comme prédicateur et publia des sermons pour tous les dimanches de l'année ainsi que pour les fêtes des saints. Son ouvrage dont la première édition, volume in 4^o, est de 1612, et la seconde, en deux volumes du même format, de 1625, imprimés chez Bernard Cuick à Cologne, porte pour titre : *Dormi secure*. Il a aussi donné des éditions des œuvres de Guillaume Perault et du Recueil des sermons de Jacques de Voraggio, archevêque de Gènes.

Clusius mourut en 1630 à Cologne, sa résidence ordinaire.

D. CALNET, Biblioth. Lorr.; et Catalogue des auteurs lorrains. — NERMANN, Les auteurs luxembourgeois, 26, 29.

COELEN, Pierre, naquit vers l'année 1516 au village de *Lixhe* près de Viset, province de Liège. Nous ferons observer que le lieu de naissance de ce personnage est dénommé *Lysia* par les auteurs, ce qui pourrait faire croire qu'il s'agirait d'une des deux localités de la même province qui s'écrivent *Lise* et dont l'une dépend de Seraing, l'autre de Marchin; ou bien de *Lisen*, annexe d'Ouffet. Mais toute hésitation doit disparaître quand on lit attentivement le texte de Bertels qui dit positivement que ce *Lysia* est situé près de Viset; il ne peut donc s'agir d'un village du canton de Huy ni de celui de Bodegnée, ni finalement de celui de Nandrin.

Pierre Coelen entra à l'abbaye de Stavelot où il fit sa profession religieuse. Il y était depuis plusieurs années et se faisait remarquer par ses mœurs austères ainsi que par ses vastes connaissances, lorsque sur les plaintes des religieux de S'-Willibrorde contre les dilapidations et la vie dissolue de Godefroid d'Apremont, la Cour de Bruxelles l'envoya à Echternach avec la qualité de prieur, pour tenir l'abbé en bride et ramener la régularité dans cette maison. Il donna d'abord tous ses soins à cette tâche; mais voyant à la fin qu'il ne réussirait pas à faire rentrer Godefroid dans les devoirs de la vie monastique il se démit après deux ans d'exercice de sa dignité et voulut retourner à Stavelot comme simple religieux. Les moines de cette dernière maison ayant refusé de l'y recevoir sous prétexte que en les quittant pour aller à Echternach il avait renoncé à leur communauté, que dès lors il ne lui appartenait plus, il se retira à Louvain où pendant dix ans environ il tint des pensionnaires auxquels il enseignait la philosophie et la Théologie; ce qui, avec les cent florins de subside annuel que l'abbaye d'Echternach s'était engagée à lui payer, dut suffire à son entretien en attendant qu'il pût rentrer dans une autre maison religieuse avec un emploi convenable. Il était à la tête de ce petit établissement qui avait acquis une certaine vogue à cause des grandes capacités du maître, lorsque l'abbé de Munster, Guillaume d'Orley, vint à mourir le 27 octobre 1560, lui dernier religieux de son monastère: En effet, par suite d'un concours de circonstances fatales dont le récit n'appartient pas à notre sujet, cette maison était devenue entièrement déserte. Le gouvernement voulant la remettre en bon état y envoya Pierre Coelen en qualité d'abbé. Dès qu'il en eut pris possession il se fit sacrer en 1561 et commença tout d'abord à y faire exécuter des constructions importantes et nécessaires. Il y attira de même plusieurs jeunes gens auxquels il donna l'habit religieux: il avait entr'autres amené avec lui de Louvain le

jeune Jean Bertels (v. son article) qui lui succéda.

Comme il était lui-même très-instruit il aimait la science et voulut la faire fleurir dans son monastère. Il composa dans ce dessein des *commentaires très-étendus sur la règle de S^t-Benoît* et les lisait aux jeunes religieux pour leur apprendre d'une manière approfondie les lois posées par le Saint fondateur pour vivre selon l'ordre qu'ils avaient embrassé. Cet ouvrage, dit-on, écrit avec une grande lucidité et des vues très-profondes, n'obtint les honneurs de l'impression qu'après la mort de son auteur, qui par modestie avait constamment refusé de le publier malgré toutes les sollicitations qu'on eût pu lui présenter.

Bertels qui avait été son élève et qui fut son successeur, dit que vers la fin de sa vie l'abbé Coelen avait terni sa belle réputation par une avarice extrême, laissant ses religieux manquer presque du nécessaire pour amasser des sommes considérables et les entasser dans le trésor de son monastère.

Pierre Coelen s'était rendu à Bruxelles pour des affaires de sa maison, lorsque pendant son voyage de retour il voulut aller voir sa famille. Il était arrivé à Liège lorsqu'il fut attaqué d'une colique qui fut négligée par les médecins parcequ'ils n'en soupçonnaient pas le danger; il en mourut dans cette ville le 30 novembre 1573 et il a été inhumé dans le chœur de l'église paroissiale de S^t-Jean l'Évangéliste. Ses religieux lui élevèrent dans leur église un monument sur lequel on lisait l'épithaphe suivante :

MEMORIE REVERENDI IN CHRISTO PATRIS
DOMINI PETRI COELEN A LYSIA
ABBATIS AC DOMINI MUNSTERIENSIS PROPÈ
[LUXEMBURGUM.
HIC DUM ANNIS DUODECIM PRÆFUISSET FELI-
[CITER,
ANNO MDLXXII. AD BRUXELLANAM PRO-
[FICISCITUR AULAM
OB PRAGNANTIA MONASTERII SUI NEGOTIA.
INDE RECEDENS LEODIUM VENIT,

UBI LEVI COLICA DECUBUIT, QUÆ A MEDICIS
FORTE NEGLECTA LETHALIS EVASIT.

EXCESSIT XXX. NOVEMBRIS EODEM ANNO,
ACTATIS SUE LVII.

VIR MAGNI ANIMI, SERMONE PROMPTISSIMUS,
[ET ELOQUEN-
TISSIMUS, NATURA CALLIDISSIMUS.

SEPULTUS EST

LEODII IN ECCLESIA PAROCHIALI S. JOANNIS
[A DEXTRO

LATERE SUMMI ALTARIS.

REQUIESCAT IN PACE, AMEN.

Fratres Conventuales posuerunt.

LUCAS NIDERRKORN, Res munsterienses; msct; bibl. Luxbg. — DON BENOIT DE VANNES, Histoire de l'Abbaye de Munster; msct.; ibidem.—Le même ouvrage, traduction allemande; msct. de notre Biblioth.—BERTELS, 139 ad 144.—BERTHOLET, III, P. J. VI; et T. VI, 380.—VANDERMELEN et MEISSER, Dictionnaire géographique de la Province de Liège, 139.—V. STRANBERG, Metropolis Ecclesie Trever, I, 382.—NEUMANN, les auteurs luxembourgeois, 17.

COHAUSEN, *Jean-Henri*, médecin du prince-évêque de Munster, est né à Hillesheim en 1665 et mourut le 13 juillet 1750. Cohausen a beaucoup écrit, quoique praticien très-occupé, et il se plaisait à donner à ses ouvrages des titres extraordinaires. Nous allons citer les plus connus : 1^o Assilegium historico-physicum ad Cl. Viri Joh. Herm. Nunningii sepulcretum; Francfort et Leipsic; 1714, in 4^o. C'est une dissertation où l'auteur considère en physicien les urnes sépulcrales de la Westphalie, que Nunning avait examinées comme antiquaire.—2^o Dissertatio satyrica physico-medico-moralis de priscâ nasi, sive tabaci sternutatorii moderno abusu et noxâ; 1716, in 8^o. Il s'y déclare un des plus grands ennemis du tabac qu'il ne permet qu'aux tempéraments pituiteux.—3^o Lumen novum phosphoris accensum. Amsterdam; 1717, in 8^o: Dissertation très-curieuse dont plusieurs faits ont été vérifiés depuis le renouvellement des sciences physiques.—4^o Neothea. Osnabrug; 1716, in 8^o: Ouvrage dont il a paru plusieurs éditions en allemand et en hollandais. L'auteur s'y produit comme un bien grand ennemi du thé; il le pros-

crit pour un très-grand nombre de personnes et prétend qu'on peut le remplacer par l'usage de différentes espèces de plantes appropriées aux tempéraments comme aux maladies.—5° *Ruptus exstasticus in montem Parnassi, sive satyron novum physico-medico-morale in modernum tabaci sternutatorii abusum*; Amsterdam, 1726; in 8°.—6° *Relatio de virtute et usu liquoris vitæ balsamici polychristi*; ibidem, 1726, in 8°.—7° *Lucina Ruischii sive musculus uteri orbicularis Ruischii ad trutinam revocatus*; ibid. 1731; in 8°.—8° *Archæus febrium faber et medicus*; ibidem, 1731; in 12: Sa théorie est fondée sur les principes de Vanhelmont et sa pratique a pour base le sage usage du quinquina.—9° *Dissertatio de Glossopetris lapidibus cordiformibus, etc.* Francfort, in 4°; 1746.—10° *Hermippus redivivus*; ibid. 1742.—11° *Europa arcana medica*: c'est un extrait médical des mélanges de l'Académie des curieux de la nature.—12° *Helmontius Estaticus*; Amsterdam, 1726; in 8°.—13° *Clericus medicaster*; Francfort, 1748; in 8°.—14° *Clericus deperrucatus*; etc.

Biographie universelle, IX, 188.

COHAUSEN, *Salentin-Ernest-Eugène*, né pendant les premières années du dix-huitième siècle, à Gérolstein, était neveu du précédent. Il étudia la médecine et se fit recevoir Docteur dans cet art à l'université de Trèves, près de laquelle il devint plus tard professeur. Il s'établit ensuite à Coblenz où il pratiqua l'art de guérir et devint en même temps médecin de la garnison.

Cohausen a laissé plusieurs ouvrages, entr'autres: 1° Une dissertation sur les vertus des sources minérales de Birresborn et de Bertrich.—2° *Commentarii litterarii Dissertationes epistolice Historico-Physico-Curiosæ clarissimorum Westphaliæ duumvirorum Jodoci Hermannii Nunningii et Joannis Henrici Cohausen de Glossopetris, lapidibus cordiformibus, cornu bisontis pterefacto, cor-*

nu ammonis et osse femoris elephantini, cum utriusque historica bibliographia. Francfort; 1746.—3° Une première édition, augmentée d'une préface, de l'ouvrage du D^r Frédéric Hoffman, intitulé: *Commentarius de differentia inter ejus (Hoffmanni) doctrinam Medico-mechanicam et Georgii-Ernesti Stahlii Medico-organicam.*—4° *La vie de son oncle.*—5° Une dissertation sur les propriétés de la racine d'ortie contre la petite-vérole.—6° *Dissertation sur les vertus de la Marjolaine.*—7° Une autre sur l'usage de la Seille dans les affections sérieuses; etc.

BRASCH, *Eiffia illustrata*, III, II, 1, 59. sq.—AN HOUTMANN, *Hist. Trev. diplom.* III, 223. — *Biographie universelle*, 188, sq.

COLLIGNON, *Jacques*, né à Bièvres en 1717, se fit Jésuite-missionnaire et mourut à Cambrai, en 1781. M. le comte de Bec-de-Lièvre qui nous fournit ces seuls détails sur ce personnage, dit qu'il se rendit célèbre par ses missions.

C^{te} de Bec-de-Lièvre, *Biographie liégeoise*, II, 480.

CONER, *Mathias*, né à Aldinster en 1761, montra dès sa plus tendre jeunesse non seulement d'excellentes dispositions pour l'étude mais encore beaucoup d'application. Cette circonstance ayant décidé ses parents, agriculteurs assez aisés, à le faire étudier, ils l'envoyèrent d'abord à Luxembourg, puis à Trèves où il acheva ses cours d'humanités; il entra ensuite au séminaire dans cette dernière ville et y obtint l'ordre de la prêtrise en 1788.

Nommé d'abord altariste à l'église de St. Nicolas et de S^{te} Thérèse à Luxembourg, sous le curé Paul Feller, il devint peu d'années après curé à Messancy où il se trouvait en 1795, et fut plusieurs fois pillé par les sans-culotte. Comme il avait refusé de prêter le serment républicain de haine à la royauté il fut décrété d'arrestation et condamné à l'exportation par application du décret du 14 brumaire an VII. A plusieurs reprises les gendarmes le guêtèrent sur requisitoire du commissaire Umhæfer pour s'emparer de

sa personne, mais ce fut chaque fois en vain. Cependant, comme ils se présentèrent le 26 du même mois de brumaire un peu plus tard qu'à l'ordinaire ils le trouvèrent attablé chez lui et se croyaient déjà assurés de leur proie, lorsque le bruit de leur présence et de l'arrestation du curé s'étant répandu comme un éclair dans le village entier, les femmes accoururent armées les unes de bâtons, les autres de manches à balai, les autres enfin d'autres ustensiles du même genre, firent irruption dans le presbytère et traitèrent les gendarmes si rudement, les accablant d'une telle abondance de coups, que ceux-ci tout meurtris et tout abîmés n'eurent, pour ne pas être assommés que le temps de s'enfuir à toutes jambes, abandonnant leur prisonnier. Le curé Coner, content d'en avoir été cette fois quitte pour la peur, eut dans la suite la prudence de ne rentrer chez lui chaque fois que pour un moment seulement et à de très-rars intervalles, se tenant pendant le reste du temps caché chez des particuliers de sa paroisse, célébrant en cachette l'office divin et visitant les malades à la dérobée pour leur administrer les sacrements. Cet état des choses dura jusqu'au 3 ventôse an VIII (22 février 1800), où il fut déclaré absous de la condamnation à la transportation. En 1801 il put recommencer à officier publiquement.

En 1805 Coner fut transféré à la cure primaire d'Echternach où une plus vaste sphère d'action et d'activité s'ouvrit pour lui: en effet, tout ce qui regardait le culte y était entièrement bouleversé et il fallait bien un homme de résolution comme Coner pour oser mettre la main à rétablir les choses suivant les prescriptions de la discipline ecclésiastique. Il y réussit cependant après des efforts soutenus et une constance des plus louables. Il se distingua surtout à Echternach, ainsi qu'il l'avait fait déjà à Messancy, comme ami des enfants et de la jeunesse; racheta pour sa paroisse les chapelles dites de la S^{te} Vierge et de la S^{te} Croix, situées hors

de la ville; récupéra des mains du pieux prêtre Willibrorde Meyers les reliques de St. Willibrorde (v. son art.) qu'il déposa solennellement en 1828, sous le maître-autel de l'église paroissiale, enfermées dans le même cercueil en pierre qui les avait contenues pendant des siècles dans le temple monumental de l'abbaye des Bénédictins; acquit d'autres souvenirs du même saint qui avaient été autrefois conservés à Trèves, tels que son cilice, etc.; fit rédiger et imprimer la vie de St. Willibrorde en allemand, 23 pages in 12, seconde édition, Luxembourg, 1840; provoqua la première description du roc druidique d'Altlinster; apporta des embellissements à son église; aida de son influence, de ses efforts et de sa bourse à faire fleurir le collège municipal d'Echternach; corrigea le chant; s'occupa activement de l'instruction primaire et de l'organisation des écoles, et chercha en un mot à satisfaire autant que cela était en son pouvoir tous les besoins moraux de ses paroissiens. Les pauvres avaient également en lui un protecteur charitable, comme les malades un consolateur infatigable, prêt à toute heure de jour et de nuit à leur porter les secours et les prières de la religion.

Au milieu de ces actes vraiment apostoliques il se présenta cependant en 1811 une occasion qui pensa lui susciter de graves embarras, parceque l'on n'était peut-être pas encore assez revenu des principes que la révolution française avait enseignés et prônés: un fonctionnaire français était venu à mourir persistant obstinément dans le refus de recevoir les sacrements de l'Eglise, malgré les sollicitations tentées par sa famille et même par le curé Coner, qui se vit en conséquence forcé de, à son tour, refuser de procéder à l'inhumation suivant le rit catholique, d'où rumeur bien grande en certains lieux, et une accusation formelle lancée contre lui, parcequ'on avait oublié que la loi civile n'accorde aucune action contre le ministre du culte qui refuse son

ministère lorsqu'il a pour ce faire des motifs sérieux, fondés et patents. Ici Coner aurait dû être considéré comme ayant agi dans son droit, puisqu'il semblerait ridicule d'accorder à celui qui a répudié une association, même simplement civile, le droit d'exiger que cette même association le fasse encore participer aux avantages qu'elle procure ou promet. Quoiqu'il en soit, l'affaire ayant été dénoncée au chef du diocèse, le curé fut condamné à quinze jours d'arrêts dans les locaux du petit-séminaire à Luxembourg. Lorsqu'il eut subi cette peine, le chef ecclésiastique lui ayant demandé si maintenant il était amendé ? il lui répondit froidement : si je n'avais pas été plus convaincu de mon devoir de vous obéir que je ne l'ai été de ma culpabilité, vous ne m'auriez pas vu ici. A son retour à Echternach, la musique urbaine vint au-devant de lui dans l'intention de le faire rentrer en triomphe dans sa paroisse ; mais, soit modestie, soit peut-être afin de ne pas donner prise à de nouveaux désagréments, il s'opposa de toutes ses forces à l'exécution de ce projet d'ovation.

Sous le gouvernement des Pays-Bas on l'accusa de nouveau auprès du Gouverneur Willmar de célébrer les fêtes abrogées à l'égal du dimanche, et d'avoir troublé l'ordre public pour avoir fait sonner les cloches à l'arrivée de l'évêque de Hommer, de Trèves, lorsque ce dernier l'honora d'une visite en 1828 : cependant ces accusations de désobéissance prétendue à la loi civile n'empêchèrent pas le gouvernement de le gratifier plus tard d'une augmentation personnelle de traitement qu'il conserva sa vie durant.

Il fut également toujours en grand crédit auprès de ses supérieurs ecclésiastiques, et il en reçut en 1837, le titre honorifique de Doyen.

Coner était un homme beau, bien portant et fort, en même temps que d'un caractère gai, jovial et plein d'esprit ; cependant il était aussi prêtre exact et consciencieux, ainsi qu'un modèle de piété et de religiosité ; en effet, il n'omit jamais

entr'autres d'exécuter un vœu que dans sa jeunesse il avait fait d'aller tous les ans en pèlerinage à Luxembourg, visiter la Vierge dite de consolation et d'assister à la procession solennelle qui clot l'octave au mois de mai.

En 1838 il célébra son jubilé de cinquante ans de prêtrise. Et telle fut sa modestie qu'il voulut lui-même prêcher pendant la cérémonie qui eut lieu à cette occasion, « afin, dit-il, d'éviter au prédicateur l'occasion de me donner des louanges mensongères. » Pendant les dernières années de sa vie ses forces et sa santé commencèrent à diminuer d'une manière très-sensible ; et il le sentait lui-même sans s'en effrayer.

Lorsque par suite du morcellement du Luxembourg par le traité de Londres, en juin 1839, le Grand-Duché actuel eut été distrait de l'évêché de Namur et érigé en vicariat apostolique sous la direction de J.-Th. Vander Noot (v. son art.), Coner avec un grand nombre de curés du Pays s'étaient adressés à Rome pour obtenir du Saint-Siège que le vicaire apostolique fût promu à l'épiscopat, afin que l'Eglise possédât dans le pays même un chef qui pût consacrer les saintes-huiles et ordiner les jeunes gens qui se destinaient à la prêtrise. Mais Vander Noot, vieillard de soixante-quinze ans, avait trop souvent manifesté à la Cour romaine son désir absolu de se retirer entièrement dans la solitude pour qu'on pût penser à le décider à accepter cette dignité. En conséquence le Préfet de la congrégation des rites écrivit au Doyen Coner, sous la date du 19 janvier 1842, pour lui annoncer que ses desirs et ceux de ses confrères allaient être remplis, en ce sens cependant que le Luxembourg recevrait un nouveau vicaire apostolique revêtu du caractère épiscopal. Cette lettre fut remise le 6 février ; lorsque le bon vieillard, qui était près de mourir, l'eut lue, il ne put dans son bonheur s'empêcher d'exclamer : *Nunc dimittis servum tuum Domine secundum verbum tuum in pace* ; il prit ensuite congé de ses

amis qui l'entouraient, leur serra la main et mourut paisiblement, à l'âge de 81 ans et 8 mois.

Biographie fournie par M. le Professeur ENLING. — MOLLER, Programme de l'école moyenne d'Echternach, 1886, *passim*. — Notes particulières.

CONRAD I, *Comte de Luxembourg* ;
v. LUXEMBOURG, *Conrad I, comte de*.

CONSDORF, *Jean*, est né, à ce qu'on croit, à Echternach. Nous ne possédons que fort peu de données particulières sur ce personnage qui s'est rendu recommandable surtout par les soins assidus et éclairés qu'il voua à l'organisation de l'école communale d'Ettelbruck.

Après avoir terminé les études requises il obtint l'ordre de la prêtrise et fut nommé curé d'Ettelbruck, assez longtemps même avant l'invasion française des dernières années du dix-huitième siècle. Comme ses confrères, le curé Consdorf fut sommé par le Commissaire du pouvoir exécutif de prêter le serment prétendu civique, et il obéit, parceque sans doute il crut pouvoir le faire attendu que l'officialité de l'archevêché-électoral de Trèves, dont sa paroisse ressortissait pour le spirituel avait décidé que ce serment ne renfermait aucune clause contraire à la foi ni à la discipline ecclésiastique, que partant il pouvait être prêté. Cependant malgré cette décision, la grande généralité des prêtres de notre pays comme ceux de France y virent un blasphème et refusèrent d'obtempérer, préférant subir les persécutions dont ils étaient menacés. Nous ne voulons ni blâmer ni louer le curé Consdorf pour cet acte que les moins sévères de ses accusateurs ont qualifié de faiblesse ; mais toujours restera-t-il vrai que par sa démarche il a sauvé son église ainsi que le presbytère de la dévastation et de la vente comme bien national conquis. Quoiqu'il en soit, un grand nombre de ses confrères crurent devoir le mépriser à cause de sa condescendance et le couvrirent de sarcasmes qu'il fut bien obligé de se résigner à souffrir sans se plaindre.

A part cette tache que l'on impute à la

mémoire du curé Consdorf, ce prêtre fut toujours un modèle de piété, de bienfaisance, de probité et d'érudition. Tous ses instants furent consacrés au bien de ses paroissiens qui eurent toujours pour lui la plus grande estime et un attachement sans bornes. Très-instruit lui-même, il fit constamment les plus grands efforts pour répandre le goût de l'instruction parmi le peuple. Pour qui veut jeter un regard rétrospectif sur l'état de l'enseignement public à cette époque la grandeur de l'entreprise philanthropique du curé Consdorf sautera aux yeux. En effet la fréquentation de l'école n'était en réalité pas obligatoire et le cours annuel ne comprenait que les quelques mois d'hiver ; de plus les salles étaient le plus souvent beaucoup trop exigües pour loger même le peu d'enfants qui se présentaient ; elles n'étaient ni suffisamment aérées, ni entretenues avec les soins nécessaires ; en un mot l'école, restée à l'état d'entreprise particulière n'offrait alors aucune des conditions indispensables tant sous le rapport hygiénique que sous celui des procédés et du degré d'instruction à exiger de la part du maître. Le curé Consdorf déplorant cet état des choses, particulièrement dans la populeuse commune d'Ettelbruck, voulut y mettre fin en appelant d'abord en 1788 un maître capable, l'instituteur Hermann (v. son art.) auquel il servit de Mentor, de protecteur et de conseiller dans les moments difficiles, c'est-à-dire lorsque celui-ci entreprit d'organiser son école sur un pied plus conforme aux besoins les plus strictes de l'institution si intéressante destinée à l'éducation de la jeunesse. Jamais en effet la protection presque toute puissante du curé ne fit défaut à l'instituteur, parceque les changements qu'il entreprenait étaient toujours calculés d'après des besoins très-réels.

D'un autre côté, comme pasteur d'âmes on ne vit jamais le curé Consdorf manquer à ses devoirs, pas même à cette exquise délicatesse dans les procédés qui rendent la religion attrayante dans la personne de

ses ministres. Un paroissien avait-il failli, il le ramenait avec douceur, et il parvenait toujours à l'amender : il savait parfaitement que l'extrême rigueur fait roidir, tandis que l'indulgente fermeté attire à la résipiscence qui déjà est un acheminement vers la correction.

Ettelbruck se trouvait à cette époque dans une situation très-pénible ; un vaste incendie en avait peu d'années auparavant détruit presque toutes les maisons avec l'église et placé les habitants dans une position peu prospère : Le curé Consdorf sut néanmoins, par la grande confiance qu'il s'était gagnée les porter à contribuer d'abord à acquérir de nouveaux ornements pour le service divin ; mais il borna ses demandes aux objets strictement nécessaires, laissant à d'autres temps le soin de procurer des habits sacerdotaux de prix pour les grandes fêtes.

Enfin, malgré une extrême sobriété dans ses dépenses de toute nature bien que sa cure fût une des mieux rétribuées quant aux revenus, il est mort sans épargnes, parceque pendant sa longue vie il n'avait jamais vécu que du jour la journée, donnant aux indigents, surtout aux pauvres laborieux dont le travail des mains ne pouvait suffire à l'entretien de la famille, tout ce qu'il pouvait économiser sur sa personne. Et à son décès, arrivé en 1823, après un séjour de trente-huit ans à Ettelbruck on ne trouva dans sa succession que sa bibliothèque, peu considérable mais composée d'ouvrages choisis et quelque linge absolument nécessaire à un ménage bourgeois.

En 1849, vingt-six ans après son décès, la reconnaissance de ses paroissiens lui érigea un monument funéraire sur lequel ils firent graver cette inscription :

DEM
HOCHWUERDIGEN HERRN
J.-B. CONSDORFF,
WAEREND 38 JAHREN
SELSORGER IN ETTTELBRUCK ;
GESTORBEN DASELBST IM 69

LEBENSJAHRE, DEN 6. JAN. 1823 ;

VON
SEINEN PFARRKINDERN ZUM
EWIGEN ANDENKEN ERRICHTET.

*Im ewigen Gedächtnisse wird
der Gerechte seyn. Ps. III. v. 7.*

Renseignements fournis par Monsieur le Professeur
ESCHLIE et Monsieur MANSCH, curé actuel à Ettelbruck.

CONTZEN, Adam, né à Montjoie vers 1575, entra à onze ans dans l'ordre des Jésuites et prit en 1591 le bonnet de Docteur ès lettres au célèbre collège des Trois-Couronnés à Cologne. Il enseigna ensuite pendant plusieurs années à l'Université de Mayence et s'y acquit une immense réputation de sciences et de connaissances dans les langues grecque, hébraïque, syriaque et chaldéenne.

Son séjour à Mayence lui donna l'occasion d'entrer en vigoureuse polémique avec les professeurs dissidents des Académies voisines de Heidelberg et de Marbourg. Aussi ces disputes théologiques donnèrent-elles lieu à Contzen d'écrire plusieurs ouvrages acerbes qui ont fait beaucoup de bruit à cette époque. Il fut ensuite pendant quinze ans recteur de plusieurs collèges de son ordre et devint plus tard confesseur de l'Electeur Maximilien de Bavière, charge qu'il remplit depuis 1624 jusqu'au 19 juin 1635 où il mourut à Munich, à l'âge de plus de soixante ans.

Hartzheim a donné le catalogue de ses œuvres ; nous en reproduisons les titres : 1° Defensio Cardinalis Bellarmini de gratia primi hominis. Mayence ; 1613, in 8°. — 2° Defensio librorum ejusdem Cardinalis de peccato contra Danieleum Pareum, id est : Crudelitas et idolum Calvinistarum ; Mayence, 1614 ; in 8°. — 3° De hæreseum incremento, et utrum annus 1711 sit mundi ultimus ? — 4° Consultatio de unione et synodo generali Evangelicorum. Mayence, 1615 ; in 8°. — 5° De pace Germaniæ libri III. Mayence, 1616 ; in 8°. — 6° Disceptatio de secretis Societatis Jesu. Mayence, 1616 ; in 8°. — 7° Jubi-

leum jubilorum : quo libro ostenditur quam immerito Evangelici suæ sectæ jubilæum celebrarint. Mayence, 1618; in 8°. — 8° Le même, traduit en allemand, 1618, in 8°. — 9° Chronologia Jubilæi Evangelii. Mayence, 1618. — 10° Chronis omnium jubilorum anno sæculari Evangelico scriptorum. Mayence, 1618. — 11° Semen Hæreticorum Germaniæ, 1619; Mayence. — 12° Politicorum libri decem, in quibus de perfectæ Reipublicæ formâ, virtutibus et vitis, institutione civium legibus, Magistratu Ecclesiastico et civili, etc, tractatur. Mayence, 1620; in folio. — 13° Methodus doctrinæ civilis seu Abyssini Regis historia. Cologne, 1628; in 8°. — 14° Daniel, sive de statu, vita et virtutibus Aulicorum et Magnatûm. Cologne, 1630. — 15° Responsio theologica ad problemata saxonica pro fida pace Germaniæ, 1631. — 16° Palma sæcularis Lutheranæ Evangelica. — 17° Asinus palmatus, seu Pædagogus Halensis Sigismundus Evenius furens in tyrannide Pontificæ sæculari; Mayence. — 18° Commentaria in quatuor Christi Evangelia, in quibus sensus verus litteralis adversus omnes infideles pro Catholicâ fide vindicatur. Tomi duo. Cologne, 1626, in folio. — 19° Commentaria in epistolas Pauli ad Romanos. Cologne, 1629, in folio. — 20° Oratio de nova academia tuenda et augenda. — 21° De causis bellorum præsentis temporis. — 22° Proba censura super Epistolam seditiosam. — 23° De Conventu Cæsaris Ferdinandi II et Electorum Imperii Ratisbonæ celebrato, 1630. — 24° Instructio de jubilo jubilorum ad Neuheusianos. — 25° Prælectiones mysticæ, Cologne, 2 vol. in 8°. — 26° Prælectiones metaphysicæ, Cologne, 2 vol. in 8°. — 27° Liber de Secretis Societatis Jesu; Mogunt. 1617, in 12. — Finalement, d'après une note de M. l'Abbé Engling, il aurait en outre publié: 28° un Cours de logique.

HARTZHEIM, Bibliotheca coloniensis, 3, sq.—NAMUR, Catal. Bibl. Luxbg. 488, 587.—BRASCH, Eisdia illustrata, III, I, 4, 87.—COURTIN, Encyclopédie moderne, VII, 221.—CLASSEN, Catal. Bibl. Luxbg., 87, 272, 585, 388, 390.

CORFF, *Pierre-Ernest*, est encore un de ces personnages dont le seul manuscrit des *Viri illustres* nous a fourni la connaissance. Aussi nous contenterons-nous de transcrire le passage que l'auteur de cet ouvrage lui a consacré: « 1646. Petrus Ernest. Corff Wiltrianus, Ordinis Sanctissimæ Trinitatis de Redemptione Captivorum Minister Viandæ, quod monasterium pie reformavit Disciplina et Cultu divino, cujus et templo ædificavit Chorum elegantem non parvo sumptu, ornavitque architectonico altari ante quod sepultus. » Le mot Wiltrianus se traduit vraisemblablement par: né à Wiltingen.

Viri illustres, I, N° 82.

COURTENAY, *Marguerite de*, appartient au Luxembourg sous plus d'un rapport. Elle était fille de Pierre de Courtenay, prince de la maison royale de France et comte d'Auxerre, et d'Yolande de Hainaut comtesse de Namur. Tout le monde sait que la comtesse Yolande était sœur de Baudouin ainsi que de Henri qui furent tous deux et successivement empereurs de Constantinople, et de Philippe, dit le noble, comte de Namur: Cette princesse obtint la cession de ce comté. De son mariage avec Pierre de Courtenay naquirent quatre fils et six filles: *Philippe* et *Henri* se succédèrent au comté de Namur tandis que *Robert*, le troisième, et *Baudouin*, le quatrième furent empereurs de Constantinople. Des six filles *Yolande* fut mariée à *André*, Roi de Hongrie; *Marie* à *Théodore Lascaris*, issu d'une des plus puissantes maisons de Constantinople et qui parvint dans la suite au trône impérial; *Isabelle*, la troisième épousa 1° *Gauthier*, seigneur de Bar-sur-Seine, et 2° *Eude*, seigneur de Montaigu, de la maison de Bourgogne. *Marguerite*, la quatrième, à laquelle cet article est consacré, eut également deux alliances, d'abord avec *Raoul*, seigneur d'Issoudun ensuite avec *Henri 1^{er}*, comte de Vianden. La cinquième, dont l'Histoire n'a pas conservé le nom, fut unie à *Godefroi de Villehardouin*, prince d'Achaïe et de la Morée; la sixième enfin,

Sybille, fut religieuse au diocèse de Cambray.

Après la mort successive et sans postérité de ses deux frères Philippe et Henri, la remuante Marguerite de Courtenay crut le moment opportun venu pour contenter son ambition. Elle pensa n'avoir rien à craindre de son frère l'empereur de Constantinople, parcequ'elle était convaincue que l'éclat de la couronne impériale devait lui suffire, ensuite parcequ'il était trop loin pour pouvoir utilement faire valoir ses droits réels sur la terre de Namur. Son autre frère était encore au berceau, et ses sœurs se trouvaient à leur tour trop bien appanagées ou bien trop éloignées pour lui donner des soucis à leur égard. Le comte Henri de Vianden son second mari entra facilement dans ses plans d'ambition : Ces époux prétendirent en conséquence en 1228 ou 1229 à la succession au comté de Namur dont ils prirent même possession au nom de la comtesse Marguerite qui s'en déclarait l'unique et légitime héritière. Cette usurpation qui cependant ne fut pas toujours paisible, dura huit ans environ au bout desquels l'héritier légitime, l'Empereur Baudouin étant venu en France solliciter du secours contre les Grecs, se fit restituer ce domaine par la force des armes : Dans cette circonstance l'aveugle ambition de la comtesse Marguerite fut poussée si loin que pour se maintenir elle ne rougit pas de chercher à faire passer son frère pour un imposteur étranger qui serait venu sans droit comme sans titre se dire l'empereur de Baudouin dans le dessein de s'emparer du comté de Namur. Mais malgré tous ses efforts elle fut obligée de céder et de retourner avec son mari à Vianden, après avoir fondé en 1231 l'abbaye du Grandpré. Elle avait en outre pendant son gouvernement, fait des donations de bois au monastère de Floresse, bâti et doté la chapelle de Géronsart et finalement contribué à l'établissement des Franciscains à Namur ; et tout cela par l'effet d'un mélange inexplicable de religiosité et d'une extrême ambition. Les his-

toriens disent néanmoins que les peuples du Comté de Namur n'eurent à se plaindre ni d'elle ni de son mari pendant qu'ils les ont gouvernés.

Comme comtesse de Vianden Marguerite de Courtenay eut sa part à la fondation du monastère des Trinitaires-Rédemptoristes de cette ville en 1248. Son mari et elle voulurent par cette fondation témoigner à cet ordre religieux la reconnaissance qu'ils lui portaient pour avoir racheté de la captivité le comte Frédéric II, père de Henri I. Cette institution ils l'enrichirent à différentes reprises par d'amples libéralités.

Du mariage de Marguerite de Courtenay avec Henri I, comte de Vianden naquirent : a. *Frédéric* mort avant ses parents, mais laissant en vie un fils nommé Henri, qu'il avait eu d'une comtesse de Salm, mais qui fut frustré de la possession du comté de Vianden par son oncle qui suit ; b. *Philippe* qui fut comte de Vianden après son père ; c. *Henri* et d. *Pierre* obtinrent les ordres sacrés : Le premier devint évêque d'Utrecht, le second, d'abord prévôt à Cologne, entra plus tard dans l'ordre de St. Dominique ; e. *Richard*, épouse de Wolfgang comte de Salm, seigneur de Rawenstein, Sittart, Born, etc. ; enfin f. *Yolande* qui aura son article (v. Vianden, Yolande de).

La comtesse Marguerite de Courtenay joignait quelques excellentes qualités à une grande ambition. Sa fermeté et son courage l'auraient vraiment rendue digne de régner, disent les auteurs, si ces vertus n'avaient été ternies par des passions qui lui ont plus d'une fois fait fouler aux pieds les droits les plus sacrés de la nature et du sang. Ce caractère impétueusement odieux n'éclata pas seulement à l'égard de l'empereur son frère, comme nous l'avons dit, mais il parut encore dans la conduite scandaleuse qu'elle tint à l'égard de la plus jeune de ses filles, la pieuse Yolande lorsque cette dernière, refusant de faire un brillant mariage suppliait ses parents de lui permettre d'entrer en religion. Il n'est en effet pas d'avaries, pas d'excès de tout genre qu'elle n'ait fait subir à cette

jeune fille pour la détourner ou la dégoûter de cette vocation : la faim, les menaces, les injures, les humiliations, la prison même, tout fut employé par cette mère furieuse qui ne céda qu'après bien du temps. Et, singularité à remarquer dans la destinée de cette femme altière, lorsqu'elle eut perdu son mari vers l'année 1253, elle-même alla rejoindre sa fille religieuse dans le même monastère qu'auparavant elle avait menacé d'incendier si les dames y admettaient son enfant.

Marguerite de Courtenay mourut en habit de religion, le 17 juillet 1270, au prieuré de Marienthal où elle avait passé les dix-sept dernières années de sa vie. Sa fille lui éleva un monument funéraire dans son église. On y lisait ces mots que les niveleurs ont détruits avec la pierre qui les portait :

HÆC EST AVIA MEA
SOROR BALDUINI IMPERATORIS CONSTANTI-
[NOLITANI,
SOROR MARGUARITA,
QUONDAM COMITISSA VIENNENSIS,
QUÆ OBIIT
XVI. KALENDAS AUGUSTI
ANNO DOMINI M.CC.LXX.

Il faut noter, pour l'intelligence de cette inscription, qu'à coté de la statue de la défunte on avait représenté son petit-fils, Henri de Vianden qui fut seigneur de Shœnecken, portant à la main gauche un billet sur lequel était écrit : « *Henricus primogenitus Philippi comitis Viennensis.* » et montrant de la droite l'épithaphe de sa grand-mère.

DE MABNE, Histoire du Comté de Namur, 243 et 250 à 253.—GALLIOT, Histoire générale, ecclésiastique et civile de la ville et province de Namur.—NEYEN, Histoire de la ville de Vianden et de ses Comtes, 80 à 89; et PREUCY, IX à XVI.—BERTHOLET, V, 9 et 16 à 44.—ALEX. DE WILTHEIM, Vita venerabilis Yolande; *passim*.—STENNES, Leben der Græfin Yolanda; *passim*.—BERTHELS, 159, sqqq.—GRANWAYE, Historia Namurci, cap. IX.

CRANTZ, Jean-Népomucène, naquit à Roodt près de Niederaanwen, pendant la première moitié du dix-huitième siècle et

se voua à l'étude de la médecine à l'université de Louvain où il reçut le bonnet de Docteur. La réputation de ses vastes connaissances le fit bientôt remarquer par la Cour de Bruxelles qui l'envoya à Vienne avec une recommandation expresse pour l'empereur. Celui-ci lui donna une chaire à l'Université de cette ville où il sut s'acquérir bientôt l'estime de ses élèves et l'admiration des savants.

Crantz a composé : *Materia medica et chirurgica, juxta systema naturæ digesta*. Vienne, 1762; 3 volumes in 8°, ouvrage d'une vaste érudition et d'une importance de premier ordre pour l'époque de sa publication : il marque en effet et d'une manière parfaite, la transition entre l'ancienne doctrine médicale et la nouvelle.

Nous ne possédons sur ce personnage aucune donnée ultérieure.

CLAREN, Catal. Bibl. Luxembg., 60 et 404.—WURTH-PAQUET, Notes manuscrites.

CRÉHANGE, maison de nom et d'armes, une des plus puissantes et des plus considérées de l'ancien Luxembourg. Elle avait son siège au village de son nom, aujourd'hui français, sur la Nied allemande, à trente-trois kilomètres S.-E. de Metz, et fut connue, dit-on, dès le cinquième siècle. En 1617 les sires de Créhange ont été honorés du titre de Comtes par l'Empereur Mathias et leur domaine attaché au cercle du Bas-Rhin dans l'Empire d'Allemagne.

La maison de Créhange, qui portait : d'argent à la fasce de gueules, écartelé de gueules à la croix ancrée d'or, s'est distinguée aux Croisades où Burchard est compté au nombre des prisonniers faits à la bataille de Gaza en 1239. En 1548 elle a relevé la charge de Maréchal héréditaire du Pays de Luxembourg en suite du mariage de Jean de Créhange et Pittange avec Irmengarde de Raville. L'aîné de la maison de Créhange conserva cette charge jusqu'en l'année 1674 où François-Ernest, comte de Créhange, désespérant de laisser postérité, la céda

au Baron Wolfgang-Henri de Metternich, seigneur de Bourscheid, Dodenbourg, etc.

Parmi les personnages qui portèrent le nom de Créhange figurent plusieurs illustrations qui doivent obtenir leur place particulière dans cet ouvrage. Les de Créhange se sont éteints dans les mâles dans la personne de Maximilien-Ernest, mort le 13 janvier 1697.

BERNOLET, IV, anté textum, XXIX et XXXI; VII, 446; VIII, 53. — УНСУСНОСА. — ЕММАНУЭЛ, Барон д'Иварт, Notice sur Créhange. — БУСШЛИ, Germaniæ Topo-Chrono-Stemmatographia, III, 29, v°. — ВАННОНАМ, Statistique historique du Département de la Moselle, 100 à 103. — ВИВИЛЛ, Dictionnaire du Département de la Moselle, II, 107, sq.—Notes d'études.

CRÉHANGE, *Christophe, Baron de*, était fils de Wiric de Créhange (v. ce mot.) et d'Antoinette, comtesse sauvage du Rhin, fille à son tour de Jean VII comte sauvage du Rhin et de Salm, et d'Anne comtesse d'Issembourg. Le manuscrit des Viri illustres mentionne ce personnage comme suit : « 1612. « Christophorus Baro a Chrichingen et Pettingen prioris — *id est Veirici* — filius, « Ballivus Lotharingiæ Germanicæ roboris « prodigiosi, Mareschallum Bironium ten- « tantem et oppugnantem Luxemburgum, « inter primos repulit devoluto in pontem « hostilem trunco. »

Nous devons donner quelques explications pour l'intelligence de ce fait d'armes qui n'est qu'indiqué ici : C'était en 1597. Le maréchal Biron à la tête de six mille hommes voulant surprendre la ville de Luxembourg avait fait avancer ses troupes le jour de la St. Martin, dans l'espoir qu'elles pourraient arriver devant les remparts à la nuit close. Mais la marche avait été trop lente et le jour commençait déjà à poindre lorsqu'il fut à la vue des premiers retranchements. La garnison courut aussitôt aux armes et les bourgeois se joignirent à elle pour repousser l'agression. Le maréchal se voyant découvert feignit de se retirer ; mais au lieu de partir il n'alla qu'à Merl, village situé à quelques mille mètres de Luxembourg et y fit faire halte.

Il y resta jusqu'au soir du 17 novembre où il crut le moment opportun arrivé pour mettre son projet à exécution. Pour mieux couvrir le coup de main qu'il méditait il obligea quelques paysans à se diriger vers les portes de la ville, chassant devant eux leurs porcs et à demander au commandant la permission de les faire entrer dans les fossés pour les garantir soi-disant contre un enlèvement de la part des Français. Le commandant ne soupçonnant pas le stratagème leur accorda leur demande ; et les villageois auxquels un grand nombre de soldats déguisés s'étaient mêlés, pénétrèrent ainsi dans les fossés extérieurs, tandis que Biron avançait en silence à la tête du reste de ses troupes munies d'instruments d'escalade : Ils parvinrent heureusement à l'endroit désigné pour l'attaque, près de l'ancienne porte dite des Juifs et s'occupèrent de suite, les uns à dresser les échelles, les autres à monter un pont-volant, les autres enfin à attacher à la porte extérieure des pétards destinés à l'enfoncer. Elle avait déjà été forcée et l'ennemi, parvenu jusqu'à la seconde, tentait de lui faire subir le même sort lorsque garnison et bourgeois, rivalisant de zèle et de courage, se précipitèrent sur les remparts et chargèrent si brusquement les assaillants que ces derniers furent renversés et leurs échelles rompues ainsi que toutes leurs machines détruites, outre qu'ils eurent un grand nombre de blessés et de tués par la mousqueterie bien soutenue des assiégés. Le maréchal Biron vit bientôt que son échauffourée était complètement manquée et qu'il ne lui restait plus qu'à se retirer au plus vite. Il fit en conséquence sonner la retraite et donna ainsi le signal d'une déroute précipitée dans laquelle il abandonna tous ses appareils et s'enfuit à Longwy. C'est dans cette attaque que Christophe de Créhange se couvrit de gloire par son courage, sa présence d'esprit et la bonne direction que, un des premiers il sut donner à la défense de la place dans laquelle il se trouvait, par hazard peut-être.

Christophe de Créhange était Bailly de la Lorraine allemande, et mourut vers l'année 1612. Il avait épousé Anne Bayer, Baronne de Boppart, qui lui donna *Pierre-Ernest*, lequel fut Bailly de la Lorraine allemande après son père.

Viri illustres.—BERTHOLET, VIII, 82, sqq.

CRÉHANGE, *François, Baron de*, était frère du précédent. Le manuscrit des *Viri illustres* comprend ce personnage parmi les illustrations ecclésiastiques du Luxembourg: «1575. Franciscus Baro a Crichingen et Pettingen filius Virici judicis nobilium Ducatus Luxemburgensis conservator Catholicæ fidei, in Episcopatu Argentinensi, cujus Ecclesiæ decanus fuit.»

François de Créhange vivait à l'époque où le Luthéranisme, jeune encore, cherchait de tous les moyens à se faire des prosélytes et où les leçons de Jean Sturm (v. son art.) à l'Université de Strasbourg gagnaient de jour en jour plus d'adhérents aux idées nouvelles. Le Doyen François de Créhange, prélat éloquent et instruit, mais surtout très-attaché à la foi catholique, se crut en devoir de s'opposer à ce débordement de l'hérésie: il institua des conférences ou prêches dans lesquels, à des jours fixes il combattait les propositions erronnées du Professeur luthérien; et dans ces entretiens il eut la consolation de ramener plusieurs de ses auditeurs à la croyance orthodoxe. François de Créhange mourut en 1575, encore dans la fleur de l'âge et fut longtemps regretté par le clergé de Strasbourg dont il s'était fait estimer autant qu'il avait su se faire aimer de tous, même de ses contradicteurs.

Viri illustres, I, N° 42. — DE FALLA, Dictionnaire historique; art. Sturm. — Notes d'études. — Histoire du Chapitre de Strasbourg, par C.; ad ann. 1536 et 1575.

CRÉHANGE, *François-Ernest, comte de*, a un long article dans le manuscrit des *Viri illustres*: «1634. Franciscus-Ernestus Comes in Crichingen et Pettingen natus in ipsa urbe Luxemburgensi,

«ædibus in Crihingianis hodie Societatis Jesu Collegio incorporatis, Canonicus Ecclesiarum Metropolitanarum Moguntia, Argentinensis, plurimus in Legationibus et conventibus Imperialibus, Ecclesiæ Argentinensis aliquamdiu pro-Episcopus et pro-Princeps, magno ære alieno laboravit. Societas confecit aditum Rubiacum cujus ille gubernator Ecclesiæ Catholicæ columna in Coloniensem induxit cantum musicis vocibus modulatum.»

François-Ernest, né baron de Créhange, était fils de Pierre-Ernest qui fut créé comte de son nom par l'Empereur Mathias, en 1617, et de Marie-Marguerite de Coligny. Son cousin Pierre-Ernest étant mort vers l'année 1629 sans laisser postérité de Anne-Sybille, comtesse de Nassau-Sarbruck, il s'éleva un procès au sujet de la possession de la dignité de Maréchal héréditaire de la noblesse entre Jean-François de Raville et notre François-Ernest de Créhange. Cette contestation dura jusqu'en 1655 où une sentence finale du Siège des nobles attribua définitivement cette charge à François-Ernest, parcequ'il fut reconnu être le plus proche parent du dernier Maréchal.

Ce personnage vivait encore en 1660, mais il est à croire qu'il mourut peu de temps après. Il institua pour son héritier universel son cousin qui était son filleul et se nommait comme lui François-Ernest, comte de Créhange. Celui-ci résigna en 1674 le maréchalat entre les mains de Wolf-Henri, Baron de Metternich, seigneur de Dodenbourg, Bourscheid, etc.

Viri illustres, I, N° 66. — PIRAZZI, I, fol. LXIII. — BERTHOLET, IV, antè textum, XXIX; et VIII, 189 — VZANONNAU, Statistique historique du Département de la Moselle, 102. — BUCKLIN, III, 22.

CRÉHANGE, *Georges, Baron de*, est mentionné comme suit dans le manuscrit des *Viri illustres*: «1616. Georgius Baro a Crichingen Christophori filius natus Luxemburgi in urbe, sex præditus digitis: sed quia adoptatus ab avunculo improle mortuo cognominatus Bavarus a Boppart, Dominus in Lustnich in

« Brouch castel, præfectus stabuli Leopoldi Archiducis, ab hoc eo usque amatus ut æger ab eo inviseretur, mortuus Viennæ Austriæ. »

Georges de Créhange avait épousé Esther comtesse de Mansfeld qui lui donna Pierre-Ernest comte de Créhange, maréchal de la noblesse. Ce dernier ne laissa aucune postérité de Anne-Sybille, comtesse de Nassau-Sarbruck.

Viri illustres, III, N° 206. — BUCKLIN, III, 22. — BERTOLET, IV; antè textum, XXIX.

CRÉHANGE, *Jean IV de*, surnommé *l'intrépide*, était fils de Jean III dit l'heureux et d'Irmengarde de Pittange. Il naquit pendant les dernières années du quinzième siècle. Jean IV de Créhange peut être cité comme un des plus beaux types de l'ancienne chevalerie sans peur et sans reproche que l'immortel Montesquieu dépeint si bien dans l'Esprit des lois : franc et ouvert de caractère autant qu'il était vaillant, ce chevalier voulait voir dans le noble, le suzerain surtout, une fidélité inviolable à ses engagements, à sa parole donnée. Aussi tant que le chef auquel il s'était attaché était juste il pouvait compter sur lui comme sur un autre soi-même ; mais dès qu'il se montrait assez ôsé pour toucher à la foi jurée il trouvait dans *Jean l'intrépide* un adversaire redoutable. En effet, aussi longtemps que l'empereur Wenceslas respecta les privilèges de la noblesse il n'eut pas de vassal plus dévoué ; mais dès qu'il commença à trafiquer de ses peuples et de leurs prérogatives il eut dans le Sire de Créhange un implacable ennemi qui mit d'abord tous ses efforts à faire déposer le monarque félon ; et il contribua beaucoup à cette déposition. Non content de ce succès il s'attacha sans relâche à harceler les adhérents du despote et à susciter mille désagréments à la duchesse Elisabeth de Gœrlitz qui devait profiter du honteux trafic de Wenceslas avec le Luxembourg : il fut un de ses plus acharnés comme de ses plus vaillants adversaires. Il prit

en effet les armes à la main en 1432, laissant son épouse, Elisabeth de Daun dame d'Oberstein et de Falkenstein enceinte d'un fils qui fut nommé Jean le posthume et qui suivit les traces guerrières de son père et scella de son sang sa résistance aux envahissements de cette princesse abhorrée des Luxembourgeois.

EMMANUEL, BARON D'HUART, Notice sur Créhange. — BERTOLET, VII, 446. — VERRONNAIS, Statistique historique du département de la Moselle, 101. — WYTTENBACH et MULLER, édition des: Gesta Trevi-
rorum, III, 37, sq.

CRÉHANGE, *Jean V, ou le Posthume de*, hérita de la haine de son père contre ceux des souverains du Pays qui tentaient de tyranniser les peuples et qui n'avaient pas égard à leurs privilèges légitimement acquis. Aussi, dès qu'il vit Charles-le-téméraire faire peser un joug de fer sur le Luxembourg partagea-t-il la commune indignation contre ce prince ; et pour la traduire en action, vint-il en 1475 se ranger sous les drapeaux du duc René II de Lorraine avec lequel Charles de Bourgogne était pour lors en guerre. Ce dernier, transporté de colère à la nouvelle de cette défection qu'il déclara une félonie, écrivit au Sieur du Fay son lieutenant dans le Luxembourg, de repousser par le fer et le feu toute tentative d'opposition à ses ordres de la part des nobles du Pays, et envoya Campo-Basso, italien d'origine et un des chefs de ses bandes mercenaires, contre le seigneur de Créhange. Celui-ci qui ne s'attendait peut-être pas à une attaque aussi brusque voulut s'avancer contre les Bourguignons ; mais la fortune le servit mal ; il tomba dans une embuscade et fut, malgré son courage et une défense désespérée, contraint de se rendre prisonnier. Campo-Basso, que ce premier succès enhardit, marcha droit contre le château de Créhange dont il espérait se rendre maître d'emblée par suite de l'abattement que devait avoir produit sur la garnison la prise du seigneur lui-même. Mais Marguerite de Baccourt ou Baucourt, épouse de Jean V de Cré-

hange y était enfermée : Elle joignait à un courage mâle une haine profonde contre la maison de Bourgogne. Aussitôt qu'elle vit l'ennemi approcher du fort elle se disposa à une vigoureuse résistance ; s'affublant d'une cuirasse et d'un casque et ceignant l'épée elle encouragea, exhorta la garnison qui, électrisée par cet exemple doubla d'intrépidité et jura de ne pas rendre le manoir. Cependant les assiégeants étaient en grand nombre. Ils seraient la place de si près que malgré des prodiges de vaillance pour le défendre, Créhange était aux abois et l'héroïque châtelaine se voyait réduite à songer ou à se rendre ou à se frayer un passage à la pointe de l'épée, lorsqu'une crue subite de la Nied qui baigne les murs du castel inonda le camp des Bourguignons, emporta leurs tentes avec leurs bagages et les força à lever le siège. De son côté le sire de Créhange resta en prison jusqu'à la mort du duc de Bourgogne ; et encore n'obtint-il alors sa liberté que parce que le duc de Lorraine le réclama en sa qualité de capitaine Lorrain : Cependant ses seigneuries dans le Luxembourg restèrent confisquées et furent données d'abord à Frédéric comte de Bitsche, puis à Christophe marquis de Baden ; et ce ne fut qu'en 1503 que le fils de Jean de Créhange obtint la restitution de la moitié des terres saisies, comme provenant du chef de sa grand-mère « qui n'avait eu aucune part à la félonie de son père. » Une tradition rapporte que l'armure de Marguerite de Baucourt était religieusement conservée au château de Créhange et que son portrait y figurait à son rang dans la salle des chevaliers.

Jean V de Créhange et Marguerite de Baucourt laissèrent deux fils, *Georges* et *Jean VI*, qui eurent une large part à la prise de la ville de Metz en 1551, et se distinguèrent l'année suivante à la défense de cette place contre l'armée de Charles-Quint.

Nous n'avons découvert l'année de la mort ni de Jean V de Créhange, ni de sa courageuse épouse.

EMM. BARON D'HUART, Notice sur Créhange.—VERNONNAIS, Statistique historique du Département de la Moselle, 101, sq. — BERTHOLET, VII, 446.

CRÉHANGE, *Wiric, Baron de*, a obtenu la mention suivante dans le manuscrit des *Viri illustres* : « 1570. Veiricus Baro a Crichingen et Pittingen Dominus in Hombourg, Septemfontibus, « Dondera, Dodenburgh, Rheinich etc., « Mareschallus Judex nobilium Ducatus « Luxemburgensis, vir tantus ut Joannes « Austriacus advenicus in Belgium perditum, eum omnium primo ad se et confestim accersitum huc Luxemburgum Jussum regis salutaverit patrem, jussus in omnibus uti consilio ejusdem. »

Ce personnage doit avoir été fils de Jean VI de Créhange et d'Irmengarde de Daun. Nous le voyons déjà entre 1546 et 1556, compris au nombre des Conseillers ordinaires du Conseil provincial de Luxembourg. Il avait épousé Antoinette comtesse sauvage du Rhin, fille de Jean VII et d'Anne comtesse d'Issembourg dont il eut Christophe (v. s. art.).

Pierret nous dit que Wiric de Créhange avait été grand politique, très-estimé de Philippe II, roi d'Espagne, et de Jean d'Autriche, son fils ; ce que nous avait déjà appris le passage ci-haut transcrit du manuscrit des *Viri illustres*. Il mourut en 1582.

Viri illustres, III, N° 204.—UNGSCHUCK.—PIRARD, I, fol. LXIII.—VERNONNAIS, Statistique historique du Département de la Moselle, 102.—BERTHOLET.—BUCELIN, III, 22.—Notes d'études.

CRONENBOURG, *Persée*, *natif de*, est encore un de ces personnages énigmatiques que l'auteur du manuscrit des *Viri illustres* a cru devoir noter, mais sur le compte duquel il n'a fourni aucune donnée, pas même son nom. En effet, voici le passage concernant : « 1633 « Persius ex Cronenburgh Ducatus Luxemburgici S. Theologiæ Doctor, Decanus « Miselbacensis in Austria, Canonicus Cathedralium Ecclesiarum Olmucensis et « Vratislaviensis. »

Cet article parle évidemment d'un prélat dont l'auteur cité ne connaissait pas le nom

qu'il a laissé pointillé, lequel, né à Cronembourg dans l'ancien Luxembourg, fut Docteur en Théologie, etc., et qui florissait ou bien mourut en 1633. Avec ces seuls renseignements il nous a été impossible de composer une Biographie.

Viri illustres, I, N° 64.

CRUDEL, *Jean*, aussi écrit *Krudel* et *Cridelle* par l'auteur du manuscrit des *Viri illustres*, qui rappelle ce personnage dans les termes suivants : « Joannes Cridelle Luxemburgensis civis filius J. U. Doctor primo professor juris Cæsarei in Carolina Pragæ indè cancellarius ordinis Sti Joannis melitensium et consiliarius appellationum regis Bohemiæ, postremo consiliarius aulicus imperialis Ferdinando III valde æstimatus. »

Crudel est mort en 1652.

Viri illustres, III, N° 237. — BEATROLET, VIII, 189, sq. — WILM. A WILTMAN, *Disquis. antiq. Hist. Luxemb.*, I. II. c. 6. — ULVELING, 38. — PAQUET, 68

CUNIBERT, *Saint*, aussi nommé *Hunnebert*, est rappelé comme suit dans le manuscrit des *Viri illustres* : « Sanctus Cunibertus, Archiepiscopus Coloniensis, « filius Comitum Cratto seu Crattensis in « Remich ad Mosellam. »

Les auteurs qui parlent de ce prélat s'accordent à le dire né en Austrasie, sans désignation ultérieure du lieu de sa naissance. Celui du manuscrit des *Viri illustres* est le seul qui indique cet endroit et qui dénomme son père. Il aura sans doute eu pour cela des preuves suffisantes, car son ouvrage qui est profondément pensé, donne toujours des notions très-exactes sur les faits qu'il rapporte ; son assertion peut donc être admise avec assez de certitude. Saint Cunibert naquit donc vraisemblablement à Remich, compris dans l'ancien pays d'Austrasie, d'une famille comtale et d'un père nommé Cratton, qui fut très-pieux, ajoutent les biographes. L'époque de sa naissance est unanimement rapportée aux dernières années du règne de Childébert II (575 à 596). Et ce qui donne quelque probabilité de plus en faveur de

l'assertion du manuscrit ci-haut cité, c'est que Cunibert fut d'abord attaché à l'église de Trèves dont Remich ressortissait, puisqu'il y reçut le diaconat.

En 622 ou 623 il fut élu évêque de Cologne, le huitième en rang d'ordre, et il assista en 625 au concile de Rheims. Quelque temps après le roi Dagobert le plaça à la tête de son Conseil, se servit utilement de ses avis et lui confia l'éducation de son fils Sigebert qui fut roi d'Austrasie, emplois dont, dit-on, il s'acquitta dignement. Après la mort de Dagobert, Cunibert partagea avec Pépin le gouvernement du royaume d'Austrasie et continua à être en crédit à la Cour tant que Sigebert vécut. Après la mort de ce dernier, Grimoald fils de Pépin ayant détrôné Dagobert fils de Sigebert pour lui substituer son propre fils Childebert, le ministre Cunibert se retira dans son évêché. Clovis II, frère de Sigebert, et après lui Clovis III régnèrent seuls ; mais l'Austrasie ayant été donnée à Childéric, fils de Clovis II, l'évêque Cunibert rentra au gouvernement.

Ce personnage mourut le 12 novembre 663 et fut depuis révérendé comme saint, bien que Ribadineira ne l'ait pas compris dans sa légende. De Feller dit qu'il fut un ministre médiocre, mais un saint évêque.

Viri illustres, I, N° 1. — MORNAI, III, 249 et 461. — DE FELLER, *Dictionnaire historique*, litt. C. — BAILLET, *Vies des Saints*, mois de novembre. — *Biographie universelle*, X, 338.

CUSA, *Nicolas de*, ou *Cusanus*, est né le 6 novembre 1574 au village de Cues dans le Pays de Trèves, dont il a pris ce nom de Cusanus. On pourrait dès lors hésiter à un premier coup d'œil à regarder ce personnage comme appartenant à la Biographie luxembourgeoise ; mais les faits positifs que nous avons recueillis sur lui prouvent absolument qu'il a passé la plus grande partie de sa vie dans notre Pays et qu'il y est mort. Nous n'oserions soutenir que ce Nicolas de Cusa ou Cusanus descend de la même famille que le fameux cardinal Cusanus ou Crebs

qui florissait plus d'un siècle avant lui et avec lequel il a été plus d'une fois confondu par des auteurs superficiels.

Notre Nicolas de Cusa fut d'abord lecteur de Théologie à l'abbaye de S^t Maximin de Trèves ; puis il entra en 1601 dans la Compagnie des Jésuites à Luxembourg où il demeura pendant trente-quatre ans et mourut, en odeur de Sainteté dit-on, le 20 avril 1636, victime de son dévouement à porter les consolations de la Religion aux pestiférés. Il a été inhumé dans l'église de son ordre à Luxembourg.

Le manuscrit des Viri illustres nous donne sur cet homme vraiment apostolique les intéressantes notions que nous allons transcrire : « 1636. Nicolas Cusanus a pago « Archiepiscopatus Trevirensis ad Mosel- « lam sic agnominatus ex lectore S. Theo- « logiæ apud S. Maximinum ad Treviros « factus societatis Jesu, vir per omnia Apos- « tolicus 34 annos inhabitavit Collegium « Luxemburgense et hunc Ducatum ejus- « que vicium incredibile labore indicibili « fructu et summâ sui estimatione, admi- « ratione et amore excoluit ac post perplu- « rimos Tractatus Catechisticos edidit Li- « brum dictum Scholam disciplinæ, die « Zuchtschul in gallicum et Sclavonicum « ab aliis versum et tota Europa vulgatum, « mortuus morbo contagioso, sepultus in « templo Soc. Jesu cum opinione sancti- « tatis. »

Ce passage parle bien de plusieurs ouvrages sortis de la plume de ce zélé missionnaire ; mais il ne donne le titre que d'un seul qui semble avoir été son œuvre principale. Nous nous croyons donc en devoir d'ajouter à cet égard les renseignements suivants : *Sa Schola Christiana*, ou *Zuchtschule*, a été d'abord publiée en allemand, en 1626. L'auteur y traite les principales questions catéchistiques, ainsi que celles qui ont rapport aux articles de foi qui ont été controversés. Elle a obtenu dans son temps beaucoup de vogue et a été souvent réimprimée. Elle plut même si fort au savant Meurisse, évêque de Madaure et suffragant de Metz, que

celui-ci ordonna par un mandement spécial à tous les curés du diocèse de la lire au prône au lieu de prêcher. Jean Le Veneur, Jésuite comme Cusanus, l'a traduite en français ; l'auteur des *Viri illustres* ajoute qu'elle l'a également été en Slavon. Cusanus composa en outre : *La sagesse Chrétienne*, *Sapientia Christiana*, qui forme pour ainsi dire un abrégé de la *Schola christiana* ; et : *Le guide pour la vie chrétienne*, *Dux vitæ*, dans lequel il refute les erreurs des hérétiques et établit la vérité de la foi catholique. La Bibliothèque de Luxembourg possède un : *Catechismus Nicolai Cusani*, volume in 8°.

Enfin, un extrait de la Biographie de ce zélé prêtre, placé en tête d'une ancienne édition de sa *Zuchtschule* nous donne en outre les renseignements qui vont suivre : Entré en 1601 dans la Société de Jésus, lorsque déjà il avait obtenu le honnet de Docteur ès arts et en écriture sainte, il ne prononça les quatre vœux solennels à l'ordre des Jésuites qu'en 1614.

Pendant toute sa vie il a montré une ardeur extrême pour prêcher la pénitence, à tel point qu'il n'épargna aucune peine pour enseigner dans les écoles, pour prêcher le matin dans la ville et pour, pendant l'après-dîner, aller dans les villages se livrer de même à la prédication, affrontant la pluie, la chaleur, le froid, la soif et la faim. Pendant ses pérégrinations dans le Luxembourg, la Lorraine allemande et le Pays de Trèves il portait toujours avec lui des livres de prières, des chapelets, des catéchismes et des images qu'il distribuait à ceux qui répondaient bien à ses questions.

Il était très-sobre, se contentant des mets les plus grossiers, et voyageait toujours à pied. Les nuits il les passait couché sur la paille ou dans des granges de cultivateurs.

Viri illustres, I, N°115. — An HORNBERG, *Historia Trevirensis diplomatica*, III, 229. — *Statistisch-topographische Beschreibung des Regierungs-Bezirks Trier*; dans : *Adress-Kalender*, 1844, 162. — PAQUET, 65. — NANN, *Catal. Biblioth. Luxbg.*, 108. — Der

Moselstrom von Metz bis Coblenz, 309. — **NEUMANN**, Les auteurs luxembourgeois, 1886, 27. — **ALLEGANDE**, Bibliotheca societatis Jesu, p. 352.

CUSA, *Pierre de*, ou *Cusanus*, naquit vraisemblablement à Cues, comme le précèdent. Nous n'avons sur lui de renseignement que ce que Bertholet nous fournit quand il le dit Docteur et Prédicateur célèbre au couvent des Carmélites d'Arlon. Il mourut en 1551.

BERTHOLET, V, 292. — **V. STRANDBERG**, Metrop. Eccl. Trev. II, 449.

CUSSIM; v. **RUSSIM**.

CUSTINE, famille de nom et d'armes, originaire à ce qu'il paraît du Pays de Liège où elle avait son siège à quelques lieues de Dinant. La maison de Custine, connue depuis le douzième siècle porte : écartelé, aux 1 et 4 d'argent, à la bande de sable accompagnée de deux cottices de même, qui est Custine franc; aux 2 et 3 de sable, semé de fleurs de lys sans nombre, qui est Lombut.

Les de Custine se sont, il y a de là deux siècles environ, divisés en plusieurs branches dont celle dite d'Aufflance a acquis le titre de comte de Wiltz par mariage en 1656 d'un de ses membres, Christophe, avec Marguerite, héritière de cette terre et la dernière de son nom.

Plusieurs rejetons de cette maison ont mérité aux yeux de l'auteur des *Viri illustres* d'être placés parmi les illustrations luxembourgeoises. Nous allons les énumérer en exprimant nos regrets de n'avoir, malgré nos recherches, pu trouver sur eux aucun renseignement.

CUSTINE, *François de*, oncle de Louis et frère d'un second Louis qui suit, est mentionné dans le manuscrit des *Viri illustres* : « Franciscus de Custine Dominus in « Afflantz Luxemburgicus, legionis equitum « in Bohemia Tribunus, pro Cæsare strenuus miles. » Il vivait en 1624.

Viri illustres, II, N° 164. — Fragment d'une généalogie de la maison de Custine.

CUSTINE, *Louis de*, est également cité

dans le manuscrit des *Viri illustres* : « Ludovicus de Custin (*sic*) Francisci frater « Dominus in Villerond Capitaneus pro rege « ob singularem virtutem militarem factus « gubernator viaudanus. »

Les Lettres de commission dépêchées à Louis de Custine par le roi d'Espagne, portent la date du 26 mars 1630, et disent que « Louis de Custine, seigneur de Villers « le rond, du Conseil de guerre, Capitaine « de Cuirassiers, est nommé à l'état et office « d'Oberampmann-lieutenant des fiefs et sur- « intendant du comté de Vianden, seigneur « ries de Dasbourg, St Vith, Butgenbach, « appartenances et dépendances, le tout en « récompense de ses loyaux services rendus « au souverain. »

Là se bornent les données que nous avons sur ce personnage.

Viri illustres, II, N° 165. — Fragment d'une généalogie de la maison de Custine. — Archives de la Société archéol. de Luxembourg.

CUSTINE, *N. de*. Nous n'avons sur ce personnage aucune donnée particulière autre que le peu de lignes qui suivent et que nous empruntons au manuscrit des *Viri illustres* : 1650 de Custin Ludovici « filius Dominus in Afflantz et Villerond « Tribunus legionis Equestris pro rege « catholico. »

Viri illustres, II, N° 166. — Fragment d'une généalogie de la maison de Custine. — Archives de la Société archéol. de Luxembourg.

CYRILLE, *le Père*, naquit à Bastogne et entra chez les capucins à Arlon où il devint gardien. Le Père Cyrille s'était acquis la réputation d'un prédicateur éloquent et d'un religieux d'une vie exemplaire.

Il est mort en odeur de sainteté, le 4 octobre 1657. Un an après son décès il parut à Nancy un volume in 8° qu'il avait composé sous le titre de : *Traité de la divine sagesse et contemplation des Chrétiens*.

TELLOT, *Mémoires pour servir à l'Histoire civile et ecclésiastique du Pays de Luxembourg*. — **CLASSEN**, Catalogue de la bibliothèque de Luxembourg, 62 et 324.

D.

DADO, *Saint*; v. AUDOVON, *Saint*.

DAMEN, *Henri*, Docteur en Théologie et Président du collège dit d'Arras, attaché à l'ancienne université de Louvain. Bien que nous ne possédions aucune donnée biographique sur ce personnage, que même nous ne sachions pas s'il a été luxembourgeois, nous nous sommes vu engagé à le mentionner dans cet ouvrage parce que par son acte de dernière volonté, rédigé en 1729, il a légué tout ce qu'il possédait pour augmenter les bourses fondées par Nicolas Le Ruystre (v. l'art. Ruystre).

KOLTZ, *Manuel des fondations de bourses d'études*, 422 et 423.

DAMS, *Pierre-Ernest*, fils de Charles Dams, hollandais ou brabançon d'origine, et de Catherine Greyveldinger, est né à Remich, le 14 septembre 1794.

Après avoir terminé ses études préliminaires au collège de Trèves il se rendit à Bruxelles où il suivit les cours de l'école de droit et obtint le grade de licencié en 1817, après avoir défendu une thèse : *De conditione indebiti*.

Dams n'a jamais figuré sur le tableau des avocats du pays. En 1824 ou 1825 il fut nommé juge de paix du canton de Grevenmacher, et conserva ces fonctions jusqu'en 1830. Lorsqu'après les événements politiques de Bruxelles son collègue du canton de Remich eut donné sa démission par attachement pour la famille régnante, Dams, qui partageait les principes proclamés par la révolution belge, fut transféré à Remich : Il occupa cette magistrature jusqu'à la reprise de possession du territoire dit cédé, en 1839. Il fit aussi et entretemps partie du congrès, puis de la législature belge, où cependant il ne s'est pas beaucoup fait remarquer. Resté veuf en 1836, il quitta la carrière politique

pour se consacrer exclusivement au soin de ses affaires domestiques et à l'exercice de ses fonctions de magistrat.

Dams aimait son pays et nourrissait surtout une suprême aversion contre toute tentative pour le reconnaître comme faisant partie de l'Allemagne. Pénétré de cette idée fixe, qui du reste a pendant très-longtemps été partagée par ce que le Luxembourg avait de citoyens qui se croyaient le mieux intentionnés, il fit tous ses efforts pour empêcher en 1841 l'accession du Grand-Duché à l'Union douanière allemande. Dans cette intention il publia au mois de mai de cette même année une brochure de 93 pages in 8°, sous le titre suivant : *Quelles sont les relations commerciales qui conviennent au Grand-Duché de Luxembourg ?* Arlon, Laurent. Il y établissait, peremptoirement croyait-il, que l'alliance commerciale la plus intime avec la Belgique pourrait seule sauver nos industries nationales et satisfaire à nos besoins, tandis qu'un traité avec l'Allemagne ne pourrait que ruiner notre commerce et anéantir nos fabriques.

En 1848 il publia une autre brochure politique intitulée : *Ein Wort an das Luxemburger Volck*; in 12.

Dans ces deux compositions Dams a montré qu'il était de bonne foi. S'il s'est trompé quant à l'objet de sa première publication, on ne doit pas le lui imputer à reproche, parce que sa manière de voir était alors généralement admise dans le Pays, et ce n'a pu être que par l'effet d'une expérience pratique longtemps éprouvée que le public a été détrompé de son préjugé anti-germanique sous le rapport commercial. La seconde fut l'œuvre des circonstances de l'époque où elle a vu le jour : l'exaltation y domine.

Comme homme politique, Dams a su se faire remarquer par le bon, le généreux roi Guillaume II qui l'adjoignit à la commission des neuf luxembourgeois qu'il chargea d'élaborer le projet de Constitution d'Etats de 1848 : Il se rendit en conséquence à La Haye avec ses collègues et travailla activement avec eux à acquiescer à sa patrie des institutions politiques aussi libérales que les circonstances du moment pouvaient le permettre. Sa Majesté voulant récompenser le zèle que cette commission avait montré dans cette circonstance, accorda le 1^{er} janvier 1842 à chacun de ses membres la décoration de commandeur de l'ordre national luxembourgeois de la Couronne de Chêne, institué quatre jours auparavant. Il fut de plus désigné membre des Etats pour représenter le canton de Remich dans la première nomination que le Souverain s'était réservée ; et dans les six sessions pendant lesquelles les institutions de 1841 demeurèrent en vigueur il sut constamment faire entendre sa voix pour soutenir les intérêts matériels et moraux de ses compatriotes.

En 1848 les électeurs l'envoyèrent également à la Constituante ; et aux élections qui eurent lieu après la promulgation de la nouvelle Constitution il fut réélu membre de la Chambre des députés aux travaux de laquelle il assista assez régulièrement et jusqu'à ce qu'une maladie très-pénible l'éloigna forcément du corps législatif aussi bien que de son domicile pour le reléguer dans une maison de santé.

Dams avait en outre fait une étude approfondie de la science agricole vers laquelle semblait le porter la simplicité de ses goûts ; il comptait parmi les agronomes les plus distingués du Grand-Duché et il excellait surtout dans l'art de créer des prairies par les irrigations. Son exemple a beaucoup contribué aux progrès de l'agriculture dans le Pays, par les améliorations notables qu'il a su introduire dans l'exploitation de sa propriété de Rec-

kingen-Hof, commune de Dalheim près de Remich.

Pierre-Ernest Dams est mort le 20 décembre 1855, laissant en vie deux fils et autant de demoiselles.

Souvenirs contemporains.—Renseignements fournis.—*Moniteur Belge.*—*Comptes-rendus des sessions des Etats du Grand-Duché.*—*NAMMA*, Catalogue de la Bibliothèque Luxembourg.

DAUN, *la famille de*, est une des plus anciennes maisons nobles qui figurent au nombre des vassaux des comtes et des ducs de Luxembourg, puisque quelques auteurs avancent que déjà elle était connue dès le dixième ou au moins le onzième siècle : Aussi la voyons-nous en l'année 1225 obtenir la charge de Maréchal héréditaire du Pays de Luxembourg. Daun portait : d'or, frété de gueules, de six pièces ; pour cimier un chapeau rond en pointe, couvert de feuilles de laurier de sable, attachées l'une sur l'autre ; ou suivant d'autres : un cygne d'argent, becqué de gueules entre deux vols de sable. Cette famille, dont sont issus plusieurs personnages distingués, avait son siège dans le Pays d'Eiffel et s'est plus tard fondue en partie dans celle des comtes de Manderscheid : une seule de ses branches fleurit encore en Autriche, honorée du titre de Comte du Saint-Empire.

BERTHOLST, *passim.*—*UNGERSCHUCK.*—*AN HONTHAIN*, *Historia Trevirensis diplomatica*; *passim.*—*Gesta Trevirorum*; *passim.*—*BRASCH*, *Eiffel illustrata*, I, *pars I*, *passim.*—*Notés d'études.*—*PIARRAT*, III.

DAUN, *Charles de*, est mentionné comme suit par l'auteur du manuscrit des *Viri illustres* : « 1635. Carolus a D'haun « Dominus in Sassenheim Coroli filius et « ipse Domini in Sassenheim Capitaneus « et pro rege Catholico gubernator aquis- « granensis. »

Ce personnage a été marié à Agnès-Elisabeth Trips-de-Berge ; et sa mère, Marie-Agnès de Hagen avait hérité de la seigneurie de Sassenheim. Son père, Charles comme lui, était seigneur du dit Sassenheim, de Hollenfeltz et de Brande-

ville, bailli à Rodemacher pour les marquis de Rodemacher, etc.

Viri illustres, II, N° 162. — BENSCH, Eiflia illustrata de Schannat; T. I, pars I. Arbres de lignee, n° XVIII.

DAUN, *Henri de*, seigneur de Densborn, était fils de Jacques. En 1223 Henri de Daun fut créé premier Maréchal héréditaire de la noblesse du Luxembourg par la comtesse Ermesinde et son époux Waleram de Limbourg. Nous connaissons un acte du mois de février 1223 par lequel ce personnage déclare que le maréchalat lui a été conféré par la comtesse et le comte de Luxembourg et que pour cette charge ces derniers lui ont assigné cent livres de Metz à asseoir sur une terre dont il relèverait : Cette clause fut exécutée quelque temps après par l'acquisition que Henri de Daun fit de la seigneurie de Densborn sur la Kyll, qui fut annexée au Maréchalat ; d'où ses successeurs prirent le titre de Maréchaux de Densborn.

Henri de Daun avait été marié à Gobbille de Linster et mourut en 1237 laissant deux fils, *Richard* qui fut maréchal après son père, et *Henri*, souche de la branche de sa maison dite de Ziewel.

PIENNET, III. — BERTHOLET, IV, 366 et V, 408. — BENSCH, Eiflia illustrata, T. I, pars I, 391, sq. 417, sq. et table généalogique, n° XV. — AB HONTARIUM, Histor. Trevir. diplom. II; passim. — Notes d'études.

° DAUN, *Henri-Richard-Laurent, Comte de*, troisième fils de Guillaume-Jean-Antoine et de Marie-Salomée, Baronne de Régall, était frère de Wiric-Philippe-Laurent qui aura son article.

Ce personnage avait d'abord embrassé l'état ecclésiastique et était pourvu de canonicats à Cologne et à Breslau. Mais il résigna plus tard ces bénéfices pour embrasser la carrière militaire dans laquelle il parvint jusqu'au grade de Lieutenant-Feld-Maréchal et se distingua beaucoup comme général pendant les guerres de son époque. Il mourut en 1729 après avoir été marié deux fois : 1° avec Anne-

Cathérine de Sporck qui était déjà veuve de deux maris et qui ne lui donna aucune postérité. Cette dame est morte en 1712. En secondes noces il épousa Marie-Joséphine Yolande, comtesse de Payersberg, d'où deux fils et autant de filles.

BENSCH, Eiflia illustrata, T. I, pars I, 436; et Table géneal. XVII, v°.

DAUN, *Jacques*, ou *Jean-Jacques de*, naquit pendant les premières années du dix-septième siècle. Il était, comme Charles dont nous avons parlé plus haut, un des huit fils, c'est-à-dire le quatrième, outre quatre filles de Charles de Daun, seigneur de Sanem ou Sassenheim et de Marie-Agnès de Hagen. Le manuscrit des Viri illustres lui a consacré l'article qui suit et dans lequel sont sommairement rappelés ses titres à la célébrité : « Jacobus a D'haun « Luxemburgensis ex antiqua Illustrissimorum Dominorum de Dhaun Gente filius Caroli a Dhaun Dⁱ in Sassenheim, « Eques ordinis Teutonici et magnus ejusdem per Regna et Hæreditarias provincias Cæsaris Commendator. Creatus Comes Commendator Dominationum Teutonicarum Viennensis, Neostadiensis, Græcentis et Dominicæ S^{mo} Consiliarius Archiepiscopi Moguntini Summus Præfectus stabuli Ser^{mi} Archiducis Lepoldi. « Ejusdem etiam et Cæsaris Consiliarius « intimus. »

Nous croyons devoir ajouter à ce qui précède, en guise de commentaire, que le titre de comte du Saint-Empire qui fut concédé par l'Empereur Ferdinand III au Commandeur Jacques ou Jean-Jacques dont il est question ici, a également été donné et par les mêmes Lettres-patentes à son frère Philippe-Ernest, colonel au service d'Autriche (v. son art.), et qu'il leur fut octroyé à eux et à leurs descendants de se dire : *Comtes de et a Daun*. Cette branche fleurit encore dans les états héréditaires de la maison d'Autriche.

Viri illustres, I, N° 98. — BENSCH, Eiflia illustrata, T. I, pars I, 435; et Table généalogique, N° XVIII. — MORZAT, Supplément, II, 486.

DAUN, *Léopold-Joseph-Marie, Comte de et à*, né à Vienne en 1705, était fils puîné du comte Wiric-Philippe-Laurent (v. son art.) et de la comtesse Marie-Barbe de Herberstein. Il se titrait de Prince de Tiano, seigneur de Callenborn, Sassenheim, etc, général Feldmaréchal de l'empire, conseiller intime et ministre-d'Etat, chevalier de la Toison d'or et grand croix de l'ordre de Marie-Thérèse.

Ce personnage s'acquît une gloire immense pendant la guerre que l'Autriche soutint de 1737 à 1739 contre les Turcs : il avait alors le grade de général. Dans les deux premières guerres de Silésie il se distingua en Bohême et à la conquête de la Bavière, et aida puissamment à refouler l'armée française au-delà du Rhin. Au commencement de la guerre de sept ans, en 1757, il fut nommé Feldmaréchal général et obtint le commandement en chef de l'armée. Frédéric-le-grand venait d'entrer en Bohême et avait déjà mis le siège devant Prague lorsque Daun vint lui offrir la bataille, le 18 juin 1757, près de Collin. Dans cette journée les armes autrichiennes eurent le dessus et les prussiens furent forcés de battre en retraite et d'évacuer la Bohême. Cependant le bonheur sembla vouloir le quitter près de Lenthen et de Torgau ; mais il prit bientôt sa revanche d'une manière brillante dans la surprise qu'il exécuta pendant la nuit du 14 octobre 1758, près de Hochkirchen où il aurait anéanti l'armée prussienne si une colonne des siens n'était arrivée trop tard pour prendre part à ce glorieux fait d'armes. Le 21 novembre 1759 il fit prisonnier le corps d'armée du général Fink, près de Maxen. Ces exploits lui valurent l'estime la plus distinguée de la part de son prince, et Frédéric-le-grand lui-même, dont par de prudentes lenteurs il déjoua si souvent les plans hardis, ne refusa pas sa juste admiration aux talents guerriers de son adversaire.

Le comte de Daun se rendit en outre recommandable par les heureuses améliorations qu'il introduisit dans l'organisa-

tion de l'infanterie autrichienne. Ce grand homme mourut en 1766, laissant de son épouse, la comtesse Marie-Joséphine de Fuchs, deux fils et une fille.

BRASCH, *Efflia illustrata*, T. I, pars I, 437; et Table général. XVII, v°. — COUVAIN, *Encyclopédie moderne*, VIII, 118, sq. — *Biographie universelle*, X, 377, sqq.

DAUN, *Philippe-Ernest de*, fils de Charles, seigneur de Sassenheim, etc., et de Marie-Agnès de Hagen, conséquemment frère de Charles qui a son article, est mentionné dans le manuscrit des Viri illustres : « Philippus a D'haun filius ejusdem prioris Caroli senioris Luxemburgicus Dominus in Kallenborn et Daun « Tribunus militum pro Liga Catholica « Gubernator et Commendans arcis Starckenburg et Trarbach quam cinctus undique Suevis servavit intactam. »

En 1670, Philippe-Ernest avait le grade de Colonel au service autrichien, et mourut l'année suivante. Il s'était marié à Marie-Ursule de Groschlag-de-Diepurg, décédée vingt-huit ans avant son mari auquel elle avait donné deux fils, *Guillaume-Jean-Antoine* et *Charles-Frédéric*.

Le corps du colonel Philippe-Ernest de Daun fut ramené à Daun pour être déposé dans le caveau de sa maison, dans l'église paroissiale, à côté de ceux de son épouse et de ses ancêtres. Voici leur épitaphe :

« *Es ruhet allhier Philipp Ernst Graf und Herrn zu Daun, dero Rœm. Kays. Maj. Obrister zu Fusz, und seine Gemahlin Maria-Ursula gebohrne von Groschlag Freyin, denen Gott eine fræhliche Auferstehung verleihen wolle. Dieser Philipp Ernst entstammet von Reichardo den juengern Herrn zu Dune oder Daun, welcher zur Unterscheidung seines Brudern Richardi als æltern Herrn zu Dune oder Daun, die Lilien in den Gatter zu den Ersten zu fuehren angefangen hat, wie es dazumahlen und jetzt in den Niederlanden und Frankreich gebræuchlich ist, das die juengere ihre Wappen esquarteliren muessen.* »

« *Ist gestorben in dem Monat Januar
« 1671. Sie im Monat April 1643.* »

Viri illustres, II, N° 463. — BENASC, EIFIA illustrata, I, pars I, 433. — MORERI, Supplément, II, 436. — Notes d'études.

DAUN, *Richard de*, fils de Jacques de Daun, et frère de Henri (v. son art.) le premier maréchal de la noblesse, était en grande réputation de science et de sagesse, lorsque en 1245 une partie du chapitre de Worms le nomma à l'évêché de ce nom en remplacement de l'évêque Conrad qui venait de mourir. Cette nomination fut ratifiée par le légat du Saint-Siège, tandis que l'autre partie du chapitre avait désigné le Rougrave Evrard de Bannberg pour cette dignité. Les bourgeois de Worms voyant cette scission et voulant peut-être s'épargner toute querelle possible par leur adhésion à l'une ou à l'autre élection, fermèrent les portes de la ville aux deux élus à la fois, jusqu'à ce que la contestation eut été décidée d'un côté ou de l'autre. A la fin, Richard de Daun l'emporta sur son compétiteur et prit possession de son évêché avec la protection du comte de Hollande, le 21 février 1247. Il administra le diocèse pendant dix ans avec gloire et mourut le 7 novembre 1257. Il a été inhumé dans sa cathédrale, devant l'autel de la S^{te} Croix où son nom seul :

RICHARDUS EPISCOPUS,
en guise d'épithaphe, rappelle sa mémoire.

BARNOLST, VI, 132. — BENASC, EIFIA illustrata, T. I, pars I, 416, sq.

DAUN, *Urold ou Urolde de*, était vraisemblablement fils de Guillaume, seigneur de Daun que l'on dit avoir assisté en 968 aux tournois de Mersebourg. Ce personnage que toutes les chroniques de l'abbaye de Prum disent issu de l'antique maison de Daun, entra dans cette abbaye où il succéda vers les commencements du onzième siècle à l'abbé Immon, né des comtes de Spanheim et mort en 1009.

Urold de Daun est cité pour avoir fondé en 1016 ou 1017 la Collégiale de douze chanoines-chapelains de l'abbé, qu'il at-

tacha à son monastère. Cette collégiale a subsisté jusqu'à la suppression des maisons religieuses.

L'abbé Urold mourut en 1018 et fut enterré dans l'église qu'il avait fait construire ; on lui plaça cette épithaphe :

SUBJECTO TUMULO TEMPLI
HUIUS STRUCTOR VROLDUS
CONDITUS EST HABITIS FUNERIS
EXEQUIIS
DHUNA PROGENITUS PRUMIENSI
MENSIBUS OCTO
ET CENTUM ECCLESIE PRÆFUIT ABBA PATER.

Si cette inscription est vraie, Urolde a gouverné l'abbaye de Prum pendant neuf années entières ; il a conséquemment été élu en l'année 1009 comme nous l'avons dit plus haut.

BARNOLST, II, P. J. XII. — KNAUFF, Defensio imperialis, liberæ et exemptæ Abbatiæ Sanctissimi Salvatoris Prumiensis, 44. — BENASC, EIFIA illustrata, T. I, pars I, 404.

DAUN, *Wiric-Philippe-Laurent, comte de*, était fils aîné de Guillaume-Jean-Antoine de Daun, conseiller intime et général Feld-Zeugmeister au service d'Autriche et de Marie Salomé, Baronne de Regall. De son côté, Guillaume-Jean-Antoine était l'aîné des fils du comte Philippe-Ernest (v. son art.).

Ce personnage se titrait de comte de et à Daun, Prince de Tiano, seigneur de Sassenheim, Callenborn, Eikesdorf, Pellendorf et Neubau, chevalier de la Toison d'or, Conseiller intime de l'Empereur, Gouverneur de l'Etat de Milan, Colonel Général Feld-Maréchal et Feld-Zeugmeister général, Colonel d'un régiment d'infanterie et Commandant de la ville impériale de Vienne.

Le général comte Wiric-Philippe-Laurent de Daun s'est rendu très-célèbre pendant la guerre pour la succession au trône d'Espagne. En 1706 il défendit Turin et fut pendant quelque temps vice-roi de Naples : Il obtint dans cette ville la principauté de Tiano ainsi que l'Ordre de la Toison d'or. Cependant vers la fin de sa

vie il tomba en disgrâce sans toutefois perdre ses emplois, et mourut en 1741, laissant de Marie-Barbe, comtesse de Herberstein trois fils et une fille : *Ferdinand-Henri*, *Richard*, *Léopold-Joseph-Marie* (v. son art.), et *Joséphine*.

BERSCHE, *Eiflia illustrata*, I, pars I, 436; et Table général XVII, v°.

DEEL, *Jean-Guillaume*, né à St. Vith en 1657, prit la licence en théologie, se fit Jésuite et devint prédicateur à la Cour de Chrétien-Auguste, duc de Saxe.

Dès sa plus tendre enfance, Jean-Guillaume Deel se faisait remarquer par son assiduité à l'étude. Il suivit d'abord l'école de sa ville natale et s'y rendit assez fort pour pouvoir être admis dans la seconde classe de grammaire au collège des Jésuites de Dusseldorf. Il alla ensuite à Cologne suivre le collège des Jésuites, où il remporta la première année jusqu'à quatorze prix. Il entra enfin en théologie et fut ordonné prêtre. Appelé à la cour de Chrétien-Auguste, duc de Saxe, il s'y fit remarquer par ses connaissances étendues et variées.

On a de lui : 1° *Præsagia honoris*; — 2° *Altare Christi augustum*; — 3° *Ruta versibus exarata*; — 4° *Fons vivus*; — 5° *Vallis exaltata*; 1703; — 6° *MVNDVS CORVSCANS* (Chronogr. de 1715).

Il est mort à 64 ans, le 13 juin 1721, vicaire à la cathédrale ainsi qu'à l'église de Ste. Ursule à Cologne. Par son testament, en date du 12 février 1721, Jean-Guillaume Deel légua tous ses biens pour en constituer des rentes perpétuelles, d'abord en faveur de ses agnats jusqu'au septième degré, ensuite des jeunes gens de la ville de St. Vith, à leur défaut de ceux de la paroisse, de la prévôté, et finalement du Pays de Luxembourg. Ces revenus, après en avoir employé une partie à des œuvres pies, sont destinés à la fondation de bourses d'études attachées au collège de St. Laurent à Cologne, ou bien à celui des Jésuites de Luxembourg. La jouissance est limitée aux années humanitaires, la philosophie comprise; et en cas de pro-

grès marqués elle peut être prolongée de quatre ans pour la Théologie ou le droit.

Il existe de nos jours à Cologne quatre bourses de cette fondation, chacune au revenu de 292 fr. 50 centimes.

BERSCHE, *Eiflia illustrata*, T. 3, pars II, sectio I, 44. — HARTMANN, *Bibliotheca coloniensis*, 317, sq. — NEUHANN, *Les auteurs luxembourgeois*, 36. — DIANCO, *Die ehemalige Universität und die Gymnasien zu Köln*; 2^e partie. — KOLTZ, *Manuel des bourses d'Etudes*; 472, sqq.

DEJONG, *Célestin*, v. JONG, *Célestin de*.

DENIS, dit de Luxembourg, naquit vraisemblablement dans la ville de ce nom. La date de sa naissance doit être rapportée au premier quart du dix-septième siècle. Denis se fit capucin à Cochem et devint Gardien de son monastère. Il avait acquis de la renommée par ses prédications et ses ouvrages et mourut à Mayence, le 11 février 1680, ou suivant d'autres 1703.

Il a écrit les œuvres dont les titres suivent : 1° *Vita Ante-Christi*; Francfort, 1682; — 2° *Calendarium Marianum*; Augsburg, 1695; — 3° *Liber de IV novissimis*; 1685; — 4° *Thesaurus Doctrinæ Catholicæ*; Augsburg, 1697; — 5° *Aurea legenda de Deo et B. Virgine*; Francfort, 1697; — 6° *Martyrologium*; Augsburg, 1700; — 7° *Legenda Sanctorum*; Francfort, 1703 à 1717; — 8° *Sermones*; Cologne, 1715. — 9° et 10° deux livres de prières.

Tous ces ouvrages sont écrits en allemand; mais comme nous n'avons pu en donner les titres que d'après le latin d'Hieroth, nous les avons copiés dans cette langue.

BERTHOLET, VIII, 190. — PIRART, I, fol. LXIV. — NEUHANN, *Les auteurs luxembourgeois*, 36.

DENIS, *Antoine*, natif de la petite ville de Durbuy, a fait imprimer en 1571 : *Scolia in universam Cornelii Valerii syntaxim*.

DU CALMET, *Biblioth. iorr.* — NEUHANN, *Les auteurs luxembourgeois*, 18.

DESONKEUX, *Jean*, est né à Verviers, en 1655. Il fit ses études à Liège et dé-

dia ses thèses sur la philosophie, qu'il soutint au séminaire de cette ville, au comte Ferdinand de Linden, gouverneur de Franchimont. Il entra ensuite, en 1681, à l'abbaye de St. Hubert où il fit sa profession religieuse et prit le nom de *Don Adalric*.

En 1687 il fut professeur de philosophie dans son monastère et vint prêcher à Luxembourg en présence de Louis XIV qu'il avait été chargé de complimenter au nom de la province. Après la mort de Jean-Louis d'Eldereren, évêque de Liège, il fut chargé en 1694 de se rendre à la Cour de Vienne avec le titre de coadjuteur, pour mettre l'abbaye de St. Hubert sous la protection spéciale de l'Empereur. Plus tard il fut encore député par sa maison pour assister aux cérémonies et aux fêtes qui eurent lieu à l'occasion de l'élection du prince Joseph-Clément de Bavière en qualité d'évêque de Liège. A son retour il fut attaqué d'une fièvre violente qui l'enleva en peu de jours (1694).

Dom Adalric, disent les mémoires du temps, était un homme d'une vaste érudition et d'un profond savoir, grand ami du prince Joseph-Clément comme il l'avait été de son prédécesseur, l'évêque Jean-Louis d'Eldereren.

C^{te} DE BEC-DE-LIÈVES, Biographie liégeoise, II, 314.

DETERMÉ, *Jean-Baptiste*, est né à Sonlez, commune moderne de Doncols au canton de Wiltz, pendant la première moitié du dix-huitième siècle. Son père qui était charron et sans fortune, voulut lui apprendre son métier; mais le jeune Determe se rebuta bientôt et ne voulut plus travailler. Alors le père, pour *corriger cette mauvaise tête*, comme il disait, le força à aller garder les porcs du village. Cet état pas plus que celui de charron ne sut plaire au jeune homme qui, un beau matin fit son paquet et partit de la maison paternelle, disant qu'il voulait aller voir si ailleurs il ne trouverait pas à vivre plus facilement: il avait alors une dizaine d'années. Son père qui ne croyait pas à ce dé-

part annoncé, ni surtout à la résolution absolue de son fils de le quitter, n'y mit pas d'obstacle. Il pensait d'ailleurs que cette absence ne durerait que quelques jours et pourrait servir d'une bonne leçon destinée à corriger la paresse de Jean-Baptiste. Mais il se trompait; car aussitôt que Determe eut franchi les limites de son village il se dirigea vers l'Allemagne où il vécut d'abord d'aumônes qu'il demandait de porte en porte, lorsque un jour, planté devant un château dont le nom nous est resté inconnu, il se mit à l'admirer et à exclamer en poussant un profond soupir: Comment se peut-il donc qu'il y ait au monde des gens si heureux et si comblés de richesses, tandis que moi et les miens nous n'avons rien? Le seigneur du lieu l'avait entendu, paraît-il, car il le fit aussitôt appeler et introduire dans un somptueux salon. Le jeune homme avait une figure avenante, beaucoup de feu dans l'œil et, même sous ses haillons, un port dégagé. La présence du Baron et les richesses qu'il voyait étalées à ses yeux ne parurent pas l'intimider, pas plus que les questions que le seigneur lui fit; il répondit à toutes, dans son jargon mi-allemand mi-wallon comme on le parle encore aujourd'hui dans son village. Il fit avec aisance le récit de ses aventures et sut plaire d'abord, parcequ'il y avait dans son organe un je ne sais quoi, comme disait Fénelon, qui prévenait en sa faveur et qui porta le baron allemand à lui proposer de rester chez lui pour devenir le camarade et le compagnon de jeux de ses deux fils qui avaient à peu près le même âge. Determe accepta avec empressement. Aussitôt ses haillons, qu'il conserva soigneusement pendant toute sa vie, furent échangés contre des habits convenables et on l'installa dans la compagnie des jeunes barons. Il ne les quittait pas un instant, partageant avec eux leurs études et leurs récréations. Naturellement doué d'une intelligence infiniment au-dessus de son âge, Jean-Baptiste Determe eut bientôt fait disparaître la distance qui existait au moment de son entrée entre leurs connais-

sances déjà acquises et sa profonde ignorance ; car il n'avait pas même appris à lire chez ses parents. Après deux ans de séjour chez son bienfaiteur il avait égalé en science les fils de ce dernier ; et, continuant à faire des progrès dans des proportions aussi extraordinaires, il se trouva bientôt à même, par des études particulières qu'il faisait sans maître, de remplacer les professeurs qui jusque-là avaient dirigé l'instruction de ses deux camarades. Le vieux baron voyant ces succès étonnants chez son protégé, fut heureux de le traiter à l'égal de ses propres fils, le prenant avec lui partout où il allait.

L'époque où ses enfants devaient partir pour l'Université était arrivée, et Determe les accompagna, d'abord à Prague ensuite à Vienne, où il suivit comme eux les cours de philosophie et de droit, et, en outre lui, il fréquenta les leçons de théologie parcequ'il se sentait une vocation très-décidée pour entrer dans les ordres. Les jeunes barons quittèrent l'Université après quelques années de séjour à Vienne, pour retourner chez leur père. Ils voulurent emmener Determe. Mais celui-ci fit tant d'instances auprès de son protecteur, qu'il honorait comme un père, que ce dernier consentit à lui permettre de rester pour achever sa théologie et prendre le bonnet de Docteur dans cette faculté comme il l'avait déjà obtenu *summis cum laudibus* et *eximiis cum honoribus* dans celles de philosophie et de droit.

Determe resté seul à Vienne étudiait nuit et jour ; de façon que, au bout d'une année il se crut en état de subir l'épreuve du doctorat. Tout Vienne se rendit à cette cérémonie à laquelle il ne manqua pour la rendre brillante aux yeux du récipiendaire, que la présence de son vénérable bienfaiteur ; mais il venait de mourir ; et ses deux fils, entrés à l'armée depuis quelque temps, étaient en garnison dans les Pays-Bas.

Peu de temps après Determe obtint la prêtrise, et le premier sacrifice qu'il offrit à Dieu fut pour le repos de l'âme

de son protecteur : Les prémices sont d'ordinaire chantés en actions de grâces ; celles de Determe furent une messe de requiem.

La grande réputation de science que Determe s'était acquise ne tarda pas à parvenir aux oreilles de l'Impératrice-Reine Marie-Thérèse qui, l'ayant entendu prêcher à la cathédrale, le nomma son confesseur ordinaire et celui de son fils Joseph II, fonctions qu'il remplit jusqu'à son décès : Joseph II l'avait pris en singulière affection, à tel point qu'il le prit pour son commensal de tous les jours et qu'il l'invitait à la cour dans toutes les réunions les plus intimes. L'empereur se plaisait surtout à l'entretenir et à entamer avec lui des discussions scientifiques et philosophiques.

D'un autre côté, le chapitre de Vienne ne voulut pas rester en arrière dans les distinctions honorifiques qui étaient dues à cet homme vraiment extraordinaire : il le nomma Grand-Chantre de la cathédrale, une des dignités les plus éminentes. Cette décision ne tarda cependant pas à occasionner des murmures de la part de quelques prélats qui, entichés de leurs quartiers nobiliaires, criaient à l'abus parcequ'on avait admis à ce Chapitre-noble un personnage d'extraction roturière. Determe, en homme habile, trouva facilement un expédient plausible, et cela dans son nom même : il le sépara en deux et le fit passer pour noble par la première syllabe : DE TERME. Il fit plus, il se fit peindre et placer à ses côtés un écusson au champ d'argent, à la pyramide quadrangulaire d'azur accompagnée en chef de sept étoiles d'or.

Le stratagème passa, inaperçu peut-être pour ceux de ses honorables collègues qui se taraiant de leur naissance ; et pour les autres personnes il dut sembler ingénieusement inventé pour ramener la paix d'une manière inoffensive : car Determe ne cacha jamais à personne l'humilité de son extraction, puisque entr'autres il fit venir chez lui son vieux père et sa sœur qu'il garda l'un et l'autre jusqu'à son

décès. Son père, qui fut plus d'une fois invité à la Cour par l'Empereur, porta toute sa vie des habits taillés comme il les avait eus dans son village, mais en drap fin. Son portrait, fine peinture de grandeur naturelle, le représente tenant à la main une petite pipe en terre commune, pareille à celles de nos villageois.

Dans les lettres que Determe écrivait à sa famille de Sonlez où il avait laissé un frère, on ne sait vraiment si on doit plus admirer la correction et la simplicité du style que les belles pensées dont elles sont remplies.

Determe est mort à l'âge de quarante-cinq ans, entre les années 1780 et 1785. Il a légué son portrait avec ceux de son père et de sa sœur, ainsi que sa fortune à sa famille de Sonlez. Il n'a rien écrit, que nous sachions; et si nous le plaçons au nombre des illustrations du Luxembourg c'est bien à cause de la manière extraordinaire avec laquelle il est parvenu dans le monde à un si haut degré de science et d'honneurs. L'église de Sonlez ainsi que sa famille possèdent un grand nombre de reliques authentiques qu'il leur a envoyées. Cette église a aussi de beaux ornements sacerdotaux dont il lui a fait cadeau.

Notes de la famille Determe. — Correspondances de J. B. Determe. — Renseignements communiqués.

DETTEN, Maurice, né à Munster en Westphalie, le 22 septembre 1767, appartient au pays de Luxembourg parcequ'il y a passé une grande partie de sa vie et s'y est rendu recommandable par ses services civiques comme par ses vastes connaissances.

Après qu'il eut terminé ses études et pris à l'Université de sa ville natale le grade de Docteur en médecine, l'archiduc Maximilien-François, électeur de Cologne et évêque de Munster lui confia en 1795 la chaire de physiologie attachée à la même Université, où il publia plusieurs ouvrages de médecine dont les titres nous sont restés inconnus.

Après la conquête française il vint habi-

ter le Luxembourg et obtint, par décret impérial du 19 avril 1804, le permis d'exercer l'art de guérir dans toute l'étendue de l'Empire français: En 1806 nous le voyons domicilié dans notre capitale et l'année suivante il l'était à Echternach qu'il n'a plus quitté et où sa réputation comme médecin très-habile et comme un grand savant s'est conservée jusqu'à nos jours. L'administration urbaine d'Echternach l'avait nommé médecin de l'hospice civil de cette ville et lui avait conféré la chaire d'histoire, de géographie, d'histoire naturelle et de littérature allemande au collège communal.

Par arrêté du 11 septembre 1818, le roi des Pays-Bas l'avait appelé à faire partie de la Commission sanitaire ou médicale provinciale dès la création de ce corps dont il a continué à être membre jusqu'à son décès, arrivé le 30 avril 1829, à l'âge de 62 ans. Il avait épousé Anne-Barbe Noppenney, de Luxembourg, qui ne lui a donné aucune postérité.

Dès l'année de son entrée à la commission sanitaire du Grand-Duché, Detten publia une brochure remarquable pour son époque et intitulée: *Einige Bemerkungen und Vorschläge betreffend das Medicinalwesen im Groszherzogthume Luxemburg*; in 8°. Comme professeur d'histoire à Echternach il avait également entrepris en 1825 d'éditer une suite de cahiers offrant le résumé de ses leçons, sous le titre de: *Vorleseauszüge aus der alten Geschichte*; mais il n'en a été imprimé qu'un fascicule. Par diplôme du 20 décembre 1820, la société rhénane d'histoire naturelle et de médecine l'avait admis au nombre de ses membres correspondants.

Suivant une note de M. le Professeur Engling, le Docteur Detten aurait en outre publié: *Vorschlag zu einem heilkundigen Unterrichte*, ainsi que trois cahiers d'*histoire universelle*; mais nous avons lieu de croire que ces deux ouvrages ou au moins le premier sont les mêmes que ceux dont nous avons donné les titres plus haut. Finalement il existe encore du même au-

teur une dissertation manuscrite *sur la Religion* ; mais il ne nous a pas été donné d'en reproduire exactement le titre.

Renseignements administratifs. — Mémorial administratif, année 1818, II, 699, et années suivantes ; Listes des médecins, etc. — Almanachs du Pays ; années 1806 à 1829. — NAMUR, Catal. Bibl. Luxbg., 209, sq. — MULLER, Programme de l'école industrielle d'Echternach, 1886, 29 à 31 ; 34 sq.

DEVERCY, *Adrien-Casimir-Grossot*, fils d'Edme-Claude-Grossot, capitaine au 65^e régiment d'infanterie française et de Marie-Louise Bergh, né à Luxembourg, le 1^{er} septembre 1804, lieutenant-colonel d'infanterie pensionné, chevalier de l'ordre de Léopold, est décédé à Mons le 8 juillet 1859.

Après avoir pris part aux combats qui amenèrent l'indépendance de la Belgique en 1830, en qualité de sous-lieutenant au corps-franc luxembourgeois, Devercy fut nommé successivement lieutenant, le 19 novembre 1830, et capitaine quelque temps après. Admis dans l'armée régulière avec le grade de capitaine de première classe au 2^e régiment de chasseurs à pied le 30 septembre 1831, il fut détaché au 1^{er} bataillon du corps des partisans du Limbourg le 18 juin 1833, et reentra au régiment le 15 août de l'année suivante. Promu au grade de major au 2^e régiment de ligne, le 1^{er} août 1843, il fut désigné pour servir au régiment d'élite, le 26 novembre 1846. Il obtint le brevet de lieutenant-colonel, pour servir au 12^e régiment de ligne, le 1^{er} février 1852, et l'année suivante il fut appelé à commander provisoirement le 2^e régiment de ligne.

Le lieutenant-colonel Devercy avait été placé dans la position de non-activité pour infirmités temporaires, depuis le 27 juin 1855, lorsqu'il obtint sa retraite le 28 août de l'année suivante.

Le capitaine DE REXMUS, Nécrologe des officiers de l'armée belge.

DHAM, *D'Ham* ou *D'Hamm*, *Hubert*, naquit à Bittbourg et florissait pendant la première moitié du dix-septième siècle.

Il était fils de Jean Dham, clerc-juré de la ville de Bittbourg, et d'Anne de Wiltheim. Les variantes que l'on remarque dans la manière d'écrire le nom de famille de ce personnage proviennent apparemment de ce que son grand père, Nicolas Dham, ayant obtenu en 1626 des lettres d'anoblissement, ses descendants auront voulu ajouter la particule nobiliaire, en plaçant une apostrophe entre la première et la seconde lettres.

Nicolas Dham portait : d'or, à la croix de gueules chargée de quatre annelets d'or ; et en cœur un château à trois tours. Cimier : deux trompes d'éléphant, gueules et or.

Hubert Dham, qui sut s'acquérir de la réputation comme diplomate, s'était marié avec une dame de Berlo, d'où entr'autres enfants *Marguerite* ou *Marie-Anne Dham* qui devint la première épouse de Jean-Baptiste de Wiltheim, fils du Président Eustache de Wiltheim.

Plus tard nous trouvons encore plusieurs anoblissements ou confirmations de noblesse accordés à des Dham qui étaient sans doute des descendants de Hubert ; cependant il ne faut pas confondre cette famille avec celle de Daem, de Montmédy, qui fut également anoblie, mais en 1738 seulement.

L'auteur du manuscrit des *Viri illustres* parle de notre diplomate Hubert Dham dans les termes suivants : « 1642. Hubertus d'Haam Biedburgensis post comitatum Vienna in Hispaniam Cæsaris vice-oratorem consiliarius Ferdinandi II et III Cæsarum residensque id est legatus secundarius ad et apud Cardinalem Infantem Bruxellis quoad hic vixit unde Hamburgi apud urbes anseaticas mortuus insulis Flandriæ in profectioe ad Leopoldum archiducem. »

Comme ce passage pourrait paraître un peu obscur, nous croyons devoir en donner ici une traduction beaucoup plus fidèle que celle que renferme notre Notice historique sur la famille de Wiltheim : Dham, Hubert, de Bittbourg, après avoir accom-

pagné depuis Vienne jusqu'en Espagne le vice-Consul de l'empereur, fut nommé conseiller des empereurs Ferdinand II et III, et leur résident auprès du cardinal-Infant à Bruxelles, tant que ce prince fut dans les Pays-Bas; puis envoyé en la même qualité près des villes anséatiques avec résidence à Hambourg. Il est mort à Lille-en-Flandre, pendant son voyage vers l'archiduc Léopold.

Bertholet, Pierret et Bærsch disent qu'il mourut en 1643; les *Viri illustres* semblent admettre l'année 1642.

Viri illustres, III, N° 231. — NEYEN, Notice historique sur la famille de Wiltheim, 22, 31 et 32. — BERTHOLET, VIII, 190. — Nobiliaire des Pays-Bas, II^e partie, II, 788. — УНСЕСАУСА. — ПИТААК, I, fol. LXIII. — Archives du Conseil provincial. — ВЪАСА, *Eiflia illustrata*, T. III, pars I, sect I, 460.

DODO, *Saint*; v. AUOVON, *St.*

DOENER, *Adam*, est né à Rodershausen, commune de Hosingen, le 15 avril 1802. Après avoir fait ses humanités chez son frère, alors curé de Hupperdange, il entra en 1821 au séminaire de Metz. En 1823, à la séparation du pays de Luxembourg du diocèse de Metz pour être compris dans l'évêché de Namur il se rendit dans celui de cette dernière ville où il fut consacré prêtre et nommé d'emblée curé-desservant de la petite mais bonne paroisse de Gymnée dans la province de Namur. De Gymnée il fut transféré le 27 juin 1827 dans l'importante succursale de Dalheim au canton de Remich où il est mort le 7 janvier 1859, à l'âge de près de 57 ans seulement.

Entièrement dévoué au service divin et à ses ouailles il ne laissa échapper aucune occasion pour leur donner l'exemple de toutes les vertus chrétiennes et civiles. Ponctuel à remplir ses devoirs comme pasteur d'âmes il savait avec ce ton de persuasion qui entre si bien dans les vues de la morale évangélique corriger tous les abus qui se présentaient, comme avec une douceur sans faiblesse il ramenait les égarés dans le chemin de la vertu. Aussi

s'était-il acquis en peu de temps un tel amour chez ses paroissiens et un tel ascendant sur tous les cœurs, qu'il lui suffisait de leur manifester ses désirs pour que de suite ils les remplissent, les prévenant même souvent. Jamais il ne s'éloignait de sa paroisse si ce n'était pour des affaires indispensables; il ne délogeait pas non plus de crainte disait-il, que sa présence devenant nécessaire il ne pût remplir ses devoirs pastoraux; en un mot toute la vie d'Adam Doener ne forme qu'un enchaînement d'actes de vertu et de dévouement pour ses ouailles. Et pour ne citer qu'un exemple de son influence sur tous: lorsqu'en 1848 quelques turbulents voulurent tenter d'exciter des troubles il se présenta devant eux les exhortant à rentrer tranquillement chez eux, et parvint au bout d'une heure à les apaiser.

D'un autre côté, les fouilles que sous les auspices du Gouvernement la société archéologique de Luxembourg fit instituer dans le camp romain près de Dalheim fournirent une heureuse occasion au bon curé Doener pour donner de l'occupation à ceux de ses paroissiens qui n'avaient pas de travail: il les chargeait d'explorer le terrain et leur payait leurs journées. Par ce moyen il a hâté les travaux et puissamment aidé la société à conserver au Pays bien des restes précieux de l'antiquité.

Comme il possédait de vastes connaissances historiques il eut l'occasion d'entrer en relation littéraire avec un grand nombre de savants tant laïques que prêtres. Tous ses loisirs étaient du reste donnés à l'étude; et, dit-on, personne ne le vit jamais sans son bréviaire ou un autre livre à la main. Cet amour pour les connaissances fut d'un grand avantage pour la société archéologique dont il avait été nommé correspondant depuis la naissance de cette association (1846); car il fut un collaborateur zélé et instruit, résidant sur les lieux mêmes où se faisaient de si colossales recherches et de si riches découvertes.

Doener avait lui-même réuni une belle collection de monnaies romaines trouvées au camp de Dalheim pendant les trente-

deux années qu'il y fut curé; et il se proposait bien, dit-on, d'en faire cadeau au musée national si la mort ne l'avait prévenu avant qu'il n'en eût couché par écrit l'acte de donation: ses héritiers l'ont vendue à l'ancien.

A l'occasion de la pose solennelle, par S. M. le roi Guillaume III, protecteur-né de la Société archéologique, de la première pierre du monument commémoratif au camp de Dalheim, le 28 mai 1855, le curé Dœner eut l'honneur d'offrir au Souverain les hommages de ses paroissiens et de lui laisser comme souvenir de sa royale visite un *Valentinien en or* trouvé non loin de là. L'année précédente S. A. R. la princesse Amélie des Pays-Bas avait de même daigné accepter de ses mains une bague romaine, également en or, pendant un dîner que cette Princesse et le Prince son époux étaient venus prendre chez lui.

Son acte de dernière volonté fut un nouveau témoignage de sa modestie comme de sa bienfaisance et de son amour pour l'avancement des bonnes études. Nous en donnons ici un extrait: «..... Ich vermache alle meine Buecher dem Seminar von Luxemburg, einen silbernen Kelch der Kirche von Rodershausen.—Ich vermache meinen Weier und den sie umgebenden Garten der Kirche von Dalheim, unter der Bedingnisz dasz sie jaehrlich drei Jahrmessen fuer mich und meine Brueder Heinrich und Peter singen lasse.—Alles was die Fabrik der Kirche von Dalheim mir bei meinem Tode schuldig sein sollte, ist derselben geschenkt, sodasz keine Rechnung braucht gemacht zu werden.—Ich befehle dasz ich nur durch den Hrn. Dechanten von Remich begraben werde, und dasz kein Begaengnisz fuer mich gehalten werde.—Die Armen der Pfarre erhalten am Tage meines Begræbnisses 100 Fr.—Ich bitte meine lieben Pfarrkinder 6 Sonntage nach meinem Tode nach der Vesper einen Rosenkranz fuer mich zu beten. Ich meinte es gut mit ihnen.»

M. l'abbé Muller, Directeur de l'athénée de Luxembourg a composé son épitaphe en forme de chronogramme :

PRVDENS PAVIT OVES CLARUS PIETATE SA-
[CERDOS;
SOLERS INGENIO CÆSARIS EFFIGIES,
PERVIGIL HISTORIÆ VETERIS SCRVTATOR
[OCELLIS
LUSTRAVIT.

D'après la notice nécrologique du Professeur EXCUSE; dans: *Publicat de la Soc. archéol. de Luxembourg*, T. XIV, p. XIV, sqq. — Procès-verbal de la pose de la 1^{re} pierre du monument de Dalheim; dans: *Mémorial du Grand-Duché*, année 1855, 2^e partie.

DOMMAL, *Jean-Paul*, est né à Luxembourg. Ce personnage nous serait resté entièrement inconnu sans la mention que le manuscrit des *Viri illustres* fait de lui; et encore cette mention est-elle peut-être trop laconique: «*Joannes Paulus Dommal Luxemburgensis vice Tribunus Legionis militum germanorum inde Commendans Arluni eam urbem tenuissimo præsidio defendit contra Vice-Comitem Tournai-cum sat magno Exercitu eam invadentem, Seminarii Luxemburgensis fautor.*»

Comme aucune date n'est ajoutée à l'article que nous venons de transcrire, on pourrait être très en peine pour découvrir l'époque où Dommal a vécu, et pour savoir de quel siège d'Arlon l'auteur a voulu parler. Mais une circonstance vient heureusement lever toute incertitude à cet égard: Dommal, outre qu'il a vaillamment défendu Arlon, a favorisé le petit-séminaire des Jésuites à Luxembourg. Or, cet établissement a été solidement constitué entre les années 1636 et 1640 ou 1650; et vers cette époque la ville d'Arlon n'a subi d'attaque qu'en 1647, au mois de septembre, où le maréchal de Turenne est venu en former le siège qu'il n'a levé que lorsqu'il apprit que le duc de Lorraine s'avancait pour le combattre. Turenne se retira à Mont-médy après avoir pris et pillé Virton ainsi que Mont-Quintin. Nous pouvons ainsi restituer également le nom du général ennemi, que l'auteur des *Viri illustres* avait

trop horriblement estropié en *Tournaicus*, pour qu'il fût reconnaissable.

Dommal devient donc une illustration luxembourgeoise de la première moitié du dix-septième siècle.

Viri illustres, II, N° 173. — Notes d'études. — D. CALMER, Histoire de Lorraine, III, col. 433.

DORION, *Nicolas*, est né vers l'année 1675. Après avoir fait d'excellentes études il prit le degré de Docteur en Théologie, s'engagea dans les ordres sacrés et devint curé de Ruette, près de Virton. L'Histoire n'a conservé aucune particularité sur les faits et gestes de cet estimable ecclésiastique qui, relégué dans son village, aura passé sa longue vie dans l'exercice évangélique du Saint-Ministère, à prêcher la morale du Christ et à visiter les malades; mais surtout à veiller soigneusement à l'instruction de la jeunesse. Et c'est particulièrement sous ce dernier rapport qu'il s'est rendu recommandable à la postérité: En effet, vivant à une époque où généralement on n'apprenait pas même à lire, moins encore à écrire, le généreux curé Dorion entreprit de changer la face des choses sous ce point de vue, pour sa paroisse au moins. Il fit construire de ses propres deniers de vastes salles d'école, séparées pour les garçons et pour les filles, car il appréciait les inconvénients attachés à la réunion des sexes, et laissa par son testament, de l'année 1768, les fonds nécessaires pour fournir à l'entretien de deux institutrices religieuses, chargées de l'enseignement des filles exclusivement. Par un autre acte du 28 avril 1750, il avait déjà, au moyen du legs de plusieurs immeubles et fonds de terre, pourvu au traitement d'un maître d'école qui doit être célibataire, pour l'instruction des garçons; et aujourd'hui encore aucun fonds ne manque au village pour faire fleurir les écoles et les pourvoir du matériel nécessaire. Non content de cela, cet homme vénérable à tous égards, fit construire à neuf la belle maison curiale qu'on voit encore dans cet endroit, ainsi qu'une autre maison pour les vicaires-marguilliers.

Le généreux fondateur avait disposé que l'administration de sa fondation et la collation des fonctions de maître d'école doivent appartenir au curé temporaire de Ruette, au Bourgmestre et au plus ancien membre en rang du conseil de fabrique de la paroisse.

Les ressources pour réaliser tant de bienfaits, le curé Dorion se les avait créées lui-même par ses économies. Il fait la relation des moyens qu'il avait employés à cet effet, dans son testament de l'année 1768 dont nous reproduisons le passage suivant, parcequ'il constitue un véritable modèle de charité chrétienne et de philanthropie éclairée: «Ayant, dit-il, depuis plus de quarante années mûrement examiné l'extrême et inexplicable conséquence qui est, que la jeunesse d'une paroisse soit bien dressée et instruite, mais surtout en la religion qui est la source de tous biens, et le manquement d'icelle aussi la source de tous maux, et que selon l'oracle divin, l'on tient ordinairement la voie que l'on a prise dès sa jeunesse, comme on le voit par les expériences journalières, et depuis 46 ans que je réside en cette paroisse, n'ayant, nonobstant toutes mes peines et attentions, pu avoir le contentement de voir la jeunesse enseignée selon mes intentions C'est pour ces raisons et dans ces vues que, m'étant réservé et retranché dans tout ce qui regarde ma nourriture et habillement, par modération extraordinaire, j'ai épargné et mis en réserve ce qui était nécessaire pour acquérir des biens-fonds et permanents, requis pour cet établissement et pour donner un entretien honnête et chrétien au maître d'école, etc.»

Là se réduisent nos renseignements sur le vertueux Nicolas Dorion; nous regrettons bien de n'avoir pas été à même de donner à cet égard des détails ultérieurs. Nous ajouterons seulement, que ses paroissiens reconnaissants ont élevé à leur bon curé un monument modeste, mais qui ne témoigne pas moins de leur gratitude.

Ce monument consiste en une inscription placée au haut du chœur de l'église paroissiale, et conçue en ces termes :

A LA MÉMOIRE
DE SIRE NICOLAS D'ORION, DOCTEUR
EN THÉOLOGIE, CURÉ DE RUETTE,
DÉCÉDÉ LE 21 JANVIER 1769, AGÉ
DE 94 ANS.

Par l'économie des seuls revenus de sa Cure il édifica la maison curiale, jardins et dépendances, a bâti la maison des Vicaires et Marguilliers, ayant augmenté cette fondation pour l'éducation gratuite des garçons.

A laissé des fonds pour bâtir une maison et pour l'entretien de deux maîtresses d'école chargées de l'éducation gratuite des filles.

Dirigé par des vues salutaires, il a employé son zèle pour améliorer l'éducation et préparer l'avantage des générations futures de cette paroisse.

PRIEZ DIEU POUR LUY.

Notes particulières. — Renseignements administratifs. — Exposé de la situation administrative de la province de Luxembourg, par le Gouverneur THONN, 1834, 37, sq ; et 1837, 48. — Journal officiel belge, 1^{er} semestre de 1833.

DORVO, *Hyacinthe-Madelaine*, né à Rennes, en Bretagne, le 10 novembre 1768, mérite une place dans notre ouvrage parcequ'il a longtemps habité le village de Tintigny où il est mort il y a peu d'années. Dans sa longue carrière Dorvo ne s'est occupé que de littérature dans laquelle il a obtenu plusieurs beaux succès. On a de lui : 1^o Le patriote du 10 août. — 2^o Figaro de retour. — 3^o La manie de se plaindre. — 4^o La paix. — 5^o L'après-souper de misanthrope et repentir. — 6^o Vernon et Kergalek ; *Toutes pièces de théâtre en trois actes et en vers.* — 7^o Les trois héritiers. — 8^o Le faux député. — 9^o Les jeunes femmes. — 10^o Les querelles du ménage. — 11^o La cousine Albert. — 12^o Frédéric à Spandau ; drame en prose. — 13^o Les exilés en Sibérie, en prose. — 14^o Je cherche mon

père ; en vers ; *Toutes pièces en cinq actes.* — 15^o Les parents. — 16^o Le père ambitieux ; en vers. — 17^o La haine de famille ; en prose. — 18^o La mort de Duguesclin ; en 3 actes. — 19^o L'envieux ; en 5 actes et en vers. *Ces deux dernières pièces ont été jouées au théâtre français.* — Romans : 20^o Mon histoire ou la tienne ; 3 vol. — 21^o Ainsi va le monde, ou les dangers de la séduction ; 4 vol. — 22^o Plusieurs *épîtres*, insérées dans : Les quatre Saisons littéraires et dans d'autres recueils. — 23^o La fausse orpheline ; drame inédit. — 24^o Poème sur la révolution française de 1830 ; dédié à Louis-Philippe et imprimé à Paris, en 1831.

VANDERWELLEN, Dictionnaire des hommes de lettres, des savants et des artistes de la Belgique, 39.

DUBOIS, *Natalis ou Noël*, Docteur et Professeur-régent de Théologie, Président du *Grand-Collège* attaché à l'Université de Louvain, vivait pendant les deux moitiés du dix-huitième siècle. Il était natif de Durbuy, et eut, en 1708, l'honneur d'être proclamé primus à l'Université de Louvain. Nous ne connaissons absolument rien de sa vie si ce n'est son testament en date du 22 avril 1757.

Par ce document il établit que : à son décès il veut que tous ses biens généralement quelconques, meubles et immeubles, rentes, cens, etc, soient divisés en deux portions égales, dont l'une destinée à fonder au Grand-Collège de Louvain ou près de tel autre établissement du même genre qu'il pourra ultérieurement désigner en l'université de cette ville, deux bourses entières à la deuxième table, tant pour la philosophie au collège du Porc que pour la Théologie dans celui où la fondation sera établie, moyennant que chacune de ces bourses n'excède pas la valeur de deux cents florins de Brabant, à payer hors des revenus des biens légués.

Seront préférés pour être admis à la jouissance les parents du fondateur descendants de ses grand-père et grand-mère, s'ils sont capables, et ce jusqu'au cin-

quième degré inclusivement; et à leur défaut des jeunes gens du pays de Luxembourg, de celui de Stavelot ou de celui de Liège, selon l'ordre qu'il admet dans la désignation de ces contrées. Par les mots pays de Liège il entend le côté Outre-Meuse de ce pays, vers le Luxembourg et le pays de Stavelot. Pour obtenir ces stipendes pour l'étude de la Théologie, les boursiers devront être promus en philosophie, au collège du Porc : la jouissance pour la faculté de Théologie est fixée à cinq ans; et à sept si le boursier désire prendre la licence dans cette branche des connaissances humaines.

Le fondateur dispose en outre que, pour le cas où les revenus affectés à cette fondation viendraient à dépasser les dépenses, le surplus servira à donner des gratifications jusqu'à concurrence de cent florins à de bons élèves promus de la faculté des arts à Louvain, *ante medium totius promotionis*, s'ils étudient la Théologie au collège où la fondation sera établie.

KOLZ, Manuel des fondations de bourses d'études; 418, sqq. — *Messenger des sciences historiques de Gand*; 1838; 361: Liste des primus de Louvain, de 1428 à 1796.

DUBOIS *Nicolas*; v. SILVIUS, *Nicolas*.

DUFAING, *Gilles*, v. FAING, *Gilles du*.

DUHAIVURLIN, *Pierre-Joseph*, né à Langlir, ancien élève de l'école polytechnique et ancien Bourgmestre de Vieil-Salm, se fixa plus tard à Houffalize. Duhaivurlin est auteur de : 1° *Considérations sur la perspective et le choix du point de vue*;

Paris, Antoine Bailleul. — 2° *Traité sur l'architecture du moyen-âge*; avec 50 planches. — 3° *Recherches sur l'origine de la dénomination de Coupers*, donnée aux habitants d'une partie des Ardennes; Paris, Bailleul. Ces trois ouvrages, publiés entre 1804 et 1807, n'ont été tirés chacun qu'à cinquante exemplaires.

VANDEWALLE, *Dictionnaire des hommes de lettres, des savants et des artistes de la Belgique*, 64.

DUMONT, *Henri*, né à Izel, se fit recevoir Docteur en théologie et devint curé de Virton où il mourut en 1620, avec la réputation d'un ecclésiastique exemplaire et d'un profond théologien. Dumont n'a rien fait imprimer; cependant il a composé un très-grand nombre de sermons écrits avec onction. Tous ses moments étaient consacrés à sa paroisse, à l'étude et à la prière. Le recueil de ses sermons est conservé par un de ses parents; ils mériteraient encore aujourd'hui de voir le jour malgré la profusion qui existe dans ce genre de publications. Le manuscrit des *Viri illustres* nous apprend enfin que Henri Dumont a fondé une bourse d'études dans un des collèges de Louvain: cette fondation existe encore.

Voici du reste l'article que l'auteur de cet ouvrage a consacré à ce digne prêtre : « 1620. Henricus Dumont ex Izel pastor « in Vertonio S. Theologiæ D' fundavit « unam bursam Lovanii in Collegio. »

Viri illustres, I, N° 60. — Notes communiquées. — *Exposé de la situation du Luxembourg belge*; 1834; 87.

E.

ECHTERNACH, *Mathias d'*; v. MATHIAS, *dit d'Echternach*.

ECHTERNACH, *Théodoric ou Thierry d'*; v. THÉODORIC, *dit d'Echternach*.

ECKENSTEIN; *Valderode, Jean et Pierre,*

dits d'; v. VALDERODE, *Jean et Pierre, dits d'Eckenstein*.

EGIL, *Egile, Egilo et Egilon*, né de la maison des Wildgraves, *comites sylvestres*, fut élu vers 845 cinquième abbé de Prum, après le décès de Marcuard.

Il a été de même, et conjointement disent quelques annalistes, chargé de la direction de l'abbaye des Ardennes, nommée depuis 817 de St.-Hubert.

La prélatrice d'Egil à Prum a été signalée par un événement remarquable, la prise de l'habit religieux par l'empereur Lothaire, le 22 septembre 855, six jours avant sa mort. On prétend que cet acte fit sur l'esprit de cet abbé une si forte impression qu'il résigna peu de temps après sa dignité préférant vivre dans l'obéissance plutôt que de commander pour avoir plus tard à rendre compte de la manière dont il aurait gouverné ses religieux.

Rentré dans la vie commune, Egil pensait user le reste de ses jours dans la prière et dans l'étude, occupations pour lesquelles il se sentait une propension bien plus grande que pour l'autorité et les grandeurs. Aussi sa réputation de savoir et de prudence, jointe à celle de son extrême humilité ne manquèrent-elles pas de s'accroître par cette retraite volontaire à un point tel que les rois et les princes se sont souvent empressés de venir le consulter dans leurs affaires les plus délicates.

Cependant l'assertion des continuateurs de Moreri, qui, s'appuyant sans doute sur le crédit qu'Egil s'était acquis, prétendent d'après Fleury et d'autres auteurs, qu'il assista en 860 à l'assemblée des prélats que le roi Lothaire avait convoquée à Aix-la-Chapelle pour donner un semblant-droit à son projet de divorce avec la reine Thietberge son épouse, n'est pas, pour cela, positivement établie. Il n'est guère à croire en effet, qu'un religieux aussi sage et aussi attaché au Saint-Siège aurait consenti à être présent lorsqu'on se proposait de prendre des résolutions dont le scandale devait susciter un schisme déplorable dans l'Eglise. Elle n'est pas plus vraie que la première cette autre assertion qui dit que Egil fut chargé par Lothaire et Charles-le-chauve, après leur entrevue à Attigny, d'être leur Ambassadeur commun à Rome, toujours dans l'affaire du divorce de Lothaire; car si ce

dernier fait pouvait être établi, le premier ne le serait certainement pas, puisque leur réunion dénoterait chez ce grand homme une versatilité de caractère ou même une duplicité qu'il nous paraît difficile d'admettre chez un personnage aussi instruit et aussi profondément religieux.

Quoi qu'il en soit, et cette circonstance de la vie d'Egil vient encore appuyer ce que nous venons de dire, le siège de Sens étant venu à vaquer en l'année 865, par le décès de l'archevêque Vénilon, le roi Charles-le-chauve l'y fit nommer. On dit que le Pape Nicolas ne voulut d'abord ni confirmer ce choix ni envoyer le pallium au nouvel élu, se fondant sur ce qu'Egil avait été tiré d'un monastère et qu'il était prêtre étranger au diocèse, deux circonstances contraires aux canons. Cependant à la fin, les vives représentations qui furent faites au Souverain-Pontife sur les mérites transcendants et la sainteté de la vie d'Egil finirent par le faire revenir de sa première détermination; et la confirmation de l'élection fut donnée avec le pallium, à la condition expresse néanmoins, ajoutent quelques auteurs, que le nouvel archevêque conserverait pendant son épiscopat toutes les pratiques de la vie monastique qu'il avait embrassée.

Egile vécut encore seize ans environ. Il les passa à édifier ses ouailles par l'onction de ses prédications, par la pratique la plus exemplaire de ses fonctions épiscopales et par les sages réglemens d'administration qu'il introduisit dans son diocèse. Il est mort en l'année 869, et a, dit Bertholet, été inscrit au catalogue des saints. Il fut, paraît-il, enterré à Prum, puisque une tombe placée à côté de celle de Marquard (v. ce mot) son ami et son prédécesseur, portait l'épithaphe suivante :

HIC PATER ET NATUS RECUBANT
MARQUARDUS ET EGIL.

ISTIUS ABBATES AMBO FUERE LOCI
AMBOS HOS VENIENS JUDEX HIC SUSCIPE JESU.
BLANDUS CUM JUSTIS PRÆMIA PLENA DABIS.

KNAUFF, *Defensio abbatis prumiensis*, 44. — BERTHOLET, II, P. J., XII, et 399; III, 233. — MORERI,

Supplément, II, 627. — NEYEN, Dissertation intitulée: Amberloux, ou l'ancien château d'Ambra ad lacum, in Ardainâ, placé sur le territoire de notre moderne Amberloux, et le monastère y fondé par Pépin; dans: Annales de la Société archéol. d'Arion; 1854, 189, sqq. — D. CALMET, Histoire de Lorraine; et généralement les auteurs qui parlent du règne du roi Lothaire, entre les années 838 et 866. — v. STRANBERG, Metropolis Ecclesiæ Trevericæ, I, 464, sq.

EICHORN, *Geangou, dit de Ralingen*, du lieu de sa naissance, Rahlingen, canton actuel de Trèves, non de Raling, Rahling français dans le canton de Rorbach. Le manuscrit des Viri illustres nous donne sur ce personnage qui doit avoir été éminent par ses vastes connaissances surtout, les seuls renseignements qu'il nous a été possible de recueillir sur lui. Voici le passage concernant: « 1654. Gangolfus Ralingius, « ex pago Ralingen ubi fontes aciduli oriun-
« tur patruelis Petri Fisch — v. *ce mot.* —
« Episcopus Davaliensis suffraganeus Epis-
« copi spirensis, ter, id est s. Theol. et
J. U. Doctor Concionatorque eximius. »

Bertholet se trompe lorsqu'il dit qu'il est né à Raville. En copiant Pierret il aura lu Ralingen pour Ralingen, et traduit ce Ralingen par Raville, ce dernier nom étant véritablement rendu par Ralingen dans l'idiôme allemand. Du reste, Pierret avait fait preuve d'un peu de précipitation en nommant ce personnage simplement Geangou de Ralingen; et Bertholet a copié cette faute de son original.

Il existe encore dans le village de Rahlingen un grand bâtiment que l'on dit avoir été sa maison paternelle, reconstruite par lui, et qui porte le milésime de 1626 avec les lettres B. R. L'église possède également de lui quelques ornements et un calice sur lequel on lit ces mots: A. . GANGOLFUS D. G. EPISCOPUS DAVALIENSIS SS. THEOLOGIE J. U. DOCTOR, SUFFRAGANEUS ET VICARIUS GENERALIS SPIRENSIS... COLLEGIATÆ ECCLESIE SS. GERMANI ET MAURITII LEGAVIT HUNC CALICEM CAPELLÆ S^{an}cæ CRUCIS APUD ARIDUBAS RAHLINGEN.

Viri illustres, I, N° 95. — Renseignements administratifs fournis par M. le curé STRAET de Rahlingen.

— PIERRET, I, fol. LXIV. — BERTHOLET, VIII, 90. — ULVELING, 38. — Adress-Kalender für den Regierungs-Bezirk Trier; 1848, 338. — v. STRANBERG, Moechlstrom, 80.

EIDEL *Thilman d'*, v. EYDEL, *Thilman d'*.

EISCHEN, *Pierre*, fils de Pierre et de Marie Zahlen, est né à Beckerich, le 26 mars 1798. Après sa sortie de l'école primaire de son endroit natal il alla étudier les principes, comme alors on avait coutume de dire, chez des prêtres; puis il entra au collège de Luxembourg. En 1818 il se rendit à Trèves pour faire sa philosophie et en 1820 il entra au séminaire de Metz où il obtint la prêtrise en 1822.

Nommé d'abord vicaire à Hollerich il fut en 1826 désigné desservant à Bourscheid où il est mort le 22 décembre 1858, à l'âge de 60 ans après en avoir séjourné trente à Bourscheid.

Eischen s'est particulièrement distingué par sa prodigieuse mémoire à retenir surtout les dates et les noms: Tout ce qu'il lisait il le conservait. Grâce à ce don exceptionnel il avait réuni dans sa tête un nombre immense de faits historiques, surtout touchant sa paroisse et les seigneuries environnantes. Aussi Mgr. l'évêque Laurent, alors vicaire apostolique pour le Grand-Duché de Luxembourg, ayant eu pendant un voyage fait en 1845 pour la confirmation et la visitation des églises, l'occasion de faire sa connaissance personnelle et celle d'apprécier ses talents, l'avait-il chargé de mettre par écrit la vie des saints luxembourgeois, dans le dessein d'utiliser ce travail pour les leçons dans les offices des saints propres au vicariat apostolique. Nous devons déplorer que cet ouvrage semble perdu pour le pays, parceque son auteur l'a remis en original au prélat sans en retenir une copie. Il adressa au même un poème sur l'érection du séminaire de Luxembourg; rédigea pour la Société archéologique du Grand-Duché, dont il était membre correspondant depuis 1851, plusieurs opuscules intéressants et nommément l'histoire de la seigneurie de Bourscheid,

etc. Eischen était complaisant à communiquer le fruit de ses recherches et de ses études ; et jamais il ne laissa sans réponse les lettres qui lui venaient de quelque part que ce fût et dans lesquelles on lui demandait des notions sur l'histoire des seigneuries féodales du Pays : nous avons entre autres obtenu de lui une dizaine de feuilles de données très-précieuses sur les différentes sections de sa commune.

Enfin, on possède encore les sermons qu'il a composés lorsqu'il était vicaire à Hollerich, de même que les observations qu'il a déposées dans un registre qui repose dans la loge du gardien des ruines du château de Bourscheid.

Notice du Professeur ENGLISH ; dans : Publications de la Société archéologique ; T. XIV, p. XI, sqq. — Souvenirs personnels. — Notes communiquées.

ELCHARD ou *Elchrod*, Michel, né soit à Arlon, soit dans le hameau nommé Elscherod, est mentionné comme suit dans le manuscrit des *Viri illustres* : « 1654. « Michael Elshardt Arlunensis prior Carthusiæ Trevirensis ac per Germaniam visitator. »

Viri illustres, I, N° 406.

ELCHARD, ou *d'Elchrod*, *Elscheraid*, Nicolas, aussi nommé *Elgardus*, naquit à Nobressart, non à Arlon, vers l'année 1547. Après avoir achevé sa philosophie à Louvain, Elchard vint à Trèves où il sut tellement plaire à l'archevêque que celui-ci l'envoya à ses frais continuer ses études au collège germanique à Rome : il y fut reçu docteur en théologie. Gaspard Groppe, nonce apostolique en Allemagne ayant fait la connaissance d'Elchard à Rome même, l'admit dans son intimité, le nomma son théologien et se fit accompagner par lui dans sa légation en Saxe, dans la marche de Brandebourg, vers l'église de Magdebourg et à Munster en Westphalie : partout Elchard se fit remarquer par sa profonde érudition, sa persuasive éloquence et sa grande prudence, tellement que Daniel, archevêque de Mayence le prit en affection, le sacra évêque de Sidonie ou

d'Ascalon suivant d'autres, et le nomma son suffragant à Erfort. Elchard se fit aimer et estimer de tous par sa piété, son zèle apostolique et sa sage administration. Il remplit en outre et avec un plein succès plusieurs missions à Rome, en Suisse, à Trèves ainsi qu'en Thuringe, et mourut enfin à Erfort, le 11 août 1587, âgé à peine de quarante ans. Il repose dans la chapelle de Saint Sangvin, sous une tombe portant l'épithaphe suivante qu'il a lui-même composée :

DUM VIXIT, DESIDERABAT ET VOLEBAT
DEUM DILIGERE ET PROXIMUM; VERUM DIABOLUS,
CARO ET MUNDUS, ATQUE INSIGNES
HINC CONSECUTÆ INFIRMITATES RETARDARUNT
VOTUM, OPUSQUE DETURBARUNT. PROINDE
VERITATEM INVOCANS, MISERICORDIÆ IN-
NIXUS, AD TRANSITUM ANHELAUIT NICO-
LAUS ELGARDUS ARLUNENSIS, S. T. D.,
SUFFRAGANEUS ERFORDIÆ.

Il faut traduire ici l'adjectif Arlunensis par : de la prévôté ou bien du marquisat d'Arlon.

Entre autres ouvrages qui tous sont restés en manuscrit, ce savant prélat a composé un : « *Eloge de la virginité* », qu'un autre a plus tard traduit du latin en allemand et publié sous son propre nom.

L'auteur du manuscrit des *Viri illustres* nous a laissé sur lui l'article que nous allons transcrire : « Nicolaus Elchardus ex pago Elcherdt sti Joannis ad Arlunum, « Episcopus Sydoniorum Suffraganeus Archiepiscopi Moguntini Erfordiae, scripsit « de laude virginitalis ; ipse vir sanctus et « doctus. »

Viri illustres, I, N° 48. — AD HONTHHEIM, *Histor. Trevir. diplomat.*, II, 548. — BERTZEL, 151, sq. — PIERREY, I, fol. LXIV. — BERTHOLET, VIII, 190. — WILHELMUS A WILTHERIM, *Disquis. antiq. Hist. luxemb.*, II, c. XI, § 8. — V. STRAUBERG, *Metropol. eccles. trever.*, I, 552, sq. — NEUMANN, *Les auteurs luxembourgeois*, 18.

ELIGIUS, ou *Eloy*, Gerard, est né en 1599 à Durbuy et se fit chartreux. Il mourut à Bruxelles en 1641, laissant : 1° une vie de Ste. Gertrude, première abbesse de Nivelles ; — 2° la vie du bien-

heureux J. de Gouda ; — 3° d'autres ouvrages ou traductions sur des matières ecclésiastiques.

Biographie générale des Belges, 81.

ENGLEBERT, *Georges*, né à Vianden, a composé quelques ouvrages, dit Tellot dans ses Mémoires. Nous n'avons rien appris d'ultérieur sur ce personnage ni sur ses œuvres.

TELLOT, *Mémoires sur l'Histoire de Luxembourg* ; manuscrit de la Biblioth. de M^r Würth-Paquet.

ENSCH, *François*, *Baron d'*, fils de Frédéric Ensch, marchand cirier, et de Jeanne Herff ou Herve, issue par sa mère d'une des premières familles d'Italie, celle du célèbre cavaliero Battista Wang, ambassadeur de la République de Venise à la cour de l'empereur Ferdinand III, est né à Luxembourg, le 16 janvier 1773.

Le jeune Ensch, après avoir appris les premiers éléments dans les écoles primaires, entra au collège de sa ville natale où il parvint jusqu'en quatrième ou peut-être en troisième, mais sans se distinguer, parceque le repos et l'attention nécessaires pour pouvoir étudier n'allaient pas à son esprit turbulent et agressif qui se traduisait dans les querelles presque continues qu'il avait avec ses condisciples auxquels il ne cherchait qu'à faire des espiègeries. Il avait au surplus toujours prêtes des niches à jouer aux passants. Un jour de marché entr'autres, c'était en 1793, il s'avisait de dételer les chevaux des paysans qui avaient amené du grain à vendre et de les attacher ensuite deux à deux pour enfin les pourchasser dans les rues et les faire cabrer, renversant les escabauds des détaillants. A son retour à la maison paternelle après cette polissonnerie, comme il vit que son père voulait lui donner une correction à coups de canne, le jeune homme s'esquiva en sautant d'un bond pardessus la porte de boutique et courut droit chez le général Guillaume Schröder auquel il offrit de prendre service à l'armée, en qualité de cadet.

Le général, frappé sans doute de son

extérieur éveillé qui promettait qu'il ferait son chemin dans la carrière militaire, mais ne voulant pas à cause de sa jeunesse l'accepter sans l'assentiment de ses parents, fit mander son père auquel il demanda s'il consentait à l'enrôlement de son fils. Celui-ci, après avoir beaucoup déclamé contre la conduite du jeune homme, finit par consentir, parceque, dit-il, il n'était bon à rien d'autre qu'à manger du pain de munition. Ensch fut donc envoyé à la caserne où il devint bientôt un modèle de discipline et d'exactitude pour le service.

Lorsqu'à l'approche des armées de la République française le régiment du général Schröder quitta Luxembourg pour se rendre en Italie, Ensch était Enseigne ou Cornet : il fit avec ce grade la campagne dite d'Italie où il gagna le brevet de sous-lieutenant et l'ordre de St. Léopold avec la plaque. Après la paix de Lunéville en 1801, il vint visiter sa famille à Luxembourg où l'on a eu lieu d'admirer la belle carrure et la haute taille du superbe officier que peu d'années auparavant on avait vu partir tout fluet encore : les officiers français eux-mêmes qui étaient en garnison dans la ville firent bien des tentatives pour lui persuader de prendre service dans leur corps, lui représentant que l'avancement chez eux était bien plus rapide et qu'il y avait plus de gloire à servir dans une armée toujours ou presque toujours victorieuse. Mais Ensch leur répondit résolument : J'ai servi mon empereur dans le bonheur je veux aussi le servir dans le malheur. Toutes les instances furent inutiles, il ne voulut jamais abandonner le drapeau qu'il avait juré de défendre et il retourna à son corps autrichien. Il revint encore en 1804 à Luxembourg après la bataille d'Austerlitz : il était alors premier lieutenant.

Ayant pendant ce voyage eu l'occasion de voir le major baron de Weyder, celui-ci l'engagea à quitter l'infanterie pour entrer dans les chasseurs de l'archiduc Charles. Ensch suivit ce conseil dès son retour en Autriche.

Pendant la campagne de 1805 il se couvrit de gloire. Près d'Ulm, du 11 au 18 octobre, sa compagnie fut chargée de couvrir sur un point difficile la retraite de l'armée autrichienne, avec ordre de combattre jusqu'au dernier homme, afin d'empêcher l'archiduc Ferdinand, serré de près par l'armée française, d'être fait prisonnier. Dans cette position une balle lui ayant effleuré la cuisse gauche il prit aussitôt son mouchoir de poche et pansa lui-même la plaie aussi bien qu'il le put. Il avait à peine fini d'appliquer ce bandage improvisé qu'une autre balle vint l'atteindre au bras droit, ce qui le força de mettre le sabre à la main gauche, laissant pendre le bras blessé qui continuait à saigner; parce que fidèle à la consigne donnée et voyant tous les chefs tyroliens morts ou mis absolument hors de combat il avait dû prendre lui-même le commandement du corps qu'il sut maintenir dans sa position, non-seulement jusqu'après le passage de l'archiduc qui lui donna un salut de satisfaction, mais jusqu'au moment où, après le commandement de tourner une troisième balle lui entra dans le flanc droit et le renversa évanoui bas de son cheval. Ses soldats s'empressèrent aussitôt de le charger sur leurs fusils pour le transporter à l'ambulance; mais l'archiduc Jean, qui avait à une petite distance vu cette scène émouvante d'héroïsme, se hâta d'envoyer sa propre voiture au-devant du blessé, avec ordre d'y placer le brave officier (textuel.)

La brillante conduite d'Ensch dans cette sanglante affaire le fit mettre à l'ordre du jour de l'armée. Ses plaies, qui n'étaient pas mortelles, ayant été guéries assez promptement il put reprendre le commandement de sa vaillante compagnie, avec le grade d'aide-de-camp: l'empereur l'avait en outre créé chevalier.

Une des croix de l'ordre de Marie-Thérèse était devenue vacante en 1808, et un grand nombre de postulants, parmi lesquels on comptait des généraux, s'étaient présentés pour l'obtenir. Mais l'archiduc Charles voulut la remettre à

son aide-de-camp des chasseurs tyroliens. Comme le commissaire déclara que cela ne se pouvait d'après les statuts, parce que Ensch n'était pas noble, le prince lui répliqua aussitôt: « qu'à cela ne tienne, « je le crée Baron, et ses titres seront ex-« pédiés dans la meilleure forme possible. » Toute objection ultérieure devenait pour lors inutile; et le 15 mars 1808, pendant une revue générale sur les glaciés de Vienne l'archiduc généralissime attacha lui-même cette décoration sur la poitrine de François Ensch, en lui disant: « Re-« cevez de mes mains la croix militaire « la plus élevée, comme récompense de « la part glorieuse que vous avez prise « aux journées d'Ulm et de la noble con-« duite que vous y avez tenue; comme « une preuve de mon estime et de ma « faveur. » Il reçut en même temps le brevet de capitaine et les patentes de Baron, pour lui et ses descendants.

Peu de temps après Ensch passa lieutenant-colonel et fit les campagnes de 1813, 14 et 15, dont il obtint la médaille commémorative. Il prit également part à celle contre Murat et les Carbonari, à la suite desquelles une quatrième décoration vint orner sa poitrine en récompense de sa vaillance; et en effet, presque tous les jours les gazettes du temps avaient rapporté de lui un fait d'armes nouveau ou une prise de ville que son souverain lui devait.

Vers 1820 son bataillon fut envoyé en garnison à Capo-d'Istria où il resta jusqu'en 1830. A son retour à Wiener-Neustadt Ensch fut nommé général-major.

En 1814 il avait obtenu l'ordre de Ste. Elisabeth auquel est attaché un traitement de sept cents florins: cette distinction n'est accordée qu'à de vieux militaires qui se sont fait une réputation dans les combats.

Quelque temps après son arrivée à Wiener-Neustadt, Ensch s'est retiré du service pour passer le reste de ses jours dans un repos que ses longues fatigues à l'armée lui avait mérité. Il avait été ma-

rié deux fois : la première alliance, avec la fille unique du baron de Hauer, ministre des finances de l'empire d'Autriche, contractée le 1^{er} février 1814, ne lui donna qu'une demoiselle, Mathilde, qui fut pendant longtemps les délices de la cour de Vienne où elle fut élevée. Elle est aujourd'hui mariée à M^r N. Beznar von Riedburg. La seconde union du Baron d'Ensch (le 20 mai 1820), avec Claire de Lindenheim et Friensberg, l'a rendu père de deux fils et d'une demoiselle : l'aîné, qu'il avait fait nommer Dominique, en mémoire de son frère, décédé le 12 avril 1849 curé à Biersdorf, chef-lieu de commune dépendant du cercle prussien de Bittbourg, est mort jeune ; le puîné, François comme son père, est actuellement major au 3^e régiment des lanciers autrichiens. Finalement la fille, Jeanne, est alliée à un membre de la famille Szegedy-von-Mezo-Szeged.

Le général-baron François d'Ensch est mort le 15 mars 1861, à l'âge de 88 ans et deux mois, à Baden en Autriche. Le billet mortuaire lui donne les qualifications suivantes : Général-major royal impérial en retraite, chevalier de l'ordre militaire de Marie-Thérèse, de ceux de St. Ferdinand et de St. Georges de la réunion des deux Siciles ; membre de l'institut militaire des Saintes Elisabeth et Thérèse, etc., etc. Il avait également été propriétaire du deuxième bataillon des chasseurs tyroliens.

Comme le décès de cette grande figure militaire est absolument trop récent encore, il nous a été impossible de recevoir, avant l'impression de cette notice, les renseignements plus détaillés que nous attendons tant de la chancellerie impériale autrichienne que de la famille même. Si nous en obtenons ultérieurement, nous les ajouterons à la fin de notre ouvrage.

Notes sur le général d'Ensch, par M. le curé SERRAN, de Wiltingen ; d'après les récits de famille et les correspondances mêmes du général. — Renseignements communiqués.

ENSCH, *Jean-Henri*, frère de François Baron d'Ensch dont l'article précède, est

né le 25 décembre 1763. En 1785 il avait terminé ses humanités au collège de Luxembourg. Cependant il n'entra à l'université de Louvain que le 8 mai 1789, et y acheva le cours de droit le 29 avril 1792. Les événements de l'époque l'ayant empêché de subir ses examens décisifs pour obtenir le doctorat dans cette ville, il fut obligé d'aller le demander à l'école de Nancy où il fut promu le 19 mai de la même année. Le 11 juin suivant le conseil souverain de la province de Luxembourg l'admit au serment d'avocat.

En l'an IV de la République (1795-1796) il fut secrétaire de l'administration municipale de Clervaux. Le 24 germinal an V (13 avril 1797) il fut élu par l'assemblée électorale du Département juge au tribunal civil de Luxembourg. Le 5 thermidor an VI (23 juillet 1798) le Directoire exécutif le nomma préposé au triage des titres et archives du département. Le 23 fructidor an VIII (10 septembre 1800) il fut, par arrêté des Consuls envoyé présider le tribunal de première instance de Bittbourg où il resta jusqu'à la nouvelle organisation judiciaire de 1811 qui transféra ce tribunal à Echternach : Ensch en conserva la présidence. Enfin, le 8 décembre 1814 le Gouvernement général des Bas- et-Moyen-Rhin le nomma à la vice-présidence du tribunal de Luxembourg, qualité dans laquelle il est mort le 15 juillet 1824, à l'âge de 61 ans.

Par arrêté du Conseil général de Paris, en date du 19 mai 1807, J.-H. Ensch avait été nommé correspondant de l'athénée de la langue française.

Renseignements fournis. — Etat civil. — Titres originaux communiqués.

ENSCHRINGEN, *Ludolphe d'* ; v. LUDOLPHE, *dit d'*.

ERNTZEN, *Henri et Paul*, frères, originaires d'Echternach, vivaient pendant le dix-huitième siècle. Ils entrèrent tous les deux dans l'ordre des Jésuites et devinrent des professeurs très-distingués l'un de philosophie, l'autre de mathématiques à l'U-

niversité de Cologne où ils moururent l'un et l'autre, laissant une belle et riche bibliothèque, de même qu'une précieuse collection d'instruments de physique.

MULLER, *Historisch-Topographische Beiträge zur Kenntniss des Sauer-Thales*, 55.

ETIENNE, *Stephanus*, né dit-on à Salm et issu du sang royal de France, fut élevé à l'école du palais de Charles-le-gros et étudia sous le célèbre philosophe Nannon.

De chanoine de l'église de Metz il avait été fait abbé de St. Michel à Châtillon, lorsqu'il fut élu le trente-neuvième évêque de Tongres ou de Liège, en 903. Etienne était très-versé dans le chant ecclésiastique, la musique et les arts, et passait pour savant pendant son siècle. Il contribua de tout son pouvoir à soutenir la réputation des écoles de Liège.

Il a laissé une vie de St. Lambert et composé l'office de ce saint, celui de la Sainte-Trinité et de l'invention du corps de St. Etienne. Il est en outre auteur d'un Bréviaire et d'un livre des miracles de St. Martin qui se trouvent à la Bibliothèque de Ste. Génévieve, à Paris. Etienne est le premier évêque de Liège qui se soit honoré par des poésies sacrées. Il obtint un diplôme de l'empereur Louis confirmant toutes les donations faites à Saint-Servais de Mæstricht, et les transférant à St. Lambert à Liège.

L'évêque Etienne mourut le 16 mai 920, après un épiscopat d'environ seize ans, et fut enterré dans l'église de St. Lambert que les sans-culotte ont démolie.

FOULLON, *Historia leodiensis*, I, 161, sq.—FLEUR, *Historia Ecclesie Leodiensis*, 202 ad 209.—DEWEN, *Histoire du Pays de Liège*, I, 18.—C^{te} DE BAC-DE-LANVAZ, *Biographie liégeoise*, I, 38.—SWERTIUS, *Athenæ Belgicæ*, 679.

EVERLANGE-WITRY, *Jean-Bernard-Auguste*, baron d', né au château de Witry, en 1749, fut colonel au service de l'Electeur palatin, chambellan du roi de Bavière et gentilhomme de la cour de Guillaume, prince de Bavière. Il est mort

en 1813, à Chêne-à-Han dans le Luxembourg aujourd'hui belge.

Biographie générale des Belges, 85.

EVERLANGE-WITRY, *Louis-Hyacinthe d'*, est né en 1719 au château de Witry, comme le personnage qui précède et comme les deux qui suivent. Il devint chanoine-noble de Tournay, aumônier d'honneur du Prince Charles de Lorraine à Bruxelles, surintendant du cabinet des raretés et membre de l'académie impériale et royale des sciences et belles-lettres de la même ville. Nous ne connaissons pas la date de son décès.

Biographie générale des Belges, 85.

EVERLANGE-WITRY, *Robert-Joseph d'*, dit LE CHEVALIER DE WITRY, fils cadet d'Ernest-Guillaume d'Everlange-Witry et de Marie-Anne-Aldegonde de Hamal de Brialmont, est né le 6 avril 1754 au château de Witry, Duché de Luxembourg, et fut reçu page en 1761 à la Cour du prince Charles-Alexandre de Lorraine, Gouverneur-général des Pays-Bas. Il entra ensuite au régiment Royal-Suédois au service de France, sous les ordres du comte de Steeding.

Le 21 septembre 1780 il fut reçu chevalier de Saint-Jean de Jérusalem et partit pour Malte où il fit ses caravanes. Mais cette vie ne convenant pas à son caractère entreprenant il revint bientôt reprendre sa place d'officier au Royal-Suédois.

Le chevalier de Witry comptait à la cour de Versailles de nombreux amis qui l'entraînèrent dans les écarts de cette époque. Lié de parenté avec Mirabeau, s'il ne partageait pas ses opinions politiques trop souvent il partageait ses plaisirs : Il fut témoin de toutes les phases de la révolution qui détruisit la monarchie française. Les observations et même les supplications de sa famille pour l'éloigner de Paris furent inutiles jusqu'en 1796. Alors seulement, cédant aux sollicitations du chevalier d'Augard, du baron de Grimm et du comte de Steeding qui était devenu ambassadeur de Suède à la cour de Russie,

il quitta la France, revint aux Pays-Bas et partit pour Saint-Pétersbourg où il rejoignit ses amis les comtes de Steeding et de Litta, ce dernier ambassadeur de l'Ordre de Malte auprès de l'Empereur Paul et de l'impératrice Catherine : Le chevalier de Witry fut adjoint à l'ambassade en sa qualité de chevalier de l'Ordre.

L'empereur Paul, passionné pour les exploits des chevaliers de Malte, et voulant prévenir la dissolution de cette institution militaire que les armes de la République française menaçaient, donna une plus grande extension au prieuré de Pologne dont il fit le grand-prieuré de Russie. Le même prince concéda ensuite à l'ordre un palais à Saint-Pétersbourg, et le 22 juin 1798 le premier grand chapitre y fut tenu.

Dans sa correspondance du 6 juillet suivant le chevalier de Witry donne les détails les plus précis sur cette solennité : « Tous les commandeurs et chevaliers du « prieuré, dit-il, étaient réunis au Palais « de Malte, en présence des Princes Kou- « raken et Berberedsko, chevalier et vice- « chancelier de l'Empire, tous les deux « grands-croix honoraires de l'ordre. Nous « avons tenu le grand-chapitre sous la pré- « sidence du Bailly de Litta comme le plus « ancien commandeur en l'absence du « grand-prieur le Prince de Condé, alors « à l'armée. J'ai rempli les fonctions de « chevalier-secrétaire.

« Jeudi matin nous nous sommes ren- « dus à la cérémonie solennelle au château « impérial de Paulowitz où habite la cour, « et nous avons assisté à la messe et au « Te Deum dans une chapelle catholique « où Monseigneur de Litta, frère du Bailly « a officié pontificalement. Le cortège était « des plus pompeux pour se rendre du « Palais impérial à la chapelle catholique, « à un quart de lieue du Palais. Voici « l'ordre de la marche :

« 1° Un détachement des gardes nobles.

« 2° Le chevalier de Witry, faisant les « fonctions de secrétaire de l'ordre, seul « dans un carrosse à six chevaux, suivi de « deux hérauts des ordres de Russie.

« 3° Deux maîtres des cérémonies, en « voiture.

« 4° Deux aumôniers de l'ordre, en voi- « ture.

« 5° Deux candidats, le Prince Michel « Lubonniski et le comte de Borch.

« 6° Le comte de Buchshœwen, cheva- « lier de St. Jean de Prusse.

« 7° L'amiral de Ribas et le baron de « Rechlin, ministre de Bavière, chevaliers « honoraires.

« 8° Le prince Joseph Poniatowski et le « duc Serra Capriolo, ministre de Naples, « chevaliers.

« 9° M^r de la Houssage et le comte de « Choiseul, chevaliers du prieuré de Russie.

« 10° Les comtes de Choiseul Gouffier « et de Creptovich, chevaliers de Justice.

« 11° Le prieur de Czartorisky, com- « mandeur.

« 12° Les comtes de Radzinsky et Wal- « konsky, commandeurs.

« 13° Les princes Besberedsko et Kou- « raken, Grands-Croix de l'Ordre.

« 14° Le bailly comte de Litta, Grand- « Commandeur, et le Grand-Aumônier, « son frère.

« 15° Les deux Grands-maréchaux de « la Cour.

« 16° Le Grand-maréchal de la Cour.

« 17° Le Grand-maître des Cérémonies.

« 18° Le chevalier des Ordres.

« 19° LL. AA. II. les Grands-Ducs de « Russie, Alexandre et Constantin.

« 20° S. M. l'Empereur Paul I^{er}, en « costume de Grand-Croix, avec l'hermine.

« 21° Le corps des Gardes-nobles et « les autres dignitaires de la Cour.

« Après la cérémonie de la chapelle et « le retour au Palais impérial, S. M. l'Em- « pereur a, de sa propre main, armé che- « valiers et décoré des insignes que je « portais sur un coussin de velours les « deux candidats, le Prince de Lubonniski « et le Comte de Borch. J'ai rejoint en- « suite mon rang d'ancienneté pour rece- « voir l'accolade de l'Empereur et pour le « diner. Le soir il y eut fête au Palais, « qui fut honorée de la présence de S. M.

« l'Impératrice Catherine et de ses deux « frères, les Princes de Wurtemberg. Elle « tenait par la main le jeune Grand-Duc « Nicolas qui avait alors deux ans. »

Le 27 octobre suivant le chevalier de Witry fut nommé commandeur du chapitre et l'empereur lui confia la charge de trésorier du prieuré de Russie. Mais comme après la mort de Paul I^{er} en 1801 et l'avènement de l'Empereur Alexandre, le comte de Litta et d'autres chevaliers de l'Ordre de Malte se retirèrent des hautes fonctions qu'ils occupaient, la lieutenance du Grand-Maitre fut donnée au Maréchal comte de Soltikof, tandis que l'évêque de Mohilen devint grand-aumônier, le chevalier de Witry, fatigué des grandeurs de la cour la plus brillante de l'Europe et les pensées absorbées par les idées religieuses, résolut en février 1804 de se retirer de Saint-Pétersbourg et entra le 10 mars suivant dans l'ordre des Jésuites, à Dunebourg, sous le nom de Père Everlingen.

Lorsque le Duc de Richelieu reçut de l'empereur Alexandre le Gouvernement de la Crimée et entreprit l'œuvre de civilisation qui devait immortaliser son nom dans cette contrée, il se souvint du chevalier de Witry qu'il avait connu à la cour de Versailles et à celle de Saint-Pétersbourg. Voulant avoir le secours des Jésuites pour diriger l'instruction publique de son gouvernement il confia au Père Everlingen la direction des collèges qu'il venait d'établir à Odessa. Depuis lors le Père Everlingen ne quitta plus le duc de Richelieu et fit servir modestement sa longue expérience des choses du monde au succès de la noble entreprise à laquelle le gouverneur l'avait associé. Pendant les terribles épreuves de la peste de 1812 le Père Everlingen s'éprouva en dévouement et en courage pour soulager les malheureux et fit bénir son nom à Odessa.

Il survécut peu de temps au départ du duc de Richelieu que la restauration de la maison de Bourbon et de plus belles destinées rappelaient en France; il est mort

à Odessa, le 14 mai 1815, à l'âge de soixante-un ans.

La famille d'Everlange-Witry, originaire de Bohême, s'était établie au pays de Luxembourg vers le commencement du quatorzième siècle. Elle y posséda la seigneurie d'Arloncourt et celle d'Everlange dont elle avait pris le nom. Vers 1396 Robin ou Robert d'Everlange, qui s'était retiré à Arlon, acheta la terre de Witry où il s'établit et dont il prit le surnom d'Everlange-de-Witry qu'il a transmis à ses descendants. Cette seigneurie, située dans le Luxembourg, ne sortit des mains de la famille d'Everlange qu'en 1783 où elle fut vendue au duc de Looz, seigneur de Sainte-Marie.

Biographie du Père d'Everlange, de l'ordre des Jésuites. — Lettres inédites du Père Everlingen, 1815—1815.—Lettres du même, sous le nom de Chevalier de Witry, 1795 à 1797.—Généalogie authentique de la Famille d'Everlange-de-Witry.—Lettres du duc de Richelieu et du Comte de Ségur.—Lettres posthumes du comte Joseph de Maistre au Père Everlingen.—Almanachs de la Cour de Bruxelles, 1761—65. — Preuves de réception à l'ordre de Malte, 21 sept. 1780.—La France chevaleresque; Paris, 1786, p. 60. — Brevet militaire. — Nomination signée du Prince Charles de Lorraine. — Biographie générale des Belges, 85, sq.

EVERLANGE-WITRY, *Théodore-Ignace d'*, major au régiment de Puebla au service de la grande impératrice Marie-Thérèse, fit la guerre de sept ans et se distingua surtout à la bataille de Koline, en 1757.

Biographie générale des Belges, 85.

EYDEL ou *Eidel, Thilman d'*, est une de ces illustrations du Luxembourg que leur vaste érudition a élevées aux plus grands honneurs. Le lieu de la naissance de Thilman d'Eydel ne nous est pas connu; nous savons seulement qu'il sortait d'une famille noble: il a vécu pendant les deux moitiés du quatorzième siècle. L'auteur du manuscrit des Viri illustres lui a consacré les lignes qui suivent: « 1398. Thilmannus ab Eydel abbas muniteriansis ad Luxemburgum, Episcopus « et suffraganeus Archiepiscopi Treviren-

«sis, Venceslai Imperatoris perpetuus in
«utraque refectione ob doctos et jucundos
«de re quavis sermones conviva.»

Religieux-profès de l'abbaye de Notre-Dame dite de Munster près de Luxembourg, Thilman d'Eydel fut désigné quatorzième abbé de ce monastère après le décès de Jean de Velzberg ou Welzberg. Ses manières avenantes et son usage du monde, joints à ses grandes connaissances le firent aimer et rechercher des grands, puisque, comme nous venons de le voir, l'empereur l'avait pour commensal ordinaire, chaque fois qu'il se trouvait à Luxembourg.

D'un autre côté, comme ce prélat n'était pas moins pieux et vertueux qu'il était homme du monde, l'archevêque de Trèves le sacra évêque du titre d'Azot et le nomma en 1398 son suffragant vicaire-général *in pontificalibus*, fonctions qu'il remplit avec zèle et dignité. Comme son ministère à la Cour de Trèves exigeait sa présence presque continuelle dans cette ville, il y acheta un hôtel qu'il laissa plus tard à son monastère de Munster, outre plusieurs autres acquisitions importantes dont il l'enrichit. Il fit plus : afin que cette maison ne perdit rien en régularité pendant ses fréquentes et souvent assez longues absences, il se désigna un coadjuteur qui devait y résider lorsqu'il était obligé de se trouver à Trèves.

Sur la fin de ses jours Thilman d'Eydel choisit la Chartreuse près de Trèves pour lieu de sa sépulture dans le cas où il viendrait à mourir dans cette ville, comme cela a eu lieu en effet. Il fut en conséquence porté dans ce monastère où on lui posa l'épithète qui suit :

ANNO MCCCCX. 26. JUNII OBIIT TREVERIS
REVERENDUS DOMINUS TILMANNUS AB EYDEL
ABBAS MUNSTERIENSIS APUD LUXEMBURGUM,
ET SUFFRAGANEUS TREVIRENSIS.

HIC SEPULTUS QUIESCIT.

CUJUS ANIMA REQUIESCAT IN SANCTA PACE.

LUCAS NIDENKONN, Res munsterienses; msert. Bibl. Luxembourg. — Histoire de l'abbaye de N.-D. de

Munster; msert. ibid. — BRUNEL, 139, sq. — BRUNEL, III, P. J. v. — AB HONTANIN, Historia Trevirensis diplomatica, II, 11. — PUMMET, I, f. LXIV. — PAQUET, 34. — TALLOT, Mémoires; msert. Bibl. de M^r Wurth-Paquet. — V. STRANDBERG, Metropolis Ecclesie Trevericæ, I, 347. — Viri illustres, I, N^o 96.

EYSCHEN, *Charles-Gérard*, est né à Baschleiden, commune moderne de Boulaide, le 13 prairial an VIII, répondant au 2 juin 1800. Il était fils de Pierre Eyschen, riche propriétaire-cultivateur, et de Catherine Kellen.

Nous croyons devoir conserver à ce personnage les prénoms de *Charles-Gérard* que lui-même il prenait, bien que son acte de naissance qui repose aux archives de la commune moderne de Mecher à laquelle le village de Baschleiden ressortissait alors, ne porte que *Gérard* tout court, tandis que celui de son baptême, qui se trouve aux archives de Boulaide lui donne celui de *Charles* seulement.

Le jeune Eyschen reçut son éducation élémentaire ainsi que les principes humanitaires chez un de ses oncles, alors curé-desservant à Kœrich, et passa de chez ce dernier à l'Athénée de Luxembourg où il termina ses études gymnasiales. Il alla ensuite suivre les leçons de droit à l'université de Liège et y obtint le bonnet de *Doctor juris romani et hodierni* après avoir soutenu le 5 août 1826 une thèse : *De divisione rerum*.

Déjà pendant ses études de collège Eyschen s'était particulièrement enthousiasmé pour la littérature allemande, surtout pour Klopstock hors de la *Messiad* duquel il déclamaient souvent des tirades entières : cet amour pour la littérature et pour la philosophie spéculative lui est resté toute sa vie. Aussi, pendant son séjour à l'université s'occupait-il de l'étude de ces branches des connaissances humaines à toutes les heures de loisir en dehors des cours juridiques ; et, paraît-il, il avait fait dans cette spécialité des progrès non moins distingués que dans la science que par vocation il avait choisie pour se former une carrière, puisque lorsqu'en 1825 le roi Guillaume I^{er} pronon-

çait la fermeture du collège des Jésuites établi à Alost et réorganisait cet établissement municipal sur un pied nouveau, le Gouvernement ayant demandé aux universités belges des sujets capables pour les attacher à cette institution en qualité de professeurs, Eyschen fut proposé par la faculté des lettres de Liège.

Par arrêté du ministre de l'Intérieur du royaume des Pays-Bas, en date du 30 janvier 1826, il obtint la chaire de Rhétorique et prononça déjà le surlendemain le discours d'installation du collège. Ce discours, qui fut imprimé à Alost, est suscrit : *Discours sur l'instruction publique, prononcé à l'ouverture du collège d'Alost, le 1^{er} février 1826, par CH. G. EYSCHEN, Docteur en droit et Régent de Rhétorique au même collège; 5 pages in 8°, non compris le titre.*

D'un autre côté, dès qu'il eut obtenu son diplôme de Docteur en droit il alla prêter le serment d'avocat devant la Cour d'appel de Bruxelles et se fit inscrire le 12 août sur le tableau du barreau de la même ville, devant le tribunal de laquelle il plaida, dit-on, plusieurs fois.

On ajoute également que, ayant profité de l'occasion que ses cours au collège d'Alost lui fournirent pour continuer à se perfectionner dans la philosophie et dans la littérature, il s'est trouvé à même de subir le 20 octobre 1829 devant la faculté des lettres de l'université de Liège l'examen de *Philosophiæ theoreticæ magister, litterarumque humaniorum Doctor*, et avait obtenu ce nouveau titre académique après avoir défendu une dissertation : *De ratione et viâ Rhetorici.*

Afin de ne pas interrompre le fil des faits scolastiques que nous avons à relater, nous avons dû omettre en son lieu de rapporter un incident que cependant nous nous croyons en devoir de ne pas passer sous silence : Théodore Lenz (v. son art.), son condisciple et son ami intime était mort à Liège, le 16 octobre 1823, lorsque les élèves allemands de cette université voulant honorer les talents et la

vertu de leur condisciple, résolurent de lui faire élever un monument funéraire. Eyschen fut choisi pour soigner l'exécution du projet. A l'occasion de l'inauguration de ce monument il prononça entourré de tous les étudiants allemands un panégyrique touchant et profondément senti en l'honneur du camarade que les assistants avaient perdu si jeune encore et si plein d'espérances. Ce discours, « le plus beau qu'Eyschen ait jamais fait », nous écrivait naguère un connaisseur, a été imprimé quelque temps après sous le titre de : *Rede gehalten bei der Errichtung des Denkmahles für Theodor Lenz, auf dem Leichenhofs Robermont zu Lüttich, am 17 July 1824, von CARL EYSCHEN, Student auf der dortigen Universität. — Gedruckt auf das Begehren der Zuhörer zum Besten eines dürftigen Schülers des Athenæum zu Luxemburg; Luxembourg, Lamort, 1824, in 8°; 16 pages dont quatre pour le titre et pour un exorde introductif à la cérémonie, prononcé par le professeur Warnkönig.*

Quelques années auparavant il doit de même avoir prononcé à l'Athénée de Luxembourg l'éloge funèbre d'un autre condisciple, l'élève Schumacher; mais il ne paraît pas que le morceau ait été imprimé.

D'autre part, puisque nous avons interverti l'ordre chronologique, nous avons jugé opportun de mentionner également ici un autre fait que nous n'aurions pu mieux placer parce que nous ignorons sa date : un de ses ancêtres, Georges d'Eyschen (v. son art.) avait fondé le 10 septembre 1650 près de l'ancienne université de Cologne des bourses d'études en faveur de descendants de son nom : *nominis mei*. Ces stipendes avaient été perdus pendant la révolution française comme le fonds sur les revenus duquel leur existence avait été assise par le fondateur avait été aliéné déjà le 12 août 1735. Charles Eyschen qui avait appris ces circonstances de son oncle le curé de Kœrich, se mit à l'œuvre pour récupérer cette fondation à sa famille. Il fit tant et tant de démarches à Cologne

et à Berlin qu'enfin il réussit à obtenir le retour de la jouissance de ces débris sous les conditions posées par le bienfaiteur, avec le seul changement que, puis que l'établissement académique de Cologne est supprimé les boursiers ont la faculté de suivre les leçons d'une université prussienne quelconque. Eyschen lui-même, comme *Senior familiæ Eyschenianæ*, fut en même temps désigné collateur, droit qu'il a exercé jusqu'à son décès. A l'article Georges d'Eyschen nous donnons de plus amples détails sur cette fondation ainsi que sur son importance actuelle.

Pendant qu'Eyschen était professeur de Rhétorique au collège d'Alost il eut l'occasion de prononcer, en hollandais et deux années consécutives, à la distribution des prix aux élèves des discours qui ont été imprimés mais dont il nous a été impossible de nous procurer un exemplaire.

Par décision ministérielle du 15 août 1829 il obtint démission honorable de ses fonctions professorales ; et déjà le 20 juin suivant (1830) il fut, sur la recommandation du Gouverneur Willmar (v. son art.) et par un arrêté royal, nommé juge au tribunal de première instance à Diekirch. Eyschen était à peine installé dans cette dignité que, au banquet qui eut lieu pour célébrer l'anniversaire de la naissance du roi Guillaume I^{er}, il trouva l'occasion d'exposer sa profession de foi politique en portant au Souverain un toast chaleureux dans lequel il fit l'éloge de son gouvernement ainsi que des principes sur lesquels l'administration de ce prince était basée. Ce discours, qui pouvait passer pour hardi au moment même où la révolution belge éclatait à Bruxelles, dut faire prévoir le parti qu'Eyschen prendrait à l'égard des événements que cette révolution amènerait. Et en effet, le gouvernement provisoire de Bruxelles l'ayant, dès le 16 octobre de la même année 1830, nommé aux fonctions de juge d'instruction près le tribunal de Saint-Hubert, il s'y rendit parcequ'il ne considéra cette nomination

que comme une mesure purement administrative. Mais lorsqu'en vertu de la loi belge du 5 mars 1831 on exigea de lui le serment de fidélité au nouvel ordre des choses il le refusa avec énergie, préférant quitter son siège magistral plutôt que de devenir infidèle au roi des Pays-Bas auquel il avait voué tout son amour politique. Il abandonna donc immédiatement Saint-Hubert pour se retirer à Luxembourg où la révolution n'avait pas pénétré par un effet naturel de causes qu'il est inutile de développer ici.

Déjà en avril 1831 il se fit inscrire sur le tableau des avocats de la capitale et y plaida jusqu'en 1833.

En 1831 aussi il fut choisi membre du Bureau de Bienfaisance et conserva cette charge jusqu'en 1837, alternativement avec la vice-présidence du même établissement. Finalement, le 4 octobre, toujours de l'année 1831, le roi Guillaume I^{er} le nomma membre de la commission des comptes que ce souverain venait d'instituer pour la partie du Grand-Duché qui était restée sous son autorité, c'est-à-dire la capitale. Eyschen conserva ces fonctions jusqu'en 1840.

En outre, le 14 août 1832, il fut nommé juge de paix-suppléant à Luxembourg, et le 30 novembre suivant il obtint siège au tribunal de première instance en qualité de juge titulaire.

Le 19 février 1840, après la reprise de possession de la partie du Luxembourg demeurée à la Maison d'Orange par le traité de Londres, il fut nommé président du tribunal d'arrondissement à Diekirch et décoré le 11 juin 1842 de la croix de Chevalier de l'ordre de la Couronne de chène.

Le 19 juillet suivant, 1842, il fut promu à la présidence du tribunal de Luxembourg et déjà le 25 février 1843 élevé à la dignité de Conseiller à la Cour supérieure de Justice et de Cassation du Grand-Duché.

Le 17 février 1844 il entra comme membre de l'ordre judiciaire dans la commission d'instruction primaire créée par

la loi du 26 juillet 1843 et dans le comité permanent de cette commission. Le 21 décembre de la même année il accepta l'inspection des écoles du canton de Cappel en qu'il conserva jusqu'au 19 avril 1849 où le roi lui accorda sa démission honorable. Le 17 mars 1849 il fut nommé membre de la commission des Curateurs de l'Athénée, laquelle il ne quitta que le 4 juillet 1856 lorsqu'il entra au ministère, ainsi que nous le verrons en son lieu. Enfin, il fut plusieurs fois désigné membre des jurys d'examen pour la collation des grades académiques du droit et des lettres; et il les présida même à plusieurs reprises.

D'un autre côté, en 1845, à la première élection à laquelle au vœu de la constitution d'Etats du 12 octobre 1841 le peuple luxembourgeois fut appelé à concourir pour la nomination des membres de ces Etats, Eyschen fut désigné pour représenter le canton de *Rédange*. Aux élections de 1848, année de sérieuse mémoire, il ne fut pas nommé à la Constituante; mais après la sanction du nouveau pacte politique que le Luxembourg s'était donné du libre consentement de S. M. Guillaume II, d'éternelle et de vénérée mémoire, il fut député à la Chambre législative par le canton d'*Echternach*; et en 1854 celui de *Clerveaux* l'y envoya.

Du reste Eyschen, considéré comme législateur, s'est principalement et pour ainsi dire uniquement fait remarquer au sein des Etats et à la Chambre des Députés dans les discussions qui avaient trait aux relations de l'Etat avec le clergé. Cependant à l'occasion de la question allemande, c'est-à-dire pendant la session de 1849 et les suivantes, il a prononcé de longs discours pour démontrer que le Luxembourg aurait un intérêt vital à être et à rester étroitement uni à la Confédération germanique comme à vivre sous la législation arrêtée par la Diète de Francfort. Dans la discussion de la loi sur l'instruction moyenne et supérieure il s'est vigoureusement prononcé pour les réclamations élevées par le vicaire apostolique touchant la surveillance à exer-

cer par l'Eglise sur l'enseignement, les élèves, et même sur les professeurs; etc.

Le 21 mai 1856, Eyschen quitta la Chambre des députés pour accepter la dignité d'Administrateur-général de la Justice et d'une partie de l'Instruction publique, fonctions qu'il ne conserva que jusqu'au 28 novembre 1857, c'est-à-dire juste le temps qu'il a fallu pour introduire dans la Constitution libérale du Grand-Duché, votée en 1848 par les Etats du Pays réunis en nombre double pour cette mission spéciale, et librement sanctionnée par le Souverain, les changements qu'on a prétendus nécessaires afin d'en faire cadrer, disait-on, les dispositions avec les prescriptions des lois organiques de la Confédération germanique et des résolutions dites conférences ministérielles de 1820, bien que ces dernières n'aient jamais reçu aucune publication officielle que nous sachions; pour y faire inscrire ces changements par rescrit royal grand-ducal après que les Députés du pays eurent manifesté par leur abstention réitérée l'intention de n'y point vouloir coopérer; pour aider enfin, par son contreseing donné en collège du Conseil des Administrateurs généraux, à publier les décisions de la Diète de Francfort que les Députés luxembourgeois n'avaient pas voulu accepter parcequ'ils les croyaient contraires aux droits acquis de la libre volonté d'un grand roi; et pour concourir à l'élaboration de toutes les Ordonnances interprétatives de ces décisions, qui furent décrétées pendant l'espace d'interrègne de onze mois que le gouvernement s'est ménagé avant de convoquer la représentation nationale.

Et qu'on ne vienne pas nous accuser d'être sévère ici, car nous ne faisons que de l'Histoire dans tout le calme d'âme à ce requis. Afin même de ne laisser aucun doute sur notre impartialité, nous ajouterons que nous avons entendu de la bouche d'Eyschen prononcer la déclaration qu'il n'avait consenti à entrer au ministère qu'avec l'intention bien arrêtée de coopérer de toutes ses forces à faire introduire dans

la Constitution luxembourgeoise de 1848 les modifications que, suivant son opinion il croyait nécessaires; attendu, a-t-il ajouté, que cette Constitution était trop libérale; qu'avec elle le roi grand-duc était privé de plusieurs prérogatives réservées par le droit fédéral aux souverains allemands; mais surtout parcequ'il pensait que la religion catholique recevait des entraves par certaines dispositions des lois civiles. Il pensait aussi par ses efforts réussir à amener la signature d'un concordat pour la conclusion duquel les négociations sont depuis longtemps entamées avec la Cour de Rome.

Eyschen s'est retiré du Gouvernement pour reprendre son siège de Conseiller à la Cour supérieure de Justice, deux jours avant la première réunion des Etats convoqués en vertu des dispositions de la nouvelle loi fondamentale du 27 novembre 1856.

Le 30 janvier 1858 il fut élevé au rang de Commandeur de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

Charles-Gérard Eyschen, qui avait encore, le jour de sa sortie du ministère, le 28 novembre 1857, été nommé membre du Conseil d'Etat créé en vertu de la Constitution octroyée, est mort à Luxembourg, le 28 septembre 1859.

Journal: Luxemburger Wort, N° 79, du 9 octobre 1859. — Mémorial du Grand-Duché, années 1840 à 1859. — Compte-rendu des sessions des Etats et de la Chambre des députés du Grand-Duché; années 1848 à 1858. — Souvenirs. — Etat civil de Boulaide, Mecher et Luxembourg. — Annuaire de l'université de Liège, 1830. — Notes fournies par MM. de la Fontaine et Engling.

EYSCHEN, *Georges d'*, a obtenu de l'auteur du manuscrit des *Viri illustres* l'article que nous allons transcrire: « 1654. « Georgius ab Eischen, Arlunensis a Ferdinando II Nobilitatus, a Francisco principe Lotharingiæ Episcopo Viridunensi « promotus in canonicum Ecclesiæ Metropolitanæ Coloniensis S. Theologiæ Licentiatus, Fundator trium Bursarum Coloniæ « apud Montanos, ac Sacelli SS. Rosarii

« suâ in patriâ Arluni, sub patribus Societatis. Jesu, induxit patres de Oratorio « Coloniæ, ædificatque adhuc hodie « PP^{mi} Franciscanis Monasterium in « Zons, designavitque mente Fundationem « trium Scholarum Grammaticalium Arluni. »

Comme rien de ce qui concerne la vie d'un grand homme ne doit, à notre avis, être omis dans une biographie nationale, nous nous croyons en devoir de consigner ici tout ce que nous avons pu recueillir sur cette illustration ecclésiastique, que M. La Garde a cru devoir omettre dans la Notice qu'il a publiée sur les célébrités du Luxembourg belge.

Georges d'Eyschen est né le 19 février 1592, à Arlon, comme nous venons de le voir. Son père, Pierre Eyschen, lui fit faire ses humanités à Louvain et sa philosophie à Trèves où il étudia ensuite le droit et la théologie, branches dans lesquelles il prit le degré de licencié; puis il demanda et obtint la prêtrise. Quelque temps après la paroisse de St. Jean *in curia*, à Cologne, lui fut offerte avec un canonicat dans la collégiale de Notre-Dame *ad gradus*, lequel dernier avait été annexé à cette cure par Brevet du Pape Grégoire XIII, du 6 des Ides d'octobre 1580.

Georges d'Eyschen se fit bientôt remarquer par son zèle éclairé et sa science, au point que François, duc de Lorraine, qui était pour lors doyen du chapitre métropolitain, voulut l'avoir pour son chapelain, son aumônier et son conseiller intime. Le chanoine Cholinus étant venu à mourir sur ces entrefaites, le 24 février 1626, le même prince lui fit substituer le curé d'Eyschen qui, afin de marquer sa reconnaissance pour les faveurs dont il était l'objet, s'attacha intimement à son bienfaiteur. Celui-ci ayant été nommé évêque de Verdun, bien qu'il n'eût reçu aucun ordre, d'Eyschen voulut lui aider de tous ses moyens à conduire son diocèse, et lui rendit en effet d'éminents services qui furent généreusement récompensés par les honneurs et les dignités

ecclésiastiques dont le nouvel évêque-élu le combla : c'est ainsi qu'il lui obtint le 17 août 1635 une prébende de chanoine de St. Victor à Mayence, et en 1641 un autre canonicat à Seligenstadt, avec un fief noble.

Dans son intérieur, d'Eyschen se rendait recommandable par sa vie exemplaire, sa sobriété, sa vigilance à remplir ponctuellement les devoirs attachés à ses bénéfices, mais surtout par son amour du travail : il se levait tous les jours à quatre heures du matin et ne se couchait que fort tard. Il jeûnait régulièrement le samedi. Les grands revenus que lui donnaient ses prébendes il les distribuait aux églises et aux pauvres : c'est ainsi qu'il fit construire de ses propres deniers un couvent à Boppard, pour les frères mineurs-recollets ou Franciscains et qu'il ne discontinua pas de fournir aux besoins de ces religieux tant qu'il vécut. Il donna en outre aux religieux du même ordre, à Zons sous Cologne, le bois, les pierres et la chaux nécessaires à l'édification de leur monastère. C'est encore ainsi, qu'ayant amassé par des quêtes une somme de huit mille florins pour l'établissement des Oratoriens dans sa paroisse, il y ajouta mille écus de sa bourse afin de favoriser cette fondation. A Arlon, son endroit natal, il fit construire la chapelle dite du Rosaire, près de l'église paroissiale dans laquelle il avait reçu le baptême, et y institua une dévotion journalière en l'honneur de la Ste Vierge, dite du Rosaire, en fondant une messe sur cet autel. Cette chapelle, sur la tour de laquelle on voit incrusté le milésime 1634, sert d'église paroissiale depuis l'incendie considérable qui a ruiné l'ancienne en 1660. Il fit faire un maître-autel pour l'église des Carmes de la même ville et fonda en outre chez ces religieux des anniversaires pour lui et ses parents du nom d'Eyschen, à chanter aux quatre-temps de l'année.

Nous venons de parler de l'incendie qui a dévoré la ville d'Arlon en 1660. Le chanoine d'Eyschen qui déplorait ce dé-

sastre, voulut contribuer de tous ses moyens à en amoindrir les suites funestes dans la branche d'administration civile la plus importante et qui à cette époque était peut-être la plus négligée, l'instruction de la jeunesse du sexe. Dans ce dessein il projetta d'y fonder de ses propres deniers un couvent de religieuses carmélites qui auraient été chargées d'instruire gratuitement les jeunes filles à lire, à écrire, dans la religion et finalement dans les ouvrages des mains. A cet effet il avait adressé en 1662 au gouvernement une requête dans laquelle il exposait : « que passé « longues années il y avoit un couvent de « pauvres religieuses en la dite ville d'Ar- « lon, qui dans les pénultièmes guerres « fut ruiné et réduit en cendre avec la plus « grande partie de la ville, et les Stes « Religieuses ayant été obligées de quitter « pour n'avoir les moyens de rebâtir, « leurs rentes furent jointes et annexées à « l'hospital qui en jouit encore aujourd'hui, « la principale institution des susdites re- « ligieuses ayant été de servir les malades, « instruire la jeunesse dans les fondements « de notre sainte Religion, à lire et écrire ; « et comme le Remontrant est adverti qu'à « raison des dernières guerres et de l'in- « cendie arrivé depuis quelques années en « la dite ville d'Arlon les inhabitants sont « réduits à ce point que de n'avoir les « moyens de rebatir leur Eglise paroissiale, « l'hospital, maison du Roy, celle de ville, « école et autres lieux publics qui sont « tous estez brulez, et que les filles sont « obligées d'aller en la même école que « les garçons ont un même maitre où elles « apprennent plustôt la malice qu'autre « bonne nourriture, il a été touché de « ces malheurs comme bon patriote, et « partant aurait résolu de fonder audit Ar- « lon un couvent de Religieuses Carme- « lites et les placer au même lieu où les « autres religieuses susdites ont cydevant « demeuré, savoir dans une grande mai- « son franche, que passez environ trente- « cinq ans le dit remontrant a acquis des « S^r de Nothum, à condition expresse

« d'enseigner les filles à lire et écrire
« comme et autres convenables à leur
« sexe. »

Cette requête ayant été renvoyée à l'avis du magistrat d'Arlon, celui-ci a répondu : « que sa Ma^{te} pourrait être servie d'accorder la demande, à condition de fonder les dites religieuses suffisamment, les bâtir au lieu annoncé, sans se pouvoir étendre plus avant dans la ville, et qu'icelles religieuses seront obligées d'enseigner gratuitement les filles pauvres et riches indifféremment et sans qu'elles soient aucunement à la charge de la ville, qui sans cela se trouve chargée des pauvres carmes et capucins. »

A cette apostille le généreux Georges d'Eyschen répondit qu'il consentait à affecter à l'entretien de sa fondation projetée, sa maison à Arlon, primitivement offerte, avec ap et dépendances, un capital de deux mille patacons, quatre cens franchises, situées à Eyschen, à Messancy, à Tontelange et à Clémency, plus enfin une dime à Weiler et les terres, près et jardins provenant de son patrimoine à Arlon, s'obligeant même à augmenter encore la somme de ces libéralités si cela ne devait pas suffire à l'affermissement durable de la fondation. Ces offres furent favorablement appointées par les justicier et échevins d'Arlon; mais nous ne savons pas si Georges d'Eyschen a pu mettre son projet à exécution, vû qu'il est mort pendant l'instruction de cette affaire par le gouvernement de Bruxelles.

En 1639 le chanoine Georges d'Eyschen avait fait construire dans une des chapelles latérales de la cathédrale de Cologne un superbe autel en l'honneur de St. Etienne le premier martyr de la Chrétienté, et y avait attaché de riches ornements. Cet autel, qui subsiste encore à son ancienne place, portait une bonne toile représentant la lapidation du proto-martyr, avec la signature de *Jean Hulsemann*, ad 1639. Audessus on en voyait une autre du même artiste et figurant l'adoration des mages; et finalement, sur le

devant-d'autel se trouvait l'épithaphe du pieux fondateur; nous la rapporterons en son lieu. Ces tableaux, qu'on a enlevés en 1842, se trouvent actuellement relégués dans la sacristie; ils seront, il faut du moins l'espérer, replacés lorsqu'on s'occupera de la restauration intérieure du monument.

D'Eyschen aimait à célébrer l'office divin sur cet autel auquel il a annexé une fondation de soixante écus, assise sur sa maison enseignée à *la pierre bleue*, pour une messe journalière.

Il ne fut, du reste, pas moins libéral envers sa famille : il fournit une dot à deux de ses nièces lorsqu'elles entrèrent chez les Carmélites-déchaussées, dans la *Kupferstrasse*, à Cologne; et il donna en outre à ce monastère un fonds de quatre mille écus en reconnaissance de ce que ces nièces s'y étaient vouées à Dieu. De plus encore, il affecta dix-huit écus de rente, assis sur le trésor de la ville de Cologne, pour un anniversaire à célébrer dans l'église de Sainte-Cécile, en mémoire de son frère Jacques (v. son art.) qui y avait été chanoine.

Finalement, afin d'engager ses neveux et leurs descendants à l'étude des sciences et des lettres, il constitua pour eux, par acte autographe du 1^{er} mars 1639, deux bourses qu'il annexa au collège dit *Montanum*. A leur défaut il a établi qu'elles peuvent être défructuées par deux jeunes gens peu moyennés, natifs d'Arlon ou du Pays de Luxembourg. Ces bourses, qui subsistent encore mais dont les revenus sont considérablement réduits par suite de la vente en date du 12 août 1735, au prix de mille Dalers, du bien-fonds destiné à les servir, et ce contre la volonté expresse du fondateur qui avait déclaré la cense de Widdig au pays de Cologne inaliénablement attachée à sa fondation, et ensuite des événements politiques de la fin du dix-huitième siècle, rapportent actuellement soixante-quatorze écus de Prusse. Dans l'acte de fondation, qui est scellé des armes du fondateur, l'ainé de la famille, portant

nom d'Eyschen, est établi collateur de droit, sous la réserve toute-fois de la confirmation définitive de la part de l'administration des stipendes à Cologne. Ces bourses ont été transférées aux universités prussiennes depuis la suppression de celle de Cologne.

La fondation dont nous parlons ici, renferme un passage marquant que nous nous voyons engagé à transcrire, parcequ'il tend à dépeindre le caractère du fondateur qui voulait que ses bénéficiers fussent pieux, mais aussi et également instruits; c'est-à-dire qu'il exigeait que ceux qui jouiraient de ses bienfaits possédassent la véritable piété, celle qui est raisonnée et en même temps basée sur la conscience comme sur la conviction, non cette bigotterie de bouche qui n'est souvent que de la véritable hypocrisie. Voici ce passage : « *Interim volo et « ordino, ut quicumque hujus meæ funda- « tionis fruentur, tempus inutiliter ne per- « dant, sed pietatem cum litteris conjun- « gant, leges et statuta gymnasii sollicitè « custodiant, preces a Regente præscrip- « tas religiosè dicant, meum et parentum « merum salutem apud Deum promove- « ant.* »

Finalement, ces bourses peuvent être utilisées sans limitation de temps pour l'usufruit, à l'étude de la philosophie, de la théologie, du droit ou de la médecine, et ce jusqu'à l'obtention du grade de Docteur dans l'une ou l'autre de ces branches des connaissances humaines.

La succession des événements aurait exigé que nous rappellassions plus haut une circonstance de la vie de ce grand homme, circonstance qui ne fut pas moins honorable pour lui que ses titres ecclésiastiques; nous voulons parler de son anoblissement en 1627, par l'empereur Ferdinand II : Georges d'Eyschen accompagnait son Mécène, le prince François de Lorraine, évêque-élu de Verdun, lorsque celui-ci alla faire la reprise de la principauté de ce nom des mains de l'empereur dont la terre de Verdun ressortissait ainsi que Metz, etc., avant la conquête qui en fut faite par l'insatiable et astucieuse ambition des mo-

narques français. A l'entrevue qu'il eut à cette occasion avec Ferdinand II, il sut si bien plaire à ce prince que celui-ci lui fit expédier des Lettres de noblesse pour lui et ses collatéraux ainsi que les descendants de ces derniers, avec octroi des armes suivantes : Un champ d'azur à la croix alézée d'argent, cantonnée de quatre étoiles à six raies du même. Heaume sommé d'une couronne de comte. Cimier : une aigle simple, éployée, d'argent.

Cette libéralité impériale s'étendait également sur son père qui fut nommément compris dans les Patentes anoblissantes, parce que ayant suivi son fils à la cour, et cela par attachement à la personne de l'empereur, il aura été jugé digne de la même faveur. Et en effet, si nous en croyons les documents authentiques que nous avons sous les yeux, il demeurera certain que la famille Eyschen, qui d'ailleurs était déjà alors très-favorisée de la fortune et qui en même temps avait une grande influence et possédait plusieurs biens nobles, tels que Eyschen et Niederpallen, s'était depuis des siècles distinguée par sa fidélité aux souverains légitimes du Pays.

Le chanoine Georges d'Eyschen, fidèle à l'amitié qu'il avait vouée au duc-évêque François de Lorraine, partagea résolument toutes les tribulations que ce prince eut à endurer à cause de ses protestations contre l'envahissement de ses états et de ses droits par la France. Dans l'épître dédicatoire d'un de ses ouvrages que Georges d'Eyschen a adressée à François de Lorraine, il remercie ce prince pour lui avoir procuré la noblesse de la part de l'empereur. Il se peut, en effet, qu'il l'ait due en partie à l'élu de Verdun, mais nous avons lieu de croire, et avec raison pensons-nous, que ses mérites personnels y ont été pour la plus grande part.

Georges d'Eyschen mourut pieusement, comme il avait vécu, le jour même où il entra dans sa soixante-douzième année, c'est-à-dire le 19 février 1664. Il fut inhumé devant les marches de l'autel de St. Etienne qu'il avait fondé et doté dans

la cathédrale de Cologne où on lui plaça l'épithaphe suivante, gravée sur le devant même de l'autel, mais qu'on a enlevée dans les derniers temps :

AD DEI OPTIMI MAXIMI MAJOREM GLORIAM,
DEIPARÆ SANCTORUMQUE ANNÆ, STEPHANI,

[SS. REGUM,

SILVESTRI, CUNIBERTI, GERONIS, SEBAS-
[TIANI, ROCHI, BARBARÆ,

GEORGII HONOREM POSUIT HOC MONUMEN-

[TUM VIVENS

ADM. RDUS. NOBILIS ET EXIMIUS DNS.

GEORGIUS AB EYSCHEN, ARLUNENSIS,
SS. THEOL. LICENT. METROP. COLON. EC-

[CLESIE PRESBYTER CANONICUS CAPITULA-

[RIS,

AD S. JOANNEM EVANGELISTAM IN CURIA

[PASTOR,

SERENISSIMI ET REVERENDISSIMI DUCIS

[FRANCISCI A LOTHARINGIA EPISCOPI

ET COMITIS VIRDUNEN. DECANI HUIUS ME-

[TROP. ECCLESIE ELEEMOSYNARIUS,

ANNO DOMINI MILLESIMO SEXCENTESIMO

[TRICESIMO NONO

IN FESTO OIUM SS.

OBIIT VERO DIE 19 FEBRUARII ANNO 1664,

ÆTATIS SUE 72.

CUI ANIMA DEO SEMPER VIVAT.

Nous venons de voir les bienfaits que Georges d'Eyschen a laissés à l'Eglise et à sa famille, ainsi que les honneurs dont il a été comblé lui-même ; nous ajouterons les titres de ceux de ses ouvrages que nous sommes parvenu à découvrir : 1^o *Leben der H. Ley-Schwester Mariæ von der Menschwerdung, Stifterin des Carmeliter-Ord. in Frankreich; auss frantzœsischem vertenst durch H. Georg. von Eyschen. Cologne; Bernard Gualthen, 1630.* — 2^o *Passio D. N. Jesu-Christi secundum quatuor Evangelistas descripta, et Commentario quadruplici in quatuor Aulis illustrata per mille ac centum discursus, intellectus ac totidem cordis affectus, auctore A. R. D. Georgio ab Eyschen,*

Arlunensi, SS. Theol. licentiato, quondam ad S. Joannis de vinculis Pastore, nunc Ecclesie Metropolitanæ Coloniensis Canonico, presbytero Capitulari ac Seniore. Coloniæ, apud Joannem Busæum, 1656; in 4^o.

Ces deux ouvrages ont été dédiés par leur auteur à son bienfaiteur, le Prince François de Lorraine, évêque-élu de Verdun.

Viri illustres, I, N^o 91. — *PERRET, I, fol. LXIV.* — *ULVELING, 38.* — *JOS. HARTZHEIM, Bibliotheca coloniensis, 92.* — *FR. JOS. V. BIANCO, Die ehemalige Universität und Gymnasien zu Cöln, so wie die an diese Lehranstalt angeknüpfte Studienstiftungen, von ihrem Ursprunge bis auf unsere Zeit.* — *D'HANE, Historische Beschreibung der berühmten Domkirche zu Cöln am Rhein.* — *Documents authentiques, communiqués par M. le Conseiller Eyschen, ancien administrateur général de la Justice et collateur des bourses de son nom.* — *NEUMANN, Les auteurs luxembourgeois, 30.* — *D. CALMET, Hist. de Lorraine, — v. EYSCHEN, dargestellt von N.-J. BARISBOEFF; dans: Public. de la Soc. archéol. de Luxembg. 1858, T. XIV, 144, sqq.*

EYSCHEN, *Jacques d'*, était frère de Georges qui précède et aussi pieux que ce dernier, si nous en croyons l'auteur du manuscrit des *Viri illustres* qui le mentionne en ces termes : « 1653. *Jacobus ab « Eischen Arlunensis, Frater Georgii et « quondam pastor in Metz, moriens Co- « loniæ Ao 1653, Monasterio Sanctæ Cœ- « cilie in quo habitabat et est sepultus « legavit 2000 Imperiales Daleros et Vir- « ginibus Carmelitanis Treviris 4000 Im- « perialium Dalerorum in augmentum Fun- « dationis. »*

Nous n'avons qu'un court commentaire à ajouter à cet article : le nom du village où Jacques d'Eyschen a été d'abord curé s'écrit bien Metz, Messancy, non Metz, Metz comme quelques personnes le croient.

Plus tard, vers 1643, il obtint un canonicat au chapitre de Ste. Cécile, à Cologne où il a été résider depuis lors, où il est mort et a été inhumé. On sait que cette collégiale est la plus mémorable comme la plus ancienne Eglise de Cologne, fondée dit-on par St. Materne lui-même. L'église souterraine primitive ou la crypte subsiste encore ; mais le monastère sert aujourd'hui d'hôpital.

Il paraît enfin que, comme son frère, Jacques d'Eyschen a vécu pendant plus ou moins longtemps dans l'intimité de François de Lorraine, évêque-élu de Verdun. M. le conseiller Ch.-G. Eyschen (v. son art.) parent du personnage qui nous occupe, a eu l'obligeance de nous communiquer un acte du 10 septembre 1650 par lequel Jacques d'Eyschen a fondé six messes pour chaque semaine de l'année, plus un anniversaire pour le repos de son âme, le tout à dire ou à chanter au monastère des Carmélites déchaussées *in der Kupfergasse* à Cologne: Pour le service de cette fondation il a affecté une créance de 2,500 écus sur la ville de Cologne. Hors de ce capital il disposa néanmoins qu'une certaine somme serait annuellement distribuée aux pauvres,

plus vingt écus qui resteraient audit monastère en guise d'aumône, afin d'engager les religieuses et les pauvres à assister à ces services. Il devient dès lors vraisemblable que l'auteur du manuscrit des *Viri illustres* aura confondu le monastère des Carmélites de Trèves avec celui de Cologne. Le même personnage avait également fondé le 24 juin 1627 un anniversaire dans l'église de Metz, Messancy, où il était alors curé; ce service à chanter le samedi après la fête de l'assomption.

Viri illustres, I, N° 122. — HARTZHEIM, *Bibliotheca coloniensis*. — MANUSCRITS COLONS. — NEUMANN, *Les auteurs luxembourgeois*, 30; note 1. — Actes authentiques communiqués par M. le Conseiller Eyschen de Luxembourg.

F.

FABER, *Georges*, né à Hosingen, le 11 février 1771, était fils de Chrétien Faber justicier et officier de la seigneurie de Clervaux et de Marie-Catherine Genin.

Georges Faber fit ses humanités au collège thérésien de Luxembourg où il se distingua par ses progrès et sa conduite exemplaire: nous avons eu entre les mains son certificat de philosophie qui le dit « *juvens eximius virtute ac doctrinâ.* » Il était jeune encore, ayant à peine vingt-cinq ans, lorsque les armées de la république française vinrent envahir le pays et y introduire ce qu'on nommait alors le régime nouveau. Faber fut remarqué par le commissaire du pouvoir-exécutif comme un jeune-homme intelligent et rempli de connaissances; il fut chargé de faire l'inventaire des meubles et des propriétés du couvent supprimé de Hosingen ainsi que des églises et chapelles séquestrées dans le canton. Il sut exécuter cette commission avec le tact le plus délicat; et maints édi-

fices consacrés au culte furent par ses soins préservés de la vente à laquelle les lois de la République une et indivisible les avaient voués.

Peu de temps après un de ses frères ayant acquis le château de Wiltz qui avait été saisi sur le comte de Custine, émigré, Georges Faber obtint la cession d'une part dans ce bâtiment, la chapelle et la brasserie, qu'il convertit en habitation pour lui et sa famille.

Sous l'Empire il fut membre du Conseil d'arrondissement. Nommé juge de paix du canton de Wiltz, en 1818, il remplit ces fonctions délicates jusqu'en 1852, c'est-à-dire pendant trente-quatre ans et aussi longtemps que ses forces le lui permirent: Pendant cette longue magistrature il sut par son influence sur ses concitoyens et par son caractère aimable et conciliant, prévenir beaucoup de contestations et rendre de grands services. Choisi en 1821 membre des Etats provinciaux pour l'ordre des villes, il mon-

tra en plusieurs circonstances cette indépendance qui va si bien à un mandataire du peuple. Il siégea dans cette assemblée jusqu'en 1830.

Après la révolution belge Georges Faber fut encore chargé d'être un des représentants du canton de Wiltz au Conseil provincial d'Arlon; et là comme à Luxembourg il ne faillit en aucune occasion importante de se ranger du côté de ceux qui avaient à cœur les intérêts de leurs commettants : Il faisait encore partie de ce corps lorsque par le traité de Londres le Pays se trouva menacé d'être séparé en deux, et il ne fut ni le dernier ni le moins énergique à protester contre ce morcellement entrepris par la politique. Ses efforts dans cette circonstance ne touchaient pas le Souverain qui devait désormais gouverner le Luxembourg; ils étaient uniquement dirigés contre la lacération d'une province qui depuis tant de siècles et malgré tant de vicissitudes était restée une; en un mot il aurait voulu voir le Grand-Duché un et unique, soit sous la domination de la maison de Nassau-Orange soit sous le sceptre du Roi des Belges; et en cela, a-t-il dit souvent, il croyait avoir combattu à bon droit, parce que la population entière le demandait ainsi. Les vœux de Faber n'ayant pas été couronnés du succès désiré il se résigna, comme ce philosophe qui n'ayant pas réussi à convaincre son auditoire que l'homme est né libre et perfectible, et prit le parti de ne plus prêcher à des sourds.

Lorsque le bon roi Guillaume II octroya au Grand-Duché la Constitution d'Etats du 12 octobre 1841, Georges Faber ne put être oublié dans la première nomination des membres de ces Etats que le Prince s'était réservée; et il y siégea jusqu'aux événements de 1848 où son grand âge ne lui permit plus d'accepter un nouveau mandat pour la Constituante. Cependant encore alors, c'est-à-dire pendant les sessions de 1842 à 1847, il se trouva constamment rangé parmi les membres qui sans faire opposition au gouvernement,

combattaient dans l'intérêt des administrés: c'est ainsi qu'on le vit entr'autres voter contre le chiffre exorbitant d'une liste-civile hors de toute proportion avec les ressources réelles du Pays; c'est ainsi encore qu'il a fait partie de la minorité lorsque la vente du dernier domaine du Luxembourg a été décidée dans la séance du 12 juin 1847; et avec ses collègues il a demandé formellement à ce que son vote négatif fût consigné et inséré dans le compte-rendu officiel.

Cette opposition qui n'avait rien de systématique, ne lui aliéna pas la haute estime de son Souverain, puisque le 4 septembre 1845 le Roi Guillaume II lui conféra la décoration de son Ordre luxembourgeois de la couronne de chêne.

Pour dessiner enfin en quelques traits le caractère de Georges Faber, nous dirons que ses vues étaient justes et éclairées. Franchement dévoué à son Pays on ne le vit jamais faillir sur la brèche lorsqu'il combattait pour ses concitoyens; et en plus d'une circonstance il a su élever une voix énergique pour défendre leurs droits ainsi que pour sauvegarder leurs intérêts.

Ce que Faber a été pour son Pays il le fut aussi pour sa commune adoptive. Siégeant pendant un grand nombre d'années au Conseil municipal de Wiltz il mit tout ce qu'il y avait de dévouement dans son bon cœur au service de ses concitoyens. Et jamais, dans les circonstances difficiles, dans les calamités publiques, il ne trouva de sacrifice au-delà de ses forces, comme jamais, on peut le dire sans crainte, il ne dépendit de lui que toutes les misères ne fussent soulagées; toujours aussi il s'est associé de cœur aux véritables mesures d'utilité publique.

Placé pendant la plus grande partie de sa vie à la tête d'importants établissements industriels de tannerie et de fabrication de colle-forte, il sut toujours allier les exigences du commandement aux égards les plus paternels dus à la classe ouvrière.

Pendant ses dernières années et malgré son grand âge, toute la gaieté et toute

la franchise d'un noble cœur brillaient encore sur sa vénérable figure, une des plus belles que l'idéal puisse s'imaginer.

Après plus de trois-quarts de siècle d'une existence utile, Georges Faber s'est éteint le 26 mars 1856, avec le calme souriant d'un homme qui a bien rempli la tâche que le créateur lui avait assignée : Son âme, toute imprégnée de cette douce charité qui fut une de ses belles vertus, s'est envolée au milieu d'un concert unanime de regrets arrachés à toutes les classes de la société ; car on peut dire de lui : Cet homme n'eut pas d'ennemis.

Georges Faber avait épousé le 24 novembre 1797, Anne-Marie Servais, morte longtemps avant lui et qui lui avait donné une nombreuse et très-honorable famille.

Journaux du temps. — Souvenirs contemporains. — Renseignements fournis. — Archives du gouvernement du Grand-Duché. — Archives de la commune et du Bureau de l'enregistrement. — Comptes-rendus des séances des Etats du Grand-Duché, années 1842 à 47.

FABER, *Gérard* ; v. SCHMID, *Gérard*, dit *Faber*.

FAING, *la famille du*, connue dès le douzième siècle, tire son origine des Comtes de Duras et son nom de l'ancien manoir de Faing près de Jamoigne.

Cette famille, de nom et d'armes, est une de ces rares maisons patriciennes du Pays-Duché de Luxembourg et Comté de Chiny qui se soit continuée jusqu'à nos jours, « alliée par mariages à plusieurs « nobles anciennes maisons tant des dits « pays et de Lorraine que d'ailleurs. »

Nous avons fait imprimer dans le volume de l'année 1854 des Publications de la Société pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le Pays de Luxembourg une Notice entière et complète pensons-nous, sur la Généalogie historique de cette famille distinguée qui porte : d'or, à l'aigle de sable, au vol élevé, becquée, languée et membrée de gueules. Cimier : un bras droit de carnation, vêtu de gueules, au rembras d'argent. Supports : deux sauvages couverts

de feuilles de lierre de sinople, tenant chacun une banderolle ; celle de dextre : aux armes de l'écu ; celle de senestre : de gueules, au sautoir ou chevron d'or. Cri : Phaël, Phaël !

Elle a compté quatorze générations ou degrés, depuis son origine positivement établie jusqu'à son extinction dans les mâles en l'année 1855, dans la personne de Henri-Antoine-Joseph-Eloy du Faing, Conseiller à la Chambre des Comptes du Grand-Duché, décédé le 17 mars 1855. Il n'existe plus aujourd'hui de ce nom que Dame Anne-Elisabeth-Henriette-Désirée du Faing, supérieure de l'association de St. François à Luxembourg, où elle porte le nom de Sœur Francisca.

Nxvxx, *Histoire de la Baronie de Jamoigne et de ses Seigneurs ; avec la généalogie complète de leurs maisons ; dans : Publications de la Société archéologique de Luxembourg, T. X, 81 à 108.*

FAING, *Gilles du*, fils aîné de Jean du Faing, dit de Tassigny, seigneur du Faing, Linay, la Crouée et Griffomont, Gouverneur-Capitaine-et-Prévot du Comté de Chiny, et de Françoise de Cugnon-St.-Erpigny, dame foncière d'Ethe-Belmont, naquit au château de son nom, à Jamoigne, vers l'année 1560.

Le manuscrit des Viri illustres a consacré à ce personnage les lignes suivantes : « 1627. Aegidius du Faing Civis et Dominus Consiliarius Equestris in Consilio « Luxemburgensi ob legationem ad regem « Daniæ et bonam Rem publicam navatam « operam creatus Baro a Jamoing. »

Comme cela était de coutume à cette époque chez la noblesse, Gilles du Faing commença sa carrière publique par les armes en entrant, après avoir fait ses études, en qualité de volontaire avec quatre chevaux dans un régiment haut-allemand. Quelque temps après il passa capitaine d'une compagnie et assista, entre les années 1583 et 1589, aux sièges d'Anvers, de Grave, de Venloo, de Zutphen, de Berg-op-Zoom, de Rhinbuchel, de L'Elcluse et de l'île de Bommel.

En 1590 le duc de Parme appréciant

son mérite l'envoya à la Cour de Philippe II où il résida cinq ans et fut employé aux affaires diplomatiques concernant les Pays-Bas et la Ligue. A son départ d'Espagne le roi, voulant lui témoigner sa satisfaction pour ses loyaux services, le fit armer Chevalier par le prince son fils, le 26 septembre 1595, et lui remit comme souvenir une chaîne d'or de la valeur de quatre cents écus, outre une gratification de cent ducats.

De retour dans les Pays-Bas, Gilles du Faing fut d'abord attaché à la Maison de l'Archiduc Albert, et l'année suivante, 1596, il entra au Conseil provincial de Luxembourg en qualité de Conseiller noble ou de courte-robe. En 1600 il succéda au colonel de la Bourlotte dans les fonctions de Capitaine-Prévot et Gruyer du comté de Chiny et d'Etalle ainsi que dans celles de Gouverneur de Florenville, emplois auxquels fut, l'année suivante, 1601, ajouté celui de Juge-Député-ordinaire des assises ou hauts-jours de Marville et des Terres-Communes.

En 1612 le roi Philippe III l'envoya en Danemarck pour présenter à Christian IV et aux princes ses fils les condoléances de son souverain sur la mort de la reine; et l'année suivante il fut nommé du Conseil de guerre. En 1617 il fut encore pourvu de la charge de Souverain-Bailly de Flandre et six ans plus tard, c'est-à-dire en 1623, le roi Philippe IV, en récompense de quarante ans de loyaux services rendus à sa Maison dans les différentes fonctions et missions qui lui avaient été confiées, le créa Baron de Jamoigne, du nom de la terre dans laquelle était enclavé le manoir de ses ancêtres et que l'Archiduc lui avait cédée en 1619 avec la haute-justice, en échange des ban et seigneurie de Griffomont. Finalement il obtint en 1630 son entrée dans la salle des Cardinaux pendant les audiences solennelles, honneur le plus insigne qui pût être accordé à quiconque n'était pas prince, puisqu'il lui conférait en même temps le droit d'être assis dans

les voitures de la Cour à côté des têtes couronnées.

Outre l'ambassade dont Gilles du Faing fut chargé en Danemarck il semble qu'il doit avoir été presque constamment en mission pendant la longue période d'années qu'il a été voué au service de ses princes, puisque comme il le dit lui-même dans une note ou état de services qui nous est resté de lui, il a été envoyé à vingt-six négociations diplomatiques, tantôt en France, tantôt en Lorraine, à Juliers, à Liège, en Allemagne et ailleurs, sans compter les diètes impériales, les conférences, les députations, les traités, envois, voyages, etc., auxquels il a pris part et dont le nombre monte à soixante-huit.

Cet habile diplomate qui a servi son Pays sous trois rois, Philippe II, III et IV, ainsi que les archiducs Albert et Isabelle-Claire-Eugénie, a laissé à la postérité la réputation d'un homme doué d'une extrême prudence, de beaucoup de fermeté de caractère, mais surtout d'une sagacité très grande à éclaircir et à applanir maintes difficultés qui au premier coup-d'œil semblaient ne pouvoir être résolues que par le sort des armes. Aussi les archives publiques de son époque renferment-elles une infinité de documents importants qui furent son ouvrage et qui tous démontrent combien était justifiée l'immense considération dont il jouissait à la cour de Madrid, mais surtout à celle de Bruxelles.

Gilles du Faing est mort le 2 décembre 1633, à l'âge d'environ soixante-treize ans, et fut déposé dans le caveau qu'il avait lui-même fait ériger pour sa famille dans la chapelle de S^{te} Marguerite annexée à la cathédrale de S^t Bavon de Gand. Une grande pierre bleue, attachée à la muraille de cette chapelle, portait ses armes: d'or, à l'aigle de gueules; timbré d'un bras vêtu de gueules, à la main droite ouverte, de carnation; ses huit quartiers et son épitaphe, que nous transcrivons ici :

D. O. M.

HIC SITUS EST
 PERILLUSTRIS NOBILIS ET GENEROSUS DOMI-
 [NUS,
 D. ÆGIDIUS DU FAING,
 EQUESTRIS FAMILIÆ ET ORDINIS BARO A JA-
 [MOIGNE,
 TOPARCHA DU FAING, HASSELT, LINAY,
 [MARCKEGEM,
 HOYEN, VRYE, RYE,
 ET REGI CATHOLICO A CONSILIO BELLI ET
 [AULÆ,
 PALATINUS SERENISSIMORUM ARCHIDUCUM
 ALBERTI ET ISABELLÆ,
 BELGII PRINCIPUM DOMESTICUS HONORA-
 [RIUS,
 CONSILIARIUS INTER NOBILES VIROS DUCATUS
 LUXEMBURGENSIS SUPREMUS TOTIUS FLAN-
 [DRIÆ BALLIVUS,
 ET ARCHIPRÆTOR CAPITANEUS,
 PRÆFECTUS CHINENSIS, GUBERNATOR FLO-
 [RENVILLANUS,
 QUI VIRTUTE ET PRUDENTIA INCLYTUS TRES
 [ET VIGINTI
 LEGATIONES AD REGES, PRINCIPES ET DY-
 [NASTAS
 IN GERMANIA, LOTHARINGIA, JULIACENSI
 [DUCATU,
 ITALIA OBIVIT, AC POSTMODUM DE MANDATO
 PHILIPPI III, HISPANIARUM REGIS, AD DANIÆ
 [REGEM
 LUCTUS TESTANDI CAUSA OB MORTEM REGINÆ
 [CONJUGIS
 EJUS A° 1612. SUPRA VERO SÆPIUS PUBLICIS
 [ET
 ARDUIS NEGOTIIS ADMOTUS REGUM ET PRIN-
 [CIPUM SUORUM
 NOMINE INDICTIS IMPERIALIBUS DEPUTATIO-
 [TIONIBUS,
 COLLOQUIIS, TRACTATIBUS, ET VARIIS AD
 [PROVINCIAARUM
 ORDINIS PROPOSITIONIBUS EORUM EXPECTA-
 [TIONI SATISFECIT.
 OBIIT FATO SUO GANDAVI II DECEMBRIS 1633.
 CANDORE GRATUS, VIRTUTE CLARUS, MERITIS
 [IMMORTALIS.
 POSUIT EJUS MEMORIÆ MOESTA CONJUX NO-
 [BILIS ET

GENEROSA DOMINA,

D. MARGARETA DE STEBLANT,
 DICTORUM SUPRA LOCORUM BARONISSA ET
 [DOMINA,
 QUÆ INDUTA VIRTUTE EX ALTO COELIBEM
 [VITAM
 BONIS OPERIBUS ADORNANS VIVERE DESIIT
 [ANNO 1655.
 PRIMA MARTII ÆTATIS SUÆ 70.

Un monument commémoratif, portant à peu près la même épitaphe, en français, a en outre été érigé à ce grand homme dans l'église de Jamoigne.

Gilles du Faing a été marié vers l'année 1615 à Marguerite de Steelant issue d'une illustre famille de Flandre et qui lui avait apporté en dot les seigneuries dont il se titrait, moins celle de Jamoigne. De son mariage sont nés : *Georges-François, Philiberte, Philippe-François, Albertine, Diégo et Ignace*. Philiberte devint l'épouse d'un sieur de Zelhausen, et Philippe-François obtint des titres et des honneurs. Il impétra l'octroi des foires de Jamoigne (novembre 1662), et mourut finalement le 21 décembre 1680, époux de Pétronille Morel de Tangri, dernière de son nom et de ses armes. Les quatre autres enfants de Gilles du Faing moururent jeunes et sans alliance.

NEYEN, Histoire de la Baronie de Jamoigne; dans: Publications de la Société archéologique du Grand-Duché, X, 88 à 102. — Viri illustres, III, N° 207. — BERTHOLET; VIII, 190. — ULVELING, 38. — PAQUET, 62 — PIERRET, I, fol. LXIV. — Archives de la famille du Faing. — Ungeschuck.

FALKENSTEIN, famille aujourd'hui éteinte, une des plus anciennes du Luxembourg et que l'on trouve déjà mentionnée parmi la première noblesse du Pays pendant la seconde moitié du douzième siècle, portait : d'or, au chef de gueules; ou plus vraisemblablement, suivant Pierret et Bertholet: de gueules, au faucon d'argent, surmontant une colline de sinople. Cimier : un faucon volant aux couleurs de l'écu. Il se peut que les deux manières aient été successivement adoptées, puisque les deux archevêques

de Trèves, qui sortaient de cette maison et dont il sera question ci-bas, avaient la première, qui est aussi de Wiltz, tandis que dans la suite l'écu décrit par Pierret se rencontre sur les sceaux des sires de Falkenstein.

La famille de Falkenstein a été de la part de l'empereur Wenceslas honorée du titre de comte dans la personne de Philippe seigneur de ce nom, par érection prononcée à la diète de Francfort en 1397, en récompense des loyaux services que lui Philippe et ses ancêtres avaient rendus tant à la maison de Luxembourg qu'à celle de Bohême dans les hauts emplois qu'ils avaient occupés, tels que celui de chambellan, etc.

Tout le monde se souvient sans doute que pendant un voyage qu'il fit incognito dans le Luxembourg et dans les Pays-Bas, l'empereur Joseph II avait pris le titre de Comte de Falkenstein.

On voit que nous parlons ici de la maison de Falkenstein sur l'Our, à une lieue environ de Vianden. Cependant la lecture d'un passage des Annales de Brower a fait naître chez nous des doutes sur la question de savoir si les deux archevêques dont les articles suivront appartiennent bien aux Falkenstein du Luxembourg? Cet auteur dit en effet qu'il a existé en Wétéravie une autre terre ainsi appelée et à laquelle sont, du reste, attribuées les mêmes armes; et il semble croire positivement, lui, qu'ils étaient originaires de là. D'un autre côté il nomme le second de ces prélats: de Kœnigstein, et son épitaphe, qu'il rapporte, dit la même chose. Cependant nous nous en tenons, quant à ce dernier point aux notions non moins positivement exprimées par de Hontheim qui assure d'après des sources qu'il dit authentiques, qu'il était de Falkenstein.

Quant à la biographie de l'un et de l'autre de ces personnages, nous avons cru devoir la donner dans cet ouvrage, même en conservant nos doutes; parce que si ces doutes sont confirmés par des recherches ultérieures les deux articles

devenus alors inutiles, n'auront pas sensiblement augmenté le volume de notre galerie; tandis que si nous les avons omis nous aurions laissé une lacune regrettable pour le cas où il se serait confirmé que réellement ils appartenaient aux Falkenstein luxembourgeois.

BEAUVOLLET, VII; *passim*. — PIERRET, III; *passim*. — Gesta Trevirorum, II — BASSCH, Eiflia illustrata; *passim*. — D. CALMET, Histoire de Lorraine, II, *passim*; et: Notice de la Lorraine, I, 433, sqqq. — AB HONTHEIM, Historia Trevirensis diplomatica, II; *passim*. — BROWER, Annales Trevirenses, II, *passim*. — УГЕССНУСА. — Notes d'Etudes.

FALKENSTEIN, Conon ou Cunon de, né en 1320, était fils puîné de Conon seigneur de Falkenstein et de Jeanne de Sarwerden. Philippe, son frère aîné, avait épousé une fille d'un seigneur de Hanau tandis que lui ainsi que son frère cadet, nommé Jean, après avoir terminé leurs études se vouèrent à l'état ecclésiastique et obtinrent chacun un canonicat à Mayence où ils avaient fait leurs classes.

Conon qui joignait un esprit vif et ferme à beaucoup de dispositions naturelles pour l'étude, avait acquis des connaissances étendues tant en théologie que dans les autres sciences, de même que dans l'art militaire, comme du reste cela était d'usage à cette époque où même les plus saints prélats ne se gênaient pas de mettre le casque et de ceindre l'épée.

Après la mort de son père, Philippe son frère aîné succéda dans les domaines de famille. Ce dernier mourut à son tour en 1342 laissant pour héritiers des enfants en bas-âge, auxquels leur père avait donné pour tuteurs le comte de Veldenz et le seigneur de Hanau qui prirent, au nom de leurs pupilles, possession des seigneuries patrimoniales. Conon et son frère Jean virent ces dispositions de mauvais œil, prétendant que la tutèle de leurs neveux leur appartenait de plein droit à l'exclusion de tous autres, attendu que Falkenstein et Meysembourg — d'autres auteurs écrivent Muenzenberg — provenaient du côté paternel. Ils firent plus, ils tentèrent de s'en

mettre en possession ; mais aucun des sujets de ces seigneuries ne voulut les reconnaître ni leur obéir, prétextant que le seigneur défunt en avait ordonné autrement. Conon appréhendant que les domaines de ses ancêtres passassent en des mains étrangères eut recours à l'empereur Louis de Bavière et fit assigner devant celui-ci les tuteurs institués par son défunt frère ; mais ils ne comparurent pas. Alors l'empereur, voyant leur refus de se présenter à son tribunal, les déclara déchus de cette tutèle qu'il confia à Conon. Mais le seigneur de Hanau ne voulut point céder. En conséquence Louis de Bavière le mit au ban de l'Empire et le chassa de trois de ses plus forts châteaux qu'il confisqua en punition de sa désobéissance. De son côté, Conon se mit à la tête de quelques forces de l'empire et marcha contre les tuteurs. Il battit d'abord près de Bischofsheim le sire de Hanau qu'il prit et enferma dans une étroite prison. Il poursuivit ensuite, la même année encore, jusqu'à Peddestein le comte de Veldenz qui y fut à son tour fait prisonnier. Après ces exploits Conon put dicter la paix à ses compétiteurs ; elle fut conclue à la condition qu'ils renoncassent l'un et l'autre à la tutèle ; que lui, Conon, serait chargé pendant six ans du gouvernement des seigneuries appartenant aux pupilles et qu'après ce temps il les remettrait à son frère Jean ainsi qu'à ses neveux qui les administreraient alors conjointement jusqu'à la majorité du plus jeune d'entre eux.

En l'année 1346, dit l'auteur anonyme des gestes de ce grand homme, et alors qu'il n'avait encore que vingt-six ans d'âge, Conon de Falkenstein fut appelé d'une voix unanime aux fonctions de proviseur de l'église de Mayence sous l'épiscopat de Henri de Virneburg qui fut plus tard déposé. Dans cet emploi qu'il conserva pendant neuf ans et jusqu'au décès de ce prélat, il sut gouverner cette église avec vigueur ; car, l'ayant trouvée appauvrie, chargée de dettes et enveloppée dans plu-

sieurs querelles fâcheuses, il sut la rétablir bientôt dans sa splendeur primitive. Il parvint même à forcer le marquis de Misnie à lui faire hommage ; il combattit le Landgrave de Hesse et l'obligea à consentir à payer au trésor une rente annuelle de cent marcs d'argent fin, en cas qu'il voulût recommencer la guerre contre l'église de Mayence.

Il se prononça de même contre l'empereur Charles IV et fut du nombre de ceux qui lui opposèrent Gonthier de Schwartzembourg. Il ména en effet ce dernier, en 1347, au camp devant Francfort et dépensa de fortes sommes d'argent pour le faire élire roi des Romains. Deux ans plus tard il assiégea la ville d'Oppenheim qu'il réduisit à son obéissance. De là il alla détruire le château de S^t Victor près de Mayence où il attendit pendant trois jours les bourgeois de cette ville qui, bien qu'ils désirassent de le combattre, n'osèrent pas se mesurer avec lui.

Henri de Virnebourg, archevêque de Mayence, avait été déposé sur ces entre-faites, et Gerlac de Nassau nommé à sa place. Ce dernier, qui avait reçu ses provisions de Rome, tenta de se mettre en possession de son siège ; mais Conon qui tenait pour Henri, marcha contre lui, le chassa des terres de Mayence et alla jusqu'à ravager le Pays de Nassau. Nous ne le suivrons pas ici dans ses aventures à Aschaffembourg et à Rhingau où il fut chaque fois obligé de se sauver presque nu, descendant dans les fossés à l'aide de ses draps de lit pour échapper à ses ennemis qui le réclamaient mort ou vif, ni dans les autres exploits qui tous furent motivés par sa fidélité à la parole qu'il avait donnée à Henri de Virnebourg de le défendre envers et contre tous, lui et son église, jusqu'à sa mort. Le prélat étant décédé, Conon se crut déchargé de ses soins et fit sa paix avec l'empereur ainsi qu'avec Gerlac de Nassau qui put alors prendre possession de l'archevêché et qui lui assigna même certains revenus

pour l'indemniser de ses frais et de ses pertes pendant qu'il avait combattu pour soutenir Henri de Virnebourg.

Nous nous croyons en devoir de rapporter ici une particularité qui peint bien la force d'âme de ce grand homme qui avait cru devoir résister pendant neuf années entières à l'empereur et même au Pape, pour rester fidèle à sa foi jurée : l'archevêque Henri était mort depuis quelque tems déjà et le bruit de cet événement n'avait encore que peu transpiré, lorsque Conon de Falkenstein, après avoir fait sa paix avec Gerlac de Nassau et l'empereur Charles IV, se trouvant en présence de ce prince, celui-ci lui demanda s'il était bien assuré que le vieil archevêque fût mort ? Conon lui répondit d'un ton ferme et sans hésiter : Sire, si l'archevêque Henri de Virnebourg était encore en vie je n'aurais assurément pas consenti à me trouver en présence de votre majesté, comme je n'aurais pas permis l'installation des Gerlac de Nassau sur le siège de Mayence. Cette réponse aussi libre que franche, ainsi que la conduite subséquente de Conon lui attirèrent dans la suite sinon l'amitié, du moins l'estime de l'empereur.

Conon de Falkenstein avait repris son canonicat et menait une vie tranquille lorsque en 1362 l'archevêque Boémond de Trèves, cassé de vieillesse et incessamment en lutte aux empiètements de même qu'aux exigences outrées de la noblesse, songea à se choisir un coadjuteur qui dans la vue de la survivance, pût mettre un frein à ces usurpations. Il jeta les yeux sur Conon qui réunissait la naissance à une expérience éprouvée dans le maniement des affaires et à une haute capacité dans les armes. Il lui écrivit en conséquence de venir à Trèves pour conférer sur une affaire importante. Conon s'y rendit et Boémond lui proposa ses vues qui furent agréées avec empressement.

Le vieil archevêque, ravi de ce consentement, le sacra d'abord évêque et le nomma chanoine et son coadjuteur. Le

chapitre et la ville ratifièrent cette nomination et prêtèrent au coadjuteur-futur-archevêque les foi et hommage usités. Ces événements se passèrent en l'année 1362.

Aussitôt après Conon se mit en devoir de réduire à la raison ceux des nobles qui avaient manqué à leurs devoirs de vassaux, passa le Rhin à la tête du dix-huit cents hommes et vint assiéger Vilmar qui appartenait à Philippe d'Issembourg. Il voulait punir ce seigneur pour avoir, contre les droits de l'archevêque Boémond, construit sur les terres de Trèves une forteresse qu'il avait appelée Gretenstein, du nom de son amante nommée Marguerite. L'attaque fut si violente et si brusque que la place fut emportée en moins d'une demie journée et Philippe pris avec Jean, seigneur de Montfort ainsi que trente-six hommes d'armes que Conon emmena tous et les fit retenir en prison jusqu'à ce que l'année suivante Rupert comte palatin du Rhin s'étant entremis pour eux, obtint leur liberté. Cette leçon n'avait pas corrigé le seigneur d'Issembourg ; car dès qu'il fut relâché de sa captivité il se mit tout d'abord à l'œuvre pour élever un nouveau fort sur la rivière de Logane et le plaça encore une fois sur le territoire trévirois. Aussitôt que Conon eut connaissance de cette autre témérité il arma encore une fois et en toute diligence contre l'usurpateur, courut le surprendre, le battit et l'emmena une seconde fois en prison d'où il ne le laissa sortir qu'après que, par un acte solennel il eut consenti à reconnaître que les châteaux qu'il occupait relevaient en plein-fief de l'archevêché.

A la vue des succès de son coadjuteur Boémond s'applaudit du choix qu'il avait fait de Conon de Falkenstein et pensa à se démettre définitivement entre ses mains de sa dignité épiscopale. Le clergé que l'archevêque consulta sur ce dessein, y ayant donné son consentement, Boémond envoya vers le Pape Innocent VI qui pour lors résidait à Avignon, une dépu-

tation chargée de demander son approbation. Le Souverain-Pontife ayant, après un mûr examen, tant de motifs de la proposition qui lui était soumise que de la personne de Conon, ratifié la résolution du vieil archevêque de Trèves, déchargea celui-ci de l'épiscopat et conféra sa dignité au coadjuteur auquel il envoya en même tems ses bulles et le Pallium. Boémond le sacra lui-même archevêque (1363) au château de Petersee et se retira à Sarbourg où il mourut environ quatre années plus tard (1367), le jour de S^m Scolastique, c'est-à-dire le 10 février. Son corps fut ramené à Trèves et inhumé dans la cathédrale, devant l'autel de la Ste. Trinité.

Le premier acte de Conon, dès qu'il fut assis sur le siège archiepiscopal fut de ratifier le traité fait entre l'archevêque Baudouin de Luxembourg (v. son art.) et la ville de Trèves, traité qui avait déjà été confirmé par Boémond son prédécesseur. Il confia en outre aux échevins la collecte des tributs qui étaient imposés aux juifs; défendit qu'il y eût plus de cinquante familles de cette nation dans la ville et publia enfin plusieurs ordonnances pour la meilleure direction des affaires. Mais toutes ces dispositions, quelque libérales qu'elles fussent pour cette époque, furent mal interprétées; ce qui occasionna d'abord des murmures, puis des mouvements parmi les bourgeois qui prétendaient se rendre maîtres du cours de la Moselle et obliger les bateliers qui y passaient avec leurs barques de vendre leurs marchandises dans la ville même: Les échevins, qui s'étaient mis à la tête des mécontents, tentèrent même de publier des ordonnances dans ce sens. Mais ces empiétements sur l'autorité de l'archevêque ne tardèrent pas à être vigoureusement reprimés, car Conon n'était pas homme à laisser usurper sur ses droits. Il usa d'abord de moyens de persuasion; mais comme il s'aperçut que les bonnes raisons n'amèneraient pas les résultats qu'il en attendait il eut recours

à la rigueur: il fit bloquer la ville et la serra de si près que rien ne put plus y entrer ni en sortir; ceux des bourgeois qui tentaient de s'évader furent emprisonnés sans pitié; en un mot, il prit si bien toutes ses mesures que les habitants se virent bientôt réduits à l'extrémité et contraints de se rendre à discrétion. Conon, qui voulait couper jusqu'à la racine tous les germes de trouble de la part de ses bourgeois, déclara qu'il prétendait remettre la décision de cette affaire au tribunal de l'empereur; ce à quoi les tréviens furent obligés de consentir. Des députés de part et d'autre se rendirent en conséquence à Prague et y plaidèrent leur cause. L'empereur prononça le lundi après la fête de Noël 1365, une sentence par laquelle le Sénat de Trèves était débouté de toutes ses prétentions; et même plusieurs de ses prérogatives antérieurement obtenues furent déclarées révoquées. La dureté de ce jugement était extrême; il parut inexécutable même aux yeux de Conon, sans risquer d'amener peut-être une effusion de sang provoquée par le désespoir. Aussi l'archevêque, en politique habile, ne s'en prévalut-il pas, se contentant de proposer une transaction raisonnable qui tendit simplement à remettre les choses sur l'ancien pied. Les bourgeois y donnèrent les mains avec empressement et la paix fut rétablie d'une manière stable, le 16 juin de la même année 1365.

Après avoir terminé ces contestations, Conon pensant pouvoir respirer plus tranquillement s'occupait à restaurer le château de Pfalzel et à lui rendre son ancienne force avec sa splendeur primitive, lorsque de nouvelles affaires se présentèrent qui réclamaient le concours de sa vigoureuse activité.

Englebert III, de la maison de LaMarck, archevêque de Cologne, vieillard accablé d'infirmités, ne se sentant plus la force de gouverner son diocèse et appréciant la grande habileté de l'archevêque de Trèves dans la direction des affaires, le pria de

vouloir bien se charger de ce gouvernement afin de réprimer les excès que la noblesse et les villes ne cessaient de commettre impunément. Conon touché de l'état déplorable auquel cette église se trouvait réduite, accepta la commission qu'on lui offrait; et il la remplit avec tout le courage qu'on lui connaissait; il marcha d'abord contre les seigneurs de Viand et d'Issembourg qui avaient arrêté au-dessus d'Andernach des marchands flamands qui se rendaient à la foire de Francfort et les avaient pillés; prit leur château de Herzbach et les força à restituer le butin qu'ils avaient enlevé. Et afin de les tenir absolument en bride il bâtit le château d'Engersgau qui il dénomma Cuno-Stein. Il acquit en outre le comté d'Arenzberg pour cette église, combattit et vainquit tous ceux des seigneurs voisins qui faisaient mine de vouloir remuer et les réduisit à l'obéissance. Enfin, une sédition contre l'archevêque Englebert s'étant élevée à Andernach même, il marcha contre cette ville qu'il emporta d'assaut et condamna les rebelles à la peine capitale.

Le vieil archevêque étant mort sur ces entrefaites, le 26 août 1368, le chapitre et le clergé offrirent à Conon le siège devenu vacant. Mais il refusa, disant qu'il aimait trop sincèrement sa première épouse, l'Église de Trèves, pour pouvoir s'en séparer. Il consentit cependant à continuer d'administrer le diocèse de Cologne pendant la vacance et jusqu'à ce qu'il fût pourvu d'un prélat vigilant et ferme: il est des auteurs qui ajoutent qu'il ne prit même cette résolution que sur les instantes sollicitations ou même les ordres formels du pape Urbain V.

Pendant cette espèce d'inter règne le sénat et le peuple de Cologne ayant entrepris quelques empiètements sur les droits du clergé, il fit sortir celui-ci hors de la ville, excommunia la bourgeoisie entière et soutint contre elle une guerre dont il sortit vainqueur comme de ses expéditions précédentes.

Il y avait deux ans environ que Conon

gouvernait le diocèse de Cologne lorsque voulant se donner un peu de repos après tant de travaux, il engagea en 1370 le chapitre à désigner un archevêque titulaire: Deux concurrents furent alors mis en présence; cependant le premier, Frédéric, comte de Sarwerden qui était soutenu par Conon, finit par l'emporter sur son compétiteur, Jean de Luxembourg-Ligny, comte de St. Pol que l'empereur Charles IV avait recommandé.

Conon ne s'occupa plus dès lors que des affaires intérieures de son propre diocèse; et ce fut chose facile pour lui puisque tous ayant éprouvé sa vigueur nul mécontent n'osa se prononcer contre lui. Le prélat put ainsi vivre en paix, redouté qu'il était en même temps qu'estimé de tous par la force de son caractère et sa science, mais surtout par son extrême justice: c'est ainsi qu'il parvint jusqu'à sa soixante-huitième année. Sentant alors la vieillesse approcher à grands pas et avec elle les infirmités qui l'accompagnent toujours, et craignant d'un autre côté qu'après sa mort de nouveaux troubles ne pussent survenir en cas que son successeur n'aurait pas possédé la même vigueur d'âme pour contenir les mutins, il résolut de se choisir lui-même ce successeur; et il jeta les yeux sur son petit-neveu, Werner de Falkenstein (v. son. art.) qui promettait beaucoup: Werner avait résidé pendant plusieurs années à la cour de Trèves; il était devenu ensuite archidiacre du chapitre, Prévôt de St. Florin à Coblenz et de St.-Paulin. L'archevêque lui communiqua d'abord ses intentions et obtint son consentement. Il envoya ensuite sa démission à Rome et proposa au Saint-Père de lui donner Werner pour successeur. Urbain VI y consentit et Werner de Falkenstein fut reconnu en qualité d'Archevêque-élu de Trèves, au mois de mai 1388.

Comme le nouvel-élu était jeune encore, son oncle pouvait craindre qu'il ne lui prit envie de prodiguer les grands trésors qu'il avait amassés à son église. Pour l'é-

viter il s'en réserva la garde jusqu'à ce qu'il eût put s'assurer de son esprit d'économie si nécessaire chez les gouvernants surtout. Cette sage mesure a trouvé des critiques parmi les annalistes dont plusieurs ont été jusqu'à soutenir que l'avarice du vieux prélat l'avait dictée. On a été plus loin encore, on a avancé que ces richesses provenaient de la connaissance prétendue de la pierre philosophale que Conon aurait trouvée, parce que dans ses moments inoccupés par les affaires d'état il s'était beaucoup occupé d'Alchimie comme de diverses autres sciences qui alors, comme on sait, n'étaient encore qu'au berceau. Quoiqu'il en soit de ce reproche d'avarice, Conon de Falkenstein ne survécut que de peu de jours à son abdication : il mourut le 21 mai 1388, au château de Cunobourg ou Wemich sur le Rhin, sous St.-Goar, et fut enterré le premier juin suivant dans l'église de St.-Castor à Coblenz. Sa tombe portait l'épitaphe suivante :

PRÆSULIS EXIMII JACET HIC CORPUS VENE-
 [RANDUM
 CUNONIS, GENITI PER FALKENSTEIN DECO-
 [RANDUM.
 GRANDE GENUS. SUPERIS HUNC PIE JUNGE
 [DEUS.
 OBIIT ANNO DOMINI MCCCCLXXXVIII.
 [DIE XXI MAII.

Quelques auteurs ont écrit que sur la fin de ses jours le Pape lui aurait envoyé le chapeau de cardinal; mais qu'il l'aurait refusé.

Conon de Falkenstein est l'auteur d'un ouvrage qui a été imprimé dans le Recueil de Pistorius, sous le titre de : *Gesta Trevirensia*. C'est un recueil d'anciennes chartres entremêlées de récits plus ou moins fabuleux. L'auteur y avait ajouté la série des Papes et celle des Empereurs.

Gesta Trevirorum, II, 274 ad 298. — D. CALMET, Histoire de Lorraine, II, col 598, sqq. — BEAUBOLET, I, P. J. V; et VII, 136 à 141. — MORLET, Supplément, II, 443. — AS HONTHEIM, *Historia Trevirensis diplomatica*, II, 217, 218, 224, 230. — BLOUWER,

Antiquitates et Annales Trevirenses, II, 250 ad 254. — Notes d'études. — HARTZHEIM, *Bibliotheca colonien-sis*, 68. — NEUMAN, *Les auteurs luxembourgeois*, 9.

FALKENSTEIN, *Werner de*, dont il a été question en passant, à l'article précédent, était si nous en croyons de Hontheim d'après Senckenberg, fils de Philippe seigneur de Falkenstein, mort en 1373, et d'Agnès du même nom, sa cousine et nièce de l'archevêque Conon par le frère de celui-ci, aussi nommé Philippe. Agnès de Falkenstein, de la ligne cadette de sa maison comme l'archevêque Conon, était décédée en 1383; de sorte que Werner son fils se trouva orphelin déjà pendant sa jeunesse. Cette circonstance fut sans doute la cause pour laquelle son grand-oncle l'archevêque le prit chez lui, l'éleva à sa cour et le destina à l'état ecclésiastique, lui accordant plusieurs bénéfices, et le désigna même pour son successeur à l'évêché, lorsque encore il n'était pas promu aux ordres sacrés. Mais n'anticipons pas sur l'ordre des événements.

L'Histoire ne nous a rien appris touchant les études de Werner de Falkenstein; cependant les Gestes de Trèves nous le dépeignent comme un jeune homme simple dans ses mœurs, d'un jugement droit et prévoyant de caractère. Il était archidiaque de l'Eglise de Trèves et prévôt de celle de St. Florin à Coblenz comme aussi de St. Paulin lorsque son oncle, l'archevêque Conon, ayant jeté les yeux sur lui se décida à le faire admettre pour son successeur. Cette détermination de la part d'un homme tel que Conon doit suffire à nos yeux pour admettre que Werner de Falkenstein possédait de grandes capacités.

Conon résolu de se démettre de son archevêché, s'ouvrit d'abord à son petit-neveu, lui proposant d'accepter sa succession. Dès qu'il eut obtenu l'assentiment de celui-ci il envoya à Rome une députation chargée de faire agréer son projet par le Souverain-Pontife. Urbain VI qui ne voulait pas procéder à la légère dans une affaire aussi importante, chargea l'arche-

vêque de Cologne ainsi que les abbés de St. Maximin et de Ste. Marie-aux-Martyrs d'informer sur les vie et mœurs ainsi que sur les qualités et les capacités de Werner. Le rapport des commissaires ayant été en tout point favorable, le Saint-Père donna son agrément à la proposition et promit d'envoyer le Pallium au nouveau prélat dès qu'il aurait été admis aux Ordres et sacré archevêque.

Lorsque Conon fut informé de la décision d'Urbain il présenta son petit-neveu au clergé et au peuple, demandant qu'on lui rendit l'hommage usité. Mais les chanoines s'y refusèrent d'abord parce qu'ils craignaient qu'en acceptant ainsi le jeune Werner ils ne fussent censés renoncer à leur droit d'élection. Cependant sur les observations du vieil archevêque touchant l'opportunité de leur agrément, et après qu'il leur eut donné les assurances les plus rassurantes que ceci ne préjudicierait en aucune manière à leur droit depuis si longtemps établi, ils consentirent à procéder, pour la forme seulement, au choix de Werner qui fut alors agréé à l'unanimité des voix. Les autres autorités et les fonctionnaires du diocèse lui rendirent de même hommage. Ceci se passa au mois de mai 1388, et Conon mourut encore pendant le même mois.

Werner était ainsi archevêque-élu, mais non sacré; il n'était pas même ordonné prêtre.

Aussitôt après la mort de son oncle et prédécesseur, le nouvel élu eut à soutenir des difficultés contre un autre de ses parents nommé Philippe de Falkenstein et contre l'archevêque de Cologne qui aussi lui était quelque peu uni par les liens du sang. Chacun de ces deux derniers prétendait que les trésors que Conon avait amassés devaient lui être remis : Le seigneur de Falkenstein soutenait en effet qu'ils lui revenaient à lui parce qu'ils avaient été faits sur les revenus de ses domaines patrimoniaux pendant que Conon avait administré ceux-ci en qualité de tuteur des enfants de son frère; tandis que l'archevêque de Co-

logne les réclamait pour soi comme provenant de son Eglise lorsque le prélat défunt avait été chargé de la direction de son diocèse, *sede vacante*. Il ne voulait apparemment plus se souvenir qu'il devait à l'archevêque Conon sa promotion à cet archevêché; et que à la résignation de son administration les comptes de sa gestion avaient été régulièrement appurés.

Werner sut habilement éconduire l'un et l'autre de ces réclamants : il répondit à son parent de Falkenstein qu'il ne convenait bonnement pas de toucher aux sommes provenant de la succession de son oncle tant que ses obsèques n'étaient pas faites; et qu'après ce devoir rempli il prendrait conseil auprès des autres princes-électeurs et de ses amis sur ce qu'il y aurait à faire dans l'occurrence. A l'archevêque de Cologne il objecta au contraire, que cet argent appartenait au trésor de son église non à la personne de feu l'archevêque Conon; que dès lors il ne lui était pas permis à lui Werner d'en disposer pour le remettre à qui que ce fût; que du reste dès qu'il le pourrait il ferait repasser par son chapitre les comptes de son oncle pendant qu'il avait administré le diocèse de Cologne; qu'il ferait faire dans les archives les recherches nécessaires pour retrouver les quittances, s'il y en avait, etc., et que s'il résultait de cet examen que Conon fût resté redevable de quel qu'argent touché par lui il s'empresserait de le restituer à qui de droit.

Il semble qu'après ces réponses l'affaire en était restée là lorsque l'élu de Trèves eut à soutenir contre Rupert de Nassau, seigneur de Hadamar, une attaque violente au-delà du Rhin. Pour la conjurer, Werner sut mettre dans ses intérêts moyennant une grosse somme d'argent, Adolphe de Nassau qui était vassal de son Eglise; et avec ce secours il obligea Rupert et ses adhérents à demander la paix qu'il leur accorda. Il était à peine de retour à Trèves lorsqu'au mois de septembre de la même année Charles VI roi de France, ayant réuni une armée considérable pour marcher contre

le duc de Gueldre, on répandit le bruit que ces forces étaient destinées à combattre contre l'archevêque Werner. Ce dernier pour s'opposer à cette invasion présumée, qu'aucun motif n'aurait du reste pu justifier, se mit en devoir de garnir les forteresses de son diocèse de garnisons prêtes à les défendre en cas d'attaque. Mais il en fut pour ses frais de garde, car l'expédition n'était dirigée ni contre lui ni contre le Pays de Trèves.

Tous ces événements se passèrent pendant la première année de son administration.

Lorsqu'il se vit débarrassé de ces dangers dont le dernier avait été plus imaginaire que réel, Werner songea sérieusement à régler sa position en se faisant ordonner. Il fut ensuite sacré archevêque, le jour de St. Mathieu au mois de septembre 1388. Son gouvernement dura trente années entières et fut marqué par plusieurs de ces petites guerres si fréquentes alors, tantôt contre des villes insoumises ou qui tentaient d'usurper sur les droits de son Eglise, et il sortit vainqueur de toutes ces difficultés. Ce prélat qui chercha en toute occasion à protéger le clergé tant régulier que séculier et à faire exercer une exacte justice, était faible de caractère, dit-on, et peu entreprenant. Ami de la paix et de la tranquillité avant tout, il eut désiré voir tout le monde en paix. Peu économe sans être dissipé, il eut bientôt dépensé les sommes considérables que son prédécesseur avait amassées dans son trésor et justifia ainsi les appréhensions de celui-ci; aussi est-il mort pauvre, les caisses publiques et les magasins vides.

L'archevêque Werner est décédé au château de Buremburg, le jour de St. Thyse, martyr, 4 octobre 1418 et fut inhumé dans l'église de Saint-Castor à Coblenze.

Nous devons ajouter ici à la louange du prélat, une particularité qui nous semble intéressante à noter : D'après une ancienne coutume, l'archevêque de Trèves était l'unique héritier des ecclésiastiques de son

diocèse, soit qu'ils eussent fait un testament ou non. Il arrivait par là que la plupart des prêtres étaient obligés de vivre dans une disette qui avilissait leur caractère et les faisait plus ou moins mépriser, parce que personne ne voulait leur faire ni avances ni prêts, dans l'incertitude où l'on était du remboursement après leur mort. Werner qui n'avait rien plus à cœur que la décence chez les gens d'église, voulant remédier à ce mal renonça à ce droit et fit approuver sa renonciation par le Pape Boniface IX dans une Bulle du 28 mai 1398, où il fut néanmoins stipulé que en dédommagement de la perte qui devait résulter de cette concession pour le trésor du prélat, celui-ci aurait désormais à toucher le revenu de la première année de tous les canonicats et autres bénéfices séculiers qui viendraient à vaquer dans la suite.

Finalement l'archevêque Werner prit en 1400 une part très-active à la déposition de l'Empereur Wenceslas qui s'était rendu méprisable à tout l'empire. De plus il aida à l'élection de l'Empereur Sigismond qu'il accompagna à Cologne et au couronnement duquel il assista.

Gesta Trevirorum, II, 295 ad 311. — D CALMET, *Histoire de Lorraine*, II, 707 sq. — BRAYBOLET, I, P. J. V. — AN HONTHAIN, *Histor. Trevir. diplom.*, II, 295 ad 363. — BAOWEN, *Annal. Trevir.*, II, 284 ad 286.

FALCOMONT, *Thierri de*, ou de *Fauquemont*, était fils puiné de Renaud seigneur de Fauquemont, Montjoie, St. Vith, Butgenbach, Heinskercke, etc. le plus brave et le plus courageux chevalier de son époque suivant Jacques de Hemricourt, et de sa première femme, Marie de Bauterssem. Son frère aîné, Waleram de Fauquemont ayant été tué en 1329 à la défense du château de son nom et avant le décès de son père qui ne mourut qu'en 1332, Thierri succéda à ce dernier dans les domaines patrimoniaux.

Thierri de Fauquemont fut un des plus grands capitaines de son siècle. Successivement chargé du commandement de l'ar-

mée d'Edouard III, roi d'Angleterre dans la guerre que ce monarque soutint contre Philippe de Valois; de celle d'Adolphe de La Marck, évêque de Liège, ainsi que de celle de Jean, comte de Luxembourg, roi de Bohême, il se distingua en toute occasion par son intrépidité, son sangfroid et ses entreprises hardies. Il périt enfin en brave, en 1346, à Vottem, dans une attaque contre les liégeois, sans laisser postérité de Mathilde de Vërne, son épouse.

C^{te} DE BUC-DE-LIÈVRE, *Biographie liégeoise*, I, 109, sq. — BOUTANS, *Trophées de Brabant*, I, 483, sq.; et II, 343 et 323. — FOLLON, *Historia leodiensis*, I, 423. — FISZT, *Historia ecclesie Leodiensis*, ad ann. 1346. — *Notes d'études*,

FAUCHEUR, *Jean-Baptiste*, est né en 1721, à Saint-Mard près de Virton. Nous ne savons absolument rien sur sa jeunesse ni sur ses études qui doivent avoir été brillantes puisqu'il était passé chirurgien major du régiment du Prince de Ligne, emploi qu'il conserva pendant vingt-six ans au bout desquels il prit sa retraite et se retira à Villers-devant-Orval où il consacra tous ses moments à soigner les malades et de préférence les indigents auxquels souvent il fournissait les remèdes en même temps qu'il leur donnait ses soins gratuitement.

Par son long service à l'armée, Faucheur avait conçu pour le Souverain cet attachement vrai et inaltérable que l'histoire se plaît à reconnaître dans le caractère luxembourgeois; car, il faut le dire, le gouvernement autrichien, quoiqu'absolu, était paternel envers les sujets. Aussi, à l'époque de la conquête française ne manqua-t-il pas d'être porté sur la liste des suspects, parce que trop franc pour cacher ses convictions, il avait en plusieurs occasions osé déclarer hautement son antipathie contre l'ordre des choses nouveau. Un jour même les troupes françaises, composées alors d'un ramassis de volontaires ainsi que de vieux et de jeunes troupiers chez lesquels la discipline n'était pas connue, étant venues piller la commune de Villers-devant-Orval qui forme une enclave vers la France, le médecin Faucheur avec beaucoup d'au-

tres habitants ne furent pas épargnés: on lui enleva tout ce qu'il avait et on le réduisit pour ainsi à l'indigence, lui surtout parce qu'il était signalé comme impérialiste.

Cependant ce malheur ne changea pas son opinion, sa foi politique, comme en revanche il ne lui fit pas oublier son caractère sacré de médecin, qui fait à l'homme de l'art un devoir impérieux de prodiguer les mêmes soins à l'ennemi qu'à l'ami, sans distinction: On était en 1793, pendant cette année de disette où beaucoup de pauvres, réduits à ramasser dans les champs des feuilles de patience et de senné ou de moutarde sauvage, avaient abusé de ces tristes aliments et se voyaient attaqués de dysenterie compliquée d'une fièvre maligne tellement contagieuse que l'on ne trouvait que rarement des personnes assez dévouées pour leur donner les soins et les veilles nécessaires. Dans cette terrible position des choses le Docteur Faucheur ne perdant point courage tenta de suppléer à ce manque de gardes-malades en se faisant lui-même infirmier: après avoir prescrit et préparé les remèdes il se faisait apporter de la paille qu'il plaçait sur celle qui se trouvait imprégnée d'ordures chez les malades; il faisait cuire en grand chez lui la tisane nécessaire et allait la distribuer aux familles, composées souvent de six et huit personnes toutes attaquées de la contagion. Et à cette époque Faucheur était septuagénaire! Mais ce ne fut point tout encore: Il y avait alors au château de Tassigny, en France, à 2 ou 3 kilom. de Villers, environ trois cents soldats français attaqués du même mal: Leur médecin les avait quittés sous prétexte qu'il était lui-même malade, les laissant ainsi abandonnés et sans soins. Leur commandant, informé des moyens efficaces employés par le Docteur Faucheur, vint le trouver; et, bien qu'il sût parfaitement que celui-ci n'avait pas à se louer des français, il le pria au nom de l'humanité de se rendre au château qui n'était alors qu'un véritable hôpital. Faucheur ne

se laissant guider que par son désir de soulager l'humanité souffrante, sans acception de nationalité, amie ou ennemie, accourut à Tassigny et se hâta de porter à ces militaires hâves et décharnés par la maladie comme par la douleur, les soins que leur état réclamait, et cela sans rétribution aucune.

Une autre fois, c'était pendant la même époque, une patrouille française ayant été attaquée nuitamment par des hulans et des chasseurs Lasausse, conduits par un nommé Robert, de St. Vincent, un officier et un chasseur ennemis furent tués ainsi qu'un autre blessé mortellement, ayant reçu seize coups de lance dans les reins. Les fuyards, qui avaient vu Robert, rapportèrent que les habitants avaient été mêlés aux militaires autrichiens. Aussitôt une colonne française partit de Margut pour venir brûler le village de Villers-sur-Semois. Les militaires y étaient déjà entrés et allaient exécuter ce sinistre projet lorsque heureusement pour les pauvres habitants, le blessé, qui avait été soigné avec le plus grand empressement par le Docteur Faucheur, voulant sans doute reconnaître le bienfait de cet homme vénérable, déclara au chef qui commandait les incendiaires que c'étaient des militaires non les habitants qui l'avaient blessé; que ces derniers, loin de lui faire du mal l'avaient recueilli avec humanité et lui avaient procuré tous les secours dont il pouvait avoir besoin. Cette déclaration sauva le village, et l'on ne dut encore ce salut qu'au dévouement vraiment médical du docteur Faucheur.

Les indigents avons-nous dit, il les soignait gratuitement, leur fournissant même les remèdes; et cependant il n'était pas riche; mais, en se privant souvent de bouillon pour le donner à ses malades, parfois de ses propres habillements pour vêtir les indigents, il croyait ne faire que son devoir.

Le Docteur J.-B. Faucheur est mort le 22 mai 1800, à l'âge de 79 ans. Le jour de son décès fut un jour de deuil pour son

village et ceux des environs; son convoi funèbre était tellement nombreux que l'église n'a pu contenir toutes les personnes accourues pour porter au défunt un dernier témoignage de leur amour comme de leur reconnaissance et de leur vénération pour une vertu aussi pure et aussi désintéressée.

Notes communiquées par M. Gilson, contrôleur des contributions, à Réding; d'après des mémoires de famille.

FAULBECKER, Jean-Baptiste, né à Luxembourg, le 9 mars 1764, fils de Jean-Baptiste Faulbecker, marchand-tanneur, et d'Elisabeth Herber, était lui sixième enfant du même père et de la même mère, trois garçons et autant de filles, qui tous entrèrent en religion.

Après avoir avec grande distinction terminé ses études humanitaires au collège de Luxembourg il embrassa en 1788 l'ordre de Prémontré à l'abbaye de Wadgasse où il fut ordonné prêtre. Chassé après quatre ans à peine de séjour de son monastère par les lois révolutionnaires qui supprimaient les couvents, Faulbecker fut pendant plusieurs années exposé aux poursuites et aux tourments, au véritable martyr que durent endurer alors les prêtres réfractaires, comme on nommait ceux qui refusaient de prêter le serment de haine à la royauté. Il se vit comme ses confrères, tour à tour fugitif et latinant, pourchassé, emprisonné même; mais enfin il eut le bonheur d'être acquitté par le tribunal révolutionnaire qui le déclara *citoyen*.

Lorsque le calme fut revenu il retourna dans sa ville natale et obtint une cure sur la Moselle où il séjourna jusqu'en 1804. A cette époque il fut nommé secrétaire du vicariat-général de Luxembourg, fonctions inportantes auxquelles ses vastes connaissances et ses vertus le rendaient parfaitement digne. Il les occupa pendant huit ans et cumulait en même temps celles de vicaire de la paroisse de St. Pierre. Ces dernières fonctions il les remplit ensuite encore pendant trente ans avec celles d'aumônier du monastère de la Congrégation

de Notre-Dame, dit de Ste. Sophie. Telle fut la carrière sacerdotale de Jean-Baptiste Faulbecker; et cette carrière pour avoir été humble n'en a pas moins été fournie par lui avec cette modestie qui accompagne toujours l'homme probe et le prêtre qui sait apprécier sa dignité apostolique.

Comme homme, comme citoyen, Faulbecker mérite une place honorable parmi les illustrations nationales à cause des efforts constants qu'il fit pour propager l'instruction publique : en effet il fut un des premiers qui vers 1820 s'associèrent pour former l'école normale de Luxembourg, institution si éminemment patriotique et qui, la première dans le Pays, était destinée à populariser l'enseignement en formant des instituteurs primaires à la hauteur de leur sublime mission. A cette occasion il offrit son généreux concours pour favoriser cette entreprise, non seulement de sa bourse mais en prenant l'engagement d'y donner des cours gratuits aux élèves-maitres-d'école. C'est à cette occasion qu'il publia de concert avec le professeur Duchêne, un ouvrage qui a pour titre : *Calcul intuitif, d'après la méthode de Pestalozzi*; vol. in 8°. Ce livre a eu une seconde édition à Luxembourg en 1829.

Le vénérable abbé Faulbecker est mort le 10 mars 1846, à l'âge de 82 ans.

Nécrologe de l'abbé Faulbecker, en allemand. — Souvenirs contemporains. — Nauwa, Catalogue de la Biblioth. Luxembg., 235.

FAUQUEMONT, *Thierry de*; v. FALCOMONT, *Thierry de*.

FAUST DE STROMBERG, *François-Louis*, est mentionné comme suit dans le manuscrit des Viri illustres : « 1654. Franciscus-Ludovicus Faust a Stromberg D' « in Bertringen supra Theonivillam et in « Busbach Lucemburgius, præpositus « ædium Cathedralis Herbipolensis et Comburgensis, Decanus ad S^m Burchardum, « Episcopi sui vicarius in spiritualibus et « per Ducatum Franconiaë princeps sacerdos. »

Nous regrettons bien de n'avoir décou-

vert aucune donnée ultérieure concernant la Biographie de ce personnage, que ses titres ecclésiastiques semblent recommander autant que la place que l'auteur des Viri illustres a cru devoir lui accorder dans son ouvrage.

Il y a eu deux familles illustres du nom de Faust, ou plutôt cette maison s'est divisée depuis plusieurs siècles en deux branches importantes qui se dénommèrent, l'une : *Faust d'Aschaffenburg*, d'où le fameux co-inventeur de l'art typographique; l'autre : *Faust de Stromberg*, du nom d'un fief que cette branche a possédé. François-Louis auquel le présent article est consacré appartient à cette dernière.

Faust de Stromberg portait : échiqueté de trois tires en long et en large, d'or et de gueules; Le premier tire ou quarré chargé d'une étoile à six raies de sable. Cimier : Un chapeau à l'antique de gueules, rembrassé d'argent, surmonté d'une étoile à six raies de sable, entre deux bannières de gueules, les lances et les bâtons d'or.

Viri illustres, I, N° 100. — URSCHUCK. — BERTHOLET, VIII, 196. — PAQUET, 63.

FEIT, *François-Joseph*, dit Longueval; v. LONGUEVAL, *François-Joseph Feit*, dit.

FELLER, *François-Xavier de*, était fils de Dominique Feller, secrétaire-greffier au Grand-Conseil de Brabant. Son père, originaire d'Autel-bas près d'Arlon où il mourut, fut anobli pour services rendus, par Lettres-patentes de Marie-Thérèse en date du 28 janvier 1741, qui lui accordèrent pour armes : d'azur, au chevron d'or accompagné de trois trefles d'argent. Sa mère se nommait Marie-Catherine Gerber, fille d'un conseiller aulique de l'empereur Charles VI et intendant des domaines à Luxembourg.

François-Xavier de Feller naquit le 18 août 1735, à Bruxelles, pendant le séjour que son père y faisait à cause de ses fonctions près de la Cour. Cependant il fut envoyé très-jeune encore à Luxembourg et élevé chez son oncle ou bien chez son

aïeul qui le mit au collège des Jésuites de cette ville où par ses progrès vraiment étonnants dans les humanités comme par la moralité de sa conduite il sut bientôt se conquérir l'estime et l'amitié de tout le monde. Le parent chez qui il demeurait à Luxembourg étant mort en 1751, le jeune de Feller fut envoyé en 1752 à Rheims pour y étudier la philosophie ainsi que les sciences physiques et exactes ; et deux ans après, en 1754, alors qu'il n'avait que dix-neuf ans d'âge, il entra au noviciat de la Compagnie de Jésus à Tournay. Dès qu'il eut achevé son temps probatif il revint à Luxembourg où il professa avec une rare distinction la poésie et la rhétorique. Doué d'une mémoire heureuse et d'une conception facile, il lui fut aisé d'expliquer de mémoire Horace, Virgile et d'autres classiques, comme aussi de réciter la Bible entière et l'Imitation de Jésus-Christ mot pour mot, lorsqu'on lui donnait le premier mot des chapitres.

Lorsqu'il eut terminé dans le professorat le nombre d'années que l'Ordre exige de ses aspirants, ses supérieurs l'envoyèrent en Hongrie où il se distingua encore par ses profondes connaissances dans la maison qui lui avait été assignée. Il voyagea ensuite pendant cinq ans environ, toujours pour se perfectionner dans les sciences divines et humaines, visitant les monastères et leurs bibliothèques ; et ce ne fut que le 15 août 1771, à l'âge de trente-six ans, qu'il fut admis à prononcer ses quatre vœux solennels à l'Ordre des Jésuites.

En 1772 de Feller vint à Liège où il était prédicateur au collège de sa compagnie lorsque la Société de Jésus fut supprimée dans les Etats de la domination autrichienne, comme il l'avait déjà été huit ans auparavant en France ; et de cette époque, 1773, date véritablement son active coopération à la rédaction du journal qui se publiait à Luxembourg depuis l'année 1704 sous le titre de : *La Clef du cabinet des Princes de l'Europe, ou Recueil historique et politique sur les matières du temps*. Cette époque est même marquée d'une manière

particulière par le changement de titre qu'on donna alors à cette publication mensuelle en la dénommant : *Journal historique et littéraire* : Cependant dès le mois de décembre 1760 l'abbé de Feller avait déjà commencé à fournir les articles théologiques et littéraires. De 1773 à 1794 il fut à proprement parler le rédacteur unique de la collection qui ne compte pas moins de soixante-dix-huit volumes petit in 8°. Pendant ces vingt-une années il résidait alternativement paraît-il, à Liège et à Luxembourg. Son journal, écrit d'une manière souvent très-acerbe à l'article politique, lorsque l'auteur appréciait les réformes de l'empereur Joseph II, ne laissa pas de lui susciter un grand nombre d'ennemis à la cour, mais surtout la haine implacable de l'empereur qui voyait en lui un antagoniste infatigable contre ses projets novateurs non suffisamment muris peut-être. Aussi le pauvre abbé-ex-jésuite eut-il bien des tribulations à subir, se voyant pour ainsi dire traqué partout comme un criminel d'état et obligé finalement de fuir, tantôt dans une houillère près de Verviers où du fond de la terre il ne cessait encore de lancer des manifestes contre ses persécuteurs ; tantôt à Bréda, tantôt enfin à Maastricht où il put résider pendant quelque temps et jusqu'en 1794 à l'Hôtel de Tilly. Voyant par la marche des événements qui se succédaient alors avec la plus grande précipitation et qu'il avait peut-être aidé à provoquer ; voyant, disons-nous que son séjour dans cette dernière ville n'était plus assez sûr pour lui il se retira en Allemagne, d'abord à Paderborn où le Prince-Evêque l'accueillit avec amitié comme un soutien de l'ancien ordre de choses. En 1797 il quitta Paderborn pour se réfugier à Ratisbonne où il resta jusqu'à sa mort, arrivée le 23 mai 1802 à l'âge de 67 ans : dans cette dernière résidence il fut, comme à Paderborn, sous la protection de l'évêque de ce diocèse, lequel paraît-il employa tous les moyens pour rendre au fugitif son exil aussi supportable que possible.

Si nous osons porter sur cet homme un jugement impartial, nous dirons que son infatigable activité si elle avait été dirigée sans passion, aurait pu amener des résultats précieux ; tandis que la manière dont il a usé de ses vastes connaissances a produit des suites peut-être opposées à celles qu'il attendait peut-être de son opposition à ce qu'il nommait les empiétements de l'Empereur sur les libertés religieuses et publiques. Une réforme était devenue nécessaire, tout le monde en convenait ; mais Joseph II a eu le tort de trop la brusquer, et son antagoniste celui non moins grand de chercher à tout bouleverser, à faire mettre des provinces entières en révolte pour s'opposer à un changement quelconque, quelqu'utile, quelque désirable qu'il eût pu être.

Doué d'une piété solide, de Feller a voulu constamment rester attaché à son Ordre qu'il n'a pas cessé un instant de regarder comme utile et même nécessaire. Son dévouement au Saint-Siège était absolu. Bien qu'il fut animé d'intentions droites, mais souvent emporté par son imagination vive, on est, ce semble, en droit de le critiquer pour le peu de mesure qu'il a mise dans ses discussions politiques et littéraires. Cependant lorsqu'il se trouvait en société il était doux, complaisant et poli ; et parmi ses amis qui étaient nombreux, il n'y avait que des personnages dignes d'estime.

Ce savant, rempli de feu, d'esprit, parfois d'une amère critique mais d'une grande intelligence, a beaucoup écrit. Nous allons citer ceux de ses ouvrages dont nous sommes parvenu à acquérir la connaissance, sans que nous puissions nous flatter de les avoir tous découverts. Nous conserverons, autant que possible, l'ordre chronologique de leur publication, car cet ordre même a son importance en ce qu'il nous donne en quelque façon la chaîne des occupations de l'auteur pendant sa carrière littéraire : 1°. Un grand nombre d'articles théologiques et littéraires, insérés dans la Clef du cabinet, entre les années 1760

et 1773, lorsqu'encore il n'était pas le rédacteur en chef ou au moins le principal rédacteur de ce recueil périodique.— 2°. 1771. Jugement d'un écrivain protestant touchant le livre de Justinus Febronius (Pseudonyme de l'évêque de Hontheim ; v. son art.).— 3°. vers la même époque: Entretiens de Voltaire et de M. P., docteur de Sorbonne, sur la nécessité de la religion Chrétienne et Catholique, par rapport au salut.— 4°. idem: Lettre sur le dîner du Comte de Boulainvilliers ; facétie de Voltaire.— 5°. idem: Examen critique de l'histoire naturelle de Buffon.— 6°. idem: Observations philosophiques sur le système de Newton, le mouvement de la terre et la pluralité des mondes ; avec une dissertation sur les tremblements de terre, les épidémies, les orages, les inondations, etc.— 7°. 1773. Catéchisme philosophique, ou recueil d'observations propres à défendre la religion chrétienne contre ses ennemis. Liège, 1. vol. ; et 1787, 3 vol. in 8°.— 8°. 1773 à 1794. Journal historique et littéraire ; Luxembourg et Liège ; in 8° ; 60 volumes.— 9°. 1775. Traité sur la mendicité.— 10°. 1777. Discours sur différents sujets de Religion et de Morale ; Luxembourg, 2 vol. in 12.— 11°. 1779. Examen de l'évidence intrinsèque du Christianisme ; traduit de l'anglais avec des notes ; volume in 12.— 12°. 1780. Dissertation en réponse à la question : Num solâ rationis vi, et quibus argumentis demonstrari potest non esse plures uno deos, et fueruntne unquam populi aut sapientes qui hujus veritatis cognitionem absque revelationis divinæ ad ipsos propagatæ auxiliis habuerunt ? Cette question avait été proposée pour prix par l'Académie de Leyde. In 8°.— 13°. 1781. Dictionnaire historique. 6 vol. in 8°, Liège. Un grand nombre d'éditions en ont été publiées depuis. L'abbé B. de Saive, de Visé, et J.-L. Burton (v. son art.), mort curé à Marche, ont été ses collaborateurs pour cet ouvrage.— 14°. 1732. Dictionnaire de géographie ; 2 vol. in 8°, Liège. C'est Vosgien rema-

nié et augmenté.—15°. 1782. Une édition des Remontrances du Cardinal Bathiani, primat de Hongrie, à l'empereur Joseph II, au sujet de ses ordonnances touchant les Ordres religieux et d'autres objets. In 8°. Latin et Français.—16°. de 1782 à 1791. Une édition de la vie de St. François-Xavier, augmentée de quelques opuscules de piété.—17°. idem. Véritable état du différend élevé entre le Nonce apostolique de Cologne et les trois Electeurs ecclésiastiques.—18°. idem. Supplément à l'ouvrage qui précède.—19°. id. Coup-d'œil jeté sur le Congrès d'Embs; précédé d'un supplément au véritable état, etc.—20°. idem. Défense des réflexions sur le *Pro memoriâ* de Salzbourg, avec une table générale des quatre ouvrages qui précèdent. *Ces quatre productions, écrites en latin, ont été traduites en allemand.*—21°. 1787. Réclamations belgiques, ou Représentations faites au sujet des innovations de l'Empereur Joseph II. in 8°; 17 volumes.—22°. 1789. Une édition de l'Histoire et fatalités des sacrilèges, vérifiées par des faits et exemples; de Henri Spelman; avec des additions, etc.—23°. 1789. Correspondance politique et anecdotique sur les affaires de l'Europe; in 8°, 5 vol.—24°. 1792. Examen impartial des époques de la nature, de Buffon; in 4°, Mæstricht, 4^e édition.—25°. 1800. Réflexions sur l'Instruction de M. l'évêque de Boulogne (Asseline) touchant la déclaration exigée des ministres du culte catholique. in 8°.—26°. Itinéraire, ou voyages en diverses parties de l'Europe. 2 vol. in 8°, Liège, 1820. *Ouvrage posthume.*—27°. Mélanges de politique, de morale et de littérature; extraits des journaux; 4 vol. in 4°, Louvain, 1822. *Posthume.*

Précis historique sur la vie et les ouvrages de l'abbé de Feller. Louvain, 1824, in 8°. — Biographie générale des Belges, 80. — *Conversations-Lexikon*, 1824, V, 89.—*MENZEL, MANUSCRITS*; à la Biblioth. de Luxbrg., XXV. — *PAQUET*, 81. — Archives du Conseil provincial, à Luxbrg. — Dictionnaire historique, publié sous le nom de de Feller; Lille, chez Lefort, 1839. III, 44, sqq. — *Galérie des contemporains*, IV, 568, sq. — *NAMUN*, Catalogue de la Biblioth. de

Luxbrg., 164. 872.—*COUATIN*, Encyclopédie moderne, X, 427, sq. — *CLASEN*, Catalogue de la Biblioth. de Luxbrg., 339. — *Biographie universelle*, XIV, 278. sqq.

FELTZ, *Conon de*; v. LAROCLETTE, *Conon de*.

FELTZ, *Guillaume-Antoine-François*, Baron de, fils de Jean-Ignace Feltz, Conseiller-Receveur-Général des aides et subsides et de ceux des Etats du Duché de Luxembourg, seigneur de Mærstroff et de Larochette, et de Marie-Elisabeth Mewen, naquit à Luxembourg, le 3 février 1744.

Son père qui appartenait à une des familles les plus considérées du Pays, fut anobli le 21 mai 1740 par Lettres-Patentes de l'Empereur Charles VI qui lui avait concédé pour armes: d'argent, à trois pals de gueules, chargés chacun de trois bezants d'or, au chef de gueules, chargé de deux merlettes de sable. Jean-Ignace Feltz, père de Guillaume-Antoine-François, dont il est ici question, portait tant d'attachement à la Maison d'Autriche qu'il a été jusqu'à engager son propre patrimoine afin de venir en aide à sa souveraine. Aussi Marie-Thérèse récompensait-elle ce beau dévouement, sans exemple presque, en créant le 2 septembre 1757 son fils aîné Baron de son nom et appliquant le dit titre sur sa terre de Mærstroff avec rétroaction sur son père, mort en 1755.

Par Patentes subséquentes en date du 25 janvier 1772, la même faveur fut accordée au fils puîné, Guillaume-Antoine-François, ainsi qu'à sa postérité légitime, en considération du compte avantageux qui avait été fait à Sa Majesté de son zèle et de son intelligence.

Guillaume-Antoine-François de Feltz entra dès sa jeunesse dans la carrière administrative, tandis que son frère aîné, Louis-Jean-François avait choisi la magistrature: Tout le monde sait que ce dernier périt malheureusement en duel, le 14 février 1782.

En 1766 Guillaume-Antoine-François de Feltz fut chargé de la direction du ca-

dastre de la province et nommé en 1770, commissaire-général pour la publication et l'exécution de ce grand travail. Il devint ensuite auditeur-titulaire de la Chambre des comptes de Bruxelles. Lors des changements ordonnés dans les Pays-Bas par l'Empereur Joseph II il fut nommé trésorier et membre du comité de la caisse de Religion, ensuite Conseiller au Conseil de Gouvernement. Mais les institutions projetées par l'Empereur ayant rencontré de vives oppositions dans les provinces belgiques il fut forcé de s'éloigner de ce Pays où son dévouement connu pour la Maison régnante pouvait offrir des périls : Il alla s'établir en Hollande. A la fin des troubles il fut chargé d'une mission diplomatique (1790) et revint ensuite à Bruxelles où il fut nommé secrétaire d'Etat, puis Conseiller d'Etat au Gouvernement général. L'Académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles, fondée par l'Impératrice Marie-Thérèse, le choisit alors pour un de ses membres effectifs ; et peu après les Français étant entrés dans la Belgique sous les ordres de Dumouriez il se retira avec sa famille à Vienne où il fut admis dans l'ordre équestre des Etats de la Basse-Autriche et employé successivement aux affaires étrangères, puis au Conseil aulique des finances et du crédit public. Nommé enfin envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la Cour d'Autriche près le Gouvernement des Provinces-Unies, il a résidé en cette qualité à La Haye jusqu'à la réunion de la Hollande à l'Empire français : Pendant qu'il occupait ce poste diplomatique il fut plus d'une fois rappelé à Vienne et chargé d'ouvrages importants sur les finances.

Après une si longue carrière, consacrée avec une fidélité à toute épreuve au service de la maison d'Autriche et n'étant plus employé en 1814, le Baron de Feltz revint en Belgique pour s'y établir. Le roi des Pays-Bas, Guillaume I, le nomma Conseiller d'Etat ordinaire, commandeur de l'Ordre du Lion belge, membre de la première Chambre des Etats-Généraux,

président de l'Académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles, où il prononça le 18 novembre 1816 le discours solennel de la réinstallation de ce corps savant, et finalement l'un des curateurs de l'université de Louvain. Investi de tant de marques honorables de la confiance du Souverain, le Baron de Feltz ne cessa de consacrer aux affaires et aux lettres les moments qui lui restaient encore pour finir dignement une carrière qu'il avait su si bien remplir. Il mourut en 1820 à l'âge de soixante-seize ans, après en avoir consacré cinquante-quatre au service de ses princes et de l'Etat.

Biographie générale des Belges, 86. — Galerie des Contemporains, IV, 369, sq. — Paquet, 81. — Publications de la Société historique de Luxembourg, VIII, 187, sqq. — Annales de l'Académie de Bruxelles, I, 93, sqq.

FELTZ, *Pierre-Ernest de*, v. LAROCLETTE, *Pierre-Ernest de*.

FISCH, *Pierre*, originaire du village de Rosport, devint vers 1628 le soixante-deuxième abbé de St. Willibrorde à Echternach.

Ce prélat, formé à l'Université de Trèves, a beaucoup travaillé pour faire fleurir la discipline dans son monastère ; et, pour y relever le goût des études sérieuses il y appela de savants professeurs de théologie, aux leçons desquels il voulut assister lui-même afin de donner l'exemple à ses jeunes religieux. Il enrichit en outre la Bibliothèque de l'abbaye d'un grand nombre d'ouvrages rares et précieux. D'un autre côté, pour exciter la ferveur de ses moines et la dévotion du peuple il crut ne pouvoir mieux faire que de rehausser le culte extérieur en ajoutant à son église abbatiale une chapelle neuve en l'honneur de Saint-Sébastien martyr, en procurant de riches ornements aux autels et en augmentant la majesté des pompes religieuses.

Pierre Fisch mourut le 15 mars 1657, après un régime de vingt-neuf ans environ, dont tous les instants furent consacrés à l'utilité et à la splendeur de la commu-

nauté qu'il avait été appelé à diriger dans les voies de la vertu et de l'ordre. Il fut, comme ses prédécesseurs, inhumé dans l'église de son abbaye où son tombeau a été retrouvé en 1819 et transféré dans la chapelle de Notre-Dame qu'il avait fait construire.

L'auteur du manuscrit des *Viri illustres*, dont cet abbé était le contemporain, lui a consacré les lignes suivantes : « 1654. Petrus Fisch ex Rosport pago Luxemburgico Abbas Imp. Monasterii sti Wilibrordi et Dominus Epternacensis ædificavit in eo nobile sacellum sancto Sebastiano Martyri, sed quod potissimum Religiosam disciplinam et cultum Dei in templo magnopere auxit, plenus cogitationum magnarum ad plura. »

Viri illustres, I, N° 94. — *BRAYBOLET*, II, P. J. XI. — v. STRANBERG, *Metropolis Ecclesie Trevericæ*, I, 339, sqq.

FISCHER, *Jean-Mathias-Henri*, dit **FISCHER-GARNIER** en ajoutant le nom de son épouse, est né à Luxembourg, le 22 juin 1795, fils de Nicolas Fischer, marchand, et de Thérèse Seyler.

Il fréquentait encore les cours de l'école centrale de sa ville natale lorsqu'au mois d'avril 1813, n'ayant que dix-sept ans d'âge, il s'enrôla comme volontaire dans le deuxième régiment de la garde-d'honneur de l'empereur Napoléon I^{er}. Le 18 juin il entra au service, faisant partie du premier escadron qui passa le Rhin à Mayence vers la fin du même mois. Cantonné à Gotha pendant l'armistice il joignit l'armée et prit part à la journée de Dresde. Après la bataille de Pirma il fit partie du corps détaché en Bohême en destination de Toeplitz, et peu après il eut l'honneur d'être de piquet auprès de l'empereur pendant tout le temps des conférences que celui-ci eut à Dresde avec le roi de Saxe.

Ayant rejoint son escadron il prit, déjà le 14 octobre, toujours de la même année, part aux engagements de cavalerie qui eurent lieu près de Leipsig, et resta constamment sur le champ de bataille, n'ayant

quitté l'empereur qu'après le passage de l'Elster. Il combattit à Hanau où son cheval reçut deux coups de sabre, eut une partie de poitrail emporté d'un éclat de projectile et expira sur le champ de bataille. Arrivé à Worms qui était fixé pour point de réunion, Fischer fut appelé à Neustadt-an-der-Hardt pour prendre part au tirage au sort de quatre étoiles de la légion d'honneur qui étaient décernées à sept hommes de sa compagnie; mais le sort ne lui a pas été favorable. Au passage du Rhin par les alliés, le 1^{er} janvier 1814, il faisait partie du corps chargé de garder la rive gauche, et fut poussé avec son corps d'armée jusqu'à Mayence où il subit le blocus. Rentré en France après l'occupation de Paris par les alliés, J.-M.-H. Fischer fut dirigé sur Rambouillet où il obtint, avec la décoration du Lys, qu'à la restauration les Bourbons prodiguèrent tant pour s'attacher les soldats de l'empire, un congé absolu, le 8 juin 1814. Pendant ce court mais rude service militaire Fischer avait été plusieurs fois blessé, entr'autres d'un coup de sabre à la main gauche, qui lui avait cassé le pouce et l'index, et lui rendit impossible l'usage de cette main.

Rentré dans sa patrie il se distingua bientôt par ses excellentes qualités et l'aménité de son caractère, au point qu'il ne tarda pas à conquérir comme à mériter la confiance des autorités avec l'estime et la considération de ses concitoyens. Fischer a rempli successivement plusieurs emplois honorifiques, savoir celui de garde-magasin du comité central des secours et subsistances du Grand-Duché pendant les années calamiteuses de 1816 à 1818; celui d'agent de casernement des troupes du contingent, jusqu'en 1827; celui de capitaine-commandant la compagnie des pompiers de la capitale, de 1824 à 1828: ce corps il avait même puissamment contribué à l'organiser. Il a également été membre du bureau de bienfaisance de la ville, de 1823 à 1828; lieutenant de la garde communale de Luxembourg, de 1828 à 1830; capitaine commandant la garde-

d'honneur à pied, organisée à l'occasion du séjour dans le Grand-Duché, en 1841 et 1842, de S. M. le Roi Grand-Duc, Guillaume II, ce prince si chéri de tous; commandant en chef de la garde de sûreté créée dans la ville, pour protéger la vie et la fortune des bourgeois momentanément menacés par les intrigues de quelques têtes égarées pendant les événements politiques de février et mars 1848.

Fischer fit partie du conseil communal depuis 1848, et dans ces fonctions souvent délicates à remplir avec conscience il a, de l'aveu de tous, rendu des services signalés à la cité. Il aida enfin puissamment à la réorganisation, en 1835, de cette ancienne Société dite de St. Sébastien ou des arquebusiers, à laquelle nos aïeux avaient pendant tant de siècles été si fiers d'appartenir et qui avait été honorée de si beaux privilèges de la part de nos dynastes: Cette société, comme on sait, avait été dissoute avec les autres confréries bourgeoises, à la conquête française. En 1838 il fut élu président de cette corporation, et depuis il ne cessa de la diriger jusqu'à son décès, arrivé le 31 octobre 1856.

J.-H. Fischer avait été nommé entrepreneur principal du sel depuis que cette régie a été introduite dans le Grand-Duché, en 1839.

Etats des Services. — Nominations. — Notes de famille. — Souvenirs personnels. — Journaux du temps: Le Courrier et la Revue.

FLESGIN, *Nicolas*, fils de Jacques, commissaire des magasins et artillerie de la ville de Luxembourg, ensuite substitut-greffier près le Conseil provincial, et de Jeanne de Neumetzler, dite de Mameren, florissait pendant la première moitié du dix-septième siècle.

Nicolas Flesgin entra dans l'ordre de St. Dominique, devint prieur à Luxembourg et fit construire en cette qualité le monastère qui y subsiste encore de nos jours. Il avait fait préparer dans l'église qui sert actuellement de paroisse sous l'invocation de St. Michel, un caveau pour lui,

sa famille et ses agnats. Il paraît que le père Flesgin qui s'était acquis une belle réputation comme prédicateur, mourut vers l'année 1630.

L'auteur du manuscrit des *Viri illustres* a mentionné ce personnage en ces termes: « 1630. Nicolaus Flesgin Luxemburgensis « ordinis prædicatorum et novi monasterii « ad Sanctum Michaëlem patriâ in urbe « conditor. »

La famille Flesgin ayant augmenté en honneurs, en alliances et en richesses, fut anoblie en 1680, à la quatrième génération depuis Nicolas Flesgin, et ce dans la personne de Philippe-Herman, né le 4 janvier 1655, seigneur de Gondelange, Truntingen et Mondorf-Altewies, lequel épousa le 5 octobre 1689 Anne-Marie de Chérissey, sa cousine. Cette famille a pris pour armes: Parti de gueules et de sinople, chargé d'une bande ondoyée d'or. Cimier: une hure de sanglier de sable, entre deux vols au blason de l'écu.

Viri illustres, I, N° 61. — *Naxx*, Notice historique sur la famille de Wiltheim, 26. — *Archives de Berg-Esch*. — Notes communiquées par M. le Marquis de Villers et par M. le Comte Van der Straten-Ponthoz, de Chérissey, à Metz. — *Notes d'études*.

FLONCEL, *Albert-François*, naquit à Luxembourg en 1697. Après avoir terminé ses études en droit il fut admis au rang d'avocat au parlement de Paris. Il devint aussi censeur royal et membre de plusieurs Académies d'Italie. Floncel s'est fait un nom par son amour pour la langue italienne. Nommé en 1713 secrétaire d'Etat de la principauté de Monaco, il joignit en 1735 à cette charge celle de secrétaire des affaires étrangères sous Amelot et d'Argenson. Il était membre de l'Académie des Arcades de Rome, de celles de Florence, de Bologne et de Cordoue.

Floncel mourut à Paris, le 15 septembre 1773. Sa bibliothèque qui se composait de huit mille ouvrages ou onze mille volumes en langue italienne, a été vendue après son décès. Le catalogue de cette riche collection, en 2 volumes in 8°,

1774, est encore très recherché aujourd'hui.

On a de Floncel une traduction de la lettre de Riccoboni à Muratori, sur la comédie de l'École des maris de Lachaussée, 1737 et 1762, in 12.

Madame Floncel, née Jeanne Françoise de Lavau, naquit à Paris, en 1715, et mourut en 1764. Elle a traduit les deux premiers actes de l'Avocat vénitien de Goldoni.

Leur fils, Albert-Jérôme, né à Paris, s'est également fait un nom dans les lettres.

DE FALLER, Dictionnaire historique, 1859, III. 98.—Les hommes illustres des Pays-Bas, I, 186.—COURTIN, Encyclopédie moderne, XI, 74.—Biographie universelle, XV, 83.

FLORANGE, *Philippe de*, était suivant toute vraisemblance fils de cet autre Philippe seigneur de Florange qui reprit en 1223, en fief-lige du comte de Luxembourg, son château et tous ses autres biens allodiaux. Le nom de sa mère n'est pas parvenu jusqu'à nous.

On sait que la première maison de Florange descendait de celle de Lorraine qui elle-même était sortie du sang impérial de Charlemagne. Elle portait d'or, à la bande de gueules chargée de trois fleurs de lys d'argent, pour remplacer sans doute les alérions de la souche; mais en 1303 ces armes furent changées et les sires de ce nom prirent: de gueules, à la bordure dentelée d'argent, au lion d'or.

Philippe de Florange auquel cet article est consacré, se voua à l'état ecclésiastique. Il était grand prévôt de Saint-Dié et Trésorier de la cathédrale de Metz lorsque Jacques de Lorraine, soixante-deuxième évêque de cette église vint à mourir en 1260. Philippe de Florange, soit par sa propre impulsion, soit peut-être et plus vraisemblablement sur les conseils de l'évêque de Verdun, comme Meurisse l'avance, se mit sur les rangs pour lui succéder. Mais le chapitre fut partagé entre lui et un certain Thiébaud de Porcelet que les auteurs s'accordent à dépeindre comme fort riche, d'une corpulence énorme et

très-borné d'esprit. Comme Philippe avait réuni plus de suffrages que son compétiteur et que d'ailleurs il paraissait mieux convenir que celui-ci pour remplir cette dignité, l'archevêque de Trèves, métropolitain de Metz et qui avait été appelé à décider entre les deux concurrents, parvint à faire désister son rival; de façon que Philippe de Florange fut enfin reconnu évêque de Metz, vers la mi-carême de l'an 1261.

Pendant ces contestations qui avaient duré six mois environ, les seigneurs voisins, comme cela était du reste de coutume pendant ces temps de déplorable mémoire pour l'histoire du genre humain, les seigneurs voisins disons-nous, sous prétexte de la vacance de l'évêché s'étaient mis à en piller les terres et à l'attaquer de toutes parts. C'est ainsi que Henri comte de Salm en Lorraine vint dépouiller l'abbaye de Senones, le seigneur de Lietstenberg, suivi d'une troupe de soldats attaqua la ville ou bourg de Neuwiller qu'il détruisit et en fit servir les matériaux à la construction d'un fort sur une montagne près de celui d'Erneste.

Tel était l'état du diocèse de Metz lorsque Philippe de Florange en prit possession. Le nouvel évêque pour conjurer ces maux qui menaçaient d'en amener d'autres plus déplorables encore s'il ne leur avait opposé des moyens vigoureux, crut devoir assembler les magistrats et le peuple de Metz; il leur exposa la situation des affaires et leur demanda leur avis. Il lui fut répondu que l'on était prêt à lui aider de toute puissance pour repousser la force par la force, parce que tous voyaient qu'il s'agissait réellement d'intérêts communs. Il envoya en même temps demander des secours à Ferri III duc de Lorraine, son cousin, au comte de Bar et au roi de Navarre. Tous s'empressèrent de lui en procurer de considérables; de sorte que l'armée réunie à cette occasion fut, au rapport des chroniqueurs contemporains, la plus nombreuse qu'on eût vue de longtemps dans ce pays.

Le seigneur de Lietstenberg craignant d'être accablé par cette multitude s'empressa de demander des secours à l'évêque de Strasbourg qui lui en promit; mais avec ceux-ci il vit bientôt qu'encore il ne pourrait pas lutter avec avantage; il demanda donc et obtint la paix sous condition qu'il se remettrait à la volonté de l'évêque de Metz dont il était d'ailleurs vassal; qu'il rétablirait Neuviller et détruirait le castel qu'il avait fait construire avec les débris de ce bourg; qu'il réparerait tous les dommages qu'il avait causés et finalement qu'il restituerait le butin fait tant à Neuviller qu'ailleurs. Toutes ces clauses furent acceptées; mais peu d'entre elles ont été exécutées. Cependant ces choses n'entrent pas dans l'objet de notre Biographie.

Philippe débarassé de cet ennemi courut détruire le château de Lutzelbourg dans les Vosges, dont les seigneurs ne cessaient depuis quelque temps de l'inquiéter par leurs courses, et fit construire le fort de Condé-sur-Moselle.

Henri comte de Vaudémont avait de son côté et à la même occasion, fait de grands dégâts sur les terres de l'évêché. Informé que les troupes de l'évêque unies à celles de Lorraine s'avançaient pour l'attaquer, il marcha à leur rencontre, leur tua beaucoup de monde, fit un grand nombre de prisonniers et dispersa le reste. Il semble que de ce côté les choses en restèrent là, comme cela était du reste de coutume alors.

Cependant Thibaut II comte de Bar, envers lequel paraît-il, Philippe de Florange avait contracté des engagements pécuniaires considérables pour l'empêcher de traverser son élection à l'évêché, disent les ennemis de l'évêque, mais bien plutôt pour le dédommager de l'aide qu'il lui avait amenée contre les spoliateurs des terres de son église, voyant depuis quelque temps que le prélat ne se disposait pas à remplir ses promesses, se mit en tête de chercher par tous les moyens à faire annuler son élection. Dans ce dessein il alla à Rome trouver le Pape Urbain IV dont il avait fait la connaissance personnelle lorsqu'en-

core le Saint-Père n'était qu'évêque de Verdun. Mais n'osant, pour des motifs que nous n'expliquerons pas, entamer directement cette affaire, il fit secrètement engager quelques chanoines de Metz à accuser Philippe de simonie, se contentant, lui, de par des insinuations équivoques indisposer le Souverain-Pontife contre l'évêque de Metz; et il y réussit en partie, car Urbain, ne soupçonnant pas cette noire intrigue, donna commission d'informer et défendit entretemps aux monastères du diocèse de reconnaître Philippe pour évêque, de même que de lui accorder des secours quelconques. L'archevêque de Rheims qui avait été nommé commissaire instructeur de cette affaire, mourut quelques jours après en avoir reçu la commission; de sorte que les choses semblèrent devoir en rester là aux yeux du comte de Bar qui, piqué de dépit, disent les historiens, s'en revint dans ses états. Cependant Philippe, toujours inquiet sur les suites possibles de l'accusation qui avait été portée contre lui, voulut conjurer le mal en s'attachant celui qu'il présumait à bon droit avoir été son principal ennemi, comme il pensait qu'il pourrait devenir son libérateur s'il n'insistait plus à faire poursuivre cette affaire. En conséquence il abandonna au comte de Bar la garde du temporel de son évêché et fit avec lui un traité d'alliance (1263).

Mais Thibaut II n'était pas le seul qui éleva des prétentions à charge du prélat messin. Le duc de Lorraine de concert avec quelques autres des parents de Philippe de Florange faisaient depuis quelque temps des réclamations pour des sommes importantes qu'eux aussi prétendaient avoir dépensées à son service; et comme ils n'avaient pas pu être satisfaits ils s'étaient emparés des castels de Hombourg et de Turquestein pour se couvrir de leurs avances. Philippe les avait laissés faire. Mais lorsqu'il eut cédé le protectorat sur les terres de son église au comte de Bar, ils craignirent qu'il ne prit fantaisie à ce dernier de les chasser hors de ces usurpations, car c'en

étaient de véritables. Dans cette appréhension le duc de Lorraine voulant se mettre en position de pouvoir résister à une attaque possible, alla du côté de Cologne demander des secours à ses parents et à ses alliés et ramena de bonnes troupes avec lesquelles il prit les devants en venant ravager et brûler quantité de villages tant de l'évêché de Metz que du comté de Bar. Thibaut II se voyant attaqué, rassembla aussitôt une puissante armée et vint assiéger Perny que cependant il fut forcé d'abandonner après cinq semaines de tentatives infructueuses. Alors comme les soldats qu'il avait sur pied commençaient à lui devenir à charge, il fit proposer à Philippe de Florange de se charger de leur entretien ; mais le prélat refusa, prétextant que puisque le comte de Bar avait toutes les terres de l'évêché à sa disposition il pouvait en faire ce qu'il jugerait à propos. Thibaut irrité de ce refus qui cependant était bien naturel, résolut de faire la paix avec le duc de Lorraine ; et, plein de dépit, chercha à remettre sur le tapis l'accusation qui, deux ans auparavant avait été portée à son instigation contre l'évêque : Il réussit cette fois dans son projet. En effet, disent quelques historiens, Philippe de Florange ayant été appelé à Rome en 1264, ne fut pas même admis à plaider sa cause, tant le Pape était indisposé contre lui : Le Souverain-Pontife cassa son élection comme simoniaque et lui donna immédiatement pour successeur un parent du comte de Bar, nommé Guillaume de Trainel. Tout ce que l'évêque condamné put retenir de faveur, fut de conserver sa vie durant une prébende à la cathédrale, la trésorerie, qui était considérable, et le ban de Remilly.

D'autres auteurs, parmi lesquels nous citerons Meurisse, Philippe de Vigneulles, etc., semblent vouloir écarter tout esprit d'ambition chez Philippe de Florange, en soutenant, comme nous l'avons dit, qu'il ne pensa à accepter l'épiscopat qu'à la pressante sollicitation de l'évêque de Verdun. Si ce fait est vrai, on admettra fa-

cilement que, en se rendant à Rome il n'y alla pas pour se défendre contre l'accusation vraisemblablement peu fondée qui était portée contre lui, mais bien plutôt pour se démettre volontairement entre les mains du Souverain-Pontife d'une dignité qui lui avait ôté tout repos depuis qu'il en était revêtu. En l'absence de preuves plus certaines que la simple assertion des auteurs qui avaient adopté, les uns une nuance les autres une autre, il est bien permis de se tenir sur la réserve pour prononcer l'absolution ou la condamnation de ce prélat, dont le fond du caractère fut incontestablement d'une grande douceur, peut-être d'une trop grande faiblesse pour oser se défendre par la force dans un siècle où cette voie de brutalité était admise comme la seule raisonnable, la seule juste.

Depuis son retour de Rome Philippe de Florange passa ses jours dans un entier repos, tout adonné à Dieu et loin du monde, de manière que l'Histoire n'a révélé de lui aucun acte public pendant les trente-trois années qu'il vécut encore, ayant vu dans cet intervalle quatre évêques se succéder sur le siège de Metz que lui n'avait occupé que quatre ans. Il mourut le 20 décembre 1297 et fut inhumé dans la cathédrale, dans la chapelle dite de St. Nicolas, à côté de Jacques de Lorraine son prédécesseur. On lui plaça cette épitaphe :

DULCIS HONESTATIS TOTIUS FONDS PIETATIS,
 HIC FUIT : ATQUE SATIS SUBLIMIS NOBILIS
 [TATIS.
 VIVENS ABSQUE DOLO, NUNQUAM DIXIT DARE
 [NOLO ;
 PHILIPPI NOMEN GESSIT QUI PRÆSULIS OMEN
 FORTITER AUGEBAT , PRO TEMPORE QUANDO
 [REGBAT ,
 AMPLIFICANS SEDEM , CONSTRUCTAM REDDI-
 [DIT ÆDEM.
 CASTRUM DESTRUXIT LIESTEMBERG, POSTEA
 [STRUXIT
 CONDE, CUM MULTIS, SI VERUM DICERE VULTIS
 PLURAQUE FUISSET, SI SEDEM PLUS TENUISSET.
 SEMPER DONAVIT, NULLIS QUÆCUMQUE NE-
 [GAVIT ,
 27

NUNQUAM CESSAVIT, VERUM OMNI TEMPORE
[PAVIT.
ERGO JESU CHRISTE, QUONIAM BONUS EXTI-
[TIT ISTE,
HUIC PIUS ASSISTE, CUM JUSTIS HUNC CITO
[SISTE.
ANNO MILLENO, TRECENTO TER MINUS UNO,
FUNCTUS TERRENO LATET HIC SUB PAUPERE
[HUMO.

Lorsqu'en 1521 on ouvrit son tombeau on lui trouva une mitre en drap d'or fort belle, des gants ornés de boutons d'argent, un anneau d'argent doré avec un doublet, un calice, une tunique, une dalmatique, des sandales et une croix de plomb suspendue au cou, avec cette inscription :

« Anno domini millesimo ducentesimo nonagesimo septimo obiit Dominus Philippus Metensis Episcopus et Thesaurarius magnæ Ecclesiæ, decimo tertio Calendas Januarii, dictus de Flore hanges. »

MEUNIER, Histoire des Evêques de l'Eglise de Metz, 467 à 471. — LES BÉNÉDICTINS DE S^t VANNES, Histoire générale de Metz, II, 455 à 458. — BÉGIN, Histoire des Duchés de Lorraine et de Bar, etc., I, 151, sqq. — HUCQUENIN, Les chroniques de la ville de Metz, 52, sq. — D CALMET, Histoire de Lorraine, II, ab anno 1260 ad 1264; et Bibliothèque lorraine. — TELLOY, Mémoires manuscrits. — LE BARON EMMAUEL D'HUART, Notice sur Florange; Extrait de la Revue d'Austrasie. — PIGNART, III. — Notes d'études.

FOGEL, Jean, est encore un de ces personnages sur le compte desquels les données historiques nous font défaut. Aussi nous contenterons-nous de transcrire le passage qui le concerne du manuscrit des Viri illustres : « Joannes Fogel de Weyler « zum Thurn Dominus in Bettenburg etc. « Tribunus militum strenuus in Hungaria « sub Carolo V. sepultus in Bettenbourgh « der Edel Joes Fogel, etc. »

D'après cet article nous pouvons établir que Jean Fogel naquit à Weiler-la-Tour et florissait entre les années 1516 et 1556 pendant lesquelles l'empereur Charles-Quint a régné. Et, en rectifiant la faute de copie qui s'est glissée dans le manuscrit ci-haut cité et où il est écrit *Bettembourg* pour *BETTENDORF*, il nous a été possible de

préciser l'année du décès de ce capitaine distingué. En effet, il se trouve dans l'église de ce dernier village une sculpture représentant un chevalier de grandeur naturelle et armé de toutes pièces, avec l'inscription mutilée qui suit :

IM IAR 1566 IST
IN GOT VERSCEIDEN
DER edEL jANS vO
GEL VON WEILER
ZOM TORE HER ZO
BETENDORFF VND BEIS: | : | .

Le reste est effacé comme les lettres que nous avons intercallées entre les majuscules.

Viri illustres, II, N^o 175. — Renseignements administratifs. — Notes d'études.

FONTAINE, Bertrand, curé à Froidlieu, commune de Sohier au canton de Wellin, a fondé par testaments du 10 et du 15 décembre 1746 trois bourses d'études chacune d'un revenu annuel de cinquante écus du Pays. Ces bourses ont, dans le même acte, été constituées en faveur d'étudiants peu moyennés du pays de Luxembourg ou de celui de Stavelot, pour en jouir pendant cinq ans, dont deux en philosophie et trois en théologie. Elles étaient attachées à la ville de Louvain, une au grand collège, la seconde au petit collège et la troisième à l'institut que le fondateur nomme Standonck.

J. P. KOLTZ, Manuel des fondations de bourses d'étude; p. 414, sqq.

FONTAYNE, Joseph-Louis-Mathieu, comte d'Harnoncourt et marquis de la, né vers 1730 au château d'Harnoncourt, canton de Virton, prit le parti des armes sous les drapeaux d'Autriche et parvint successivement au grade de général de cavalerie, propriétaire d'un régiment de cuirassiers, commandant général de la Pologne autrichienne et vice-commandant des ville et forteresse de Vienne. Le général de la Fontayne prit part aux cam-

pagnes qui signalèrent la fin du siècle dernier et celles de la première dixaine d'années du courant. Il était aussi chambellan de la cour de Vienne et mourut à Harnoncourt, le 30 juillet 1816. Il repose dans l'église de Lamorteau sous une tombe en marbre avec ses armes et une épitaphe qui retrace ses titres.

De la Fontayne-d'Harnoncourt, ancienne maison de Lorraine, porte : d'or, à deux bourdons de sable en sautoir, brisé d'une coquille de même en chef.

Renseignements officiels et administratifs.

FOULQUES, *Fulco*, religieux et préchantre de l'abbaye de St. Hubert, est cité dans le *Cantatorium* comme très-habile dans l'enluminure des lettres capitales ainsi que dans la gravure sur bois et sur pierre. Il acquit en outre de la réputation comme sculpteur et comme ciseleur, mais surtout dans la peinture en miniature. Il florissait pendant la première moitié du onzième siècle (1027).

DE ROBAUX DE SEUNOV, édition du *Cantatorium ou Chronique de l'abbaye de St. Hubert*, §. 12. — C^o DE BAC-DE-LUXVRE, *Biographie liégeoise*, I, 47.

FRANCK, *Jean*, religieux de l'abbaye d'Echternach, a composé l'ouvrage suivant : *TEUTONICI JOANNIS Summa Confessionis fidei, cum commentario Sancti Raimundi super textum Decretalium et summa Confessorum*. Cette œuvre, volume in folio, manuscrit sur papier, de l'année 1200, est conservée à la Bibliothèque de Luxembourg.

Est-il nécessaire de faire observer que dans le titre de ce manuscrit le nom de l'auteur est latinisé en : *Joannes TEUTONICUS*, pour *Franck* ?

CLASSEN, *Catalogue de la Bibliothèque de Luxembourg*; 261 et 300.

FRANCK, *Pierre-François*, est né au village de Villers-la-bonne-eau dans le canton de Sibret, et florissait pendant les deux moitiés du dix-huitième siècle. Il était fils de pierre Franck de Surré et d'Anne Schaack du moulin d'Oeil, les

quels époux s'étaient établis au village de Villers-la-bonne-eau.

Pierre-François Franck obtint la prêtrise et devint chanoine du chapitre de St. Vincent à Soignies, province du Hainaut. Nous ne connaissons absolument rien sur ce personnage, si ce n'est la fondation de deux bourses d'études qu'il constitua sous forme de codicile, par acte reçu par le notaire Thilmany de Boulaide, en date du 28 juillet 1767. Ces deux bourses, que nous avons lieu de croire perdues, le fondateur les nommait *la petite et la grande*.

La première, au capital de quatre cent cinquante écus assis sur des dîmes, devait servir pour l'étude des humanités, pendant cinq ans, c'est-à-dire jusqu'à la fin de la rhétorique, dans un établissement au choix du boursier.

La seconde, qui était annexée au collège d'Arras, à Louvain, avait un capital de quatorze cent soixante treize écus ou 7791 frs., 53 centimes. Le boursier, qui était pensionnaire au collège d'Arras, payait quarante couronnes ou 232 francs pour sa table. Il devait avoir achevé la rhétorique et pouvoir entrer en philosophie. La durée de la jouissance était fixée à deux ans pour la philosophie, puis cinq ans pour la théologie, ou bien quatre pour la médecine et autant pour le droit, suivant que le bénéficiaire se décidait à l'étude de l'une ou de l'autre de ces trois branches des connaissances humaines.

Les présentateurs sont dénommés ; pour la petite, son neveu, fils de sa sœur ; pour la grande, son autre neveu, fils de son frère aîné et leurs descendants.

Le curé temporaire de Villers-la-bonne-eau est établi collateur. Les présentateurs, qui sont chargés du placement des capitaux et de la rentrée des revenus, perçoivent respectivement pour chaque présentation un Louis de cinq écus ou 23 frs ; et quarante six francs. Le collateur obtient dans les mêmes cas une couronne (5 frs. 80) pour l'une, et 19 sols (1 fr. 52) pour l'autre.

En reconnaissance du bienfait les boursiers sont tenus de réciter toutes les semaines le chapelet et le psaume De profundis pour le repos de l'âme du bienfaiteur et de celles de ses parents. Lorsqu'ils sont devenus prêtres ils doivent dire annuellement trois messes, aux jours indiqués, et cela pendant autant d'années qu'ils ont joui du stipende; lorsqu'ils obtiennent une cure ou un canonicat ils doivent au bout de trois ans de jouissance de leur bénéfice, verser cinquante écus ou 230 francs pour augmenter la dotation de la petite bourse.

Ces deux bourses sont destinées aux plus proches parents du fondateur, tant du côté paternel que du côté maternel. A degré égal, le postulant le plus avancé est préféré.

Pour obtenir la grande, le prétendant doit être en état d'entrer en philosophie.

Si aucun parent ne se trouvait qui fût assez avancé, la grande peut être donnée, mais par moitié seulement, pour les humanités avec permis de fréquenter tel collège qu'on voudra: dans ce cas la moitié restante du revenu de cette grande bourse servira à augmenter le capital de la petite.

Lorsqu'aucun parent ne se présentera, elle sera donnée à un étudiant de la paroisse de Villers-la-bonne-eau, mais seulement pour deux ans de philosophie à Louvain; et à défaut d'un paroissien, sous la même réserve toujours, au plus pauvre étudiant en rhétorique du collège de Luxembourg.

Finalement, pour pouvoir continuer à toucher les revenus de chacune de ces deux bourses, il faut que les boursiers présentent tous les ans au collateur des certificats d'études assidues et de bonne vie et mœurs, délivrés par le Directeur de l'établissement ainsi que par le ou les maîtres ou professeurs.

Afin d'établir les droits respectifs à l'obtention des bourses susdites, le fondateur établit sa généalogie comme suit:

Il a un frère, Nicolas, qui lui-même est père d'un fils, Pierre-François, demeurant

à Baschleiden. Il a aussi une sœur, Anne-Marie, épouse de Nicolas Reuter, à Arsdorf, lesquels ont un fils, Jean-Nicolas. Finalement, il a un autre frère, Dominique, pour lequel aucune alliance ni aucune postérité ne sont indiquées.

Comme la date de cette fondation n'est pas ancienne, il sera encore facile aujourd'hui d'établir la filiation entière. Pour les capitaux, il n'y aura certes pas non plus de difficulté bien grande pour s'assurer s'ils sont perdus ou s'ils peuvent être récupérés, ayant été affectés sur hypothèque. L'acte de fondation même se trouve en l'étude du notaire Arendt, à Wiltz, Protocole Thilmany, année 1767, N° 1.

Nous nous sommes étendus à cet égard dans l'espoir que si ces lignes tombent entre des mains intéressées, on puisse faire les recherches nécessaires afin que les bonnes intentions du fondateur soient remplies en procurant à une famille entière les moyens de se tirer de la bourbe de l'ignorance.

Protocole du notaire Thilmany, de Boulaide.

FRANCK, *Vincent*, né à Vianden, vivait pendant la première moitié du dix-septième siècle. Il avait embrassé l'ordre de St. François. Le manuscrit des Viri illustres porte sur ce zélé religieux le passage suivant qui résume toute sa biographie: « Vincentius Franck Viandanus, Capucinus, fundator monasteriorum sui ordinis Francofurti et Aschaffenburgi ex corrogatis a se Eleemosinis, mortuus est et sepultus in Neuerbourg prope patriam. »

Viri illustres, I, N° 62. — Naven, Histoire de Vianden, 203.

FRANÇOIS de Luxembourg-Ligny; v. LUXEMBOURG-LIGNY, *François de*,

FRANÇOIS, dit d'Yvois, du lieu de sa naissance, est rappelé dans la Biographie de cette ville pour l'ouvrage dont voici le titre: *Avertissement ez trois estats du monde sur anciens péchés qui y règnent et de leur prochaine punicion en en suivant*

aucunes prophéties et prognostications, et déclarant leurs menaces et les comminations que Dieu a fait et démontré par la naissance de ung monstre né à Ravenne le 6 mars de l'an 1512, avec la description et figure de ce monstre. Valence, in fol., chez Jean Belon.

Nous n'avons aucun renseignement ultérieur sur ce personnage.

DE LA HAUT, *Annales civiles et religieuses d'Yvois-Carignan*, 416.—LACROIX DU MANS, *Bibliothèque française*, I, 227. — *Histoire ecclésiastique et littéraire du département des Ardennes*; manuscrit.

FRÉDÉRIC de Neurbourg; v. NEUERBOURG, *Frédéric, seign. de*.

FRÉDÉRIC, né des ducs de Lorraine souche de la maison de Bar, se voua dès son enfance à la vie religieuse au monastère de St. Hubert en Ardenne, où, paraît-il, il a fait des études profondes, puisque vers l'année 929 il fut appelé à Metz pour servir de conseil à son neveu, Adalbéron I, quarante-sixième évêque de cette église, qu'il aida pendant quelque temps à diriger son diocèse et à y rétablir la discipline. Plus tard Frédéric, plus amateur apparemment de la tranquillité du cloître que de l'agitation de la cour et des tracasseries dans les affaires publiques, se retira de nouveau à l'abbaye de Gorze où florissait alors une régularité extrême, et se livra sans partage à la prière ainsi qu'aux exigences de la règle qu'il avait embrassée. Il y devint prévôt ou bien prieur. Mais il ne demeura pas longtemps dans ce monastère, car Hildrarde, onzième abbé de St. Hubert étant mort vers 936, les religieux l'éluèrent pour leur abbé et vinrent le supplier de revenir parmi eux afin de les diriger dans les voies du salut. L'évêque Richard de Liège joignit ses instances à celles des moines et parvint enfin à vaincre

la répugnance de Frédéric pour le commandement : il retourna donc dans le monastère où il avait prononcé ses vœux et le gouverna, disent les annalistes, avec une douceur exemplaire, mêlée à cette force de caractère qui convient si bien pour maintenir dans une communauté nombreuse l'esprit de discipline si nécessaire afin de conserver et d'affermir l'observance religieuse. L'abbé Frédéric fit reconstruire les murs d'enceinte de son abbaye et les flanqua de tours.

Invité par l'abbé de St. Maximin à venir assister à la consécration de la nouvelle église de ce monastère, parce que l'ancienne avait été détruite par un coup de foudre, Frédéric se rendit à Trèves en 942. Il y tomba malade, mourut dix jours après la cérémonie et fut le premier mort qui a été inhumé dans cette église neuve.

BERTHOLET, II, 527; et P. J. XIV. — DU ROSAUX DE SOUROY; édit. du Cantatorium, 21. — MEUNIER, *Histoire des Evêques de Metz*, 302. — LES BÉNÉDICTINS, *Histoire générale de Metz*, II, 23, sq.

FRIBURGER, *Mathias*, né à Sarbourg, vivait pendant le quinzième siècle. Après avoir fait ses études à Heidelberg et y avoir reçu le titre de Maître-ès-arts il vint professer à Erfurt et s'adonna en même temps à l'étude du droit. Il était déjà avancé en âge lorsqu'il alla prendre à Bonn le grade de Docteur en droit canon qu'il vint ensuite enseigner à Trèves, à l'époque de la création de l'Université de cette ville en 1472. Il paraît que plus tard il quitta encore cette chaire pour retourner à Bonn où il est mort.

Gesta Trevirorum, II, Annotationes, 29.

FULCO de Grevenmacher; v. GREVENMACHER, *Fulco de*.

FULCO de St. Hubert; v. FOULQUES.

G.

GADERIUS, ou *Gauderius*, *Henri*, est né à Sterpenich non loin d'Arlon, pendant la seconde moitié du seizième siècle. Son nom, latinisé suivant la mode d'alors, doit être rendu par *Gader*, *Gauder*, d'où sans doute les *Cauder* de nos jours. Cependant nous nous voyons engagé à consigner ici une observation ultérieure, qui peut avoir son importance : Dans son testament, Henri Gaderius signe *Henricus Sterpenich*, non *Gader*. Il paraît que par là il a voulu suivre l'usage reçu à cette époque où l'on avait coutume de se dénommer par son endroit natal, non par son nom patronymique. Voici ce que l'auteur du manuscrit des *Viri illustres* dit de ce personnage : « 1636. « *Henricus Gauderius ex Sterpenich pago* « *propè Arlunum S. Théol. Licentiatu* « *« parocho in Kœrich ubi nobilem ædificavit* « *« sumptu prope suo Ecclesiam Parochus in* « *« Sterpenich patria sua, seminarium colle-* « *« gii Luxemburgensis scripsit Hæredem ex* « *« asse fueratque is 10,000 aureorum si per* « *« pacem licuisset frui, duæ tamen Bursæ* « *« ex eo fundatæ, fundavit etiam scholam* « *« et altare in Sterpenich ante quod sepul-* « *« tus. »*

Henri Gauderius ou Cauder, après avoir terminé ses études à l'université de Louvain où il prit le grade de licencié en théologie, devint curé à Kœrich dont il fit reconstruire l'église, presque exclusivement à ses frais, dit l'ouvrage auquel nous avons emprunté le passage que nous venons de transcrire. Cependant nous devons faire observer qu'il ne peut s'agir du superbe temple monumental que l'on voit de nos jours dans cette localité, puisque ce dernier ne date que de 1727 à 1791, comme l'indiquent les différents milésimes qui y sont incrustés. Celui-ci a du reste été élevé hors du produit du tiers de toutes les dîmes de la seigneurie pendant soixante-

quatre ans, lequel tiers la fabrique avait le droit de percevoir. Nous voyons en effet, pour prouver cette assertion d'une manière péremptoire, l'inscription suivante placée à l'entrée même de l'édifice actuel : « *Exstructa est hæc Ecclesia curâ Reve-* « *« rendi Pastoris Joannis Petri Nængels* « *« Expensas fabricâ suppeditante. »*

Quelque temps après, Gauderius, devint curé de son endroit natal et il y resta jusqu'à l'année de sa mort. En 1636, pendant la guerre entre l'Espagne et la France, il se retira chez son parent, Jean Reding, à Arlon, afin d'échapper au tumulte des armées qui ravageaient le pays. C'est là que la peste le surprit et l'enleva le 10 mai, veille de la Pentecôte de la même année.

Il avait fondé à Sterpenich même une école et un autel dédié à la Ste. Vierge du rosaire, auquel il avait attaché un bénéfice d'altariste, et devant lequel il voulut être inhumé.

Gauderius fut un des premiers à former le projet de constituer des bourses d'études en faveur du séminaire futur des Jésuites de Luxembourg; et en effet il avait déjà fait en 1609 un legs de trois cents écus pour l'entretien d'étudiants pauvres au collège de cette ville. Il avait renouvelé cette fondation en 1624 et l'avait augmentée en 1629, lorsque en 1631 il fit l'application de ses diverses donations au séminaire futur des Jésuites. Il se rendit à cet effet à Luxembourg et y fit dresser son dernier testament, le 26 avril de la même année, au monastère même des Jésuites.

D'après cet acte, l'intention du fondateur paraît avoir été de léguer un capital considérable pour favoriser l'instruction de la jeunesse. En effet il portait primitivement institution de douze bourses d'études dont six de cent florins à vingt sols chacune

étaient affectées à des étudiants en théologie et les six autres, de cent florins à dix sols, c'est-à-dire de moitié moins considérables, en faveur d'élèves qui se destineront à d'autres branches des connaissances humaines, le tout sous la direction des Jésuites de Luxembourg. La préférence devait être accordée aux parents du fondateur pourvu qu'ils fussent peu moyennés. A leur défaut à des paroissiens de Sterpenich ou de Kœrich, aptes aux études; ou bien enfin, à défaut de ceux-ci, à des sujets originaires du Quartier allemand du Pays de Luxembourg à l'exclusion absolue de ceux du Quartier wallon et du Comté de Chiny.

Les biens qui étaient destinés à former le capital de ces bourses consistaient principalement en créances réparties sur des habitants de plusieurs villages. Mais la guerre qui avait dévasté et ruiné ces contrées vers cette époque, de même que la peste qui régna en même temps, avaient enlevé plusieurs familles entières et parmi elles un grand nombre des débiteurs du curé; de façon que la valeur réelle des donations de Gauderius n'a jamais pu être bien connue, parce que en outre, la mort avait enlevé ce respectable ecclésiastique avant qu'il eût pu remettre aux Pères Jésuites les titres de sa fondation avec toutes les pièces y relatives. Ajoutons encore à cela la circonstance que, de son vivant encore le curé Gauderius avait chargé son neveu, le vicaire Jean Reding, de la recette de ces revenus; mais celui-ci mourut à son tour sans avoir rendu ses comptes. De plus ses registres se trouvèrent comme abandonnés et dans un désordre complet, puisque on les retrouva quelque temps après dans les rues d'Arlon, d'où on les rapporta au collège de Luxembourg. Par le concours de toutes ces circonstances fâcheuses de guerre et de maladie, jointes à la négligence des premiers administrateurs, cette fondation qui devait être si riche, se trouva déjà dès son origine réduite à des proportions très-humbles, puisqu'on n'a su en conserver qu'à peine

une seule bourse sur les douze qui avaient été constituées.

Cependant à force d'économie et d'une sage dispensation de ces revenus depuis 1818, l'administration des bourses attachées à l'Athénée de Luxembourg est parvenue à procurer à la fondation Gauderius un capital rapportant annuellement 488 francs et 48 centimes qui ont été répartis entre deux boursiers percevant chacun 232 francs 80 centimes (arrêté royal grand-ducal du 28 août 1848).

Viri illustres, I, N° 69. — *NAMON*, Dissertation sur les bourses d'études; dans: Programme de l'Athénée, 1847, X, et XV, sq. — *PAQUET*, 64. — *Mémorial législatif et administratif du Grand-Duché de Luxembourg*, 1848, 668. — *Notes d'études*. — *Renseignements fournis par M. le Doyen GASPAR, de Kœrich*.

GANGLER, *Jean-François*, est né à Luxembourg, le 4 juillet 1788. Il fit ses premières études humanitaires à l'école centrale de la même ville, puis au mois d'octobre 1804 il entra au lycée de Metz. Parvenu à l'âge de la conscription militaire en 1807, il fut obligé de partir pour l'armée. Il fut incorporé dans le 4^e régiment d'infanterie légère dont il alla rejoindre le dépôt à Paris. Au mois d'octobre il a franchi la Bidassoa avec le bataillon de guerre qui a fait partie de l'armée expéditionnaire du Portugal sous le commandement de Junot, et il s'y distingua dans plusieurs rencontres au point que ses certificats et états de service, s'ils avaient été connus de l'Empereur lui auraient fait obtenir l'étoile de la Légion d'honneur. Mais les démarches nécessaires furent négligées dans le moment opportun, ou elles ont peut-être été mal dirigées; et plus tard ces papiers ont été perdus pendant les désastres; de façon qu'il semblait n'y avoir plus à penser à la récompense due à son courage lorsque Napoléon III, nous ne savons sur quels rapports, lui a décerné en 1850 cette distinction des braves, en souvenir de ses faits d'armes en Portugal.

Congédié en 1809 d'une manière très-honorable et avec le rang d'adjudant-sous-officier, à cause de deux blessures qu'il

avait reçues en 1808 à la bataille de Vincero, et qui lui rendaient le service impossible, Gangler fut nommé lieutenant dans le bataillon d'élite de la cohorte du département des forêts. Appelé peu de temps après à Prague comme professeur de langues et de littérature, il séjourna dans cette ville de 1810 à 1813.

Après la bataille de Culm les hopitaux et plusieurs bâtiments publics ayant été encombrés de blessés et de malades, il s'installa de son autorité privée dans un ancien couvent transformé en ambulance et consacra tous ses soins ainsi que toutes ses ressources aux braves français qui y gisaient sur le sol, faisant tour à tour le chirurgien et le quêteur. Cette conduite philanthropique a achevé de le perdre dans l'esprit du gouvernement autrichien et de la population de Prague exaspérée par de récents succès contre les sujets français en général et contre lui en particulier. Il fut forcé d'abandonner le pays : le 7 décembre 1813 il quitta la capitale de la Bohême qui lui avait présenté de grands avantages et où son avenir paraissait assuré.

Après avoir erré pendant cinq mois à travers les armées des alliés et couru mille dangers il a enfin revu ses pénates au commencement de mai 1814.

Il avait occupé dans sa ville natale différents emplois en sous-ordre lorsqu'en 1831 il fut nommé commissaire de police de Luxembourg, fonctions de la plus exquise délicatesse en tout temps, mais qui l'étaient devenues bien davantage à cette époque où la révolution belge qui venait d'éclater, enceignait la ville qui elle-même comptait beaucoup de partisans du régime nouveau. Cette position était rendue plus difficile encore par la circonstance de la présence d'une garnison fédérale et étrangère qui n'était pas toujours en harmonie avec la bourgeoisie. Gangler sut par sa prudence et par son tact éviter tous ces écueils tout en rendant à l'État les services que ce dernier était en droit d'exiger de lui ; aussi le roi de Prusse, appréciant les hautes qualités du commissaire de

police de la capitale, lui avait-il décerné en 1839 l'ordre de l'Aigle rouge.

Gangler comptait aussi parmi les littérateurs distingués, mais surtout parmi ceux du Luxembourg : la petite brochure qu'il a publiée vers 1841 sous le titre de : *Koïrblumen um Lamperbiereg geplekt*, vol. in 12, est là pour attester d'un vrai talent poétique. On sait que les pièces détachées dont ce petit volume se compose sont écrites en idiôme luxembourgeois : Elles renferment une infinité de pensées dites avec grâce et de vers supérieurement harmonisés. Gangler a aussi fourni aux journaux plusieurs morceaux de vers en langue luxembourgeoise. Mais son œuvre principale et qui est digne de figurer dans toutes les bibliothèques à côté des Lexiques linguistiques les plus renommés, est sans doute son : *Lexicon der luxemburger Umgangssprache, wie sie in und um Luxemburg gesprochen wird, mit hochdeutscher und französischer Uebersetzung und Erklärung von J. F. Gangler*. Luxembourg 1847 ; un vol. in 8° de 495 pages pour lequel le Roi des Belges lui a décerné en 1849 une médaille d'or de grand module ; et la même année, la société archéologique de Luxembourg lui remit le diplôme de membre correspondant. En 1854 enfin, il fut nommé membre de la société de littérature néerlandaise à Leyde.

Gangler est mort subitement le 13 mars 1856, victime de sa sensibilité : il accompagnait le convoi funèbre d'un de ses anciens frères d'armes, lorsque l'impression que lui faisait cette lugubre cérémonie déterminait chez lui une attaque d'apoplexie foudroyante qui l'emporta en peu d'heures. Il était âgé de 68 ans.

Souvenirs contemporains -- Renseignements fournis. — Etat civil de la ville de Luxembourg. — Publications de la Société archéologique de Luxembourg, 1856, XII, p. V. sq.

GAUDERIUS, *Henri* ; v. GADERIUS, *Henri*.

GAUGERICUS, *St.* ; v. GÉRY, *St.*

GEANGOU de Ralingen ; v. EICHORN, Geangou.

GEISEN, Jean-Henri-François-Jacques-Charles de, né le 30 mars 1737, à Luxembourg, chevalier héréditaire du Saint-Empire, était fils de René-Louis, *Chevalier* de Geisen après la mort de ses deux frères aînés et de Jeanne de Blochhausen. Il se titrait de seigneur de la Marc-Vogtey de Diekirch, de Bettingen, Sprinckange et Limpach ; et entra au service d'Autriche où il fit avec distinction la guerre de sept ans. Il se retira de l'armée après avoir reçu plusieurs blessures et avec le grade de major au régiment des dragons du Prince Eugène de Savoie. En 1778 il épousa dame *Victoire-Dieudonnée, vicomtesse de la Fontayne, comtesse d'Harnoncourt*, d'une ancienne famille de Lorraine, née à Sorbey près de Longwy, et qui lui survécut de cinquante-quatre ans, n'étant morte que le 15 janvier 1848, à l'âge de 97 ou suivant d'autres de 99 ans, sans laisser d'enfants.

J.-H.-F.-Jacques-Charles de Geisen est décédé le 4 mai 1794 à l'âge de 57 ans. Il repose dans une chapelle latérale à gauche, dans l'église de Limpach, sous une tombe en marbre noir avec ses armes et portant l'inscription qui suit :

CI-GIT

JEAN-CHARLES, CHEV. DE GEISEN, SEIGNEUR DE BETTINGEN, LIMPACH, DIEKIRCH, etc. etc., DÉCÉDÉ A LUXEMBOURG, LE 4 MAI 1794.

PENDANT LE COURS DE SA CARRIÈRE AYANT REMPLI CONSTAMMENT LES DEVOIRS D'UN BON CHRÉTIEN, D'UN HOMME D'HONNEUR ; CHARITABLE POUR LES PAUVRES, IL EST REGRETTÉ D'EUX ET DE SES NOMBREUX AMIS.

PRIEZ DIEU AVEC SA VEUVE POUR LE REPOS DE SON AME.

Par son testament en date du 28 avril 1847, MADAME LA DOUAIRIÈRE DE GEISEN a abandonné à la ville de Luxembourg son hôtel, rue du curé, pour servir à

toujours de demeure au chef temporaire du clergé du Grand-Duché, et à la condition qu'elle ne reçoive aucune autre destination.

La famille de Geisen, éteinte aujourd'hui, était ancienne et originaire du Luxembourg. Elle a été pendant plusieurs siècles inféodée à Bittbourg où elle possédait une tour, et portait : écartelé, aux 1 et 4 d'argent à la bande de gueules, qui est Geisen franc ; aux 2 et 3 d'argent, à la fasce de gueules, chargée de 3 croisettes d'or, et accompagnée de trois fleurs de lys de gueules, 2 en chef et une en pointe, qui est Schellart, une de ses alliances. Heaume surmonté d'une couronne perlée. Cimier : un vol plein d'argent et de sable, à la croix d'or. Supports : deux lions d'or.

Archives de Burgh-Esch.—BASSON, *Elisia illustrata*, II. 1. 133, sqqq. — Notes d'études. — Renseignements fournis.

GELLÉ, Jean-Baptiste, est né le 23 juillet 1777, à Créhange, village qui dépend aujourd'hui du département de la Moselle.

Il n'avait que neuf ans lorsque son père, honnête marchand mais peu favorisé de la fortune, amena en 1786 sa famille à Luxembourg où dès l'année suivante il acquit le droit de bourgeoisie par l'effet de son affiliation à la corporation des marchands de cette ville.

Gellé entra bientôt après au collège de Luxembourg où il fit ses humanités. Arriva sur ces entrefaites cette époque de triste mais de significative mémoire, où la France, lasse du régime féodal avec ses criants abus chercha à se rajeunir en tentant de bouleverser l'Europe... Gellé venait de terminer son cours de philosophie lorsque l'armée française étant entrée dans la ville de Luxembourg par capitulation du 5 juin 1795, tout l'ancien ordre des choses y fut radicalement remanié pour le plier suivant les lois de la République une et indivisible qui avait pris pour devise : Liberté, Egalité, Fraternité. Le service de

la municipalité ayant été organisé d'après les errements nouveaux, Gellé en fut nommé secrétaire-adjoint (1^{er} novembre 1796). Il occupa ce poste jusqu'au 1^{er} octobre suivant où il fut admis en qualité de commis dans l'administration centrale dans laquelle il fut quelque temps après nommé chef de bureau : C'est par ces modestes emplois qu'il commença sa longue carrière publique dans laquelle il n'a avancé qu'en passant par tous les échelons et qu'il sut si honorablement fournir par son zèle infatigable ainsi que son esprit d'ordre.

Il avait à peine vingt-trois ans lorsqu'il devint chef de division à la Préfecture du Département des forêts, lequel dernier était pour lors trois fois au moins aussi étendu que le Grand-Duché actuel, et chargé des affaires domaniales qui à cette époque étaient très-importantes et très-épineuses à cause des innombrables questions qu'elles soulevaient à chaque instant, dans ces premiers moments où une infinité de biens dits de main-morte étaient passés à des particuliers qui même en avaient aussitôt revendu une partie à des tiers, ignorant les servitudes comme les droits nouveaux. Mais Gellé, avec son dévouement sans bornes à son service, joint à une infatigable assiduité eut bientôt fait une étude approfondie de la matière, et ce à un tel point que plus d'une fois dans cette branche d'administration qui était neuve encore, ses vues eurent l'honneur d'être goûtées par le Conseil d'Etat de Paris, composé comme on sait de l'élite de la science, et changées en décisions générales ou législatives.

Il occupait encore ces fonctions à l'époque du grand cataclysme qui amena la chute de Napoléon I^{er} et le départ des Français. A ce moment des offres très-brillantes furent faites à Gellé par le Préfet Jourdan afin de l'engager à le suivre en France. Mais il aimait trop sa patrie adoptive pour consentir à la quitter ; et il resta à son poste où les alliés le trouvèrent au mois de mai 1814 : ils l'y conservèrent.

Lorsqu'une année plus tard, 1815, le

Luxembourg fut annexé au royaume des Pays-Bas et que Willmar (v. son art.) en fut nommé Gouverneur, ce dernier n'ayant pas tardé à apprécier le grand mérite ainsi que les vastes capacités de Gellé, lui conféra la place de secrétaire-général du Gouvernement du Grand-Duché, fonctions qui furent l'année d'après, changées en celles de Greffier des Etats provinciaux, de ce corps représentatif provincial qui avait été rétabli sur des bases presque entièrement neuves par la loi fondamentale de 1815.

De ce moment date à vrai dire la véritable période d'action de Gellé, cette période de quinze ans où il lui fut donné de travailler de tous ses moyens au bien public, assisté qu'il était par les conseils du sage administrateur sous les ordres immédiats duquel il se trouvait placé et qui savait si bien goûter les plans utiles. C'est pendant cette période mémorable qu'il eut l'occasion de se vouer activement, avec son ardeur et avec sa persévérance naturelles à l'œuvre sainte de l'éducation populaire. Car ce fut réellement lui qui dès 1817 osa concevoir l'idée de doter le Pays d'une institution qui lui manquait jusqu'à en créant des écoles auxquelles devaient être préposés de bons instituteurs chargés de répandre parmi le peuple le germe bienfaisant de cette première éducation qui forme l'homme pour la société et le rend digne de jouir des bienfaits que procurent les lumières et la moralité. Cette idée sublime Gellé la communiqua d'abord en particulier à quelques amis intimes qui, de concert avec lui commencèrent à travailler avec ardeur à la faire fortifier : ces dignes collaborateurs publièrent bientôt après le plan d'une grande association pour favoriser l'instruction publique qui devait d'abord exister et fonctionner en dehors de l'action du gouvernement, les auteurs du projet se réservant par un juste orgueil de n'appeler celui-ci à leur aide que lorsque les résultats heureux qu'ils se promettaient de leurs louables efforts individuels leur en feraient en quelque sorte

un devoir. C'est ainsi que naquit cette société d'encouragement dont les bases solides ne tardèrent pas à provoquer des changements si heureux qu'en moins de deux ans et par suite d'efforts non interrompus, de même que par l'augmentation rapide de ses ressources on put voir sur tous les points du Grand-Duché une renaissance complète de l'éducation et de l'instruction populaires : Et ce fut Gellé qui avec le Gouverneur Willmar dirigeait ce service pénible.

L'administration générale qui avait observé avec une sollicitude paternelle ces heureuses tendances ne fit pas attendre son énergique coopération. Elle créa bientôt un jury temporaire d'instruction auquel fut confiée la direction de cette institution si véritablement patriotique, laquelle dès ce jour eut la force d'exécution nécessaire pour mener sans entrave sérieuse vers le but désiré l'objet de si grandes et de si nobles inspirations. Gellé fit partie de ce jury et y occupa le rang qui seul fut compatible avec ses désirs comme avec son infatigable activité, celui de secrétaire perpétuel. Ces fonctions ne pouvaient être mieux confiées qu'à de telles mains, puisque lui seul peut-être possédait cette activité si nécessaire pour porter les communes à créer des écoles ou à pourvoir aux améliorations dont celles qui existaient étaient jugées susceptibles ; à construire des salles convenables ; à introduire dans l'enseignement des méthodes plus appropriées ; à relever le caractère des maîtres, à assurer plus d'indépendance et moins de précarité à leur position, à exciter leur émulation et les engager à entretenir avec un soin religieux le feu sacré de l'instruction dans le Grand-Duché afin d'aider à placer une bonne fois ce pays sur la voie du progrès sur laquelle se trouvaient depuis longtemps déjà d'autres provinces du royaume. Aussi peu d'années se passèrent-elles que déjà le Luxembourg avait atteint le premier rang dans la statistique de l'enseignement dans les Pays-Bas ; et ce fut un beau fleuron que l'on put ajouter à la couronne civique de Gellé.

Ces choses se consommèrent entre 1817 et 1824 où une organisation nouvelle, plus appropriée à l'époque, vint remplacer la première : Une commission provinciale pour l'administration et la direction de l'instruction primaire fut instituée et le pays divisé en huit arrondissements d'inspection. Gellé conserva les fonctions de secrétaire de cette commission et obtint en outre l'inspection du premier district, conjointement avec de Neunheuser (v. son art.), vicaire-général, et le Docteur J.-B. Würth, père du célèbre J.-Th. Würth, qui trouvera également sa place dans cet ouvrage. Inutile d'ajouter que encore là le zèle de Gellé ne faiblit point ; et l'on s'en convaincra facilement lorsqu'on repasse les presque innombrables publications sur la matière que renferme le Mémorial administratif de l'époque : toutes ou presque toutes ces instructions sont sorties de sa plume ; et elles portent toutes également le cachet de l'homme intimement et éminemment inspiré par l'amour le plus constant pour le bien public ; toutes aussi montrent à l'évidence que la confiance que le Gouvernement avait mise en Gellé n'aurait pas pu être mieux placée. Et, nous pouvons le dire sans crainte d'être démenti : l'expérience que Gellé avait acquise dans cette branche d'économie politique si intéressante et si vitale, avait été portée si haut, que jusqu'ici personne ne l'a surpassé parmi nous et ne le surpassera encore de longtemps.

Les événements de septembre 1830 et leurs suites vinrent sur ces entrefaites détruire cette belle œuvre, nous dirions volontiers ce chef-d'œuvre de Gellé en bouleversant d'un trait de plume dans la Constitution belge tout le bien qu'il avait fait, pour y substituer non la liberté bien entendue de l'enseignement, comme certaines personnes intéressées à un désordre complet dans cette branche se sont pluës à nommer la chose, mais bien un véritable chaos.

Ces mêmes événements, en isolant la capitale du reste du Grand-Duché, durent être doublement douloureux à l'âme sen-

sible de cet homme de bien ; mais la force de son caractère lui fit supporter ces coups avec une résignation vraiment philosophique, de même que son inoccupation presque complète qui en fut la conséquence et qui dura pendant les neuf années de l'existence de cet isolement sous le rapport administratif, inoccupation qu'il voulut utiliser en acceptant une place dans la commission ou Bureau d'administration de l'Athénée où il eut plus d'une fois l'occasion de combattre en faveur de cet institut, le principal du Grand-Duché, contre les dangereuses innovations que tenta d'y introduire vers 1837, un commissaire venu de l'Allemagne avec de pleins pouvoirs supérieurs, mais dont les conceptions exotiques ne pouvaient cadrer avec les besoins réels du Luxembourg.

De 1830 à 1835 Gellé conserva ses fonctions de Greffier du Gouvernement ; et lorsque en 1835 le général de Gœdeke fut nommé président de la Commission de Gouvernement il entra dans cette commission comme membre effectif, en cumulant cette nouvelle dignité avec celle du secrétariat général. Cette position il la garda jusqu'en 1840, au départ du chef des services civils Hassenpflug où il fut porté provisoirement à la tête de l'administration. Il occupait ces hautes fonctions en 1841 lorsque feu le bon roi Guillaume II, d'impérissable mémoire parmi nous l'appela à La Haye pour présider la commission luxembourgeoise que ce généreux prince avait chargée de rédiger pour le Grand-Duché une Constitution aussi libérale que pouvaient le supporter les exigences d'alors de la Diète germanique : Gellé prit une part très-active à cette œuvre de régénération politique dans laquelle on reconnaît son style en plusieurs endroits et des plus notables. A son départ de La Haye, lorsque ce code fondamental fut terminé, le roi qui aussi appréciait ce grand administrateur, lui offrit les fonctions de Gouverneur du Grand-Duché ; mais sa modestie lui fit décliner cet honneur insigne d'une manière si absolue que le souverain

ne voulut plus insister ; et Gellé resta conseiller de Gouvernement.

En 1842 la confiance et l'estime du monarque lui firent déléguer l'honorable mission de le représenter à Sédan pendant la cérémonie de la translation solennelle des restes mortels d'une princesse de ses nobles parents, la Comtesse Marie-Elisabeth de Nassau qui avait été l'épouse de Henri de La-Tour, prince de Sédan et la mère du grand Turenne.

A la réorganisation de l'Instruction primaire en 1843, nous le voyons reparaitre avec sa longue expérience à la tête de la commission chargée de faire exécuter la nouvelle loi sur l'enseignement, et il prit jusqu'à sa mort la part la plus active aux travaux de cette commission.

En 1845 les électeurs du canton de Luxembourg voulant à leur tour payer à ses vertus civiques leur juste tribut de gratitude, le nommèrent membre des États ; et les Comptes-rendus des deux sessions auxquelles il assista, prouvent à l'évidence combien son acquisition était précieuse à cause des vues sages et profondes qu'il a su développer au sein de cette assemblée.

Cette esquisse suffira sans doute pour constater la valeur de Gellé comme homme public ; pour prouver sa haute intelligence, sa droiture, son attachement et son dévouement à sa patrie luxembourgeoise comme à son roi. Ennemi de l'intrigue il n'a jamais sollicité : il n'a été dans toute la force du terme que le fils de ses propres œuvres. Comme homme privé il était rempli de douceur et d'aménité ; une bienveillance inaltérable fit constamment le fond de son caractère. Fils unique avec deux sœurs qu'il a toujours aimées comme soi-même, il n'a jamais voulu se séparer d'elles, partageant ainsi ses revenus et ses traitements ; car ce fut assurément à cause d'elles que jamais il n'a voulu se marier.

Et pour tout dire, parlerons-nous de sa charité qui malgré ses soins à la cacher toujours, était devenue proverbiale

parmi les pauvres ? Il ne fut aucune entreprise, aucun acte de bienfaisance collectif auquel il ne prit sa large part ; et, pour ne mentionner qu'un seul fait de ce genre, nous dirons que ce fut sous sa généreuse inspiration qu'avait été créée en 1819 cette institution de filature qui devait procurer des ressources aux personnes du sexe qui voulaient travailler : Cette belle pensée n'aboutit pas, à cause uniquement de la mauvaise foi avérée et de la crasse fainéandise de la classe indigente qui devait en percevoir les bénéfices. Nous ne finirions pas si nous voulions lever en entier le voile qui couvre les nombreux actes de ce genre qu'il accomplit avec cette modestie vraiment évangélique qui lui commandait de laisser toujours ignorer à sa main gauche le bien que la droite avait fait ; et nous avons même hésité lorsque nous avons tracé ce peu de phrases, dans la crainte de trop divulguer de ces secrets que par hasard nous avons pu surprendre à sa pieuse philanthropie.

Nous terminerons cet article bien incomplet, en ajoutant que dès 1822 le zèle de Gellé fut récompensé par le roi des Pays-Bas qui lui conféra son ordre du Lion néerlandais. Plus tard Guillaume II l'éleva au rang de Commandeur de cet ordre et lui remit également les insignes de commandeur d'abord, puis ceux de chevalier de l'étoile de la Couronne de Chêne ; et finalement le roi des Belges le nomma de même Commandeur de son ordre civil de Léopold ; distinctions qui, en l'honorant infiniment, ne surent point l'enorgueillir.

Ce grand administrateur, cet estimable citoyen et ce noble philanthrope mourut après une courte maladie, calme comme il avait vécu, le 16 mars 1847, à l'âge de soixante-neuf ans et huit mois. Son convoi funèbre, auquel assista non seulement et littéralement parlant toute la ville de Luxembourg mais encore des milliers de notabilités du canton, prouva la profonde vénération et la haute estime que ses concitoyens portaient à cet éminent homme de bien qui a su si bien mériter de la patrie.

SEMOUSICS, Notice nécrologique sur J.-B. Gellé. — Archives du Gouvernement du Grand-Duché. — *Le Courrier du Grand-Duché*, du 20 mars 1847. — *Le Volksfreund* des 21, 23 et 26 juillet, 6 août, 10 et 13 septembre 1848. — Souvenirs personnels. — Notes communiquées. — NAYEN, Histoire de Vianden, 192 ; et Preuves, LXXXIII. — Procès-verbal de la cérémonie de la translation des princes de Sedan, le 9 janvier 1842.

GELU, Jacques, naquit à Yvois, aujourd'hui Carignan, de parents honnêtes, et s'éleva par ses propres mérites. Il alla étudier à l'Université de Paris où il passa maître-ès-arts en 1391. Fait prêtre et vicaire à Ste. Geneviève de la même ville Gelu continua ses études et fut reçu en 1395 bachelier en droit canonique. Le 11 mars 1401 il obtint le bonnet de docteur dans la même faculté à l'école d'Orléans.

Nommé professeur ordinaire de droit à Paris dès l'année suivante, il commença ses leçons le 29 mars 1402 ; mais déjà le 14 décembre suivant Louis duc d'Orléans et frère de Charles VI, instruit de son habileté l'attacha à sa personne et le fit maître-des-requêtes de son hôtel. En 1405 le 26 avril, un office de Conseiller au parlement ayant été mis au concours, Gelu l'emporta sur quatorze concurrents et fut installé le 15 mai suivant.

Le duc d'Orléans ayant été assassiné en 1407, Charles VI fit passer Gelu au service des trois princes ses fils, poste qu'il occupa jusqu'en 1409. En 1410, au mois de décembre, le duc d'Anjou, Dauphin du Viennois le nomma maître-des-requêtes au traitement de trois cents livres tournois. Le 15 octobre 1414 le même duc, à qui le roi avait délégué la surintendance des finances du royaume, le nomma à son insu contrôleur des finances de France ; et deux mois après le Concile de Constance le désigna, quoiqu'absent, archevêque de Tours. Il fut intronisé le 20 décembre suivant et sacré le 13 janvier 1415 par l'archevêque de Paris, dans la chapelle de St. Paul en cette dernière ville et en présence du roi qui le nomma à cette occasion Conseiller d'Etat au traitement de mille livres tournois.

Le 30 mai 1415 Gelu se présenta au Concile de Constance qui le députa vers Benoît XIII pour demander son abdication à cet anti-pape. A son retour à Constance la nation française le désigna pour concourir avec les cardinaux à l'élection d'un nouveau pontife. Dans cette circonstance il obtint lui-même huit voix pour la papauté. Après la séparation du Concile il fut chargé de différentes missions qu'il conduisit toutes avec tact et prudence, tant en Espagne qu'à Naples et à Rome.

En 1419 il fut à l'instante sollicitation du chapitre d'Embrun dont auparavant il avait fait partie, transféré sur le siège de ce dernier diocèse. Il renonça dès lors aux affaires et ne s'occupa plus que du gouvernement de son église. Il est mort en 1432 avec la réputation d'un grand prélat comme d'un grand savant et d'un habile diplomate.

On a plusieurs ouvrages de Gelu; entr'autres: 1°. Sa propre biographie sous le titre de: *Vita Jacobi Gelu, usque ad annum 1421. C'est une courte notice qui se trouve inscrite sur le revers de la couverture d'un manuscrit de l'église de Tours. Don Martène l'a publiée au T. III du nouveau Thesaurus anecdotarum, p. 1947.* — 2°. Apologie pour l'Empereur Sigismond, le roi d'Arragon et les ambassadeurs du Concile de Constance, contre Benoît XIII. *Gelu y peint sous des couleurs fortes et très-vraies l'ambition de cet anti-pape ainsi que sa conduite tortueuse. Cette pièce contribua beaucoup dit-on, à la paix de l'église, en détachant de Benoît ceux qui avaient encore tenu pour lui.* — 3°. *De puellâ aurelianensi dissertatio; manuscrit sur vélin, conservé à la Bibliothèque du roi, aujourd'hui impériale à Paris; Catal. T. IV, N° 6299. Cette dissertation fut composée pour Charles VII qui avait voulu voir le sentiment de Gelu sur cette héroïne célèbre.* — 4°. *Rerum ab antecessoribus suis in Ecclesiâ Ebredunensi gestarum breve compendium.*

Biographie universelle, XVII, 48. — Gallia christiana, III, col. 4089. — DE LA HAUT, Annales civiles

et religieuses d'Yvois-Carignan, 403, sq — DON MARTÈNE, op. citat. — COURVIN, Encyclopédie moderne, XI, 433.

GEORGE, *Dominique*, naquit à Cutry près de Longwy, pendant les premiers mois de l'année 1613, d'une famille riche. Ayant perdu ses parents de fort bonne heure il se retira chez son frère aîné qui était curé à Wuscen et doyen de Chatelnai au diocèse de Toul. Celui-ci lui donna les premières notions de la langue latine, puis l'envoya continuer ses humanités à Louvain d'où George revint en 1637 pour aller faire sa théologie chez les Jésuites à Pont-à-Mousson. Il y avait alors dans cette ville une maison de chanoines réguliers de la congrégation de Lorraine, réforme nouvellement établie. Georges fit des démarches pour y être admis; mais la guerre qui désolait alors ce pays ayant dispersé le troupeau de Pierre Fourier, supérieur de cette congrégation, le jeune homme se présenta au concours à l'effet d'obtenir la cure de Circourt qui était vacante. Il n'était pas encore prêtre; mais comme ses talents surpassaient de beaucoup ceux de ses concurrents, l'évêque de Toul charmé de son savoir et de sa modestie, l'ordina *extra tempora* et lui conféra cette paroisse. George s'y comporta en pasteur aussi zélé que consciencieux; mais les temps étaient pénibles. Les Suédois commencèrent peu après son installation leurs courses en Lorraine. George et ses paroissiens se virent plusieurs fois obligés de se sauver; et le village avec l'église de Circourt ayant été incendiés, le pieux curé abandonné de ses ouailles, livré à lui-même sur une terre ennemie, alla faire remise de son titre entre les mains de ses supérieurs ecclésiastiques, et avec leur permission vint à Paris où il fut nommé préfet du Séminaire de St. Nicolas-du-Chardonnet avec la conduite des jeunes clercs. Ce fut dans cette maison qu'il fit connaissance de Delaplace, pourvu en commande dès l'âge de quinze ans, de l'abbaye de Val-Richer, et qui venait au séminaire dans le dessein d'y contracter

l'habitude des mœurs ecclésiastiques. Il se lia bientôt avec George et se mit sous sa direction.

La cure de Grédange, dépendante de l'abbaye de Val-Richer étant venue à vaquer, Delaplace engagea George à l'accepter. Bientôt aucune paroisse du diocèse ne fut mieux réglée. George ne se borna pas au soin de son troupeau; il parvint à établir entre les curés des conférences ecclésiastiques dont le succès et les bons effets passèrent ses espérances et en étendirent l'usage dans les diocèses voisins. Des réformes s'introduisirent à cette époque dans les ordres religieux, et celui de Cîteaux avait la sienne. Delaplace crut sa conscience obligée à procurer cet avantage spirituel à l'abbaye dont il était titulaire; et comme il savait que personne n'était plus à même que George d'exécuter un tel projet il résolut de se démettre en sa faveur de l'abbaye de Val-Richer. George l'accepta; mais, persuadé avec raison qu'il entra dans les principes de l'Eglise d'être religieux avant de devenir abbé; convaincu d'ailleurs que pour prêcher utilement la réforme il fallait d'abord l'embrasser, il entra comme novice à l'âge de quarante ans au monastère de Barberi; et après avoir prononcé ses vœux il vint au Val-Richer, bien moins prendre possession d'une dignité que pour se charger d'un lourd fardeau. Beaucoup d'obstacles s'opposaient à la réforme: il les vaincu par sa patience, sa douceur et sa persévérance. En 1664 les Pères de la réforme ayant jugé nécessaire aux intérêts de l'ordre d'envoyer une députation à Rome ils choisirent George et l'abbé de Rancé pour représentants. Notre abbé y reçut du Pape des marques particulières de la plus haute estime. Ce fut au retour de Rome qu'il attaqua vigoureusement les abus de son ordre et qu'il établit la réforme du Val-Richer, plus encore par ses actes et son exemple que par ses paroles.

Nommé visiteur de la Province de Normandie et chargé de plusieurs commissions relatives au maintien de la discipline mo-

nastique, il se conduisit toujours avec le zèle le plus éclairé comme le plus tolérant.

George mourut le 8 novembre 1693 à l'âge de 80 ans, laissant après lui la réputation d'un ecclésiastique charitable, humble et modeste autant qu'éclairé. Le jésuite Buffler a écrit sa vie.

BUFFLER, *Vie de l'abbé George, 1694*, in 12. — D. CALMET, *Bibliothèque lorraine. — Biographie universelle*, XVII, 194. — BÉGIN, *Biographie de la Moselle*, II, 244, sqq; et *Histoire des sciences, des lettres, des arts et de la civilisation dans le Pays messin*, 489 — C...; *Essai sur l'Histoire de Longwy*, 168, sqq. — COURVIN, *Encyclopédie moderne*, XII, 51. — *Biographie universelle*, XVII, 184, sq.

GÉRARD, *le frère*, naquit dans un faubourg de Liège pendant la seconde moitié du dix-septième siècle. Il fut instruit et dirigé par Nandrin, vicaire de sa paroisse qui lui parlait souvent de la vie pénitente des religieux d'Orval.

Gérard avait appris le métier de menuisier. A la fin de ses années d'apprentissage il voulut aller à Paris pour se perfectionner dans cet art. Il y était déjà depuis quelques temps lorsque tout-à-coup il se manifesta en lui un désir irrésistible d'aller s'enfermer à Orval et de s'y consacrer à Dieu. Il s'y rendit en effet et fut reçu en qualité de frère menuisier; mais dans la suite on lui fit étudier la chirurgie et la pharmacie, sciences dans lesquelles il fit des progrès très-rapides au point qu'il s'acquît bientôt une grande réputation de dextérité et d'habileté. Comme d'un autre côté il était bien instruit dans sa religion il voulut s'attacher à la vérité et ne tarda pas à se joindre à ceux de ses frères qui, se trouvant persécutés à cause de leur opposition à certaine bulle, dont nous n'avons pas pu apprendre le titre, prirent en 1725 le parti de se retirer en Hollande. Il leur fut d'un grand secours à Rhinwyck où ils s'étaient établis. Son habileté et sa charité le firent bientôt connaître de tous les gens de bien du Pays; et c'est entre ses bras que Warlet, évêque de Babylone mourut. La maison de Rhinwyck n'ayant pas pu se soutenir, frère Gérard s'en vint en

France avec son compagnon, frère Pernet. Ils trouvèrent un généreux asile chez le curé Gogney de Nettancourt où ils vécurent en vrais religieux d'Orval. Frère Pernet qui cultivait le jardin et menait une vie austère mourut le 6 janvier 1749. Frère Gérard de son côté exerçait son art de chirurgien dans tout le pays; et les pauvres étaient surtout l'objet de ses soins les plus assidus. Il fut découvert dans sa retraite et même décélé à son abbé; mais celui-ci le laissa tranquille. Un mois environ après le décès de son compagnon d'exil il lui survint au genou un mal qui lui causa de vives douleurs qu'il supporta avec une patience exemplaire et qui l'enleva de ce monde le 1^{er} juin de la même année 1749, après quatre mois de souffrances.

LE C^o DE BAC-DE-LITVENS, *Biographie liégeoise*, II, 399.—*Nouvelles ecclésiastiques*, Nécrologie, 311.

GERLACHE, *Bernard-Adrien de*, né à Neufchâteau, le 17 juillet 1792, capitaine d'infanterie pensionné, décoré de la médaille de Sainte-Hélène, décédé à St. Gilles-lez-Bruxelles, le 16 février 1859.

Entré au service de France comme soldat au 12^e régiment de ligne, le 24 juin 1811, il obtint le grade de sergent-major en 1813, fut fait prisonnier de guerre à Hanau le 29 octobre suivant et rentra au régiment le 7 mai 1814.

Après avoir fait la campagne de 1812 en Prusse et celle de 1813 en Silésie et en Saxe, de Gerlache quitta le service de France et fut admis dans l'armée des Pays-Bas le 15 juillet 1814 en qualité de sous-lieutenant au 1^{er} bataillon belge.

Il fit la campagne de 1815 contre la France et obtint sa démission le 24 juillet 1817. Rentré de nouveau dans l'armée comme sergent à la 12^e division d'infanterie, le 5 mars 1822, il obtint le brevet de sous-lieutenant le 17 avril de l'année suivante.

Le 9 novembre 1824 il passa à la division expéditionnaire pour les Indes Orientales et arriva à Batavia le 16 janvier 1826.

Après avoir fait les campagnes de 1826, 1827 et 1828 aux Indes et avoir été blessé d'un coup de feu à la jambe gauche à Dessara Prina le 29 novembre 1827, il fut pensionné le 15 mai 1828 et reçut le brevet de lieutenant honoraire le 16 août 1829.

Passé au service de Belgique avec le grade de capitaine adjudant de place, le 15 octobre 1830, il fut déchargé des fonctions d'adjudant de place et désigné pour servir au 7^e régiment de ligne, le 2 avril de l'année suivante.

Le capitaine de Gerlache fut admis à la pension de retraite le 10 avril 1834.

LE CAPITAINE DE REUNN; *Nécrologie des officiers de l'armée belge*.

GERLAIS, *Jean*, né à Marche pendant la seconde moitié du seizième siècle, ne nous est connu que par la mention plus que laconique que l'auteur du manuscrit des *Viri illustres* fait de lui : « 1637 « Gerlais marchiensis præses consilii Namur-censis. » Il fut nommé treizième président du Conseil provincial de Namur, en remplacement de Zegre Coulez qui passa président du Grand Conseil de Malines en 1628. La date consignée dans le manuscrit des *Viri illustres* peut donc bien être celle de son décès.

Viri illustres, III, N^o 240. — *Les Délices des Pays-Bas*, III, 16.

GERMÉ ou GERMAIS, *Guillaume*, naquit vers la fin du seizième siècle, peut-être en 1560 ou bien en 1570, au hameau de Lamormenil dans l'ancien comté de Montaigu. Après avoir terminé ses études avec une rare distinction et avoir été reçu docteur en théologie Guillaume Germé, dit quelquefois Lamormam ou Lamormenil, de son endroit natal, non *Læmmermann* comme le *Conversations-Lexicon* écrit en germanisant ce nom sans motif, entra dans la compagnie de Jésus dans laquelle il sut bientôt acquérir un grand crédit, tant par ses lumières personnelles que par les efforts constants qu'il fit pour augmenter la gloire et la puissance de cet

ordre. Pour commencer sa carrière, comme du reste cela était prescrit par les statuts de la société d'Ignace de Loyola, il professa d'abord la Philosophie et la Théologie à Gratz en Styrie. Quelque temps après il fut nommé Préfet des collèges de Gratz et de Vienne; enfin l'Empereur Ferdinand II le prit pour son confesseur, fonctions qu'il conserva jusqu'à la mort de ce prince dont il a aussi écrit la vie en quatre livres, mais dont le dernier seulement a été imprimé en 1638, in 4°; Vienne, Cologne et Anvers; sous le titre de : *Ferdinandi II Romanorum Imperatoris Virtutes, a Guillelmo Germæo de Lamormaini Belgæ-luxemburgico-arduennate Soc. Jesu Sacerdote conscriptæ*. Il a aussi publié à Gratz l'*Oraison funèbre de Mario-Anne de Bavière, mère de Ferdinand II, prononcée par lui le 28 mai de la même année 1638*.

Après le décès de l'empereur Ferdinand II en 1637, Germé fut désigné provincial de son Ordre pour la province d'Autriche. C'est en cette qualité surtout qu'il montra son infatigable activité pour la propagation de l'institut religieux qu'il avait embrassé. En effet, en moins de dix ans il établit à Vienne même d'abord une maison professe avec un collège et une belle église neuve, puis un noviciat dit de Ste. Anne; et finalement une Université à Tyrnau en Hongrie. Il sut en outre faire placer l'Université Caroline de Prague sous la direction de sa Compagnie et y annexa une maison professe. Il institua enfin plusieurs autres collèges tant en Bohême qu'en Autriche et favorisa singulièrement l'érection du séminaire de Luxembourg: Ce séminaire était un établissement ou pensionnat indépendant du collège de cette ville et dans lequel étaient logés, nourris et surveillés les élèves boursiers qui suivaient les cours.

Guillaume Germé mourut à Vienne, le 22 février 1648.

L'auteur du manuscrit des Viri illustres lui a consacré l'article qui suit: « 1646. « *Guilhelmus Germe Lamormainianus sic « nominatus a patria pago comitatus montis-*

« *acuti in Arduenna Luxemburgica Socie-*
« *tatis Jesu S. Theologiæ Doctor Ferdi-*
« *nandi II Imperatoris cujus et vitam*
« *scripsit confessarius usque ad mortem*
« *ejusdem post præpositus provincialis aus-*
« *triæ vir inter summos societatis Nostræ*
« *maximus, instituit viennæ Domum pro-*
« *fessam, ædificavit Collegium cum templo*
« *ex fundamentis nova, fundavit Novitiatum*
« *ibidem ad S^{um} Annam, procuravit uni-*
« *versitatem Tnaacensem in Hungaria, Pra-*
« *gæpsem Carlinam Societati Jesu incorpo-*
« *ravit, ibidemque etiam instituit domum*
« *professam, procuravit collegia Cremb-*
« *sense, Iglaviense, Znaamiense et plurima*
« *ejusmodi, seminarii denique Luxembur-*
« *gensis promotor singularis, mortuus*
« *viennæ Austriæ, vita ejus conscribitur*
« *orbi exhibenda. »*

Pierret lui attribue un troisième ouvrage intitulé: *Idea principis christiani*.

La vérité historique nous engage à transcrire un passage qui concerne le même personnage et qui se trouve dans l'Histoire des confesseurs des empereurs, des rois et d'autres princes, par M. l'abbé Grégoire, ancien évêque de Blois: « Martin Becan, « mort à Vienne en 1624, fut remplacé— « comme confesseur de l'empereur Ferdi- « nand II — par le P. Guillaume Germé, « ou, comme l'appelle Pacquot, de Ger- « meau-Lamortmenil; il procura la fonda- « tion de plusieurs collèges et séminaires « en Bohême et en Autriche. Mais, si l'on « en croit l'Histoire générale des jésuites, « le P. Germeau-Lamortmenil, non content « d'avoir fait sa compagnie propriétaire de « l'université de Prague, sut encore lui « approprier les plus riches bénéfices de « l'Allemagne. Quand Ferdinand eut réduit « les protestants, il ordonna, en 1629, que « les bénéfices dont ils s'étaient emparés « pendant les troubles, seraient restitués « aux ordres anciens, auxquels ils apparté- « naient auparavant. Il n'est pas de four- « beries, de violences, de calomnies, dont « le père confesseur ne fit usage pour en- « lever aux bénédictins, aux bernardins, « aux prémontrés et aux augustins, les biens

« qui devaient leur être restitués, et qui
« pouvaient convenir à la société. Des re-
« ligieuses bernardines furent exposées à
« des indignités et à des cruautés de la
« part des jésuites recteurs et provinciaux
« employés par le P. Lamortmenil, pour
« s'emparer de leurs monastères, après les
« avoir chassées avec violence. On a sou-
« vent imprimé le récit de ces horreurs.»

Viri illustres, I, N^o 77. — NAMUR, Dissertation sur les bourses d'études; dans: Programme de l'athénée, 1847, XVII. — BERTHOLET, VIII, 191. — PIRASSET, I, fol. LXV; et IV, 664. — D. CALMET, Biblioth. lorr.; et Hist. de Lorr. V, 159. — MORNAY, IV, 887. — VANDRAMELEN et MEISSER, Dictionn. géogr. du Luxembourg, 82. — NAMUR, Catalogue de la Biblioth. de Luxembourg, 606. — NEUMANN, Les auteurs luxembourgeois; dans: Programme de l'athénée, 1856, 24. — Conversations-Lexicon; édit. de 1881. — GATCOIN, Hist. des confesseurs des impér. des rois et d'autres princes, 167 sq. — Histoire générale des Jésuites; II, 344, sq. de l'édit. de 1761. — PACQUOT, Mémoires littéraires, V, 98.

GERMÉ ou GERMAIS, *Henri*, frère de Guillaume qui précède, est né à Lamormenil comme celui-ci. Si l'on en croit D. Calmet il entra dans la compagnie de Jésus en 1596, à l'âge de vingt-un ans et mourut à Vienne, le 26 novembre 1647.

Henri Germé, qui est aussi connu sous le nom de Lamormainil, n'a rien publié de son propre cru; cependant il a fait imprimer la traduction latine de plusieurs ouvrages de ses collègues qui étaient alors en vogue. Nous citerons parmi ces derniers: 1^o. L'Académie d'honneur du P. Richême; Vienne, 1635, in 8^o. — 2^o. Catéchisme des Controverses du P. Guillaume Bailly; Vienne, 1616, in 8^o. — 3^o. La Cour sainte du P. Caussin, 3 vol. — 4^o. Le Prélat Chrétien, le Chevalier Chrétien, le Politique Chrétien; Vienne, 1636 à 1638, in 8^o. — 5^o. L'Aimant de l'amour qui attire le cœur de l'homme à l'amour de Jésus-Christ du P. Bonet; Vienne, 1636. Italien. — 6^o. Traité de l'amour divin du P. François de Salès; traduit en latin. Cologne, 1657, in 8^o; etc., etc.

Comme son frère Guillaume fut confesseur de l'Empereur Ferdinand II, Henri le fut de Ferdinand III.

Mais ce que surtout rend Henri Germé recommandable ce furent les fondations de bourses d'études qu'il fit par lui-même, et qu'il aida Jean Putz (v. son art.), autre illustration luxembourgeoise, à faire.

Jean Putz avait en Bohême une créance de 4648 florins que malgré les démarches les plus actives il ne pouvait récupérer. Comme Conseiller de l'Empereur il se trouvait souvent en contact avec Henri Germé qui, ainsi que nous venons de le dire, était le confesseur du même prince. Il s'en ouvrit à lui et l'engagea à user de son crédit pour obtenir le paiement de la somme lui due, promettant en cas de réussite de consacrer ce capital à la fondation d'une bourse au séminaire de Luxembourg. Germé s'employa avec zèle à cette affaire et réussit heureusement à faire rentrer les déniers. Aussitôt Putz et lui se mirent en devoir d'exécuter leur projet philanthropique; et par un premier envoi de trois mille trois cent trente un florins et demi de Brabant, destinés à l'acquisition de biens dont les revenus devaient alimenter la bourse en question, envoi auquel le P. Germé en ajouta trois cent trente six autres, ils commencèrent à réaliser leur dessein. Ces sommes furent acceptées par le Père Recteur du Collège de Luxembourg, le 1^{er} août 1642.

La fondation eut donc lieu et ce aux conditions suivantes: Avec le produit des sommes consignées, auxquelles furent encore ajoutés plus tard deux cent quatre-vingts florins de Brabant par donation du curé Heynen de Wasserliesch, ce qui constitua un capital de trois mille neuf cent quarante-sept et demi florins de Brabant, ou environ 7,303 francs, 40 centimes; avec le produit de ce capital disons-nous, devaient être entretenus deux boursiers, chacun à cent florins pour entretien et quarante pour vêtements et lit. Ces boursiers devaient être des descendants légitimes de la famille des fondateurs respectifs, professer la religion catholique et être aptes aux études. Le plus apte, c'est-à-dire celui qui aurait les meilleures dispositions de-

«vait obtenir la préférence quelque fût le degré de parenté ; finalement le choix d'état leur restait libre. Les deux plus âgés des membres des familles respectives étaient déclarés collateurs ; et à défaut de parents capables deux catholiques au choix du Père Recteur du collège.

La constitution définitive de ces bourses fut signée par les fondateurs, Jean Putz en personne et Guillaume Germé au nom de son frère Henri, à Luxembourg, le 24 février 1648.

Non content de ce premier bienfait en faveur de ses parents, Henri Germé fit une fondation du même genre à l'Université de Prague. Nous copions ici le passage concernant de la Dissertation sur les Bourses d'études attachées à l'Athénée de Luxembourg, que M. le Professeur Namur a publiée en tête du Programme de 1846 - 1847.

«Après avoir obtenu du général des «Jésuites, Mutius Vitelesci, la permission «de fonder une bourse d'études au convictoire de St. Barthélémy, à Prague, «le père Henri Germé de Lamormenil fit «en présence du Père Paul-Anastase, recteur de ce collège, l'acte de fondation «de cette bourse. Eu voici la teneur :

«1° Henri de Lamormesnil autorise le «susdit recteur à toucher annuellement «138 fls. 48 Kreuzers (307 frs. 42 centimes) pour intérêts d'une somme de 2180 «fls. du Rhin (6,100 frs.), déposés au Conseil de Prague, le 16 octobre 1645, «par les Pères Guillaume et Henri de «Lamormesnil.

« Cette somme, payable en deux termes, «servira à entretenir au susdit convictoire «de Prague un boursier du Pays de Luxembourg : 90 florins seront payés pour nourriture et logement ; 40 serviront à l'entretien des vêtements, etc., et à l'obtention des grades académiques, si le titulaire est apte aux études supérieures.

«2° Le fondateur se réserve la nomination, sa vie durant. Après sa mort ce droit passera au Recteur du collège de Luxembourg qui sera prévenu par le di-

«recteur du convictoire de Prague, toutes «les fois que la bourse redeviendra vacante.

«3° Si contre toute attente l'établissement des Jésuites venait à se dissoudre «ou à être transféré autre part, on remettra les titres de la fondation au père provincial de la Belgique à la bienveillance duquel la bourse sera recommandée.

«4° Le récipiendaire devra être fils légitime de parents catholiques. On exigera «une bonne conduite morale et religieuse, «des capacités suffisantes et quelques connaissances dans la langue latine.

«5° Le choix de la future vocation restera libre au boursier.

«6° Si l'établissement de St. Barthélémy à Prague venait à se dissoudre, la bourse ne pourra nullement s'éteindre ou «être à la disposition du sénat de Prague, «qui est le dispositaire des fonds ; elle «devra être perpétuée suivant la volonté «des fondateurs à Prague, ou autre part, «par les soins du père recteur.

«L'acte de fondation fait à Vienne, est «daté du 1^{er} février 1646.

«Depuis la première nomination, faite «en 1646 par le fondateur lui-même, jusqu'en 1737, plusieurs Luxembourgeois «ont joui de cette bourse, » qui en conformité d'un rescrit impérial du 12 mars 1842 a été réunie à celles de Kœnigsgrätz et de Bileck, et rapporte ainsi une somme de 250 florins d'Autriche.

Nous terminerons cet article en transcrivant encore la notice que l'auteur du manuscrit des Viri illustres a consacrée à Henri Germé : «1645. Henricus Lamormanni Societ. Jesu, frater Guilhelmi, «fundator bursæ Lamormanicæ in Seminario Luxemburgensi pecuniis a D^{no} Joanne «Putz ab Adlerthurm Cæsaris Consiliario «hujus applicationi donatis mortuus Vienne Austriæ. »

Viri illustres, I, N° 76. — BERTHOLET, VIII, 191. — MORENI, IV, 867. — NAMUR, Dissertation sur les bourses, X, et XVII. — D. CALMET, Biblioth. lorr. — PIRANET, I, fol. LXV. — CLASSEN, Catalogue de la Biblioth. de Luxbrg., 150, 327 et 330. — VANDER-

MELLEN et MEISSER, Dictionnaire géographique du Luxembourg, 82. — MENJAT, Manuscrits, XXIV. — NEUMANN, Les auteurs luxembourgeois, 24.

GERNICHAMPS, *Christophe*, curé de Villers-Ste-Gertrude, est cité sans plus de détails par Tellot, avec la mention qu'il a composé divers ouvrages dont les titres nous sont restés inconnus.

TELLOT, Mémoires manuscrits sur l'Histoire du Pays de Luxembourg.

GERNIN, *Jean-Paul*, né à Remich, Docteur en Théologie et mort en 1615, a écrit sur la Théologie; mais les titres de ses ouvrages ne sont pas parvenus jusqu'à nous.

BERTHOLET, VIII, 191. — PIERANT, I, fol. LXV. — ULVELING, 58. — NEUMANN, Les auteurs luxembourgeois, 34, note 4, P.

GÉRY, *Saint*, en latin *Gaugericus*, d'où quelques-uns le nomment *Gaugeric* et *Gaucher*, est né à Yvois-Carignan, pendant la dernière moitié du sixième siècle. Son père, dit-on, se nommait Gaudence et sa mère Anastadiole: Bertholet écrit erronément Astridiolole.

Ses parents qui étaient d'origine noble, élevèrent le jeune Géry dans la crainte de Dieu et dans la connaissance parfaite de leur sainte religion; aussi croissait-il tous les jours en piété sincère comme il avançait dans les connaissances qui étaient alors enseignées dans les écoles publiques, au point que vers l'année 577, Magneric, archevêque de Trèves, dans une de ses visitations diocésaines, ayant appris à le connaître, se crut en devoir de lui donner la tonsure et de l'élever au diaconat. Géry remplit dès ce jour les fonctions de clerc-diacre avec zèle et pureté: Personne n'était plus charitable ni plus composé que lui dans ses dehors et sa conduite.

Dans ces pratiques de piété le diacre d'Yvois, c'est ainsi qu'on le nommait souvent, n'aimait rien tant que de n'être pas remarqué du monde; mais la réputation de son mérite vola bientôt dans les pays voisins et l'y fit désirer pour pasteur. Veldulfe, cinquième évêque d'Arras et de Cam-

bray étant mort sur ces entrefaites en 580, le clergé et le peuple de ces deux diocèses qui pour lors étaient réunis, s'empresèrent de députer vers Childeric II, roi d'Anstrasia, pour lui demander Géry. Le roi y consentit et Géry, par obéissance disent les légendaires, fut forcé de se charger du fardeau de l'épiscopat. Gilles, évêque de Rheims l'ordonna prêtre et le sacra évêque. De ce jour commença pour le nouveau prélat une vie toute de sollicitude apostolique et de travaux évangéliques qu'il ne cessa de pratiquer pendant les trente-neuf années qu'il vécut encore. Prédications, missions, dispensation des sacrements, telles étaient ses occupations constantes. Plein de conviction en la vérité de sa foi et dans les droits de l'Eglise, il soutint l'une et défendit constamment les autres avec le courage le plus héroïque, même contre les empiétements des rois auxquels il osa plus d'une fois faire des remontrances aussi franches que sévères; et nous possédons encore une lettre qu'il écrivit au roi Clotaire pour rappeler ce monarque à son devoir envers les églises qu'il tentait de dépouiller pour enrichir ses créatures.

Lorsque Géry monta sur le siège archiepiscopal, son diocèse renfermait encore des restes sensibles d'idolâtrie que ses prédécesseurs n'étaient pas parvenus à extirper: Le saint prélat se mit en devoir de les exterminer et il y réussit. Le mont des Bœufs entr'autres, près de Cambrai, avait conservé jusque là le privilège d'être le lieu d'un rendez-vous pour certaines pratiques payennes. Géry, pour en faire disparaître jusqu'aux moindres vestiges, y bâtit un monastère sous l'invocation de St. Médard. Cette maison subsista en cet endroit jusqu'en 1540 où Charles-Quint la fit détruire pour y élever une citadelle. Alors les chanoines se retirèrent dans l'église de St. Vaast et y rapportèrent le corps de leur saint fondateur qui avait voulu être inhumé dans l'église de St. Médard.

Géry mourut le 11 août 619 et fut dans la suite inscrit au catalogue des saints.

L'auteur du manuscrit des *Viri illustres* est comme d'ordinaire, très-laconique à l'égard de ce pieux prélat : « Sanctus Gau-
«gericus Ivodiensis, Episcopus Camera-
«censis et Atrabensis. S. R. Imperii Prin-
«ceps, fundator Ecclesiæ collegiatæ Ca-
«meraci. »

BERTHOLET, II, 74 à 75. — PIERART, I, fol. LXV. — DE LA HAUT, Annales civiles et religieuses d'Yvois-Carignan, 407, sq. — Les Délices des Pays-Bas, II, 356, et III, 74, note. — SURIUS. — Gallia Christiana, III, 4. — *Viri illustres*, I, N° 2. — WILHELMUS A WILTHERM, Disquisitiones antiquariæ Historiæ luxemburgensis; lib. II, c. 9, §. 3. — DE RAM, Vies des Pères, des Martyrs et des Saints, IV, 385. — GUESCOUX, Acta Sanctorum Belgii, II, 256, ad 345.

GEWIN, peut-être mieux GESWIN, Jean-Paul, originaire de Remich, ne nous est connu que par l'ouvrage intitulé : *Virorum illustrium ex Ordine Eremitarum D. Augustini*, par Corneil Curtius; Anvers, 1636. Il y est désigné comme auteur d'un livre suscrit : *Fama posthuma D. Petri Richardoti, abbatis Epternacensis*. L'auteur y relève les mérites de François Richardot, évêque d'Arras, frère de l'abbé d'Echternach, afin de mieux faire ressortir les excellentes qualités de ce dernier.

D'après une communication que M. le Professeur Marx, de Trèves, a eu la bonté de nous faire, il est à croire que J.-P^e Gewin était religieux d'Echternach, et qu'il fut contemporain de l'abbé Richardot qui est mort en 1628 (v. son art.).

L'ouvrage cité dans le texte; et Professeur MARX, de Trèves, communication manuscrite du 29 mai 1860.

GHISLAIN, *Gislain* ou *Schetzel*, *Schetzelon*, est un de ces personnages énigmatiques sur lesquels l'histoire aussi bien que la légende ne nous ont conservé que très-peu de renseignements directs et positifs. Si nous pouvons en croire Bertholet, Schetzel était né dans le Luxembourg pendant les premières années du douzième siècle. Nous ne savons absolument rien sur son premier âge ni sur sa jeunesse, ni encore sur ses parents. Seulement il est constant que, élevé dans une

extrême piété il crut ne pouvoir se rendre plus agréable à Dieu qu'en se retirant dans la solitude afin de n'être point distrait dans ses méditations; et il choisit la forêt du Grünwald où il passa les quinze dernières années de sa vie, n'ayant que le firmament pour couverture, l'air pour habillement et le manger des bêtes sauvages; car il ne se nourrissait que d'herbes, de racines, de glands et de faines, et ne se couvrait le corps que d'une simple ceinture de peau avec un sachet qu'il portait pendu au col. La légende nous apprend que seulement pendant ses quatre dernières années il a consenti en forme d'adoucissement à sa mortification surnaturelle, à manger de temps en temps un morceau de pain de son ou d'orge qu'il allait demander dans l'une ou l'autre des cabanes des environs et devant la porte desquelles il prenait aussi parfois son gîte. On montre encore au Grünwald une espèce de grotte près d'une fontaine, qu'on nomme de son nom et où la tradition veut qu'il ait demeuré.

Pendant l'été de l'année 1857, M. l'abbé Klein, desservant de la paroisse de Weimerskirch à fait faire des fouilles dans la grotte dont nous venons de parler, et on n'y découvrit que quelques fragments de vases avec deux lames de couteau enrouillées ainsi que des débris de poutres; d'où l'on peut conclure, dit M. le curé, que cet antre a été habité dans le temps, qu'il a été agrandi par une main humaine et que très-vraisemblablement il y avait une espèce de construction-avancée, comme du reste il était d'usage chez les solitaires d'avoir un oratoire contigu à leur cellule. La fontaine dite de Schetzel se trouve à deux cents pas environ de la grotte, et dans les temps anciens un religieux de l'abbaye de Munster venait tous les ans en bénir l'eau: mais cet usage s'est perdu depuis plusieurs siècles.

Lorsque Schetzel pressentit, dit-on, que sa fin approchait, il alla au village voisin, à Jung- ou à Burg-Linster, se fit administrer le St. Viatique et rendit bientôt après

son âme au créateur, en l'année 1141. Il fut inhumé d'abord au lieu même où il avait vécu, et une chapelle fut bâtie sur son tombeau; mais quelque temps après, c'est-à-dire vers l'année 1150, l'abbé de Munster fit transférer son corps dans son église où il fut solennellement enterré au-devant du maître-autel. La dévotion publique lui avait élevé un monument qui fut détruit lors de la ruine de l'ancienne abbaye de Munster en 1544 par ordre de Charles-Quint, et ses restes demeurèrent enfouis sous les décombres. Nous ne savons si ce pieux solitaire a été solennellement canonisé; quoiqu'il en soit le martyrologe belge en fait mention au 6 août.

Nous ne pouvons nous empêcher de rapporter ici quelques particularités qui dépeignent plus particulièrement ce saint anachorète: Pendant un voyage qu'il fit à Trèves après la diète de Spire, St. Bernard ayant appris la vie austère de Schetzel, voulut le faire visiter par deux de ses religieux qu'il chargea de lui présenter de sa part une tunique et des souliers ou des sandales, le priant de s'en servir pour l'amour de lui. Ici nous laisserons parler l'un de ces religieux, parce que le style naïf de la légende peindra mieux la situation: « Nous nous mîmes incontinents en chemin, et nous arrivâmes de grand matin à la maison où nous croyions qu'il reposait. Ne l'ayant pas trouvé, nous nous informâmes auprès de son hôte ou était Schetzelon. Il nous dit qu'il était parti vers minuit; que lui ayant demandé pourquoi il partait de si bonne heure, il lui avait répondu que quelques religieux devaient venir pour le chercher, mais qu'il ne voulait pas se montrer à eux pour lors. Nous avions cependant cru le surprendre avant qu'il fût levé....

« Nous priâmes son hôte d'aller au lieu de sa retraite et de le supplier de notre part de ne pas nous priver de sa présence, en considération de celui qui nous avait députés. Il le fit, et quand nous fûmes auprès de lui, nous le saluâmes et lui offrîmes les présents que

« notre maître lui envoyait. Il les reçut avec respect, se revêtit de la tunique et se chaussa; mais il ôta de suite le tout, et nous dit: Béni soit Dieu qui a daigné inspirer à cet homme apostolique de se souvenir d'un misérable pécheur comme moi; j'ai mis par amour pour lui et par obéissance les vêtements qu'il m'avait destinés, mais je ne puis pas les porter plus longtemps, puisque je n'en ai pas besoin, et que St. Bernard ne me l'a point commandé; car je vous déclare, mes amis, que rien ne me ferait plus de peine que d'être obligé de me charger de nouveau de ce fardeau, dont je me suis dépouillé depuis longtemps.

« Lorsque nous vîmes la bonté et l'affabilité de ce solitaire, nous lui parlâmes avec plus de confiance, et nous lui demandâmes s'il ressentait encore les tentations du démon et les aiguillons de la chair? Il sourit en entendant cette proposition, et comme sa vertu n'avait rien de farouche, il nous parla ainsi: Il y a longtemps, mes chers frères, que par la grâce de Dieu je suis délivré des passions viciieuses de la chair; mais puisque la vie de l'homme est une tentation perpétuelle sur la terre, qui est-ce qui peut se glorifier d'avoir un cœur pur? Si nous disons que nous sommes sans péché, nous nous séduisons nous-mêmes, et la vérité n'est pas en nous; environnés de toutes parts de pièges, comme nous sommes, et exposés sans cesse aux traits de nos ennemis, à moins que nous ne soyons défendus du bouclier de la divine protection, pouvons-nous être à couvert des embûches de ceux qui attaquent l'homme le plus juste? Nous nous confions néanmoins en la miséricorde de Dieu, qui est fidèle, et qui ne permettra pas que nous soyons tentés au-dessus de nos forces.

« Mais pour vous satisfaire, je vous raconterai les sortes de tentations auxquelles je suis quelque fois sujet: Un jour qu'il faisait un froid excessif, je me couchai nu sur la terre, et il tomba une si grande quantité de neige que j'en

« fus couvert à la hauteur d'un pied et
« demi; de façon qu'il ne me restait qu'une
« petite ouverture par où je respirais,
« parce que mon haleine y avait fondu la
« neige. Alors un lièvre, transi de froid,
« cherchant son gîte pour s'y cacher, passa
« par cet endroit et s'y arrêta, attiré sans
« doute par la chaleur. Ce hasard me fit
« rire, et j'eus la pensée ou de le tuer
« ou de le prendre à la main, afin de m'en
« amuser. Mais je me retins, et revenu à
« moi-même, je condamnai ma légèreté et
« me reprochai la perte de temps que j'a-
« vais faite dans cette pensée frivole. Je
« laissai donc reposer le timide animal
« aussi longtemps qu'il voulut, et jusqu'à
« ce qu'il se retira de lui-même.

« Voilà une des tentations les plus con-
« sidérables que je me souviens d'avoir
« eues depuis plusieurs années; c'est pour
« vous égayer que je vous en ai raconté
« les circonstances, plus au long peut-être
« qu'il ne convenait. Du reste, je suis con-
« fus et triste de ce que de vains objets
« m'inquiètent, telles que des mouches
« qui volent, et par où je me vois distrair
« et empêché souvent de continuer les
« méditations célestes. »

BERTHOLET, IV, 97 à 104. — Martyrologe Belgique, au 6 août: Vita Sti Alhardi. — WILHELMUS A WILHELMIS, Disquisitiones antiquariæ Historiæ luxemburgensis, L. II, c. 4, §. 3. — DE FELLER, Dictionnaire historique, litt. S. — LUCAS NIDERRAON, Res monasterienses; msert. Bibl. Luxbg. — Histoire de l'abbaye de Notre-Dame de Munster; msert. Bibl. Luxbg. — Renseignements fournis par M. KLEIN, desservant à Weimerskirch. — BAOWEN, Annales Trevirenses, II, 42, sq. — ULVELING, 6. — PAQUET, 13. — MAGER, 393.

GILLES, dit d'Orval, *Aegidius Aureæ-Vallis*, est né à Liège suivant la plupart des auteurs, dans le Pays de Famenne suivant d'autres. Quoiqu'il en soit il entra à Orval où il prononça ses vœux religieux. Il y florissait pendant la première moitié du treizième siècle. M. le Comte de Bec-de-Lièvre dit qu'il est mort en 1248, tandis que d'autres historiens fixent l'année 1251, et ce avec plus de fondement puisqu'il a encore écrit des événements qui se sont passés en cette dernière année.

L'Histoire ne nous a rien conservé sur la vie de ce religieux qui paraît-il, est entré adolescent à Orval en qualité de novice et y mourut vieillard, ayant partagé tous ses instants entre l'étude, la prière et les travaux des mains, comme cela était d'usage dans son abbaye.

Nous avons de Gilles d'Orval, ainsi dénommé par quelques-uns parce qu'il était religieux de ce monastère, ou de Liège de son lieu natal, une Histoire des évêques de Tongres, de Mæstricht et de Liège jusqu'à Henri de Gueldre (1251), sous le titre de: *Historia Episcoporum Tungrensium, Trajectensium et Leodiensium, a S. Materno primo Tungrorum Episcopo, ad annum salutis CIO. CC. LI.* Elle a été imprimée dans le second volume du Recueil de Chapeauville, en 1613. Cet ouvrage est très-estimé pour l'exactitude avec laquelle les faits y sont rapportés; mais, dit Bertholet, on peut lui reprocher un peu trop de crédulité sur certains miracles: Il est la continuation des mémoires d'Anselm de Liège.

CHAPEAUVILLE, *Collectio auctorum præcipuorum qui gesta pontificum Tungrensium, Traiectensium et Leodiensium scripserunt*, II. — FR. SWERTIUS, *Athenæ Belgicæ*, 107. — BERTHOLET, I, 76, note f. — C^{te} DE BEC-DE-LIÈVRE, *Biographie liégeoise*, I, 91. — D. CALMET, *Bibliothèque lorraine*. — MORERI, IV, 287 — LA GARDE, *Notice sur les luxembourgeois célèbres*, 12, sq. — PAQUET, 23. — *Biographie générale des Belges*, 96. — *Les Hommes illustres des Pays-Bas*, II, 113. — DEWEX, *Histoire du Pays de Liège*, II, 354. — NEUMANN, *Les auteurs luxembourgeois*, 7.

GILLES, dit d'Orval, autre religieux du même monastère, ne nous est connu que par une *histoire de son abbaye* qu'il a composée et qui finit à l'année 1555: On trouve dans cet ouvrage plusieurs faits d'Histoire du Pays de Luxembourg et du Comté de Chiny.

D. CALMET, *Bibliothèque lorraine*. — NEUMANN, *Les auteurs luxembourgeois*, 15.

GILLES, dit d'Yvois, mérite de trouver place parmi les illustrations du Pays à cause d'un trait d'héroïsme patriotique qui a rendu sa mémoire célèbre parmi ses compatriotes. Il était simple forgeron ou

maréchal-ferrant, mais homme de tête et de courage : Pendant le siège mémorable qu'Yvois, sa ville natale eut à soutenir contre François I. en 1541, Gilles à la tête de quelques bourgeois aussi braves que lui, mais dont les noms ne sont pas parvenus jusqu'à nous, osa faire une sortie en plein jour et entreprendre de s'emparer d'une partie de l'artillerie des assiégeants. Il parvint à se saisir de trois pièces de canon qu'il traîna jusque dans les fossés au pied des murs de la place, se flattant de l'espoir que peut-être les assiégés pourraient au moyen de cordes, les enlever par dessus les murailles. Mais comme il vit bientôt que cela serait impossible il les encloua après en avoir brûlé les affûts. Et ce ne fut qu'avec grande peine et après avoir perdu beaucoup de monde que les assiégeants parvinrent plus tard à les retirer du fossé.

A la suite du même siège qui fut mémorable sous plus d'un rapport, les habitants d'Yvois donnèrent une preuve bien honorable de leur fidélité à leur prince légitime : ils aimèrent mieux se faire bannir et perdre toute leur fortune plutôt que de prêter serment à un autre maître. Ils firent plus encore, ils s'enrôlèrent tous dans l'armée d'Espagne où un grand nombre d'entre eux périt sur le champ de bataille pendant les deux années de guerre à outrance qui suivirent la reddition d'Yvois au Duc d'Orléans.

DE LA HAUT, *Annales civiles et religieuses d'Yvois-Carignan*, 113 et 408, sq. — DU BELL, *Mémoires*, IV, 89.

GILLES ou GILLESZ, *Jean, dit Baron d'Aldringen*; v. ALDRINGEN, *Jean-Gilles, baron d'*.

GILSON, *le frère Abraham*, naquit à Habay-la-vieille, le 1^{er} octobre 1741. Un amour profond pour le recueillement et la solitude le porta à se faire ermite au Biseux. Là, dans la contemplation, la prière et le silence, il se pénétra peu à peu des tableaux de la nature et se passionna pour elle. Sans avoir fait aucune étude du des-

sin il s'amusait à reproduire les sites dont l'aspect avait frappé ses regards. Plus tard il entra comme frère convers à l'abbaye d'Orval où son talent pour la peinture ne tarda pas à se relever, et il fut goûté par ses supérieurs qui l'encouragèrent d'abord dans ses travaux, fidèles aux anciennes traditions de l'abbaye où de tout temps on avait cherché à développer les différentes branches de connaissances humaines et des arts utiles. Bientôt après le frère fut envoyé à Rome et à Paris pour étudier aux académies de peinture dont il devint en peu de temps un des élèves les plus distingués : il s'inspirait en effet de la vue des chefs-d'œuvre de l'école italienne surtout. A son retour il alla encore visiter les œuvres des grands maîtres à Dusseldorf, à Manheim, à Bruxelles et à Anvers. Revenu enfin définitivement dans son monastère, Gilson résolut de faire largement profiter celui-ci des fruits de l'expérience qu'il lui avait fait acquérir. On en jugera par la liste seule des tableaux qu'il composa pour la nouvelle église de l'abbaye, qui était, comme on sait, dédiée à St. Bernard.

Fresques de la voûte, en trois grands tableaux : 1^o. Ste. Cécile, entourée d'anges qui chantent avec elle, placée au-dessus des orgues. — 2^o. Ascension du Christ qui est accompagné des Pères de l'Ancien-Testament. — 3^o. Apothéose de St. Bernard et de St. Benoit accompagnés de religieux de leurs ordres respectifs.

Dans le bas-côté de gauche : 4^o. Crucifiement de St. Pierre. — 5^o. Chute de Simon-le-magicien. — 6^o. St. Pierre guérissant les malades par son ombre. — 7^o. Entrée de Jésus à Jérusalem. — 8^o. Zachée sous le sycomore. — 9^o. La Résurrection de Lazare. — 10^o. La Transfiguration du Christ. — 11^o. Sermon sur la montagne. — 12^o. Les vendeurs chassés du Temple. — 13^o. Jésus au Temple enseignant les Docteurs de la Loi.

Dans le bas-côté de droite : 14^o. La Décollation de St. Paul. — 15^o. La Conversion de St. Paul. — 16^o. St. Paul prêchant à

vironnants. Walfroy touché de l'aveuglement de ces hommes simples, et rempli du désir de les convertir à la foi de l'Évangile, fit construire non loin de la statue payenne une haute colonne sur laquelle il s'établit à la manière des solitaires stylites, prêchant que Diane n'était rien; que les idôles ne méritaient aucun culte; que les cantiques que l'on chantait en leur honneur au milieu des débauches, des bacchanales et des festins étaient autant de profanations, et que le seul Dieu créateur du ciel et de la terre était digne des hommages des hommes. Il joignit à ces exhortations de ferventes et de continuelles prières à Dieu pour la conversion de ces idolâtres, demandant en même temps assez de forces pour détruire ce colosse. Dieu l'exauça; il éclaira ce peuple sur la vanité de son culte, au point qu'il vint protester hautement qu'il y renonçait pour toujours. A ce moment Walfroy appela quelques-uns de ceux qu'il venait de convertir et leur persuada de lui aider à renverser la statue; mais ils ne purent en venir à bout malgré tous leurs efforts. Walfroy voyant cela, se mit à prier avec ferveur et revint ensuite à l'œuvre: cette fois l'idôle tomba et le cénobite se crut aussitôt en devoir d'en achever la destruction à coups de marteau.

Il continuait toujours à se tenir sur sa colonne, nu-pieds, par toutes les saisons, priant, jeûnant et prêchant, lorsque la réputation de sa sainteté et de ses austérités vint aux oreilles des évêques des environs, de Trèves, de Toul, de Metz et de Verdun, qui s'assemblèrent aussitôt auprès de lui et lui ordonnèrent de descendre et de se retirer dans son monastère, parce que, lui dirent-ils, la disposition du lieu et la rigueur du climat ne pouvaient lui permettre de supporter ce genre de vie. Walfroy obéit par devoir, et fit ce que les évêques lui avaient enjoint: Alors ces derniers firent démolir sa colonne afin de lui ôter l'envie d'y retourner.

Walfroy n'était encore que diacre lorsqu'en 585 Grégoire de Tours et un autre

évêque, nommé Félix vinrent le visiter et se firent raconter par lui-même les particularités que nous venons de rapporter. Quelque temps après l'évêque Magneric l'ordonna prêtre et le nomma doyen d'Yvois, aujourd'hui Carignan. Il passa le reste de ses jours alternativement dans cette ville et dans son monastère, édifiant les peuples soumis à sa direction spirituelle par ses vertus et ses exhortations. Il est mort vers l'année 600, le 21 octobre, et fut inhumé dans son abbaye. L'église dans laquelle il reposait ayant été totalement ruinée, Egbert, archevêque de Trèves fit, en 980, la translation solennelle de ses reliques dans l'église d'Yvois. On ne sait plus aujourd'hui ce que ces reliques sont devenues depuis les fréquents ravages dont cette ville a été le théâtre.

GUSSQUIÈRE, *Acta Sanctorum Belgii*, II, 174, sqqq. — BRATNOLET, II, 64 ad 70. — LECOY, *Annales d'Yvois-Carignan*, 29, 35, 218, 414. — WILHELMUS A WILTHERIN, *Disquisitiones antiquariæ historiæ luxemburgensis*, I, cap. 7. §. 3. — JEANTIN, *Les Chroniques d'Orval*, 275 à 278.

WALLERODE, *Jean et Pierre*; v. VALDERODE.

WALRAM de *Luxembourg-Ligny*; v. à l'Appendice: LUXEMBOURG-LIGNY, *Walram de*.

WALRAM, dit de *Luxembourg*, ne nous est connu que par la mention que l'auteur du manuscrit des *Viri illustres* fait de lui: « 1191. Valramus Luxemburgensis militans sub regibus Franciæ et Angliæ in Terrâ Sanctâ contra Saladinum, « obsidentibus Acram, Regi Angliæ navavit singularem operam in liberandâ Japhâ « a Saladino vicissim obsessâ. »

Ce preux chevalier ne peut appartenir à la maison de Luxembourg, puisqu'à cette époque aucun rejeton de notre famille comtale ne portait ce nom; il faut donc admettre que, né dans la ville de Luxembourg il aura voulu signaler sa valeur en prenant part à la troisième Croisade: Paquet (v. son art.) semble partager notre opinion à cet égard.

Viri illustres, II, N° 128. — PAQUET, 23.

jusqu'au 23 janvier 1706 ; le 14 avril il l'obtint de nouveau et la garda jusqu'au 10 mai 1715. Il mourut à Aix-la-chapelle le 1^{er} juillet 1717, à l'âge de 56 ans, la 37^e de sa profession religieuse et la 33^e de son ordination.

On a de lui l'ouvrage suivant qu'il composa pour l'instruction de ses religieux : *Summa summæ Theologiæ Scholasticæ juxta tuta et inconcussa dogmata SS. Augustini et Thomæ* ; 4 vol. Cologne, 1704. A l'édition de 1719 il avait voulu ajouter un 5^e volume : *De religione et statu religioso* ; mais la mort le prévint avant qu'il en eût achevé le manuscrit.

HARTZHEIM, *Bibliotheca coloniensis*, 286. — NEUMANN, *Les auteurs luxembourgeois*, 37.

GISLAIN ; v. GHISLAIN.

GISLEBERT, moine de St. Hubert, célèbre copiste du onzième siècle. La beauté et la régularité de ses caractères sont encore aujourd'hui un objet d'étonnement et d'administration pour les connaisseurs.

C^{te} de Bec-de-Lièvre, *Biographie liégeoise*, 47.

GLEWEL, Wenand, abbé d'Echternach, de 1437 à 1465, est beaucoup loué par Bertels qui lui consacre au-delà de deux pages, c'est-à-dire beaucoup plus de place qu'il n'en a donnée à aucun autre abbé.

Nous n'avons découvert ni le lieu ni la date de la naissance de ce prélat, ni son extraction. Il était custode ou portier de l'abbaye lorsque Pierre de Hübingen, 48^e abbé d'Echternach vint à mourir et que les religieux le forcèrent à accepter la dignité suprême de leur maison malgré ses protestations d'insuffisance. La clémence, dit Bertels, luisait sur la figure de l'abbé Wenand Glewel ; une exquise prudence dans tous ses actes et la vigilance la plus éclairée dans la direction qu'il donnait au monastère. Il joignait à ces belles qualités une exactitude exemplaire à assister aux offices comme aux heures canonicales ; et pendant ses courts moments de loisir il s'occupait à des travaux littéraires d'un grand mérite, tant pour l'abbaye, ajoute

le même auteur, que pour le monde savant. En effet il composa : 1^o De computu reddendo. *Ouvrage qui paraît avoir été une espèce de compte-rendu de l'administration de son monastère.* On lui attribue en outre, 2^o. Un Dictionnaire latin-allemand, qui est resté manuscrit et que l'on conserve à la Bibliothèque de Luxembourg, avec la suscription : *Vocabularium latino-germanicum* ; vol. in 12. *Ce livre est surtout destiné à servir à l'intelligence des anciens diplômes et des chartres.*

Afin de réunir ici tous les faits qui nous ont été conservés sur cet abbé, nous ajouterons que son élection a d'abord rencontré une opposition dans la personne du prélat de St. Martin de Trèves qui prétendait se mettre à sa place parce qu'encore du vivant de l'abbé défunt cette dignité, disait-il, lui avait été promise. Mais Wenand Glewel se reposant sur la justice de sa cause, traduisit son compétiteur devant le concile de Bâle qui condamna les prétentions de ce dernier, confirma l'abbé Wenand et le fit bénir en 1439 au couvent des frères mineurs, à Bâle même.

Pendant un incendie considérable qui ravagea la ville d'Echternach en 1444, l'abbé Wenand Glewel ouvrit les caves de son monastère et donna à ceux qui travaillaient à éteindre les flammes du vin en abondance, afin de soutenir leurs forces, dit Bertels, qui ajoute qu'à cette occasion sept charretées furent ainsi distribuées. Cet abbé eut en outre à souffrir plusieurs contradictions pénibles tant de la part des habitants d'Echternach que de quelques-uns de ses moines mutinés contre son autorité ; mais il les supporta toutes avec la plus belle grandeur d'âme à cause de l'amour qu'il portait à son monastère.

L'abbé Wenand Glewel est mort plein de jours en 1465, et fut inhumé devant l'entrée de la sacristie de son église abbatiale.

BERTELS, 170, sqq. — NEUMANN, *Les auteurs luxembourgeois*, 40. — BERTHOLET, II, P. J. X. — GLASSEN, *Catalogue de la Biblioth. de Luxbrg.*, 422. — *Liber aureus*, msert. parchem. fol. LXXXIII.

GOEBEL, *Barthélémy*, est un de ces religieux modestes dont l'Histoire n'a pas transmis les vertus, bien que de son temps il ait su se faire une réputation méritée de piété et de vie exemplaire. L'auteur du manuscrit des *Viri illustres* est la seule source qui nous ait fait connaître ce personnage qui a vécu vers l'époque de la rédaction de cet ouvrage : « 1654. Bartho-
« lomæus Gœbel Luxemburgensis Carthu-
« siæ Domûs Sancti Sixti in Rutila prior
« et convisitator. » Avons-nous besoin d'ajouter qu'il faut traduire Rutila par Rethel?

Viri illustres, I, N° 107.

GOMAND, *Jean-Henri-Willibrorde*, fils de Remy-Nicolas Gomand, employé à la recette générale et de Catherine Beck, est né à Luxembourg, le 11 février 1817.

Il suivait les cours de l'athénée de cette ville lorsque M. Boch-Buschmann (v. son art.) propriétaire et directeur de la faïencerie de Septfontaines voulut créer près de cette manufacture une école de gravure dans le but de faire un sort convenable à des jeunes gens de bonne conduite et qui donnaient quelques espérances. A cet effet M. Boch s'informa près des professeurs de l'athénée des élèves qu'ils croyaient dignes d'être admis à apprendre un art qui devait leur procurer une position aisée : Gomand fut un des premiers qui ont été recommandés ; et il ne démentit point la bonne opinion qu'on avait de lui.

Il s'appliqua d'une manière louable, se perfectionna dans le dessin dont il avait eu les premières notions sous la direction du Professeur Fresez, dans le cours duquel il figura plusieurs fois parmi les lauréats ; il apprit à modeler, s'initia aux secrets de fabrication de la faïencerie, et après quelques années il était bon graveur.

Comme vers 1845 l'invention de la galvanoplastie fit un moment craindre à bien des graveurs de voir leur avenir devenir précaire, Gomand demanda à être employé au bureau de la faïencerie où il devint teneur de livres, puis caissier. Il fut plus tard chargé de surveiller la fabrication.

Dans l'accomplissement des devoirs que lui imposait ce dernier poste il eut occasion de s'occuper de nouveau de gravure et de dessin. Il le fit d'une manière digne d'éloges : Ce fut lui en effet qui dessina et grava les objets qui, à l'exposition universelle de Paris en 1855, valurent à la faïencerie de Septfontaines la médaille de deuxième classe ; ce fut lui qui a modelé pour orner le musée de M. Boch, une frise dont une partie a figuré à la même exposition et que le musée de Sèvres a jugée digne de paraître parmi les richesses de ses collections céramiques. Enfin la Société archéologique de Luxembourg, qui l'avait inscrit dès 1847 au nombre de ses membres correspondants, a su apprécier le talent qu'il a su mettre à déchiffrer les sceaux et les médailles : il a cherché avec une infatigable constance et a reproduit par un procédé à lui, avec une merveilleuse exactitude, les sceaux de tous nos souverains, des seigneurs, des institutions civiles et religieuses du pays. Un savant français, M. Achille Jubinal a constaté le mérite de cette reproduction pour laquelle il a, au nom d'une société archéologique de France, fait don à Gomand d'un ouvrage de grande valeur.

Gomand est mort le 28 avril 1857, à peine âgé de quarante ans.

Notice nécrologique sur Gomand ; dans : *Publications de la société archéologique du Grand-Duché, à Luxembourg* ; XII, XI, sq.

GORGES, *Michel*, est né à Bleyalf, le 30 octobre 1681. Dès l'âge de dix ans il suivit le cours de latin et la poésie à Munster-Eiffel ; plus tard il entendit la philosophie au Collège des Trois-Couronnés à Cologne ; enfin la Théologie dans la même ville. Entré dans l'ordre des Jésuites il enseigna pendant huit ans la pédagogie au Collège de Cologne et s'y acquit une grande réputation de science. Il fut ensuite nommé chapelain de l'église de Saint Aubin dans la même ville, mais il n'en remplit les fonctions que pendant six mois, ayant, après un concours qui fut tenu à Dusseldorf, obtenu la cure de

Hochstadt dans le Duché de Juliers, à laquelle était attachée la place de commissaire près des religieuses du St. Sépulture à Neusyz et celle de Camérier du chapitre archidiaconal de la même ville. Il vivait encore en 1745 ; mais nous n'avons pas découvert la date de son décès.

On a de Michel Georges, 1°. BRACHIVM DEI NOSTRI IN PRINCIPE EVGENIO. VON GOTTES ARMB IN SERVIEN GEKOEPFTER TVRCKENDRACH. Discours sur la victoire de Charles VI sur les Turcs. 1717. — 2°. Dreistimmige Lerch, das ist Lieb-Lob-und Gebetts-Uebungen zu Ehren der eingefleischten Dreyfaltigkeit Jesus, Maria, Joseph. 1719. — 3°. Richtschnur der Marianischen Schæflein in Verehrung des Gnadenreichen Bildnus der allerseeligsten Mutter Gottes zu Kevelær unter dem Titel: Træsterinn der Betruetben. 1741. — 4°. Gnadenbaum, das ist, die wunderwuerkende-allerseeligste Mutter Gottes Maria in der Gnadenreicher Passatischer Bildnus Mariæ in dem Hoch-Adelichen Closter Mariæ-Bæchlein genannt zu Starckerath im Herzogthume Cleve gelegen.

HARTZHEIM, Bibliotheca coloniensis. 281.

GRANSON, *Arnoul de* ; v. CHINY, *Arnoul de Granson, Comte de*.

GREIN, *Jean-Baptiste* ; v. GREYN, *Jean-Baptiste*.

GREVENMACHER, *Fulco de*, est cité pour avoir pris part à la première Croisade et pour avoir péri devant Antioche, en 1096.

GREVENMACHER, *Siger de*, compagnon de Fulco qui précède, assista avec celui-ci à la première Croisade. Il périt comme lui et à ses côtés devant Antioche, en 1096.

GREYN, *Jean-Baptiste*, né pendant la première moitié du dix-huitième siècle, à Michelbuch, commune moderne de Vichten, avait obtenu les ordres sacrés. Il était curé de Brachtenbach, au canton de Wiltz, lorsque de concert avec un autre prêtre,

vraisemblablement de sa parenté, JEAN-BERNARD BECKER, vicaire au même Michelbuch et originaire de ce village ou bien de Schandel, commune d'Useldange, ces deux respectables ecclésiastiques fondèrent le 7 octobre 1777, devant le notaire A. Everling de Grosbous le bénéfice dit de Michelbuch.

Les motifs qui les décidèrent à cette libéralité qui devait passer pour grandiose à cette époque et qui l'était devenue en effet par le concours que les autres habitants du village s'empressèrent d'y apporter ; ces motifs sont trop puissants pour que nous ayons pu omettre de les transcrire ici :

« Les deux comparants, *est-il dit dans l'acte de fondation*, pénétrés d'une ferveur chrétienne et sainte pour l'instruction de la jeunesse de Michelbuch, éloignée de toutes écoles, pour secours consolant des infirmes si éloignés de l'église paroissiale — *Bissen dont cet endroit ressortissait alors en étant éloigné de plus de cinq kilomètres* — comme aussi pour intérêt corporel et spirituel du village de Michelbuch, ont volontairement et publiquement déclaré d'avoir donné, cédé et transporté par donation entre-vifs pour toujours et à perpétuité à un vicaire temporaire de Michelbuch les biens et rentes ci-après leur appartenant respectivement, sous les conditions, émoluments et charges qui suivent. »

Cette donation consiste respectivement, A. pour Jean-Baptiste Greyn, 1°. en la cession de son bien patrimonial dit Fehnrichsgut, consistant en prairies, champs labourables, terres sables, bois et haies, ainsi qu'un journal et demi de terre de Vichtengut ; 2°. en l'abandon d'un capital constitué, de trente écus du pays (138 francs et 30 centimes), rapportant par an quinze escalins ou 8 frs. 64 centimes.

B. pour Jean-Bernard Becker, dans l'abandon de quatre capitaux ou créances constituées, montant au chiffre global de cinq cent sept écus et huit sols de Luxembourg (2,337 frs., 93 cs.), rapportant en

rentes au denier vingt une somme de frs. 350, 68 cs. par an.

Ces différentes sommes, l'abbé Becker a déclaré qu'elles provenaient de la succession de l'abbé NICOLAS GENGLER, mort curé à Souftgen, et qu'il les abandonnait au profit de la dite fondation en acquit d'un devoir qu'il avait assumé en devenant héritier universel du dit curé Gengler.

Les donations dont il vient d'être parlé ont été faites en faveur d'un vicaire ou chapelain temporaire de Michelbuch, lequel devra toujours être approuvé pour entendre les confessions; le tout aux charges suivantes :

1°. De dire tous les dimanches et pour le village, la messe dans la chapelle du dit Michelbuch, et ce à une heure assez matinale pour ne pas empêcher les fidèles d'aller assister au service paroissial.

2°. De dire deux messes semainières, applicables aux familles respectives des fondateurs.

3°. En acquit de la rente de 15 escalins provenant du capital Greyn, il a à dire annuellement quinze messes à l'intention des auteurs de ce fondateur.

4°. Aux quatre principales fêtes de l'année il ne pourra célébrer la messe à Michelbuch que du consentement exprès du curé.

5°. Il tiendra pendant les mois de novembre, décembre, janvier et février une école gratuite pour les enfants du village. Les branches à enseigner sont : l'instruction religieuse, la lecture et l'écriture.

6°. Il administrera la fondation.

7°. En cas de vacance, les prêtres issus de la famille des fondateurs auront toujours la préférence pour obtenir ce bénéfice dont ils ne pourront ensuite être démis que pour des causes réelles, non ennemies (*sic*), de mauvaise et scandaleuse conduite ou d'une négligence coupable dans la tenue de l'école : ce dont le curé est toujours appréciateur et jugé.

Les descendants de ces deux familles sont : ceux de la maison Greyn de Michelbuch, ceux de Michel Gengler et Susanne

Schröder de Schandel, et ceux d'Augustin Becker et Susanne Gengler de Lintgen.

Les fondateurs posent en outre la réserve absolue que : pour le cas où un jour l'objet de leur donation deviendrait caduc ou serait détourné de son saint but, les biens et capitaux respectivement donnés retourneront à leurs héritiers, savoir : les libéralités du premier donateur à la maison Greyn de Michelbuch, sa maison paternelle; celles du second, par moitié aux enfants de sa sœur Catherine Becker de Bittbourg et la seconde moitié aux descendants des époux Michel Gengler et Susanne Schröder de Schandel.

Les pertes à essayer dans les biens ou les capitaux attachés à la fondation entraîneront une diminution proportionnelle dans les charges, sur décision du curé de la paroisse.

Cependant les pertes qui proviendront de la faute du bénéficiaire ou par sa négligence, seront supportées par lui ou par ses héritiers.

Pour corroborer la fondation, les habitants du village, ayant comparu personnellement avec leurs épouses, se sont obligés à livrer tous les ans à leur vicaire, le jour de St. Martin, onze novembre : a) quatre bichets (mesure de Vianden) de seigle par chaque cultivateur, et deux de ces bichets par ménage de journalier (total alors, 22 pour tout le village); b) un bichet de froment par maison de cultivateur (quatre en tout); c) quatre cordes d'Espagne de bois à prendre dans les bois particuliers, à façonner par les manœuvres et à charier par les quatre cultivateurs; d) à admettre à la glandée, les années où il y en aura, deux porcs de leur vicaire; e) à faire paître gratuitement pour lui trois bêtes à cornes, six brebis et autant de porcs; f) à entretenir en bon état de réparation et de construction la chapelle et la maison d'école; g) à fournir les ornements ainsi que le luminaire de l'église et les pains du sacrifice; le vin devant être donné par le chapelain.

Enfin, un particulier de Michelbuch,

Jean Salentiny, de la maison dite *Billen*, a en outre ajouté à la fondation un de ses jardins auquel il a attaché la charge de deux messes annuelles ; et un autre, *Nicolas Gengler*, dit *Greyn*, a échangé un jardin du douaire donné contre un autre plus commodément situé pour le vicaire.

Le douaire et la fondation *Greyn-Becker* subsistent jusqu'à ce jour comme bénéfice ecclésiastique. Ils ont été régularisés par arrêté royal belge du 10 avril 1834.

D'un autre côté, afin de préciser l'importance actuelle du bénéfice de *Michelbuch*, nous dirons que depuis la promulgation de la loi de 1843 sur l'instruction primaire le bénéficiaire, qui d'ailleurs jouit en outre aujourd'hui d'un traitement de vicaire sur la caisse de l'Etat, ne fait plus l'école pendant les quatre mois d'hiver ; mais en compensation il est tenu de verser annuellement de ce chef, et pour satisfaire à la clause de l'acte de fondation, une somme de cent et un francs, ou cinquante florins, la moitié du minimum du traitement annuel d'un instituteur. Les services religieux sont servis.

Quant aux terres qui constituent son douaire, elles se composent, d'après le cadastre, comme suit :

1° Terres labourables	231	10
2° Terres sartables	14	00
3° Prairies	27	30
4° Jardins	10	10
5° Bois	118	50
6° Plantis	72	50
7° Haies à écorces	168	80

En tout 8^h 42^a 30

au revenu cadastral de frs. 135 79 ct.

Nous n'avons découvert aucune particularité ultérieure sur l'abbé *Jean-Bernard Becker*.

Quant au curé *Greyn*, il avait été nommé curé de *Brachtenbach* en 1774 et avait pris possession de cette cure le 23 mai de la même année. Dans cette paroisse il s'est acquis l'amitié de tous par le zèle constant qu'il a su mettre à remplir tous les devoirs qui incombent au pasteur

d'âmes suivant la loi évangélique. Après y avoir, pendant vingt ans, donné l'exemple des vertus chrétiennes à tous, il fut transféré à la paroisse de *Kaundorf*, en 1794. C'est dans ce poste qu'il eut à subir toutes les tourmentes de la persécution sous les premières années du régime républicain français : sommé le 5 octobre 1797 (14 vendimaire an VI) par le commissaire du pouvoir exécutif de prêter le serment révolutionnaire, il s'y refusa avec courage et par conviction, et fut par ce motif condamné à la déportation. Mais il sut se soustraire à cette peine en se tenant caché. Dans cette pénible position il eut à essuyer toute l'amertume de ce que le curé *Barthélémy* (v. son art.), son successeur, a nommé *persecutiones gallicanas* dans un registre de la paroisse de *Kaundorf*, et n'osa plus se montrer en public. Forcé de cette manière à cesser toute fonction pastorale, il ne put plus administrer les sacrements les plus indispensables suivant la loi des chrétiens, et dut souffrir que ses paroissiens enterrassent eux-mêmes leurs morts et baptisassent leurs enfants. Enfin, consumé de chagrin, ce prêtre consciencieux est mort à *Michelbuch*, son lieu natal, dans la force de l'âge, le 8 avril 1806, emportant les regrets de ses ouailles dont il était resté le pasteur après la réouverture des églises au culte, et qu'il n'avait jamais cessé d'aimer comme en toute occasion il les combla de bienfaits.

Renseignements fournis par M. le Professeur *Engling* et M. *Waut*, curé à *Brachtenbach*. — Archives de la paroisse de *Kaundorf*. — Exposé de la situation du Luxembourg belge, 1837, 48. — Acte de fondation du bénéfice de *Michelbuch* ; aux archives du vicariat apostolique, à Luxembourg. — Cadastre de la commune de *Vichten*. — Renseignements donnés par des particuliers de *Kaundorf*. — Protocole du notaire *Bernard*, de *Wiltz*, en l'étude du notaire *G. Rischard*.

GUENANGE, *Thomas-Henri de* ; v. *THOMAS*, *Henri*, dit de *Guntingen*.

GUIBALDE ; v. *WIBALDE*.

GUILVERMO ou *Guillaume*, *Don* ; v. *VERDUGO*, *Guillaume de*.

GUILIERMI, *Balthasard, dit Boningen*; v. **BONINGEN**, *Guiliermi-Balthasard*.

GUILLAUME, *C^o de Luxembourg*; v. **LUXEMBOURG**, *Guillaume, C^o de*.

GUILLAUME, *dit d'Orval* parce qu'il était religieux de cette abbaye, a écrit des sermons sur le Cantique des Cantiques. La bibliothèque de Luxembourg possède cet ouvrage en manuscrit, sur velin; 1 vol. in folio, du quinzième siècle.

CLASSEN, Catalogue de la Bibliothèque de Luxembourg, 288 et 314.

GUILLAUME, *dit de Vianden*, ne nous est connu que par l'ouvrage suivant qui n'a jamais été imprimé et qui est conservé en original à la Bibliothèque de Luxembourg : *Liber Monasterii S. Willibrordi Epternacensis, scriptus sub Reverendo Domino Roberto a Monreal, abbate, p. f. Willibrordu*. (nom de Religion de l'auteur) a Vienna 1587. *Continet summarium vitæ S. Willibrordi, abbreviatione Aurei libri, registrum omnium litterarum et adnotationum pagorum, curtium ac bonorum secundum ordinem alphabeticum in fine*; vol. in 4°.

NANUS, Catalogue de la Bibliothèque de Luxembourg, 827, sq.

GÜLICH, *Maximin*, né à St. Vith au mois de mai 1610, entra dans le monastère de St. Maximin en 1631, après avoir terminé ses études humanitaires, et fut ordonné prêtre en 1636. Sa rare régularité, sa piété et ses vastes connaissances le firent désigner coadjuteur de l'abbé Agritius de Reckingen (v. Agrèce de Reckingen), le 2 juin 1654, et l'année suivante septante-quatrième abbé titulaire. Ce prélat eut la douleur de voir en 1674 son monastère dévasté par l'armée française. Cet événement l'affligea tellement qu'il en gagna une maladie de langueur qui se changea plus tard en hydropisie, laquelle l'enleva le 29 décembre 1679 dans le refuge de son abbaye, à Trèves.

L'église de St. Martin, près de cette ville, reçut sa dépouille mortelle.

v. **STRANDER**, *Metropolis Ecclesiæ Treverensis*, I, 366, sq.

GUNTINGEN, *Thomas-Henri*; v. **THOMAS**, *Henri, dit de Guntingen*.

GYMNICH, *Eghard, Erard ou Evrard, de*, est mentionné comme suit dans le manuscrit des Viri illustres : « 1624. Eyhardus de Gymnich dominus in Berpergh, « monte sancti Joannis, Capitaneus generalis Ducatus Luxemburgensis, pro Joanne Bavaro et Elisabetha Gorlicia, seipultus in Dudling. »

La maison de Gymnich, dite Beyssel de Gymnich dans une de ses branches, est d'origine allemande et très-ancienne. Elle a été connue dès le douzième siècle dans la personne de Henri de Gymnich qui avait épousé une dame de Linden née des plus anciens barons de Hollande et de Gueldre.

Gymnich, qui est encore florissant, porte : d'argent à la croix engrelée de gueules. Heaume couronné, au canard d'argent, becqué de gueules, en avant d'une branche d'arbre de sable. Robens donne la généalogie de cette famille, mais il a omis la branche qui s'était fixée dans le Luxembourg dès la seconde moitié du treizième siècle, dans la personne de Guy de Gymnich que nous voyons seigneur de Dudelange en 1290. Cette terre a appartenu à ladite famille pendant plusieurs siècles, de même que celle de Berbourg que Evrard, auquel cet article est consacré, a également possédée. Cet Evrard qui doit avoir été un seigneur puissant et guerrier a pendant vingt-cinq ans, de 1412 à 1437, été constamment en guerre avec le Pays de Trèves. Il avait épousé Gudèle ou Gudule de Badereck qui se disait veuve en 1445. Nous ne savons pas si ces époux ont laissé postérité.

Finalement Evrard de Gymnich a été Gouverneur du Quartier allemand du Luxembourg de 1413 à 1421 sous Wenceslas II et sous Sigismond, et a été inhumé à Dudelange où cependant il n'existe plus le moindre vestige de son tombeau.

ROBENS, *Adelsbuch des Nieder- und Mittel-Rheins*; verbo: Gymnich et Beyssel von Gymnich. — **BEUTHOLTER**, IV, ante textum XXV. — *Gesta Trevirorum*, III, 37, sq. — *Notes d'études*. — *Viri illustres*, III, N° 190.

II.

HAGEN , *le Père*, né à Sentzig près de Cattenom, florissait pendant la première moitié du dix-septième siècle. Ce personnage ne nous est connu que par les trois lignes que l'auteur du manuscrit des *Viri illustres* lui a consacrées : « 1650. « Hagen ex Sencigh ad Kettenhof- « fen ad Mosellam ordinis Minimorum « Sancti Francisci de Paula et ejusdem per « Austriam Bohemiam et Bavariam pro- « vincialis. »

Viri illustres, I, N° 117.

HAHN, *Mathias*, né à Derenbach, commune d'Ober-Wampach au canton de Wiltz, pendant les premières années du dix-huitième siècle, devint prêtre et fut nommé curé de la paroisse de Wiltz, à Niederwiltz. Ce respectable ecclésiastique fit de ses épargnes un emploi utile en faisant donation à l'hospice de sa cure auquel il imposa l'obligation, en cas que un ou deux parents, tant de la lignée paternelle que de la maternelle voudraient faire des études, de payer à ce ou ces étudiants une bourse annuelle respectivement de trente ou de cinquante écus du Pays. Si au contraire aucun postulant ne se présente, les revenus de la fondation sont acquis intégralement à l'hospice. Comme cette libéralité est encore servie de nos jours, nous nous croyons en devoir de transcrire par analyse les dispositions mêmes du titre de la donation : Par acte du 14 septembre 1762, le comte de Wiltz atteste que le curé Hahn a remis à l'hôpital de Wiltz trois contrats d'obligation, plus un appoint de soixante écus en numéraire, lesquels forment une somme totale de neuf cents écus du Pays ou 4140 francs, portant intérêts à 5 pour cent. Le donateur se réserve sa vie durant la rente de ces capitaux, moins quatre écus qu'il abandonne déjà alors à l'hôpital, et après son

décès il dispose que : Pour le cas où dans la branche paternelle ou bien la maternelle de sa famille, mais de préférence dans la première, il y aura un ou deux sujets, nés dans les maisons mêmes qui portent les noms de ces branches et aptes aux études, aussitôt qu'il ou ils entreront au collège ils percevront annuellement, s'il n'y en a qu'un, trente écus; s'il y en a deux, chacun vingt écus pendant leur séjour au dit collège, le tout moyennant qu'ils produisent tous les ans une attestation d'application et de progrès à délivrer par le Recteur. Si aucun sujet, qualifié comme ci-dessus ne profite de cette libéralité, ou si un seul en jouit au lieu de deux, la totalité, ou bien l'excédant de la rente de quarante écus revient à l'hospice de Wiltz; ou bien ce revenu pourra être utilisé au profit de l'école de la ville, à faire apprendre à lire à des enfants pauvres de la paroisse, le tout sur la présentation du curé.

Si la propriété des maisons Hahn, de Derenbach, et Mullers, de Brachtenbach, dont il est question plus haut, venait à sortir de la parenté, le privilège accordé à ces maisons cesserait et l'hôpital resterait seul en jouissance de ces revenus.

La durée de l'usufruit des dites bourses est limitée à cinq ans pour les humanités, deux pour la philosophie et quatre pour la théologie, y compris le temps nécessaire pour le séjour au séminaire afin de pouvoir obtenir les Ordres.

Par acte subséquent du 20 septembre 1765, le curé Hahn augmenta encore sa première fondation en la portant à treize cent cinq écus ou 8003 francs, en ajoutant aux conditions déjà établies la disposition suivante : si deux étudiants se trouvent en même temps vouloir profiter des bourses fondées, chacun d'eux touchera annuellement trente écus et un escalin (138 frs.

60 cts.) ; si au contraire il n'y en a qu'un, celui-ci recevra cinquante écus (230 frs). Dans l'un comme dans l'autre cas l'hôpital conserve le surplus des intérêts du capital entier.

Lorsque Mathias Hahn a fait cette seconde donation il n'était plus curé à Wiltz et se trouvait au château de Waudrumont en Champagne, où vraisemblablement il est mort, nous ne savons en quelle année. Avant de quitter sa cure il avait donné à l'église de Niederwiltz un calice en argent doré, portant son nom. Ce souvenir a été enlevé pendant l'invasion de la République française.

Archives municipales et de l'hospice de Wiltz.

HALLE, *Jean-Baptiste*, vit le jour à Transinne, chef-lieu de la commune du même nom au canton moderne de Wellin, le 15 février 1748. Il était fils de Jean Halle, échevin de la cour de Villance et mairie de Transinne, et d'Anne Evrard. Sa famille qui jouissait d'une belle aisance était en même temps honorée de l'estime et de la confiance générales.

Jean-Baptiste Halle était le quatrième des onze enfants dont se composait cette famille ; et les soins que ses parents donnèrent à l'éducation de tous furent naturellement partagés par lui. Aussi leur fit-il honneur dans la suite ; car dès le plus bas âge il montra cette régularité de mœurs, cette application à l'étude, cette finesse naturelle d'esprit et ces heureuses dispositions qui le distinguèrent dans la suite et qui faisaient présager déjà alors ce qu'il devait devenir plus tard.

Il commença ses humanités à Transinne même, d'où il alla directement à Louvain faire son cours de Philosophie et de Théologie après y avoir achevé ses études préliminaires. Halle se distingua dans toutes ses classes, et à sa promotion au doctorat, on lui conféra le premier degré.

Halle obtint la tonsure à Liège, en 1769 : Il n'était alors âgé que de 21 ans.

Le 12 juin 1772 il reçut les quatre ordres mineurs, le lendemain le sous-di-

aconat dans l'église du Saint-Sépulcre, et l'année suivante, 1773 le diaconat dans la même église, à Liège. La même année encore, il concourut à Louvain pour la chaire de Philosophie au collège de Luxembourg et il la remporta. On sait que ce collège réorganisé après la dissolution de la compagnie de Jésus comprenait trois années de grammaire et de la syntaxe ; une année de poésie ; une de rhétorique ; deux de philosophie et finalement un cours de théologie.

Ainsi, en obtenant rang parmi les professeurs du nouvel établissement, Halle n'était que diacre. Cependant lorsqu'il quitta le diocèse de Liège, son évêque lui donna un témoignage des plus flatteurs, avec la faculté de se faire ordonner prêtre dans un diocèse à son choix ; et déjà pendant la première année de son séjour à Luxembourg il aura vraisemblablement demandé et obtenu la prêtrise à Trèves.

Il était du reste, d'après le témoignage unanime des personnes qui l'ont connu, un savant éminent possédant parfaitement le talent de se faire aimer et estimer de ses élèves qui étaient en même temps ses amis.

Halle enseigna la philosophie de 1773 à 1791. Ses cours, retenus à la dictée par ses élèves, présentent une coordination parfaite des matières avec des discussions très-judicieuses unies à une grande clarté dans les raisonnements : en un mot, Halle, sans s'éloigner absolument des méthodes alors adoptées pour classer les inflexions de son sujet, ne se laissait cependant pas lier par les subdivisions minutieuses des scolastiques, ni surtout par leurs distinctions trop souvent puérides, presque ridicules. Il abordait franchement sa thèse et se laissait aller alors à sa matière, mais toujours avec une parcimonie excessive dans les mots comme dans les phrases. Chaque syllabe semble avoir dû chez lui donner une idée. Cependant les systèmes obtenaient à la fin du cours une revue rigoureuse, mais vraie ; et c'est peut-être là, dans cette critique absolument indépen-

dante, que l'on doit le plus admirer le savant professeur. Ses cahiers de philosophie morale, pour 1783, sont peut-être son chef-d'œuvre et mériteraient à plus d'un égard d'être publiés : mais dans notre siècle positif les livres latins ne sont lus que par très-peu d'amateurs ! Pendant la même année 1783 il a aussi donné le cours de Physique théorique et expérimentale : mais ces leçons sont aujourd'hui absolument surannées.

En 1776 les Docteurs de l'Université de Louvain, qui connaissaient les talents et les mérites de leur ancien élève, lui avaient offert la chaire d'Écriture-Sainte ; mais il n'avait pas accepté, motivant son refus sur son goût plus déterminé pour la philosophie. En 1785 le gouvernement lui proposa de se charger des leçons de droit canonique au séminaire filial de Luxembourg ; mais encore il refusa, continuant de donner son cours de philosophie.

En 1791, après la suppression du séminaire filial, les États du Pays, qui voulaient avoir à Luxembourg un séminaire basé sur d'autres principes, jetèrent les yeux sur Halle et lui confièrent la direction de cette institution dont déjà il avait à leur sollicitation formé le plan et rédigé le règlement. Il accepta cette fois ; mais la révolution brabançonne qui fut suivie de près de la conquête du Luxembourg par la République française fit évanouir ses projets.

Lorsqu'en 1795 la Belgique fut, avec le Luxembourg, réunie à la France, et que des écoles centrales furent créées dans les chefs-lieux des nouveaux départements, Halle devint bibliothécaire de celle de Luxembourg : On sait qu'à cette époque on réunit les débris des Bibliothèques des Jésuites et des maisons religieuses supprimées à celle des anciens États du Duché pour en former le noyau d'une collection départementale dont l'organisation lui fut confiée. Il s'en occupa en effet avec zèle et il arrangea ces livres dans le local qui lui avait été désigné, à l'ancien monastère de la Congrégation. L'école centrale ayant

cessé d'exister en 1803, la Bibliothèque fut remise à la ville qui continua Halle dans ses fonctions de Bibliothécaire.

Mais lorsqu'en 1804 on établit l'école secondaire, Halle fut nommé à la direction du nouvel établissement à laquelle devaient être jointes les fonctions de Bibliothécaire ; mais il refusa. Il accepta néanmoins en échange la classe de première et de seconde latines et donna ces cours pendant deux ans au bout desquels il demanda et obtint la cure de Lacuisine près de St. Hubert. Plus tard, le 25 juillet 1810, il fut nommé curé-primaire d'Etalle où il est mort le 3 novembre 1824 dans la 76^e année de son âge.

Son éloge peut se résumer dans ce peu de mots : Sa latinité était pure et élégante, sa vie modeste et sa science profonde. Il n'a publié, que nous sachions, que *des thèses* sur la philosophie.

NANVA, Catalogue de la Bibliothèque de Luxembourg, 32 à 42. — Renseignements contemporains. — Cahiers des cours du Professeur. — Notes de M. ENGLING.

HANCAR, *Romuald*, né en 1598, entra à l'abbaye de St. Hubert où il pronça ses vœux. Il devint plus tard prieur de son monastère sous l'abbé Fanson et mourut le 20 juin 1667. C'est là tout ce que nous savons sur la biographie de ce personnage qui, voué à sa règle, a sans doute passé ses jours occupé à la prière et à l'étude.

Le père Hancar a écrit *l'Histoire de son abbaye*, en latin et en français. De ces œuvres qui sont restées manuscrites, la première est perdue à ce qu'on croit. La seconde, divisée en deux parties dont la première a 18 chapitres et la seconde 15, rapporte l'histoire du monastère de St. Hubert en Ardenne depuis sa première fondation jusqu'à l'année 1635. L'auteur, qui a pu puiser aux sources, a fourni un grand nombre de renseignements précieux et intéressants qui ne seraient peut-être pas indignes de l'impression ; mais nous lui reprocherons toujours de s'être entraîné dans l'ornière de la leçon

vicieuse qui admet une localité dite *Andage*, *Andaine*, au lieu de lire Ardaine, Ardenne, ainsi que nous l'avons péremptoirement démontré dans notre dissertation intitulée : **AMBERLOUX**.

Avec la correction que nous avons introduite et prouvée, il devient évident que jamais il n'a existé au lieu actuel de St. Hubert un village ou hameau ayant nom d'Andaine ou Andage ; mais bien que le monastère fondé et doté par Pépin et Plectrude fut d'abord construit sur ou près les ruines du manoir princier dit Ambra, *ad lacum* pour le différencier des deux ou trois autres Ambra connus, et dénommé *Monasterium in Ardainâ, Ardennâ*, parce qu'il était le seul qui existât alors dans cette contrée.

Nous avons prouvé aussi que le château d'Ambra dont il est ici question, n'a pu être placé qu'à Amberloux ; et que l'établissement du monastère, dit aujourd'hui de St. Hubert, au lieu qu'il occupe actuellement, ne peut dater que de l'épiscopat de Walcand et de la translation de la relique du saint pendant le neuvième siècle.

DE ROBAULT, édit. du *Cantatorium*. — *Annales de la Société pour la conservation des monuments historiques et des œuvres d'art dans la Province de Luxembourg*, 1853, III, 273 à 329, Dissertation intitulée : L'ancien château d'Ambra-ad-lacum in Ardainâ, placé sur le territoire ou ban de notre moderne Amberloux, et le monastère y fondé par Pépin ; Déductions archéologiques sur certains lieux-dits ; par le **DOCTEUR NUYEN**, 152 à 220. — *Antiquitas Ecclesie Andaginensis* ; dans : *Monuments pour servir à l'histoire des Provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg*, édités par **DE RUYENBANC**, VIII, 8, sqq. — *Acta Sanctorum*, IV, 843. — **MARTÈNE ET DURAND**, *Amplissima Collectio*, IV, préface, XVIII — **NEUMANN**, *Les auteurs luxembourgeois*, 27, sq.

HANLET, *Henri*, né à Mæstricht vers le commencement de la seconde moitié du dix-septième siècle, entra à l'abbaye d'Orval en qualité de frère convers. Il fut élevé sous la direction du curé Vitte, doyen du chapitre de Notre-Dame à Malines, lequel, paraît-il, l'avait engagé à se faire religieux dans ce monastère où bientôt sa sagesse et ses vertus lui procurèrent

l'inspection sur tous les frères convers. Un certain Sare, médecin et solitaire de Port-Royal et qui s'était retiré dans la même abbaye lui donna des leçons de médecine et de chirurgie dont il profita si bien qu'en peu de temps il sut se rendre très-utile aux malades de la maison de même qu'aux indigents des environs. Sa régularité et sa douceur l'avaient fait aimer et estimer de tous lorsque en 1725, à l'occasion d'une visite que l'abbé de Grimberg fit à Orval pour y faire recevoir la bulle contre le Jansénisme, il s'opposa à la décision papale et se retira, lui quinzisième en Hollande, à Rhinwyck, où il mourut le 30 octobre 1736, à l'âge de 80 ans, épuisé de forces et accablé d'infirmités.

LE COMTE DE BUC-DE-LIÈVRE, *Biographie liégeoise*, II, 379. — *Nécrologe des plus célèbres défenseurs et confesseurs de la vérité*, I, 488.

HANNOT, *Réné*, est né à Weiswampach vers la fin du seizième ou pendant les premières années du dix-septième siècle. L'auteur du manuscrit des *Viri illustres* donne sur ce religieux personnage des notions assez détaillées : « 1654. Rénatus « Hannot Luxemburgicus ex Weiswampach ex accenso milite ordinis minimorum Sti Francisci de Paula Concionator, « bis præceptor monasterii Monacensis, « scripsit germanice vitam Sti Francisci de « Paula, inscripsitque serenissimæ Mariæ « Annæ Electrici Bavarix ejus rogatu ei « Magistratus iste secundo prorogatus. »

Viri illustres, I, N° 118. — **NEUMANN**, *Les auteurs luxembourgeois*, 29.

HAPPART, *Adolphe* ou *Adulphe*, religieux de l'abbaye de St. Hubert, florissait pendant la première moitié du seizième siècle. Il a écrit plusieurs opuscules sur l'histoire de son abbaye, son glorieux patron et son premier supérieur. La bibliothèque de l'Université de Liège possède un volume, petit in folio manuscrit-autographe, pensons nous, dans lequel sont réunis ses différents ouvrages dont nous donnerons les titres plus bas ; M. de Robaulx de Soumoy les croyait perdus.

Le style de cet auteur est assez coulant

et ses traités acquièrent un vrai mérite parce qu'ils nous ont conservé les textes d'écrits plus anciens qui n'existent plus aujourd'hui. Cependant la critique historique y laisse parfois à désirer : néanmoins Martène et Durand les citent avec éloge.

Voici les titres de la série des compositions diverses que renferme le précieux manuscrit de Liège : 1°. Vita et gesta Sti Huberti ante episcopatum. — 2°. Vita Sti Huberti episcopi (auctore quodam ejus discipulo vel familiari ut ipsa historia indicat) : *ce n'est qu'une copie d'un autre auteur; Happart n'a fait qu'y ajouter un prologue.* 3°. Miracula Sti Huberti; au nombre de vingt-neuf : *C'est encore une copie d'un ouvrage plus ancien.* — 4°. Extrait du martyrologe de Grégoire VIII, touchant st. Hubert : *Copie.* — 5°. Modus et assertio novenarii instituti peregrinorum Sancti Huberti, juxta quem sacra stola manet vicitare debens, docens eundem ritum pium et sanctum, divino et naturali ratione fulcitur. *Ouvrage de Happart.* — 6°. Vita Sti Beregis abbatis : *copie d'un ouvrage plus ancien.* — 7°. Catalogus abbatum mon^{ti} Andaginen. Sub Annalium calculo assertus : *ouvrage de Happart.* — 8°. Cantatorium Sti Huberti : *copie.* — 9°. Gesta Sti Huberti noviter edita, scilicet anno M.D.XI in festo Andreæ apost. : *ouvrage de Happart.* — 10°. Gesta Theoderici abbatis : *ouvrage de Happart.*

Là se bornent nos renseignements sur ce religieux qui, dit-on, se distingua tant par ses talents et sa science que par sa conduite et les belles qualités du cœur. Il vivait encore en 1563.

C^{te} DE BEC-DE-LIÈVRE, Biographie liégeoise, I, 193. FOPPENS, Bibliotheca belgica. — MARTÈNE et DURAND, Collectio amplissima, IV. — DE ROBAULT, édit. du Cantatorium. — NEYEN, Amberloux; dissertation dans : Annales de la Société pour la conservation des monuments historiques et les œuvres d'art dans la Province de Luxembourg, III, 213; sq. — J. ROBERTI, Vita Sti Huberti, 160, et passim. — DE REIFFENBAC, Monuments pour servir à l'Histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg, VIII, 8, sqq.

HAPPART, Adulphe, second personnage du même nom, que le C^{te} de Bec-

de-Lièvre cite comme mort en 1185, également religieux du monastère de St. Hubert et qui comme son homonyme serait auteur d'une Chronique de son abbaye, forme vraisemblablement un double emploi d'inadvertance.

C^{te} DE BEC-DE-LIÈVRE, Biographie liégeoise, I, 79.

HARDY, Jean; v. KECK, Jean.

HARGARDT, Henri, natif d'Eyberlingen près de St. Vith, eut un sort en tout semblable à celui de son compatriote Gircken (v. ce mot). Il embrassa la règle de St. Augustin en 1694, prit le grade de Docteur en Théologie et enseigna cette science à l'Université de Cologne. L'archevêque de ce diocèse le nomma examinateur Synodal et l'éleva à la dignité de provincial de son ordre. Hargardt mourut à Cologne en 1723, à l'âge de 56 ans. On a de lui : 1°. Variæ theses eruditæ. — 2°. Examen ordinandorum.

HANTZHEIM, Bibliotheca coloniensis. — NEUMANN, Les auteurs luxembourgeois; dans : Programme de l'athénée, 1836, 38.

HASECH, Antoine, né en 1401; mourut à l'âge de cent vingt-cinq ans, en l'année 1526. Hasech, qui avait obtenu la prêtrise eut le bonheur extraordinaire d'être pendant un siècle entier curé de la même paroisse, à Gouvy, dépendance de la commune moderne de Limerlé. On rapporte que cet ecclésiastique a conservé sa force et sa santé jusqu'à la fin de sa longue vie; et qu'un jour son évêque lui ayant demandé de quels moyens il s'était servi pour parvenir à ce grand âge, il lui aurait répondu qu'il avait toujours évité trois choses : les femmes, l'ivresse et la colère.

Le portrait de ce sage centenaire a été gravé; il porte l'inscription suivante qui résume sa biographie : « Vera effigies venerabilis Viri Antonii Hasechi, Pastoris Gulensis, qui per annos centum in eodem pastoratu vixit. Obiit autem ætatis anno CXXV, anno Christi MDXXVI. Interrogatus ab Episcopo Leodico quo genere regiminis vitam adeo longævam produx-

« isset, respondit se trium abstemium sem-
« per extitisse, videlicet : mulierum, ebri-
« etatis et iracundiæ. »

DE FELLE, Dictionnaire historique, litt. H; et, Itinéraire, II, 163. sq. — C^{te} DE BAC-DE-LIEVRE, Biographie liégeoise, I, 187, sq. — Les hommes illustres des Pays-Bas, I, 248. — COURTIN, Encyclopédie moderne, XII, 414.

HATTO, dixième abbé du monastère de St. Willibrorde à Echternach, succéda dans cette dignité au comte Adalard. Les chroniques de l'abbaye disent qu'il a été évêque avant de devenir abbé; cependant ils ne désignent pas son diocèse, et M. le Professeur Michel pense que ce peut avoir été le prélat de même nom qui vers cette époque occupait le siège de Mayence. Quoiqu'il en soit il paraît que Hatto ou Hatton aura renoncé à l'épiscopat pour passer le reste de ses jours en paix dans la solitude du monastère. Son gouvernement a duré de 856 à 864.

Il y a eu aussi à Verceil un évêque du nom de Hatto. Mais ce dernier a vécu pendant le dixième siècle, de sorte qu'il ne peut s'agir de lui.

BARTELS, 163. — MICHEL, Catalogue des abbés d'Echternach; dans : Programme du Progymnase de cette ville, 1848, 9. — BRATHOLET, II, P. J. IX. — COURTIN, Encyclopédie moderne, XII, 417. — Liber aureus, fol. 83, r^o.

HATTSTEIN, *Hattstein* ou *Hattenstein*, famille ancienne connue dès les premières années du treizième siècle et éteinte dans le courant du dix-huitième, a possédé dans le Luxembourg les seigneuries de Linay et de Born. Elle portait : Bandé d'argent et de gueules, de six pièces. Cimier : un vol au blason de l'écu.

Les Hattstein comptent entre autres personnages distingués un évêque de Spire qui vivait en 1580.

УАСАСУСА. — Notes d'études. — Publications de la Société archéologique de Luxembourg, 1880, VI, 136.

HATTSTEIN, *Guillaume* ou *Jean-Guillaume de*, était fils de Jean de Hattstein (v. son art.), président du Conseil provin-

cial de Luxembourg, et de Félicité de Hornung. Nous ne connaissons de lui que ce que nous apprend la notice que l'auteur du manuscrit des *Viri illustres* nous fournit : « 1634. Wilhelmus ab Hattenstein « Philippi frater donavit seminario Lux-
« emburgensi 2000 flor. Brabant, in aug-
« mentum foundationis, vixit celebs, mortuus
« et sepultus in templo Societatis Jesu
« Luxemburgi quod liberaliter dotavit. »

M. Namur fixe l'année du décès de ce personnage à 1632. Que signifierait dans ce cas le milésime 1634 placé en marge dans les *Viri illustres*? Nous trouvons de plus dans l'intéressante dissertation sur les fondations de bourses la mention que Guillaume de Hattstein ne subordonna sa donation au séminaire futur des Jésuites à aucune condition, l'abandonnant à la discrétion du directeur de cet établissement : que cependant entre les années 1661 et 1667 elle a servi à l'entretien d'un boursier, tandis qu'après cette époque il n'en est plus question dans les archives.

Viri illustres, III, N^o 215. — NAMUR, Dissertation sur les bourses, XIII et XXIII. — Archives de la famille DE VILLENS de Born.

HATTSTEIN, *Jean de*, était fils de Guillaume de Hattstein et d'Anne de Heisters. Le 17 juin 1570 il fut nommé Conseiller lettré ou de longue robe au Conseil de Luxembourg, et le 25 mars 1593 il obtint la présidence du même Conseil. En 1587 il acheta la seigneurie de Born, des mains de Jean de Stein de Reichenstein. L'auteur du manuscrit des *Viri illustres* a omis ce personnage dont l'abbé Bertels fait le plus bel éloge pour ses profondes connaissances et sa rare éloquence.

Envoyé par le roi d'Espagne à la diète de Spire il y mourut en 1600 laissant de son épouse Félicité de Hornung six enfants dont deux : *Guillaume* et *Philippe* se sont acquis des droits à être inscrits parmi les célébrités luxembourgeoises (v. leurs art.).

BARTELS, 148 — Publications de la Société archéologique, 1880, VI, 156. — Archives de Burgesch, de Born et du Conseil provincial de Luxembourg. — BRASCH, *Eiflia illustrata*, II, II, 327.

HATTSTEIN, *Philippe de*, fils de Jean qui précède et de Félicité de Hornung, a obtenu de l'auteur du manuscrit des *Viri illustres* la mention qui suit : « 1633. « Philippus ab Hattenstein Luxemburgensis Joannis præsidis filius, Consiliarius Regis et aliquando legatus ad Regem Daniæ D^m in Bour. »

Nommé Conseiller honoraire au Conseil provincial, le 3 mai 1601, il en fut désigné conseiller extraordinaire sans gages le 18 décembre 1604, puis conseiller ordinaire par Lettres du 24 septembre 1609. Enfin Philippe II, comme le dit le manuscrit des *Viri illustres*, lui confia une mission près le roi de Danemark.

Philippe de Hattstein mourut en 1636, laissant de Françoise de Grezilles les cinq enfants dont les noms suivent : a) Florent, qui fut seigneur de Born et époux de Marguerite de Manderscheid, dont une fille unique ; b) Philippe-Ernest ; c) Jean ; d) Anne-Madelaine, épouse d'Isaïe de Pouilly ; e) enfin Ide-Marguerite, épouse de François de Mouza, Moussey ou Musset.

Viri illustres, III, N° 214. — *Manuscrits Clonés*. — Publications de la Société archéologique de Luxembourg, 1880, VI, 136. — Archives du Conseil provincial de Luxembourg, de Burgesch et de Born. — *BZARNOLET*, VIII, 191. — *UNCZSNUCK*.

HAUTOY, *Georges du*, appartenait à cette branche de sa maison qui dès le treizième siècle s'est établie en Lorraine. La famille du Hautoy, disent ses archives, descend d'un cadet de Luxembourg dont elle avait retenu les armes moins les burelles, c'est-à-dire l'écu du Limbourg franc.

Georges du Hautoy était fils de Philippe, seigneur de Récicourt, Nubécourt, Bullinville, Vaudoncourt, etc., et de Claudine de Nettancourt.

Nous n'aurions pas parlé de ce personnage, parce qu'il n'appartient à proprement dire pas au Luxembourg, si l'auteur du manuscrit des *Viri illustres* ne l'avait pas inscrit dans son ouvrage. La notice qu'il nous a fournie sur lui est du reste suffisante, aussi nous contenterons-nous de la

transcrire : « 1565. Georgius de Hautoy « Lotharingius nationis francicæ eques ordinis Joannis de Hierusalem Melitensis « in ejusdem insulæ fortalitio Sticlini dicto « cum 12 aliis equitibus Religiosis ægris a « turcis captus primum per pedem suspensus postea crucifixus odio fidei christianæ « 23 Januarii aō 1565 ; ejus insignia erant « Luxemburgica : Leo ruber in campo argenteo coronatus, ungulatus auro cauda « furcata et supra caudam gestabat Melusinam pectentem se contemplantem se « in speculo et innatantem aut se balneantem in cuppa, semifeminam semiserpentem, Majores ejus ex Gallia in Lotharingiam devenerunt, orti ex secundo aliquo Domus Luxemburgicæ, Martyrologico Melitense. »

Nous nous voyons engagé à donner ici quelques explications touchant l'ajoute du symbole de la fée Mélusine aux armes de famille de ce chevalier. Nous pensons qu'elles ne seront pas déplacées, et nous les puisons dans les déductions que nous nous croyons autorisé à tirer de la savante dissertation sur l'origine de ce conte, que M. Delafontaine père a fait insérer dans le T. VI des Publications annuelles de la Société archéologique de Luxembourg : En effet, sans s'occuper d'étymologie, M. Delafontaine dit, que pendant le dixième siècle vivait *Mélessent*, femme de Boémont IV, prince d'Antioche, fille d'Aimeri de Luzignan, roi de Chypre, et d'Isabeau de Jérusalem. Ce nom de *Mélusine*, ajoute-t-il, identique, je l'admets, avec ceux de *Mélessent*, *Mélessine* ou *Mélessendis*, était très-rarement porté en Europe tandis qu'au contraire il était fort en usage dans l'Orient.—Tout le monde sait d'ailleurs que le premier auteur du conte de *Mélusine* a été Jean d'Arras qui vivait pendant le quatorzième siècle.—

En concluant maintenant d'après la consonnance des mots, nous ne trouverons dans *Mélessent*, *Mélessine*, *Mélessendis*, qu'une très-légère variante de l'adjectif *melitensis*, racine *Melita*, *Melite*, nom latin de l'île de *Malte* : Or, Georges du

Hautoy était chevalier de Malte; et, voulant ajouter cette qualification dans ses armes de famille, à cette époque où l'on ne cherchait à parler que par images, surtout en héraldique, il aura adopté le symbole de la Mélusine, Mélissent, Melissensis de Jean d'Arras: le port d'armoiries désignait ainsi le noble, *le chevalier*; et la Mélusine, Melitensis, *de Malte*, la qualification particulière de son ordre. Cette hypothèse acquiert même plus de poids à nos yeux par la place qui est assignée à ce symbole déterminatif; car s'il s'agissait d'une partie intégrante d'armes de famille il se trouverait au franc quartier. Telle est, semble-t-il, la véritable origine de la variante que l'auteur du manuscrit des Viri illustres a signalée sur l'écusson de ce martyr, mais qu'il n'a pas su expliquer, pas plus que nous ne l'aurions entrepris sans l'aide du beau travail de M. Delafontaine que nous avons rappelé ci-haut.

Viri illustres, II, N° 174. — DE LA FONTAINE, Mélusine; dans: Publications de la Société archéologique du Grand-Duché, 1880, VI, 146, sqq. — Manuscrits du curé WALTER; aux collections de la Société archéologique de Luxembourg. — URSSSCHUCK. — MORAS, III, 625.

HAVELANGE, Jean-Joseph, fils de Servais Havelange et de Marie-Josèphe Crépin, est né le 16 octobre 1729, à Septroux, paroisse de Dieupart et commune d'Aywaille dans la province de Liège. Il fut ordonné prêtre au diocèse de Malines, entra chez les Jésuites et enseigna pendant quelques années la philosophie au collège de Luxembourg où il publia *plusieurs thèses* sur cette matière, notamment en 1780. Comme il se montrait contraire à l'érection du séminaire filial de cette ville il encourut en 1786 la disgrâce de l'empereur Joseph II et perdit sa place de professeur. Il quitta alors Luxembourg avec son collègue Guenon et se retira à Louvain où il devint, en 1789, recteur de l'Université. L'année précédente il avait publié contre les Jansénistes un ouvrage dont voici le titre: *Ecclesiæ infallibilitas in*

factis doctrinalibus demonstrata, et a Jansenianorum impugnationibus vindicata, per Joannem Josephum Havelange, ex Dieupart, Presbyterum, Non ita pridem Sacræ Theologiæ Professore in Seminario Regio Luxemburgensi. M.DCC.LXXXVIII. Sans indication du lieu d'impression. Vol. in 8°; de 287 pages, à la fin duquel se trouve insérée la bulle du Pape condamnant le livre d'Eybel: *Quid est Papa?* mais dont la circulation était permise en Autriche. Le débit de cet ouvrage de Havelange fut arrêté par suite d'une dépêche du Gouvernement en date du 25 août 1788, adressée au Procureur général.

Havelange envoya son travail à Pie VI qui lui adressa une lettre de félicitations et d'encouragement, datée de Rome, calendis quintilibus 1789, laquelle ne lui parvint cependant que le 19 février 1790.

On a encore du même auteur: *Avis touchant l'acceptation et l'usage des bons présentés aux ecclésiastiques supprimés.* Brochure in 8°; Louvain, 1797.

Arrêté au mois de septembre de la même année 1797 pour avoir refusé de prêter le serment révolutionnaire français, il fut conduit à Rochefort et embarqué le 25 avril 1798 pour Cayenne où il arriva vers la mi-juin. De là on le transporta dans le district de Sinnamary où il mourut à l'hôpital et dans l'état le plus déplorable, le 7 septembre de la même année, dans la cinquantième de son âge.

Havelange était pieux et savant. Sa force d'âme et l'onction de ses paroles le rendirent un sujet d'édification et d'admiration pour tous ceux qui eurent le malheur de partager son sort de déportation.

ESCH et GAUKA, Allgemeine Encyclopédie; litt. H. — Publications de la Société archéologique de Luxembourg, 1882. VIII, 2^e partie, 15, sq. — Notes de M. le Professeur EXLING. — Etat civil d'Aywaille. — NAWON, Catalogue Bibl. Luxbrg, 116 et 799. — COURAIN, Encyclopédie moderne, XII, 421. — Mémoires manuscrits de J. M. WAGNER, prêtre déporté avec Havelange, puis Préfet apostolique à la Martinique (v. l'art. WAGNER, J. M.); aux collections de la Société archéologique de Luxembourg. — Martyrologe du clergé français pendant la Révolution, 184.

HAYONS, *Thomas des*, né en 1612, aux Hayons, commune de Florenville, est considéré par plusieurs critiques français et belges comme un poète très-remarquable pour son temps par la correction de son style et l'élévation de ses idées. Son père ayant été nommé régent au collège de Sedan, il habita cette ville jusqu'en 1637 où il se fixa définitivement à Liège. Il n'y occupa jamais d'emploi et vécut de sa plume dans un état très-médiocre, dédiant ses ouvrages à de riches et puissants personnages pour en obtenir secours et protection. Outre la poésie, des Hayons cultiva également l'Histoire et la philologie, comme le prouvent ses œuvres dont nous ferons l'énumération. Bien qu'on ignore l'année de son décès il est certain cependant qu'il vivait encore en 1670.

On a de lui : 1°. Les larmes de Sion, ou plaintes sur l'affliction de l'Église; Genève, 1636, in 16. — 2°. Les mystères de notre Rédemption, représentés en quatre tableaux; Sedan, 1646, in 4°; et Liège, 1661, in 8°. — 3°. Les visions de Melinte, ou les triomphes de la valeur et de la piété; Liège, 1657, in 4°. — 4°. La belle manière de vivre, ou avis moraux pour la conduite de la vie; Liège, 1666, in 8°. — 5°. Les vies de Ste. Amalberge d'Ardenne, de Ste. Landrade et de St. Amour; 1666, in 8°. — 6°. Le fidèle et vaillant gouverneur, représenté dans l'Histoire de la vie et de la mort de Jean d'Allamont de Malandry, gouverneur et capitaine de Montmédy; Liège, 1668, in 12. — 7°. Les Césars de l'empereur Julien, ou fable satirique contre les anciens empereurs romains, traduite du grec; Liège, 1670.

Outre ces ouvrages on a encore de lui plusieurs compositions poétiques de moindre étendue et qui offrent des passages superbes.

LA GARDE, Notice sur les luxembourgeois célèbres, 29, sqq. — COURTIN, Encyclopédie moderne, XII, 423. — NEUMANN, Les auteurs luxembourgeois, 33, sq.

HECELON; v. HESELON.

HEINS, *François*, fils de François Heins et de Susanne Weber, journaliers et fruitiers, est né à Grevenmacher, le 28 novembre 1793, capitaine administrateur d'habillement pensionné, et décédé à Arlon le 24 octobre 1858.

Entré au service des Pays-Bas comme soldat à la 12^e division d'infanterie, le 29 août 1815, après avoir passé par tous les grades de sous-officier, il fut admis comme employé du génie à Bouillon, le 1^{er} décembre 1824. Nommé garde du génie de 3^e classe, le 13 avril 1827, Heins passa au service de Belgique avec le grade de garde du génie de 1^{re} classe, le 14 octobre 1830.

Nommé successivement sous-lieutenant au bataillon des sapeurs-mineurs, le 10 avril 1831; lieutenant le 8 octobre 1832; capitaine en second le 1^{er} octobre 1834 et administrateur d'habillement au 2^e régiment d'artillerie le 18 juin 1842, le capitaine Heins fut admis à la pension de retraite le 19 août 1853.

Le capitaine DE RAUNE, Nécrologe des officiers de l'armée belge.

HELBERT, ou *Hubert*, dit de *St. Hubert*, né à Liège, mourut en 1150. Il était religieux à l'abbaye de St. Hubert. Philosophe, Théologien versé dans l'Écriture-Sainte, il excellait en même temps dans la musique et a laissé un *Commentaire sur le livre d'Abacuc*.

C^{te} DE BEC-DE-LIÈVRE, Biographie liégeoise, I, 72. — DE ROBAUX, édit. du Cantatorium, 39.

HELDT, *Mathias de*, ou *Heldo*, et en latinisant à la mode du temps, *Heldius*, *Heldus*, est né à Arlon en l'année 1500. Nous ne savons rien de sa famille ni de sa jeunesse. Pendant un voyage que Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas fit dans le Luxembourg elle le remarqua et commença à lui vouer un grand intérêt. L'ayant emmené avec elle à Malines elle en fit d'abord son secrétaire particulier. Plus tard de Heldt sut de même plaire à Charles-Quint qui le nomma son

chancelier ou pour parler plus juste son vice-chancelier pour les affaires d'Allemagne et l'employa dans presque toutes les négociations qu'il entama avec les princes luthériens : On sait que la charge de chancelier conférait la garde du sceau de l'Etat avec la présidence du Conseil impérial, et que dans les circonstances solennelles le fonctionnaire qui en était revêtu avait place au pied du trône de l'empereur, des volontés duquel il était l'interprète.

De Heldt conserva sa dignité sous l'empereur Ferdinand I, successeur de Charles-Quint.

Né roturier il fut anobli soit par l'Archiduchesse, soit et plus vraisemblablement par l'empereur lui-même, en récompense de ses longs et loyaux services.

Guillaume de Wilhelm le dénomme erronément André, et l'auteur du manuscrit des Viri illustres fait mention de lui en deux endroits différents de son ouvrage. Nous allons transcrire ces passages. Le premier : « 1563. Mathias Heldt « arlunensis Caroli V Cæsaris vicecancellarius cujus filia unica fundavit Coloniae « monasterium. » Le second nous fournit quelques données plus précises : « 1563. « Mathias Heldt arlunensis Caroli V vice- « cancellarius sepultus in Ecclesia Parochi- « ali Sⁱ Lisolphi Coloniae in propria Capella quam ditavit filia ejus quæ splendide vixit Coloniae et curru incedens ut « audiui (scribit ad me Colonia 25^a octobris 1563 Dominus Georgius ab Eischen « arlunensis ecclesiae metropolitanae canonicus) voluit comitem habere et nobilem « nullum tandem unus volebat insinuare et « publicare se cum ea cubasse, illa curavit se inspicere a 7 obstetricibus et inventa « fuit virgo, ille dicitur fugam cepisse interim tamen in cera suspensus Coloniae « illa dedit domum Coloniae primo denen « armen Clarissen quæ ante paucos annos « cesserunt illam domum virginibus ordinis Sⁱ Agustini 3^a regulæ, ejus advocati « dicuntur meliora bona accepisse et morte « illam dixisse et petiisse an nullus adesset

« Arlunensium in civitate qua si voluisset « illi benefacere

« Mathias Heldt Ritter und Beider
« Rechter Docktor Röm. Kaiserlicher
« Maytt Rats und Vice-Canceler etc.
« Magdalena Brandissin seine Eheliche
« Frau ad 1565.

« Baronius. ad 1537 adfuit Schmalcal-
« diæ in Protestantium conventu ubi et
« Lutherus, Mathias Heldus a Carolo V
« missus ejus procancellarius : persuadere
« conatus est ut mitterent legatos ad consi-
« lium frustra. Hinc audiens principes Ca-
« tholicos illos in foedus II annorum in-
« duxit. »

Ces passages nous apprennent que Mathias Heldt était docteur en Droits civil et canon ; que sa femme se nommait Madeleine Brand ou Brandis ; qu'elle lui a donné une fille dont nous n'avons pas à nous occuper ici, et finalement qu'il est mort à Cologne en 1665.

Viri illustres, III, N^o 198 et 241. — BERNHOLZ, VIII, 191. — WILHELMUS A WILTHEIM, Antiquariae Disquis. Hist. Luxemb. I, II, c. 11. — LA GARDE, Notice sur les Luxembourgeois célèbres, 20, sq. — PIERRETT, I, fol. LXVII.

HELMIE d'Amour; v. BELMIQUE, le Père Amoris ou d'Amour.

HELMONT, Jean, né à Bois-le-duc dans le Brabant septentrional, vint faire profession religieuse à l'abbaye de Munster à Luxembourg où il devint d'abord cellerier sous l'abbé Guillaume Heck ou de Heck. Ce dernier étant mort en l'année 1508, Jean Helmont fut désigné pour lui succéder et fut ainsi le vingt-deuxième abbé de cette maison religieuse.

C'était un prélat très-instruit, de mœurs austères et très-attaché à la règle. Dès qu'il fut placé à la tête de son monastère il travailla de tous ses moyens à redresser les abus qui s'y étaient glissés et il parvint à y introduire en 1510 la réforme de Bursfeld qui condamnait entr'autres la coutume que les religieux avaient contractée d'avoir de l'argent ou d'autres effets en propre, contrairement à l'ordre établi par leur saint fondateur.

La réputation de vertu que Jean Helmont s'était acquise le fit choisir par Jacques de Baden (v. son art.), archevêque de Trèves, pour son suffragant. Il fut en conséquence sacré évêque in partibus sous le titre de Syrone. L'archevêque Jacques étant mort en 1511, Jean Helmont conserva son titre et ses fonctions de suffragant auprès du successeur de celui-ci, Richard de Greiffenclau. Bien que ses devoirs en qualité de vicaire-général le forçassent à demeurer souvent à Trèves, le vertueux abbé n'oublia pas les soins qu'il devait à ses religieux de Munster, à la prospérité desquels il ne cessa de travailler en les maintenant dans l'observance la plus exacte de la discipline religieuse et en faisant pour la communauté des transactions avantageuses.

Jean Helmont mourut plein de jours et de mérites en l'année 1517, après un régime de neuf ans.

BETHOLET, III, P. J. VI. — AD HONTHHEIM, *Historiæ Trevirensis diplomatica*, II, 546. — BRAYLS, 136, sq. — LUCAS NIDERCORN, *Res munsterienses*, msert. Bibl. Luxbg. — Histoire de l'abbaye de Munster, msert. Bibl. Luxbg. — v. STRANBERG, *Metropolis Ecclesiæ Treviricæ*, I, 549, sq.

HEMMERODE, *Jean, abbé de*; v. JEAN, *dit de St Vith*.

HENERICY, *Thomas*; v. HENRICI, *Thomas*.

HENN, *Alexandre*, de St. Vith, est né le 10 février 1643. Il entra à dix-neuf ans au monastère de St.-Maximin près de Trèves où il fut ordonné prêtre le 5 mars 1667. Le 10 janvier 1680 il fut nommé 75^e abbé de sa maison, succédant ainsi à Maximin Gülich (v. son art.).

Aussitôt après sa confirmation, l'abbé Henn se mit en devoir de relever son abbaye qui avait été détruite sous son prédécesseur par les ordres du farouche Louis XIV, roi de France. En homme éclairé il employa ses soins à enrichir la bibliothèque du monastère, à en réorganiser les écoles sur un pied respectable et à faire fleurir la discipline, la régularité et la piété parmi ses religieux.

Cet excellent abbé, sur l'éloge duquel les auteurs ne tarissent pas et qui fit briller de son plus pur éclat l'abbaye confiée à ses soins, mourut le 20 mai 1698 après avoir tenu la crosse abbatiale avec autant de vigueur éclairée que de douceur raisonnée pendant dix-huit ans et près de quatre mois.

v. STRANBERG, *Metropolis Ecclesiæ Treviricæ*, I, 367.

HENRI II, *C^{te} de Luxembourg*; v. LUXEMBOURG, *Henri II, C^{te} de*.

HENRI IV, *C^{te} de Luxembourg*; v. LUXEMBOURG, *Henri IV, C^{te} de*.

HENRI *de Luxembourg, dit le jeune*; v. LUXEMBOURG, *Henri le jeune, de*.

⁹ HENRI *de Luxembourg, évêque de Liège*; v. LUXEMBOURG, *Henri de etc*.

HENRI *de Luxembourg, évêque de Metz*; v. LUXEMBOURG, *Henri de, etc*.

HENRI, *dit le bon H.*; v. BUCH, *Henri-Michel*.

HENRI *de Samré*; v. SAMRÉ, *Henri de*.

HENRICI, ou HENERICY, *Thomas*, est né vers la fin du seizième ou le commencement du dix-septième siècle, à Luxembourg suivant les uns, tandis que les autres croient à Günningen sur la Moselle, en français Guénange, haute et basse, dans l'arrondissement de Thionville.

Après avoir terminé ses études avec distinction, il se fit recevoir Docteur en Théologie et fut nommé Professeur à l'Université de Fribourg, ensuite chanoine et doyen du chapitre de Bâle; finalement, en 1653 sacré évêque de Chrysopolis et suffragant du même diocèse de Bâle. Il est mort dans cette ville, peu d'années après.

On a de Thomas Henrici quatre livres de morale qu'il a intitulés : *Doctrinæ moralis libri quatuor*; in 12. Fribourg, 1628. Une autre édition porte : *Collectanea moralia ex veteribus philosophis*. Cet ouvrage est tiré presque mot pour mot de Sénèque et de Plutarque.

TELLOT, *Mémoires, manuscrits*. — BETHOLET, VIII, 191. — PIERRAT, I, folio LXVI. — D. CALMET, *Bibliothèque lorraine*. — NEUMANN, *Les auteurs luxembourgeois*, 29.

HENZEL, ou *Henzelo*; v. **HESELON**.

HERBERT, religieux de St. Hubert, florissait en l'année 1027; il s'était acquis de la réputation dans la peinture, et mourut à la fleur de l'âge, fort regretté de ceux qui avaient eu l'occasion de connaître et d'apprécier son talent.

C^{te} DE BAC-DE-LATVAS, *Biographie liégeoise*, I, 47.
— DE ROBAUX, *édit. du Cantatorium*, 39.

HERBORN, *Nicolas*, dit aussi **HERBON**, embrassa l'ordre des frères mineurs de St. François, ou Recollets. Hartzheim croit qu'il était d'origine française; nous avons au contraire des preuves pour soutenir qu'il est né à Herborn au Duché de Luxembourg, d'où il a pris son nom. Entré au monastère de Brul il devint plus tard Commissaire-général pour le Duché de Berg.

Nicolas Herborn était pieux, savant et très-éloquent. On a de lui : 1°. *Paradoxa theologica, seu Theologicæ assertiones divinis eloquiis contra Neotericos Hæreticos roboratæ*. Paris, 1537. — 2°. *Enarrationes latinæ Evangeliorum quadragesimalium, apud Colonienses germanice ad populum declamatae*. Anvers, 1533. — 3°. *Enarratio lamentatoria in psalmum LXXVIII, de miseranda populi Christiani depopulatione*. Paris, 1529. — 4°. *De tribus votis, ac præsertim de obedientiâ Religiosorum*. — 5°. *Apologia veræ fidei*. — 6°. *Enchiridion locorum communium adversus hæreses*. — 7°. *De notis veræ et adulterinæ Ecclesiæ*. — 8°. *Methodus concionandi*. — 9°. *E mendatio veteris vitæ*; Cologne, 1529. — 10°. *Monotessaron Passionis Domini nostri J.-C.* — 11°. *Epistola ad Minoritas*.

HARTZHEIM, *Bibliotheca coloniensis*, 236.

HERIART....., semble avoir vécu pendant la première moitié du dix-septième siècle. Ce personnage ne nous est connu que par la mention du manuscrit des *Viri illustres* : « ... Heriart Theonivillarius « abbas in Gerâu Ausiriæ inferioris et Bohemiæ in confinio. » Nous venons de dire qu'il semble avoir vécu pendant la première moitié du dix-septième siècle et cela parce qu'il est placé dans l'ouvrage que

nous venons de citer entre deux personnages qui florissaient l'un et l'autre en 1636, Jean de Wiltheim et Paul d'Aldringen.

Viri illustres, I, N° 73.

HERIBERT, *Heribertus*, religieux de St. Willibrorde à Echternach, vivait pendant les deux moitiés du dixième siècle alors que ce monastère était occupé par des chanoines et gouverné par des abbés non seulement séculiers mais laïcs. Tout le monde sait la brillante réputation que l'école de ce monastère avait acquise, et Héribert eut la gloire d'y présider avec la plus rare distinction depuis le décès de Marquard en 953 jusque vers l'année 970 où il mourut lui-même. En effet, les chroniqueurs ne se lassent pas de parler avec les plus grands éloges de sa science profonde dans l'explication et l'interprétation des saintes Ecritures. Heribert avait composé plusieurs commentaires sur les chapitres du Nouveau-Testament, de même qu'un traité des mœurs et coutumes des anciens religieux, dans lequel il était fait mention de presque toutes les institutions monastiques; et finalement une dissertation touchant les mesures du monocorde, instrument de musique en usage pour accompagner les chants d'église avant l'introduction des orgues.

Toutes ces œuvres, qui étaient restées manuscrites, sont perdues.

D. CALMET, *Bibliothèque Lorraine*, et *Notice de la Lorraine*; art. Epternach. — AB HONTHEIM, *Historia Trevirensis diplomatica*, I, 282. — TRITHEIM, *Catalogus Virorum illustrium Ordinis S^{ti}. Benedicti*; et: *Chronicon Hirsaugiense*, ad ann. 952, p. 71. — MULLER, *Beschreibung des Sauerthales*, 49. — NEUMANN, *Les auteurs luxembourgeois*, 6.

HERMAN, ou **HENRI**, dit de *Luxembourg*, vraisemblablement parce qu'il est né dans cette ville, semble avoir embrassé l'Ordre de Saint-Dominique. Il a composé, dit Don Calmet, un ouvrage intitulé: *Constitutiones et Ritus Ordinis Fratrum Prædicatorum, rhythmis germanicis redditi*. Ce livre, qui est resté manuscrit, était

sans doute la version rimée des règles originales que frère Herman fit à la prière de Sœur Yolande de Vianden (v. son art.), prieure de Marienthal, et dont l'original, au rapport de Bertholet, était conservé dans ce monastère et portait la date de 1276.

Le même auteur avait aussi écrit en allemand la biographie de cette noble et vertueuse prieure et il l'avait intitulée : *Gesta illustris sanctimonialis sororis Yolandæ Henrici Comitis Vianensis et Margaritæ ex claro Curtiniacensium sanguine ejus conjugis filiæ*. Alexandre de Wiltheim (v. son art.) a publié plus tard cet ouvrage en latin, et M. l'abbé Stehres, Recteur du Progymnase de Diekirch l'a de nouveau rendu en allemand d'après le texte latin d'Alex. de Wiltheim. Cette traduction nouvelle a été publiée en 1841, en un volume in 8°.

D CALMET, Bibliothèque Lorraine; et: Catalogue des auteurs lorrains. — ALEXANDER A WILTHEIM, Vita venerabilis Yolandæ; passim. — STEHRES, Leben der Gräfin Yolanda, 188 -- NEYER, Histoire de Vianden, 95. — NEUMANN, Les auteurs luxembourgeois, 7.

HERMAN de Luxembourg, C^o de Salm et Empereur; v. SALM, Herman, Comte de, etc.

HERMANN, Pierre, né à Immendorf près de Coblenz, au mois de mai 1769, était fils de Jean Hermann, instituteur primaire, et de Catherine Zillingen.

Jeune encore Pierre Hermann encouragé par les conseils de son père se sentit de la propension pour l'état d'instituteur. Dans l'intention de se former à cette carrière il alla fréquenter l'école normale de Coblenz, d'où il sortit en 1788, à l'âge de 19 ans et avec la réputation d'avoir été un des meilleurs élèves de cette institution, pour se rendre à Ettelbruck où le vénérable curé Consdorf (v. son art.) l'appelait afin de lui aider à donner à l'école de cette populeuse commune une direction plus rationnelle. A son arrivée il ne trouva qu'une salle peu spacieuse, beaucoup trop étroite en raison du nombre d'élèves, les-

quels y étaient pour ainsi dire entassés sur des bancs placés en amphithéâtre, laissant à peine un espace libre de quelques pieds carrés pour permettre au maître de se mouvoir; il n'y avait même pas de parquet: Rien d'étonnant du reste dans cet état des choses, puisque à cette époque on n'y regardait pas de si près pour les salles d'école.

Hermann ne se découragea pas, et il eut même le courage d'y enseigner pendant trente-quatre ans, c'est-à-dire jusqu'en 1822 où une ère nouvelle s'ouvrit pour l'enseignement par l'effet de la réorganisation de cette branche si intéressante des services civils: en cette année une maison d'école neuve, infiniment plus vaste et renfermant deux salles belles et spacieuses fut construite sur la place dite du marché.

Cependant des difficultés d'une autre nature vinrent entretemps semer d'amertume les jours du maître, tel dévoué qu'il pût être à son école et aux écoliers: un assez grand nombre de parents, ignares et antichés pour conserver les anciennes routines, refusant absolument d'admettre ce que les nouvelles méthodes pouvaient avoir d'avantageux pour hâter et faciliter les progrès des élèves, s'étaient mis à décrier Hermann et même le dénoncèrent comme athée ou je ne sais quoi, parce qu'il avait substitué aux anciens abécédaires à couvertures portant des images barbouillées de saints et qui étaient rédigés d'une manière absolument défectueuse, des livres élémentaires plus en harmonie avec les principes pédagogiques; et dans leur aveugle préjugé ils avaient même été jusqu'à engager un autre instituteur. Les choses avaient pris ces proportions gigantesques lorsqu'une commission d'enquête, ayant le Procureur-Général à sa tête, vint à Ettelbruck pour entendre les deux parties dans leurs dires. Il résulta de toutes ces démarches que nous ne voulons pas qualifier ici, que le Procureur-général adressa au Conseil communal une dépêche dans laquelle il était dit: « que les griefs allégués « contre le maître d'école Hermann étaient

« non fondés ; que bien au contraire celui-ci était un homme très-distingué et qu'il « serait bien à désirer que toutes les écoles « en eussent d'aussi dignes. » Cette décision calma l'orage et Hermann put depuis ce jour continuer son œuvre humanitaire sans empêchement comme sans obstacle.

Il fut le premier qui dans le Pays introduisit dès 1816 dans son école la méthode dite simultanée. Mais pour obtenir des résultats heureux dans ce changement de méthode, et afin de ne plus se mettre sur les bras les parents avec leurs préjugés surannés il crut devoir procéder lentement et avec prudence. Au lieu de proscrire d'un trait l'épellation de son cours, il choisit d'abord entre ses écoliers deux des plus avancés qu'il amena au moyen de la méthode simultanée et en peu de temps à savoir lire coulamment et correctement. De son côté le curé Consdorf qui visitait tous les jours l'école, dont du reste il était l'ange tutélaire, et d'après les sages conseils duquel Hermann se guidait toujours, ne cessait d'encourager ces élèves qui réellement firent des progrès étonnants. Ce que voyant les parents des autres écoliers vinrent trouver l'instituteur le priant avec instance d'enseigner aussi leurs enfants au moyen de la méthode nouvelle ; et ainsi l'enseignement mutuel finit par être admis sans secousse comme sans contradiction. Plusieurs sujets sortis de l'école d'Ettelbruck devinrent plus tard à leur tour maîtres d'école dans les localités voisines où ils introduisirent la même manière d'enseigner qui se répandit ainsi insensiblement et finit par être généralement adoptée.

Les efforts de Hermann ne tendaient pas tant à rendre la jeunesse savante qu'à l'élever dans le goût du travail, de la moralité et de la religiosité. Afin d'atteindre ce noble but il sut utiliser tous les moyens qu'il pouvait rencontrer ou découvrir ; c'est ainsi qu'à la porte de l'église et de l'école il avait fait afficher ce proverbe : Qui ne travaille pas ne doit pas manger ; etc.

Les pauvres aussi furent toujours l'objet de sa plus constante sollicitude. Dans le

principe on avait eu l'habitude de les secourir au moyen de collectes ; Hermann conçut l'idée de créer une caisse dite des pauvres, qui prit peu à peu des accroissements assez considérables. Pour obtenir des secours chaque indigent valide était tenu de gagner lui-même son aumône par un travail qu'on lui indiquait. Quant aux filles pauvres on organisa pour elles une école-ouvrière où elles étaient occupées à confectionner des objets d'habillement, etc. Il avait également, de concert toujours avec le curé Consdorf, arrêté le projet d'établir à Ettelbruck une école moyenne pour les garçons ; mais des obstacles qu'on crut insurmontables vinrent traverser la réalisation de ce dernier plan.

Hermann s'occupa aussi d'agronomie ; et Ettelbruck lui doit une reconnaissance durable pour y avoir introduit la culture du mélilot et des betteraves.

Outre les fonctions de maître d'école il occupa également et pendant de longues années celles de secrétaire communal ; il présida même une fois le comité des électeurs pour le choix des députés à envoyer à la Convention.

L'historique de l'enseignement primaire dans notre pays n'offre certes pas un second exemple d'un instituteur qui ait rempli cet honorable emploi d'une manière aussi digne et pendant une aussi longue série d'années dans une seule et même localité : en effet, il tint l'école d'Ettelbruck pendant cinquante-deux ans sans interruption, avec une ponctualité, une exactitude, un zèle sans pareils et sous six gouvernements successifs, l'autrichien, le républicain, l'empire, le néerlandais, le belge et finalement le grand-ducal.

Enfin, lorsqu'il se retira de l'enseignement en 1840, après plus d'un demi-siècle d'activité incessante et croyant pouvoir songer à un repos qu'il avait si bien mérité, le Gouvernement l'honora du titre d'inspecteur d'écoles pour le canton de Diekirch.

Hermann est mort doucement et sans maladie, à l'âge de près de 86 ans, le 8

février 1853, après avoir vu toute sa famille honorablement placée dans le monde.

Triertisches Schulblatt, N° 32 de 1854. — Le journal : *Der Wächter an der Sauer*, N° 14 de 1853. — Communications de M. ETIENNE MENOCH, curé d'Etelbruck. — Notes de M. le Professeur ENGLING.

HERTZIG, *Michel*, d'autres disent *Nicolas*, natif du village de ce nom, d'après lequel il se sera dénommé, vivait pendant le seizième siècle. Hertzig, en allemand, est, comme on sait, rendu en français par Hachy, chef-lieu d'une commune au canton d'Etalle.

Nous ne savons sur ce personnage que très-peu de particularités : il s'était voué à l'état ecclésiastique, devint chanoine de Notre-Dame à Erfurt et curé de St. Visnecht en la même ville. Par acte du 26 juillet 1599, ce digne prêtre fonda en faveur de ses parents deux bourses d'études dont les revenus actuels sont, pour chacune, de cent douze francs et cinquante centimes par an. Ces bourses qui avaient été momentanément perdues, furent rétablies par arrêté royal belge du 14 septembre 1835. Par un autre acte ou codicile, en date du 26 mai 1610, il ajouta quelques dispositions ultérieures à la jouissance de ces stipendes : Dans cette pièce il se dit jubilaire de prêtrise.

Exposé de la situation du Luxembourg belge, 1837, 48. — Journal officiel de Belgique, 2^e Semestre de 1833. — KOLTZ, Manuel des fondations de bourses, 447, sqq.

HESELON, *Hezelon, Hecelon, Henzelo, Henzel, Hennes, Henns, Hans* ou JEAN, riche bourgeois de Luxembourg, s'est rendu recommandable, disent les annales de cette ville, en ce que vers 1120 il y a fait construire la première église ou chapelle qui fut dédiée à St. Nicolas : On sait qu'à cette époque Weimerskirch était la paroisse de Luxembourg.

Quelque temps après son achèvement, cette chapelle fut unie à l'abbaye de Munster; et en 1585 elle fut déclarée église paroissiale. Elle a subsisté jusqu'en 1775 où l'on s'est vu obligé de la démolir parce qu'elle menaçait ruine.

L'auteur du manuscrit des *Viri illustres* rappelle Heselon dans les termes suivants : « 1020. Hecelo civis Luxemburgensis ædificavit Sacellum Sancti Nicolai hodie pri-maria parochia Luxemburgensis. » — Le lecteur remarquera qu'il y a ici une erreur de cent ans dans la date; c'est sans doute une faute du copiste.

Viri illustres, III, N° 180. — BERTHOLET, IV, 179, sq. et VIII, 81, P. J. CLIX. — JOACHIM, Précis chronologique de l'Histoire de Luxembourg, 14, sq. — BEATLES, 118. — PAQUET, 10. — ENGELHARDT, Geschichte der Stadt und Festung Luxemburg, 34.

HEUSCHLING, *Etienne*, a vu le jour à Luxembourg, le 6 avril 1762. Il était fils de Hubert Heuschling et de Christine Thyès. Après avoir fait ses études au collège de cette ville il fut, en 1782 nommé professeur de sixième et de cinquième au collège de Namur qu'il quitta bientôt pour aller à Louvain, suivre les cours de droit sous la surveillance de son oncle, Jean-Pierre Heuschling, Professeur royal des Pandectes depuis 1763. Il y prit le grade de licencié et partit ensuite pour Rome, dans l'intention d'y étudier les langues orientales. Le 22 juillet 1788 il subit avec honneur l'épreuve du concours public en présence du Cardinal Buoncompagni, secrétaire-d'Etat et des avocats consistoriaux du Pape. Elu membre associé de l'Académie théologique de la Sapience à Rome, il revint en Belgique en 1790 et prit possession de la chaire de langue hébraïque au collège des trois langues à Louvain : il l'occupa jusqu'à la suppression de cette université. Il entra plus tard à l'école centrale du Département de la Dyle, en qualité de professeur de Grammaire générale. En 1806 une école de droit ayant été annexée aux autres facultés de l'académie de Bruxelles, Heuschling en fit partie comme professeur suppléant; et lorsque l'enseignement supérieur fut réorganisé sous le gouvernement des Pays-Bas il obtint une chaire de philosophie à l'Université de Louvain; il y professa en outre le droit naturel.

Heuschling était gradué dans toutes les

facultés excepté la médecine et parlait quatorze langues. Il est mort à Bruxelles, le 29 août 1847, à l'âge de 85 ans. Il était le dernier survivant des vingt membres désignés en l'an VII par l'administration du Département de la Dyle pour jeter les fondements de la nouvelle Académie de Bruxelles, sous le titre de Société libre des arts, des sciences et des lettres. Nous n'avons pas appris qu'il ait rien publié si ce n'est son discours d'ouverture de la classe de grammaire générale, tenu le 17 vendémiaire an VIII; 12 pages in 12; mais parmi ses manuscrits on a trouvé un traité manuscrit ex-professo contre la philosophie empirique et sensualiste, et plus spécialement une réfutation raisonnée de la logique de Condillac.

Nazx, Biographie d'Etienne Heuschling; dans: Annuaire de l'Université Catholique de Louvain, année 1848.—Biographie générale des Belges, 216.—Notes communiquées.

HEYART, *Philippe*, né le 19 septembre 1661, à Trois-Vierges, était marchand de moutons et possédait quelque fortune. Il tomba malade à Luxembourg; et comme il n'était pas marié il voulut que sa succession, bien menagée, pût devenir utile à toujours à sa famille ou à défaut de celle-ci aux habitants de son village. Dans cette intention il fit son testament, le 15 décembre 1711, et par cet acte il fonda un revenu annuel de cinquante écus de Luxembourg (230 francs) pour un boursier qui se vouerait à l'état ecclésiastique. Ce boursier doit être un parent pauvre, ou bien un jeune homme natif de la paroisse de Trois-Vierges; il doit, dans l'un comme dans l'autre cas, être apte aux études. Les échevins de Luxembourg sont désignés présentateurs et en même temps proviseurs.

Philippe Heyart mourut deux jours après, c'est-à-dire le 17 décembre 1711, à l'âge de 50 ans.

Sa fondation, qui avait été faite au capital primitif de mille écus ou 4600 francs, a été si sagement administrée que dès

l'année 1835 on a pu, avec les économies, en former deux bourses distinctes, ayant chacune un revenu de 317 frs. 46 centimes; ce qui donne une augmentation réelle de francs, 8,080 sur le capital primordial, et porte la fortune de la fondation à francs 12,680, de 4,600 qu'elle avait été d'abord.

NANVA, Dissertation sur les bourses d'études, X et XVI.—Mémoire administratif et législatif du Grand-Duché de Luxembourg, année 1838; et 1848, p. 666.—Protocole Ord. de Luxembourg; aujourd'hui au greffe du tribunal de la même ville: acte du 18 décembre 1711.—Etat civil de la paroisse de St. Nicolas, à Luxembourg.

HICKMAN, ou *Hyckman*, *Don Robert*, né à Bruxelles le 13 novembre 1720, descendait d'une famille originaire de Bohême. Entré jeune à l'abbaye de St.-Hubert il y fit sa profession religieuse. Robert Hickman s'appliqua avec un succès égal à l'étude de la Théologie, de la Physique et de la Médecine. En 1760 il se fit recevoir licencié dans ce dernier art à l'Université de Louvain, et le pratiqua avec autant de désintéressement que de succès; il est en effet peu d'endroits dans le Luxembourg et dans les provinces voisines où il ne se soit transporté, ordinairement à pied, pour y visiter les malades avec autant de zèle que d'abnégation. Et si cet estimable religieux fut actif, infatigable au dehors, il ne l'était pas moins dans sa cellule. Il travaillait ordinairement dix heures par jour; aussi a-t-il laissé une quantité prodigieuse de manuscrits sur différents objets de morale, de métaphysique, de politique, d'agronomie, mais surtout de médecine.

Il écrivait avec une facilité étonnante; ce qui est cause sans doute du peu de profondeur, d'exactitude et de correction que l'on rencontre dans ses productions. Il remporta néanmoins plusieurs prix aux académies de Bruxelles et de Munich, de laquelle dernière il était membre honoraire: on voit en effet dans toutes ses compositions l'homme appliqué et savant qui cherche à se rendre utile et à faire

dérivée ses études sur la félicité publique.

Ce savant religieux consacra plusieurs années à faire des expériences dans l'électricité sur laquelle il se forma un système particulier : il voulut essayer si la manière d'agir relative aux corps se vérifierait également soit en détail soit en grand, et découvrir s'il n'y avait pas une analogie harmonique entre la manière d'agir des êtres purement spirituels et celle des êtres animés d'un principe actif.

Comme il crut avoir trouvé cette analogie harmonique il s'appliqua à développer d'abord cette idée dans deux mémoires sur des questions proposées par l'académie de Munich, touchant le mécanisme du tonnerre et des orages ainsi que sur les moyens de les détourner et de s'en garantir. Ces compositions, avons-nous dit, furent couronnées par ce corps savant.

Don Robert Hickman voulut de plus développer sa théorie dans un grand ouvrage auquel il avait donné pour titre : *Dissertation sur le mécanisme électrique animal de la nature, relativement à la physique, à la métaphysique, à la politique et à la morale*. Mais le prospectus seul fut publié en 1775.

Ce vénérable et savant religieux mourut dans son abbaye le 7 juillet 1787, à l'âge de près de 67 ans.

C^{te} DE BRU-DE-LIVAZ, Biographie liégeoise, II, 487. — DE FELLE, Journal historique et littéraire, du 18 octobre 1787, 362. — COURTIN, Encyclopédie moderne, XIII, 35.

HOCHSTADEN, *Conrad, comte de*, n'appartient que très-indirectement à la Biographie luxembourgeoise, et il n'y aurait pas été compris si le manuscrit des *Viri illustres*, que nous tenons à reproduire en entier dans cet ouvrage, ne l'avait pas rappelé. Voici ce qu'il dit de ce personnage : « 1237. Conradus ab Hochstaden. « frater comitis Viandani, Archiepiscopus « Coloniensis S. R. I. P. Elector, incepit « Fabricam novæ Basilicæ trium regum « Coloniae et Choromundi miraculum « perfecit. »

Il y a ici une erreur généalogique ma-

nifeste. En effet, il est démontré que Conrad de Hochstaden était fils de Didier, comte de Hochstaden, et de Mathilde, fille elle-même de Godefroid I, comte de Vianden. Partant il n'a pu être que neveu d'un comte-régnant de Vianden ou bien son cousin, non son frère.

La maison de Hochstaden, branche cadette des comtes d'Aar, n'a jamais relevé du Luxembourg.

Conrad, comte de Hochstaden, se voua au sacerdoce ; il était prévôt de la cathédrale de Cologne en 1237, lorsqu'il succéda sur le siège archiepiscopal de ce diocèse, à Henri de Mülenarck. Après un gouvernement de vingt-quatre ans qui furent remplis de guerres et de difficultés tantôt contre les bourgeois de Cologne, tantôt contre ses voisins, et pendant lesquelles il eut à subir plusieurs revers comme il obtint des succès et acquit de belles possessions à son Eglise, il mourut le 28 septembre 1261. Bien que très-sommaires, ces notions suffiront, puisque, nous le répétons, ce personnage ne concerne pas directement le Luxembourg. Cependant nous ajouterons que la construction de la cathédrale dont il posa la première pierre le jour de l'Assomption en l'année 1248, rend son nom immortel et doit glorifier notre pays pour avoir donné le jour à sa mère.

Viri illustres, I, N° 15. — SCHANNAT et BERSCH, *Eidlia illustrata*, I, pars I, 124, 126, 160, sqq. et 4^e table généalogique. — NEYEN, *Histoire de Vianden*, 74, sq. — *Manuscripts Clonae*. — BERTHOLET, J, P, J. IX. — PURRET, I, fol. LXXVI.

HOEN, *Hector de*, né à St. Vith, a obtenu de l'auteur du manuscrit des *Viri illustres* la mention qui suit : « 1620. Hector ab Hoen, Vitensis, primum Carthusiæ Rutilensis, deinde Trevirensis prior « et visitator istius ordinis per totam Germaniam Sanctitatis opinione clarus. »

Bertholet ajoute que le milésime placé en marge indique l'année de son décès ; cependant Brower et Masen le fixent au 20 février 1622. Ils ajoutent que Hector

de Hoen était un homme éminent dans l'art oratoire de même que dans la conversation.

Viri illustres, I, N° 57.—BERTHOLET, VIII, 197.
— V. STRASSBURG, Metropolis Eccles. Trever. II, 329.

HOFFSCHMIDT, *d'*, famille distinguée, originaire du Pays de Paderborn, s'était établie vers la fin du seizième siècle à Cologne. Bernard d'Hoffschmidt et Barbe von Voltmans son épouse étant tous deux morts subitement dans cette dernière ville, en 1595, victimes d'une maladie épidémique, leurs deux enfants furent obligés de la quitter et ils se retirèrent dans le Pays de Luxembourg où Arnold, l'un des deux devint seigneur de Mohimont et capitaine commandant du château de Mirwart pour le service d'Espagne.

Par Lettres datées de Madrid, le 3 novembre 1643, cet Arnold fut anobli tant pour lui que pour ses descendants légitimes des deux sexes, par le roi Philippe IV, pour services rendus. Les armes qui furent concédées à cette occasion à la famille d'Hoffschmidt, sont blasonnées comme suit dans les Patentes royales : Un écu de gueules à un autruche courant et volant d'argent, tenant un anneau d'or au bec ; coupé en pointe d'argent, à trois pals de gueules. Heaume grillé. Timbre : un autruche naissant et volant aux couleurs de l'écu. Bourrelet et hachements de gueules et d'argent.

Il semble que le parchemin dont il est ici question n'a été qu'un rafraichissement d'une noblesse plus ancienne, bien que cette circonstance n'y soit pas mentionnée, puisqu'il résulte d'un certificat authentique délivré à cet Arnold par le sénat de Cologne le 15 juin 1641, deux ans avant l'anoblissement du roi d'Espagne, que cette famille aurait déjà alors, comme antérieurement encore, été réputée appartenir à l'ordre équestre.

Quoiqu'il en soit, noble d'ancienneté ou anoblie depuis 1643, la famille d'Hoffschmidt est une maison patricienne luxembourgeoise qui a produit plusieurs officiers supérieurs distingués aux armées autri-

chienne et française, ainsi que des membres éclairés aux chambres législatives, aux états provinciaux, etc.

Nobiliaire des Pays-Bas et de Bourgogne, I, 274.
— Titres de famille. — Renseignements communiqués.
— Biographie générale des Belges, 409.

HOFFSCHMIDT, *Ernest-François-Joseph d'*, est né à Resteigne le 30 juin 1761, douzième des quatorze enfants de Henri-Joachim d'Hoffschmidt, seigneur de Resteigne, Mohimont, Lesse, Séchery, Recogne, Bellaire, etc., et de Louise de Smakers, de Mirwart.

Après avoir rempli sous l'empire français plusieurs fonctions importantes, Ernest d'Hoffschmidt fut nommé en 1815, membre de la seconde chambre des Etats-Généraux du royaume des Pays-Bas. Il se fit remarquer dans cette assemblée par un sens droit, un grand amour pour la justice et un patriotisme éclairé. Pendant la session de 1816 il se prononça avec force contre la liberté illimitée du commerce des grains et demanda le 6 décembre que l'exportation fût au moins prohibée pour le Grand-Duché de Luxembourg menacé d'une prochaine disette. Dans la séance du surlendemain cette proposition fut adoptée par soixante voix contre douze. Sur toutes les questions d'un grand intérêt, telles que la liberté de la presse, le droit de chasse, etc., il a constamment voté dans le sens le plus libéral.

Ernest-François-Joseph d'Hoffschmidt était aussi membre de l'ordre équestre du Grand-Duché de Luxembourg et chevalier du Lion néerlandais. Il avait épousé Marguerite-Philippe de Chanly et mourut le 6 juin 1818, dans son château de Recogne.

Titres de famille. — Généalogie authentique. — Galerie des contemporains, V, 328. — Annuaire historique et biographique, 1844. — Renseignements communiqués. — Biographie nouvelle des contemporains, IX, 204, sq.

HOFFSCHMIDT, *François-Henri d'*, est né à Strasbourg le 25 juin 1797, fils du précédent, et pendant que ce dernier était au service de France.

En 1827 François-Henri d'Hoffschmidt fut envoyé par son arrondissement aux états-provinciaux du Luxembourg et fit partie de ce corps jusqu'à la révolution belge de 1830 dont il embrassa les principes. Dès qu'il eut connaissance des événements qui se préparaient à Bruxelles il y accourut et prit part aux affaires des journées de septembre. Par ses représentations, dit-on, et ses instances il contribua puissamment à décider le gouvernement provisoire à associer le Luxembourg au mouvement des provinces belgiques, malgré les relations de ce Grand-Duché avec la confédération germanique. Il fut le premier administrateur belge dans le Luxembourg où le gouvernement provisoire l'envoya en qualité de commissaire général; il y organisa les diverses branches d'administration et y maintint l'ordre et la tranquillité. Il exerça ces fonctions jusqu'à l'arrivée du Gouverneur Thorn (v. son art.), à la nomination duquel il contribua beaucoup.

En 1831 François-Henri d'Hoffschmidt fut élu membre de la chambre des représentants pour le district de Bastogne, mandat qu'il conserva jusqu'à sa retraite volontaire en 1839. Il prit dans cette assemblée part à toutes les discussions importantes et y plaida toujours la cause des libertés publiques. De concert avec ses amis politiques il travailla à la consolidation de la nationalité belge et à la reconnaissance de cette nationalité par les puissances étrangères. Voulant que cette reconnaissance fût compatible avec l'honneur et les intérêts de son pays il fut l'un des plus grands adversaires du traité de Londres du 19 avril 1839, et il prononça dans cette circonstance un discours remarquable qui fut accueilli par les applaudissements de la salle et des tribunes.

A l'adoption du traité, François-Henri d'Hoffschmidt donna sa démission de membre de la chambre des représentants et se retira des affaires publiques. Cependant il consentit plus tard à accepter les fonctions de commissaire de l'Arrondisse-

ment de Bastogne, fonctions qu'il conserva jusqu'à son décès arrivé le 23 février 1854.

En 1830 sa conduite lui valut la croix de fer; et vers 1843 le gouvernement belge, qu'il avait plusieurs fois combattu pendant sa carrière parlementaire, lui a décerné l'Ordre de Léopold. Il avait épousé le 1^{er} mai 1839 Léopoldine de Wauthier, du château de Rollé.

Renseignements de famille. — Annuaire historique et biographie des Souverains et des Personnages distingués; année 1844. — Généalogie authentique. — Titres de la famille d'Hoffschmidt.

HOLLER, famille distinguée, habituée à Echternach. Elle a produit plusieurs grands personnages dont deux entr'autres méritent d'être inscrits au nombre de nos illustrations nationales. Cette famille s'est fondue en 1740 dans celle de *Hout* qui fut anoblie par Lettres-patentes du 31 mars de cette même année, dans la personne de François Hout, grand-bailly et écoutête d'Echternach et député ordinaire du Tiers-Etat des Duché de Luxembourg et comté de Chiny, fils de Nicolas, échevin de la ville d'Echternach, et de Marie-Elisabeth le Blucher.

Les *de Hout-dits-Holler* obtinrent pour armes: d'azur, au lion d'argent, armé et lampassé de gueules, tranché d'or et tiercé de sable, à la fourche de trois pointes mise en bande.

Le dernier descendant de cette famille de Hout-dits-Holler est mort il y a vingt-cinq à trente ans environ: il était juge au tribunal de Luxembourg. Plusieurs personnages du nom de Hout ou Houst se sont également distingués; nous les avons rangés sous leur ordre alphabétique.

Archives du Conseil provincial de Luxembourg; Registre aux commissions, N^o 1108, p. 342, v^o, sqq. — Nobiliaire des Pays-Bas et de Bourgogne, II, 807; combiné avec le Nouveau supplément au même ouvrage, 269. — Ученство. — Souvenirs. — Renseignements fournis.

HOLLER, *Bernard*, a obtenu dans le manuscrit des Viri illustres l'article que nous allons transcrire: « 1646. Bernardus « Holler, Epternacensis J. U. Doctor, Pro-

« fessor juris Cæsarei in urbe viennensi
 « post Consiliarius et procurator fiscalis per
 « provincias austriacas denique vice-Can-
 « cellarius in Excelso regimine per Austriam
 « inferiorem, mortuus viennæ. » Là se
 bornent nos renseignements sur ce person-
 nage qui mourut en l'année ci-haut mar-
 quée.

Viri illustres, III, N° 227. — BEUTHOLZ, VIII,
 191. — PIERRAT, I, fol. LXVI, sq. — AB HONTHEIM,
 Histor. Trevir. diplomat., III, 212. — ULVELING, 38.

HOLLER, Jean, frère de Bernard qui
 précède, est né à Echternach comme ce
 dernier. Après avoir passé Docteur dans
 l'un et l'autre droits et obtenu l'ordination
 il obtint une chaire de droit canon à l'Uni-
 versité de Trèves: Cependant il l'aban-
 donna plus tard pour être nommé doyen
 de la collégiale de St. Siméon dans la même
 ville. Etant ensuite allé à Rome où il ré-
 sida pendant dix ans, il se rendit très-
 utile à son archevêque ainsi qu'à plusieurs
 autres princes chrétiens. A son retour le
 Souverain-Pontife le chargea de rapporter
 à Charles-Gaspard de Leyen, Prince-
 Electeur de Trèves, la confirmation de son
 élection ainsi que le pallium; et il obtint
 en récompense de ses bons offices la charge
 d'official. Ce fut en cette dernière qualité
 qu'il accompagna en 1658 l'archevêque-
 Electeur Charles-Gaspard à la diète élec-
 torale où l'archiduc Léopold fut désigné
 empereur. Le 1^{er} juillet 1664 il fut sacré
 évêque d'Azot, suffragant de Trèves, et
 mourut le 20 novembre 1671, à l'âge de
 58 ans. Son frère et son neveu lui élevèrent
 dans le temple inférieur de l'église de
 St. Siméon, aujourd'hui Porta nigra, où
 il a été inhumé, une statue sur le pié-
 destal de laquelle ils inscrivirent son épi-
 taphie latine que nous nous croyons en
 devoir de copier ici, bien qu'elle ne rap-
 porte que les mêmes faits que nous venons
 de relater :

« Deo ter optimo, ter maximo, et pos-
 « tumæ memoriæ JOANNIS HOLLER de
 « Epternaco, qui per varios honorum
 « conscendens gradus, omnibus idoneum

« se dignumque præbuit. Utriusque primum
 « Juris Doctor ad Cardinalium Romæ Con-
 « sistorium Clericus nationalis sub Inno-
 « centio X. Pont. Max. iterato confirmante
 « Ferdinando Rom. Imp. III. consistens
 « decennio, serenissimo Archiduci Leopoldo
 « strenuam in Episcopatibus Olmucensi,
 « Argentinensi, Passaviensi etc. aliis sub-
 « inde diversis Principibus navando ope-
 « ram, jamtum infulæ pedoque indubio
 « argumento prælusit. Ex urbe reverendis-
 « simo Carolo Casparo Archi-præsuli dum
 « pallium Nuntius Apostolicus attulit,
 « Metropolitanæ Curie Officialatum, antè
 « in hujus ædis Decanum electus, decumanæ
 « fidelitatis honorarium retulit. Suffraga-
 « neus deen in pontificalibus et spiritualibus
 « Vicarius generalis ac judex ordinarius,
 « quin et a consiliis intimus, aurum
 « justitiæ suffragari non sustinuit, sed
 « veritatem, privatæ alias fortunæ honum,
 « etiam Principibus dixit. Bernardo ger-
 « mano suo, quondam Universitatis Vien-
 « nensis in Austria Rectori magnifico
 « suppar, perstitit almæ Trevericæ Pro-
 « Cancellarius. Donec Parca, nullibi parca,
 « cancellos rimata, læta meditantem letho
 « tradidit, et in expeditum vitæ flamen
 « præcidit. Legationes complures ad Pon-
 « tificios Nuntios obiit et Apostolorum
 « limina. Et unam demum, illamque post-
 « remam immaturus subire jussus est ad
 « culmen. Azotensis demum per septennium
 « Episcopus, sub dignitatum onere satis-
 « cens, denatus e terræ cæno ad cæleste 12.
 « Calend. Decembris CIO. IO C. LXXI. æta-
 « tis LVIII. Huic nuper in ara agenti,
 « nunc vero hic in area arenti mnemosy-
 « non hoc cæterorum nomine cohæredum
 « poni curarunt Magnericus frater, et
 « Joannes Osweiler nepos, in hac insigni
 « Collegiata successor. »

AB HONTHEIM, Historia Trevirensis diplomat., III,
 212 et 263, not. a, ad actum 8 aug. 1630; et Pro-
 dromus Historiæ Trevirensis, 890. — PIERRAT, I, fol.
 LXVII. — Gesta Trevirorum, III, 108, et note b.
 — PAQUET, 65. — BEUTHOLZ, I, P. J. VII. — BRASCH,
 Eiflia illustrata, III, II, II, 308, sq. — MÜLLER,
 Beiträge zur Kenntniss des Sauer-Thales, 33, sq.

HONTHEIM, *Jean-Nicolas de*, le célèbre évêque de Myriophyte, suffragant de l'archevêque-électeur de Trèves, n'appartient à la Biographie du Luxembourg que d'une manière absolument indirecte et tout à fait secondaire : cependant il s'est rendu trop recommandable à ce pays pour que nous ayons pu le passer sous silence dans notre ouvrage. En effet, ses œuvres historiques doivent être citées presque à chaque page lorsqu'on écrit les annales du Luxembourg pour lesquelles elles sont devenues une des sources les plus importantes. D'un autre côté, par suite de ses fonctions de suffragant de l'archevêché de Trèves auquel le Luxembourg ressortissait alors en grande partie, son influence spirituelle s'est fait sentir en mainte circonstance par nos populations, et nos vieillards se rappellent encore avec plaisir le zèle que ce prélat mettait dans l'administration diocésaine ; ses visites ecclésiastiques, ses voyages pour assister à nos pompes religieuses afin de les rehausser par l'éclat de sa présence ; son décès enfin, arrivé au château de Montquintin dans le Luxembourg et qui était sa propriété. Tous ces motifs nous ont engagé à lui consacrer ici une très-courte notice historique.

Jean-Nicolas de Hontheim appartenait à une famille patricienne qui avait déjà fourni à l'église plusieurs prélats méritants. Il est né à Trèves le 27 janvier 1701. Après avoir terminé ses humanités chez les jésuites de sa ville natale il alla, avec son frère, suivre les cours des universités de Louvain et de Leyden. En 1721 il obtint à l'académie de Trèves le bonnet de docteur en droits civil et canonique.

Poussé par une propension naturelle et irrésistible vers les études, ainsi que par une vocation particulière vers la solitude, il choisit l'état ecclésiastique. Peu de temps après avoir obtenu les ordres il fit un voyage à Rome afin de se familiariser avec la pratique curiale de la Cour pontificale et la politique.

A son retour de la capitale de la chrétienté, le savant archevêque-électeur Fran-

çois-Georges de Schœnborn le nomma conseiller ecclésiastique près de son consistoire, et bientôt après professeur des Pandectes et du Codex à l'université de Trèves. Il le chargea en outre de plusieurs affaires importantes concernant son église. En 1748 il le sacra évêque du titre de Myriophyte et le prit pour son suffragant.

En 1750 de Hontheim publia son : *Historia Trevirensis diplomatica et pragmatica*, Augsbourg et Würzbourg ; 3 vol. in fol. ; ouvrage rempli de recherches étendues et profondes, qui fut suivi en 1757 du : *Prodromus Historiæ Trevirensis diplomaticæ et pragmaticæ* ; Augsbourg, 2 vol. in folio. En 1765 il édita une autre œuvre qu'il intitula : *De statu Ecclesiæ et legitimâ potestate romani Pontificis liber singularis, ad reuniendos dissidentes in religione christianos compositus* ; in 4° ; Bouillon : Il cherchait dans cet ouvrage, comme le titre l'indique, à réunir les différents partis dissidents et militants de l'Eglise. Cette composition, qui fut imprimée sous le pseudonyme de *Justus Febronius*, ayant excité de puissantes oppositions, de Hontheim se vit engagé à se défendre dans des suppléments où il donnait des explications ultérieures sur ses propositions primitivement énoncées en général, de manière qu'à la fin son livre arriva jusqu'à compter cinq volumes.

Cependant, l'auteur, vaincu par les instances de son archevêque consentit en 1777 à publier une rétractation de son système. L'œuvre nouvelle, qui a retenu parmi le clergé le sobriquet de *Febronius pœnitens*, a pour titre : *Justinus Febronius Abreviatus et emendatus. Id est: de statu Ecclesiæ tractatus ex sacra Scripturâ, traditione et melioris notæ catholicis scriptoribus adornatus, ab auctore ipso in hoc compendium redactus* ; Cologne et Francfort ; vol. in 4°, 310 pages ; plus XLIII pages de Préface qui renferme la partie la plus importante.

La Bibliothèque de Luxembourg possède enfin un autre volume in 4°, intitulé : *Justini Febronii J. Cti. Commentarius in*

suam retractationem S. P. Pio VI. Pont. Max. Kalendis nov. An. 1778 submissam; Ratisbonne, 1781.

De Hontheim était en relation de correspondance intime avec les savants les plus honorables de tous les partis religieux et jouissait partout d'une réputation bien méritée de science, de vertu et de piété. Il est mort au château de Montquintin près de Virton, le 2 septembre 1790, d'où son corps fut transporté à Trèves pour être inhumé dans l'église monumentale du chapitre de St. Siméon, dont il était doyen. Lorsqu'en 1817 cette église fut déblayée pour rendre au monument sa destination primitive sous le nom de *Porta martis* ou *nigra*, les restes du grand prélat furent exhumés et placés dans l'église de St. Gangule. La chapelle seigneuriale de Montquintin renferme une inscription commémorative que nous transcrivons ici :

HIC IN CASTRO OBIIT II SEPTEMBR.
[MDCCXC.

JOANNES NICOLAUS AB HONTHEIM
EPISCOPUS MYRIOPHITANUS, SUFFRAGANEUS
[TREVIRENSIS,

DOMINUS IN MONTQUINTIN
CONDOMINUS IN DAMPICOURT ET ROUVROY.

TREVIRIS XXVII JAN. MDCCI NATUS,
IBIDEM BIDUO POST MORTEM TUMULATUS.
In prosperis et adversis sibi semper præ-
[sens; amicus
constans, prudens et pius. Pater pauperum.
Patruæ, ave atque vale.

R. I. P.

Cette inscription est surmontée des armes du défunt, d'azur, au levrier passant d'argent, portant un collier d'or; heaume couronné d'or. Cimier : le levrier naissant de l'écu. Supports : deux levriers au naturel.

Nous croyons enfin faire plaisir à nos lecteurs en copiant l'acte de décès de l'évêque de Hontheim d'après le registre mortuaire de la paroisse de Montquintin :

« Le deuxième septembre de l'an mil « sept cent quatre-vingt-dix, vers six heures

« du matin, est mort en son château de « Montquintin, muni des Sacrements de « notre Mère la Sainte-Eglise son Excel- « lence Monseigneur l'Evêque suffragant « de Hontheim, seigneur de Montquintin; « son corps a été transporté le même jour « pour être inhumé à Trèves dans l'Eglise « Collégiale de Saint Siméon. En foi de « quoi. (*Signé*) f. Rossignon, curé de Mont- « quintin. »

Un neveu de l'évêque de Hontheim, M^r F. L. de H. a colligé en six gros volumes in 4^o, restés manuscrits, tous les décrets, ordonnances, etc., émanés du gouvernement républicain contre l'Eglise catholique, ainsi que ceux publiés par la Cour de Rome, les évêques et ordinaires des diocèses. Cette collection, qui n'a réellement de valeur que celle de présenter réunies toutes les mesures de persécution et les moyens de défense employés pendant cette triste époque, est néanmoins très-précieuse pour se faire une idée juste de cette période, lorsqu'on la considère sous le rapport religieux.

Conversations-Lexicon, édit. de 1834. — CLASEN, Catalogue de la Bibliothèque de Luxembourg, 84, 113 et 476. — NAMUR, Catalogue de la Bibliothèque de Luxembourg, 114. — DON, Instituteur et secrétaire communal à Montquintin; Renseignements statist. histor. et administratifs. — Notes particulières.

HONTOIS, ou HONTOI *Pierre*, nom latinisé en *Hontaius*, était né à Luxembourg ou bien à Namur. Il vivait vers la fin du seizième et le commencement du dix-septième siècle.

Hontois avait embrassé la règle de la stricte observance de St. François chez les Récollets de Luxembourg, et se fit remarquer par sa science profonde en théologie de même que dans les matières ecclésiastiques. Il fut un professeur distingué de l'école attachée à cette époque à la dite maison religieuse. On a de lui : 1^o *Conciones per totum annum*; 6 vol. — 2^o *Mensa apostolica, id est commentarius concionatorii ex genuino Epistolarum apostolicarum sensu per totum annum*. Ces deux

ouvrages ont été publiés à Mayence et à Cologne, en 1604.

WILHELMUS a WILTHEIM, *Disquisitiones antiquariae Historiae Luxemburgensis*, Lib. II, c. 4, § 3.

HORREO, *Charles de*; v. BEAUFORT, *Charles de*.

HOTTON....., originaire du village de même nom dans les Ardennes, vivait vers la fin du seizième et le premier quart du dix-septième siècles. Admis à la prêtrise, il fut pendant quelque temps curé, vraisemblablement de son endroit natal. Plus tard il embrassa l'ordre des Jésuites et passa dans les Indes occidentales dont il devint l'apôtre.

L'auteur du manuscrit des *Viri illustres* répète les mêmes faits dans les termes suivants: «... Hotton ex eodem pago «in Arduenna Luxemburgica et ex pastore animarum in Soc. Jesu missus in Indiam occidentalem precibus multis impetratam illius apostolus.»

Viri illustres, I, N° 86.

HOUFFALIZE, *Raoul de*, ainsi nommé sans doute de son endroit natal, vivait pendant le quinzième siècle et embrassa d'abord le parti des armes dans lequel il se distingua; mais plus tard, dégoûté du monde il se retira dans le comté de Clermont où il habita un hermitage, qu'il obtint du Pape Paul IV d'ériger en un monastère de Franciscains. Il y mourut en 1490.

PIERRET, I, fol. LXVII.—BERTHOLET, VIII, 191.

HOUFFALIZE, *Théodoric de*, était fils de Henri, seigneur de Houffalize. En 1236 il fonda dans le chef-lieu de sa seigneurie le prieuré des écoliers qui y a subsisté jusqu'à la suppression des monastères; et en 1242 il transféra ce couvent en un autre emplacement, à la demande des religieux.

Théodoric de Houffalize, que l'auteur du manuscrit des *Viri illustres* cite simplement par son nom: «1204. Theodoricus de Houffalizia.» mourut en 1282 et a été

inhumé dans l'église du monastère qu'il avait fondé. Bertholet a encore vu son épitaphe qu'il nous a conservée:

CHI GIST

MESSIRES THIERIS SIRE DE HOFALIZE, KI
[DEVLAT
EN L'AN DE GRASSE MILLE CC QUATRE VENT
ET DEUX,
LE VENDREDI DEVANT LA SAINTE KATELINE
[VIERGE.

Il y a eu deux maisons de Houffalize. La première, à laquelle Théodoric appartenait, portait: d'argent, fascé d'azur. Cimier: un vol adossé par les pennes, au blason de l'écu.

La seconde famille de ce nom, issue d'un bâtard de Luxembourg à ce qu'on croit, blasonnait: Burellé d'argent et d'azur, de onze pièces, au lion de gueules la queue fourchue, passée en sautoir, armé, lampassé et couronné d'or, brochant sur le tout; brisé au canton dextre de gueules, coupé d'or. Cimier: une tête et un col de lion de gueules, lampassée et couronnée d'or, entre deux cornes de buffle, burellées comme l'écu.

Viri illustres, II, N° 128.—BERTHOLET, IV, 450 ad 453.—*Les Délices des Pays-Bas*, III, 211.—PIERRET, III.

HOUST, ou HOUT, *Antoine*, non *Hourt*, comme Pierret et Ulveling écrivent par erreur, a vécu pendant les deux moitiés du seizième siècle et appartenait vraisemblablement à la famille *Hout* dans laquelle est venue se fondre en 1740 le nom de *Holler* (v. ce nom) lorsqu'elle a obtenu des lettres de noblesse avec addition de ce nom à la suite du sien, pour faire: *de Hout-dit-Holler*.

Il paraît que Antoine Houst était né à Luxembourg. Après qu'il eut reçu le bonnet de Docteur en droits civil et canon il se voua à la magistrature et obtint siège au conseil provincial de Luxembourg en qualité de conseiller lettré ou de longue robe; mais ses mérites transcendants le firent bientôt après entrer au Conseil d'État et privé à Bruxelles où il est mort en 1570.

Ce personnage, disent l'auteur du manuscrit des *Viri illustres* ainsi que Guillaume de Wiltheim, a été un des plus zélés partisans de l'érection d'un collège de Jésuites dans sa ville natale ; mais il n'eut pas la satisfaction de voir ses désirs mis à exécution, puisqu'il mourut plus d'un quart de siècle avant l'arrivée définitive de ces pères à Luxembourg.

Voici l'article que lui consacre l'auteur du manuscrit que nous venons de citer : « 1570. Antonius Houst Luxemburgensis « J. U. D. ex Senatore Luxemburgensi « Consiliarius sanctior Regis Bruxellæ pro- « curavit labore suo, zelo et industria Col- « legium Societati Jesu, Luxemburgi; fun- « davit in æde S^u Michælis ibidem omnibus « diebus Jovis missam cantandam, honori « venerabilis sacramenti, mortuus Bruxel- « lis et sepultus in Cobergh—*an Caudem- « berg*? — ubi paria fundavit. »

BERTHELE, 120. — WILHELMUS A WILTHEIM, *Disquisitiones antiquariæ Historiæ luxemburgensis*, I II, c. 4. § 3, et c. 6. § 3. — MANUSCRIT CLONES. — BERTHOLET, VIII, 191. — PIERART, I, fol. LXVIII — ULVELINC, 33. — *Viri illustres*, III, 203

HOUST, ou HOUT, *Jean*, était vraisemblablement frère d'Antoine qui précède. Il était chanoine de la collégiale de St. Siméon, Banneret de l'archevêché, Recteur magnifique et doyen de la faculté de Théologie de l'Université de Trèves lorsqu'en janvier 1561 cette université fut remise aux Jésuites. En 1568 il fut nommé officiel du Prince-Electeur et mourut en 1572. Nous donnons ici son épitaphe qui se trouvait dans l'église de St. Siméon où il a été inhumé :

FLECTERE FATIDICAS VIRTUS STUDIUMQUE
[PUELLAS
SI POSSET, PURÆ AUT RELIGIONIS AMOR,
HOUSTIUS HIC PYTIÆ SUPERASSET SÆCULA
[VITÆ,
ARTIBUS, OFFICIIS, RELIGIONE VALENS.
CUI LUXEBURGUM VITALES CONTULIT OR-
[TUB,
AT FAMAM INGENII TREVIRIS ALMA DEDIT.
ILLA INTER PROCERES SIMONIS IN ÆDE LO-
[CAVIT,

SACRA QUIBUS NOMEN REGULA CULTA DEDIT.
ILLA SIGILLI FERRE DECORATUM MUNERE VIDIT,
VIDIT ET EXCELSO RISIT HONORE VIRI.
VIDIT MAGNIFICI RECTORIS MUNERE FUNGI,
VIDIT PALLADII SCEPTRA TENERE GREGIS.
PRÆSULIS ILLA VICES VIDIT CUM LAUDE GE-
[RENTEM,
NOMEN AB OFFICII MUNERE FERRE SACRI.
VIDIT, ET HUC NIMIUM FESTINO FUNERE
[FLEVIT
SUBLATUM, INDOLUIT TRISTIA FATA NIMIS.
SPIRITUS ASTRA TENET : TRISTES HOC CAR-
[MEN AMICI
OSSIBUS EGREGIA IMPOSUERE FIDE.

AN HOUTHEIM, *Historia Trevirensis diplomatica*, II, 344, sq.; et 350. — BROWER ET MASEN, *Metropolis Ecclesiæ Trevericæ*, I, 208.

HOVÉE, ou HOVAI, *Antoine van*, nom latinisé en *Hoveus*, natif d'Egmond en Nord-Hollande, embrassa la vie religieuse et était déjà abbé de monastère d'Egmond lorsqu'il fut appelé à Echternach en 1564 pour succéder en la même qualité à Godefroid d'Apremont. Nous avons vu à l'article Adelbert que ce religieux lévite, qui avait été compagnon de St. Willibrorde, s'était d'abord retiré avec ce prélat dans l'abbaye d'Echternach, et que plus tard il est allé fonder le monastère d'Egmond (v. l'art. Adelbert).

Antoine Hovée, disent les annales, possédait une vaste érudition jointe à une éloquence consommée et au talent d'écrire d'une manière bien sentie et profondément raisonnée. Par ses manières affables il savait de même se faire aimer de ses subordonnés.

On a de lui : 1°. *De arte amandi Deum* ; Cologne, 1566 ; in 12 ; — 2°. *De temporis nostri statu ac conditione* ; Leyde, 1564, in 12 : c'est une dissertation sur les calamités du temps, écrite en forme de dialogue ; — 3°. *Historie van de edele Welgeborene heeren ende graven van Egmond* ; Harlem, 1644 ; — et finalement, selon Zigelbauer, 4°. un recueil d'Odes, d'Hymnes et de Prières ; petit volume qui est resté manuscrit.

Le catalogue de la bibliothèque de Lux-

embourg porte en outre le titre d'un ouvrage de Hovée, que nous croyons avoir été erronément copié. Voici ce titre : *Hovæi Antonii, abbatis Epternacensis poema de arte amandi Christum*; Colon. Agripp. 1566, vol. in 12. *Ne s'agit-il pas de l'œuvre que nous avons citée sous N° 1 ?*

Antoine Hovée est mort le 6 septembre 1568, après avoir lui-même fait son épitaphe que nous reproduisons ici :

HIC JACET ÆTHEREI PRÆCEPTOR AMORIS
[HOVEUS
EXSPECTATQUE SUI JUDICIS ORA DEI.
URNA FERAT FLORES VERNENT TEMPORA
[CIRCUM
CORPUS HUMI RECUBET, MENS COLAT ASTRA
[POLI.

V. STRANDBERG, *Metropolis Ecclesias Treverensis*, I, 586, sq. — BERTHOLET, II, P. J. XI. — COURVIN, *Encyclopédie moderne*, XIII, 147. — CLASSEN, *Catalogue de la Bibliothèque de Luxembourg*, 114 et 455. — NEUMANN, *Les auteurs luxembourgeois*, 17. — BERTHELS, 273. — FR. SWERTIUS, *Athenæ Belgicæ*, 133.

HUART, d', famille distinguée de nom et d'armes, qui a été honorée du titre de Baron de son nom. Originaire de la partie ardennaise du Luxembourg, elle s'est pendant le siècle dernier divisée en plusieurs branches principales dites : de Bertrange, de la Sauvage et de Jamoigne, qui toutes subsistent encore de nos jours. Les d'Huart en décorant leur écusson d'une couronne, ont cependant conservé leurs armes franches : d'argent, au houx de sinople, fruité de gueules, issant d'un brasier ardent (*hou-ard.*). L'écu timbré d'un casque de chevalier, de face, à sept grilles, orné de ses lambrequins gueule et argent et d'une couronne d'or. Cimier : le houx ardent de l'écu entre deux trompes, coupées argent et gueules, à trois flammes essortantes, aussi de gueules. Cri : *cor meum sicut aquifolium ardet.*

Cette famille qui a longtemps possédé les siefs de Grimbiéville, Grimbiémont, Lierneux, Ouffigny, Habiémont, Hébrouval, Autel, Kœrich, Rédange, Mamer, Dockendorf, Bertrange, Lasauvage, etc.,

a produit un assez grand nombre d'illustrations luxembourgeoises que nous allons successivement passer en revue.

Nobiliaire des Pays-Bas et de Bourgogne; seconde partie, II, 554, et 626. — NEYEN, Notice généalogique sur la famille d'Huart; dans : Publications de la Société archéologique de Luxembourg, 1854, X, 109 à 159. — LE BARON EMME D'HUART, Notice historique et généalogique sur la famille d'Huart; passim.

HUART, *Gérard-Mathias d'*, est né au château d'Hébrouval le 2 février 1681. Il était fils de Charles-Gaspard, seigneur de partie d'Autel, Mensdorf, Hébrouval, etc., député aux diètes de Ratisbonne, et de Jeanne-Marguerite d'Huart de Grimbiéville, sa cousine qui lui avait donné quinze fils et huit filles. Il se titrait de Seigneur d'Autel, des Bulles, etc. Nommé le 15 novembre 1692 cornette de la compagnie de cavalerie que son frère aîné, Jean-Pierre, commandait au régiment de Manderscheid, il passa avec celui-ci en 1700 au service d'Espagne dès l'avènement de Philippe V, et fut fait le 25 octobre 1703 aide-major du 2^e bataillon des Gardes-Wallonnes, et « telles furent les capacités militaires qu'il déploya dans les campagnes de 1704, 1705 et 1706, que le roi l'éleva le 15 janvier 1707, au grade de brigadier de ses armées »; bien qu'il ne fût pas âgé de 30 ans. Trois mois après il combattit à la célèbre bataille d'Almanza dans laquelle il se trouva avec dix de ses frères, tous fils du même père et de la même mère, rangés dans une seule ligne, et où huit d'entre eux onze restèrent sur le champ d'honneur et de victoire.

Après avoir contribué à la prise de Lérida, l'écueil des plus grands capitaines, et à celle de Tortose, réputée imprenable jusqu'alors, le jeune brigadier fut nommé gouverneur de Monçon et reçut des lettres de service pour commander sur la frontière de Catalogne. A peine était-il installé dans Monçon que l'Archiduc parut sous les murs de cette place et le somma de lui en ouvrir les portes, sinon qu'il le ferait

prendre sur la brèche. D'Huart répondit froidement et en plaisantant : que pour le prendre il fallait le prendre, et s'apprêta à rendre la menace d'une difficile exécution. Profitant d'une absence du compétiteur de Philippe V, il fit pointer ses canons sur la tente archiducal et l'abattit des premiers coups. Puis à son tour il fit sommer l'Archiduc de lever le siège s'il ne voulait subir le sort de sa tente désormais le point de mire de ses cinquante canoniers français. Comme cette notification était accompagnée de fréquentes et de vigoureuses sorties qui chaque jour balayaient la tranchée et décimaient les assiégeants, l'archiduc décampa par une sombre nuit d'automne, mais non sans compter avec le gouverneur de Monçon qui tailla son arrière-garde en pièces.

Un renfort de quatre bataillons et de quatre escadrons lui permit de refouler sur le camp retranché de Balagnières, occupé par le comte de Stahrenberg, un corps autrichien qui avait tenté de pénétrer en Arragon par Bellastro et Naval, d'exterminer dix à onze cents Miquelets qui désolaient la vallée de la Cina et d'enlever d'assaut la ville et le château d'Estadilla. Le comte de Stahrenberg détacha contre lui le général Stanhope avec ses anglais. « Mais le Baron d'Huart, dit une relation *de l'époque*, le talonna de si près qu'il ne put rien entreprendre et fut obligé d'abandonner Naval, de brûler le pont de Medianos, de lever le siège d'Estadilla, de renoncer à celui d'Ainsa et de se replier à marches forcées sur le camp de Balagnières, ramenant des troupes démoralisées et épuisées de fatigues. »

Débarrassé du général Stanhope, le brigadier d'Huart courut prendre 460 hommes du régiment de Béarn envoyés d'Oléron, et les fit entrer avec un fort approvisionnement de vivres et de munitions dans la forteresse de Jaca que les Miquelets de Chabert tenaient étroitement bloquée. Le 16 mars 1711 le brevet de maréchal de camp récompensa d'aussi éclatants services : le 19 juillet 1709 il avait déjà, pour lui, ses descendants et ses collatéraux,

et en récompense de ses services signalés, ainsi que ceux de ses ancêtres, été créé Baron de son nom avec pouvoir d'étendre ce titre sur une terre qu'il posséderait dans les Pays de par-deçà.

Chargé en 1713 de couvrir le siège de Barcelone qui dura quatorze mois il s'acquitta de sa mission avec la haute intelligence et le brillant courage que les relations du temps se plaisent à glorifier en lui. Employé à l'expédition de Sicile il prit part à la victoire de Villafranca, aux sièges de Castellamara et de Messine, et fut fait le 5 juin 1719 lieutenant-général des armées d'Espagne ; puis le 24 mars 1720 commandant-général du Lampourdan, gouverneur-militaire et politique de Gironne. L'année suivante Philippe V lui confia un commandement dans la guerre qu'il soutenait contre le régent de France et qui fut peu de temps après terminée par le traité de Madrid.

Dès lors une nouvelle carrière s'ouvrit pour Gérard-Mathias d'Huart : sous sa sage administration la province de Gironne sembla réaliser des merveilles en agriculture ; et l'industrie catalane prudemment encouragée, devint proverbiale. Investi de la confiance de son roi, il déploya aux conférences de Figuières une courtoise dignité qui est du domaine de l'Histoire. Trois mois après, son hospitalité prit un caractère de générosité chevaleresque dans la noble réception qu'il fit à Gironne à l'ambassadeur extraordinaire du prince qui avait menacé de le faire pendre à Monçon.

Ce grand homme, si brillant dans les combats, si sage dans les conseils, si courtois dans les salons de son hôtel, était dans sa vie privée un modèle de vie de famille. Le 7 septembre 1728 il acheta pour le prix de trente-six mille écus de Luxembourg la baronnie de Jamoigne des mains de Dame Lambertine-Lamoraldine-Thérèse du Faing, baronne de Jamoigne et comtesse de Hasselt ; joignit ce titre à son nom patronymique et devint par-là chef de la branche de sa maison dite des Barons d'Huart de Jamoigne.

Par contrat du 11 août 1706, Gérard-

Mathias Baron d'Huart épousa Marie-Barbe de Martini, dame de partie de Roeser, dont il eut trois filles et quatre fils parmi lesquels derniers sa famille et le Luxembourg comptent une illustration dans la personne de Jean-François-Henri-Gérard (v. son art.).

Gérard-Mathias d'Huart mourut à Madrid le 24 mars 1730. Son corps réclamé par ses administrés, fut inhumé dans la cathédrale de Gironne sous un magnifique mausolée en marbre blanc élevé aux frais de la province.

NEVEN, Histoire de la Baronnie de Jamoigne; dans: Publications de la Société archéologique de Luxembourg, 1854, X, 121, sqq. — Nobiliaire des Pays-Bas et de Bourgogne, seconde partie, II, 629. — Registre aux Commissions; aux archives du Conseil provincial de Luxembourg. — Biographie générale des Belges, 110. — Notes de famille communiquées. — PIERRET, I, fol. LXVII. — BERTHOLET, VIII, 192. — ULVELING, 58.

HUART, *Ignace d'*, Prémontré, cité par Bertholet et Pierret pour ses ouvrages, n'est guère connu dans les Tablettes de la famille d'Huart où il se trouve tantôt dit frère, tantôt oncle de Gérard-Mathias qui précède, et cela parce qu'aucune date n'a été conservée qui pourrait le concerner. Nous n'avons découvert aucune des compositions littéraires de ce personnage; nous en ignorons même les titres.

BERTHOLET, VIII, 192. — PIERRET, I, folio LXVII. — TELLOT, Mémoires manuscrits. — NEVEN, Histoire de la baronnie de Jamoigne; dans: Publications de la Société archéologique de Luxembourg, 1854, X, 121 — NEUMANN, Les auteurs luxembourgeois, 54, note A, IV°.

HUART, *Jean d'*, était fils de Remacle d'Huart (v. son art.) et de Barbe Brenner de Nalbach. Il naquit à Luxembourg le 6 août 1591 et fut créé chevalier héréditaire du Saint-Empire avec ses frères, par Lettres-patentes du 13 septembre 1613. Le manuscrit des Viri illustres consacre à ce personnage distingué la mention suivante: « 1634. Joannes Huart Cas-
« pari præsidis frater commendatione præ-
« teriti ac seria Schwicardi Archiepiscopi
« Moguntini principis-Electoris cui diu se-
« cretis cubiculi fuerat, a ser^{ma} Elisabetha

« Eugenia Hispaniarum Infante Belgii do-
« mina assumptus in secretarium germa-
« nicum moriens legavit sacello B. Mariæ
« Virginis Consolatricis Affictorum Luxem-
« burgi 500 Imperiales Daleros. »

A cette notice succincte nous ajouterons quelques éclaircissements que nous a fournis le D^r Coremans dans le savant travail sur la secrétairerie d'Etat qu'il a publié à Bruxelles en 1842: « Après Antonio Su-
« arès d'Aguello, nous voyons venir Jean
« d'Huart, nommé secrétaire-assistant,
« par Lettres-Patentes du 26 juin 1626,
« et secrétaire d'Etat pour les affaires
« d'Allemagne et du Nord, par décret du
« 16 juillet 1632. Ce secrétaire fut sous
« le gouvernement de l'Infante, devenue
« veuve, ce qu'avait été Fleckammer pen-
« dant la vie de l'archiduc Albert. Les
« documents de son temps marquent une
« des époques les plus brillantes de la se-
« crétairerie allemande. Il rédigeait pour
« l'Infante les sommaires espagnols des cor-
« respondances allemandes, ainsi que les
« minutes des réponses qu'elle agréait
« presque toujours. C'était avec les princes
« les plus distingués du temps, ainsi
« qu'avec les Wallenstein, les Piccolomini,
« les Tilly, etc., que correspondait d'Hu-
« art et il ne manquait pas à sa tâche.
« Sous ce secrétaire d'Etat, le système
« d'entretenir des espions sur différents
« points de l'Allemagne ainsi qu'en Angle-
« terre, en Hollande et en France, reçut
« beaucoup d'extension: Il fallait répondre
« à Richelieu à la manière de Richelieu.
« Un curé westphalien rendit de bons ser-
« vices de ce genre. A Liège, dans les
« années 1636 et 1637, Jean d'Huart
« avait un correspondant nommé Marche,
« avocat de profession, qui, dans quelques
« lettres que nous possédons de lui, donne
« des preuves de sa perspicacité et com-
« munique des détails que l'on ne trouve
« pas dans les rapports du président
« Campi. La correspondance des agents
« diplomatiques pendant cette période, où
« notre patrie exerça une influence bien
« prononcée sur les affaires d'Allemagne

« et de l'Europe catholique, sont d'un « puissant intérêt.

« Jean d'Huart était Luxem-
« bourgeois. Les lettres-patentes de sa no-
« mination parlent honorablement des ser-
« vices rendus aux maisons de Bourgogne
« et d'Autriche par son père, son aïeul,
« son bis-aïeul et son tris-aïeul. . . . »

Il mourut sans alliance, le 5 décembre 1641.

Viri illustres, III, N° 222. — EMANUEL, BARON D'HUART, Notice historique et généalogique sur la famille d'Huart. — NEYEN, Histoire de la Baronnie de Jamoigne; dans: Publ. soc. archéol. Luxbg., 1884, X, 118, sq.

HUART, *Jean-François-Henri-Gérard, Baron d'Huart et de Jamoigne*, seigneur de ce lieu, des Bulles, de Bertrange, de Rodange, des deux Sosnes, de Dockendorf, etc., est né à Luxembourg le 6 novembre 1712, fils de Gérard-Mathias (v. son art.) et de Marie Barbe de Martini.

A quatorze ans il obtint un drapeau aux Gardes-Walonnnes et franchit rapidement les grades de sous-lieutenant, de lieutenant et d'aide-major. Fait premier adjudant-major de ce corps d'élite sur le champ de victoire de Bilonto en 1734, il reçut à sa rentrée en Espagne le commandement d'une compagnie avec le brevet de colonel-proprétaire du régiment de la Reine.

La guerre ayant éclaté de nouveau en 1741, il fut nommé major des grenadiers réunis aux Gardes-Walonnnes et combattit à leur tête à Campo-Santo, à la retraite de Bologne et à la surprise de Velletri. Dans cette sanglante échaffourée, Don Carlos, roi de Naples et depuis Charles III d'Espagne, lui dut la liberté sinon la vie. Elevé en 1744 aux fonctions d'adjudant-major-général de l'armée d'Espagne, il fit la campagne d'Italie sous les ordres du comte de Gages et prit une part si active à cette guerre qu'il fut nommé en 1746 major-général. De retour à Luxembourg pour prendre quelque repos après tant de fatigues, le Baron d'Huart épousa le 17 février 1751, au château d'Everlange, Anne-Marie-Camille marquise de Villers,

de Burgesch, qui lui donna trois fils et quatre filles.

Depuis son mariage il renonça à la carrière militaire et se fixa au château de la Sauvage où il mourut le 1^{er} janvier 1781. Il repose au cimetière d'Ober-Korn; mais son épitaphe a disparu.

Jean-François-Henri-Gérard Baron d'Huart a laissé sur les succès et les revers de l'armée d'Espagne en Italie des notes précieuses qui ont été imprimées à Metz en 1850, sous le titre de: *Souvenirs de famille*; brochure in 12.

Souvenirs de famille; passim. — NEYEN, Généalogie de la famille d'Huart; dans: Publ. Soc. arch. Luxbg., 1884, X, 127, sq. — Notes communiquées. — EMU. D'HUART, Notice historique et généalogique sur la famille d'Huart. — NEYEN, Notice historique sur la famille de Wiltheim, 29.

HUART, *Jean-Gaspard d'*, né à Luxembourg le 29 mars 1579, était fils aîné de Remacle d'Huart (v. son art.) et de Barbe Brenner de Nalbach, conséquemment frère de Jean, (v. son art.), le chancelier d'Etat sous l'infante Isabelle.

Après de très-brillantes études aux universités de Pont-à-Mousson, de Louvain et de Dôle, il fut reçu docteur en droits civil et canon à l'âge de vingt-un ans. Il passa ensuite et successivement Conseiller-lettré au Conseil provincial de Luxembourg (31 août 1611), maître aux requêtes et Conseiller au Grand-Conseil de Malines (17 décembre 1626), enfin Président du Conseil provincial de Luxembourg (14 février 1632). Par diplôme donné à Ratisbonne, le 13 septembre 1613, il fut créé chevalier héréditaire du St. Empire par l'Empereur Mathias; et la cour de Madrid le nomma le 17 juillet 1630, député résidant à la diète de l'Empire, comme elle l'avait chargé par dépêches datées de Bruxelles les 14 janvier, 14 février, 9 mars et 20 mai, de missions diplomatiques près des archevêques-Electeurs de Cologne et de Mayence, du duc de Neubourg, de l'abbé de Fulde et des évêques de Worms, d'Osnabruck et de Würzburg.

Jean-Gaspard d'Huart épousa au chà-

teau de Laroche en Ardenne, le 10 février 1609, Hélène de Cymont dont naquirent quatre fils et deux filles.

Ce magistrat et diplomate célèbre est mort victime de la maladie contagieuse qui décimait le pays, à Luxembourg, le 17 novembre 1633, après avoir pendant vingt-deux mois seulement occupé le fauteuil de Président du Conseil provincial. Il fut inhumé dans le chœur de l'Eglise des Récollets de sa ville natale, sous une tombe en marbre noir décorée de ses armes, de quatre quartiers et de l'inscription suivante :

MONUMENTUM
NOBILIS ET AMPLISSIMI
D. JOIS-GASPARI HUART
EQUITIS . CONSILII LUXEMB.
PRÆSIDIS ET ARCHIVI PRÆFECTI,
EJUSQUE CONJUGIS, DOMINÆ
HELENÆ DE CYMONT.
Ille obiit 17 novembris 1633,
Hæc vero 23 febr. 1663.
R. I. P.

On voit par là que son épouse, qui lui survécut de trente ans, a été déposée à ses côtés. Ce monument a échappé au vandalisme en 1796. Racheté par la famille en 1802, il a été placé au cimetière d'Ober-Korn, à côté d'autres épitaphes de son nom.

Finalement l'auteur du manuscrit des *Viri illustres* parle de ce grand homme dans les termes suivants : « 1631. Joannes « Casparus Huart Luxemburgensis filius « Remacli Consilarii Regis propter legationes diligenter Ratisbonæ in Comitibus « et Coloniae apud principes imperii profugos obitas e consiliario Mechliniensi « præses Luxemburgensis, mortuus ibidem. »

NEVEN, Histoire de la Baronnie de Jamoigne; dans : Publ. soc. arch. Luxbrg., 1854, X, 113, sq. — Précis historique des Comtes de Bony de la Vergue. — EMM. D'HUART, Notice histor. et géneral. sur la famille d'Huart. — Archives du Conseil provincial; Reg. aux Commissions. — Biographie générale des

Belges, 110. — MANUSCRIT BLANCHARD. — HENRI D'HUART, Souvenirs de famille. — *Viri illustres*, III, N° 212.

HUART, *Jean-Remacle d'*, ou simplement Remacle, était fils de Remacle (v. son art.), vice-Président du Conseil provincial de Luxembourg et de Barbe Brenner de Nalbach. Il naquit à Luxembourg le 28 mars 1603 et fut avec ses frères créé chevalier héréditaire du Saint-Empire par Patentes du 16 septembre 1613. Il se fit prêtre et obtint un canonicat à St. Pierre de Mayence : Il fut en même temps nommé un des sept prêtres de cette église. Sa réputation de science le fit députer aux diètes de Ratisbonne par plusieurs princes de l'Empire et par plusieurs Electeurs-archevêques. L'auteur du manuscrit des *Viri illustres* lui a consacré les lignes qui « suivent : « 1654. Remaclus Huart, Luxemburgensis Archiepiscopis et Electoribus principibus Moguntinis aliquot a consiliis et legationibus, Decanus ad Stm. Petrum Moguntiae. »

Viri illustres, I, N° 104. — NEVEN, Généalogie de la famille d'Huart; dans : *Public. de la Soc. arch. Luxbrg.*, 1854, X, 116. — MANUSCRIT BLANCHARD. — EMM. D'HUART, Notice historique et géneral. sur la famille d'Huart. — Notice sur les Comtes de Bony de la Vergue.

HUART, *Louis-Gérard-Joseph-Emmanuel Baron d'*, chevalier héréditaire du St. Empire et d'Isabelle-la-catholique d'Espagne, était fils de Charles-Elisabeth-Joseph, chevalier-Baron d'Huart, seigneur des deux Sosnes, de Bonneval, etc., lieutenant aux gardes-walannes, et de dame Olympe-Séraphine comtesse de St. Mauris-Châtenois, dame héritière de Bonneval. Il est né au château de Lasauvage le 10 août 1795.

Fils d'une famille qui avait conservé les pieux souvenirs d'un attachement inviolable à la foi-jurée à la dynastie des souverains légitimes, le jeune d'Huart se vit compris par Napoléon I^{er} dans l'espèce de proscription qui pesait sur Charles-Elisabeth-Joseph son père, que l'Empereur avait placé sous la surveillance de

la haute police pour avoir refusé d'entrer au service de la France impériale. Arraché violemment à sa famille où on s'était hâté de lui inculquer l'inviolabilité morale des principes de la légitimité, on le força, en exécution d'un décret impérial du 27 janvier 1810 et à l'âge de moins de quinze ans, à se rendre aux écoles militaires de La-Flèche et de St. Cyr; mais il ne parut sous les aigles que pour assister à leurs revers. A la restauration le Baron Emmanuel d'Huart entra dans la compagnie écossaise des gardes du corps de Louis XVIII, par brevet du 16 juin 1814; et le 15 mars 1815 il franchit la frontière, suivant son roi à Gand.

Pendant les cent jours il continua de résider dans le Grand-Duché de Luxembourg, chez ses cousins à Bertrange. Inscrit d'office sur les rôles de la milice du royaume des Pays-Bas il se vit un moment poursuivi, traqué pour ainsi dire comme réfractaire par les gendarmes du Pays, lorsqu'il prit le parti de rentrer en France où il se fit naturaliser le 25 septembre 1816; préférant, dit-il dans une de ses correspondances, l'épaulette de lieutenant avec la cocarde blanche au fusil et au hawersack hollandais.

Le 20 février 1817 il fut nommé capitaine-lieutenant au sixième régiment français, infanterie de la garde-royale. Cependant quelques années plus tard des intérêts de famille l'ayant contraint de renoncer à l'activité il obtint d'être attaché comme capitaine de remplacement au treizième régiment de chasseurs à cheval.

Lorsque la révolution de 1830 vint changer la face politique de la France le Baron d'Huart, pour rester fidèle aux principes de légitimité qu'il avait sucés avec le lait maternel, refusa de prêter serment à la dynastie nouvelle et prit sa démission du service militaire comme de ses autres fonctions politiques. Il put dès lors donner ses loisirs à ses études de constante prédilection, c'est-à-dire à celles de l'histoire et de l'archéologie; et ces études ne tardèrent pas à devenir produc-

tives. Le Baron d'Huart devint un des fondateurs et principal rédacteur de *La Revue d'Austrasie* qui de 1837 à 1843 publia 13 volumes in 8°. Plusieurs articles intéressants sur l'Histoire locale du Pays Messin et de la Lorraine attestent de son talent d'historiographe, et de la part active qu'il prit à cette entreprise. La Gazette de Metz et de Lorraine qui paraissait alors, renferme aussi un grand nombre de compositions sur l'Histoire et l'Archéologie qui sont dues à sa plume élégante.

Bientôt plusieurs sociétés savantes s'empressèrent d'inscrire son nom sur le tableau de leurs membres; c'est ainsi que dans sa séance du 8 septembre 1837 le Conseil d'administration de la Société pour la conservation et la description des monuments historiques de France lui offrit le titre d'associé; le 18 novembre 1839 il fut nommé titulaire de la société des antiquaires de Normandie; le 28 novembre 1841 il entra à l'Académie royale aujourd'hui impériale de Metz dont il fut un zélé collaborateur; finalement le 23 juillet 1846 la Société Royale Grand-Ducale pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le Pays de Luxembourg lui décerna le rang de membre honoraire; et depuis son admission jusqu'à la veille de son décès, cette société a reçu du Baron d'Huart des preuves manifestes de son zèle infatigable, de ses connaissances aussi vastes que variées et de son dévouement pour l'histoire de son ancienne patrie: Etablir et consolider de plus en plus les liens de bienveillante confraternité qui unissent l'académie de Metz avec la société archéologique luxembourgeoise; secouer la poussière de ses propres archives et de celles des maisons alliées pour rendre au jour les faits historiques qu'elles recèlent; rehausser l'intérêt des publications annuelles de cette dernière société par des notices sur des localités et des familles luxembourgeoises, tel a été un objet de sa plus constante sollicitude.

En publiant en 1853 une *Notice historique et généalogique sur sa famille*, qu'il

a su faire remonter, vierge de mésalliance, par douze générations jusqu'au preux Reinhar de Houard qui périt sur le champ de bataille de Crécy le 26 août 1346, à côté de son preux suzerain le bon Jean dit l'aveugle, comte de Luxembourg et roi de Bohême, le Baron d'Huart n'a fait que continuer l'œuvre commencée par son aïeul, Jean-François-Henri-Gérard Baron d'Huart (v. son art.), dans « Les Souvenirs de famille », et par son père qui en visitant vers 1789 Grimbiémont et Grimbiéville, les domaines originaires de ses ancêtres, en avait rapporté et sauvé assez de documents pour prouver sa descendance du chevalier Reinhar.

Des études consciencieuses, d'infatigables investigations, d'heureuses découvertes et des relations très-étendues ont mis le Baron d'Huart à même de traiter avec un rare intérêt les sujets dont il s'occupait. Par un style facile et plein de charmes il savait donner de l'attrait à des matières souvent arides et entremêler ses récits de poétiques légendes qui venaient refléter l'image fidèle de l'époque dont elles rappelaient le souvenir.

Si l'Histoire et l'Art héraldique durent beaucoup aux consciencieux travaux du Baron d'Huart, l'archéologie aussi ne lui fut pas moins redevable : son regard scrutateur se reportait souvent au-delà des limites du moyen-âge pour étudier la physiologie du pays aux époques antérieures.

Les efforts qu'il a faits pour concourir à la conservation des monuments de tout genre ont surtout attaché un beau fleuron à la couronne qui enceint sa mémoire : combien de monuments historiques n'a-t-il pas préservés sinon d'une destruction complète, du moins de barbares réparations qui souvent sont encore plus à craindre ! L'un des membres les plus influents de la commission d'archéologie de l'Académie de Metz, il prit une part très-importante aux réparations bien entendues de la célèbre cathédrale de cette ville dont on sait que les fondements ont été posés par un prélat issu de la Maison régnante de Lux-

embourg. Il serait trop long d'énumérer tous les monuments, les églises, les chapelles qui ont été l'objet de sa sollicitude. Son œuvre capitale, sous ce rapport, est la restauration de la Chartreuse de Bosserville, près de Nancy. Vendu en 1795, ce bel édifice fondé par Charles IV duc de Lorraine, allait disparaître et subir sous l'esprit de vandalisme de cette époque le sort de tant de monuments majestueux, lorsque le Baron d'Huart conçut le patriotique projet de le racheter pour le rendre à sa destination primitive et à ses premiers possesseurs. Mais les religieux étaient alors hors d'état de contribuer en quoi que ce fût à la restauration des bâtiments. Le baron d'Huart ne se découragea pas : il ouvrit des souscriptions et déploya à cet effet toutes ses ressources pour atteindre son noble but. Aucun obstacle, aucune difficulté ne purent l'arrêter ; enfin un succès complet vint couronner ses efforts et son dévouement ; et en 1835 les disciples de Saint Bruno sont rentrés dans leur sanctuaire qui avait semblé condamné à leur rester enlevé.

De quelque côté qu'on tourne ses regards on voit que partout le Baron d'Huart s'était imposé la tâche de se rendre utile. Les sciences, les arts, mais surtout l'agriculture étaient devenus le vaste domaine de son activité : à l'exposition des produits de l'industrie française en 1844, un jury fut nommé dans chaque département pour examiner et déterminer les produits qui devaient être admis à l'exposition ; le Baron d'Huart fut nommé membre de ce jury. Là comme partout ailleurs il mit tous ses soins à faire le bien ; et pour y parvenir il n'épargna ni peine, ni travail, ni voyages.

En 1846 il fut un des principaux organisateurs des comices qui ont exercé une si heureuse influence sur l'agriculture dans le Département de la Moselle. L'exploitation de la ferme de Bétange, à la tête de laquelle il se plaça, contribua aussi puissamment au développement de l'agriculture dans l'arrondissement de Thion-

ville: c'est ce que reconnut l'Académie de Metz en lui décernant en 1852 le grand prix de bonne exploitation.

Nous avons déjà parlé de la *Notice historique et généalogique sur sa famille* que le Baron Emmanuel d'Huart a publiée en 1853 à Luxembourg, brochure in 8°; nous allons rapporter les titres de la plupart de ses autres écrits qui nous ont été communiqués en tirés-à-part, 1° hors du Recueil mensuel intitulé: La Revue d'Austrasie; 2° des mémoires de l'Académie de Metz; 3° des publications de la société archéologique de Luxembourg. Ses articles historiques de journal ne nous sont pas connus, mais ils sont assez nombreux.

1° 1837. Notice sur Héraple.—Le pâté de Chatel.—Notice sur le Ring de Dolberg.—Le lépreux de Volkrange. — — 1838. Le château de Preny, tradition du Chauffoir noir.—Notice sur madame de St. Balmont.—Promenade archéologique: Metloch; Castell, le tombeau du roi Jean de Bohême (sous les Pseudo-initiales G. de B.) — — 1839. Restauration de la chapelle de l'hermitage du Mont St. Michel.—Florange.—Montoy.—Notice sur Sancy. — — 1840. Le chêne à la vierge.—Traditions populaires sur l'origine de la ville de Metz.—Le château de Mussy-lez-Longuyon.—Raville et Créhange. — — 1841. Les fées de Viviers.—Bouzières aux Dames.—Notice sur le Père Fourier. — — 1842. Chronique de la vie de Monseigneur Saint-Livier, citoyen de Metz.—Histoire de Philippo-Emmanuel, comte de Ligniville et du St. Empire.—1843. Notice sur le château de Felin.—Notice sur Richemont.—Châtel-St.-Germain, près de Metz.

2° 1843 — 44. Daspich, annexe de Florange, canton et arrondissement de Thionville, par Clerx, Dufresne et d'Huart. Fouilles faites en octobre 1842—43.—Rapport sur deux aqueducs romains découverts sur les bords de Chazelles, de Scy et de Lessy.—Les Faust d'Aschaffembourg, descendants du célèbre Jean Faust. — — 1844—45. Notice sur les anciennes

forges de Gustal et de Hayange. — — 1845—46. Communication faite à l'Académie sur les fresques découvertes à Sillegny.

3° 1850. La Chèvre d'or de Grimbiémont.—Histoire généalogique de la famille de Blanchart.—Baur de Kitzingen.—Jean, Baron de Beck.—Les descendants de Jean Faust.—Jean Brenner de Nalbach. — — 1851. Notice historique sur le domaine de Lasauvage.—Notice sur le château de Raville.—Volkrange, puissante famille d'ancienne chevalerie luxembourgeoise. — — 1852. Illustrations luxembourgeoises, Neuforge.—Notice sur Odille-Dorothée d'Huart, baronne d'Argenteau.

Le Baron Louis-Gérard-Joseph-Emmanuel d'Huart mourut en son château de Bétange, le 8 janvier 1856, à l'âge de 60 ans et huit mois.

Le 15 septembre 1818 il avait épousé la noble et illustre Dame Marie-Emilie-Julie Comtesse de Béthune-Saint-Venant, du sang du grand Sully, fille unique de Louis-Philippe-Eugène Comte de Béthune-Saint-Venant et de Julie-Alexandrine-Françoise Marquise de Raulin de Belval. De ce mariage naquirent quatre fils dont le puîné et le cadet ont rang d'officier dans l'armée impériale de France.

NEUN, Généalogie de la famille d'Huart; dans: Publications de la Société archéologique de Luxembourg, 1884, X, 153. — NANON, Notice sur M. le Baron Emmanuel d'Huart; broch. in 8°, de 8 pages. — Publications de la Société archéol. de Luxembourg, XI, xvi, sqq.: Nécrologe du baron Emmanuel d'Huart. — Souvenirs. — Correspondances avec le Baron d'Huart. — Notes communiquées. — La Revue d'Austrasie. — Mémoires de l'Académie royale de Metz. — NANON, Catalogue de la Bibliothèque de Luxembourg, 778, sq.

HUART, *Remacle d'*, était fils de Colinet ou Nicolas d'Huart, seigneur de Grimbiéville et Grimbiémont, et de Gertrude ou Catherine de Versale-Denal. Il se titrait de Seigneur de Grimbiéville-Grimbiémont et de Berg, et naquit le 14 juin 1537, au château de Wanne, Pays de Stavelot; d'où Bertels le nomme Stabulensis.

Dès l'âge de quatre ans il fut confié aux soins de son oncle et parrain, Remacle d'Huart, curé de Lierneux, qui est allé mourir en 1547 à l'abbaye de Prum et sous lequel il fit ses premières études qu'il continua ensuite à Liège où il prit les degrés de bachelier-ès-lettres et de licencié en droit, après quoi il embrassa la carrière de la magistrature que Charles-Quint venait de remettre en honneur parmi la noblesse. Il fut nommé successivement Greffier, puis Conseiller-lettré, trésorier-garde-du-sceau, garde des archives et vice-président du Conseil provincial de Luxembourg. En 1568 la Cour de Bruxelles le chargea d'informer sur les troubles du Pays de Malines et le députa aux conférences qui eurent lieu en 1601 relativement à la terre de Marville et à celles qui se tinrent en 1602 et 1604 à l'occasion des difficultés que le chapitre de Verdun avait suscitées entre l'Espagne et la France.

Il avait épousé à Arlon, le 20 mars 1578, Barbe Brenner de Nalbach, dame de Berg près Remich, qui lui avait donné cinq fils et huit filles. Parmi les fils, *Jean-Gaspard* et *Jean-Remacle* ont mérité de figurer dans cet ouvrage.

Remacle d'Huart mourut à Luxembourg, le 26 juillet 1613.

BERTELS, 118. — Archives du Conseil provincial de Luxembourg: Reg. aux Commissions. — Manuscrit BLANCHART. — **ENN. d'HUART**, Notice généalogique et historique sur la famille d'Huart. — **NEVEN**, Histoire de la Baronnie de Jamoigne; dans: Public. Soc. archéol. de Luxbrg., 1834, X, 111, sq.

HUBERT, Saint, aussi nommé, *Huobert, Hugbert, Humbert, Heribert*, était né du sang ducal d'Aquitaine. Il est peu de personnages dont les gestes aient été plus diversement consignés que ceux de Hubert d'Aquitaine; et les légendes nous en rapportent la plus grande partie d'une manière entièrement inexacte, en y entremêlant des récits absolument étrangers au saint. Nous nous efforcerons de ne recueillir que les faits historiques positivement établis, sans nous inquiéter s'ils cadreront bien avec ceux que racontent les légendes

qui ont été souvent plus pieux que véridiques.

Nous avons hésité d'abord sur la question de savoir si nous comprendrions Saint-Hubert parmi les illustrations *luxembourgeoises*; mais après de mûres réflexions nous avons cru ne pas devoir l'omettre, parce que, patron et évêque d'une partie de l'Ardenne luxembourgeoise où son culte est très-répandu, il appartient à notre Pays, au moins moralement parlant, attendu que le célèbre monastère qui portait son nom et possédait ses reliques a fait partie de cette province.

Hubert, né duc d'Aquitaine, était fils unique de Bertrand et de Phigberte. De son côté, son père Bertrand avait été fils de Charibert, roi de Toulouse qui avait été dépossédé par le roi Dagobert. Le jeune Hubert paraît-il, naquit pendant la seconde moitié du septième siècle.

A la mort de son père, Ebroïn était maire du palais des rois de Neustrie. Ce seigneur qui s'était attaché à ruiner le crédit de la noblesse envers laquelle il usait de la plus grande insolence, força à la fin plusieurs des grands du royaume, entr'autres Hubert, à s'expatrier et à se réfugier auprès de Pépin duc d'Austrasie qui tenait sa cour à Jupille. Ce prince, qui était parent de Hubert, reçut les réfugiés avec bonté et se mit aussitôt en devoir de tenter une démarche sérieuse afin de les rétablir dans leurs domaines: il envoya en conséquence une ambassade à Thierry qui avait succédé à Clotaire III, pour l'engager à rappeler les seigneurs qu'Ebroïn avait obligés à la fuite. Mais Thierry ne donna non-seulement pas aux envoyés de Pépin une réponse favorable touchant l'objet de leur mission, mais il leur déclara qu'il irait bientôt faire la guerre à leur maître pour le punir d'avoir osé prendre parti pour des sujets rebelles. Dès qu'il eut appris cette réponse déplacée, Pépin se prépara à entrer en campagne. Les deux armées se rencontrèrent dans les plaines de Testri, où Thierry fut complètement vaincu et obligé de fuir jusqu'à

Paris dont les bourgeois le livrèrent au vainqueur qui ne lui laissa que le titre de roi et s'attribua à soi-même le pouvoir souverain. Hubert d'Aquitaine ne fut point étranger à ces événements, puisqu'il contribua avec les autres réfugiés de la cour de Neustrie à brouiller Thierry avec Pépin.

Hubert demeurait à la cour de Jupille lorsque Pépin lui fit épouser une femme digne de sa haute extraction. Elle était fille d'un comte de Louvain et se nommait Floribane, ou Florvine suivant le P. Divvœus qui dénomme le père de cette dame Floribert, non Dagobert comme d'autres auteurs l'ont avancé. Un fils unique, qui recut le nom de Floribert comme son grand-père, fut le fruit de cette union. Nous n'avons pu découvrir rien de certain dans le chaos qui règne chez les historiens sur la question de savoir si l'épouse de Hubert vécut longtemps ; si elle était morte lorsque son mari s'engagea dans les ordres ; ou bien si ces époux, se séparant à cette occasion d'un consentement mutuel, cette dame sera entrée dans un monastère alors que son mari se voua au service des autels.

Le séjour de Hubert à la cour de Neustrie puis à celle de Pépin, doit faire supposer que nonobstant les ténèbres qui régnaient alors généralement, il a possédé quelque culture intellectuelle malgré le préjugé qui faisait mépriser à la noblesse toute étude qui n'avait pas rapport avec le maniement des armes et l'exercice du cheval. En effet le palais des rois français était devenu alors en quelque façon l'asile des lettres, grâce à l'usage que ces princes avaient conservé d'entretenir à leur suite des religieux qui, se livrant dans leur retraite aux travaux littéraires, donnaient l'exemple aux jeunes seigneurs qui y résidaient. Hubert, dont les dispositions sont assez dénotées par ses actes postérieurs, aura profité des leçons de cette école pour acquérir au moins les premiers principes de littérature ; de façon que déjà à son arrivée chez Pépin il aura pu, comme disent les légendaires, être plein de science, pour son époque bien entendu.

Cependant afin de jeter plus d'éclat sur la conversion de Hubert, d'autres légendaires le présentent comme attaché à l'idolâtrie lorsqu'il vivait à la cour : Mais on ne peut pas admettre cette assertion. En effet, dans l'école où il fut élevé on ne pouvait se borner à initier ceux qui la fréquentaient à la connaissance des sciences profanes, puisque, tenue par des prêtres, la religion devait servir de base à l'éducation qui y était faite.

Après avoir établi le fait de l'instruction, au moins sommaire et éminemment religieuse que Hubert devait avoir reçue avant d'arriver à Jupille, nous ajouterons qu'il semble qu'il perdit sa femme peu après la naissance de son fils Floribert, et que par suite de ce malheur il sera rentré en lui-même et aura pris la résolution de renoncer au monde en se vouant entièrement à Dieu et à son culte. Que cette résolution lui soit venue par l'effet de ses propres réflexions sur la vanité des grandeurs de la terre, soit par l'apparition réelle ou imaginaire du signe de la rédemption fiché entre les bois d'un cerf qu'il avait lancé à la chasse un jour de fête et qu'il aurait été prêt à tuer, comme la légende le prétend ; toujours est-il vrai qu'il vint trouver l'évêque Lambert, un des prélats les plus instruits comme les plus vertueux de son temps et qui s'était déjà alors rendu célèbre par son zèle à détruire l'idolâtrie dans l'ancienne Taxandrie.

Lambert accueillit avec bonté son nouveau disciple qui, du reste, n'était pas un étranger pour lui puisqu'il devait l'avoir rencontré plus d'une fois déjà dans le Palais de Pépin. Ce fut pour lui une grande joie d'apprendre qu'un chevalier qui avait vécu jusqu'alors au milieu du luxe des cours renonçait aux biens de ce monde pour obéir à la vocation religieuse qui s'était révélée en lui.

Le premier soin de Hubert fut de se dépouiller de ses richesses au profit des pauvres et des convents : il se hâta, dit le légendaire, de mettre arrièrè sa ceinture de chevalerie. Et après plusieurs

années de soins assidus de la part du maître et d'une dévotion zélée de celle de l'élève, celui-ci fut assez avancé dans son éducation théologique pour que Saint-Lambert déclarât n'avoir plus rien à lui apprendre et lui donna, disent les légendaires, le conseil d'aller en pèlerinage à Rome.

Soit qu'il y ait effectivement été, soit qu'il n'ait pas quitté Mæstricht, ce qui paraît plus vraisemblable ; ou bien encore, comme la tradition le rapporte, qu'il ait été mener une vie d'anachorète et de pénitent dans la forêt d'Ardenne, au lieu dit encore aujourd'hui *la Converserie*, toujours d'après l'avis de son maître ; Hubert apprit que l'évêque Lambert, son patron et son bienfaiteur était mort assassiné et martyr pour la foi. Tout le monde sait le sujet qui amena la fin tragique de ce saint qui fut grand comme homme, mais plus grand encore comme prélat. Ces faits se passèrent en 707, 708 ou 709.

Dès que la nouvelle de la perte que l'église de Tongres ou de Mæstricht venait d'éprouver dans la personne de son pasteur fut connue, les voix du clergé et du peuple se réunirent pour dénommer Hubert pour son successeur (Dewez et Fétis).

Que Saint-Lambert l'eût encore consacré prêtre ou bien qu'il ait été ordonné par l'archevêque de Cologne son métropolitain, Hubert prit en main les rênes du gouvernement de cette église et se montra dans tous ses actes digne de succéder au vertueux prélat dont il était appelé à recueillir l'héritage. Il était à peine installé qu'il se hâta de se rendre dans la Taxandrie pour achever de convertir à l'Évangile les populations à demi-barbares chez lesquelles son prédécesseur avait commencé à faire pénétrer la lumière de la foi : Ces saintes missions n'étaient pas sans danger à une époque où il y avait peu de sécurité pour les personnes, même celles qui étaient revêtues d'un caractère sacré, et au milieu des événements politiques dont l'Austrasie était le théâtre.

Cependant, tout occupé qu'il était de ses travaux apostoliques, l'évêque Hubert

n'oublia pas qu'il avait un devoir d'une autre nature à remplir en accordant à la mémoire de son saint prédécesseur la réparation qu'elle exigeait : il sollicita et obtint de Pepin l'autorisation de bâtir au village ou bourg de Legia, Leodium, une église au lieu même où Saint-Lambert avait été massacré. L'auteur d'une chronique manuscrite de la ville de Liège assure que l'évêque Hubert eut assez de crédit pour imposer à Pepin cette réparation solennelle, et que le désir de faire sa paix avec l'Église décida ce dernier à reprendre sa femme légitime après avoir envoyé sa concubine dans un monastère.

Après que Hubert eut achevé la construction de l'église dont il vient d'être parlé et dont le chœur était formé par la chapelle dans laquelle Saint-Lambert avait eu coutume de se retirer, il la consacra en l'honneur de ce saint et y annexa un chapitre de trente chanoines, plus six prébendes pour des clercs destinés au service de l'intérieur. Il s'adressa ensuite au Pape Jean VII pour obtenir de pouvoir y faire transférer les restes du saint qui avait été inhumé à Mæstricht, siège de son diocèse. L'autorisation ayant été accordée il procéda à la translation solennelle de la relique : Ces faits se passèrent entre 720 et 722.

Lorsqu'il eut rempli ce pieux devoir envers son saint prédécesseur, l'évêque Hubert reprit le cours de ses missions qui ne consistaient que dans des discours dans lesquels étaient empreints la douceur et la persuasion. Il allait de village en village, enseignant avec patience les dogmes de la religion à des populations ignorantes : Suivant le légendaire, le Saint-Esprit lui avait accordé le don d'une éloquence douce et insinuante. Et il était rare qu'après une de ses prédications ceux de ses auditeurs qui n'avaient pas encore reçu le baptême ne vinssent pas faire entre ses mains l'abjuration de leurs erreurs, tant il savait faire passer sa conviction dans l'âme de ceux qui l'écoutaient, tant il rendait la religion attrayante dans ses conférences ! Aussi par son influence, les temples des

idôles furent-ils abattus pour faire place à des églises chrétiennes.

En fondant à Liège l'église et le chapitre de St. Lambert, l'évêque Hubert avait l'intention de procurer l'accroissement de ce bourg. Peut-être même songeait-il dès lors déjà à y transférer le siège de son évêché.

Pépin était mort au mois de décembre 714 ; et Charles, fils de Pépin et d'Alpaïde, qui avait été proclamé duc d'Austrasie malgré les précautions que Plectrude, la veuve légitime du défunt maire du palais avait prises pour le rendre inoffensif en le séquestrant à Cologne, était venu se reposer au château de Jupille après la victoire de Vinciac dans le Cambresis. Hubert vint l'y trouver pour lui demander l'autorisation d'ériger le bourg de Liège en ville. Après l'avoir obtenue il fit abattre l'aigle qui se trouvait sur la tour de l'église cathédrale de Mæstricht et la fit placer sur celle de Saint-Lambert de sa nouvelle ville, afin de marquer que désormais cette église était devenue sa cathédrale.

Cependant les historiens ne sont pas unanimes sur la part que l'évêque Hubert prit à la fondation de la ville de Liège. Suivant le plus grand nombre, il l'entoura de murailles et de tours, y créa un tribunal composé de quatorze magistrats auxquels il déféra la connaissance des causes criminelles et de celles de police. Ce tribunal avait un chef ; deux de ses assesseurs qui se renouvelaient chaque année exerçaient des fonctions analogues à celles des Bourgmestres de nos jours, décidant de toutes les questions d'administration intérieure. Il fixa en outre les poids et mesures, fit frapper une monnaie sur une des faces de laquelle était représentée l'image de Saint-Lambert, et détermina la forme du Sceau qui devait être appliqué sur les actes publics. Ces faits, qui sont explicitement exprimés par les plus anciens historiens liégeois ne sont pas tous admis par les auteurs plus modernes : La translation du siège épiscopal de Mæstricht n'est même pas universellement reconnue pour

avoir été accomplie par cet évêque. Mais les objections qu'on leur oppose nous ont paru comme à d'autres auteurs très-sérieux d'ailleurs, plus spécieuses que fondées sur l'exacte vérité historique.

Un des soins les plus constants de l'évêque Hubert, avons-nous dit, fut de remplir avec zèle les devoirs de l'épiscopat en prêchant, en administrant les sacrements et en bénissant les églises nouvelles que les peuples convertis par ses leçons mais surtout par ses exemples de vertu, élevaient de tous côtés. C'est ainsi qu'on vint un jour le prier d'aller consacrer dans le Brabant une chapelle que l'on croit avoir été celle de Héverlé, près de Louvain, et qui, placée sous l'invocation de Saint-Lambert passait pour avoir été bénie par lui. Le vénérable prélat, toujours prêt lorsqu'il s'agissait des intérêts de la religion, accueillit la demande avec empressement et se mit en route, accompagné de ses disciples ; car son cortège fut toujours très-simple, ne se composant que de quelques jeunes clercs qu'il initiait par ses paroles et ses exemples aux devoirs du saint-ministère qu'ils se proposaient d'embrasser.

Les cérémonies de la consécration terminées il repartit pour Liège. Pris en route d'un accès de fièvre il fut obligé de s'arrêter dans un village non loin de Louvain et d'y passer la nuit. Une dispute fortuite s'étant élevée ce même soir entre les habitants du lieu on en était déjà venu aux mains, lorsque Hubert sortit malgré son état de souffrance, et par des paroles conciliantes rétablit la paix entre les adversaires. Son état empirant, il se fit transporter le lendemain dans une maison qu'il avait à Fure, que l'on croit avec beaucoup de fondement être le Terwueren d'aujourd'hui. Lorsqu'il y fut arrivé, son mal gagnant toujours, il vit bientôt lui-même que la vie commençait à se retirer de son corps. En conséquence il se prépara avec la plus grande ferveur à la mort. Ayant fait assembler autour de sa couche ses disciples consternés, parmi lesquels se trouvait son fils Floribert qui lui succéda en qualité

d'évêque de Liège, il les exhorta à prier pour lui, éleva les mains au ciel et rendit le dernier soupir. Fin touchante et modeste, digne d'une vie vraiment chrétienne, remplie depuis longtemps par la pratique de toutes les vertus apostoliques.

Les disciples du pieux évêque, après avoir accompli les cérémonies religieuses prescrites dans des cas pareils, mirent le corps de leur patron dans une châsse et le transportèrent à Liège où il fut reçu avec les marques du plus touchant regret de l'avoir perdu, et de la plus grande vénération. Le peuple et le clergé allèrent au-devant du cortège et l'accompagnèrent jusque dans la crypte souterraine de l'église de St. Pierre où il fut inhumé suivant ses désirs devant l'autel de St. Aubin. On traça le vers suivant sur la dalle qui scellait le caveau :

HIC IACET HVBERTVS PRÆSVL DOMINI TV-
[MVLATVS.

Les historiens ne sont pas d'accord sur l'année de la mort de ce grand homme : cependant l'opinion qui paraît la mieux fondée place cet événement au 30 mai ou au 5 novembre 727 ou 728, après un gouvernement de 21 ans environ, St. Lambert auquel il avait succédé ayant été assassiné en 707 ou 708.

Cependant le clergé et le peuple ne tardèrent pas à croire que le lieu que Hubert avait choisi par modestie pour y reposer était peu digne pour ses grands mérites : on décida en conséquence que le cercueil serait transporté dans la partie supérieure de l'édifice ; et Carloman avec toute sa cour voulut assister à cette translation qui se fit le 3 novembre 743, seize, non six ans après son décès. A cette occasion on ouvrit la châsse avec le respect dû au rang du défunt et on trouva le corps entier, sans corruption aucune et revêtu de ses habits pontificaux qui aussi étaient intacts. Est-il nécessaire d'ajouter que dès après son décès, ou au moins après sa translation, l'évêque Hubert a été regardé comme saint et a été inscrit au catalogue des bienheureux.

Le saint reposait dans son nouveau tombeau depuis soixante-treize ans lorsque les religieux du monastère d'Ardenne, que Pépin avait fondé en 687 dans son CASTEL D'AMBRA-AD-LACUM, caput fisci Amberlancensis, et que Walcand, évêque de Liège venait de RECONSTRUIRE A NEUF DANS UN EMPLACEMENT PLUS CONVENABLE, vinrent supplier le Concile qui était assemblé en 815 à Aix-la-Chapelle, de le leur accorder, afin de par cette puissante protection conserver à jamais le lustre et la régularité dans leur abbaye. Le concile accéda à la demande, de même que l'Empereur, le Pape ainsi que l'évêque diocésain, et la translation solennelle de la relique eut lieu le 3 novembre 817.

Depuis cette date le monastère des Ardennes adopta St. Hubert pour son patron spécial et en prit le nom. Le corps même du saint, enfermé dans une châsse riche en or et en pierres précieuses, fut longtemps conservé intact, disait-on, et produit dans plus d'une circonstance par les religieux, pour obtenir ou récupérer des propriétés : cependant depuis l'incendie du monastère et de l'église par les hérétiques en 1568, la relique n'a plus été exposée ; d'où plusieurs auteurs, même parmi les ecclésiastiques, ont inféré qu'elle a péri pendant cette catastrophe, malgré l'assertion contraire qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours à St. Hubert : cette opinion que la momie n'existe plus a même acquis un grand degré de vraisemblance par la circonstance péremptoire que les religieux, sommés plusieurs fois depuis lors de la montrer, s'y sont toujours refusés d'une manière absolue, sans pouvoir déduire des motifs fondés pour appuyer ce refus obstiné.

Quoiqu'il en soit, le concours des pèlerins qui viennent invoquer St. Hubert est immense : On accourt dans son église de près et de loin pour obtenir la guérison ou plutôt la préservation de la cruelle maladie que l'on nomme la rage ou hydrophobie. La nature et les bornes de cet ouvrage ne nous permettant pas de nous engager dans des appréciations à cet égard,

nous laissons volontiers à d'autres la tâche délicate de prôner ou de débattre les pratiques qui sont en usage depuis tant de siècles, et qui n'ont pas laissé que de donner chez plusieurs des résultats satisfaisants, quant au moral au moins, ce qui constitue toujours un grand bienfait pour l'humanité. Nous ne parlerons pas non plus, et pour les mêmes motifs, de l'étole du Saint, vraie ou supposée, ni de sa conservation surnaturelle. Tout le monde sait d'ailleurs que la préservation des atteintes de la rage a lieu, à ce qu'on prétend, au moyen de l'insertion d'une parcelle de cette étole (prétendument venue du ciel) au front du patient mordu à sang par un animal hydrophobique, après qu'il a été préparé à cette opération par des pratiques religieuses.

Nous terminerons enfin cet article en déclarant que nous n'y avons consigné que les faits biographiques qui sont historiquement établis, bien qu'ils diffèrent en plusieurs points de la légende vulgairement admise, parce que cette légende se ressent trop souvent du siècle où elle a été écrite et qu'elle se compose d'aventures appartenant à plusieurs personnages : le légendaire en effet, voulant rehausser son héros, lui a souvent attribué de ces actions banales qui se retrouvent dans la plupart des vies des saints; il a en outre péché en plusieurs endroits contre la chronologie et il a transposé l'ordre des événements. La vie du glorieux Saint-Hubert a comme on sait, été écrite par un de ses contemporains, en style barbare; cet auteur s'est borné généralement à rapporter ses faits et gestes pendant son épiscopat. Jonas, évêque d'Orléans, qui était contemporain de la translation de la relique au monastère d'Ardenne, a poli ce texte et y a peut-être ajouté quelques faits retenus et amplifiés par une tradition séculaire; plus tard des religieux s'en sont encore mêlés à leur guise, jusqu'à ce qu'enfin le chroniqueur, plus pieux qu'instruit et critique, réunissant ces différents fragments, en a composé cette histoire de la vie et des miracles

du saint qui est encore de nos jours répandue dans le public: Et cependant la biographie du Saint, c'est-à-dire la naïve relation de ses actes seuls que nous avons rapportés et qui vraisemblablement n'est pas complète parce que les sources nous auront manqué, suffisait amplement pour faire décider sans hésiter que Hubert, né duc d'Aquitaine et mort évêque de Liège, a été un homme grand devant Dieu et non moins grand pour le monde.

FATIS, Légende de St. Hubert. — DE ROBAULT DE SOUROY, Edition du Cantatorium; Introduction, 10 à 19. — C^{te} DE BROU-DE-LIEVRE, Biographie liégeoise, I, 20, sq. — JOHANNES ROBERTI, Historia S. Huberti, etc. — LACOINTE, Annales Ecclesie Francorum, IV, 405, sqq. — Gallia christiana, III, 328. — ÆGIO. ADREÆ VALLIS, in S^{to} Huberto, c. XXI. — Conversations-Lexikon, édit. 1851. — MASILLON, Acta Sanctorum ord. S^{ti} Bened., sæc. IV. p. I, 293. — BERTHOLET, passim. — HAPPAET, Historia S^{ti} Huberti; msct. Bibl. Univ. Liège. — ADULPHE HANCAE, Histoire de S^t Hubert, msct. — DE FELLA, Itinéraire, I, 10. — PAQUOT, Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des dix-sept provinces des Pays-Bas et de la principauté de Liège, V, 386. — MARTENS ET DURAND, Amplissima collectio, IV, 934. — J. B. THIRAS, Traité des superstitions, I, c. IV. — MUREUS, Opera diplomatica, I, 41. — DEWEZ, Histoire du Pays de Liège, I, 9, sq. — FOULLON, Historia Leodiensis, I, 124 ad 132. — FISKE, Historia Ecclesie Leodiensis, 143, sqq. — NAYAN, mémoire sur Amberloux et le monastère y fondé par Pépin, en 687; dans : Annales de la Société archéologique d'Ardenne, III, 133 ad 220, passim. — Abrégé de la vie et des miracles de S^t Hubert, patron des Ardennes (Liège, 1704, in 8^o. — COUVERT, Encyclopédie moderne, XIII, 131. — BERTHELE, 199, 202. — GUSSEQUIER, Acta Sanctorum Belgii, I, 346, sqq; VI, 56 et 59, sqq. in vita S^{ti} Lamberti.

HUBERT, dit d'Yvois, est né dans cette ville pendant le douzième siècle. Les historiens parlent de ce personnage en faisant l'éloge de sa science et de sa vertu. Il était grand-doyen de l'église de Rheims et chanoine de Verdun. Le pape Innocent III fait mention de lui dans ses lettres, et le nécrologe de Rheims le rappelle au 16 décembre, sans ajouter l'année de sa mort, laquelle du reste n'est pas connue. On sait seulement qu'il vivait encore en 1218. Dix ans auparavant il s'était opposé avec force à l'élection de Robert de Grand-pré

pour évêque de Verdun : cette élection s'est faite le 5 août 1208.

DE LA HAUT, *Annales civiles et religieuses d'Yvois-Carignan*, 418. — BRATELS, 198. — BRACAINS, *Historia brevis Episcoporum Verdunensium*; dans : *Spicilegium d'Acheri*, II, 260. — ROUSSAL, *Histoire ecclésiastique et civile de Verdun*, 277, sq. — *Gallia christiana*, IX, 173.

HUBERT, ou *Helbert, dit de St. Hubert*; v. HELBERT.

HUBERT, *Remi dit de St. H.*; v. REMI, *dit de St. Hubert*.

HUBERT, *Rodolphe de St. H.*; v. RODOLPHE, *dit de St. Hubert*.

HUMYN, *Claude de*, fils de Henri de Humyn, écuyer, seigneur de Wardin, Tarchamps, Benonchamps, Harzé, Bras et Schutbourg, et de Catherine de Cobraville, est né à Bastogne en 1581. Claude de Humyn était chevalier, seigneur de Wardin et de Schutbourg, et devint successivement conseiller au Grand-Conseil de Malines en 1614, Procureur-Général au dit Conseil en 1618, membre du Conseil-privé le 17 janvier 1628, puis Président du Conseil des finances et juge suprême des armées du roi au Palatinat. Il remplit à la satisfaction des archiducs plusieurs missions diplomatiques, et était enfin membre de l'Etat noble des Pays-Duché de Luxembourg et Comté de Chiny.

On a de ce célèbre magistrat et homme d'état quatre-vingt-neuf arrêts qu'il recueillit pendant les quatorze années qu'il siégea au parlement de Malines, et même postérieurement, puisqu'il cite encore une sentence de 1633. Cette collection n'a cependant été imprimée qu'en 1773, à Lille, avec d'autres écrits de quelques jurisconsultes belges restés également en manuscrit. De Humyn n'est pas riche dans ses citations d'autorités; mais ses arrêts prouvent de l'érudition et renferment même quelques faits historiques intéressants. Les éditeurs français (Dubois d'Hermaville, de Blye et de Flines) font le plus grand cas de ses arrêts; ils regrettent seulement de ne pas avoir des renseignements sur sa vie. Les manuscrits de de

Humyn ont passé par les mains de presque tous les arrêtilistes, et presque tous les ont mis à profit: De Laury seul confesse ses emprunts.

L'auteur du manuscrit des *Viri illustres* parle de ce personnage dans les termes suivants: «1639. Claudius de Humin «Bastoniensis evasit in superintendentem «utriusque justitiæ palatinatus denique de «sanctiore Consilio Regis Bruxellæ, fundavit franciscanos patres Bastoniæ.»

L'année inscrite en marge de ce passage est celle de son décès, d'après les tablettes généalogiques authentiques de cette famille que nous avons consultées au château de Schutbourg. Bertholet verse par conséquent dans une erreur quand il avance que les Récollets de Bastogne n'ont été fondés qu'en 1660. A cette dernière date la famille de Humyn ne comptait pas de personnage du nom de Claude.

Claude de Humyn avait épousé en 1612 Anne-Charlotte d'Iserin qui l'avait rendu père de neuf enfants dont sept vivaient à son décès. Il avait acheté en 1630, pour dix-neuf mille Rixthalers la terre de Schutbourg, sur Wolf-Jean et Philippe-Balthasar de Dalberg, frères, ce dernier camérier de l'évêque de Worms.

Il a été inhumé dans le chœur du côté de l'évangile de l'église des Récollets de Bastogne, qu'il avait fondés, comme nous l'avons vu. Une pierre quadrangulaire, encastrée dans le mur, à une hauteur de dix pieds environ du sol, et qui subsiste encore, donne son memento; l'inscription tumulaire, qui a disparu, indiquait vraisemblablement le jour de son décès. Voici cette épitaphe:

*Icy gisent les ossemens
de feu mess^{rs} Claude de Humyn
S^r de Wardain, Tarchamps
Schutbourg etc. chlr cseiller et mre avx
[reptes du Conseil privé de
Sa Ma^{te} et surintendant de la
justice civile et militaire
de l'armée de Sa dite Majesté
entrée en Allemagne
fondateur de ce couvent.*

Les de Humyn descendaient des anciens seigneurs de ce nom, qui étaient pairs du comté de Laroche. Ils portaient : de gueules, à trois cœurs d'argent, 2. 1., couronnés d'or. Cimier : un cœur de l'écu entre un double vol de gueules. En 1712, le 25 octobre, les de Humyn obtinrent le titre de vicomtes de St. Albert, dans la personne de Claude-François, petit fils du personnage dont il est question dans cet article ; avec faculté, faite d'hoirs mâles, d'étendre le dit titre sur les maris des dames, à condition qu'ils soient d'extraction noble ou gentilshommes. Ce Claude-François était audiencier de la Chambre des Comptes de l'Empereur et Roi, Conseiller et Trésorier de l'Ordre de la Toison d'or, seigneur de Wardin, Tarchamps et Schutbourg. Il avait épousé Jeanne Woïslawski et mourut le 3 octobre 1735, sans descendants masculins. Il a

été inhumé dans le caveau de sa famille, au chœur des Récollets de Bruxelles.

Viri illustres, III, N° 241. — Généalogie de la famille de Humyn, aux archives du château de Schutbourg. — BARTHOLET, VIII, 82. — NANON, Notice sur la famille de Harbounier et la seigneurie de Cobréville, 10. — Liste des titres de noblesse, chevalerie, etc., octroyés par l'Empereur Charles VI, de 1709 à 1733, fol. 8. — Nobiliaire des Pays-Bas et de Bourgogne ; le nouveau vrai supplément au ; 199. — MANUSCRITS CLONDS. — BUTENS, IV, n° 313. — PISAERT, III, 387. — BAITZ, Code de l'ancien droit belge, I, 468.

HUNEBERT, St. ; v. CUNIBERT, St.

HUSSIN et HUSTIN, Jean ; v. RUSSIM, Jean.

HYCKMAN, Don Robert ; v. HICKMAN, Don Robert.

HYMBERGIUS, Gilles, est cité par Bertholet, sans autre indication, comme prédicateur célèbre et religieux au Carmel d'Arlon.

BERTHOLET, V, 292.

I.

IGEL, Jean d' ; v. PUTZ, Jean.

ITZIG, Mathias d' ; v. MATHIAS, dit d'.

IVOIS, François d' , v. FRANÇOIS, dit d'Yvois.

IVOIS, Gilles d' ; v. GILLES, dit d'Yvois.

IVOIS, Hubert d' ; v. HUBERT, dit d'Yvois.

J.

JACOBI, natif d'Arlon, était prévôt de la collégiale de Backnaugen et chanoine de Stuttgart. On ne sait pas l'époque où il a vécu. Scharder a fait imprimer dans son ouvrage intitulé : *Rerum germanicarum scriptores varii, une dissertation sur l'origine de diverses tribus de la race germanique*, composée par ce personnage qui est nommé dans l'épître : *Vir doctissimus simul disertissimus*.

La Bibliothèque de Luxembourg pos-

sède deux ouvrages écrits par un R. P. Jacobi ; ce sont : *Supplementum Chronicorum ab orbe condito ad annum 1530*. Volume in folio, Paris, 1537 et : *Réponse catholique à trois lettres hérétiques* ; vol. in 12, Liège 1693. Il ne nous a pas été donné de décider si ces productions viennent du même auteur.

SCHARDAN, op. citat. I, 408, sqqq. — CLAEY, Catalogue de la Bibliothèque de Luxembourg, 120 et 343.

JAMOT, ou JAMOTTE, Charles, curé à

Marcour, historien et poète, mort en 1670. Nous ne possédons aucune notice ultérieure sur ce personnage qui a écrit : *Le Montaigu de St. Thibault*, ouvrage devenu très-rare aujourd'hui.

TALLOT, Mémoires manuscrits. — Manuscrits Clouss. — PIERANT, I, fol. LXVIII.

JAMOTTE, *Simon*, né à Laroche où il est mort célibataire en 1840, s'est rendu recommandable par la fondation dans son endroit natal d'un hospice pour les vieillards auquel il a affecté un capital de 81,105 francs; de même que par celle d'un établissement d'instruction dirigé par des frères de la doctrine chrétienne, jouissant des intérêts d'un capital de 17,400 francs.

Renseignements administratifs.

JEAN, dit *l'aveugle*, C^o de Luxembourg; v. LUXEMBOURG, *Jean dit l'aveugle*, C^o de.

JEAN de *Kœnigsmacher* est rappelé comme suit par l'auteur du manuscrit des *Viri illustres* : « 1602. Joannes Regio-Macherentinus Societ. Jesu S. Theologiae Doctor, auctor primi Cathéchismi ante Canisium, Luxembourgi diu est concionatus. »

Il semble qu'il y a confusion chez les auteurs touchant deux personnages nommés Jean, nés l'un à *Grevenmacher*, l'autre à *Kœnigsmacher*. En effet, notre Jean de *Kœnigsmacher* est dit de *Grevenmacher* par l'évêque de *Hontheim* qui le dénomme Jean-Théodore, en le confondant avec *Jean THIERRY* de *Grevenmacher* (v. Part. *Thierry*, Jean). Lequel des deux auteurs a raison, ou de *Hontheim* ou celui des *Viri illustres*? c'est-à-dire, faut-il admettre un seul et même personnage ou bien y en a-t-il eu deux? Il ne nous a pas été donné de décider la question.

Quoiqu'il en soit, de *Hontheim* attribue à son Jean-Théodore de *Grevenmacher* tous les ouvrages et de Jean de *Kœnigsmacher* et de Jean *Thierry*, dit de *Grevenmacher*.

Viri illustres, I, N^o 49. — *AN HONTHEIM*, *Historia Trevirensis diplomatica*, III, 928.

JEAN, dit de *Lignièrès*, vivait pendant la seconde moitié du treizième et la première du quatorzième siècle.

Don Calmet le dit lorrain à cause de son nom qui se rapporte à un village près de *Sorey*, et où, ajoute-t-il, il a existé plusieurs familles du nom de *Lignièrès*. Cet auteur avait sans doute perdu de vue que dans nos *Ardennes luxembourgeoises* on trouve également un village nommé *Lignièrès*, dépendant aujourd'hui de la commune de *Roy*. Quoiqu'il en soit, que ce personnage ait été originaire de l'un ou de l'autre de ces endroits, et que partant il soit luxembourgeois ou lorrain, nous avons jugé opportun de le mentionner dans notre ouvrage, afin de le faire connaître en cas qu'il fût des nôtres, ce que nous présumons, bien que nous ne possédions pas de preuves péremptoires pour l'établir comme un fait positif.

Jean de *Lignièrès*, philosophe et astronome du premier ordre pour son époque, a beaucoup contribué à tirer cette dernière science du néant et à l'élever au rang de science exacte. Professeur de mathématiques pures à l'Université de *Paris*, il sut s'acquérir une réputation européenne par ses leçons aussi savantes que clairement et méthodiquement débitées : Il eut pour adjoints et pour coopérateurs dans ses études de très-habiles mathématiciens parmi lesquels nous citerons Jean de *Saxe*, Jean ou Julien de *Murci* et maître *Bernard*. On a de Jean de *Lignièrès* différents ouvrages que nous allons énumérer : 1^o. Un livre de règles pour les éclipses. — 2^o. Règles pour les tables. — 3^o. Un livre : de *Incensionibus*. — 4^o. *Canones primi mobilis unius cujuslibet arcus positi*. — 5^o. *Tabulæ de spherâ*.

D. CALMET, Bibliothèque lorraine.

JEAN, dit de *Luxembourg*; v. HESELON de *Luxembourg*.

Jean, dit de *St. Vith*, VII^e de son nom et 38^e abbé d'*Hemmerode*, est né dans la ville de *St. Vith* pendant la première moitié du quinzisième siècle. C'était un homme rempli de talents, disent les

annales; profond jurisconsulte dans l'un et l'autre droits et très-aimé comme infiniment estimé de Jean de Baden, archevêque de Trèves. Il mourut en 1498.

HEZSIUS, *Manipulus Hemmerodensis*, 38 — v. STRANBERG, *Metropolis Eccles. Trev.* II, 150.

JEAN, dit de Vianden, vivait en 1480. Il était entré chez les Carmes à Trèves où il excella dans la prédication. Il a composé *Deux livres de sermons* pour le propre du temps, les fêtes des saints, la venue du Messie et la passion du Sauveur; de même qu'un *Commentaire sur les œuvres du Bienheureux Brunon Terves, provincial de son Ordre*.

Jean de Vianden a en outre rempli avec distinction et pendant un assez grand nombre d'années une chaire de Lecteur en Théologie à l'Université de Trèves où il est mort en 1500.

AB HONTHEIN, *Historia trevirensis diplomatica*, II, 338. — HARTHEIN, *Bibliotheca coloniensis*, 106. — NEUMANN, *Les auteurs luxembourgeois*, 12. — v. STRANBERG, *Metrop. Eccles. Trev.* II, 449.

JEAN-PAUL, dit de Virton, sans doute de sa ville natale, et sur lequel nous n'avons aucune donnée ultérieure, est placé sur la liste des *primus* de l'université de Louvain, en 1634.

Messageur des sciences historiques de Gand; année 1855, page 361.

JEAN-SOBESLAS, de Luxembourg; v. LUXEMBOURG, *Jean-Sobeslas de*.

JEAN-WENCESLAS, de Luxembourg; v. LUXEMBOURG, *Jean-Wenceslas de*.

JEAN, dit de Wittlich du lieu de sa naissance, florissait en 1415. Il a laissé la réputation d'avoir été excellent poète, habile orateur et bon théologien.

Adress-Kalender des Regierungs-Besirks Trier, année 1845, p. 109.

JOACHIM, Pierre-Dominique, est né au Grund, ville basse de Luxembourg, le 26 octobre 1793, fils de Pierre-Dominique Joachim, marchand, et d'Elisabeth Schlim. Orphelin à l'âge de dix ans et sans patri-

moine, il trouva dans une de ses tantes, ancienne religieuse, une parente secourable qui lui procura pour autant que son peu de ressources le lui permettait, les moyens de fréquenter d'abord une école primaire, ensuite le collège de sa ville natale.

Il venait de terminer ses humanités lorsqu'il devint en 1814, secrétaire du sous-intendant de Grevenmacher, emploi qu'il conserva jusqu'au 15 avril 1815, époque où l'administration de la ville de Luxembourg s'occupant de l'organisation d'un collège ou d'une institution d'instruction moyenne pour remplacer le lycée ou école départementale qui avait péri avec la fin de l'occupation française, on jeta les yeux sur lui ainsi que sur Clomes, Steichen (v. leurs articles) et plusieurs autres de ses collègues encore aujourd'hui vivants, et il fut nommé régent de sixième. Lorsqu'en 1822 l'abbé Steichen quitta cet établissement pour devenir curé primaire de St. Michel, Joachim obtint après concours la chaire de troisième latine qu'il conserva jusqu'à la fin de l'année 1851 où, cassé par une maladie de langueur plutôt que par les années, il obtint sa retraite et une pension. Il mourut le 21 octobre 1853.

Joachim, qui fut fils de ses propres œuvres, a été professeur de 3^e pendant cette belle et glorieuse période de l'existence de l'Athénée royal de Luxembourg où tant de jeunes gens qui brillent aujourd'hui aux plus hauts rangs de la magistrature, de la diplomatie, du barreau, du professorat, des sciences, du sacerdoce, des arts-libéraux et des lettres, tant en Belgique que dans le Grand-Duché, se trouvaient sur les bancs de cette institution.

De 1819 à 1830 il a comme beaucoup de ses collègues, donné des leçons gratuites à l'école-modèle de Luxembourg, cette création de Willmar et Gellé (v. leurs art.), qui a rendu tant de services au pays: il a aussi été Inspecteur d'écoles pendant la même période d'années. Finalement, de

1835 à 1852 il fut administrateur des bourses d'études fondées à l'Athénée; et les soins qu'il a su donner à cette administration l'ont fait parvenir à récupérer plusieurs capitaux que l'on croyait perdus, comme à augmenter les fonds des stipendes existants ainsi qu'à créer de nouvelles fondations dont les ressources furent prises hors des sages épargnes qu'il a su opérer sans pour cela froisser les intérêts des boursiers titulaires.

On a de Joachim : 1°. En collaboration avec ses collègues Clomes et M. Wolff : Grammaire théorique et pratique de la langue latine, à l'usage de l'Athénée de Luxembourg. Luxembourg, 1827; volume in 8°. — 2°. Chronologische Uebersicht der Geschichte der Stadt und des Groszherzogthums Luxembourg; vol. in 12. Luxembourg, 1827. — 3°. Le même ouvrage en français, à l'usage des écoles. *C'est à proprement parler un remaniage et une continuation de l'opuscule sur la même matière de M. l'abbé Mæysz, moins l'aperçu géographique qui était joint à ce dernier.* — 4°. Fortsetzung einer statistisch-geographischen Beschreibung des Groszherzogthums Luxembourg; 19 pages in 4°, insérée dans le Programme de l'Athénée, année 1840—41. *C'est la suite du travail que le Professeur Clomes avait publié dans le Programme précédent.* — 5°. Discours en forme de Dissertation sur l'établissement des bourses attachées à l'Athénée; publié dans le Journal de Luxembourg, du 31 août 1836. — 6°. Cahier de 20 pages in 12 : Sommaire de Géographie, 1820, sous le titre de : Extrait de la géographie de Uihlein, revue par Brand. — 7°. La Biographie de Jean l'aveugle, comte de Luxembourg, marquis d'Arlon et roi de Bohême; en forme de Discours prononcé à la fin de l'année scolaire de 1835. — 8°. Biographie du professeur Trausch.

Souvenirs contemporains. — CLASEN, Catalogue de la Bibliothèque de Luxembourg, 53 et 475. — Renseignements fournis. — Mémorial administratif, 1848, 661, sqqq. — Journal de Luxembourg, 1838,

N° 67; 1836, N° 70, et 1841, du 21 mars. — Publications de la Société archéologique de Luxembourg, 1840, X.

JONG, *Célestin de*, est né au village d'Olne, pays de Liège, et fut baptisé le 14 septembre 1689. Il prononça ses vœux religieux à l'abbaye de St. Hubert le 30 novembre 1710 et obtint la prêtrise le 17 mars 1714.

Clément Lefebvre, quarante-quatrième abbé de son monastère étant mort le 24 novembre 1727, Célestin de Jong fut désigné le 9 décembre suivant à l'unanimité des suffrages pour lui succéder. Il reçut la bénédiction abbatiale de l'évêque de Liège, le 18 mai 1728.

Le nouvel abbé sut par sa douceur ramener la concorde dans cette maison où elle n'avait pas toujours régné pendant la longue prélature de son prédécesseur. On lui doit le pavé de la nef de l'église, composé de marbres variés et disposés avec goût. Il fit sculpter les belles boiseries du chœur, représentant les unes la vie de St. Hubert, les autres celle de St. Benoit. Il orna le pourtour du sanctuaire et du chœur de magnifiques lambris en marbre, hauts de plus de dix pieds; il agrandit le parc et l'entoura de murailles; il construisit les bâtiments destinés au logement des étrangers et de l'abbé; amena l'eau d'une fontaine dans les diverses parties de la maison ainsi que sur la place du bourg; etc.

Cependant sa bonté et son penchant pour le faste finirent par entraîner l'abbé de Jong à des dépenses excessives qui dérangèrent le temporel de l'abbaye.

Pendant la guerre de la pragmatique-sanction il prit le parti de la France; quelques démarches imprudentes le compromirent et il faillit être arrêté par les impériaux, mais il avait quitté le monastère, emportant les ornements et les vases sacrés, les archives avec une partie des livres de la Bibliothèque et s'était réfugié à Sedan où par ordre du roi on lui rendait les honneurs dûs aux personnages du plus haut rang.

La question de l'indépendance et de la neutralité de la terre de St. Hubert était entretemps vivement agitée; mais elle ne fut décidée qu'en 1769: l'Empereur en fut, comme on sait, déclaré seigneur-suzerain, comme duc de Luxembourg.

L'abbé de Jong ne put retourner dans son monastère qu'après la paix d'Aix-la-Chapelle et mourut le 24 février 1760, à l'âge de 71 ans, après un gouvernement de trente-trois ans. Il avait adopté pour devise: *Amore non timore*.

La bibliothèque de Luxembourg possède de l'abbé Célestin de Jong un ouvrage intitulé: *Abrégé de la vie de St. Hubert*; Paris, 1737; vol. in 8°. Nous ne savons si c'est le seul qu'il a écrit.

DE BOBAUX, édit. du *Cantatorium*, 191, sq. — BERTHOLET, II, P. J. XVI. — CLASEN, Catalogue de la Biblioth. de Luxbg., 47 et 463. — Matricule générale des religieux de l'abbaye de St. Hubert, etc.; msert. aux arch. de la cure de St. Hubert.

JONGELAIN, Jean, carme à Arlon, est cité par Bertholet comme prédicateur célèbre.

BERTHOLET, V, 292.

JUNKER, originaire de la maison dite Sturmes, à Obercolpach, est encore un de ces personnages remarquables qui n'ont laissé dans leur patrie qu'un souvenir vague de leurs exploits. Les vieillards, dans le village d'Obercolpach, dépendant de la commune d'Ell au canton de Rédinge, parlent de Junker comme d'un militaire distingué au service d'Autriche.

On prétend que s'étant pris un jour de dispute avec sa famille il résolut de quitter son endroit natal et d'aller suivre les cours du collège de Luxembourg, où il aurait réellement figuré pendant deux ans au nombre des étudiants. Mais s'étant dégoûté de cette vie il s'arrêta à l'idée de s'enrôler dans l'armée autrichienne, parce que ayant acquis quelques connaissances il espérait pouvoir facilement faire son

chemin dans la carrière des armes. Comme il était de forte stature on l'admit dans le corps des canoniers. En 1787, pendant que les autrichiens s'efforçaient de s'emparer de la ville de Belgrade qu'ils tenaient étroitement assiégée, et qu'on ne prévoyait pas comment ils parviendraient à la prendre, Junker, dit-on, alla trouver le chef de l'expédition et lui demanda la permission de diriger son canon comme il l'entendrait; ajoutant qu'au deuxième coup il mettrait le feu à une des principales tours de la forteresse, ce qui nécessiterait inmanquablement la reddition de la place. Le commandant lui ayant accordé sa demande il pointa réellement si bien sa pièce qu'il réussit dans sa promesse: L'incendie fut si violent que, comme il l'avait prévu, la garnison demanda tout d'abord à capituler. Junker obtint le commandement de Belgrade en récompense de ce brillant fait d'armes; le souverain y ajouta en outre plusieurs autres propriétés seigneuriales. Une tradition populaire s'est conservée à Obercolpach, qui dit que le commandant Junker serait un jour revenu dans une voiture à quatre chevaux revoir une dernière fois son endroit natal, et que cette visite aurait eu lieu pendant les premières années du siècle courant. De 1810 à 1816 il était gouverneur d'une province polonaise, comme il l'assurait lui-même dans une lettre qu'il a adressée vers cette époque au Bourgmestre de Colpach pour lui demander une copie de son acte de baptême. On n'a aucune notion sur le lieu ni sur la date de son décès. Il nous serait impossible de démêler ce qu'il peut y avoir de positivement vrai dans ce récit local; ce qu'il y a de certain cependant, c'est que le nom de Junker de la maison dite Sturmes n'est prononcé à Obercolpach qu'avec un certain respect. Peut-être que l'on pourrait apprendre des renseignements ultérieurs dans la Pologne autrichienne.

Notice fournie par M. A. A. HAUERS, curé à Colpach.

K.

KALBERSCH, *Joseph*, est né de parents assez fortunés, le 17 septembre 1795, à Beiler-Leithum, commune de Weiswampach. Les études du jeune Kalbersch ont été conduites comme cela était de mode à cette époque où l'enseignement humanitaire n'avait pas encore reçu une organisation appropriée : A l'âge de dix ans il quitta l'école primaire pour aller se mettre sous la direction de l'abbé Stecker, curé d'Ouren, chez lequel toutefois il ne demeura qu'un an. De 1806 à 1812 il étudia chez le vicaire Martini à Beiler, chez lequel il composa, pendant la dernière année de son séjour, cinq cahiers d'essais poétiques que quelques personnes qui les ont vus et qui sont à même d'en juger, ont déclarés n'être pas sans mérite. L'année suivante (1813) il se trouvait chez l'abbé Dœner, alors curé à Hupperdange et qui plus tard devint doyen de Vianden, ensuite chez le doyen Arens de Steweshausen près Reuland, et en 1814 nous le rencontrons chez le Père Pammers à Dahl (v. son art.), faisant son cours de théologie. Un certificat qui lui fut délivré le 20 octobre 1814 par ce respectable prêtre, porte la flatteuse mention qui suit : « *Infrascriptus administrator Ecclesiæ parochialis de Dahl et institutor privatus attestor Josephum Kalbersch , morum et vitæ integritate candidum, tractatum de actibus humanis, conscientia, legibus et peccatis sedulo et cum magno fructu apud me audiisse, seque talem erga me gessisse ut, ad quoscunque devenerit, maxime commendari mereatur.* » Il quitta encore Dahl pour aller à Haut-Bellain chez le curé Valentiny qui lui donna des leçons de théologie morale depuis le mois de novembre 1814 jusqu'avril 1817.

Au sortir de chez ce dernier, Joseph Kalbersch se rendit à Liège où il fit des

démarches pour être admis au séminaire de cette ville afin de pouvoir y recevoir les ordres. Mais sa demande ne put être accueillie avant qu'il n'eût obtenu ses lettres dimissoreilles de l'évêque de Metz, à l'autorité spirituelle duquel le pays de Luxembourg ressortissait encore à cette époque. Et il paraît qu'il ne les reçut pas, puisqu'après avoir suivi pendant un mois les leçons de dogmatique et d'exégèse du professeur Janssens il retourna chez ses parents. Au mois de septembre de la même année 1817 il alla à Munster en Westphalie où il obtint le sous-diaconat. Peu de temps après il vint à Cologne solliciter son entrée au séminaire de cette ville ; mais il éprouva beaucoup de difficultés pour faire accueillir sa demande. En effet, le clergé colonais était à cette époque fort prévenu contre celui du Luxembourg ; et ce ne fut qu'à peine que Kalbersch put obtenir d'être admis auprès du vicaire général. A cette audience le sous-diacre, après avoir épuisé tous ses moyens pour intéresser le prélat en sa faveur, termina par le supplier de vouloir bien le soumettre à un examen rigoureux, dont les résultats devaient décider de son entrée au séminaire ; il osa même ajouter qu'il consentait à renoncer à ses démarches dans le cas où il laisserait sans réponse satisfaisante une seule des questions qui pourraient lui être faites. La condition fut acceptée et Kalbersch se présenta devant la commission d'examen. Parmi les membres qui la composaient se trouvait un petit homme à regard sournois, à ventre arrondi et à mine satyrique. Il portait un pantalon qui lui descendait jusqu'à la cheville du pied ; un gilet ouvert ; une redingote grise et le collet de la chemise remontant. Cet examinateur, qui posait ses questions d'un ton sec et avait visiblement l'intention de faire

échouer le candidat dans sa démarche, lui demanda entr'autres : *Quis est habitus clericalis ?* Kalbersch sans hésiter le moins du monde, répondit avec sangfroid : *A capite ad calcem niger*. Aussitôt un rire homérique éclata dans la salle et l'examineur ému lui-même, n'alla pas plus en avant. Quant à l'examen, le jeune sous-diacre le soutint avec distinction, ce qui lui valut son admission au séminaire, après qu'il en eut obtenu la licence de son ordinaire.

Kalbersch y demeura près d'une année et se distingua par son application ainsi que par ses progrès et sa conduite exemplaire. Au mois d'août il se rendit à Mayence où il obtint le 22 du même mois le diaconat et sut tellement gagner la bienveillance de l'évêque que ce dernier voulut le retenir auprès de sa personne et le nommer son secrétaire intime ; mais il refusa cette distinction pour retourner dans sa patrie. Selon toute vraisemblance il aura passé l'hiver de 1818—19 à Luxembourg pour continuer ses études philosophiques sous le professeur Munchen (v. son art.). Vers Pâques il alla au séminaire de Metz où il fut consacré prêtre le 18 septembre suivant. A Metz comme à Mayence on ne tarda pas à apprécier son mérite et ce au point que l'évêque Jauffret lui proposa de l'envoyer à Saint-Sulpice afin de pousser ses études théologiques jusqu'aux extrêmes limites ; mais Kalbersch, qui ne parlait que très peu le français, se contenta de répondre au prélat par ces deux mots : *odi Gallos !* Plus tard cependant il se repentit amèrement de son refus ; mais il était trop tard.

Après son ordination il fut d'abord nommé vicaire ou chapelain à Rodershausen où il demeura huit ans. Dès la première il demanda un brevet d'instituteur et tint l'école de son village : son salaire annuel de ce chef consistait en un maldre de seigle ! Plus tard il se mit également à enseigner les humanités et compta parfois jusqu'à quarante élèves.

Le 28 décembre 1827 l'abbé Cuvelier, vicaire-général capitulaire du diocèse de

Namur l'envoya en qualité de desservant à Erpeldange sur-la-Sûre, fonctions qu'il a conservées pendant le restant de ses jours.

Toutes les bouches de ses paroissiens se plaisent à reconnaître encore aujourd'hui et à proclamer les bienfaits dont ils sont redevables à leur vénérable curé Kalbersch. En effet, non content de leur prêcher les préceptes de la loi évangélique et de les mettre personnellement en pratique, il voulut aussi, à toutes les occasions qui se présentaient leur procurer le plus possible d'avantages temporels. En effet, lorsqu'en 1840 la famille seigneuriale des barons du Prel eut vendu son domaine d'Erpeldange à M. le baron de Blockhausen de Birtrange, Kalbersch avec trois propriétaires de sa paroisse rachetèrent de ce dernier et en leur nom privé le château avec le jardin et plusieurs pièces de terre pour un prix global de quinze mille francs. Ces terrains ils les revendirent ensuite en détail pour une somme égale, de manière que le château et le jardin ne leur coûtaient absolument plus rien. Arrivé à ce résultat, le curé Kalbersch fit tant et tant qu'il parvint à engager ses co-acquéreurs à céder une partie de ce château pour servir d'église paroissiale et le reste pour être destiné au presbytère.

Il alla plus loin encore, il entreprit une œuvre bien plus avantageuse pour le village entier, et il conduisit son entreprise à une fin tout aussi heureuse : il parvint à moyenner entre le baron propriétaire des biens seigneuriaux et les particuliers un contrat tendant à faire confectionner à frais communs un grand canal d'irrigation traversant tout le ban des prairies, de manière que de nos jours le produit de ces dernières qui ont une contenance de soixante-dix banniers, est augmenté de moitié environ.

Ces bienfaits avaient fait naître entre le curé Kalbersch et ses paroissiens des liens d'attachement tellement forts, qu'il ne voulut pas les abandonner, même sur l'offre du décennat de Vianden ; tandis que de leur côté les habitants d'Erpeldange s'em-

pressaient de plaire à leur curé dont ils satisfaisaient tous les désirs dès qu'ils les soupçonnaient.

Kalbersch a toujours mené une vie très-active et chercha constamment à s'occuper de choses utiles. Les heures que l'accomplissement de ses devoirs pastoraux lui laissait libres il les employait à des études sérieuses ; et on ne le vit que très rarement se promener dans son vaste jardin ou dans le grand vignoble que lui-même il avait fait planter. Presque jamais non plus on le rencontrait hors de chez lui ou en visite chez ses confrères ou chez des amis. Il n'allait chez les curés du voisinage que lorsque des devoirs d'amitié, de convenance, d'état ou de condoléance l'y appelaient. Cette manière de vivre lui rendit possible d'être constamment à son poste et de conserver le temps nécessaire pour s'adonner à ses occupations favorites, dont l'étude de l'antiquité formait la principale. Si nous disons de l'antiquité, nous désignons celle de l'ère chrétienne ; car pour ce qui pouvait concerner l'âge du paganisme il y était non seulement indifférent mais il avait pour lui une certaine répulsion à cause, disait-il, de la nudité des figures qu'il représente ; parce qu'apparemment il croyait que cette nudité pourrait devenir nuisible aux mœurs, et qu'il aura été convaincu que pour ce motif cette étude ne pourrait présenter aucun intérêt pour l'histoire du pays. Il n'étudiait dès lors que les faits et gestes des chrétiens des siècles passés, admirant leurs actes et leur sagesse et se cramponnant pour ainsi dire à toutes les données qui pouvaient concerner les relations, les institutions, les expériences et les idées de nos ancêtres. Il s'enterrait souvent en quelque sorte et pendant des jours entiers sous des paperasses et des parchemins. Les archives du château d'Erpeldange, de même que les documents anciens qu'on lui communiquait de Diekirch, de Brandebourg, de Luxembourg, etc., il les étudiait comme s'il voulait les dévorer ; et pour ceux qu'il ne parvenait pas à déchiffrer

il demandait l'assistance d'autres personnes habiles en paléographie : c'est ainsi qu'en peu d'années il est parvenu à lire et à analyser un nombre immense de titres, à déchiffrer ceux qui d'abord avaient paru illisibles et à réunir un véritable trésor de connaissances historiques et de statistique ancienne sur notre pays ; témoin entr'autres les extraits qu'il a livrés dans le programme du progymnase de Diekirch, en 1842 et 1843.

En 1847 la Société archéologique de Luxembourg l'avait admis au nombre de ses correspondants ; et quelque temps après il fit à ce corps savant l'offre de lui communiquer des données aussi importantes que nombreuses sur la statistique religieuse du Luxembourg, à condition qu'un de ses membres effectifs vint sous ses yeux en prendre copie à Erpeldange : il avait apparemment posé cette restriction inacceptable à ses communications, dans l'idée préconçue qu'à Luxembourg on collectionnait trop tandis qu'on publiait trop peu ; que partant les trésors qu'on y amassait couraient un trop grand risque en cas d'incendie !!!

En 1854 enfin il publia son œuvre capitale en 2 vol. in 8°. Cet ouvrage, un peu prolix et parfois trivial pour son sujet, a pour titre : *Gebrauch und Misbrauch geistlicher Getræncke*. Il forme une collection intéressante d'actes et de faits destinés à prouver ce que l'abus de l'eau-de-vie offre de pernicieux.

Tous ces travaux avaient peu à peu miné la santé de Kalbersch qui finit par succomber le 11 novembre 1858, à l'âge de 65 ans, dont il en avait passé 31 comme curé à Erpeldange.

Il laissa une petite collection de monnaies anciennes, des sermons et vingt cahiers d'extraits divers et de notes sur des affaires ecclésiastiques et sur l'histoire nationale ancienne ou du moyen-âge. Son testament renferme sur le sort de ces manuscrits une clause que nous nous croyons un devoir de transcrire : « Meine Predigten und andere Schriften desselben mo-

«ralischen Inhalts schenke ich der Pfarr-
«kirche von Erpeldingen zum beliebigen
«Gebrauche meiner Herren Amtsnachfol-
«ger. Auch meine anderen geschichtlichen
«Manuscripte, gesammelt aus kirchlichen
«und herrschaftlichen Urkunden, schenke
«ich derselben Pfarrkirche von Erpel-
«dingen. Zugleich schenke ich ihr ein Ka-
«pital von achtzig Franken, zu bezahlen
«aus meinen Möebeln hier zu Erpeldingen,
«damit sie diesen Schriften einen Raum
«im Pfarrhause vergönne und dieselben
«versorge. Soll ein Geistlicher des Landes,
«als ernster Freund und Forscher der
«Geschichte des christlichen Mittelalters,
«vorstehende Papiere benutzen oder ver-
«öffentlichen wollen, so darf der Herr
«Pastor von Erpeldingen, auf Empfehlung
«und mit Urlaub der hohen geistlichen
«Obrigkeit unseres Landes, diesem Ge-
«schichtsfreunde meine geschichtlichen Pa-
«piere, ein Heft oder Band nach dem
«anderen und zwar bei Zurückerstattung
«des vorigen mittheilen.»

D'après la notice biographique du Prof^r EXCLUS; dans: *Public. de la Soc. arch.* T. XIV. p. VI. 899q.

KAUDER, *Henri*; v. GADERIUS, *Henri*.

KECK, *Jean*, dit aussi *Hardy* ou *Le-Hardy*, et, en latinisant suivant la mode de cette époque, *Audaculus*, est né à Trèves. Il suivit son parent Balthasar Merckly, de Walkkirch, vice-chancelier de l'Empire lorsque celui-ci fut nommé évêque de Constance. Il fit dans cette ville des études très-brillantes et y reçut le bonnet de Docteur dans l'un et l'autre droits. De retour à Trèves il se fit admettre d'abord au barreau; puis ayant obtenu une chaire à l'Université de la même ville il s'acquitt bientôt une si grande réputation de savoir, que par Patentes datées de Bologne le 20 février 1530, Charles-Quint crut devoir le créer Comte du Palais de Latran et lui conférer des pouvoirs honorifiques très-étendus pour cette époque, mais dont l'énumération peut paraître ridicule de nos jours. En effet, pour prouver notre assertion nous nous croyons en de-

voir de transcrire ici un long extrait des dites Lettres :

« Carolus divina favente clementia electus
« Romanorum Imperator semper Augustus
« ac rex Germaniæ, Castellæ, Arragonæ,
« etc., etc.

« Honorabili nostro et Imperii sacri
« fideli dilecto Johanni Keck de Treveri,
« artium et Juris civilis Doctori ac sacri
« Lateranensis palatii Aulæque nostræ Im-
« perialis Consistorii, comiti palatino gra-
« tiam nostram Cæsaream et omne bonum
« Quin itaque tu ad insignem
« generis et familiæ tuæ seriem litterarum
« quoque decus et ornamentum addideris,
« teque per ingenuas liberoque dignas
« homine semper artes excoleris unde
« summam eloquentiam, summam erudi-
« tionem consecutus videaris, digna no-
« bis visa res est ut et earum rerum
« tandem ratio habeatur quæ tu familiaque
« tua promptius alacriusque Romano Im-
« perio serviat et ceteri exemplo tuo pre-
« mium aliquod fidei et eruditionis expec-
« tent. Quod felix igitur fortunatumque
« tibi sit ac tuis. Sponte nostra
« propriaque animi deliberatione, certa
« scientia, sanoque principum, comi-
« tum, Baronum, procerum ac aliorum
« nostrorum et imperii sacri fidelium di-
« lectorum accedente consilio et de nostra
« Cæsareæ potestatis plenitudine *te preno-*
« *minatam Johannem sacri lateranensis*
« *Palatii Aulæque nostræ Cæsareæ et impe-*
« *rialis Consistorii Comitem fecimus, crea-*
« *vimus, ereximus et comitatus palatini*
« *titulo clementer insignavimus prout tenore*
« *præsentium facimus, creamus, erigimus,*
« *attollimus et insignimus, ac aliorum co-*
« *mitum Palatinorum numero et consortio*
« *gratanter aggregamus et adscribimus,*
« *Decernentes et hoc Imperiali statuentes*
« *edicto quod ex nunc in antea omnibus*
« *et singulis privilegiis, gratiis, juribus,*
« *immunitatibus, honoribus, exemptioni-*
« *bus et libertatibus uti, frui et gaudere*
« *possis, ac debeas quibus ceteri sacri*
« *lateranensis palatii Comites hactenus*
« *freti sunt, seu quolibet potiuntur con-*

«suetudine vel de jure, dantes et conce-
«dentes tibi præfato Johanni amplam
«autoritatem et facultatem qua possis et
«valeas per totum Romanum Imperium et
«ubique terrarum facere et creare Notarios,
«Tabelliones et Judices ordinarios, ac
«universis personis quæ fide dignæ et ido-
«neæ sunt, super quo conscientiam tuam
«oneramus, Notariatus seu Tabellionatus et
«Judicatus ordinarii officium concedere et
«dare et eos ac eorum quemlibet per pen-
«nam et calamarium prout moris est de præ-
«dictis investire dum modo tamen ab ipsis
«notariis publicis seu tabellionibus et judici-
«bus ordinariis per te ut premititur creandis
«et eorum quolibet vice et nomine nostro
«et sacri Romani Imperii et pro ipso Ro-
«mano imperio debitum fidelitatis recipias
«corporale et proprium juramentum in
«hunc modum videlicet quod erunt nobis
«et sacro Romano Imperio et omnibus
«successoribus nostris Romanorum Impe-
«ratoribus et regibus legitime intrantibus
«fideles, necunquæ erunt in consilio ubi
«nostrum periculum tractetur sed bonum
«et salutem nostram defendent fideliter
«et promovebunt, damna nostra pro sua
«possibilitate vetabunt et avertent, præte-
«rea instrumenta tam publica quam pri-
«vata, ultimas voluntates, codicillos, tes-
«tamenta quæcumque Judiciorum acta et
«omnia alia et singula qui illis et cuili-
«bet ipsorum ex debito ditorum officio-
«rum facienda occurrerint vel scribenda,
«juste, pure, fideliter, omni simulatione,
«machinatione, falsitate et dolo remotis
«scribent, legent, facient atque dictabunt,
«non attendendo odium, pecuniam vel mu-
«nera aut alias passiones vel favores;
«scripturas quoque quas debebunt in pu-
«blicam formam redigere in membranis
«mundis aut papyris non tamen abrassis,
«fideliter secundum terrarum consuetudi-
«nem conscribent, legent, facient atque
«dictabunt, causasque hospitalium et mise-
«rabiliùm personarum, necnon pontes et
«stratas publicas pro viribus promovebunt,
«sententiasque et dicta testium donec pu-
«blicata fuerint et approbata, sub secreto

«fideliter retinebunt, ac omnia alia et
«singula recte, juste et pure facient quæ
«ad dicta officia quolibet pertinebunt con-
«suetudine vel de jure qq. hmos notarii
«publici seu tabelliones et indices ordina-
«rii per te creandi possint et valeant per
«totum Romanorum Imperium et ubi libet
«terrarum facere, scribere et publicare
«contractus, Judiciorum acta, instrumenta
«et ultimas voluntates, decreta et aucto-
«ritates interponere in quibuscunquæ con-
«tractibus requirentibus illa vel illas, ac
«omnia alia facere, publicare et exercere,
«quæ ad dictum officium publici notarii
«seu tabellionis et Judicis ordinarii per-
«tinere et sceptare noscuntur, Decernen-
«tes et omnibus Instrumentis et scripturis
«per hujusmodi tabelliones, notarios pu-
«blicos sive Judices ordinarios fiendis,
«plena fides ac veritas adhibeatur, consti-
«tutionibus ordinationibus statutis vel aliis
«in contrarium facientibus non obstantibus
«quibuscunquæ.

«Insuper eadem autoritate prædicta ex
«certa scientia motuque simili tibi conce-
«dimus et largimur quod possis et valeas
«Naturales, Bastardos, Spurijs, Man-
«seres, Nothos, Incestuosos copulatiæ vel
«disjunctiæ et quoscumquæ alios ex illicito
«et damnato coitu procreatos viventibus
«vel mortuis eorum parentibus legitimari,
«ILLUSTRUM TAMEN PRINCIPUM, COMITUM,
«BARONUMQUE FILIIS DUNTAXAT EXCEPTIS,
«et ebs ad omnia Jura legitima restituere
«et reducere, omnemquæ genituræ maculam
«penitus abolere, ipsos restituendo et no-
«bilitando ad omnia et singula Jura suc-
«cessionum et hæreditatum bonorum pa-
«ternorum et matrimonialium et
«feudalium et emphioticorum et generis
«cujuscumquæ alterius etiam ab
«intestato cognatorum, agnatorum et ad
«honores, dignitates ac singulos actus
«legitimos ac si essent de legitimo matri-
«monio procreati objectione prolis illicite
«penitus quiescente. Et quod ipsorum
«legitimatio facta ut supra pro legitime
«facta maxime teneatur et habeatur ac si
«foret cum omnibus solemnitatibus Juris

« quarum defectus specialiter auctoritate
« Imperiali suppleri volumus et intendi-
« mus dummodo legitimationes hujusmodi
« per te fiende non prejudicent filiis legi-
« timis et heredibus naturalibus ex ipsis
« filiis masculis legitimis legitime masculine
« descendantibus, non obstantibus in pre-
« dictis aliquibus legibus cavetur quod na-
« turales, Bastardi, spurii, Manseres,
« nothi, incestuosi copulative aut disjunctive
« vel alii quicumque de illicito coitu pro-
« creati aut procreandi non possint vel
« debeant legitimari sine consensu ac vo-
« luntate filiorum naturalium et legitimorum,
« ac aliis quibuscunque legibus, juribus,
« constitutionibus sive consuetudinibus pre-
« senti nostro indulto et concessioni quovis
« modo contravenientibus et maxime infra
« scriptis, videlicet etc. etc.....
« cum similibus, nec non statutis tam factis
« quam faciendis, quibus omnibus et sin-
« gulis motu proprio ex certa scientia ac
« de plenitudine nostræ potestatis mqtu
« huic nostro indulto contraveniant, vel
« quovis modo contravenire vel obstare
« possint pro hac vice derogamus et dero-
« gatum est. Sintque ipsi per te legitimati
« de familia agnatione et casata eorum pa-
« rentum arma et insignia eorum portare
« possint, et valeant, efficianturque nobiles
« si parentes eorum nobiles fuerint pos-
« sintque ac debeant omnibus actibus publi-
« cis et privatis officiis, juribus, honoribus
« et dignitatibus quibuscunque ex nunc in
« antea uti, frui et gaudere, et ab aliis
« ad illos et eorum exercitia admitti, uti
« veri et legitimi in judicio vel extra tam
« in rebus spiritualibus quam secularibus
« quolibet consuetudine vel de jure.

« Cæterum quia singularis tui Johannis
« Keck præfate doctrina et Juris prudentia
« non solum dignorum virorum assertione,
« sed coram et personaliter nobis clarissime
« perspecta est quo etiam in alios morta-
« lium litterarum ac quorumcunque studio-
« rum dignos emulatores dignum aliquod
« congiariū tu conferre et ad studiorum
« capessendos labores spe honoris reddere
« possis alacriores, tibi nominato Johanni

« supradicto auctoritate nostra cesarea et
« scientia, Licentiam, libertatem et facul-
« tatem plenam damus, concedimus et gra-
« tiose elargimur ut ipse in artibus et
« utroque Jure duos doctores, item duos
« poëtas laureatos, duos baccalaureos et
« duos licentiatos in omni facultate et duos
« theologie et metaphisice magistros vel
« doctores singuli anno creare, promovere,
« ordinare, constituere et facere possit et
« valeas, adhibitis tum in cujuslibet doctoris
« creatione doctoribus eximiis de profes-
« sione creandi ad minus tribus qui unâ
« pariter doctorandos hujusmodi pro rigo-
« rem examinis dignos sufficientes repe-
« rieritis et comprobaveritis ipsis de more
« consuetudine et ceremoniis in generalibus
« studiis desuper observari solitis consueta
« ornamenta et insignia doctoralia, sive
« sertum laureum sive baccalauream sive
« in eadem facultate licentiam sive magis-
« terium auctoritate nostra prædicta
« et conferatis, ita quod illi per vos doc-
« torati sive sarta baccalaureati aut
« licentia vel magisterio donati fuerint in
« omnibus civitatibus locis et terris sacri
« Romani Imperii et ubique terrarum libere
« debeant et possint inter omnes actus doc-
« torales legendi, docendi, interpretandi
« et glosandi ac cæteros et quosque actus
« lauree, poëticae, baccalaureatus, licentia,
« ac magistratus facere et exercere, om-
« nibusque et singulis gaudere et uti pri-
« vilegiis, prerogativis ex exemptionibus
« libertatibus, concessionibus, honoribus,
« preeminentiis et favoribus ac indultis,
« gratiis et aliis quibus libet, quibus cæteri
« doctores, poëtae laureati, baccalaurei,
« licentiatii et magistri qui in gymnasio
« Patavino, Papiensi, Bononiensi, Perusio,
« Pisano, Viennensi et Parijsino et quolibet
« alio publico gymnasio sive quomodocum-
« que, qualitercumque vel ubicumque talia
« insignia accepit, gaudent, vel de Jure
« vel de consuetudine utuntur et potiuntur
« non obstantibus in prædictis et singulis
« quibuscunque legibus, constitutionibus,
« decretis, consuetudinibus, ordinationi-
« bus, reformationibus, rescriptis, privi-

« legiis, beneficiis, exemptionibus, gratiis,
« prerogativis, quocunque nomine cense-
« rentur cujuscunque tenoris et munitionis
« existant tam factis quam fiendis tam per
« nos quam predecessores nostros vel per
« quoscunque principes, duces, marchio-
« nes, communitates, universitates vel alios
« cujuscunque generis vel conditionis sub
« quibuscunque clausulis vel expressione
« verborum, etiam si talia essent de qui-
« bus de verbo ad verbum necesse esset
« hic fieri mentionem specialem in contra-
« rium facientibus.

« Ut item tu Johannes quantum te gratia
« nostra Cæsarea particularius prosequa-
« mur, agnoscas, de eadem nostre Impe-
« rialis potestatis plenitudine et ex certa
« scientia animo deliberato motu auctoritate
« et accedente consilio quibus *super te ac*
« *omnes liberos tuos legitimos utriusque*
« *sexus tam natos quam naturos in infini-*
« *tum in nostros ac sacri Romani Nobiles*
« *de novo facimus, erigimus, creamus, or-*
« *dinamus et instituimus per presentes ac*
« *etiam nobilitatis hastibus clementer in-*
« *signimus, vosque juxta qualitatem con-*
« *ditionis humanæ et tanquam de nobili*
« *genere a quatuor avis paternis et mater-*
« *nis procreatos dicimus et nominamus ac*
« *ab universis et singulis cujuscunque con-*
« *ditionis et preeminentie status et digni-*
« *tatis existans pro talibus sic veris nobi-*
« *libus vos haberi, teneri, dici et nominari*
« *volumus, ac etiam reputari, statuentes pre-*
« *senti nostro Cesareo edicto ex expresse*
« *decernentes ac mandantes, quod tu, filii*
« *heredesque et descendentes tui ut supra*
« *ex nunc et deinceps perpetuis futuris*
« *temporibus pro nostris et sacri Romani*
« *impèrii veris nobilibus nominari et scribi*
« *debeat, ac ubique locorum et terrarum*
« *in judiciis et extra in rebus spiritualibus*
« *et temporalibus, ecclesiasticis et proph-*
« *anis quibuscunque, etiam si talia forent*
« *de quibus in presentibus mentio specia-*
« *lis fieri deberet, nec non in omnibus et*
« *singulis exercitiis negotiis et preeminen-*
« *tiis, actibus tam spritualibus quam tem-*
« *poralibus illisque honoribus et dignitati-*

« bus, officiis, juribus, libertatibus, insigni-
« bus, privilegiis, gratiis et indultis gaude-
« re, uti, frui ut potiri possitis et debeatis,
« quibus cæteri nostri et sacri Imperii no-
« biles a quatuor avis suis paternis et ma-
« ternis geniti et creati gaudent, utuntur et
« fruuntur, quolibet de Jure vel consuetu-
« dine; *et quo hujusmodi status nobilita-*
« *tionis vestre luculentius clarescat hec in-*
« *fra scripta armorum insignia, videlicet:*
« SCUTUM ALBI SIVE ARGENTI COLORIS IN SE
« CONTINENS SALIENTEM LEONEM RUBRUM,
« APERTO ORE, LINGUA EXERTA, CAUDA
« ELEVATA, UNGUIBUS ALTERIUS PEDIS EX
« PRIORE CORPORIS PARTE ENSEM TURCARIUM
« QUEM GERMANI: ein Sebell VOCANT, RUBRI
« QUOQUE COLORIS TENENTEM; SUPER SCUTUM
« VERO GALEA COMMUNIS ALBIS SIVE ARGEN-
« TEIS ET RUBRIS REDIMITA LACINIIS SIVE
« INDUVIIS EX FASSIA CONTORTA EORUMDEM
« COLORUM PROVENIENTIBUS, SUPER QUA DE-
« NIQUE SPHERA SINE GLOBUS ABBI SIVE AR-
« GENTEI COLORIS EXISTIT, *auctoritate et*
« *plenitudine quibus supra concedimus, vo-*
« *lentes et decernentes quod tu filiique tui*
« *et heredes ac successores tui legitimi*
« *prescripta arma seu nobilitatis insignia*
« *ex nunc in antea perpetuis futuris tempo-*
« *ribus in signum vere nobilitatis in omni-*
« *bus et singulis honestis decentibusque*
« *actibus, picturis, sculpturis, hastiludiis,*
« *bellis, duellis, edificiis, annulis, signetis,*
« *sigillis, sepulchris et ubicunque libuerit*
« *in rebus tam spiritualibus quam tem-*
« *poralibus nobilium armigerorum more*
« *tam serio quam joco deferre et gestare*
« *et eis necnon illis honoribus preeminen-*
« *tiis, gratiis, prerogativis, uti, frui et gau-*
« *dere possitis et valeatis quibus ceteri hu-*
« *jusmodi insignium et armorum ornamenta*
« *nobis et sacri Romani Imperii insigni*
« *homines gaudent et potiuntur, absque*
« *aliqua contradictione et impedimento.*
« Nulli ergo omnium hominum liceat hanc
« creationis, largitionis, concessionis In-
« dulti, privilegii, derogationis et gratie
« paginam infringere aut ei quovis ausu
« temerario contraire. Si quis autem id at-
« temptare presumpserit nostram et Im-

« perii sacri indignationem gravissimam ac
 « penam quinquaginta marcharum auri puri
 « toties quoties contrafactum fuerit se no-
 « verit irremissibiliter incursum, medie-
 « tatem Imperialis fisci nostri reliquam
 « vero partem injuriam passorum seu passi
 « usibus applicandam.

« Harum testimonio litterarum manu
 « nostra subscriptarum et sigilli nostri ap-
 « pensione munitarum, datum Bononiæ die
 « vigesima mensis february, anno domini
 « millesimo quingentesimo trigesimo. Reg-
 « norum nostrorum romani undecimo alio-
 « rum vero omnium decimo quinto.

(signé) : CAROLE.

sur le repli: v^t. (signé) WALKIRCH, vice-
 cancellarius. »

Le 19 novembre 1531, Jean Keck fut nommé Conseiller au Conseil provincial de Luxembourg. Pendant qu'il occupait ces fonctions il fut employé à toutes les négociations diplomatiques au sujet des différends entre le Duché de Luxembourg et les états voisins. Par Lettres-patentes du 27 novembre 1560 il fut promu à la présidence du même Conseil provincial dont il fut en même temps nommé Trésorier et garde des chartres.

Jean Keck était seigneur de Thorn et de Mamer; il possédait en outre des biens à Consthum de même qu'à Holsthum. Il avait épousé Catherine d'Ussingen, peut-être Uffingen qui ne lui donna qu'une fille, Jeanne, laquelle contracta deux alliances: la première avec un Zandt de Merl; la seconde avec un de Feltz, sans laisser postérité ni de l'un ni de l'autre de ces mariages.

Le président Jean Keck mourut le 23 juin 1569, et fut enterré dans l'église du monastère du St. Esprit, à Luxembourg. Nous n'avons pas découvert son épitaphe.

AN HOUTREIN, *Historia Trevirensis diplomatica*, II, 546. — Cartulaire authentique, aux archives du château de Thorn; communiqué par M^r DE MUSKEL, fils. — Archives de Schutbourg. — BAYRELS, 118. — Enrég. Cons. Prov. de Luxbrg., années 1547 et 1548. — V. STRANDER, *Metropolis Ecclesie Trevirensis*, I,

210. — WÜSTEN-PAQUET, *Biographie de Jean Keck*; dans: *Public. de la Société archéol. de Luxembourg*, T. XIV. p. 114, sqqq.

KERZMANN, *Henri-Joseph-Auguste*, né à Luxembourg, le 4 février 1797, était fils d'André Kerzmann, fleur de laine, et d'Anne Altmeyer. Ses parents quoique peu favorisés de la fortune ne négligèrent rien pour cultiver les heureuses dispositions qu'ils reconnurent bientôt chez leur fils auquel ils firent faire les cours d'humanités à l'école centrale de sa ville natale où il prima dans toutes les classes à un point tel que le Directeur de l'établissement crut devoir le désigner aux solennités publiques comme un élève hors ligne. Et en effet, sa supériorité qui se décélait dans toutes les occasions et dans toutes les branches d'enseignement, lui avait créé une place à part au milieu de ses condisciples. En 1813 et lorsqu'il n'avait encore que quinze ans il faisait sa seconde année de philosophie en même temps qu'il suppléait le professeur Jacoby qui était malade, à la chaire de sa classe: la voix unanime des élèves attesta à cette occasion qu'il professait avec une éloquence rare, avec une admirable clarté et une méthode irréprochable; finalement qu'il était sinon au-dessus du moins parfaitement à l'égal du titulaire, phénomène exceptionnel de précocité et qui rappelle les plus grandes célébrités littéraires des temps anciens aussi bien que des modernes.

A sa sortie du collège vers 1814, Ph. Ch. Munchen (v. son art.) le Sous-Intendant, comme on nommait alors les commissaires de district, le fit chef de ses bureaux dans lesquels ce haut fonctionnaire, qui lui-même était un excellent littérateur autant qu'il fut un magistrat éclairé, sut éveiller dans ce jeune et éminent sujet l'enthousiasme pour la littérature et la philosophie allemandes.

Kerzmann aurait pu se faire une carrière dans l'administration, sous la protection du Sous-Intendant. Mais une vocation irrésistible qui l'appelait à l'état ecclésiast-

tique, le força à renoncer à des fonctions qui l'eussent tenu éloigné du but qu'il voulait atteindre, pour entrer au séminaire de Metz où il étudia la Théologie de Bailly, sous les professeurs Thibiat, Walbock, etc. Ses talents, sa puissance de compréhension, la rectitude de son jugement le firent bientôt nommer maître de conférences, c'est-à-dire qu'il fut chargé de diriger une des conférences instituées pour la répétition de la Théologie. Lisant et méditant sans cesse les apologistes des siècles passés il pénétra profondément dans la science dogmatique; et les séminaristes mettaient les répétitions du jeune conférencier au-dessus des leçons des professeurs.

L'évêque Jauffret qui avait conçu pour lui l'affection la plus tendre et qui en diverses occasions lui avait fait des cadeaux d'amitié, résolut de l'agréger au corps professoral du grand Séminaire: En vue d'un perfectionnement que justifiaient les capacités de Kerzmann, il lui offrit de l'envoyer encore pendant quelque temps aux frais du diocèse à l'école de St. Sulpice à Paris. Mais il déclina cette offre; et comme il n'avait pas encore l'âge canonique requis pour obtenir la prêtrise, le prélat à qui le Comte d'Ansembourg avait demandé un gouverneur pour ses enfants recommanda Kerzmann. Aimé autant qu'honoré au château d'Amstenræde, il y passa plusieurs années heureuses. En 1824 le désir d'étendre son action scientifique le détermina à accepter la direction du collège d'Echternach avec les chaires de rhétorique et de littérature hollandaise. A cette occasion il prononça, déjà le 21 juin, jour de St. Louis de Gonzague de la même année, dans l'église de cette ville un *discours sur le but de l'étude des belles-lettres*. Ce discours fut accueilli avec la plus grande faveur et obtint les honneurs de l'impression.

Sous l'abbé Kerzmann le collège d'Echternach ne pouvait manquer de fleurir; aussi l'activité du directeur était-elle infatigable: six heures de leçon et la surveillance à tour de rôle pendant celles

d'étude, formaient ses occupations de tous les jours; et son enseignement offrait constamment les caractères qui dénotent le grand professeur: Vaste et profonde érudition, clarté remarquable, méthode alternativement analytique et synthétique, débit chaleureux, aucun effort ne lui coûtait lorsqu'il s'agissait de faire saisir et comprendre ce qu'il expliquait.

En 1826 il travaillait pendant ses moments de loisir à un *manuel d'histoire universelle*, en latin, à l'usage des athénées et collèges; nous ignorons si cet ouvrage a été continué et terminé. Il clôtura la même année scolaire par la publication de *quelques poésies latines, suivies d'un discours latin et d'un autre en allemand*, prononcé à la distribution des prix. Ce recueil prouva de plus en plus le mérite transcendant du savant professeur. Et cependant à cette époque le collège d'Echternach était venu à tomber faute de moyens pour solder les professeurs, à cause du mauvais vouloir du conseil communal et des modiques ressources de la ville: l'abbé Kerzmann quitta cette ville pour aller occuper les mêmes fonctions de principal et de professeur de rhétorique à celui de Grammont dans la Flandre orientale. Sous sa direction éclairée ce collège s'éleva bientôt si haut, que dans leurs rapports annuels les inspecteurs le signalaient comme un des meilleurs du royaume des Pays-Bas. Dans l'intervalle des quatre années que Kerzmann resta attaché à l'institution de Grammont, l'université de Gand lui transmit le diplôme de Docteur en lettres; une députation des notables de Soignies vint lui offrir la direction du collège de cette ville, et finalement il publia son *Manuale poëticum*.

Le mérite du professeur Kerzmann était du reste si bien apprécié qu'en 1830 la régence de Bruxelles, l'inspecteur Wynbeck et l'inspecteur-général Van Ewyck le présentèrent au ministre van Gobbelschroy pour la chaire de rhétorique à Bruxelles, laissée vacante par la démission de Ph. Lebroussart: Succéder à Lebroussart c'é-

taut recevoir le sceptre du Professorat! La nomination était arrêtée; elle n'attendait plus que la signature du ministre lorsque la révolution éclata: la liberté de l'enseignement proclamée par le gouvernement provisoire fascina par l'attrait de la nouveauté et bouleversa les établissements de l'Etat. Kerzmann voyant cet état des choses et l'appréciant à sa vraie hauteur, quitta Grammont et se retira d'abord à Bruxelles puis à Luxembourg, pour vivre dans une paisible retraite dans sa ville natale, consacrant ses loisirs à la prédication de la parole sainte, à l'étude de la littérature italienne et à une correspondance suivie avec ses nombreux amis. Il continua cette manière de vivre jusqu'au mois d'août 1834 où le Gouvernement des Pays-Bas lui offrit les fonctions de principal et de professeur à l'Athénée royal de Mæstricht, qu'il accepta. Bientôt après on vit fleurir cet établissement d'un lustre qu'il n'avait pas connu jusqu'alors. Quelque temps après le roi Guillaume I lui envoya la décoration du Lion néerlandais, la société historique et archéologique de Mæstricht le nomma son président et celle pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le Pays de Luxembourg l'inscrivit au nombre de ses membres honoraires.

Toujours occupé au milieu de ses livres, Kerzmann avait écrit de nombreux volumes qui paraît-il, n'ont pas été imprimés jusqu'à ce jour. Il est mort subitement dans son cabinet d'étude, le 10 juin 1855, à l'âge de 57 ans.

Professeur savant et éclairé, Kerzmann était également prêtre par conviction dans toute la force du terme: généreux, charitable et pieux, sa bonté se faisait remarquer dans toutes ses actions. Grave sans austérité, doué d'une grande dignité d'âme, de figure et de maintien, il apportait dans la société une gaieté franche et douce, une conversation solide et vive qui même à son insu se révélait des couleurs d'une imagination entraînante.

L'abbé KIRVA, Notice nécrologique; dans: Publi-

cations de la Société archéolog. de Luxembourg, XI, xxii, sqq. — MULLER, Directeur de l'école industrielle d'Echternach, Dissertation en tête du programme de 1886; passim.

KEURCHER, *Dominique*, né à Wisembach près de Fauxvillers, a obtenu de l'auteur du manuscrit des *Viri illustres* la mention que nous allons transcrire: «1654. Dominicus Keurcher ex Wisembach «e pastore Hondlingano pastor et decanus «Arlunensis, patrum societatis. Jesu ibidem «ordinarius hospes et Seminarii Luxemburgensis fautor Templum suum ornavit «magnifico altari, ditavit vasis sacris ar-genteis.»

Hors ces renseignements nous n'avons découvert sur ce respectable ecclésiastique aucune notion biographique, si ce n'est que Merjai lui assigne la fondation du séminaire attaché au collège des Jésuites de Luxembourg, tandis qu'en réalité l'expression de *fautor* dont s'est servi l'auteur de l'ouvrage que nous avons cité plus haut semble bien plus applicable: Du reste aucune donnée ne nous est restée pour déterminer la somme des bienfaits dont cette institution lui a été redevable.

Viri illustres, I, N° 103. — Manuscrits de MERJAI, XXIV. — NAMUA, Dissertation sur les bourses d'études attachées au collège de Luxembourg; dans: Programme de l'Athénée, 1847, XII et XXIII.

KLEIN, *Jacques*, est né à Arsdorf, au canton moderne de Rédange, le 15 septembre 1774. Comme le curé de son village remarqua de bonne heure chez le jeune Klein d'excellentes dispositions pour l'étude il engagea ses parents à chercher à les développer. Ces derniers l'envoyèrent en conséquence à l'abbaye de St. Hubert pour y faire ses humanités et se préparer à recevoir les ordres sacrés: Il avait pour professeurs dans cet établissement alors célèbre, Jacoby, Rodesch et Sadeler; et il s'y distingua par son application, sa facilité de conception et sa bonne conduite, au point qu'il obtint l'insigne honneur d'être à la fin de ses classes proclamé *primus* dans toutes les branches.

Klein se disposait à entrer au séminaire

lorsque la République française qui envahit alors le Luxembourg, le força à surseoir à l'exécution de ses projets et à rester pendant plusieurs années chez ses parents. C'est dans cet intervalle que se passa le drame connu sous le nom de Expédition de la Klœppelsarmée et auquel il a pris une part assez active, comme il le raconte lui-même dans un essai manuscrit sur cet événement qu'il a composé longtemps après et que nous avons sous les yeux. Monsieur le Professeur Engling vient de publier ce travail avec des additions complétives nombreuses.

Lorsque la tranquillité fut revenue, Klein alla faire ses études théologiques à Cologne où il obtint d'abord les ordres mineurs, ensuite le sous-diaconat le 12 juin 1802, des mains de l'évêque-suffragant Clément-Auguste-Marie de Merle. Le diaconat et la prêtrise lui furent conférés, cette dernière le 1^{er} août de la même année, par Van Velde de Melroy, évêque de Ruremonde.

Un mois après, le premier septembre, il fut nommé administrateur de la paroisse de son endroit natal; le 5 juin 1804 vicaire à Bavigne, commune moderne de Mecher, ce village dépendant encore alors de la paroisse de Boulaide, et enfin le 1^{er} janvier 1805 desservant à Burg-Linster qu'il ne quitta plus et où il a su se faire aimer et estimer par tous ses paroissiens.

Klein joignait à des connaissances théologiques approfondies une grande érudition dans plusieurs autres branches des connaissances humaines. D'un caractère ouvert et enjoué, il comptait un grand nombre d'amis, surtout parmi les hommes instruits. Ennemi de l'intrigue mais surtout de l'ambition, il n'a jamais voulu consentir à des déplacements avantageux qui lui ont été plusieurs fois offerts, parce que, disait-il comme Conon de Falkenstein, archevêque de Trèves (v. son art.), il avait pris sa première paroisse en trop sincère affection pour pouvoir s'en séparer.

Jacques Klein mourut entouré de ses amis, le 5 avril 1848 à l'âge de 74 ans, en ayant passé quarante-trois dans la cure

de Burg-Linster. Il n'a rien publié; mais il a laissé *quarante-trois gros volumes* in 4° manuscrits, comprenant des *explications sur le catéchisme diocésain, des homélies, des sermons, des dissertations sur les rituels, etc., etc.* Les personnes qui ont eu l'occasion de lire ces compositions sont généralement d'accord pour reconnaître que plusieurs d'entre elles mériteraient bien de voir le jour: Toutes ces œuvres sont aujourd'hui, paraît-il, en dépôt chez l'exécuteur testamentaire de l'auteur.

Nous nous plaçons à revenir encore ici sur un opuscule d'un autre genre et dont nous avons parlé plus haut. Le curé Klein l'a rédigé quatre ans avant sa mort, et à la prière de quelques amis: c'est le narré de l'expédition de la Klœppels-armée à laquelle il assista lui-même en qualité de chef sectionnaire. Cette composition, de 120 pages in 4°, a été publiée en février 1849 avec quelques changements, sous la forme de feuilleton, dans le journal *Luxemburger-Wort für Wahrheit und Recht*, quelques mois après la mort de l'auteur. Elle est précieuse surtout parce qu'elle pourra servir de source pour juger et exposer ce triste épisode de la conquête de la patrie par l'armée des sans-culottes, qui paraissait n'avoir pour mission que de détruire tout ce qui jusqu'alors avait paru sacré et respectable aux yeux du peuple.

L'ouvrage dont nous parlons ici se trouve en manuscrit original aux collections de la société archéologique de Luxembourg. Il a pour titre: *Appendix zur Geschichte der Klœppels-Armee, nebst einer Notiz ueber des Verfassers Leben u. Wirken, so wie auch einer Leichenrede auf dessen Tod, von Herrn Kleyr.* La même société possède en outre cet autre manuscrit du même auteur: *Der Seelsorger am Krankenbette, oder Entwurf eines Rituals zur Spendung der HH. Sacramente des Altars und der letzten Oelung nebst Gebeten und Spruechen fuer die Sterbenden;* vol. in 4°.

ESGLING, Kurze Notiz ueber das Leben u. Wirken des Verfassers der Skizze zur Klœppelsarmee; msert. aux arch. Soc. archéol. Luxbrg. — KLEIN,

Greffier de la Justice de paix à Esch s/A. Notes communiquées.— Dr. KLARA, Einige Worte am Grabe des H. Jacob Klein, weiland Pfarrer in Burglinster.

KLEIN, Pierre, est né à Luxembourg le 2 mai 1825, de parents peu favorisés de la fortune, qui voyant de bonne heure les brillantes dispositions de leur fils pour l'étude firent tous les sacrifices possibles pour lui procurer une éducation soignée. Le jeune Klein fut admis à l'Athénée de sa ville natale en 1837 et en fréquenta les cours jusqu'en 1845. Comme il se sentait un goût très décidé pour l'enseignement il demanda et obtint cette même année d'être envoyé pendant quelque temps à Diekirch pour remplacer un des collaborateurs du progymnase de cette ville pendant une maladie; et déjà la suivante il fut admis à donner temporairement le cours de langue allemande dans les quatre classes inférieures de l'Athénée de Luxembourg. Au mois d'octobre 1846 il alla suivre les leçons de l'université de Liège où il s'attira bientôt toute l'attention du Professeur Borreman qui comme on sait, est un des premiers hellénistes de l'Europe.

Klein ne fréquenta l'université de Liège que pendant un semestre. Rappelé à Luxembourg dès le 13 avril 1847, il fut nommé répétiteur à l'Athénée. En 1849 le gouvernement du Grand-Duché lui accorda un subside pour aller pendant une année encore continuer ses études à l'université de Bonn; et le premier mai 1851 il subit avec distinction l'épreuve de la candidature en lettres.

Enfin, le 29 septembre 1855 il fut nommé professeur de langue française au Progymnase de Diekirch; mais il ne lui a pas été donné de prendre possession de ces fonctions: une maladie grave qui depuis quelque temps minait sa constitution, l'emporta le 13 octobre suivant, alors qu'à peine il était âgé de trente ans.

Presqu'exclusivement occupé d'étude, Klein avait pendant sa courte existence su mériter l'estime de ses amis et faire naître l'espoir qu'un jour il deviendrait une des gloires littéraires de sa patrie. En effet,

très jeune encore, n'ayant que vingt ans, il a composé des pièces de vers très bien pensées et élégamment dites: Plusieurs de ses essais de cette époque ont été insérés dans les journaux et goûtés par les vrais connaisseurs.

Après sa mort ses amis ont publié ses œuvres poétiques qui toutes sont remplies de fraîcheur dans les idées, de grâce dans l'expression et d'une exquise mélodie d'harmonie. Le volume dont nous parlons a pour titre: *Gedichte aus dem Nachlasse von Peter Klein*; Luxembourg, Bück; 1856, in 12; de 175 pages. Nous allons donner la liste chronologique des pièces qu'il renferme: 1845. *Wanderlied*. — *Freundschaft*. — *An die Freude*. — *Bei der Ankunft der Koenigin zu Luxemburg*. — *Elegie am Grabe eines Freundes*. — 1853. *Das Fallen der Blätter*. — *Dichters Reichthum*. — *Moselfahrt*. — *Turngrusz*. — *Das Mædchen von Ohahiti*. — *An Bachus*. — *An Augusta*. — *Aus den hebræischen Melodien von L. Byron*. — 1854. *Prolog zur musikalischen Abendunterhaltung der Schueler des Athenæums*. — *Nach Diekirch*. — *An Wilhelm II*. — *Am Grabe eines Freundes*. — *Lux perpetua luceat eis*. — *Am Tage aller Seelen*. — 1855. *Studentenchor*. — *Deutsche Sonnette*. — *Mein Volk*. — *Marienlieder*. — *Die Wichtelmænnchen*. — *Der Muehlbach*. — *Die sieben Schlaefen zu Hollerich*. — *Das Gartenweibchen zu Dommeldingen*. — *Siegfried und Melusina*. — *Die Fuerstenwache*. — *Metternich und der Abt*.

Cependant outre ce talent poétique si prononcé le jeune Klein s'occupa aussi d'Histoire, mais surtout de l'Histoire de son Pays. Dans cette étude, à laquelle il se livrait avec une espèce d'enthousiasme civique, il voulut remonter jusqu'au premier berceau de nos pères. Et par ses investigations philologiques sur l'idiôme national il réussit à jeter quelque lumière sur une question archéologique de la plus haute importance, en cherchant dans les éléments de la langue luxembourgeoise la patrie de nos ancêtres les plus reculés. L'important travail qu'il soumit en 1855

à la société pour la recherche et la conservation de monuments historiques dans le Pays de Luxembourg, sous ce titre : *Die Sprache der Luxemburger*, lui valut les honneurs de la publication dans les annales de ce corps savant et son admission, à l'unanimité des votes, au sein de l'association en qualité de correspondant.

MULDERS, Nécrologe de P. Klein; dans : *Triester Zeitung* du 27 octobre 1855. — PAQUET, Panégyrique de Klein; dans le *Journal : La Revue du Grand-Duché de Luxbrg*, octobre 1855. — Notes particulières. — NAMUR, Notice sur P. Klein; dans : *Publications de la Société archéol. de Luxbrg*. 1855, XI, page XX, sqq.; et 2^e partie, 1 à 52.

KLENSCH, *Mathias*; v. CLENSCH, *Mathias*.

KLOTTEN, *Michel*; v. CLOTTEN, *Michel*.

KLOTTEN, *Pierre*; v. CLOTTEN, *Pierre*.

KRIER, *Jean-Guillaume*, fils de Nicolas Krier, maréchal-ferrant, et de Marguerite Elter, est né à Luxembourg, le 4 mai 1741. — Le nom de ce personnage, prononcé avec l'accent français, fut rendu par *Krieger*, lequel traduit suivant la mode d'alors, se trouva être GUERRIER, désignation sous laquelle il fut généralement connu plus tard.

Après avoir embrassé la règle du tiers-ordre de St. François dans le monastère des capucins de Thionville ou de Metz où il avait pris le nom religieux de *Père Constantin*, J.-G. Krier fut, par décret de la congrégation pour la propagation de la foi, en date du 20 avril 1789, désigné pour un terme de sept ans Préfet apostolique et supérieur de la mission des P.P. capucins au Cap français dans l'île St. Domingue.

Ce décret, expédié de Rome le 6 juin de la même année et accompagné d'instructions et de pouvoirs imprimés très-étendus, auxquels fut joint le 22 mai 1790 celui de conférer le sacrement de confirmation, fut transmis par missive du Père Simplicie de Bénin, provincial pour la Champagne, sous la date du 6 juillet sui-

vant au Père Constantin de Luxembourg (P. Constantinus a Luxemburgo) qui avait alors 48 ans d'âge et se trouvait au couvent de Metz. Ce religieux se mit inconscient en route pour sa mission, et aborda à Port-au-Prince encore avant la fin de la même année, puisque sa commission a été enregistrée à cette destination le 7 décembre, et à l'assemblée provinciale dite du Nord de St. Domingue le 8 janvier 1790, sous la signature du Baron de la Chevalerie, Président. Avons-nous besoin de rappeler au lecteur qu'à cette époque, mais surtout pendant les années suivantes la colonie française de St. Domingue fut remplie d'autant de troubles et de révolutions, de massacres et de brigandages que la France continentale? Il est dès lors déjà devenu évident, par induction, que le P. Constantin a dû subir bien des tribulations et de grandes difficultés pour remplir sa mission, si même une pièce authentique que nous mentionnerons à sa date n'établissait le fait d'une manière péremptoire. Et pour montrer combien la tâche qu'il entreprenait présentait d'aspérités dès le principe, il suffira de dire qu'il s'était fait remettre, même avant son départ pour sa destination, un brevet de sécularisation expédié le 19 juin 1789 par le Cardinal Origo, régent de la pénitencier de Rome.

Les événements politiques ayant marché, nous trouvons sous la date du 30 décembre 1790 la déclaration suivante, que nous transcrivons textuellement : « Aujourd'hui « 30 décembre 1790 est comparu en ce « greffe (du siège royal du Cap français) « le Révérend Père Préfet apostolique de « cette mission, Supérieur-général de la « partie du Nord comme dans cette colonie, « conformément à la Patente de Sa Majesté « en date du 31 juillet 1789, sous le nom « de R. P. Constantin de Luxembourg et « maintenant selon le décret de la Nation « sous celui de M^e Constantin Guerrier; « lequel nous auroit déclaré vouloir effec- « tuer lui-même ce qu'il avoit engagé les « autres missionnaires de faire pour l'entière

« conformité et uniformité de la mission,
 « et profiter du décret de l'Assemblée
 « nationale et des privilèges accordés en
 « rentrant dans la société sous l'habit ecclé-
 « siastique séculier, à quel effet il a déclaré
 « choisir et fixer son domicile à Thionville
 « dans le luxembourgeois français pour
 « pouvoir annuellement jouir et profiter
 « de la pension nationale de huit cents livres
 « argent de France, ayant atteint l'âge de
 « cinquante ans à tirer sur la caisse muni-
 « cipale de la dite ville de Thionville à
 « laquelle il se soumet à faire une déclá-
 « ration semblable à la présente, dont il
 « demande acte pour être envoyée de suite
 « à son fondé de procuration à l'effet de
 « la faire enregistrer et tirer annuellement
 « la dite pension. De tout quoi le dit sieur
 « comparant fait la présente déclaration
 « pour lui servir et valoir ce que de droit.
 « De laquelle il a requis acte à lui octroyé
 « et a signé avec nous greffier commis.
 « Signé au Registre : F. Constantin Prêfet
 « apost., et Duplessis, greffier commis. »

Cet acte a effectivement été enregistré au greffe de la municipalité de Thionville, le 5 avril 1791.

Un mois avant cette déclaration, le 30 novembre 1790, le P. Constantin prévoyant tout ce qu'il pourrait y avoir de périlleux pour ses missionnaires si dans les circonstances du moment on les astreignait à continuer leur vie suivant la règle de l'ordre religieux, avait demandé à Rome l'autorisation de séculariser son institut. Sur quoi la Propagande, vu l'état des choses mais ne voulant peut-être pas céder d'emblée, lui répondit en principe par un refus, avec latitude toutefois de, suivant les circonstances, accorder individuellement cette sécularisation. Ce premier ordre fut suivi de près et dès le 23 juillet 1791 d'une seconde lettre par laquelle tous les missionnaires étaient formellement autorisés à prendre l'habit ecclésiastique séculier.

Le 23 avril précédent (1791), le Père Guerrier avait été créé Chevalier de l'éperon d'or, Comte du Palais pontifical et

de celui de Saint-Jean de Latran. Le diplôme qui lui conférait ces dignités lui donne les qualifications de : « Illustrissi-
 « mus Dominus, Dominus Constantinus a
 « Luxemburgo, Præfectus ab apostolicâ
 « Sede deputatus et Superior generalis
 « Missionum RR^{mm} PP^{mm} cappucinatorum in
 « Insulâ S. Dominici, et Parochus ad Caput
 « Francicum, Eques auratæ militiæ et Sacri
 « Palatii Aulæque Lateranensis Comes Pa-
 « latinus. »

Ce parchemin est délivré et signé par François duc de Sforce, par délégation, y est-il dit, des Souverains-Pontifes à sa maison. Nous ajouterons que les titres de Comte etc., ne forment que des accessoires de la chevalerie de l'éperon d'or, qu'erronément sans doute le Père Constantin nomme la toison d'or dans son testament dont nous parlerons : Le mot *calcar* n'a jamais signifié qu'éperon, non toison.

C'est là le dernier acte que pour le moment nous ayons à relater touchant le Père Constantin pendant sa prélature à St. Domingue. Inquiété, pillé pendant la révolte des nègres et ne pouvant peut-être pas supporter plus longtemps le séjour des Antilles, il résolut de retourner en Europe, longtemps avant la fin de sa mission qui devait durer sept ans, comme nous l'avons déjà dit : il trouva peut-être pour masquer son but de départ, le prétexte qu'il alléguait pour aller chercher des missionnaires nouveaux.

Avant de s'embarquer il eut soin de se faire remettre des attestations par les autorités, afin de pouvoir au besoin prouver qu'aucun reproche ne devait lui être fait sur son retour. Nous nous plaisons à copier ces pièces, intéressantes sous bien des rapports, puisqu'elles démontrent d'une manière absolue que le Père Constantin était un homme véritablement digne des hautes distinctions qu'il avait obtenues du Saint-Siège :

« 1°. Nous Ignace-Frédéric de Mirbeck,
 « Philippe-Rose Roume et Edmond de
 « Saint-Léger, commissaires nationaux ci-
 « vils, délégués aux Iles françaises de l'A-

« mérique sous le vent, pour y maintenir
« l'ordre et la tranquillité publique, en
« exécution des lois des 11 février et 28
« septembre 1791,

« Certifions que le Révérend Père Cons-
« tantin Guerrier, Préfet apostolique à St.
« Domingue, y est généralement chéri, es-
« timé, honoré, etc., principalement dans
« la ville du Cap chef-lieu de sa résidence.
« Sa conduite édifiante et ses vertus lui ont
« mérité l'amour de tous les bons citoyens ;
« nous nous joignons à eux pour lui té-
« moigner les mêmes sentiments et lui
« rendre le tribut d'éloges qu'il mérite à
« tous égards.

« Fait au Cap français, le 30 mars 1792.»
signés: de Mirbeck — Roume — Leborgne,
« secrét. adj. de la commission nationale.»

« 2°. Assemblée provinciale du Nord de
« St. Domingue. — Nous Président, Vice-
« Président et Membres de l'assemblée
« provinciale permanente du Nord, séante
« au Cap-Français, certifions à tous ceux
« qu'il appartiendra, que le Révérend Père
« Constantin Guérier, Préfet apostolique et
« supérieur de la mission de la Province
« du Nord, a acquis l'estime générale et
« la confiance dont un supérieur ecclésias-
« tique doit être si jaloux, par sa prudence,
« sa modestie, son attachement et son as-
« siduité à ses devoirs comme Préfet apos-
« tolique et comme curé du Cap. Certifions
« que c'est avec peine que la Province le
« voit s'éloigner de son poste, et conserve
« l'espoir de le revoir reprendre ses pé-
« nibles et honorables travaux aussitôt que
« sa santé le lui permettra ; espérant qu'il
« amènera avec lui de dignes coopérateurs
« pour le soulager dans ses fonctions et
« travailler avec lui à la propagation de la
« foi et l'édification publique.

« En foi de quoi nous avons accordé au
« dit Révérend Père le présent certificat
« auquel nous avons fait apposer le sceau
« de l'Assemblée.

« En séance de l'assemblée provinciale
« du Nord, le 29 avril 1792. »

Signés: « L'abbé Boucher, Président. —
« Joubert, vice-pdt. — Mazeres, secrét. —
« Douset, secrét. »

« 3°. La Municipalité du Cap au T. R. P.
« Préfet apostolique, supérieur général de
« la province du Nord. — Cap, 10 mai
« 1792. — Le corps municipal verroit sans
« doute avec douleur votre éloignement de
« la Colonie dans un moment où vos se-
« cours spirituels paroissent nécessaires au
« retour de la paix, si vos vues pieuses et
« surtout le mal de scorbut qui vous afflige
« n'attestoient pas en votre faveur la légiti-
« mité de votre départ. — Elle s'empresse
« à vous exprimer les sentiments d'estime et
« de vénération qui vous sont dus à tant de
« titres ; vous les trouverez consignés dans
« le certificat qu'elle vous fait passer ci-
« joint. — Salut. — Le maire de la ville
« du Cap : » — *signé*: « Chevallier, l'ainé,
« maire. »

« 4°. Municipalité du Cap français isle
« et côte St. Domingue. — Nous Maire et
« Officiers municipaux de la ville du Cap,
« attestons à tous ceux qu'il appartiendra,
« que le Père Constantin Guerrier, Préfet
« apostolique, Supérieur de la mission de
« la province du Nord de cette colonie,
« a par une conduite irréprochable et par
« la pratique constante des vertus de son
« état, pendant l'exercice de sa préfecture
« et son séjour en cette ville, mérité et
« acquis l'estime et la vénération de ses
« concitoyens. En foi de quoi Nous lui avons
« délivré le présent, auquel a été apposé
« le sceau de la municipalité.

« Au Cap, le 10 mai 1792. » — *Signés*:
« Chevallier, l'ainé, maire — Brocas, off^r
« municip. — Louis Foucher, off^r municip.
« — Domergue, jeune, off^r mun. faisant
« prov^t fonctions de Procureur de la com-
« mune. — Barriet off^r mun. en Ex^o. — Gra-
« nier, secr. gén. »

Muni de ces pièces, le P. Krier s'em-
barqua pour l'Europe, le 6 juin 1792,
et débarqua à Dunkerque le 23 juillet sui-
vant. Il continua à exercer dans cette ville
les fonctions ecclésiastiques avec toute la
prudence nécessaire pendant cette époque
critique. Pour donner un exemple de cette
prudence qu'il mettait à se plier aux évé-
nements nous mentionnerons ici une lettre
du citoyen Fockedeey, député par la Con-

vention nationale, écrite le 11 octobre 1792 à la municipalité de Dunkerque, et dans laquelle ce commissaire annonçait qu'il avait transmis à la Convention seize assignats, de 50 livres chacun, provenant d'un don patriotique fait à la République par le P. Krier, 600 livres, et un autre prêtre, 200 livres, ainsi qu'un discours dont le contenu nous est resté inconnu. « La Convention, y est-il dit, a entendu avec intérêt la lecture de ce discours ; elle a accueilli par des applaudissements l'offrande faite et elle a décrété la mention honorable au procès-verbal du jour. »

D'un autre côté, si l'on voulait une preuve du zèle que comme prêtre il n'a cessé de déployer pour la religion catholique, nous la trouverons dans un certificat que la municipalité de Dunkerque lui délivra le 17 novembre 1792 : « Le citoyen Guerrier, supérieur de la province du Nord de l'île de St. Domingue et curé actuel du Cap français, y est-il dit, résidant en cette ville depuis le 23 juillet dernier, s'est comporté avec honneur et probité ; de l'agrément du citoyen curé de cette ville il rend beaucoup de service à cette paroisse ; enfin, en tout il remplit tous les devoirs d'un bon citoyen avec le plus grand zèle. Certifions en outre qu'il a fait un don patriotique de la somme de 600 livres qui a été adressé à la Convention nationale ; qu'il a prêté le serment prescrit par la loi et qu'il a depuis son séjour en cette ville donné des preuves non équivoques de son patriotisme et de son dévouement à la chose publique. »

Les 16 octobre et 29 décembre de l'année suivante la municipalité de la même ville lui remit de nouveaux certificats de civisme, pour avoir été soumis aux lois et rempli les devoirs de citoyen. La dernière de ces deux pièces porte vingt-six signatures, parmi lesquelles celle de J. J. Schelle, curé de Dunkerque.

L'abbé Krier avait acquis à Dunkerque une maison, située dans la rue des droits de l'homme, N° 12, et qui rapportait

à cette époque 2000 livres de loyer. Il y résida, paraît-il, en qualité de propriétaire, sans exercer de fonctions ecclésiastiques sous le régime de la terreur, pendant laquelle la faillite d'une riche maison de commerce à laquelle il avait confié ce qu'il avait pu sauver de capitaux pendant les désastres qui avaient eu lieu au Cap français lors du soulèvement des noirs de cette colonie, lui enleva le reste de sa fortune (acte notarié du 5 octobre 1799), et le réduisit pour ainsi dire à l'indigence, surtout parce qu'il avait fait abandon à la République de sa pension ecclésiastique. Dans cette position et après la chute de Robespierre il demanda et obtint en l'an VI (1798—1799) la cure d'Estaires. Mais lorsqu'il voulut toucher le traitement attaché à ces nouvelles fonctions on lui opposa sa déclaration précédente pour le lui refuser. Cependant après bien des démarches faites à cet égard ordre fut donné au payeur-général d'acquitter ces mandats. Cette décision des Administrateurs-généraux du Département du Nord était motivée sur ce que le curé Guerrier « ayant, en l'an II et pendant qu'il avait de la fortune fait le sacrifice de sa pension, ne doit pas, après avoir, par l'effet de malheurs perdu cette fortune, être privé de toutes ressources maintenant qu'il est dans le besoin, attendu qu'il ne serait pas juste qu'un citoyen soit victime de sa générosité envers la République » (arrêté du 25 vendémiaire an VIII).

Il ne resta pas longtemps à Estières, puisqu'en 1800 il habitait de nouveau Dunkerque d'où, sans doute à l'occasion des négociations qui eurent lieu pour la conclusion du Concordat il adressa au Souverain-Pontife une longue lettre latine que nous nous croyons en devoir de traduire en entier et aussi littéralement que possible, parce qu'elle explique mieux que nous ne pourrions le faire les épisodes qui marquèrent sa mission à St. Domingue ainsi que ses vues pour le rétablissement du culte catholique en France :

« Dunkerque dans la Province Bel-

« gique, ce 1^{er} septembre 1800, la VIII^e
« année de la République.

« Très-Saint Père,

« Je soussigné, Préfet apostolique de la
« Province d'Australie dans l'île St. Do-
« mingue, expose en tout respect comme
« en toute sincérité et en toute soumission
« à Votre Sainteté que :

« J'ai séjourné au Cap Français pendant
« dix ans et jusqu'en 1792, en qualité de
« Préfet apostolique relevant immédiate-
« ment du Saint-Siège, avec pouvoir de
« conférer le Sacrement de la confirmation,
« de remplir toutes les fonctions épisco-
« pales (excepté de donner l'ordination,
« ce qui du reste eût été entièrement super-
« flu), ainsi que de nommer à vingt-six
« paroisses.

« Mais hélas, dans ces climats lointains
« et brûlants, combien n'ai-je pas, avec
« mes missionnaires, eu à endurer de bar-
« baries et de tourments malgré lesquels,
« tel qu'un bon père de famille je n'ai pas
« cessé de conserver pure et intacte la re-
« ligion catholique. On ne saurait énumérer
« les cruautés qui sous le gouvernement
« français ont été perpétrées pendant la
« terrible insurrection qui a ensanglanté
« l'île St. Domingue, tant par des hommes
« à couleurs diverses que par les esclaves,
« et où à peu près tout a été détruit par
« le fer et le feu.

« Forcé par la nécessité des circon-
« stances, je fus envoyé par le peuple en
« France pour ramener de nouveaux mi-
« nistres du culte après le décès de seize
« missionnaires, afin de maintenir de toutes
« nos forces la religion catholique. Avant
« mon départ, nous avons tous ensemble
« promis dans les termes suivants, obé-
« issance et fidélité, comme le peuple l'a-
« vait demandé : je jure et promets fidé-
« lité à la nation, à la loi et au roi. Nous
« nous fendions en cela sur le principe ca-
« tholique admis par le Christ lui-même,
« les apôtres, les saints Pères, tous les
« théologiens et les universités catholiques,
« que toutes les lois émanent de Dieu et
« que celui qui résiste au pouvoir résiste

« aux ordres de Dieu même. J'ai obéi de
« bon gré au conseil de l'apôtre lorsqu'il
« dit : soyez donc soumis à vos supé-
« rieurs et obéissez à leurs ordres, même
« s'ils vous contrarient.

« Donc, après m'être fait remplacer par
« un vice-préfet apostolique j'ai quitté le
« 6 juin 1792 le Cap français. Mais à mon
« arrivée en France je ne pus, à cause des
« progrès de la révolution, remplir mon
« généreux dessein ni renvoyer des ordres.
« Après la déclaration de guerre par l'An-
« gleterre il me fut absolument impossible
« de retourner en Amérique. Je dus donc
« rester dans le port de Dunkerque dans
« la Province Belgique, où pendant les
« troubles révolutionnaires j'ai été constam-
« ment exposé aux vexations et aux persé-
« cutions en haine contre la Religion. J'ha-
« bite encore actuellement cette ville, sain
« et sauf, grâces en soient rendues à Dieu.

« En conséquence, placé dans l'impos-
« sibilité physique de retourner au cap
« français, puisque six mois après mon
« départ la maison du préfet avec tous les
« meubles ont été ou brûlés ou détruits et
« pillés pendant le sac et la destruction
« de cette importante cité ; et que, hélas,
« par-dessus ce malheur presque tous les
« missionnaires et les religieux de ma ju-
« risdiction, voulant comme de dignes mi-
« nistres de Dieu et jusqu'à la fin rester
« fidèles à leurs vœux comme à leur voca-
« tion, ont été cruellement massacrés.

« J'ai déjà fait rapport sur ces événe-
« ments déplorables à Pie VI ; mais j'i-
« gnore si ma lettre sera parvenue dans
« un moment aussi terriblement critique.
« Père des fidèles, ayez pitié de vos servi-
« teurs ! Tous, comme de fidèles ouvriers
« à la vigne du Seigneur ont combattu pour
« la bonne cause ; ils ont conservé la foi,
« ils ont rempli leur course ; la couronne
« de justice les attend assurément des mains
« du juge de justice, telle qu'elle a été pro-
« mise aux courageux athlètes qui combattent
« pour Dieu et sa religion. Je les recom-
« mande de nouveau aux prières et aux
« saints-sacrifices du siège apostolique.

« C'est pour ainsi dire par miracle que,
« comme autrefois St. Paul, j'ai pu échap-
« per au nom de Dieu, à cause d'une ab-
« sence légitime. Très-Saint Père, au Cap
« français il ne me reste en vie que trois
« missionnaires pour faire l'office divin.
« Malgré mon âge de soixantaine j'ai été
« sollicité de reprendre mes fonctions ; mais
« je n'ai jusqu'ici pu consentir à le faire.
« La paix prochaine et la situation de l'île
« St. Domingue dirigeront ma détermina-
« tion ; car pendant les périlleuses circons-
« tances du moment il faut consulter Dieu
« et procéder avec prudence.

« Pendant une absence faite du consen-
« tement du peuple et dans l'intérêt de
« la Religion j'ai été pillé en Amérique ;
« j'ai ensuite presque tout perdu en France.
« Cependant, content avec peu je puis dire
« que j'ai été plus heureux que mes mis-
« sionnaires qui ont perdu la vie : Dieu
« l'avait donné, Dieu l'a repris ; que le
« nom du Seigneur soit béni ; car le mis-
« sionnaire doit être un disciple digne de
« Dieu et son serviteur dans ses actes
« comme dans ses discours.

« Très-Saint Père, bien qu'en France la
« Religion ait été à deux doigts de sa
« ruine, elle n'a cependant jamais expiré
« complètement pendant le schisme. Ainsi,
« suivant l'esprit du précepte du Pontife,
« me tenant, au péril de ma vie, caché
« dans ce pays pendant huit années con-
« sécutives, j'ai comme pendant les pre-
« miers siècles du Christianisme bravé les
« tempêtes des quatre parties du monde.

« Très-Saint Père, je dis la vérité en
« toute sincérité, et je ne mens pas comme
« autrefois S. Paul, dont dans mes travaux
« j'ai suivi les traces, lorsqu'il était mis-
« sionnaire en Grèce. Nous devons rendre
« grâce aux très-honorables évêques réunis
« à Paris, lesquels pendant les huit ans de
« cette cruelle persécution d'athéisme n'ont
« cessé, par leurs écrits et leurs actes de
« soutenir avec fermeté le Catholicisme
« pour ainsi dire agonissant, en conservant
« pour le Saint-Siège le respect et la sou-
« mission nécessaires. En ceci il me semble

« qu'il ne faut pas ajouter foi à toutes les
« suggestions avant d'avoir examiné si elles
« viennent de Dieu. Que Votre Sainteté
« pardonne ma trop grande franchise lors-
« que je parle si ouvertement, et si, à
« l'occasion de Votre réconciliation avec
« la France je m'ouvre entièrement. Comme
« les dogmes de la foi ne me paraissent
« être changés en aucune manière, puisque
« les innovations intervenues ne concernent
« purement que la discipline après avoir
« souffert tant de calamités et été témoins
« de tant d'assassinats, tandis que nous
« sommes près d'obtenir la paix, j'ai l'es-
« poir fondé que Votre Sainteté, dans sa
« bienveillante sollicitude pour Elle-même
« comme pour tous les chrétiens, choisira
« la véritable voie pour conserver la Re-
« ligion catholique en France, de peur que
« la vigne du Seigneur ne s'y voie détruite
« par un schisme imminent, comme autre-
« fois cela a eu lieu en Angleterre et en
« Allemagne.

« Afin donc que l'habit ecclésiastique
« ne soit pas mis en pièces et profané, je
« crois qu'il serait nécessaire, pour la paix
« de l'Eglise et la destruction du schisme,
« d'admettre les cinq points qui vont suivre.
« Si dans la Bulle pontificale prochaine
« Votre Sainteté les décrète il est vraisem-
« blable que la France, comme un seul
« bercail avec un pasteur unique quant aux
« préceptes de discipline, pourra traiter
« plus tard avec l'Eglise entière dans un
« concile œcuménique.

« Je propose donc que l'on admette qu'il
« existe en ce moment trois catégories
« d'ecclésiastiques, dont la première com-
« prendra ceux qui se sont mariés et qui
« ont fait acte d'apostasie ; la seconde les
« prêtres et les religieux qui sont restés
« fidèles à leurs vœux ; la troisième enfin
« les nouveaux prêtres constitutionnels.

« I. Quant à la première, comme la
« pratique de S. Cyprien semble ne pou-
« voir être observée dans les circonstances
« présentes, puisque tous ceux qui se sont
« mariés et qui ont apostasié se sont placés
« sous l'autorité civile ; que ceux-là restent

« dans la vie civile. Car, que nous importe
« de juger ceux qui ne ressortissent plus
« à notre autorité.

« II. Pour la seconde; quand même ils
« auraient préalablement prêté le serment
« exigé par l'autorité civile, que tous, sé-
« culiers et réguliers qui seront suffisam-
« ment instruits et de bonne renommée
« soient indistinctement admis en qualité
« de ministres de la religion catholique,
« apostolique et romaine.

« III. Touchant la troisième, que tous
« les prêtres ordinés depuis le commence-
« ment de la révolution française soient
« renvoyés à leurs évêques respectifs pour
« être examinés par ceux-ci ou leurs synodes
« quant à leurs capacités et leur conduite.
« Après cette épreuve ils seront admis à
« continuer l'exercice du saint ministère,
« ou bien ils resteront au séminaire jusqu'à
« ce qu'ils aient acquis des connaissances
« suffisantes.

« IV. Tous les évêques et les curés qui
« sont encore en vie pourront reprendre
« leurs sièges ou leurs paroisses. Les titu-
« laires constitutionnels leur serviront de
« coadjuteurs, avec expectative de leur
« succéder à leur décès.

« V. Les évêques et les curés constitu-
« tionnels conserveront leurs places si les
« titulaires sont morts.

« Si ces modifications et cette règle sont
« adoptées l'unité et la paix seront conser-
« vées à la Religion.

« J'adjure avec instance le Père des
« fidèles, par les entrailles de la miséri-
« corde divine et par notre dévouement
« à la Religion à demi-éteinte, de procéder
« dans les circonstances présentes avec la
« plus grande indulgence s'il ne veut pas
« qu'en France la Religion catholique pé-
« risse et soit vraisemblablement changée
« en schisme. Si Votre Sainteté souscrit
« à mes propositions la Religion fleurira;
« ce qui sera une œuvre très-agréable à
« Dieu ainsi qu'aux hommes, et qui fera
« vivre la mémoire de Pie VII dans l'éter-
« nité.

« Bien que je n'aie pas l'honneur d'être

« personnellement connu de Votre Sainteté
« comme je l'étais de feu Pie VI, votre
« oncle de glorieux souvenir, j'ai, guidé
« par la même sincérité, osé Vous adresser
« cette prière. Comme le chemin de Rome
« est ouvert maintenant, je désire que
« Votre Sainteté me fasse informer si je
« puis en conscience continuer mes fonc-
« tions pastorales. J'ai constamment, pour
« le bien de la Religion, marché avec la
« confiance du peuple dans la voie apos-
« tolique.

« En attendant l'arrivée de la grâce
« sollicitée ainsi que votre bénédiction
« paternelle et apostolique, je suis avec
« une due soumission de même qu'un
« attachement jusqu'à la mort, de Votre
« Sainteté le très-humble et très-obéissant
« serviteur et fils en Jésus-Christ,

« *autrefois frère Constantin, aujourd'hui
« sécularisé par le Saint-Siège apostolique
« J.-G. Guerrier, préfet apostolique de la
« province australienne à l'île St. Domingue,
« résidant actuellement à Dunkerque dans
« la Province Belgique.* »

L'accusé de réception de cette lettre est
signé J. B. Cardinal Caprara, Légat, et
daté de Paris, le 6 novembre 1801.

En l'an X (1802), le P. Guerrier
prononça dans l'église paroissiale de Dun-
kerque un discours éloquent, paraît-il,
sur la paix, pour lequel le Conseiller
d'Etat chargé des affaires concernant les
cultes lui adressa sous la date du 1^{er} fri-
maire (22 novembre 1802) une lettre de
félicitation que nous nous voyons engagé
à copier ici :

« Au Citoyen Guerrier dit Krieger,
« ancien Préfet apostolique du Cap fran-
« çais, à Dunkerque. »

« J'ai reçu, citoyen, le discours sur la
« Paix que vous avez prononcé dans l'église
« paroissiale de Dunkerque; j'y ai lu avec
« plaisir l'éloge mérité que vous faites de
« nos braves défenseurs et le tribut de re-
« connaissance que vous payez aux talents
« extraordinaires du Premier Consul; je
« ne manquerai pas de lui faire part de
« ce nouveau témoignage de votre atta-

«chement pour le Gouvernement et de
«votre dévouement pour la prospérité
«publique.

« Je vous salue. — *Signé*: Portalis. »

En 1804, et vraisemblablement depuis la conclusion du Concordat de 1802, l'abbé Krier était curé-doyen du canton de Marcoing au diocèse de Cambrai, où il testa le 29 mai 1807.

Dans ce testament olographe, après avoir disposé touchant le cérémonial qu'il demandait pour ses obsèques, il ordonnait que sa bibliothèque serait vendue entre les curés qui assisteront à ses services funèbres et payée par des messes à 15 sols de France. Il confirmait la donation antérieurement faite à son église d'un autel en marbre, d'un calice et d'un ciboire en argent massif, de divers ornements sacerdotaux brodés en vrai or et de deux missels de prix. Il partagea ensuite ses biens, quelques obligations, sa maison de Dunkerque et ses meubles, par parts égales entre ses neveux et nièces, moins un d'entre eux qui ne devait obtenir que la moitié parce qu'il s'était montré indigne des libéralités du testateur. Il ajouta quelques legs particuliers de bijoux à certains de ses parents, et finalement il voulut que ses diplômes et titres fussent conservés réunis par sa famille.

Nous ne connaissons pas le jour du décès de ce prêtre vertueux. Cependant si nous conférons la date de la présentation de son testament au juge de paix pour en faire faire l'ouverture, formalité qui a été remplie le 11 juillet de la même année 1807, nous pouvons admettre qu'il sera mort quelques jours auparavant, peut-être le 11 juillet même; à l'âge de 66 ans et 2 mois environ.

Le père Jean-Guillaume Krier avait un frère portant nom d'*Eustache*, qui se fit également capucin, et qui est mort le 14 germinal an XI (5 décembre 1802), à Luxembourg où il possédait la maison dite anciennement des marchands et occupée de nos jours par la loge maçonnique.

Extrait de l'Etat civil de Luxembourg.— Titres et di-

plômes originaux du père Krier, conservés par Mr Sushensky, géomètre à Dickirch et la famille Simon, de Rambrouch, ses petits-neveux.— Continuation de l'Art de vérifier les dates, par le marquis de Fortia d'Urban, in fol. 1858, T. IV, 387, sqq.

KRUDEL, *Jean*; v. CRUDEL, *Jean*.

KNEPPER, *Pierre*, fils de Nicolas Knepper, assez riche cultivateur, et de Catherine Klein ou Kleiner, est né à Dahlem, commune moderne de Garnich, le 23 octobre 1724.

Après avoir terminé d'une manière brillante ses humanités au collège de Luxembourg il entra au séminaire de Trèves où il obtint la prêtrise. Il ne nous a pas été donné d'apprendre les noms des paroisses qu'il desservit jusqu'en 1772 où il prit possession de celle de Boulaide qu'il conserva jusqu'en 1797. Il était en même temps définitif du chapitre de Bastogne.

Il est à remarquer qu'il n'existe aux archives communales de Boulaide aucun registre aux actes de l'état civil de cette période de vingt-cinq ans, pendant laquelle Pierre Knepper était curé de cette paroisse; on doit croire dès lors qu'il les aura emportés à son départ pendant les troubles de la conquête française, et qu'ils n'auront pas été restitués. En effet, après avoir, en 1796 et 97 pris une part assez active à la résistance contre le système nouveau, il crut prudent de se retirer dans son endroit natal, au sein de sa famille où il est mort paralytique, le 28 janvier 1806.

Comme il avait refusé avec constance de prêter le serment de haine à la royauté il se vit obligé de se tenir caché pendant plusieurs années afin d'échapper à la déportation: deux fois même, dit-on, il avait été surpris et arrêté par les agents de la force publique, et chaque fois il fut assez heureux pour être délivré de vive force de leurs mains, par un de ses neveux qui possédait, paraît-il, une force herculéenne.

Le curé Knepper était savant, mais surtout dévoué à sa religion. En 1792 son

zèle lui fit publier l'ouvrage suivant: *Gruendlicher Beweis der katholischen Religion, aus Liebe zu denen Protestanten und zu ihrer Belehrung in einem Gespräche zwischen Vater und Sohn ueber die vornehmsten Glaubenspunkten, in welchem die Unkatholischen von den Katholiken entzweyert sind, nebst Antwort auf einen vorgängigen Brief eines Protestanten*; vol. in 8°; Cologne, chez Jean-Georges Schmitz; X + 618 pages. « Cette publication, nous écrit M. le Prof^r Engling, travail assez médiocre, n'aurait pas été éditée si l'auteur avait voulu écouter les sages conseils de M. l'abbé Neumann, curé de Harlange (v. son art.), qui vivait avec lui dans les relations les plus intimes; ou au moins elle ne l'aurait été qu'après avoir subi de notables changements. Mais le curé Knepper se laissa entraîner par son ardeur et l'espoir d'obtenir un grand résultat du fruit de ses veilles. » Et en effet, il paraît que la lecture de ce livre par un pasteur protestant, dont le nom est resté inconnu, produisit la conversion de ce dernier au catholicisme après un nouvel échange de lettres que le curé Knepper a également publiées avec les réponses qu'il y avait données, comme du reste cela est attesté par le rédacteur de l'acte de décès de notre personnage, acte que nous nous voyons engagé à transcrire ici: « Anno Dⁿⁱ 1806, die 28 januarii obiit S^{us} Ecclesiæ moribundorum Sacramentis prævie munitus in Dahlem Adm. Rdus. Dnus. Petrus Knepper, filius legitimus defunctorum Nicolai Knepper, agricolæ, et Catharinæ Kleiner, conjugum in Dahlem in Schræders, suo tempore pastor in Bauschleyden et Capituli Rastoniensis dignus defunitor, alterâ die sepultus fuit in cœmeterio de Dahlem; natus fuit in Schræders de Dahlem anno Dⁿⁱ 1724, 23 octobris die, ætatis octoginta et unius annorum, trium mensium, quinque dierum. Composuit librum contra acatholicos in octavo sub titulo Dialogus seu gruendlicher Beweis der katholischen Religion, dialogus inter patrem et filium. Typis Coloniae Agrippi-

« næ apud Joannem Georgium Schmitz, Buchhändler und Buchdrucker anno 1792, continentem paginas 628.—Item litteras germanicas ad authorem a protestante datas ab authore verè refutatas. Paralyti tactus obiit. Requiescat in sancta pace. Amen.» Signé: J. N. Burton, Desservitor.

C'est toute une biographie.

Nous ajouterons enfin, toujours à l'appui de la même opinion, que, en suite de cette conversion, l'évêque de Metz aurait offert à l'abbé Knepper, après le Concordat, et dans les termes les plus flatteurs, de désigner lui-même la cure qu'il désirait obtenir; mais que ce dernier aurait humblement renoncé à cette faveur, préférant user le reste de ses jours en repos, ne s'occupant qu'à ses études: le curé Knepper avait en effet une bibliothèque nombreuse et bien choisie à laquelle il vouait tous les instants qu'il ne donnait pas à la prière ou aux méditations ascétiques.

M. le Prof^r Engling marque que le curé Knepper a fondé, encore pendant son séjour à Boulaide, une bourse d'études en faveur de sa famille. Sans nier cette circonstance, il nous sera permis de la révoquer en doute, attendu que malgré toutes nos démarches il nous a été impossible de découvrir des traces de cette fondation qui n'est mentionnée nulle part: aucun étudiant du reste, n'a jusqu'ici fait ses études sur les revenus de ce stipende. Il se pourrait néanmoins qu'il existât une constitution de ce genre, s'il est vrai, comme certaines personnes l'avancent, qu'un nommé J.-B. Schleich, propriétaire actuel du Schræders-Haus, maison paternelle du curé Knepper, détient un acte de fondation qu'il refuse obstinément de communiquer à qui que ce soit.

Communications de M. le Prof^r ENGLING.—Idem de M. le curé SCHAAK, de Garnich.—Etat civil de la commune de Garnich.—ENGLING, Der Klappelkrieg, 40; et: Die Luxemburger Glaubensbekenner, 141, sq.—Archives de Boulaide.—NANER, Catal. Biblioth. Luxembg., 714.

KOENIGSMACHER, Jean de; v. JEAN, dit de Kœnigsmacher.

KRANTZ, Jean-Népomucène; v. CRANTZ, Jean-Népomucène.

KRANTZ, Mathias, fils de Pierre Krantz, mayeur et cultivateur-propriétaire à Roodt, commune de Sept-fontaines, et de Marie Girsch, est né au dit Roodt, le 20 novembre 1743. Après avoir terminé ses études humanitaires au collège des Jésuites à Luxembourg il entra chez les Pères Dominicains de la même ville où il fit sa profession religieuse.

La suppression des monastères par l'empereur Joseph II l'ayant chassé de sa retraite il fut nommé professeur de la classe de grammaire au collège Thérésien de Luxembourg, fonctions dans l'exercice desquelles il se montra tellement sévère que plus d'un étudiant, dit-on, pour y échapper se sauva à Louvain pour subir ses examens.

La conquête française s'étant accomplie sur ces entrefaites, Krantz fut obligé de se tenir caché parce qu'il refusa obstinément de prêter le serment de haine à la royauté. Ayant en conséquence erré successivement, de 1796 à 1802, en se tenant incognito et travesti chez des parents, tantôt à Bas-Bellain, tantôt à Schleidweiler, où il remplit même pendant quelque temps les fonctions pastorales, il fut enfin déclaré absous de la peine de la déportation. Après la conclusion du Concordat et le retour de la tranquillité, Mathias Krantz fut désigné

curé primaire de la paroisse de St. Michel à Luxembourg, où il est mort fort regretté, le 24 mars 1820, à l'âge de soixante-dix-sept ans.

Par testament olographe du 14 décembre 1817, confirmé par acte authentique la veille de son décès, il légua « au curé et notables de Schleidweiler, Roodt et Tiefenbach, faisant ci-devant partie de sa paroisse, trois cents francs à placer sur intérêts de cinq pour cent au profit des pauvres enfants de ces villages qui n'ont pas les moyens de salarier leur maître d'école, à condition que sous la surveillance de leur pasteur le maître d'école leur enseigne entre autres les principes de la religion catholique. » Dans le même acte il donnait aussi « aux villages d'Ohrenhoffen et Zemmer avec Mueltgen, faisant partie de sa ci-devant paroisse, à chacun de ces deux villages, deux cents francs pour la même fin et aux mêmes conditions que dessus. »

Ces deux donations il les accomplit même encore de son vivant, ayant envoyé le 29 août 1819 trois cents francs à Schleidweiler et quatre cents à Ohrenhoffen et Zemmer, à partager également entre ces deux localités.

ENGLIS, Die Luxemburger Glaubensbekenner, 86, sq — Etat civil de Kehlen et de Luxembourg. — Protocole J. B. Wenger, en l'étude du notaire Klein à Luxembourg. — Communication de M^r le Procureur d'Etat, à Luxembourg. — Communications particulières et de famille.

L.

LABBEVILLE, Guillaume-Ignace de, fils de Pierre de Labbeville, écuyer, ancien officier de cavalerie au service de France, et de Marie-Thérèse du Mont, dame de Bevuz, Henriette, l'Aumonier et Genalle, naquit à Marche vers les dernières années de la première moitié du dix-huitième siècle, et s'adonna à l'étude du droit à l'université de Louvain. Passé

avocat au Conseil-Souverain de Luxembourg, il devint vers l'année 1763 ou 1764, Echevin royal de la haute-cour, ville et ban de sa ville natale, emploi qu'il conserva à ce qu'il paraît jusqu'à sa mort. Toute la vie de ce grand homme n'a été qu'une suite non interrompue d'actes de désintéressement, de bienfaisance, de philanthropie et d'attachement à son souve-

rain comme au bien public. Chargé par ses fonctions d'assesseur à la haute-cour de Marche de l'instruction de toutes les procédures criminelles, il n'a jamais réclamé aucune indemnité pour les frais que ces instructions entraînaient. Comme membre des Etats il assistait régulièrement aux délibérations. Nommé inspecteur et commissaire pour le collège d'humanités de Marche, il remplit cette commission avec succès et favorisa par ses soins l'enseignement des lettres et des arts; proviseur de l'hôpital de la même ville, il régla les comptes de cet établissement par l'activité qu'il mit à examiner les titres et les chartres, et parvint à recouvrer des rentes déjà perdues par l'insouciance de ses prédécesseurs et dont la perte aurait pu entraîner celle de la fondation. Il s'acquitta en un mot de ces différentes fonctions avec tant de zèle qu'il mérita l'approbation du public et que ses supérieurs lui témoignèrent plusieurs fois leur satisfaction, tant sur son désintéressement que sur son activité et son zèle : La Chambre des comptes lui marqua spécialement son contentement par une lettre particulière au sujet d'un plan qu'il avait conçu et à l'exécution duquel il présida dans la suite, pour certains changements à introduire dans l'administration des domaines du quartier de Marche, à l'avantage des finances publiques aussi bien que des particuliers. Consulté de toutes parts il donnait gratuitement chaque année sept à huit cents avis, ne cherchant en cela d'autre satisfaction que celle d'amener les parties à des transactions en éclaircissant leurs procès et souvent à ses dépens.

De Labbeville était savant jurisconsulte, zélé administrateur et toujours protecteur du pauvre; aussi mérita-t-il d'obtenir de l'empereur Joseph II le titre de Chevalier, comme une distinction de la munificence du Souverain en récompense de ses rares vertus. Les Patentes impériales en date du 6 mai 1786, rapportent comme considérants les faits que nous avons relatés.

Les armes de cette famille, qui sub-

siste encore à Marche, sont: d'azur, à la croix d'or.

De Labbeville fera dans tous les temps honneur à sa ville natale, comme il pourra être proposé pour modèle à ceux qui sont placés dans des circonstances analogues.

Il avait deux frères prêtres, qui comme lui ont mérité une place parmi les luxembourgeois distingués : L'un des deux s'appliquait à enseigner gratuitement la théologie à des sujets hors d'état de fournir aux frais de ces études, et en rendit plusieurs capables de recevoir les ordres. L'autre, mû par le seul motif de bienfaisance, s'attacha dans sa jeunesse à desservir la cure de la ville de Marche dont le pasteur titulaire accablé d'infirmités ne pouvait plus en remplir les devoirs ni payer un vicaire, s'étant par ses charités dépouillé de tout en faveur des pauvres.

PAQUET, 81.—Archives du Conseil Souverain: Req. aux Commissions, N° 1112, p. 129.—Notes communiquées.—Biographie générale des Belges, 120.

LAER, *Marguerite de*, épouse en premières noces de Nicolas Niedbruck (v. son art.), mort en 1655. Cette dame s'est rendue recommandable par ses donations en faveur de l'instruction publique. En effet, nous trouvons dans les actes concernant le séminaire ou pensionnat dépendant du collège de Luxembourg, sans y être attaché, qu'elle légua aux Jésuites de cette ville dix-huit cents écus du pays, faisant 8280 francs, à employer à la fondation et à l'entretien d'un collège pareil à Thionville; et pour le cas où cette fondation ne pourrait pas avoir lieu les revenus de cette somme devaient servir à l'entretien du séminaire de Luxembourg.

NANUS, Dissertation sur les Bourses d'études, XII et XXIII.—Inventaire des papiers du Séminaire, en 1775.

LA FONTAINE, *Quirin de*, né à St. Vith le 22 octobre 1713, fils de Jean-Paul de La Fontaine, avocat au Conseil provincial de Luxembourg et de Marie des Villettes, entra jeune dans l'ordre des Jésuites et fut attaché au collège de Luxem-

bourg où il remplit avec la plus grande distinction et pendant une longue série d'années l'emploi de prédicateur à l'église paroissiale de St. Nicolas en même temps que les fonctions de missionnaire. Il fut un zélé propagateur des vues du Pape Grégoire XV, fondateur de la Congrégation de la Propagande à Rome, et répandit dans le cours de ses missions la confrérie créée par le même pontife sous le titre de Jésus et Marie, placée sous le patronage de St. Joseph et de St. François-Xavier et ayant pour objet la propagation de la Doctrine chrétienne pour bien vivre et bien mourir. On conserve encore dans les archives des églises paroissiales de Mersch, Cruchten et Buschdorf des Patentes signées de lui, constitutives de cette confrérie dans leur ressort.

La collection des sermons de cet orateur chrétien distingué avait été soigneusement recueillie et a été vue en possession de son neveu Jean-Bapt. de La Fontaine, curé à Tommen et définiteur du décanat de Stavelot, mort vers 1799, frère du conseiller de son nom au Conseil souverain.

Quirin de La Fontaine est décédé à Luxembourg, le 1^{er} décembre 1772, des suites de meurtrissures qu'il avait reçues par la rencontre dans la traversée de la porte-neuve, de deux voitures chargées, au moment où il se rendait à la chapelle de N.-D. pour y célébrer la messe. Sa mort répandit un deuil général dans la ville où il avait longtemps vécu affectionné et vénéré de la population.

Le P. Quirin de La Fontaine paraît être entré au Collège de Luxembourg en même temps qu'un plus jeune de ses frères qui y occupa la chaire de Philosophie et que l'on nommait *der deutsche Pater Lafontaine* parce qu'ayant fait ses études en Allemagne il avait conservé l'habitude de ne s'exprimer qu'en haut allemand. Ce dernier est décédé en 1750, fort regretté de ses élèves.

Notes et renseignements communiqués. — Archives des paroisses citées.

LAITTRES, maison originaire de Lorraine. Depuis l'an 1250 on la voit figurer

parmi les *anciennes familles* de Paraiges de Metz, et en 1319, 1360 et 1394 à la tête de cette république. Forcée d'émigrer par suite de dissensions politiques et religieuses dans lesquelles plusieurs de ses membres se trouvaient fortement compromis elle se réfugia vers le pays de Luxembourg aujourd'hui français et les prévôtés de Montmédy et de Saint-Mard où elle se fixa.

Un assez grand nombre de membres de cette honorable famille se sont distingués dans les fastes luxembourgeoises ; nous allons les passer en revue.

Archives de Famille. — Archives du siège des nobles. — Ungersauck. — Notes d'études.

LAITTRES, *Claude de*, chevalier, seigneur de Saint-Mard, Rossignol, la Malmaison, Allondrel, Petit-Sivry, Grand-Failly, Bramont, Villelosne, Mercy-le-bas, capitaine au service de S. M. C., Gouverneur et Prévôt de Virton et St. Mard, du siège des nobles en 1623, était fils d'Ernard de Laittres et d'Anne de Custines. Il est né au château de St. Mard et épousa le 11 février 1602 Louise de Waha, fille de Gilles de Waha, seigneur de Mabouge, capitaine-gouverneur des prévôtés de Rochefort et de Neufchâteau, et de Marguerite de Val, dame héritière de Rossignol. Par cession du 15 avril 1608 Gilles de Waha et Marguerite de Val donnèrent à leur gendre Claude de Laittres, seigneur de Saint-Mard les seigneurie, château et forteresse de Rossignol : Cette donation fut réalisée au siège des nobles du Duché de Luxembourg, le 31 avril 1608.

Dans ce temps de calamités, le Luxembourg était inondé d'ennemis. En 1558 le duc de Nevers d'un côté y pénétra par la Meuse : On prit Yvois, Damwillers, Montmédy, les châteaux de Herbeumont, de Jamoigne, de Chiny, de *Rossignol*, de Villémont et quelques autres places voisines. Le duc de Guise de l'autre, à la tête de vingt-neuf mille hommes vint assiéger Thionville dont il se rendit maître le 22 juin de la même année. Le général Strozzy y perdit la vie et ensuite le duc envoya

trois mille hommes vers la capitale à dessein de la sommer de se rendre ; mais les comtes de Mansfeld et de Hornes firent si bonne contenance qu'ils les obligèrent à se retirer avec confusion. Pendant cette retraite le duc de Guise *acheva de détruire les murailles et les tours de la forteresse de Rossignol.*

En 1603 les archiducs Albert et Isabelle-Claire-Eugénie investirent Claude de Laittres de l'état et office de capitaine et prévôt de Saint-Mard et de Virton, en remplacement de Henri de Châlon de la maison de Nassau. Le 11 mars 1622, aux pompes funèbres de l'archiduc Albert qui était mort le 13 juillet de l'année précédente, Claude de Laittres représenta le duché de Luxembourg, conduisant dans le cortège, avec Nicolas-Louis de Guirsch, seigneur de Chenefure, le cheval de bataille du comté de Bourgogne, tandis que François de Pontarlier, baron de Vaugrenans portait l'étendard.

Claude de Laittres fut admis au siège des nobles après avoir fait preuve des huit quartiers exigés pour obtenir cet honneur. Ces quartiers il les établit comme suit : Laittres, Lutz, Faily, Allamont, Custines, Pouilly, Gorcey et Hautoy. Il siégea dans cette assemblée en 1616, 1623, 1627, 1628, 1630 et 1631.

La France ayant de nouveau déclaré la guerre à l'Espagne, en 1635, les armées de Louis XIII firent invasion dans le Luxembourg et les Pays-Bas, ravageant complètement les seigneuries de Grand-Faily, Allondrel, Saint-Mard et Rossignol qui appartenaient à Claude de Laittres. Pendant cette campagne ce dernier reçut du cardinal-infant don Fernand, gouverneur et capitaine-général des Pays-Bas commission de lever une compagnie de cavalerie et une autre de deux cents terces de gens de pied, choisis parmi ses sujets wallons des Pays-Bas les plus expérimentés à la guerre qu'il pourra trouver, pour avec eux, dit le brevet, suivre en campagne, tenir garnison ou ailleurs, là ainsi que par nous ou de notre part lui sera commandé. Ce

brevet est daté de Bruxelles, le 3 août 1635.

Claude de Laittres est mort en 1637.

GOETHALS, *Généalogie de la maison de Laittres* ; *passim*.—Archives de Famille.—BRUNOLET, VIII, 27. —DE THOU, *Histoire de son temps*.—Biographie générale des Belges, 121.

LAITTRES, *Gilles de*, chevalier, seigneur de Rossignol, capitaine d'infanterie au service de Philippe IV, roi d'Espagne, était fils de Claude de Laittres, dont l'article précède, et de son épouse Louise de Waha. Il entra en 1635 à l'armée d'Espagne dans laquelle il fit les désastreuses campagnes de cette année contre la France. Fait prisonnier à la bataille d'Avein, le 20 mai, il obtint sa liberté moyennant rançon et prit part aux brillants succès des généraux espagnols pendant les années suivantes.

Il se distingua à la bataille de Kempen, le 14 janvier 1642. Tombé de nouveau avec d'autres officiers belges et espagnols au pouvoir de l'ennemi, entr'autres les généraux Lambois et de Mercy (v. son art.), Gilles de Laittres paya une seconde fois une forte rançon pour racheter sa liberté. Le 3 janvier 1643 il reçut le brevet de capitaine du régiment haut-allemand du colonel Franzipany. A la bataille de Rocroy il fit preuve de la plus grande valeur ; criblé de blessures il fut laissé pour mort sur le champ de bataille et fait prisonnier une troisième fois. Son parent et son ami, Jean d'Allamont (v. son art.), gouverneur de Montmédy, vint à l'armée du duc d'Enghien demander sa mise en liberté qu'il obtint moyennant une rançon de 1070 florins.

Une attestation, adressée le 30 août de la même année au gouverneur-général des Pays-Bas porte textuellement : « Je sous-
« signé, colonel d'infanterie haut-allemand,
« pour le service de S. M. C., certifie et
« atteste par cette que m'étant informé et
« ayant fait faire exactement la recherche
« des officiers et soldats qui se trouvaient
« prisonniers entre les mains des ennemis
« après la bataille de Rocroy, je n'ai su

« jusqu'à présent apprendre aucune autre
« nouvelle de Gilles de Laittres , capitaine
« de mon dit régiment , sinon qu'il serait
« mort par la quantité des graves blessures
« que plusieurs témoignaient qu'il avait re-
« çues en ladite occasion, et dont il demeure
« en effet estropié pour le reste de sa vie.
« Ce qui est le sujet pourquoi il n'a pas été
« compris au nombre des officiers de mon
« dit régiment, dont la rançon a été ci-devant
« sollicitée ; cause pourquoi , tant en consi-
« dération des incommodités que reçut le
« dit capitaine pour le reste de ses jours,
« étant estropié de la sorte, comme pour
« les dommages et intérêts assez notables
« qu'a soufferts le dit capitaine , et en cette
« occasion et en celle du prince Thomas et
« de Lambois , ez-quelles il a toujours été
« fait prisonnier, blessé par deux fois et
« rançonné de soi-même sans en avoir été
« indemnisé autrement. Je supplie très-
« humblement Son Excellence être servie
« d'ordonner que le sieur capitaine puisse
« récupérer sa rançon et les frais qu'il a
« exposés tant pour sa guérison que pour
« sa délivrance, ainsi qu'il appert par l'at-
« testation du sieur de Malandri, gouverneur
« de Montmédy ici jointe, mémement par le
« passeport du sieur Fabert, gouverneur de
« Sedan , et en témoignage de quoi, je le
« certifie. En foi et témoignage de quoi, j'ai
« ci-dessous apposé mon scel et signature
« accoutumée. Fait à Arlon le 30 août 1643.
« Guilo Ante. Franzipany. »

Le 19 décembre de la même année Gilles de Laittres reçut du roi le commandement de deux régiments de 2,500 Espagnols qu'il conduisit dans le Luxembourg. Ayant de même obtenu du Gouverneur-général de Mello la satisfaction qu'il sollicitait il songea à mettre son château et forteresse de Rossignol dans un bon état de défense : cette précaution ne fut pas inutile , car peu de temps après un corps de Français fit irruption sur le territoire luxembourgeois et vint attaquer ce fort. Gilles de Laittres opposa une résistance vigoureuse aux assaillants et les obligea à battre en retraite. Lorsque Jean de Behr

de Lahr, gouverneur de Montmédy apprit cette attaque il se plaignit par une lettre datée du 16 novembre 1645 à Gilles de Laittres de n'avoir pas été prévenu de l'invasion. Voici cette lettre : « Je me suis
« étonné d'ouïr que les Français vous ayant
« attaqué vous n'avez pris la peine, ni per-
« sonne du monde de m'en aviser. Cepen-
« dant vous ne devez douter de l'obligation
« d'inclination que j'ai à la conservation et
« défense de cette frontière, et comme m'ad-
« visc que les ennemis, bien fâchés d'avoir
« si mal réussis en leur entreprise, se ra-
« massent derechef avec de nouvelles forces
« pour attaquer l'Orsignol, j'ai trouvé bon
« d'y envoyer le lieutenant-colonel Schroets
« avec bons hommes pour résister à l'attaque
« si elle arrive bientôt, et avant de partir
« mettre l'ordre qu'il trouvera convenir pour
« la défendre à l'avenir. » Dans une seconde
lettre, du 28 du même mois le même officier ajoutait : Que par ordre de Son Excellence la place de Rossignol devait être défendue par les sujets de la seigneurie, et les palissades achevées le plus tôt possible sous la direction du lieutenant du Faicy et de Gilles de Laittres.

Par un décret du 9 mars 1646, Louis de Bourbon, prince de Condé, généralissime de l'armée espagnole défendit à ses troupes de prendre logement au château du seigneur de Laittres à Rossignol, ce domaine étant mis en la protection et sainte garde du roi.

Gilles de Laittres figure parmi les membres du siège des nobles depuis 1648 jusqu'en 1680.

Le 23 janvier 1659 l'assemblée des nobles le députa vers la cour de Bruxelles pour solliciter le maintien de ses privilèges et exemptions. Assistèrent à cette réunion : Gilles de Laittres ; le comte d'Allamont de Brandeville ; le baron de Mérode ; le baron de Boetselær ; le baron du Faing de Jamoigne ; les seigneurs de Custine d'Aufflance, de Laittres de Saint-Mard, Suys de Montquintin, de Villy, de Landres, de la Marck de Boulogne, de Wopersnow sire de Laval, de Warck, d'Orsinaing,

de Bellefontaine, d'Auly, de Pouru-aux-Bois, d'Everlange, du Chesnes.

En 1671 le comte de Monterey ayant ordonné qu'on établit une taxe sur les fiefs nobles, les Etats du pays, surtout la noblesse, élevèrent de nouveau une opposition formidable qui força le baron de Metternich, qui avait communiqué ce rescrit à l'assemblée, de céder. La noblesse finit cependant par adopter un moyen pour venir en aide à la détresse de la cour: elle vota la somme demandée, à titre gratuit, pour cette fois et sans préjudice de ses privilèges. Le gouvernement accepta cette transaction pour laquelle Gilles de Laittres avait été chargé par le prince de Chimay de se rendre auprès des nobles du duché, dans leurs châteaux, afin de stimuler leur dévouement à la cause royale et détruire la fâcheuse impression que les ordres du comte de Monterey avaient produite.

Pendant la guerre de 1673 et la nouvelle invasion de la France dans le Luxembourg Gilles de Laittres ne tarda pas à expier cruellement son dévouement à la cause du roi d'Espagne: son château de Rossignol fut pillé et lui-même frappé d'une contribution tellement exorbitante que pour y échapper il fut forcé de se retirer à Luxembourg. Après la paix, le 11 août 1678, les Etats du Luxembourg ayant reçu de la part de Louis XIV l'assurance qu'aucun des seigneurs du comté de Chinoy ne serait inquiété du chef des contributions de guerre, Gilles de Laittres revint au château de Rossignol, (1679), et fit, le 21 février 1682, relief et prestation de foi et hommage au conquérant, tant pour ce fief que pour d'autres.

Gilles de Laittres est mort au château de Rossignol, le 10 février 1689.

Archives de la famille de Laittres.

LAITRES, *Jacques de*, chevalier, seigneur de Bazeilles devant Laval et de Messaincourt, conseiller au conseil de Luxembourg et receveur-général de ce pays, était le troisième fils d'Arnoul de

Laittres, seigneur de St. Mard, et de Françoise de Lutz. Jacques de Laittres avait épousé Louise d'Allamont et mourut en 1551. Dans le partage des propriétés de famille, fait le 8 avril 1524, en présence d'Alexandre de la Fontayne, de Henri de Lutz et de Thomas de Faily, ses cousins, il obtint pour son lot les fiefs et biens situés à Virton, Robelmont, Thonne-laog, La Ferté et Grand-Verneuil.

Archives de la famille de Laittres.

LAITRES, *Mathieu de*, chevalier, seigneur de Saint-Mard, Belven, Allondrel et la Malmaison, était fils de Philippe-Edmond (v. son art.) et de Marie-Elisabeth de Nassau.

Il suivit ses cousins de Nassau au service de l'empereur Léopold I^{er}, fit les campagnes d'Italie sous le prince Eugène, assista aux batailles de Carpi, Chiari et Mirandole. Il fut tué à l'affaire de Crémone, le 1^{er} février 1702, étant capitaine de cuirassiers.

GORTALS, Généalogie de la maison de Laittres. — Archives van der Straten-Ponthoz.

LAITRES, *Nicolas de*, chevalier, Seigneur de Bazeilles, d'Ecouvier, de Saint-Pancré, colonel d'un régiment de dix enseignes au service de Philippe II. roi d'Espagne, gouverneur et prévôt de Saint-Mard et de Virton, lieutenant des compagnies d'armes du comte de Mansfelt, était fils de Jacques de Laittres (v. son art.) et de Louise d'Allamont.

L'abbé Bertels parle de lui dans les termes suivants: Nicolaus de Laittres, vir nobilis, virtunensis gubernator, omnimodo auctoritate præest. Il avait succédé au Sire de Vandrey et il fut remplacé en 1502 par Henri de Châlons.

Nicolas de Laittres assista aux assemblées des nobles des duché de Luxembourg et comté de Chinoy du mois de janvier 1576. Il fut encore présent à la réunion de l'ancienne chevalerie du Pays le 11 septembre 1593 pour la réception de l'Archiduc. Nicolas de Laittres avait épousé

le 3 septembre 1573 Nicole de Naves, fille de Jean de Naves, vice-chancelier de l'Empire (v. son art.) et d'Hélène de Waha. Il est mort sans postérité, le 7 avril 1599, et fut inhumé dans l'église de St. Gobergue à Virton, sous une tombe où il était représenté et portant l'épithaphe suivante :

« *Cy-gist honnête seigneur NICOLAS DE LAITRES, seigneur d'Esconviets, Ba-zeilles, Saint-Pancré, de la grande maison de Virton, et colonel d'un régiment de dix enseignes pour le service de S. M. C., lieutenant d'une compagnie d'armes de Son Excellence de Mansfelt pour le service de Sa Majesté, gouverneur et prévôt dudit Virton et Saint-Mard, qui céda le 7 avril 1599.* »

Sa femme répose à côté de lui.

BRATELS, édit. 1608, p. 195. — GORTHALS, Général, de la mais. de Laitres. — Général. macrte. de la même maison.

LAITRES, *Philippe-Edmond de*, chevalier, seigneur de Saint-Mard, Allondrel, la Malmaison et Belven au duché de Luxembourg, capitaine au service de Philippe IV, roi d'Espagne, capitaine-prévôt de Virton et Saint-Mard, membre de l'état noble du Luxembourg, était fils de Claude de Laitres (v. son article) et de Louise de Waha. Philippe-Edmond de Laitres fut d'abord page de l'Infante Isabelle à la cour de Bruxelles, puis capitaine-prévôt de Virton et Saint-Mard par brevet de Philippe IV du 4 août 1637. Au mois d'avril 1639 il reçut du cardinal-infant l'archiduc don Fernand, gouverneur-général des Pays-Bas des patentes de capitaine dans un régiment allemand sous les ordres du colonel Pierre de Cobreuil. Il fit en cette qualité les campagnes de 1639 à 1650.

En 1652 il adressa à l'archiduc Léopold, gouverneur-général des Pays-Bas une requête tendant à être autorisé à lever une compagnie d'infanterie wallonne : « A son Altesse Sérénissime, supplie et re-

montre en toute humilité Philippe Edmond de Laitres, prévôt de Virton et Saint-Mard et capitaine entretenu, disant qu'en l'an 1635 il plut au feu sérénissime prince cardinal-infant accorder à défunt Claude de Laitres, père du remontrant, prévôt dudit Virton, les patentes ci-jointes pour faire deux compagnies, une de cavalerie et l'autre d'infanterie, ce qu'il fit en effet ; mais ayant décédé avant qu'elles fussent reçues à montre, les soldats se dispersèrent sous d'autres officiers ; et comme présentement les raisons et considérations pour lesquelles lesdites patentes lui furent données sont encore très-nécessaires, savoir que la conservation des frontières et quartier dudit Virton, où les ennemis voisins prennent leurs entrées et passage pour aller plus avant dans le pays de Luxembourg, notamment lorsque les troupes qui doivent y hiverner sont en campagne, ce qui oblige les pauvres sujets à quitter le pays après la perte de leur bétail. Ledit quartier se trouvera bientôt désert et abandonné s'il n'y est pourvu par une garnison ordinaire résidant audit Virton, laquelle est encore plus nécessaire pour couvrir, assister et favoriser les communications et passage des convois d'Arlon à Montmédy et vers Mouzon que peuvent se faire qu'avec de grands périls et dangers comme peut le certifier M. de Pardo, présentement gouverneur dudit pays. A ces causes le remontrant supplie Votre Altesse Sérénissime d'être service d'avoir considération aux services des ancêtres du remontrant et aux siens, ayant depuis la mort de la sérénissime infante Isabelle, que Dieu ait en gloire, à laquelle il a servi de page, toujours été dans les armes et service de Sa Majesté, été deux fois capitaine en pied et autant de fois prisonnier en batailles, d'où il s'est lui-même retiré ; qu'il plaise à Votre Altesse de lui donner patente de faire une compagnie d'infanterie de centsoldats, gens du pays, plus ou moins, comme il plaira à Votre Altesse, et ce du pied wallon, et puis de terce, pour tenir garnison audit Virton et autres postes qui seront né-

cessaires, et lui faire délivrer huit patagons par soldat pour les lever comme il a été donné au seigneur comte de Schwarzenberg, et Votre Altesse fera service de Sa Majesté, le bien et la conservation dudit pays. »

L'archiduc fit faire à Philippe-Edmond de Laittres la réponse suivante: « Monsieur, voici la requête qui a été présentée à Son Altesse, et joint les deux patentes de feu monsieur votre père, sur laquelle M. l'audiencier ayant communiqué à Sa dite Altesse, il m'a dit qu'il ne jugeait à propos de faire lever la compagnie que vous demandez et qu'il n'en était point nécessaire. Je crois bien, si vous aviez demandé de faire la levée à vos dépens, qu'on vous l'aurait accordé, mais à demander argent présentement, on n'y veut rien entendre. Francisco Ortez. Bruxelles, le 9 mars 1652. »

Nonobstant ce refus le prince de Chimay el d'Aremberg, chevalier de la toison d'or, gouverneur et capitaine du duché et pays de Luxembourg ordonna le 1^{er} septembre 1654 à Philippe-Edmond de Laittres de prendre en revue tous les habitants de sa prévôté de Virton et Saint-Mard et sujets dont chacun d'iceux qui ne se trouveraient pas armés, aient à se pourvoir d'armes au plus tôt, afin qu'au besoin ils puissent s'acquitter de la faction et du devoir que le service de Sa Majesté et la conservation de la province requerront.

Philippe-Edmond de Laittres assista aux assemblées de l'état noble en 1643, 1645, 1648, 1652, 1653, 1660, 1661, 1663, 1665, 1666, 1672, 1674, 1676, 1677. Le 17 janvier 1645 il avait épousé très-noble et très-illustre dame Marie-Elisabeth de Nassau, dame héritière des seigneurie et château de Belven, au duché de Limbourg, fille de Jean-Georges de Nassau, seigneur de La Rochette et de Neuerbourg, et de son épouse Christine de Hanxeler. Philippe-Edmond de Laittres est mort au château de Saint-Mard, le 6 juillet 1677.

Archives de la famille de Laittres. — Biographie générale des Belges, 131.

LAMBERTS, *Frédéric*, est né à Wallhorn, non loin d'Eupen. Il suivit les cours de l'université de Louvain où il eut l'honneur d'être proclamé *primus*, et obtint pour ce motif la riche cure de Weiswampach qui était à la collation de cette université, ainsi que les fonctions de *procurateur ad lites*, et depuis 1767 celles de *procurateur apostolique* de même que d'*official forain*: En cette dernière qualité il condamna le curé de Gros-Kampen à huit jours d'arrêts à domicile. Lamberts exerça une immense influence sur les affaires qui concernaient les églises dans les environs et s'acquit une telle considération au vicariat-général de l'évêché de Liège qu'il était toujours consulté pour les nominations à des postes un peu considérables ou l'orsqu'il s'agissait de déférer des pouvoirs de juridiction ecclésiastique: il était même devenu très-difficile d'obtenir sans son consentement une cure dans le voisinage. Son séjour était le rendez-vous de nombreux étudiants qu'il guidait de ses avis et de ses conseils: toutes ces circonstances réunies l'engagèrent à montrer une grande activité.

Comme savant en général, ayant surtout la réputation d'être bon canoniste et habile jurisconsulte, il voulut diriger lui-même plusieurs procès, tantôt pour la fabrique de son église, tantôt pour tel ou tel prêtre individuellement; ce qui lui avait fait donner le sobriquet de marchand de procès.

Il était inexorable sur le chapitre de la discipline et de l'ordre, à tel point qu'un jour il arracha l'aube bas du corps à un prêtre qu'il avait vu dire la messe trop vite, et l'empêcha d'aller à l'autel.

En 1798 il se mit à la tête de l'échafourée de quelques paysans contre l'invasion française, le Kloepelskrieg: on sait que cette levée de boucliers a eu sa première origine à Weiswampach. Il la dirigea dit-on, par des délégués qu'il sut distribuer dans différentes directions, et compta bientôt dans le pays et les localités environnantes de nombreux affilés à sentiments anti-républicains, avec lesquels il noua un échange actif de correspondances. Bien

que dès le principe son nom fût inscrit sur la liste des proscrits et que la voix publique annonçât sa fuite en Allemagne, sa fermeté comme pasteur d'âmes ne lui permit pas d'abandonner son troupeau qu'il ne quitta pas un instant, quoiqu'il fût obligé pour se soustraire aux recherches et aux traques organisées contre lui, de se tenir caché, tantôt dans une garde-robe, tantôt dans un tas de foin ; et il sut à toute occasion trouver les moyens de donner à ses paroissiens lorsqu'ils en avaient besoin, les consolations spirituelles ainsi que les sacrements de l'Eglise. Il ne sortait que pendant la nuit pour administrer le baptême, célébrer les mariages et porter les saintes huiles aux moribonds : son bréviaire avec un brave campagnard furent toujours ses conducteurs et la foi son guide. Un jour pendant une nuit obscure il passait près de Beiler, après avoir traversé à pied le ruisseau nommé Alf, lorsqu'il entendit près de la Schiebach un grand bruit de voix et d'armes : c'étaient les français qui escortaient quelques paysans garrottés. Lamberts, bien qu'avec des habits mouillés, fut obligé de se blottir et de se tenir caché jusqu'à ce que le convoi fut passé ; puis il continua sa course encore pendant une demie lieue pour regagner sa retraite.

Vainement plusieurs habitants de Weiswampach voulurent-ils rendre leur curé attentif aux suites de ses entreprises anti-révolutionnaires, vainement les républicains l'avaient-ils déclaré hors de la loi, Lamberts conserva presque jusqu'à sa mort sa haine contre les novations politiques et religieuses, comme il sut continuer ses infatigables efforts pour affranchir le pays et sa propre personne du joug détesté de la domination française. Il sut pendant la persécution tromper de toutes les manières la vigilance de ses persécuteurs, séjournant alternativement et pendant des semaines entières, tantôt à Weiswampach, tantôt à Wilwerdange, tantôt à Gœdange ou à Malscheid, tous villages de sa paroisse, faisant écrire des bords du Rhin des lettres

qui dénonçaient son départ de Weiswampach. Finalement, malgré qu'après la conclusion du Concordat il eut solennellement déclaré du haut de la chaire, en présence de deux gendarmes, de l'autorité municipale et de ses paroissiens, n'avoir jamais écrit une seule lettre en faveur de la Klœpelsarmée et n'avoir même jamais pris une part active à la révolte des paysans, il ne continua pas moins à conserver la réputation d'avoir été le chef suprême comme l'âme de tout ce qui arriva ou de tout ce qui devait arriver dans ce but commun.

Comme la plupart de ceux qui partageaient sa manière de voir, Lamberts était enthousiasmé pour la religion ainsi que pour le pays, et prêt à tout moment à sacrifier tout, même sa vie, en faveur de ce qu'il nommait la sainte cause. Il ne connaissait en effet rien de plus sacré ni de plus pressant que de mettre fin à la domination étrangère, de placer des bornes à la dépravation morale que cette domination avait amenée parmi nous, de restituer l'antique foi et les lois anciennes dans leurs droits primitifs et de ramener le bonheur public avec l'ancienne loyauté. Comme premier moyen pour arriver à ce résultat qu'il appelait de tous ses vœux, il considérait la reprise de la ville de Luxembourg et l'expulsion des Français. Son but pouvait être noble et sérieux, sa volonté hardie et pleine de résolution, puisqu'il avait entrepris de faire sauver par ses cohortes campagnardes la ville qui s'était soumise au joug étranger ; mais il s'était immensément trompé dans le choix des moyens qu'il mit en usage. Il lui arriva en effet ce qui advient même à un peuple fort qui devient incapable de mener à bonne fin toute grande entreprise lorsqu'il manque de chefs énergiques et expérimentés : il finit par se compromettre, et son entreprise avec lui ; il fut même taxé de folie pour avoir voulu tenter l'impossible avec ses faibles moyens d'action ; car ses phalanges sans ordre comme sans discipline portaient en elles-mêmes le germe de leur désorganisation, et se seraient bientôt dis-

soutes d'elles-mêmes si l'ennemi n'avait pas pris ce soin comme on sait. Le compromis que Lamberts avait conclu à Drinckler avec différents chefs de la Klœppelsarmée fut dès lors un acte bien inutile, comme ceux que d'autres chefs de cette entreprise signèrent à leur tour à cette occasion et sur des bases analogues : ces chefs, beaucoup trop peu expérimentés, finirent par succomber sous le poids des suites de leur échaffourée et beaucoup d'entre eux y perdirent même la vie.

Le résultat malheureux de cette révolte dont le curé Lamberts fut toujours considéré comme le premier moteur et le principal agent finit même par lui aliéner l'attachement et l'estime de plusieurs de ses propres paroissiens, au point qu'ils ne voulurent plus l'avoir pour leur pasteur et l'engagèrent en conséquence à se faire transférer à Lieler en qualité de vicaire. Pour se débarrasser de lui, ils l'accusèrent même après le retour de l'ordre dans les affaires ecclésiastiques, 1^o de ne pas savoir chanter, 2^o de prêcher toujours le même sermon. « S'il ne sait pas chanter, » leur répondit le provicaire de Neunheuser (v. son art.), « il peut se contenter de « dire des messes basses ; et s'il prêche « tous les dimanches la même chose, « redites-moi son sermon. » Mais les accusateurs ayant déclaré qu'ils ne le pouvaient pas, le provicaire ajouta : « s'il en « est ainsi, c'est-à-dire si vous ne savez « pas encore par cœur ce que votre curé « ne cesse de vous répéter, c'est une preuve « qu'il ne l'a pas encore assez souvent « redit. » Après cette réponse il décida que Lamberts eût à rester curé de Weiswampach.

En exécution de cette décision, la paroisse voulut célébrer une fête dont on n'aurait encore jamais vu la pareille dans l'endroit. Tous les paroissiens accompagnés de musique, la jeunesse sous les armes et le maire, nommé Dupont, décoré de son écharpe officielle, allèrent au-devant du vieillard. Lorsqu'il eut mis le pied sur le territoire de l'endroit, Dupont lui adressa

ces mots flatteurs en lui présentant les clefs du temple : « Monsieur le curé, c'était moi « qui vous avait fermé cette église sous le « régime de la proscription du culte ; il « m'est bien doux aujourd'hui d'être éga- « lement appelé à vous en restituer les clefs « et de la rouvrir alors que la persécution « est arrivée à sa fin. »

Lamberts ne put jouir de son triomphe que pendant trois ans ; il est mort en 1806.

M. l'abbé ENGLINC, d'après des renseignements donnés par MM. DURST et KALDENBACH. — BORNANN, Beitrag zur Geschichte der Ardennen, II, passim. — ENGLINC, Der Klœppelskrieg, passim.

LAMORMENIL, *Guillaume Germé de*, v. GERMÉ, *Guillaume*.

LAMORMENIL, *Henri Germé de* ; v. GERMÉ, *Henri*.

LAMORT, *Jacques*, fils de Claude Lamort imprimeur à Metz et de Jeanne Marlée, est né dans cette dernière ville, le 20 novembre 1785.

Son père qui avait été élève de Didot l'aîné et pour lequel malgré ses mérites, M. Bégin n'a pas trouvé de place dans la Biographie de la Moselle, forma en 1802 à Luxembourg un établissement typographique pour les impressions officielles de la préfecture du Département des forêts. Il y préposa son fils Jacques qui était à peine âgé de dix-sept ans et qui venait seulement de terminer ses études. Jacques Lamort a géré cet établissement au nom de son père, jusqu'à ce qu'il le reprit pour son compte particulier, le 1^{er} janvier 1817.

Depuis cette époque il l'a constamment perfectionné d'après les progrès de l'art et dans la proportion des besoins qu'il avait à satisfaire, à tel point que toujours ses ateliers ont pu être cités comme les premiers du Pays, le maître mettant en effet un noble orgueil à ce que les productions qu'il livrait au public joignissent la netteté de l'exécution à la correction des textes. Cet état des choses dura jusqu'au mois d'août 1853, où, surchargé de soins et d'intérêts infiniment plus importants ; ayant d'ailleurs placé

tous ses enfants dans d'autres branches industrielles, il céda son imprimerie à un successeur qu'il voulut néanmoins aider de ses conseils et former par ses exemples : il conserva en effet les ateliers dans sa propre maison et ne cessa pas de les entourer de la même sollicitude paternelle que lorsqu'ils lui appartenaient.

Jacques Lamort avait épousé le 13 mars 1813, Marie-Françoise-Henriette Briesaux qui mourut à Luxembourg, le 24 décembre 1829 : cette alliance tout en comblant les vœux de son cœur l'avait associé à une famille favorisée de la fortune, circonstance des plus propices pour donner à ses vastes conceptions et à son besoin incessant de travail une pleine matière à des opérations aussi utiles que lucratives.

En effet après quelques années de gestion de l'imprimerie en son propre nom, celle-ci ne put plus suffire à son activité de corps et d'esprit. Il jeta en conséquence ses vues sur une autre branche d'industrie en corrélation intime avec son premier état, et établit dans la vallée dite de la Mühlbach près d'Eich une papeterie à la main qu'il a exploitée pendant vingt-sept ans, tout en activant en même temps et comme d'utiles succursales les établissements analogues de Lamouline près de Neufchâteau, de Stockem près d'Arlon et de St. Leger près de Virton.

En 1828 il créa au faubourg de Clausen une fabrique de papiers de tenture.

Ces différentes usines, trop éloignées les unes des autres, ne lui ont bientôt pas laissé les moyens de fabriquer à temps la quantité et la qualité des produits dont il avait su se procurer un placement avantageux ; ses ressources pécuniaires s'étaient d'ailleurs accrues d'une manière considérable par ses habitudes de sage économie. Ces circonstances favorables l'engagèrent en conséquence à étendre l'importance de ses usines et à les concentrer dans un rayon plus étroit : il fit ainsi l'acquisition des deux propriétés de Senningen, ancienne papeterie créée vers 1748 par un

nommé Lapeyrade sur un fonds ayant appartenu à la famille de Wiltheim mais qui était tombée en ruines, et celle des Rochers près de Manternach. Il y éleva les deux beaux établissements à la mécanique de papeterie et de fabrication de tentures, branches d'industrie dont il dota le Pays, et qu'il a depuis maintenus en pleine activité en y donnant habituellement de l'occupation à plus de deux cents ouvriers.

Pour la direction immédiate de ces deux importantes usines il trouva dans ses deux fils aînés des collaborateurs selon son cœur et son esprit. Mais cette coopération de ses fils, en allégeant l'étendue de ses soins de surveillance, vint de nouveau lui ménager des loisirs qu'il voulut utiliser également, tant le besoin du travail était devenu pour lui d'une exigence impérieuse : Il avait d'ailleurs un troisième fils qu'il voulait aussi enseigner à son exemple et habituer à une vie active, laborieuse.

Il loua en conséquence en 1845 la faïencerie Dondelinger, à Echternach, et la transforma en un troisième établissement industriel qui compte aujourd'hui cent quarante ouvriers et à l'exploitation duquel il préposa ce troisième et plus jeune fils, se réservant sur tous les trois la haute surveillance ; les visitant tour-à-tour et inspectant à chaque tournée tout par lui-même dans les moindres détails.

Pendant que Jacques Lamort dirigeait ainsi son imprimerie à Luxembourg, la plus importante du Pays, exerçait la suprême et très-directe surveillance sur les deux papeteries de Senningen et de Manternach, sur sa fabrique de papiers peints au même Senningen ainsi que sur sa faïencerie à Echternach ; pendant qu'il faisait de fréquentes et de laborieuses visites à ces divers établissements ; pendant qu'il présidait à la direction et à la correspondance du commerce étendu pour le placement des produits multiples et divers de ses manufactures, il a su se conserver encore le temps d'être, pendant vingt-

quatre ans un des membres les plus intelligents, les plus exacts, les plus actifs et les plus dévoués de l'administration urbaine et de la chambre de commerce dont à son décès il était le président. Il fut de même échevin de Luxembourg depuis 1833 jusqu'en 1837 où il a été honorablement démissionné de ces fonctions sur sa demande. Il fit aussi partie de l'assemblée des Etats du Pays qui élaborait la Constitution de 1848.

En société il était toujours aimable et gai; il aimait d'assister de ses conseils ceux qui, même sans les réclamer toujours, pouvaient en profiter; il aimait de même à prodiguer d'efficaces consolations à ceux dont il croyait pouvoir adoucir les peines en les partageant; mais surtout il était toujours prêt pour venir en aide à des besoins qu'il savait deviner et pour soulager avec une générosité qui n'était surpassée que par sa discrétion, laquelle semblait vouloir dissimuler ses larges et nombreux bienfaits à ceux-là même qui les recevaient. Ajoutons enfin, que quant à la probité de même qu'à la délicatesse la plus exquise dans ses relations, personne ne l'a jamais trouvé en défaut.

Tant d'activité, tant de mérite civique ne purent manquer d'être reconnus par des distinctions honorables; c'est ainsi que notre si regretté Roi Grand-Duc, Guillaume II lui conféra son Ordre de la Couronne de chêne, et S. M. le Roi de Prusse celui de l'aigle rouge.

Jacques Lamort est décédé sans maladie, au retour d'une visite qu'il avait faite à ses usines, le premier novembre 1856, à l'âge de soixante-onze ans moins vingt jours. Son convoi-funèbre fut suivi de toutes les notabilités de la ville et des environs ainsi que des nombreux ouvriers de ses fabriques, de même que de la population entière; tant il était aimé, respecté et honoré de tous.

Nous sommes au regret de nous voir forcé d'omettre ici les particularités ultérieures de la belle vie de notre honorable concitoyen, ainsi que la liste des nombreuses éditions sorties de ses presses pendant une

gestion de près d'un demi siècle: il nous a été impossible de nous procurer ces renseignements, parce que ses fils, voulant, ont-ils dit, respecter les recommandations de modestie de feu leur père, ont formellement refusé de nous communiquer quoi que ce fût.

Souvenirs contemporains. — Les Journaux: Le Courrier et la Revue du Grand-Duché, N^o du 6 novembre 1856. — NERVAN, Notice historique sur la famille de Wiltheim, passim.

LANDON, ou *Laudon, St.*, frère de St. Géry (v. son art.), est né à Yvois vers l'année 589. Il fut établi premier abbé du monastère de Saint-Médard et Saint-Loup, fondé par son frère sur le Mont-des-Bœufs près de Cambrai, et paraît avoir été le coopérateur de St. Géry dans ses travaux apostoliques.

De la Hant, Annales d'Yvois-Carignan, 19 et 410, sq. — Gallia [Christiana, III, 75. — Martenot, I, 289. — Les Bollandistes, au 11 août, p. 664.

LAROCLETTE, *Conon de*, qui florissait pendant la seconde moitié du douzième siècle, était à ce qu'il paraît fils d'Arnoul, chevalier, seigneur de Larochette, que nous trouvons en 1116. Le nom de sa mère nous est resté inconnu.

Ce personnage qui appartenait à la puissante maison de son nom, von der Feltz en Allemand, et portait: d'argent ou selon d'autres d'azur ou bien d'or, à la croix ancrée de gueules, a eu l'honneur d'être revêtu en 1192 des hautes fonctions de Guidon ou Banneret héréditaire du Comté de Luxembourg, à la création de cette charge importante qui consistait à porter à la guerre la bannière du suzerain et à conduire ses gens d'armes au combat.

BERTHOLET, IV, 567. — PIRARAT, III, verbo: FELTZ.

LAROCLETTE, *Jean de*, seigneur de ce lieu et chevalier, fils d'Arnoul de Larochette justicier des nobles en 1327, était en grand crédit à la cour de Jean l'aveugle, comte de Luxembourg et roi de Bohême, à tel point qu'il fut appelé en 1340 à servir avec d'autres gentils-hommes de garant pour ce prince pour la somme de 16,052

réaux, restant du prix d'achat d'Yvois. Mais ce qui surtout rend ce personnage recommandable c'est que le 26 juin 1348 il accorda des privilèges, c'est-à-dire le bienfait de l'affranchissement à son bourg de Larochette, en présence de six autres nobles chevaliers : de son époque date l'enceinte murée dont on voit encore des restes très-sensibles autour du bourg de ce nom qui pour ce motif porterait le rang de ville si ses habitants avaient pensé à le faire valoir en temps utile.

PIZDART, III, 221.

LAROCLETTE, *Pierre-Ernest*, ou simplement *Ernest de*, était fils de Paul de Larochette, seigneur dudit lieu, Mersch, Heffingen, etc., officier de Remich où il résidait apparemment, et prévôt de Grevenmacher, mort à Remich le 31 août 1603.

Pierre-Ernest de Larochette, qui se fit religieux, a obtenu de l'auteur du manuscrit des Viri illustres l'article que nous allons transcrire : « Petrus-Ernestus a Feltz « ortus in Remich patre Paulo antiquæ et « Nobilissimæ prosapiæ Religiosus Abbatix « Fuldensis sacerdos ibidemque præpositus « montis S. Petri, Religiosorum in eo Re- « formator pius et zelosus, Reformationi « fuldensi stravit viam suo exemplo. »

Ce personnage florissait entre les années 1620 et 1624.

Viri illustres, I, N° 83. — AN HONTHAIN, *Historia Trevirensis diplomatica*, III, 277, not. c. — PIZDART, III, verbo: Feltz. — BERTHOLET, VIII, 190.

LATOMUS, *Barthélémy*, est né à Arlon, en 1485. Conformément à l'usage de ce temps il latinisa son nom *LeMasson* en Latomus sous lequel il a été connu depuis.

Après avoir fait de très-brillantes études dans la jurisprudence et les belles-lettres, il s'acquît une réputation méritée parmi les hommes les plus savants de son siècle, et fut successivement appelé à professer la rhétorique à Cologne, puis à Fribourg et enfin à l'université de Trèves. Il était dans cette dernière ville lorsque François

de Sieckingen vint en former le siège en 1321 ; et il chanta cet événement en vers héroïques. L'archevêque Richard de Greifenclau l'estimait infiniment et l'avait nommé son conseiller. Il fut appelé à prononcer le panégyrique de ce prélat.

Latomus eut l'honneur d'être appelé en 1531 par François I^{er}, roi de France, à occuper le premier la chaire d'éloquence latine au Collège de France que ce monarque avait créé en 1529 ; et il y enseigna avec la plus grande distinction pendant neuf ans, au bout desquels il retourna (en 1540) dans le Pays de Trèves et fixa sa résidence à Coblenze. Quelques auteurs croient qu'il prit cette résolution parce qu'il était fatigué du professorat et que d'ailleurs il aurait été rappelé avec les plus grandes instances par l'archevêque-électeur Jean-Louis de Hagen qui l'avait désigné pour son conseiller intime ; tandis que d'autres biographes ont avancé que cette retraite avait été motivée par la crainte que ce grand homme aurait eue d'être enveloppé dans le soulèvement général qu'avaient occasionné contre les Allemands les libelles des sacramentaires dont on accusait les professeurs de cette nation d'être les auteurs.

Quoiqu'il en soit du vrai motif du départ de Latomus de Paris, l'archevêque Jean-Louis l'honora de toute son intimité et lui abandonna même, sa vie durant, un de ses palais à Coblenze pour servir d'habitation à lui et à sa famille. Il était dans cette retraite lorsque plusieurs chismatiques, entr'autres Martin Bucer se donnèrent beaucoup de peine pour l'attirer à leur parti ; mais ce fut en vain ; et ces disputes qui lui inspirèrent peut-être ses plus belles compositions, il s'en tira avec le plus grand honneur, à tel point que des auteurs sérieux mais peut-être un peu trop exclusifs en faveur des ecclésiastiques et de leurs ouvrages, ont manifesté des regrets de ce que Latomus n'eût pas été prêtre : comme si on ne pouvait bien défendre sa foi sans être prêtre !

La grande réputation que ce savant

s'était faite par ses ouvrages de controverse engagea l'empereur Charles-Quint à l'envoyer en 1546 aux conférences de Ratisbonne pour y assister en qualité d'auditeur pour les Catholiques. De son côté, l'archevêque de Trèves l'avait aussi employé plusieurs fois comme ambassadeur pour traiter des affaires importantes, entr'autres en 1540 et en 1545 où il le députa à la diète de Worms.

Barthélemy Latomus avait épousé Anne Zieglins, comme nous l'apprend un acte que de Hontheim a inséré dans son Histoire diplomatique, T. II, p. 694 et suivante; mais nous ne savons pas s'il a laissé postérité. Il mourut à Coblençe le 3 janvier 1570, à l'âge de quatre vingt-cinq ans, non en 1546 comme Swertius le croit. Il avait su se faire estimer de tous par sa franchise et sa profonde érudition, et il fut bien sincèrement regretté, surtout par l'archevêque de Trèves qui n'avait pas eu d'ami plus intime. Il avait été en relation très-suivie de correspondance avec les principaux savants de son siècle tels que Pierre le Mosellan, Reuchlin, Huttens, Stein, le fameux Erasme, etc. En un mot, on le cite encore aujourd'hui parmi les plus grands dialecticiens, les orateurs, les poètes, les jurisconsultes et même les théologiens.

Latomus est auteur d'un grand nombre d'ouvrages; nous allons énumérer les titres de ceux qui nous sont connus: 1°. Oratio de eloquentiâ ac Ciceronis laudibus; Bâle. — 2°. Oratio funebris in obitum Principis Richardi Archiepiscopi Treverensis; Cologne, 1531. — 3°. Carmen gratulatorium in Coronationem Regum Romanorum, ad Carolum V. Cæsarem et Ferdinandum Regem, Fratres Augustos. — 4°. Oratio de peregrinatione suâ italicâ; Paris, 1540. — 5°. Epitome Commentariorum Dialecticæ inventionis Rodolphi Agricolæ; Cologne, Bâle, Paris et ailleurs, 1534. — 6°. Scholia brevia A. Cæcina: L. Muræna: Archia Poeta: ad Quirites post reditum: pro Cn. Plancio: M. Cælio: Milone: M. Marcello: Q. Ligario: Deiotoro Rege: in

Vatinicum: in Verrinas VII: in Philippicas omnes; Bâle. — 7°. Annotationes in Paradoxa Ciceronis, de Officiis, de Amicitia, de Senectute, in Somnium Scipionis; Cologne, 1534. — 8°. Enarrationes in Topica ad Trebatium; Strassbourg, 1539. — 9°. Enarrationes in Terentii comædias. — 10°. Enarrationes in Horatii quasdam satyras. — 11°. Maximiliani Imperatoris laudes; Poème en vers alexandrins. — 12°. Scholia in Dialecticam Gregorii Trapezuntini. — 13°. Summa totius rationis disserendi; uno eodemque corpore et Dialecticas et Rhetoricas partes complectens; Cologne, 1527 et 1542. — 14°. Factio memorabilis Francisci a Sickingen contra urbem Trevirensis, cum obsidione ejusdem decantata versu heroico; Cologne, 1523. — 15°. Refutatio calumniarum Martini Buceri; Cologne, 1546. — 16°. Dissertationes duæ, una in francofurtinis Comitibus anni 1546 contra Petrum Datheum, et altera contra Jacobum Andream, Goppingensem pastorem, pro SS. Eucharistia et incruento missæ sacrificio; 1557. 17°. Commentarius de docta simplicitate primæ Ecclesiæ, et de usu calicis ac de Eucharistiæ sacrificio, contra Jac. Andream; 1559. — 18°. Investitura regalium electoralis dignitatis nonnullorumque aliorum dominiorum Mauriti Ducis Saxonie XXIV febr. anno M.D.XL.III. Augustæ facta; ubi simul et vestitus et incedendi, sedendique in publicis hujusmodi aliisque celebratibus Cæsaris, aut Regis Romanorum et Electorum ordo describitur. — 19°. Latomi et Brederbachii etc. Epistolæ. — 20°. Elegia de Austriæ nomine, ad Carolum V imperatorem.

AN HONTHEIM, *Historia Trevirensis diplomatica*, II, 354 et 694, sq.; III, 988; et *Prodromus Histor. Trevir.* II, 860. — MORNAY, IV, 890. — FR. SWERTIUS, *Athensæ Belgicæ*, 155, sq. — *Gesta Trevirorum*; II, annotat. 55; III, 8. — MASENIUS, *Epitome annalium trevirensium*, 642, 646 et 649. — BEAUFELS, 151. — PIRANET, I, fol. LXVIII. — BEAUFELAT, VIII, 199. — PAQUET, 62. — LA GARDE, *Notice sur les luxembourgeois célèbres*, 19, sq. — TELLOT, *Mémoires*. — WILB. A WILTHEIM, *Disquisit. antiquar. Hist. luxembg.* II, c. 11, §. 9. — GUICCIARDINI, *Description des Pays-Bas*, 1584, fol. 457. — WYTTENBACH, Ver-

such einer Geschichte von Trier. — D. CALMET, Bibliothèque lorraine. — SCHANDIUS, Rerum germanicarum scriptores varii; II, 121 et 308. — DE FALLER, Dictionnaire historique, litt. L. — Les hommes illustres des Bays-Bas, II, 14. — BAOWEN, Annal. Trevir. II, 527, 568, 568 sq., 570 sq., 575. — VALLAN ANONÉ, Bibliotheca belgica. — v. STRAMBERG, Metropolis Ecclesie Trevericæ, I, 80 — COURTIN, Encyclopédie moderne, XIV, 170. — Biographie universelle, XXIII, 424.

LA TOUR, *Charles-Antoine-Maximilien, C^o de Baillet*; v. BAILLET, *Charles-Ant.-Maxim.*, C^o de La Tour.

LA TOUR, *Louis-Willibrorde-Antoine de Baillet*; v. BAILLET, *Louis-Willib.-Ant^o de*.

LAUDON, *St.*; v. LANDON, *St.*

LAVAUX, *Anne, dite Antoine Atis Bonne-Espérance, ou l'héroïne luxembourgeoise*, naquit vers 1622 dans un hameau des environs de Neufchâteau. Elle était âgée de vingt-cinq ans environ lorsque commença cette guerre entre la France et l'Espagne pendant laquelle la Belgique, mais surtout le Pays de Luxembourg eut tant à souffrir des courses et des pillages des armées.

La jeune fille voyant chaque année les champs ravagés, les paysans égorgés, leurs femmes et leurs filles maltraitées, les villes et les villages dévastés ou incendiés, conçut une telle haine contre les dévastateurs que, comme une nouvelle Jeanne d'Arc elle résolut de prendre les armes pour les combattre. Seulement son inspiration patriotique différait de celle de l'héroïne d'Orléans en ce qu'elle ne l'afficha pas comme celle-ci en s'annonçant publiquement comme une libératrice de son Pays envoyée par le ciel pour cette mission expresse. Son courage elle voulut le faire éprouver à l'ennemi comme un ennemi en guerre; aucune pensée de mystère ni d'inspiration surhumaine n'entraîna dans son âme: Elle fit simplement part de sa mâle résolution à une de ses amies dont le nom n'a pas été conservé à la postérité, et l'engagea à suivre son exemple, proposition qui fut accueillie.

Alors ces deux jeunes filles se travestirent en hommes, se rendirent à Bruxelles et s'enrôlèrent l'une et l'autre, Anne Lavaux sous le nom d'*Antoine Atis, dit Bonne-Espérance*, sa compagne sous celui de *La-Jeunesse*.

Anne Lavaux servait courageusement depuis trois ans dans les rangs espagnols lorsqu'elle se signala par un exploit qui rendit son nom d'emprunt célèbre: Renfermée avec une soixantaine d'hommes dans une place-forte assiégée aux environs de Tournay, et son chef ayant été tué elle se met à la tête de ses compagnons et leur propose de risquer une sortie pour essayer de s'échapper. Elle leur démontre qu'ils ne peuvent espérer obtenir du secours et qu'ils n'ont d'autre alternative que de capituler honteusement ou de suivre son conseil. Entraînés par ses chaleureuses paroles tous consentent à tenter la fortune. Ils se mettent en marche au milieu d'une profonde obscurité. Mais les sentinelles françaises les aperçoivent et donnent l'éveil. La petite troupe est cernée par plusieurs centaines d'hommes. Elle se défend avec l'énergie du désespoir. Anne Lavaux parvient enfin à se dégager avec une partie des siens. Au lieu de profiter de sa délivrance pour prendre la fuite elle revient vers l'ennemi en poussant de grands cris, comme si c'étaient des renforts qui arrivaient aux fugitifs. Les Français croient qu'on leur a tendu un piège; effrayés ils se dispersent. Anne marche bravement vers leur camp et leur prend un drapeau avec quatre pièces de canon qui sont conduits en triomphe à Tournay.

Ce glorieux fait d'armes lui valut le grade de lieutenant de cavalerie dans le régiment du comte de Mercy. Peu de temps après elle passa capitaine.

Mais elle s'était donné une autre mission encore que celle de faire la guerre: femme, elle comprenait les tortures des malheureuses dont la pudeur, jouet de la force brutale, avait alors si souvent à souffrir; et en toute circonstance elle proté-

geait son sexe contre les mauvais traitements et les violences des soldats.

La-Jeunesse, sa compagne, qui servait dans sa compagnie où elle avait obtenu un grade, eut un jour la tête fracassée par un boulet de canon, et expira entre les bras de son amie. Cette mort mit Anne dans un grand embarras. Le sexe de son amie pouvait être découvert, et on comprend combien elle devait désirer que cela n'arrivât pas. Pour éviter à la dépouille mortelle de la pauvre fille la profanation tant redoutée, elle confia son secret au prier des capucins qui devait inhumer les cadavres. Ce religieux se hâta d'annoncer, qu'ensuite d'un vœu qu'il fallait respecter, La-Jeunesse devait être jetée dans la fosse avec ses habits.

Anne Lavaux, après avoir failli faire prisonnier le Cardinal Mazarin dans le château de Montargis, assista au combat qui pendant les troubles de la Froude se livra au faubourg St. Antoine, à Paris, entre les Français et les Espagnols. Elle y fut blessée et tomba aux mains des ennemis. Peu de temps après elle recouvra la liberté; mais retournant dans sa patrie avec le comte de Mercy qui avait subi le même sort qu'elle, elle fut arrêtée en route par un détachement dont le chef eut occasion de soupçonner la vérité et parvint à la connaître entièrement.

Le maréchal de Senneterre qui se trouvait à Metz, ayant eu vent de cette étrange découverte, voulut voir cette héroïne et lui offrit le commandement d'une compagnie à cheval. Elle répondit n'avoir pris les armes que pour défendre son pays, non pour obtenir des faveurs de ceux qui ne cessaient d'y porter le pillage, l'incendie et la mort : Le maréchal la relâcha, rempli d'admiration pour un si grand courage, pour un si noble désintéressement.

Les aventures de cette femme vaillante n'ayant pas tardé à être connues d'une partie de l'Europe, la jeune fille comprit que sa modestie aurait de trop rudes épreuves à subir si elle rentrait au service. Elle demanda pour toute récompense à l'archiduc

Léopold, alors Gouverneur-général des Pays-Bas, de lui faire obtenir un asile dans un couvent.

Elle prit le voile en 1563, à l'abbaye de S^{te} Gertrude, à Nivelles, où elle passa le reste de ses jours à invoquer la protection du ciel en faveur de sa patrie qu'elle avait si courageusement défendue sur les champs de bataille.

LA GARDE, Notice sur les luxembourgeois célèbres, 80, sqqq. — *Aucune autre Biographie que nous sachions, n'a fait mention de cette femme aussi vertueuse que courageuse et célèbre.*

LEBRETON, Antoine; v. BRETON, Antoine, le.

LECLERC, Joseph-Pierre-François, fils de Jean-Théodore, juriste distingué, et de Marguerite Schmit, est né à Luxembourg le 26 juillet 1790. Après avoir fait d'excellentes études et pris le degré de licencié en droit, il se fit inscrire au barreau de sa ville natale, en 1812, et devint bientôt un des premiers avocats du tribunal de Luxembourg. Il y eut même une époque où Leclerc et Thorn (v. son art.) étaient presque les seuls défenseurs employés dans les causes les plus épineuses où il s'agissait de discuter les subtilités juridiques les plus délicates.

Leclerc excellait surtout dans ce raisonnement serré qui ne laisse plus de réplique à la partie adverse, comme il était pour l'éloquence le digne émule de Thorn, son antagoniste presque habituel, au point que pendant cette période d'années le tribunal de Luxembourg était devenu une arène oratoire célèbre.

Outre les nombreux mémoires que Leclerc a fait imprimer à l'appui de ses causes, nous avons de lui : *Quelques observations sur la législation pénale*; vol. in 8°; Lamort, 1828. Cet ouvrage était destiné à combattre avec toute l'énergie de la conviction certaines dispositions que le Gouvernement voulait introduire dans le nouveau code pénal du Royaume des Pays-Bas dont le Luxembourg dépendait à cette époque.

Joseph-Pierre-François Leclerc avait épousé dame Anne-Barbe-Françoise Feyder. Il est mort le 4 décembre 1833.

Etat civil de la ville de Luxembourg. — NANCY, Catalogue de la Biblioth. de Luxbrg., 222 et 731. — Souvenirs contemporains.

LEISTENSCHNEIDER, Pierre, fils de Michel Leistenschneider et de Catherine Klein, est né vers l'année 1743, à Dillingen en Lorraine, non à Sarrelouis comme son acte de décès le porte.

Après avoir fait de bonnes études qu'il poussa jusqu'à la licence en droit, sans que nous ayons pu découvrir à quelle université, il fut attaché en 1767 en qualité de secrétaire, à la commission nommée pour confectionner le Cadastre général du Pays de Luxembourg; ensuite et dans la même qualité à celle dite des charges publiques établie par édit. de S. M. l'Impératrice, du 24 mars 1771. L'établissement du cadastre avait, comme on peut bien le penser, trouvé beaucoup d'opposition de la part des détenteurs de biens nobles et monastiques, parce que ces biens, qui avaient été jusque là exempts de tout impôt, devaient être désormais compris dans les rôles des contributions. Aussi les membres de la commission, remplissant aux yeux des nobles et des prélats des fonctions odieuses, devaient-ils être récompensés de leur dévouement; et le gouvernement autrichien leur laissa l'option entre des lettres de noblesse ou des rémunérations pécuniaires. Les choix furent divers: et c'est de cette époque que datent quelques familles nobles du pays. Leistenschneider, avons-nous dit, qui a été attaché comme secrétaire à cette administration du commencement jusqu'à la fin, fit, dit-on à lui seul tout le travail et fut le plus mal rétribué, puisqu'il ne put, même avec son diplôme de licencié en droit, obtenir d'être inscrit sur le tableau du barreau attaché au conseil provincial, et ce sous prétexte qu'il était né français.

D'un autre côté, il devient évident d'après ce que nous venons de dire, qu'il lui fut très facile avec son emploi de puiser

des données très-précises comme très-précieuses sur la statistique locale, non seulement dans les archives provinciales mais encore sur les lieux mêmes. Il profita de l'occasion, recueillit ces notes, les coordonna et en forma un travail important intitulé: *Catalogue général et alphabétique des villes, bourgs, villages, hameaux, châteaux et fermes de la province de Luxembourg, du nombre des laboureurs et des maisons qui se trouvent dans chaque endroit ainsi que les noms des offices et seigneuries dont ils ressortissent, avec désignation des quartiers de leur situation.* 1793. — *Revu, corrigé et augmenté en 1794, par Leistenschneider.*

Cet ouvrage est resté manuscrit.

Leistenschneider, qui passait pour une bonne tête, a toujours et beaucoup travaillé. En effet, il avait colligé une énorme quantité de notes et de compilations historiques de toute espèce, mais qui ne furent jamais coordonnées, à cause d'une insouciance de caractère qu'on doit lui reprocher à juste titre: nous ne savons même ce que ces données sont devenues. Le dernier abbé de St. Hubert lui porta toujours beaucoup d'intérêt; et c'est sans doute pour ce motif qu'il aura donné à ce prélat son Catalogue dont nous avons parlé plus haut, puisque l'original de cette œuvre a plus tard été retrouvé parmi les archives de cette abbaye. Nous en possédons une copie que nous devons à l'obligeance de Monsieur de Robaulx de Soumoy, auditeur militaire à Bruxelles.

Le 16 février 1797 Leistenschneider fut nommé aux fonctions de secrétaire-greffier de la municipalité, plus tard à la mairie de Luxembourg, puis à celles de secrétaire de la régence de la même ville. Cet emploi il le conserva jusqu'au 28 octobre 1820, où le conseil de régence lui accorda sa retraite avec pension sur la caisse de la ville.

L'arrêté que le Conseil prit à cette occasion est trop favorablement motivé pour que nous n'en communiquions pas ici un extrait:

« Le Conseil, y est-il dit, ayant égard

« aux longs et honorables services rendus
« par le sieur Pierre Leistenschneider en
« sa qualité de secrétaire-greffier de la mu-
« nicipalité et de la mairie et en celle de
« secrétaire de la Régence, depuis son
« entrée en la première qualité, à l'époque
« du 16 février 1797 continuée sans inter-
« ruption jusqu'à ce jour ;

« Voulant pourvoir à ce qu'une aussi
« longue carrière augmentée par trente an-
« nées de services rendus à l'Etat avant
« son entrée dans les fonctions municipales
« soit dignement récompensée ;

« Arrête etc. »

La lettre d'accompagnement de cette ré-
solution ajoute : « En vous accordant cette
« pension en même temps que votre re-
« traite honorable, la ville de Luxembourg
« reconnaît les longs et loyaux services que
« vous lui avez rendus dans une carrière
« que vous avez parcourue avec autant de
« zèle que de droiture et de distinction.
« Mais cela ne suffit pas, Monsieur, nous
« laisserions une lacune dans l'expression
« de notre satisfaction envers vous, si nous
« n'ajoutions pas aux témoignages de la
« gratitude du Conseil de Régence celui des
« sentiments personnels que nous ont ins-
« pirés en tout temps votre caractère et
« vos vertus. »

Pierre Leistenschneider est mort à Lux-
embourg, le 24 avril 1837, à l'âge de
91 ans et quatre mois. Il avait été marié
deux fois ; d'abord le 17 janvier 1774 à
Pétronille Kleber, fille d'un imprimeur de
Luxembourg et décédée le 31 août de la
même année ; ensuite le 21 février 1777
à Marie Joséphine Dujardin. Nous n'avons
pas appris le sort de ses enfants.

Annales de la Société historique d'Arlon ; 1849
à 54 ; p. 86 sq. — Notes de M^r WYVA, secrétaire
communal de Luxembourg. — Archives de la ville.
— Souvenirs. — Le Catalogue cité dans le texte.

LE JEUNE, *Quirin*, co-seigneur de
Bomal, mort vraisemblablement en 1634,
a obtenu de l'auteur du manuscrit des
Viri illustres l'article qui suit : « 1634.
« *Quirinus* seu *Quellin* le jeusne condo-

« minus in Boumal, filia ejus unigenita or-
« dinem religiosarum celestinarum ingressa
« Leodii ipse domum suam in qua natus
« totius Durbuti amplissimam in monaste-
« rium sancti Francisci convertit. »

Nous ferons observer à l'encontre de ce
passage, que Bertholet change les noms des
personnages qui ont contribué à la fonda-
tion des Récollets de Durbuy. Il fixe cette
fondation au 18 décembre 1628, et ajoute
que LAURENT LE JEUNE — non *Quirin* —
chanoine et doyen de Mæstricht, a donné
à cette fin sa maison et quelques jardins ;
et qu'il établit en outre dans la même ville
un cloître de Récollectines, d'autres au-
teurs nomment cette maison : de Pénitentes,
dont sa nièce, nommée Marie-Angèle
aurait été la première supérieure et y
serait morte en odeur de Sainteté.

Ces deux versions ne peuvent être ren-
dues concordantes qu'en admettant, ce
qui du reste n'est pas impossible, que
Quirin et *Laurent*, les Le Jeune, auraient
été frères et qu'ils auraient l'un et l'autre
contribué à la dite fondation par l'aban-
don de leurs biens patrimoniaux en com-
mun ; et que finalement, Marie-Angèle,
fille de *Quirin* et nièce du chanoine Lau-
rent Le Jeune, ayant d'abord pris le voile
aux Célestines de Liège, aurait passé
plus tard aux Récollectines ou aux Pé-
nitentes de Durbuy.

En 1733, le 30 octobre, ainsi envi-
ron un siècle plus tard, nous trouvons
que trois frères : Laurent, Jean-Baptiste
et Joseph Le Jeune ont été anoblis. Ces
trois personnages étaient-ils de la même
famille ? Laurent Le Jeune était seigneur
de la cour et ban de Lullange, aujourd'hui
canton de Clervaux dans le Grand-
Duché de Luxembourg ; Jean-Baptiste était
avocat au Grand-Conseil de Malines ; et
Joseph seigneur propriétaire de la cour
foncière de Fanzel, commune moderne de
Mormont, au canton d'Erezée dans le
Luxembourg belge. Les lettres-patentes
d'anoblissement leur accordèrent pour
armes : d'azur, au chevron d'or, chargé
de trois œillets au naturel, feuillés et tigés

de sinople, accompagnés de trois étoiles d'or à six raies, deux en chef et une en pointe.

Viri illustres, III, N° 236.—BARTHOLOMÆUS, VIII, 82, sq.—Nobiliaire des Pays-Bas et de Bourgogne, 2^{me} partie, II, 743.—UNESCHUCK.—PAQUET, 68, fait erronément du nom de Baptême de Quirin ou *Quellin* Le Jeune une personne distincte, à laquelle il attribue les actes de Le Jeune.

LELCHER, Jean, est né pendant la première moitié du quinzième siècle, à Echternach, et obtint à Padoue le bonnet de Docteur en droit canon. De retour dans sa patrie il se fixa à Trèves où il exerça pendant de longues années l'état d'avocat consistorial et les fonctions d'échevin. En 1472 il fut nommé un des premiers professeurs de l'Université qui venait d'être créée dans cette ville; mais, dégoûté du monde il entra plus tard chez les carmes, obtint l'ordination et mourut dans le monastère de cet ordre.

Gesta Trevirorum, II; Annotat. 29.—AB HONNING, Historia Trevirensis diplomatica, II, 326.

LEMASSON, Barthélémy; v. **LATOMUS, Barthélémy**.

LENZ, Théodore, fils d'un tisserand nommé Michel Lenz et de Marie Beck, est né à Schrondweiler, commune de Nommern, le 28 brumaire an X (19 novembre 1801).

Les parents du jeune Lenz ne pensaient pas, sans doute, à destiner leur fils à une carrière littéraire, à cette époque où le pays suivait les destinées exclusivement guerrières de la France, mais surtout à cause de l'exiguité de leurs moyens d'existence qui ne pouvaient leur permettre la pensée de le faire étudier. Et cependant Théodore était appelé à devenir, bien que pour un instant seulement, un des lauréats de l'université de Liège.

A défaut de son père, un de ses parents nommé Thill, menuisier de sa profession et également peu favorisé de la fortune, crut remarquer chez ce jeune homme des dispositions heureuses; il en fit part à un séminariste qui demeurait

pour lors chez son frère, curé à Cruchten, en attendant qu'il eût atteint l'âge canonique pour pouvoir être ordonné. Ce séminariste, nommé Welter, Henri, aujourd'hui desservant à Eppeldorf, charmé de trouver l'occasion de faire du bien en même temps qu'il se donnait de l'occupation, proposa au père de Lenz d'enseigner à son fils ce qu'on nommait alors les principes; Thill joignit ses instances à celles du vertueux diacre Welter, et ils réussirent à atteindre l'objet de leurs désirs.

Théodore Lenz qui avait alors treize ans d'âge et savait à peine lire, n'ayant suivi l'école de son village que pendant un an, ne tarda pas à faire les progrès les plus marqués. Cependant un an à peine s'était écoulé ainsi dans des études assidues, lorsque l'espoir de l'élève sembla tout-à-coup être déçu, parce que son généreux professeur était rappelé au séminaire de Metz pour finir ses études théologiques et pour recevoir les ordres sacrés: son absence devait durer deux ans, et pendant ce temps Théodore, abandonné à ses propres forces pouvait oublier ce qu'il avait appris; ou bien son père, revenu à d'autres pensées, pouvait vouloir l'occuper ailleurs. Mais la providence en avait disposé autrement. Avant son départ pour Metz, Monsieur Welter avait eu soin de recommander son élève à M. Thilmany, alors curé de Fischbach, et mort en 1844 curé à Vichten. Celui-ci consentit à lui continuer ses leçons et le jeune homme accepta cette offre avec empressement. Pour le logement et la pension il trouva l'un et l'autre dans la maison paternelle de sa mère, à Schoos, hameau situé à un kilomètre et demi de Fischbach. Et c'est ainsi qu'il passa encore quelques mois à étudier ses principes, jusqu'à ce que de nouvelles recommandations lui donnèrent accès au collège de Luxembourg et lui procurèrent de nouveaux Mécènes dans la personne de Messieurs Lamort, imprimeur (v. son art.), et Stammer, professeur de littérature allemande, qui le prirent entièrement sous leur protection

jusqu'à ce qu'il eût terminé ses cours d'humanités d'abord, ensuite pour le faire arriver en 1821 à l'Université de Liège où il devint bientôt un des élèves les plus distingués de la faculté des Lettres et Philosophie. Il y avait entendu les cours depuis deux ans lorsqu'en 1822—23 il travailla à répondre à la question de concours proposée par sa faculté : « Postulatur commentatio argumentum Theæteti ita expositum, ut inde appareat, quænam Platonis de scientia sit sententia, et quibus rationibus opposita philosophorum placita refellat. »

Son mémoire, de cinquante-six pages in 4°, imprimé dans les Annales de l'Université de Liège, obtint la médaille d'or. Soit que l'impression de ce brillant succès eût été trop forte pour la constitution délicate et nerveuse du jeune vainqueur, soit qu'il portât déjà le germe d'une maladie incurable, soit enfin que ces deux causes se fussent réunies, Théodore Lenz qui promettait de devenir un des plus grands génies dont sa patrie eût pu s'enorgueillir, succomba dix jours après son triomphe, le 16 octobre 1823, dans sa vingt-deuxième année. Ses camarades d'étude lui ont érigé un monument funéraire au cimetière de Robermont, à Liège, où ses os reposent. Son condisciple Ch. G. Eyschen (v. son art.) a prononcé son panégyrique à l'occasion de l'inauguration de ce monument.

Souvenirs contemporains. — Etat civil de Liège et de Nomern. — Renseignements fournis par M. M. Exclive et Eyschen. — Annales de l'Université de Liège, 1823. — Annuaire de la même université, 1830, 29, sq. — Panégyrique par Eyschen.

LIGNIÈRES, *Jean de*; v. JEAN, dit de Lignières.

LITTARD, ou *Littart*, est cité comme Luxembourgeois par Guillaume de Wiltheim. Il était Docteur en droit et professeur dans cette faculté à l'université de Prague. Il florissait pendant la première moitié du dix-septième siècle.

Les Enregistrements du Conseil provin-

cial de Luxembourg portent en outre des Patentes d'anoblissement en date du 18 août 1643, en faveur de Jean Littart, de Grapfontaine dans la Seigneurie de Neufchâteau, et capitaine réformé. Ce Jean Littart aurait-il été le frère ou le neveu du personnage auquel cet article est consacré ?

WILM. A WILTHER, *Disquisitiones antiquariæ Historiæ Luxemburgensis*, II, c. 6. § 3. — Archives du Conseil provincial de Luxbrg.; Reg. aux Commissions, N° 1102, p. 212, sq.

LONGUEVAL, *François-Joseph Feit, dit*, est né à Virton vers le milieu du dix-septième siècle. Il était fils de Jean Feit, dit Longueval, originaire de Musson et qui avait reçu des Lettres de noblesse sous la date du 5 avril 1644.

Comme son père, François-Joseph de Longueval embrassa la carrière des armes et servit la Maison d'Autriche. Il fut assez heureux pour découvrir en 1690 et dénoncer une grande conspiration tramée contre l'Empereur Léopold I et sa famille. En récompense de cette belle action, l'Empereur le créa Baron et le nomma Gouverneur de Brick en Silésie.

La famille de Longueval porte : d'azur, au lion d'or, la queue fourchue, passée en sautoir, couronné, armé et lampassé de gueules, tenant de la patte droite une épée nue garnie d'or. Timbre : une licorne naissante d'argent, aux crins, barbe et corne d'or, accolée d'azur, cotoyée d'un vol de trois rangs de sable.

Archives du Cons. Prov.; Reg. Comm. N° 1102, 99, sqq. — TELLOT, *Mémoires manuscrits*. — BATHOLET, VIII, 192. — PIRART, I, fol. LXVIII. — PAQUET, 65.

LORENT, *Théodore*, est né à Remich pendant le premier quart du dix-septième siècle. Après avoir fait de bonnes études il se voua à la pratique du droit. Sa réputation comme jurisconsulte et son habileté dans les affaires engagèrent le Grand-Conseil de Malines à l'adjoindre au conseiller Ludovisi lorsque ce dernier fut envoyé à Aix-la-chapelle pour aplanir

quelques difficultés surgies entre l'Empereur et le duc de Berg.

Il fut ensuite nommé directeur des archives de l'abbaye d'Echternach et il se distingua dans ces fonctions par son zèle et ses capacités, cherchant par une étude approfondie des actes du monastère, à défendre les droits que cette maison religieuse fondait sur ses titres authentiques. Plus tard il quitta cet emploi pour devenir échevin de la ville d'Echternach, poste qu'il occupa pendant un grand nombre d'années, au grand contentement des bourgeois, mais non de l'abbaye; parce que, connaissant parfaitement les droits respectifs des deux parties qui se trouvaient naturellement placées en présence et très souvent en opposition, il épousa toujours, peut-être avec un peu trop d'ardeur, disaient les religieux, les intérêts de la ville contre les usurpations de l'abbaye, ce qui fut cause que la ville fut entraînée à plusieurs procès coûteux que des hommes impartiaux et bien pensants ont été loin d'approuver.

Théodore Lorent mourut à Echternach, en 1785 ou 86, et a été enterré au cimetière de cette ville.

Nous aurions peut-être omis de parler de ce personnage dans cet ouvrage, parce que sa vie ressemble à celle de tant d'autres qui sont laissés dans l'oubli; mais nous avons jugé à propos de le citer à cause d'une œuvre qu'il a publiée et qui paraît avoir fait grand bruit dans le temps de son apparition, comme elle est encore rappelée de nos jours où elle est devenue très-rare: Vers l'année 1765 le monument d'Igel — village qui dépendait alors du Luxembourg — menaçait ruine par l'effet des ravages du temps, des efforts humains pour le déplacer et le transporter dans les jardins de Mansfelt, et peut-être encore par celui d'un ignare vandalisme. Les Etats du Pays ayant résolu de faire restaurer ce chef-d'œuvre de l'art, afin de le préserver d'une destruction imminente et prochaine, chargèrent Lorent de la surveillance des travaux. Celui-ci saisit cette occasion « pour en donner enfin une descrip-

tion exacte, dit-il, parce que de tous les auteurs qui en avaient parlé jusqu'alors, aucun n'y avait reconnu la vérité »; et en effet, personne n'avait eu une aussi belle occasion pour examiner le tout dans ses plus petits détails et de près, pendant la réparation décrétée. On devait ainsi s'attendre avec quelque raison qu'il livrerait le cas échéant des rectifications utiles sinon importantes.

Ortelius, Brower, Bertholet, mais surtout le Père Alexandre de Wiltheim et d'autres auteurs regardent, comme on sait, le monument en question comme un tombeau élevé en l'honneur de la famille des Secundins. Lorent combat cette opinion dans son ouvrage auquel il a donné pour titre :

CAJUS IGULA,
OU
L'EMPEREUR CAJUS
CÉSAR CALIGULA,
NÉ A IGEL

le 31 Août de l'an 764 de Rome ou 11^m
de J.-C. Ere commune.

ESSAI

*Par forme de Dissertation
sur le sujet et l'Epoque du fameux Monument, appelé communément LA TOUR D'IGEL, situé à l'extrémité du Luxembourg au bord de la Moselle, entre les Confluens de la Saare et la Sûre, avec les dessins de ses quatre faces en détail.*

A LUXEMBOURG,
De l'Imprimerie des Héritiers d'André
[Chevalier.

M . DCC . LXIX.

Volume in 4°, de 148 pages, plus 9 planches outre le frontispice.

Nous donnerons ici une courte analyse de cet ouvrage, parce qu'il fournit pour expliquer le but de ce monument un système différent de celui qu'on lui attribue communément, et qu'il a en effet rectifié quelques erreurs matérielles de description chez ses devanciers.

Nous commencerons par ces dernières: Antoine Stephany, de Malines, peintre

luxembourgeois avait, au rapport d'Alexandre de Wiltheim, donné lieu à l'erreur où l'on était, que le trouçon de figure qui couronne le faite, était une aigle. Une observation attentive a donné à Lorent la pleine conviction que cette aigle prétendue était la moitié inférieure d'une figure ailée d'un génie, dont il a encore reconnu les jambes, l'une agenouillée sur le globe qui le supporte, l'autre étendue : Toutes deux sont nues jusqu'à la cuisse, bien formées et bien conservées, dit-il. Il s'y trouve en outre des restes d'une draperie ou d'un voile descendant des deux côtés, et derrière lequel on voit les portions inférieures d'ailes à moitié déployées. — Une seconde erreur qu'il a redressée est celle qui admettait que le globe sur lequel repose cette figure serait en fer creux et renfermerait des cendres. Il a en effet eu lieu de s'assurer que ce globe est de la même pierre que le reste du monument, et que sa moitié supérieure ne fait qu'un avec le génie tandis que l'inférieure forme partie intégrante de la portion du monument sur laquelle elle repose. Du reste la chose est très visible encore de nos jours, même à l'œil nu ; et nous sommes à nous demander comment Bærsh et d'autres ont pu croire que Mansfelt ou tout autre aurait fait emporter le globe en fer avec les cendres et l'aurait fait remplacer par la boule en pierre qui s'y trouve de nos jours.

Après avoir établi la vérité, quant à ces points, l'auteur énonce son opinion sur la destination du monument, et il l'emprunte à Herold : « De Germaniæ veteris veræ, « quam primam vocant, locis antiquissimis, « etc. Cette opinion consiste à admettre que *la pyramide d'Igel aurait été construite en vertu d'un décret du Sénat, aux frais des Tréviriens et en l'honneur de Germanicus, fils de Drusus et de son épouse Agrippine, à l'occasion de la naissance de leur fils CAJUS CÉSAR CALIGULA, dont Agrippine serait accouchée en cet endroit le 31 août 764 de Rome, ou la onzième de l'ère vulgaire.*

Il s'efforce, pour donner de la vraisem-

blance à son système, à démontrer que Caligula serait né à Igel; et il croit que le nom de Caligula dérive plutôt d'Igula — qui aurait peut-être été un des anciens faubourgs de la ville de Trèves (!!!) — que Igula ne viendrait de Caligula.

Une observation des figures, faite à son point de vue, lui suggéra en outre la pensée que la quatrième Eglogue de Virgile pourrait bien avoir trait à ce monument, de manière que l'on pourrait dire qu'il représenterait en dessins la pastorale du poète. Les figures ajoute-t-il, prises dans leurs rapports et leur sens allégorique, semblent exprimer au sens propre et moral la sagesse égyptienne plutôt qu'un système ordinaire de mythologie poétique. Qu'ainsi pourrait être fondée la supposition qui admettrait qu'un druide instruit aurait fourni le modèle de ces emblèmes.

Après avoir donné la description des sculptures des quatre côtés, Lorent prétend que les Tréviriens auraient élevé ce monument en l'honneur de Germanicus, pour flatter ce général qui avait si longtemps vécu parmi eux, qui avait protégé leur pays contre les incursions des Germains, qui avait si bien distribué les contributions et leur perception, qui avait finalement su maintenir la discipline militaire. Qu'au surplus l'estime générale que l'on avait pour Agrippine, son épouse, avait pu y avoir été pour quelque chose aussi.

Arrivant à l'inscription qui, au sentiment de Lorent comme de plusieurs autres antiquaires plus modernes, avait déjà subi tant de variations et d'interpolations, elle fut pour lui un objet d'attention particulière. Il prétend l'avoir déchiffrée telle que nous allons la rapporter, et critique Alexandre de Wiltheim d'avoir, de dessein prémédité, changé, omis et substitué des lettres, voir même des mots entiers. La voici, telle qu'il la donne :

DT	LCV	VOCA	M
		NO	
AIC	LIS	SECVND	VIA
		NTINI	ETL
			[SAC

CAIAE CONIVGI SEC ND NIA NTINI
 [ET L SAC
 CIO MODESTO ET MOI ESTO MA-
 [CEDONI FILIO EI
 IVS IVC SECVNDIN 'SAVII II VVS
 [ET SECVNDI
 NIV CCA RVS PAR NI IBVS I I VN I IS
 [ET
 I I VIAI RIN ERVNT.

Il ajoute qu'il a été conduit à ce résultat par les motifs suivants : si l'on examine avec soin les restes de cette inscription, dit-il, on remarquera qu'elle renferme trois espèces de caractères de différents âges, mêlés aux lettres primitives, et placés les uns au-dessus les autres au-dessous, les autres enfin entre ces lettres. Que les unes sont réellement romaines et profondément gravées, tandis que les autres sont imitées avec peu de soin ; les dernières enfin très-mal formées, et plutôt grattées sur la pierre que gravées. Passant ensuite au recensement des lettres et de leur âge présumé et relatif, il ajoute que, de la première espèce sont : D. T. VOCA[□] peut-être encore LCV de la première ligne ; NO à la fin de la seconde ; AIC. EI. PVBL. PA. de la troisième ; CAIAE de la quatrième ; peut-être encore MACE-DON de la cinquième ; SECVND de la sixième, ce que cependant on ne saurait affirmer, parce qu'il s'y trouve des lettres qui sont plus gâtées que les autres.

Les lettres [□]M à la fin de la première ligne ; IVC et ERVNT de la sixième, sont assurément de la dernière espèce, et tracées par une main peu habile.

Il est étonnant qu'entre les lignes, même entre les lettres et les mots on trouve des restes ou des traces d'autres lettres ; ce qui prouve évidemment que la première écriture doit avoir été effacée.

Le plus grand comme le principal changement que cette inscription a subi, se trouve dans la lettre M que quelqu'un a formée avec peu d'art hors de l'A, parce qu'il ne savait pas expliquer le sens des lettres D. T. Par là la nature même de l'inscription a non seulement été changée

en D. M. (Diis Manibus), mais encore celle du monument même.

Les plus anciens auteurs qui nous ont transmis cette inscription, ne se sont pas hasardés d'en compléter les premières lignes : Cependant Brower a ajouté dans la première : T. SECVNDINO SECVRO ; dans la seconde : ET SECVNDINO AVENTINO ; et enfin dans la troisième : FILIS SECVNDINI, etc. — Alexandre de Wilhelm y fit de nouvelles additions, plaçant dans la première ligne : ET VOCATIÆ ; dans la seconde : CONIVGI EIVS. — Cependant VOCA[□] se trouve si près placé de M qu'il est impossible d'intercaler entre eux la finale TIÆ.

De la manière dont ces auteurs s'y sont pris, il y a intercalation évidente des noms de trois personnages qui ne s'y trouvaient pas primitivement ; et ce sort, l'inscription originaire l'a vraisemblablement subi plusieurs fois, comme cela paraît résulter de la diversité des caractères qu'on y reconnaît. Pour convaincre davantage, l'auteur renvoie à la version donnée par Bertels comme terme de comparaison ultérieure. D'un autre côté, ajoute-t-il, Ortelius y a trouvé des lacunes qui n'existaient plus du temps de Brower ni d'Alex. de Wilhelm, qui, ce dernier les a trouvées remplies : Il faut dès lors conclure qu'on a fait de temps en temps des additions à cette inscription qui ne se composait primitivement que d'abréviations : Les lettres LCV de la première ligne et SECVND à la fin de la sixième, de même que quelque tombeaux de Secundins que l'on a découverts dans les environs y auront donné lieu.

Personne n'a encore donné fidèlement la dernière ligne de cette inscription, puisque tous les auteurs indistinctement en ont, les uns omis des lettres, les autres des mots entiers pour la faire concorder avec leurs systèmes respectifs d'interprétation. Si cependant on voulait composer un sens avec les lettres : II VI VIAL RIN ERVNT, on pourrait compléter comme suit :

III VIR VIAL. T. RENOVAVERVNT.

Par l'addition III VIRI, l'auteur de l'inscription aura voulu faire passer les Secundins pour des hommes importants.

En général, continue Lorent auquel nous avons emprunté tous ces raisonnements, il n'y a ni goût ni style dans cette inscription ainsi complétée; on n'y trouve pas cette précision qui était propre aux Romains, lesquels n'omettaient jamais, surtout sur les tombeaux de personnages marquants de même que sur les monuments, d'ajouter l'état et le caractère des défunts ainsi que l'époque et les consuls sous lesquels ils ont été construits: Il devient par conséquent très vraisemblable que cette inscription a été placée après coup; au moins il semble qu'elle n'existait pas du temps d'Ausone, sans cela ce poète ou tout autre historien romain ou trévirois de cette époque en aurait fait mention.

A la fin de sa dissertation, Lorent a à son tour, complété cette inscription à sa manière, c'est-à-dire pour l'arranger à son système. Voici sa version qui diffère du tout au tout de celles des autres auteurs:

I. H. D. D.
 D. T. SECVRITAS. TREVER. REVOCATM
 CAES. GERMANIC. DRVS. F. TIBER. PRIVIGNO
 AVG. N. R. EXER. IMP. REI. PVBLIC. PA
 CATAE. CONSERV. GALLIAR. DEFENSOR.
 INVICTISS. ALEXANDR. MACEDON. ÆMVL.
 OB. AGRIPPIN. PVRRP. HIC. CAIUM. SECVD
 ENIXAE. EX. D. SENAT. AMPL. C. P. Q. TREV.
 COSS. C. GERMAN. ET. C. FONT. CAPITON.

Et il la rend comme suit: 4

In honorem Domus Divinæ.

*Dicavit Titulum Securitas Trevirorum re-
 vocata Cæsari Germanico Drusi filio, Ti-
 berii privigno, Augusti Nepoti, Romani
 exercitûs Imporatori, Reipublicæ pacatæ
 Conservatori, Galliarum Defensori invic-
 tissimo, Alexandri Macedonis æmulo; ob
 Agrippinæ puerperium hic Cajum secundum
 enixæ, ex Decreto Senatûs Amplissimi,
 Curia Populusque Trevirorum; Consulibus
 C. Germanico et C. F. Capitone.*

Pour terminer, nous ajouterons que les figures des quatre faces, que notre auteur a ajoutées à son ouvrage, ne sont ni de la dernière fidélité ni d'une exécution achevée; plusieurs même, lorsqu'on les considère sous ce dernier point de vue, ressemblent à des caricatures; elles se trouvent d'ailleurs accomodées au système qu'il cherchait à faire prévaloir.

Si nous avons cru utile de donner ici une appréciation un peu détaillée de cette composition, c'est parce qu'elle ne se trouve plus dans le commerce, et que les auteurs les plus modernes de descriptions du monument d'Igel rappellent l'opinion émise par Lorent comme une des hypothèses en assez grand nombre qui ont été proposées pour déterminer le sens de ce monument, sans que jusqu'ici aucun d'entre eux ne puisse se flatter d'y avoir réussi d'une manière absolue et sans crainte d'objections fondées sous l'un ou sous l'autre rapport.

Dr NEUBORN, Abbildung des rœmischen Monuments zu Igel, gezeichnet und lithographirt von Christoph Harwich, mit einem erläuternden Texte; Trèves, 1826, passim. — v. HAUPT, Panorama von Trier und seinen Umgebungen, 271. — HAUPT, Nachrichten ueber die alten Trierer, 118, note 7. — v. STRAUSSAC, Der Moselstrom von Metz bis Coblenz, 88, sqq. — WYTTENBACH, Recherches sur les antiquités romaines de la vallée de la Moselle de Trèves, 99 à 119. — Gesta Trevirorum, III, 291. — LORENT, Cajus Igula, etc., cité dans le texte. — Notes communiquées. — MULLER, Beschreibung des Saerthales, 84.

LOUIS de Luxembourg-Ligny; v. LUXEMBOURG-LIGNY, Louis de, à l'Appendice.

LUDOLPHE, dit d'Enschringen, descendait de la famille noble de ce nom, originaire de l'Eiffel Luxembourgeoise, et qui possédait le castel de Rittersdorf dans l'ancien district de Bittbourg.

Ludolphe, fils de Jean d'Enschringen et d'Agnès de Bittbourg, lesquels époux vivaient en 1425, s'adonna à l'étude du droit et prit le bonnet de Docteur-ès-arts à Erfurt, celui de droit canon à Rome, et finalement celui de droit civil à Ferrare. Il devint de plus doyen de la collégiale

de St. Paulin et prévôt de celle de St. Siméon, l'une et l'autre à Trèves ; fut pourvu d'un canonicat à Liège et de la dignité de prévôt de Ste. Croix près de Mayence. Finalement, l'empereur le créa comte du palais impérial et de celui de Latran. Il fut aussi et successivement professeur, recteur et vice-chancelier de l'Université de Trèves, ainsi que recteur temporaire de la paroisse d'Echternach, laquelle était attachée à la dite université.

Ce grand homme remplit ces différentes dignités avec la plus grande distinction et sut se faire estimer de tous, surtout de l'Archevêque-Électeur de Trèves, Jean II, né marquis de Baden qui, disent quelques auteurs dignes de foi, le nomma également son chancelier : Et en effet ses vastes connaissances le rendaient digne de tant de distinctions.

Ludolphe d'Enschringen fonda en 1486, et dota richement le monastère de la Ste Croix, au lieu dit L'Hopital, près de Welschbillig. Il le plaça sous la Règle de St. Augustin et le voua à Sainte-Hélène, d'où lui vint le nom de *Helenenberg*, mont de Ste Hélène, que son emplacement a retenu jusqu'à nos jours. Ce monastère obtint en 1488 plusieurs beaux privilèges de l'archevêque Jean II de Trèves ; et en 1495 la fondation en fut confirmée par l'Empereur Maximilien I, à la prière du fondateur. Enfin en 1491 l'archevêque voulant reconnaître les éminents services que son chancelier lui avait rendus lui conféra en fief perpétuel, pour lui et ses héritiers des deux sexes portant son nom, plusieurs grands biens à et près de Trèves.

Ludolphe d'Enschringen mourut riche de mérites et d'honneurs, le 5 mai 1505, et fut inhumé dans le chœur de l'église du monastère de Helenenberg qu'il avait fondé comme nous savons, et où l'on voyait encore sa pierre tumulaire en 1820.

La famille d'Enschringen portait : d'or, à quatre burelles de gueules, au lion naissant de sable, la queue fourchue, brochant sur le tout. Cimier : un buste de femme ailé.

AN HONORARIUM, *Historia Trevir. diplom.* II, 326, 332, 467, 493 et 821. — *Gesta Trevirorum*, II, not. C. ; et *Annotat.*, 28. — v. STRAMBERG, *Masini Metropolis Eccles. Trevericæ*, I, 204 et 213. — D. CALMET, *Catal. des auteurs lorrains.* — BRASCH, *Edition de l'Éidia illustrata*, de Schannat, II, pars prior, 106, sq ; III, pars altera, §. 2, 538. — *Adress-Kalender de Trèves*, 1844, 266. — PINNART, III, au mot Enschringen.

LUDOVISI, *Mathias*, ou plutôt *Jean-Mathias*, est né à Burg-Linster, sur la fin du dix-septième siècle. Ses mérites le firent créer chevalier du Saint-Empire, Patrice romain, Baron de Hongrie, Premier Conseiller actuel de la Chambre aulique des finances de l'Empereur et finalement secrétaire intime de l'Archiduchesse Marie-Elisabeth, Gouvernante générale des Pays-Bas.

Par Patentes du 23 octobre 1734, Jean-Mathias Ludovisi et son frère Pierre Ludovisi obtinrent confirmation de chevalerie de l'ancienne noblesse du Royaume de Hongrie, et de l'adoption du nom et des armes de la Maison d'Orley, avec supports. On sait qu'Orley blasonnait : d'argent, à deux pals de gueules, lesquels Ludovisi écartela : aux 2 et 3 : d'argent, à cinq burelles d'azur, au lion de gueules, couronné d'or, la queue simple. Cette adoption avait été consacrée par un acte direct du 4 novembre 1724. Depuis, les frères Ludovisi se sont écrits : *Ludovisi d'Orley et de Clarenz*.

Manuscrits Clovis. — UNGERSCHECH. — JARANS, *Liste des titres de noblesse, etc.*, 28. — Archives du Siège des nobles de Luxembourg.

LUDWIGH, dit *Sentz* ; deux frères de ce nom, natifs de Bindscheid au cercle administratif de Prum, se sont distingués en Autriche pendant le dix-huitième siècle, sous le Gouvernement de Marie-Thérèse : l'un fut général, l'autre professeur à l'Université de Vienne. Un troisième frère a été plus tard professeur à Olmutz.

Renseignements administratifs.

LUDWIN, *St.* ; v. LUTWIN, *St.*

LUSCHEN, *Elisabeth, Baronne de, dite Sœur Marguerite*, du Tiers-Ordre de St.

François, naquit au château de Stockert dans le Duché de Wurtemberg, le 24 décembre 1592. Son père se nommait Wolfgang-François, Baron de Luschen et sa mère Polixène, Baronne de Wormbt.

Marguerite était encore jeune lorsqu'elle perdit ses père et mère qui professaient le culte de Luther. Elle fut alors mise sous la tutèle de sa grand'mère qui la fit élever dans la croyance de sa famille. Mais par l'effet d'une disposition intérieure, une véritable vocation à laquelle la jeune fille aima de laisser un libre cours, elle conçut bientôt l'idée d'abjurer le Luthéranisme pour embrasser le Catholicisme. Cependant, comme elle vivait dans un pays où la dissidence était le seul culte admis, elle résolut d'abandonner le toit paternel et de renoncer à ses grands biens pour se rendre dans une contrée où elle pût exécuter son religieux projet. Elle prit des habits de pèlerin et partit un jour de bon matin, à l'insu de tout le monde. Son départ fut tellement secret que les personnes qu'on envoya à droite et à gauche pour s'enquérir de la route qu'elle avait prise et pour la ramener en cas qu'on la rencontrât, ne purent rien apprendre sur la direction qu'elle avait suivie. Elle arriva ainsi incognito à Anvers, et de là au monastère des Bénédictins d'Einfeld, où elle fit son abjuration.

Cette demeure ne lui ayant pas paru convenable, elle vint à Trèves; puis, vers 1617, à Luxembourg, mendiant son pain de porte en porte. Elle y embrassa le Tiers-Ordre de St. François, menant une vie excessivement austère et dans une contemplation presque continuelle. Elle était à Luxembourg depuis six ans environ lorsque, pour accomplir un vœu qu'elle avait fait depuis longtemps, elle entreprit de faire à pied le voyage de Notre-Dame de Lorette. A son retour elle demanda et obtint, afin de pouvoir plus librement vaquer à ses exercices de dévotion, une place dans le portail de l'église des religieuses dites du Saint-Esprit, ordre de Cîteaux, où on lui établit une petite cellule

dans laquelle elle pouvait voir sur l'autel, entendre les offices religieux et assister à la messe.

Ce fut là qu'elle s'enferma vivante et qu'elle finit ses jours en véritable recluse, ne subsistant que des aumônes que lui apportait une confidente, et qui ne consistaient ordinairement qu'en un peu de pain et d'eau. Elle y mourut en odeur de sainteté, le 21 août 1651, et fut suivie ses désirs, inhumée dans l'église des Récollets. Le gouverneur, la noblesse, le conseil provincial et le magistrat de la ville suivirent son convoi. Elle a été enterrée devant l'autel de la Conception de la Ste Vierge, et on inscrivit sur sa tombe, qui était de marbre, l'épithaphe qui suit et qui retrace sa vie :

CY GIST LE CORPS
DE LA TRÈS-VERTUEUSE DEMOISELLE
DITE SOEUR MARGUERITE
Qui étant née d'une illustre famille, mais
[*hérétique*],
S'est sauvée de la maison paternelle,
Et s'est retirée à Luxembourg,
Pour pouvoir y professer la Religion Ca-
[*tholique*];
Laquelle ayant pris l'habit du Tiers-Ordre
[*de notre*
Père S. François,
A vécu en Recluse pendant XXVIII. ans,
Dans une extrême austérité,
Et y est morte en odeur de Sainteté
Le XXI. d'Août MDCLI.

R. I. P.

En comparant les dates, on trouvera qu'elle est morte à l'âge de 60 ans et quatre mois moins trois jours; qu'elle s'est retirée à 32 ans chez les Urbanistes dites du St. Esprit; et que, ayant vécu un peu plus de six ans dans le monde avant sa reclusion, elle doit avoir quitté la maison de ses pères dans sa 26^e année environ.

BARTHOLET, VI, 348, sqq. — *Conversio, vita et obitus Venerabilis Sororis Margaritæ, reclusæ Luxemburgi, sub tertia regula S. P. N. Francisci; insert. in folio, à la Biblioth. de la Société archéol. de Luxbrg.*

N° 94*. — HONOR WISSA, Leben der gottseligen Schwester Margaretha des dritten Ordens des hl. Franziskus, Klausnerin in dem hl. Geist-Kloster. — Mscrs. Mss. J. 24.

LUTTANGE, *Nicolas de*, ainsi appelé soit parce qu'il appartenait à la famille noble de ce nom, soit parce qu'il était originaire du village de Luttange qui ressortit de l'arrondissement moderne de Thionville.

La famille noble de ce nom portait : d'argent, à l'aigle à une tête éployée, d'azur.

Nicolas de Luttange vivait à la fin du quatorzième siècle et au commencement du quinzième. Il avait embrassé la vie religieuse à Metz et devint prieur de la maison des Célestins de cette ville où il était entré le 1^{er} octobre 1396. On lui doit une Chronique connue sous le nom de : *La grande Chronique des Célestins* qui paraît-il est perdue, mais dont les auteurs de la grande Histoire de Metz ont amplement profité. Ce manuscrit se composait de trois parties : 1°. Un traité des droits que l'Empereur avait à Metz, et une liste des Maîtres-Echevins ; 2°. Un journal depuis l'année 1393 jusqu'en 1439, qui fut vraisemblablement celle de la mort de l'auteur ; 3°. Un recueil d'anecdotes, de différentes mains, continué jusqu'en 1525.

LES BÉNÉDICTINS, Histoire de Metz, I, Préface, IX. — BASIN, Biographie de la Moselle, II, 880. — NEUMANN, Les auteurs luxembourgeois, 10. — PIERRET, III.

LUTWIN, ou *Ludwin, Saint*, né pendant le septième siècle, en Austrasie, dit la légende, sans désignation plus particulière du lieu, sortait d'une famille très-considérable, puisque les auteurs rapportent qu'il avait été Duc et au service du roi Childebert. Il avait épousé une dame d'un rang élevé qui lui donna un fils nommé Milon. Lutwin était en outre neveu de St.-Basin, cinquante-cinquième évêque de Trèves d'après le catalogue du père Brower : Les prélats de ce diocèse ne portaient pas encore alors le titre d'archevêques.

Lorsqu'il fut devenu veuf il construisit un monastère sur ses propres terres près de la Sarre, et s'y retira avec les religieux de Damwillers qu'il y avait appelés parce qu'à Damwillers ils étaient continuellement exposés à être pillés et molestés par des seigneurs voisins qui se faisaient une guerre continuelle. Le monastère de Lutwin fut nommé *Mediolacum*, *Metloch*, au milieu du lac, à cause de sa situation. Le fondateur y vivait depuis un an dans les pratiques de la plus sincère dévotion lorsque St.-Basin, son oncle, abdiqua l'évêché de Trèves en 704, pour se retirer à l'abbaye de St. Maximin, afin d'y finir ses jours en paix.

Cette retraite ayant rendu le siège de Trèves vacant, Lutwin y fut appelé d'une voix unanime par le clergé et le peuple. Il quitta en conséquence sa chère solitude de Metloch et se chargea, bien qu'à regret disent ses Biographes, de la conduite spirituelle et temporelle du troupeau trévirois. Les Gestes de Trèves ajoutent qu'il fut en même temps évêque de Rheims et de Laon, et qu'il officia pontificalement, un même jour, dans ces trois cathédrales ; mais cette assertion nous paraît au moins hasardée.

Quoiqu'il en soit, Lutwin mourut à Rheims, le 29 septembre 718, après un épiscopat de quatorze ans, et fut ramené à l'abbaye de Metloch par les soins de son fils qui l'y fit inhumer avec les honneurs dûs à son rang et à ses mérites. Du temps de Bertholet son épitaphe y existait encore ; il nous l'a transmise, de même que Brower :

Hic pater insignis LUTWINUS, sors pie-
[tatis,
Cujus in hac tumbâ requiescunt pignora
[sacra,
Quondam divitiis cum polleret copiosis,
Est factus Monachus multis post forma fu-
[turus,
Viribus hic totis frangens incendia carnis,
Archimanditræ post hæc pignus subeunte,
Urbis Trevericæ gregis, et sortitus ovile,
Pastor agens vitam plenâ virtutibus ipsam,
Tandem cum palmâ felix migravit ad astra,

*Omnibus effectum tribuens poscentibus ip-
[sum,
Unde preces illi profundite mente fidei.
Pestis ut assidue procul absit, sospite cive.*

Les annales nous dépeignent Lutwin comme un homme excessivement vertueux et plein de piété, mais surtout d'activité à remplir tous les devoirs de l'épiscopat. Sans entreprendre le narré des miracles que l'on rapporte de lui, nous dirons simplement qu'il était constamment occupé à faire tous ses efforts pour faire fleurir la religion, pour décorer et pour doter convenablement les églises, afin que le culte pût être célébré partout avec la majesté qu'il réclame. Lutwin a été inscrit au catalogue des saints.

BROWER, *Annal. Trevir.* I, 369 ad 363, passim. — MASEN, *Epitome Annal. Trevir.*, 173, sqq. — BRUNOLLY, I, P. J. III; et II, 182. — DE FALLER, *Dictionn. histor. litt. L.* — *Gesta Trevirorum*, I, 70, sq. — V. STRANBERG, *Metropolis Ecclesie Trevericæ*, I, 301, sq. — TRITHEIM, *De Viris illustribus Ordinis Sancti Benedicti*; lib. II. c. 188; et IV, c. 72.

LUXEMBOURG, LA MAISON RÉGNANTE.

Des personnes très-respectables nous ayant engagé à donner dans cet ouvrage une Généalogie complète de la *Maison régnante*, parce que cette généalogie n'a pas encore été convenablement écrite, nous nous sommes rendu à ce désir. Comme cependant nous avons résolu de ne pas répéter la Biographie des Princes régnants, parce qu'elle se trouve déjà dans l'Histoire générale du Pays; tandis que d'un autre côté, une série de noms placée là sèchement n'aurait offert de l'intérêt qu'à bieu peu de lecteurs, nous avons jugé utile d'ajouter au moins sous la rubrique de chacun de nos dynastes quelques considérations sommaires sur l'état politique de la Patrie aux différentes époques historiques.

Sous un second paragraphe nous comprendrons la Biographie des cadets de notre Maison régnante qui se sont rendus recommandables; et nous renverrons enfin à l'*Appendice* ceux des personnages de la

branche dite de *Luxembourg-Ligny et de St. Pol*, dont le manuscrit des *Viri illustres* a fait mention.

§. I.

LUXEMBOURG, LA MAISON *comtale, puis ducal, royale et finalement impériale de*, descendait de celle d'Ardenne. Tous les auteurs s'accordent en effet à admettre que Sigefroy, qui fut la souche des dynastes de Luxembourg, était fils de Ricuin, duc de Mosellane, prince d'Ardenne et comte palatin: Quelques-uns ajoutent même que Sigefroy fut également comte palatin.

Cependant le plus grand nombre des historiens s'est borné là, négligeant de poursuivre l'ascendance de cette puissante race; parce que, disent-ils, ces recherches ne pourraient mener à aucun résultat positivement établi: comme si l'origine de la plupart des maisons nobles, même entre les plus puissantes, n'était généralement assise sur des données non positivement prouvées, à cause du vague dans lequel nous ont laissés les premiers siècles qui suivirent la décadence de l'empire romain.

Quant à la généalogie de la Maison de Luxembourg entr'autres, le Jésuite Bertholet a même cherché à tourner en ridicule les tentatives laborieuses que le Père Bertels, son devancier comme historien du Pays avait faites pour arriver à une souche aussi reculée que possible. Mais personne n'ignore plus aujourd'hui que si ce Jésuite s'est arrêté court au père du premier Seigneur de Luxembourg, son ouvrage n'en est pas devenu plus estimable pour cela, puisque, pour exprimer nettement la pensée de tous les connaisseurs, il ressemble aussi peu à une histoire particulière d'un petit pays, écrite avec la méthode rigoureusement exigée pour un travail de cette nature, qu'un carré n'est ressemblant à un cercle.

Bertels il est vrai, a péché assez souvent par bonhomie dans les déductions qu'il a voulu tirer de certains faits ou de la similitude plus ou moins éloignée entre les noms de quelques localités avec ceux

de divinités payennes qu'il voulait voir partout; mais à part ces erreurs de pure appréciation, les faits qu'il a rapportés ont tous été puisés à des sources qu'il devait regarder comme authentiques ou au moins comme très-respectables, puisqu'il les avait prises dans les anciens mémoires des archives de son abbaye d'Echternach et dans celles d'autres maisons religieuses, de même que dans les chroniques les plus contemporaines et que l'on commence seulement de nos jours à apprécier à leur juste valeur. Ainsi par exemple, pour ne parler que de la généalogie ascendante de Ricuin, il l'a extraite du *Liber aureus d'Echternach*, manuscrit précieux écrit par le moine Théodoric pendant le douzième siècle, et dont nous possédons une copie, écriture du XV^e siècle sur parchemin, en un petit volume in folio. Cette œuvre, rédigée pour prouver l'indépendance de ce monastère et destinée à être présentée à l'Empereur Henri VI comme une preuve peremptoire de cette exemption, avait été composée sur les chartres et les titres manuscrits originaux : les faits qui y sont consignés devaient donc être admis comme positifs; et il nous semble qu'ils le sont en effet bien que les circonstances sous lesquelles ils y sont représentés, diffèrent très-souvent de la manière de voir sous laquelle les historiens postérieurs les ont considérés.

Ainsi, la généalogie donnée par Bertels et qui commence à Marcomer-le-grand, est fidèlement extraite du *Liber aureus* qui la continue jusqu'à Pépin et Plutrude, fondateurs d'Echternach ou au moins de son monastère. Il n'y avait dès lors pas là matière pour Bertholet à tourner son dévancier en ridicule et à dire que le contenu de l'œuvre de Bertels n'est qu'un tissu de fables, et ce d'autant moins que tous les personnages dont cette descendance se compose sont exactement et personnellement connus par leurs qualités, leur extraction, leurs alliances et leur filiation; il ne s'agissait donc que de les relier les uns aux autres.

Dans cette partie de son ouvrage, Bertels a trouvé l'occasion de rapporter l'origine des familles les plus puissantes du pays à la souche régnante commune, de façon que d'un coup d'œil on peut en poursuivre la succession entière; et en ceci, d'après les preuves unanimes tant des archives de ces familles mêmes que le sentiment de tous les généalogistes, ses sources ont été de la dernière exactitude; pourquoi donc celles qui lui ont appris la généalogie de la maison-souche ne l'auraient-elles pas été ou l'auraient-elles été moins?

D'un autre côté, les générations principales depuis Pépin d'Herstal, où le *Liber aureus* termine ses données, jusqu'à Ricuin, ne sont ni si nombreuses ni si obscurément conservées pour que les archives qu'il avait à sa disposition eussent nécessairement dû l'induire en erreur.

Arrivé à Ricuin, les mêmes Chroniques ainsi que les chartres devaient le guider; et il les a mises soigneusement à profit: mais il était le premier qui se fût occupé à réunir en une seule suite ou série généalogique les personnages dont il rencontrait la mention dans ces monuments historiques; et il n'a pas pu consulter tous les actes; de sorte qu'il a laissé des lacunes; et de ces lacunes mêmes il a dû résulter parfois de fausses appréciations, des erreurs, nous le confessons franchement: mais pour les plus anciens comtes seulement. C'est là le seul reproche qu'on puisse lui faire, reproche qui cependant ne doit pas lui être imputé à péché; car s'il n'avait pas écrit, ses successeurs n'auraient pas pu faire mieux que lui en complétant ses omissions: d'ailleurs comme lui, ses successeurs, même entre les plus graves, n'ont pas tous réussi à établir ces lignées généalogiques sans erreur aucune.

Après ce préambule que nous avons jugé nécessaire, nous entamerons directement la matière que nous nous sommes proposé de traiter dans cet article, à savoir: nous établirons la généalogie entière de la Maison régnante de Luxembourg,

qu'avec Bertels nous irons prendre à son plus ancien berceau connu, à Marcomirle-grand, pour la continuer dans la Maison impériale d'Autriche jusqu'en 1795.

Cette continuation indiquera incidemment le motif le plus apparent pour lequel le peuple luxembourgeois, qui fut toujours très-attaché à ses souverains légitimes, a si sincèrement aimé ses princes autrichiens.

Dans ce travail qui ne sera pas déplacé dans la Biographie luxembourgeoise, nous établirons la généalogie de notre maison régnante, non en copiant aveuglement l'un ou l'autre de nos historiens, mais en allant puiser aux sources mêmes pour chacun des personnages qui y seront dénommés. Nous n'adopterons en un mot ni le système de Bertholet, que la plupart de ses successeurs ont suivi aveuglément, ni les allégations quelquefois non assez fondées de Bertels. Nous n'aurons aucun système à nous, parce que nous ne nous laisserons guider que par les titres et les preuves les plus irréfragables.

D'un autre côté et tout d'abord, sans nous occuper de l'époque de l'origine des ARMOIRIES OU ARMES DE FAMILLE, que les Maisons princières comme les simples nobles adoptèrent comme signes distinctifs ou pour marques d'honneur, nous dirons que Walram le jeune, duc de Limbourg et second époux de LA GRANDE ERMESINDE DE LUXEMBOURG, dota vers 1214 le Pays de l'écusson qu'il a conservé jusqu'à nos jours. Ces armes sont celles de l'ancien Duché de Limbourg avec addition d'une brisure, pour marquer que Walram était fils puîné.

Le Limbourg franc ou aîné porte : *d'argent, au lion de gueules, couronné, armé et lampassé d'or, la queue fourchue, passée en sautoir.*

En introduisant cet écu dans le Luxembourg, Walram y a ajouté une brisure, avons-nous dit; et cette brisure consiste en cinq burelles ou barres horizontales d'azur, en laissant le lion brocher sur le tout.

AINSI, LA PARTIE SUPÉRIEURE DE MÊME

QUE LA POINTE DE L'ÉCUSSON D'ARGENT SON CONSERVÉES NUES OU D'ARGENT. En effet, d'après une règle constante de l'art héraldique, la brisure ou l'addition d'un meuble quelconque doit conserver à l'écu son émail primitif entier; c'est-à-dire que, après cette ajoute comme avant, tout le monde doit absolument reconnaître la couleur originnaire de cet écusson.

Ceci posé, en adoptant les cinq burelles d'azur pour les ajouter à l'écu d'argent, Walram a dû comme nous l'avons dit, disposer ces barres horizontales de manière à *conserver l'espace supérieur ET la pointe libres ou d'argent*, et constituer ainsi sur cet écu en tout onze bandes alternant, en commençant en haut par une bande d'argent, puis une d'azur, puis une d'argent; et ainsi de suite, *pour avoir au bas, à la pointe ET POUR LA DERNIÈRE UNE BANDE ou une espèce de triangle irrégulièrement formé, D'ARGENT COMME LA BANDE SUPÉRIEURE OU LA PREMIÈRE.*

Nous avons été engagé à consigner ici cette remarque extrêmement importante, parce que dans la confection des cachets dont les différentes branches d'administration du Pays se servent actuellement pour sceaux et pour timbres, CETTE RÈGLE DE NÉCESSITÉ ABSOLUE N'A PAS ÉTÉ OBSERVÉE sur tous, LES UNS étant régulièrement gravés, en PRÉSENTANT LA POINTE BLANCHE, LES AUTRES AYANT la cinquième burelle d'azur ou bleue placée tout à LA POINTE, qui, cette dernière est dès lors BLEUE, non blanche. En un mot, il n'y a pas d'uniformité dans cette gravure, comme si l'art était encore à sa naissance.

Les armoiries formant un vrai langage, doivent nécessairement être tracées avec la dernière exactitude, comme les mots doivent l'être d'après les règles de l'orthographe si l'écrivain ne veut se rendre ridicule ou passer pour un ignare. Les armoiries sont en un mot en peinture les noms des familles qui les portent; et à cause du grand nombre de familles de ce genre on ne peut pas prendre trop de précautions pour tracer ces noms en caractères

chevaleresques avec la dernière exactitude; le moindre trait dévié, ajouté ou omis pouvant occasionner un méprise, mais au moins un ridicule.

Ces préliminaires posés, nous commencerons notre travail généalogique.

A. MAISON D'ARDENNE.

GÉNÉALOGIE ÉTABLIE PAR L'ABBÉ BERTHELS, SUR LES MANUSCRITS ANCIENS DE SON MONASTÈRE.

MARCOMIR *le grand* eut pour fils PHARAMOND duc de la Franconie orientale et premier roi des Francs en 420. Il avait épousé Argotte fille du roi des Cimbres et mourut en 427.

Il laissa trois fils : CLODION *le chevelu*, Francion et Marcomir II. Les actes de ces deux derniers nous sont restés inconnus.

CLODION, surnommé *le chevelu* à cause de sa longue chevelure, devint à son tour roi des Francs et épousa Basine fille de Widelphe, duc de Thuringe; d'où naquirent :

Phriso, mort jeune d'un coup de flèche; ALBÉRON qui suit; *Reginald* et *Ranchère*. Nous n'avons aucune notion sur ces deux derniers.

Clodion le chevelu eut aussi *Mérovée* qui naquit d'une concubine. Ce prince qui, paraît-il, était plus âgé que les fils légitimes, fut nommé tuteur de ces derniers dès la mort du père; mais il réussit ensuite à les supplanter et à s'emparer du trône en se faisant déclarer roi des Francs. Il avait épousé la fille d'un roi de Bourgogne et mourut en 468. Son fils *Childeric* et son petit-fils *Clovis* furent successivement proclamés rois des Francs. Clovis épousa une nièce de Gundebold, roi de Bourgogne, laquelle le rendit père de *Clodomir* qui fut roi d'Arles; de *Clotaire*, roi de Soissons et de *Childebert*, roi de l'île de France. L'aîné et le plus jeune de ces trois princes moururent sans hoirs. Clovis eut aussi un fils naturel qu'on nomma *Thierry* et qui devint roi d'Austrasie ou de Metz, duc de la Lorraine-inférieure et

marquis du Saint-Empire. Nous ne connaissons pas le nom de son épouse qui lui donna *Théodebert*, mort sans hoirs, et *Clotilde* qui fut mariée à Charles, duc de la Hesbaie ou de Tongres. Quant à Clotaire, roi de Soissons dont il a été question, il eut un fils, *Dagobert* qui devint roi de France, et *Blitilde* épouse d'Ansbert lequel de sénateur romain était devenu marquis du Saint-Empire sur l'Escaut. Du chef de sa femme, Ansbert fut reconnu duc ou prince de Mesellane. Nous reviendrons à ce prince qui était petit-fils d'Albéron qui va nous occuper.

Nous retournons à la lignée légitime en la reprenant là où nous l'avions abandonnée :

ALBÉRON ou AUBÉRON, fils de Clodion le chevelu, devint seigneur d'Ardenne. Il épousa Argotte fille de Théodoric roi des Goths, dont il eut WAUBERT et quatre autres fils. Ces derniers moururent jeunes.

WAUBERT épousa Lucille, fille de l'Empereur Zénon et mourut en 528, père d'ANSBERT et de WAUBERT II qui furent l'un et l'autre créés sénateurs romains. Waubert II, le cadet, fut duc d'Ardenne et du Hainaut en 520. Il épousa Clotilde fille d'Amalric, roi d'Italie qui lui donna *Waubert III* et *Brunulphe*. Ce dernier devint comte du Cambresis et eut un fils nommé *Brunulphe II*. Celui-ci, sur lequel nous n'avons aucune particularité, fut à son tour père de *Rodulphe* qui mourut sans postérité après avoir hérité de sa cousine Waudru la principauté d'Ardenne, et de sa femme, nommée Agye, celle du Hainaut. Waubert III, l'aîné des fils de Waubert II, fut duc d'Ardenne et du Hainaut après son frère. Le nom de son épouse nous est resté inconnu. Il en eut deux fils, *Waubert IV* et *Brunulphe*, ce dernier mort sans postérité, peut-être même sans alliance. Waubert IV au contraire devint père de *Waubert V* qui épousa une fille du roi de Thuringe qui lui donna *Ste.-Aldegonde*, fondatrice du monastère de Molbod en Hainaut, où elle entra en religion; et *Waudru*, princesse d'Ardenne et comtesse du Hainaut, qui fut mariée à Maldegarde roi de

Hollande, d'où deux fils et autant de filles, qui tous quatre entrèrent en religion.

Nous revenons à ANSBERT, l'aîné des deux fils de Waubert I. Nous avons vu qu'il fut créé sénateur romain avec son frère Waubert II. Plus tard il obtint le marquisat du Saint-Empire sur l'Escaut et enfin le duché ou la principauté de Mosellane, pays qui comprenait tout le territoire qui s'étend depuis Metz jusqu'à Cologne, ainsi également le Luxembourg. Il épousa comme nous l'avons vu, Blitilde fille de Clotaire roi de Soissons, qui lui donna ANCHISE ou ARNOUL, qui va suivre, Férialde, qui fut évêque de Mæstricht; Mederic, évêque d'Auxerre; Clodulphe, mort sans postérité; et Tarsite, religieux béatifié.

ANCHISE ou ARNOUL, surnommé BOGGISE, l'aîné des enfants d'Ansbert, succéda à son père au marquisat du Saint-Empire sur l'Escaut. Il épousa Oda fille de Guizon duc de Souabe, d'où naquirent: ARNOUL; *Modoalde* qui fut archevêque de Trèves; *Wandelin*, moine sanctifié; *Ste. Affre*; *Sévère*, abbesse à Trèves; *Ode* sur laquelle nous n'avons aucune particularité et finalement *Guize*, qui fut unie à Gerwin, duc de Lotharingie.

ARNOUL, l'aîné, succéda à son père et épousa Doda, fille de Wiber comte de Boulogne, qui le rendit père de trois fils, CLODULPHE; *Anchise II*; et *Walchise*. Plus tard Arnoul se fit Ermite, puis devint évêque de Metz et enfin redevint ermite après avoir abdiqué son évêché. Il mourut en 604 et fut inscrit au catalogue des Saints: sa femme s'était volontairement séparée de lui lorsqu'il embrassa la vie érémitique et était entrée en religion à Trèves.

Quant à ses fils, Walchise, le plus jeune fut sénéchal et comte de Verdun. Il devint père de *Ste. Vaudru*.

Anchise II, le puîné, devint marquis du St. Empire, duc de Tongres et de Brabant après l'abdication de son frère aîné, comme nous le verrons. Il avait épousé Begge, fille de Pépin I ou le Gros,

d'où naquit *Pépin*, dit de Herstal, duc de Brabant, marquis du Saint-Empire, comte de Namur et majordome. Celui-ci épousa à son tour Plectrude qui lui donna *Drogon*, et *Grimoalde* mort avant son père, après avoir été marié à une fille de Radbode duc de Frise. — Outre ces deux fils légitimes Pépin d'Herstal en eut deux autres d'une concubine nommée Alpaïde: *Carloman* le puîné, qui se fit religieux, et *Charles*, surnommé *Martel* qui fut administrateur du royaume d'Austrasie, ensuite salué roi. Il épousa Galtrude, d'où *Carloman* roi d'Austrasie et de Suabe, ainsi que *Pépin*, roi de Bourgogne et d'une partie de la France.

Quant à *Drogon*, le fils aîné de Pépin d'Herstal et de Plectrude, il fut comte de Champagne et majordome du roi de France; il mourut aussi avant son père. Son épouse, nommée Thiébaulde lui avait donné un fils, *Thibaut* qui devint duc de Brabant et comte de Champagne.

Revenons à CLODULPHE, fils aîné d'Arnoul et de Doda, comtesse de Boulogne.

CLODULPHE devint duc de Mosellane, 1^{er} duc des Allemands et comte palatin. Il fut tué par Ebroïn maire du palais de Neustrie, et avait épousé Amalberte, fille de Carloman duc de Brabant. De cette union sortirent: MARTIN, l'aîné; *Basin* qui devint archevêque de Trèves et fut inhumé à St. Maximin où il s'était retiré après avoir abdiqué son évêché; *Arnoul* comte de Toulouse; et *Agnoralde* comte du Chaumontois.

MARTIN qui vient d'être nommé hérita des terres de son père. Il s'était marié à Béatrix fille unique et héritière de Hildulphe duc d'Ardenne, lequel était fils à son tour de Brunulphe III qui avait hérité de ce duché de Rodulphe dont il a été parlé et qui avait épousé Ste. Agye (v. plus haut). Martin laissa de son alliance: ELEUTHÈRE et LAMBERT.

ELEUTHÈRE, l'aîné, succéda au père en qualité de duc de Mosellane et d'Ardenne, ainsi qu'en celle de comte palatin. Il avait épousé Béatrix fille de Sigisbert comte

de Habsbourg et héritière de la Hesbaye, laquelle dernière entra par là dans les domaines de la maison d'Ardenne. Eleuthère mourut sans enfants et sa veuve se fit religieuse-ermite à St.-Vendelin. **LAMBERT**, fils puîné de Clodulphe et de Béatrix succéda au patrimoine de sa famille après le décès de son frère aîné. Il fut ainsi duc de Mosellane, prince d'Ardenne ainsi que comte palatin et de Hesbaye. Il épousa Marie fille du comte de Boulogne, et, sur la fin de ses jours il se fit moine à Metloch. Quatre fils étaient nés de son mariage : **LOTHAIRE**, l'aîné; Adelrede le puîné, qui fut duc de Boulogne et devint père d'*Eritengolde*; *Valeand*, le 3^e ou selon d'autres, le 4^e évêque de Liège depuis que ce siège avait été transféré dans cette ville; et *Widot* gouverneur de la Gueldre.

LOTHAIRE, le fils aîné de Lambert et de Marie comtesse de Boulogne, hérita des biens de son père, fut duc de Mosellane et prince d'Ardenne. Il mourut en 778 et fut inhumé à Metloch. Il avait épousé Térénce fille d'Astolphe roi des Lombards, qui l'avait rendu père de **FRÉDÉRIC** et d'*Hermengarde*, laquelle fut mariée à Henri comte de Salm.

FRÉDÉRIC devint duc de Mosellane, prince d'Ardenne et comte palatin. Il épousa 1^o Félicité fille de Henri, comte de Salm, sa nièce, laquelle mourut sans enfants; 2^o Anne fille du roi de Bretagne qui lui donna : **SADIGER**; *Ethico* archidiacre de Trèves; et *Elisabeth* mariée à un comte de Zehringen.

SADIGER succéda au patrimoine de ses pères et épousa Mathilde, fille d'*Ethico* comte de Hainaut, dont naquit : **RÉGNIER** qui fut après son père duc de Mosellane, prince d'Ardenne et comte palatin. *Ermengarde*, fille de Lothaire I lui donna : *Gislebert*, premier gouverneur de la Lotharingie et seigneur de Jupille, en 916, lequel avait épousé Gerberge fille de l'empereur Henri surnommé l'Oiseleur; **RICUIN**, qui suivra; *Otton* comte du Chaumontois; *Théodoric* duc d'Alsace; *Vigebert* moine; et *Lothaire* archidiacre de Liège.

RICUIN, fils puîné de Régnier et d'*Ermengarde* fut la souche commune de la maison de Luxembourg qui, dans la personne d'un des fils de ce seigneur se constitua en lignée propre et indépendante; de celle de Chiny qui forma une fille; enfin de celles de Bouillon, de Bar, d'Arton, etc. Ricuin était duc de Mosellane, comte d'Ardenne, de Verdun, de Bouillon et de Hesbaye, ainsi que seigneur d'un fief dit Guerrium que les auteurs interprètent par *Kœrich*. Il avait épousé Mathilde fille d'Evrard duc de Franconie et de Worms et mourut en 945, père de *Godefroid*, surnommé le Barbu comte d'Ardenne, de Bouillon et de Verdun, d'où la branche dite des ducs de Bouillon; *Otton*, duc de Mosellane qui épousa Héléne fille de Herman comte de Bamberg et de Souabe, d'où sortit plus tard la maison de Bar; **SIGEFROY**, première souche des seigneurs, ensuite comtes, puis ducs de Luxembourg, vers lesquels nous reviendrons; *Falco*, marquis du Saint-Empire sur l'Escaut; *Bonne*, ou *Gutte* épouse de Charles fils du roi de France; enfin *Mathilde*, la plus jeune, de laquelle les comtes de Chiny tirèrent leur origine. Cette dernière princesse fut unie à Arnoux de Granson (v. l'art. Chiny, Arnoux de Granson, C^o de), et obtint en dot la terre de Chiny dont ces époux et leur postérité adoptèrent et retinrent le nom.

Nous ne continuerons ici que la généalogie directe de la maison de Luxembourg à laquelle cet article est consacré.

B. MAISON DE LUXEMBOURG *proprement dite.*

I. **SIGEFROY**, troisième fils de Ricuin d'Ardenne et de Mathilde de Franconie est rappelé comme suit dans le manuscrit des Viri illustres : « Sigefridus primus comes « Lucelburgensis orsus suum comitatum a « pia advocatia seu patriocinio abbatiarum « et monasteriorum sancti Maximini ad « Treviros et Sancti Willibrordi Epternaci « quorum foundationes auxit pater inclytus « Sanctæ Cunegundis Imperatricis sepultus

« Treviros in Sancto Maximino. » (III, N° 176.)

Sigefroy obtint pour patrimoine les domaines dont s'est plus tard composé le noyau du Pays de Luxembourg. Il se disait seigneur de Guerrium, qu'on a dans la suite voulu retrouver dans le vocable moderne de Kœrich, et prenait titre de comte, qui semble avoir, vers ce temps, commencé à être porté de père en fils dans sa race, sans toutefois qu'il fût applicable à un domaine quelconque, puisque les grands fiefs n'étaient pas encore absolument héréditaires pendant le dixième siècle. Il se disait en effet : *Comes Sigefridus, de nobili genere natus.*

Sigefroy échangea en 963 avec Wiker, abbé de St.-Maximin, la terre de Viulna ou Feulen contre les ruines du castel gallo-romain de Lucilinburhut qu'il fit réparer et dans lequel il fixa sa résidence. Bientôt après des habitations furent élevées autour du manoir et ce fut là l'origine de la ville actuelle de Luxembourg. Il avait épousé Hedwige fille d'Eustache de St. Pol et de Gaines et mourut vers 998. Sa femme le suivit environ deux ans après dans la tombe. Ils ont été inhumés dans l'église du monastère de St. Maximin près de Trèves dont Sigefroy avait été l'avoué ou protecteur.

Une nombreuse famille naquit de son mariage :

a) *Henri, dit le vieux* (1^{er} dans la généalogie), pour le distinguer de son neveu qui portait le même nom, paraît avoir été l'ainé. Dans le partage de la succession paternelle il obtint le comté d'Arlon avec l'advocatie de St.-Maximin et d'Echternach. Plus tard il fut nommé duc de Bavière par l'empereur Henri IV. Ce seigneur avait épousé Adelaïde, sœur d'Albert qui constitua la maison de Lorraine. Il mourut en 1027 et fut inhumé à Osterhoven. Son fils, nommé Henri comme lui, est décédé en 1032 et repose à Trèves.

b) *Sigefroy II*, que quelques auteurs ont confondu avec son père tandis que d'autres en ont fait un second seigneur de

Luxembourg, est mort célibataire, en 993 et avant son père.

c) *Adalbéron I*, qui obtint les ordres et devint prévôt de la collégiale de St. Paulin, à Trèves (v. son article : Luxembourg, Adalbéron de, Prév. de St. P.). Il est mort en 1037.

d) *Théodoric I*, fut évêque de Metz (v. son article : Luxembourg, Thierry de, év. de M.). Il mourut en 1046.

e) *FRÉDÉRIC* (1^{er} dans la généalogie), qui suivra.

f) *Giselbert* fut comte de la Mosellane et mourut en 1005, d'une blessure qu'il reçut pendant une révolte à Pavie. Nous n'avons pas découvert le nom de son épouse qui lui avait donné *Conrad*, comte d'Arlon après son oncle Henri I qui précède, et mort vers 1040. Ce seigneur constitua à proprement parler la lignée directe des comtes d'Arlon, puisque son fils, *Walram I* qui avait épousé Adelaïde fille de Théodoric duc de Lorraine, hérita ce comté et le transmit d'abord à sa postérité, à *Fulcon* son fils aîné, qui mourut sans hoirs, puis à *Walram II*, qui de Jutte ou Judith de Luxembourg, fille de Frédéric II, puîné de ce nom, n'eut qu'une fille, *Adèle*, laquelle le transporta à son époux Henri II duc de Limbourg. Après ceux-ci, *Walram* leur fils puîné en fut gratifié par son père, avec le titre de marquisat, à l'occasion de son mariage avec la grande Ermesinde, comtesse de Luxembourg dont il devint le second mari, comme nous le verrons en son lieu.

g) *Cunégonde, la sainte*, qui fut, en l'année 1002, l'épouse du Saint Empereur Henri IV (v. l'article : Luxembourg, Cunégonde de).

h) *Ludgarde*, qui vivait encore en 1040 et fut la femme d'Arnoul comte de Hollande.

i) *Eve*, morte vers 1040, épouse de Gérard comte d'Alsace, auquel elle donna un fils, Sigefroy, qui fut tué en 1017 à la bataille que son père livra à Godfroid duc de la Basse-Lorraine.

j) *Abenze* qui figure sous la même an-

née 1040 dans une chartre de l'abbaye de Gorze et fut la première abbesse de Cauffungen, monastère fondé par sa sœur l'impératrice Cunégonde.

II. Nous avons dit que FRÉDÉRIC, quatrième fils du comte Sigefroy succéda à son père dans la possession de la terre de Luxembourg dont il fut le *deuxième seigneur*. Il mourut en 1019. Il avait épousé la fille d'une princesse appelée Ermentrude, que presque tous les historiens, depuis Bertholet, nomment Berthe de Gueldre.

Leur postérité se composait de cinq fils et de quatre filles :

a) *Henri, dit le jeune* (II dans la généalogie), pour le distinguer de son oncle, obtint l'advocatie de St. Maximin et d'Echternach. Il devint également duc de Bavière en 1042 et mourut le 14 octobre 1047. Il a été inhumé à Trèves.

b) *Frédéric* (II dans la généalogie) était duc de Lotharingie en 1046 et mourut en 1065. Il a été marié deux fois : en premières noces à Gerberge fille d'Eustache comte de Bouillon et de Mathilde de Louvain ; en secondes à Raclindis ou Reginlinde. Jutte ou Ermesinde, née de l'une de ces deux épouses, mais très-vraisemblablement de la première, fut mariée à Walram II, comte d'Arlon, comme nous l'avons déjà dit ; Sigefroy et Gisebert moururent jeunes, et Henri, son fils aîné devint archevêque de Liège (v. son art.).

c) GISELBERT ou GILBERT, qui suivra.

d) *Adalbéron II* fut évêque de Metz (v. Luxembourg, Adalbéron de, év. de M.).

e) *Théodoric*, qui florissait en 1035, mais sur le compte duquel l'Histoire se tait.

f) *Ogine ou Ogive, aussi nommée Cunégonde*, mourut en 1030. Elle avait plus de cinquante ans d'âge lorsqu'elle donna à son mari, Baudouin-le-bel ou le barbu, quatrième comte de Flandre de ce nom, un fils qui fut Baudouin V.

g) *Jutte, Judith ou Irmentrude*, devint par son mariage avec Guelfe, comte de

Souabe, l'aïeule de cette maison illustre dont le nom, uni à celui des Gibelins, domine l'Histoire de l'Allemagne et de l'Italie au moyen-âge.

h) *Giselle* mourut dans le célibat, en 1031.

i) *Oda* fut abbesse de St. Rémy, à Lunéville et mourut en 1072.

j) *Sigebert*, cité par Kremer, fut suivant cet auteur la souche de la maison de Sarbrucken.

III. GISELBERT ou GILBERT, troisième fils du comte Frédéric, seigneur de Luxembourg, hérita de cette terre et mourut le 15 août 1057. Nous ne savons pas le nom de son épouse qui lui donna :

a) CONRAD I, qui suivra.

b) *Herman, dit de Luxembourg* (v. Salm, Henri, comte de), fut la souche des comtes de Salm en Ardenne de la maison de Luxembourg, et par sa petite-fille, Sophie, de celle des comtes de Hollande. Elu roi des Romains en 1081 il abdiqua cette dignité sept ans après et mourut en 1088. Il avait épousé Adèle ou Adelaïde fille d'Otton d'Orlamunde, Marquis de Misnie ; d'où naquirent les dynastes de Salm que nous ne suivrons pas dans leur descendance.

c) *Henri* (III dans la généalogie), est cité sous l'année 1066 dans une chartre de Théoduin évêque de Liège.

d) Une fille sur le sort de laquelle nous n'avons aucune particularité.

IV. CONRAD I fils aîné de Giselbert succéda à celui-ci dans la possession de la terre de Luxembourg. Le manuscrit des Viri illustres fait de lui la mention suivante : « 1057. Conradus Comes Luxemburgensis fundavit Monasterium B. Mariæ « Virginis Lucelburgi in loco inquit in quo « nulli antè nos patres adoraverunt, mortuus in reditu de terrâ sanctâ ac de « Sepulchro Domini sepultus in cripta Sti. « Petri ab se inchoata. » (III, N° 177). — La chartre de fondation même, dit : *in monte hoc, ubi nullus Patrum meorum prius adoravit.*

Ce prince fut le premier de nos dynastes

qui prit la qualification de **COMTE DE LUXEMBOURG**, en appliquant ce titre à cette terre, apparemment parce que sous son gouvernement les fiefs étaient devenus héréditaires dans les familles qui les détenaient : De cette époque en effet date généralement la coutume d'adopter pour sien le nom des terres qui n'avaient primitivement été possédées qu'à titre précaire, comme récompense personnelle pour services rendus, ou bien par l'effet d'une faveur individuelle.

Conrad I, comte de Luxembourg, fonda en 1083, comme nous savons, l'abbaye de Notre-Dame dite Munster et mourut le 8 ou le 27 août 1086. Il a été enterré dans la crypte de l'église de cette abbaye. Clémence ou Ermesinde, comtesse de Longwy, qui lui survécut, lui avait donné cinq fils et deux filles :

a) **GUILLAUME**, qui suit.

b) **Henri**, IV^e du nom dans la généalogie. En sa qualité d'avoué de l'abbaye d'Echternach il a fait expédier en l'année 1095 une chartre par laquelle il réglait les droits de cette avouerie. Cette chartre est devenue célèbre en quelque façon par la déduction qu'on a voulu en tirer que ce Henri aurait été *comte régnant* de Luxembourg. Mais nous pensons avoir démontré dans un mémoire dont le titre est cité parmi nos sources au bas du présent article, que le document en question ne peut en aucune façon être regardé comme un acte d'autorité souveraine ; que partant, Henri dont il est ici question, ne doit pas, pour ce seul motif, qui cependant est la preuve unique qu'on a rapportée pour appuyer le fait avancé, que ce Henri, disons-nous, ne doit pas être rangé parmi les dynastes luxembourgeois. Répétons subsidiairement que nous avons jugé nécessaire d'administrer les preuves que nous avons produites à cet égard, parce que même les graves auteurs de « l'Art de vérifier les dates » s'étaient laissés circonvenir sur cette question. — Ce Henri n'a été qu'un personnage à existence éphémère, non marqué dans l'Histoire.

c) **Conrad**, (II dans la suite généalogique) n'est mentionné que sur l'inscription trouvée pendant le seizième siècle dans le tombeau de son père.

d) **Adalbéron**, (III dans la généalogie) archidiacre de l'église de Metz, et qui fut tué au siège d'Antioche, en 1119 (v. l'article : Luxembourg, Adalbéron de, archid. de M.)

e) **Ermesinde**, I^e dans la généalogie, vivait encore en 1167. Elle est morte le 28 juin, nous ne savons en quelle année. Cette dame qui avait été mariée en premières noces à Albert comte de Dasbourg mort vers 1101 et en secondes à Godefroid comte de Namur, devint mère de deux fils et de trois filles. L'ainé des fils, **HENRI** doit être rappelé ici, parce qu'il *constitua la seconde branche de la maison régnante de Luxembourg* après le décès sans postérité de son cousin Conrad II, comme comte de Luxembourg, et III dans la généalogie générale de sa famille. Nous reviendrons à ce Henri.

f) **Mathilde**, (II^e du nom dans la généalogie) obtint en partage le castel de Longwy lorsqu'elle fut unie à un seigneur de Hombourg et de Castres.

V. **GUILLAUME**, l'ainé des enfants de Conrad I, comte de Luxembourg, succéda à son père en l'année 1086. L'auteur du manuscrit des Viri illustres fait mention de ce seigneur dans les termes suivants : « 1086. Guilielmus Comes Lucelburgensis devicit Reinaldum Comitem Barrensem et ab eo recuperavit comitatum verdunensem suo episcopo, sibi post ab eo concessum supremus Dux exercitus Henrici IV. Cæsaris in Italiâ ». (I, N^o 127). Et plus loin, dans la section des *Clari pace*, le même auteur ajoute : « Wilhelmus Comes Lucelburgensis Conradi filius, laudatus inter claros bello, criptæ isti a patre ædificatæ—vid. Conrad. qui præcedit—superædificavit Basilicam Mariæ nam ipse juxta patrem in cripta sepultus ». (III, N^o 178).

Le comte Guillaume avait épousé, d'après Bertels et Vignier, Mathilde fille de

Frédéric l'aveugle duc de Souabe. Il mourut en 1128 laissant un fils unique qui suit et qui lui succéda dans le comté de Luxembourg, sous le nom de :

VI. CONRAD, II dans la série des dynastes, et III^e dans la suite généalogique. Il prit les rênes du gouvernement en 1136. Il avait épousé Giselle de Lorraine qui vécut jusqu'en 1155. Comme ces époux ne laissèrent aucune postérité la couronne comtale du Luxembourg échet à leur plus proche héritier, HENRI, qui fut dans la suite surnommé *l'aveugle* et qui était fils de la tante du dernier comte, Ermesinde, épouse de Godefroid comte de Namur, dont il a été parlé plus haut. Le Luxembourg fut donc régi depuis cette époque par

c) LA MAISON DE LUXEMBOURG-NAMUR.

Un point historique qui n'est pas encore débrouillé, consisterait à savoir si le décès de la comtesse Ermesinde I, dont on ne connaît pas la date, a précédé celui de son neveu Conrad II, comte de Luxembourg, et partant si cette dame a ou n'a pas pu prendre en main le gouvernement de ce dernier pays ; ou bien, si son mari, le comte Godefroid de Namur qui a survécu de trois ans environ à ce neveu, n'y a pas régné avant son fils Henri ?

De Marne dit bien qu'Ermesinde mourut après son mari décédé en 1139, après avoir l'un et l'autre abdiqué en 1138 leur autorité pour se retirer dans des monastères ; d'où il résulterait positivement que Godefroid et Ermesinde ont vécu encore et régné dans le monde après la mort de Conrad II, comte de Luxembourg. Mais ont-ils pris part au gouvernement du Luxembourg conjointement avec leur fils Henri, ou bien l'ont-ils exercé seuls pendant les deux ans qui s'écoulèrent depuis l'ouverture de la succession de Conrad II jusqu'à leur retraite ? C'est ce qu'il ne nous est pas donné d'établir d'une manière positive. Toujours est-il vrai que pendant ces deux ans nous n'avons trouvé à consigner aucun fait parti-

culier à notre Pays et auquel Godefroid ou Ermesinde aurait pris une part directe ; comme aussi Henri leur fils ne paraît lui-même pas dans nos annales pendant ce laps de temps. En présence de cette absence de preuves la négative devient possible aussi bien que l'affirmative, à moins qu'on ne veuille appliquer à la circonstance la loi de l'exclusion la plus absolue des femmes dans le gouvernement du Luxembourg. Mais encore alors on pourrait objecter que cet héritage en tombant entre les mains d'Ermesinde ne passait pas directement à la branche féminine, puisque Godefroid son mari en serait devenu possesseur comme chef de son mariage avec cette dame.

Il se pourrait finalement que le Comte Conrad II voyant qu'il n'aurait pas d'héritiers, aurait disposé directement de ses domaines, par testament, en faveur de son cousin Henri de Namur. Mais l'histoire ne nous a conservé aucune donnée à cet égard.

Quoiqu'il en soit nous suivrons le sentiment généralement adopté et nous admettrons :

VII. HENRI, V^e prince de ce nom dans la série généalogique et I^{er} dans la succession dynastique, fils de Godefroid comte de Namur et d'Ermesinde I, née des comtes de Luxembourg *comme successeur immédiat* de son cousin, Conrad II, sixième seigneur et troisième comte de Luxembourg depuis que cette terre était devenue héréditaire dans sa maison.

Peu de seigneurs du moyen-âge ont eu une carrière plus active, remplie de plus de vicissitudes, mais surtout plus longue que Henri, surnommé l'aveugle à cause de la faiblesse de sa vue.

Né vers 1112, Henri I ou l'aveugle mourut en l'année 1196. Il fut marié d'abord à Laurette, fille de Théodoric comte de Flandre, laquelle avait déjà eu deux époux ; ensuite à Agnès, fille de Henri duc de Gueldre et de Zutphen. Cette seconde union lui procura une fille unique, ERMESINDE, II dans la succession généa-

logique, née vers 1190 alors que son père avait près de quatre-vingt ans d'âge.

VIII. **ERMESINDE** succéda à son père dans le comté de Luxembourg et dans quelques faibles lambeaux de celui de Namur. Fiancée d'abord, lorsqu'encore elle était au berceau, à Henri II comte de Champagne, elle fut mariée à l'âge de six ans environ à Thibaut comte de Bar, lequel étant mort le 12 février 1214 elle convola en secondes noces, pendant la même année encore, avec Walram le jeune, fils puiné du duc de Limbourg. Walram mourut à son tour en 1226 et Ermesinde lui survécut de vingt ans puisqu'elle n'est décédée que le sept avant les ides de Mai, c'est-à-dire le 9 mai 1246.

Elle fut inhumée à l'abbaye de Clairefontaine qu'elle avait fondée.

Nous avons dit dès l'ingrès de cet article que ce fut Walram, 1^{er} de ce nom dans la série généalogique de la maison de Luxembourg qui donna à ce pays les armes ou armoiries que celui-ci a conservées jusqu'aujourd'hui : ce sont, avon-nous ajouté, celles du Limbourg, d'argent au lion de gueules, couronné, armé et lampassé d'or, la queue fourchue, passée en sautoir ; avec addition à l'écu de cinq burelles d'azur, le lion brochant sur le tout.

La comtesse Ermesinde s'est surtout rendue recommandable en suivant l'impulsion donnée à cette époque par quelques princes libéraux et bienfaisants envers leurs sujets qui jusque-là avaient croupi dans une dépendance absolue, corps et biens et à la merci des seigneurs. Ces dynastes, en accordant à leurs serfs quelques privilèges, souvent très insignifiants que ceux-ci par reconnaissance ont décorés du nom de libertés ou franchises, avaient fait bénir leur domination. Ermesinde crut devoir suivre ces errements favorables, à l'égard des deux principales villes de ses Etats, en concédant, en son nom personnel, à Echternach en 1236, et à Luxembourg en 1243, des Lettres d'affranchissement.

En 1239, un octroi du même genre, dit Teissier, fut donné aux habitants de la ville de Thionville, mais au nom du jeune Henri II, fils aîné d'Ermesinde ; d'où l'on doit conclure que ce prince avait obtenu de sa mère la ville et seigneurie de Thionville pour son appanage, en attendant qu'il succédât au gouvernement du Pays entier.

Le souvenir des bienfaits de cette grande et vertueuse princesse est encore aujourd'hui en vénération dans le Pays, à cause surtout du soin qu'elle eut d'étendre les libertés de son peuple, loin de les restreindre sous de frivoles prétextes.

De son mariage avec Thibaut, comte de Bar, il ne lui naquit qu'une fille :

a) *Elisabeth*, dite de Bar et de Luxembourg, à laquelle elle céda les domaines de Marville et d'Arancy, en la mariant avec Walram le jeune ou le long, Seigneur de Fauquemont et Montjoie, et fils d'un premier lit de son second mari.

Son union avec Walram du Limbourg lui donna :

b) **HENRI**, VI dans la suite généalogique, et II^e dans la série des comtes régnants de la maison de Luxembourg. Nous reviendrons à ce seigneur.

c) *Gérard*, dit de Luxembourg, qui fut seigneur de Durbuy, de Dahlem, Filsdorf, Roussy et de partie de Villance et Nassogne. Ce seigneur, tout aussi libéral envers ses sujets que sa mère et son frère aîné l'avaient été, gratifia en 1274 la ville de Nassogne du droit de franchise ou de l'affranchissement. Il épousa Mahaut de Clèves qui le rendit père d'Irmengarde, laquelle fut mariée à Gérard comte de Blanckenheim ; et d'une autre fille qui fut mariée à un seigneur de Grandpré et de Houffalize.

d) *Catherine*, qui fut alliée au mois de septembre 1225, à Mathieu duc de Lorraine.

La descendance de la comtesse Ermesinde avec Walram du Limbourg constitue ainsi une troisième branche de notre maison régnante :

D. LA MAISON DE LUXEMBOURG-LIMBOURG.

IX. HENRI II comme comte régnant de Luxembourg, et VII dans la série généalogique de sa maison, fut surnommé *le blond et le grand*. Il se titrait de comte de Luxembourg et de Laroche, Marquis d'Arlon, cette dernière terre ayant été annexée au pays de Luxembourg depuis le mariage de Walram du Limbourg auquel elle appartenait, avec la Comtesse Ermesinde.

Comme fils aîné il succéda à sa mère et mourut en 1270. Outre l'affranchissement qu'il accorda en 1239 à la ville de Thionville, encore du vivant de sa mère comme nous l'avons dit plus haut, ce prince bienfaisant octroya dix ans après, en 1249 aux bourgeois de Grevenmacher, et en 1262 à ceux de Bittbourg des actes de liberté, suivant en cela les louables errements de sa mère.

Le manuscrit des Viri illustres a consacré à ce comte la mention qui suit : « 1226. Henricus Ermesindæ Comitissæ « Lucelburgensis ex Walramo Limburgico « filius Comes Lucelburgensis, ædificavit « monasterium Franciscanorum Luxembur- « gi » (III, N° 181).

Henri II avait épousé Marguerite de Bar qui lui donna :

a) HENRI qui suit. Il fut le huitième de son nom dans la lignée de sa maison et le III^e en rang d'ordre des comtes de Luxembourg.

b) *Walram*, II^e de ce nom dans la suite généalogique, fut seigneur de Ligny et constitua par son mariage avec Jeanne de Beaurevoir les branches dites de Luxembourg-Ligny, St. Pol, Brienne, Conversan, Tiennes, Montmorency, Richebourg, etc., dont plusieurs sont encore aujourd'hui florissantes en France, mais qui ne concernent pas directement l'histoire du Luxembourg.

Walram périt avec son frère aîné à la bataille de Wœrtingen, le 5 juin 1288.

c) *Baudouin*, I^{er} dans la généalogie; et d) *Jean*, aussi I^{er} de son nom, per-

dirent la vie à Wœrtingen avec leurs frères Henri et Walram. Nous ne savons pas s'ils ont été mariés.

e) *Philippine*, mariée à Jean II, dit d'Avesne, comte de Hainaut et de Hollande.

f) *Elisabeth* ou *Isabelle*, morte le 25 septembre 1295. Elle fut unie à Gui de Dampierre comte de Flandre et marquis de Namur.

g) *Marguerite* ne fut pas mariée et vivait en 1293. Il est à croire qu'elle a été soit pensionnaire soit religieuse au monastère des dames Dominicaines de Marienthal, parce que les Ephémérides de ce prieuré font mention de cette princesse comme d'une interne.

h) *Félicité*, religieuse à l'abbaye de Beaumont à Valenciennes.

i) *Jeanno*; et j) *Catherine*, religieuses à Clairefontaine.

k) *Yolande*, citée sans plus de détails dans les Ephémérides de Marienthal, de façon qu'il ne nous a pas été donné de préciser si cette dame a été fille du comte Henri II ou de Henri III.

X. HENRI III, en rang de nos comtes régnants, Comte de Luxembourg et de Laroche, Marquis d'Arlon, fut tué à la bataille de Wœrtingen avec ses trois frères, le 5 juin 1288. Il avait épousé Béatrix fille de Baudouin comte d'Avesne et de Félicité de Coucy, qui lui survécut jusqu'en 1308 et qui lui avait donné :

a) HENRI, qui suit et qui fut le neuvième de son nom dans la suite généalogique de sa maison.

b) *Walram* III, tué en 1311 au camp devant Brescia. Il a été inhumé à Vérone.

c) *Baudouin* II, né en 1285, après avoir fait d'excellentes études devint un des plus grands archevêques de Trèves. Voir l'article : Luxembourg, Baudouin de.

d) *Marguerite*, prieure du monastère de Marienthal et de celui de Beaumont à Valenciennes.

e) *Félicité*, d'abord mariée à Jean de Louvain, seigneur de Gæsbek et de Her-

stal ; ensuite religieuse et prieure de Beaumont à Valenciennes.

XI. HENRI, IV^e de ce nom, en rang des comtes de Luxembourg, fils aîné de Henri III et de Béatrix d'Avesne, succéda à son père en 1288. Le manuscrit des Viri illustres mentionne ce prince dans les termes suivants : « 1302. Henricus IV. « Comes Lucelburgensis ejus nomine VII. « Imperator, exercitu ducto in Italiam « domuit Florentinos. » (II, N^o 130.)

Il se titrait de Comte de Luxembourg et de Laroche, marquis d'Arlon. Le crédit de son frère Baudouin (v. son article) le fit élire Empereur d'Allemagne, le 27 novembre 1308. Il fut en cette qualité le VII^e de son nom. Henri se fit couronner roi des Romains à Aix-la-chapelle, le 6 juin 1309, roi de Lombardie à Milan, le 6 juin 1311 et finalement Empereur à Rome, le 29 juin de l'année suivante. Il est mort à Buonconvent, le 24 août 1313, non sans de très-graves soupçons d'avoir été empoisonné. Cette question de l'empoisonnement, beaucoup controversée jusqu'à nos jours, n'a pas encore reçu une solution positive et absolue, parce qu'elle n'a pas été discutée avec un esprit calme et non prévenu. Elle a eu ses adhérents comme ses détracteurs ; mais malheureusement les uns et les autres n'étaient guidés que par un sentiment exclusif de parti : on n'a pas pensé à séparer la personne de l'auteur du crime, affirmé par les uns, dénié par les autres, de son caractère de prêtre ; et on a eu l'immense tort de vouloir croire que, si le forfait était établi, la religion ou plutôt ce qu'elle a de plus saint pourrait en être déclaré responsable, tandis que le juge affranchi de toute prévention comme de toute prédilection ne doit apprécier que le fait matériel, laissant là l'instrument au moyen duquel il a été perpétré, cet instrument ne devant être pris en considération que pour faire apprécier le degré de dépravation du coupable ; et dans le cas présent, le faire déclarer le plus infâme de tous puisqu'il aurait fait servir Dieu même à son abominable régicide ! Nous

avons colligé une infinité de sources, à commencer par les plus anciennes, les plus graves et les plus authentiques sur cet événement, tant pour soutenir le crime que pour le nier ; et nous nous proposons de les discuter un jour dans un opuscule, du mérite duquel nous rendrons le public juge.

L'Empereur-comte Henri de Luxembourg avait épousé en 1392, Marguerite fille de Jean I, duc de Brabant et de Marguerite comtesse de Flandre, née en 1374. Cette dame mourut à Gènes, le 13 décembre 1312. Devenu veuf, Henri s'était, dit-on, fiancé à Catherine fille de l'Empereur Albert I et d'Elisabeth de Carinthie ; mais la mort le prévint avant que ce mariage fût célébré.

De l'union du comte Henri IV avec Marguerite de Brabant advinrent :

a) JEAN, II^e dans la suite généalogique, lequel fut surnommé *l'aveugle*, et dont nous parlerons plus bas.

b) Marie, née en 1304, épouse le 24 août 1322 de Charles IV, dit le bel, roi de France, et morte le 25 mars 1324.

c) Béatrix, née en 1305, mariée le 24 juillet 1319 à Charles roi de Hongrie et morte le jour de St. Martin de la même année.

d) Agnès, mariée à Rodolphe duc de Bavière et Palatin du Rhin.

e) Catherine, épouse d'Albert, duc d'Autriche et comte d'Alsace.

XII. JEAN, dit *l'aveugle*, comte de Luxembourg et de Laroche, marquis d'Arlon, est né en 1298.

Le manuscrit des Viri illustres contient sur ce prince célèbre l'article qui suit : « 1330. Joannes Comes Lucelburgensis « filius Henrici VII. Imperatoris Rex Bo- « hemia, vicarius Imperii patre in Italia « absente, domuit vi armorum et subegit « Silesiam, acquisivit Lusitaniam, opitu- « latus est Teutonici ordinis Militibus Equi- « tibus in Prussia contra Regem Polonia, « devicit Lithuanos et dictus rex Polonia, « pacavit Italiam ideoque nominatus a Pa- « pa Italiae protector et liberator a dissi- « dentibus civilibus, occubuit in pugna

« Cressiaca pro rege Franciæ contra Anglos, « relatum ejus corpus et sepultum Luxemburgi in Basilica Munsteriana a majoribus condita fundavit carmelitas Arluni et « Carthusianos Pragæ ». (II, N° 132.)

Le comte Jean de Luxembourg devient roi de Bohême en 1309 ou 1310, par son mariage avec Elisabeth héritière de ce royaume. Ayant perdu cette princesse le 28 septembre 1331 il se fiança en 1333 avec une autre Elisabeth, fille de Frédéric-le-Bel duc d'Autriche et d'Isabelle d'Aragon, et se maria enfin en décembre 1334, avec Béatrix de Bourbon, fille de Louis comte de Clermont et de Marie comtesse de Hainaut.

Ce prince, après avoir mené la vie la plus chevaleresque et la plus remplie d'événements de haute portée dans les affaires de son époque, périt à la bataille de Crécy, le 26 août 1346, méritant d'être pleuré même par l'ennemi-vainqueur, lequel fit embaumer son corps et le renvoya dans le Luxembourg avec tous les honneurs dûs au héros qui avait voulu, bien qu'aveugle, montrer qu'il savait rester fidèle à ses engagements et à son amitié pour le roi de France son allié.

Jean l'aveugle a su par un gouvernement des plus paternels se rendre cher à ses fidèles luxembourgeois qu'il aimait autant que prince ait jamais su aimer des sujets ; et cet amour fut même traduit d'une manière des plus explicites dans l'expression qu'il avait couchée dans son testament dans lequel il avait ordonné, six ans avant sa mort, que, *en quelque lieu de la Terre qu'il vint à mourir son corps fût ramené et inhumé dans le Luxembourg* : « Primo videlicet, dit-il en effet dans cet acte, « sepulturam corporis nostri eligimus in « Monasterio Monialium de Claro-Fonte, « Ordinis Cisterciensis, Trevirensis Diocesis prope Arlunum, ad quod Monasterium Corpus ubicumque mori Nos contingeret ordinamus et volumus apportari, « ibidemque sepeliri. »

Les villes de Marche, Laroche et Duldorf lui durent leurs chartres d'affran-

chissement, qui furent expédiées respectivement en 1327, 1331 et 1345.

D'un autre côté, il était sans doute écrit dans le livre des destinées que ce prince ne trouverait nulle part un repos durable après sa mort, pas plus qu'il n'en avait eu pendant sa vie ; puisque sa momie occupe aujourd'hui, et depuis 1388, son neuvième tombeau et encore sur terre étrangère, contrairement à son acte formel de dernière volonté, sans qu'on puisse même assurer que celui-là soit le dernier qui la recevra.

Le comte Jean, roi de Bohême, laissa descendance de chacune de ses deux épouses.

Elisabeth de Bohême lui avait donné :

a) CHARLES, qui fut roi de Bohême et dont nous parlerons après le plus jeune de ses frères, parce que la maison des princes de Luxembourg a été continuée par lui.

b) Marguerite de Bohême et de Luxembourg, née en 1313, mariée au mois de juillet 1322 à Henri l'ancien, duc de la Bavière inférieure et morte le 10 juillet 1341.

c) Gutte ou Bonne, née en 1315, mariée le 6 avril 1332 à Jean de Valois, duc de Normandie, puis et depuis 1350 roi de France sous le nom de Jean II ; et morte le 11 septembre 1349. Bonne de Bohême fut mère de : 1°. Louis qui fonda la maison cadette d'Angers dont sont sortis les rois de Naples ; 2°. Philippe-le-hardi, souche de la dernière race des ducs de Bourgogne, sur lesquels nous aurons l'occasion de revenir pour montrer la double alliance qui unissait Philippe, que l'adulation avait surnommé le bon duc à la maison régnante de Luxembourg, lorsque la trop fameuse Elisabeth de Gærlitz lui remit le gouvernement de notre pays.

d) Odoacre, mort enfant, le 20 avril 1320.

e) Anne, mariée en 1329 à Otton duc d'Autriche, et morte le 3 septembre 1338.

f) Elisabeth, sœur jumelle avec Anne qui précède, morte au mois d'août 1324.

g) *Jean-Henri*, né le 12 février 1322, créé marquis de Moravie en 1349 et mort le 12 novembre 1375. Ce prince avait été marié quatre fois : 1°, en 1327 avec Marguerite, fille de Henri duc de Carinthie et comte du Tyrol, de laquelle il fut divorcé en 1341 ; 2°, en 1350 avec Marguerite fille de Nicolas II duc de Pavie ; 3°, après 1363 avec Marguerite fille d'Albert II, duc d'Autriche ; 4°, enfin avec une dame de la maison de Waldeck. Jean-Henri n'eut de postérité que du second et du troisième de ces différents mariages ; savoir, du second advinrent : *α. Joboc*, ou *Josse*, né en 1351, qui succéda à son père en qualité de marquis de Moravie et obtint en 1388 la marche de Brandebourg. Le 19 septembre 1410 il fut proclamé empereur et mourut le 8 janvier de l'année suivante. *Josse* (qui ne laissa qu'une fille, Elisabeth, épouse de Guillaume-le-borgne, marquis de Misnie et morte le 20 novembre 1400), fut pendant quelque temps, mais de nom seulement parait-il, duc-engagiste du Luxembourg, de la part de *Wenceslas II*, ainsi que nous le verrons. Deux actes d'autorité dans ce pays rendirent son nom recommandable aux localités que ces chartres concernaient : Il accorda des lettres d'affranchissement à la ville de Diekirch en 1390 et à celle de Montmédy en 1392. — *β. Procope*, second fils du second lit de Jean-Henri de Bohême et de Luxembourg, fut salué prince de Moravie et mourut le 24 septembre 1405. — *γ. Jean-Sobieslas*, le troisième, fut évêque de Lithuanie, passa en 1387 au siège d'Olmütz et devint enfin patriarche d'Aquilée (v. l'article : Luxembourg, Jean-Sobieslas de). — De sa troisième alliance sortirent : *Catherine* et *Elisabeth*, qui ne nous sont connues que de nom.

Béatrix de Bourbon, seconde épouse de Jean l'aveugle donna à ce prince un fils unique :

h) *WENCESLAS I^{er}*, qui succéda à son père en qualité de Prince-Souverain du Pays de Luxembourg.

i) Le roi-comte Jean l'aveugle avait

aussi eu un fils naturel qui reçut nom de *Nicolas*, devint patriarche d'Aquilée en 1354 et mourut en 1362.

XIII. *WENCESLAS I* succéda au Luxembourg en vertu de conventions de famille conclues par Jean l'aveugle avec ses fils du premier lit. Il fut ainsi le treizième dynaste et en même temps le dixième comte de ce nom, depuis que les fiefs étaient devenus héréditaires.

Wenceslas, qui fut le premier prince régnant de son nom dans le Luxembourg, pouvait avoir neuf à dix ans d'âge à la mort de son père : il était par conséquent inhabile à gouverner un pays aussi étendu que le Luxembourg d'alors. Ce fut pour ce motif sans doute que son frère aîné se chargea de la régence ; et cette régence il la marqua par plusieurs actes d'autorité tels qu'on aurait pu croire qu'il était le propre souverain du Pays. En effet, à la mort de Jean l'aveugle Charles de Bohême avait des dettes personnelles considérables qu'il avait contractées, dit-on, pour se faire élire Empereur, parce que c'était la mode alors d'acheter en quelque façon les votes des électeurs : Il amortit ces dettes, en partie au moins, en engageant ou plutôt en vendant à son oncle Bandouin, archevêque-électeur de Trèves plusieurs villes du Pays, situées sur les confins de l'Electorat. Une chartre que nous avons sous les yeux nous apprend cependant que quelque temps après cette vente l'archevêque consentit à ne la considérer que comme conditionnellement conclue, c'est-à-dire avec grâce de rachat. Le jeune Wenceslas profita de cette déclaration en remboursant plus tard à son oncle les sommes prêtées, et les villes vendues rentrèrent sous la domination de leur seigneur primitif et naturel. Il serait trop long d'entrer ici dans d'ultérieurs détails au sujet des actes de Charles de Bohême et de Luxembourg pendant sa régence qu'il a décorée du nom de tutelle. Ce qui paraît démontré cependant c'est qu'il ne l'abandonna qu'à contre-cœur ; et que s'il éleva le titre du prince régnant au rang de Duc, 13 mars

1354, ce ne fut réellement que pour faire taire au moyen de cet accroissement d'honneurs les justes répétitions que son frère aurait pu faire valoir pour dilapidation de ses trésors et pour aliénation de portions considérables de ses domaines héréditaires.

Dès qu'il eut obtenu de son frère la restitution de ses biens, c'est-à-dire qu'il fut sorti de la mambournie comme on disait alors, Wenceslas se maria le 5 décembre 1352 à Jeanne, duchesse héritière de Brabant et de Limbourg, terres dont il prit le titre avec celui de duc de Luxembourg. Il mourut le 7 décembre 1384 et fut inhumé à l'abbaye d'Orval. Il ne laissa pas de postérité légitime ; mais il avait un fils naturel, nommé Jean ou peut-être Jean-Wenceslas (v. l'art. Luxbrg., Jean-W. de,) qui devint évêque de Strasbourg, ensuite archevêque de Mayence.

La duchesse Jeanne survécut à Wenceslas jusqu'au 1^{er} décembre 1406.

Le fait le plus saillant qui marque le règne de ce prince est sans contredit l'acquisition du comté de Chiny qu'il fit en 1364 et dont il ajouta le titre à ceux qu'il portait déjà. — Wenceslas I avait disposé qu'après lui les Pays Duché de Luxembourg et Comté de Chiny adviendraient à son neveu, Wenceslas II, fils de son frère Charles. Wenceslas II commence ainsi pour le pays

E. LA MAISON DE LUXEMBOURG DE BOHÈME.

XIV. Comme l'Empereur Charles IV de Bohême, frère du duc Wenceslas I voyait celui-ci sans enfants, il eut soin de si bien faire que par acte du 1^{er} février 1378 (St. de Trèves, ou 1379), approuvé par les Etats du Pays, il établit son neveu Wenceslas, qui est pour nous le II^e de son nom, pour son successeur. *Wenceslas II* était bien un prince luxembourgeois, puisqu'il était petit-fils de notre bien-aimé comte Jean l'aveugle ; mais il était né loin de nous et avait été élevé en Bohême dont il était d'ailleurs déjà l'héritier présomptif ; le Luxembourg ne devait donc être pour lui qu'un accessoire d'autant plus minime en valeur et en importance qu'il

se trouvait très éloigné de ses domaines principaux. Les luxembourgeois ne devaient d'ailleurs et ne pouvaient espérer que, comme son aïeul, il viendrait les visiter souvent pour étudier leurs besoins sur les lieux et apprécier de ses propres yeux leur position. Mais à cette époque les peuples n'étaient consultés pour rien dans le gouvernement qui se faisait suivant le bon plaisir des souverains ; les sujets n'étaient considérés généralement que comme un troupeau à faire paître par des délégués, sans responsabilité autre pour ces derniers que l'obligation de veiller à la ponctuelle rentrée des redevances féodales et des aides, charge nouvelle encore alors pour nos ancêtres puisqu'elle n'avait été créée que sous Wenceslas I. En un mot les populations du pays devaient appréhender le moment où Wenceslas I serait salué duc de Luxembourg. Il est vrai de dire qu'elles avaient déjà commencé sous le gouvernement de Wenceslas I à voir la Cour de leurs princes s'éloigner de la province ; mais si Wenceslas I résidait souvent en Brabant ou dans le Limbourg, il était cependant né dans le Luxembourg où il avait également passé une partie de sa jeunesse ; il connaissait conséquemment les mœurs et les besoins du peuple ; tandis qu'il n'en était pas de même de son neveu, du duc qu'ils devaient obtenir : Le Brabant n'était d'ailleurs pas aussi éloigné que la Bohême.

Du reste, les événements de ce règne déplorable à tous égards ne nous montreront que trop la vérité de ces réflexions.

Nous retournons à la généalogie.

Nous avons vu plus haut que CHARLES était fils aîné du premier lit de Jean l'aveugle, Comte de Luxembourg et de Laroche, marquis d'Arlon et roi de Bohême. Nous avons dit aussi que Wenceslas I, dont nous venons de parler, fut le rejeton unique du second lit de ce prince et que la couronne comtale puis ducal de Luxembourg lui était advenue en vertu de conventions de famille dont les actes sont connus.

Charles de Bohême et de Luxembourg

avait été nommé Wenceslas au baptême ; mais Charles-le-bel roi de France et son oncle par la reine Marie, qui fut sœur de son père, voulut être son parrain de confirmation en 1323, et changea à cette occasion ce nom en y substituant le sien propre. Ce prince, né le 14 mai 1316, avait en 1330 obtenu le marquisat de Misnie en attendant qu'il succédât à son père sur le trône de Bohême (1346). Elu empereur par l'effet de beaucoup d'intrigues, le 16 juillet 1346, il prit le nom de Charles IV, fut couronné roi des Romains à Aix-la-chapelle, le 9 février 1349, roi de Lombardie à Milan, le 6 janvier 1355 et finalement Empereur à Rome, le 5 avril suivant.

Hors les huit ans que pendant la minorité de son frère Wenceslas I il exerça la régence dans le comté de Luxembourg, ce prince ne figurerait pas d'une manière directe dans cette généalogie, si par lui n'avait été continuée la suite de nos dynastes.

L'empereur Charles IV, roi de Bohême après avoir été fiancé en 1324, fut marié en 1333 avec Marguerite ou Blanche de Valois, morte le 1^{er} août 1348 ; ensuite en 1349 avec Anne, fille de l'électeur Rodolphe II comte palatin du Rhin et d'Anne de Carinthie, laquelle mourut le 1^{er} février 1352 ; en troisième lieu, en 1353, avec Anne, fille et héritière de Henri II duc de Schweidnitz et d'Anne d'Autriche, décédée le 11 juillet 1364 ; en quatrième lieu enfin, en 1365, avec Elisabeth, fille de Bogislas V duc de la Poméranie ultérieure et d'Elisabeth de Pologne, laquelle mourut en 1393, ainsi quinze ans après l'empereur son époux qui est décédé le 29 novembre 1378 (v. du reste l'article spécial que nous lui avons consacré sous la rubrique de : Luxembourg, Charles de Bohême et de).

Chacune de ces quatre alliances lui donna des enfants. Nous allons en faire l'énumération.

Du 1^{er} lit :

a) *Marguerite*, née en 1335 et morte

en 1359, laissant veuf Louis roi de Hongrie et de Pologne qui lui-même est décédé le 11 septembre 1382.

b) *Catherine*, mariée en 1353 à Rodolphe (II IV), duc d'Autriche, mourut en 1365.

c) *Jean*, (III dans la suite généalogique) qui quoique chétif porta le titre de marquis de Moravie. Il mourut enfant.

Du second lit :

d) *Wenceslas*, (II dans la suite généalogique) mort le 28 juillet 1353, n'ayant pas dépassé sa troisième année.

Du troisième lit :

e) **WENCESLAS** (III dans la suite généalogique), dont il est ici question, II^e du nom et en même temps *second duc de Luxembourg*, par disposition testamentaire de son oncle Wenceslas I, comme nous l'avons vu. Ce prince est né le 17 mars 1361 à Nürenberg, fut élu roi des Romains encore du vivant et par l'influence de son père, le 20 janvier 1376, succéda à ce dernier en qualité de roi de Bohême en 1378, dut être déposé de l'Empire le 20 août 1400, à cause de ses excès et de son indolence à soigner les intérêts de l'Allemagne ; et mourut enfin d'apoplexie foudroyante, le 16 août 1419.

Wenceslas II fut marié : 1^o, en 1370, avec Jeanne, fille d'Albert duc de Bavière, morte le 1^{er} janvier 1387 ; 2^o, le 15 mars 1400, avec Sophie fille de Jean, duc de Bavière, morte fin de septembre 1425.

Comme Wenceslas II ne se souciait guerre du Luxembourg, soit à cause de l'éloignement de ce pays, soit par l'effet de son indolence naturelle pour les peuples qu'il était appelé à gouverner, soit peut-être pour d'autres motifs accessoires, il abandonna en 1388 ce Duché avec le Comté de Chiny en engagère, d'abord à Josse de Moravie, son cousin (v. plus haut), non son frère comme M. La Garde l'a avancé ; lequel Josse rétrocéda en 1402 cette engagère à Louis duc d'Orléans qui remboursa en échange la somme versée à

Wenceslas et s'installa dans le pays en qualité de Mambour.

Le duc d'Orléans fut tué en 1407, à Paris, par Jean-sans-peur duc de Bourgogne; et Wenceslas II, pas plus que Josse et plus tard Elisabeth de Gœrlitz, que nous apprendrons à connaître, ne songèrent, que nous sachions, à amortir la créance de l'engagère que ce prince avait à faire valoir et dont l'impôt fut cependant souvent et chaudement réclamé par sa veuve. On motiva sans doute le refus sur un acte de Wenceslas II, daté de Prague le premier mardi après la Sainte-Marguerite de l'année 1411, et par lequel toutes les folles engagères qui avaient été consenties tant par lui Wenceslas II que par Josse de Moravie étaient déclarées révoquées, vraisemblablement sans indemnité aucune; comme si de la part d'un prince, plus que du plus simple citoyen, un déni de paiement pouvait éteindre une dette légitime.

Nonobstant l'abandon de son premier domaine patrimonial de famille, Wenceslas II, dont la délicatesse aussi bien que la bonne foi semblent avoir laissé immensément à désirer en même temps que ses excès le mettaient constamment dans un manque absolu d'argent, Wenceslas II disons-nous, hypothéqua en 1409, en seconde main, le même duché de Luxembourg à sa nièce *Elisabeth, dite de Gœrlitz*, pour une somme de cent-vingt mille florins du Rhin que, en réalité ou prétendument il lui destinait pour dot; le tout avec la réserve, il est vrai, qu'il serait loisible à cette dernière de dégager la première engagère en restituant au duc d'Orléans ou à ses ayants-droit la somme qu'il lui devait de ce chef; et qu'après ce remboursement Elisabeth réunirait la valeur totale tant de la première engagère que de la seconde hypothèque.

C'est ainsi qu'on trafiquait alors avec les peuples!! car il faut bien reconnaître qu'il s'agissait réellement ici tant du domaine utile que de la propriété absolue sur les habitants, ainsi que des services féodaux dûs par les nobles vassaux.

Dans ces transactions, Wenceslas II ne s'était réservé que le titre honorifique de duc de Luxembourg et les revenus de la terre de Laroche, revenus qui encore semblent ne lui avoir jamais été versés, ou bien qui se réduisaient à fort peu de chose. Malgré cela il ne faut pas admettre cependant que dès le moment où ces engagères furent faites il ne se soit plus occupé de ce pays, car l'Histoire a conservé un assez grand nombre de documents qui démontrent le contraire; et son règne même, s'il fallait en juger par ces actes seuls, pourrait passer pour avoir été assez paternel dans le Luxembourg.

Nous reviendrons à Elisabeth de Gœrlitz à la suite des enfants de Charles IV dont nous allons épuiser la série.

Du quatrième lit de l'Empereur Charles IV, c'est-à-dire avec Elisabeth de Poméranie, sont issus:

f) *Charles*, né le 13 mars 1372 et mort à l'âge de deux ans.

g) *SIGISMOND*, XV^e dynaste légitime du Luxembourg. Il est né en 1368, fut créé marquis de Brandebourg et électeur à l'âge de cinq ans et devint finalement roi de Hongrie en 1386, du chef de sa femme. Il fut désigné empereur le 20 septembre 1410, couronné à Aix-la-Chapelle le 8 novembre 1414 et à Rome en 1434. Il avait enfin été salué roi de Bohême en 1420 et mourut le 8 décembre 1337. — L'empereur Sigismond fut marié deux fois: d'abord à Marie, fille et héritière de Louis roi de Hongrie et de Pologne, morte en 1392; ensuite à Barbe, fille de Herman comte de Cilie, décédée le 11 juillet 1451, c'est-à-dire quatorze ans après l'empereur son mari. Une fille unique, ELISABETH qui lui était née, sans doute de sa première alliance, fut mariée en 1412 à Albert V duc d'Autriche, auquel Sigismond donna en 1483 et pour ce motif le marquisat de Misnie. *La princesse Elisabeth fut notre XVI^e souveraine légitime, bien que ni elle ni ses enfants, qui formèrent naturellement la XVII^e descendance de nos princes, n'aient jamais réellement exercé des actes d'autorité chez*

nous. Albert V succéda le 20 mars 1438 à son beau-père l'empereur Sigismond, en qualité de roi de Hongrie et de Bohême et enfin comme empereur sous le nom d'Albert II. Il est mort le 27 octobre 1439 et son épouse le 20 décembre 1442. De ce mariage sont nés quatre enfants dont les trois derniers ont joué un certain rôle dans l'histoire du Pays pendant la guerre pour la possession et la propriété du Luxembourg qui ensanglanta la patrie vers le milieu du quinzième siècle. Ces enfants doivent pour ce motif être cités ici. Ce furent : *α) Georges*, mort avant son père, le 16 février 1436; *β) ANNE*, mariée en 1446 à Guillaume duc de Saxe, marquis de Moravie et Landgrave de Thuringe, mort le 17 février 1482; *γ) ELISABETH*, née le 10 février 1454, morte le 1^{er} septembre 1505 veuve de Casimir III roi de Pologne, lequel était décédé en 1492; finalement *δ) LADISLAS*, surnommé *le posthume*, roi de Hongrie et de Bohême, duc d'Autriche, né le 22 février 1440 et mort le 23 novembre 1457.

Ces princes et princesses étaient par droit de naissance en leur qualité de plus proches parents de Wenceslas II, les héritiers naturels du Luxembourg, du chef de leur aïeul Sigismond qui lui-même était frère de ce prince : en effet, la couronne de Bohême après avoir à la mort de Wenceslas passé sur la tête de Sigismond qui y réunit celle de Hongrie, avaient l'une et l'autre été transmises de celui-ci à Albert d'Autriche, leur père. Ils avaient ainsi acquis le droit de retrait sur ce duché, droit que Wenceslas II s'était réservé à lui et à ses héritiers. Nous reviendrons sur cette circonstance importante qui, croyons-nous, n'a pas encore été présentée sous son vrai jour par les historiens.

b) *Anne*, troisième enfant du quatrième mariage de l'Empereur Charles IV, fut mariée à Otton, duc de Bavière et marquis de Brandebourg, mort en 1379.

i) *Jean*, (3^e de son nom dans la série généalogique) le dernier des enfants de

l'Empereur Charles IV et le plus jeune des frères de l'Empereur Wenceslas II duc de Luxembourg, est né le 22 juin 1370. A l'âge de six ans il fut salué Marquis de Brandebourg et de Lusace ainsi que duc de Gœrlitz. Ce prince, qui mourut en 1395 avait été marié d'abord à Richarde, fille d'Albert II duc de Mecklembourg, dont il n'eut aucune postérité; ensuite à Marguerite, fille de Léopold II duc d'Autriche. Cette seconde union produisit une fille unique, ELISABETH, qui se titrait de *Duchesse de Gœrlitz* et prit deux alliances: En premier lieu, le 6 juillet 1409 avec Antoine de Bourgogne duc de Brabant, auquel elle donna un fils, Guillaume, qui mourut à sa naissance, le 10 juillet 1410: Antoine, qui avait été marié auparavant, le 21 février 1402 à Jeanne comtesse de St. Pol, fille unique de Walram III comte de ce nom, périt à la bataille d'Azincourt, le 25 octobre 1415. Elisabeth se remaria ensuite à Jean duc de Bavière et comte de Hollande, qui avait été élu Prince-Evêque de Liège et avait obtenu dispense pour l'ordre du diaconat, en faveur de ce mariage projeté. Jean de Bavière étant mort à son tour le 16 janvier 1424, Elisabeth resta veuve et sans enfants.

Ce fut à cette dame que l'Empereur Wenceslas II avait donné pouvoir pour reprendre l'engagère de ce duché, faite d'abord à Josse de Moravie; reprise qui ne fut jamais effectuée à ce qu'il paraît, bien qu'Elisabeth s'en soit toujours prévalue. Le même empereur lui avait en outre donné hypothèque sur le même pays pour une somme de cent-vingt mille florins du Rhin, à titre de dot, comme nous l'avons vu; et il lui avait enfin abandonné la jouissance des revenus du domaine utile, jusqu'au remboursement ou paiement de ces deux créances; soit par lui-même soit par ses héritiers légitimes.

De ce moment (1409) Elisabeth de Gœrlitz se mit en possession du Duché de Luxembourg, non toujours comme simple usufruitière, mais y exerçant tous

ou presque tous les actes d'autorité incom-
bant au Souverain , à tel point que Wen-
ceslas lui-même fut, malgré son indolence,
forcé de révoquer plusieurs des mesures
qu'elle avait décrétées soit par elle-même
soit par ses maris : Et en plus d'une de
ces ordonnances elle avait été jusqu'à
prendre le titre de Duchesse de Luxem-
bourg.

Elisabeth qui connaissait parfaitement
la précarité de sa possession, voulait en
profiter le mieux et le plus possible, dans
la crainte où elle devait être de voir opérer
le retrait de ce domaine, non par Wen-
ceslas lui-même qui semble ne pas s'en
être soucié, mais par l'un ou l'autre de
ses héritiers. Et dans cette appréhension
qu'elle avait sans doute fait goûter à son
mari Jean de Bavière, elle était parvenue
à engager celui-ci à offrir en 1420 à Sig-
smond qui venait de succéder aux droits
légitimes de son frère Wenceslas, de nou-
velles sommes d'argent pour augmenter
l'hypothèque. Soit qu'il ne soupçonnât pas
le piège, soit peut-être aussi qu'il fût ré-
ellement dans une gêne d'argent, Sigismond
accepta et fit expédier le premier mardi
après la Ste. Agnès un acte en due forme,
dans lequel il déclarait avoir reçu en prêt
de son neveu, Jean de Bavière et de sa
nièce Elisabeth duchesse de Gœrlitz diffé-
rents capitaux, pour garantie du rembour-
sement desquels il augmentait d'autant le
chiffre de l'hypothèque que déjà Elisabeth
et Jean avaient sur le Luxembourg : C'éstait
se rendre agréable au vieillard Sigismond
et en même temps augmenter pour ses
successeurs les difficultés du retrait.

Pendant ce temps Elisabeth, devenue
veuve pour la seconde fois, continuait à
pressurer les Luxembourgeois en les ac-
cablant d'impôts qui augmentaient ses tré-
sors, et d'ordonnances vexatoires qui
attaquaient souvent aux privilèges que
ceux-ci avaient su mériter et avaient ob-
tenus de leurs souverains légitimes par
leur fidélité et leur attachement. Cet état
des choses fit d'abord naître des murmures ;
puis on en vint à une opposition ouverte

de la part des plus influents d'entre les
seigneurs du Pays, pour finir par un refus
absolu d'obéissance, une révolution com-
plète ; fin ordinaire qu'ont à attendre les
gouvernants qui oublient qu'ils ne sont
appelés à l'autorité que pour diriger la
société, non pour la faire servir unique-
ment à assouvir leur soif pour l'or, ou bien
à la réduire à la fêrule d'une volonté le
plus souvent arbitraire, mais toujours
abominable, ne serait-ce que parce qu'elle
est en opposition avec les mœurs du peuple
ainsi que les serments prêtés par le dynaste
et ses devanciers, de maintenir les libertés
politiques et sociales acquises.

Cette position déplorable qu'Elisabeth
s'était créée elle-même, devenait de jour
en jour plus terrible, pour une femme
surtout qui devait être déjà assez avancée
en âge. Elle voulut d'abord maîtriser les
luxembourgeois rebelles en envoyant contre
eux, pour les dompter, quelques suppôts
originaires du Pays même, lesquels sous
le spécieux prétexte de leur fidélité à la
gouvernante que le souverain légitime avait
établie auraient sacrifié leur patrie entière
pour satisfaire leur ambition personnelle :
Mais ces tentatives loin de diminuer le
mal ne pouvaient que l'augmenter.

Cependant tant que Sigismond, le pro-
priétaire ou souverain légitime du Luxem-
bourg vécut, Elisabeth avait par politique
sans doute, cherché de son mieux à se
maintenir, quelque pénible que pût être sa
position au milieu d'une population qui l'a-
vait prise en exécration. Dès que le décès
de l'Empereur lui fut connu, cette position
dut lui apparaître plus effrayante encore
parce que ses craintes de voir le retrait
si appréhendé de ses engagères opéré ve-
nait s'y surajouter. Aussi finit-elle par se
voir forcée à se réfugier sur terre étrangère
pour aller mendier des secours au dehors
contre un peuple qui n'avait de crime que
son amour pour les franchises qu'il s'était
acquises par son dévouement à ses souve-
rains et par un effet spontané de leur libre
volonté. Par cette démarche elle voulut
sans doute prendre les devants et se créer

un moyen d'augmenter encore le chiffre de son engagère en y ajoutant les soi-disants frais de la guerre d'oppression qu'elle allait faire entreprendre ; car l'empereur Wenceslas l'avait autorisée à faire cette addition en cas que, pour l'avantage du propriétaire légitime ou pour repousser une agression étrangère elle serait mise dans la nécessité de faire des dépenses d'armées : Mais bien certainement cette clause n'était en aucune façon applicable au cas présent :

Elisabeth sortit donc furtivement de Luxembourg et alla exposer au duc de Bourgogne, qui était devenu son neveu par son premier mari, que le peuple luxembourgeois se refusait à sa domination ; et implorant son assistance contre les rebelles. Le prince Bourguignon qui voyait sans doute dans cette prière une occasion pour étendre ses conquêtes, et en même temps pour se rendre agréable à sa tante dont il convoitait la succession, acquiesça avec empressement à la supplique d'Elisabeth et se mit en campagne pour venir ravager le pays et pour en dompter, disait-on peut-être alors, les habitants ou plutôt les seigneurs félons.

Entretemps, ALBERT d'Autriche, *successeur légitime de Sigismond*, mourut à son tour ; et ses deux filles, ANNE et ELISABETH, avec leurs époux, Guillaume duc de Saxe, et Casimir roi de Pologne, *avaient hérité la propriété du duché de Luxembourg*. Ces princes et princesses s'étaient hâtés de signifier à la duchesse de Gœrlitz leur intention d'opérer le retrait si redouté, comme leur père Albert l'avait déjà fait faire en 1438. La reine-mère, veuve d'Albert, qui était enceinte du roi LADISLAS surnommé le posthume, s'était jointe à ses filles et à ses gendres, avec réserve de revendiquer pour son enfant à naître la propriété entière de ce pays en cas qu'elle accoucherait d'un fils.

Il paraît cependant en fin de compte que ces offres de faire le retrait n'étaient pas sérieuses ; et que ces princes ne prétendaient réellement que de prendre pos-

session du titre honorifique de ducs et de duchesses de Luxembourg en même temps qu'ils avaient l'intention d'exiger de la duchesse de Gœrlitz de nouvelles sommes pour augmenter encore le chiffre de ses différentes hypothèques, comme ils avaient vu que Sigismond leur aïeul l'avait fait en 1420.

Quelqu'eût été toutefois leur intention réelle, Guillaume duc de Saxe, comme le prétendant le plus rapproché sans doute, ou bien en sa qualité d'époux de l'aînée des deux sœurs héritières, se fit représenter à Luxembourg par un comte de Gleichen qui se mit à la tête des partisans des souverains légitimes.

Le duc de Bourgogne envahit sur ces entrefaites le Luxembourg au nom de sa tante, la duchesse Elisabeth de Gœrlitz, et finit par le conquérir en entier, malgré une héroïque défense. La capitale fut prise le 22 novembre 1443, pillée les jours suivants et finalement privée de tous ses privilèges par le conquérant, que quelques-uns ont si ridiculement osé surnommer le bon duc. La duchesse engagiste, vieille et abîmée par une maladie douloureuse fut de nouveau installée dans le château du bonc, sous la protection des armes de son neveu qui reçut d'elle (1444), en récompense du service qu'il venait de lui rendre, l'abandon de ses différentes engagères moyennant une pension annuelle et viagère de huit mille florins, plus une somme de onze mille florins une fois payée.

Elisabeth, parvenue au suprême degré d'exécration chez les luxembourgeois d'alors comme elle l'est restée aux yeux des siècles suivants, alla mourir en 1451, méprisée et pauvre, dit-on, sur une terre étrangère, à Trèves, parce que la Providence n'avait sans doute pas voulu lui réserver un coin pour y reposer dans un pays dont elle avait sinon commencé, du moins consommé l'anéantissement politique.

La biographie très sommaire de cette princesse, que nous avons été obligé d'esquisser afin d'aider à l'intelligence des faits

historiques qui ont si souverainement influé sur les destinées de la Patrie, parce que jusqu'ici ces faits n'avaient pas été présentés sous leur vrai jour et dégagés de tous leurs accessoires ; cette biographie disons-nous, démontre une fois de plus aux souverains, même les plus égoïstes, que leur bonheur personnel ne consiste point dans un pouvoir absolu qui toujours est abhorré par les peuples, mais bien dans l'amour de leurs sujets ; et cet amour ils ne peuvent le conquérir qu'en accordant à leurs peuples toute la somme de libertés et de garanties politiques contre l'arbitraire dont leur degré de civilisation les rend habiles à jouir, non en leur arrachant pour des motifs frivoles, ces libertés, ces garanties que des princes plus sages leur avaient librement octroyées auparavant.

Philippe de Bourgogne, qui était bien devenu engagiste du Luxembourg par l'effet de la rétrocession qu'Elisabeth de Gœrlitz lui avait faite de ses différentes créances, convoitait la possession paisible et sans conteste de ce pays en qualité de propriétaire ; tandis que d'autre part, outre Anne et Elisabeth d'Autriche, souverains légitimes, Elisabeth, mère de ces deux princesses et qui avait, le 22 février 1440, mis au monde LADISLAS-le-posthume, y avaient les premiers droits ; Ladislas surtout comme descendant mâle de la maison des souverains légitimes.

Le prince Bourguignon, placé en face d'antagonistes aussi puissants, et croyant prudent de ne pas entreprendre la réalisation de ses projets par la force des armes, résolut de temporiser, attendant un succès favorable du temps et des circonstances qui pourraient surgir.

Sur ces entrefaites, Ladislas se fit prêter en 1452, foi et hommage en qualité de duc souverain de Luxembourg et confirma à cette occasion les privilèges et immunités des habitants ; tandis que Anne et son mari Guillaume duc de Saxe, vendirent leurs prétentions à Louis XI roi de France. Ladislas étant venu à mourir en 1457, les mêmes princes nouèrent de nouveau

des négociations avec Philippe, duc de Bourgogne, pour la part de ce Pays leur échue dans la succession de ce frère ; et Philippe parvint à obtenir d'eux la cession de tous leurs droits sur le Luxembourg (1462). Louis XI lui rétrocéda en même temps le bénéfice de l'acquisition qu'il avait faite de la part des prétentions des ayants-droit à la souveraineté légitime ; de manière que les droits souverains comme ceux résultant des engagères finirent par se trouver réunis en 1462 entre les mains de PHILIPPE DE BOURGOGNE qui commença ainsi une nouvelle lignée des ducs de Luxembourg.

F. LA MAISON DE BOURGOGNE.

XVIII. PHILIPPE DE BOURGOGNE, dont il va être question ici, appartient par le sang à la Maison de Luxembourg par sa bis-aïeule, Bonne de Luxembourg et de Bohême, fille de Jean l'aveugle roi de Bohême et comte de Luxembourg et d'Elisabeth sa première épouse. En effet, nous avons vu que Bonne fut mariée à Jean-le-bon, d'abord duc de Normandie ensuite roi de France. Elle rendit ce prince père de 1° Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, marié à son tour à Marguerite comtesse de Flandre et d'Artois, et père de Jean-sans-peur ; 2° de Louis ; 3° d'Antoine, qui fut le premier époux d'Elisabeth duchesse de Gœrlitz qui nous a si péniblement occupé plus haut ; 4° de Philippe et de cinq duchesses : Marguerite, Marie, Anne, Catherine et Bonne.

Jean-sans-peur, fils aîné de Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, était né en 1371 et mort en 1419, après avoir épousé Marguerite duchesse de Bavière qui lui avait donné Philippe dont ici question, et six filles : Marguerite, Catherine, Marie, Isabelle, Anne et Agnès.

PHILIPPE, DUC DE BOURGOGNE, généralement surnommé le Bon, est né à Dijon, le 30 juin 1396. Il fut salué duc de Bourgogne en 1419 à la mort de son père ; comte de Namur en 1421 ; duc de Brabant, de Limbourg et d'Anvers, en 1430 ;

comte de Hainaut, de Hollande et de Zélande, ainsi que seigneur de Frise, en 1436; en 1441 *mambour*, en 1443 *duc-engagiste* et enfin en 1462 *propriétaire et souverain du duché de Luxembourg*. Ce prince institua l'ordre de la Toison-d'or, le 10 janvier 1430, à l'occasion de son troisième mariage, et mourut le 15 juin, d'autres disent le 16 juillet 1467.

De ses trois alliances, contractées; 1^o, en juin 1409, avec Michelle de France fille puinée du roi Charles VI et d'Isabelle de Bavière, née le 11 janvier 1394 et morte le 8 juillet 1422; 2^o le 30 novembre 1424, avec Bonne d'Artois fille de Philippe duc d'Artois et de Marie de Berry, veuve de Philippe comte de Nevers et de Rettel et morte en 1425; et 3^o enfin, le 10 janvier 1529, avec Isabelle de Portugal fille de Jean I roi de Portugal et de Philippe d'Angleterre-Lancastre, sœur aînée du roi Henri IV d'Angleterre, laquelle mourut le 17 décembre 1471, quatre ans après son époux, Philippe duc de Bourgogne ne laissa postérité que de cette dernière :

a) *Antoine*, né le 30 septembre 1430 et mort à l'âge de quatre mois.

b) *Josse*, né le 4 avril 1432 et mort jeune.

c) CHARLES, qui suit :

XIX. CHARLES, *duc de Bourgogne*, succéda aux états de son père et fut surnommé *le Téméraire* à cause de son ambitieuse témérité. Il était le plus jeune fils de Philippe duc de Bourgogne et d'Isabelle de Portugal. Il est né à Dijon, le 10 novembre 1433, et mourut au siège de Nancy, le 5 janvier 1477. Charles-le-Téméraire fut marié trois fois: d'abord en 1439, à Catherine de France, fille du roi Charles VII et de Marie d'Anjou, née en 1429 et morte sans postérité, en 1446; ensuite, le 30 octobre 1454 à Isabelle de Bourbon, fille de Charles I^{er} duc de Bourbon et d'Agnès de Bourgogne, laquelle mourut à Anvers le 13 septembre 1465; enfin le 9 juillet 1468 à Margue-

rite fille de Richard d'Yorck et d'Elisabeth de Neuil, sœur d'Edouard IV roi d'Angleterre. Cette dame est morte sans postérité, en 1503, vingt-six ans après son mari.

Isabelle de Bourbon, sa seconde épouse, lui avait donné une fille unique, MARIE, dite de Bourgogne, qui va suivre.

XX. MARIE de Bourgogne, seule héritière de son père, succéda à celui-ci dans toutes ses possessions et dans tous ses titres. Née à Bruxelles le 13 février 1457, elle mourut d'une chute de cheval, le 25 mars 1483 et fut enterrée à Bruges où son père fut aussi transporté en 1553.

Marie de Bourgogne fut unie le 18 août 1477 à Maximilien I^{er}, archiduc d'Autriche, fils de Frédéric I^{er}, empereur d'Allemagne et d'Eléonore de Portugal, né le 12 mars 1459 et mort à Lens, le 12 janvier 1519. L'archiduc Maximilien était veuf de Marie de Bourgogne lorsqu'il fut proclamé roi des Romains, le 16 février 1486 et élu empereur le 19 août 1493.

Nous ajouterons comme donnée ultérieure et complétive touchant Maximilien, qu'en 1489 il s'était fiancé à Anne, héritière de Bretagne, fille de François II dernier duc de ce nom et de Marguerite de Foix, née le 26 janvier 1476, laquelle fut épousée ensuite, 1^o, en 1491, par Charles VII, roi de France, après que ce prince eut renvoyé à l'Empereur Maximilien, devenu son compétiteur à l'Empire, sa fille Marguerite à laquelle il était également fiancé; 2^o par le roi Louis XII. Maximilien se maria ensuite le 16 mars 1494 à Blanche-Marie, fille de Galéas-Marie duc de Milan et de Bonne de Savoie, veuve de Philibert duc de Savoie, morte en 1511 sans laisser postérité.

-D'un autre côté, il pourra paraître intéressant à plusieurs de voir établir la généalogie de la Maison d'Autriche rattachée à celle de Luxembourg et à celle de Bourgogne par Maximilien, afin de se rendre raison des connexions que ce rapprochement donne entre les différentes lignées qui ont possédé le Luxembourg depuis la famille à laquelle ce pays avait donné son nom, jusqu'au souverain qui se l'est vu arracher

par les troupes françaises lorsqu'elles y sont venues abolir la féodalité, en 1794—96.

Pour ce motif nous nous sommes cru en devoir de donner ici cette descendance intermédiaire, depuis Rodolphe de Hababourg jusqu'à Maximilien I et ses frères (1218—1319).

La Maison d'Autriche commence sa généalogie à l'Empereur *Rodolphe*, dit de Hababourg, né en 1218 et mort en 1291. Il était fils d'Albert-le-sage, comte de Hababourg et de Hedwige comtesse de Kibourg. Élu empereur le 30 septembre 1273, il fut couronné à Aix-la-chapelle, le 20 octobre suivant. Ce prince fut marié deux fois : 1° en 1243 à Anne de Hohenberg, morte le 29 mars 1281 après lui avoir donné cinq princes et sept princesses. Parmi ces fils, *Albert* seul vécut. 2° en 1284 à Agnès de Bourgogne fille du duc Robert II, et morte sans postérité.

Le 27 décembre 1282, il avait investi son fils Albert du duché d'Autriche et pays en dépendants qu'il avait eulvés au roi de Bohême : De là la maison de Hababourg a pris le nom de ce duché qu'elle a continué à porter depuis.

Albert I, duc d'Autriche, est né en 1248 et fut tué en 1308. Il avait épousé Elisabeth, fille de Ménard duc de Carinthie et comte de Goricie, décédée en 1313. De ce mariage sont nés : 1° *Frédéric* qui *suserra* ; 2° Rodolphe surnommé le débonnaire, qui fut roi de Bohême et qui mourut en 1308, laissant deux filles, Anne, et Elisabeth qui fut unie à Jean l'aveugle, comte de Luxembourg, auquel elle apporta la couronne de Bohême dont elle était devenue l'héritière après la déposition de Henri de Carinthie mari de sa sœur aînée ; 3° Léopold, surnommé le glorieux, mort en 1327 ; 4° Otton, surnommé le hardi ou le joyeux, mort en 1338 ou 1340, après avoir épousé 1° Elisabeth de Bavière, et 2° Anne de Luxembourg, fille de Jean l'aveugle, comte de Luxembourg et roi de Bohême. Du premier lit advint Frédéric, mort en 1344 âgé de onze ans, et Elisabeth morte en 1346, fiancée à Edouard roi d'Angleterre ; du second, Léopold mort en 1348 ; 5° Henri, surnommé le paisible, d'abord chanoine, ensuite coadjuteur de Mayence, puis marié 1° à Elisabeth, fille de Rodolphe palatin du Rhin, 2° à Elisabeth, fille du Comte de Wirtzbourg, mort enfin sans postérité, en 1372 ; 6° *Albert II*, dont il sera parlé après son frère Frédéric. Le duc Albert I eut aussi cinq filles, savoir : 7° Agnès, épouse d'André III roi de Hongrie, surnommé le vénitien, morte religieuse en 1363 ; 8° Elisabeth, mariée à Frédéric III, duc de Lorraine, décédée en 1352 ; 9° Anne, alliée a. à Herman II, Marquis de Brandebourg, b. à Henri VI duc de Wratzlaw ; 10° Catherine, fiancée à l'Empereur Henri VII, comte de Luxembourg, puis après la mort de ce prince mariée à Charles duc de Calabre ; morte en 1325 ; 11° Gutte ou Bonne, épouse de Louis comte d'Oettingen, décédée en 1329.

Frédéric, duc d'Autriche, surnommé le beau, succéda à son père Albert I. Il fut élu empereur par quelques électeurs, en 1314, et mourut en 1330. Il avait épousé 1° Isabelle, fille de Jacques roi d'Aragon ; 2° Cunégonde de Bavière, fille de l'Empereur Louis. Cette dame perdit la vue à force de

pleurer son époux. De sa première union naquirent : 1° Elisabeth, promise à l'Empereur Charles IV de Luxembourg, ou selon d'autres, au père de ce prince, Jean l'aveugle, mais morte en 1334, avant son mariage ; 2° Anne, qui épousa a. Louis dit le Romain, fils de l'empereur Louis de Bavière ; b. Jean ou Henri, comte de Goricie. Du second lit Frédéric eut : 3° Frédéric et 4° Léopold, morts au berceau ; finalement 5° Elisabeth, femme de Gonthier comte de Schwartzembourg.

Comme l'empereur Frédéric ne laissa pas d'enfants mâles, ses états héréditaires d'Autriche échurent à son frère, *Albert II*, né en 1288, et mort le 18 juin 1368. Il avait reçu les surnoms de le sage et le contrefait, et avait épousé Elisabeth ou Jeanne, fille et héritière d'Ulric II, comte de Ferrette, qui mourut en 1353 après avoir donné à son époux quatre fils et trois filles : 1° *Rodolphe II*, qui suivra ; 2° *Albert III* que nous retrouverons après son frère qui précède ; 3° Léopold, né en 1349 et mort le 9 juillet 1386 ; il avait épousé Viridie, fille de Bernabon comte de Milan ; d'où : a. Guillaume, mort en 1408 sans postérité, ni de Hedwige, fille de Louis de Pologne roi de Hongrie, ni de Jeanne, fille de Charles dit le petit, roi de Hongrie et de Sicile ; b. Frédéric, mort en 1439. Ce prince avait épousé d'abord Elisabeth, fille de l'Empereur Robert et d'Elisabeth de Nürenberg, décédée en 1409 sans enfants ; ensuite Anne, fille de Frédéric duc de Brunswick qui lui donna Sigismond dont nous parlerons après Ladislas ; c. Léopold, né en 1371 et mort en 1411 sans avoir eu d'enfants de Catherine, fille de Philippe-le-hardi duc de Bourgogne ; d. Ernest, qui suivra après Sigismond, son neveu ; e. Agnès, qui fut mariée à Bolzlas, duc de Silésie ; f. Elisabeth, morte fiancée à Henri comte de Goricie ; g. Catherine enfin, qui épousa Conrad comte de Hardeck, Burgrave de Magdebourg.

Rodolphe, fils aîné d'Albert II duc d'Autriche, est né en 1358. Il succéda à son père et mourut le 28 juillet 1368 ayant eu deux épouses : Catherine, fille de l'Empereur Charles IV, roi de Bohême, né des comtes de Luxembourg, et d'Elisabeth de Poméranie, morte en 1360 ; et Marguerite, comtesse du Tyrol, décédée en 1373. Comme aucune de ses alliances ne lui avait donné postérité il eut pour successeur dans ses États son frère puîné, Albert III.

Albert III, second fils d'Albert II, suivit son frère Rodolphe dans la possession du duché d'Autriche et mourut le 13 août 1395. Albert III fut marié deux fois : 1° avec Elisabeth, fille de l'Empereur Charles IV, né des comtes de Luxembourg, et d'Elisabeth de Poméranie, décédée en 1373 ; 2° avec Béatrix, fille de Frédéric III, Burgrave de Nürenberg. Cette dernière dame lui donna un fils unique qui fut nommé Albert, comme son père, et devint le IV^e duc homonyme parmi les régents d'Autriche.

Albert IV, né en 1377, fils unique d'Albert III duc d'Autriche et de Béatrix sa seconde épouse, mourut le 25 août 1404. Il avait été marié deux fois ; d'abord avec Jeanne, fille d'Albert de Bavière,

comte de Hollande; ensuite avec Mathilde, fille de Louis duc de Bavière, dont il n'eut pas d'enfants, tandis que Jeanne de Bavière lui avait donné: 1^o *Albert*, V^e de son nom, qui suivra; 2^o Marguerite ou Jeanne, qui fut l'épouse de Henri dit le riche, duc de Bavière.

Albert V, né en 1394, succéda à son père *Albert IV* en qualité de duc d'Autriche. Ce prince fut salué duc de Moravie en 1423; roi de Hongrie le 1^{er} janvier et de Bohême le 6 mai 1438. Il fut élu Empereur sous le nom d'*Albert II*, le 20 mars 1438 et mourut le 27 octobre de l'année suivante. En 1422 il avait épousé *Elisabeth de Bohême et de Luxembourg*, fille de l'Empereur *Sigismond* et de *Marie de Hongrie*; cette dame mourut le 20 décembre 1451. (v. ci-devant la généalogie de la Maison de Luxembourg de Bohême.) Nous avons dit plus haut qu'à la mort de l'Empereur *Sigismond*, père de l'impératrice-reine *Elisabeth de Luxembourg et de Bohême* dont il est question ici, cette princesse avait naturellement hérité de la Souveraineté sur le Duché de Luxembourg pendant que la trop fameuse *Elisabeth de Gœrlitz* en avait la jouissance à titre d'engagère. Et ce droit de souveraineté elle l'avait fait valoir, d'abord par l'empereur son mari, ensuite par elle-même et ses enfants dont nous allons parler. A son décès l'Empereur *Albert II*, ou *Albert V* comme duc d'Autriche, avait laissé en vie deux filles et sa femme enceinte; 1^o un fils, l'aîné de ses enfants, nommé *Georges*, était mort au berceau; 2^o *Elisabeth*, l'aînée des filles, fut mariée à *Guillaume duc de Saxe et Landgrave de Thuringe*; 3^o *Anne* la cadette le fut à *Casimir IV* roi de Pologne. *Elisabeth* mourut en 1462 et *Guillaume* vingt ans plus tard, en 1482, ne laissant que deux filles; 4^o enfin, *Ladislas* qui va suivre.

Ladislas surnommé le posthume, parce qu'il est né quatre mois après le décès de son père, le 22 février 1440, succéda à celui-ci dans ses états héréditaires. Comme son père, sa mère et ses sœurs avec leurs maris, il fit mine de revendiquer la Souveraineté sur le Luxembourg qui était dévolu par *Philippe de Bourgogne*, au nom d'*Elisabeth de Gœrlitz*; et il semble même qu'il avait la sérieuse intention d'en opérer le retrait puisqu'il convoqua, le mercredi avant la St. Thomas 1452, c'est-à-dire cinq mois environ après la mort de la duchesse-engagée, les Trois-Etats du Pays à Yvois et se fit prêter par eux foi et hommage en qualité de seigneur suzerain et propriétaire. Mais quelques bonnes qu'eussent pu être les intentions de ce prince qui n'avait alors que douze ans d'âge, il était trop jeune pour inspirer des craintes sérieuses à *Philippe*, le puissant duc de Bourgogne qui se trouvait en possession de la retrocession de l'hypothèque sur le Luxembourg. De façon que les choses en restèrent-là pour le moment et jusqu'au décès de *Ladislas* qui eut lieu cinq ans plus tard, le 23 novembre 1457. Nous avons déjà dit les événements qui se passèrent alors relativement au Duché.

Comme *Ladislas* n'avait pas été marié, ses pays héréditaires échurent par droit de succession à *Sigismond* d'Autriche dont il a été fait mention plus haut,

Sigismond d'Autriche était fils unique de *Frédéric* et d'*Anne de Brunswick*; ce *Frédéric* était lui-même le fils aîné alors existant de *Léopold d'Autriche*, lequel fut frère puîné du duc *Albert III*, aïeul de *Ladislas*. Ces deux princes étaient conséquemment cousins au huitième degré collatéral, l'un se trouvant à la cinquième, l'autre à la quatrième descendance de la souche commune, celle-ci comprise, dans la personne du duc *Albert II*.

Sigismond né en 1427 succéda en 1457 aux Etats héréditaires de *Ladislas* le posthume. Il fut d'abord fiancé avec *Radegonde* fille de *Charles VII* roi de France et de *Marie d'Anjou*; mais cette princesse mourut avant les noces, le 19 mars 1444. Il épousa ensuite: 1^o *Eléonore*, fille de *Jacques I*, roi d'Ecosse, morte en 1480, ayant eu un fils mort au berceau; 2^o en 1484, *Catherine* fille d'*Albert duc de Saxe*, qui ne lui donna aucune descendance.

Sigismond mourut à son tour en 1496, abandonnant les états d'Autriche et pays en dépendants à son oncle *Ernest d'Autriche*.

Ernest était le plus jeune des quatre fils de *Léopold d'Autriche* que nous avons passés en revue, et de *Viridis* comtesse de Milan. Au décès de *Sigismond* son neveu, il était le seul mâle vivant de sa maison. *Ernest* avait d'abord été duc de Styrie et de Carinthie, et avait embrassé l'état ecclésiastique. Mais la raison d'Etat le força plus tard à demander dispense pour le vœu du célibat avec la permission de contracter mariage. L'une et l'autre lui ayant été accordées en considération des motifs capitaux qu'il avait allégués, il épousa 1^o en 1424, *Marguerite*, fille de *Bandouin III* duc de Poméranie et de *Stetin*, morte sans enfants; 2^o *Zimburge*, fille de *Ziemovite* duc de Massovie, laquelle est décédée en 1429 après avoir donné le jour à: 1^o *Anne*, 2^o *Alexandrine*, 3^o *Léopold*, 4^o *Rodolphe*, 5^o *Ernest*, tous morts au berceau; 6^o *Frédéric II*, qui suivra; 7^o *Albert*, né en 1418 et mort en 1463 sans avoir eu d'enfants de *Mathilde*, fille de *Louis duc de Wurtemberg*; 8^o *Marguerite*, morte en 1486 épouse de *Frédéric II* électeur de Saxe; 9^o *Catherine*, morte en 1490 unie à *Charles* marquis de Baden; 10^o *Elisabeth* qui fut l'épouse de *Hugues* comte de *Werdenberg*.

Ernest, duc d'Autriche, de Styrie et de Carinthie, etc., etc., mourut en 1442 et son fils aîné vivant lui succéda.

Frédéric, II^e dans la lignée de la maison d'Autriche, est né en 1418 et fut élu empereur d'Allemagne sous le nom de *Frédéric IV*, à la mi-carême 1440. Il est mort le 7 septembre 1493. L'empereur *Frédéric IV* avait épousé le 17 mars 1452 *Eléonore*, fille d'*Edouard* roi de Portugal et d'*Eléonore d'Aragon*, morte en 1467. De ce mariage sortirent: 1^o *Christophe*, né en 1456 et mort âgé de quelques mois seulement; 2^o *MAXIMILIEN*, pour lequel nous avons établi cette descendance intermédiaire, au moyen de laquelle nous avons rattaché la branche masculine et la féminine à la légitimité, bien que très-éloignée, pour constater le droit à la Souveraineté sur le Duché

de Luxembourg dans la personne de Marie duchesse de Bourgogne, par droit d'hérédité et d'achat, et dans celle de son époux, Maximilien d'Autriche, par les liens du sang qui unissaient encore ce prince à la Maison de Luxembourg dans des descendance ainsi que des alliances multipliées. Les autres enfants de l'empereur Frédéric furent: 3^e Jean, mort en 1467, âgé de six mois; 4^e Hélène, née en 1460 et morte la suivante; 5^e enfin Canégonde, née en 1465 et décédée en 1520. Cette princesse avait été mariée à Albert duc de Bavière, après le décès duquel elle se fit religieuse.

Nous reprendrons maintenant la généalogie directe des Souverains régnants du Luxembourg.

MARIE DE BOURGOGNE et MAXIMILIEN D'AUTRICHE avaient eu de leur mariage trois fils et une fille:

a) PHILIPPE, II^e dans la succession généalogique de nos souverains, qui suivra.

b) *Marguerite* née à Bruxelles, le 10 janvier 1480, fut déclarée gouvernante des Pays-Bas pendant la minorité de Charles II (Charles-Quint) son neveu, en 1507 et mourut à Malines le 1^{er} décembre 1530. Fiancée d'abord en 1483 à Charles VIII, roi de France, fils de Louis XI et de Charlotte de Savoie, né le 30 juin 1470 et mort le 7 avril 1497, cette princesse fut renvoyée à son père parce que ce dernier l'avait emporté sur Charles VIII son compétiteur à l'Empire d'Allemagne. Elle fut mariée ensuite, au mois d'avril 1496 à Jean, Infant d'Espagne, fils de Ferdinand-le-Catholique et d'Isabelle de Castille, né le 26 juin 1478 et mort le 4 octobre 1497; puis le 26 septembre 1501 à Philibert duc de Savoie, fils de Philippe duc de Savoie et de Marguerite de Bourbon, né le 10 avril 1480 et qui la laissa veuve sans postérité, le 10 septembre 1504.

c) *François*, né le 10 septembre 1481; et d) *Georges*, né en 1483; morts l'un et l'autre au berceau.

A la mort de Marguerite de Bourgogne toutes ses possessions échurent à son fils aîné qui par son mariage avec une princesse d'Espagne, héritière de cette monarchie, constitua pour le Luxembourg une nouvelle branche Souveraine, ou

G. LA MAISON AUSTRO-ESPAGNOLE.

PHILIPPE, surnommé *le bel*, fils aîné de Marie de Bourgogne et de l'archiduc Maximilien, est né le 23 juin 1478. Il succéda aux états de sa mère en 1483, sous la tutelle de son père qui lui abandonna les rênes du gouvernement en 1495, à l'âge de dix-sept ans. Ce prince est mort le 25 septembre 1506. Il avait été marié le 21 octobre 1496, à Lierre en Brabant, avec Jeanne de Castille, héritière du royaume d'Espagne, fille de Ferdinand V dit le catholique, roi d'Arragon et d'Isabelle reine de Castille, née le 6 novembre 1479 et morte le 11 avril 1555 au château de Fordesillas, ayant ainsi survécu pendant quarante-neuf ans à son mari.

Ces époux eurent de leur mariage:

a) CHARLES, II dans notre généalogie, qui suit.

b) *Eléonore*, née le 24 novembre 1498 et morte en 1558, fut mariée en 1519 à Emmanuel de Portugal, duc de Visco, fils de Ferdinand duc de Visco et de Béatrix de Portugal, né le 31 mai 1469 et mort à Lisbonne le 13 décembre 1558. Avant d'obtenir la main de l'Infante Eléonore, Emmanuel avait déjà été marié deux fois: en 1497 avec Isabelle d'Arragon, dite de Castille, veuve d'Alphonse prince de Portugal et fille de Ferdinand V, roi d'Arragon et d'Isabelle de Castille, née le 2 octobre 1470 et morte en couches le 24 ou le 25 août 1498; ensuite, le 30 octobre 1509 avec Marie, sœur de la précédente, née le 29 juin 1482 et morte de même en couches en 1517. Après le décès de ce premier mari, Eléonore d'Espagne épousa en 1530 François I^{er}, roi de France, fils de Charles d'Orléans, comte d'Angoulême et de Louise de Savoie, né le 12 septembre 1494 et mort à Rambouillet le 31 mars 1546.

c) *Isabelle*, née le 23 juillet 1501 et morte à Gand le 19 janvier 1525. Elle avait été mariée en 1515 à Christierne II, dit le tyran ou le cruel, fils de Jean, roi de Danemark et de Christine de Saxe, né

le 2 juillet 1481, roi de Danemark en 1513, chassé pour ses cruautés en 1523 et mort finalement en prison le 25 janvier 1559.

d) *Ferdinand*, né à Madrid le 12 mars 1503. Elu roi des romains le 11 janvier 1531 et empereur après l'abdication de son frère aîné, Charles-Quint, le 14 mars 1558; ce prince mourut à Vienne le 25 juillet 1564. Le 22 juillet 1521 il avait été marié à Aune, fille de Ladislas VI roi de Hongrie et de Bohême et d'Anne de Foix, née en 1503 et morte en 1547. Ces époux laissèrent une nombreuse postérité que nous omettrons de mentionner ici, parce qu'elle n'aura que plus tard une influence directe sur le Pays de Luxembourg. Du reste les princes et princesses de cette branche, dite d'Allemagne, nous restèrent absolument étrangers jusqu'après la guerre pour la succession au trône d'Espagne où Charles VI est devenu notre souverain légitime. Nous la reprendrons alors en sous-ordre.

e) *Marie*, née le 13 septembre 1505, déclarée gouvernante des Pays-Bas en 1556 et morte le 17 octobre 1558. Elle avait été mariée en 1521 à Louis II, dit le jeune, roi de Hongrie et de Pologne, fils de Ladislas VI et d'Anne de Foix, né en 1504 et mort au mois d'octobre 1524.

f) *Catherine* enfin, née posthume le 14 janvier 1507 et morte à l'âge de 70 ans en 1577. Promise d'abord à Frédéric II électeur de Saxe, fils de l'électeur Ernest et d'Elisabeth de Bavière, né le 17 janvier 1463 et mort le 5 mai 1525, l'infante Catherine fut mariée, encore pendant la même année 1525 à Jean III roi de Portugal, fils d'Emmanuel, également roi de Portugal et de Marie de Castille, né le 6 juin 1502 et mort le 2 août 1557. Ce prince la répudia pour des motifs, vrais ou fictifs, qu'il est inutile de dire ici.

XXII. CHARLES, surnommé *Quint* ou le cinquième comme empereur d'Allemagne, fut un des plus grands princes qui aient jamais régné. *Il reçut au baptême le titre*

de duc de Luxembourg, qu'il honora dans la suite autant par sa sollicitude pour ce duché qui ne formait cependant plus qu'une province dans ses vastes états, que ce pays dut s'en trouver glorifié en récompense de la fidélité et de la franchise qu'il avait su conserver à ses souverains, de même que de l'amour de ces derniers qu'il s'était acquis par les services que ses nombreux enfants avaient rendus jusqu'alors à ceux-ci et qu'ils n'ont pas cessé de leur rendre toutes les fois que la dignité de l'homme ne s'y opposait pas: car, si le luxembourgeois est fidèle à ses princes, s'il est franc et ouvert dans ses relations avec les rois comme avec ses concitoyens, il a aussi le sentiment de sa dignité d'homme et de citoyen; et ces qualités sublimes que le peuple a nourries depuis les temps historiques les plus lointains ne se sont pas altérées chez lui jusqu'à nos jours.

Né à Gand le 24 février 1500, il fut salué duc de Bourgogne et roi d'Espagne en 1517; élu empereur le 28 juin 1519 et couronné par le Pape le 24 février 1530, il abdiqua à Bruxelles le 25 octobre 1555, cédant ses états héréditaires à son fils et l'empire à son frère Ferdinand. Charles d'Espagne se retira ensuite dans le couvent de St. Just en Estramadure, où il mourut avec l'habit religieux, le 22 septembre 1558.

L'auteur du manuscrit des Viri illustres consacre à ce prince les lignes suivantes: «1556. Carolus V Imperator etsi est Gandavi natus, renatus tamen fonte baptis-matis Dux Luxemburgensis appellatus hoc agnomen aliquamdiu tulit.» (II, N° 142.)

Ce prince, après avoir été successivement fiancé avec Claude ou Claudine de France, avec Marie d'Angleterre, avec Renée de France, avec Louise de France et finalement avec une seconde Marie d'Angleterre, épousa le 10 janvier 1526 Isabelle, fille d'Emmanuel roi de Portugal et de Marie de Castille, née en 1503 et morte le 1^{er} mai 1539. De ce mariage naquirent :

a) *Philippe*, troisième du nom dans la suite de nos souverains luxembourgeois, II^e dans celle des rois d'Espagne. Nous reviendrons à ce prince.

b) *Marie*, mariée en 1548 à Maximilien, fils de l'empereur Ferdinand I et d'Anne de Hongrie, né en 1527, roi de Hongrie et de Bohême ; puis le 24 novembre 1562, élu roi des Romains sous le nom de Maximilien II, salué empereur le 25 juillet 1565 après la mort de son père et finalement mort à Ratisbonne, le 12 octobre 1576. Marie d'Espagne son épouse se fit religieuse après le décès de son mari et mourut en 1603, vingt-sept ans après celui-ci.

c) *Jeanne*, morte en 1578 après avoir été mariée en 1553 à Jean, Infant de Portugal, fils de Jean III, roi de Portugal et de Catherine d'Autriche, sœur de Charles-Quint. Jean de Portugal était né le 3 juin 1537 et mourut avant son père, le 2 janvier 1554.

d) *Ferdinand*, né le premier mai 1539, ne vécut que quelques jours.

e) *Don Juan*, mort en 1571.

f) *Jacques*, désigné roi des Pays-Bas par son père, mais qui ne le fut jamais.

XXIII. PHILIPPE II en rang des rois d'Espagne, 3^e parmi les princes souverains du Luxembourg, succéda à son père l'Empereur Charles-Quint.

Ce prince abominable, qui se rendit odieux par son stupide et en même temps farouche fanatisme ainsi que ses froides cruautés, fut rendu impuissant pour faire le malheur du Luxembourg, tant par son éloignement de cette province que par la fermeté du Comte plus tard Prince Pierre-Ernest de Mansfelt (v. son article) qui en avait été nommé gouverneur déjà par Charles-Quint, père de Philippe II. Aussi les massacres, les tortures, l'inquisition même dont on ne cessait de menacer les Provinces Belges, de même que les guerres civile et religieuse qui ensanglantèrent ces belles provinces et en décimèrent la population, tous ces fléaux publics ne trouvèrent

aucun accès dans le Luxembourg dont les limites semblaient infranchissables à toutes ces horreurs, grâce aux soins vigilants et patriotiques du sage Gouverneur. Tout ce que nos aïeux ressentirent de ces misères publiques, pour ne pas nous servir d'un terme plus sévère, se réduisit à quelques pillages isolés, exercés par des corps francs, lesquels furent chaque fois repoussés dès leur apparition. En un mot, pendant que les Pays-Bas fumaient du sang des victimes innocentes et en grand nombre que le fanatisme le plus tyrannique y immolait, pendant que les plus cruelles et les plus haineuses discordes déchiraient ces provinces, le Luxembourg a pu consacrer à son gouverneur des inscriptions en lettres d'or gravées sur le marbre, pour attester la parfaite tranquillité dont jouissaient ses paisibles populations.

Philippe II est né à Valadolid le 21 mai 1527. Il succéda à son père dans ses états héréditaires, céda en 1598 les Provinces belges à sa fille ISABELLE-CLAIRE-EUGÉNIE, après que, à cause de ses cruautés il s'était vu arracher les Provinces septentrionales ou néerlandaises et mourut à l'Escorial le 13 septembre 1598. Il fut marié quatre fois : d'abord en 1543 à Marie, fille de Jean III, roi de Portugal et de Catherine d'Autriche ou d'Espagne, sœur de Charles-Quint son père. Cette princesse, née le 25 octobre 1527, mourut d'une suite de couches le 27 août 1545. Philippe II épousa ensuite, le 25 juillet 1554 Marie, héritière d'Angleterre et d'Irlande, fille de Henri VIII roi d'Angleterre et de Catherine, Infante d'Espagne, née le 8 février 1516, couronnée reine d'Angleterre le 30 novembre 1553 et morte finalement sans postérité le 17 novembre 1558. Sa troisième femme, qu'il prit le 22 juin 1559, était Elisabeth, fille aînée de Henri II, roi de France et de Catherine de Médicis, née le 13 avril 1545 et morte le 14 octobre 1568, en couches, disent les uns, et d'autres avec bien plus de vraisemblance, empoisonnée par ordre du roi son mari. Enfin Philippe II se maria

en quatrièmes noces en 1570 avec Anne d'Autriche, fille de l'Empereur Maximilien II et de Marie d'Espagne, née à Cigale le 11 novembre 1549 et décédée le 25 octobre 1580.

Du premier lit il ne naquit qu'un fils :

a) *Charles*, dit *Don Carlos*, né à Valadolid le 23 août 1545 et mort empoisonné, dit-on, par ordre de son père, le 24 juillet 1568, sans avoir été marié. Ce jeune prince avait été promis à Elisabeth de France avant que son père en fit sa troisième femme, laquelle fut de même empoisonnée, assure-t-on, par ses ordres : Ce double crime était motivé sur de simples soupçons de jalousie de la part du père contre son propre fils et contre son épouse!!!

Du troisième lit vinrent deux princesses :

b) ISABELLE-CLAIRE-EUGÉNIE, qui suivra.

c) *Catherine*, née le 10 octobre 1567 et morte le 6 novembre 1597. Cette princesse avait été mariée le 11 mars 1585 à Charles-Emmanuel, duc de Savoie, fils d'Emmanuel-Philibert duc de Savoie et de Marguerite de France, né le 12 janvier 1562 et mort le 26 juillet 1630.

Enfin, le quatrième mariage de Philippe II donna à ce prince :

d) *Fernand* ou *Ferdinand*, né le 24 décembre 1571. Il fut archevêque de Tolède, obtint le chapeau de cardinal et fut envoyé par le Pape en qualité de légat en Portugal. Ce prince mourut le 26 octobre 1641.

e) *Diego*, né en 1574 mourut en 1582.

f) *Charles-Laurent*, mort au berceau.

g) *Philippe*, qui devint roi d'Espagne après son père Philippe II. Il est né le 14 avril 1578 et mourut en 1621 après avoir épousé en 1599 Marguerite d'Autriche, fille de Charles, archiduc de Gratz et de Marie de Bavière, née en 1584 et morte en 1611. De ce mariage naquirent quatre princes et autant de princesses :
α. *Anne-Marie-Maurice*, née le 22 septembre 1601, morte le 20 janvier 1666 après avoir été mariée le 25 novembre 1615 à Louis XIII roi de France, fils du

roi Henri IV et de Marie de Médicis, né le 27 septembre 1601 et mort le 14 mai 1643; β. *Marie*, née le 1^{er} février 1603, morte à l'âge d'un mois; γ. PHILIPPE-DOMINIQUE-VICTOR, qui nous occupera après sa tante Isabelle-Claire-Eugénie, de laquelle il a hérité la souveraineté sur le Duché de Luxembourg; δ. *Marie-Anne*, née le 18 août 1606, morte le 13 mai 1646. Cette princesse fut mariée en 1631 à Ferdinand, fils de l'empereur Ferdinand II et de Marie-Anne de Bavière, né le 13 juillet 1608, roi de Hongrie en 1625, de Bohême en 1627 et Empereur sous le nom de Ferdinand III, le 15 février 1637, mort finalement le 2 avril 1657.
ε. *Charles*, né le 25 septembre 1607, mort le 30 juillet 1632; ζ. *Ferdinand*, né le 16 mai 1609, devint cardinal-diacre en 1619, de la neuvième promotion du Pape Paul V, puis, quand il eut atteint l'âge canonique, sacré archevêque de Tolède; enfin envoyé dans les Pays-Bas en qualité de Gouverneur de ces Provinces pour son frère: η. *Marguerite*, née le 24 mai 1610, morte enfant; et finalement θ. *Alphonse*, né le 22 septembre 1611, mort l'année suivante.

XXIV. ISABELLE-CLAIRE-EUGÉNIE, née le 22 août 1566, fut, par acte de son père, daté de l'année de sa mort, 1598, déclarée Princesse-Souveraine des Provinces belgiques, conséquemment aussi du Duché de Luxembourg, qui depuis Philippe, duc de Bourgogne, était compris au nombre de ces provinces bien qu'il eût conservé son gouvernement, ses lois et son administration distincts comme il les avait toujours eus depuis son origine historique, et tels qu'il les a conservés jusqu'à son incorporation à la République française, par décret de la Convention nationale en date du premier octobre 1795.

L'infante Isabelle-Claire-Eugénie mourut le 1^{er} décembre 1633.

Pendant les trente-cinq ans que dura le gouvernement de cette princesse les provinces belgiques jouirent d'une véritable

période d'âge d'or qui leur permit de se remettre des terreurs et des anxiétés qui les avaient remplies pendant le règne précédent: Bien des plaies cruelles eurent le temps de se cicatriser. Telles tortueuses, telles cruelles et sanguinaires qu'avaient été l'administration et la politique du tyran Philippe II, aussi paternelle, aussi douce et aussi juste fut celle de sa fille qui n'a jamais eu rien de plus à cœur que de conserver aux populations la plus sage liberté, de leur distribuer la plus exacte justice, de les exonérer autant que cela était possible de toute charge publique inutile, de faire enfin fleurir partout les arts, les sciences et les lettres, ces puissants auxiliaires pour favoriser les progrès de la civilisation sous un gouvernement franchement libéral, comme ils sont les premiers et les plus dangereux instruments de l'opposition contre la tyrannie et contre l'abus de toute compression destinée à abaisser l'homme pour le plier aux lubies d'une volonté qu'on prétendrait imposer pour servir de force motrice: les arts, les lettres et les sciences préparent en effet de longue main l'homme à apprécier sa véritable dignité en lui inspirant pour la liberté un besoin irrésistible, et le courage de lutter avec calme mais aussi avec une imperturbable persévérance contre les attentats, n'importe d'où ils viennent, et qui seraient essayés pour rogner ses libertés publiques légitimement acquises, ou ses droits individuels lorsqu'ils sont basés sur l'équité.

L'Infante Isabelle-Claire-Eugénie avait trente-trois ans lorsqu'elle fut mariée, le 25 avril 1599, à Albert archiduc d'Autriche, fils de l'empereur Maximilien II et de Marie d'Autriche. Il était né à Neustadt en Autriche, le 13 novembre 1559 et était conséquemment plus âgé de sept ans que la princesse son épouse.

Avant son mariage, l'archiduc Albert avait été cardinal-diacre puis prêtre, du titre de Ste. Croix de Jérusalem, de la quatrième promotion (1577) du pape Grégoire XIII; ensuite archevêque de

Tolède; puis en 1583 gouverneur du Portugal et depuis 1586 des Provinces des Pays-Bas belges. Il est mort le 13 juillet 1621, sans laisser postérité.

Après son décès et celui de sa veuve, qui lui survécut de douze ans comme nous savons, la souveraineté sur les Provinces Belges retourna à la couronne d'Espagne dans la personne de PHILIPPE-DOMINIQUE-VICTOR (Philippe V dans notre généalogie), en sa qualité de plus proche héritier naturel et direct de sa tante Isabelle-Claire-Eugénie.

XXV. Nous venons de dire que PHILIPPE-DOMINIQUE-VICTOR, l'aîné des fils du roi Philippe III succéda à sa tante Isabelle-Claire-Eugénie dans la souveraineté sur les provinces belges. Dans la série des rois d'Espagne il fut le quatrième prince de son nom; et c'est sous ce rang qu'il est connu dans l'Histoire.

Ce fut sous le règne de ce prince, trop éloigné de nous pour pouvoir nous protéger efficacement, que fut opéré en 1659 le violent morcellement du Pays de Luxembourg par suite du traité des Pyrénées, où la portion dite depuis et encore de nos jours le Luxembourg français en a été détachée pour rassasier la soif de conquêtes de l'ambitieux Louis XIV, avant encore que le roi Philippe IV ne lui accordât sa fille en mariage.

En effet, par l'article 38 de ce traité, qui fut conclu le 7 novembre 1659 dans l'île des faisans sur la rivière de Bidassoa dans les Pyrénées, le roi d'Espagne abandonna au monarque français, « dans la province « et duché de Luxembourg, les places de « Thionville, Montmédy et Dampvillers, « leurs appartenances, dépendances et annexes; la prévôté d'Yvois, Chauvancy-le-château et sa prévôté; la ville et prévôté « de Marville. »

Le roi Philippe IV était fils de Philippe III, roi d'Espagne, qui n'entre pas dans la série des princes souverains du Luxembourg, et de Marguerite d'Autriche. Il est né le 8 avril 1605, devint roi d'Es-

pagne en 1621, fut salué Prince-Souverain des provinces belgiques en 1633 et mourut le 15 ou le 17 septembre 1665. Il avait été marié deux fois : le 18 octobre 1615 à Elisabeth de France, fille du roi Henri IV et de Marie de Médicis, née le 22 novembre 1622 et morte le 6 octobre 1644 ; ensuite en 1649 à Marie-Anne d'Autriche, fille de l'empereur Ferdinand III et de Marie-Anne d'Autriche, née en 1634, morte le 16 mai 1696, trente-un ans après le roi son époux.

Du premier lit sont nés :

a) *Marguerite-Marie*, née en 1621, morte la même année.

b) *Marguerite-Marie-Catherine*, née en 1623, morte également pendant l'année de sa naissance.

c) *Marie*, née et morte en 1625.

d) *Balthasar-Charles-Dominique-Philippe-Victor-Luc*, né en 1630 et mort en 1646, à l'âge de seize ans, fiancé à Marie-Anne d'Autriche, laquelle devint trois ans plus tard la seconde épouse du père de ce prince.

e) *Marie-Antoinette*, née en 1635, morte l'année suivante.

f) *Marie-Thérèse*, née le 20 septembre 1638 et morte en 1683. C'est la seule enfant du premier mariage qui vécut : Elle fut mariée le 19 juin 1660 à Louis XIV roi de France, fils du roi Louis XIII et de Marguerite d'Autriche, né à St. Germain-en-Laie le 5 septembre 1638 et mort à Versailles le premier septembre 1715.

Du second mariage du roi Philippe IV, avec l'ancienne fiancée de son fils, l'archiduchesse Marie-Anne d'Autriche, advinrent :

g) *Marie-Marguerite-Thérèse*, née le 12 juillet 1651, morte le 11 mars 1673, pas encore âgée de 22 ans accomplis. Cette princesse avait été mariée en 1666, c'est-à-dire à quinze ans, à Léopold archiduc de Gratz, nommé au baptême : Léopold-Ignace-Balthasar-Joseph-Félicien. Il était fils de l'empereur Ferdinand III et de Marie d'Autriche, et était né le 9 juin 1640 ; il devint roi de Bohême en 1654

et de Hongrie la suivante. Elu empereur le 18 juillet 1658, le premier de son nom, il mourut le 5 mai 1705.

Comme la postérité de l'empereur Léopold I obtint dans la suite la souveraineté sur les provinces belgiques et sur le Duché de Luxembourg, il sera nécessaire de consigner ici les autres alliances de ce prince, parce que ce fut de sa troisième femme qu'est née la branche dynastique qui nous occupera.

Nous dirons ainsi, qu'après le décès de l'infante Marie-Marguerite-Thérèse d'Espagne, l'empereur Léopold avait épousé en secondes noces et encore pendant la même année 1673, Claude-Félicité d'Autriche, fille de Ferdinand-Charles, archiduc de Gratz et d'Anne de Médicis, née en 1653 et qui mourut le 8 avril 1676. Il fut enfin uni en troisième lieu, le 14 décembre 1676 à Eléonore-Madelaine-Thérèse, fille de Philippe-Guillaume de Bavière, duc de Neuchâtel ou Neubourg, lequel devint plus tard électeur-palatin, et d'Elisabeth-Amélie de Hesse-Darmstadt, née le 6 janvier 1655 et morte le 19 janvier 1720, quinze ans après l'empereur. Du premier lit étaient issus : *α*. Ferdinand-Wenceslas-Joseph, né le 28 septembre 1667, mort en janvier 1668 ; *β*. Marie-Antoinette-Josèphe, née le 18 janvier 1669, morte le 24 décembre 1692, après avoir été mariée le 15 juillet 1685 à Maximilien-Marie-Emmanuel-Cajetan-Louis François-Ignace-Antoine-Joseph-Félix-Nicolas-Pie II, duc et électeur de Bavière, fils de Ferdinand-Marie-François-Ignace-Wolfgang, duc et électeur de Bavière et de Henriette-Adelaïde de Savoie, né le 10 juillet 1662. — (Ce prince se maria en secondes noces, le 15 août 1694 avec Thérèse-Cunégonde Sobieski, fille de Jean III roi de Pologne et de Marie-Casimire de La Grange, née le 3 mars 1676.) — *γ*. Un archiduc, né en 1670 et mort la même année ; *δ*. Marie-Anne-Josèphe, née et morte en février 1672. Du second lit : *ε*. Anne-Marie-Josèphe, née le 11 septembre 1674, morte le 21 décembre de

la même année; ζ. Marie-Josèphe-Clémence, née le 11 octobre 1675, morte le 11 juillet 1676. La troisième union enfin produisit: η. Joseph-Jacob-Ignace-Jean-Antoine-Eustache, né le 26 juillet 1678, déclaré roi héréditaire de Hongrie le 9 décembre 1687, élu roi des Romains le 24 février 1690, salué empereur sous le nom de Joseph I^{er} le 5 mai 1705, mort à Vienne le 17 avril 1711. Ce prince fut marié le 24 février 1699 à Wilhelmine-Amélie, fille de Jean-Frédéric duc de Brunswick-Lunebourg et de Bénédicte-Philippine-Henriette comtesse palatine, née le 11 ou le 26 avril 1673, morte le 10 mai 1742. θ. Marie-Elisabeth-Lucie-Thérèse, née le 13 décembre 1680, *Gouvernante* du Tyrol, puis le 9 octobre 1725, *des Provinces belgiques* et morte le 27 août 1741. ι. Léopold-Joseph-Guillaume, né le 12 juin 1682, mort le 3 août 1684; κ. Marie-Anne-Josèphe, née le 7 septembre 1683, mariée le 9 juillet 1708 à Jean V (Jean-François-Antoine-Joseph-Bernard-Benoît) roi de Portugal, fils de Pierre II, roi de Portugal et de Marie-Sophie-Elisabeth de Bavière, né le 22 octobre 1689. λ. Marie-Thérèse-Josèphe, née le 22 août 1684, morte le 18 septembre 1696. μ. CHARLES-FRANÇOIS-JOSEPH, que l'histoire a désigné sous le nom d'EMPEREUR CHARLES VI, et qui devint Prince Souverain des Provinces belgiques après Charles II et Philippe V, rois d'Espagne, comme nous le verrons sous le n° XXVIII de notre généalogie. ν. Marie-Josèphe-Colette, née le 6 mars 1687, morte le 14 avril 1703. ο. Marie-Madelaine-Josèphe, née le 26 mars 1689, morte le 1 mai 1743. π. Marie-Marguerite enfin, née le 22 juillet 1693 et morte déjà la même année.

h) Marie-Ambrosine, deuxième enfant de Philippe IV roi d'Espagne et de Marie-Anne d'Autriche, est né en 1654 et mourut l'année suivante.

i) Philippe-Proper, né en 1659 ou 1660, mort à l'âge de seize ans.

j) CHARLES II comme roi d'Espagne, fut le dernier mâle de la branche d'Au-

triche qui régna en Espagne et sur les Provinces Belgiques, y compris le Luxembourg.

XXVI. CHARLES II, né le 16 novembre 1661, le plus jeune des enfants de Philippe IV, succéda à son père tant sur le trône d'Espagne qu'en qualité de Prince souverain des provinces belgiques.

Il fut inauguré à Bruxelles, le 24 février 1666, et mourut à Madrid le 1^{er} novembre 1700 sans laisser postérité de: 1° Marie-Louise d'Orléans, fille de Philippe de France duc d'Orléans frère de Louis XIV et de Henriette-Anne d'Angleterre, née le 27 mars 1662, morte le 12 février 1689 et qu'il avait épousée le 31 août 1679; 2° Marie-Anne de Neubourg, fille de Philippe-Guillaume, duc de Bavière, Neubourg, Juliers et Berg, puis électeur palatin, et d'Elisabeth-Amélie de Hesse-Darmstadt, née le 28 octobre 1667, à laquelle il avait été marié le 28 août 1691.

Charles II avait institué pour son successeur dans tous ses états héréditaires PHILIPPE DE FRANCE, son petit-neveu, qui suit.

XXVII. PHILIPPE de France, duc d'Anjou, qui fut le cinquième roi d'Espagne de son nom, était fils puîné de Louis, Dauphin de France et de Marie-Anne-Christine-Victoire de Bavière et petit-fils de Louis XIV roi de France et de Marie-Thérèse d'Autriche ou d'Espagne, demiesœur aînée du roi Charles II, comme nous l'avons vu.

Ce prince, né le 19 décembre 1683, était bien réellement le plus proche héritier direct de ces couronnes par sa descendance de la sœur aînée du roi défunt; mais la politique qui sait toujours chercher des biais, surtout lorsqu'il s'agit d'un partage de succession, est venue arracher des mains de Philippe V tous les lambeaux qu'elle put saisir, ainsi que nous allons le voir.

Pour une plus parfaite intelligence des faits, nous rappellerons que le roi Philippe IV, avec ses quatorze enfants des deux lits, n'en avait conservé en vie que

trois, deux princesses et un prince qui était le plus jeune. Ce dernier mourut sans enfants; et pour éviter toute discussion au sujet de la succession à ses états, qu'il avait désiré voir rester indivisés, il transmit cette succession à la descendance de sa sœur aînée qui était morte depuis dix-sept ans, et ce à l'exclusion de son beau-frère l'empereur Léopold, parce que la 1^{re} femme de ce dernier, qui avait été sa sœur cadette, était également morte depuis vingt-sept ans et que sa descendance était de même éteinte depuis huit ans: L'hérédité ne pouvait donc revenir plus légitimement qu'à la lignée de cette sœur aînée. Mais dans cette lignée on avait pour aîné le Dauphin de France, déjà héritier présomptif de cette dernière couronne. En lui donnant encore celle d'Espagne et des Provinces belgiques on le rendait absolument trop puissant et on suscitait peut-être une conflagration générale en Europe: il fallut ainsi transmettre cette succession à ses descendants immédiats, et au second de ces fils, toujours pour le même motif qui avait exclu le Dauphin lui-même, puisqu'encore l'aîné était naturellement héritier présomptif de France. Ce fils puîné du Dauphin fut donc adopté: il prit le nom de Philippe V comme roi d'Espagne et Souverain des Provinces belgiques.

Il partit de Versailles le 4 décembre 1700, — son grand oncle le roi Charles II était mort le 1^{er} novembre précédent, — et arriva en Espagne au mois de février 1701. Il épousa le 11 septembre de la même année Marie-Louise-Gabrielle, princesse de Savoie, fille de Victor-Amédée II duc de Savoie et d'Anne-Marie d'Orléans, née le 17 septembre 1688. Cette dame étant décédée le 14 février 1714, le roi Philippe V convola en secondes noces, le 16 septembre suivant avec Elisabeth Farnèse, fille d'Edouard II duc de Parme et de Dorothee-Sophie de la Bavière-palatine, née en 1692.

Nous ne poursuivrons pas la descendance de ce prince, puisque nous allons

voir qu'il ne transmet pas la souveraineté sur notre pays à sa postérité.

Philippe V fut inauguré le 21 février 1702, à Bruxelles où *les États de toutes les provinces belges, y compris le Luxembourg*, le reconnurent pour leur souverain légitime. Cependant, *la possession de la couronne d'Espagne, aussi bien que de celle de la Belgique ne tarda pas à lui être contestée et disputée par l'Empereur Léopold, beau-frère du défunt roi Charles II, comme nous savons.* Ce prince soutenait en effet que ces couronnes ayant appartenu à la maison d'Autriche depuis Philippe-le-bel fils de l'empereur Maximilien I, elles ne pouvaient être aliénées au préjudice de cette maison et au profit d'une branche cadette de celle des rois de France. Il ajouta peut-être aussi, que Marie-Thérèse d'Autriche, infante d'Espagne, en épousant le roi Louis XIV avait renoncé pour elle et pour ses descendants à toute prétention quelconque sur la succession aux dominations espagnoles, moyennant la dot de 500,000 écus d'or qui avait été payée à cette princesse; que dès lors son petit-fils ne pouvait, pas plus qu'elle, élever des réclamations touchant cette succession qui partant devait retourner à la maison d'Autriche dont lui Léopold était le représentant. Louis XIV au contraire soutenait les droits de son petit-fils; il s'appuyait tant sur la volonté expresse de Charles II, son grand-oncle, que sur la plus proche parenté directe du jeune prétendant, circonstance entièrement différente de ce qu'aurait été une prétention élevée à titre d'une part d'hérédité. Et en effet, le jeune Philippe V était l'unique parent direct qui pût être immis dans cette succession sans blesser les droits du sang.

Ces pourparlers n'ayant pas abouti, on en vint de part et d'autre à une guerre ouverte: cette guerre est connue dans l'Histoire sous le nom de guerre pour la succession au trône d'Espagne. Elle dura douze ans, avec des succès et des revers pour les deux partis contendants, surtout

dans les provinces belgiques qui en furent le théâtre principal, jusqu'à ce qu'enfin on finit des deux côtés par s'entendre et conclure le traité d'Utrecht, en date du 11 avril 1713. Il y fut stipulé par forme d'accommodement, que Philippe V resterait roi d'Espagne et que l'Empereur Charles VI, fils de Léopold et d'Eléonore-Madelaine-Thérèse de Bavière, comme représentant la maison d'Autriche obtiendrait les Pays-Bas espagnols qui dès lors entrèrent sous la domination austro-allemande avec la dénomination de Pays-Bas autrichiens.

Philippe V fut forcé de souscrire à cet abandon et mourut en 1746. Il avait régné pendant douze ans, de 1701 à 1713, sur notre pays qui passa alors à l'archiduc et Empereur Charles VI, nommé au baptême Charles-François-Joseph, et dont il va être parlé.

Ce prince fut pour nous la souche d'une nouvelle branche de la maison régnante en souveraineté légitime :

H. LA MAISON AUSTRO-ALLEMANDE.

L'empereur Charles VI, dont nous avons à nous occuper ici, appartenait toujours à la souche de la maison d'Autriche qui dans la personne de Philippe-le-Bel, fils de l'archiduc puis empereur Maximilien I^{er} avait occupé le trône d'Espagne et exercé la souveraineté légitime sur les Provinces belgiques jusqu'à Charles II, dans la personne duquel sa branche s'était éteinte. En effet, pour relier ce prince au tronc commun, nous dirons en peu de mots, que Charles-Quint et son frère Ferdinand, fils de Philippe-le-bel, ont constitué chacun une branche de la maison d'Autriche. Celle de Charles fut nommée austro-espagnole et celle de Ferdinand austro-allemande. Cette dernière est devenue souveraine sur le Luxembourg et les provinces belgiques après l'extinction de son aînée, et en vertu du traité d'Utrecht qui a mis fin à la guerre pour la succession de cette branche aînée.

Afin de donner la filiation du Souverain

qui nous fut donné par ce traité du 11 avril 1713, rattachée à la souche de sa maison, il nous faudra remonter à Ferdinand, second fils et en même temps quatrième enfant de Philippe-le-bel et de Jeanne de Castille (voir plus haut, section G : La Maison austro-espagnole) :

Ferdinand d'Autriche, de la branche espagnole, constitua avons-nous dit la souche de la maison austro-allemande : Il était le 2^e fils de Philippe-le-bel et de Jeanne de Castille. Ce prince est né en 1502 et obtint en 1550 de Charles-Quint, son frère, l'abandon de tous ses biens en Allemagne. Le même frère l'avait fait élire Roi des Romains en 1531 et lui céda l'empire en 1556. L'empereur Ferdinand I^{er} du nom est mort en 1564. Il avait épousé en 1521 Anne, fille de Ladislas, Roi de Hongrie et de Bohême et d'Anne de Foix, née en 1503 et morte en 1547. De ce mariage sont nés : 1^o Maximilien II, qui suivra ; 2^o Ferdinand, Comte de Tyrol, marquis de Burgau, né en 1529 et mort en 1595, lequel avait épousé d'abord Philippine, fille de François Welsch d'Augsbourg, morte en 1570 ; ensuite en 1580 Anne-Catherine, fille de Guillaume duc de Mantoue, morte en 1620. Du premier lit il eut un fils et une fille, morts jeunes ; André, Cardinal-Evêque de Constance et de Brixen ; Gouverneur des Pays-Bas, mort en 1600, âgé de quarante-deux ans ; Charles, Marquis de Burgau, né en 1560, mort en 1618, sans enfants de Sybille fille de Guillaume duc de Clèves, qu'il avait épousée en 1601 et qui mourut en 1628. Du second lit, Ferdinand Comte de Tyrol eut : Anne d'Autriche, mariée en 1611 à l'Empereur Mathias et morte en 1618 ; et une autre Anne-Marie qui se fit religieuse. Le 3^e enfant de l'empereur Ferdinand I^{er} fut Jean, mort jeune ; le 4^e Charles, archiduc de Gratz ; le 5^e Elisabeth, née en 1525, mariée en 1543 à Sigismond-Auguste, roi de Pologne et morte en 1545 ; le 6^e Anne, née en 1528, mariée en 1546, à Albert, duc de Bavière et morte en 1580 ; le 7^e Marie, née en

1520, mariée en 1546 à Guillaume, duc de Juliers et morte en 1584; le 8^e Madelaine, née en 1532, religieuse à Vienne; le 9^e Catherinae, née en 1533, mariée, d'abord à François de Gonzague, duc de Mantoue; ensuite à Sigismond-Auguste, roi de Pologne et veuf de sa sœur Elisabeth; elle mourut en 1572. Le 10^e Eléonore, née en 1534, mariée en 1561 à Guillaume de Gonzague, duc de Mantoue, morte en 1594; le 11^e Marguerite, née en 1536, morte en 1567; le 12^e Barbe, née en 1539, mariée en 1569 à Alphonse d'Est, II du nom, duc de Ferrare et morte en 1572. Le 13^e Ursule, morte jeune; le 14^e Hélène, qui se fit religieuse et mourut en 1574, à l'âge de 31 ans; le 15^e Jeanne, née en 1547, mariée en 1565 à François de Médicis, grand-duc de Toscane et morte en 1568.

A l'empereur Ferdinand I succède dans la généalogie, son fils aîné, *Maximilien II* du nom, né en 1527, élu roi des Romains en 1562 et empereur après le décès de son père. Ce prince, qui est mort le 12 octobre 1576 avait épousé sa cousine Marie d'Autriche, fille de l'empereur Charles-Quint, dont il eut : 1^o. Ferdinand, mort jeune; 2^o. *Rodolphe II* qui suivra; 3^o. *Ernest*, qui fut gouverneur des Pays-Bas, né en 1553 et mort le 20 février 1595; 4^o. *Mathieu*, qui sera mentionné après son frère *Rodolphe*; 5^o. Maximilien, Grand-Maitre de l'ordre Teutonique, élu roi de Pologne en 1587 et mort en 1618; 6^o. ALBERT que nous avons déjà vu, Cardinal et archevêque de Tolède, puis gouverneur du Portugal et enfin des Pays-Bas. Il renonça à la cléricature pour se marier à la grande Infante Isabelle-Claire-Eugénie d'Espagne, fille de Philippe II et d'Elisabeth de France, et mourut sans postérité le 13 juillet 1621 (v. son administration sous la section qui précède); 7^o. Wenceslas, né en 1561, mort en 1578; 8^o. Frédéric; et 9^o. Charles, morts au berceau; 10^o. Anne, née en 1549, mariée en 1570 à Philippe II, roi d'Espagne, morte en 1580; 11^o. Elisabeth, née en 1554, ma-

riée en 1570, à Charles IX, roi de France, morte en 1592; 12^o. et 13^o. deux Marie, mortes au berceau; 14^o. Marguerite, née en 1567, morte religieuse en 1633; et enfin 15^o. Eléonore, née en 1568, morte en 1581.

Rodolphe II, resté fils aîné par le décès de son frère Ferdinand succéda à son père en qualité de chef de sa branche de la Maison d'Autriche. Né en 1552 il fut élu empereur après son père et mourut le 10 janvier 1612 sans avoir été marié.

Après lui, son frère *Mathias*, né en 1557, fut roi de Hongrie et de Bohême, puis Empereur. Il avait été marié avec Anne d'Autriche, fille de l'archiduc Ferdinand, comme nous l'avons vu plus haut, et mourut sans enfants en 1619, abandonnant ses états héréditaires et ses dignités à la branche de sa maison dite des archiducs de Gratz.

Cette branche avait commencé dans la personne de *Charles, II* du nom, dernier des fils de l'Empereur Ferdinand I (v. plus haut). Ce prince, qui était né en 1540, obtint pour apanage la Styrie, la Carinthie et la Carniole, fit sa résidence à Gratz et mourut le 3 août 1590. Il avait épousé en 1570 Marie, fille d'Albert II duc de Bavière, morte en 1608, et qui lui donna : 1^o. Ferdinand, mort au berceau; 2^o. *Ferdinand II* qui suit; 3^o. Charles, mort jeune; 4^o. Maximilien-Ernest, grand commandeur de l'Ordre Teutonique, né en 1583, mort 1616; 5^o. Léopold, qui constitua le rameau de sa maison dit des archiducs d'Insbruck : Né en 1586 il eut le comté de Tyrol pour son partage et fut le premier qui porta le titre d'archiduc d'Insbruck. Après avoir été évêque de Passau et de Strasbourg il fut général des armées de l'empire dans les guerres de Juliers et de Passau et mourut le 3 septembre 1632. Il avait épousé en 1626 Claude de Médicis, fille de Ferdinand I^{er} grand-duc de Toscane, morte le 25 décembre 1648, dont il eut : Ferdinand-Charles, né en 1628 et mort le 30 décembre 1662 après avoir épousé en 1646

Anne de Médicis, fille de Côme II grand-duc de Toscane, morte le 12 septembre 1676, dont un fils, mort en naissant, en 1654; Claude-Félicité, née en 1653, mariée en 1673 à l'Empereur Léopold, morte le 8 avril 1676; et Marie-Madelaine, née le 17 août 1656, morte de la petite-vérole le 20 janvier 1669. 6°. Charles, fils posthume, né en 1590, lequel fut Grand-Maitre de l'Ordre Teutonique, évêque de Breslau et mourut le 28 décembre 1624; 7°, Anne, née en 1573, mariée en 1592 à Sigismond III roi de Pologne, morte en 1598; 8°. Marie-Christine, née en 1574, mariée en 1595 à Sigismond Rasthori Prince de Transylvanie dont elle fut séparée. Elle se fit ensuite religieuse et mourut en 1621; 9°. Catherine-Rénée, née en 1576 mourut en 1595; 10°. Elisabeth, née en 1577, morte en 1586; 11°. Grégoire-Maximilienne, née en 1581, morte en 1597 étant promise à Philippe III roi d'Espagne; 12°. Eléonore, née en 1582, morte religieuse en 1620; 13°. Marguerite, née en 1584, mariée en 1599, à Philippe III roi d'Espagne, morte en 1611; 14°. Constance, née en 1588, mariée en 1605 à Sigismond III Roi de Pologne, décédée en 1631; 15°. Marie-Madelaine, née en 1589, alliée en 1608 à Côme de Médicis III grand-duc de Toscane, morte en 1631.

Ferdinand II, fils aîné de Charles II et né en 1578, fut adopté par l'empereur Mathias qui le fit élire roi de Bohême en 1617 et de Hongrie l'année suivante. Il fut fait empereur en 1619 et mourut le 8 février 1637. Ce prince avait épousé: a. en 1600 Marie-Anne fille de Guillaume, duc de Bavière, morte en 1616. b. Eléonore de Gonzague, fille de Vincent I duc de Mantoue, dont il n'eut point d'enfants et qui mourut le 17 juin 1655. Du premier lit il avait eu: 1°. Jean-Charles, né en 1605, mort en 1619; 2°. *Ferdinand III*, qui suivra; 3°. *Léopold-Guillaume*, né en 1614, fut évêque de Passau, de Strasbourg, d'Halberstadt, d'Olmütz et de Breslau, Maitre de l'Ordre Teu-

tonique et abbé de Murbach, *Gouverneur des Pays-Bas* de 1647 à 1656, et mort le 19 novembre 1662; 4° Christine, née en 1601, morte peu après; 5° Marie-Anne, née en 1610, mariée en 1635 à Maximilien Electeur de Bavière, son oncle, morte le 25 septembre 1665; 6° Cécile-Rénée, née en 1611, mariée en 1637 à Ladislas roi de Pologne, morte le 13 mars 1644.

Ferdinand III, dit Ernest. Né en 1608 il fut salué Empereur après le décès de son père et mourut en 1657. Ce prince avait épousé: a. en 1631, Marie-Anne d'Autriche, fille de Philippe III roi d'Espagne, morte le 13 mai 1646; b. en 1648, Marie-Léopoldine, fille de l'archiduc Léopold, morte le 9 avril 1649; c. Eléonore de Gonzague, fille de Charles II duc de Mantoue, morte le 6 décembre 1686. Du premier lit il eut: 1°. Ferdinand-François, né le 3 septembre 1633 et mort le 9 juillet 1654; 2°. Philippe-Auguste, né en 1637, mort en 1639; 3°. Maximilien-Thomas, né en 1638, mort en 1639; 4°. *Léopold-Ignace*, qui suit; 5°. Marie-Anne, née en 1634, fiancée en 1648 à Philippe-Balthasar, infant d'Espagne, lequel mourut avant la consommation du mariage. Cette princesse épousa en 1649 Philippe IV roi d'Espagne, père de celui avec lequel elle avait été fiancée et mourut le 16 mai 1696; 6°. Marie, née et morte en 1646. L'empereur Ferdinand III eut de son second lit: 7°. Ferdinand-Charles-Joseph, né en 1649, évêque de Passau et de Breslau, puis Grand-Maitre de l'Ordre Teutonique et mort le 27 janvier 1664. Les enfants du troisième lit furent: 8°. Thérèse-Marie-Josèphe, née en 1652, morte en 1653; 9°. Eléonore-Marie, née en 1655, mariée d'abord en 1670 à Michel Wiesnowski roi de Pologne; ensuite en 1678 à Charles-Léopold duc de Lorraine; elle est morte le 17 décembre 1697; 10°. Marie-Anne-Josèphe, née en 1654, mariée en 1678 à Jean-Guillaume de Bavière prince de Neuchâtel, puis électeur-palatin, morte

le 14 avril 1689; 11°. Ferdinand-Louis-Joseph, né et mort en 1657.

Léopold I^{er} était resté l'aîné vivant des fils de l'empereur Ferdinand III et de sa première femme l'infante Marie-Anne d'Autriche fille de Philippe III roi d'Espagne. Au baptême ce prince avait été nommé Léopold-Ignace-François-Balthasar-Joseph-Félicien. Il est né le 9 juin 1640, fut élu roi de Hongrie et de Bohême en 1655 et empereur en 1658. Il est mort le 5 mai 1705 ayant épousé : a. en 1666 Marguerite-Thérèse d'Autriche, fille de Philippe IV roi d'Espagne, morte le 12 mars 1673; b. la même année Claude-Félicité d'Autriche, fille de Ferdinand-Charles archiduc d'Autriche de Gratz et d'Insbruck et d'Anne de Médicis, morte le 8 avril 1676; c. le 14 décembre de la même année 1676, Eléonore-Madelaine-Thérèse, fille de Philippe-Guillaume de Bavière duc de Neuchâtel, ensuite électeur-palatin, morte le 19 janvier 1720 dans la 66^e année de son âge.

Ce fut ce prince qui contesta à Philippe V le droit de succéder aux pays héréditaires de la branche espagnole de sa Maison, laquelle venait de s'éteindre dans la personne de Charles II devenu son beau-frère par son mariage avec sa première femme, laquelle était morte longtemps avant le roi son frère et sans laisser postérité vivante au moment de l'ouverture de la succession d'Espagne. Nous avons vu que Philippe V était petit-fils puîné de la sœur aînée du roi Charles II de même que de feu l'impératrice, femme de Léopold I, et que ce prince avait été désigné héritier des couronnes d'Espagne et des Pays-Bas dits alors espagnols, par un testament en due forme émané de la libre volonté de Charles II. Et nous savons finalement que de ces contestations est née la guerre dite pour la succession au trône d'Espagne et des Pays de par-deçà. Cette guerre qui dura 12 ans, n'était pas terminée à la mort de l'empereur Léopold I qui en était l'un des auteurs; elle ne le fut que sept ans environ plus tard après que le fils aîné de

celui-ci, et qui lui avait succédé, fut également décédé, abandonnant ses couronnes héréditaires à son frère puîné lequel obtint en vertu du traité d'Utrecht, en date du 11 avril 1713, la cession des provinces belgiques et du Luxembourg pour sa part du pôté en contestation.

L'empereur Léopold I laissa de ses différents mariages savoir, du premier lit : 1°. Ferdinand-Wenceslas-Joseph, né le 28 septembre 1667, mort à l'âge de quatre mois; 2°. Marie-Antoinette-Josèphe, née le 18 janvier 1669, mariée en 1685 à Maximilien-Emmanuel électeur de Bavière, morte le 24 décembre 1692; 3°. Un archiduc, né et mort en 1670; 4°. Marie-Anne-Josèphe, née et morte en février 1672. Du second lit 5°. Anne-Marie-Josèphe, née le 11 septembre 1674, morte le 21 décembre suivant; 6°. Marie-Josèphe-Clémence, née le 11 octobre 1675, morte le 11 juillet 1676. Du troisième lit : 7°. Joseph-Jacob-Ignace-Jean-Antoine-Eustache, qui suivra; 8°. Léopold-Joseph-Guillaume, né le 12 juin 1682, mort le 3 août 1684; 9°. CHARLES-FRANÇOIS-JOSEPH, QUI VIENDRA APRÈS SON FRÈRE JOSEPH: C'EST LE PRINCE QUI DEVINT NOTRE XXVIII^e DYNASTE. 10°. Marie-Elisabeth-Lucie-Thérèse, née le 13 décembre 1680, Gouvernante du Tyrol; 11°. Marie-Anne-Josèphe, née le 7 septembre 1683, mariée le 9 juillet 1708 à Jean V roi de Portugal; 12°. Marie-Thérèse-Josèphe, née le 22 août 1684, morte le 18 septembre 1696; 13°. Marie-Josèphe-Collette, née le 6 mars 1687, morte le 14 avril 1703; 14°. Marie-Madelaine-Josèphe, née le 26 mars 1689; 15°. Marie-Marguerite, née le 22 juillet 1690, morte en 1693.

Joseph-Jacob-Ignace-Jean-Antoine-Eustache, connu généralement sous le nom de Joseph tout court, est né le 26 juillet 1678, fut déclaré roi de Hongrie en 1687, élu roi des Romains le 24 janvier 1690, succéda à l'Empire en 1705 et mourut le 17 avril 1711. Il avait épousé le 15 janvier 1699 Wilhelmine-Amélie, fille de Jean-Frédéric de Brunswick, duc de Hanovre

et de Bénédicte-Philippe-Henriette comtesse palatine dont il a eu : 1°. Léopold-Joseph né le 28 octobre 1700, mort le 4 août 1701; 2°. Marie-Josèphe, née le 8 décembre 1699, alliée le 20 août 1719 à Frédéric-Auguste, Prince électoral de Saxe; 3°. Marie-Amélie, née le 22 octobre 1701, mariée le 5 octobre 1722 à Charles-Albert - Cajetan - Jean - Joseph - Georges, prince électoral de Bavière.

Comme par le décès de l'empereur Joseph I sans laisser d'enfants mâles vivants, la succession de ce prince était naturellement échue à son frère puiné, l'archiduc CHARLES-FRANÇOIS-JOSEPH d'Autriche qui était par là devenu le chef de sa maison, ce prince continua la guerre entamée pour la succession aux possessions austro-espagnoles et la termina, comme nous savons, par la paix d'Utrecht. Dans ce traité, nous le savons encore, les Provinces belgiques ainsi que LES PAYS-DUCHÉ DE LUXEMBOURG ET COMTÉ DE CAINY furent abandonnés à l'Autriche dont les dynastes devinrent ainsi nos princes-souverains-légitimes en commençant par l'archiduc Charles-François-Joseph, connu dans la série impériale sous le nom de CHARLES VI, dont il avait déjà été question plus haut, et qui rappela à nos populations le souvenir de sa première Maison souveraine qui s'était en 1309 fondue dans celle de Bohême qu'elle avait continuée et dont était issu par suite d'un grand nombre d'alliances masculines et féminines, le prince qui reprenait les rênes du Gouvernement.

XXVIII. CHARLES-FRANÇOIS-JOSEPH, archiduc d'Autriche était, comme nous venons de le voir, fils puiné de l'empereur Léopold I^{er} et de sa troisième femme Eléonore-Madelaine-Thérèse, princesse de Bavière-Neuchâtel. Il naquit le premier octobre 1685 et fut pendant les contestations au sujet de la succession à la couronne austro-espagnole proclamé prétendant à cette couronne, en opposition à Philippe V. Il fut même salué roi d'Espagne le 12 septembre 1703. Cependant à la paix d'Ut-

recht il renonça à ce titre et obtint en échange la Souveraineté sur les Bays-Bas dits espagnols, surnommés depuis autrichiens.

Le 3 janvier 1717 les Trois-Etats du Pays de Luxembourg lui prêtèrent le serment de fidélité en qualité de Duc légitime.

Il avait été élu empereur le 12 octobre 1711 sous le nom de Charles VI, et inauguré roi de Hongrie le 22 mai 1712. Il devint roi de Bohême le 5 septembre 1723 et mourut enfin le 20 octobre 1740.

L'empereur Charles VI avait épousé le 23 avril 1708 Elisabeth-Christine de Brunswick-Wolfenbützel, fille de Louis-Rodolphe de Brunswick-Wolfenbützel et de Christine-Louise d'Oettingen, née le 28 août 1691 et morte le 21 décembre 1750, dix ans après l'empereur. De ce mariage :

a) Léopold-Jean-Joseph-Antoine-François de Paule-Ermingelde-Rodolphe-Ignace-Balthasar, archiduc d'Autriche, né le 13 avril 1716 et mort le 4 novembre de la même année.

b) MARIE-THÉRÈSE-WALBURGE-AMÉLIE-CHRISTINE, qui suivra.

c) Marie-Anne-Eléonore-Wilhelmine-Josèphe, archiduchesse, née le 14 septembre 1718, morte le 16 décembre 1745. Elle avait été mariée le 7 janvier 1744 à Charles-Alexandre de Lorraine, fils de Léopold-Joseph-Charles-Dominique-Agapet-Hyacinthe, duc de Lorraine et de Bar etc. et d'Elisabeth-Charlotte-Aglæ d'Orléans, né le 12 décembre 1712; Gouverneur des Provinces belgiques dites les Pays-Bas autrichiens, le 26 mars 1744, grand-maitre de l'Ordre teutonique en 1761 et mort le 4 juillet 1780.

d) Marie-Amélie-Caroline-Louise-Ludomelle-Anne, archiduchesse, née le 5 avril 1724 et morte le 18 avril 1730.

XXIX. MARIE-THÉRÈSE-WALBURGE-AMÉLIE-CHRISTINE, ou LA GRANDE MARIE-THÉRÈSE, archiduchesse d'Autriche, est née à Vienne, le 13 mai 1717. Elle succéda à son père dans ses états héréditaires en vertu de la PRAGMATIQUE-SANCTION publiée par ce prince le 19 avril 1713 et

ACCEPTÉE PAR LES TROIS-ÉTATS DU LUXEMBOURG, LE 9 NOVEMBRE 1723.

Cette princesse, mariée le 12 février 1736 à François-Etienne, duc de Lorraine et de Bar, associa le 21 novembre 1740 ce prince à la régence de ses royaumes en lui conférant le titre et les pouvoirs de co-régent. Elle fut couronnée reine de Hongrie le 25 juin 1741, reine de Bohême le 11 mai 1743 et mourut le 29 novembre 1780.

François-Etienne de Lorraine, né le 8 décembre 1708, était fils de Léopold-Joseph-Charles-Dominique-Agapet-Hyacinthe, duc de Lorraine et de Bar, marquis de Pont-à-Mousson et de Nomeny, comte de Blamont et de Vaudémont etc., et d'Elisabeth-Charlotte-Aglæe d'Orléans. Il était frère-aîné de l'époux de l'archiduchesse Eléonore, sœur puinée de Marie-Thérèse.

Ce prince avait été salué duc de Lorraine et de Bar le 27 mars 1729 et proclamé Grand-Duc de Toscane en 1737. Le 13 septembre 1745 il fut élu empereur sous le nom de François I^{er} et couronné le 4 octobre de la même année. Il est mort le 18 août 1765.

De son mariage avec l'archiduchesse-reine de Hongrie et de Bohême sont issus :

a) *Marie-Elisabeth-Amélie-Josèphe-Gabrielle-Jeanne-Agathe*, archiduchesse, née le 5 février 1737, morte le 7 juin 1740.

b) *Marie-Josèphe-Antoinette-Jeanne*, Archiduchesse, née le 6 octobre 1738, abbesse des chanoinesses de Prague et de Klagenfurt, morte le 19 novembre 1789.

c) *Marie-Caroline-Ernestine-Jeanne-Joséphine*, archiduchesse, née le 12 janvier 1740; mariée à Ferdinand IV, roi de Naples et des Deux-Siciles.

d) JOSEPH-BENOÎT-AUGUSTE-JEAN-ANTOINE-MICHEL-ADAM, qui suivra.

e) *Marie-Christine-Josèphe-Jeanne-Antoinette*, née le 13 mai 1742, fut unie le 8 avril 1766 à Albert-Casimir de Saxe-Teschén, fils de Frédéric-Auguste III,

électeur de Saxe, et de Marie-Amélie-Auguste de Deux-Ponts, né le 11 juillet 1738. — *Ces époux, qui furent Gouverneurs des Provinces belgiques, rendirent leur gouvernement agréable par leur sagesse et leur consciencieuse exactitude à maintenir les libertés que ces provinces avaient obtenues de leurs souverains.*

f) *Marie-Elisabeth-Joséphine-Jeanne-Antoinette*, archiduchesse, née le 13 août 1743, abbesse à Insbruck.

g) *Charles-Joseph-Emmanuel-Jean-Népomucène-Antoine-Procope*, archiduc, né le 1^{er} février 1745, mort le 18 janvier 1761.

h) PIERRE-LÉOPOLD-JOSEPH-JEAN-ANTOINE-JOACHIM-PIE-GODARD, archiduc, né le 5 mai 1747, qui suivra après son frère auquel il a succédé sous le nom d'Empereur Léopold II.

i) archiduc, né le 19 septembre 1748, mort quelques heures après sa naissance.

j) *Marie-Jeanne-Gabrielle-Josèphe-Antoinette*, archiduchesse, née le 4 février 1750, morte le 23 décembre 1762.

k) *Marie-Josèphe-Gabrielle-Jeanne-Antoinette-Anne*, archiduchesse, née le 19 mars 1751; fiancée le 9 septembre 1767 à Ferdinand IV roi de Naples et des Deux-Siciles, et morte le 15 octobre de la même année.

l) *Marie-Caroline-Louise-Joséphine-Jeanne-Antoinette*, archiduchesse, née le 13 août 1752, fut mariée le 12 mai 1768 à Ferdinand IV, infant d'Espagne, roi de Naples et des Deux-Siciles, lequel avait déjà été fiancé à sa sœur immédiatement plus âgée.

m) *Marie-Antoinette-Jeanne-Josèphe*, archiduchesse, née le 2 novembre 1753, épousa le 10 mai 1770 Louis-Joseph-Stanislas-Xavier, Dauphin de France, puis roi sous le nom de Louis XVI.

Ces époux infortunés moururent l'un et l'autre sur l'échafaud révolutionnaire, le roi le 21 janvier et la reine le 16 octobre 1793.

n) *Ferdinand-Charles-Antoine-Joseph-*

Jean-Stanislas, archiduc, né le 1^{er} juin 1754, marié le 15 octobre 1771 à Marie-Richarde-Béatrix d'Est, fille de Hercule-Renaud, duc de Modène, née le 7 avril 1750.

o) *Maximilien-François-Xavier-Joseph-Jean-Antoine-Wenceslas*, archiduc, né le 8 décembre 1756, archevêque-électeur de Cologne et évêque de Munster le 15 avril 1784; grand-maître de l'Ordre teuto-nique.

XXX. JOSEPH-BENOÎT-AUGUSTE-JEAN-ANTOINE-MICHEL-ADAM, fils-aîné de l'Impératrice Marie-Thérèse et de l'Empereur François de Lorraine, naquit le 13 mars 1741. Le 27 mars 1764 il fut proclamé roi des Romains et couronné en cette qualité le 3 avril de la même année. Il fut salué empereur d'Allemagne au décès de son père, le 18 août 1765 et succéda dans les États héréditaires de sa mère, le 29 novembre 1780. Il est mort le 20 février 1790.

Ce prince, qui a eu le malheur de vivre pendant un siècle qui ne comprenait pas ses bonnes intentions, avait entrepris, mais d'une manière trop brusque et sans transition suffisante, d'extirper les abus qui, disait-il, s'étaient pendant le cours des siècles glissés dans les différentes institutions administratives et religieuses.

D'un autre côté, la Justice aussi était rendue d'une manière déplorable, tant sous le rapport des formes de la procédure que sous celui des lois de répression des crimes et délits; car ces formes se réduisaient à des tortures afin d'arracher par la douleur des mensonges aux accusés qui, pour se dégager de ce martyr inhumain, se déclaraient en définitive coupables de tout ce dont on les chargeait. Quant aux peines, il n'y en avait que trois : l'amende, le bannissement avec ou sans fustigation, et le gibet avec ou sans addition d'ultérieures barbaries. Et l'application de ces lois arbitrairement élastiques était abandonnée à la discrétion de juges dont quatre-vingts sur cent ne savaient souvent même pas

lire ! L'empereur Joseph II avait aussi entrepris de porter remède à ce mal déplorable, si avilissant pour l'humanité; mais encore il fut arrêté dans ses projets humanitaires.

Un grand nombre de maisons religieuses, cette institution si belle et si sainte dans son origine, ces maisons, disons-nous, avaient à leur tour, complètement faussé les intentions bienfaisantes et si éminemment philosophiques des fondateurs des différents ordres. Dans le principe, elles n'avaient été établies que pour la prière et pour l'étude; le défrichement et la culture des terres en étaient devenus un accessoire nécessaire pour procurer leur subsistance aux cénobites qui habitaient ces solitudes, sanctuaires de la science, du travail et de la piété, chargés de la conservation du dépôt sacré des connaissances humaines acquises pendant les siècles précédents, pour les restituer plus tard au monde, lorsque celui-ci sorti de la barbarie, aurait été mûr pour les utiliser à son profit; car la science est pour l'homme, et elle n'est que pour lui. Tel fut dans le principe le motif créateur des monastères, et ce motif était saint, il était véritablement religieux. Mais il n'est, ce semble, pas d'institution humaine qui puisse subsister pure à travers tous les siècles et tous les âges : les religieux devenus riches par les donations considérables qui leur affluaient de toute part, avaient fini par se relâcher et s'habituer à l'oisiveté lorsque les canons de leurs métairies en grand nombre, cultivées par des fermiers, espèce de serfs ou de colons, produisirent de quoi suffire en abondance à leur entretien sans plus les astreindre au travail des mains. Ajoutons à cela que plus tard encore, le plus grand nombre des religieux et des religieuses qui peuplaient les couvents ne s'y étaient pas retirés pour pouvoir mieux se livrer à la prière et à la contemplation; loin de là : par l'effet de la barbare loi du droit d'aînesse tous les cadets étaient déshérités; il fallait cependant ne pas les laisser mourir de faim. Les monastères alors reçurent

ces jeunes gens de toutes les classes de la société qui n'avaient aucun moyen pour vivre dans le monde suivant le rang de leurs pères, et cela pour le seul motif qu'ils étaient nés après leurs aînés : La vocation religieuse, cette sublime inspiration de la divinité n'avait dès lors pas motivé leur entrée en clôture, mais bien une certaine nécessité matérielle, résultat d'un vice radical dans l'organisation de la société humaine ! Et les choses en étaient venues à un tel point d'abus que l'on pourrait nommer plus d'une abbaye qui à sa suppression conditionnelle ordonnée par Joseph II, n'était peuplée que de cadets de maisons comtales et princières, qui n'avaient de religieux que l'habit. En un mot, l'organisation monastique était arrivée au plus haut degré de décrépitude.

Cet état des choses était connu de tous, de l'Empereur aussi. Il voulut y porter un remède efficace en déclarant supprimés dans ses pays héréditaires les couvents d'hommes et de femmes dont les habitants ne consentiraient pas, dans un délai donné, à se rendre d'une manière directe utiles à l'humanité, en soignant par exemple les malades indigents ou bien en ouvrant des écoles pour instruire le peuple qui avait tant besoin d'être tiré de la crasse ignorance dans laquelle il avait croupi jusqu'alors.

Par la suppression partielle des couvents Joseph II avait sans doute prélué à l'abolition du droit d'aînesse, parce que cette suppression rendait la seconde mesure nécessaire pour arriver enfin à relever l'homme à ses propres yeux à sa dignité native en faisant triompher ce principe d'une justice éternelle, que tous les enfants, fils et filles d'un même père et d'une même mère ont droit à une légitime égale.

Nous dépasserions les bornes d'une généalogie politique si nous essayions de nous étendre à commenter une à une toutes les réformes tentées par l'empereur Joseph II. Qu'il nous suffise d'avoir esquissé ce travail à grands traits. Quoiqu'il en soit, nous le répétons, Joseph II

a eu le grand tort d'avoir voulu trop brusquer en essayant de déchirer en une seule fois le voile épais qui maintenait encore ses peuples dans l'ignorance. Son désir, non de philosopher ses sujets, comme ses contradicteurs l'ont dit tant de fois, mais de les rendre plus heureux, ce désir était sincère. Cependant malgré ses bonnes intentions il a rencontré partout, hors le Duché de Luxembourg, cette opposition tenace qui s'obstine à ne pas vouloir voir clair en plein jour. L'éducation publique, il est vrai, n'avait pas encore préparé les hommes pour les rendre habiles à sortir d'une ornière usée, suivie depuis des siècles. A notre avis, il eut fallu continuer la marche accoutumée jusqu'alors, prendre les choses de plus loin et avancer plus lentement, n'accordant les réformes ou améliorations projetées que une à une, successivement et par intervalles sagement mesurés : à force de vouloir trop éclairer d'un coup de lumière, on offusque ou bien on éblouit. Il eut même suffi, ce semble, de généraliser d'abord les bienfaits de l'instruction primaire en ordonnant l'établissement d'écoles dans tous les villages et les villes; exiger ensuite des maîtres une instruction de plus en plus étendue; puis renforcer les études gymnasiales à un point tel qu'on n'aurait pu fréquenter les universités et même les séminaires qu'après des examens approfondis sur d'autres branches que le latin et les quatre premières règles de l'arithmétique comme cela avait été généralement de mode jusqu'alors; exiger dans les établissements d'instruction supérieure l'annexion de chaires de haute philosophie, de droit naturel et public, etc.; abolir l'abrutissante loi du droit d'aînesse, sans rétroaction cependant pour le présent accompli; créer de bons cours de droit criminel et civil, etc.; changer toute la procédure répressive et n'accorder les honneurs de la magistrature qu'à des hommes qui en auraient obtenu la licence universitaire et après une pratique assez longue

du barreau, etc., etc.; *Ces mesures préparatoires auraient suffi pour remplir un règne entier et l'immortaliser.* Et si on avait voulu rédiger, aussi loin qu'on l'aurait désiré, le plan général des améliorations jugées nécessaires ou même seulement utiles, un cahier ou memorandum secret aurait pu être transmis aux successeurs, à la prudence desquels on aurait abandonné le soin de progresser dans cette marche; d'avancer vite ou de rester stationnaire pendant quelque temps pour faire mûrir les conquêtes intellectuelles faites et pour préparer le peuple à en obtenir de nouvelles. Car, nous avons la conviction la plus intime que les réformes de Joseph II, si elles avaient été opérées dans la mesure de prudence qu'elles eussent bonnement exigée, auraient demandé un siècle et plus pour s'accomplir sans secousse défavorable: entreprises de cette manière elles auraient été accueillies avec bénédiction, tandis que décrétées ensemble et coup sur coup, elles ont été non-seulement repoussées par les populations, mais elles ont suscité une révolte ouverte dont les suites nécessaires furent le retour vers l'ancien régime, en collant même davantage les hommes à leurs préjugés.

Le choc de cette opposition inattendue fut terrible pour l'âme sensible et aimante de l'Empereur. Il ne s'était pas attendu à ce que ses sujets belges, car, nous le répétons, *les luxembourgeois restèrent étrangers à la révolution dite brabançonne* à ce que ses sujets belges, disons-nous, fussent si fort attachés à leurs anciennes coutumes. Né naturellement doux et bon, l'Empereur avait cru augmenter le bonheur physique et moral de ses peuples, et il vit avec amertume que ceux-ci ne voulaient pas de ce qu'il avait pensé être des bienfaits: cette déception, cruelle s'il en fut jamais, le frappa au cœur et lui occasionna la maladie de langueur à laquelle il succomba à l'âge de 49 ans moins 21 jours.

Joseph II avait contracté deux mariages successifs; le premier le 6 octobre 1760 avec Marie-Isabelle-Louise-Antoinette de

Bourbon, princesse de Parme et infante d'Espagne, fille de Don Philippe, infant d'Espagne, duc de Parme, de Plaisance et de Guastella et de Louise-Elisabeth de France, née le 31 décembre 1741 et morte le 27 novembre 1763. Après le décès de sa première épouse ce prince s'unit le 28 janvier 1765 à Marie-Joséphine-Antoinette, princesse de Bavière, fille de Charles-Albert-Cajetan-Joseph-Georges-Adam, électeur de Bavière, lequel fut plus tard empereur sous le nom de Charles VII, et de Marie-Amélie-Joséphine-Thérèse-Cordule, archiduchesse d'Autriche, née le 30 mars 1730 et morte le 28 mai 1767.

Le premier mariage seul produisit deux archiduchesses qui moururent avant leur père:

a) *Thérèse-Elisabeth-Philippine-Louise-Josèphe-Jeanne*, née le 20 mars 1762, décédée le 23 janvier 1770.

b) née avant-terme, le 22 novembre 1763 et morte quelques heures après.

En l'absence de toute descendance directe de l'Empereur Joseph II les couronnes de Bohême et de Hongrie, ainsi que la souveraineté sur les Provinces belgiques, y compris le Duché de Luxembourg, et finalement sur toutes les terres héréditaires de la Maison de Habsbourg passèrent à son frère qui suit.

XXXI. LÉOPOLD, nommé au baptême: *Pierre-Léopold-Joseph-Jean-Antoine-Joachim-Pie-Godard*, archiduc d'Autriche, fils puîné de l'empereur François I et de Marie-Thérèse d'Autriche, est né le 5 mai 1747. Créé grand-duc de Toscane le 23 août 1763, il devint roi de Bohême et de Hongrie, ainsi que Prince-Souverain des Provinces belgiques après le 20 février 1790. Il fut élu le 30 septembre de la même année roi des Romains sous le nom de Léopold II, couronné en cette qualité le 9 octobre 1790 et mourut le 1^{er} mars 1792.

L'empereur Léopold II avait pris les rênes du Gouvernement lorsque encore les Provinces belgiques se trouvaient en pleine

révolte contre l'autorité légitime, par l'effet des édits réformateurs de son prédécesseur. Il se hâta de faire les concessions qu'on exigeait, en révoquant ses ordonnances novatrices. Mais le pouvoir une fois ébranlé ne put se raffermir entièrement avant le décès de ce prince. Le Luxembourg, à l'exception de quelques mécontents ÉTRANGERS AU PAYS, était resté calme pendant les désordres de la Belgique.

Léopold avait épousé le 5 août 1765 l'infante Marie-Louise, fille de Charles IV roi d'Espagne, née le 24 novembre 1745 et morte le 15 mai 1792, deux mois et demi après l'empereur son époux. Dix enfants sont issus de cette union :

a) *Marie-Thérèse-Josèphe-Charlotte-Jeanne*, née le 14 janvier 1767, fut mariée le 12 octobre 1787 à Antoine-Clément de Saxe, frère de l'Électeur-Roi Frédéric-Auguste III, né le 27 décembre 1755.

b) **FRANÇOIS-JOSEPH-CHARLES**, archiduc, né le 12 février 1768, qui suivra.

c) *Ferdinand-Josèphe-Jean*, né le 6 mai 1769, Grand-duc de Toscane sous le nom de Ferdinand III le 2 juillet 1790. Ce prince épousa le 19 septembre 1790 Louise-Marie-Amélie, princesse-infante de Naples, fille de Ferdinand I roi de Naples, née le 27 janvier 1773 et décédée le 2 septembre 1802.

d) *Marie-Anne-Ferdinande-Josèphe-Charlotte-Jeanne*, née le 21 avril 1770, morte abbesse à Prague le 1^{er} octobre 1809.

e) *Charles-Louis-Jean-Josèphe-Laurent*, connu plus tard sous le nom d'Archiduc Charles, né le 5 septembre 1771, marié le 17 septembre 1815 avec Henriette-Alexandrine-Frédérique-Willhelmine, princesse de Nassau-Weilbourg.

f) *Charles-Alexandre-Léopold-Jean-Josèphe*, palatin de Hongrie, né le 14 août 1771, mort le 12 juillet 1795, des suites de l'explosion d'une poudrière.

g) *Maximilien-Jean-Josèphe-Victor*, né le 23 décembre 1774, mort le 10 mars 1776.

h) *Joseph-Antoine-Jean*, archiduc, né le 9 mars 1776, fut plus tard palatin-

gouverneur et capitaine-général de Hongrie, Comes et Judex Jazygum et Cumanorum, feldmaréchal-général et propriétaire des régiments de hussards N^o 2 et 12, et mourut le 13 janvier 1847. Ce prince avait été marié 1^o, le 30 octobre 1799, à Alexandrine-Paulowna, grande-duchesse de Russie, fille de l'empereur Paul I et décédée le 16 mars 1801; 2^o, le 30 août 1815, à la princesse Herminie, fille de Victor-Charles-Frédéric, prince d'Anhalt-Bernbourg-Schaumbourg, morte en couches le 14 septembre 1817; 3^o enfin, le 24 août 1819, à Marie-Dorothee-Wilhelmine-Caroline, fille de Louis-Frédéric-Alexandre, duc de Wurtemberg.

Bien que la descendance de la Maison impériale d'Autriche, après 1796, n'intéresse plus directement le Luxembourg, nous nous croyons cependant en devoir d'ajouter ici comme un complément très-intéressant et de haute importance pour la partie de ce Pays qui appartient depuis 1839 à la Belgique, que Son Altesse Impériale et Royale, Madame la Duchesse de Brabant, née MARIE-HENRIETTE-ANNE, ARCHIDUCHESSÉ D'AUTRICHE, est la troisième et dernière enfant du troisième lit de l'archiduc Joseph-Antoine-Jean que nous rappelons ici. Cette princesse naquit le 23 août 1836 et fut mariée le 10/22 août 1853 à S. A. R. LÉOPOLD-LOUIS-PHILIPPE-MARIE-VICTOR, DUC DE BRABANT, prince héréditaire du royaume de Belgique, né à son tour le 9 avril 1835, fils de S. M. Léopold-Georges-Chrétien-Frédéric, Roi des Belges, duc de Saxe-Cobourg-Gotha, et de la bonne Reine Louise-Marie-Thérèse-Charlotte-Isabelle, princesse d'Orléans. C'est ainsi que les Belges voient se continuer, dans la dynastie qu'ils se sont donnée, le sang de leurs anciens Souverains qu'ils ont tant aimés, uni à celui qu'ils ont appelé à présider à leurs destinées constitutionnelles.

i) *Marie-Clémentine-Josèphe-Jeanne-Fidèle*, née le 24 avril 1777, mariée le 25 juin 1797 à François-Janvier-Joseph, prince héréditaire des Deux-Siciles, fils de Ferdinand III, infante d'Espagne et roi de Naples, et de Marie-Caroline, archiduchesse d'Autriche. Cette princesse est morte le 15 novembre 1801.

j) *Antoine-Victor-Amédée-Josèphe-Jean-Raimond*, né le 3 août 1779, élu grand-maître de l'Ordre teutonique, le 20 juin 1804.

k) *Marie-Amélie-Josèphe-Jeanne-Cathe-*

riné-Thérèse, née le 15 octobre 1780, décédée le 25 décembre 1798.

l) *Jean-Baptiste-Joseph-Fabien-Sébastien*, né le 20 janvier 1782.

m) *Rainier-François-Joseph-Jean-Michel-Jérôme*, né le 30 septembre 1783; nommé vice-roi du royaume Lombardo-Vénitien le 3 janvier 1819 à la place de l'archiduc Antoine, son frère; marié le 28 mai 1820 avec *Françoise-Marie-Elisabeth-Charlotte-Joséphine*, princesse de Savoie-Carignan, née le 13 avril 1800.

n) *Louis-Joseph-Antoine-Jean*, né le 14 décembre 1784.

o) *Un archiduc*, né en 1785, mort enfant.

p) *Un archiduc*, né en 1786, mort enfant.

q) *Rodolphe-Jean-Joseph-Rainier*, né le 8 janvier 1787; créé grand-maître de l'Ordre teutonique en 1818, après la résignation de l'archiduc Antoine.

XXXII. FRANÇOIS-JOSEPH-CHARLES, archiduc, né comme nous l'avons dit, le 12 février 1768, succéda le 1^{er} mars 1792, dans les pays héréditaires de son père. Le 14 juin de la même année il fut élu empereur d'Allemagne sous le nom de *François II*, et mourut le 2 mars 1835. Ce prince avait épousé en premières noces *Elisabeth-Wilhelmine-Louise*, fille de *Frédéric-Eugène*, prince de Wurtemberg, née le 9 mai 1761, morte le 18 février 1790; en secondes noces, le 19 septembre de la même année *Marie-Thérèse-Caroline-Joséphine*, princesse de Naples, fille de *Ferdinand IV*, roi des Deux-Siciles, née le 6 juin 1772 et morte le 18 avril 1807; en troisièmes noces....., et enfin en quatrièmes, le ^{29 octobre}/_{10 novembre} 1816, *Charlotte-Auguste*, fille de *Maximilien-Joseph*, roi de Bavière.

Ce fut sous ce prince que les armées de la République française vinrent envahir d'abord, puis conquérir notre pays dont la capitale fut rendue le 7 juin 1795.

Afin de conduire cette généalogie, du moins quant aux têtes couronnées, jusqu'à la génération actuelle,

nous dirons en peu de mots que l'empereur *François II* laissa de son second mariage, entre autres enfants deux princes qui doivent être mentionnés ici, ce sont :

1^o. *Ferdinand-Charles-Léopold-Joseph-François-Marcellin*, archiduc, né le 19 avril 1798, lequel succéda à son père le 2 mars 1835, sous le nom de *Ferdinand I^{er}*, comme empereur d'Autriche, et le V^e en qualité de roi de Hongrie et de Bohême. Ce prince abdiqua le 2 décembre 1848 en faveur de son neveu, comme nous allons le voir. Il avait épousé le 12/27 février 1831 *Marie-Anne-Caroline-Pic*, fille de *Victor-Emmanuel*, roi de Sardaigne, née le 19 septembre 1803.

2^o. *François-Charles-Joseph*, archiduc, fils puîné de l'empereur *François II* (*Joseph-Charles*), du second lit comme celui-ci, est né le 7 décembre 1802. Il fut nommé *Feldmaréchal-lieutenant* et propriétaire du 52^e régiment d'infanterie. Ce prince renonça, par acte du 1^{er} décembre 1848, en faveur de son fils aîné, à tous ses droits éventuels aux couronnes qu'il pouvait être appelé à porter, par son droit de naissance et en l'absence de toute postérité de son frère aîné, l'empereur *Ferdinand I^{er}*. Il épousa le 4 novembre 1824 *Frédérique-Sophie-Dorothée-Wilhelmine*, fille de *Maximilien-Joseph*, roi de Bavière.

Cette princesse, née le 27 janvier 1805, a donné à l'archiduc son époux, quatre princes dont l'aîné, *François-Joseph I^{er} Charles*, né le 18 août 1850, succéda à son oncle, l'empereur *Ferdinand I^{er}*, (après l'abdication de ce dernier et la renonciation de son père) par rescrit du 2 décembre 1848, à la couronne impériale, ainsi qu'à celles de Hongrie et de Bohême: *C'est l'Empereur régnant*. Ce prince a épousé le 24 avril 1854 *Elisabeth-Amélie-Eugénie*, née le 24 décembre 1837, fille de *Maximilien-Joseph*, duc de Bavière. — De cette union sont nés jusqu'à ce jour: a) *Giselle-Louise-Marie*, archiduchesse, le 12 juillet 1856; b) *Rodolphe-François-Charles-Joseph*, archiduc, le 21 août 1858.

Pendant le peu de temps qui s'écoula entre l'inauguration de *François II* et sa déposition du Duché de Luxembourg, ce prince n'a pu marquer son gouvernement par de grands actes administratifs. Cependant, on ose le dire, les Belges en général, mais surtout les Luxembourgeois déplorent amèrement le changement de domination qui venait de s'opérer si brusquement; et au moment de l'approche des Français, même les plus mécontents d'entre les Belges accoururent renforcer les rangs de leurs frères afin de combattre pour la dynastie légitime, tant le sentiment de gratitude pour la Maison d'Autriche et d'attachement pour cette légitimité était profondément gravé dans leur cœur.

Si nous jettons un coup-d'œil général rétrospectif sur l'histoire politique de la Patrie pendant la période de plus de quatre siècles que nos princes souverains demeureraient loin de nous, nous serons forcés de déplorer l'abandon dans lequel nous semblions végéter, placés pour ainsi dire à la merci de gouverneurs-généraux qui se contentaient généralement de leur titre avec les revenus y attachés en qualité de sinécure, ne se souciant guère du bonheur individuel et abandonnant les soins de l'administration intime à d'autres qui, il faut le dire à la louange de ces derniers, surent presque constamment prendre nos intérêts populaires à cœur. C'est ainsi que, pour ne citer qu'un de nos gouverneurs particuliers ou provinciaux, le bon Comte-prince Pierre-Ernest de Mansfelt (v. son art.) a su préserver le Pays contre les horreurs de toute réaction sanguinaire et contre la guerre civile et religieuse sous Philippe II. Mais si nous avons eu un Mansfelt pour faire le bonheur de nos pères, Wenceslas II avait aussi donné une Elisabeth de Gœrlitz à nos aïeux!!!

Somme toute, sous les dominations Bourguignonne et Espagnole le peuple n'eut pas toujours à se louer de l'administration immédiate de ses Souverains, tandis que si la Maison d'Autriche-d'Allemagne, qui ne nous a régis que pendant un peu moins d'un siècle, de 1713 à 1794, ne nous a pas toujours gouvernés absolument suivant la routine des préjugés invétérés, elle a eu néanmoins le mérite d'avoir eu constamment devant les yeux la plus stricte justice et très souvent des intentions très libérales.

La République française avait décrété le 1^{er} octobre 1795 l'annexion des Provinces belgiques et du Pays de Luxembourg à son territoire, avant encore que le traité de Campo-Formio, en date du 17 octobre 1799, ne fût venu légitimer en quelque façon cette conquête par la renonciation libre ou forcée de la part du Souverain naturel à son Duché. Mais la République toute-puissante et qui agissait

comme si elle eût été infallible, avait déjà morcelé de nouveau notre Patrie en faisant du noyau de cette province son département des forêts et en répartissant les portions orientale, septentrionale et occidentale entre les départements de Sambre-et-Meuse (Namur) et de l'Ourte (Liège), sous lesquelles dénominations elle continua à être administrée par les lois françaises.

La renouciation de François II à ses droits de souveraineté sur le Luxembourg et la Belgique eut pour effet direct d'enlever à la Maison d'Autriche la possession de ces belles provinces qui restèrent ainsi soumises à la domination française, et par droit de conquête ou du plus fort, et par droit de cession.

L'incorporation du Luxembourg au nombre des départements français avait en outre fait disparaître momentanément la nationalité propre de *ce Pays*, qui, quoique quelques auteurs superficiels aient pu en dire, *avait été conservée intacte et entière sous les différents souverains qui avaient jusque là gouverné le Duché.*

Nous avons cru devoir terminer ici l'article que nous avons à donner sur la généalogie politique des souverains qui ont possédé et gouverné le Pays de Luxembourg depuis son origine historique, parce que les périodes qui suivirent la conquête française sont encore trop jeunes pour pouvoir, sans blesser peut-être quoique innocemment, être passées au creuset de la froide appréciation de l'historien : l'un ou l'autre pourrait voir de la passion là où cependant il n'existerait qu'un raisonnement calme et une déduction impartiale de conséquences logiquement vraies tirées des faits les plus authentiquement établis.

Liber aureus, manuscrit de l'abbaye d'Echternach. — *Ann. FANES*, Familia augusta Luxemburgensis. — *BEATELS* — *PIERANT*. — *MOERAI*. — *FR. DES ROSIQUES*, *Stemmata Lotharingiæ ac Barri Ducum*. — *D. CALMET*, *Hist. de Lorraine et Notice de la Lorraine*. — *BEYTHOLET*. — *DUCRESNE*, *Hist. général. des Maisons de Dreux, Bar. Luxembourg etc.* — *HAGAN*, *Chronik des Deutsch-Oesterreichischen Hauses*. — *Chronica Aulæ Regiæ* — *DURRAVIUS*, *Historia Bohemica*. — *KNAPPT*, *Hist. général. de l'Auguste Maison d'Autriche*. — *KARREN*, *Genealogische Geschichte des alten Ardennischen Hauses*. — *HARAEUS*,

Annales ducum Brabanticorum.—L'Art de vérifier les dates; éditions de 1770, de St. Alais et du chev. de Courcelles.—BUTKENS, Troph. Brab.—FISER, Hist. eccl. Leodien.—FOULLON, Hist. episcop. Leodien.—BROWN, Annal. Trev.—MASSE, Epitome Annal. Trev.—Viri illustres, I, N^{os} 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 14, 17, 22, 23, 24, 28, 30, 32, 34, 39; II, N^{os} 123, 126, 127, 128, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 142; III, N^{os} 176, 177, 178, 181.—ALMANACHS du Grand-Duché.—ALMANACHS de Gotha.—AN HONTREIN, Hist. Trevir. diplomat.; et Prodrum Histor. Trevir. diplomat.—DREWZ, Histoire générale des Provinces belgiques; Histoire particulière des Provinces belgiques; et Abrégé de l'Histoire générale etc.—PETAU, Rationarium Temporum.—NANY, Mémoires historiques et politiques.—TOLNA, Additiones ad Historiam palatinam.—KURTZER und schlechter Bericht und Beschreibung des Haus und Schloß und Landts Luetzemburg, sampt deren fuersten und Herren Ursprung und herkommens. *Manuscrit.*—HERMAN CONTRACT.—SIGEBERT DE GENBLOUX.—MARIANUS SCOTUS.—MIRÆUS, Opera diplomatica.—MAGNUM CHRONICON BELGICUM.—JOANNES A LEIDIS.—ARGIS. AUREÆ VALLIS.—HOCSENIUS, Historia Episcoporum leodiensium.—ALBERTINUS MUSSATUS, De Gestis Henrici VII Imp.—GRANAYE, Republica Namucensis.—CONRADUS VECKERUS, De rebus gestis Henrici VII imp.—PREZEL, Geschichte der Böhmen; et Kaiser Carl der IV.—CHRONICON CARIONIS.—LENZ, Jean l'aveugle, etc.—OCTAVE DE LE PIERRE, Chronique des faits et gestes de Maximilien I.—DE BARANTE, Hist. des ducs de Brabant.—DE LA HAUT, Ann. civ. et relig. d'Yvois-Carignon.—BAYLE, Dictionnaire historique et critique.—TABOUILLOT, Histoire générale de Metz.—Gesta Trevirorum.—FROMAGROT, Annales du règne de Marie-Thérèse.—DE MARNE, Hist. du comté de Namur.—GALLIOT, Hist. de Namur.—DE FALLER, Dictionn. historique.—SEYSSIS, Tablettes chronolog. de l'Hist. anc. et mod.—NEVEN, Henri, fils de Conrad I, a-t-il été comte régnant de Luxbrg.?—BOSSUET, Disc. sur l'Hist. univ.—TRISSIER, Hist. de Thionville.—C*** Hist. de Longwy.—CHRISTIANI.—MEYSE.—UVELING.—JOACHIM.—PAQUET.—DESROCHES, Epitome Historiæ Belgicæ.—LA GARDE, Hist. du Duché de Luxbrg.—JANSSENS, Hist. du Royaume des Pays-Bas.—BÉGIN, Hist. de Lorraine.—VANDER MELEN, Dictionn. géogr. du Luxembourg.—REBSCH, Johannes, Graf v. Luxemburg und Kœnig von Böhmen.—etc., etc.

§. 1.

LUXEMBOURG.

LES CADETS DE LA MAISON RÉGNANTE QUI SE SONT DISTINGUÉS.

Sous cette rubrique nous donnerons la Biographie des personnages aux articles desquels nous avons renvoyé dans la généalogie générale qui précède.

LUXEMBOURG, ADALBÉRON DE, évêque de Metz, dont le manuscrit des Viri illustres ne dit que six mots : « Adalbero Episcopus Metensis Comitibus Lucelburgensis « filius », était fils du comte Frédéric et frère aîné du comte Giselbert, seigneur de Luxembourg. Elevé sur le siège épiscopal de Metz après Théodoric II ou le jeune, son oncle, et lui troisième évêque de son nom, ce prélat se distingua par sa piété, sa science, sa prudence et son désir de ramener la régularité dans la vie monastique. Il eut l'honneur d'être un des maîtres ou précepteurs de Brunon, issu de la maison de Habsbourg et son cousin, qui fut plus tard évêque de Toul et enfin Pape sous le nom de Léon IX (1048 à 1054) : Adalbéron, disent les annales, contribua beaucoup à cette élection. Aussi le Souverain-Pontife sut-il en plusieurs occasions montrer sa gratitude à l'évêque de Metz : il vint même lui rendre visite dans sa ville épiscopale. — Adalbéron est mort le 13 novembre 1072 et fut suivant ses désirs, inhumé dans l'église de Saint-Sauveur à Metz, dont il était regardé comme le principal fondateur. Il avait occupé le siège épiscopal pendant 26 ans.

MEURISSE, Histoire des Evêques de l'Eglise de Metz, 381 à 387. — BERTOLET, III, 98 à 130. — Viri illustres, I, N^o 9.

LUXEMBOURG, ADALBÉRON DE, *princier de l'église de Metz*, pour lequel le manuscrit des Viri illustres se contente de ces quatre mots : « Adalhero Comes Lucelburgensis primicerus. » De son côté, Meurisse ne sait rien de bien précis à son égard et voudrait le confondre tantôt avec un évêque problématique de Metz qui aurait été le quatrième du même nom, tantôt avec un autre homonyme qui fut le quarante-deuxième évêque de Trèves (1131 à 1152) et qui, comme notre prince Luxembourgeois avait été princier de la cathédrale de Metz, mais dont l'extraction est restée inconnue si elle n'a pas été infime, comme semblent l'insinuer les Gestes de Trèves. Quoiqu'il en soit, Adalbéron ou Albéron

de Trèves ne fut sacré évêque que plus de vingt ans après la mort d'Adalbéron de Luxembourg. Ce dernier était fils du comte Conrad I, prit part à la première croisade et fut tué devant Antioche, en 1109 : Le prélat, disent les Chroniques contemporaines, se trouvait dans un verger à proximité de la ville assiégée, occupé à jouer aux dés avec une dame d'une grande beauté, lorsque les Sarrasins faisant inopinément une sortie, vinrent les surprendre, les percèrent de flèches et leur coupèrent la tête qu'ils emportèrent en triomphe, sans que leur suite, atterrée par cette surprise, osât opposer la moindre résistance.

BETHOLET, III, 285. — MECURISSE, 386. — Viri illustres, I, N° 12. — FABER, Familia augusta Luxemburgensis. — ALBERTUS AQUENSIS, Historia Hierosolymitana, lib. III, c. 46. — PISARDY, I, 89. — Gesta Trevirorum, c. 78.

LUXEMBOURG, ADALBÉRON DE, *prévôt de St. Paulin près de Trèves*, était fils du comte Sigefroy de Luxembourg. Voici ce que le manuscrit des Viri illustres dit de lui : « Adalbero Comes Luxemburgensis, « frater Sanctæ Cunegundis Imperatricis « ex præposito Sti Paulini Trevir. Archie- « piscopus Trevirensis contra Megingau- « dum. Insignis ejusdem Ecclesiæ Benefac- « tor et speculum pœnitentiæ. »

Adalbéron était un de ces prélats turbulents et ambitieux comme on en vit tant à cette époque reculée, où des prêtres, même parmi les plus haut élevés en dignités ecclésiastiques, ne se gênaient pas de ceindre l'épée et d'affubler la cuirasse, souvent pour des vétilles.

Dans le partage des biens patrimoniaux, Adalbéron avait obtenu les seigneuries de Berncastel, de Sarbourg, de Sierck et de Roussy. Il était prêtre, comme nous venons de le voir, et parvenu à la dignité de Prévôt de la collégiale de St. Paulin près de Trèves. Adalberon vivait dans son cloître de la vie tranquille des religieux, lorsque Ludolphe, archevêque de Trèves vint à mourir en 1007. Alors notre prévôt de Saint-Paulin, soit qu'il fût mû par une ambition personnelle, soit qu'il crût pouvoir se faire un appui

de l'influence de l'Empereur Henri II, son beau-frère par sa sœur l'impératrice Cunégonde mariée à ce prince, prétendit au siège archiepiscopal. En public il se fondait principalement sur des promesses, soit positives soit prétendues que l'Empereur lui aurait faites, de le faire succéder à l'archevêque défunt ; et il sut si bien diriger l'esprit d'une partie des chanoines qu'en effet ils l'élurent. Un autre motif, que quelques historiens ajoutent à ceux que nous venons d'énumérer, a pu encore contribuer pour beaucoup à provoquer les prétentions d'Adalbéron : Henri II voyant qu'il ne laisserait pas de descendance de Cunégonde son épouse, avait annexé les principales terres dotales de l'impératrice à la cathédrale de Bamberg qu'il venait de fonder ; ce que les frères de Cunégonde avaient vu avec déplaisir, puisque par là une partie très-considérable des domaines de leur Maison se trouvait perdue pour leurs descendants. Ils firent d'abord des représentations énergiques auprès de l'Empereur ; mais celui-ci fut sourd à leurs démarches ; de façon que, ayant échoué par les voies de douceur ils crurent n'avoir plus aucune mesure à garder et saisirent la première occasion qui se présenta pour tirer vengeance des griefs qu'ils prétendaient avoir à formuler contre leur beau-frère : ces faits se passaient pendant la vacance du siège archiepiscopal de Trèves. Adalbéron, pour sa part, prétendit donc à cet archevêché auquel du reste une partie des chanoines l'avait nommé. L'Empereur voyant cette violence et présumant bien qu'elle était principalement dirigée contre lui, oublia les promesses qu'il avait faites à son beau-frère, si toutefois elles l'avaient été, et désigna archevêque de Trèves Mégingaud, Prévôt de l'église de Mayence. Dès qu'Adalbéron et ses frères eurent appris cette nomination, ils se déclarèrent ouvertement et contre l'Empereur et contre le nouvel élu. Adalbéron leva même des troupes pour se maintenir dans sa dignité, fortifia le palais archiepiscopal et tenta de résister aux efforts des seigneurs qui avaient pris

parti pour Mégingaud et étaient venus l'assiéger. Mégingaud voyant qu'il ne pourrait pas réduire son concurrent, eut recours à l'autorité de Henri II qui, croyant tout terminer au moyen d'un acte d'éclat contre lequel il n'y aurait plus à revenir, fit de suite consacrer Mégingaud et excommunier en même temps son beau-frère. Il fit plus, il vint en personne attaquer Adalbéron qu'il assiégea à son tour depuis le dimanche de quasimodo de l'année 1007 jusqu'au mois d'août ou de septembre, où les partisans du prétendant se voyant réduits aux abois, sans vivres et sans espoir de secours, finirent par se remettre à la clémence de l'Empereur qui leur accorda la liberté. Henri II entra donc dans la ville de Trèves et confirma derechef la nomination de Mégingaud : Malgré tout cela Adalbéron n'en persista pas moins à prétendre d'être archevêque, et ne permit pas à Mégingaud d'en exercer les fonctions : son frère, le comte Frédéric de Luxembourg ne cessait, dit-on, de l'animer et de l'entretenir dans son obstination. L'empereur voyant la ténacité du prétendant et voulant cependant concilier autant qu'il le pouvait le respect qu'il devait à sa propre dignité avec l'affection qu'il portait aux frères de l'Impératrice, prit le parti de convoquer à Coblenz une diète où cette affaire devait être traitée. Mais Adalbéron ainsi que ses frères n'y parurent que par des députés que l'empereur renvoya en exigeant que les accusés comparussent en personne à Mayence où il réunit une nouvelle assemblée à cette fin. Thierry ou Théodoric, évêque de Metz (v. l'article Luxembourg, Théodoric de) et Henri, duc de Bavière, frères d'Adalbéron, se présentèrent seuls à cette conférence où, malgré tous leurs efforts ils ne parvinrent pas à se disculper des griefs dont ils étaient chargés ; et l'assemblée se sépara encore une fois sans prendre de décision, ce qui rendit les seigneurs luxembourgeois plus insolents qu'auparavant : ils sortirent en effet de Mayence comme des forcenés et vinrent attendre les prélats qui avaient assisté au Concile. Ces derniers retournaient sans défiance lorsque tout-à-

coup ils se virent assaillis avec leur suite : une partie fut massacrée et les autres dispersés ou faits prisonniers, de manière que peu d'entre eux furent assez heureux pour échapper sains et saufs par la fuite. L'empereur eut la longanimité de feindre encore d'ignorer ces coupables excès. Mais son indulgence n'ayant fait qu'enhardir les récalcitrans, il assembla un troisième synode à Aix-la-Chapelle pour les punir de leurs attentats : Le prévôt Adalbéron y fut suspendu de ses fonctions sacerdotales et excommunié derechef. Une maladie grave, réputée mortelle, étant sur ces entrefaites venue accabler le turbulent prélat, il crut y voir un avertissement du ciel pour se porter à la soumission : Il témoigna donc un vif repentir pour ses excès et consentit enfin à restituer à son compétiteur les biens de l'Eglise de Trèves qu'il avait retenus jusque-là. Mais ce repentir n'avait été motivé que par la crainte de la mort ; car dès qu'il fut échappé au danger il se remit à poursuivre les projets de son ambition. Le décès de Mégingaud arrivé sur ces entrefaites (1015) le servit à souhait en lui fournissant l'occasion de renouveler ses tentatives à l'effet de se faire agréer en qualité d'archevêque de Trèves. Ce nouveau trait finit par convaincre l'empereur de l'incorrigibilité de son beau-frère dont l'ambition égalait l'audace, et lui fit comprendre qu'il ne parviendrait à le mettre à la raison que par un coup d'autorité. Il nomma donc à l'archevêché de Trèves Poppon, Prévôt de Bamberg, et lui donna des troupes pour se rendre dans son diocèse et s'y établir par la force. Le nouvel élu suivit à la lettre les instructions de l'empereur, tellement que les historiens du temps en faisant le récit de son arrivée à Trèves, disent qu'il y entra plutôt comme un brigand que comme un évêque ; et qu'après avoir ravagé les terres d'Adalbéron il avait fini par assiéger ce dernier et le forcer dans le palais archiépiscopal : à la prise du palais le prélat luxembourgeois fut fait prisonnier et mené à l'Empereur. L'archevêque Poppon intercédait néanmoins pour lui, dit-on, afin d'obtenir

son élargissement et sa grâce. Il fut en effet renvoyé à sa Prévôté de St. Paulin, avec la sévère recommandation de ne plus à l'avenir élever une prétention quelconque s'il ne voulait s'exposer aux plus rudes châtimens spirituels et corporels. Adalbéron promit de rester tranquille ; et cette fois il tint parole, puisqu'il vécut retiré et inoffensif dans son monastère jusqu'à sa mort, arrivée en 1037. En 1036 et 1037, il fit de grandes donations à l'Eglise de Trèves, dans la vue, dit-il, de réparer les dommages qu'il lui avait causés précédemment : l'évêque de Hontheim nous a conservé les actes de ces libéralités.

BROUWER, I, 497 sqq. — PIERRETT, I, 86, sq. — M. LA GARDE, Histoire du Duché de Luxembourg, I, 92, sq. — Viri illustres, I, N° 8. — MASEN, 302, sq. — AB HONTHEIM, Hist. Trevir. diplomat. I, 368 et 371. — BERTHOLET, III, 89, sqq. — Gesta Trevirosum, I, 119, sqq. — Chronicon CARONIS, I. IV. — Histoire Générale de Metz, II, 113, sqq. — DUCHESNE, Histoire de la maison de Luxembourg, 40. — SIGEBERT DE GEMBLOUX, Chronicon, ad annum 1004. — DITTMAR, Chronicon, VI. — D. CALMET, Hist. de Lorraine, II, 40, sqq. — MEUNISSE, 346, sq. — BEATELS, 27.

LUXEMBOURG, *Arnoul de*; ARNOUL, *dit de*.

LUXEMBOURG, BAUDOIN DE, archevêque de Trèves, est né au château de Luxembourg en 1284, ou plutôt en 1285. Le manuscrit des Viri illustres le cite en deux endroits différens, parmi les célébrités ecclésiastiques et parmi les illustrations militaires. Ces mentions il les méritait sous tous les rapports. Voici les passages concernant : « 1327. Baldwinus Comes « Lucelburgensis, Frater Henrici VII. Cæsar, Archiepiscopus Treverensis et eodem « tempore Administrator Archiepiscopatu « tum Moguntini et Coloniensis S. R. J. P. « Elector, omnium episcoporum tantum « fastis SS. non inceptorum facile prin- « ceptus, ut in Archiepiscoporum Treviren- « sium inaugurationibus olim voveretur, « ut electus novus Baldwinus hunc æquet. « Fundavit Trevis et Confluentiæ Carthu- « sianos, Luxemburgi in patria Confraterni-

« tatem V. Sacramenti. Est sepultus Trevis « in Choro Sti Nicolai summæ ædis. » — Et plus loin : « Baldwinus comes Lucelbur- « gensis istius Imperatoris — id est Hen- « ricus VII, de quo mox in manuscripto « agebatur — frater Archiepiscopus Tre- « virensis S. R. Imp. princeps-elector, « quantus fuit pede, tantus et gladio, « domuit armis Metenses, composuit Er- « fordenses, expugnavit et evertit arces « plurimas. »

Le Conversations-Lexicon, de son côté, fait de ce prélat l'éloge suivant : « Aucun « prince dans l'histoire des pays du Rhin « et de la Moselle n'a joué un rôle plus im- « portant que l'archevêque Baudouin. Il « fut sans contredit un des personnages les « plus pénétrants et les plus fermes de « l'Allemagne, non seulement pour son « époque mais de tous les âges, réunissant « en sa personne le savant, le guerrier, « le prince et le pieux prêtre. Et si l'on « entreprenait de classer d'après leurs mé- « rites personnels les prélats qui ont oc- « cupé le siège métropolitain de Trèves, « il faudrait sans contredit attribuer le « premier rang à Baudouin de Luxem- « bourg. Nous ne trouvons en effet, à côté « des grands empereurs qui ont illustré « l'Allemagne pendant le moyen-âge, que « fort peu de caractères aussi éminents et « qui pourraient autant que lui servir de « modèle dans l'étude des rapports entre « les gouvernants et les gouvernés. »

Baudouin était fils de Henri III comte de Luxembourg et de Béatrix d'Avesne ou de Beaumont. Il n'avait encore que trois ans lorsque son père périt à la bataille de Wœringen : sa mère s'appliqua à lui donner une éducation essentiellement religieuse. Il n'était que dans sa vingt-deuxième ou vingt-troisième année et se trouvait encore aux études à l'Université de Paris où il faisait des progrès étonnans dans la philosophie, le droit, la théologie et les sciences, lorsque, le siège archiepiscopal de Trèves étant venu à vaquer par le décès de l'archevêque Diether ou Didier de Naussau, mort le

23 novembre 1307, le chapitre s'assembla pour procéder au choix d'un nouvel archevêque : Toutes les voix tombèrent, le 7 décembre de la même année 1307, sur le jeune Baudouin de Luxembourg qui était déjà chanoine et grand prévôt de cette église. Cependant cette élection trouvait quelques objections à cause de la trop grande jeunesse de l'élu. Mais le pape Clément V, appréciant ses mérites transcendants, le fit venir auprès de lui à Poitiers où il se trouvait pour lors, lui accorda, de la plénitude de sa puissance apostolique la dispense d'âge nécessaire, le fit ordiner par un de ses cardinaux le 11 mars 1308, confirma son élection et le consacra lui-même, dit-on, le lendemain 12 mars, archevêque de Trèves. Il le renvoya ensuite dans son diocèse après lui avoir donné sa bénédiction. Baudouin se mit incontinent en route et fit son entrée solennelle dans sa capitale, le jour de la pentecôte qui cette année tombait le 2 juin.

Quelques historiens ont avancé que quelques années auparavant (1304), Henri IV comte de Luxembourg et frère aîné de notre prélat avait fait faire au près du Souverain-Pontife des démarches pour le faire parvenir à l'archevêché de Mayence qui pour lors était vacant, mais que le Pape ayant considéré la jeunesse du postulant, avait refusé d'acquiescer aux sollicitations qui lui étaient présentées par Pierre d'Aspelt (v. son article), pour lors médecin du comte de Luxembourg; et que, pour couper court il avait proclamé Pierre d'Aspelt lui-même à cette chaire. Mais les faits historiques ne concordent pas avec les dates ci-énoncées, de façon qu'il semble prudent de se tenir sur la réserve.

Les premiers pas que Baudouin fit dans la vie publique eurent leur importance : il fixa d'abord d'une manière stable et positive les rapports de la ville de Trèves avec son archevêque, ou plutôt il força cette ville à renoncer aux privilèges et prérogatives qu'elle avait usurpés sous son prédécesseur. Puis il alla se réunir aux six électeurs de l'empire, à

Rense sur le Rhin, pour conférer sur le choix d'un nouvel empereur pour succéder à Albert I d'Autriche qui avait été tué le 1^{er} mai de la même année par Jean d'Autriche, prince de Souabe, son neveu. Baudouin sut, par la force de son éloquence faire tomber ce choix sur son frère aîné, Henri IV, comte de Luxembourg (1308). Non content d'avoir fait entrer la couronne impériale dans sa Maison, l'archevêque Baudouin ne cessa d'aider l'Empereur de ses conseils dans tous ses actes. Après que ces deux princes eurent donné les soins nécessaires aux affaires les plus pressantes de l'Empire, ils commencèrent leurs préparatifs pour une expédition en Italie. Baudouin y contribua au moyen de grosses sommes d'argent et accompagna l'Empereur : Ils se dirigèrent vers la Savoie en passant par Berne, Lausanne, Genève et les Alpes. Le cortège entra ensuite comme en triomphe à Suze; à Turin et à Asti. Milan lui ouvrit de même ses portes (1310) : Comme on ne retrouvait pas la couronne de fer des rois de Lombardie on en fit faire une neuve et Henri se fit couronner dans cette ville, en grande cérémonie. Presque en même temps Jean son fils recevait la couronne de Bohême des mains de Pierre d'Aspelt, archevêque de Mayence. Dans un combat contre Guido della Torre, à Milan, de même qu'au siège et à la prise de Brescia, l'archevêque Baudouin se distingua en grand capitaine. Son frère Walram y reçut un coup de flèche qui lui coûta la vie : ce jeune prince fut inhumé à Vérone. Les deux frères de Luxembourg entrèrent ensuite à Gènes où l'Empereur Henri eut la douleur de perdre son épouse, l'impératrice Marguerite de Brabant. De Gènes l'armée s'avança en traversant le pays de Lucques ainsi que la Toscane et entra finalement dans Rome, épouvantée de ce spectacle guerrier auquel elle n'était plus habituée depuis longtemps : C'est dans cette ville que l'empereur donna à son frère l'archevêque de Trèves, les villes de Bopard et d'Ober-Wesel en engagère.

Pendant le séjour de l'Empereur Hen-

ri VII à Rome, il se présenta plusieurs occasions qui donnèrent lieu à des escarmouches entre les différents partis, et pendant lesquelles un évêque et un abbé de l'armée impériale succombèrent en combattant vaillamment. Après qu'il eut reçu la couronne impériale, Henri dirigea ses troupes contre la puissante ville de Florence, avec l'intention d'en faire le siège que cependant il fut obligé de lever après avoir essuyé des pertes sensibles. Jusque là l'archevêque Baudouin n'avait pas quitté l'Empereur son frère, lorsque au mois de mars 1313 il s'embarqua pour retourner en Allemagne à l'effet d'en ramener de nouveaux renforts à l'armée d'Italie. Mais le sort en avait décidé autrement, puisque avant son retour, l'Empereur Henri mourut près de Sienne, le 26 août, d'un genre de mort dont la véritable cause est restée un mystère jusqu'à ce jour. Tout le monde sait que la perte de Henri VII occasionna l'avortement du but de la campagne d'Italie.

Après le décès de son frère, Baudouin prit une part très-active aux affaires de l'Allemagne et chercha en même temps par tous les moyens à étendre les limites de son diocèse en acquérant des uns des possessions nouvelles en récompense de services qu'il leur rendait, des autres en leur faisant la guerre. Dans le pays de Trèves au contraire, il faisait construire des routes et des ponts, parmi lesquels derniers nous mentionnerons celui qu'il jeta sur la Kyll près d'Ehrang, et un autre sur le Rower (1314). Celui de Coblenze lui est dû également.

Quelque temps après il se réunit à l'archevêque de Mayence pour marcher au secours de son neveu, Jean, roi de Bohême, contre ses sujets rebelles de la Bohême, entre autres le seigneur de la Lippe; puis il combattit à la bataille d'Eslingen pour Louis de Bavière, amena à l'armée de ce dernier des secours et des vivres et força par là Frédéric d'Autriche à la fuite. Il en agit de la même manière auprès des villes Rhénanes et sut acqué-

rir en retour de nouvelles engagées de l'Empereur qui se trouvait ainsi son obligé.

En 1317 il secourut encore contre l'archevêque de Cologne Guillaume comte de Juliers qui était acconru auprès de lui implorer son assistance. L'Empereur lui avait versé de fortes sommes d'argent pour frais de la guerre qu'il avait faite pour lui: Baudouin les employa à faire de nouvelles acquisitions et à fortifier les villes de Mayen et de Wittlich. L'année suivante il vint avec son neveu, le roi de Bohême, au secours de la ville de Cologne pendant la guerre que cette ville soutenait alors contre son propre archevêque, Henri II, né des comtes de Virnenbourg. Comme il l'avait fait dans le différend avec l'évêque de Strasbourg il sut aussi se faire payer à cette occasion des sommes considérables et se faire céder plusieurs terres; il finit cependant par reconcilier les parties belligérantes entre elles.

En 1319 Léopold d'Autriche s'était avancé contre Louis de Bavière: les deux princes se trouvaient déjà face à face non loin de Wiesbaden et prêts à engager la bataille, lorsque Baudouin parut dans les rangs de son ami, l'empereur Louis: A la vue de l'archevêque de Trèves l'armée d'Autriche saisie d'une espèce de terreur panique se débanda et se retira précipitamment.

La réputation de sagesse et de courage que Baudouin avait su s'acquérir était devenue si grande que, pendant qu'il se trouvait au camp devant Strasbourg au secours de l'empereur Louis, le chapitre de Mayence vint le trouver en corps pour le supplier de consentir à succéder à l'archevêque Pierre d'Aspelt (v. son article) qui venait de mourir le 4 juin 1320. Il refusa cependant cet honneur, parce que le Pape venait de désigner pour cette chaire un religieux bénédictin d'Alsace, nommé Mathias de Bucheck et Bourguignon de naissance; choix que du reste l'Empereur avait déjà ratifié: Baudouin combla d'honneurs le nouvel archevêque et lui voua son amitié. Peu de temps après il entra

en campagne contre plusieurs seigneurs de l'Eifel et du pays de la Lahn qu'il savait être mal intentionnés à son égard, entr'autres Rodolphe, duc de Bavière, de même que les comtes de Nassau, de Spanheim et de Westerbourg; mais il pardonna à une de ses parentes, la comtesse de Castellaune, née de Falkenstein, qui était venue au-devant de lui avec ses enfants pour implorer sa grâce.

La même année il fit construire le château de Baldenstein sur la Lahn, pour lui servir contre deux frères de Westerbourg qui s'étaient révoltés contre lui; de même que celui de Richemont ou Reichenberg qu'il donna en fief à Guillaume comte de Katzenellenbogen (1321).

La ville de Metz s'était déclarée contre Louis de Bavière. Baudouin vint en faire le siège en 1324, de concert avec des troupes de Bohême, de Lorraine et de Bar. Mais les assiégeants ne purent pas la prendre parce qu'elle était trop bien fortifiée et trop peuplée. Cependant avant d'en lever le siège, les confédérés se firent payer une forte rançon par les assiégés. A son retour de devant Metz, il alla attaquer plusieurs châteaux-forts qu'il prit et soumit à sa suzeraineté.

Quelques années plus tard (1327) Baudouin aida à l'archevêque de Mayence à s'emparer de la ville de Giessen, à l'occasion d'une contestation qui avait surgi entre cet archevêque et le duc de Hesse: il s'agissait de l'interprétation de certains droits féodaux. De là notre prélat marcha contre la ville de Boppard qui faisait mine de vouloir se révolter contre lui et il la ramena à la raison.

Baudouin qui jusqu'alors n'avait essuyé aucun revers, se trouvait au comble du bonheur et de la prospérité lorsque le sort voulut l'éprouver: c'était en 1328. Il s'était embarqué sur une nacelle et descendait la Moselle sans défiance, lorsque Laurette, comtesse de Starkenburg, qui était en contestation avec lui touchant quelques terres situées près de Birckenfeld, le fit saisir à l'improviste et emmener dans

son manoir où il fut retenu prisonnier pendant près de quatre mois et jusqu'à ce qu'il eut solennellement promis qu'il n'élèverait jamais de château-fort sur le finage de Birckenfeld. D'autres auteurs avancent qu'il fut en outre obligé de payer trente mille marcs d'argent pour sa rançon.

Sur ces entrefaites l'archevêché de Mayence étant venu à vaquer de nouveau (1328), le chapitre le choisit une seconde fois pour succéder au prélat défunt; mais Baudouin refusa encore. Il consentit néanmoins à se charger de l'administration de cette église, en attendant qu'elle eût obtenu un titulaire. Cette administration, qu'il dirigea avec la fermeté et la dignité que nous lui connaissons, il la conserva pendant trois ans. Il accepta de même la direction des évêchés de Worms et de Spire, appaisa les troubles de Fulde et y rétablit les moines qui avaient été chassés de leur monastère.

Quelques seigneurs de son diocèse, les d'Eltz, les d'Ehrenberg, les de Waldeck et les de Schœnecken s'étant de nouveau ligués contre lui, il fit construire en 1331 sur la petite rivière d'Eltz, un château-fort qu'il dénomma de son nom Baldenelz et y jeta des troupes qui eurent bientôt mis fin aux brigandages suscités par ces seigneurs coalisés: le dynaste d'Eltz, qui avait été le premier moteur de ces troubles et qui en même temps passait pour le plus grand ennemi de l'archevêque, fut nommé par lui gouverneur ou Bourggrave du Castel de Baldenelz: Baudouin, en profond politique, crut par cet acte s'attacher cet homme qui n'aurait vraisemblablement pu, par aucun autre moyen, être ramené à des sentiments de soumission envers son suzerain, puisqu'il lui avait juré une haine à mort.

Lorsque Louis de Bavière auquel Baudouin se montra constamment attaché, revenait d'Italie, il alla conférer avec lui à Nurenberg et obtint à cette occasion la confirmation des principaux privilèges de son archevêché, avec la concession de

nouvelles immunités. Après la guerre d'Erfurt, notre archevêque s'occupa des affaires intérieures de son église et convoqua une synode à Trèves. C'est aussi de cette époque que date la fondation du chapitre de Notre-Dame à Ober-Wesel, la réunion des sept princes-électeurs à Reinse, en faveur de l'empereur Louis contre le Pape, le voyage d'Edouard, roi d'Angleterre à Trèves et l'engagement de sa couronne entre les mains de Baudouin (1339), et finalement l'hommage des comtes de Sayn.

Peu de temps après il entra de nouveau en guerre avec les comtes sauvages, Wildgrafen, et le duc de Lorraine, guerre qu'il conduisit et termina avec son bonheur ordinaire et entièrement à son avantage. Il conclut en outre avec le roi de France un traité qui ne laissa pas que de tourner à son honneur et à son profit.

En l'année 1344 il fit, comme nous l'avons déjà dit, construire le grand pont de Coblenz, monument gigantesque qui subsiste encore de nos jours; et il acquit pour son diocèse la ville de Limbourg avec sa banlieue, au-delà du Rhin. Lorsque Louis de Bavière fut mis au ban, Baudouin se vit, par obéissance, obligé de retirer son amitié à ce prince; et, en homme franc il eut le courage de le lui mander en lui expliquant les motifs de sa conduite et en lui témoignant la douleur que lui causait cette dure nécessité. Il parvint ensuite, en 1346, à faire élire à Reinse, son petit neveu, Charles de Luxembourg et de Bohême en qualité d'Empereur. Ce prince, le quatrième empereur de son nom, fut sacré et couronné à Bonn, et Baudouin obtint en récompense de ce succès la concession de nouvelles terres pour son archevêché.

Au décès de l'empereur Louis de Bavière, Charles IV ne réunissait pas encore les voix de tous les électeurs. Baudouin fut en conséquence nommé protecteur de l'Empire et agit puissamment en cette qualité contre Gonthier de Schwartzbourg, compétiteur de son petit-neveu: cette circonstance lui procura plus que jamais l'occasion d'étendre ses possessions.

Baudouin eut la faiblesse de tolérer les excès des flagellans; mais en revanche il prit les juifs sous sa protection contre les habitants de Boppard et d'Ober-Wesel qui leur faisaient souffrir les cruautés les plus indignes. La ville de Trèves se fondant sur l'appui de quelques seigneurs puissants auxquels elle avait accordé le droit de bourgeoisie, faisait sur ces entrefaites mine de recommencer à remuer; mais Baudouin finit par la remettre à la raison.

Comme il se sentait vieillir au milieu de cette vie d'agitation, notre prélat commença à apprécier le néant des grandeurs d'ici-bas; et désirant après de si longues fatigues, après tant et de si importants événements dont il avait été un des principaux acteurs, jouir de quelque repos pendant lequel il pût se rapprocher de son Dieu par la méditation, il fit en 1350 la paix avec tous ses ennemis, nomma un administrateur pour les affaires de son diocèse, se retira à la Chartreuse qu'il avait fondée en 1331 près de Trèves et se soumit à toutes les exigences de la règle de cet Ordre austère. Cependant, comme dit le proverbe: le lion quoique devenu vieux reste toujours lion. Jacques, Seigneur de Monclair, Rheingrafenstein et Eildinggen avait promis aux Trévirois mécontents de se mettre à leur tête avec son fils contre leur archevêque. Le projet s'en étant ébruité, Baudouin se fit saisir de la personne du vieux seigneur de Monclair et ne le relâcha qu'à l'instante prière de ses amis et sous bonne caution. Son fils au contraire se mit à parcourir l'archevêché avec ses soudards, incendiant et pillant tout ce qu'il rencontrait sur son passage: ces événements se passaient au cœur de l'hiver de l'année 1350, et Baudouin se donnait l'air de n'y point faire attention lorsque à l'approche du printemps il quitta tout à coup la Chartreuse, se mit en campagne comme d'habitude et marcha droit contre la forteresse de Monclair sur la Sarre, accompagné d'un attirail de siège au grand complet. La garnison du château se défendit avec courage et parvint même à repousser les assaillants. Le comman-

dant de ces derniers, Hartard de Schoenecken perdit même la vie pendant une sortie, accablé qu'il se trouva par les pierres qui pleuvaient sur lui, percé de flèches et étouffé par la chaleur de l'air ainsi que par le poids de son armure. Baudouin fit porter avec la plus grande pompe la dépouille mortelle de ce vaillant guerrier à l'église de St. Mathias près de Trèves où il célébra lui-même des obsèques solennelles à son intention. Il courut de là à Coblenze où il se hâta de terminer quelques négociations touchant Sayn et Berg; et l'on était loin d'attendre son retour lorsque déjà il reparut devant Monclair, déterminé à prendre la place à tout prix. Comme il voyait bien qu'il n'y réussirait pas par la force, il résolut d'employer la ruse : il y avait là un roc inaccessible, fortifié en partie au moyen d'un mur flanqué de tours. Un sentier étroit y conduisait et on ne pouvait penser à enlever le château qu'après avoir forcé cette position. Cependant la force ouverte devenait impuissante pour y parvenir. Baudouin fit en conséquence enduire de poix, de soufre et d'autres matières inflammables des troncs d'arbre et de grosses poutres ; puis il ordonna de miner le roc en ayant soin de faire ébranler la voûte de la mine au moyen de ces poutres goudronnées. Lorsque le tout fut percé il fit mettre le feu aux élançons qui, par l'effet de leur combustion laissèrent crouler le rocher entier avec ses murs d'enceinte et ses tours crénelées, de manière que le plateau situé en avant du castel fut rendu abordable ; et, ce qu'il y avait de plus, la seule source d'eau qui servait aux assiégés se trouva détournée par l'effet de la commotion produite par la chute du roc dont il vient d'être parlé. La garnison se voyant de cette manière entièrement privée d'eau, résolut de tout tenter pour reprendre la fontaine qui avait commencé à couler dans un fossé placé entre deux rochers très élevés et dont l'un se trouvait occupé par les gens de l'archevêque. L'entreprise était très difficile et il ne pouvait venir à l'idée à personne de croire

que quelqu'un eût été assez osé pour s'aventurer à descendre du haut de l'autre rocher taillé à pic et à la vue des sentinelles ennemies, lorsque les assiégés tournèrent la difficulté en entreprenant de creuser un canal souterrain jusqu'à la fontaine et à reprendre ainsi l'eau, au grand étonnement des chefs de l'armée de Baudouin qui se virent par là obligés de recommencer les escarmouches pour soutenir de nouveaux et de périlleux travaux afin de s'emparer de nouveau de la source, en amont du canal dont il vient d'être question. Ils y parvinrent enfin, et la garnison se vit encore une fois réduite aux abois par la disette absolue d'eau. Malgré tout cela on ne songeait pas au château à se rendre, lorsque Baudouin imagina de faire élever un gibet sur un rocher à pic placé en avant du château et à la vue de tous, pour indiquer qu'il n'y aurait pas de pardon à espérer si la résistance se prolongeait. La garnison terrifiée à cette vue perdit courage et capitula, parce que tout le monde connaissait la fermeté de l'archevêque : le vainqueur permit aux soldats de se retirer, chacun avec ce qu'il pourrait emporter.

L'archevêque entra en triomphe dans cette forteresse dont le siège lui avait coûté plus de temps et de peines qu'aucune de ses guerres précédentes. Il y célébra joyeusement les fêtes de Noël et y chanta la messe en grande pompe. Après cela il ordonna de détruire le manoir de fond en comble et fit élever en face de l'emplacement qu'il avait occupé un fort nouveau qu'il dénomma Sarrenstein. En mémoire de sa conquête, Baudouin fit transporter la porte du castel de Monclair dans son palais à Trèves où elle subsistait encore plus de deux siècles plus tard.

Non content de ce succès, l'archevêque voulut punir ceux de ses vassaux qui lui avaient refusé leur concours dans cette circonstance : Ainsi Marie, duchesse douairière de Lorraine fut obligée de lui payer une forte somme d'argent. D'une autre part, Henri Bayer, de l'ancienne et

illustre maison de Boppard avait, de concert avec ses fils, occupé le château de Sternberg et refusait d'en faire hommage. Baudouin le condamna pour ce fait à une amende de vingt-sept mille marcs d'argent et en outre le déclara déchu de la possession du dit castel. Sur ce la famille Bayer courut aux armes afin de s'y maintenir ; mais la querelle fut tout d'abord assoupie par l'entremise de Robert comte palatin, à la condition que l'archevêque resterait, comme auparavant, Seigneur suzerain du manoir en litige.

Les contrées du Rhin et de la Moselle se trouvaient à cette époque de triste mémoire et malgré les efforts de Baudouin, travaillées par des querelles armées, apparemment parce que les nobles, enfermés dans leurs donjons ne craignaient plus ce grand prince autant que pendant ses jeunes années et alors qu'il était dans toute la force de l'âge. En effet, les seigneurs de l'Eiffel et des environs de la Lahn avaient recommencé leurs pillages et leurs rapines. Cet état des choses était même arrivé à un point tel que les voyageurs et les commerçants n'étaient plus en sûreté sur aucune route, parce qu'ils avaient à chaque pas à craindre la rencontre de l'un ou de l'autre de ces dynastes, brigands et voleurs de grand chemin, qui jour et nuit battaient la campagne, détroussant indistinctement tous les passants. Baudouin s'était bien chargé au nom de l'empereur Charles IV, de protéger le Landfrieden ; il avait bien établi à Coblence une cour de justice qui s'assemblait quatre fois par an pour juger et punir toutes les infractions à la paix publique ; et plusieurs princes voisins, de même que les comtes de Juliers et de Berg étaient entrés dans cette confédération. Mais les nobles, d'accord avec les bourgeois de Trèves ne se laissèrent pas intimider par ces mesures de rigueur parce qu'ils croyaient que ce n'étaient que des menaces faites en l'air et continuèrent leurs rapines jusqu'à ce que l'archevêque se crut en devoir de marcher contre eux : il prit leurs manoirs et leurs repaires et

les détruisit de fond en comble. Il passa ensuite rapidement le Rhin et vint camper devant les forts de Sasroth à son approche : Ces châteaux furent rasés. De là il marcha sur Elkershausen, que l'art et la nature avaient rendu imprenable. Il s'en empara par ruse, comme il l'avait fait à Burg et à Monclair. Comme là il avait fait dresser une potence devant la place, menaçant d'y faire pendre la garnison entière si elle faisait la moindre résistance. Cette dernière, craignant que l'effet ne suivit la menace, consentit à capituler moyennant qu'on lui accordât la liberté de se retirer saine et sauve : le fort fut réduit en cendres et les murs détruits de fond en comble, de manière qu'il ne resta pas une pierre sur l'autre. Pendant que Baudouin était occupé à ces expéditions, Rénier, comte de Westerbourg retenait en prison à Hachenbourg un grand ami de l'archevêque. Dès que ce dernier eut enlevé Elkershausen il marcha contre cette ville et la força de relâcher le prisonnier.

L'empereur avait sur ces entrefaites envoyé des troupes de Bohême au secours du roi de France : elles traversaient tranquillement et sans défiance l'Electorat de Trèves, lorsqu'un vassal de Baudouin, Gérard de Schœnecken, vint inopinément fondre sur elles, non loin de la capitale et pendant le Landfrieden, leur enleva leurs bagages et en emmena une partie en prison dans son château de Liesheim. Le vieux Baudouin, irrité de cet acte de félonie, accourut contre Liesheim qu'il emporta d'emblée et le détruisit après avoir rendu les prisonniers à la liberté. De là il marcha contre le fort de Gérolstein (1353) que cependant il ne parvint pas à enlever à cause des grandes chaleurs de l'été et du manque absolu d'eau.

Dans ces temps florissait Gerlac, chevalier baron de Brunshorn. Il habitait le château-fort de Beilstein et n'avait pas d'enfants. Baudouin sut obtenir de l'empereur qu'au décès de ce seigneur ses riches possessions, qui s'étendaient sur les deux rives de la Moselle et que l'on

ne pouvait embrasser de l'œil qu'en partie lorsqu'on se trouvait placé sur les créneaux du vénérable manoir de Beilstein dont les ruines commandent encore aujourd'hui le respect ; que ces riches possessions disons-nous, reviendraient à l'archevêché de Trèves : ce qui eut lieu. Ces fiefs entrèrent plus tard, à charge de foi et hommage, dans la puissante maison de Winnenberg qui habitait le castel de son nom et dont les ruines subsistent près de Cochem : Conon-Gerlac fut le premier seigneur qui se dénomma de Winnenberg-Beilstein. Il est un des aïeux du prince de Metternich-Winnenberg, ce fameux ministre autrichien sur lequel l'histoire contemporaine trouvera tant de faits à rapporter.

Baudouin parut pour la dernière fois, et dans toute sa gloire, à la diète de Mayence, en 1353. La veille de Noël il y célébra les vêpres dans la cathédrale, en présence de l'empereur et d'une nombreuse assemblée de princes ; le lendemain il chanta les matines et la première messe dans la chapelle du palais et donna la communion à l'empereur. A cette occasion il sut demander et obtenir pour les archevêques de Trèves de nouvelles et importantes prérogatives, telles que la confirmation de la charge d'archi-chancelier pour le royaume d'Arles, qui lui avait été conférée personnellement en 1348, ainsi que le droit de voter le premier dans les assemblées des princes-électeurs.

Il revint à Trèves vers la mi-janvier 1354 ; et, se sentant affaiblir de plus en plus il demanda les sacrements de l'Eglise qu'il reçut avec une grande dévotion. Il mourut le jour de Sainte-Agnès, le 21 janvier, d'autres écrivent le 18 de la même année, dans la soirée, à l'âge de soixante-neuf ans.

L'Empereur Charles IV et un grand nombre de princes de l'Empire vinrent assister à ses obsèques. Il fut inhumé dans sa cathédrale, au chœur de l'église ou chapelle de St. Nicolas où on lui avait élevé un monument portant l'épithaphe suivante :

Hic Baldwinus jacet Antistes Treverin-
[nus,
Magnificus, justus, patriæ lux, mente
[venustus.
Lutzlunburch natus: septeni denique gratus
Cæsaris Henrici germanus juris amici.
Utilis Ecclesiæ pater hujus, dote sophiæ
Quam bene respexit, augens per multaque
[rexit
Sex quadraginta fere simul annis, queis
[sibi vere
Guerra frequens crevit graviter, quia raro
[quievit
Vincere prædones, et castra per obsidiones.
Anno milleno C. ter L. I. ter, duodeno
Carne Kalendarum fuit exutus Februarum,
Quem pie rex Christe clementer ad æthera
[siste.

Amen.

Il avait fondé des anniversaires dans les principales églises de Trèves, de Mayence et de Spire, et il perpétua le souvenir de son nom en le donnant à trois châteaux construits par lui, savoir : celui de *Baldeneck*, celui de *Baldenz* et celui de *Baldenstein*. Il avait gouverné l'église de Trèves pendant quarante-six ans, six semaines et quatre jours. Savant lui-même il honora constamment les sciences et les savants ; il a composé plusieurs ouvrages, entr'autres une *apologie de l'Empereur Henri, son frère*. Ce grand prélat sut toujours par ses libéralités réunir autour de lui les hommes les plus instruits de son époque et il aimait à s'entretenir avec eux. Pendant sa retraite à la silencieuse et frugale Chartreuse, il s'efforçait par ses prières et ses méditations à s'élever au-delà de la sphère terrestre pour s'unir plus étroitement à celui devant qui toutes les grandeurs mondaines ne sont que poussière et vanité. Il y surpassait les autres religieux dans la ponctuelle observance de la règle, surtout pendant les offices de nuit auxquels il se rendait toujours le premier.

L'archevêque Baudouin a encore écrit : 2^o, le Bréviaire qui encore aujourd'hui

est en usage dans le diocèse de Trèves ; 3^o Un recueil des Statuts du Concile provincial de Trèves tenu en 1310 et auxquels il en ajouta d'autres en 1337 et en 1344 ; 4^o Il arrangea de même le rituel de son église. Il disait la messe régulièrement tous les jours et donnait de ses mains la communion aux chartreux pendant les fêtes à ce désignées.

Lorsque pendant les premières années de son épiscopat il eut remarqué que la discipline ecclésiastique s'était scandaleusement relâchée au point que les prêtres menaient une vie dissolue et ne visaient qu'à amasser des trésors et des biens terrestres, il convoqua à Trèves ce Concile provincial qui devint si célèbre et auquel il présida en personne : Les cent quinze canons ou décisions disciplinaires qui y furent décrétés, constituent le monument le plus remarquable de son époque et mériteraient bien d'être réimprimés dans leur langue originale, parce qu'un grand nombre d'entre ces règles renferment des dispositions qui trouveraient leur application encore aujourd'hui.

Baudouin n'eut pas moins à cœur la justice et le maintien de la paix publique. Pour les abus contre lesquels l'Empereur ne pouvait ou ne voulait peut-être pas apporter de remède, il en faisait son affaire en punissant les nobles qui se livraient aux rapines, détruisant leurs castels et leurs repaires. Son amour pour la justice entr'autres, était porté à l'extrême, puisqu'il n'épargna pas, dit-on, son propre frère dans une circonstance de ce genre : il avait un demi-frère qui venait de tuer sa femme dans l'espoir d'en épouser une autre qui lui paraissait faire un parti plus avantageux. En apprenant ce crime, Baudouin doit s'être écrié : soit répandu à son tour le sang de celui qui a répandu du sang ! et l'avoir condamné à être roué vif. D'un autre côté Frédéric, seigneur de Neumagen avait entravé la navigation sur la Moselle en dévalisant des marchands. Ce seigneur se trouvait à Trèves lorsque le fait arriva à la connaissance

de Baudouin qui le força à restituer son vol avant même de quitter la ville.

Notre prélat écoutait avec bonté les plaintes fondées, protégeait les pauvres et était constamment affable sans cependant oublier son caractère. Personne ne fut jamais plus fidèle à la parole donnée et il avait le talent d'être généreux avec discernement. Pendant une disette entre autres, il fit ouvrir ses greniers et distribua ses provisions gratuitement, sous la seule condition que, à la récolte suivante chacun restituerait en nature ce qu'il avait reçu, mais en ne le prenant que sur son superflu.

Comme il appréciait l'importance des titres anciens il fit faire plusieurs copies de ceux de son église et il en fit déposer une à la cathédrale, une seconde au palais et la troisième aux archives de la justice. Si dans le cours de sa vie il se distingua comme un guerrier plein de courage, il n'en a pas moins montré en plus d'une circonstance qu'il ne faisait pas la guerre uniquement par amour pour la guerre, bien que parfois chez lui comme chez tant d'autres princes, même parmi les mieux intentionnés, le bonheur et certaine propension pour les armes semblent avoir fait entreprendre des courses sans besoin pressant ; ce qui a fait dire de lui qu'il n'a pas toujours bien saisi la différence qu'il faut admettre entre la force brutale et le bon droit, comme cela était du reste de mode de son temps. Sa réputation serait restée plus pure aussi s'il n'avait pas constamment usé de ses conquêtes pour agrandir son diocèse ou sa propre puissance : Ainsi, on pourra toujours conserver des doutes sur ses véritables intentions lorsqu'il poursuivait avec tant d'acharnement les nobles qui se rendaient coupables de pillage.

Son extérieur était majestueux : de taille moyenne, avec des traits réguliers et le port digne, il avait la figure pleine et belle ; ses cheveux et sa barbe étaient d'une teinte blonde-roussâtre et crépus. Son front haut et ouvert dénotait chez lui

un jugement sain et pénétrant. Il avait l'œil clair et brillant mais myope, défaut qu'il partageait avec la Maison de Luxembourg toute entière. Ses épaules larges, sa poitrine bien voûtée et ses membres musculeux montraient sa force physique et son adresse : On raconte en effet de lui que, un jour pendant sa jeunesse, un cavalier qui voulait le courir sus, fut renversé par lui avec son coursier. Finalement il conserva, même pendant les dernières années de sa vie un extérieur respectable et plein de dignité.

L'archevêque Baudouin est le fondateur du collège des Princes-Électeurs à Reinse : cependant ce ne fut qu'en 1314 qu'il commença à prendre le titre d'Électeur dans un acte public. Pour résumer enfin son éloge en peu de mots, nous dirons : De tous les prélats qui ont gouverné l'église de Trèves il n'en est point dont cette église ait eu lieu d'être plus fière, ni qui puisse lui être comparé.

Viri illustres, I, N° 17 et II, 131.—D. CALMET, Bibliothèque Lorraine; et Histoire de Lorraine, II, 461 à 392; III, passim.—Magnum Chronicon Belgicum, 286.—BRUTELS, 44 et 120.—BARTHOLET, I, P. J. V; V, 344 à 409; VI, 12 à 246.—MASSE, 302 à 336.—Gesta Baldevini, dans Gesta Trevirorum, II, 184 ad 271; Annotat. II ad 18.—BROWER, II, 185 ad 288.—AN HONTHEN, Histor. Trevir. diplom. II, 8, 9, 12, 35, n. 117, 122, 124, 125, 126, 134, 136, 202, 286; III, 986 ad 995; et Prodrumus Hist. Trevir. 816 sqq.; 1077, 1197.—MORLET, Supplément, I, 671.—Rheinisches Conversations-Lexicon; édit. de 1824; article Balduin, II, 76 sqq.—BARTHOLO, Der Römernzug König Heinrichs von Lützelburg; passim.—PIERART, I, LVIII.—MARTENS, Theaurus novus, 235, sqq.—FARNA, Familia augusta Lutzenburgensis; passim.

LUXEMBOURG, *Bernard de*; v. BERNARD *de Strassen*.

LUXEMBOURG, *Charles de*, ou de *Bohême*, fils aîné de Jean, comte de Luxembourg et roi de Bohême, et d'Elisabeth héritière de ce trône, sa première femme, est plus particulièrement connu dans l'histoire sous le nom de Charles IV, empereur d'Allemagne.

Ce prince, quoique appartenant au Luxembourg par sa filiation, ne devrait

peut-être pas être mentionné dans cet ouvrage parce que nous avons adopté pour principe de ne pas y comprendre la Biographie des dynastes qui y ont régné souverainement sur le Pays, vu que pour écrire ces Biographies il faudrait faire l'Histoire entière du Duché. Mais pour donner dans son entier le manuscrit des Viri illustres il a fallu l'y placer. Voici en effet ce que dit de ce personnage l'auteur de l'opuscule que nous venons de citer : « 1347. Carolus IV Imperator « Joannis Regis Bohemix Comitum Lucel- « burgensis filius, Junior adhuc domuit « urbes Italiæ loco patris, Cæsar Romam « asseruit a servitute in libertatem, fre- « git Eberhardum Comitem Virtembergi- « um. » (II, N° 133).

Nous n'entrerons pas dans de longs détails sur la vie de ce prince comme Empereur ni comme roi de Bohême. Il naquit à Prague, le 14 mai 1316, et reçut au Baptême le nom de Wenceslas, en souvenir de son grand-père maternel. En 1323 son père l'envoya en France, à la cour de Charles IV, pour y recevoir une éducation très-soignée. Ce fut là qu'il reçut des mains du Pape Jean XXI le sacrement de confirmation et qu'il changea son nom en celui de Charles, en mémoire du roi qui avait été son parrain à cette cérémonie. Rien ne fut négligé pour son instruction, aussi parvint-il à connaître parfaitement, outre la langue bohémienne, le latin, le français, l'allemand et l'italien, comme il nous l'apprend lui-même dans un ouvrage que nous avons de lui et dont nous parlerons dans cet article. Plusieurs historiens assurent en outre qu'il possédait également bien les idiomes qui dérivent des langues que nous venons d'énumérer. Les autres connaissances humaines, qui ne formaient alors qu'un simple accessoire des études linguistiques, n'avaient pas non plus été négligées et il y avait fait de grands progrès qui, joints à un naturel avantageux, avaient fait de lui un des princes les plus doctes de son siècle.

Après un séjour d'environ sept ans en France il retourna en Bohême (1330), rappelé par son père pour l'envoyer en Italie. En 1346 il fut élu roi des Romains et prit le nom de Charles IV. Il fut sacré Empereur à Rome, en 1355. Tout le monde sait qu'il avait assisté à la bataille de Crécy, le 26 août 1346 et qu'il y avait reçu trois blessures.

Charles IV aimait et cultivait les lettres. Il a composé des *mémoires sur sa vie*, qu'il destina à ses fils; ouvrage grave et d'un bon style latin, que Freher a publié dans le Recueil des Historiens de Bohême. Il a aussi écrit des *Apophthegmes* que Le Pogge a recueillis et que le même Freher a publiés dans le livre que nous venons de citer. Il travailla également à des *Commentaires sur les Evangiles*: mais il paraît que cette dernière composition est perdue. Comme Empereur il publia la fameuse Constitution de l'Empire, connue sous le nom de *Bulle d'or*, à cause du sceau gravé sur ce métal qui y était attaché. Cet acte, dont une partie fut promulguée pendant la diète de Nürenberg en 1356, ensuite complété à Metz aux fêtes de Noël de la même année, constitua pendant plusieurs siècles la loi de l'Empire. Rédigée par Barthold, cette chartre se ressent du style de son époque par son mauvais latin. Elle a pour but de régler le cérémonial de l'élection des empereurs romains, leur cour, le nombre des électeurs fixé à sept à cause des sept dons du Saint-Esprit, des sept branches du chandelier de l'Apocalypse, etc. Elle commence par une apostrophe aux sept péchés capitaux; etc.

L'Histoire fait à la mémoire de l'Empereur Charles IV plusieurs reproches graves: elle l'accuse entre autres d'avoir été d'une âme faible, d'un esprit vain, d'un cœur intéressé et avide et très superstitieux de caractère, ayant fait enfermer dans un de ses châteaux de Bohême les trésors et les ornements impériaux, parce qu'un conte populaire prétendait que cette dignité serait conservée à sa famille tant

que ces objets seraient au pouvoir de cette dernière: Plein de cette croyance, il avait été jusqu'à faire graver les armes de Bohême sur le pommeau de l'épée de Charlemagne. On l'accusa encore d'avoir été absolument trop soumis aux exigences même les plus outrées de la Cour de Rome, ne s'étant jamais opposé aux pernicious envahissements des Papes dans les affaires de l'Allemagne. On dit de plus que, comme il avait ruiné sa Maison pour obtenir l'Empire, il avait ensuite ruiné l'Empire pour remettre les siens: son fils Wenceslas n'avait que quinze ans lorsque, au moyen de cent mille ducats d'or qu'il paya à chacun des sept électeurs, il le fit proclamer roi des Romains. On sait le profit que Wenceslas a fait à l'Allemagne et à l'Empire!

Comme prince luxembourgeois, Charles IV doit être mentionné pour avoir, le 13 mars 1354, élevé ce Pays au rang de Duché et pour avoir par une autre *bulle d'or* (27 décembre 1357), décrété que les luxembourgeois n'étaient pas responsables pour les dettes de leurs princes. Le second de ces actes est un bienfait; mais le premier, pris dans sa froide signification, devait être indifférent au peuple, puisqu'il ne faisait qu'élever la maison régnante. D'un autre côté, le Luxembourg eut sa part d'humiliations dans les largesses que coûtèrent les voix des électeurs pour faire parvenir ce prince à l'empire, puisqu'il fut le premier qui, à cette occasion, morcela le Pays pour en engager ou vendre les seigneuries frontières Sud-Est à l'archevêque Baudouin son grand-oncle, en assurance du paiement des sommes que ce dernier lui avait avancées dans le but que nous venons d'indiquer, but qui pour avoir paru glorieux pour sa personne, n'en dut pas moins être déplorable pour le Luxembourg qui se voyait ainsi déchiré en lambeaux et devenir la pâture de l'ambition d'un des rejetons de sa propre dynastie.

Charles IV mourut à Prague, le 20 ou le 29 novembre 1378, à l'âge de soixante-trois ans. Il fut enterré dans l'église de

St. Vith en cette ville. Sa tombe porte encore aujourd'hui, assure-t-on, l'épithaphe suivante :

*Anno M.CCC.LXXVIII. tertid kal. De-
[cembriis
Quartus ego Carolus magnus quondam tre-
[mor orbis,
Cæsar et invictus, modo victus morte, sub
[istid
Fossâ tegor; Deus alme precor, mens astra
[subintret.
Spiritus, o cuncti, pro me pia solvite vota,
Quos moriens liqui, quos vivens opere fovi.
Et sic anima ejus quiescat in sanctâ pace.*

En 1361 il avait fondé l'Université de la ville de Prague, d'où est venu à cet établissement le nom de Caroline.

Ce prince fut marié quatre fois : *a.* avec Agnès ou Anne, fille de Rodolphe comte palatin, dont il n'eut pas d'enfants ; *b.* avec Blanche, fille de Charles de Valois ; d'où quatre princesses ; *c.* avec Anne, fille de Henri II, duc de Schweidnitz, laquelle lui donna Wenceslas et Sigismond qui devinrent l'un et l'autre empereurs, et Jean, duc de Moravie ; *d.* enfin, avec Elisabeth, fille de Rodolphe duc de Stettin.

Viri illustres, II. N° 133.—DE FELLEU, Dictionn. histor. litt. C — D. CALMET, Biblioth. Lorraine; et Catalogue des auteurs lorrains.—C^{te} DE BEC-DE-LIÈVRE, Biographie liégeoise, I, 114, sq.—GUILLAUME DE WILTHEIM, Disquisit. antiquar. histor. Luxemburg., II, c. 6.—MORERI, III, 42.—PELZEL, Geschichte der Böhmen, 2 vol. passim; Geschichte Kaiser Karl der vierte, Königs in Böhmen; 2. vol.—FRÆNKE, Scriptores rerum germanicarum.—ARNEAS SYLVIVS, Germania; et: de Bohemarum origine ac gestis Historia — BERTHOLET, VI, 187, sqqq. passim; et VII, t ad 110, passim.—DUBRAVIVS JO., OLONUZENSIS EPISCOPUS, Historia Bœmica.—COURTIN, Encyclopédie moderne, V, 401, sq.—Biographie universelle, VIII, 161, sqq.—NAUMANN, Les auteurs luxembourgeois, 8, sq.

LUXEMBOURG, CUNÉGONDE *de*, ou la sainte, était fille du comte Sigefroy le fondateur de la dynastie de Luxembourg. Sa mère se nommait Hedwig, Hedwide ou Hadwige.

Cunégonde fut mariée vers l'année 1002 à Henri duc de Bavière qui venait d'être

élu empereur d'Allemagne au mois de juin de la même année, et avait pris le nom de Henri II. Il n'entre pas dans notre sujet de raconter comment l'époux de Cunégonde fut élevé à l'Empire. Après qu'il eut été solennellement couronné à Mayence le 7 juin, il convoqua à Mersebourg une diète à laquelle assista Rethar évêque de Paderborn. Ce dernier ayant accompagné le monarque jusqu'à Gronau sur le Wésér où Cunégonde vint rejoindre son époux, invita l'Empereur et l'Impératrice à visiter Paderborn. Ils y vinrent et Cunégonde y reçut la couronne à son tour, le 6 ou le 10 août, toujours de la même année : ce fut sans doute en souvenir de cet événement que Henri et Cunégonde montrèrent toujours une grande affection pour cette ville et qu'ils se plurent à y séjourner souvent. On rapporte même que pour mieux vaquer à leur dévotion aux heures canonicales, et afin de n'être pas aperçus du public dans ces exercices de piété, ils avaient fait construire un chemin souterrain et secret conduisant du palais impérial jusque dans le monastère d'Abdinghof, et que de grand matin ils se rendaient par là et sans pompe aux offices religieux, donnant souvent des heures entières à la méditation et la prière.

En 1014 l'empereur se rendit à Rome avec Cunégonde et y fut couronné le 24 février, ainsi que l'impératrice, par le Pape Benoît VIII.

L'Histoire rapporte que dans la vue d'acquérir une plus grande perfection chrétienne, Henri et Cunégonde avaient, d'un commun accord, fait vœu de chasteté et de continence perpétuelle, vivant ensemble comme frère et sœur ; et qu'un jour, vers 1017, des soupçons injustes s'étant élevés dans l'esprit de l'empereur touchant la vertu de son épouse, Cunégonde aurait offert de se justifier par l'épreuve du feu, comme cela était du reste de mode à cette époque. Que Henri y ayant consenti, elle aurait marché pieds nus et sans se brûler, sur des socs de charrue rougis au feu ou bien sur une barre de fer incandescente.

Que l'Empereur convaincu par là de l'innocence de son épouse et de sa pureté, lui aurait demandé pardon de l'offense qu'il lui avait faite en la soupçonnant coupable du crime d'adultère; et que depuis ce jour le couple impérial aurait continué à vivre dans des exercices continuels d'une piété exemplaire.

Henri II mourut le 15 juillet 1024 à Gronau, à l'âge de 52 ans, et fut inhumé dans la cathédrale de Bamberg qu'il avait fondée en 1012 et dotée en grande partie, dit-on, avec les biens que l'impératrice lui avait apportés en mariage. Au lit de la mort il doit avoir remis cette princesse à sa famille en disant: Je vous la rends vierge et pure comme je l'ai reçue.

Dès qu'elle eut perdu son époux, Cunégonde se retira du monde et alla s'enfermer dans le monastère de Cauffungen ou Capungen, près de Castel, qu'elle avait fondé et y prit le voile. Pendant quinze ans qu'elle vécut dans cette maison religieuse elle donna au monde le plus édifiant exemple d'austérité et de régularité. Après sa mort, arrivée le 3 mars 1039 ou 1040 suivant les légendes, son corps fut d'après ses ordres formels, transporté sans appareil à Bamberg et déposé dans le caveau impérial à côté de celui de l'empereur son époux. Tous deux y sont honorés comme saints: le pape Innocent III a d'ailleurs solennellement canonisé l'Empereur Henri II, en 1198 et en 1216 (non en 1145 comme quelques légendaires l'ont écrit), et l'Impératrice Cunégonde le 3 avril 1200. Le P. Noël, rédemptoriste à Luxembourg, a donné une version de la bulle de canonisation.

L'église de Rome a fixé sa mémoire au 3 mars tandis que dans d'autres on la célèbre à d'autres jours: A Bamberg elle a même plusieurs fêtes.

BERTHOLET, III, 84. 73 à 78. — MORERI, III, 461. — DE FELLE, Dictionn. histor.; litt. C. — C^{te} DE BEC DE-LEVRÉ, Biographie liégeoise, I, 46. — CONVERSATIONS-LEXICON, 1824. III, 749. — RIBADINEIRA, FLEURS DE LA VIE DES SAINTS, I, 258. — MARTYROLOGIUM ROMANUM, ad 3 mart. — SURIUS et les BOLLANDISTES, au 3 mars. —

GOBSCARUS, Vies des Saints, II, 383 sqqq — COU-
TIN, Encyclopédie moderne, VIII, 91. — ТАГГТЕН, De Viris illustribus Ord. S. Bened., lib. III, c 259. — Biographie universelle, X, 383. — NOEL, Leben der heiligen Konigunde von Luxemburg.

LUXEMBOURG, *Denis de*; v. DENIS, *dit de*.

LUXEMBOURG, HENRI DE, évêque de Liège, n'est plus à proprement parler un prince luxembourgeois demandant une place dans cet ouvrage. Nous citerons d'abord l'article que l'auteur du manuscrit des Viri illustres lui a consacré, article qui nous a engagé à mentionner ce personnage: « Henricus Comes Luxemburgensis Episcopus Leodiensis S. R. J. P. Ul-
« timus primorum comitum, maluit Deo
« sacrificare quam illustrem Gentem suam
« propagare. » Nous ajouterons que cette mention se trouve placée entre les années 1237 et 1312.

La généalogie que les auteurs fournissent pour la maison de Luxembourg pourrait faire croire que ce Henri ne serait qu'un personnage fabuleux: Et cependant Chapeauville, de même que Bertels le rappellent nominativement avec sa qualité d'évêque de Liège et de dernier mâle de la branche aînée de sa maison. L'assertion de l'auteur des Viri illustres n'a donc pas été inventée par l'auteur de ce manuscrit. Il a fallu dès lors aller le chercher ailleurs que sur les tablettes établies par Bertholet et ses successeurs; et pour y parvenir, Bertels nous a fourni des données très-précieuses dans le passage suivant: « Fri-
« dericus Gisberti, secundi ordine comitis
« Luxemburgensis filius primogenitus, pa-
« tris demortui primarios titulos, utpote
« Luxemburgensem Comitatum assecutus,
« Gertrudem Gozelonis Gibberi, Ducis
« Lotharingæ filiam sibi in uxorem ascivit,
« atque ex ea filios suscepit Sigifridum,
« Giselbertum, Henricum, ac filiam Erme-
« sindam. Fuerunt isti Frederici filii ad-
« modum nobiliter educati, et multis
« virtutibus evaserunt conspicui. Horum
« Henricus ad regis Franciæ commenda-
« tionem in episcopum LEODIENSEM circa

« *annum Domini 1046 vivente adhuc patre suo electus est, uti liquidum est ex catalogo Episcoporum praelibatae Ecclesiae, sub his verbis: Henricus filius Frederici Lotharingiae Ducis. Nec vero movere quemquam debet, eum non filium Luxemburgensis comitis, eo loci appellari, id enim eo contingit, quod Fredericus pater ejus non modo Luxemburgensis comes, sed etiam Mosellanus in Lotharingia dux ab imperatore pridem extiterat constitutus: ex quo tanquam honoratori patris titulo ipse Henricus episcopus sibi cognomentum usurpabat. Hic autem suae ecclesiae regimen tempore haud longo tenuit, abreptus nimirum praematura morte ex hac vita. In fata similiter ejus duo germani fratres Sigifridus et Giselbertus concessere juvenes, nullo post se relicto haerede. Unde accidit ut praeter ipsorum sororem Ermesindam nulla Frederico patri proles, et ex ejus corpore haeres nemo residuus maneret masculini sexus.* »

Ainsi pour revenir au personnage qui nous occupe, il ne faut pas aller le chercher dans la branche régnante de Luxembourg, mais bien dans la branche aînée de cette maison qui obtint dans les partages de famille de nos premiers dynastes des appanages plus riches et plus considérables que ne l'était le domaine luxembourgeois. Or, nous avons vu dans la généalogie de la Maison de Luxembourg que cette branche fut constituée par Frédéric, troisième fils de cet autre Frédéric, second dynaste de Luxembourg. Ce Frédéric, qui avait épousé d'abord Gerberge comtesse de Bouillon, ensuite Regeline, était devenu duc de la Basse-Lotharingie. De la première de ces unions, à ce qu'il paraît, advinrent Henri, dont il est ici question, puis Sigefroy et Giselbert, morts jeunes et sans alliance, ainsi que Jutte, nommée aussi Ermesinde ou Elisabeth.

Ce Henri, qui ne doit plus à proprement parler figurer parmi les princes luxembourgeois du Luxembourg; puisque

sa branche avait quitté ce pays depuis deux générations, passa sa jeunesse soit à Toul, soit à Verdun, résidence de son père que les Historiens liégeois dénomment même comte de Toul. Après avoir fait ses études il obtint les ordres et devint archidiacre de l'Eglise de Verdun, dignité qu'il occupait en 1075 lorsque Théoduin, 53^e évêque de Liège vint à mourir. Le décès de ce prélat avait donné l'occasion à plusieurs ambitieux de se prononcer en manifestant le désir de lui succéder. Les choses traînaient en longueur et le chapitre ne pouvant tomber d'accord sur le choix d'un nouvel évêque députa vers l'empereur un abbé, du nom de Thierry, qui fut chargé de remettre au prince la crosse épiscopale en signe qu'on accepterait celui qui serait désigné par lui. Godefroid-le-bossu, oncle de l'archidiacre de Verdun, sollicita sur ces entrefaites l'empereur par de si puissantes raisons qu'il parvint à l'engager à dénommer Henri à l'évêché vacant, à la grande stupéfaction de ses nombreux compétiteurs.

Le nouvel évêque fut reçu à Liège avec de grandes acclamations et se fit sacrer encore pendant la même année par l'archevêque de Cologne, son métropolitain.

L'évêque Henri, dit de Verdun par Dewez, de Toul par les historiens liégeois et de Luxembourg ou de Lotharingie par l'auteur des *Viri illustres*, Bertels, Chapeauville, etc. fut à bon droit surnommé le pacifique; car tous ses vœux comme tous ses efforts et ses sacrifices mêmes n'ont jamais tendu qu'à la paix. Il vit avec une peine extrême la guerre qui s'alluma entre Godefroid de Bouillon (v. cet article dans l'Appendice) et l'évêque de Verdun, lequel dernier prétendait que Godefroid-le-Bossu, duc de Lothier avait enlevé par force le comté de Verdun à son église; et qu'après la mort de ce duc ce comté devait lui être restitué. Godefroid de Bouillon soutenait au contraire que, comme neveu de Godefroid-le-bossu, le comté lui appartenait en qualité d'héritier de son oncle.

Les deux parties en étaient déjà venues aux mains et des succès avaient été remportés de part et d'autre, lorsque l'évêque de Liège voulant prévenir les suites plus fâcheuses que cette lutte pouvait entraîner, conçut le louable projet de ménager un accommodement entre les contendants : il proposa en conséquence une entrevue à l'abbaye de St. Hubert ; mais il ne put opérer entre le duc et l'évêque une réconciliation si parfaite qu'ils ne conservassent l'un contre l'autre une défiance cachée, jointe à un ressentiment secret. Le comte de Namur qui s'était attaché à l'évêque de Verdun, voulut de son côté se mettre en mesure à tout événement : il fit en conséquence fortifier le château de Mirwart, situé sur une hauteur à une lieue et demie de Saint-Hubert. Mais Henri, évêque de Liège, toujours porté à favoriser Godefroid, rompit les mesures d'Albert en achetant de Richilde, comtesse de Hainaut, ce château avec toute la seigneurie qui en relevait ainsi que les terres de Bras et de Grupont ; il ajouta aussi de nouveaux ouvrages au castel et permit à l'abbé de St. Hubert qu'il estimait beaucoup, d'ériger dans le manoir même un petit cloître dédié à St. Michel, lequel fut occupé par ses religieux ; il confia enfin à l'abbé le gouvernement de la forteresse.

Ce fut aussi du temps de l'évêque Henri qu'on institua le tribunal de paix pour mettre fin aux petites guerres entre les seigneurs, commencées souvent pour les motifs les plus frivoles, ainsi qu'aux rapines si fréquentes à cette époque où il ne régnait de droit que celui du plus fort. Tous les principaux nobles, les comtes et les ducs adhérèrent aux statuts de cette institution si salutaire pour son époque. Le seul comte de Laroche refusa d'y souscrire et leva même dans sa terre une petite armée avec laquelle il osa résister à tous les confédérés. Il fut aisément et complètement mis en déroute ; mais cette défaite ne le déconcerta point : il s'enferma dans son château de Laroche qui était

très-fort et abondamment pourvu d'approvisionnement. L'ennemi vint en former le siège qui dura sept mois. Lorsque les vivres commencèrent à manquer, le comte imagina un stratagème pour donner le change aux assiégeants : il fit sortir du château un porc bien nourri, gros et gras. L'ennemi, qui s'en saisit, prit facilement le change, jugeant d'après l'embompoint de l'animal enlevé que les provisions des assiégés étaient encore en abondance ; il se trouvait d'ailleurs fatigué de ce siège qui durait depuis trop de temps, à une époque où l'on était habitué à n'avoir affaire qu'à de simples murailles ; et la pensée qu'il devait avoir d'être forcé à camper bien du temps encore avant de pouvoir conquérir la place par famine, le déterminait à faire la paix et à se retirer. Le comté de Laroche ne fut donc pas compris dans la Trêve-de-Dieu ou le Tribunal-de-paix, car c'est bien sous ces deux noms que l'institution dont nous parlons est désignée par les chroniqueurs.

L'Evêque Henri de Luxembourg mourut le 2 novembre 1091 et fut inhumé dans l'église de Notre-Dame, à Huy.

Si nous avons consacré un article à ce personnage qui, nous le répétons, n'est plus luxembourgeois à nos yeux, ce ne fut que pour commenter le texte du manuscrit des Viri illustres que nous avons pris à tâche de reproduire absolument dans son entier dans notre ouvrage.

Viri illustres, I, N° 14 — FISKE, *Sancta Legia Romanæ Ecclesiæ filia, sive Historia Ecclesiæ Leodiensis*, 322, sqqq.—FOULON, *Historia Leodiensis*, I, 242, sqqq.—DREWZ, *Histoire du Pays de Liège*, I, 82, sqqq.—BRUTELS, édit. orig. 28, sq ; édit. BISMARA et MICHEL, 1886 ; 47, sq. ; édit. Amsterdam, 189, sq.

LUXEMBOURG, HENRI, COMTE DE, soi-disant évêque de Metz, a obtenu de l'auteur du manuscrit des Viri illustres la mention suivante : « Henricus Comes « Lucelburgensis Episcopus Metensis, ædificavit Basilicam Sancti Stephani ibidem. »

Il y a évidemment ici confusion de noms en ce que l'on aura voulu écrire, THEODE-

RICUS ou **THEODORICUS** au lieu de *Henricus*; car il n'y a jamais eu sur le siège de Metz un prince de la maison de Luxembourg du nom de Henri. Aussi l'acte même qui est ici attribué à ce soi-disant Henri revient-il à *Théodoric* ou *Thierry* (mort en 1042), fils du comte Sigefroy de Luxembourg, et que le même manuscrit avait déjà inscrit à la page précédente. Nous renvoyons ainsi le lecteur à l'article *Luxembourg, Thierry ou Théodoric de*, en faisant observer que, ayant pris l'engagement de donner dans son intégrité le manuscrit des *Viri illustres* nous ne nous sommes pas cru autorisé à supprimer ce passage bien qu'erroné, et que nous pensons ne pouvoir attribuer qu'à une erreur purement matérielle ou à une faute du copiste.

Viri illustres, I, N° 11.

LUXEMBOURG, HENRI DE, dit le jeune, était fils du comte Frédéric de Luxembourg et de Berthe, comtesse de Flandre, son épouse; conséquemment frère de Giselbert ou Gilbert qui obtint les possessions paternelles dans le Luxembourg, et d'Adalbéron qui fut évêque de Metz (v. son article). Quant à Henri, il reçut de l'Empereur Henri II son beau-frère le duché avec le titre de duc de Bavière, ce duché n'étant pas encore héréditaire, et succéda ainsi à Henri fils de l'empereur Conrad-le-Salique.

Ce personnage n'appartient que fort indirectement à la Biographie luxembourgeoise. Voici ce que le manuscrit des *Viri illustres* dit de lui: « 1046. Henricus de Luxemburgo Bavarie dux sub Henrico III Imperatore militavit in Apula contra Nortmannos, ibidemque mortuus. »

D'autres auteurs au contraire, tel que Hermann Contract le font mourir à Trèves en 1047. Ce qui paraît certain c'est qu'il reçut sa sépulture dans cette ville.

Viri illustres, II, N° 123.—*Fassa, Familia augusta Luxemburgensis; Tabula II*, et pag. 8, sq. probatium.

LUXEMBOURG, HERMAN DE, Comte de Salm; v. *SALM, Herman, Comte de*.

LUXEMBOURG, Herman de; v. *HERMAN, dit de Luxembourg, le frère*.

LUXEMBOURG, JEAN-SOBESLAS DE, n'appartient pas à la Biographie luxembourgeoise; et si nous faisons mention de lui ce n'est que pour donner le manuscrit des *Viri illustres* dans son entier. Voici ce que l'auteur de cet ouvrage dit de ce personnage: « Joannes, aliter Sobeslaus de Lucelburgo filius Joannis Marchionis Moraviæ, Nepos Joannis Regis Bohemiæ, Comitibus Lucelburgensis ex Episcopo Olomucensi patriarcha aquilensis S. R. I. Princeps. »

Il était fils de Jean-Henri, marquis de Moravie, qui lui-même l'était de Jean l'aveugle, roi de Bohême et comte de Luxembourg.

Viri illustres, I, N° 94.

LUXEMBOURG, JEAN-Wenceslas, ou plutôt simplement Jean, se disant de, n'appartient pas plus à la Biographie de ce pays que le personnage qui précède; et l'article qui le concerne dans le manuscrit des *Viri illustres* offre même une variante très notable entre les copies des Bibliothèques de Luxembourg et de Trèves. Voici la leçon de celle de Luxembourg: « 1398. Joannes Wenceslaus C. Ducis Luciliburgensis Filius ex episcopo Argentoratiensi Archiepiscopus Moguntinus S. R. I. princeps Elector. » L'exemplaire de Trèves porte au contraire: Joannes Wenceslai C. Ducis Luciliburgensis Filius etc.; et ceci semble plus grammaticalement exact. En effet, vers cette époque vivait Wenceslas, dernier comte (C.) et premier duc de Luxembourg; notre personnage devait donc être son fils. Mais Wenceslas I n'a pas eu d'enfant légitime de Marguerite duchesse de Brabant, son épouse. Il s'agit par conséquent d'un fils naturel qui du reste est rappelé sur les tablettes généalogiques d'Abraham-Godefroid Faber, par Olivier Vredius, dans ses preuves pour

la généalogie de la maison de Flandres, et par beaucoup d'autres auteurs. Il était conséquemment né en Brabant où son père résidait, n'ayant retenu que le nom de Luxembourg. Bertels qui fait de ce Jean un fils légitime du duc Wenceslas, ajoute qu'il mourut avant son père. Nous ne connaissons du reste aucune particularité sur le compte de ce prélat.

Viri illustres, I, N° 21.—A. G. FABER, *Familia augusta Luxemburgensis, ex monumentis fide dignis demonstrata*; Tabula V. et Probationes, 68, N° 21.—OLIV. VAZDIUS, *Probationes Genealogiæ Comitum Flandrensiæ*, P. I, ad Tab. X, p. 401 —BERTELS, 61 et 120.

LUXEMBOURG, RODOLPHE DE, a obtenu dans le manuscrit des *Viri illustres* l'article qui suit : « 1109. Rudolphus filius « Conradi Lucelburgensis, Monasterii Sti- « Vitonis Verduni Abbas. »

Ce personnage, vraisemblablement le plus jeune des fils de Conrad I, le premier des seigneurs du Luxembourg qui étendit son titre de comte sur cette terre, et de Clémence de Longwy, embrassa la carrière religieuse et entra d'abord à l'abbaye de St. Airy, puis dans celle de St. Vanne de Verdun, dont il fut élu le quatorzième abbé, vers l'année 1078. Il paraît que cet abbé, zélé partisan du Saint-Siège contre l'empereur Henri IV, eut à subir de ce chef bien des tracasseries de la part de Thierry évêque de Verdun qui était attaché à l'empereur, puisque les annales nous apprennent que l'évêque le chassa de son monastère et le reléguâ dans le château de son père, à Luxembourg. Ces faits se passèrent vers l'année 1081 ou 1082, pendant que le comte Conrad I était occupé à la construction de l'abbaye de Munster. Il chargea en conséquence son fils de présider à cette construction. Lorsque Rodolphe vit cet ouvrage achevé il se retira à l'abbaye de St. Bénigne de Dijon où il se trouvait lorsque le corps de son père, mort pendant son pèlerinage en Terre-Sainte, fut ramené à Luxembourg en 1086. Il y accourut pour rendre à l'auteur de ses jours les derniers devoirs

de la religion et de la tendresse filiale ; et la plaque en plomb trouvée dans le tombeau de ce comte marque bien cette circonstance, puisqu'elle porte que l'inhumation du défunt a eu lieu par les propres mains de ses fils, parmi lesquels l'abbé Rodolphe est dénommé. Après cette cérémonie le prélat retourna à St. Bénigne où il resta avec ses autres religieux qui avaient été exilés comme lui, jusqu'à la mort de l'évêque en 1095. Le successeur de ce dernier se hâta de rappeler Rodolphe et les siens de l'exil et de les réintégrer. Depuis cette époque l'Histoire ne mentionne plus aucun fait particulier de l'abbé Rodolphe qui passa le reste de ses jours dans les exercices de la piété la plus austère et la plus exemplaire. Vers les derniers temps de sa vie il se retira au prieuré de Flavigny qui dépendait de son abbaye, afin d'y être plus en repos. On croit qu'il mourut en 1099 ou 1100, en odeur de Sainteté.

D. CALMET, *Hist. de Lorraine*, I, anté textum, CCIV.—FABER, *Familia augusta Luxemburgensis*, Tab. III.—BERTHOLST, III, 281, sqq. et 307, sqq.—*Viri illustres*, I, N° 10.—Toutes les Histoires du Pays de Luxembourg.

LUXEMBOURG, THÉODORIC ou THIERRY DE, a reçu cette courte mention de l'auteur du manuscrit des *Viri illustres* : « Theodericus comes Luxemburg. Episcopus Metensis, S. R. I. Princeps. »

Théodoric de Luxembourg, qui était fils puiné du comte Sigefroy premier seigneur de Luxembourg et de la comtesse Hedwige, était apparemment chanoine de l'Eglise de Metz lorsqu'Adalbéron II, quarante-huitième évêque de ce diocèse vint à mourir après avoir résigné son évêché en faveur d'Adalbéron son neveu, fils de Théodoric, duc de Mosellane ou de la Haute-Lorraine. Comme le jeune Adalbéron était encore très-loin d'avoir atteint l'âge canonique requis pour être sacré évêque, son père Théodoric chargea son parent Théodoric de Luxembourg, du soin de l'administration du temporel et du spirituel du diocèse.

Celui-ci ayant accepté cet office, s'appliqua d'abord à diriger les affaires avec une extrême prudence et une grande sagacité, au point, dit Meurisse, que tous concurent bientôt du regret de ce que lui-même ne fût pas évêque titulaire; et qu'ils finirent par lui proposer de se déclarer évêque. Quoiqu'il en soit, c'est-à-dire que ces représentations lui eussent été faites réellement ou qu'il eût agi par l'impulsion de sa propre ambition, Théodoric finit par chasser le jeune Adalbéron son pupille, et à se dénommer évêque de Metz.

Vers la même époque l'empereur Henri II, qui avait épousé Cunégonde de Luxembourg, sœur de Théodoric, fonda l'évêché de Bamberg auquel il fit donation d'une grande partie des biens patrimoniaux de l'Impératrice qui, comme on sait, n'avait pas d'enfants parce qu'elle avait fait vœu de chasteté perpétuelle ainsi que l'empereur son époux. Les frères de Cunégonde qui voyaient par l'effet de cette donation échapper l'espoir de pouvoir rentrer un jour en possession de cet héritage, commencèrent d'abord à murmurer et passèrent ensuite à des hostilités ouvertes contre l'empereur leur beau-frère (v. l'art. Luxembourg, Adalbéron de, Prévôt de St. Paulin). Théodoric, évêque de Metz se joignit dans cette occurrence à ses autres frères; et, mettant sa confiance dans la valeur des messins, les appela aux armes, marcha contre le père du jeune Adalbéron qui voulait réintégrer celui-ci de force, le défit et l'emmena même prisonnier. L'empereur de son côté, voyant cet attentat de son beau-frère, leva incontinent une forte armée avec laquelle il vint mettre le siège devant la ville de Metz. Théodoric ne s'en émeut point; il prend aussitôt la résolution de tenir tête aux troupes impériales, et, pour fournir aux frais de la guerre il engage hardiment toutes les terres de son évêché. Mais à la fin le jeune Adalbéron, au sujet duquel tant de sang était répandu, étant venu à mourir, la paix fut conclue à la condi-

tion que Théodoric conserverait l'évêché de Metz: cette paix, dit-on, se fit par la médiation de Héribert archevêque de Cologne.

Lorsque le calme fut revenu dans son diocèse, Théodoric s'occupait uniquement d'affaires religieuses et des soins qu'il devait à ses ouailles. Il commença en 1020 la construction de sa cathédrale qu'il éleva jusqu'à la voûte et qu'il enrichit d'un bras de St. Etienne qu'il avait rapporté de Besançon.

Théodoric gouverna l'Eglise de Metz pendant quarante-deux ans, dont dix furent passés en guerre avec l'empereur son beau-frère. Il mourut le 30 avril 1046 et fut inhumé dans sa cathédrale. Lorsqu'on ouvrit son tombeau en 1521, on y trouva ses ossements avec une plaque en plomb, sur laquelle on lisait cette inscription:

II. Kal. May obiit Theodericus Junior Ecclesiæ Metensis Episcopus.

Son monument funéraire portait l'épithaphe que nous allons transcrire :

LY EVESQUE THEODORIQUE,
SES BIENFAICTS LUI SOIENT MERITE,
IL PRINT COURAGE EN TELLE GUISE,
QU'IL COMMENÇA LA GRANDE ESGLISE.
ET PRINT CETTE DEVOTION,
EN L'AN DE L'INCARNATION
ENVIRON L'AN MIL ET VINGT ANS,
FUT COMMENCÉ EN CETUI AN.
ET SI DONNA LA GRANDE COURONNE
QUI AUTOUR DU CHOEUR ENVIRONNE.
POUR AVOIR MEMOIRE DE LY
IL FUT DESSOUS ENSEVELY.

MEURISSE, Histoire des Evêques de Metz, 343, sqq. — *Viri illustres*, I, N° 6. — BRATMOLET, II, P. J. II; et III, 87, 60, sq. 80. 82, sq. — FABER, *Familia augusta Luxemburgensis*, Tab. I; Probat. 3 sq. N° 3 — D. CALMET, *Hist. de Lorraine; ad annos concernentes* — NEYEN, *Histoire du Pays de Luxembourg*; msct.

LUXEMBOURG, *Walram de*; v. WALRAM, *dit de*.

LUXEMBOURG, LA BRANCHE CADETTE DE LA MAISON DE LUXEMBOURG, dite: de *Luxembourg Ligny, ou de St. Pol*, etc.; v. l'APPENDICE, aux mêmes mots.

M.

MACHER, *Willibrorde*, né à Remich, le 19 février 1807, était fils aîné de Willibrorde Macher et d'Anne Françoise Hippert. Son père et son grand-père avaient été, comme lui, Bourgmestre de la ville de Remich où sa famille est depuis fort longtemps très-honorablement connue.

Vers 1819 Willibrorde Macher entra à l'athénée de Luxembourg où il fit avec succès ses études de collége. Il alla ensuite à Liège entendre pendant deux ans les leçons de droit civil afin de se préparer au notariat auquel il se destinait.

De retour dans sa ville natale il commença son stage qu'il avait à peine achevé lorsque la révolution belge éclata à Bruxelles (1830). Attaché par conviction à la dynastie de Nassau-Orange il ne voulut point adopter les principes proclamés par le gouvernement provisoire de la Belgique. Cette résolution ne pouvait manquer de lui susciter de nombreux ennemis, surtout dans la basse classe de la société qui se laisse si facilement entraîner sans raisonner, par les prédications furibondes et les promesses impossibles à remplir des apôtres révolutionnaires. Ce n'est pas que nous veuillions ici faire un reproche à l'un ou à l'autre des deux partis qui se trouvaient alors placés face à face; mais nous pensons pouvoir flétrir avec raison cette prétention du plus fort qui entend assujettir les convictions du plus faible, comme si ces convictions ne devaient pas rester libres alors qu'elles n'ont pas dégénéré en passions capables de troubler l'ordre public. Et en effet, Macher ne tarda pas, lui et quelques autres notables de Remich qui partageaient sa foi politique, à se voir en butte à des persécutions incessantes qui allèrent jusqu'à se traduire en menaces d'assassi-

nat, et ces menaces furent même un moment très près d'être exécutées par une populace ignare et aveuglée par la passion. Afin d'échapper au danger, Macher crut prudent de s'expatrier pour quelque temps, et ce fut le moyen le plus prudent. Comme à son retour au foyer paternel après six mois d'absence, les affaires politiques n'avaient pas encore été arrangées, il fit son occupation unique de l'étude du droit, du notariat et des combinaisons mathématiques pour lesquelles dernières surtout il avait une prédilection toute particulière. De ces exercices naquit une invention qui promet, dit-on, de devenir d'une grande utilité pratique: Il composa plusieurs *calculateurs*, dont l'exactitude et l'ingénieuse combinaison semblent incontestables. Ce travail utile il l'avait communiqué à plusieurs de ses connaissances très-à-même de l'apprécier, et toutes l'avaient fortement engagé à le publier.

Jean-Joseph Welter (v. son art.), notre célèbre chimiste luxembourgeois lui écrivit entr'autres peu de temps avant sa mort: « Je voudrais voir constater les progrès « de votre si utile, si simple, si ingénieuse et si heureuse invention. Je la crois « arrivée à toute la perfection dont elle est « susceptible puisque vous l'avez adaptée « à tous les cas applicables. Je vous convie d'en hâter la publication. »

Nous ne savons pas si Macher a eu l'intention de donner cette œuvre au public; mais nous venons d'apprendre que sa famille se propose de le faire.

Ces travaux scientifiques l'occupèrent exclusivement, avons-nous dit, jusqu'à la reprise de possession par la Maison de Nassau-Orange du Luxembourg morcelé (1839); et par un de ses premiers actes, la nouvelle administration nomma

Willibrorde Macher aux fonctions de notaire à la résidence de Remich (31 janvier 1840). Dans l'exercice de cet honorable ministère il sut constamment se faire aimer et considérer par ceux qui avaient des relations avec lui. L'aménité de son caractère, son intégrité, son dévouement, ses connaissances étendues lui avaient acquis l'estime de tous, parce qu'en effet il fut toujours homme de bien.

Elu en 1848 membre de la Constituante, il fut constamment compté parmi ceux qui professaient les idées les plus saines et qui votaient dans le sens le plus libéral. Aux deux élections périodiques suivantes il fut chaque fois et à une très notable majorité, réélu membre de la législature; et il ne démentit jamais ses principes. Aussi le peuple comme le gouvernement avaient-ils placé une confiance égale dans ses lumières, tellement que le premier l'envoya au conseil communal tandis que le second, par arrêtés des 22 janvier 1849 et 22 décembre 1854, le nomma aux fonctions de Bourgmestre de la ville de Remich.

Il faisait aussi partie de la Chambre des notaires de l'arrondissement de Luxembourg et avait été, en 1854 et 1856, désigné pour présider le conseil de milice du district de Grevenmacher. Finalement, la société archéologique du Grand-Duché l'avait inscrit sur le tableau de ses membres correspondants.

Comme notaire, nous l'avons dit, Macher s'est constamment distingué par sa probité et par ses connaissances; comme Bourgmestre de sa ville natale il a su rendre à cette commune des services réels; comme député il figurait au nombre des membres les plus influents de la Chambre: Remich lui doit, entr'autres en grande partie sa rampe d'accôtage, et le canton qu'il représentait tout ce qui pouvait être raisonnablement obtenu.

D'un autre côté, sa droiture, sa bonté, son intelligence lui avaient attiré la bienveillance du Souverain et celle de ses compatriotes. La considération dont il jouissait lui valurent différentes proposi-

tions flattenses de la part du gouvernement, et en 1853 la confiance du Roi l'avait même appelé parmi les conseillers de la couronne: il n'a en effet dépendu que de lui de devenir administrateur-général; mais ses affaires privées et surtout sa modestie, peut-être d'autres sentiments encore qui ne peuvent d'ailleurs tourner qu'à son honneur, ne lui ont pas permis d'accepter ce poste éminent.

Tant de bienveillance de la part du Chef de l'Etat ne pouvait manquer d'attirer à Macher des distinctions honorables; aussi Sa Majesté, voulant récompenser un de ses sujets qui lui étaient le plus sincèrement dévoués, venait-elle de le créer chevalier de Son Ordre de la Couronne de chène au moment presque où une fièvre maligne l'enlevait à sa famille, à ses concitoyens, à ses nombreux amis et à son Pays: la croix d'honneur ne put plus qu'orner son cercueil.

A tous les titres que nous venons d'énumérer et qui rendent Macher digne de la considération de la postérité, nous nous croyons en devoir d'ajouter qu'il était attaché par amour et par conviction au culte de ses pères, qu'il avait infiniment à cœur la prospérité de l'enseignement public et faisait tous ses efforts pour trouver dans son rayon d'action, comme Bourgmestre et comme citoyen, les moyens les plus efficaces pour soulager les misères de l'indigence.

Marié en 1837 à demoiselle Marie-Joséphine Augustin, de la même ville, il avait eu la douleur de perdre sa jeune épouse qui, dit-on, avait été bien digne de lui par ses qualités du cœur et de l'esprit: Les pauvres de Remich honorent encore aujourd'hui sa mémoire en allant, depuis le printemps jusqu'en automne de chaque année, planter des fleurs sur sa tombe.

Willibrorde Macher est mort le 14 juillet 1856, à l'âge de 49 ans.

Souvenirs contemporains. — Renseignements fournis, — Comptes-rendus des sessions législatives, de 1848 à 1853 — Les journaux: la Revue, des 17 et 27 juillet; Luxemburger Wort für Wahrheit und Recht, du 26 juillet; et Triersche Zeitung, du 16 août 1856.

MÆYSZ, Jean-Pierre, est né vers 1754, à Strasbourg, d'un père originaire du village d'Olm, commune moderne de Kehlen.

Comme ses parents avaient peu de fortune ils voulurent lui faire apprendre le métier de tailleur d'habits que son père professait. Mais le jeune Mæysz témoigna contre ce projet un dégoût si décidé qu'il fallut y renoncer pour l'amener au monastère de Marienthal chez un parent qui était aumônier de ce prieuré, afin de lui faire donner les premiers éléments des humanités pour pouvoir être admis ensuite dans un collège ; mais encore le jeune homme se rebuta bientôt et manifesta le désir d'apprendre l'état de relieur de livres qu'il avait vu pratiquer par son parent. Celui-ci consentit à ce projet et le mit en apprentissage à Luxembourg. Quand Mæysz se crut assez avancé pour pouvoir se présenter dans un atelier il se mit à voyager afin de se perfectionner : car il était jaloux d'apprendre parfaitement l'état qu'il s'était choisi. Dans ce but il parcourut successivement et dans l'intervalle de neuf ans les principales capitales de l'Europe et travailla plus ou moins longtemps à Strasbourg, à Prague, à Vienne, à Pesth et finalement à Paris où cependant il ne séjourna que quelques mois parce que le métier de relieur y était pratiqué par plusieurs classes différentes d'ouvriers : la tranche marbrée était faite par le peintre, les dorures par un doreur spécial, etc., lesquels partageaient ainsi entre eux les différentes parties du métier.

Voyant qu'il n'y avait pour lui rien à apprendre à Paris Mæysz revint à Luxembourg où il travailla d'abord pendant quelques années dans l'atelier de l'imprimeur Pierre Bruck. S'étant ainsi successivement et insensiblement procuré tous les outils nécessaires pour pouvoir exécuter les différentes parties de son état d'après les perfectionnements alors à la mode, il se maria et s'établit pour son propre compte.

Pour commencer il n'eut de pratiques que celles que Bruck se voyait obligé de lui envoyer, faute d'avoir lui-même des

ouvriers assez habiles pour les satisfaire. Mais comme Mæysz se recommandait autant par la solidité que par l'élégance de ses reliures il eut bientôt acquis la confiance des couvents et du clergé, pour les missels et les livres de chœur en grandissime format ; et la *Bibliothèque de Luxembourg* fournit des preuves incontestables du talent de cet artiste qui fut le premier dans le pays qui connût et exécutât l'art de relieur avec une perfection qu'on n'avait jusque-là rencontrée chez aucun ouvrier luxembourgeois.

Quant aux ouvrages de luxe il n'y avait guère alors que les bréviaires ou les livres d'heures qui étaient reliés en maroquin rouge ou vert et dorés sur tranche : Mæysz excellait dans cette spécialité.

Animé par la plus louable ambition, il voulut par des espèces d'échantillon montrer ce qu'il serait bien capable d'exécuter s'il se trouvait des amateurs qui voulussent rémunérer son travail selon ses mérites. Dans cette intention il mettait tous les ans son luxe et épuisait les ressources de son art dans la reliure d'un certain nombre d'Almanachs du Pays, destinés à être offerts pour étrennes aux principaux personnages de la ville et du Duché ; mais il ne se présenta que très rarement des ouvrages hors-ligne à exécuter ; et alors lui seul en était toujours chargé, parce que seul parmi les ouvriers de Luxembourg il était capable de les faire : ainsi ce fut à Mæysz qu'on s'adressa pour la reliure de l'acte de foi et hommage que les Trois-Etats rendirent à l'Empereur Joseph II. Cette exécution fut commandée en velours rouge avec dorures sur tranche ainsi que sur les couvercles. Il possédait seul alors à Luxembourg le secret d'appliquer la dorure sur le velours et son ouvrage a fait avec raison, dit-on ; l'admiration de la Cour de Vienne et de tous les connaisseurs qui ont eu l'occasion de le voir.

Mæysz a donc mérité la place que nous lui donnons dans cet ouvrage : il a été, à proprement parler le premier qui à

Luxembourg et dans tout le Pays ait connu dans sa perfection le métier de relieur et qui l'ait professé dignement, joignant à l'amour pour l'état qu'il s'était choisi celui d'un travail assidu, afin de pouvoir honorablement entretenir sa famille qui se composait de cinq fils, dont le plus jeune seul a vécu.

Jean-Pierre Mæysz est mort à Luxembourg, le 11 janvier 1814, à l'âge de 60 ans, victime d'un sentiment d'humanité qui l'avait porté à ouvrir et à renouveler le pansement d'un soldat blessé dont les plaies n'avaient pas été visitées pendant quinze jours et chez lequel la gangrène s'était déclarée : Mæysz gagna cette terrible affection qui l'enleva au bout de peu de jours.

Notes communiquées par M. le Professeur NAMUR.

MAIER, *Mathias*, ainsi que son père, originaires d'Echternach, vivaient pendant le dix-huitième siècle et s'acquièreient de la réputation comme sculpteurs.

MULLER, Sauerthal, 88.

MAISONNET, *Pierre*, est né le 15 octobre 1750, d'une famille bourgeoise de Luxembourg. Comme dès sa jeunesse il montrait des dispositions heureuses pour le dessin et la peinture, ses parents le mirent en apprentissage chez le frère Abraham (v. l'art. Gilson, Abraham), d'Orval qui lui enseigna les premiers principes de son art. Quelques années plus tard il voulut aller visiter l'académie de Vienne où cependant il ne séjourna que peu de temps. De retour à Luxembourg vers 1780, il eut l'honneur d'être admis à faire le portrait de l'empereur Joseph II à son passage en cette ville, le 31 mai 1781.

Maisonnet, qui n'était pas un talent transcendant, s'occupa pendant un assez grand nombre d'années à faire ou à retoucher des tableaux d'église et à peindre des ornements de salon; il a aussi exécuté plusieurs petits paysages à la détrempe; mais ses ouvrages sont peu esti-

més. Plus tard il fut appelé à succéder à M. Pioche comme professeur de dessin au collège de Luxembourg où il forma quelques bons élèves, entr'autres un de ses fils, *Pierre-François Maisonnet* qui fut à son tour professeur de dessin à Luxembourg, puis à Echternach; mais qui n'a cependant, que nous sachions, laissé aucune œuvre de grande valeur: Il est décédé à Echternach, en juillet 1826.

Pierre Maisonnet, le père, mourut entre 1825 et 1830, ignoré et accablé de vieillesse.

Souvenirs contemporains. — Renseignements communiqués.

MALBERG, *la famille de*, dont le castel féodal se trouvait placé sur la Kyll, est éteinte. Elle formait une des plus anciennes maisons nobles du Luxembourg, portant: d'argent, à l'écusson de gueules; heaume couronné d'or; cimier: un chapeau rond en pointe, couvert de feuilles de laurier placées l'une sur l'autre, de sable, entre deux cornes adossées, l'une de gueules, l'autre d'argent. Les seigneurs de ce nom paraissent déjà dans l'histoire sous l'année 1052.

BRASCH, *Eiffia illustrata*, I, pars altera, 473, sqqq. — UNERSCHÜCK.—BRUNOLET, III, 25; IV, 177, 223, 290, 293, 322, 324; V, 221; VI, 43, 275, sq. VII, 9, 221, 257, 451, 486; VIII, 174.—PIZZART, III.—Notes d'études.

MALBERG, *Conon ou Cunon de*, vivait pendant la seconde moitié du douzième et les premières années du treizième siècles. Suivant toute vraisemblance il était fils d'Adalbéron, seigneur de Malberg. Nous le voyons compris parmi les témoins dans la chartre de l'empereur Frédéric I, de l'année 1157, par laquelle ce prince ordonnait à l'archevêque de Trèves de restituer l'abbaye de St. Maximin. Les historiens s'accordent à dire que ce personnage passa une grande partie de sa vie dans le maniement des armes et les prouesses de la chevalerie parmi laquelle il s'acquît une grande réputation de valeur. Il avait plus de quarante ans lorsqu'il prit

la croix et fit le voyage d'outre mer pendant lequel les sentiments religieux prirent le dessus dans son âme ; car à son retour il entra à l'abbaye de Hemmerode où il passa les trois dernières années de sa vie dans les exercices de la piété la plus exemplaire. Les annales de cette maison rapportent que : un jour un seigneur de ses amis, nommé Henri d'Isembourg, ayant enlevé un étalon appartenant au monastère il fut envoyé pour le répéter ; et que ce seigneur n'ayant pas écouté sa demande, Conon le cita dans un certain temps au jugement de Dieu, comme du reste cela était de mode alors. Que de retour à l'abbaye il avait dit à son abbé : J'ai pris la croix un vendredi, je me suis donné à vous dans ma chapelle un vendredi, j'ai reçu l'habit religieux un vendredi ; que me reste-t-il à faire sinon de mourir un vendredi ? Et qu'en effet il est mort le vendredi suivant. On ajoute que le seigneur qui avait volé le cheval, touché de repentir, le ramena nu-pieds au tombeau de Conon. Ces faits doivent s'être passés vers l'année 1202.

BENSCH, *Eiffia illustrata*, I, p. altera, 476. — VON STAMMERSIC, *Metrop. Eccles. Trever.* II, 148, sq. — DURANT, *Hist. de Lorraine*, II, 177. — BERTHOLDET, IV, 293. — MORRIS, *Supplément*, II, 443, sq. — PERRET, III. — Notes d'étude.

MAMERANUS, *Henri*, est né pendant la première moitié du seizième siècle au village de Mamer près de Luxembourg, non dans cette ville comme quelques auteurs l'ont erronément avancé : Il prit même son nom de son endroit natal. Henri de Mamer ou Mameranus, après avoir fait de bonnes études vers lesquelles le poussaient d'ailleurs ses dispositions naturelles, alla s'établir à Cologne où il se fit imprimeur et libraire. Il s'occupait également avec succès de poésie et de littérature. Voici ce que l'auteur du manuscrit des *Viri illustres* dit de lui : « 1560. Henricus Mammeranus prioris — « *id est Nicolai* — frater et ipse poeta laureatus et philologus. »

Suivant M. Ulveling il serait mort en

1550. Mais nous avons encore de lui des ouvrages imprimés de son vivant et qui portent la date de 1556. Il est donc à croire que le milésime donné par les *Viri illustres* est celui de son décès.

Nous connaissons de Henri Mameranus les compositions suivantes : 1^o *Libellus de priscæ monetæ supputatione* ; Cologne, 1551. — 2^o *Tractatus de causâ calamitatum hujus temporis* ; Cologne, 1546. etc. Les titres des autres n'ont pas été découverts.

SWERTIUS, *Athensæ Belgicæ*, 335. — WILHELMUS AWILHELMUS, *Disquis. antiquar. Histor. Luxemburgis*, II, c. 6. §. 3. — COURTIN, *Encyclopédie moderne*, litt. M. — DURANT, *Catal. des auteurs Lorrains*. — UVELING, 38. — *Viri illustres*, III, N^o 201. — MORRIS, *Supplément*, III, 279. — VALÈRE ANDRE, *Bibliotheca belgica*, 692. — MANUSCRIT COLONIAE. — HARTMANN, *Bibliotheca coloniensis*, 340. — *Biographie universelle*, XXVI, 428. — NEURMANN, *Les auteurs luxembourgeois*, 16.

MAMERANUS, *Nicolas*, frère puîné de Henri qui précède, était originaire du même village et adopta pour les mêmes motifs le surnom de Mameranus. L'auteur du manuscrit des *Viri illustres* fait son éloge dans la phrase suivante : « *Nicolaus Mammeranus ex pago hujus nominis urbi Luxemburgensi proximo poeta laureatus.* »

Nicolas Mameranus avait fait ses études à Emmerich au duché de Clèves, chez les religieux Jérômites. Il était bon poète et excellent orateur, mais surtout militaire courageux. Il accompagna même à ses propres frais l'empereur Charles-Quint au siège d'Alger où il se distingua par son imperturbable sangfroid, comme le prouve une lettre qu'il adressa du camp même à Christophe de Schauwenbourg (v. son art.), alors président du siège des nobles à Luxembourg. Il s'était du reste rendu agréable à l'empereur par sa belle humeur et ses bons mots. Cependant son esprit s'affaiblit sur la fin de sa vie ; et, après avoir diverti les princes par ses saillies il les amusa par ses extravagances : il se nommait la mamelle de Virgile et ne paraissait en public que couronné de lau-

rier, apparemment parce qu'il avait été proclamé prince de la poésie.

Nous n'avons pas découvert l'année exacte de son décès; cependant il vivait encore en 1564, mais il ne paraît plus après 1570. Il a publié un grand nombre d'ouvrages dont nous allons donner les titres. Ce sont: 1°. Formula auspiciandi finiendique diem certis precatiunculis; Antwerpia, 1553. — 2°. Liber de confessione privata ad aures sacerdotis, 1546. — 3°. De venatione; c'est un poème dans lequel tous les vers commencent par la lettre C. — 4°. Historia de Electione Caroli Quinti. — 5°. Liber de Bello saxonico. — 6°. Iter Cæsaris sexennale per Germaniam. — 7°. Iter Cæsaris ex Inferiore Germania ab anno 1545 usque Augustam Rætiam in Superiori Germania, anno 1547, quo usque singulis diebus et ad quot milliaria perrexerit; Colonia, apud Henricum Mameranum, 1550. — 8°. Liber de bello gallico. — 9°. Commentarii Rerum a Carolo V gestarum. — 10°. Epitome rerum gestarum Caroli V ad Philippum II. — 11°. Catalogus expeditionis Saxonicae. — 12°. Catalogus aulae Caroli V et omnium Principum, Statuum, Ordinum Imperii, qui Comitibus augustanis interfuerunt, ad Philippum II; Colonia, apud Henricum Mameranum, 1550. — 13°. Libellus investituræ Mauricii Saxonis aliorumque Dominorum Augustæ 24 febr. a. D. 1548. — 14°. Descriptio urbium Augustæ et Wittenbergæ. — 15°. Catalogus expeditionis rebellium principum et civitatum Germaniæ. — 16°. Catalogus omnium generalium, tribunorum, ducum, primorumque totius exercitus Caroli V. Imp. Aug. et Ferdinandi Regis Romanorum, super rebelles et inobedientes Germaniæ quosdam Principes et Civitates, conscriptus anno 1546. — 17°. Libellus de memoria, adversus eos, qui de scripto recitant leguntque. — 18°. De Hyeme anni 1564. — 19°. Epistola de eo quod S. Petrus Romæ fuerit. — 20°. Carmen de: Bezo las Manos; Colonia, 1550. — 21°. Gratulatorium in Philippi Regis Hisp. in Belgium anno 1555 ad-

ventum. — 22°. Epithalamium nuptiarum ejusdem cum Maria Regina Angliæ. — 23°. In ejusdem in Angliam adventum. — 24°. Epithalamium in nuptiis Alexandri Farnesii, Parmæ Principis. — 25°. Sterna anno 1560. De asino S. Maximini Archiepiscopi Trevirensis, cum S. Martino Archiepiscopo Turonensi Romam euntis ab urso devorato. — 26°. Paschasius de Sacramentis, a Mamerano emendatus, et epistola liminaris in Paschasium ad Adolphum Archiepiscopum Coloniensem. — 27°. De nova navigatione urbis Bruxellanae. 1562.

SWENATIUS, Athenæ Belgicæ, 878, sq. — ANDRÉ VALÈRE, Bibliotheca Belgica. — WILHELMUS A WILTHEIM, Disquisit. antiquar. Histor. Luxembgs., II, c. 6. §. 3. — Viri illustres, III, N° 199. — Notes communiquées par M. DE LA FONTAINE, père. — MORRET, V, 77. — AN HORTSMAN, Histor. Trevir. diplomat. II, 355. — COUATIN, Encyclopédie moderne, litt. M. — Bulletins de l'Académie royale de Bruxelles, XVI, 389. — BRATONNET, VIII, 199. — D. CALMET, Biblioth. Lorraine et Catalogue des auteurs lorrains. — Biographie universelle, XXVI, 425. — NEUMANN, Les auteurs luxembourgeois, 18.

MANDER, *Pierre de*, originaire du village de Manderen au canton moderne de Sierck. Autrefois le nom de ce village s'écrivait Mander, d'où il est à croire que le personnage qui nous occupe se sera dénommé du lieu de sa naissance. Il florissait pendant le dix-septième siècle.

L'auteur du manuscrit des Viri illustres nous a fourni les seuls renseignements que nous ayons pu recueillir sur Pierre de Mander. Nous transcrivons l'article: « Petrus Manderus oriundus ex pago Nominis « Luxemburgico, Residens Alberti et Isabellæ archiducum Romæ et tandem auctor Rotæ præpositus Ulenburgensis et « Masecensis. »

Viri illustres, I, N° 84.

MANDERSCHIED, *la famille de*, ancienne maison de nom et d'armes, connue dès le dixième siècle et qui porte le titre de comte. Elle est originaire du château de son nom situé sur la petite rivière de Leser et porte: d'or, à la fasce vivrée

de gueules rechaussée d'or, à deux queues de paon.

Les de Manderscheid se sont partagés en plusieurs branches, telles que celles de Kayl, de Blanckenheim, de Gérolstein, de Falkenstein, de Schleiden ou de Virnenbourg.

Ученствѣ.—Ривалет, III.—Вестнолет, VI, 147.
—Власки, Eiflia illustrata, I, pars altera, 487, sqqq;
763, sqqqq.

MANDERSCHEID, *Charles-Alexandre*, n'appartient pas à la maison noble qui porte le même nom. Il est né à Clervaux dans les Ardennes, pendant la première moitié du dix-septième siècle.

Après avoir terminé ses études à Rome il s'engagea dans cette même ville dans la compagnie des Jésuites et fut envoyé en mission dans la province de la Flandre belge : Il accompagnait l'ambassadeur d'Espagne en qualité de confesseur et revint ensuite à Rome occuper les fonctions de pénitencier à l'église de St. Pierre. Ce personnage vivait encore en 1665, comme cela résulte de l'article du manuscrit des *Viri illustres* que nous allons copier : « 1656. « Carolus Alexander a Monderscheidt ex « Clerff, seu Clara valle Luxemburgica, « Societatis Jesu Romæ factus et remissus « in Flandro-Belgicam provinciam, post « operam Germanis militibus in missione « Castrensi navatam, cum Don Antonio « Pimentelio Regis Hispaniarum Legato « Spiritualium ejus curator profectus in « Sueciam ad Reginam Christinam, hujus « adeo bonam occupavit gratiam ut quo- « tidie fere familiarissimus de rebus fidei « ad sermones vocaretur, de Christi Do- « mini Tormentis dicentem audiret atque « ab Adolpho Gustavo Palatino principe « Reginæ patruæ et Regni Hærede mul- « toties adhiberetur mensæ, hoc anno 1654 « cum isto legato in Belgium cum rediret; « ab ista torque aurea pluribusque dona- « riis ab isto ingenti scypho inaurato est « affectus in discessu, quem reversum Re- « gina hæc abdicato Regno et in patruælem « Adolphum translato brevi in Belgium se-

« cuta Antverpium venit mense Julio, ad « quam pater iste a Manderscheidt mox « Bruxella evolavit eam hactenus quavis « euntem comitatur, quid spiritualis fructus « ei præstiturus orbis universus expectat « post Reginam hanc anno 1665 ad Ca- « tholicam Religionem profitendam comi- « tatus Oenipontum et hinc Romam ubi « hodie confessarius in pœnitentiaria ad « Stum Petrum. »

Viri illustres, I, N° 120.

MANDERSCHEID, *Charles-Ferdinand*, comte de Manderscheid-Blanckenheim-Gérolstein et Roussy, Seigneur de Cronenburg, Daun et Bettingen, était fils aîné du comte Ferdinand-Louis et de Dorothee-Catherine, comtesse de Læwenstein-Wertheim.

Le comte Charles-Ferdinand de Manderscheid possédait de vastes connaissances qui engagèrent l'empereur à le nommer Président de la Chambre-impériale de Wetzlar. C'était un homme tellement ferme de caractère et de résolution, que pendant la guerre de 1691 les français ayant menacé les environs de Gérolstein qui formait un excellent point stratégique, il fit mettre le feu à son château qui fut ainsi détruit, afin d'ôter à l'ennemi les moyens de s'y fixer.

Charles-Ferdinand comte de Manderscheid mourut à Aix-la-chapelle en 1697. Il avait épousé encore du vivant de son père, Marie-Catherine, comtesse de Kœnigsegg-Rothenfels qui ne lui donna aucune postérité.

Bausen, Eiflia illustrata, I, pars prior, 544, sq.

MANDERSCHEID, *Charles-François-Louis*, comte de, lieutenant-général, était fils de Herman-François comte de Manderscheid-Kayl, de la branche dite de Falkenstein. Il succéda en 1686 à son père dans les possessions patrimoniales et mourut sans alliance à Paris, en 1721, propriétaire du régiment français de son nom.

Nous regrettons de n'avoir pu recueillir

aucun renseignement plus circonstancié sur ce militaire distingué.

BENASC, *Eiflia illustrata*, I, p. altera, 846.—PIERRE, I, fol. LXIX; et III, litt. M.—BERTHOLOT, VIII, 193.

MANDERSCHHEID, *Christophe, comte de*, est né le 10 février 1529, fils de Jacques comte de Manderscheid-Blanckenheim et de sa seconde femme, Anne comtesse de Salm. Il n'avait que dix-huit ans lorsque son oncle, Guillaume comte de Manderscheid (v. s. art.), soixante-unième abbé de Stavelot-Malmédy et en même temps quarante-sixième de Prum, étant venu à mourir en 1546 il fut désigné pour le remplacer dans le gouvernement de ces trois abbayes.

Bien que l'abbé Christophe fût jeune d'années il n'en entreprit pas moins avec vigueur la direction des religieux dont il venait d'obtenir la conduite. L'église ainsi que les bâtiments du monastère de Prum exigeaient de fortes réparations et il s'en occupa avec le zèle le plus louable, tout en donnant à ses subordonnés l'exemple d'une conduite exemplaire quant aux mœurs et à la discipline ainsi que de la plus noble tendance pour la culture des sciences sacrées.

Georges d'Autriche, évêque de Liège étant venu à mourir en 1557, on jeta les yeux sur l'abbé Christophe de Manderscheid pour le désigner successeur du prélat défunt; mais l'ambition de Christophe n'allait pas si loin : il refusa de se charger de ce qu'il nommait un fardeau au-dessus de ses forces.

Il était très versé dans les sciences divines et humaines et en même temps très éloquent. En effet, se trouvant un jour à une diète de l'Empire il avait, comme cela était la coutume alors, chargé un orateur de parler pour lui; mais ce dernier étant resté court au milieu de son discours, Christophe se leva aussitôt et continua le débat dans une improvisation tellement entraînante qu'il gagna tous les princes présents à son avis qui fut adopté.

D'une autre part, depuis bien longtemps

déjà les archevêques de Trèves convoitaient la riche abbaye de Prum pour en unir les revenus à leur manse épiscopale. Bien des efforts avaient été tentés dans ce but depuis plus d'un siècle, sans qu'ils eussent pu obtenir plus que des promesses plus ou moins vagues des empereurs, lorsque l'archevêque Jacques d'Eltz, après de nouvelles démarches qu'il motivait sur le délabrement de la discipline monastique ainsi que sur la mauvaise direction du temporel, obtint enfin de l'empereur Ferdinand, à la diète de Francfort en 1558, l'assurance écrite de la cession si ardemment sollicitée, pour le cas où le Souverain-Pontife y accéderait. Muni de ce titre, le prélat se mit en instance à Rome et réussit enfin à arracher ce consentement au Pape, malgré les protestations de l'abbé Christophe et de ses religieux. De ce procès mémorable, où tous les ressorts de la ruse et de la plus sordide politique furent mis en mouvement pour surprendre la religion de l'empereur et du pape, est né l'ouvrage rédigé par le prieur Knauff et qui a pour titre : « Defensio imperialis, « liberæ et exemptæ abbatiz Sanctissimi « Salvatoris ord. S. Benedicti Sacri Ro- « mani Imperii Principatus Prumiensis, « contra archiepiscopatum et capitulum « metropolitanum Trevirens. prætensam « Unionem, ejusque Gravamina per Mani- « festa rationis, juris et facti ut castrorum « acies per arma justitiæ virtutis Dei Ordi- « nata. Ex quâ Ecclesiæ et Imperio, Urbi « et Orbi constabit de Statu Abbatiz Pru- « miensis. In quo fuit, et floruit. In quo « est. In quem restitui potest et justitia « requirit. Adornata Studio et labore ad- « modum Reverendi Patris et Amplissimi « Domini Cosmæ Knauff, ejusdem Abba- « tiæ Prioris. »—Petit in folio, de 288 pages, plus IX de supplément.

Quoiqu'il en soit, le bref d'union de Grégoire XIII, de l'année 1574, et la confirmation impériale de la suivante, 1575, ayant été connus de l'abbé Christophe, celui-ci en conçut une telle douleur qu'il mourut peu de mois après, en 1576,

à l'âge de quarante-sept ans, après avoir tenu la triple crose abbatiale pendant près de trente ans.

v. STRANDBAC, *Metropolis Ecclesie Trever.* I, 477, sq.—KNAUFF, *Defensio Abbatie Prumiensis.*—BERTHOLET, II, P. J. VII et XIII.—BZASCH, *Eiflia illustrata*, I, pars altera, 560.

MANDERSCHEID, *Evrard, comte de*, était fils de Jean, comte de Manderscheid-Blanckenheim (v. son art.), et de Marguerite, comtesse de La Marck-d'Arremberg. Il est né le 26 novembre 1485 et entra dans le sacerdoce; il obtint un canonicat à Trèves, la prévôté de St. Paulin près de la même ville, une prébende à St. Lambert de Liège ainsi que les archidiaconés de Condroz et de St. Géréon à Cologne.

Evrard de Manderscheid était un homme de beaucoup d'esprit et d'une vaste expérience à laquelle il joignait une exquise prudence, au point que l'empereur Charles-Quint eut plus d'une fois recours à lui pour lui demander conseil. Hubert Goltz le compte au nombre des plus célèbres connaisseurs et des plus zélés protecteurs des sciences et des lettres, surtout des antiquités italiques, françaises et allemandes. Il mourut à Trèves, le 15 août 1559, après avoir célébré dans cette ville au mois de juin de la même année son jubilé de cinquante ans de canonicat.

BZASCH, *Eiflia illustrata*, I, pars altera, 554, sq.—Notes d'étude.

MANDERSCHEID, *Guillaume VI, comte de*, était fils aîné de Guillaume V et d'Elisabeth comtesse de Sayn, sa première femme. Guillaume V s'était, de son côté, acquis une grande réputation comme guerrier: en 1290 il avait renoncé à son alliance avec Frédéric duc de Lorraine et combattit avec Thierry de Kerpen et le comte de Virumbourg à la bataille de Bouvignes. En 1310 l'empereur Henri VII de Luxembourg lui adjugea le château de Wilre contre les prétentions de Frédéric de Daun, etc. Il mourut finalement en 1320.

Quant à Guillaume VI auquel cet article est consacré, il se mit en devoir de s'opposer de toutes ses forces aux exigences et aux vexations des chevaliers de son voisinage; il en attaqua même plusieurs qu'il fit prisonniers et qu'il ne remit en liberté qu'après avoir reçu d'eux le serment solennel que désormais ils respecteraient le Landfrieden. Il eut de même plusieurs différends avec ses demi-frères et sœurs; mais ces derniers furent apaisés en 1330 par l'entremise de Baudouin de Luxembourg (v. son art.), archevêque de Trèves. Il n'en fut pas de même de la querelle qui plus tard surgit entre lui et ce prélat: Les événements de son époque l'avaient engagé en 1343 à reprendre son château de Manderscheid en fief de la maison de Luxembourg. Baudouin qui vit cette démarche de mauvais œil parce qu'il y reconnaissait une perte pour son église, lui déclara la guerre en 1346, de concert avec Walram comte de Juliers. Mais le comte de Manderscheid se défendit si vigoureusement avec le secours du comte de Luxembourg et du seigneur de Blanckenheim, pendant un siège que l'archevêque avait mis devant son manoir et qui dura trois ans, qu'à la fin la querelle fut apaisée au moyen d'un accord arbitral.

Cette défense courageuse lui acquit une si grande réputation guerrière que le duc Wenceslas I de Luxembourg lui commit en 1357 le gouvernement de son duché pendant son absence; et ces fonctions délicates il les remplit avec une rare distinction. Bertholet l'a omis dans sa liste de nos gouverneurs.

Guillaume VI comte de Manderscheid mourut peu de temps après, sans que nous puissions en préciser l'année. Il avait épousé Jeanne fille de Gérard, seigneur de Blanckenheim et d'Ermesinde ou Elisabeth de Luxembourg, qui lui donna quatre fils et deux filles.

BZASCH, *Eiflia illustrata*, I, p. altera, II, 808, 899.

MANDERSCHEID, *Guillaume, comte*

de, était fils de Guillaume comte de Manderscheid-Kayl et d'Adelaïde de Mœrs-Sarwerden. En 1499 il devint soixantième abbé de Stavelot-Malmédy et en 1506 il réunit à ces deux abbayes la crose abbatiale de celle de Prum, le quarante-cinquième en rang.

Les historiens nous représentent l'abbé Guillaume de Manderscheid comme un homme sage, à sentiments élevés, courageux et très docte. Sa prudence consommée le fit admettre dans les conseils des empereurs Maximilien I et Charles-Quint. Comme religieux, il était sincèrement dévoué à son ordre et mettait ses constants efforts à maintenir la plus exacte discipline parmi ses religieux qu'il assujettit du reste à la réforme de Bursfeld. Il tenait surtout à ce que les offices fussent célébrés avec l'éclat qui est si nécessaire à la majesté des pompes religieuses, et il était tellement attaché à ses devoirs qu'on l'a vu le jour de Noël officier dans les églises de chacune de ses trois abbayes, c'est-à-dire chanter la messe de minuit au chant du coq à Stavelot, celle de l'aurore à Malmédy et la troisième à dix heures à Prum.

Il faisait sa résidence ordinaire à Stavelot où il avait fait construire sur ou contre la montagne un château-fort dans lequel il avait fait transporter les archives ainsi que les objets les plus précieux du monastère, afin de les mettre en sûreté contre les courses ennemies. Brower ajoute qu'il y avait également établi un atelier où il frappait une monnaie qu'il envoyait au fameux Sickingen lorsque celui-ci guerroyait contre l'archevêque de Trèves avec lequel, paraît-il, il n'était pas sur le meilleur pied à cause de ses tentatives pour engloûtir l'abbaye de Prum à sa manse archiépiscopale.

Il a finalement contribué puissamment à l'élection de Charles-Quint comme empereur, et mourut dans un âge avancé en 1546, après avoir été abbé de Stavelot-Malmédy pendant quarante-six ans et de Prum pendant quarante. Il repose au milieu de l'église de l'abbaye de Stavelot.

v. STRAUBERG, *Metropolis Ecclesie Trever. I*, 477. — BAOWER, II, 248. — BARTHOLET, II, P. J. VII et XIII. — BASSCH, *Eiflia illustrata*, I, p. alt. 889. — AN HONNEM, *Histor. Trevir. diplomst.* III, 32, sqqqq. — Notes d'étude.

MANDERSCHIED, *Herman*, comte de *Manderscheid-Blanckenheim*, seigneur de Junckerath, Daun et Erp, était fils aîné d'Arnoul, comte de Manderscheid-Blanckenheim et de Marguerite comtesse de Wied-Runkel. Il s'était d'abord voué à l'état ecclésiastique et avait obtenu un canonicat à Cologne lorsqu'il quitta la soutane pour retourner dans le monde et se marier en 1567 avec Julienne, fille de Philippe comte de Hanau et de Munzenberg, et de Julienne comtesse de Stolberg.

Il fut en grand crédit auprès de Frédéric électeur de Bavière, ainsi que de Guillaume duc de Juliers, Clèves etc., et sut soutenir avec gloire les intérêts de ces princes en qualité de leur ambassadeur dans différentes occasions. L'empereur Rodolphe le consulta de même dans plusieurs circonstances sur des questions politiques et de guerre. Aussi ses mérites lui firent-ils obtenir bien des privilèges importants, tels que ceux de battre monnaie, de lever des impôts, etc.

En 1585 il fut envoyé par l'empereur en qualité d'ambassadeur pour assister aux cérémonies nuptiales de Jean-Guillaume, dernier duc de Juliers et Clèves, avec Jaqueline, marquise de Baden; et à son retour il se retira à Blanckenheim où il s'adonna uniquement à l'étude, réunissant ces beaux musées d'antiquités dont les auteurs de son époque parlent avec tant d'admiration.

En 1594 il fut député de nouveau par l'empereur à la diète de Ratisbonne; et peu de temps après son retour, le 8 juillet 1595 il perdit son épouse qui ne lui avait donné aucune postérité.

Il mourut le 4 janvier 1604 avec la réputation d'un savant distingué, d'un grand diplomate et qui plus est, d'un homme de bien.

BASSCH, *Eiflia illustrata*, I, p. altera, 847, sqq.

MANDERSCHEID, Jean, comte de, est mentionné comme suit dans le manuscrit des *Viri illustres* : « 1590. — *la copie de la Bibliothèque de Trèves* marque 1580. « — Joannes comes a Manderscheid qui « est in ducatu Luxemburgensi et etiam « a Blanckenheim Episcopus argentoraten- « tensis S. R. I. Princeps primus ; Fun- « dator collegii societatis Jesu Moltzhei- « mii. »

Jean, comte de Manderscheid, était fils puîné d'Arnoul comte de Manderscheid-Blanckenheim, seigneur de Junckeradt, Daun et Erp, et de Marguerite comtesse de Wied-Runckel-d'Isembourg. Il est né le 8 février 1538 et obtint à l'âge de dix ans, c'est-à-dire en 1548, une prébende à Cologne, et plus tard une autre à Strasbourg. Dès qu'il eut atteint l'âge canonique il demanda et reçut la prêtrise pour laquelle du reste ses vertus et ses vastes connaissances le recommandaient éminemment, à tel point qu'à la mort de l'évêque Erasme de Strasbourg, arrivée le 26 janvier 1569, les vœux de tous le désignèrent pour succéder à ce prélat, bien qu'il n'eût encore que 31 ans d'âge. Et en effet l'attente qu'on avait conçue de ses capacités à gouverner cette église fut complètement justifiée par la sage direction qu'il donna au clergé pendant les temps difficiles où il a vécu. Un de ses premiers actes après son avènement fut entr'autres la fondation du collège des Jésuites à Molsheim : il voulait par là donner aux jeunes gens qui se destinaient au sacerdoce une occasion pour se former par des études sévères au ministère des autels et familiariser en même temps le public avec goût des belles-lettres au moyen de professeurs choisis tels que l'ordre d'Ignace avait le privilège d'en livrer, de préférence aux autres congrégations religieuses.

L'évêque Jean de Manderscheid mourut plein de mérites le 6 mai 1592.

Viri illustres, I, N° 43.—*Bassac*, *Eiflia illustrata*, I, pars altera, 346.

MANDERSCHEID, Jean-Maurice, comte de, était fils de Salentin-Ernest, comte de Manderscheid-Blanckenheim et de sa seconde épouse Christine-Elisabeth comtesse d'Erpach. Bærsch le nomme *Maurice-Gustave*, tandis que les *Gesta Trevirorum* le désignent comme nous.

Ce personnage est né en 1676, devint archevêque de Prague et primat de Bohême, ainsi que chanoine de Cologne. Il mourut à Prague le 26 octobre 1763, à l'âge de 87 ans.

Ce fut Jean-Maurice de Blanckenheim qui engagea Schannat et Hartzheim à réunir les actes des Conciles d'Allemagne et qui publia ce grand ouvrage à ses propres frais.

Gesta Trevirorum, III, 281.—*Bassac*, *Eiflia illustrata*, I, altera pars, 326; et *Tab. geneal.*, N° XXIV, b. in fine vol.

MANDERSCHEID, Philippe-Thierry, comte de, né le 30 mars 1596, était fils de Thierry II Comte de Manderscheid-Kayl, et d'Anne-Amélie comtesse de Manderscheid-Schleiden, héritière de Neurbourg. Il entra en 1613 en possession des seigneuries patrimoniales et épousa en 1628 Elisabeth-Amélie de Læwenhaupt, comtesse de Rasbourg, héritière de Manderscheid et de Falkenstein, qui le rendit père de quatorze enfants.

Le comte Philippe-Thierry de Manderscheid a obtenu de l'auteur du manuscrit des *Viri illustres* l'article que nous allons transcrire : « 1633. Philippus Theodoricus « Comes in Manderscheid et Blanckenheim « et D^e in Keyll, Reipolskirchen, Neurbourg, Bettingen etc., consiliarius equestris Regis in Ducatu Luxemburgensi pluries vice et semel at diu Temporarius gubernator ejusdem ædificavit B. M. V. nobile sacellum rotundum et architectonicum ad Keill, mortuus Bruxellis delegatus ab ordinibus Ducatus Luxemburgensis. »

Il est mort le 25 mai 1653.

Viri illustres, I, N° 220.—*Bassac*, *Eiflia illustrata*, I, p. altera, 365 sq., et 343 sqq.

MANDERSCHEID, Robert, comte de, était fils et dix-huitième enfant de Jean comte de Manderscheid-Blanckenheim, seigneur de Gérolstein, Junckerath et Bettingen sur la Kyll, et de Marguerite de La Marck-d'Arenberg. Il est né le 13 avril 1503 et se distingua avantageusement par son courage et par son adresse dans les négociations diplomatiques. Il avait à peine atteint l'âge mûr que déjà l'empereur le nomma Juge-Président de la Chambre impériale d'Eslingen. Peu de temps après l'empereur Ferdinand le fit venir en Hongrie où il s'acquit beaucoup de gloire sur les champs de bataille, comme le prouvent les lettres que l'empereur écrivit lui-même à Robert électeur palatin. En 1529 il combattit contre Soliman, empereur des Turcs qui assiégeait Vienne, et fit à cette occasion preuve d'une si grande expérience stratégique et d'un courage si héroïque qu'on lui confia le commandement des troupes de Westphalie et du Bas-Rhin. Il les conduisit en 1532 contre l'armée ottomane et en 1535 contre les anabaptistes.

Après la campagne glorieusement terminée contre les Turcs et une paix honorable conclue avec cette nation, il fut envoyé à Rome par Herman archevêque-électeur de Cologne pour le représenter dans des négociations très importantes. De retour dans sa patrie il se voua entièrement et pendant le reste de ses jours au service de l'empereur Charles-Quint.

Robert, comte de Manderscheid est mort sans alliance, le 12 août 1542, à l'âge de trente-neuf ans seulement, mais qui furent honorablement remplies.

BRASCH, Eiflia illustrata, I, pars altera, 836.

MANSFELT, la maison de, non Mansfeld, comme on écrit généralement. Ce nom, qui est resté populaire dans le Luxembourg à cause des grands et des nombreux souvenirs que plusieurs personnages qui le portèrent, ont laissés parmi nous, semble avoir tiré sa première origine connue d'un capitaine saxon, du

nom de Hoyer de Mansfelt qui s'est fait tuer en 1115 au service de l'empereur Henri IV.

Cette famille a pris son nom d'une petite ville de la Saxe en Thuringe; elle porte le titre de Comte et depuis Pierre-Ernest (v. son article), le célèbre gouverneur de Luxembourg, une de ses branches avait obtenu celui de Prince du Saint-Empire.

Mansfelt primitif ou franc porte : écartelé : aux 1 et 4 burellé de gueules et d'argent, de 7 pièces, c'est-à-dire 4 gueules et 3 argent; aux 2 et 3 d'argent, à 6 losanges de gueules en fasce, posés 3.3. et se touchant par les angles. Cependant un livre de la Bibliothèque de Luxembourg et qui porte l'écusson de la maison de Mansfelt, pour avoir appartenu au comte Pierre-Ernest, intervertit ces quartiers en plaçant aux 2 et 3 ceux que nous avons mis aux 1 et 4 : Nous pensons que cette inversion ne vient que par l'effet de l'impression d'un cachet gravé à rebours. — Devise : Force m'est trop.

Le comte-prince Pierre-Ernest (v. son article) a obtenu ou pris un accroissement d'armoiries à l'occasion de sa promotion à la dignité de Prince du St. Empire Romain, puisque sur une chasuble conservée au trésor de l'Eglise de Notre-Dame à Luxembourg et que ce prince avait donnée à sa chapelle funéraire annexée à l'église des Récollets, on trouve un écusson différemment blasonné. Cet ornement religieux, très riche, est en velours rouge et soie jaune, brodé en argent très fin et parsemé du chiffre du prince travaillé en or pur : Cette chasuble ayant sur le devant une figure de St. Pierre, patron du donateur, brodée à la main et d'une exécution achevée. Au bas on voit l'écusson; au champ écartelé, portant : aux 1 et 4 les armes franches telles qu'elles sont décrites plus haut; au 2 de sable, à l'aigle simple esployée d'argent, armée et becquée d'or, mais sans couronne; finalement au 3 d'azur, au lion naissant

d'or, ayant la queue fourchue passée en sautoir, armé et lampassé de gueules, au cotice échiqueté d'argent et de gueules, de 20 pièces ou carreaux, dix à chaque rangée, brochant sur le tout. L'écu surmonté de la couronne princière antique, à perles et à fleurons, le tout entouré du collier de la toison d'or.

La maison de Mansfelt était arrivée à sa huitième génération connue et positivement établie lorsqu'elle se divisa en deux branches dans la personne de deux frères, Albert V et Ernest. Plus tard elle se partagea en d'autres rameaux qui ne concernent pas le Luxembourg.

Les personnages que nous aurons à noter dans cet ouvrage sont sortis de la branche cadette, celle d'Ernest, et ne comprennent que deux générations, c'est-à-dire Pierre-Ernest, et plusieurs de ses enfants.

MANSFELT, *Charles, comte de*, était fils de Pierre-Ernest comte et prince de Mansfelt (v. son article). Presque tous les auteurs regardent ce personnage comme enfant légitime, lui attribuant pour mère Marguerite de Brederode, première femme de son père; mais l'erreur devient palpable lorsqu'on confère entre elles les dates des mariages de Pierre-Ernest avec celle de la naissance de son fils Charles. En effet, ce dernier vint au monde en 1543, alors que son père n'avait que 24 ou 26 ans et se trouvait dans le Hainaut à la tête d'une compagnie de cavalerie, tandis que son mariage avec Marguerite de Brederode ne fut conclu qu'en 1556, c'est-à-dire treize ans plus tard. Scherer, cité par Moreri, nous apprend dans l'éloge imprimé qu'il a publié de ce grand capitaine, que son père l'aurait eu d'une dame de Mally, dit Moréri, tandis que d'autres écrivent de Malines. L'une et l'autre de ses assertions sont erronées, puisque nous possédons aux archives de la société archéologique de Luxembourg une copie des lettres-patentes en date du mois de Février 1591, ainsi 21 ans après la mort de la seconde

épouse de son père (v. son art. in fine), par lesquelles une légitimité entière et absolue était accordée à trois enfants illégitimes que le Prince-Comte de Mansfelt avait eues d'Anne de Benzerædt, famille luxembourgeoise inféodée dans une ferme noble de même nom et dépendant de la seigneurie de Mersch: ces enfants se nommaient Ernest, Anne et Charles; ce dernier nous le regardons comme le personnage dont nous nous occupons en ce moment, et ce pour les motifs que nous énumérerons à l'art. qui concernera Ernest, son frère aîné. Il est possible cependant qu'il soit né à Malines, mais ni d'une dame originaire de cette ville ni d'une de Mally.

Cette légitimation, qui a été subordonnée à certain versement de finance à la chambre des comptes a nécessairement été acceptée, puisque Charles de Mansfelt a été considéré et traité par son père ainsi que par le public comme fils légitime. A l'article Ernest de Mansfelt nous donnerons une copie entière des lettres de légitimité dont nous parlons ici.

Charles de Mansfelt était né militaire: d'un caractère bouillant, emporté et d'un courage consommé, rien ne lui résistait lorsqu'il se trouvait à la tête de ses troupes. Il était en outre très instruit. Il entra très jeune au service d'Espagne où il sut bientôt s'acquérir la bienveillance du roi Philippe II par la bravoure qu'il déploya à la guerre dans les Pays-Bas. Mais la haine ou plutôt la jalousie que peu de temps après son arrivée le duc d'Albe de même que quelques autres seigneurs espagnols conçurent contre lui, sans qu'il l'eût méritée, lui parut si insupportable qu'il fut un moment irrésolu s'il n'embrasserait pas le parti des mécontents; mais, réflexions faites, il se détermina à aller en France secourir la Ligue: il y fut pendant dix ans un des premiers ministres des rois Charles IX et Henri III.

Son père l'ayant au bout de ce temps rappelé dans les Pays-Bas, le roi d'Espagne le nomma général et amiral. Ayant en 1594 conduit en Hongrie des troupes

auxiliaires espagnoles, l'empereur Rodolphe II, par lettres-patentes du 4 mars de la même année, l'éleva, lui et son père au rang de Prince de l'Empire et lui conféra le commandement de l'armée impériale avec le grade de lieutenant-général. Il marcha encore cette même année sur Strygonie-Gran et y battit le 4 août les Turcs qui tentaient de faire lever le siège de cette place. Comme la haute température de la saison, jointe à ses courses continuelles pendant cette mémorable journée l'avaient très échauffé, il voulut manger quelques fruits pour se rafraîchir; mais cette imprudence lui fit gagner une pleurésie que quelques-uns nomment une dysenterie et qui l'enleva à Commore, le huitième jour, c'est-à-dire le 12 août 1594, à l'âge de cinquante-un ans.

Son corps fut embaumé et ramené à Luxembourg pour être placé dans le caveau de famille que son père avait fait construire sous une chapelle contiguë à l'église des Récollets (v. l'article Pierre-Ernest de Mansfelt).

Charles de Mansfelt ne laissa aucune postérité de ses deux, quelques auteurs disent même trois mariages. Il avait épousé en premières noces Diane de Cossé, fille de Charles I comte de Brissac, maréchal de France : Ayant surpris cette dame en adultère avec un comte de Maur, il les fit poignarder l'une et l'autre. Il convola ensuite en secondes noces avec Marie-Christine, fille de Lamoral comte d'Egmond, qui était déjà veuve de deux maris, Edouard de Bournouville, seigneur de Caprées, comte de Henin, et Guillaume de Lalaing, comte de Hoogstraten.

Les historiens français, dans la vue sans doute de ternir la gloire de Charles de Mansfelt, lui ont attribué plusieurs actes blâmables et se sont même attachés à vouloir le flétrir en quelque sorte en faisant la description de défauts congénitaux, c'est-à-dire qu'il aurait apportés en naissant. C'est ainsi que de Tou raconte qu'il avait été boiteux toute sa vie parce qu'on lui aurait extirpé de la cuisse un nævus mater-

nus imitant l'empreinte d'un lézard ou d'un autre animal; que des dérèglements de jeunesse avaient été cause qu'il n'aurait pu devenir père; qu'un jour, transporté d'un accès de colère pour une bagatelle, il avait poignardé à un repas Henri Staube, vieux colonel impérial, pendant que les convives étaient occupés à dire le Benedicite; etc. Nous ne faisons que transcrire ces accusations sans y ajouter plus de foi qu'elles n'en méritent dans la bouche de biographes évidemment ennemis.

Nous finirons cet article en copiant dans le manuscrit des Viri illustres l'article qui concerne ce personnage : « 1594. Carolus « princeps et comes Mansfeldiæ Petri Er- « nesti filius Luxemburgensis ex generali « Tormentorum Bellicorum Regis Hispaniarum in Belgio accitus a Rudolpho II « supremus militiæ cæsareæ in Hungaria « contra Turcam dictator illum vicit ad Strigonium cruentissima et famosissima pugna « et id una cepit, mortuus triduo post et « corpus relatum Luxemburgum in patrum « num monumentum. »

Viri illustres, II, N° 144. — SCHARNAT, Histoire du comte de Mansfelt, 21, sq.; et notes manuscrites ajoutées à cet ouvrage (l'exemplaire de notre bibliothèque). — MORANI, III, 74; V, 96. — DE FALLER, Dictionn. histor. litt M. — WINKEL A WILTHEIM, Disquisit. antiquar. histor. Luxemburg. II, c. 6 § 2. — MASEN, 694 — BRAYBOLET, VIII, 193. — PERREY, I, fol. LXIX.

MANSFELT, *Charles de*, autre fils naturel de Pierre-Ernest, comte et prince de Mansfelt, gouverneur de Luxembourg: Il est né après le décès de la seconde femme de son père, lequel devait déjà alors être très âgé. Les historiens ne nous ont conservé aucune indication sur sa mère.

Charles de Mansfelt, qui ne fut jamais légitimé, s'adonna à l'étude et prit le bonnet de Docteur en Théologie ainsi que dans l'un et l'autre droits à l'université de Louvain, le 29 janvier 1614. Il se voua ensuite à la prêtrise et devint d'abord doyen de la collégiale de Notre-Dame à Yvois-Carignan, puis chanoine de Ste. Gudule à Bruxelles et vicaire-général, premier

chapelain des archiducs Albert et Isabelle-Claire-Engénie, ainsi que grand aumônier des armées d'Espagne. A des connaissances aussi étendues que variées Charles de Mansfelt unissait une grande piété. Aussi fut-il en 1627, de concert avec Marguerite de Busbach (v. son art.), un des principaux fondateurs du monastère de la Congrégation de Notre-Dame à Luxembourg. Il donna pour premier établissement à cette maison religieuse l'hôpital que son père avait érigé près du Hund-Haus, dans la ville-basse dite Pfaffenthal : cet hôpital, comme on sait, n'avait pas subsisté faute de revenus suffisants pour son entretien. Les religieuses résidèrent en cet endroit pendant un an environ et se retirèrent en 1628 dans la ville haute, dans les bâtiments que les Dominicains venaient de quitter.

Charles de Mansfelt, qui fut aussi nommé le 27 septembre 1627 conseiller ecclésiastique près le conseil provincial de Luxembourg, est mort à Bruxelles au mois de janvier 1661, dans un âge assez avancé.

Nous avons de lui les ouvrages suivants : 1°. Paratitla Decreti, seu de Jure Sacro in genere, deque Ecclesiasticorum moribus et officiis. 1616. — 2°. Utriusque Juris concors discordia, quæ Canones cum Legibus pugnant conciliantur. Luxembourg, 1619. — 3°. Clericorum Cœnobitica, sive de Canonicorum vita et origine. 1625. — 4°. Exercitatio civilis ad Regulas Juris. — 5°. Exercitatio civilis ad Breve Apostolicum Urbani VIII, de Constitutione et Potestate Delegati Apostolici in militia Belgica regii exercitus. 1638. — 6°. Sacerdotis Breviculum venerationi Cleri sacrum. 1642. — 7°. Castra Dei, sive parochia, religio et disciplina militum. 1642. — 8°. Miles christianus.

L'auteur du manuscrit des Viri illustres, dans l'article qu'il a consacré à ce personnage distingué, répète à peu près ce que nous venons de dire de lui : « 1648. Carolus a Mansfeldt Luxemburgensis, Notus Petri Ernesti Principis et Comitibus

« Mansfeldiæ Gubernatoris Luxemburgensis, S. Theologiæ Doctor Decanus primus Ivodii, deinde Bruxellis ad sanctam Gundulam et de Oratorio Serenissimorum Archiducum ac Regis, Regium quoque super Exercitum Hispaniarum in Belgio Vicarius generalis in spiritualibus. Primus et primus fundator Virginitatis congregationis Beatæ Mariæ Virginis Luxemburgi, quibus attribuit suum Mansfeldicum ut vocat Hospitale, clarus scriptis et vitæ Clericalis de qua potissimum scripsit, præstantia, Mortuus Bruxellis, renunciat Præpositus Sti. Donati Brugis in Flandria. »

FR. SWERTIUS, Athenæ Belgicæ, 169. — Viri illustres, I, N° 81. — MORERI, Supplément, III, 288, sq. — MANUSCRITS CLOVES. — WILM. A. WILTHEM, Disquis. antiquar. hist. luxemb., II, c. 6. §. 3. — D. CALMET, Biblioth. lorr. — Notes manuscrites ajoutées à notre exemplaire de l'Histoire du comte de Mansfelt, par SCHANNAT. — MANUSCRITS MERJAI. — BRETHOLET, VIII, 64, sq. — PIERRET, I, fol. LXIX. — CLASSE, Catalogue de la Biblioth. de Luxbg., 148, 309, 379, 460. — NEUMANN, les auteurs Luxembourgeois, 28, sq.

MANSFELT, Ernest de, non Pierre-Ernest comme quelques biographes ont écrit erronément, était né fils illégitime de Pierre-Ernest, comte de Mansfelt (v. son art.).

Les auteurs varient sur la date de la naissance de ce personnage, les uns la fixant à l'année 1540 tandis que les autres admettent 1585. Tous s'accordent néanmoins à dénommer sa mère Anne, mais aucun n'a jusqu'à ce jour indiqué la famille de cette dame. Nous allons chercher à éclaircir et à établir ces deux points.

Il existe dans les collections de la Société archéologique de Luxembourg des lettres-patentes du mois de février 1591, par lesquelles le gouvernement de Philippe II, roi d'Espagne à Bruxelles, accordait la légitimité à trois enfants naturels de Pierre-Ernest comte de Mansfelt procréés avant mariage, d'Anne de Benzerædt : ces trois enfants sont dénommés Ernest, Anne et Charles.

Pour ce qui regarde la mère de ces personnages il n'existe donc plus de doute

à son égard, elle se nommait Anne Benzerædt ou plutôt de Benzerædt, famille luxembourgeoise originaire à ce qu'il paraît du fief noble de même nom ressortissant à la seigneurie de Mersch.

Quant aux supputations les plus raisonnables concernant l'année de la naissance d'Ernest de Mansfelt, nous dirons d'abord que dans les Patentes ci-haut rappelées et dont nous donnerons une copie à la fin du présent article, Ernest est dénommé le premier, puis vient sa sœur Anne, enfin son frère Charles. Or, il est admis que ce dernier ou le plus jeune des trois est né en 1543; il devient dès lors impossible que l'aîné ou Ernest soit né après 1540. Il ne l'est pas non plus avant cette année, vu que son père n'avait alors que vingt-deux ans tout au plus d'âge.

Quant au lieu de la naissance d'Ernest, nous ne pouvons le désigner d'une manière absolument précise : quelques auteurs dénomment Bruxelles, d'autres Malines, ajoutant ces derniers que sa mère aurait été originaire de cette dernière ville. Nous dirons simplement que pendant l'année qui a précédé la naissance de ce personnage le comte son père avait été soit à la cour de Bruxelles, soit occupé à faire le siège de Landrecies; son fils a donc pu naître soit à Bruxelles même soit à Malines, sans qu'à défaut de preuves ultérieures on puisse donner la préférence à l'une ou à l'autre de ces deux villes.

Cependant les auteurs ajoutent que Ernest de Mansfelt aurait eu pour parrain au baptême l'archiduc Ernest d'Autriche qui l'aurait fait élever à la cour de Bruxelles et dans la religion catholique. Le premier de ces faits ne peut être vrai attendu que l'archiduc est né quinze ans après Ernest de Mansfelt. Pour ce qui regarde le séjour de ce personnage à la cour de Bruxelles nous pouvons également élever des doutes, parce que de tels honneurs ne sont pas souvent accordés à un bâtard. Quoiqu'il en soit cependant, dès qu'il eut atteint l'âge où il se trouva

capable de porter les armes il entra d'abord au service d'Espagne dans les Pays-Bas, passa ensuite à celui de l'empereur Rodolphe II et se distingua d'une manière brillante en Hongrie. A son retour le roi d'Espagne lui donna un régiment avec lequel il fit des merveilles au fameux siège d'Ostende en 1604.

Avant son départ de l'armée impériale, disent quelques historiens allemands, l'empereur voulant récompenser les grands mérites d'Ernest de Mansfelt ainsi que les bons services qu'il venait de lui rendre, lui aurait fait expédier des lettres-patentes de légitimation. Mais nous pensons pouvoir révoquer ce fait en doute en présence de pareil octroi lui accordé déjà par son souverain direct et treize ans auparavant, à moins que, suivant la judicieuse remarque de M^r de la Fontaine, il pouvait, après la mort de ses frères légitimes, nourrir l'ambition de succéder aux titres d'un prince allemand.

Son père, qui était venu à mourir pendant le siège d'Ostende, ne l'avait pas compris dans son testament, puisque dans cet acte il avait disposé de ses biens en faveur des princes de la maison royale d'Espagne. Cette circonstance, jointe à ce que l'on aurait rabattu de ses gages et à ce qu'on refusait de lui accorder un avancement ou des charges et des honneurs qu'il croyait avoir mérités ou lui être dus comme fils du prince-comte son père, parce que disait-il, on les lui avait promis, l'irrita contre le gouvernement qu'il taxait d'injustice et lui fit quitter le service d'Espagne, conservant toute sa vie dans le cœur une grande haine contre cette monarchie. Dans le dessein de se venger de ce passe-droit prétendu il embaucha trois cents chevaux des troupes que l'archiduc Léopold avait envoyées dans le pays de Juliers et vint faire des courses dans le Luxembourg, forçant la ville de Schleiden et la saccageant. Mais il fut fait prisonnier peu de temps après par le comte de Solms, et tout son monde passé au fil de l'épée, à la réserve

de quinze hommes seulement. Lorsqu'il fut rendu à la liberté il leva derechef trois cents chevaux et trois compagnies d'infanterie avec lesquels il ravagea de nouveau le pays, puis les frontières de l'Electorat de Trèves ainsi que la principauté de Stavelot, causant des maux incalculables partout où il passait. En 1609 il prit service sous l'archiduc Léopold qu'il quitta encore peu de temps après pour, en 1610, se ranger sous la bannière des protestants dont il adopta le culte et devint un ennemi aussi redoutable que puissant de la maison d'Autriche. Il servit également sous Charles-Emmanuel, duc de Savoie contre l'Espagne; et ce duc, pour récompenser ses services le créa marquis de Castelnuovo. Après la paix il alla en Allemagne avec deux mille hommes pour rendre service à Frédéric, électeur palatin qui l'envoya en Bohême au secours de ceux qui dans ce royaume s'étaient soulevés contre la maison d'Autriche.

Les Bohémiens lui donnèrent à Prague la charge de Grand-maitre de l'artillerie et de général d'infanterie. Il prit ensuite la ville de Pilsen le 21 novembre 1619 et fut mis à cause de ce fait d'armes au ban de l'Empire par l'empereur Mathias; mais les Bohémiens l'admirent au nombre des princes de leur pays.

De là il voulut joindre le comte de La Tour qui assiégeait Vienne; mais il reçut le 8 juin 1620 quelque échec près de Rotilitz, dans une rencontre avec Bucquoy, général de l'empereur. Il ne s'en déconcerta pas et se hâta de rassembler les débris de l'armée après la bataille de Prague ou du Mont-Blanc que les siens avaient perdue le 9 novembre de la même année, et continua seul la guerre. Cette même année encore les Bohémiens voulurent se donner un roi; et Ernest, comme membre des Etats de ce pays donna sa voix au duc de Savoie qui, à ce qu'il l'assurait, devait embrasser le culte protestant, comme lui-même il l'avait fait bien qu'il eût été élevé dans la religion romaine.

Vers le même temps encore les Bohé-

miens lui donnèrent le clottre de Codschau et deux petites villes avec quelques villages qui lui rapportaient un grand revenu. Cependant l'électeur palatin fut élu roi de Bohême; mais il perdit bientôt après ce royaume par la perte de la bataille de Prague (1620) où Ernest ne se trouva pas. Après cela il défendit longtemps les villes de Pilsen et de Thabor, et le roi Frédéric le nomma pour son général en Bohême; mais l'empereur mit sa tête à prix; promettant une grosse somme d'argent à qui le lui livrerait mort ou vif. Pilsen se rendit en 1621 et Ernest ne se trouvant pas en état de tenir tête au général Tilly se retira avec son armée dans le Haut-Palatinaat sur les frontières duquel il battit quelques troupes de Tilly et de Wurtzbourg. Tilly marcha avec les troupes impériales et bavaoises réunies vers le Haut-Palatinaat; mais Ernest se retira dans le Bas-Palatinaat et dans l'évêché de Spire.

En 1622 il ravagea l'Alsace, assiégea sans succès la ville d'Elsas-Zabern et fut pour la seconde fois mis au ban de l'empire; ce qui ne l'empêcha pas de rentrer sur les terres de Spire. Après que le roi Frédéric eut joint son armée à la sienne ils battirent les bavaoises près de Mingelsheim, prirent Ladenbourg d'assaut et secoururent Hagenau. Ces heureux succès reveillèrent le courage de ses troupes malgré qu'elles ne reçussent que très irrégulièrement leur paye, et les animèrent à le suivre promptement et de bon cœur. Il tomba aussitôt sur Louis, Landgrave de Hesse-Darmstadt qui tenait pour l'empereur et le fit prisonnier avec Jean son fils, mais il les relâcha presque aussitôt à certaines conditions qui furent acceptées. Il joignit ensuite son armée à celle de Christian, duc de Brunswic et évêque d'Halberstadt, traversa l'Alsace, la Lorraine et le Hainaut pour entrer dans le Brabant, parce qu'il voyait que les affaires de l'Union allaient mal et que d'ailleurs il ne trouvait aucun accès auprès de l'empereur à qui il avait vainement offert ses services à condition qu'il revoquât son ban.

Sa marche dans les Pays-Bas se fit dans un temps où l'on s'y attendait le moins, et s'exécuta avec facilité : mais les lieux qui se trouvèrent sur son passage s'en ressentirent terriblement parce que ses soldats ne vivaient que de butin et de pillage. Le duc de Bouillon se servit de l'occasion et voulut lui persuader ainsi qu'à Christian de marcher au secours des réformés.

D'un autre côté, l'approche de ces deux généraux ne donna pas peu d'inquiétude au roi de France. Le duc de Nevers chercha à les faire entrer au service du roi ; mais Ernest prit le parti de se rendre directement dans les Pays-Bas et trouva inopinément Gonsalve de Cordoue, général espagnol rangé en bataille derrière une hauteur près de Fleurus, dans le dessein de lui couper le passage. Les soldats de Mansfelt n'avaient depuis six semaines pas passé une seule nuit à couvert ; et, n'ayant depuis une quinzaine de jours point vu de pain ils avaient été contraints de se nourrir de fruits ; de façon qu'ils étaient exténués et bon nombre d'entre eux malades.

Cependant Ernest hazarda le combat et défit entièrement les espagnols qui perdirent leurs canons et leurs équipages. Cependant parce qu'on ne s'acharna pas à leur poursuite ils s'attribuèrent la victoire. Comme ses troupes manquaient de vivres il se hâta de gagner les Pays-Bas : il perdit beaucoup de monde en chemin, mais il arriva tout à propos pour assister à la levée du siège de Berg-op-Zoom assiégé par Spinola, ainsi qu'à l'infructueuse tentative du Prince d'Orange contre Anvers.

Pendant la même année, après avoir couru grand risque de se noyer il revint en Allemagne où chemin faisant il prit Dorsten ainsi que quelques autres villes de Westphalie et entra dans le comté d'Ost-Frise. Sur ces entrefaites Christian duc de Brunswic fut battu par Tilly, et son armée, entièrement débandée, prit service en Hollande. Mais comme le soldat était accoutumé au pillage on fut bientôt après obligé de donner leur congé à ces mer-

cenaires : Herman-Otton, comte de Stirum, conduisit ceux qui voulurent continuer de servir en Ost-Frise vers Mansfelt qui leur permit toutes sortes d'insolences.

Tilly ayant voulu aller l'attaquer près de Stuckhausen le trouva si bien retranché qu'il ne put l'approcher. Mansfelt avait en outre reçu un secours de quelques mille français ; mais comme il n'avait point d'argent pour leur payer ils commencèrent bientôt à se mutiner et à commettre de grands désordres. Les habitants de la Frise orientale perdirent enfin patience et après avoir en vain demandé qu'on les débarrassât de ces fâcheux hôtes ils voulurent prendre les armes pour les chasser. Mais les Etats-Généraux engagèrent Mansfelt à quitter le Pays moyennant lui payant une somme de trois cent mille livres, et à congédier ses troupes. Il le fit, ne conservant que quelques jeunes gens, lesquels finirent également par se débander.

Il se retira en France où l'on craignait de plus en plus la puissance de la Maison d'Autriche, et pria le roi de vouloir soutenir l'électeur palatin, ce qui lui fut en quelque sorte promis. De là il passa en Angleterre où on lui fit une bonne réception accompagnée de riches présents et d'un brevet de général pour la présente guerre. Sur ce il fit ses préparatifs et repassa en Hollande avec quelque troupes anglaises qu'il remit au Prince d'Orange pour s'en servir à faire lever le siège de Bréda. La seconde fois qu'il alla en Angleterre il fit naufrage et courut grand risque de perdre la vie. Il se sauva néanmoins mais avec perte de presque tout son équipage.

En 1625 il retourna en Allemagne, ravagea l'archevêché de Cologne, se tint pendant quelque temps entre Hambourg et Lubeck et marcha enfin sur la Basse-Saxe où il se joignit au roi de Danemark. En 1626 il chercha à se rendre maître du fort qui est dans le voisinage de Dessau ; mais Wallenstein le repoussa avec de grandes pertes. Il fut plus heureux dans la Marche de Brandebourg et ré-

solut de faire une diversion en Silésie et en Moravie, et même jusqu'en Hongrie.

Mansfelt était surtout porté pour Bethlem Gabor, prince de Transylvanie qui en ce moment se mettait en état de se défendre contre l'empereur. Il reçut sur ces entrefaites du roi d'Angleterre un secours de trois mille hommes et de celui de Danemark un autre de deux mille. A ces troupes vinrent se joindre un grand nombre de ceux qui avaient été chassés des états héréditaires de l'empereur, de sorte qu'il put se mettre en marche avec des forces considérables pour entrer en Silésie et passer jusqu'en Moravie, expédition qui fut très funeste à ces pays à cause que ses soldats, qui ne recevaient pas de solde, ne subsistaient que de pillage.

Les impériaux, sous la conduite de Wallenstein, s'étant mis à sa poursuite, il sut si bien prendre ses mesures qu'il gagna Jablonka, d'où traversant les montagnes il passa de la Moravie en Hongrie pendant que Wallenstein pensait le tenir enfermé. De Hongrie on envoya quatre mille chevaux à sa rencontre et Jean-Ernest, Duc de Saxe-Weimar vint également le joindre avec douze mille hommes. Mais Mansfelt s'étant aperçu que Gabor le trahissait, il lui remit son artillerie, et ses autres troupes au Duc Jean-Ernest ainsi qu'au général Carpezan, dans le dessein de se rendre à Vénise en passant par la Turquie, et de s'abandonner ensuite à sa fortune. Mais arrivé à Vracovitz, petite ville de la Bosnie, disent des auteurs tandis que d'autres nomment cet endroit Zara, il fut surpris par une maladie qui l'enleva le 20 novembre 1626. Son corps fut porté et enterré à Spalitto en Dalmatie, contrairement à ses derniers désirs, comme nous le verrons plus bas.

On rapporte que, sentant sa fin approcher il se serait fait revêtir de son uniforme de général, l'épée au côté, et qu'appuyé sur ses officiers il aurait rendu le dernier soufle, parce que, aurait-il dit, il ne convient pas qu'un général meure dans un lit. Quelques auteurs ont préten-

du qu'il avait été empoisonné à l'instigation de ses ennemis.

Ernest de Mansfelt était un homme extraordinaire auquel il ne manqua rien pour être un grand capitaine : entreprenant au point de braver avec le plus grand sang-froid les dangers et les fatigues, il sortait toujours de ses défaites plus terrible qu'auparavant. Jamais général d'armée ne fut plus patient, plus infatigable, plus endurci au travail, aux veilles, au froid et même à la faim. Il montra constamment un grand esprit dans les négociations ; son éloquence était entraînant et sa ruse inépuisable. Comme il n'entretenait ses troupes qu'au moyen de vols et de pillage on a été jusqu'à le comparer à Attila.

On rapporte de lui que, ayant été instruit un jour de manière à n'en pouvoir douter, qu'un de ses plus grands affidés communiquait ses plans et ses projets au général autrichien, il ne parut pas s'en fâcher : il fit remettre au traître une somme de trois cents écus et le chargea de porter au général ennemi une lettre conçue dans les termes suivants : « Le porteur de cette « missive étant votre serviteur affectionné, « non le mien, je vous l'envoie afin que « vous puissiez profiter de ses services. » Comme il était toujours de la dernière exigence envers ceux qu'il avait servis, les Hollandais ont dit de lui qu'il était capable de rendre de grands services à ceux qui l'employaient, mais qu'en revanche il les faisait payer bien cher : *Bonus in auxiliis, carus in pretio*. Enfin on dit généralement que ce fut Ernest de Mansfelt qui aurait introduit l'usage des dragons dans la guerre.

En rapportant les circonstances du décès d'Ernest de Mansfelt nous nous sommes conformé au récit que nous en ont livré les biographes de cet homme extraordinaire. Cependant nous devons ajouter ici une rectification quant au lieu où cet événement s'est passé. Cette rectification nous est devenue possible depuis que nous avons eu connaissance de son *testament militaire*, c'est ainsi que lui-même il nomme cette

pièce restée inédite jusqu'à ce jour et dont nous devons la communication à l'obligeance de M^r de la Fontaine père, ancien Gouverneur du Grand-Duché, Président actuel du Conseil d'Etat et l'un des fondateurs comme des membres effectifs les plus actifs et les plus instruits de la Société archéologique du Pays. Lui-même en a fait la découverte dans les archives anciennes de la maison de Wiltz. C'est une copie manuscrite contemporaine que nous nous croyons en devoir de faire imprimer à la suite de cette notice biographique à cause du grand jour qu'elle est destinée à jeter sur notre personnage. Cet acte a été dressé la veille de la mort du général Ernest de Mansfelt; il est daté de *Verona* près de Sauray en Bosnie.

« Au nom de la Sainte Trinité

« Nous Ernest Comte de Mansfelt Marquis de Castelnuovo et Boutigliers, Baron de Heldrunen et C^m g^{nal} des Roys très Chrestien et de la grande Bretagne, savoir faisons a tous qu'il appartient par ce n^{re} testament militaire, que nous souvenans de n^{re} mortalité, avons voulu ordonner ceste n^{re} dernière volonté, laquelle nous voulons estre gardée inviolablement, après n^{re} mort si le bon Dieu nous appelle de ceste vie, desirant qu'elle soit vaillable comme testament militaire encore que toutes les formalités des testaments solennels n'y soient point observez, à cause des incommoditez du voyage, auxquelles nous sommes p^{nt} au service de nos maistés.

« Nous voulons doncques, que si Dieu nous appelle de ceste vie, auquel nous commandons n^{re} ame, que n^{re} corps soit transporté aux terres de la sérénissime République de Vénise et en icelle enterré, selon les honneurs et estats que le bon Dieu nous a donné en nostre vie.

« Pour le 2^{do} Nous commandons que tous

« nos serviteurs domestiques qui sont nous en ce p^{nt} voyage, soient payez et licentiez de leurs services les aultres qui sont demeurés en Hongrie seront semblablement licentiez et payez de nos hardes que nous avons laissé au Royaume d'Hongrie.

« Pour le 3^{me} que tous les debtes, pour lesquelles noz serviteurs comme n^{re} commissaire g^{nal} et n^{re} trésorier sont demeuré caution doibvent estre payez devant toute aultre chose.

« Pour le 4^{me}. Nous subvenans des fidelles services que noz vieux serviteurs n^{re} commissaire g^{nal} Peblis le maistre de la Cavalerie Daniel de Rive, le Colonel Ferens, le li. Colonel Dezes de Bernadino, le quartier maistre de n^{re} Cavallerie, le sieur de Batten et n^{re} Trésorier général le capi. Dulbier lesquelz nous ont si fidellement servy en temps de necessitez, et danger, voulons qu'a chacun soit payé deux moys de paye et de mesme aux aultres que nous avons prins que nous en ce p^{nt} voyage, nous voulons qu'il reçoivent aussi 2 moys de paye outre ce que l'on leur doit pour leurs descontes et a n^{re} Cirurgien g^{nal} 3 mois de paye pour se retraictes et au Reingraff 200 Reichsz. Dallers.

« Pour le 5^{me} nous commandons à n^{re} Commissaire g^{nal} Peblis puis qu'il a entière cognoissance de tout ce que sest passé de temps que nous somes aux services de leur Majestez, principalement de ce que lon a traicte audt le prince de Transilvanie, où il a tousiours este present et sur quoy nous avons entrepris ce n^{re} voyage de sen aller le plustost qu'il pourra après n^{re} enterrement fait vers sa Majesté tres chrestienne, et en passant vers le duc de Savoye pour leur proposer de rendre conte de tout ce qui

« s'est passé, ce que nous avons conclu
« avec le prince de Transilvanie, et que
« nous a esmeu de faire ce voyage, et nos
« intentions, finalement tout ce qu'il scait
« que nous voulions dire, représenter et
« proposer à leurs Maiestez et Altesse ains
« que tout luy est bien cogneu, come ayant
« assisté à ses affaires. A nre Tresorier
« gnal le capitaine Dublier commandons
« d'aller en Angleterre delivrer nre lre
« Credentiale laquelle nous luy donnons
« aussy bien qu'au colonel Peblis pour
« France et Savoye, et dy proposer tout
« ce que nre Instruction à luy donnee porte,
« et qu'il tienne entierre correspondance
« audt le colonel Peblis, durant le temps
« qu'il seront en France et Angeterre pour
« ces affaires, afin qu'il puisse adviser la
« part où il sera necessaire lestat des af-
« faires et procure ceq. toute aillet selon
« que nous avons eu l'intention durant nre
« vie tant que faire se peut, tous deux au-
« ront soing tant qu'il sera possible que
« nos officiers et soldatz soient contents de
« ce que l'on leur doib pour le service.
« fait aux couronnes de France et Angle-
« terre soubz nre commandement, que nre
« reputation soit conservée et les affaires
« publiques maintenues. Le colonel Ferens
« pendant leur voyage demeurera à Venise
« pour adresser leurs lres au Prince de
« Transilvanie et audt luy tenir correspon-
« dance sur ces affaires aussy pour nego-
« cier audt la serenis. Respub. selon les
« instructions a lui donné. Les frais de ce
« voyages come aussi la demeure du Co-
« lonel Ferens seront prins de nre argent
« que nous avons à Venise et de noz biens
« que nous avons audt nous.

« Pour le 6^{me} nous commandons que le
« 1000 ducats que le Prince Transilvanie
« nous a prestez soient incontinent après
« leur arrivée à Venize restituées pour re-
« tirer nre obligation.

« Nous voulons aussi que les C quiaus
« Zureqs qui nous ont conduis par l'hon-
« grie et de la Bosnie soyent honneste-
« tement recompensés comme aussy les
« gentilshommes hongroiz.

« Pour le 7^{me}. Lon doit payer au Lieu-
« tenant Colonel Bellesgein un mois de
« gage c'est-à-dire 1500 francqs ainsique
« nous lui avons promis.

« Lon doit tascher pour le 8^{me} de te-
« nir toutes noz truppes qui nous avons
« laissé en Hongrie ensemble, jusques à ce
« que l'on puis avoir ordre de nos Mais-
« tres de ce qu'il desire qu'on face d'eux.

« Pour le 9^{me} s'il y a quelque chose de
« reste de noz biens personnels Cq. ne sera
« d'employé pour ce que nous avons or-
« donné en ce nre Testament il doit estre
« pour payer nos officiers et soldatz avec
« ce que nos maistres doibvent encor.

« Et si pour le 10^{me} viendront encor
« quelques aultres de noz Conditions ou
« qui ont raisonnablement a prétendre sur
« noz biens il doit estre remis pour ce Cq.
« le Roy de France et de la grande Bre-
« tagne nous doibvent encore en vigeur
« des traictez avec leurs maiestez.

« Pour 11^{me}. Quand nre Commissaire
« gnral et tresorier auront tant en France
« qu'en Angleterre, la volonté de leurs
« maiestes, il procederont avec noz trouppes
« selon icelle volonté le licention ou
« leur donneront. Et si noz maistres de-
« manderont contre des desniers quil nous
« ont donnees come ilz ont esté employés
« ils rendront les dictes contes egalemt,
« come il appartient, et garderont en tout
« nre honneur et reputaon representans a
« nos maistres ma fidelité et realité pour
« leur service.

« Finalement nous commandons a nre
« commissaire gnral colonel Ferens et nre
« Tresorier destre executeurs de ce nre tes-
« tament, et de faire tous ce que nous

« avons ordonnans ordonné en Iceluy,
« comme ceux a qui nous transportons
« toutes noz actions en les constituants
« come heritiers pourveu quil facent tout
« pour le bien de noz soldatz et public.

« En tesmoignage de mailleur assurance
« de tout cela nous avons confirmé en la
« presence de li. Colonel Badenbourg et
« de nre Chirurgien general Maistre Hansz
« Jacob Anchat tout ce que dessus le temps
« venant trop court pour plus ample con-
« firmation, ce que est fait à Varona au-
« près de Sauray en Bosnia estant sur mon
« licit le ²⁹/₃₀ nonembre 1626 à quinct heures
« du soir.

« Nous soubsignés suivant les intentions
« de feu son Excellence Mons. le Prince
« et Comte de Mansfelt Marquis de Cas-
« telnuovo et Boutigliers Baron de Hel-
« drangen nre gnal qui a tousiours travaillé
« pour le bien public, et particulièrement
« pour le service de leur Mejesté de Bo-
« hême, declarons conformité de sa volonté
« qu'apres l'enterrement de son corps et
« le renvoye de la maison avec contente-
« ment de ses serviteurs le tout sera remis
« a sa Majesté de Bohême qui sera tres
« humblement prié de prendre la protec-
« tion de l'armée dressée seulement pour
« son service et de prendre sur elle la
« peine de retirer ce que se trouvera estre
« deu de qui que ce soit afin que assignaons
« faictes et signiez a plusieurs officiers et
« serviteurs puissent estre payez a ceulx
« qui les ont et que le rest soit employé
« pour lentient de larmee et nouvelle levée
« pour le renforcement d'Icelle. fait a
« Venize le 15 de janvier 1627. C. J. Pe-
« blis. Rh. Ferens. J. Dublier. »

Nous finirons enfin notre article Ernest de Mansfelt en produisant également une copie des lettres-patentes de légitimation de ce personnage ainsi que de sa sœur Anne et de son frère Charles (v. son art.

et celui de son père, Pierre-Ernest, in fine), parce qu'encore ce titre n'a jamais été publié.

« *Lettres - Patentes du mois de février*
« *1691 par lesquelles Philippe II, roi d'Es-*
« *pagne, à l'instance de son très-cher et féal*
« *cousin etc., Messire Pierre-Ernest, comte*
« *de Mansfelt, légitime ses trois enfants*
« *naturels nommés Ernest, Anne et Charles,*
« *procréés d'Anne Benzerædt.*

« Philippe, par la grâce de Dieu Roy
« de Castille, d'Arragon, de Léon, des Deux
« Siciles, de Jérusalem, de Portugal, de
« Grenade, de Tolède, de Valence, de
« Gallicie, de Maillorque, de Séville, de
« Sardaine, de Cordule, de Corsique, de
« Murcie, de Gènes, des Algarbes, de
« Algezirre, de Gibraltar, des Isles de
« Chmarrce et des Indes tant orientales
« qu'occidentales, des Isles et terre ferme
« de la mer Océane; Archiducq d'Austri-
« ce; ducq de Bourgogne, de Lothier,
« de Brabant, de Lembourg, de Luxem-
« bourg, de Gueldres et de Milan; Comte
« de Habsburg, de Flandres, de Artois,
« de Tirol, Palatin et de Haynault, de
« Hollande, de Zelande, de Namur et
« de Zutphen; prince de Zwane; Mar-
« quis du St. Empire de Rome; Seigneur
« de Frise, de Salins, de Malines, des
« villes et pays d'Utrecht, d'Oueryssel et
« de Groningen, et dominateur en Asie
« et Afrique, scavoir faisons à tous presens
« et advenir que à l'instance requeste de
« nostre très-cher et féal cousin chevalier
« de nostre Orde, de nostre Conseil
« d'Estat, Mareschal de nostre host, gou-
« verneur et capitaine general de nostre
« pays et duché de Luxembourg et comté
« de Chiny, Messire Pierre Ernest Comte
« de Mansfelt, nous avons de nostre cer-
« taine science autorité pleine puissance,
« de grace especialle, légitimé et légitimi-
« mons ses trois enfans naturels assavoir
« Ernest, Anne et Charles procreez en
« la personne de Anne Benzerædt fille
« libre et non mariée comme il estait
« semblablement, et deffault de

« leur naturalité aboly et effaché abolissons
« et effachons par les presentes leur oc-
« troyant et accordant par Icelles qu'ilz
« puissent et pourront comme personnes
« légitimes et habiles succéder en tous
« biens meubles et immeubles et aultres
« quelconques esquelz de droict et selon
« les coustumes et usaiges de noz pays ilz
« pourront succeder s'ilz nez et procreez
« de leal mariaige et venir aux successions
« de leurs père et mère, et aultres leurs
« parents et amys, qui leur competent et
« pourroient appartenir ci-après pourvue
« toutes fois que à ce consentans leurs
« parents et amys plus prochains de lig-
« naige, et que aucun droict ne soit
« desja acquis à aultres. Et que en ce
« cas ilz puissent et pourront avoir et
« tenir pour eulx, leurs hoirs et succes-
« seurs à tousjours tous les biens qui leur
« adviendront et escherront desdictes suc-
« cessions et que aultrement ilz acquerront
« et d'iceulx biens ordonner et disposer
« par testament ou aultrement ainsy que
« bon leur semblera, ainsy que doresna-
« vant ilz soyent receuz a tous honneurs
« estatz offices et aultres faicts legitimes
« reputez et tenez comme s'ilz fissent
« nez en leal mariaige, mesme que après
« leur trespas iceulx de leur lignaige pro-
« creez en leal mariaige leur puissent
« succeder par droict d'hoirie en tous
« leurs dicts biens heritages possessions
« et aultres choses quelsconques acquiz
« et à acquerir tout ainsy comme ils fe-
« roient et faire pourroient s'ilz estoient
« nez et procreez de leal mariaige, sans
« que a cause de la dite bastardise ou
« illegitimation nous ou noz successeurs
« y puissions ou doions quereller ou de-
« mander aucun droict en tème advenir,
« nonobstant quelzconques ordonnances,
« statutz, droictz, constumes et usances
« à ce contraires, a charge toutesfois que
« lesdits Ernest, Anne et Charles en re-
« cognoissance de ceste nostre presente
« grace et legitimation seront tenez payer
« a nostre prouffict la et ainsy qu'il ap-
« partiendra, certaine finance et somme

« de deniers pour une fois selon la faculté
« et qualité de leurs biens à l'arbitrage
« et taxation de noz amez et feaulx
« les president et gens de noz comptes
« en Brabant, que commettons a ce, pour-
« veu aussy que disposition que lesdits
« Ernest, Anne et Charles feront et voul-
« dront faire des dits biens immeubles ou
« heritages ne soit au prouffrit de quelque
« eglise monastere ou aultre main morte.
« Sy donnons en mandement ausdicts de
« nos comptes en Brabant qu'ils procedent
« bien et deuement à la vérification de
« de ces dites presentes, et à la taxation
« de la dite finance, et ce fait et la dicte
« finance par eulx taxée et arbitrée et
« par lesdits Ernest, Anne et Charles
« payée, à ceux de noz recepveurs qu'il
« appartiendra, quy sera tenu en faire
« recepte, et rendre compte, a nostre
« prouffict, avecq les aultres deniers de
« son entremise, ilz et tous aultres noz
« justiciers officiers et subjectz presens
« et advenir lui ne peult et polra toucher
«
« ... les dits Ernest, Anne et Charles en-
« samble leurs hoirs successeurs et ayans
« cause procreez en leal mariaige, de
« de cette nostre presente grace et legi-
« timation et de tout le contenu en icelle,
« selon et en la forme et maniere que
« dict est plainement, paisiblement et per-
« petuellement joyr et user, sans leur faire,
« mettre ou donner ores, ny au tems
« advenir aucun trouble destourbier ou
« empeschement au contraire en maniere
« quelconque. Car ainsy nous plaist-il. Et
« affin que ce soit chose ferme et stable
« a tousjours nous avons fait mettre nostre
« seel a ces presentes, saulf en aultres
« choses nostre droict et l'aultroy en
« toutes. Donné en nostre ville de Bru-
« xelles au mois de fevrier l'an de
« grace 1591, de noz regnes assavoir de
« Naples et Jerusalem le trente huitiesme,
« de Castille, d'Arragon et des
« aultres le trente sixiesme. et de Portu-
« gal le douziesme, Et au bout de la
« dicte lettre escript en lettre italienne

« Pamele. Sur le reply de l'adicté lettre
« escripte en parchemin estoit par le Roy,
« et signé en paraphe Verreycken; et a
« l'aultre part visa audq. le grand seel de
« Sa Majesté en cire verte pendant de
« soye rouge et verde. » (D'après une
copie volante contemporaine, conservée
dans les collections de la Société arché-
ologique de Luxembourg.)

SCHEFFEL, Histoire du Comte de Mansfelt, 83, sqqq.
— Les hommes illustres des Pays-Bas, II, 80, sq.—
MORAT, V, 97. Et Supplément, II, 687, sq.—
DE FALLA, Dict. histor. litt. M.—Conversations-Lexicon;
édit. 1824, VII, 483; édit. 1826, II, 1048; édit.
1831.—WILH. A. WILTHEIM, Discq. ant. hist. luxemb.
II, c. 6. §. 2.—COURTIN, Encyclopédie moderne,
XV, 193.—Les belges célèbres, I, 442, sqqq.—
Biogr. univ. XXVI. 307.

MANSFELT, Pierre-Ernest, Comte et Prince de; seigneur de Heldringen, Chevalier de la Toison d'or, Maréchal des armées d'Espagne dans les Pays-Bas, Gouverneur et Capitaine général des Pays-Duché de Luxembourg et Comté de Chinny, troisième fils d'Ernest, comte de Mansfelt, seigneur de Heldringen, et de sa seconde épouse, Dorothee comtesse de Solms, est né le 15, ou plus vraisemblablement le 20 juillet 1517, non 1519 comme plusieurs de ses Biographes l'ont avancé.

Le manuscrit des Viri illustres fait de ce personnage la mention suivante: « 1604. « Petrus Ernestus Mansfeldiæ princeps « et comes, exterus quidem, sed quia « per annos 59 Luxemburgensis Gubernator est Ducatum quasi patriam sortitus, « collega et consors omnium prope victoriarum Alexandri Farnesii principis Parmensis. Sed inclytissimus victoria ad Montconturium illi ab ipso Galliarum rege adscripta mortuus Luxemburgi aô « 1604. et sepultus in templo ab se ibidem condito conditusque mausolæo Regio quam et urbem hortis plusquam regiis ornavit. »

Pierre-Ernest de Mansfelt était très jeune encore lorsqu'il fut admis en 1528 à la cour de l'empereur Ferdinand I en qualité de page. Il conserva le même emploi auprès de Charles-Quint, successeur

de Ferdinand. Ce prince n'ayant pas tardé à apprécier les mérites du jeune Mansfelt, le nomma son écuyer, bien qu'il ne fût âgé que de 18 ans.

Il venait seulement d'être élevé à cette charge auprès de l'empereur lorsqu'il fut admis en 1535, à accompagner ce dernier à la conquête de Tunis dans laquelle il se distingua par son courage et son sang-froid à affronter les plus grands périls, à tel point, disent les annales, que loin de le prendre pour un conscrit qui faisait ses premières armes on aurait cru qu'il était un vieux militaire rompu au métier de batailleur. Aussi l'empereur, qui fut témoin de plusieurs de ses faits d'armes, voulut-il l'en récompenser au retour de l'expédition en le plaçant en 1543 à la tête d'une compagnie de cavalerie qui fut envoyée faire le siège de Landrecies dont l'armée française s'était emparée quelque temps auparavant. Nommé l'année suivante, 1544, lieutenant-colonel de cavalerie au régiment de Bréderode il se trouva au siège de St. Dizier.

Par patentes datées d'Arnheim, le 2 juillet 1545, Charles-Quint le nomma Gouverneur des provinces de Namur et de Luxembourg: il était alors âgé de 28 ans. Il ne conserva pas longtemps, paraît-il, le gouvernement du Namurois, tandis qu'il n'abandonna celui du Luxembourg qu'avec la vie. Le 9 janvier 1546 le même monarque conféra à Mansfelt l'ordre de la Toison d'or, au chapitre qu'il tint à Utrecht.

Mansfelt s'avança encore pendant la même année à la tête de cinquante cavaliers qui composaient l'avant-garde d'attaque dirigée contre Apremont, et mit en déroute un corps de douze cents français qui avaient voulu s'opposer à son passage. Ce coup hardi déconcerta tellement la garnison de la place qu'elle se rendit dès l'arrivée des assiégeants.

Après quelques années de repos la guerre se déclara de nouveau en 1552 entre l'empereur et le roi de France qui avait pris les armes sous prétexte que, comme allié de Maurice électeur de Saxe

et de quelques autres princes de l'Empire, il devait combattre pour rétablir la liberté en Allemagne. Le roi Henri II après s'être emparé des villes de Toul, de Metz, de Verdun et de Nancy qui lui avaient ouvert les portes comme à un prince ami qui ne demandait que le passage pour ses troupes, s'avancait par la Lorraine vers l'électorat de Trèves pour entrer ensuite dans le Luxembourg. La reine Marie, gouvernante des Pays-Bas pour Charles-Quint, soupçonnant les projets du monarque français, se mit aussitôt en devoir d'envoyer au-devant de lui une puissante armée qui devait arrêter ses projets. Le comte de Mansfelt à qui cette princesse avait donné le commandement d'une partie de ses troupes passa la Meuse et se rendit d'abord maître de Stenay, Montfaucou, Grandpré et de plusieurs autres places. Il aurait poussé ses conquêtes plus loin encore si Henri II qui s'était déjà avancé jusqu'à Francfort ne fut promptement accouru au secours de son royaume.

Les ravages qu'il commit en passant dans le Luxembourg où il forma le siège de Damvillers, de Montmédy et d'Yvois, forcèrent Mansfelt à quitter son armée victorieuse pour se jeter dans cette dernière place, une des plus importantes de son gouvernement. La vigoureuse résistance qu'il opposa d'abord au feu continu des assiégeants sembla pendant quelque temps lui promettre la conservation du poste qu'il défendait. Mais ce courageux général, lâchement abandonné par une partie de sa garnison qui se mutina faute de paye, se vit bientôt contraint de se rendre à discrétion, le 22 juin 1552. Il fut emmené prisonnier de guerre et retenu en France pendant cinq ans, jusqu'à ce qu'il eut payé une énorme rançon qu'on exigea pour sa mise en liberté, rançon à laquelle le Luxembourg contribua pour une très large part. Philippe II qui avait succédé en 1556 à son père Charles-Quint, s'était de même fortement employé pour procurer la délivrance de son général.

Mansfelt rentra à Luxembourg le 18 mai 1557 et reprit ses fonctions de gouverneur qui avaient été successivement remplies pendant sa détention par le comte d'Egmond, Martin de Rossem, maréchal de Gueldre et Charles de Brimen, comte de Menghen.

Il était à peine de retour lorsque Philippe II le députa à la diète de Ratisbonne où il eut le bonheur de réussir complètement dans l'objet de la négociation dont il avait été chargé. De là il revint dans les Pays-Bas d'où il fut envoyé à l'armée commandée par Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, dans laquelle il se distingua en plusieurs rencontres à la tête de son régiment d'infanterie wallonne et de ses mille chevaux, et mérita d'être fait maréchal-de-camp au siège de Saint-Quintin : Anne de Montmorency, connétable de France, s'était mis en mouvement le 10 août pour secourir cette place lorsque Mansfelt vint l'attaquer à l'improviste et avec tant de vigueur qu'il le culbuta à tel point que Emmanuel-Philibert, qui s'avança en même temps avec ses troupes se trouva maître du champ de bataille. La déroute des Français fut même si générale, au rapport des mémoires militaires contemporains, qu'elle eût inévitablement entraîné après elle, non seulement la reddition instantanée de St. Quintin qui ne fut pris d'assaut que le 26 août, seize jours plus tard, mais encore la conquête de la France entière si Philippe II qui s'était rendu au camp avait su profiter de la victoire remportée par son armée.

Dans cette action Mansfelt reçut deux blessures. Cette bataille mémorable, dit de Thou, coûta la vie ou la liberté à l'élite de la noblesse française. Les soldats espagnols, ajoute le même auteur, ne connaissant pas la qualité de la plupart de leurs prisonniers, les vendirent à Mansfelt pour un vil prix. Alors celui-ci, pour se dédommager de l'énorme rançon à laquelle il avait lui-même été taxé lorsqu'il avait été pris à Yvois, usa de représailles envers ces captifs, en exigeant d'eux des sommes

immenses, que quelques-uns payèrent tandis que les autres n'ayant pas les moyens de se libérer, restèrent en prison où ils moururent : cet acte, qu'on blâmerait aujourd'hui, n'était à cette époque pas un fait extraordinaire. Le vainqueur, pendant la féodalité, était le maître absolu des prisonniers qu'il faisait à la guerre; il lui était conséquemment très libre de les taxer comme bon lui semblait; et ici Mansfelt pouvait bien, par cette espèce de dureté, montrer à la France combien elle aussi avait été dure à son égard. Cependant nous devons ajouter que le fait que nous venons de rapporter n'ayant d'abord été consigné que par de Thou, historien français, il est très possible qu'il ait été exagéré, en haine contre la gloire du général espagnol.

L'année suivante, 1558, le duc de Guise revint dans le Luxembourg où il prit Thionville par capitulation, le 22 juin, après quoi il forma le dessein de faire le siège de la capitale. Il s'était déjà avancé jusqu'à la vue de cette place avec trois mille chevaux et quelques régiments d'infanterie dans l'intention de l'investir lorsque Mansfelt qui y était enfermé avec une bonne garnison marcha au-devant de lui, culbuta ses troupes et le força à se retirer. La paix de Câteau-Cambresis ayant été conclue sur ces entrefaites, le 3 avril 1559, Mansfelt fut chargé de reprendre possession, au nom du roi d'Espagne, des villes de Thionville, Damvillers, Yvois et généralement de toutes les conquêtes que la France avait faites dans le Luxembourg.

Les Pays-Bas débarrassés pour un moment de la guerre à l'étranger, ne purent jouir de la paix à l'intérieur. Philippe II avait à son départ pour l'Espagne placé à la tête du Conseil de Marguerite, duchesse de Parme et gouvernante des Pays-Bas, le trop fameux Antoine Perrenote, évêque d'Arras, plus particulièrement connu sous le nom de Cardinal de Granvelles : ce personnage qui était détesté des grands et de tous ceux qui nourrissaient en eux l'amour de la patrie, n'était pas à beau-

coup près l'homme qu'il aurait fallu pour cette haute position; mais Philippe II trop entier dans ses résolutions, fut sourd aux remontrances des personnes les plus influentes et ne voulut écouter aucune observation à cet égard, malgré qu'on lui eût démontré le danger imminent que sa couronne pourrait courir s'il persistait à le conserver à la tête des affaires. Des murmures, comme on sait, on en vint à une résistance ouverte, à la révolte disent les historiens d'alors, pour se débarrasser du poids insupportable que le cardinal faisait peser sur tous par les mesures vexatoires qu'il faisait adopter. Mais ces événements déplorables et leurs suites n'appartiennent heureusement pas à notre Biographie, et nous nous hâtons de tirer sur eux un voile épais, pour reprendre le récit des faits et gestes de notre héros qui, quoique souvent, mais toujours indirectement enchaîné à ces événements tragiques, n'en fut jamais la cause, puisque tout en restant fidèle au souverain auquel il renouvela même son hommage en 1562 à l'origine des troubles qui ensanglantèrent les Provinces belgiques, il n'a jamais approuvé, comme nous aurons l'occasion de le voir, les mesures auxquelles Philippe II a cru pouvoir recourir pour étouffer la révolte.

Mansfelt se trouvait retiré à Luxembourg où il jetait les fondements de son palais qui devint dans la suite si splendide, lorsque la gouvernante des Pays-Bas le chargea d'aller prendre en Portugal et de conduire à Bruxelles la princesse Marie, fille d'Edouard et d'Isabelle de Bragance, et petite-fille d'Emmanuel roi de Portugal, pour la marier avec Alexandre Farnèse, duc de Parme, son fils. Après son retour à Bruxelles en 1566, il fut nommé gouverneur de cette ville, et la suivante, au mois d'avril il alla à la tête de seize cents hommes s'assurer d'Anvers dont il obtint de même le commandement.

Lorsqu'en 1567 la gouvernante résigna ses pouvoirs, Mansfeld fut encore chargé de l'accompagner jusqu'en Italie. Le duc d'Albe qui succéda à Marguerite de Parme, envoya en 1569 et sous le commandement

du gouverneur de Luxembourg un renfort de vingt-cinq bataillons et de deux mille chevaux à Charles IX pour combattre les Huguenots, dans cette malheureuse guerre civile connue sous le nom de Ligue, pendant laquelle le roi, qui aurait dû être le père de tous ses sujets sans exception comme sans distinction, a employé les armes des uns pour combattre les autres, soudoyant le frère pour assassiner son frère, et cela à cause d'une soi-disante dissidence dans les opinions religieuses, car en réalité la religion n'a été que le prétexte de ces honteux massacres tandis que l'ambition de quelques grands en fut le vrai motif. L'armée royale était campée dans la plaine de St. Clet, lorsque Mansfelt la joignit avec ses troupes auxiliaires espagnoles; et elle avait celle de la Ligue en regard. Dès que le général espagnol eut remarqué la position avantageuse de son parti il proposa de marcher droit à l'ennemi et de lui livrer bataille. Ce conseil fut adopté. Le choc, qui fut donné immédiatement, le 30 septembre, fut terrible et fit déjà présager la victoire complète que le roi Charles IX remporta trois jours après, le 3 octobre, près de Montcontour.

A ce jour les armées se trouvant de nouveau en présence, commencèrent par se canonner pendant quelque temps, après quoi elles en vinrent aux mains : les Huguenots se battirent avec un courage de lion et avaient déjà mis la cavalerie royale dans une déroute complète, lorsque Mansfelt avec une intrépidité à peine croyable fondit sur eux à la tête de ses wallons et les Suisses qui formaient l'aile droite, en fit une terrible boucherie et leur arracha décidément la victoire qu'ils croyaient déjà certaine. Ils laissèrent sur le champ de bataille dix mille morts sans compter les prisonniers, ainsi que leur matériel avec tout le bagage.

Charles IX qui devait cet éclatant succès au général espagnol, lui en témoigna sa reconnaissance dans une lettre où il le nommait le *Protecteur de sa couronne*.

Mansfelt avait pendant cette bataille célèbre reçu au bras droit une blessure grave qui le rendit estropié. Il retourna bientôt après dans son gouvernement de Luxembourg où il conserva un corps de deux mille chevaux destiné plutôt, disent les auteurs contemporains, à défendre la province contre les atteintes des révoltés des Pays-Bas — car ces malheureuses provinces étaient alors en révolution complète contre la tyrannie du duc d'Albe — que pour y maintenir par la force la fidélité due au prince. Et en effet, par sa sage administration le gouverneur avait su éloigner tout motif de mécontentement religieux parmi nos paisibles populations chez lesquelles l'attachement devenu proverbial à la foi de leurs pères avait du reste rendu absolument inutile la publication des édits inquisitoriaux du monarque espagnol.

Louis de Zuniga de Requesens, Grand Commandeur de Castille fut sur ces entrefaites (1572) envoyé dans les Pays-Bas pour succéder au sanguinaire et féroce duc d'Albe dont la mémoire restera à jamais exécration parmi ces populations. Ce nouveau gouverneur général se hâta d'appeler Mansfelt à Bruxelles, le nomma membre du Grand Conseil-d'Etat et général de bataille.

L'état déplorable où les affaires se trouvaient dans le moment faisait un devoir pressant à ceux qui en obtinrent la conduite d'employer toutes leurs ressources pour les rétablir; et Mansfelt ne fut pas un des moins zélés ni un des moins capables pour arriver à ce but si désirable. Comme sa présence était jugée absolument nécessaire à Bruxelles et que conséquemment il lui était impossible de se rendre à l'armée, il leva à ses propres frais un corps de deux mille chevaux qu'il envoya dans la Gueldre pour renforcer les forces de Don Sanchez d'Avila : ce renfort ne contribua pas peu à la victoire que ce général remporta peu de temps après près de Moch sur Louis, Prince de Nassau (1574).

Cet avantage fut suivi de près, en

1575-1576, de la reddition de Zieriezée en Zélande.

Louis de Requesens gouverneur général des Pays-Bas étant mort sur ces entrefaites le 5 mars 1576, le Conseil d'Etat avait été chargé du Gouvernement en attendant l'arrivée d'un nouveau gouverneur, lorsque le 4 septembre le grand Bailly du Brabant à la tête de trois cents fusiliers vint faire irruption dans ce conseil qu'il emmena en prison au milieu des huées de la populace ameutée : Mansfelt était du nombre des prisonniers et resta avec ses collègues enfermé dans la maison des brasseurs jusqu'à l'arrivée de Don Juan, fils naturel de Charles-Quint, qui fut désigné pour succéder à Louis de Requesens.

Ce prince qui arriva le 4 novembre 1576 à Luxembourg pour prendre possession de son nouveau gouvernement, montra d'abord des intentions pacifiques ; mais il refusa de se rendre à Namur pour entrer en négociation avec les députés des Etats des différentes provinces des Pays-Bas parce qu'il craignait, avec quelque fondement peut-être, pour sa sureté personnelle, tant l'état de ces provinces était déplorable, tandis que dans le Luxembourg tout était dans une tranquillité tellement parfaite que nos Etats ont pu placer sur le nouvel hôtel de ville qui a été construit sous le gouvernement de Mansfelt, ainsi entre les années 1545 et 1604, et qui de nos jours forme l'hôtel du Gouvernement du Grand-Duché, cette inscription mémorable autant qu'elle était flatteuse pour le grand homme qu'elle concernait particulièrement :

IN BELGIO OMNIA DUM VASTAT CIVILE BEL-

[LUM,

MANSFELDUS BELLO ET PACE FIDUS,

PERPETUUS ÆQUITATIS CUSTOS,

ÆQUISSIMI REGIS LEGATUS,

HANC PROVINCIAM IN FIDE CONTINET,

SERVATQUE ILLÆSAM

CUM SUMMO POPULI COMMODO ET HILARI SE-

[CURITATE.

UNDE MANSFELDI NOMEN

APUD GENTEM LUXEMBURGAM PER SÆCULA

CLARUM MANEBIT.

Cet éloge si vrai et si mérité, incrusté en lettres d'or sur une table en marbre noir, a disparu il y a bien longtemps déjà, parce que sans doute les luxembourgeois, ou plutôt les édiles de cette ville ont eu bientôt oublié un bienfait dont il ne leur était pas donné alors d'apprécier l'immensité, n'ayant pas connu les horreurs que les guerres civiles et religieuses entraînent à leur suite.

Don Juan, avons-nous dit, ne consentit pas à se rendre à Namur pour traiter avec les députés des Etats des Provinces des Pays-Bas, parce qu'il croyait avoir à redouter des attentats contre sa personne. Il convoqua en conséquence ces députés à Marche où il conclut avec eux le 12 février 1577 cet accord devenu fameux et connu sous le nom d'*Edit perpétuel*, qui confirmait la pacification de Gand, rompait les alliances et les confédérations tant offensives que défensives que les Provinces révolutionnées avaient faites pendant les derniers troubles avec des puissances étrangères et rendait la liberté aux membres du Conseil d'Etat. Cependant Mansfelt qui était du nombre de ces derniers, ne fut relâché que deux mois après ses collègues, et encore fallut-il l'intervention du roi de France pour procurer sa délivrance, tant la populace, mal informée, était irritée contre lui parce que sans doute elle était instiguée par les agents de Guillaume-le-Taciturne, par vengeance de ce qu'il avait obtenu la jouissance de la terre de Vianden et autres dans le Luxembourg, lesquelles avaient été saisies sur la maison de Nassau-Orange et séquestrées par ordre du roi d'Espagne.

Le nouveau gouverneur général fit son entrée à Bruxelles le 8 mai 1577 et chargea d'abord Mansfelt, en exécution des clauses de l'édit perpétuel, du soin de conduire hors des Flandres et du Brabant, par le Luxembourg, les troupes espagnoles, italiennes et bourguignonnes, lesquelles s'élevaient à trente mille hommes, pour les faire rentrer dans leurs pays respectifs. Il était en marche pour remplir cette commission lorsque Don Juan, forcé de fuir

dans le Luxembourg par suite des menées du prince de Nassau-Orange, le rappela promptement avec ses soldats pour venir à son secours. Mansfelt obéit, et dans les premiers jours de 1578 le gouverneur général se vit à la tête de vingt mille hommes qu'il conduisit vers les frontières de Brabant où il attaqua les confédérés le 31 janvier avec tant de vigueur près de Gembloux, qu'il les mit dans une déroute complète. Cette victoire fut suivie de près de la reddition de Louvain, Arschot, Sichem, Diest, Philippeville, Limbourg et de plusieurs autres places dont la plupart furent conquises par Mansfelt.

La mort inespérée de Don Juan, arrivée le 1^{er} octobre de la même année 1578, mit fin à ses conquêtes. Mansfelt pleura sincèrement ce prince qu'il affectionnait beaucoup, tant à cause de ses grandes qualités qui furent longtemps méconnues, qu'en mémoire de l'amour qu'il avait jadis porté à son père.

Alexandre Farnèse, prince de Parme, lui succéda.

Les confédérés s'assemblèrent le 29 janvier 1579 à Utrecht et y conclurent le fameux traité-d'union qui servit plus tard de base à la République batave.

En arrivant dans les Provinces belgiques, Alexandre Farnèse avait voulu réduire les mécontents par les négociations ; mais ayant vu bientôt qu'il n'avait aucun succès à espérer par cette voie il eut recours aux armes et marcha d'abord contre Mæstricht dont il fit le siège. Mansfelt y assista et se distingua à son ordinaire. Après bien des peines et des péripéties sans nombre cette ville fut prise le 29 juin 1579 et livrée au pillage.

Après la reddition de Mæstricht Mansfelt fut envoyé avec un gros détachement dans la Gueldre. La promptitude qu'il mit à y appaiser les troubles lui permit de se diriger encore pendant la même campagne du côté du Hainaut et de l'Artois ainsi que vers les environs de Lille et de Douai. Pendant les premiers jours de décembre il se trouva devant Le Quesnoy dont il obli-

gea la garnison à se livrer à discrétion, et il en fit pendre une partie avec le gouverneur qui s'était obstiné à défendre son poste. Deux jours après il emporta Commines et les trois mille hommes qui y étaient en garnison furent faits prisonniers de guerre. Ce hardi coup de main intimida si fort ceux qui gardaient le château de Varnesdonck qu'ils l'abandonnèrent précipitamment et sans attendre son arrivée. Il y mit deux cents hommes de garnison et s'achemina sans s'arrêter vers Courtray et Mortagne qui se rendirent par capitulation. De là il courut sur Lille d'où il chassa un détachement ennemi occupé à ravager les abords de cette ville et qui avait déjà mis le feu à quelques maisons du faubourg. Enfin il couronna cette campagne par la soumission de St. Amand.

Le gouvernement pour récompenser tant de succès, nomma Mansfelt gouverneur et capitaine général de cette partie des Provinces belgiques.

L'année suivante Alexandre Farnèse lui donna la direction du siège de Bouchain dans le Hainaut. Cette place quoique assez forte et située dans le voisinage de Cambrai dont les confédérés étaient les maîtres, ne se voyant pas en état de résister longtemps à la force des attaques des assiégeants, demanda à capituler et la garnison obtint des conditions favorables, parce que Mansfelt ne pouvait pas soupçonner la lâche perfidie du Gouverneur Villers qui, avant de sortir de la ville avait fait creuser dans plusieurs directions des mines qui ayant été mises en jeu renversèrent plus de cent maisons et ensevelirent une partie des habitants sous leurs ruines : cependant les espagnols n'en reçurent aucun dommage parce que marchant au pas lorsqu'ils entrèrent, l'éclat des poudres avait fait ses ravages avant leur arrivée.

De là notre héros marcha contre Nivelles dont la garnison se rendit le 5 octobre 1581 après trois jours d'attaque : Mansfelt en fit pendre une partie et accorda à l'autre la vie et la liberté. Le

gouverneur fut retenu prisonnier pour l'échanger contre la princesse de Nivelles que ce gouverneur avait faite prisonnière quelque temps auparavant lorsqu'il s'était emparé de cette ville par les confédérés.

Ayant enfin fait subir en 1582 à peu près le même sort à Vilvorde et rendu ainsi impossibles les courses des ennemis dans le Hainaut et la province de Namur, Mansfelt joignit ses troupes à l'armée d'Alexandre Farnèse et assista avec ce prince à la prise de Tournai et d'Audenarde après quoi il repassa en 1583 dans son gouvernement de Luxembourg pour donner la chasse à quelques régiments espagnols qui s'étaient révoltés faute de paye et qui commettaient des pillages dans ce pays.

Les mutins s'étaient retranchés près de St. Vith lorsque avec les garnisons des places voisines qu'il avait réunies il les attaqua le 21 août et en fit un horrible carnage, massacrant les uns et chassant les autres hors du Duché.

Mansfelt était à peine revenu dans ses foyers que sa présence dans les Pays-Bas redevint nécessaire pour aider à l'exécution des projets que le prince de Parme avait arrêtés après la mort de Guillaume-Taciturne qui fut comme on sait, assassiné le 10 juillet 1584, à l'instigation de la cour d'Espagne : il s'agissait en effet de récupérer Anvers. Le Gouverneur de Luxembourg mandé en diligence se rendit précipitamment à l'armée de Flandre qui s'était déjà emparée de plusieurs postes dans le dessein de serrer Anvers de plus près. Dès son arrivée Alexandre Farnèse lui donna le commandement d'une partie de ses troupes avec commission de s'assurer des frontières du Brabant. Il passa en conséquence l'Escaut à Rupelmonde sur un pont de bateaux qu'il fit jeter sur le fleuve et vint camper à Stabrœch à quatre lieues de Lille. Il s'y tint retranché jusqu'à l'arrivée de Farnèse qui l'emmena à la conquête de Termonde. Cette ville qui se rendit après onze jours d'attaque livra un passage libre pour entreprendre le siège d'Anvers dans les règles.

Les confédérés qui connaissaient l'importance de cette ville, ne voulurent rien négliger pour s'en assurer la conservation. Ils conclurent en conséquence le 10 août 1585 avec Elisabeth reine d'Angleterre un traité par lequel cette princesse s'obligeait à leur fournir de puissants secours. Mais tous leurs efforts furent inutiles.

En effet, Farnèse avait pris toutes les mesures et les précautions imaginables pour assurer la conquête qu'il méditait. Il fit jeter sur l'Escaut ce pont remarquable, de deux mille quatre cents mètres de long, pour faciliter la communication des deux armées mais surtout afin d'empêcher les assiégés de recevoir les secours qu'ils attendaient : aux deux extrémités de ce pont il fit construire des forts dont l'un fut nommé la tête de Flandre et l'autre celle de Brabant. Mansfelt eut la garde de ce dernier. Ces ouvrages étaient destinés à mettre le pont hors de l'insulte des ennemis qui firent des efforts presque inouïs pour le détruire. Ces gigantesques constructions terminées il ne s'agissait plus pour réduire la ville, que d'emporter la digue de Cowenstein qui était défendue par treize forts. Farnèse donna le signal de l'attaque et fut le premier à mettre son ordre à exécution : il s'élança dans l'eau jusqu'à la ceinture, suivi des siens, et harcela l'ennemi dans ses retranchements pendant que Mansfelt secondait ses efforts avec toute la valeur possible, puisque repoussé deux fois avec perte il ne se déconcerta pas, rassembla à la hâte les débris de ses colonnes et revint à la charge avec la plus imperturbable intrépidité. La digue fut enfin forcée par lui après huit heures d'un combat des plus acharnés où périrent plus de deux mille hommes de part et d'autre.

Ainsi que les assiégeants l'avaient prévu, la prise de la digue emporta celle de la ville qui fut obligée de capituler le 17 août 1585 et après un an de siège.

On rapporte que le roi Philippe II ayant pendant le siège d'Anvers conféré au duc de Parme son ordre de la Toison d'or, ce prince ne voulut l'accepter qu'a-

près la reddition de la place ; et que dès après la capitulation, avant même d'entrer dans la ville il fit prier Mansfelt de se rendre au fort St. Philippe placé en tête du pont qu'il avait fait construire, et que là il lui déclara qu'il voulait bien maintenant recevoir le collier de ses mains ; « car, ajouta-t-il, l'ordre insigne que mon « souverain me donne ne saurait être ap- « pendu à mon col par des mains plus « dignes. »

L'avantage immense que les espagnols venaient de remporter par la prise d'Anvers les anima de plus en plus à poursuivre leurs conquêtes sur les confédérés. Farnèse se mit en conséquence en marche, accompagné de l'intrépide Mansfelt et alla en 1586 soumettre successivement Venloo et Grave ; puis il vola au secours d'Ernest de Bavière électeur de Cologne. Mais sa présence y devint bientôt inutile puisque les factieux contre lesquels il se disposait à combattre étaient trop faibles pour pouvoir opposer une résistance sérieuse à tant de forces réunies. Alexandre Farnèse retourna donc dans les Pays-Bas d'où il avait projeté de joindre ses vaisseaux à la flotte dite l'invincible qui devait être destinée à investir l'Angleterre. Mais la défaite complète qui suivit cette entreprise obligea le gouverneur-général à diriger ses forces vers un autre point. Mansfelt avait été chargé du Gouvernement-général pendant l'absence du duc de Parme : il reçut encore l'ordre d'aller se mettre à la tête des troupes qui avaient été laissées dans l'électorat de Cologne, sous la conduite du prince de Chimay pour terminer la guerre dans ce pays. Mais ayant reçu en chemin la nouvelle de la réduction de Bonn avec la soumission de l'électorat entier, et ses troupes étant d'ailleurs encore en bon état il les dirigea vers la Gueldre, toujours sur l'ordre de Farnèse qui lui avait commandé de chasser la garnison de Wachtendonck (1588) parce qu'elle ne cessait de commettre des pillages dans les environs.

Bien que le succès de cette nouvelle

expédition parût fort douteux à cause de la saison avancée et que d'ailleurs la place était abondamment pourvue de munitions et de vivres, le comte de Mansfelt qu'aucune difficulté ne rebutait, qu'aucun péril n'arrêtait, marcha à cette entreprise comme à une conquête assurée. Il fit d'abord investir la place et repoussa l'ennemi pendant plusieurs sorties jusqu'à ce que ses batteries fussent en état d'être mises en jeu pour battre les murs en brèche. De son côté le gouverneur de la ville ne se déconcerta pas ; il faisait réparer de la nuit les dégâts que les assiégeants faisaient pendant le jour ; et le siège aurait été trainé en longueur si Mansfelt, voulant en finir, n'avait employé les bombes qui venaient seulement d'être inventées. Presque toutes les maisons étaient déjà réduites en cendres par ces terribles projectiles et les souterrains enfoncés, que le gouverneur ne songeait pas encore à se rendre, lorsque les bourgeois craignant pour leur vie ainsi que pour le reste de leurs propriétés se révoltèrent contre la garnison et menacèrent d'ouvrir les portes aux assiégeants. Mais le Gouverneur les apaisa par de belles paroles ; après quoi il commanda une nouvelle et vigoureuse sortie qu'il dirigea lui-même et dans laquelle il périt avec beaucoup des siens. Le reste de la garnison, qui n'avait pu se sauver qu'à grande peine, rentra dans la place et se rendit à discrétion, le 26 décembre 1588, après un siège de deux mois.

La conduite de Mansfelt, qui à l'âge de soixante-onze ans avait encore soutenu avec tant de fermeté de si pénibles travaux, plut tellement à Alexandre Farnèse qu'il écrivit expressément au Roi pour le lui recommander d'une manière toute particulière. Et cependant malgré ce grand âge qu'il avait lui-même reconnu au héros, il ne laissa pas que de le charger encore dès la campagne suivante (1589) d'un nouveau commandement dans une expédition dirigée contre Heusdin qu'il se contenta de bloquer jusqu'à ce qu'il eut pris Hemert. Mais comme il tenta simultanément

ment une surprise infructueuse contre Bommel, le fruit de son entreprise de ce côté fut perdu : En effet, l'ennemi ayant lâché toutes les écluses il fut obligé de se retirer et d'abandonner même quelques forts dont il s'était déjà rendu maître.

Ce revers ne déconcerta pas Mansfelt : il se jeta incontinent sur la ville de Sevenberg qu'il emporta avec le château après quelque résistance. Mais comme il ne put réduire le fort qui y était contigu et sans lequel ce poste était intenable, il l'abandonna, se bornant à la prise des châteaux de Heel et de Hemert. Il passa ensuite la Meuse pour entrer dans l'île de Thiel : mais la fortune qui semblait en ce moment prendre plaisir à traverser ses desseins excita ses troupes à la révolte pendant qu'elles étaient en pleine marche. Les espagnols en vinrent aux mains avec les italiens, et en un clin d'œil toute l'armée se trouva dans un désordre complet. Mansfelt accourut au milieu des combattants pour calmer les esprits, mais il ne put y réussir et il essuya même plusieurs coups de mousquets : force lui fut donc de conduire les mutins en garnison à Grave où il fit sévèrement punir les auteurs de la rébellion.

Malgré que la campagne de 1589 eût été à peu près infructueuse en gloire pour Mansfelt comme en profit pour la couronne d'Espagne, la renommée bien méritée du général luxembourgeois ne perdit rien de son prestige aux yeux du Gouverneur-général. Car lorsque ce dernier partit en 1590 avec une armée de dix-huit cents hommes au secours du roi de France il remit de nouveau à notre Comte les soins de l'administration dans les Pays-Bas pendant son absence.

Le peu de troupes qui étaient restées dans ces provinces ne purent être efficacement opposées aux entreprises du Prince Maurice, de Nassau qui en définitive resta maître de la campagne après avoir repris Hemert, Elshout, Crevecœur, Ter-Heyden et Steenberg d'où il se dirigea avec trois mille hommes sur Dunkerque

qu'il pensait emporter par surprise. Tant de progrès étaient faits pour alarmer le comte de Mansfelt qui se hâta de passer en revue trois régiments allemands qu'il chargea de tenir tête à l'ennemi. Mais ces soldats refusèrent d'obéir à moins de recevoir leur paie d'avance. Dans cette perplexité il crut pouvoir leur faire distribuer l'argent qui était destiné à la solde des garnisons de Zutphen et de Heerenthals, et ils marchèrent. Cependant la résolution qu'il avait été forcé de prendre, pressé qu'il avait été par les circonstances, ne manqua pas de produire un contre-coup fâcheux, en ce que les soldats de ces deux garnisons ne recevant pas leur paie menaçaient de se mutiner et de se livrer à des désordres dont les suites ne pouvaient être calculées d'avance. Mansfelt sut les contenir dans le devoir en leur promettant qu'au retour du Prince Gouverneur-général ils recevraient ponctuellement leur arriéré : ce qui fut exécuté en effet.

L'année suivante, 1591, Alexandre Farnèse marcha de nouveau au secours du roi de France et confia encore au comte de Mansfelt les soins du Gouvernement général des Pays-Bas. Tout y fut tranquille pendant son absence et aucun événement de marque ne se présenta, excepté quelques actes de brigandage commis par des mécontents contre lesquels Mansfelt envoya trois cents hommes de troupes qui les eurent bientôt mis à la raison.

En 1592 les confédérés mirent sur pied une nombreuse armée avec laquelle ils se rendirent maîtres de Cœvorden, de Steenwick, d'Ootmærsen et de plusieurs autres places sans que ni le Gouverneur-général ni Mansfelt pussent s'opposer à ces conquêtes ; et pour combler la mesure du désastre, Alexandre Farnèse lui-même vint à mourir à Anvers le 3 décembre. Le lendemain le comte de Fuentès s'étant rendu à Bruxelles s'empessa d'assembler le Grand-Conseil et proclama, en vertu des pouvoirs dont il était pourvu, le comte de Mansfelt Gouverneur-général des Pays-Bas, honneur qui jusqu'alors

n'avait été conféré qu'à des princes et princesses de sang.

Dès le 5 janvier suivant (1593) le nouveau Gouverneur-général fit publier un édit par lequel il était expressément défendu de payer à l'ennemi des contributions quelconques. Les confédérés frappés au cœur par cette mesure de haute politique destinée à leur ôter les ressources nécessaires pour solder leurs troupes, répondirent à cet ordre par la menace d'exiger les subsides par le fer et le feu, ce qu'ils auraient exécuté sans doute si Mansfelt n'avait pas cédé en révoquant son ordonnance pour laisser le tout dans le statu quo précédent. Il leva sur ces entrefaites une armée de quatre mille hommes dont il donna le commandement au comte de Berlaumont qu'il envoya contre Philippe de Nassau qui faisait des courses continuelles dans le Luxembourg et le Limbourg ; mais il fut bientôt obligé de rappeler une partie de ces forces pour s'opposer au dessein des ennemis qui, ayant fait mine d'attaquer Dunkerque vinrent le 28 mars investir Gertruydenberg par terre et par mer. Le Prince Maurice qui conduisait ce siège fit d'abord travailler en même temps aux lignes de circonvallation et de contrevallation, et fortifia les unes et les autres avec tant d'art et de précaution qu'il sut mettre en peu de temps son camp à l'abri de toute insulte.

De son côté Mansfelt convoqua à Anvers un grand Conseil de guerre dans lequel on arrêta les mesures qu'on jugea nécessaires et utiles pour venir au secours de la place assiégée ; et le 6 mai il se mit lui-même à la tête de onze mille hommes avec lesquels il vint camper le 26 du même mois à Osterhout en vue du quartier de Maurice. Il commença par faire exécuter à ses troupes des marches et des contremarches presque continuelles, dans l'espoir d'attirer l'ennemi au combat ; mais comme après plusieurs jours de ces manœuvres il vit qu'elles ne produiraient pas l'effet espéré il résolut d'attaquer le prince dans ses re-

tranchements mêmes. A cet effet il fit demander dix pièces de canon de gros calibre au comte de Fuentès qui se tenait à Anvers. Mais celui-ci, on ne devine pas pour quel motif, ne lui en envoya que deux. Mansfelt en les voyant arriver, dit tout en colère et comme animé d'un esprit prophétique : « si Fuentès veut remettre Gertruydenberg entre les mains de l'ennemi j'en serai l'innocent spectateur. » Et en effet l'événement vérifia ses prévisions ; car après avoir tenté plusieurs fois mais sans succès de donner des secours aux assiégés ceux-ci se virent contraints de capituler le 24 juin, après une vigoureuse résistance.

Mansfelt qui ne dut cet insuccès qu'à une secrète jalousie de Fuentès, ne décampa de devant les lignes ennemies que le lendemain de l'occupation de Gertruydenberg. Il marcha sans perte de temps vers l'île de Bommel dans le dessein de reprendre Crevecoeur, fort situé sur la Meuse à l'embouchure de la Deise. Mais ayant été repoussé trois fois avec grande perte il se retira le 6 juillet vers Vliemen et Engelen, et ne pensa plus qu'à assurer la conservation de Bois-le-Duc.

La bourgeoisie de cette ville était alors divisée en factions, ce qui fut cause que les troupes qu'il y envoyait en garnison ne furent point admises. Tout ce qu'il put obtenir fut d'y faire entrer son artillerie. Il laissa cependant une partie de cette artillerie autour de la place pour la couvrir contre les insultes de l'ennemi et vint lui-même camper à Os.

Le fort qu'il fit élever en même temps à Orthen, afin de mieux tenir la garnison de Crèvecoeur en bride, alarma les habitants de Bois-le-duc qui se crurent à la veille de se voir en proie à l'un ou à l'autre parti. Dans cette pensée ils firent une vigoureuse sortie, démolirent le nouveau fort et obligèrent les troupes qui campaient autour de la ville à se retirer. Mansfelt qui se trouvait en ce moment en Frise où il était allé amener des secours, ne put punir cet acte de témérité inconsidérée. Il

laissa le général Verdugo (v. son art.) qui devint son gendre, dans la Frise afin d'y maintenir la tranquillité et revint en diligence à Bruxelles où des troubles avaient éclaté parmi les troupes espagnoles qui se plaignaient de ne pas recevoir leur paie.

Les brigandages que ces mutins exerçaient dans le Hainaut et dans l'Artois furent même cause que Mansfelt se trouva dans l'impossibilité d'arrêter les courses du comte de Solms dans le pays de Wæs, ni de tenir tête à l'armée du prince Maurice de Nassau. Il chercha cependant à opposer la ruse à la force ouverte, et fut sur le point de se voir maître de Zierickzée, par intelligence avec un traître qu'il avait su gagner : mais ce dernier ayant été fait prisonnier son espérance fut trompée.

Sur ces entrefaites Philippe II avait conféré le Gouvernement général des Pays-Bas à l'archiduc Ernest, frère de l'empereur Rodolphe. Dès que Mansfelt en eut reçu la nouvelle, il alla à sa rencontre jusqu'à Luxembourg où il le reçut avec toute la magnificence possible, le 17 janvier 1594, lui remit ses pouvoirs et l'accompagna à Bruxelles d'où il revint bientôt dans son gouvernement pour s'opposer aux projets du roi de France qui, secondé par les troupes auxiliaires du prince Louis de Nassau, méditait d'envahir la province. Aussitôt après son arrivée il envoya aux frontières un corps de quatre cents suisses que le nouveau gouverneur-général des Pays-Bas avait mis à sa disposition.

Cet acte de prudence, qui valut à Mansfelt le titre de prince du Saint-Empire, pour lui et ses descendants de l'un et de l'autre sexe, que l'empereur Rodolphe II lui conféra par Patentes datées de Prague le 4 mars de la même année 1594, était destiné à garantir le pays contre toute attaque à l'improviste.

L'année suivante les Pays-Bas perdirent encore une fois leur Gouverneur-général par le décès de l'archiduc Ernest qui mourut en février 1595. Le comte de Fuentès fut chargé de l'intérim jusqu'à l'arrivée du Car-

dinal-Archiduc Albert d'Autriche. Mansfelt conduisit ce prince à Luxembourg à la tête de cinq compagnies de cuirassiers et de mille lances. Il fit son entrée solennelle à Bruxelles le 11 février 1596.

Les progrès que l'archiduc fit d'abord en Picardie malgré la rigueur de la saison et les forces que la France lui opposait furent d'heureux présages pour son gouvernement futur. Mansfelt l'accompagnait en qualité de maréchal de camp lorsque le maréchal Biron, voulant profiter de son absence pour tenter une surprise contre la ville de Luxembourg, investit cette place pendant une nuit profonde et tenta d'en escalader les murs le 17 novembre 1597. Mais la vaillance de la bourgeoisie qui se réunit à la faible garnison commandée par Jacques de Raville sut déjouer ses projets et culbuter son monde. Dès que Mansfelt eut reçu avis de cette glorieuse défense il se hâta d'en faire un rapport détaillé à l'archiduc qui écrivit le 10 décembre 1597 une lettre très-flatteuse à ces courageux défenseurs de leur cité.

La paix ayant été conclue sur ces entrefaites, Mansfelt revint en 1599 dans son gouvernement à Luxembourg où il attendit le retour de l'archiduc Albert qui était allé en Espagne épouser l'infante Isabelle-Claire-Eugénie : cette princesse, fille de Philippe II, apportait pour dot les Pays-Bas et la Bourgogne que son père lui avait cédés en toute souveraineté par acte du 6 mai 1598.

Mansfelt alla au-devant des nouveaux-mariés qu'il reçut à Luxembourg le 21 août 1599, à la tête de toute la noblesse du Pays, au milieu d'une haie formée par la bourgeoisie rangée sous les armes et au bruit de l'artillerie des remparts. Le lendemain il y eut fête et grande réception dans son palais, à Clausen, faubourg de Luxembourg ; puis il accompagna ses augustes hôtes jusqu'à la frontière du Brabant.

Revenu dans la capitale du pays, Mansfelt y vécut tranquillement jusqu'en 1602 où, ayant fait défense aux habitants du

Luxembourg de payer des contributions à l'ennemi, le comte Louis de Nassau y pénétra à la tête de mille chevaux et de douze cents fantassins, mettant tout à feu et à sang. La ville de St. Vith qu'il avait d'abord attaquée, s'était déjà rendue par capitulation, le 11 novembre (1602), et avait été obligée de payer une rançon de trente-deux mille écus afin d'être préservée du pillage et de l'incendie dont le prince Nassauvien l'avait menacée en cas de refus. Bastogne, Marche, St. Hubert et plusieurs autres petites places étaient menacées de subir le même sort si elles n'avaient pas été mieux défendues par leurs habitants auxquels les paysans des environs étaient venus se joindre. Enfin les troupes hollandaises après avoir rapidement étendu leurs ravages jusqu'aux portes mêmes de Luxembourg, prirent le parti de se retirer emmenant avec elles un butin considérable avec plusieurs otages, sans que Mansfelt eût pu s'y opposer à cause de la faiblesse de sa garnison et de la lenteur que les secours qu'il avait demandés dans les Pays-Bas mettaient dans leur marche : Ces troupes auxiliaires commirent même sur leur passage, disent les chroniques contemporaines, de plus grands désordres que l'ennemi, parce qu'elles ne recevaient pas leur paie assez régulièrement.

Dans ces conjonctures déplorables Mansfelt crut devoir faire son testament le 2 décembre de la même année 1602. Par cet acte il légua ses tableaux, ses statues et les plus riches meubles de son palais à Philippe III, roi d'Espagne, et le palais même à l'archiduchesse-infante Isabelle-Claire-Eugénie : Cependant comme cet édifice était chargé de plusieurs dettes assez considérables la princesse refusa le legs qui, étant resté abandonné et sans entretien, ne tarda pas à tomber en ruines.

Enfin ce grand homme mourut le 22 mai 1604, à cinq heures du soir, à l'âge de 86 ans, 10 mois et 2 jours, avec la réputation d'un des plus vaillants généraux et des plus expérimentés administrateurs

de son temps. Son corps fut embaumé et resta exposé sur un lit de parade pendant huit jours, c'est-à-dire jusqu'au 1^{er} juin où les États et la noblesse du Pays procédèrent à son inhumation avec toute la pompe qui était due aux hautes qualités comme aux éminentes dignités du défunt.

Comme toutes les bouches dans le Luxembourg ne prononcent encore aujourd'hui le nom de cet éminent personnage qu'avec un religieux respect, il nous sera bien permis de nous étendre dans son article, en rapportant tout ce que nous avons pu recueillir sur son compte. C'est ainsi que nous donnerons ici le récit de l'ordre de sa pompe funèbre, la description de son mausolée et finalement des indications sur ses alliances et ses enfants.

L'ordre du cortège funèbre a été le suivant :

1° Cinquante-deux bourgeois rangés deux à deux et portant des cierges allumés.

2° Les ordres religieux de la ville, savoir : les récollets et les dominicains ; puis environ soixante-dix prêtres séculiers ; enfin les bénédictins de Munster suivis de leur abbé, le Père Pierre Roberti et le Père Jean Bertels, abbé d'Echternach.

3° Les domestiques de la maison du défunt, en grand deuil.

4° Le premier cheval de bataille, couvert de drap noir et conduit par Herman de Larochette et par Philippe de Waldeck.

5° La bannière de la province de Luxembourg, portée par Théodorie de Lonzen, dit Roben.

6° L'écusson de la Maison de Mansfelt, porté par Geoffroy de Hœngen de Wassembourg.

7° Les éperons d'or, portés par Ernest de Munichausen.

8° Le casque et les gantelets de fer, portés par Charles de Munichausen.

9° L'épée dans le fourreau, portée par Michel de Wopersnow.

10° La cotte d'armes, par Gérard, baron de Schwartzembourg.

11° Le bâton de commandeur, par Pierre, baron de Brandenburg.

12° Le second cheval de bataille, conduit par Pierre-Ernest de Larochette et par François Du Mont.

13° Le troisième cheval, conduit par Guillaume de Hattstein et Jean-François de Raville.

14° L'épée de commandement, portée par Salentin Faust de Stromberg.

15° La couronne de prince, portée par Godefroy d'Eltz.

16° Le collier de la toison d'or sur un coussin de velours noir, porté par Eustache de Munichausen, seigneur d'Esch-sur-la-Sûre.

17° Le corps, dans un cercueil de plomb, porté par : *a.* Bernard de Metzhausen, seigneur de Linster ; *b.* Oswald de Larochette, seigneur de Mersch et de Heffingen ; *c.* Charles de Daun, seigneur de Sassenheim ; *d.* Engelbert d'Autel, seigneur de Bertrange ; *e.* Jean-Henri Schloder de Lachen, seigneur de Schœnfeltz ; *f.* Jean-Frédéric de Gondersdorf, seigneur de Neuerbourg ; *g.* Frédéric de Stein ; *h.* Nicolas de Laittre ; *i.* Ernest Fock, de Heisdorf.

Aux deux côtés marchaient trente-six personnes, toutes couvertes de deuil et tenant en main des flambeaux allumés.

18° Le président et les membres du Conseil provincial, précédés de dix huis-siers.

19° Le prévôt de la noblesse.

20° Le bourgmestre de la ville, les échevins et les gens de la justice.

21° Douze hallebardiers suivis de deux cents bourgeois avec les armes trainantes.

Les restes mortels du héros furent déposés à côté des corps de ses deux épouses et de deux de ses fils qui étaient morts avant lui, dans le caveau qu'il avait fait pratiquer sous la chapelle annexée, du côté de l'Orient, à l'église des récollets, la plus vaste et la plus belle de la ville de Luxembourg.

Cette chapelle, construite par ordre de Mansfelt en 1586, avait un bon tableau

représentant la résurrection, peint par Martin de Vos, d'Anvers. Le fondateur y avait attaché un capital de deux mille florins de Brabant, dont les revenus étaient destinés à un anniversaire à perpétuité et à une messe haute à chanter le jeudi de chaque semaine.

Au centre de cette chapelle se trouvait placé le mausolée du comte de Mansfelt. C'était un bloc de marbre noir, de six pieds huit pouces de long sur cinq pieds et quatre pouces de large et trois pieds quatre pouces de haut, sur lequel se trouvait couché sur une natte, roulée en haut pour former coussin, le prince Pierre-Ernest entre ses deux femmes, Marguerite de Brederode et Marie de Montmorency. Ces trois figures, d'un beau travail, étaient en bronze et plus que de grandeur naturelle. Le comte était vêtu à la mode des capitaines espagnols de son siècle : il avait les cheveux courts et la barbe à l'espagnole, la couronne de prince sur la tête, portant une fraise au col et couvert de son harnachement sur lequel était passé le manteau avec pélé-rine en hermines. Sur la cuirasse on voyait le collier de la toison d'or. Il portait sa main droite à la tête et la gauche à un coutelas ou couteau-poignard pendu à la ceinture. A ses pieds (la jambe droite était un peu relevée) se trouvait un lion supportant dans une de ses griffes les armes de la maison du défunt. A droite et à gauche on voyait son casque et ses gantelets.

Ses deux épouses étaient couchées de même et dans l'attitude du sommeil. Elles portaient des couronnes princières, des fraises ainsi que des robes à manches longues et étroites allant jusqu'aux poignets. A leurs pieds se trouvaient des chiens, symbole de la fidélité conjugale. Les figures, dit-on, étaient faites d'après nature et très ressemblantes.

Aux quatre coins du cénotaphe se trouvaient des piédestaux en marbre noir, supportant des pleureuses en marbre blanc. Les côtés étaient ornés de bas-

reliefs en bronze. Sur le derrière Charles, un de ses fils naturels et aumônier de l'Infante Isabelle-Claire-Eugénie (v. son art.), avait fait graver en lettres d'or sur une table en marbre noir, l'épithaphe suivante :

D. O. M.
 QUI TUMULUM VIDES, VIRUM COGITA
 HIC, ILLO MAJOR EST
 PETRUS-ERNESTUS,
 S. R. I. PRINCEPS,
 MANSFELDIAE COMES, EQUUS VELLERIS
 [AURIBI:
 EX EA STIRPE, QUÆ ET SERIEM CÆSARUM
 [AUXIT.
 AD ARMA EIT IMPERIA NATUS
 SUB CAROLO CÆS., PHILIPPO REGE, AL-
 [BERTO ARCHID.
 NUNC PROELIANDO, NUNC REGENDO FELIX
 EUROPAE IN SE OCULOS CONVERTIT.
 CONDÆO PROFLIGATO, TITULUM SERVATÆ
 [GALLIÆ
 A CAROLO IX ACCEPIT.
 ANTWERPIA CAPTA TANTÆ VICTORIÆ SOCIUS
 A FARNESIO AGNITUS.
 HONORES ADJUNGO SED MAXIMOS
 PROVINCIÆ LUXEMBURGENSI ANNIS LIX
 [PRÆFUIT.
 EXERCITUS REGII MARESCHALLUS CONTINUO
 [FUIT
 ETIAM SUMMUS BELGICÆ GUBERNATOR
 POSTQUAM III VICES SUMMI GESSIT.
 ANNIS NATUS LXXXV. LUXEMBURGI
 OBIT VIII. KALEND. JUNII
 CIO IO C IV.

*Carolus Mansfeldius F. paterno tumulo
 hanc memoriam inscripsit.*

Pour ne pas interrompre le fil de la narration nous continuerons ici le récit du sort de ce monument qui coûta soixante mille livres et qui aurait dû rester à toujours cher au peuple luxembourgeois comme à ses gouvernants, tant à cause des bienfaits qu'il était destiné à rappeler sans cesse à notre souvenir que des grandes leçons de bravoure et de fidélité à son souverain de même qu'à sa religion que ce personnage éminent entre tous a livrées pendant sa longue et glorieuse carrière.

Lorsqu'en 1684 Louis XIV vint à Luxembourg après la prise de cette ville, ce monarque fit d'abord enlever du tombeau de Mansfelt les quatre pleureuses qui se trouvaient aux coins du mausolée, de même que les bas-reliefs en bronze qui en ornaient les faces : ce vol national, ajoute-t-on, aurait été poussé plus loin, puisque le conquérant avait l'intention de faire transporter le monument entier à Paris, si le maréchal de Créquy ne l'avait pas détourné de cette profanation sacrilège en lui représentant les éminents services que Mansfelt avait rendus à la France.

Le monument resta en cet état jusqu'à l'entrée des troupes de la République française à Luxembourg, le 7 juin 1795 et la suppression des monastères qui en fut la suite. Il subit alors le sort de tant d'autres sépultures remarquables de la capitale : la chapelle qui le renfermait, aussi bien que l'église des récollets elle-même furent d'abord fermées. Cette chapelle fut démolie en 1806 et l'église changée, partie en magasin militaire et partie en entrepot public. Le caveau qui servait d'asile aux cinq momies dont nous avons parlé, fut profané et les corps dispersés, détruits!!! Un bourgeois de la ville, nommé Herman, doit avoir enlevé le segment supérieur du crâne du comte-prince Pierre-Ernest de Mansfelt et l'avoir conservé. De ses mains cette relique nationale du grand homme entra en la possession de M. le pharmacien Heldenstein, Bourgmestre actuel de la ville de Luxembourg et ce dernier en a fait cadeau au Prince-Landgrave Louis de Hesse-Hombourg, pour lors gouverneur militaire de la forteresse fédérative : Depuis cette époque on a perdu la trace de ce dernier reste du héros.

D'un autre côté les statues de Mansfelt et de ces deux femmes avaient déjà été arrachées du sanctuaire où elles avaient été consacrées par la religion, et reléguées d'abord dans le couvent même des récollets d'où elles ont été transportées plus tard dans un corridor du monastère de la congrégation lorsque la bibliothèque départ-

tementale y fut établie. C'est là que les commissaires français délégués pour envoyer aux musées de Paris les monuments des départements conquis les ont vues. Ces Messieurs, effrayés peut-être par leur poids énorme, ou plutôt mus par un je ne sais quoi de respect religieux ont négligé de les faire enlever, déclarant pour justifier leur conduite, que ce travail n'égalant peut-être pas en mérite les chefs-d'œuvre qui étaient réunis dans ces collections, ce monument pouvait rester à Luxembourg. C'est ainsi qu'alors elles ont été conservées au Pays pour lequel aussi elles devaient avoir le plus grand prix par les beaux souvenirs qu'elles rappelaient.

Cet état des choses dura jusqu'en 1804 où la gendarmerie ayant été casernée dans les bâtiments de la congrégation, le préfet Lacoste qui vraisemblablement ne se souciait guère de l'histoire ni des grands hommes des temps passés, demanda au ministre de l'intérieur à Paris, l'autorisation d'en faire faire l'adjudication en présence du directeur des domaines, pour en attribuer le produit à des réparations à l'hôtel de la préfecture. Dans son rapport, le préfet s'exprime ainsi : « Trois statues « informes de fonte, qui représentent un « comte de Mansfeld et ses deux femmes, « masses qui n'ont d'autre valeur que celle de la matière J'ai « eu occasion de voir par moi-même et « avec quelques amateurs des arts, ces « monuments grossiers » etc.

Dans sa réponse en date du 5 floréal an XII (25 avril 1804), le ministre Chaptal a montré que, si même ces bronzes n'avaient peut-être pas de valeur artistique, comme le préfet désireux d'en employer le produit à embellir son habitation, voulait l'insinuer, ils pouvaient cependant en avoir une d'un autre genre. Voici cette réponse : « Il est possible, ainsi « que vous le prétendez, que ces statues « soient sans mérite ; mais il est du moins « très probable qu'elles présentent quelque intérêt sous le rapport historique.

« Dans tous les cas, je vous prie, citoyen « préfet, de veiller à leur conservation, « de me donner sur ce monument tous les « renseignements qu'il vous sera possible « de vous procurer, et même de m'en « adresser un dessin exact. Je déciderai d'après ces éclaircissements si ces statues « doivent être expédiées pour Paris, ou « rester à Luxembourg. »

Des commissaires furent nommés, leur rapport fut fait, et les statues furent, non pas envoyées à Paris, mais déposées dans la cour de l'hôtel de la préfecture, *comme monument départemental*.

Elles y étaient encore en 1810 lorsque le conseil de fabrique de l'église de St. Pierre, aujourd'hui Notre-Dame, écrivit au Préfet Jourdan la lettre que nous nous faisons un devoir de transcrire :

« Monsieur le Préfet,

« Les soussignés curé et marguilliers de « la paroisse de St. Pierre, entièrement « convaincus des sentiments magnanimes « de justice et de loyauté qui vous caractérisent, ont l'honneur de vous représenter que les trois statues de bronze « représentant l'ancien gouverneur de ce « pays le comte de Mansfeld avec ses « deux femmes, déposées à la cour de « votre préfecture par ordre de votre « prédecesseur M^r Lacoste, y figurent d'une « manière peu convenable, ayant été jamais placées dans une chapelle, qui n'a « rien de commun avec l'église et le « couvent des Récollets supprimés, sinon « une entrée à la dite église, pour que « les P.P. Récollets ayant plus facilement « pu dire la messe sur ces tombeaux.

« Après que M^r Lacoste a fait raser « cette chapelle, ces statues, qui rappellent des souvenirs de religion et de « piété envers les morts, devaient avoir « la destination qui est naturelle à de pareils monuments, étant selon le décret « impérial une propriété de notre église « paroissiale subsistante.

« Nous venons donc, Monsieur le Préfet, sous votre bon plaisir réclamer les

« dites statues, et vous supplier de nous
« les laisser suivre, afin que notamment
« celle du comte de Mansfelt puisse être
« placée plus décentement, et selon l'inten-
« tion qu'il a manifestée, en faisant faire
« ce mausolée.

« Nous avons l'honneur Monsieur le
« Préfet, de vous saluer avec un très pro-
« fond respect.

« Luxembourg 7 juillet 1810. »

Sont signés : « S. C. Bourgeois. — C. J.
Dutreux. — Fr. Ræser. »

Cette lettre fut suivie de l'arrêté que
nous transcrivons également :

« Administration générale.

—
« N° 1839^{bis}. An 1810. *Le Préfet du Dé-*
— *partement des Fo-*
rêts,

Objet :

« Statues de Mansfeld.

« Vu la pétition des fabriciens de l'é-
« glise paroissiale de l'église de St.
« Pierre de Luxembourg en date du 7
« de ce mois ;

« Vu l'inventaire du mobilier de la Pré-
« fecture ;

« Considérant que les trois statues en
« bronze, dites de Mansfeld, mentionnées
« dans la pétition des fabriciens font par-
« tie du mobilier de la Préfecture ;

« que néanmoins soit comme objet d'art,
« soit comme monument public, elles ont
« été autrefois placées sous les yeux des
« citoyens ;

« considérant que le dépôt actuel des
« dites statues leur fait perdre l'avantage
« d'une publicité honorable et tend à ef-
« facer d'antiques souvenirs,

« Nous Préfet du Département des Fo-
« rêts, Baron de l'Empire,

« arrêtons :

« art. 1.

« Les pétitionnaires sont autorisés à en-
« lever les statues dont s'agit, et à les
« exposer publiquement dans l'église de
« St. Pierre de la ville de Luxembourg,
« où elles demeureront à la disposition du
« gouvernement.

« art. 2.

« Le présent arrêté sera soumis à l'ap-
« probation de S. Ex. le Ministre de l'In-
« térieur.

« Fait à Luxembourg, à l'Hôtel de la
« Préfecture, le 12 juillet 1810. »

Signé, « Jourdan. »

En conséquence de cet arrêté les sta-
tues furent enlevées de l'Hôtel de la Pré-
fecture et, non pas exposées aux yeux du
public mais reléguées dans un lieu de dé-
charge, dans le but sous-entendu sans
doute, de s'en servir à une autre fin,
fin qu'on ne voulait pas hautement avouer
et pour cause ; mais pour laquelle on
faisait paraître des préparatifs. En effet,
six mois à peine étaient écoulés depuis la
translation dans la logette placée alors à
la droite de la porte d'entrée de la pa-
roisse et qui a été démolie il y a peu
d'années pour rendre à l'accès de ce
temple sa beauté architectonique primi-
tive, que sur des ordres venus de Paris, le
directeur de l'enregistrement et des do-
maines écrivit au préfet la lettre sui-
vante :

« Administration de l'enregistrement et
« des domaines.

« Département « Luxembourg, le 28 jan-
« des Forêts. vier 1811.

— « Le Directeur de l'Enre-
Préfecture. gistrement et des Domaines,
— « à Monsieur le Préfet du
N° 254. Département des Forêts.

« Monsieur le Préfet,

« Monsieur le Conseiller d'Etat Direc-
« teur Général de mon administration me
« prescrit de lui adresser sans délai un
« rapport sur l'existence de trois figures
« en bronze, trouvées dans la chapelle
« de Mansfelt, érigée dans l'église des ci-
« devant récollets de cette ville et que l'on
« annonce devoir être conservées comme
« objet d'art. Il m'en demande la descrip-
« tion, le poids et le trait historique au-
« quel elles peuvent avoir rapport.

« Ces trois figures destinées à couvrir

« des tombeaux existaient naguère dans
« la cour de la Préfecture. Je vous prie
« Monsieur le Préfet, de donner l'ordre
« au dépositaire actuel de m'en faire la
« représentation et de vouloir lui prescrire
« d'empêcher toute mutilation, jusqu'à ce
« que le gouvernement ait prononcé sur
« le sort de ces antiquités.

« Agréez, Monsieur le Préfet, l'assu-
« rance de mes sentiments respectueux. »

Signé: « Pruneau. »

Il paraît que le préfet ne répondit pas à cette lettre, puisqu'elle fut suivie le 23 avril de la même année d'une autre conçue dans les termes suivants :

« Monsieur le Préfet,

« Permettez que je vous rappelle la
« lettre que j'ai eu l'honneur de vous
« écrire le 28 janvier dernier, N° 254,
« relativement aux trois statues, en bronze,
« représentant un prince de Mansfeld et
« ses deux épouses.

« Mon administration, par sa lettre du
« 13 du courant, n° 233, me marque qu'il
« paraît que ces trois bronzes avaient été,
« par ordre du ministre de l'Intérieur,
« conservés comme objet d'art, et qu'a-
« lors ils ne peuvent appartenir à l'église;
« que dans le cas contraire, c'est un bien
« national susceptible d'être vendu; enfin
« elle me charge de lui adresser un rap-
« port détaillé sur l'existence de ces bronzes
« et les ordres qui ont pu être donnés,
« soit pour leur conservation comme ob-
« jet d'art, soit sur leur disposition en
« faveur de l'une des paroisses de cette
« ville.

« J'ignore Monsieur le Préfet, tout ce
« qui a été fait au sujet de ces bronzes,
« et pour me mettre à même de répondre
« à mon administration ayez la complai-
« sance de donner l'ordre, dans vos bu-
« reaux, de me communiquer les pièces
« qui y ont trait, puisqu'il vous répugne
« d'entrer en correspondance à ce sujet.

« Agréez etc. Signé: « Pruneau. »

Ce rappel motiva la dépêche suivante,

que le Préfet adressa directement au mi-
nistre, le 12 juin suivant :

« Domaines. « A Son Excellence le
« — « Ministre de l'Intérieur,
« N° 1839 bis. 1810. « Comte de l'Empire,
« Le Préfet etc.

« Monsieur le Ministre,

« La ville de Luxembourg possède de-
« puis des siècles les statues en bronze
« d'un comte de Mansfeld, ancien gouver-
« neur du pays, et de deux femmes qu'il
« avait successivement épousées.

« Ces statues, mutilées peu après l'en-
« trée des Français, déposées dans la
« salle de la Bibliothèque publique, ont
« été, par des artistes à cet effet délè-
« guées, examinées alors et jugées sans
« importance et sans mérite sous le rap-
« port de l'art et de l'antiquité.

« J'ignore en vertu de quel droit elles
« ont été transférées à l'hôtel de la Pré-
« fecture par le premier des préfets qui
« m'ont précédés. Je les ai trouvées ins-
« crites dans le rôle du mobilier et éta-
« blies sans honneur dans la cour de la
« maison.

« Ce Mansfeld, car c'est ainsi qu'on les
« nomme, sans être un sujet de fanatisme,
« fait plaisir aux citoyens du Pays.

« J'ai été plusieurs fois sollicité de les
« rendre à la ville et j'avais même à la
« suite de ces mêmes sollicitations formé le
« projet de les faire transporter au centre
« d'une place publique dont on avait
« conçu le projet, mais ce projet a échoué.
« J'ai cédé à une autre prière et je les ai
« fait placer dans un vestibule de l'église
« paroissiale.

« Je joins l'arrêté pris à ce sujet. C'est
« par un oubli dont j'ai à m'accuser, que
« cet arrêté exécuté de suite, ne vous a
« point été adressé.

« Le dossier relatif à la formation de
« l'inventaire du mobilier de la Préfecture
« me fait apercevoir de cette erreur. Je
« ne puis en effet rien aliéner de ce mo-
« bilier sans votre autorisation. Cette au-

« torisation je vous la demande aujourd'hui, pour la satisfaction du public, et j'ose dire pour l'honneur de ma résolution déjà exécutée. J'ajoute que ces statues sont creuses et sans valeur matérielle.

« Agréez etc. Signé: « Jourdan. »

En suite de ce rapport, riche en faits, arriva sous la date du 13 juin 1811, l'approbation du ministre Montalivet, où il est dit que *ces statues, déposées dans l'église de St. Pierre, demeureront à la disposition du Gouvernement.*

Il n'y avait donc plus moyen de songer, pour le moment du moins, à la destruction du monument pour en utiliser, comme on le méditait, les débris à un autre usage. Il resta relégué dans son lieu de décharge jusqu'en 1819 où, ignoré de tous, peu de personnes ont eu le privilège de le voir.

Cependant ceux qui avaient conçu le projet iconoclaste, espérant toujours pouvoir un jour arriver à leur but, attendirent des circonstances plus favorables pour le remettre sur le tapis: le changement de gouvernement qui arriva en 1814—15 et le revirement qu'il entraîna nécessairement à sa suite avaient fait oublier la clause principale attachée à la concession du dépôt confié à l'église de St. Pierre; et la nouvelle administration devait ignorer ces circonstances, lorsque surtout des hommes très estimables d'ailleurs mais qui étaient dominés par l'idée fixe que hors le bronze à prendre des statues de Mansfeld et de ses femmes il n'y en aurait plus pour procurer à la paroisse de St. Pierre des cloches nouvelles pour remplacer celles que les français avaient enlevées, lorsque ces hommes vinrent gravement dire que la concession avait été faite avec la clause de la destruction du monument. M. Willmar, qui était pour lors gouverneur du Grand-Duché de Luxembourg, les crut trop facilement, car il aurait dû se faire représenter le dossier concernant qui se trouve aux archives de l'Etat et hors du-

quel nous avons tiré les pièces que nous publions ici pour établir une bonne fois la vérité. Il eut un autre tort encore: dans le désir de satisfaire ses sollicitateurs il défigura l'Histoire. En effet, et pour prouver ce reproche que nous lui adressons, nous transcrivons son rapport au ministre:

« 3^e Division.

—
« Finances.

—
« Objet:

« Statues de Mansfeld.

—
« N^o 1538. An 1819.

« Luxembourg, le 28 avril 1819.

« A son Excellence
« le Ministre de l'In-
« struction publique,
« de l'Industrie nationale et des Colonies.

« La famille des comtes de Mansfeld possédait autrefois à Luxembourg une chapelle dans laquelle se trouvaient placées, sous des mausolées, trois statues en bronze; l'une représente un des chefs de cette maison, les deux autres ses deux femmes.

« La chapelle a été détruite, les biens et rentes du domaine de Mansfeld furent vendus sous l'administration française; il n'en est resté que les trois statues, qui, depuis l'invasion des français en 1795, ont été transportées dans divers édifices publics, sans pouvoir être conservées dans aucun, soit à défaut de convenance des localités, soit parce que ces statues, de grandeur naturelle, auraient exigé une dépense en pedestaux que la pose de ces personnages eût rendu plus considérable que la valeur même des objets qu'ils auraient été destinés à supporter.

« Les figures des deux femmes ont été mal conservées; elles ont souffert quelques mutilations; celle du comte de Mansfeld n'a pas été à l'abri des injures du temps.

« Le gouvernement français avait chargé dans le temps, des membres de la commission des monuments, à Paris, de choisir, dans les divers départements, ceux qui seraient dignes d'être conservés. L'inspection de ceux dont j'ai l'hon-

« neur d'entretenir Votre Excellence fit
« connaître qu'ils n'en valaient pas la peine,
« et ils furent, dès lors, laissés à la dispo-
« sition du Préfet.

« *Ce magistrat les avait concédés à la
« fabrique de l'Eglise de St. Pierre POUR
« SERVIR A FONDRE DES CLOCHES. Mais il
« fut sursis à l'exécution de ce projet,
« parcequ'il existait à l'administration une
« circulaire du Ministre de l'Intérieur de
« France, qui recommandait de ne laisser
« détruire aucune espèce de monument
« quelconque des arts.*

« Depuis cette époque, les trois statues
« en question attendent une destination.

« *Leur valeur, comme objet d'art, est
« nulle; comme monument historique, elle
« est encore nulle, car AUCUN SOUVENIR NE
« S'ATTACHE AU NOM DES COMTES DE MANS-
« FELD; d'un autre côté, aucun édifice ne
« peut les recevoir, et quand même il se
« présenterait un lieu capable de les conte-
« nir, comment espérer de les placer conve-
« nablement, et de pourvoir à des dépenses
« dont l'objet n'en serait pas digne!*

« Je viens en conséquence, prier Votre
« Excellence de bien vouloir prononcer
« sur l'emploi ultérieur de ces statues qui,
« sous tous les rapports paraîtraient ne pou-
« voir être consacrées à un meilleur usage,
« qu'au service de l'Eglise, en les conver-
« tissant en cloches.

« Je prie » etc. « Le Gouverneur »

Signé : « Willmar. »

Ce rapport fondroyant pour les pauvres, statues, et qui en réalité était immensement éloigné de la vérité ne pouvait être suivi que de l'autorisation si ardemment poursuivie. L'arrêt de destruction fut prononcée à Bruxelles, le 6 mai 1819, et porte en termes textuels : « Il a été résolu « d'autoriser par le présent Monsieur le « Gouverneur du Grand-Duché de Luxem- « bourg, à faire donner aux statues dont « il s'agit, l'emploi pour lequel elles ont « été concédées à la fabrique de l'Eglise « de St. Pierre. » Et cet emploi consistait-il à les détruire, ou bien à les exposer

aux regards du public auquel elles faisaient plaisir ?

Ce fut sans doute un jour de fête pour ceux qui avaient tramé le complot lorsque cette décision arriva à Luxembourg.

Le 14 mai, c'est-à-dire huit jours après que la résolution avait été prise à Bruxelles, le Gouverneur Willmar écrivit au vicaire-général de Neunheuser pour la lui annoncer. Voici la lettre :

3^e Division Luxembourg, le 14
— mai 1819.
« Finances. —

« Objet : « A Monsieur le
« Statues de Mansfeld. Vicaire - Général du
— Grand-Duché de Lu-
« N^o 1338. An 1819. xembourg.

« Monsieur le Vicaire-général,

« Vous m'avez, dans le temps, fait
« l'honneur de m'informer que les statues
« en bronze du comte de Mansfeld et de
« ses deux épouses avaient été mises à votre
« disposition, POUR SERVIR A LA FONTE DE
« NOUVELLES CLOCHES, mais que divers
« obstacles s'étaient opposés à l'exécution
« de ce projet; que, néanmoins, ces sta-
« tues n'étant d'aucune valeur ni comme
« monument des arts ni comme monument
« historique, il serait d'autant plus urgent
« de leur donner la destination précitée,
« que déjà elles ont été dégradées dans
« plusieurs de leurs parties.

« J'ai soumis à Son Excellence le
« Ministre de l'Instruction publique, de
« l'Industrie nationale et des Colonies, un
« rapport sur cet objet, et Son Excellence
« accueillant mes propositions, vient de
« décider par arrêté dont vous trouverez
« ci-joint expédition, que ces trois statues
« seraient concédées à la fabrique de
« l'Eglise de St. Pierre pour l'emploi pré-
« cité.

« En conséquence, Monsieur le Vicaire-
« Général, je les mets à votre disposition,
« vous laissant le soin d'exécuter les in-
« tentions de Son Excellence le ministre.

« Agréez etc. « Le Gouverneur : »

Signé : « Willmar. »

Les dispositions pour la destruction furent prises immédiatement, et le jour pour l'exécution fut fixé au 22 du même mois de mai : elle fut consommée en trois fois vingt-quatre heures.

Nous croyons pouvoir nous taire ici sur les épisodes qui accompagnaient cette exécution et qui la suivirent, d'abord parce que nous ne rapportons que l'histoire du sort des statues mêmes ; ensuite, parce que pour couvrir la turpitude de cet acte du plus ignare vandalisme ses auteurs ont cru devoir tout employer, déclarations sous serment, actes notariés, délibérations du conseil de fabrique, etc., qu'ils ont envoyés à Bruxelles, et sur la production desquels le gouvernement général a dû les croire parce qu'il ne devait pas soupçonner seulement qu'ils ne fussent pas l'expression de la vérité. Et cependant!!! Le ministre de l'Instruction publique s'est bien déclaré satisfait de ces preuves, fournies en réponse aux réclamations qui lui avaient été adressées de Luxembourg par des personnages très notables et très dignes de foi, au sujet de cette destruction qui avait été négociée dans l'ombre puisque les démarches préliminaires de même que la décision qui les a suivie ne furent connues du public que quand ont retenti les coups des marteaux iconoclastes. Mais le Directeur général des affaires du culte catholique ne s'en est pas tenu pour content, puisque sur de nouvelles réclamations, venues de bonne source, dit-il, il a demandé un nouveau rapport au Gouverneur, lequel rapport à rédiger alors seulement qu'il aurait eu, par lui-même entendu les dépositions des témoins que le directeur dénommait. Il demandait en outre une copie de l'arrêté du préfet français qui devait avoir abandonné ce monument POUR LE BRISER ET EN FAIRE FONDRE DES CLOCHES, parce que sans doute ce haut dignitaire commençait à douter de cette assertion qui en effet n'avait été qu'un mensonge. Sa lettre du 28 juillet 1819 resta sans réponse comme vraisemblablement aussi son rappel du 4 novembre suivant, N° 3927, 1^{re} division ;

du moins nous n'avons trouvé aux archives du gouvernement aucune trace de la minute d'une réponse. Et en effet, quelle réponse y donner ? on n'aurait pu fournir qu'un arrêté qui autorisait le dépôt du monument dans l'intérieur de l'église de St. Pierre afin de l'exposer aux yeux des citoyens et avec la réserve expresse qu'il demeurerait à la disposition du gouvernement ; parce que, comme disait le préfet Jourdan dans sa dépêche du 24 mai 1811 au ministre de l'Intérieur de France : *ce Mansfeld, sans être un objet de fanatisme, faisait plaisir aux citoyens du Pays . . .* Il avait pris cette résolution, pour la satisfaction du public, non afin de le faire briser pour en fondre des cloches. Et du reste, à quoi aurait pu servir une réponse, le monument historique tant aimé des Luxembourgeois était brisé, il était irréparablement perdu pour le Pays ! Le parti le plus prudent a donc été de traîner la chose jusqu'à ce qu'elle fût oubliée au Gouvernement de Bruxelles ; car on savait bien qu'à Luxembourg le prestige qui entourait l'autorité civile et ecclésiastique ferait taire les réclamations qui devaient d'ailleurs paraître désormais inutiles. Et aujourd'hui, comme l'a dit avec infiniment de tact, M. le Directeur Muller dans le Programme de l'Athénée de Luxembourg pour l'année 1837-38, *aujourd'hui les cloches de Notre-Dame sonnent tous les jours le glas funèbre d'un des derniers de nos plus vénérables monuments nationaux*, qui fut mutilé, brisé et détruit à l'instigation d'un homme vertueux, tout le monde aime à en convenir, mais qui avait pour un moment oublié les beaux souvenirs historiques qui se rattachent au vaillant gouverneur.

Après avoir péniblement esquissé la profanation des restes mortels d'une des premières de nos illustrations nationales, ainsi que le sort de son monument funéraire qui retraçait si bien sa grandeur et rappelait ses vertus avec ses bienfaits, nous revenons à sa personne.

Le Comte-Prince Pierre-Ernest de Mans-

felt avait la taille haute et majestueuse, le visage long, le teint fleuri, l'œil vif et hardi mais sévère, le menton un peu retroussé, la barbe en pointe, les cheveux noirs ne lui descendant que jusqu'aux oreilles, selon la mode de son époque. Outre ses grands talents comme guerrier Mansfelt doit être cité comme savant, mais surtout comme un des plus grands amateurs des arts qu'il protégeait d'une manière éclairée, et des antiquités, témoin les dépenses énormes qu'il a dû faire pour réunir dans son palais et ses jardins tous les monuments romains qu'il lui a été possible de recueillir dans le pays. Mais par contre nous devons lui adresser à cet égard un reproche que nous croyons fondé : en transplantant ainsi les débris des âges anciens il leur ôtait une partie de leur valeur. C'est ainsi que dans sa manie de colliger il avait entr'autres fait faire des essais pour enlever l'obélisque d'Igel : Ses manœuvres téméraires pour exécuter ce projet ont même été une des grandes causes, dit-on, de la détérioration de ce chef-d'œuvre de l'art des plus beaux siècles ; et nous sommes heureux encore qu'Alexandre et Guillaume les frères de Wilhelm aient vécu à l'époque où ces antiques étaient encore entiers, pour pouvoir nous en laisser la description dans leurs savants ouvrages.

Mansfelt avait eu deux épouses légitimes successives, non à la fois comme le vulgaire l'a cru parce que ses deux femmes se trouvaient placées à ses côtés sur son mausolée. Cette circonstance avait même fait naître le conte populaire qui se débitait et se débite peut-être encore, qu'il était marié lorsqu'il accompagna l'Empereur Charles-Quint à l'expédition de Tunis où il aurait été fait prisonnier, puis délivré par une princesse tunisienne qui aurait mis pour condition à cette délivrance, que le prisonnier l'épouserait. On ajoutait que, fidèle à sa parole donnée, il aurait à son retour et avec la dispense du Pape, pris cette seconde femme en légitime mariage après qu'elle se serait fait baptiser,

et que les deux comtesses auraient constamment vécu en parfaite intelligence. Cette fable, qui ressemble de loin à une légende analogue qui est racontée sur le compte de Gilles de Trazegnies, n'a pas besoin d'être réfutée quand on possède les faits que nous allons rapporter.

Marguerite, fille de Renard III Baron de Brederode et de Philippine de La Marck, première femme de Pierre-Ernest de Mansfelt, fut unie à ce comte en 1546. Cette dame mourut en 1556 pendant la captivité de son mari en France. Elle lui avait donné deux fils et une fille : *a.* Philippe, comte de Mansfelt qui fut vicomte de Gand, puis de Riszbouurg, et malheureusement tué à Bruxelles en 1575 dans une querelle à la suite d'un banquet. *b.* Philippe-Octavien, plus particulièrement connu sous le dernier de ces deux noms et auquel nous consacrerons un article à part. *c.* Marguerite, mariée à René de Châlons et morte peu de temps après. — Ce mariage avait été conclu contre le gré de Mansfelt. — Nous différons ici beaucoup du sentiment de plusieurs auteurs qui font naître du premier mariage légitime du comte Pierre-Ernest de Mansfelt le prince Charles auquel nous avons consacré un article. Les mêmes auteurs prétendent aussi que Marguerite de Mansfelt a été l'épouse de Palame ou Palamède de Châlons, fils naturel de René que nous reconnaissons pour le mari de cette dame : Nous avons été conduit à ces résultats, que nous donnons pour positivement établis, par les recherches minutieuses que nous avons faites aux différentes sources que nous citerons à la fin de cette notice.

Mansfelt avait épousé en secondes noces en 1562, Marie de Montmorency, fille de Joseph de Montmorency, comte de Nevele, et sœur du célèbre comte de Hornes. Cette dame, qui était veuve de Charles II comte de Lalain, mourut à Luxembourg le 5 août, non février 1570. De ce mariage sont nés plusieurs enfants : *d.* Frédéric, mort à Boulogne, avant son père. *e.* Renaud, *f.* Christierne, *g.* Philippe,

h. Polixène et i. Octave-Sigismond-Auguste, sur lesquels nous n'avons découvert aucune particularité si ce n'est qu'ils moururent tous avant leur père. Et finalement : j. Une fille du nom de Dorothee, qui fut mariée à François de Verdugo (v. son art.).

Outre ces enfants légitimes Mansfelt a eu plusieurs bâtards, dont trois, Ernest, Anne, (dont le sort nous est resté inconnu,) et Charles ont été procréés d'Anne Benzeradt, alors qu'encore leur père était très jeune, ayant à peine dépassé les vingt et quelques années, puisque le 3^e est né déjà en 1543. Nous parlons dans des notices séparées d'Ernest de Mansfelt, qui, tout grand capitaine qu'il a été, s'est acquis une triste célébrité par les embarras qu'il a suscités à ses souverains légitimes; ainsi que de Charles de Mansfelt, le héros de Strigonie. Outre ces trois enfants naturels dont nous sommes parvenu à dénommer la mère unique, le Prince-Comte de Mansfelt a laissé un autre fils illégitime, nommé Charles, comme son frère plus âgé, et qui a également son article. Finalement les registres de baptême de la ville de Luxembourg rapportent un acte curieux sous plus d'un rapport et que nous nous croyons en devoir de transcrire ici à cause de sa singularité : « 13 septembre. 1603. Baptisatus fuit Philippus, « ut dicebatur, nec tamen ab omnibus cre- « debatur, filius illegitimus illustris prin- « cipis et comitis Petri Mansfeldii Guber- « natoris Luxemburgensis et concubinæ « ejus procacis Catharinæ. Patrinus Jacob « Schreiner bey den Knodeler, dicti scorti « hospes, matrina Anna filia Theodori Sit- « tart. Bonus princeps, ut dicebatur, oc- « tuagesimum excesserat ætatis annum, « debilis valde erat in lumbis, attamen « a scorto persuasus, patrem se putabat. »

Quoiqu'il en soit, et nous devons le dire pour rester dans la vérité, l'Histoire ni la chronique n'ont révélé aucun fait qui eût pu ternir la fidélité conjugale de Mansfelt pendant ses deux mariages.

SCHANNAT, Histoire du Comte de Mansfeld. — Viri illustres, II, N^o 143. — Bulletins de l'Académie de

Bruxelles, VIII, N^o 1, p. 98. — GAUDEN, Helden-Lexicon, 1018, sqq. — HUBNER, Genealogische Tabellen, II, 543. — INNOFF, Notitia sacri Romani Imperii procerum, lib. V, c. XII, § 8 p. 478. — MERJAI, ses manuscrits, passim. — GACER, Adels-Lexicon, II, 678, sqq. — STRADA, de bello Belgico. — Manuscrits du curé WELTER. — DE FELLER, Dictionnaire historique, litt. M. — WILBELMUS A WILTZEN, Disquisit. antiquar. histor. luxemburg., II, c. IV, § 3 et 8; c. V, § 1 ad 9. — SALOMO SPANAGEL, Eques aurei velleris, ad vitam et res præclaræ gestas Petri Ernesti Principis et Comitis Mansfeldiæ, 1608, in 4^o. — BASTROLET, IV, 448, et antè textum, XXVI; T. VIII, 28 sq, 168 et 179. — D. CALMET Biblioth. Lorr. — MORAT, V, 96. — BERTS, 78, 116, 124 sq, 194, sq. — LUCY, Annales civ. et relig. d'Yvois-Carignan, 119, 121, 383, 389 sq. — Conversations-Lexicon, 1846, II, 1048. — Mémoire msert. attribué au P. BONAVENTURE, et intitulé : Province et ville de Luxembourg. — Les Délices des Pays-Bas, passim. — MULLER, Programme de l'Athénée, 1838, 22, sq. — NEVEN, Histoire de Vianden, 189, sq, et 193 sq. — Archives du Grand-Duché de Luxembourg, dossier suscrit : Mausolée et statues du Comte Pierre-Ernest de Mansfeld, dans une chapelle joignant l'église des récollets à Luxembourg. — COVATIN, Encyclopédie moderne, XV, 193. — HANAU, Annales ducum Brabantæ, T. III, passim. — WYRTENBACH, Les antiquités romaines de la vallée de la Moselle, 92, note. — Publications de la Société archéologique de Luxembourg, II, 20, N^o 4.

MANSFELT, *Philippe-Octavien, comte de*, était fils de Pierre-Ernest (v. son art.) comte et prince de Mansfelt et de Marguerite de Brederode, sa première femme. Le manuscrit des Viri illustres renferme sur ce personnage la notice suivante : « 1587. Octavianus Comes Mansfeldiæ, « Petri-Ernesti filius alter, Luxemburgen- « sis, occuhit fortiter pugnaus aggredien- « do Crevecœur ad Neomagum. Sepultus « cum patre. »

Il devait être né lorsque son père fut assiégé dans Yvois, en 1552, puisque, emmené prisonnier à la suite de la prise de cette ville, celui-ci trouva sa femme morte à son retour de la captivité, en 1557.

Octavien de Mansfelt suivit la carrière des armes comme son père et son frère aîné, et se distingua par son courage dans les rangs de l'armée espagnole. Ayant suivi Alexandre Farnèse au siège de Knodsembourg vis-à-vis de Nimègue il y fit des actions d'une valeur héroïque et fut tué

au mois de juillet 1591, avec deux cents hommes qu'il commandait à l'assaut qui fut donné à ce fort. Son père fit embauer son corps qui fut ramené à Luxembourg et inhumé dans le caveau de sa famille, aux Récollets.

Viri illustres, II, N° 146. — SCHANNAT, Histoire du comte de Mansfelt. — MORERI, V, 96.

MANTERNACH, *Mathias*, est né à Larochette, le treize thermidor an XIII (1^{er} août 1805), de parents peu favorisés de la fortune. Son père, petit drapier, se nommait Georges et sa mère Madeline Adehm. Déjà pendant sa première enfance on remarquait en lui des talents innés, joints à d'heureuses dispositions pour l'étude.

Le vénérable vicaire-général de Neunheuser (v. son art.) ayant appris à le connaître pendant une visite qu'il avait faite à sa sœur, Madame Heuardt qui résidait à Larochette, le prit bientôt en affection et voulut être son Mécène. Le jeune Manternach n'avait que treize ans lorsqu'il fut admis à l'Athénée de Luxembourg où il fut constamment compté parmi les meilleurs élèves. Déjà alors il se distinguait entre tous par cette bonté de cœur et par cette douceur de caractère qui le firent chérir par ceux qui ont eu des relations avec lui.

Après avoir achevé ses cours d'humanités il passa au séminaire épiscopal de Namur et fut ordonné prêtre le 21 mai 1828 à Munster en Westphalie, le siège de Namur étant pour lors vacant. Déjà au mois de juin de la même année le vicaire-général de Neunheuser, jaloux d'avoir son protégé auprès de lui, jaloux aussi de le guider de ses conseils dès les premiers pas qu'il faisait dans le saint-ministère, le fit nommer vicaire à la paroisse de Saint Pierre à Luxembourg, dont il était curé titulaire : Manternach ne fut pas indigne de son protecteur. Le jeune ecclésiastique se fit bientôt remarquer par toutes les belles qualités qui peuvent orner le vrai ministre des autels et révéla

surtout son talent oratoire par plusieurs sermons qui furent très remarquables ; notamment le superbe panégyrique qu'il fit de son bienfaiteur que la mort vint enlever à lui et au pays, au mois de juillet 1831.

Déjà alors il s'était gagné tous les cœurs, non seulement dans sa paroisse mais aussi dans la ville entière. Il serait du reste difficile de dire par quoi ce digne prêtre a le plus captivé les hommes ; si c'était par cette onction toute évangélique avec laquelle il savait prêcher les vérités les plus austères de la religion, ou bien par cette candeur extrême, cette modestie si sincère qu'on remarquait dans tout son être ; si c'était par cette bienveillance au-delà de toute expression qu'il portait peinte sur sa figure, ou bien par cette retenue qui sied si bien au disciple du Christ ; ou bien enfin par cette abnégation si entière de soi-même toutes les fois qu'il s'agissait de porter les secours et les consolations de la religion aux malades ou de soulager l'infortune ou l'indigence. On se rappellera pendant longtemps encore à Luxembourg, parce que les parents le rediront à leurs enfants lorsqu'ils voudront dépendre un bon prêtre, on se rappellera encore longtemps disons-nous, le dévouement évangélique de Manternach pendant les ravages du choléra en 1832, en visitant les hôpitaux et pénétrant dans les réduits les plus obscurs comme les plus misérables pour y répandre à pleines mains le baume de la consolation et de la confiance en Dieu, comme les secours les plus désintéressés de la charité.

Nommé la même année 1832 membre de la commission des écoles urbaines il en devint bientôt un des collaborateurs les plus actifs comme les plus intelligents et les plus indispensables, en même temps qu'il fut le véritable ami des instituteurs et des enfants auxquels il voua ses plus tendres soins comme son plus incessante sollicitude, à tel point que la gratitude publique le nomma *Manternach l'ami des enfants*, surnom qui lui restera tant que

son souvenir subsistera. Les écoles des enfants pauvres fixèrent particulièrement son attention : Il fut un des fondateurs et des plus fermes appuis de l'école-ouvrière de S^{te} Sophie pour les filles indigentes ; et ce fut encore lui qui conçut en 1839 la belle idée de célébrer la fête du Souverain par la formation d'une souscription dont le produit devait être destiné à constituer un semblable établissement pour les garçons pauvres.

En 1833 le gouvernement, jaloux d'encourager cet homme de mérite, lui proposa d'aller suivre les cours de théologie dans quelques universités allemandes et de se familiariser en même temps avec le système des écoles primaires de ce pays. A cette fin il lui fut alloué pour le terme de deux ans une somme de douze cents florins des Pays-Bas. Manternach, toujours avide d'étendre le cercle de ses connaissances, accepta cette offre qui ne pouvait que l'honorer ; il quitta le pays au mois de novembre. Après avoir successivement entendu les leçons aux Universités de Tübingen et de Munich il fit plusieurs voyages spéciaux dans le but d'étudier également l'organisation de l'enseignement primaire, et revint riche de science et d'une expérience dont son pays devait un jour profiter. Il fut accueilli avec un véritable enthousiasme ; et quoiqu'il pût prétendre à une place éminente, il ne dédaigna pas de rentrer dans l'humble poste de vicaire de l'église de Saint-Pierre qu'il s'était réservé avant son départ. Infatigable dans le saint ministère il ne le fut pas moins dans l'administration des écoles de la ville et dans celle du bureau de bienfaisance dont il venait d'être nommé membre.

Au mois de septembre 1839 il quitta la maison curiale pour entrer à l'Athénée en qualité d'aumônier et de professeur de la religion catholique romaine dans cet établissement. Jamais nomination fut plus favorablement accueillie, parce que Manternach avait su d'avance se gagner tous les esprits : ses leçons furent écoutées avec plaisir et ses préceptes suivis avec

une consciencieuse exactitude dont du reste il donnait l'exemple. Enfin, par arrêté royal du 19 février 1840 il fut élevé au poste éminent de Conseiller supérieur des écoles, et resta en même temps chargé de son cours à l'Athénée. Personne ne convenait mieux pour ces fonctions ; mais malheureusement ces dernières ne convenaient pas pour lui : doué d'une organisation éminemment sensible il prenait trop à cœur les contrariétés que l'administration rencontre à chaque pas. Cependant il ne recula jamais devant aucune difficulté pourvu qu'il eût conservé l'espoir de pouvoir la vaincre. Plein de zèle et de dévouement que Guillaume II, ce monarque si sage sut apprécier et voulut récompenser en lui conférant en 1842 les insignes de l'ordre luxembourgeois de la couronne de chêne, il passait souvent des semaines entières sans goûter une seule fois le repos du sommeil, parce que tout était à faire alors, tout à organiser dans sa branche de service, et qu'il avait hâte de faire jouir le plutôt possible sa patrie du bien qu'il se proposait de lui procurer. Ce travail excessif ne tarda pas à miner sa santé qui, quoique robuste, ne pouvait pas supporter une contention si longtemps prolongée et sans relâche aucun. Il finit même par développer dans cette âme impressionnable le germe de l'affection qui enleva Manternach au Pays et à l'Eglise, à l'âge de 38 ans, le 24 février 1843.

Lorsqu'il se sentit malade il voulut, suivant le conseil de ses médecins, faire trêve à ses travaux excessifs. Dans ce dessein il se fit conduire chez un de ses amis, M. Wolff, le digne curé de Contern, village à deux lieux de la ville, afin d'y être plus tranquille et loin de ses dossiers, comme il disait ; il y mourut peu de jours après à deux heures du matin, de la mort des justes, en prononçant la prière du sauveur expirant sur la croix : « In manus tuas Domine commendo spiritum meum. » Quelques jours avant sa mort il s'était fait administrer les derniers sacrements de l'Eglise qu'il

reçut avec un recueillement et une dévotion qu'on ne saurait décrire. Il se trouvait pendant cette touchante cérémonie, comme ravi en extase et versait des larmes de joie. Lorsqu'elle fut terminée il se mit à genoux et dit aux ecclésiastiques présents et qui fondaient en larmes : « le grand acte est accompli, mes chers frères, « rendons en grâces au Dieu de miséricorde en récitant le *Te Deum* »; et il pria avec eux, répétant trois fois le dernier verset de ce chant sublime : *In te Domine speravi, non confundar in æternum*. Il ne s'occupa plus dès lors des choses de ce monde, employant le reste de ses moments à se préparer à l'éternité.

La dépouille mortelle de Manternach fut ramenée à Luxembourg pour reposer dans sa paroisse. Jamais convoi funèbre ne fut plus nombreux ni plus imposant; toute la ville voulut y assister parce que tous tenaient à donner à l'homme aimable et aimé ce dernier tribut de respect et d'attachement. La bourgeoisie entière vint jusqu'aux confins de la commune au-devant du cortège qui arrivait de Contern : à son abord, de jeunes demoiselles de la ville, habillées en pleureuses ouvraient la marche. Elles se jetèrent sur le cerceuil en l'arrosant de leurs larmes comme s'il renfermait les restes du meilleur des pères. L'évêque-vicaire-apostolique, qui était encore allé le visiter à Contern trois jours avant son décès, présidait à la cérémonie religieuse. Le corps fut d'abord porté dans l'église primaire où les matines funèbres furent chantées par un clergé très nombreux accouru de plusieurs lieues des alentours; puis le cortège se dirigea vers le cimetière. Le prélat voulut aussi prononcer le panégyrique du défunt : Il avait pris pour texte ces paroles des saintes écritures : *Brevi consummatus explevit tempora multa*.

Manternach fut inhumé au cimetière de la paroisse de N.-D. où ses élèves lui ont fait ériger un monument funéraire.

Outre les nombreux et précieux rap-

ports que Manternach a faits au Gouvernement sur l'instruction publique, il a laissé plusieurs sermons très bien écrits, qui se trouvent aujourd'hui déposés à la bibliothèque du séminaire clérical à Luxembourg. Un seul de ces sermons a été imprimé, et c'est en réalité une de ses meilleures compositions dans ce genre : C'est l'éloge de Sainte-Cécile et de l'art chrétien. Nous avons déjà rappelé son éloge funèbre de M^r de Neunheuser, son bienfaiteur : Le jeune prédicateur révélait déjà dans ce discours son talent transcendant d'orateur. Manternach a enfin et pendant plusieurs années consécutives, été chargé de prêcher le jour de la fête de St. Sébastien, patron de la Société nationale des arquebusiers.

Journal de la ville et du Grand-Duché de Luxembourg, du 1^{er} mars 1843. — Renseignements fournis. — Etat civil. — Notes de M. le Professeur ENGLING. — Notes de M. H. WOLFF, curé à Contern.

MAQUIER, Anne; v. WAGNER, l'épouse, née Anne Maquier.

MARCHAND, Louis, né à Luxembourg, le 14 février 1807, fils de Jean Marchand qui fut nommé en 1815 receveur-général puis agent du trésor à Diekirch, et de sa première femme, Antoinette Langers.

Louis Marchand fit des études gymnasiales très brillantes à l'athénée de Luxembourg, où il entra en 1820 et remporta chaque année un grand nombre de prix : En 1825 il terminait son cours de rhétorique. A d'heureuses dispositions il joignait beaucoup d'imagination pour la poésie, témoin entr'autres un grand nombre de pièces de vers allemands bien tournés qu'il composa lorsqu'encore il était élève de l'athénée. Plusieurs de ces morceaux ont été publiés dans divers recueils périodiques; un plus grand nombre de ces essais sont cependant restés manuscrits. Il a en outre fait imprimer pendant sa jeunesse déjà, quelques cahiers de compositions lyriques et dramatiques qui se distinguent en général par le feu de leur

coloris, entr'autres un fascicule intitulé : *Knospen und Bluethen*.

En 1825 Louis Marchand se rendit à Paris pour étudier la médecine ; mais il quitta cette ville dès la fin de la première année et alla en 1826 suivre les cours de l'école vétérinaire d'Utrecht où il passa, le 5 avril 1830 l'examen le plus brillant et obtint le diplôme de médecin-vétérinaire de première classe.

Les événements politiques de cette même année ayant mis en présence les armées de la Néerlande et de la Belgique, Marchand, suivant sans doute sa conviction politique, prit service dans celle de Hollande et fut attaché comme vétérinaire au quartier-général du généralissime, puis feldmaréchal Guillaume, Prince d'Orange, qui fut depuis Roi des Pays-Bas et Grand-Duc de Luxembourg, sous le nom de Guillaume II. En 1837 il quitta la Hollande, décoré de la croix de bronze, et vint s'établir en Belgique où son frère était capitaine d'artillerie. Celui-ci l'engagea à entrer dans son corps et parvint à le convaincre. Il y fut nommé vétérinaire et alla tenir garnison à Liège où il est mort en 1843.

Outre les connaissances les plus profondes qu'il possédait dans son art, Marchand en avait acquis beaucoup d'autres encore, et notamment en botanique, sous la première direction de l'abbé Mazuir, professeur de rhétorique et principal de l'athénée de Luxembourg à l'époque où il suivait cet établissement : dans l'étude de cette science une classe de végétaux, la cryptogamie de Linné faisait surtout l'objet de ses observations favorites ; et dans le plan qu'un moment Tinant (v. son art.), Marchand et M. Crombach père, pharmacien à Diekirch avaient arrêté de publier la flore luxembourgeoise, la description de cette classe intéressante avait été dévolue à Marchand. Le projet dont nous venons de parler n'ayant pas été mis à exécution, Tinant édita à lui seul en 1836 les matériaux qui avaient été préparés par ces trois collaborateurs.

Sans pouvoir nous flatter d'avoir réuni

les titres de tous ses ouvrages, nous nous croyons en devoir de relater ici la série de ceux que nous avons réussi à apprendre à connaître : De 1825 à 1830, et successivement, il a fait paraître les pièces détachées de vers allemands, *Bluethen und Knospen*, que nous avons déjà mentionnées. Ces morceaux, il les a augmentés et retouchés pour une seconde édition qu'il a fait tirer en 1843 chez J. Laurent, à Arlon. 2°. En 1830, *Mémoire sur les propriétés nuisibles que les fourrages peuvent acquérir pour différents animaux domestiques par des productions cryptogamiques. Cet ouvrage est sans contredit celui qui fit le plus de gloire à son auteur, puisqu'il y rend compte d'une découverte importante qu'il a faite pour l'art vétérinaire en indiquant la véritable cause des maladies charbonneuses qui peuvent attaquer le bétail. La gloire de cette découverte en effet, revient à lui seul, puisqu'en France M. Plasse de Niort, qui a écrit sur le même sujet, mais après Marchand, n'a montré dans sa dissertation ni le talent ni la profondeur de notre compatriote.* Entre 1830 et 1840 : 3° *Verhandling over de Standel Kruyden van het Groothertogdom Luxemburg.* 4° *De radicibus plantarum ; considérations anatomico-physiologiques sur les plantes, principalement sur les racines et leurs rameaux ; Utrecht, 1830.* 5° *Mémoire sur la pathologie des parties herbacées des végétaux, et de l'influence des différentes maladies sur les fourrages, en donnant les principaux caractères microscopiques et de nouveaux détails.* 6° *Conspectus Floræ cryptogamicæ magni ducatus Luxemburgensis.*

Pendant les dernières années de sa vie il s'occupa également de poésie française ; et à en juger d'après quelques morceaux qui ont paru dans la Revue de Liège, de 1840 à 1843, ses essais dans cette langue ont obtenu quelque succès.

Enfin, 8°, la Bibliothèque de Luxembourg possède de lui une brochure intitulée : *Poetische Versuche. Erstes Heft : Rudolph und Adelhaide, ein Rittergedicht ; vol. in 8°, Luxembourg, 1826.*

On a beaucoup admiré, même déjà pendant ses années de collège, la fécondité de son talent poétique qui se distinguait surtout par le naturel autant que par les pensées riches et correctement exprimées.

VANDERMELEN, Dictionnaire des hommes de lettres, des savants et des artistes de la Belgique, 121. — NAMUR, Catalogue de la Biblioth. de Luxbg, 45 et 788. — TINANT, Flore luxembourgeoise; préface, 6 — Renseignements fournis par MM. ENGLING, CAONBACH, père, STRUBBS et WEYER. — Souvenirs. — Programmes de la distribution des prix à l'Athénée de Luxembourg, 1821—23.

MARCHANT, Jacques de, appartenait à la famille de son nom qui obtint dans la suite le titre de Baron puis celui de Comte d'Ansembourg et du Saint-Empire. Jacques de Marchant était prêtre et curé-doyen de Couvin. Il est mort en 1648, laissant les ouvrages dont nous copions ici les titres : 1^o Hortus pastorum. Ce livre, dit-on, est encore estimé de nos jours. — 2^o. Plusieurs commentaires et des dissertations, imprimées en un volume in folio; Cologne, 1633.

D^r N^o NILLES, Maria, die mächtige Patronin zur Eiche auf dem hl. Berge Maria's bey Ansembourg, 41 et note.

MARCHANT, Lambert-Joseph, né baron de Marchant et d'Ansembourg, seigneur du dit Ansembourg, Septfontaines, Useldange, Kœrich, etc. créé comte par Lettres-patentes du premier octobre 1749, était fils aîné de Thomas de Marchant, seigneur d'Ansembourg, Ell, Septfontaines, Useldange, etc., fait baron le 10 décembre 1728, et d'Anne-Marie de Neuforge. Il est né au château d'Ansembourg, en 1705.

Lambert-Joseph de Marchant avait acquis de vastes connaissances et possédait un goût passionné pour les collections archéologiques et scientifiques. C'est ainsi qu'il avait amassé plus de quinze mille médailles tant anciennes que modernes, en or, en argent et en bronze : la bibliothèque de Luxembourg possède dix-huit volumes in folio qui composaient le catalogue de ce riche cabinet, et encore ce catalogue n'est pas complet.

Pour former sa collection, Lambert-

Joseph de Marchant ne recula devant aucune dépense, et il chercha à acquérir toutes les collections particulières qu'il trouvait à vendre. Il y fit de cette manière couler entr'autres la série entière ou au moins presque entière des Pères de Wiltheim (v. leurs art.), laquelle avait été achetée d'abord par le Conseiller de Balonfaux (v. son art.), d'où elle avait finalement passé, pour le prix de six cents écus (2760 francs) à Christophe d'Arnoult, Baron de Meysembourg (v. son art.).

Non content de recueillir des médailles, le Baron de Marchant avait aussi formé une bibliothèque très riche dont les ouvrages de géographie et de cosmographie catalogués formèrent seuls un gros registre. Que l'on juge du reste !

Lambert-Joseph de Marchant, qui était passionné pour la science aimait aussi les savants. Ils les réunissait volontiers dans son château-neuf d'Ansembourg qu'il avait fait construire dans le fond, et près duquel il avait établi un jardin immense, orné de statues et de jets-d'eau, et dans lequel il faisait cultiver toutes sortes de plantes les plus rares et les plus belles.

On conçoit facilement que les dépenses énormes que durent coûter toutes ces constructions et ces acquisitions étaient faites pour engloutir une fortune même plus grande que celle que pouvait posséder le Baron de Marchant, qui pendant sa splendeur s'était fait délivrer des Lettres de Comte comme nous l'avons déjà dit. Aussi finit-il par contracter des dettes qui amenèrent sa ruine ainsi que la vente de ses collections en hausse publique. Quelque temps avant cette vente par autorité de justice, la riche abbaye d'Orval lui offrait encore pour sa bibliothèque seule, la somme de dix mille écus ou 46,000 francs qui avaient été refusés : Plus tard on ne réalisa plus de ce chef que quatre mille francs ! Quant au cabinet de médailles, on n'a pas su ce qu'il est devenu : il aura peut-être passé au creuset de l'orfèvre. Ce qu'il y a de sûr c'est qu'il fut perdu pour le pays, comme tant

d'autres trésors archéologiques qui nous ont été successivement enlevés parce que nous ne possédions pas d'institution nationale destinée à les réunir et à les conserver à toujours à la Patrie: car ce n'est que depuis la naissance de la Société pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le Pays de Luxembourg, à la création de laquelle nous avons, en compagnie de quelques vrais amis de la patrie voué pendant plusieurs années nos plus constants efforts; ce n'est disons-nous, que depuis la constitution de cette société nationale que l'on peut espérer sauver du naufrage les débris qui restent encore de notre splendeur historique des anciens âges.

Lambert-Joseph comte de Marchant avait épousé Anne-Catherine comtesse de Velbruck de Garotha ou peut-être de Caroth, sœur de l'illustre prince-évêque de Liège qui fonda la société d'émulation de cette dernière ville. Elle mourut en 1760 après avoir donné à son époux six fils et autant de demoiselles. Son mari lui survécut de huit ans. Ils reposent l'un et l'autre dans le chœur de l'église paroissiale de Tuntingen, au canton de Mersch, du côté de l'Évangile, sous un monument à leurs armes et portant l'épithaphe suivante :

HIC JACET
 ILLUSTRISSIMA AC NOBILISSIMA
 DOMINA D. ANNA-CATHARINA
 SACRI ROMANI IMPERII
 COMITISSA DE MARCHANT
 ET D'ANSEMBOURG,
 TOPARCHA IN ANSEMBOURG,
 KOERICH, SIEBENBORN, USELDING, ELL,
 [KALER,
 BERELDING, VANCE, OLM, ETC.;
 EX ANTIQUISSIMA FAMILIA
 COMITUM
 DE VELBRUCK
 IN CAROTH ORTA. OBIIT 12 MAY 1760.
 R. I. P.
 EOQUE TUMULO QUIESCIT
 LAMBERT: JOSEPH: S. R. I. COMES
 EJUS CONIUX IN HISDEM LOCIS TOPARCHA
 DEFUNCTUS 23 MAY 1768.

La famille de Marchant, dite d'Ansembourg, avait été anoblie par patentes du 17 août 1676 et du 8 août 1681; elle fut élevée à la baronnie le 10 décembre 1728 et finalement à la dignité comtale le 1^{er} octobre 1749. Elle porte: d'argent; écartelé: aux 1 et 4 au lion de sable; aux 2 et 3 à la herse triangulaire du même.

Biographie générale des Belges, 144 — Archives du Conseil provincial de Luxembourg. — D. CALMET, Biblioth. lorraine. — Publications de la Société archéol. de Luxembourg, V, 26; VI, 63, note 1; et 131. — Notes d'études. — Notes communiquées. — Arbre généalogique communiqué. — Manuscrits du curé WELTER. — Manuscrits de MRAJAI. — CLASEN, Catalogue de la Biblioth. de Luxembourg, 491, sq. — D^r. N^o NILLES, Ouvrage cité; passim.

MARCHANT, *Pierre de*, de la famille des deux personnages qui précèdent, avait embrassé l'ordre de St. François et devint le fondateur des religieuses franciscaines de la province de Limbourg, réforme qui fut agréée en 1634 par le pape Urbain VIII. Nous connaissons de Pierre de Marchant les œuvres suivantes: 1^o Expositio litteralis in regulam St. Francisci; Anvers, 1634, in 8^o. — 2^o Tribunal sacramentale; Gand, 1643; 2 vol. in fol.; et Anvers, 1650, 3 vol. — 3^o Les constitutions de sa réforme.

D^r. NICOLAS NILLES, ouvrage cité, 41 et note.

MARCOUR, *Evrard de*; v. MERCURIANUS, *Evrard*.

MARCOUR, *Jacques de*; v. MERCURIANUS, *Jacques*.

MARCOUR, *Jean I. de*; v. MERCURIANUS, *Jean I.*

MARCOUR, *Jean II. de*; v. MERCURIANUS, *Jean II.*

MAREISE, *Anne-Catherine, dite Marie*, enfant unique de Guillaume Mareise, originaire de Bois-le-Duc, et de Marie-Madelaine Scheffer, est née à Luxembourg, le 5 février 1691. Après le décès de sa mère, arrivé le 2 janvier 1736, Anne-Catherine Mareise se retira à l'abbaye de Bonnevoie où elle est décédée le 14 janvier 1764.

Quatre jours avant sa mort elle fonda une bourse d'études qui a retenu son nom et dont le capital monte à mille écus de Luxembourg ou 4609 francs et 10 centimes. L'acte de cette fondation qui a date du 9 janvier 1764, s'énonce dans les termes suivants : « Voulant pourvoir à ce que les uns et les autres aient la facilité à éduquer et faire étudier leurs enfants, elle ordonne et veut qu'un capital de mille écus faisant deux mille huit cents florins Brabant à vingt sols pièce, argent au cours de cette province restera placé à constitution d'intérêt à la direction de son exécuteur testamentaire, et que l'intérêt de ce capital servira à perpétuité à faire étudier l'un ou l'autre enfant mâle de sa famille à nommer par son exécuteur testamentaire tant et si longtemps que lui exécuteur testamentaire vivra, lequel au moment qu'il entrera dans les basses classes de la latinité et jusqu'à ce qu'il aura fini ses études, soit de la Théologie, de Droit ou de Médecine et quand même il irait étudier pourvu d'une autre bourse à Louvain, telle qu'elle puisse être, il continuera à jouir des revenus de cette fondation pour son entretien et pour assister aux frais des degrés de bachelier ou licence qu'il prendra à ladite université de Louvain et à chaque fois que cette fondation viendra à vacquer, il sera libre de la conférer à qui de la famille l'exécuteur testamentaire jugera à propos et dans telle classe d'étude que le nommé puisse se trouver, lequel nommé en jouira jusques à ses études achevées sans que qui que ce soit de la famille puisse contester sa nomination, ni commencer le moindre procès à ce sujet, la fondatrice déclarant expressément que celui de sa famille et de leurs descendants à perpétuité qui s'aviseront d'intenter un procès au sujet de la nomination faite de l'un ou de l'autre de la famille à quelque degré que ce puisse être que lui et ses enfants en seront privés. »

Par parenté, la dame Mareise déclare entendre le côté et ligne des Scheffer, soit paternel soit maternel.

Registres de l'ancien Magistrat de Luxembourg.— KOLTZ, Manuel des fondations de bourses d'étude, 364, sqq.

MARGUERITE, *la sœur*; v. LUSCHEN, *Elisabeth, Baronne de*.

MARQUARD, ou *Marcuard*, issu dit-on des seigneurs de Bouillon, vivait pendant la seconde moitié du huitième et la première du neuvième siècle. Si on ne lisait que superficiellement les annales des abbayes de Prum et d'Echternach on serait tenté d'admettre qu'il y a confusion dans les récits, ou bien qu'il faut reconnaître deux personnages du même nom dans des gestes qui ne regardent qu'un seul. Mais pour peu que l'on réfléchit on ne tarde pas à se convaincre que cette divergence prétendue peut facilement se concilier. En effet, Marquard entra d'abord à l'abbaye d'Echternach où il fit son éducation et où il excella si bien dans les études qu'il fut jugé digne d'être préposé aux écoles de cette maison qui, sous sa sage direction, fleurirent bientôt d'un grand lustre; car il était un génie rare et passait pour le plus grand savant de son temps.

Marquard occupait cet honorable emploi lorsque Tancrede, né des princes de Parme et second ou au moins troisième abbé de Prum vint à mourir en 829. Il fut postulé pour succéder à cet abbé et consentit à se charger de la conduite du monastère. Il réunit en même temps la dignité d'abbé de l'abbaye d'Ardenne, connue plus tard sous le nom de St. Hubert en Ardenne.

Dans ce poste élevé, l'abbé Marquard n'oublia ni ses devoirs ni l'esprit de sa vocation; et tous ses actes étaient des exemples de vertu, de régularité et de charité: il se déclara le protecteur des pauvres et l'ami de ses religieux qu'il guidait comme un vrai père. Il fonda le monastère de Munster-Eiffel dans lequel il envoya d'abord une colonie de religieux

de Prum, lesquels toutefois embrassèrent plus tard et du consentement du fondateur la règle des chanoines. Il sollicita finalement auprès du pape Serge afin d'obtenir de ce pontife des reliques pour son monastère et il reçut de lui quarante-six corps de saints.

Comme il commençait à vieillir et que la conduite de deux abbayes éloignées l'une de l'autre lui devenait très pénible, il voulut se démettre de celle des Ardennes et conféra en 836 la dignité abbatiale de cette dernière à Sévolde qui se sanctifia par ses vertus.

Marquard était aimé des grands et honoré des petits; il fut pendant vingt-quatre ans abbé de Prum et mourut le 27 mai 853, plein de jours et de bonnes œuvres: les annales de Prum lui ont attribué la qualification de Saint.

Ses religieux lui firent l'épithaphe suivante:

HIC REQUIESCIT MARCUARDUS ABBAS,
QUI TERTIUS HOC MONASTERIUM REXIT
ANNIS XXIV. ET IV. CALEND. JUNII OBIIT
DCCC. LIII.

Marquard avait laissé plusieurs ouvrages précieux qui montraient chez leur auteur une érudition très variée comme très vaste. Nous allons rapporter les titres des principaux: 1° *In Musicam Boëthii commentaria*; dédié au roi Louis-d'outre-Mer.— 2° *De septem artibus, quas liberales vocant, libri totidem.*— 3° *Vita S. Willibrordi Trajectensis quondam Episcopi, fundatoris Monasterii Epternach*; en prose et en vers.— 4° Des hymnes, des proses et des cantiques en l'honneur des Saints.

Malheureusement, dit D. Calmet, aucune de ces compositions n'est parvenue jusqu'à nous.

TRITHEMIUS, *Chronicon Hirsaugiense*, I, 98.—BRATHOLET, III, 252, sq.—AD HONTHAIM, *Historia Trevirensis diplomatica*, I, 282; *Prodromus Histor. Trevir.*, I, 87, 229, 436 sq., 443, 439.—REGINONIS *Chronicon*, ad annum 829.—DE ROBAULX, édition du *Cantatorium*, 20.—D. CALMET, *Biblioth. Lorrainc.*—KNAUFF, *Defensio Abbatie Prumiensis*, 44.—V. STAM-

MEAC, *Metropolis Ecclesie Trevirensis*, I.—MULLER, *Sauerthal*, 49.—NEUWANN, *Les auteurs luxembourgeois*, 8, sq.

MASIUS, *Martin*, était né pendant la première moitié du seizième siècle, d'une famille d'honnêtes paysans de Meerbeeck dans le duché de Brabant. Il entra à l'âge de 20 ans au monastère d'Affligem, ordre de St. Benoît, près d'Alost, et y fit sa profession religieuse, fut ordonné quelques années plus tard et nommé Cellierier. La dignité de Prévôt de l'abbaye de Meerssen étant venue à vaquer sur ces entrefaites, Masius y fut promu; mais il ne la conserva que jusqu'en 1560 où elle fut unie à la manse épiscopale de Ruremonde.

Quelques années plus tard, c'est-à-dire en 1568, Antoine Howée (v. son art.), 57^e abbé d'Echternach vint à mourir et Masius qui s'était fait une belle réputation de science, de vertu et de régularité fut postulé pour lui succéder. Il prit possession de ce poste éminent 10 mois après le décès de son prédécesseur; mais il n'en reçut l'investiture que le 18 mars 1575. Aussitôt après son installation il mit tous ses soins à faire fleurir dans sa maison le goût des bonnes études ainsi qu'une ponctuelle obéissance aux prescriptions de l'ordre de St. Benoît. Il ne négligea pas non plus de donner aux édifices de son monastère le caractère claustral nécessaire, uni à la majesté architecturale.

Martin Masius, qui prêchait d'exemple autant que par paroles, sut constamment se faire aimer et estimer par tous parce qu'il n'affectait jamais cette rigueur qui rebute dans le commandement; aussi ses religieux le pleurèrent-ils bien sincèrement à sa mort qui arriva à l'âge de 65 ans, le 20 juin 1585, après un gouvernement de seize ans. Il fut inhumé dans l'église de son abbaye où on lui plaça cette épithaphe qui renferme un abrégé de sa biographie:

HEU QUID MORTALIS, QUID IN HIS MOR-
[TALIBUS ORIS
QUERIS? ADEST TACITO MORS INOPINA PEDE.

MASIUS EST TESTIS, QUONDAM VENERABI-
 [LIS ABBAS,
 VIRI CUI VITA DECUS, GLORIA CHRISTUS
 [ERAT.
 VIRI PIETATIS HONOS, FIDEI PATRONUS AVI-
 [TÆ,
 EXEMPLUM CLERI, RELIGIONIS AMOR.
 QUAM BONUS AUXILIO! QUAM PRÆSTANS RE-
 [BUS AGENDIS,
 DIC AFFLIGINIUM, VIR VENERANDUS ERAT.
 HOC DUCE JUSTITIÆ VIGUIT DECUS, HOC
 [DUCE VIRTUS
 MAXIMA TE TENUIT SANA, VIRTUSQUE FIDES.
 QUÆ FUBRIT PIETAS, FIDEI QUIS FERVOR
 [AVITÆ,
 MERSICA JUXTA MOSAM PRÆPOSITURA DO-
 [CET.
 HÆC EADEMQUE DOMUS TESTIS, CUI PRÆ-
 [FUIT ANNIS
 VIX SEX ATQUE DECEM SEDULITATE PARI.
 PACIS AMANS, ÆQUI CUPIDUS, STUDIOUS
 [HONESTI,
 DUX BENDICTINI, PASTOR ET UMBRA GREGIS.
 ERGO SEX DECIES ANNIS, ET QUINQUE PER-
 [ACTIS,
 CLAUDITUR INFERIUS CONTUMULATUS HUMO.
 QUI SUBIS IN SACRI QUO CIRCA LIMINA TEM-
 [PLI
 DICERE NON SIT ONUS, MOLLITER OSSA CU-
 [BENT.

Bertels ajoute que le successeur de Masius joignit le chronogramme qui suit :

ter qVater aC oCto VoLVebal IVnIVs
 [orbes,
MartIno CæLI IanVa CeLsa patet,
postea Ioannes sVCCessor præsvLLis hVIVs
næC LoCat, ergo patri gratVs aLVMMnVs
 [age.

Le même auteur nous a en outre conservé sur Masius les onze dates biographiques que nous allons transcrire : il dit qu'elles ont été consignées par Masius lui-même :

« Frater Martinus Masius Meerbece na-
 » tus Anno D. 1520.

« Affligenii reformatus a. D. 1540.

« Presbyter consecratus a. D. 1545.

« Luxemburgum destinatus a. D. 1550.

« Inde revocatus a. D. 1557.

« In Priorem ordinatus a. D. 1558.

« Cellerarius, Ellemosynariusque factus
 « a. D. 1563.

« Præpositus Mersensis denominatus a. D.
 « 1565.

« Abbas Epternacensis nominatus a. D.
 « 1569.

« Ibidem Prælatu confirmatus a. D. 1573.

« Mortis fine consumatus a. D. 1585.

v. STRAUBERG, Metropolis Ecclesie Trever. I, 537, 4.
 — BERTHOLET, VI, 344; et II, P. J. XI. — BERTELS,
 176, 19.

MATHIAS, dit de Bittbourg, du lieu de sa naissance, naquit vers le milieu du quinzième siècle. Il embrassa l'ordre des Bénédictins et fut abbé de St. Avold depuis l'année 1512 jusqu'à sa mort arrivée en 1518. Ce respectable prélat, l'un des hommes les plus distingués de son époque par son zèle, sa science et sa solide piété, disent les Annales, voulut être le restaurateur de son monastère quant au temporel comme son réformateur pour le spirituel ; et ce à une date où les autres abbés du diocèse de Metz n'étaient occupés qu'à se conformer au siècle. Il établit à St. Avold la discipline en vigueur à l'abbaye de St. Maximin près de Trèves, laquelle était pour lors en réputation pour sa grande régularité sous le zélé abbé Thomas de Huisden ou Heusden qui s'est à juste titre acquis le surnom de grand réformateur de son Ordre dans la Teutonique. Non content de ce premier succès il voulut encore renouveler avec la dite abbaye, où peut-être il avait prononcé ses vœux, la confraternité intime qui avait été conclue depuis 1369 entre cette maison et la sienne. Une semblable alliance fut de plus contractée par lui avec l'abbaye d'Echternach afin que les religieux de ces trois monastères pussent par un échange mutuel de leurs bons exemples et de leurs conseils parvenir à une plus grande perfection.

Les Bénédictins, Histoire de Metz, II, 700.— Histoire manuscrite de l'abbaye de St. Avold.

MATHIAS, dit d'Echternach, parce

qu'il était originaire de cette ville, a vu le jour pendant la première moitié du quatorzième siècle. Il entra à l'abbaye de Munster où il brilla bientôt par sa science profonde et sa grande éloquence, au point que l'abbé Simon, III^e du nom, dit de Hondelange étant venu à mourir, Mathias d'Echternach fut postulé pour lui succéder. D'un autre côté, Conon de Falkenstein (v. son art.) archevêque de Trèves ayant connu ses mérites transcendants l'appela à sa cour, le sacra évêque de Syrone et le nomma son suffragant, dignité qu'il sut remplir avec la plus rare distinction.

Les abbés de Munster n'avaient pas eu jusque là le droit de porter la mitre lorsqu'ils officiaient : l'empereur Charles IV s'intéressa en faveur de l'abbé Mathias à l'effet d'obtenir du pape Urbain V ce privilège pour lui et ses successeurs ; et le Souverain-Pontife le lui accorda par bref daté d'Avignon, le 14 avant les calendes de Juillet 1365. Toujours occupé à augmenter l'importance de son monastère, cet abbé sut obtenir de même en 1384 de l'empereur Wenceslas, fils de Charles IV, la donation de la dime du village de Hollerich, avec charge d'une messe journalière qui fut dans la suite réduite à une messe hebdomadaire à dire sur l'autel que ce prince fonda devant le tombeau du bon roi Jean, dit l'aveugle, son aïeul, qui était inhumé dans son église. Cependant l'objet de cette libéralité donna lieu à bien des difficultés. En effet en faisant la donation, Wenceslas avait disposé d'un objet qui ne lui appartenait pas : par acte du mois d'avril 1270, le comte Henri II avait déjà cédé cette dime avec le droit de patronage sur le même village aux dames de Clairefontaine qui protestèrent tout d'abord contre la chartre de Wenceslas. Le procès qui s'ensuivit ne fut terminé que sous le successeur de l'abbé Mathias ; il fut décidé alors que Munster n'obtiendrait que le sixième de la dime, et pour ce motif sans doute le nombre des messes à dire en retour, fut réduit

au sixième seulement, comme nous l'avons vu il n'y a qu'un instant.

L'abbé Mathias sut obtenir en outre du même empereur Wenceslas la confirmation de l'octroi d'exemption de péage à l'embouchure de la Sûre et la ratification du transport de la cense de Burl, faite par le monastère de St. Paul de Verdun en faveur de son abbaye, sous les mêmes conditions que Henri l'aveugle l'avait donnée aux premiers.

L'abbé Mathias vivait encore en 1392 et une ou peut-être deux années plus tard ; cependant nous ne savons pas au juste celle de son décès. Il a été inhumé dans la partie antérieure de son église.

L'auteur du manuscrit des *Viri illustres* lui a consacré les lignes suivantes : « 1365. Mathias Epternacensis abbas Munsteriensis Luxemburgi ad preces Caroli IV per Urbanum V Mitratorum primus, « Episcopus Syronensis suffraganeus Archiepiscopi Trevirensis. »

Viri illustres, I, N^o 19. — *Res munsterienses*. — Histoire de l'abbaye de N.-D. de Luxembourg. — *Ulvulinc*, 38. — *Paquar*, 34. — *As Houtman*, *Hist. Trevir. diplomat.* II, 11. — *v. Svaamsang*, *Metropolis Eccles. Trever.*, I, 547. — *Beavals*, 151. — *Méris. Clonus*. — *Sarbourg*, VII, 162, sq ; V, 162, sq ; I, P. J. V ; II, P. J. V.

MATHIAS, dit *d'Itzig* de son endroit natal, ne nous est connu que par les lignes suivantes que nous fournit le manuscrit des *Viri illustres* : « 1522. Mathias de Itzig pago prope Luxemburgum, Ducatus Luxemburgensis et Arlunensis, Canonicus ad Sanctum Simeonem Treviris. Pastor Arlunensis et Macherentinus, Consiliarius Luxemburgensis conditor altaris in Sancto Nicolao ante quod sepultus. »

Viri illustres, I, N^o 38.

MATHIAS de Sarbourg, ou *Sarburgius* suivant l'usage alors adopté, était originaire de la ville dont il porta le nom. Après avoir fait d'excellentes études il fut reçu docteur dans l'un et l'autre droits et devint professeur à l'Université de Trèves. Il était prêtre et doyen de St. Siméon, et

avait été auparavant official de l'archevêque à Coblence. Ce personnage s'est rendu recommandable surtout par les soins éclairés qu'il donna à la conservation et à l'agrandissement de la belle bibliothèque de la collégiale de St. Siméon qui avait été fondée par Mathias de Neunhenser (v. cet art.). Mathias de Sarbourg mourut en 1539. On a de lui: 1^o *Defensio et Triumphus arciſ Lechnienſis*. Colon. 1643. — 2^o *Theſaurum Confraternitatis Chordæ per patres Aquenſes*. Colon. 1630.

Ab HONTHEIN, *Hiſtor. Trevir. diplomat.* II, 549. — HARTZHEIN, *Bibliotheca Coloniſis*, 244.

MERCURIANUS, *Evrard*, était né à Marcourt, village de l'ancien comté de Montaign, commune ressortissant aujourd'hui au canton de Laroche. Il paraît qu'il vit le jour en l'année 1514, non en 1520 comme M. Marcellin La Garde le croit ainsi que d'autres auteurs. Pour s'en convaincre on n'a qu'à comparer les dates des différents événements de sa vie.

L'auteur du manuscrit des *Viri illustres* lui a consacré l'article qui suit: «1520. «*Everardus Mercurianus sic agnominatus* «*a pago Comitatus Montis acuti in Duca-* «*tu Luxemburgensi arduennatico, quartus* «*præpositus Generalis Societatis Jesu.* «*Vita ejus extat per Patrem Oliverium Ma-* «*nareum. Societatis Jesu. Regulas S^{ti} Igna-* «*tii in Ordinem redegit.*»

Après avoir fait de brillantes études, d'abord à Liège, ensuite à Louvain où il prit en 1544 le degré de maîtres ès arts, Evrard de Marcourt embrassa l'état ecclésiastique. Son zèle pour le salut des âmes, uni à une grande piété lui fit refuser un canonicat dans la ville de Liège, pour accepter une cure de campagne, celle de Vœt ou Waillet où il crut pouvoir travailler avec plus de fruit à la vigne du Seigneur. La Société des Jésuites, fondée en 1540, lui plut d'abord au point qu'il alla s'y affilier à Paris le 8 septembre de la même année. Envoyé à Rome en 1551, Ignace de Loyola le reçut avec bonté et ne tarda pas à concevoir pour lui une grande estime, parce qu'il le jugea avan-

tageusement à cause de ses vastes connaissances et de son caractère ferme et tenace. Il l'employa bientôt dans les plus hautes charges de sa congrégation, entre autres dans celle de vice-prévôt de la maison professe de Rome, puis dans celle de recteur du collège de Pérouse où il demeura jusqu'en 1557.

Ignace vint à mourir sur ces entrefaites, et Lainez lui fut substitué: Evrard de Marcourt qui s'était entièrement attaché au nouveau général, fut nommé par celui-ci l'un des cinq conseillers placés auprès de sa personne pour la direction des cinq nations principales: il obtint ainsi le gouvernement de la province de la Basse-Allemagne qui comprenait le Rhin et les Pays-Bas. Après Lainez, François de Borgia, que l'Eglise a canonisé depuis, fut désigné troisième chef de la compagnie: Sous ce dernier, Evrard de Marcourt obtint beaucoup d'autorité et François Borgia fut heureux de trouver dans la personne de son conseiller un caractère fait pour mener les choses selon l'esprit du fondateur de l'ordre. Ceci se passait en 1565.

Mercurianus qui avait eu en cette circonstance une belle occasion pour faire ses preuves, ne put manquer d'être proclamé à son tour Général de sa Compagnie après le décès de Borgia: Sa nomination date du 23 avril 1573.

Comme général des Jésuites ce personnage contribua infiniment à faire fleurir cet ordre fameux dont l'action sur le monde a été si grande pendant trois siècles: Prudent et sage, il a su exécuter par la douceur plusieurs projets gigantesques, mieux que des armées ne l'eussent fait par la force. Du reste, aux qualités que nous venons d'énumérer Evrard de Marcourt joignit constamment une modestie exemplaire et un zèle infini pour continuer l'œuvre de ses prédécesseurs, surtout celle du fondateur de l'ordre dont il connaissait et avait adopté l'esprit avec les principes, parce qu'il avait eu l'occasion d'étudier l'un et l'autre par les relations qu'il avait eues avec lui.

Evrard Mercurianus réunit en un seul

corps de règles les constitutions d'Ignace de Loyola et les divisa en chapitres par ordre de matières : Les Statuts communs et les particuliers, les obligations de chaque emploi, etc. L'histoire de la compagnie de Jésus a conservé les avis qu'il donnait à ceux qui le consultaient, etc., etc. Ce grand homme, désireux d'étendre l'influence de sa société dans toutes les parties du monde, envoya des religieux dans les Indes, en Chine, au Japon, en Afrique, en Egypte, au Mogol, en Transylvanie, en Suède, en Angleterre, etc., et mourut à Rome le 1^{er} août 1580 à l'âge de 66 ans environ, après 7 ans et demi de généralat et après avoir reçu la bénédiction du Souverain-Pontife qui lui-même était venu le visiter pour recueillir ses derniers soupirs.

Viri illustres, I, N^o 44.—Recueil des hommes illustres de la Compagnie de Jésus, 79 à 82.—MORNIER, IV, 699, et V, 281.—D. CALMET, Biblioth. Lorr.—DE FELLER, Dictionnaire historique, litt. M.—LA GARDE, Notice sur les luxembourgeois célèbres, 21.—AUG. MIRÆUS, Opera diplomatica, Supplément FORENSIS, I, 281.—BERTHOLET, VIII, 190.—PIERRET, I, fol. LXIV.—NEUMANN, Les auteurs luxembourgeois, 17, sq.

MERCURIANUS, Jacques, ne nous est connu que par ce Pierret et d'après celui-ci Bertholet disent de lui. Nous copions l'article : « Son savoir et son mérite l'élevèrent à la dignité de Grand-Prévôt de la cathédrale d'Olmütz en Moravie, puis à celle d'archidiacre de Brinn, enfin à l'administration de l'évêché d'Olmütz dont l'archiduc Léopold était évêque.

Il est à croire que ce personnage est, comme le précédent, originaire de Marcourt. Mais était-il de la même famille ? c'est ce que nous ignorons. Il a vécu pendant le dix-septième siècle puisqu'il a été le contemporain de l'archiduc Léopold-Guillaume, fils de l'empereur Ferdinand II, lequel est né en 1614 et mort le 19 novembre 1662 ; ce prince comme on sait, fut évêque de Passau, de Strasbourg, d'Halberstadt, d'Olmütz et de Breslau, Grand-Maitre de l'ordre teutonique,

abbé de Mourbach et gouverneur des Pays-Bas depuis 1647 jusqu'en 1656.

PIERRET, I, fol. LXX. — BERTHOLET, VIII, 193.

MERCURIANUS, Jean I, est renseigné comme suit par l'auteur du manuscrit des Viri illustres : « 1632. Joannes Mercurianus Nepos Rdi P. Euvrardi ex fratre, « etiam Soc. Jesu S. Theologiæ Doctor « et primum Caroli Archiducis Austriæ « confessarius et comes in Hispania, post « Ser^{mi} Leopoldi Guilielmi Archiducis hodie « Belgii Gubernatoris primum confessarius, « Institutor et concionator suam usque ad « mortem non parum contractam ex legatione a Ferdinando ad Uladislau Regem « in Poloniam, mortuus Viennæ. »

Nous ajouterons simplement qu'il semble que la date placée en tête de cet article indique l'année du décès de ce personnage.

Viri illustres, I, N^o 65.—PIERRET, I, fol. LXX.—BERTHOLET, VIII, 193.

MERCURIANUS, Jean II, a reçu de l'auteur du manuscrit des Viri illustres l'article qui suit et qui forme la seule notion que nous ayons pu nous procurer sur lui : « 1654. Joannes Mercurianus ex « Marcour Nepos prioris Joannis S^m Theologiæ Doctor Decanus Misselbacensis « in Austria Canonicus Olomucensis, vicarius in spiritualibus et temporalibus ejus « dem episcopatus. »

Viri illustres, I, N^o 108.

MERCY, famille de nom et d'armes éteinte, originaire de la chàtellenie de Longwy, aujourd'hui arrondissement de Briey dans l'ancien Luxembourg, portait : d'or, à la croix pleine d'azur. Les de Mercy qui prétendaient descendre des anciens comtes de Gènes se sont fondus dans la maison d'Argenteau après le décès sans hoirs du comte Claude-Florimond (v. son art. à l'Appendice) mort en 1734, lequel institua pour son héritier Antoine comte d'Argenteau, son parent, à charge par ce dernier de prendre son nom et ses armes ; d'où la famille belge encore

florissante des de Mercy-Argenteau qui a écartelé ses armes : d'azur, à la croix d'or, chargée de cinq coquilles de gueules, cantonnée de vingt croisettes recroisetées au pied fiché de même, avec celles de Mercy que nous avons données plus haut.

UNGERSCHUCK.— Biographie générale des Belges, art. *Argenteau*. — PIGNAT, III.

MERCY, *François de*, est né à Longwy. Il était jeune encore lorsqu'il embrassa le métier des armes, entra au service de l'électeur de Bavière et dut à ses talents une élévation rapide, avec la réputation d'avoir été un des plus grands généraux de son époque.

Après avoir passé par les grades inférieurs il parvint en 1631 à celui de major dans le régiment de Piccolomini. Deux ans plus tard ayant obtenu un régiment il se trouva avec son corps dans Constance lorsque les Suédois assiégèrent cette ville sous la conduite du général Horn. Fait prisonnier en 1633 pendant une sortie de la garnison de Brisach assiégée, on le conduisit à Colmar où il ne resta cependant que fort peu de temps, puisque l'année suivante il servit dans la Haute-Alsace et commandait la place de Rheinfelden lorsque Jean-Philippe, palatin du Rhin en fit le siège. Nommé général-major en 1635, la Bavière l'envoya au siège de Colmar secourir le duc de Lorraine. Vers la fin de la campagne il se retira du côté de Luxembourg et contribua l'année suivante à faire lever le siège de Dôle. En 1637 le duc de Lorraine et lui furent battus près de Grey par le duc Bernard ; mais comme cet échec n'avait diminué ni les ressources ni l'audace de Mercy il entra peu après dans le duché de Bourgogne dans le dessein d'attaquer le duc de Longueville. En 1638 il fut promu au grade de général d'artillerie et alla camper près de Stolhofen avec une partie de l'armée bavaroise. En 1640 il agit contre le duc de Longueville dans le Bas-Palatinat, s'opposa aux entreprises du général Banner près de Ratisbonne et

enveloppa tellement bien quatre régiments commandés par le général Schlangen que ce dernier, ne voyant aucun moyen de salut, fut obligé de se rendre à discrétion. Il poursuivit ensuite dans la province de Brunswick le général Frelt, maréchal suédois, et se trouva en 1641 au siège de Wolfenbuttel ainsi qu'à la prise de Gœttingue. En 1642 il marcha contre les Français dans le Brisgau et leur fut encore opposé l'année suivante dans le duché de Wurtemberg. Cette campagne de Mercy fut brillante et féconde en résultats inespérés. Ayant surpris l'armée française à Duttlingen en Souabe, il la ruina presque complètement, fit le général Rahtzan qui la commandait prisonnier et s'empara de Rotweil, Ueberlingen, etc. etc. En récompense de ses grands services l'électeur de Bavière le nomma lieutenant-général en 1644, en remplacement du comte de Wahl.

Mercy, toujours à la tête des troupes bavaoises, continua de faire de grands progrès dans le Brisgau. Il assiégea Fribourg, place qu'on regardait comme très importante, et s'en empara le 27 juillet. Désireux de conserver une conquête qui pouvait assurer les succès de la campagne il couvrit aussitôt cette ville par un camp retranché que protégeaient deux éminences, et mit son armée dans une position inexpugnable. Les français étaient inférieurs en nombre, et Turenne, dont la réputation n'avait pas encore l'éclat qu'elle obtint plus tard, avait à combattre un adversaire dont la bravoure et l'habileté jouissaient de la plus haute renommée. Cependant Condé, rappelé de la Catalogne où la fortune ne lui était pas favorable sut rendre la confiance aux soldats et n'hésita pas d'attaquer son ennemi sous les murs mêmes de Fribourg. Le combat fut opiniâtre et sanglant, dura quelques heures et n'eut aucun résultat, Condé s'étant retiré en bon ordre. Le surlendemain ce prince renouvela l'affaire ; on se battit depuis onze heures du matin jusqu'à la nuit, sans que Condé pût réussir

à forcer les lignes ennemies ; mais ayant trouvé plus tard le moyen de couper les vivres à Mercy, ce vaillant capitaine battit en retraite et perdit six canons, deux mortiers et quelques bagages. Poursuivi par Turenne il se retira du côté de Willingen avec tant d'habileté que sa réputation ne souffrit rien de cet échec. Il s'empara même de Germersheim et de Mergentheim et s'assura de la Bergstrasse. En 1645 il profita d'une faute de Turenne, le battit le 5 mai à Marienthal, s'empara de toute son artillerie et de ses bagages, et l'obligea de se retirer dans la Hesse avec les débris de son armée. Turenne étant revenu en Franconie et Condé ayant rejoint l'armée, on attaqua Mercy le 3 août dans les plaines de Nördlingen. L'action fut très meurtrière ; l'armée allemande éprouva une déroute complète et Mercy couvert de blessures mourut le lendemain. Il fut enterré près du champ de bataille et l'on grava sur sa tombe ces quatre mots :

STA VIATOR, HEROEM CALCAS.

L'empereur avait élevé François de Mercy au rang de Baron de l'Empire. Il avait épousé une dame de Schawembourg, issue d'une maison allemande en haute réputation et dont une branche a longtemps habité le Luxembourg.

François de Mercy avait un frère, nommé Gaspard, qui se distingua également à l'armée de Bavière où il parvint jusqu'au grade de Lieutenant-général. Il est mort près de Fribourg.

BACIN, *Biographie de la Moselle*, III, 242, sqq. — *Histoire de Longwy*, 169, sqq. — *MOZUI*, V, 255. — *COURTIN*, *Encyclopédie moderne*, XV, 489. — *Biographie universelle*, XXVIII, 360. — *Conversations-Lexikon*, édit. de 1851.

MERGOLLE, *Bernard de la*, natif de Cattenom, ne nous est connu que par les lignes suivantes que lui a consacrées l'auteur du manuscrit des *Viri illustres* : « 16.. . « Bernardus de la Mergolle ex Ketten- « hofen, Alexandri olim capitanei in Hun- « garia filius, vice Tribunus militum, et ob

« servatum in prælio ducem cui militabat
« in Italia Mutinensem a suis desertum,
« Gubernator arcis seu citadellæ de Mo-
« dena. »

Viri illustres, II, N^o 172.

MERJAI, *Pierre-Alexandre-Cyprien*, fils unique de François-Xavier Merjai, avocat et pensionnaire des Etats du Duché du Luxembourg, et de Marguerite Poignon qui mourut en lui donnant le jour, est né à Luxembourg le 3 février 1760.

Son père le mit d'abord au collège des Jésuites de sa ville natale, puis il le fit en 1783 suivre les cours de droit à l'université de Louvain où il obtint le 22 janvier 1787 le degré de Bachelier. Rappelé dans sa famille, tant par la révolution brabançonne que par la conquête du Pays par les armées de la République française qui la suivit de près, il se trouva tout-à-coup arrêté dans sa carrière. Cette circonstance pénible, jointe à un caractère qui semble avoir dû être déjà naturellement assez bizarre, acheva de faire manquer à Merjai sa vocation d'avocat à laquelle on le destinait. Son père, qui est venu à mourir le 13 avril 1794, avait réuni une superbe bibliothèque qui renfermait un grand nombre d'ouvrages de haute valeur sur l'histoire du Pays. Il paraît aussi qu'il avait possédé quelque fortune. Son fils, qui avait trop étudié pour ne rien savoir et trop peu pour être réputé savant, se trouva lancé dans le monde sans guide, à une époque de bouleversement social : il n'avait pas encore acquis la force morale nécessaire pour pouvoir résister au naufrage, ni pour se créer une position convenable. Il demeura indécis ou plutôt il resta comme étourdi par les événements qu'il voyait se passer autour de lui et ne s'occupa de rien d'une manière suivie, parce que, ainsi qu'il le dit lui-même dans ses écrits, il voulait comme beaucoup de ses compatriotes d'alors, rester fidèle à son drapeau légitime, refusant d'entrer au service du conquérant de sa patrie. C'est dans cet état que le calme politique qui

renaquit après les troubles le trouva, misanthrope par inexpérience, par irrésolution, et en même temps incapable désormais pouvoir se rendre utile à lui-même, moins encore aux autres. Sans volonté fixe il passait ses jours à flaner ou à mettre par écrit ses souvenirs, quelquefois ses visions : c'est ainsi qu'il rédigea vingt-cinq cahiers in folio de manuscrits qu'il intitula : *Recueil contenant des renseignements sur l'histoire et la géographie du Pays de Luxembourg, ainsi que sur mes voyages, faites entre 1781 et 1808, tant dans les Pays-Bas qu'en Angleterre, en Allemagne, en Italie et dans le Luxembourg*. Ces élucubrations qui en plusieurs endroits dénotent un esprit quelque peu dérangé, se trouvent aujourd'hui à la Bibliothèque de Luxembourg avec un autre volume in-4°, intitulé : *Elite de Poésies, ou Porte-feuille d'un homme de goût. Recueil de pièces de poésies de divers auteurs, fait en 1780*.

Ces manuscrits, quoique se ressentant parfois d'un grand manque de critique mais surtout d'une absence complète de style, ne laissent pas néanmoins que d'être très précieux pour l'histoire du pays, mais principalement pour celle de la ville de Luxembourg, parce qu'ils renferment des notions de localité que de nos jours on chercherait vainement ailleurs : Leur auteur vivait au moment de l'invasion française et de la suppression des monastères ; il a été en situation de recueillir des données sur l'état des maisons religieuses, sur les tombeaux que leurs églises renfermaient ; et, en un mot, il a assisté à la transition subite de l'ancien vers le nouveau régime, et il nous a conservé dans ses notes les renseignements que ce passage a fait disparaître.

Comme l'inoccupation et les pérégrinations de Merjai eurent bientôt absorbé ses ressources patrimoniales, il fut forcé de vendre successivement, pour vivre, et un à un les livres de sa bibliothèque : c'est ainsi que cette riche collection réunie par son père, commencée peut-être déjà par

ses aïeux, fut disséminée au point qu'aujourd'hui il n'est presque pas de vente de livres un peu considérable où l'on n'en rencontre au moins quelques-uns qui portent le nom de leur ancien possesseur ; et tous ceux qu'il nous a été donné de voir ainsi, étaient des ouvrages rares et de prix. C'étaient tous des sources pour notre histoire nationale.

Ainsi se passa la vie de cet homme qui aurait pu devenir très utile à sa patrie ; mais qui, arrêté dès le début de sa carrière par les événements qui bouleversèrent le monde de son époque, n'a pas eu la force d'âme nécessaire pour résister à leur choc et se placer au-dessus de la catastrophe.

Merjai est mort le 5 décembre 1822, dans un état très voisin de la misère et sans avoir été marié.

Souvenirs contemporains. — Notes communiquées. — Les manuscrits mêmes de MERJAI. — CLASEN, Catalogue de la Biblioth. de Luxbrg., 263.

MERSCH, *Thierry* ou *Théodorice* de, sortait de l'antique maison des seigneurs de ce nom qui portaient : fascé d'or et d'azur, de six pièces. Cette maison est connue dans nos annales dès l'année 1135.

Thierry florissait en 1231. Il était seigneur de Mersch et avait épousé une dame du nom de Lyse ou Elisabeth, mais dont l'extraction nous est restée inconnue. Thierry possédait sur un plateau au-delà de Schoenfeltz une métairie qu'il alla visiter un jour. Se promenant dans la vallée voisine il aperçut dans le creux d'un arbre séculaire une statue en pierre de deux pieds environ de haut, d'un travail grossier et représentant une femme allaitant son enfant du sein gauche : il crut y voir une madone avec le petit Jésus, et fit construire en cet endroit d'abord un oratoire, puis un monastère de dames nobles de l'ordre de St. Dominique. Ce prieur fut dans la suite nommé Val ou Vallée de Marie, en allemand *Marienthal*.

Thierry était échanson de la comtesse de Luxembourg et vivait encore en 1244 où il apposa comme justicier des nobles

son scel sur l'acte de confirmation des privilèges de la ville de Luxembourg par la grande Ermesinde.

On n'a pas conservé la date du décès de ce personnage qui a été inhumé, croiton, dans une chapelle latérale de l'église de Marienthal où Bertholet dit avoir vu un monument représentant un chevalier armé de toutes pièces avec le blason des Sires de Mersch et que l'on regardait comme le tombeau du fondateur. Le nécrologe du monastère fixe le jour de sa mort au XV avant les calendes de juin, c'est-à-dire au 16 mai.

BERTHOLET, V, 2 sqqq.—PIERART, III, 425, sq.—
DE LA BASSES-MOÛTURIE, Itinéraire du Luxembourg germanique, 311 sq ; et 322, sqqq.

METTERNICH, *maison militaire* de nom et d'armes, originaire du Pays de Trèves et qui a possédé dans le Luxembourg les seigneuries de Bourscheid, de Bruch, de Berbourg et autres. La famille de Metternich a produit des Archevêques-Electeurs de Trèves et de Mayence, de même qu'un évêque de Spire ; dans le Luxembourg elle a rempli les charges de Justicier des nobles et de Maréchal de la noblesse. Le Prince de Metternich qui a été pendant si longtemps ministre et conseiller aulique de l'empereur d'Autriche sort de la branche dite de Bourscheid.

Metternich porte : d'argent, à trois coquilles de sable ; cimier : une tête de cygne d'argent, becquée de gueules.

Le nouveau vrai supplément du Nobiliaire des Pays-Bas et de Bourgogne, 133.—UNGERNÜCK.

METTERNICH, *Damien-Henri de*, est mentionné comme suit dans le manuscrit des Viri illustres : « 1654. Damianus a « Metternich, D^e in Burscheid Luxemburgico, Ecclesiæ Metropolitanæ Trev. De « canus. »

Les renseignements ultérieurs sur ce personnage nous font défaut. Il ne nous a été donné d'ajouter ici que la seule circonstance que, pendant qu'il était chanoine (1640—1666), doyen et vicaire-général capitulaire, l'archevêque Philippe-

Christophe de Zoetern a été fait prisonnier et conduit à Bruxelles et de là à Vienne ; et que durant ce temps Damien-Henri de Metternich prit une grande part à l'administration du diocèse de Trèves.

Il avait pour père Etienne de Metternich, seigneur de Bourscheid, et pour mère Marie de Metzhausen.

Viri illustres I, N° 90.—Gesta Trevirorum, III, passim.

METTERNICH, *Lothaire-Frédéric de*, a obtenu de l'auteur du manuscrit des Viri illustres l'éloge que nous transcrivons : « 1654. Lotharius Fridericus a Metternich Dominus in Bourscheidt Luxemburgico, Episcopus Spirensis Sacri Rom. « Imp. princeps ad magnum Ecclesiæ bonum natus et educatus, ac tandem princeps-electo Moguntinus.

Lothaire-Frédéric de Metternich était fils de Jean-Gérard de Metternich, seigneur de Bourscheid et bailli de Sattlich, et d'Anne ou Marie von der Leyen. Il devint chanoine de Trèves. Recteur de l'université de cette ville en 1646 ses éminents mérites le firent en 1652 nommer évêque de Spire ; puis le 15 décembre 1670, coadjuteur de Mayence, enfin archevêque-électeur de ce dernier siège en 1673 après le décès de l'archevêque Jean-Philippe. Il obtint en outre l'évêché de Worms et mourut le 3 juin 1675.

Gesta Trevirorum, III, 441.—Viri illustres, I, N° 109.—AB HONTZEIN, Histor. Trevir diplomat. III, 1052.—BÄRSCH, Eiflia illustrata, T. II, pars altera, 84.

METZ, *Gérard-Charles-Emmanuel*, fils de Jean Metz, propriétaire et liquoriste, et de Justine Gérard, est né à Luxembourg, le 17 nivôse an VII (6 janvier 1799). Après avoir terminé ses études préliminaires dans sa ville natale il alla suivre les leçons de l'université de Liège où il obtint en 1822 le grade de Docteur dans l'un et l'autre droits après avoir soutenu une thèse inaugurable : *De maritali potestate*.

De retour à Luxembourg Metz se fit

inscrire sur le tableau des avocats de cette ville où il ne tarda pas à acquérir une grande réputation d'éloquence, surtout dans les causes criminelles, où l'élégance de la diction et les tours oratoires, faits pour impressionner l'auditoire, font souvent plus d'effet que les froids raisonnements du juriste.

La révolution belge de 1830 trouva Metz comme avocat. Sans embrasser publiquement les principes de cette révolution, il en adopta les conséquences en allant plaider devant le nouveau tribunal d'Arlon, devenu chef-lieu de la province, et que le gouvernement de la Belgique régénérée avait substitué à celui de l'ancienne capitale du Pays qui était restée soumise au sceptre du souverain légitime. Cependant il conserva son domicile dans cette dernière ville et continua à plaider de même devant son tribunal, jusqu'à ce que l'idée lui fut venue de se mettre sur les rangs pour la représentation nationale à Bruxelles. Il y fut envoyé en 1838 par le district ou arrondissement de Bastogne; mais il n'y resta pas longtemps et n'eut dès-lors que fort peu d'occasions pour se faire remarquer comme législateur : à la reprise de possession du territoire cédé par suite du traité de Londres, Charles Metz revint à Luxembourg où, après avoir prêté de nouveau le serment d'avocat il rentra au barreau qu'il suivit jusqu'à son décès.

Les événements politiques de 1848 auxquels il prit une part active par un assez grand nombre d'articles de fond insérés avec sa signature dans le journal le Courrier du Grand-Duché de Luxembourg, le firent nommer membre de la Constituante, et le portèrent ensuite à la présidence de la Chambre des députés du Pays, poste qu'il occupa sans interruption et avec la plus grande dignité depuis la session ordinaire de 1848 jusqu'à la fin de celle de 1852.

Les personnes qui ont connu Charles Metz ont toujours vu en lui un homme de bien, un excellent ami, un bon ora-

teur, un avocat de bonne foi, un patriote dévoué, mais surtout un père très attaché à ses enfants; et cet amour paternel, qu'il portait à l'excès, fut la cause de sa mort prématurée. Une de ses filles était languissante depuis longtemps; on la voyait dépérir de jour en jour et personne, sinon son père, n'ignorait qu'elle n'avait plus qu'un temps très court à vivre. Metz commençait à s'inquiéter. Ayant réuni une nombreuse consultation de Docteurs il leur demanda de déclarer en conscience le pronostic qu'ils portaient sur le sort de son enfant chérie. La réponse peut-être un peu trop catégorique qu'il reçut fut pour lui un coup mortel. Il s'affaissa aussitôt, ferma les yeux en prononçant le nom de sa fille et expira. Un anévrisme qu'il portait depuis longtemps, dit-on, s'était rompu. Cet événement déplorable pour la patrie se passa le 24 avril 1853, à Diekirch où sa fille se trouvait pour respirer un air plus doux : il n'avait que cinquante-quatre ans d'âge.

La droiture de vues et de caractère politique comme le patriotisme inébranlable dont Charles Metz a constamment fait preuve avaient rendu son nom si populaire dans le Grand-Duché, que tous, jusqu'aux plus infimes d'entre les luxembourgeois ne le prononçaient qu'avec respect. Aussi le jour où la nouvelle si inattendue de son décès se répandit dans le Pays, fut-il un jour de deuil public.

Sa dépouille mortelle, ramenée à Luxembourg, fut déposée dans la salle des séances de la Chambre des députés, à l'hôtel-de-ville où la législature siégeait à cette époque en attendant l'achèvement du Palais de la Nation: cette salle avait été disposée en chapelle ardente. Le cortège funèbre, pour son inhumation au cimetière de la paroisse de Notre-Dame hors de la porte-neuve, était organisé d'après les prescriptions législatives qui fixent les honneurs à rendre à un Président de la Représentation nationale. Il fut suivi, non seulement par tous les personnages dont la présence officielle est requise en

pareille circonstance, mais également par tout ce que la capitale et le pays avaient d'habitants aimant leur patrie et qui déploreraient la perte d'un de leurs meilleurs concitoyens.

Et cette même vénération que le Luxembourg tout entier avait témoignée pendant sa vie à Charles Metz n'avait pas été oubliée encore lorsque huit ans après sa mort, les bourgeois de la capitale, à l'occasion de l'avènement de son frère-puîné à la Présidence des Etats du Pays, organisèrent une fête splendide dans la même salle de l'hôtel-de-ville : cette fête patriotique, à laquelle le ministère ainsi que l'élite de la population voulurent prendre part, fut célébrée le 9 décembre 1860. Elle était consacrée en même temps à la mémoire de l'ancien Président et à celle d'un autre de ses frères, feu Auguste Metz qui fut également membre de la législature et qui aussi était mort depuis quelques années.

A ce jour le fronton de l'hôtel-de-ville portait le chronogramme suivant :

A CHARLES METZ,
ILLUSTRE AVOCAT BATONNIER ;
A L'ÉLOQVANT ORATEUR,
AV CITOÏEN PATRIOTE, GÉNÉREUX
ET BIENFAITEUR,
SA VILLE NATALE RECONNAISSANTE.

Aux côtés se trouvaient deux inscriptions : l'une

HONNEUR, GLOIRE, PATRIE.

l'autre

BIENVEILLANCE, CHARITÉ.

Quant à l'expansion des sentiments de vénération profonde que les assistants professaient pour la mémoire de Charles Metz, ces sentiments sont rendus de la manière la plus vraie comme la plus heureuse dans un discours prononcé à cette occasion par M. Eberhard, membre des Etats et échevin de la ville. Nous nous plaisons à en transcrire ici quelques extraits :

« Je ne puis me défendre d'une pro-

« fonde et triste émotion à la pensée du
« vide qu'une mort aussi prématurée a laissé
« parmi nous, — et ce vide, Messieurs,
« est d'autant plus sensible, d'autant plus
« cruel pour vos cœurs, que l'existence
« entière de M^r. Ch. Metz avait été si bien
« remplie.

« Disons-le, Messieurs, cet homme qui
« fut notre ami à tous, fut dans la plus
« large acception du mot un homme de
« bien par excellence, doué des qualités
« les plus rares, les plus précieuses et où
« dominaient surtout celles du cœur ; son
« existence fut consacrée à sa famille, à ses
« amis — elle fut consacrée au bien.

« Sorti des rangs de la bourgeoisie,
« élevé aux plus hautes dignités, puisqu'il
« était devenu le président des élus de la
« nation, M^r. Ch. Metz ne se sépara pas
« un seul instant de son origine.

« Il avait la modestie en partage : doué
« du caractère le plus aimable, il n'était
« animé que du désir d'être utile à son
« pays, à ses compatriotes, sans distinc-
« tion de rang ni de classe. — Les mal-
« heureux surtout avaient un accès facile
« auprès de lui. — Nous n'avons pas oublié
« combien il était charitable et avec quelle
« délicatesse il pratiquait cette vertu.

« Il avait toutes les qualités d'un homme
« d'Etat et ses convictions politiques
« étaient invaffectuellement libérales.

« »

Outre sa thèse inaugurale, Metz a publié pour plusieurs procès importants des mémoires dont les titres ne nous sont pas connus, parce que ces sortes d'ouvrages n'ont qu'une portée éphémère, bien que souvent ils sont le fruit d'une lumineuse expérience.

Souvenirs contemporains. — Journaux du temps. — Annuaire de l'Université de Liège, 1830, p. 58 — Comptes-rendus des séances de la Constituante en 1848 et des sessions de la Chambre des Députés, de 1848 à 1852. — Etat civil. — Namur, Catalogue de la Biblioth. de Luxbrg., 239.

METZENHAUSEN, la famille de, de nom et d'armes, originaire du Pays de Trèves, a possédé la terre de Linster dans

le Luxembourg. Cette maison qui est éteinte aujourd'hui, portait : de sable, à trois Z d'argent, posés 2. 1. Elle a produit dans le Duché de Luxembourg plusieurs personnages qui méritent de figurer au nombre de nos illustrations nationales.

Ungersäüca.

METZENHAUSEN, *Guillaume de*, de la branche de Linster, est rappelé dans le manuscrit des *Viri illustres* dans les termes suivants : « 1633. Wilhelmus a Metzenhausen, D^m in Linster, Decanus Ecclesie metropolitanae Trevirensis. »

C'est là tout ce que nous savons sur lui.

Viri illustres, I, N^o 68.

METZENHAUSEN, *Jean de*, n'a obtenu de l'auteur du manuscrit des *Viri illustres* que les lignes suivantes : « Joannes de Metzenhausen, dominus in Linster sesqui milliario Luxemburgo, Archiepiscopus Trevirensis S. R. I. princeps elector. »

Jean de Metzenhausen, de chanoine-doyen de la métropole de Trèves, était passé prévôt du même chapitre lorsque l'archevêque Richard de Greiffenclau vint à mourir le 13 mars 1531. Le Chapitre, assemblé pour procéder au choix du successeur de ce prélat désigna Jean de Metzenhausen qui prit le nom de Jean III : Cette élection se fit le 27 du même mois de mars. Il fut proclamé le même jour et conduit au palais.

Son premier soin fut de faire à son prédécesseur des funérailles dignes de son rang ; puis il postula sa confirmation à Rome. Le Souverain-Pontife la lui accorda encore la même année par brevet du 27 novembre ; et le 3 février suivant il obtint à Boppard l'investiture du temporel, des mains de l'empereur Charles-Quint. Le 26 mars il fut consacré par son suffragant, assisté des évêques de Toul et de Verdun.

Dès qu'il eut pris en main les rênes de l'administration de son diocèse, l'archevêque Jean III établit la réforme du clergé et répara les forts de la terre de

Trèves qui avaient été ruinés presque tous pendant les dernières guerres. Comme la ville de Trèves avait élevé bien des difficultés qui n'étaient pas encore toutes assoupies, il ne voulut pas, d'abord, entrer en pacte avec elle ni confirmer les anciennes franchises, se contentant simplement de lever les contributions sur l'ancien pied. D'un autre côté, présumant bien qu'il n'obtiendrait pas avec cette ville une paix durable il s'occupa par mesure de prudence à faire fortifier le château de Pfaltzel de même que son propre palais dans la ville. Cependant il fit rouvrir les leçons publiques de l'Université, après avoir fait vider les bâtiments de cet établissement que la bourgeoisie avait convertis en arsenal.

Tels sont en somme les événements qui signalèrent la prélature de Jean III.

L'empereur Ferdinand ayant convoqué en 1540 une diète à Hanau pour obtenir les moyens de déclarer la guerre à la Turquie, l'archevêque Jean III s'y rendit en sa qualité d'électeur ; mais il mourut d'apoplexie à l'âge de 48 ans, pendant son retour, après avoir fait à cheval une marche forcée au milieu des chaleurs caniculaires, le 22 juillet, au château de Thænstein dans la Wasgau.

Il avait occupé le siège archiepiscopal pendant 9 ans, 4 mois et 22 jours. Son corps fut ramené à Trèves et inhumé le 26 du même mois de juillet dans sa cathédrale, près de l'autel de S^t. Georges où on lui posa l'épithaphe suivante :

« *Egregio Principi Domino Joanni a Metzenhausen, Archiepiscopo Trevirensi, cujus virtute et industria Ecclesia Trev. per novem annos et quatuor menses feliciter administrata est. Successor Ludovici ab Hagen opt. Princeps virtutis causa prosuit. Perit in conventu Hagenoensi, in quatuor-viros componendæ religionis designatos, cum annus fervissimus incidisset, æfer relatus est in arcem Danstein Vasgoiæ, ubi extinctus est XXII Julii : inde perlatus ad suos, hoc loco sepultus est.* »

Gesta Trevirorum, III, sqq.—*Viri illustres*, I, N° 40.—*Brown*, *Annales Trevireuses*; ad ann. concernentes.—*Massey*, *Epitome Annal. Trevir.*—*Ан Нохтвизн*, *Histor. Trevir. diplomat.* II, 624; 626, not. a.; 678, not. b.; III, 908.

METZENHAUSEN, *Théodore de*, est cité par l'auteur du manuscrit des *Viri illustres* : « 1532. Theodorus a Metzenhausen Dominus in Linster, consiliarius « Equestris Regis et vice-gubernator Ducatus Luxemburgensis. » C'est tout ce que nous savons de ce personnage.

Viri illustres, III, N° 194.

MEUGEN, *Henri de*, natif d'Echternach, a obtenu de l'auteur du manuscrit des *Viri illustres* les deux lignes que nous transcrivons : « Heinricus de Meugen Episcopatus Aurenensis, abbas Aureæ vallis, conservator sui Monasterii a Gallis in cineres redacti, ne funditus periret. »

La guerre qui s'était allumée en 1637 entre la France et l'Espagne occasionna le plus de maux au Luxembourg. Le 2 août quelques maraudeurs français qui s'étaient détachés du siège du château de Chevancy commandé par le maréchal de Châtillon, vinrent faire irruption dans l'abbaye d'Orval dont ils pillèrent la basse-cour et l'église après avoir donné la chasse aux religieux. Laurent de Laroche était pour lors abbé : Ce fut en vain qu'il fit informer le maréchal de ces désordres qui durèrent pendant neuf jours entiers, au bout desquels les pillards mirent le feu aux quatre coins du monastère. L'abbé fut si affligé de ce malheur qu'il en mourut le 5 décembre de la même année, au refuge que sa maison avait à Longwy. C'est aussi dans ce refuge que les religieux qui avaient échappé au désastre choisirent pour son successeur Henri de Meugen, qui fut ainsi le 44° abbé d'Orval. Ce prélat fit tous ses efforts pour rétablir son monastère et pour y conserver la régularité monastique. Ces soins qu'il continua jusqu'à sa mort arrivée trente ans plus tard, en 1668, furent couronnés de succès, car sous son gouvernement Orval fleurit par son austerité et sa science.

Viri illustres, I, N° 112.—*Жаутич*, *Les chroniques d'Orval*, 270.—*Bratolev*, III, P. J. IV; et VIII, 69.

MEYER, *Antoine*, né à Luxembourg, le 31 mai 1801, était fils de Hubert Meyer, cordonnier de sa profession, et d'Elisabeth Kirschenbilder.

Dès les premières années de sa jeunesse Meyer montra les dispositions les plus heureuses pour l'étude, circonstance qui engagea ses parents, quoique peu favorisés de la fortune, à cultiver ces talents naturels chez leur fils en le faisant au sortir des écoles primaires, suivre les leçons du collège de sa ville natale.

Ses progrès furent rapides et l'on ne tarda pas à s'apercevoir qu'il possédait les germes d'une intelligence d'élite qui ne cherchait qu'à se développer pour faire de lui un véritable génie. On lui reconnut surtout deux spécialités particulières qui, parce qu'elles sont rarement réunies semblent généralement s'exclure : nous voulons dire une aptitude remarquable pour l'étude des connaissances sérieuses, les sciences exactes, et en même temps celle de la poésie ainsi que de la peinture, ces deux dernières avec leur cortège presque obligé de la légèreté, nous dirions presque de l'insouciance pour les intérêts matériels.

Après avoir avec une rare distinction terminé ses études humanitaires à Luxembourg, Meyer alla en 1818 suivre les cours de l'Université de Liège et y obtint des succès non moins grands : Pendant un séjour de six ans qu'il fit dans cette ville il s'adonna principalement à toutes les branches des mathématiques pour lesquelles il se sentait une vocation toute particulière.

Nous avons dit que Meyer était né sans fortune. Tout ce que ses parents avaient pu faire pour lui avait été de le laisser suivre les leçons de l'athénée de sa ville natale, parce que les dépenses nécessitées par là se réduisaient à l'achat des livres de classe. Au sortir du collège le jeune homme, confiant en ses capacités avait

voulu se pousser plus loin par ses propres moyens : Il était en conséquence allé à Liège où pour pourvoir à ses besoins il fut obligé de partager son temps entre les travaux de son instruction personnelle et les leçons particulières qu'il donnait soit à des condisciples soit à des commençants, afin de gagner de quoi vivre.

D'un autre côté, sa bonne humeur, son entrain, sa facilité à improviser dans le dialecte luxembourgeois des vers qui sont loin de manquer de grâces, lui avaient fait de nombreux amis parmi ses condisciples. Il était l'âme de toutes les réunions et trouvait le moyen de suffire à tout.

En 1824 il obtint le diplôme de Docteur en sciences, mathématiques et physiques.

Pour se perfectionner de plus en plus il conçut le projet d'aller à Paris entendre quelques-uns des maîtres de la science : Il partit en conséquence, n'emportant d'argent que ce qui lui était absolument nécessaire pour faire le voyage. Pendant tout le temps qu'il habita Paris il fut comme à Liège, obligé de pourvoir à ses besoins en se livrant à l'enseignement privé. A son retour en 1826, l'administration communale d'Echternach l'attira dans cette ville pour lui confier une chaire dans son collège qu'elle tentait de réorganiser : Il y enseigna les mathématiques, le latin, le grec, l'allemand, le hollandais et le dessin linéaire appliqué aux arts.

Il n'y avait pas deux ans que Meyer était professeur à Echternach lorsque l'institution vint à décliner, faute de ressources de la part de la ville et peut-être de bonne volonté de celle des administrateurs municipaux. Le 15 février 1828 il quitta ce collège qui d'ailleurs lui faisait une position manifestement beaucoup au-dessous de son mérite.

Pendant son séjour à Echternach, Meyer avait eu l'occasion d'écrire et de publier dans le journal de Luxembourg, sous le titre de *Fragment d'une lettre trouvée à l'ermitage d'Echternach*, une espèce de satire contre les tendances de l'époque pour centraliser les établisse-

ments d'instruction moyenne. De ce temps aussi date la composition d'un petit volume de 53 pages in-18°, de poésies en dialecte luxembourgeois, accompagnées d'une préface et d'un épilogue, destinés l'un et l'autre à donner quelques principes pour écrire notre idiome si naïf. Cet opuscule, intitulé : *E Schreck op de Lezeburger Parnassus*, a été imprimé chez Lamort, en 1829. Il a le double mérite de renfermer un grand nombre de vers excellents, aussi bien tournés qu'agréablement pensés, et d'avoir été le premier essai qui eût été fait pour écrire et pour poétiser la langue luxembourgeoise. En un mot le petit volume dont nous parlons est aussi original par l'idée qui a présidé à sa rédaction que par la manière vraiment populaire avec laquelle le type luxembourgeois y est rendu ; aussi le public en accueillit-il la publication avec empressement, circonstance qui engagea l'auteur à publier en 1832 à Louvain, dans le même format, et sous le titre de : *Jong vum Schreck op de Letzeburger Parnassus*, une seconde brochure de 18 pages de nouvelles poésies de ce genre ; en 1845 à Bruxelles une troisième, intitulée : *Luxemburgische Gedichte und Fabeln* ; accompagnée d'une introduction sur la grammaire, avec interprétation des mots propres au dialecte luxembourgeois et des expressions ou tours de phrase particuliers à cet idiome, par Gloden ; volume in-8°, XXXVIII—204 pages, et finalement une quatrième à Liège, en 1853, petit vol. in-12, suscrite : *Oilzege Klæng*, 108 pages.

Peu de temps après son départ d'Echternach Meyer obtint une nomination de professeur de mathématiques à l'école militaire de Bréda qu'il quitta encore vers les premiers jours de la révolution belge de 1830. A partir de cette époque commença pour lui une suite de vicissitudes qui durent mettre son courage à de pénibles épreuves. En 1831 il fut nommé Professeur de mathématiques au collège de Louvain ; et la suivante il entra en la même qualité à l'institut Gaggia, à Bruxel-

les, où il resta jusqu'en 1837, consacrant ses moments de loisir à préparer de nouveaux élèves pour l'école militaire de Belgique. Cette dernière école ayant reçu en 1834 son organisation définitive, Meyer fut également appelé à y enseigner les mathématiques : lorsqu'un jour il était occupé à exposer au tableau un problème de hautes mathématiques, ayant sous les yeux le manuel qu'il devait suivre et auquel les règlements de l'école obligeaient les professeurs de se conformer dans leur enseignement, il s'aperçut que l'auteur ne donnait qu'une solution imparfaite de la question et jeta le livre au loin ; puis il exposa à ses élèves une meilleure méthode, qui était la sienne. Cet acte, qui pouvait paraître reprehensible sous le rapport de la *subordination passive*, n'était cependant dans le fait que l'expression d'une conviction parfaitement sentie : pourquoi d'ailleurs s'anticher pour l'emploi absolu d'un manuel donné, du moment où le professeur pouvait ex improviso exposer une manière plus complète, partant plus parfaite ? Quoiqu'il en soit, Meyer fut congédié pour ce motif et l'école militaire perdit en lui un professeur de premier ordre en même temps que ce dernier se trouva sans emploi et forcé pour subsister, de recommencer à donner des leçons particulières.

Après l'érection de l'Université libre de Bruxelles il y obtint en 1838 la chaire de mathématiques supérieures et peu de temps après le gouvernement l'attacha au dépôt de la guerre en qualité de calculateur. Placé désormais dans une position stable, Meyer ne tarda pas à devenir auteur. L'année même de son entrée à l'Université de Bruxelles il publia son premier ouvrage de mathématiques supérieures sous le titre de : *Quelques développements d'analyse combinatoire*. D'autres suivirent rapidement et attirèrent sur lui l'attention de l'Académie royale de Belgique qui l'admit le 16 décembre 1846 au nombre de ses correspondants.

En 1854 il publia *Regelbichelchen vum Lezeburger orthograf, en Uress als Prov,*

d'Fræchen aus dem Haa, a Versen; in 18; 34 pages.

Onze ans environ s'étaient écoulés depuis qu'il remplissait les fonctions de professeur à Bruxelles et sa réputation scientifique avait eu le temps de se faire, lorsqu'en 1849 une chaire de mathématiques supérieures devint vacante à l'Université de Liège. Il l'obtint, et cette fois il put se dire qu'il avait trouvé le repos indispensable aux travaux de l'esprit. Mais cette organisation puissante au physique comme au point de vue de l'intelligence s'était fatiguée avant le temps : La tête avait conservé toute sa force tandis que le corps était en proie à une affection aiguë qui, sans enlever les malades ne les laisse vivre que pour leur faire subir un long martyr. Meyer en était là : la goutte le clouait souvent pendant des mois entiers sur un lit de douleur mais sans abattre son courage ni affaiblir son ardeur pour l'étude. Réveillé sinon levé avec le jour, il se mettait aussitôt au travail et prenait souvent à peine quelques moments de repos avant la nuit. C'est ainsi qu'il a composé les ouvrages assez nombreux qu'il a publiés depuis son arrivée à l'Université, et dont le plus important est son *Exposé élémentaire de la théorie des intégrales définies*, que la Société royale des sciences de Liège a publié en 1851, in 8°; 510 pages, et qui fait partie des mémoires de ce corps savant : C'est l'œuvre la plus complète qui existe sur cette matière. Elle est venue combler une lacune dans la science et sera désormais dans les mains de tous ceux qui s'occuperont de ces études, parce qu'elle se distingue autant par la parfaite connaissance du sujet que par la simplicité des méthodes, la clarté et l'enchaînement des principes. La bibliothèque de Luxembourg possède de ce profond mathématicien un vol. in-4°, en vente à Bruxelles et à Leipsic, et qui porte à peu près le même titre que celui que nous venons de citer. Il est suscrit ; *Exposé élémentaire de la théorie des intégrales définies*. Nous n'avons pas pu vérifier si c'est

un ouvrage distinct. La mort a surpris Meyer au milieu de l'impression d'un autre travail aussi étendu et dont plusieurs feuilles étaient déjà prêtes à être livrées au public : c'est un *Essai sur une exposition naturelle de la théorie analytique des probabilités a priori*. Le manuscrit, dit-on, est achevé ; il est dès lors permis d'espérer que des amis veilleront à ce qu'il ne soit pas perdu pour la science.

En général Meyer a consacré la plus importante et la plus considérable partie de ses écrits pour rendre accessible aux jeunes gens l'étude des branches des mathématiques qu'il a successivement enseignées. Intelligence d'une grande pénétration et d'une lucidité rare, travailleur infatigable, analyste d'une habileté incomparable, il avait énormément lu. Il connaissait tous les travaux importants de ses devanciers et la pratique de l'enseignement lui avait appris à trouver les méthodes les plus rapides et les plus sûres. Aussi tous ses ouvrages se distinguent-ils par la netteté d'exposition, par l'enchaînement et la rigueur des déductions.

Nous avons vu que pendant longtemps Meyer s'est principalement occupé de l'enseignement des mathématiques élémentaires ; il les exposait d'une manière tout-à-fait remarquable et il a formé un grand nombre d'élèves distingués, surtout parmi les officiers de l'armée belge.

Il avait rédigé sous le titre de *Nouveaux éléments de mathématiques pures* un traité embrassant les branches élémentaires. La première livraison parut en 1841, mais la suite de cette publication fut abandonnée à cause du changement du ministère sur l'appui duquel l'auteur avait compté. Il en détacha cependant les *Leçons de Trigonométrie rectiligne et sphérique* qui parurent en 1843 et en 1844.

En 1854 il publia les : *Nouveaux éléments de la Goniométrie*, in-8° ; 85 pages ; seul traité qui existe sur la matière.

Il donna ensuite un *Manuel d'un cours de calcul différentiel* (in-8°, X et 440 pages ; 1855), qui sert d'introduction à

son travail sur les *Intégrales définies* avec lequel il forma un traité complet. Les *Nouveaux Éléments du calcul des variations*, 1856, in-8°, 132 pages, sont une exposition fort remarquable et fort claire des principes de cette branche des mathématiques. Toujours en 1856 : *Démonstration de deux proportions nouvelles sur le calcul des probabilités, précédée de la réfutation des objections formulées contre elle au sein de l'Académie de Belgique* ; in-4° ; IV et 24 pages. — En 1857 : *Examen critique de la Notice de M. Lingre sur la probabilité de la cause d'une erreur constante dans une série d'observations insérées dans le tome XXII du Bulletin de l'Académie de Belgique* ; in-8° ; 15 pages.

Dans l'intervalle de ces publications, toutes destinées à simplifier aux jeunes gens l'étude des mathématiques, depuis les branches les plus élémentaires jusqu'aux plus élevées, Meyer composait des mémoires et des notices sur des points spéciaux, lesquels ont paru soit en brochures, soit dans les recueils de l'Académie de Bruxelles, soit dans le Journal de Crelle, soit enfin dans les mémoires de la société royale des sciences de Liège. Nous allons en donner les titres. Dans les Bulletins de l'Académie : *Recueil de quelques développements peu connus en analyse combinatoire.* — *Sur la base géodésique que l'on mesure actuellement dans les environs de Bonn.* — *Théorèmes sur les polyèdres.* — *Résolution d'un problème sur le calcul des probabilités.* — *Note sur quelques intégrales définies.* — *Note sur le Théorème inverse de Bernouilli.* — *Plusieurs Rapports.*

Dans les Mémoires du même corps savant : *Mémoire sur deux fonctions irrationnelles particulières.* — *Mémoire sur l'application du calcul des probabilités aux opérations du nivellement topographique.* — *Mémoire sur le développement en séries de quatre fonctions.* — *Mémoire sur l'intégration de l'équation générale aux différences partielles du premier ordre d'un nombre quelconque de variables.*

Meyer a laissé un certain nombre de

manuscrits inachevés; il a également fait à l'Académie royale de Belgique différentes communications qui ont été l'objet de rapports plus ou moins étendus. Nous citerons les suivantes: *Mémoire sur une nouvelle exposition complète du Théorème de Taylor* (7 août 1847).—*Mémoires sur quelques formules nouvelles de la Trigonométrie sphérique* (7 octobre 1848).—*Note sur l'intégration des différentielles binômes* (13 janvier 1849).—*Note sur l'expression du rayon recteur d'une planète en série suivant les cosinus des multiples de l'anomalie moyenne* (2 mars 1850).—*Notice sur l'intégration d'un système quelconque d'équations linéaires simultanées à coefficients constants, les seconds membres étant égaux à zéro* (8 novembre 1851).—*Mémoire concernant une proposition géodésique énoncée par Lingre* (3 novembre 1855).—*Démonstration nouvelle d'un théorème de Bernoulli* (1^{er} mars, 5 avril et 14 juin 1856).—*Mémoire sur une exposition nouvelle de la théorie des probabilités a posteriori* (27 mars 1856).

Meyer avait la vocation du professorat. Quoique la spécialité de son enseignement à Liège ne s'adressât qu'à un nombre très restreint d'auditeurs; quoique paralysé par des souffrances physiques souvent fort vives, nul n'apportait plus de dévouement que lui à ses cours. Possédant toujours admirablement son sujet et s'exprimant avec la facilité qui accompagne les dons de l'imagination, ses leçons étaient fort attrayantes. Ne calculant d'ailleurs ni le temps ni les peines il faisait son cours pour un seul élève avec le même soin que pour un nombreux auditoire. Comme professeur il était le plus consciencieux des hommes. Condamné par ses souffrances à des inégalités dans l'accomplissement de ses fonctions quand le mal dont il souffrait l'avait réduit à l'impuissance, il lui fallait bien suspendre son cours: mais à peine se sentait-il mieux qu'il s'empressait de rappeler ses élèves et de leur rendre par des leçons plus fréquentes celles qu'involontairement il leur avait fait perdre.

Comme homme privé, il était bon,

loyal, du commerce le plus discret et le plus sûr, impassible en apparence au milieu des plus vives douleurs.

Nous avons dit dès l'ingrès de cet article que Meyer était peintre; en effet, pendant ses moments de distraction il s'occupait volontiers à représenter sur la toile différents sujets dont plusieurs ont été appréciés par des connaisseurs. Nous connaissons de lui entr'autres une grande vue du marché et de l'église abbatiale d'Echternach qui est loin d'être sans mérite.

Cependant c'est comme mathématicien que son nom brille de la plus belle gloire, bien que tous aussi s'accordent à dire que ses poésies en idiome luxembourgeois sont également naïves et charmantes. Il fut enfin un esprit méditatif et profond dans le domaine de l'abstraction.

Antoine Meyer est mort à Liège, le 29 avril 1857.

Journal de Liège, N^{os} du 30 avril et du 1^{er} mai 1857.—*La Revue, Journal de Luxembourg*, du 3 mai 1857.—MULLER, *Chronique des établissements d'instruction moyenne à Echternach*; dans: *Programme de l'école industrielle*; 1858, passim.—*Oeuvres de MEYER*.—Notes communiquées.—*Souvenirs contemporains*.—NANON, *Catalogue de la Bibliothèque de Luxembourg*. 268, 488, 758 et 786.—UL. CAPITAINE, *Nécrologe liégeois*.

MEYERS, *Ferdinand*, né à Berbourg, commune de Manternach, le 20 décembre 1836, était fils de Bernard Meyers, menuisier et petit détaillant, et d'Elisabeth Bodewing.

Dès sa première enfance et pendant qu'il fréquentait encore l'école communale de son endroit natal, le jeune Meyers faisait son amusement principal pendant ses moments désœuvrés, du dessin et de la ciselure; très rarement il prenait part aux jeux de ses camarades d'enfance, et souvent on l'a vu pendant des heures entières observer son père pendant que celui-ci s'occupait à ciseler; car par goût aussi ce dernier avait entrepris plusieurs ouvrages de sculpture commune pour des églises des environs. Personne cependant ne se doutait encore alors que Ferdinand voulût un jour faire son état de l'art de Phidias.

Il fréquenta l'école de Berbourg depuis l'année 1840 jusqu'en 1850 et fit dans toutes les branches qui y étaient enseignées des progrès très marqués. Son père l'ayant ensuite, à l'âge de quatorze ans, placé à l'athénée de Luxembourg il suivit pendant deux ans les cours industriels et se distingua surtout dans le dessin et l'étude de la religion, au point qu'en 1852 il obtint, en quatrième, le troisième prix de religion et le premier accessit de langue allemande, de perspective linéaire et de dessin d'après la gravure.

Lorsqu'il fut parvenu à sa dix-septième année, son père qui voulait le former pour le commerce, le plaça chez un négociant à Metz. Mais Ferdinand ne tarda pas à s'apercevoir que le négoce n'entrerait jamais dans ses goûts. Il retourna en conséquence et au moment où l'on s'y attendait le moins, chez ses parents auxquels il déclara franchement qu'il ne choisirait d'autre état que celui de sculpteur. Son père eut beau lui représenter que ses modiques ressources ne lui permettaient pas de le placer dans une école de ce genre ; rien ne put détourner le jeune homme de son projet arrêté d'une manière tout-à-fait absolue. Force fut en conséquence à ses parents de le garder à la maison où il chercha d'abord à imiter les ouvrages de son père ; et il réussit si bien et si promptement dans cette entreprise qu'au bout d'une demie année il avait égalé sinon surpassé ce dernier : c'était là bien peu de chose à la vérité ; mais les succès qu'il avait obtenus en si peu de temps montraient à l'évidence qu'une propension très réelle appelait le jeune Meyers vers la carrière qu'il ambitionnait de parcourir. En effet, une année ne s'était pas encore écoulée depuis son retour dans sa famille que déjà il dessina et exécuta la pierre tumulaire du curé Adams de Consdorf.

Après qu'il eut achevé ce travail qui plut généralement, son père ne put plus refuser de consentir à son départ pour une école de sculpture. Il fut en conséquence résolu qu'il irait à Paris dans les premiers jours de 1855, pour achever

son apprentissage dans l'atelier d'un sculpteur habile.

Comme cependant le jeune homme voyait clairement que son voyage ainsi que son séjour à l'étranger devaient entraîner sa famille à des dépenses auxquelles celle-ci ne pourrait suffire, il conçut le projet de solliciter un subside auprès du Gouvernement du Grand-Duché. Afin de se rendre digne de cette faveur il voulut lui offrir un échantillon de son savoir faire et modèla en gypse une statue presque grandeur naturelle, pour laquelle il fit poser son frère puiné. Dans ce travail il représenta l'idée d'un jeune baigneur étreint et mordu par un serpent : Son regard, qui s'élève vers le ciel, présente un je ne sais quoi de terrible par la contraction des traits de la figure et par l'attitude du corps qui offre l'expression d'une douleur mêlée de désespoir et en même temps de résignation. L'originalité de cette conception devient surtout remarquable par la simplicité du fait qu'elle représente et qui se dénote dans l'expression de la physionomie du patient de même que par l'extension de sa main droite, la pose des pieds et jusque dans la contraction spasmodique des orteils. Le classique s'y dévoile en général et l'on ne peut méconnaître la tendance de l'auteur vers ce genre. Il semble en effet qu'il n'a travaillé que sous l'influence de l'inspiration qu'avait pu lui donner le groupe de Laocoon et de ses fils.

Cette esquisse, bien qu'imparfaite quant à certains détails dans les formes, est loin d'être dénuée de mérite. Elle porte en effet le cachet d'une conception hardie ainsi que d'une helle entente du bel idéal que l'artiste a su exprimer avec bonheur tout en prouvant de son talent créateur. Et, bien qu'elle ne montre pas une entière perfection technique, elle dévoile cependant le germe d'un talent distingué et inné qui ne demande qu'une culture ultérieure : l'œuvre dont nous parlons ici orne le musée de la Société archéologique de Luxembourg, auquel M.

le Professeur Fresez en a fait cadeau.

Sur la recommandation du même professeur qui fit un rapport très favorable sur le jeune baigneur, le Gouvernement du Grand-Duché, toujours prêt à encourager les talents naissants, a accordé à Ferdinand Meyers un premier subside de quatre cents francs, puis un autre de six cents francs, toujours à la même recommandation, afin de lui aider à continuer pendant quelques années ses études à Paris où il fréquenta avec zèle et assiduité l'atelier du sculpteur Jouffroy qui ne pouvait assez louer son intelligence et sa bonne conduite.

Meyers adressa de Paris, à son ancien professeur une magnette en stuc, représentant en ébauche Agar avec son fils Ismaël dans le désert. La malheureuse mère est figurée au moment où la Bible la fait dire : Non je ne puis voir mourir mon fils ; et où, avant de se séparer de lui elle imprime sur sa figure le baiser d'adieu. Ismaël, qui se relève sur ses genoux, est représenté comme un adolescent, tandis que sa mère est une femme amaigrie et à longue chevelure en désordre. Les deux personnages sont représentés nus, Agar ne portant qu'une légère draperie.

Meyers avait commencé un troisième croquis en demi-relief, représentant un sujet tiré de la mythologie grecque-romaine. Mais comme cette œuvre péchait beaucoup dans ses proportions et dans la perspective, il l'abandonna sur les conseils de son maître.

Tels furent les débuts du jeune artiste qui promettait déjà beaucoup, lorsqu'une fièvre nerveuse maligne vint l'enlever en peu de jours à son pays, le 20 mars 1858, à l'âge de vingt-un ans seulement.

ENGLING, Notice sur F. Meyers ; dans : Publications de la société archéologique de Luxembourg, XIII, p. 106, sqq. — Programme de l'Athénée de Luxembourg, 1859.

MEYSEMBOURG, ancienne maison luxembourgeoise, très-honorablement connue dès avant l'année 1176, et qui portait : d'or,

au chef de gueules, chargé de trois merlettes de sable. La famille de Meysembourg a produit plusieurs rejetons qui se sont signalés dans nos annales, mais un surtout auquel nous consacrerons un article séparé. Elle s'est éteinte dans les mâles, paraît-il, pendant la seconde moitié du quatorzième siècle, dans la personne de Wauthier, Seigneur de Meysembourg, sénéchal du pays de Luxembourg, lequel n'a laissé que quatre filles qui furent alliées aux maisons de Brandebourg, Weiler-la-Tour, Bayer de Boppard et Kerpen. Cependant nous trouvons encore en 1637 Louise de Meysembourg, religieuse à l'abbaye du Saint-Esprit à Luxembourg, morte en cette année : Mais il est à croire que cette dame appartenait à la branche de la famille de Brandebourg qui se disait de Meysembourg.

Par la succession des temps la terre de Meysembourg avait été acquise par Christophe d'Arnoult (v. son art.) qui fut créé Baron d'Arnoult et de Meysembourg par Patentes du 26 décembre 1716 et qui forma ainsi une nouvelle lignée de ce nom, mais celle-ci s'éteignit encore dans la personne de sa fille unique, Barbe-Marie-Françoise-Xavière, qui fut l'épouse de Charles-Ferdinand de Custine, comte de Wiltz. Par ce mariage la maison de Wiltz devint propriétaire de la dite seigneurie et l'a possédée jusqu'à l'émigration en 1792—94. La République française la vendit le 9 février 1798 au Baron Antoine de Cassal dont les enfants la revendirent le 30 janvier 1843 à M^r. J.-P. Renter-d'Heddesdorf qui en définitive la rétrocéda pendant les dernières années au duc d'Aremberg propriétaire actuel.

PIERRET, III, 437, sqq. — NUYEN, Notice histor. sur la Seigneurie Baronniale de Meysembourg. — BRETROLET, passim. — Archives de la maison de Wiltz.

MEYSEMBOURG, *Wauthier de*, est rappelé comme suit dans le manuscrit des Viri illustres : « Valterus D. in Meisenburg, « ex Decano Metropolitanæ Ecclesiæ Tre- « virensis Monachus Dominicanus, vir apos-

« tolicus qui una oratione B^{ma} Jolandam
« filiam Comitis Viandani permovit ad de-
« serendum Mundum et ad ingressum in
« monasterium Vallis Mariæ, Marienthal,
« fundador primus monasterii Dominicano-
« rum Trevisis. »

Wauthier de Meysembourg était fils d'Adelin qui fut conseiller de la vertueuse comtesse Ermesinde et de son fils, Henrile-Blondel. Né vers les premières années du treizième siècle il se voua à l'état ecclésiastique et obtint la dignité de prévôt du chapitre de la cathédrale de Trèves : ce grand homme, dit Bertholet, élevé dès son enfance dans les sentiments d'une piété solide, se fit clerc ; mais dégoûté du monde il entra en religion où son mérite l'éleva bientôt aux premières charges de son ordre.

Il avait environ seize ans, ajoutent les Annales, lorsqu'il embrassa la règle de St. Dominique qui était alors très en vogue, et fut peu de temps après un des principaux fondateurs du monastère des frères prêcheurs de la ville de Trèves dont il devint le premier prieur. Adonné sans cesse à l'étude des lettres sacrées et passant le reste de son temps dans la méditation, il fit bientôt des progrès si grands dans la vie de la sainteté et de la science qu'il fut appelé à gouverner plusieurs maisons de sa règle, emploi qu'il remplit avec tant de prudence qu'il s'acquitta la réputation d'un très célèbre docteur.

Ce fut entr'autres sous la direction de ce religieux éclairé qu'Alexandre de Souleuvre fonda en 1235 le monastère de Differdange et qu'il fit son testament qui fut souscrit par lui ainsi que par plusieurs autres personnages de marque. Ce fut encore Wauthier de Meysembourg qui fixa la vénérable Yolande de Vianden (v. son art.) à choisir l'ordre de St. Dominique pour s'y consacrer à Dieu et qui fit résoudre les parents de la noble jeune fille à permettre à celle-ci d'exécuter son religieux dessein malgré la répugnance qu'ils montraient pour consentir à se séparer d'elle. En 1261 il fut nommé exé-

cuteur testamentaire de Henri III, duc de Brabant.

Thomas de Cantimpré a fait le portrait le plus flatteur de ce religieux, au deuxième livre de son histoire.

Wauthier de Meysembourg a été enterré à Marienthal, dit Bertholet qui rapporte le texte d'une épitaphe qu'il croit avoir été la sienne. Nous la copions ici :

Anno Domini M. CC. LXXIX.

IV. Idus Octobris.

Obiit Walterus Dominus in Meysemburg.

Mais outre que cette phrase n'est pas conçue suivant le style lapidaire, que bien plutôt elle ressemble à un memento de nécrologe ou d'éphémérides, on nous permettra bien de douter de la réalité de la chose. Il nous semble plutôt qu'il aura été inhumé dans son propre monastère, à Trèves, dont il avait été le véritable fondateur et le premier directeur, et que la phrase citée par Bertholet se rapporte à un autre personnage homonyme, la famille de Meysembourg offrant dans sa généalogie un assez grand nombre de seigneurs du nom de Wauthier.

Viri illustres, I. N° 18. — NAYEN, Notice histor. sur la seigneurie-baronnie de Meysembourg, 3 sqq. — BERTHOLET, IV, 440; V, 3, 4, 15, 14, 17, 25, 36, 40 sqq.; VI, 347. — PAQUET, 25. — BROWER, Annal. Trevir. II, 124, sq. — PIERRET, III, 439. — BUSTELS, 144. — ALEXANDER A WILTHEIM, Vita venerabilis Yolande; passim. — STRAENS, Leben der Gräfin Yolanda von Vianden; passim.

MILCHEN, le Père, Jésuite-missionnaire, est encore rappelé quelquefois par les vieux compagnards qui ont retenu un proverbe auquel ce religieux a donné naissance. Il parcourait le pays avec un âne chargé de béatilles, images, petits livres de prières, chapelets, scapulaires, etc., qu'il donnait en guise de prix aux enfants qui répondaient d'une manière satisfaisante aux questions de catéchisme qu'il leur faisait ; d'où le dicton : Pater Milchen avec son âne. Le Père Milchen qui vivait pendant la seconde moitié du dix-huitième siècle, est mort en odeur de sainteté au monastère des Jésuites à Luxem-

bourg, peu de temps avant la suppression de cet ordre, et a été inhumé dans leur église, aujourd'hui Notre-Dame.

Notes communiquées d'après des souvenirs contemporains.

MIRCHOUT, Henri-Remy, dit le Père Bonaventure, est né à Luxembourg le 16 mai 1691. Après avoir terminé ses humanités chez les Jésuites de sa ville natale, il fut admis en 1707 au noviciat des pères Capucins à Namur où il fit ses études théologiques et obtint les Ordres. En entrant en religion il prit le nom de Bonaventure sous lequel il a été généralement connu dans la suite. Ses talents et son mérite le firent bientôt destiner aux principaux emplois de la province Wallonne: il fut successivement lecteur en théologie, définiteur et gardien à Namur. En 1730 il vint en cette dernière qualité au couvent de Luxembourg et en 1732 il obtint le titre d'Annaliste de la province Wallonne, parce qu'il entreprit d'écrire l'histoire des capucins de cette province. A partir de 1741 il fut presque continuellement malade et ne put guère quitter le couvent de Luxembourg. Il travailla alors sans relâche à écrire ses ouvrages qui sont assez nombreux. Il est mort à Luxembourg le 22 avril 1756.

Le Père Bonaventure a écrit: 1°. Annales des Capucins de la Province Wallonne, depuis leur établissement dans les Pays-Bas (1585), sous Alexandre Farnèse jusqu'à l'année courante, 1749. 3 vol. in folio. — 2°. Continuation des Annales, de 1749 à 1756. — 3°. Mémoires pour les Annales des Capucins de la Province Wallonne, jusqu'à 1746; 2 vol. in-4°: Il faut regretter que ces manuscrits qui étaient conservés dans les couvents de Namur et de Luxembourg ne se soient plus retrouvés en entier jusqu'ici. Le 3° volume des Annales, le 1^{er} des Mémoires et la Continuation des Annales sont les seules parties qu'on a récupérées. Ces fragments sont conservés à la Bibliothèque du Séminaire de Namur. — 4°. Les hommes

(capucins) illustres de la province, depuis son établissement: cette œuvre renfermait jusqu'à trois cents Notices biographiques. — 5°. Quelques livres de piété. — 6°. Vies des frères Capucins: Fidèle de Sigmaringen, Joseph de Leonissa (canonisés en 1746) et Séraphin de Montegrinario. — 7°. Vie de Madame de Bourtonbourt, fondatrice des sœurs de charité à Namur, écrite par son confesseur (publiée à Namur en 1841, par l'abbé Wilmet). — 8°. Éloge funèbre de Madame Marguerite-Josèphe de la Fontaine, abbesse de Clairefontaine, prononcé le jour de ses funérailles, 6 juillet 1734, par le R. P. Bonaventure de Luxembourg, capucin, définiteur et gardien aux capucins à Luxembourg, 1734; in-4°.

Le Père Bonaventure s'est aussi beaucoup occupé de l'histoire de son pays; il a en effet laissé sous la date de 1750 et en collaboration avec le curé Tellot (v. son art.) de Remich, un manuscrit en 3 volumes in-4°, intitulé 9°: Mémoires pour servir à l'histoire civile et ecclésiastique de la Province de Luxembourg. Ce manuscrit est aujourd'hui la propriété de M. Wurth-Paquet, Président de la cour supérieure de Justice.

Le goût que Bonaventure avait pris à l'étude des Annales du Luxembourg fut cause sans doute que dans la polémique que Bertholet (v. son art.) a eu à soutenir au sujet de la dissertation sur la prétendue *Ara lunæ* d'Arlon, qu'il avait traduite du latin d'Alexandre de Wiltheim et insérée comme la sienne dans son Histoire de Luxembourg, ce dernier crut devoir lui attribuer le libelle publié soi-disant par le Magistrat d'Arlon contre cette dissertation, et lui adressa sa réponse imprimée, à personne nommée.

Nous possédons en outre la copie d'un mémoire manuscrit de 67 pages in-4° qui semble être de Bonaventure, du moins à en juger par l'écriture de l'original qui se trouve entre les mains de M. Aug. Fischer, tanneur et rentier à Luxembourg. Ce mémoire, qui n'est qu'une pièce détachée hors d'un plus grand ouvrage dont il paraît

n'avoir fait qu'un cahier, à pour titre: *Province et ville de Luxembourg*. C'est une espèce de résumé historique et statistique continué jusqu'à la fin du gouvernement du comte de Mansfelt, avec la description de son palais à Clausen. Les seules choses neuves que cet opuscule renferme sont: un passage où il est dit qu'à l'époque où l'auteur écrivait, *les prisons d'état ou politiques* se trouvaient encore dans les caves de l'ancien château des comtes de Luxembourg, aujourd'hui les casemates du fort dit le bouc; et un autre où il prononce d'une manière positive que « ce fut sous l'administration « du Comte-Prince de Mansfelt que l'on « a bâti à Luxembourg l'hôtel-de-ville » (textuel), ce bel édifice avec balcon et ses tourelles hexagones si sveltes, qui furent, entre les années 1839 et 1841, si ignominieusement décapitées lorsqu'on leur a enlevé leur flèches gracieuses et élancées qui en constituaient peut-être la plus belle partie: tout le monde comprendra que nous parlons de l'Hôtel actuel du Gouvernement du Grand-Duché, ou du moins de la plus intéressante portion de cet édifice. Sa construction date donc de la seconde moitié du seizième siècle.

WURTH-PAQUET, Notes sur la Typographie à Luxembourg; dans: Publications de la Société archéol. du Grand-Duché, VII, 75. note. — La Tradition d'Arlon, etc.: Lettre du P. BERTHOLET au T. R. P. Bonneventure de Luxembourg, capucin. — CLASSEN, Catal. de la Biblioth. de Luxembourg, 32 et 312. — PAQUET, VII. — NEUMANN, Les auteurs luxembourgeois, 43, sq.

MOHIMONT, *Maximilien-Joseph*, fils de Charles-Melchior Mohimont et de Marie-Angélique Berg, riches propriétaires au village de Dondelange, commune de Kehlen, est né le 16 avril 1776, aux forges de Latrapperie, commune de Habay-la-vieille, dont son père était à cette époque admodiateur.

Après avoir, comme cela était d'usage à cette époque, fait successivement et pendant plusieurs années des études humanitaires chez le chapelain de Mont-Marie

près d'Ansembourg et au collège de Herve, M.-J. Mohimont revint chez ses parents à Dondelange où il s'occupa d'agriculture et de chasse, ainsi que le faisaient alors les jeunes gens de bonne famille. La conscription militaire française ne le toucha pas parce que son père, qui avait eu une nomination de percepteur-à-vie, avait eu soin de l'assumer en qualité de commis attaché à son bureau.

Quelques années avant son mariage, qu'il contracta le 23 septembre 1813, Jos. Mohimont succéda à son père dans la recette des contributions et remplit cette charge sans interruption jusqu'en 1838, c'est-à-dire pendant trente ans, après lesquels il obtint sa démission honorable ainsi que sa pension de retraite.

Ayant perdu ses deux filles uniques il quitta son séjour de Dondelange en 1846 pour aller résider à Arlon afin de se trouver plus rapproché de ses petits-enfants, nés de sa fille aînée, morte la même année. Mais ces faits ne constitueraient pas des titres suffisants pour faire inscrire ce personnage au nombre des illustrations nationales, s'il ne s'était en outre rendu recommandable par un acte de véritable bienfaisance: lorsque fin d'août 1854 le choléra-morbus épidémique se déclara dans la ville d'Arlon dont il décima la population malgré les soins de l'art les mieux entendus, on ne tarda pas à s'apercevoir du vide désolant que laissait l'absence de tout refuge convenable pour recevoir et soigner les malades indigents atteints de la contagion. Mohimont fut sans doute un des premiers à apprécier cette regrettable lacune dans les établissements, non seulement d'utilité mais bien de nécessité publique, surtout pour une capitale de province, en cas d'invasion d'un fléau pestifère. Possédant une fortune très indépendante et sachant ses petits-enfants dans une position également prospère, il suivit la première impulsion de son âme compatissante et philanthropique; et, de concert avec sa femme, Dame Reine Neyen, ces époux firent par-devant notaire, le 7 septembre

1854, donation entre-vifs à la Commission de l'hospice civil, de leur maison avec dépendances et le jardin derrière, le tout situé rue du Palais de Justice, à Arlon, pour faire et disposer de ces biens comme de chose appartenante au dit hospice; mais à n'en prendre la jouissance qu'au jour du décès du dernier-vivant des donateurs.

Nous venons de copier le dispositif de l'acte de donation, laquelle fut approuvée par arrêté royal du 15 janvier 1855. Cependant nous ajouterons que la libéralité, dont la valeur vénale peut être estimée à quinze mille francs au moins, ne fut réellement faite qu'à la condition expresse de commencer, avec le prix de ces immeubles, la construction d'un bâtiment servant d'hospice, auquel devront être annexés les revenus encore existants de l'ancien institut de ce genre, dit hôpital de Sainte Cathérine.

Max.-Jos. Mohimont s'est éteint à Arlon, le 25 octobre 1857, à l'âge de 81 ans. Dès après son décès la Commission des hospices s'empressa de se rendre chez sa veuve, pour offrir au bienfaiteur une place privilégiée au nouveau cimetière de la ville, à côté de la tombe de l'ancien Gouverneur, le Baron Victor de Steenhault: Si cette distinction honore Mohimont, elle ne parle pas moins en faveur de la Commission de Bienfaisance et de la Régence de la capitale du Luxembourg belge, et prouve que ces deux corps administratifs ont su apprécier à sa véritable valeur ce qu'il y avait de délicat dans la donation du 7 septembre 1854.

Protocole du notaire AUG. RICHARD, à Arlon; année 1854, N° 442. — Archives communales et de la Commission des hospices d'Arlon. — Renseignements fournis. — Souvenirs contemporains. — Journaux d'Arlon de l'époque.

MOHY, Henri, est né vers le milieu du seizième siècle à Rondchampay, commune de Beausaint près de Laroche. Suivant la mode de cette époque il latinisa son nom et se nomma Erycius Mohyus. Henri Mohy s'adonna à l'étude de la mé-

decine et s'acquit pendant la première moitié du dix-septième siècle une belle réputation de science et d'expérience médicales en Belgique et en Allemagne. Il est auteur de plusieurs traités concernant son art, mais dont les titres ne nous sont pas connus.

LA GARDE, Notice sur les luxembourgeois célèbres, 24 — NEUMANN, Les auteurs luxembourgeois, 22, note 1.

MOHY, Remacle, né vers 1555, à Rondchampay comme le précédent, devint prêtre et fut curé de Jodoigne où il tint une école latine. Mohy consacra à des travaux littéraires tous les instants de loisir que lui laissaient ses fonctions sacerdotales et professorales. On a de lui: 1°. L'encensoir d'or, ou prières et pleurs; Liège, 1608, in-12°. — 2°. Usus scholaris, in quo nomenclatura vocabulorum quorundam, dialogi et epistolæ aliquot pueriles; Liège, 1609, in-4°. — 3°. Le cabinet historial, contenant plusieurs exemples de vertu et de vice; Liège, 1620, 2 vol. in-4°: Ouvrage plein de recherches savantes et écrit d'un style naïf et correct. — 4°. Les Grands jamais du Paradis et de l'Enfer, prose et vers; Liège, 1630; in-16°; posthume. — 5°. Epistolarum suasiarum libellus; in-12°; posthume.

LA GARDE, Notice sur les luxembourgeois célèbres, 25, sq. — NEUMANN, Les auteurs luxembourgeois, 21, sq.

MOLITOR, Jean-Philippe, né à Luxembourg, le 28 mai 1807, était fils de Jean-Nicolas Molitor brasseur au Grund, et de Marie-Françoise Winckel.

Après avoir fait de brillantes études à l'athénée de Luxembourg, il alla en 1825 suivre avec non moins de succès les cours de l'université de Liège.

En 1828 — 29 la faculté de droit de cette université avait proposé au concours la question suivante: « Illustratur tum criticè, tum ex accuratâ fontium comparatione vera juris civilis Romani de cultu pâ doctrina. » Molitor envoya un mémoire qui obtint la médaille d'or.

Reçu Docteur en droit peu avant les événements politiques du mois d'août 1830, Jean-Philippe Molitor adopta les principes de la révolution belge et se rendit à Arlon où il fut nommé Substitut du Procureur du Roi près le Tribunal qui venait d'être créé dans cette ville par le Gouvernement belge. Il occupa ces fonctions délicates jusqu'en 1835 où il fut chargé d'une chaire à la faculté de droit de l'Université libre de Bruxelles. En 1837 il publia : *Traité des obligations de Pothier abrégé, mis en rapport avec le code civil actuel et le code Guillaume* ; Louvain, 2 vol. in-8° ; ouvrage important dans lequel on remarque si bien les profondes études de l'auteur. Plus tard le Gouvernement désirant s'attacher ce grand jurisconsulte, lui offrit une chaire à l'Université de Gand. Molitor l'accepta et l'occupa avec la plus grande distinction jusqu'en 1849 où sa patrie adoptive le perdit, victime de l'épidémie cholérique qui décimait alors la Belgique. Il n'était âgé que de quarante-deux ans et s'était déjà fait un beau nom parmi les juristes. Molitor joignait à d'immenses connaissances toutes les qualités qui honorent le citoyen et qui constituent l'homme de bien ainsi que le véritable ami.

Dictionnaire des hommes de lettres, des savants et des artistes de la Belgique, 133. — Annuaire de l'Université de Liège, 37. — Annales de l'Université de Gand. — Souvenirs contemporains.

MONGENAST, *Jean-Pierre*, fils de Pierre Mongenast, géomètre, et de Marie-Anne Olinger, est né à Luxembourg, le 1^{er} octobre 1810.

Après avoir fait de brillantes études à l'Athénée de Luxembourg il alla en 1830 suivre les cours de droit à l'Université de Liège où il subit en 1832, avec distinction, l'épreuve de la candidature en philosophie et lettres. Le 20 juin 1835 il fut avec beaucoup de distinction promu au grade de docteur en droit et prêta le 13 juillet suivant devant la cour d'appel de la même ville le serment d'avocat. Deux ans après il se fit inscrire sur le tableau

du barreau attaché au tribunal de Diekirch où il plaida dans plusieurs causes assez épineuses qu'il parvint à gagner à ses clients. Envoyé quelque temps après au Conseil provincial d'Arlon, il se fit bientôt remarquer dans cette assemblée par la justesse de ses vues et la sagacité de ses raisonnements : est-il nécessaire d'ajouter qu'il professa toujours les idées les plus sagement libérales ? Déjà en 1838, et même avant d'avoir rempli son stage d'avocat, il obtint une nomination de juge au tribunal de Diekirch où il siégeait à l'époque de la reprise de possession de la partie dite cédée ou du Grand-Duché actuel. En 1840 il fut transféré, toujours en qualité de juge, au tribunal de Luxembourg. Nommé en 1844 président du tribunal de Diekirch il obtint en 1848 un siège de conseiller à la Cour supérieure de justice du Grand-Duché. Le 12 août 1847 il avait épousé dame Henriette-Thérèse-Victorine Buschmann, de St. Vith, qu'il laissa veuve le 11 mai 1850.

Studieux, instruit et consciencieux, Mongenast mettait à remplir dignement ses fonctions la sollicitude la plus religieuse. Véritable modèle de dévouement à la vérité et à la justice, il était d'un caractère doux et bienveillant bien que toujours ferme et résolu. Enfin son zèle bien connu pour la chose publique lui valut pendant son dernier séjour à Luxembourg l'honneur d'être nommé président de la commission des prisons, ainsi que membre de l'administration des hospices et du comité de législation.

Renseignements communiqués. — Le journal : Le Patriote, du 18 mai 1850, N° 39. — Souvenirs.

MONGENAST, *Simon*, fils de Paul Mongenast, habile architecte, est né à Echternach et suivit d'abord les leçons de peinture du frère Abraham Gilson (v. son art.), d'Orval. Vers 1793 il abandonna la palette et les pinceaux pour entrer au service militaire dans l'armée impériale d'Autriche où il devint bientôt capitaine d'un corps de sapeurs dans lequel il fit plusieurs

actions d'éclat pendant l'invasion du pays de Luxembourg par l'armée française.

MULLER, Beschreibung des Sauerthals, 54, sq.

MONON, *Saint*, était originaire d'Escosse: il vivait pendant la seconde moitié du 6^e et la première du 7^e siècle, sa mort étant placée par Fisen sous l'année 636.

Ce pieux anachorète, dit la légende, ayant cru un jour avoir reçu du ciel l'ordre d'aller dans les Gaules et d'y choisir une retraite au milieu de la forêt d'Ardenne, sur la petite rivière de Nassogne nommée Fridier, se détermina à obéir et se mit en route. Après avoir abordé sur le continent il résolut avant de se rendre dans la solitude qu'il se disposait d'aller habiter désormais, de faire un pèlerinage à Rome. Chemin faisant il rencontra Jean l'Agneau, évêque de Tongres avec lequel il lia connaissance. Ce prélat en le quittant l'engagea à venir le visiter à son retour, lui promettant de le faire conduire au lieu où il allait passer le reste de ses jours. Monon profita de l'invitation et l'évêque remplit sa promesse.

L'endroit qui lui fut indiqué était un désert affreux et couvert de ronces. L'hermite n'en fut pas effrayé. Il se mit aussitôt en devoir de défricher un petit coin de cette solitude et y bâtit un oratoire. Dès qu'il fut achevé, Monon s'y livra à tous les exercices de la piété. Le bruit de l'arrivée de cet étranger étant parvenu aux oreilles des habitants des environs ils y accoururent pour le voir. Le solitaire profita de ces visites pour prêcher la vanité des idoles, exhortant ces peuples à quitter leur culte superstitieux et barbare pour embrasser celui des Chrétiens; et il en convertit plusieurs, tandis que d'autres, entendant ridiculiser les objets de leur vénération conçurent le projet de se défaire du prédicateur: Et en effet ils vinrent un jour en nombre envahir sa cabane, se ruèrent sur lui comme des furieux et l'assommèrent avec une hache ou un coin à fendre le bois, dont ils lui assenèrent un rude coup sur la tête.

A la nouvelle de cet assassinat les habitants se rendirent en foule à l'hermitage de Monon qu'ils trouvèrent étendu et sans vie. Ils recueillirent son cadavre, bâtirent à l'endroit de son martyre une église en l'honneur de Notre-Dame et l'y enterrèrent. Plus tard Pépin y établit une collégiale de six chanoines et un prévôt auxquels il légua de grands biens. La ville de Nassogne honore St. Monon comme son patron et sa fête est célébrée le 18 octobre.

FISEN, *Historia Ecclesiae leodiensis*, 88, sqq. — BEAUFORT, II, 148, sqq. — DEWES, *Dictionnaire géographique du royaume des Pays-Bas*, 329, sq.

MONTAGU ou MONTAIGU, *Conon*, comte de, appartenait à cette ancienne et puissante maison de Montagu, Mons acutus, dont Marcourt était le chef-lieu ou le siège et qui portait: de gueules, à l'aigle d'argent.

Conon de Montagu occupa une place brillante parmi les compagnons de Godefroid de Bouillon (v. son art. à l'Appendice) pendant la première Croisade. Son nom est mêlé à tous les événements de cette expédition célèbre: la prise de Nicée, la bataille de Dorylée, la conquête d'Antioche et surtout la prise de Jérusalem dont il fut un des premiers à escalader les murs avec Godefroid et Robert comte de Flandre.

Après la conquête de la Terre-Sainte Conon retourna dans ses foyers en l'année 1100 et tout fait présumer qu'il mourut peu de temps après, puisqu'il devait avoir atteint alors un âge assez avancé. En effet nos annales parlent déjà de lui en 1066 où il souscrivit aux privilèges que Théoduin accorda aux habitants de Huy; il intervint de même en 1080 à un acte concernant la construction d'un pont sur la Meuse à Dinant, ainsi qu'en plusieurs autres occasions, à des traités de paix, à des donations, etc., etc., toutes circonstances qui montrent bien qu'il était en grand crédit parmi ses voisins.

PIERRET, III, 455. — BEAUFORT, III, 149, sq. — LA GARDE, *Notice sur les luxembourgeois célèbres*, 11.

MONTAGU ou **MONTAIGU**, *Henri de*, dit : *de Monte acuto*, sans doute du lieu de sa naissance, ne nous est connu que par l'ouvrage suivant dont il est l'auteur : *Dæmonis mimica in magiæ progressu tum in sectis errorum*. Paris, 1612 ; in-12°. Ce ouvrage se trouve à la Bibliothèque de Luxembourg.

CLASSEN, Catalogue de la Bibliothèque de Luxembourg, 162 et 389.

MONTAGU, *Lambert*, comte de, fils de Conon (v. son art.), avait suivi son père à la Croisade et était revenu avec lui lorsque, répondant de nouveau à l'appel de St. Bernard, l'instigateur de la seconde expédition sainte, comme Pierre l'Hermitte l'avait été de la première, il prit encore la croix sous Conrad III et Louis VII, roi de France.

LA GARDE, Notice sur les luxembourgeois célèbres, 44, sq.

MONTAN, *Montanus*, *St.*, est cité par Ghesquière comme ayant vécu en reclus entre Montmédy et Marville. Cependant cet auteur ajoute que les actes de ce personnage sont perdus et qu'on n'en connaît plus que le seul fait qu'il aurait prédit à la mère de St. Remy la naissance de ce fils qui se sanctifia à son tour. Une tradition constante, conservée à l'abbaye d'Orval et à celle de Juvigny ajoutaient que St. Montan avait été aveugle, et qu'il n'aurait récupéré la vue qu'en instillant dans ses yeux du lait de Cilinie, mère de St. Remy.

St. Montan aurait ainsi vécu pendant la première moitié du sixième siècle.

Ghesquière cite à l'appui de ce qui précède une lettre d'Alexandre de Wiltheim qu'il nomme vir antiquæ Historiæ peritissimus, et Henschenius ainsi que Hincmar.

Ghesquière, Acta Sanctorum Belgii, I, 442, sqq.

MONTGAILLARD, *Bernard de Percin de*, fils de Bertrand de Percin, seigneur de Montgaillard, et d'Antoinette du Vallet, est né au château de Montgaillard en Gas-

cogne en l'année 1563. Sa famille qui était très ancienne, tirait son origine de l'Angleterre où elle s'est confondue avec celle des comtes de Northumberland.

Le jeune Montgaillard avait un esprit tellement précoce qu'à l'âge de douze ans il avait terminé d'une manière très-brillante ses humanités et sa philosophie. A seize ans, c'est-à-dire en 1579 il entra chez les Feuillants, ordre religieux nouvellement fondé ou plutôt réformé sur celui de Cîteaux. Après une année de noviciat il fut employé à la prédication dans les villes de Rieux, Toulouse, Rhodéz et Rouen. Il s'en acquitta avec un tel succès qu'il fit rentrer un grand nombre de dissidents dans le catholicisme. Sa réputation d'éloquence étant parvenue aux oreilles du roi Henri III, ce prince voulut l'entendre et le chargea de prêcher aux Augustins dans l'assemblée des chevaliers du Saint-Esprit. Il l'écouta avec tant de plaisir qu'il le fit ensuite prêcher le carême à St. Germain-l'Auxerrois. Les sermons qu'il fit après à St. Gervais et à St. Séverin sur le symbole des apôtres, opérèrent encore un grand nombre de conversions et lui acquirent la réputation du plus grand prédicateur de son époque. Cependant il n'était pas prêtre encore : mais son extérieur mortifié par les austérités excessives de son ordre, donnait du poids à ses paroles et attirait une foule immense à ses discours.

Bernard de Montgaillard, dans la force de l'âge et embrasé par son ardeur pour la religion, vivait à cette époque de triste mémoire où le peuple français s'entredéchirait pour des motifs de religion, où les familles s'étaient divisées pour suivre, les uns la Ligue les autres les Huguenots. Montgaillard avait l'esprit trop ardent, des passions trop bouillantes pour ne pas prendre parti dans ce déplorable drame qui ensanglanta si inutilement la France ; et le parti qu'il y prit fut extrême par les prédications furibondes qu'il déclama du haut de la chaire afin de soulever les Parisiens contre l'autorité légitime de Henri

IV. On a même été jusqu'à dire qu'il était entré dans un complot pour faire assassiner ce prince; mais l'accusation lancée n'a pu, paraît-il, être légalement prouvée. On l'a aussi nommé le laquais des Ligueurs et le Petit-Feuillant, parce que très jeune, d'une taille svelte, éphèbe et boitant un peu, il se donnait beaucoup de mouvement pour son parti. On le vit également, ajoute-t-on, courir dans les rues de Paris une hache d'armes au côté et un espadon aux deux mains, pour exciter le fanatisme déjà trop violent des siens.

Cependant lorsque ces troubles furent apaisés et qu'il fut rentré en lui-même, il regretta bien sincèrement, assure-t-on, ces coupables excès. Le pape Grégoire XIII, en considération de son zèle apostolique et de ses talents précoces lui avait donné dispense pour pouvoir être ordonné prêtre à dix-neuf ans. A la fin des massacres religieux en France Montgaillard alla à Rome, vraisemblablement pour cacher la honte qu'il avait d'avoir prêté l'appui de son nom et de son éloquence à la faction qui venait d'ensanglanter sa patrie. Le pape Clément VIII le reçut avec bonté; et comme ses austérités étaient excessives, ne couchant qu'entre deux ais la tête appuyée sur un escabeau, ne prenant de nourriture qu'une fois le jour après le soleil couché, et ne mangeant que des légumes sans sel, s'abstenant de la viande, des poissons et des œufs, le Souverain-Pontife lui ordonna en vertu de l'obéissance apostolique, de changer d'institut et de suivre la règle de Cîteaux; et finalement il l'engagea à se retirer en Flandre. Montgaillard obéit et se rendit à Anvers où il prêcha pendant six ans avec beaucoup de fruit. L'archiduc Albert l'appela au bout de ce temps à la cour de Bruxelles, le nomma son prédicateur et lui offrit successivement les évêchés de Pamiers et d'Angers, ainsi que l'abbaye de Morimont. Mais le modeste religieux refusa. Il suivit l'archiduc en Italie et en Espagne. A son retour il accepta en 1602 l'abbaye de Nivelles, dans le désir qu'il nourrissait d'y

introduire une salutaire réforme, et il y réussit pleinement.

L'abbaye d'Orval ayant perdu en 1605 son quarante-unième abbé, dans la personne de Remacle Servais, non Cerfay comme Bertholet écrit, Bernard de Montgaillard fut désigné par l'archiduc pour lui succéder. Il se chargea de ce soin, toujours avec la résolution d'y ramener l'observance de la discipline la plus austère. Comme à Nivelles, il eut le bonheur de voir ses pieux efforts couronnés d'un entier succès à Orval où il sut se faire aimer par sa douceur et admirer par la patience avec laquelle il supportait les calomnies dont ses ennemis cherchaient à noircir les premières années de sa vie publique en répandant sur son compte les allégations les plus atroces.

L'abbé Bernard de Montgaillard avait beaucoup écrit; mais il brûla tous ses papiers manuscrits pendant sa dernière maladie, de peur dit-il dans son humilité, de laisser après sa mort quelque monument de sa doctrine.

Ce pieux prélat mourut d'hydropisie le 8 juin 1628, à l'âge de 65 ans et fut inhumé suivant ses désirs, au bas de l'escalier qui du dortoir général des religieux conduisait à l'église. Il avait lui-même composé son épitaphe comme suit :

*Viri magni, probi, boni,
Chari Patres, Filii, Fratres, accedentes,
[discedentes,
Ascendentes, descendentes,
Videte, legite, audite, exaudite.
Hic jacet vester Bernardus,
Cui vos dilecti, qui vobis dilectus,
Miser et miserabilis, misericordiam Domini
[et vestram
Expetens, exoptans, expectans
Eia! Heu! Eia!
Estote misericordes, memores estote judicii
[mei,
Sic enim erit vestrum.
Hæc mihi, et vobis hodie.
Hæc charissimi, hæc perpendite
Et mihi misero preces pandite.*

Abite, sancti estote et valet.

Expecto donec veniat immutatio mea.
Frater Bernardus de Montgaillard hujus
[Ecclesiam

Abbas XXXXII.

Vivendo moriens et moriendo vivens sibi
Posuit.

Cependant elle ne fut pas inscrite sur son tombeau qui porta la suivante, due à la plume de l'abbé Laurent de Laroche, son successeur :

D. O. M.

BERNARDUS DE MONTGAILLARD H. S. E.
 MAGNUM ORDINIS ET SEculi sui DECUS,
 NOBILI APUD VASCONES PERSINORUM FAMILIA
 [ORTUS,

IN SACRAM FULIENSEM ASCRIPTUS,
 ET MOX IN CISTERCIENSEM TRANSLATUS,
 TOTO VIRTUTIS NISU IN DEUM SURREXIT,
 PONTIFICIBUS INNOCENTIO IX. CLEMENTI
 [VIII. ACCEPTUS,

REGI HENRICO III. ET PRINCIPIBUS ALBERTO
 [ET ISABELLE
 A CONCIONIBUS ;

ITALIAM ET GALLIAM ADOLESCENS,
 VIR BELGICAM AUREO ORE IN ADMIRATIONEM
 [SUI TRAXIT,

INFULIS PAMIENSI ET ANDIGAVENSI OBLATIS
 [ET NEGLECTIS
 TRES NIVELLIS ANNOS, TRES ET VIGINTI
 [AUREÆ VALLI,

QUO AFFECTU, EO FRUCTU VERUS PATER
 [PRÆFUIT.

QUID TANDEM ?

ANNO CHRISTI CIO. IOC. XXVIII.
 PIETATIS, DOCTRINÆ, FACUNDIÆ IN TURRIS
 [JUBAR

EXTINCTUM EST, UT IN CORLO PULGEAT.
 POST ANNOS EXACTOS LXV. MENSES VI.
 [DIES XV.

BERNARDO AUREÆ VALLIS ABBATI
 FRATER LAURENTIUS DE LA ROCHE SUCCESSOR
 HOC PIETATIS OFFICIO
 PARENTABAT.

On n'a conservé de ce grand homme que deux œuvres imprimées qui ont échappé à la destruction à laquelle il voua lui-

même ses compositions littéraires, comme nous l'avons dit. Ce sont : 1°. L'oraison funèbre de l'archiduc Albert, son bienfaiteur ; Bruxelles, 1622. — 2°. La réponse à une lettre que lui avait écrite Henri de Valois et où il remontrait chrétiennement et charitablement à ce prince ses fautes, en l'exhortant à la pénitence ; 1589, in-8°. Cette réponse est très violente ; l'auteur y menace le Roi de l'abandon de Dieu, de ses sujets et des peines de l'enfer.

André Valladier, abbé de St. Arnoul de Metz, a fait son panégyrique, divisé en trois sermons qui ont été prêchés trois jours consécutifs à Orval, pendant ses obsèques. Cet ouvrage, qui a été imprimé en 1629, format in-4°, chez Hubert Reuland à Luxembourg, et qui est devenu très rare, offre des passages trop caractéristiques pour que nous ayons pu nous empêcher d'en donner ici quelques extraits :

Page 20. « Dom Bernard de Montgaillard suçà la doctrine avec le lait mater-
 « nel ; et dès qu'il sut lire, le jetta-t-on
 « dans les tours et les détours d'Euclide,
 « en sorte qu'à l'âge de douze ans il avait
 « franchi la carrière de Philosophie. »

Pages 26 et 27. « Dom Bernard de
 « Montgaillard a eu cela de singulier par-
 « dessus tous les prédicateurs de son
 « temps : Les églises d'Anvers et de Bru-
 « xelles, où il a prêché continuellement
 « proche de quarante ans, n'estoient ca-
 « pables de recevoir le grand peuple qui
 « y accouroit à ses prédications, avec afflu-
 « ence de tous les grands de la Cour et
 « autres ; contraints d'aller occuper les
 « places trois ou quatre heures auparavant.
 « Ce qui emmiella tellement le Docteur
 « Stapleton qu'il venoit souvent exprès de
 « Louvain à Bruxelles, pour se rendre son
 « auditeur Tous ceux lesquels j'en
 « ay ouy parler, lui donnant cette gloire,
 « et qu'il estoit vraiment *malleus conterens*
 « *petras* La réponse qu'il fit à Pa-
 « nigarolle insigne Prédicateur Italien de
 « nostre mémoire, envoyé à Paris par
 « nostre Saint-Père, avec le Cardinal Ca-

« jetan legat a latere en France, et les
« personnages signalés Bellarmin et Catel
« du depuis Cardinaux, accompagnés d'en-
« viron trente Evesques, et en leur pre-
« sence, fit voir clairement à tout le monde
« le rare talent que Dieu lui avoit departy
« pour la predication, ces grands auditeurs
« se regardant les uns les autres disaient :
« *nunquam sic locutus est homo.* »

Page 28. « Ses prédications étoient ar-
« dentes et toutes de feu ; son principal
« talent estoit d'arracher les larmes des
« yeux et la pénitence des cœurs. Un per-
« sonnage et très-religieux et des plus re-
« marquables d'entre les PP. Feuillants
« luy a donné cet éloge : qu'il estoit bon,
« libéral, abondant en charité, homme de
« grande foy, infiniment zélé au bien de
« l'Église, très-grand prédicateur, an-
« nonçant librement et généreusement la
« parole de Dieu, reprénant hardiment et
« efficacement les vices, parlant aux Roys,
« aux Princes et aux Grands du monde
« avec tant de sainte liberté que St. Paul
« et St. Bernard ne leur en eussent pu
« dire davantage, ny avec plus d'ardeur et
« d'efficace

« Il preschoit aussi longtems, et tout
« autant qu'il vouloit, sans horloge, à
« point nommé et sans peine ; non pas *ex*
« *scripto*, comme nous vulgairement, mais
« après un peu de lecture, suyvie d'une
« longue et profonde méditation de trois
« à quatre heures.

Page 33. « Montgaillard, à l'âge de seize
« ans, abandonna le monde, et tout aussi-
« tôt fit sa profession dans la reforme et
« effroyable austérité (qui ne faisoit que
« de naitre) des Feuillants avec telle as-
« périté que bientôt après, par la provi-
« dence du St. Siège, tout l'ordre fut con-
« traint de se modérer, ne mangeant ni
« chair, ni œufs, ni poisson, ni beurre,
« ni sel Sa couche ordinaire étoit
« des aix par terre, sur le plancher, avec
« un escabeau qui lui servoit de chevet
« la nuit et de siège le jour. Il ne man-
« geoit qu'une fois par jour, tout tard,
« le soleil déjà couché, ce qu'il a continué

« presque toute sa vie, hormis que les
« médecins, à cause de continuelles et ex-
« trêmes maladies lui firent avancer son
« repas sur l'heure de midi. Souvent pres-
« chant les caresmes entiers, il ne man-
« geoit que deux fois par semaine, tou-
« jours un silice apre sur le dos.

Page 34. « Le Pape Clement VIII con-
« seilla à D. Bernard de Montgaillard et
« lui manda de sortir des Feuillants à cause
« des extrêmes austérités, et de se retirer
« aux Pays-Bas, où il fut accueilli par le
« grand Archiduc.

Page 41. « Monsieur de Montolon, Con-
« seiller à la Cour, et Monsieur Mison,
« envoyés devers luy de la part du Roy
« Henri III luy offrirent l'Evesché d'An-
« gers, qu'il refusa courageusement. Poussé
« du même esprit d'humilité, il rejetta l'offre
« qu'on lui fit de l'Evesché de Pamyers
« et de la célèbre abbaye de Morimond.

Page 42. D. Bernard, bien que très-
« docte, très-éloquent et éminemment Ec-
« clésiastique et Prédicateur supprima toutes
« ses œuvres et ne laissa à la postérité que
« l'oraison funèbre du grand Archiduc Al-
« bert, pressé par l'extrême importunité
« des Princes sous lesquels il vivoit. Cette
« harangue est plutôt la vie d'un Saint
« que le Panégyrique d'un Grand Prince.

Page 81. « Jamais prédicateur de nostre
« mémoire et de nostre siècle ne régenta
« la ville royale de Paris, qui est un grand
« abrégé de la monarchie françoise, n'y
« gouverna le Roy, la Reyne, tous les
« Princes et toute la Cour, comme a fait
« ce grand prédicateur, dès l'origine de
« la Ligue, la plus puissante, la plus for-
« midable des bouches d'Estat. L'efficace
« de son éloquence, la puissance de sa vie
« exemplaire donnèrent tel ascen-
« dant à ses persuasions, et telle terreur
« à tout Paris, et par conséquent à toute
« la France, que l'Echo en retintit aux
« quatre coins de ce grand royaume. Il n'y
« a guères de personnes qui aient eu un
« tel ascendant à posséder les cœurs des
« grands, des princes et de la noblesse
« que luy. Aussi ils étoient très-aises de

« l'avoir pour médiateur et aimable com-
« positeur de tous leurs différents ; et il
« n'y avoit affaire de telle importance, fut-
« il qu'ils ne fussent bien fort joyeux
« d'avoir et suivre son avis. »

MOREAU, V, 370. — BAYLE, Dictionnaire historique et critique, III, 437. — DE FELLE, Dictionnaire historique ; litt. M. — D. CALMET, Bibliothèque Lorraine. — PAQUET, 62. — Cte DE BUC-DE-LUXVRE, Biographie liégeoise, I, 438. — JZANTIN, Les Chroniques d'Orval, 310, sqq. — BERTHOLOT, III, P. J. IV ; VI, 382, sq. — COUATIN, Encyclopédie moderne, XVI, 265. — Biographie universelle, XXIX, 361. — NKUMANN, Les auteurs luxembourgeois, 22. — ANDRÉ VALLADIER, Panégyrique de D. Bern. de Montgaillard, en trois sermons, prononcé à ses obsèques ; Luxbrg., Hub. Reuland, 1629, in-4° ; passim — V. STRANBERG, Métropol. Eccles. Trever, II, 169, sqq.

MOOTZ, *Mathieu*, fils de Jacques Mootz et de Catherine Kies, né à Luxembourg, le 27 mars 1794, capitaine de 1^{re} classe d'infanterie pensionné, décoré de la médaille de St. Hélène, est décédé à Louvain le 15 décembre 1859.

Le capitaine Mootz commença sa carrière militaire dans l'armée française, comme soldat au 21^e régiment d'infanterie légère, le 16 avril 1813 ; après avoir obtenu le grade de fourrier il fut fait prisonnier de guerre à Kulm, le 29 août 1813 et rentra au régiment le 18 janvier 1814. Nommé sous-lieutenant le 11 mars suivant, il obtint sa démission honorable le 30 septembre 1814.

Il avait fait la campagne de 1813 en Saxe et en Bohême où il fut blessé à la jambe gauche en combattant à Kulm, le 29 août de cette année. En 1814 il combattit sur le Rhin.

Rentré dans l'armée des Pays-Bas comme sergent-major d'infanterie, le 25 juin 1815, il fut nommé successivement sous-lieutenant au 3^e bataillon de ligne, le 16 août 1817 ; lieutenant à la 3^e division d'infanterie le 21 juillet 1818, et passa de la 1^{re} division d'infanterie au service de Belgique, le 1^{er} octobre 1830.

Nommé capitaine au 10^e régiment de ligne le 10 octobre suivant, Mootz fut ad-

mis à la pension de retraite le 1^{er} septembre 1844.

Le capitaine DE RUENE, Nécrologe des officiers de l'armée belge.

MULLENDORFF, *François*, fils de Jean-Pierre Mullendorff, marchand épicier et de Catherine-Thécle Ludwig, est né à Luxembourg, le 27 ventôse an VII (17 mars 1799).

Après avoir fréquenté pendant quelque temps le collège municipal de sa ville natale, il en sortit en 1815 pour apprendre la fabrication des tabacs.

Son apprentissage terminé, il quitta Luxembourg en 1817, et entra dans la manufacture de tabacs établie alors à Quiévrain, dans le Hainaut. Son intelligence et son esprit d'ordre l'initièrent bientôt aux secrets de la fabrication et lui permirent de faire quelques économies qui devaient lui faciliter son établissement à Verviers, etc.

Ce n'est toute fois qu'après avoir été employé pendant deux ans dans la maison Hodson de cette ville qu'il s'établit pour son propre compte en 1822. Son commerce, entrepris sur une modeste échelle, ne tarda pas à prospérer. A partir de l'époque de son mariage en 1823, les affaires de Mullendorff prirent une rapide extension ; et de simple détaillant il devint bientôt commerçant en gros.

Doné de toutes les qualités qui constituent le négociant actif, probe, intelligent, dévoué, il vit le succès couronner toutes ses entreprises, et la considération publique ne tarda pas à le désigner comme un des hommes dignes d'administrer la cité. Tour-à-tour membre du conseil communal, échevin, membre du tribunal de commerce et des diverses commissions administratives de la ville de Verviers, il arriva en 1841 à la Chambre de commerce qu'il devait présider plus tard : Le petit commis étranger siégeait au milieu des notabilités de l'une des villes les plus industrieuses de la Belgique ; il comprenait la mission de la chambre de commerce, donnait une vive impulsion à ses travaux et fon-

dait deux établissements appelés à rendre de grands services à l'industrie verriétoise :

L'école de tissage et de dessin industriel doit former des dessinateurs, des monteurs et des tisserands, leur inspirer le sentiment du beau, leur donner le goût et leur enseigner les lois de l'harmonie dans les couleurs.

L'école des chauffeurs qu'on doit à son initiative est destinée à garantir la vie des ouvriers et des familles, et à réduire les frais de production.

Enfin il projetait une *école des teinturiers*, lorsque la mort est venue le surprendre au milieu de ses occupations d'organisation. L'intérêt des classes ouvrières le préoccupait au même degré que l'intérêt des patrons.

Il en a fourni la preuve par le projet d'une caisse de secours et de retraite.

L'État avait fondé une caisse de retraite l'événement ayant prouvé qu'elle était difficilement accessible aux ouvriers, Mullendorff avait cherché une combinaison qui la leur ouvrit avec le concours des patrons.

Au milieu d'une vie si bien remplie et dans laquelle il avait su faire marcher de front ses intérêts et ceux de la chose publique, il se livrait encore à des études sur l'économie politique, traitait dans les journaux diverses questions industrielles, publiait une brochure éclairant la question de la taxe sur la fortune présumée et l'impôt progressif.

François Mullendorff est mort le 1^{er} janvier 1858, des suites d'une chute qu'il avait faite le 23 décembre précédent pendant qu'il visitait les ateliers de la filature qu'il avait fondée à Polleur. Il était chevalier de l'ordre de Léopold de Belgique, et décoré de la croix de fer.

Nécrologe de F. Mullendorff, par M^r DE LA FONTAINE père: Publicat. de la Soc. archéol. de Luxbrg., XIII, p. 104. — MASSON, Discours prononcé sur la tombe de F. Mullendorff.

MULLER, *Gaspard*, ou plutôt *Jean-Gaspard*, originaire des environs de Boppart, fit une partie de ses études à Trèves et devint sous la République française

professeur de langues à l'école centrale du département des forêts, à Luxembourg. Sous l'empire il fut nommé receveur des contributions à Echternach et plus tard juge de paix du canton de même nom. Cette magistrature il la conserva jusqu'à son décès.

Muller fut toujours attaché aux principes libéraux, et composa pendant son séjour à Luxembourg le fameux opuscule intitulé: *Auch das Volk soll und darf die Wahrheit wissen*; vol. in-8°, 1797; pour lequel l'éditeur lui paya vingt-six Louis d'or. Cet ouvrage, dirigé contre la Trierische Kronik für den Bürger und Landmann, par J. J. Stammel, 1797, vol. in-12°, de 169 pages, est une composition écrite dans le genre de celui de J.-G. Zimmermann, Ueber die Einsamkeit, à l'imitation duquel il est rédigé. Il fut suivi de près par une autre brochure, en vers, à laquelle l'auteur avait donné pour titre: *Allerweltpfaffenarlekinade*. Cette singulière suscription seule indique suffisamment dans quel esprit l'œuvre était conçue; aussi fut-elle saisie dès son apparition, et il n'en resta que quelques exemplaires en la possession du satirique auteur.

Muller s'était fait beaucoup d'adversaires à cause de ses opinions; il n'était cependant pas sans mérite. Il a fait beaucoup d'efforts et même de sacrifices pour faire prospérer le collège de la ville d'Echternach, où il est mort en 1832.

Notice fournie par M. le Prof. ENGLING. — NARR, Catalogue de la Bibliothèque de Luxembourg, 790.

MULLER, *Michel-François-Joseph*, Docteur en philosophie et lettres, membre de plusieurs sociétés savantes, est né à Trèves le 4 octobre 1762, fils de Thomas Muller et de Marie-Thérèse Driesch. Quelques années avant la conquête du pays par les armées de la République française il était pensionnaire des Trois-Etats du Duché de Luxembourg, emploi qui lui fournit l'occasion de faire une étude plus ou moins approfondie de nos archives administratives.

Lors de l'érection des cantons dans le Département des forêts, Muller fut nommé juge de paix à Echternach où il continua à s'occuper de recherches et de travaux historiques. En 1812 il reçut une nomination de Procureur imperial près le tribunal de Trèves et deux ans plus tard il passa conseiller à la Cour d'appel de la même ville où il est mort avec le titre de Conseiller honoraire, le 26 octobre 1848, à l'âge de quatre-vingt-sept ans.

Tous les instants disponibles de cette longue vie semblent avoir été mis à colliger des sources historiques et à composer des ouvrages qui intéressent d'autant plus aujourd'hui que beaucoup des documents où l'auteur a pu puiser sont anéantis ou au moins disséminés : on sait que nous parlons des archives des monastères et notamment de celles de la riche et célèbre abbaye d'Echternach. Les œuvres de Muller, qui sont en grand nombre, se recommandent par une bonne critique et par un jugement droit. L'auteur ne cessa pour ainsi dire d'écrire que lorsqu'il finit de vivre, et cela malgré une cécité presque complète, puisqu'il a encore publié en 1844 une description sommaire historique et topographique de la vallée de la Sûre (voir ci-bas le N° 34 de la liste de ses ouvrages).

Nous allons donner les titres de celles de ses compositions que nous sommes parvenu à découvrir : 1°. Das geschichtliche des Kur-Trierschen Landrechts, summarisch entwickelt von M. F. J. Muller; Trèves, Rodt, in-8°, 15 pages. — 2°. Ueber die Idiotismen und Sprachgebräuche der Trierer und benachbarten Provinzen; dans : a) Triersches Wochenblatt, 1818 à 1820; b) Triersche Chronik, 1824 et 25; c) Treviris, 1825, N° 66 à 92; 1836, N° 50 et 51. — 3°. Ueber die Familie der Wiltheimen, einige genealogische Nachrichten, von M. F. J. Muller; Triersche Chronik, 1824. — 4°. Ueber die ehemalige ständische Verfassung in dem Herzogthum Luxemburg; von M. F. J. Muller; réimprimé dans Triersche Chronik, mois

de septembre 1819. — 5°. Historische-Geographische Darstellung des Dörfchen Alt-Trier in dem Grosz-Herzogthum Luxemburg; einige Worte von M. F. J. Muller, 1819; Triersche Chronik, mois d'octobre 1819, p. 240. — 6°. Ueber den Manuscripten-Vorrath in der ehemaligen Abtei zu Echternach, von M. F. J. Muller; Triersche Chronik, 1820, 27 août. — 7°. M. F. J. Muller, Kleiner Beitrag zur Geschichte des Hexenwesens im XVI. Jahrhundert. Trier; Blattau, 1830, 78 pages in-8°. — 8°. Kleine vermischte Beiträge zur Geschichte der Concilien, Synoden und Synodalstatuten im Erzbisthum Trier. — 9°. Maximen zur Wuerdigung der Zeugenaussagung im Civil- und Criminalverfahren. — 10°. Ueber die Schicksale vaterländischer Handschriften; einige Worte von M. F. J. Muller; Trèves, 1831; broch. in-8°; 24 pages. — 11°. M. F. J. Muller, Kurze doch zuverlässige statistische Uebersicht des Herzogthums Luxemburg und der Grafschaft Chiny, so wie diese Provinz vor ihrer durch das Gesetz vom 9. vendem. Jahr IV mit der Frankenrepublik gemachten Vereinigung von dem Haus Oesterreich besessen und regiert worden ist; Trèves, Schreëll, in-4°, 47 pages; 1814. — 12°. Abhandlung ueber die jährlich am Pfingstdienstage in dem Städtchen Echternach, Herzogthum Luxemburg gewöhnlichen Procession der sogenannten springenden Heiligen, von M. F. J. Muller; Trèves, v° Leistenschneider, 1815, in-8°, 19 pages. — 13°. Alphabetische Anzeige der vorzueglichsten Quellen zur Kenntniz der Rechte und Gewohnheiten des Herzogthums Luxemburg und der Grafschaft Chiny vor deren Vereinigung mit der Franken-Republick 9 vend. Jahr IV; von M. F. J. Muller; Trèves, 1825, petit in-8°. — 14°. Ueber die gemeinen Landsbräuche des Herzogthums Lutzemburg und der Grafschaft Chiny. Einige Anmerkungen fuer Geschichte und Recht; Trèves, Blattau, 1832. — 15°. Das Städtchen Echternach in dem Groszherzogthum Luxemburg, mit seinen Umge-

- bungen; historisch-statistisch dargestellt. Trèves, 1823; Rodt, in-8°. — 16°. Kurzgefasste Geschichte der Abtei St. Clemens-Willibrordus zu Echternach, aus gedruckten und ungedruckten Quellen ausgehoben und dargestellt. 1827. Dans Trierscher-Taschenkalender. — 17°. Mausolæi villæ Bollandæ descriptio topographico-historico-critica. — 18°. Das Denkmal der Diana im Kanton Echternach, Departement der Waldungen; beschrieben und beurtheilt von M. F. J. Muller, Friedensrichter. Trèves, in-4°, 8 pages, 1803. — 19°. Bollendorf. Article dans: Triersches Wochenblatt, 1819, N° 20. — 20°. Renseignements pour administrer la réponse à la question historique proposée par l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles, pour l'an 1824, en ces termes: « Quel était l'état de l'instruction religieuse et des établissements « ecclésiastiques dans les provinces méridionales des Pays-Bas, depuis le commencement du règne de Marie-Thérèse; « et quels changements y ont été successivement introduits jusqu'à nos jours? » Exposés par M. F. J. Muller, Docteur en Philosophie, Conseiller à la cour royale de Trèves; in-4°, 8 pages; Trèves, 1825. — 21°. Historisch-Statistische Erdbeschreibung des Kantons Echternach; Trèves, 180., in-4°. — 22°. Die Alterthuemer des Kantons Echternach, beschrieben und beurtheilt von M. F. J. Muller. — 23°. Dissertatio de Religione Trevirom Antechristianâ. — 24°. Kleine vermischte Beiträge zur Kenntniz der Schicksale einheimischer und fremder Muenzen im Herzogthum Luxemburg und in der Grafschaft Chiny, im Mittelalter und in neuern Zeiten; von M. F. J. Muller; Trèves, in-4°; XV plus 32 pages. — 25°. Kleine vermischte Beiträge zur Kenntniz der Schicksale einheimischer und fremder Muentzen im Churfuerstenthum Trier, im Mittelalter und in neuern Zeiten, bis zu dem Jahre 1794; Trèves, 1827. — 26°. Ueber das von Kaiser Max dem I, bey Ausfertigung der Urkunden zu deren Beglaubigung gebrauchten Monogramma; einige diplomatische Bemerkungen von M. F. J. Muller; Trèves, in-8°, 8 pages. — 27°. Kleiner Beitrag zur Trierschen Muentzen- und Siegelkunde; von M. F. J. Muller; Trèves; 1828, in-8°; 8 pages. — 28°. Beiträge zur Kenntniz des nationalen Characters, der Sitten, Gebräuche, Sprache, Kuensten und Wissenschaften der Trierer und der benachbarten Provinzen, in aeltesten, vorzueglich aber mittleren und neuern Zeiten, zum Behufe des Geschichtschreibers und des Denkers; aus gedruckten und ungedruckten Quellen gesammelt von M. F. J. Muller; Trèves: Erstes Stueck. — 29°. Idem: zweites Stueck, in 8°, 16 pages. — 30°. Chronologisch-Diplomatische Bemerkungen ueber die Zeitrechnung der Trierer im Mittelalter; dans: Chronik der Diœcese Trier; 1828; décembre, p. 752 à 761. — 31°. Dissertatio de origine peregrinationis saltatoriæ, vulgo: der springenden Heiligen, in urbe Epternacensi, feria tertia pentecostes usitata; 1803, in-4°. — 32°. Ueber die Natar der Grund-Gueter in dem Herzogthum Luxemburg, vorzueglich in dem deutschen Quartier. Einige historische-juristische Bemerkungen; Trèves, 1824; in-8°. — 33°. Historisch-Statistisches Lexicon des Wælder-Departements; mit Zeichnungen; in folio; 1810. — 34°. Historisch-Topographische Beiträge zur Kenntniz des Sauer-Thales, von Sure bis Wasserbillig, von M. F. J. Muller; Trèves, 1844, in-12°. — 35°. Litteratur-Anzeige, welche ueber die in der Stadt Trier und ihren Umgebungen theils noch bestehenden, theils aber zerstœrten Bauten, Inschriften, etc., aus den æltesten und mittleren Zeiten einige Kunde geben; Trèves; broch. in-12°. — 36°. Litteratur-Anzeige fuer die Denkmæler, etc., von Trier; in-12°. — 37°. Plusieurs fragments de statistique du Pays de Luxembourg, insérés dans les Almanachs de cette province, entre 1800 et 1807. — 38°. Dictionnaire géographique du département des forêts; volume in folio, resté manuscrit. — 39°. Enfin, il a été avec

le Professeur Wyttenbach, de Trèves, l'éditeur des : *Gesta Trevirorum integra* ; 3 vol. in-4° ; Trèves, 1836 à 1839.

Renseignements fournis. — Etat civil de Trèves. — Notes d'études. — *ВѢСТНИКЪ*, *Eidlia illustrata*, II, II, II, 300°. — *Нахон*, Catalogue de la Bibliothèque de Luxembourg, 708, 790 et 835.

MUNCHEN, *Dominique-Constantin*, fils de Nicolas Munchen, notaire et juge de paix, et de Frédérique Liest, est né à Dudeldorf, le 26 juin 1763. Après avoir terminé avec succès ses humanités et sa philosophie au collège de Luxembourg il alla suivre à Trèves les cours de Théologie. Il était déjà prêtre en 1788 lorsqu'il fut proclamé *primus* au concours ouvert pour la collation des cures.

La même année il fut nommé pro-recteur et professeur de théologie au séminaire filial de Luxembourg où il donna les cours de Théologie pastorale et d'éloquence de la chaire.

Lorsque deux ans plus tard cet établissement fut supprimé, Munchen avait dessein d'aller à Vienne continuer sa carrière ; mais il renonça à ce projet par amour pour ses parents qu'il ne voulait pas quitter pour s'établir si loin d'eux. Il accepta en conséquence la cure de Schanckweiler, près d'Echternach, et la dirigea de 1791 à 1793 ; de là il passa à celle de Diekirch qu'il administra pendant dix ans.

A Diekirch comme à Schanckweiler il ne borna pas ses occupations aux soins pastoraux, il voulut encore vouer ses loisirs à l'éducation et à l'instruction de la jeunesse qui forma toujours un des objets principaux de ses sollicitudes. Ce fut lui aussi qui, au rapport de M. l'abbé Engling, planta le premier cérisier à Diekirch.

Lorsqu'en 1798 la Klœppels-armée s'avavançait de Hosingen pour se porter sur Luxembourg, le curé Munchen, appréciant ce qu'il y avait de téméraire dans l'entreprise de cette troupe improvisée et fanatisée par sa haine contre les novateurs, crut remplir un devoir patriotique en allant

au-devant du chef, Jules de Rousseaux, pour lui représenter les dangers de son aventureuse expédition. Il chercha à le détromper sur la nouvelle prétendue du départ de l'armée française ainsi que le retour des autrichiens, et le conjura de ne point tenter de pénétrer de force dans Diekirch dont les portes lui étaient fermées. Mais de Rousseaux, qui n'avait qu'une vingtaine d'années, répondit aux sages paroles du bon prêtre qu'il n'entendait aucunement contraindre les habitants de Diekirch à suivre le mouvement qu'il était fier de diriger, ni même à recevoir sa troupe qui n'avait besoin de rien ; puis il continua sa marche vers Ettelbruck où il apprit non seulement que les autrichiens n'avaient point paru autour de Luxembourg, mais encore qu'une colonne française se portait sur Diekirch et Weiswampach, et qu'elle faisait en ce moment une halte à Mersch. A cette nouvelle, le chef, après avoir pris l'avis de son conseil, ordonna la retraite, et son armée fut dissoute en un clin d'œil.

En 1803 Munchen rentra dans l'enseignement : il fut nommé directeur de l'école secondaire qui, de 1808 à 1817 prit le nom de collège de Luxembourg. Pendant cette période d'années il a exercé une grande influence sur la renaissance des bonnes études dans cet établissement, et laissé dans le cœur de ses élèves le souvenir ineffaçable de ses talents, de son dévouement à l'instruction et de son attachement à la jeunesse.

Pendant les premières années il fut chargé de la Syntaxe, donnant quatre heures de leçon par jour, et remplissant en outre, soir et matin de 5 heures à 7, les devoirs de répétiteur.

Après le départ du professeur Halle (v. son art.) en 1806, Munchen obtint les chaires de rhétorique et de philosophie : il avait alors cinq heures de leçon par jour. Il était là vraiment à sa place. Son organe sonore et infatigable, de même que son âme chaleureuse captivaient également l'attention de son auditoire. Ses leçons étaient données en latin, langue qu'il ma-

nait avec la plus étonnante facilité. Il excellait surtout dans l'analyse des beaux morceaux oratoires. Dépouillant l'argumentation de tous ses ornements, il commençait par réduire la thèse à sa plus simple expression, à l'état de squelette logique, et il en développait ensuite toutes ses ramifications. Il appréciait la valeur et la portée de chaque proposition, l'une après l'autre ; puis enfin il reconstruisait la phraséologie oratoire en prenant pour point de départ la thèse primordiale dans sa simplicité native, qu'il revêtait successivement des formes élégantes qu'avaient su lui donner l'imagination et la verve de l'auteur. Il ne voulait être qu'appréciateur du raisonnement, ne s'attachant pas à la froide traduction qui devait naturellement être sue d'avance : il développait les mouvements oratoires et s'attachait à relever jusqu'aux moindres nuances des beautés littéraires.

Ses cours étaient suivis avec avidité, et le silence le plus religieux y régnait ; aussi son ascendant irrésistible sur le cœur de ses élèves a-t-il formé une pépinière de jeunes gens qui à leur tour se sont fait un nom distingué par leurs connaissances.

Munchen, qui était né pour être professeur, fut apprécié par le gouvernement des Pays-Bas qui ne tarda pas à lui confier, dès l'organisation des Universités dans les Provinces méridionales, une chaire de philosophie à la faculté des lettres de Gand. Le 28 mars 1818 il ouvrit son cours par un discours latin qui électrisa son nombreux auditoire. Mais il était bien près de son déclin ; c'était comme les derniers rayons du soleil couchant ; mais ces rayons avaient encore un éclat vif et bienfaisant.

Munchen a été assidu à son devoir jusqu'à son dernier jour ; il est mort pour ainsi dire en chaire, puisque très peu de jours avant son décès il donnait encore ses leçons comme à l'ordinaire, malgré les conseils de ses amis et de ses collègues qui ne cessaient de l'engager avec les plus vives instances à prendre quelque repos. Il expira tranquillement à Gand, le

16 décembre 1818, la première de son professorat. Le professeur Mahne a prononcé son éloge funèbre.

Munchen n'a publié que : 1°. un discours qu'il a prononcé le 18 janvier 1816 sur les glacis près de Luxembourg, devant la garnison fédérale, à l'occasion de la fête de la paix, après la bataille de Waterloo ; — 2°. une autre brochure intitulée : Ein ernstes Deutsch-Luxemburger Wort an den sogenannten Verfasser und ungebetenen Uebersender des, am 7^{ten} August 1815 mit der Post von Namur aus einigen Notablen von Lützenburg zugekommenen Flugblattes, welches unter dem Titel : « Solution d'une question très importante, » erschienen ist ; Luxemburg, 1815, in-8° ; — 3°. un livre élémentaire sur l'histoire naturelle, ayant pour titre : Kurze Anmerkungen zur Naturgeschichte als weitere Erklärung des am Gymnasium zu Luxemburg eingefuehrten Leitfadens, zum Gebrauche der Zueglinge ; in Heften herausgegeben, 1815—1817 ; 6 cahiers. — 4°. Un panégyrique de Guillaume I^{er}, roi des Pays-Bas, prononcé le jour anniversaire de la naissance de ce prince. Un de ses neveux possède enfin de lui : 5°. une histoire manuscrite du Pays de Luxembourg, jusqu'au règne de Marie de Bourgogne et de Maximilien I^{er} (1477). Cette œuvre est intitulée : Versuch einer kurz gefassten statistisch-buergerlichen Geschichte des Herzogthums Luxemburg ; zum Gebrauche der in Luxemburg studierenden Jugend. Deux parties, dont la première comprend une statistique du Duché de Luxembourg, en trente-cinq chapitres dont voici les titres : Noms du Pays.—Frontières et étendue.—Division politique.—Constitution.—Justice.—Contributions.—Douanes.—Système monétaire.—Milice.—Clergé.—Géographie physique.—Produits.—Rivières.—Lacs et étangs.—Villes.—Bourgs.—Châteaux.—Villages.—Antiquités : voies consulaires ; camps romains ; statues et autels ; monnaies et médailles.—Hommes illustres.—Habitants actuels.—Caractère.—Industrie.—Manufactures.—

Commerce. — Costumes et usages. — Domaines. — Forêts. — Police. — Poste aux lettres. — Instruction publique.

La seconde partie est un résumé de l'histoire des seigneurs du Pays.

Cet ouvrage, commencé au mois de décembre 1814 et terminé en juillet 1815, paraît avoir été destiné à servir de manuel pour un cours d'histoire du Pays. L'auteur juge en plusieurs endroits les hommes et les choses avec une sévérité tranchante, souvent injuste. S'il avait eu le temps d'y mettre la dernière main il en aurait assurément élagué bien des choses acerbes qui sont toujours déplacées dans une œuvre sérieuse, une histoire surtout.

NAUW, Catalogue de la Bibliothèque de Luxembourg, 42, sqqq ; 227 et 790. — Souvenirs contemporains. — Discours prononcé sur les glaciés en présence de la garnison fédérale de Luxembourg, en 1815. — Notes fournies par M. le Professeur ENGLING.

MUNCHEN, *Philippe-Charles*, fils de Jean Munchen, bourgeois-marchand de Duedeldorf et échevin de Ste. Irmine près de Trèves, et de Marguerite Tyllion, nommée Rademacher de sa maison paternelle, est né le 20 septembre 1777, au même Duedeldorf, petite ville qui dépendait à cette époque du Duché de Luxembourg.

Munchen fit ses études humanitaires successivement aux collèges de Luxembourg, de Trèves et de Hillesheim. Au moment où, après les avoir terminées il devait se rendre aux écoles supérieures, la révolution française envahissait le pays : les universités étaient fermées et la jeunesse entraînée vers les champs de bataille. Engagé déjà au service militaire il dut à un événement heureux de pouvoir rentrer dans sa carrière. Réduit à ses propres forces qui ne lui ont jamais fait défaut quelles que fussent parfois à son égard les rigueurs du destin, il se livra avec ardeur à l'étude du droit qu'il cultiva toute sa longue vie. Aussi le vit-on déjà dès l'âge de vingt ans remplissant des fonctions publiques et bientôt après exercer comme avoué devant le tribunal de Bittbourg où il devint aussi

juge suppléant et membre du conseil d'arrondissement. Nommé en 1811, par Napoléon I, président du tribunal de Quakenbruck dans le département de l'Ems supérieure, il ne put se résoudre à quitter son pays, et remeicia. En 1814 il fut, avec le titre de Directeur de cercle, nommé chef administratif de l'important arrondissement de Luxembourg qui comprenait alors sept cantons, et sut dans ces fonctions rendre les grands services que réclamaient en première ligne les difficultés de cette époque, marquée par l'occupation militaire, puis plus tard la nécessité de rétablir une administration régulière parce que le pays souffrait encore des temps de crise qu'il venait de traverser.

De 1815 à 1831 Munchen eut, comme administrateur de District et comme membre des États provinciaux élu par l'ordre des campagnes, une large part dans les améliorations nombreuses qui furent introduites dans les services publics.

A l'organisation administrative de 1823, laquelle créait huit districts ou quartiers dans le Grand-Duché, il resta avec le titre de prévôt placé à la tête de celui de Luxembourg qui se trouva réduit à trente-sept communes seulement. Ce changement ayant porté préjudice à ses intérêts particuliers à cause de la diminution du traitement qui était attaché aux nouvelles fonctions de prévôt, le Roi des Pays-Bas lui accorda à titre de dédommagement l'autorisation d'exercer en outre la profession d'avocat. Il ne craignit pas d'entrer en lice avec les sommités du barreau de cette époque, et il lutta avec succès. Ce fut ainsi qu'il se prépara la voie qui devait le conduire à la plus haute magistrature du Pays, comme nous allons le voir.

Après les événements politiques de 1830 Munchen fut appelé à la commission administrative du Grand-Duché et à la Chambre des comptes, corps auxquels la haute administration de la capitale fut confiée ; car la portion du pays qui était restée placée sous le sceptre du roi Guillaume I^{er} se trouvait réduite à cette ville seule. A la

reprise de possession de la partie cédée par le traité de Londres, la confiance du Roi Grand-Duc le promut aux hautes fonctions de président de la Cour supérieure de Justice et de Cassation, en remplacement de M. Maréchal qui venait de mourir; et cette dignité suprême il la remplit de la manière la plus distinguée jusqu'à son décès arrivé subitement le 20 mars 1858, à l'âge de 81 ans.

Il était commandeur de l'Ordre luxembourgeois de la Couronne de chêne, chevalier de celui du Lion néerlandais et chevalier de deuxième classe de celui de l'Aigle rouge de Prusse.

Philippe-Charles Munchen était homme de bien dans toute l'acception du mot, intègre, indépendant et instruit; d'une grande force de caractère qui même a parfois paru à plusieurs être mêlée d'un peu de brusquerie, et d'une intelligence inaltérable jusqu'au dernier moment d'une longue carrière, bien remplie si jamais il en fut, car elle a été riche d'événements, d'actes utiles à la société, de services rendus au pays en général comme aux administrations communales ainsi qu'aux citoyens en particulier, et de soulagements donnés à l'infortune: jamais en effet on ne l'a vu refuser sa protection au droit, ni au faible contre le fort, comme jamais non plus il n'a trahi sa conviction lorsqu'il avait à traiter des affaires d'intérêt public ou privé.

Journal de Luxembourg, du mercredi 24 mars 1858. — Souvenirs contemporains. — Notes communiquées. — Extrait authentique de l'acte de Baptême de J.-Ph Munchen, aux archives communales de Dudeldorf.

MUNICHAUSEN, *Eustache de*, vivait pendant la seconde moitié du seizième siècle et les premières années du dix-septième. Nous n'avons trouvé ni son extraction, ni ses armes, ni le nom de son épouse qui lui a donné entr'autres enfants deux fils: Ernest et Charles. Ce personnage, qui fut colonel au service d'Autriche, a joué à son époque un rôle assez important parmi la noblesse du Pays.

Le 19 janvier 1580 le Comte Pierre-Ernest de Mansfeld (v. son art.), gouverneur du Duché de Luxembourg, lui engagea pour vingt-sept mille florins la moitié de la Terre d'Esch-sur-la-Sûre et le nomma Grand-Bailly du comté de Vianden ainsi que de la terre de St. Vitlr.

En 1593 il se distingua à la défense de cette dernière ville de St. Vith que Philippe comte de Nassau avait voulu enlever par surprise, et qu'il ne put emporter à cause du courage du Commandant et de la bourgeoisie.

Eustache de Munichausen est mort le 20 décembre 1627.

BERTHOLET, VI, 215. — BEATZELS, 186. — Archives d'Esch-sur-la-Sûre. — NEYEN, Histoire de Vianden, 193, sqq. — SCHANNAT, Histoire du Comte de Mansfeld.

MYLIUS, *Arnoul*, de Dudelange, vivait pendant le seizième siècle à Cologne où il avait établi une imprimerie. Son mérite et sa probité lui avaient gagné l'estime et l'affection des Colonais au point qu'ils lui avaient accordé le droit de bourgeoisie dans leur ville et qu'ils l'avaient nommé conseiller de l'administration urbaine. Il y est mort le 17 novembre 1604. On a d'Arnoul Mylius: *Locorum geographicorum nomina antiqua et recentiora*.

Il est à croire que ce personnage a été le frère de Jean qui suit.

NEUMANN, Les auteurs luxembourgeois. 18.

MYLIUS, *Jean*, est né à Dudelange, pendant le seizième siècle. Nous n'avons que fort peu de données sur ce grand homme, vraisemblablement parce que ayant passé la plus grande partie de sa carrière en Espagne, ses faits et gestes n'ont pas pu être annotés par les historiens nationaux.

Fils du meunier de son endroit natal, son père le destinait à l'exercice de son état: Jean Mylius était un jour à conduire ses sacs au moulin lorsque vint à passer la voiture d'un prélat, peut-être l'archevêque de Trèves et sa suite: Les chevaux s'étant embourbés ne pouvaient ni avancer ni

reculer, de façon que les voyageurs avec le cocher se trouvaient dans un grand embarras. Mylius, jeune homme éveillé et adroit conducteur s'offre à l'instant pour remettre la voiture en bonne voie et il y réussit par sa dextérité. Son intelligence naturelle fut remarquée par le prélat qui, après lui avoir offert un pourboire que le jeune homme refusa absolument et avec bonne grâce, lui demanda s'il ne voulait pas le suivre pour entrer à son service. Mylius accepta sans hésiter et avec la naïveté de nos campagnards. Il alla prévenir son père de cette heureuse fortune, fit ses adieux à sa famille et partit avec son obligé qui fut dès ce moment son protecteur et le fit étudier d'abord à Trèves, ensuite à Louvain où il obtint le bonnet de Docteur, bien qu'il serait difficile de déterminer dans quelle faculté; les auteurs ne sont en effet pas d'accord sur ce point: Le manuscrit des Viri illustres croit que c'était en Théologie; Pierret et son plagiaire Bertholet assurent que c'était en droit; Guillaume de Wiltheim enfin pense que c'était en médecine: il se peut même qu'il ait réuni les trois doctorats.

Nous venons de parler du manuscrit des Viri illustres; voici l'article que nous y trouvons sur Jean Mylius: « 1592. — « lisez 1596, d'après la copie de Trèves « — Joannes Mylius ex Milendino (*id est* « *Molendino*) unde dictus, in Dudlingen « *Dominii Montis Sⁱ Joannis in conspec-* « *tu urbis Luxemburgensis, S. Theolo-* « *giæ Doctor, profectus in Hispaniam* « *pædagogus filiorum Don Ferdinandi Al-* « *vari Ducis de Toledo, post Philippo II.* « *Regi Translator seu interpres Literarum* « *Germanicarum in Hispania, moriens* « *anno 1596 et sepultus Madridii in ca-* « *pella Ecclesiæ franciscanorum, inter cæ-* « *tera Testamento luculenter fundavit Col-* « *legium Mylianum Luxemburgense Lo-* « *vanii. »*

Le bruit des vastes connaissances de Mylius ne tarda pas à parvenir à la Cour de Bruxelles où Ferdinand Alvarès, le fameux duc d'Albe, lui confia l'éducation

de ses enfants. Cet événement doit avoir eu lieu entre les années 1567 et 1573, pendant lesquelles ce sanguinaire proconsul était Gouverneur-général des Pays-Bas. Mylius le suivit à son retour en Espagne où Philippe II l'attacha à sa personne et l'admit dans ses Conseils avec l'office de traducteur et d'interprète pour les affaires d'Allemagne.

Ces emplois acquirent à Mylius une grande fortune, que l'on a estimée à plus de trois millions de florins de Brabant et qu'il destina à la création de bourses d'études pour la théologie, le droit et les belles-lettres.

Il mourut à Madrid en 1596 sans avoir été marié, et fut inhumé, comme nous l'avons vu, dans une chapelle contiguë à l'église des récollets de cette ville.

Dans son acte de dernière volonté daté de Madrid, le 9 janvier 1595, il avait dénommé un comte de Fugger, son ami, pour son exécuteur testamentaire, lui abandonnant le soin de choisir entre les villes de Luxembourg, de Louvain et de Trèves celle qui devrait posséder sa fondation. Les sollicitations ne manquèrent pas pour obtenir la préférence; et pour Luxembourg surtout le Conseil provincial se donna beaucoup de mouvement afin de l'attirer dans cette ville. Il y eut même plusieurs procès à cet égard et l'établissement définitif ne fut constitué qu'en 1619, c'est-à-dire vingt-trois ans après la mort de Mylius. Le collège à fonder devait porter le nom du fondateur ou celui de Luxembourg: il a retenu l'un et l'autre. Et les bourses, au nombre de quinze, étaient destinées au profit des parents de Mylius et de ses compatriotes luxembourgeois.

L'exécuteur se détermina enfin pour l'Université de Louvain à laquelle il annexa l'Institut Mylius. Nous ignorons à quel taux ces stipendes étaient restés fixés depuis la conquête française. Mais nous savons qu'en 1785 la fondation possédait un revenu de 9760 fls. BB., 11 s. 2 dén. Cependant en 1837 il en existait encore

pour le Luxembourg belge cinq bourses, chacune au revenu annuel de deux-cent-cinquante à deux-cent-soixante francs. L'usufruit en avait été réglé comme suit : une était donnée d'obligation à un Louvanais et les quatre autres, à des parents du fondateur s'il s'en présentait, sinon, à des Luxembourgeois. Leur collation était réservée à la Députation du Conseil provincial d'Arlon et la jouissance limitée à deux ou à quatre ans. Cependant, sur des démarches faites de 1840 à 1850, par les autorités du Grand-Duché auprès du Gouvernement belge, ce dernier a cédé, pour des jeunes

gens de ce dernier pays trois bourses de cette fondation, dont le revenu actuel est de 4573 frs. 49 centimes, lesquels répartis entre quinze boursiers, portent une somme annuelle de frs. 305, pour chacun.

Viri illustres, I, N° 47.—WILHELMUS A WILTHEIM, *Disquisitiones antiquariæ Historiæ Luxemburgensis*, II, c. 6, §. 3. — NAMUR, *Dissertation sur les bourses d'études*, VIII, et passim. — BASTHOLST, VIII, 193. — BUTENS, *Trophées de Brabant*, IV, 409. — PAQUET, 62. — ULVELING, 38. — PIERRET, I, fol. LXXIX. — NEUMANN, *Les auteurs luxembourgeois*, 18, note 5. — *Exposé de la Situation du Luxembourg belge*, années 1834, p. 37; et 1837, p. 48.

OBSERVATION ESSENTIELLE.



La BIOGRAPHIE LUXEMBOURGEOISE paraîtra en deux volumes, à distribuer en dix livraisons qui se succéderont régulièrement à peu près de mois en mois, mais de manière au moins que l'ouvrage aît paru en entier dans un an.

Les livraisons qui surpasseraient le nombre annoncé seront fournies gratuitement à Messieurs les souscripteurs.

* Chaque livraison coûte 1 fr. 50 cts. ; l'ouvrage complet 15 frs.

La liste de Messieurs les souscripteurs sera imprimée à la fin.

Comme cette publication, aussi consciencieuse qu'importante a été, dès son annonce, accueillie par un nombre beaucoup plus considérable de souscriptions que l'éditeur n'avait osé l'espérer lorsqu'il a fixé celui des exemplaires de l'édition, il se voit engagé à prier Messieurs les amateurs qui sont encore en retard de se faire inscrire de se hâter de retenir les exemplaires qu'ils désirent acquérir, de crainte de ne pouvoir plus, dans très-peu de temps, en obtenir.

